

REGION REUNION

www.regionreunion.com



**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
2
4**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 23 décembre 2024

www.regionreunion.com

Sommaire des délibérations de l'Assemblée Plénière du 12 décembre 2024

- 1 - RAPPORT/DGSSAC /N°116211 DAP2024_0038.....
OBJET : RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS - ANNÉE 2023
- 2 - RAPPORT/RSDF /N°116349 DAP2024_0039.....
OBJET : PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2025
- 3 - RAPPORT/RSDF /N°116326 DAP2024_0040.....
OBJET : BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 POUR L'EXERCICE 2024
- 4 - RAPPORT/RSDF /N°116372 DAP2024_0041.....
OBJET : MISE EN PLACE D'UN BUDGET CLIMAT
- 5 - RAPPORT/DEIDE /N°116348 DAP2024_0042.....
OBJET : SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE DE LA RÉUNION (SRDAR)
- 6 - RAPPORT/DDDAMT /N°116055 DAP2024_0043.....
OBJET : OFS DE LA RÉUNION - CRÉATION D'UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE SOUS FORME D'UN GIP - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET AUTORISATION À DÉPOSER LE DOSSIER D'AGRÈMENT
- 7 - RAPPORT/DDDAMT /N°116370 DAP2024_0044.....
OBJET : GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE MAFATE : CRÉATION, ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION, VALIDATION DE LA CONVENTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES
- 8 - RAPPORT/RSDRH /N°116352 DAP2024_0045.....
OBJET : PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES
- 9 - RAPPORT/DDDTE /N°116016 DAP2024_0046.....
OBJET : SEM SAPHIR - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

**DELIBERATION N°DAP2024_0038****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 27*

*Nombre de membres
représentés : 9*

*Nombre de membres
absents : 9*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
MAILLOT FRÉDÉRIC

RAPPORT /DGSSAC / N°116211

RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS - ANNÉE 2023



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0038
Rapport /DGSSAC / N°116211

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS -
ANNÉE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 93,

Vu le rapport N° DGSSAC / 116211 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- l'objectif de transparence poursuivi par la loi du 27 décembre 2019 précitée,
- la nécessité de communiquer aux élus régionaux, chaque année avant l'examen du budget primitif de la Région, un état des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus régionaux siégeant au conseil régional, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,
- les éléments de rémunération et d'indemnités communiqués par les élus et portés à la connaissance de la collectivité,
- que ce rapport d'information n'appelle pas de débats ni de vote,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'état des indemnités des élus régionaux pour l'année 2023, libellées en euros, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur

**La Présidente,
Huguette BELLO**

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES (MONTANT BRUT) PERCUES PAR LES ELUS DU CONSEIL REGIONAL
ANNEE 2023 – Article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0038-DE



Conseillers Régionaux	CONSEIL REGIONAL		SPL Horizon Réunion		SPL Maraina		SPL APPAR		SEM Réunion Muséo		SEM NEXA		SEM SEMATRA		SMPRR		SMTR « Ile de la Réunion mobilités »		Observations
	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	Fonction	Indemnités brutes Cumulées 2023	
ABMON-ELIZEON Liliane	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
AHO-NIENNE Sandrine	Membre CPERMA	32 121,24 €																	
ANNETTE Christian	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €															
BADAT Rahfick	Conseiller régional	29 201,16 €																	
BAREIGTS Ericka	Vice-Présidente	31 431,66 €																	
BELLO Huguette	Présidente	70 569,42 €						Présidente du CA	0,00 €				Présidente du CA	0,00 €			Administrateur	0,00 €	
BERTILE Wilfrid	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €				Administrateur *	0,00 €	Administrateur	0,00 €	Suppléant	0,00 €				depuis novembre 2023
BOULEVART Patrice	Vice-Président	40 881,60 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €						Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €	Président	0,00 €		
CESARI Maya	Conseillère régionale	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €					Administrateur	0,00 €							
CHABRIAT Jean-Pierre	Conseiller régional	29 201,16 €	Président du CA	0,00 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €			Administrateur	0,00 €					Suppléant	0,00 €	
CHANE-HONG Régine	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	Conseillère régionale	29 201,16 €						Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €								
CHANE-TO Marie-Lise	Membre CPERMA	32 121,24 €																	
CORBIERE Evelyne	Conseillère régionale	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €										Suppléant	0,00 €				
COSTES Yolaine	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	Conseillère régionale	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €			Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €									
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	Conseillère régionale	29 201,16 €			Administrateur	0,00 €						Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €				
HOARAU Denise	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
HOARAU Fabrice	Conseiller régional	29 201,16 €			Président du CA	0,00 €								Administrateur	0,00 €	Suppléant	0,00 €		
HOARAU Jacquet	Membre CPERMA	32 121,24 €																	
LAGOURGUE Jean-Louis	Conseiller régional	29 201,16 €																	
LEBRETON Laëtitia	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
LEBRETON Patrick	Vice-Président	40 881,60 €									Administrateur *	0,00 €	Administrateur	0,00 €					jusqu'en novembre 2023
LOCAME VAISSETTE Patricia	Membre CPERMA	32 121,24 €																	
MAILLOT Frédéric	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €					Administrateur	0,00 €									
MARATCHIA Jean-Bernard	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €													
MOREL Jean Jacques	Conseiller régional	29 201,16 €																	
NABENESA Karine	Vice-Présidente	40 881,60 €					Présidente du CA	0,00 €											
NATIVEL Lorraine	Vice-Présidente	40 881,60 €	Administrateur	0,00 €			Administrateur	0,00 €						Suppléant	0,00 €				
NIRLO Richard	Conseiller régional	29 201,16 €																	
OMARJEE Normane	Vice-Président	40 881,60 €			Administrateur	0,00 €						Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €				
PAYET Johnny	Conseiller régional	29 201,16 €																	
PICARDO Bernard	Conseiller régional	29 201,16 €																	
PLANTE Pascal	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €							Administrateur *	0,00 €							Président depuis nov 2023
POINY-TOPLAN Stéphanie	Conseillère régionale	29 201,16 €							Administrateur	0,00 €									
PROFIL Patricia	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
RAMASSAMY Nadia	Conseillère régionale	0,00 €																	
RAMAYE Amandine	Vice-Présidente	40 881,60 €																	
RAMIN Sabrina	Conseillère régionale	29 201,16 €																	
RATENON Jean Hugues	Conseiller régional	29 201,16 €																	
SIHOU Mickaël	Conseiller régional	29 201,16 €							Administrateur	0,00 €	Président du CA *	0,00 €							jusqu'en novembre 2023
SITOUZE Céline	Vice-Présidente	40 881,60 €	Administrateur	0,00 €	Administrateur	0,00 €													
TECHER Jacques	Vice-Président	34 934,82 €											Censeur *	0,00 €	Président	0,00 €			depuis février 2023
VERGOZ Michel	Membre CPERMA	32 121,24 €																	
VIENNE Axel	Conseiller régional	29 201,16 €	Administrateur	0,00 €										Suppléant	0,00 €				

**DELIBERATION N°DAP2024_0039****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 29*

*Nombre de membres
représentés : 8*

*Nombre de membres
absents : 8*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°116349

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2025



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0039
Rapport /RSDF / N°116349

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0022 en date du 30 juillet 2021 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional, complétée par la délibération N° DAP 2024_0013 relative l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente de la Région Réunion,

Vu le rapport N° RSDF / 116349 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 3 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 3 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 3 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 3 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 5 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 6 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 6 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 10 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional en date du 10 décembre 2024,

Considérant,

- le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2025 qui s'est tenu le 7 novembre 2024 en Assemblée Plénière,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le projet de **Budget Primitif 2025 de la Région** (budget principal et budgets annexes) dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement est décrite par chapitre en annexes n° 1, 2 et 3 du rapport de présentation. Le vote est effectué au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Ce Budget Primitif pour l'exercice 2025 est équilibré, **en dépenses et recettes**, à hauteur de **1 291 656 897 €** en mouvements réels et **2 528 155 495 €** en mouvements budgétaires :

Budgets	Mouvements réels (€)	Mouvements budgétaires (€)
Budget Principal	1 038 052 000 €	1 426 517 000 €
Budget Annexe Transports	43 252 000 €	43 252 000 €
Budget Annexe Energie	73 000 €	73 000 €
Budget Annexe DSP Musées	0 €	5 696 000 €
Budget Annexe FEDER 14-20	0 €	819 778 670 €
Budget Annexe POCT 14-20	0 €	7 495 674 €
Budget Annexe FEDER/FSE 21-27	201 386 689 €	216 449 943 €
Budget Annexe INTERREG OI 21-27	8 893 208 €	8 893 208 €

- d'ouvrir ou d'abonder au budget principal 2025 un montant d'autorisations de programme en section d'investissement de **1 227 571 000 €** ainsi qu'un montant d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement de **296 132 000 €** ;
- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'Ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme (annexe 2) et autorisations d'engagement (annexe 3) ouvertes en 2025, conformément au règlement budgétaire et financier ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget principal ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;
- de valider le montant de la carte grise pour 2025 à 57 €/cv. Les taxes sur la consommation des carburants (essence, gazole), les rhums et les transports aériens et maritimes demeurent inchangées. Pour ce qui concerne le taux d'octroi de mer, la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004, modifiée par la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 fixe entre 0 et 5% les taux autorisés.
- d'approuver la répartition du produit de la Taxe Spéciale sur la Consommation de Carburant par bénéficiaire (Région, Département, Communes, EPCI) telle que décrite en annexe n°4 du rapport ;
- d'approuver la répartition 2025 de la Dotation Globale pour le Fonctionnement des établissements scolaires du second degré (lycées publics) calculée sur la base des effectifs lors de la rentrée 2024 et présentée en annexe n°5 du rapport ;
- de prendre acte du linéaire des routes géré par les services de la Région Réunion au 01 janvier 2023 fixé à une longueur de 668,080 km. Le détail de ce linéaire par section de route est décrit par arrêté n°SESR-2023-002-AP en date du 29/11/2023, publié au Recueil des Actes administratifs de la Région Réunion ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**



PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2025

Présenté par Madame Huguette BELLO
Présidente du Conseil Régional

MOT DE LA PRESIDENTE

A la lumière du débat sur les Orientations Budgétaires, le projet de Budget Primitif 2025 traduit la volonté déterminée de la Région de poursuivre la réalisation de son projet de mandature, malgré un contexte marqué par de lourdes incertitudes.

Au moment de l'élaboration de notre budget, le sort de la loi de finances 2025, orienté vers la réduction d'un déficit historique, et âprement discuté devant la représentation nationale, restait en suspens.

Mais l'action de notre collectivité, en relation avec « Régions de France », conjuguée avec celle des parlementaires et des acteurs économiques, a permis quelques avancées, dans ce cadre financier extrêmement contraint.

Ainsi, l'exemption de la Région Réunion de la contribution au « fond de précaution » a été confirmé.

La perspective de l'éligibilité des Régions au Versement Mobilité a été ouverte.

La suppression de l'exonération des véhicules électriques de la carte grise dont le plafond a été relevé constitue également une potentialité d'augmentation de cette ressource fiscale.

Sur le plan précisément de la fiscalité, le risque d'une réforme brutale de l'octroi de mer a été écarté. La Région Réunion entend faire la démonstration que l'efficacité de cet outil peut être amélioré dans le sens des objectifs de développement durable et de lutte contre la vie chère, sans qu'il soit besoin de remettre en cause les bases et les principes fondamentaux du dispositif.

S'agissant de la Taxe Spéciale de la Consommation des Carburants (TSCC) dont l'assiette se réduit inéluctablement du fait de l'électrification progressive du parc automobile, une réflexion sera engagée par le Conseil Économique, Social, Environnemental et Régional (CESER) et le Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'environnement (CCEE) sur l'idée d'une nouvelle ressource compensatrice de cette perte de recettes.

Dans l'immédiat, notre collectivité devra faire face à l'impact de la baisse du FCTVA, au gel de la fraction reversée de la TVA et à l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ce qui représentent au total une ponction de plus de 11 millions d'euros.

Ces décisions budgétaires de l'État concernant directement les collectivités sont de nature à affecter les dépenses de développement et l'activité économique.

De surcroît, l'économie réunionnaise devra composer avec la fin du dispositif Pinel sur la défiscalisation, sans compter « l'épée de Damoclès » qui plane sur les mesures dites de la LODEOM (allègement des charges) susceptibles d'être modifiées dans le sens de restriction par ordonnance.

En dépit de toutes ces incertitudes, notre collectivité a fait le choix de ne pas différer le vote de son Budget Primitif. Il est en effet essentiel, dans cette conjoncture mouvante, de sécuriser les interventions, les opérations et la réalisation des investissements programmés, et de rassurer également les bénéficiaires et les acteurs du développement concernés par l'action de la Région.

Les prochaines décisions modificatives permettront, en cas de nécessité, de procéder aux ajustements budgétaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Notre projet de budget maintient également les mesures prises par la Région qu'il s'agisse du prix de la bouteille de gaz, de la cantine à un euro, de la gratuité des livres numériques ou encore de la gratuité du car jaune pour les publics les plus fragiles.

Plus que jamais, nous devons être solidaires pour bâtir le développement durable de La Réunion et poursuivre la réalisation de notre projet mandature.

Huguette Bello
Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER.....	5
A-LE BUDGET PRINCIPAL.....	8
I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL	8
II. LES RECETTES ATTENDUES	11
II.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14
II.2 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20
III. LES DEPENSES PREVUES	24
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	28
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	31
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	34
LES MISSIONS TRANSVERSALES.....	37
B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE.....	39
I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT	39
II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE	40
III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES	42
C- BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	43
D- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020.....	44
I. BUDGET AUTONOME FEDER.....	44
II. BUDGET AUTONOME POCT	46
E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027.....	48
I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027	48
II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027	50
ANNEXES.....	51
RAPPORT SECTORIEL	71
AXE 1 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE	72
ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE	74
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS.....	80
DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	87
DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE	97
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES	106
CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	115

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION 119

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS.....	121
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES	127
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	131
LA RELANCE DU TOURISME.....	141
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	147
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	151
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	154
PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS	160
LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES	166

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 170

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES	172
UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS....	176
MAINTENIR UN RESEAU ROUTIER NATIONAL A HAUT NIVEAU DE SERVICE	183
POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	188
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	196
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE	203

LES MISSIONS TRANSVERSALES 211

LES RESSOURCES HUMAINES	213
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE.....	218
LES SYSTEMES D'INFORMATION ET ORGANISATION	221
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	225
LES MOYENS GENERAUX.....	231

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT FINANCIER



INTRODUCTION

Le budget primitif (BP) de la Région pour l'année 2025 s'inscrit dans un contexte national des finances très dégradé où une forte contribution des collectivités au redressement des comptes publics est demandée à hauteur de 5 Md€ dont 1,149 Md€ pour les Régions dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025.

A cela, s'ajoutent des menaces qui pèsent sur les ressources de la Région dès cette fin d'exercice 2024 avec des recettes de la TVA nationale en forte régression, des financements incertains de l'Etat de nos programmes d'investissements qui sont à ce jour bien engagés et une fiscalité locale devenue moins dynamique.

Le cadrage budgétaire 2025 fixé tient compte des décisions contraignantes imposées par l'Etat dans son Projet de Loi de Finances pour 2025 présenté en octobre 2024, à savoir :

- Le gel de la fraction de TVA à un niveau de croissance de 0,8 % au lieu de 4,5 % prévu pour 2024 ;
- La baisse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à 14,85 % au lieu de 16,404 % ;
- La hausse des cotisations patronales à la caisse des retraites des fonctionnaires de 4 points.

Ces mesures qui sont impactantes sur les dépenses et les recettes régionales appellent d'ores et déjà à des leviers d'optimisation sur les recettes mais également à des actions d'optimisation et de maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité pour 2025 et les années à venir. De plus, en fonction des décisions prises lors du vote du budget 2025 de l'Etat, une révision des projets inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et le Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) sur la période 2023-2030 restera à mener pour confirmer la programmation des interventions régionales selon une trajectoire financière soutenable et une stratégie de gestion financière responsable.

Malgré ces fortes contraintes financières, ce BP 2025 répond aux Orientations Budgétaires présentées en novembre dernier. Il poursuit les priorités du plan d'actions de la mandature et les compétences obligatoires de la Région selon les 3 axes :

- Le développement humain et solidaire ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable et la transition écologique.

La construction du budget primitif 2025 (budget principal) de la Région Réunion est marquée par les éléments suivants :

- des recettes de fonctionnement qui évoluent légèrement (+) **2 %** ;
- des charges de fonctionnement en plus forte augmentation (+) **5 %** (*hors dette et provisions*) ;
- des recettes d'investissement qui régressent de (-) **45%** (*hors cessions et emprunt*) ;
- des investissements en augmentation de (+) **8 %** (*hors dette et dépenses de la NRL*).

Le **budget principal 2025** s'élève à **1 038 052 000 €** et se décline comme suit, en crédits de paiement :

- Le développement humain et solidaire : **266 759 595 €** ;
- Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons : **97 668 485 €** ;
- Le développement durable et la transition écologique : **352 234 001 €** ;
- Les missions transversales : **321 389 919 €**.

Ce budget de la Région Réunion 2025 est composé d'un budget principal disposant pas d'autonomie juridique et financière :

En M€ avec dette	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION %
Budget Principal	1 029 475 000	1 038 052 000	1 %
Budget Annexe Transport	38 412 000	43 252 000	13 %
Budget Annexe Energie	126 000	73 000	-42 %
Budget Annexe DSP	150 100	-	-100 %
Total	1 068 163 100	1 081 377 000	1 %

En consolidé, il s'élève ainsi en mouvements réels à **1 081 377 000 €** dont **452 840 000 €** de dépenses d'investissement hors dette.

La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	703 772 000	377 605 000	1 081 377 000
DEPENSES	561 337 000	520 040 000	1 081 377 000

A-LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal est articulée en trois parties :

- I. La structure du budget principal
- II. Les recettes attendues
- III. Les dépenses prévues

I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Notre collectivité disposera en 2025 d'un budget principal de **1 038 052 000 €** (en mouvements réels), se répartissant comme suit :

- **Budget de fonctionnement** : 518 012 000 € (49,9 %) soit (+) 0,8 % par rapport au BP 2024 et (+) 0,8 % hors intérêts de la dette ;
- **Budget d'investissement** : 520 040 000 € (50,1 %) soit (+) 0,9 % par rapport au BP 2024 et (+) 3,6 % hors capital de la dette.

Le budget de la Région Réunion se caractérise par des dépenses d'investissement légèrement supérieures aux charges de fonctionnement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	
RECETTES REELLES	660 447 000	63,6 %	377 605 000	36,4 %	1 038 052 000
DEPENSES REELLES	518 012 000 <i>(dont intérêt de la dette : 30 490 000)</i>	49,9 %	520 040 000 <i>(dont capital de la dette : 67 200 000)</i>	50,1 %	1 038 052 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 518 012 000 <i>Dépenses hors intérêt de la dette:</i> 487 522 000	RECETTES RÉELLES 660 447 000
DÉPENSES D'ORDRE 257 950 000	RECETTES D'ORDRE 115 515 000
Epargne brute* : 142 435 000	
775 962 000	775 962 000

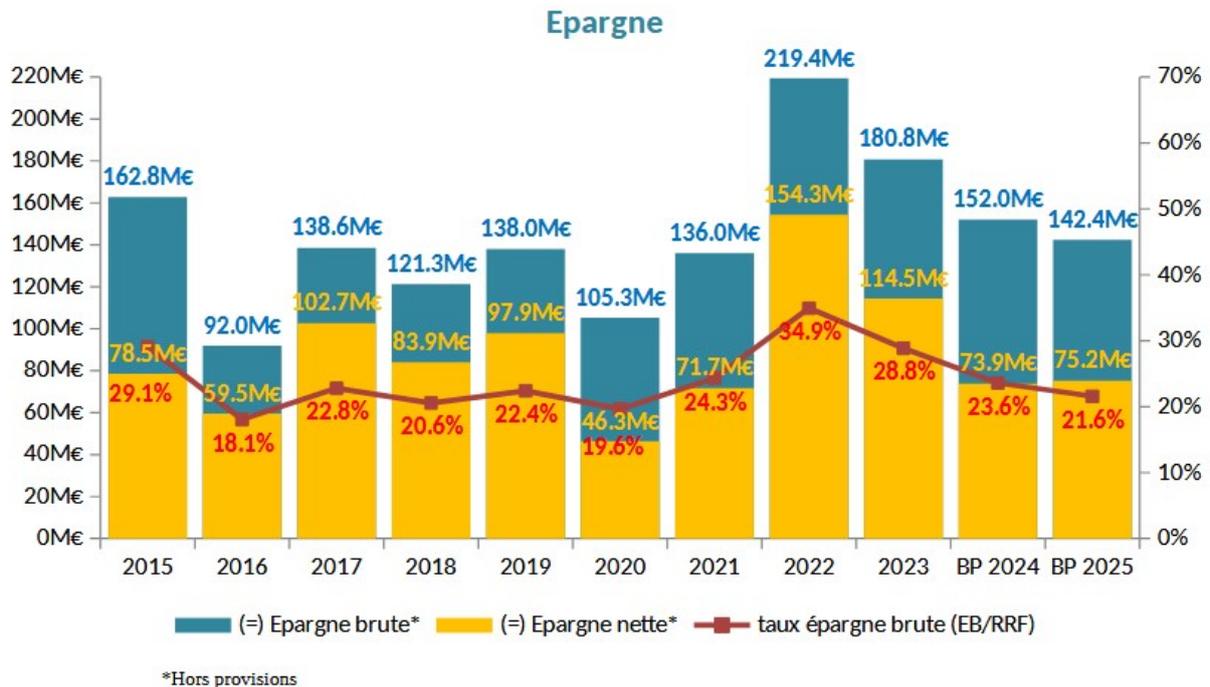
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 520 040 000 <i>Dépenses hors rembt capital de la dette:</i> 452 840 000	RECETTES RÉELLES 377 605 000 <i>Recettes hors dette :</i> 164 056 000
DÉPENSES D'ORDRE 130 515 000	RECETTES D'ORDRE 272 950 000
Epargne nette* : 75 235 000	
650 555 000	650 555 000

*Hors provisions

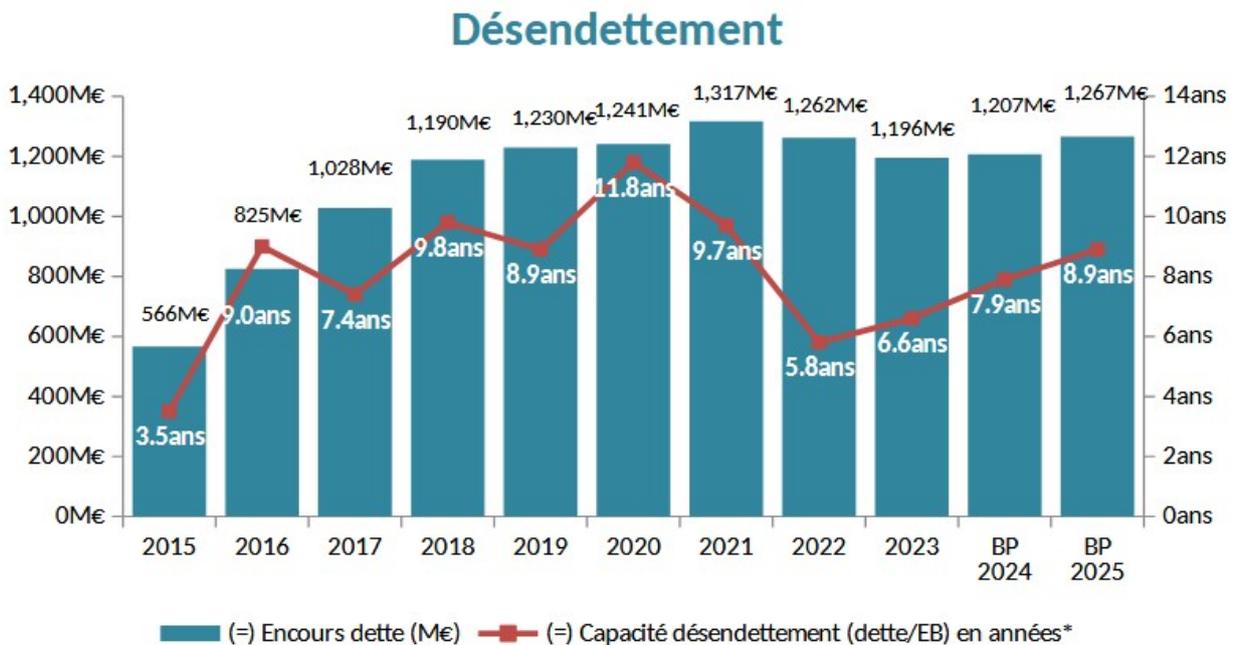
LES RATIOS 2025

Un niveau d'épargne maintenu dans le cadre fixé :



Dans le cadre de sa stratégie financière, la Région cible un taux d'épargne brute supérieur à 20 %. Pour 2025, le taux d'épargne brute s'établit à **21,6 %**.

Une capacité de désendettement inférieure au seuil des 9 années malgré un encours de dette à la hausse :



Depuis 2021, la Région poursuit son processus de maîtrise de sa dette avec une limitation du recours à l'emprunt. Le ratio dynamique de désendettement s'établit à **8,9 ans** pour 2025.

II. LES RECETTES ATTENDUES

NATURE	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
Fiscalité	474 600 000	488 520 208	3%
Dotations Etat	155 350 160	150 028 892	-3%
Subventions et Participations	293 426 140	169 346 175	-42%
Autres Recettes	15 066 700	14 607 725	-3%
Cessions	1 500 000	2 000 000	33%
Emprunts	89 532 000	213 549 000	139%
TOTAL	1 029 475 000	1 038 052 000	1%
TOTAL hors cessions et hors emprunts	938 443 000	822 503 000	-12%

L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de **1 038 052 000 €** avec :

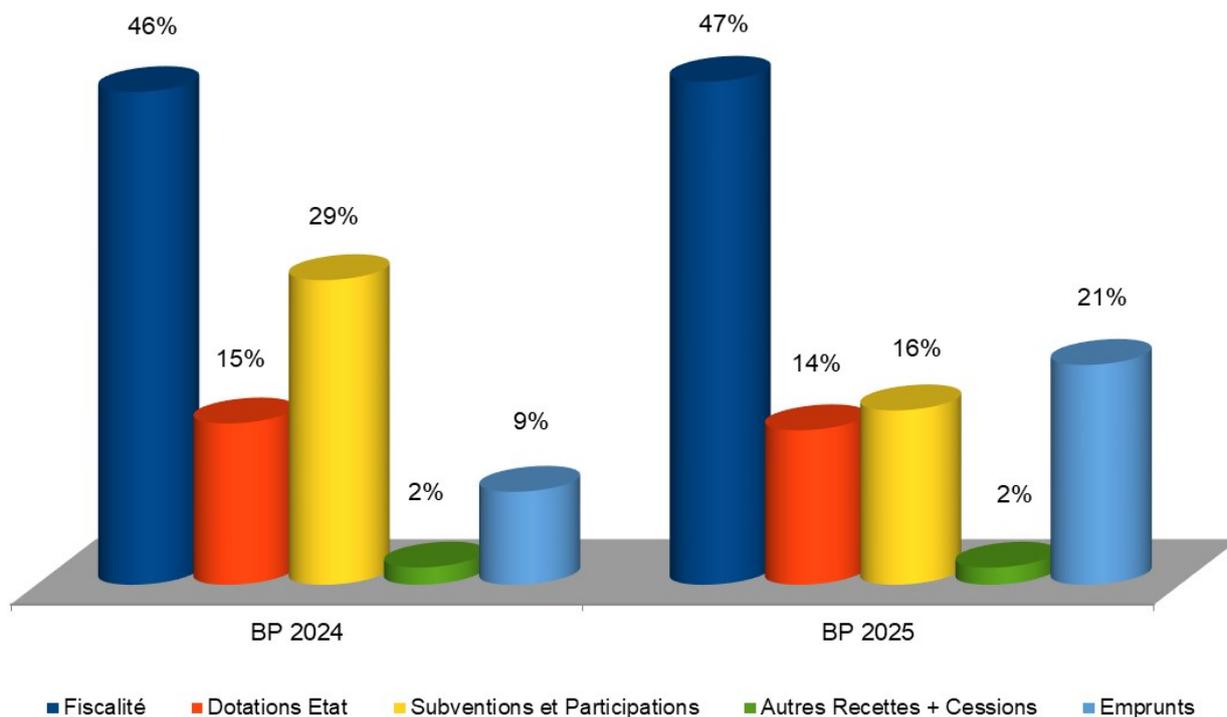
- 47 % de ressources fiscales ;
- 14 % de dotations de l'Etat ;
- 16 % de subventions et participations ;
- 2 % de recettes diverses (locatives etc..) ;
- 21 % d'emprunts nouveaux.

Globalement, les recettes 2025 (hors cessions et emprunts) sont en diminution de (-) 12 % par rapport au BP 2024 notamment avec la perception des soldes des subventions européennes de la programmation 2014-2020 et du plan de relance REACT-UE intervenue à fin 2024. Avec l'emprunt et les cessions, les recettes progressent de (+) 1 %.

Les subventions de fonctionnement en 2025 sont en légère augmentation (+) 3,4 % avec notamment un complément de financement du PACTE de (+) 1,2 M€ et la prise en charge supplémentaire d'une partie des frais de restauration scolaire en outre-mer par les caisses d'allocations familiales (2,15 € par élève au lieu de 0,30 €) depuis avril 2024 générant une recette supplémentaire de (+) 5 M€.

En revanche, en investissement, les subventions sont en forte diminution (-) 61,6 % par rapport au BP 2024 avec l'encaissement des soldes des financements de la NRL prévu à hauteur de 102 M€ en 2024 (Feder : 44,5 M€ et AFIT Etat: 57,6 M€).

Origine des ressources de la Région



Hors emprunts, PACTE et cessions, la fiscalité demeure la principale ressource (61 %).

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES REELLES

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

	BP 2024	BP	BP/BP	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	644 538 000	660 447 000	2,5%	15 909 000
FISCALITE	474 600 000	488 520 208	2,9%	13 920 208
Fiscalité directe :	164 600 000	164 320 208	-0,2%	- 279 792
Fraction TVA ex CVAE	92 800 000	89 000 000		
Fraction TVA ex DGF	20 100 000	19 000 000		
TICPE Frais de gestion	27 800 000	30 970 208		-
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	8 400 000	8 610 000		-
Apprentissage - Neutralisation ressource apprentissage	6 300 000	6 300 000		-
Apprentissage - Prélèvement Sur Recettes (PSR)	3 100 000	3 100 000		-
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 500 000	3 640 000		-
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000		-
TICPE IFSI	-	1 100 000		-
Fiscalité indirecte :	310 000 000	324 200 000	4,6%	14 200 000
Octroi de Mer Régional	138 000 000	147 000 000		-
Taxe sur les Carburants	136 000 000	138 000 000		-
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000		-
Carte Grise	27 800 000	30 600 000		-
Taxe sur les transports public aériens et maritimes	4 000 000	4 400 000		-
Taxe sur les Rhums	2 200 000	2 200 000		-
DOTATIONS ETAT	73 350 160	72 142 392	-1,6%	- 1 207 768
Dotation Générale de Décentralisation	69 801 060	70 070 500		-
Fonds de Compensation de la TVA	300 000	-		-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	2 071 892		-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	87 041 140	90 022 350	3,4%	2 981 210
Europe (FSE,)	59 494 140	52 698 000		-
Etat	25 207 000	33 217 000		-
Autres	2 340 000	4 107 350		-
PRODUITS / AUTRES	9 546 700	9 762 050	2,3%	215 350
Produits de Gestion	9 546 700	9 762 050		-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	384 937 000	377 605 000	-1,9%	- 7 332 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions	383 437 000	375 605 000	-2,0%	- 7 832 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts	293 905 000	162 056 000	-44,9%	- 131 849 000
FISCALITE	-	-		-
OM - FRDE	-	-		-
DOTATIONS ETAT	82 000 000	77 886 500	-5,0%	- 4 113 500
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 000	46 911 000		-
Fonds de Compensation de la TVA	33 113 500	29 000 000		-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500	1 975 500		-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	206 385 000	79 323 825	-61,6%	- 127 061 175
Europe	141 085 000	56 452 035		-
Etat	61 647 500	15 692 940		-
Autres (Energie, AFD,...)	3 652 500	7 178 850		-
AUTRES RECETTES	5 520 000	4 845 675	-12,2%	- 674 325
Remboursement régie THD	980 000	1 106 111		-
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 000		-
Produits Financiers	4 440 000	3 639 564		-
EMPRUNTS	89 532 000	213 549 000	138,5%	124 017 000
Emprunts pour financement des investissements	89 532 000	213 549 000		-
PRODUITS DE CESSION	1 500 000	2 000 000	33,3%	500 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES (hors cessions et emprunts)	938 443 000	822 503 000	-12,4%	- 115 940 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 029 475 000	1 038 052 000	0,8%	8 577 000

II.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à **660 447 000 €**, soit une augmentation de (+) 2,5 % par rapport au BP 2024.

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	644 538 000	660 447 000	2,5%
Fiscalité	474 600 000	488 520 208	2,9%
Dotations Etat	73 350 160	72 142 392	-1,6%
Subventions et Participations	87 041 140	90 022 350	3,4%
Produits / Autres	9 546 700	9 762 050	2,3%

1. Des produits de fiscalité en augmentation (+) 2,9 %

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et des compensations pour l'exercice 2025 est de **488 520 208 €**, soit en augmentation de (+) 2,9 % par rapport au BP 2024.

Les recettes fiscales directes représentent 34 % contre 66 % pour les recettes fiscales indirectes.

a) La fiscalité locale directe : 164,3 M€

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
Fiscalité directe :	164 600 000	164 320 208	-0,2%
Fraction TVA ex CVAE	92 800 000	89 000 000	
Fraction TVA ex DGF	20 100 000	19 000 000	
TICPE Frais de gestion	27 800 000	30 970 208	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	8 400 000	8 610 000	
Apprentissage - Neutralisation ressource apprentissage	6 300 000	6 300 000	
Apprentissage - Prélèvement Sur Recettes (PSR)	3 100 000	3 100 000	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 500 000	3 640 000	
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000	
TICPE IFSI	-	1 100 000	

- les recettes de fraction TVA : 108 M€

La région perçoit deux fractions de TVA nationale :

1. la première en remplacement de la CVAE : 89 M€

L'article 31 du Projet de Loi de Finances pour 2025 annonce une révision à la baisse de la croissance de la TVA au titre de 2024 à hauteur de 0,8 % au lieu 4,5 % prévue initialement pour 2024. Il prévoit également un gel du montant de la TVA 2025 affecté à la Région Réunion en compensation de la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à celui de 2024 révisé au mois d'octobre, soit une recette de fraction de TVA à 88 M€. Ainsi, dans l'attente de la base définitive de la TVA nationale pour 2024, un montant de 89 M€ est proposé pour le BP 2025.

2. la seconde en remplacement de la DGF : 19 M€

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La région bénéficie de l'évolution dynamique de la TVA. Son montant garanti ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- TICPE Frais de gestion : 31 M€

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion perçus sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 16,7 M€ et des dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures réglementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, puis la suppression de la CVAE. Ces compensations représentaient 14,3 M€ en 2024.

- le fonds de solidarité régional : 8,6 M€

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA CVAE en 2022 puis est augmenté chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population.

La Région a perçu 7 M€ en 2023, et 8,4 M€ en 2024.

- l'apprentissage : neutralisation de la ressource et prélèvement sur recettes : 9,4 M€

Depuis 2020, le financement de l'apprentissage est réformé par la loi Avenir Professionnel qui transfère la gestion de ces compétences aux branches professionnelles. Pour la Région, cela se traduit par la perte de ressources liées à l'apprentissage et la perception de recettes figées destinées à neutraliser l'impact de ces modifications.

Le financement de l'apprentissage s'élève à 9,4 M€ et se répartit comme suit :

* 6,3 M€ au titre de la neutralisation de la ressource apprentissage,

* 3,1 M€ au titre du Prélèvement Sur Recettes (PSR).

- les IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau (article 1635-0 quinquies du CGI) : 3,6 M€

La Région encaisse cette recette relative à une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre.

Ce produit est stable, soit 3,6 M€ attendu au BP 2025.

- autres TICPE : 2,6 M€

Ces recettes sont liées à la compensation des transferts de compétence vers la Région tels que le transfert de la gestion des fonds européens, les CREPS et le service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

- TICPE IFSI : 1,1 M€

Pour l'exercice de sa compétence en matière de formation professionnelle continue, l'Etat a revalorisé la rémunération des stagiaires. Le montant global pour les régions en 2024 est de 1 113,6 M€, soit 1,1 M€ pour la collectivité.

b) La fiscalité locale indirecte : 324,2 M€

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève à 324,2 M€, en augmentation de (+) 4,6 % par rapport à 2024.

BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
---------	---------	-------------

Fiscalité indirecte :	310 000 000	324 200 000	4,6%
Octroi de Mer Régional	138 000 000	147 000 000	
Taxe sur les Carburants	136 000 000	138 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	
Carte Grise	27 800 000	30 600 000	
Taxe sur les transports public aériens et maritimes	4 000 000	4 400 000	
Taxe sur les Rhums	2 200 000	2 200 000	

Dans le cadre de ce budget primitif 2025, il est proposé un ajustement du tarif du cheval fiscal de 51 €/cv à 57 €/cv.

Les autres taux des taxes régionales demeurent inchangés.

Fiscalité	Taux
Cartes grises	57 €/cv
Taxe carburants	
<i>essence</i>	58,24 €/hl
<i>gazole</i>	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	0% à 2,50%
Taxe sur les transports aériens et maritimes	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hlap

- la carte grise : 30,6 M€

La Région perçoit une taxe proportionnelle (fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région) ainsi qu'une taxe fixe dans certains cas pour les duplicatas de certificats d'immatriculation. Cette recette est atone en lien avec la politique de décarbonation du parc automobile au niveau national.

Pour le BP 2025, il est proposé une revalorisation de la taxe proportionnelle de 51 €/cv à 57 €/cv à compter du 1^{er} février 2025, soit une recette supplémentaire prévisionnelle de 2,8 M€.

- la taxe sur la consommation des carburants TSCC : 140 M€

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur les supers. La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC.

Ces taux sont inchangés depuis plus de 20 ans (dernière révision en 2002).

RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC)

INTITULE	En euros			
	BP 2024		BP 2025	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		239 500 175		242 971 192
- Investissement 10 %	10,00 %	23 950 018	10,00 %	24 297 119
Sous-total 1	10,00 %	23 950 018	10,00 %	24 297 119
- Dotation Région	47,62 %	114 049 983	47,62 %	115 702 882
- Dont part principale	46,70 %	111 846 582	46,70 %	113 467 547
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 203 402	0,92 %	2 235 335
- Part " Département "	17,12 %	41 002 430	17,12 %	41 596 668
- Part " Communes "	22,26 %	53 312 739	22,26 %	54 085 387
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	7 185 005	3,00 %	7 289 136
Sous - Total 2	90,00 %	215 550 158	90,00 %	218 674 073
TOTAL 1 + 2	100,00 %	239 500 175	100,00 %	242 971 192

Pour rappel, le préciput de 10 % est destiné au financement d'opérations d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT), 3% pour les EPCI et le surplus bénéficie aux autres collectivités selon des taux de répartition fixés par délibération du conseil régional.

- l'Octroi de Mer : 147 M€

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes de son produit :

* la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;

* la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

Un travail sur les taux est engagé pour répondre aux objectifs de développement durable et de lutte contre la vie chère.

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4,4 M€

L'article 285 ter du code des douanes prévoit qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers.

Le montant de la taxe s'élève à 4,57 €/passager.

- la taxe sur les Rhums : 2,2 M€

La recette est stable et le taux reste inchangé (106,71 € /hap).

2. Des concours financiers de l'État stables en diminution (-) 1,6 %

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP	Ecart
DOTATIONS ETAT	73 350 160	72 142 392	-1,6%	- 1 207 768
Dotation Générale de Décentralisation	69 801 060	70 070 500		-
Fonds de Compensation de la TVA	300 000	-		
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	2 071 892		-

La Région perçoit 70 M€ de Dotation Globale de Décentralisation.

L'article 30 du Projet de Loi de Finance pour 2025 propose la suppression du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à présent éligibles, à l'exception des prestations relevant de l'informatique en nuage réalisées avant la promulgation de la loi.

La dotation de soutien à l'apprentissage qui contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage a diminué de (-) 1,2 M€ pour s'établir à 2 M€ à la suite de la parution de l'arrêté en date du 13 mai 2024 qui fixe à 88 M€ le financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis affecté aux régions en 2024, soit une baisse de (-) 50 M€ pour les régions.

3. Des subventions et participations en augmentation (+) 3,4 %

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP	Ecart
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	87 041 140	90 022 350	3,4%	2 981 210
Europe (FSE,)	59 494 140	52 698 000		-
Etat	25 207 000	33 217 000		-
Autres	2 340 000	4 107 350		-

Subventions et participations de fonctionnement	87 041 140	90 022 350	3,4%
Europe	59 494 140	52 698 000	-11,4%
Assistance Technique FEDER 2021-2027	2 100 000	7 000 000	
Assistance Technique FEDER 2014-2020	9 000 000	-	
Assistance Technique FSE 2014-2020	7 513 000	-	
Assistance Technique FSE 2021-2027	1 000 000	1 100 000	
Assistance Technique INTERREG 2014-2020	170 000	-	
Assistance Technique INTERREG 2021-2027	-	400 000	
FEAMPA 2021-2027	4 500 000	9 000 000	
FEDER 2014-2020 MAINSTREAM	-	4 500 000	
FEDER 2014-2020 Bourses Doctorales	763 140	1 600 000	
FSE Aide à la mobilité	6 000 000	2 800 000	
FSE+ 2021-2027	28 448 000	26 265 000	
Projet INTERREG	-	33 000	
Etat	25 207 000	33 217 000	31,8%
PACTE	25 000 000	26 000 000	
Participation de l'ETAT au fonctionnement du CRR	200 000	200 000	
Autres	7 000	-	
ETAT Fonds vert covoiturage KAROS	-	460 000	
ETAT Pôle de compétitivité	-	65 000	
PARS (Prestation Accueil Restauration Scolaire)	-	4 942 000	
ETAT - Audiovisuel	-	1 400 000	
ETAT - DEFFIRUN	-	150 000	
Autres	2 340 000	4 107 350	75,5%
Participation du Département sur le dispositif GAZ	2 300 000	1 800 000	
Participation du Département Personnels Cuisine Centrale	-	2 000 000	
Part. AFD Evaluation du PASS numérique	40 000	-	
Part. Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) - CYBERSECURITE	-	300 000	
Prestations de services dues par la Régie THD	-	7 350	

Les principales subventions proviennent :

- de l'Europe (soldes de la programmation 2014-2020 et programmation 2021-2027) pour 59 % soit 52,7 M€ ;
- de l'Etat pour 37 % soit 33,2 M€.

Les subventions européennes concernent principalement :

- le Fonds Social Européen (FSE) : 30,6 M€ pour le financement de la formation professionnelle et de la mobilité des étudiants dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- le FEAMPA : 9 M€ ;
- l'Assistance Technique pour la gestion des fonds européens : 8,5 M€.

Les participations de l'État sont en augmentation de (+) 31,8 % du fait de la recette supplémentaire de (+) 1 M€ du PACTE et de près de (+) 5 M€ attendues au titre du financement de la restauration scolaire par les CAF.

4. Les autres recettes de fonctionnement en augmentation (+) 2,3 %

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP	Ecart
PRODUITS / AUTRES	9 546 700	9 762 050	2,3%	215 350
Produits de Gestion	9 546 700	9 762 050		-

Cela concerne principalement des produits de gestion comme la location des bâtiments administratifs, les redevances et les concessions routières, les cotisations des familles au conservatoire régional et des recettes liées à la participation des familles aux frais de restauration et d'hébergement.

Il n'y a pas de recettes exceptionnelles identifiées au stade de la préparation budgétaire.

II.2 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors emprunts et cessions, les recettes d'investissement sont en diminution de (-) 1,9 % par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	384 937 000	377 605 000	-1,9%
Dotations Etat	82 000 000	77 886 500	-5,0%
Subventions et Participations	206 385 000	79 323 825	-61,6%
Autres Recettes	5 520 000	4 845 675	-12,2%
Emprunts	89 532 000	213 549 000	138,5%
Produits de Cessions	1 500 000	2 000 000	33,3%
TOTAL hors cessions	383 437 000	375 605 000	-2,0%
TOTAL hors cessions et hors emprunts	293 905 000	162 056 000	-44,9%

Les dépenses d'investissement 2025 seront financées comme suit :

- Autofinancement : 142 435 000 € dont 12 400 000 € d'amortissement ;
- Subventions + FCTVA + autres recettes : 162 056 000 € ;
- Cessions : 2 000 000 € ;
- Emprunts : 213 549 000 €.

1. Fiscalité : Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi : 0,16 %

Lorsque le produit de l'octroi de mer communal dépasse la dotation garantie fixée par arrêté préfectoral chaque année, le surplus est affecté à un Fonds Régional pour le Développement et l'emploi (FRDE) dont 20 % sont affectés à la Région.

La dotation garantie de 2024 est fixée à hauteur de 420 936 099 €. Compte tenu des encaissements de la recette d'octroi de mer constatée en 2024, le montant garanti ne devrait pas être atteint à fin 2024.

Il n'y aurait donc pas de recette FRDE en 2025.

2. Des concours financiers de l'État en diminution (-) 5,0 %

BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
---------	---------	-------------

DOTATIONS ETAT	82 000 000	77 886 500	-5,0%
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 000	46 911 000	
Fonds de Compensation de la TVA	33 113 500	29 000 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500	1 975 500	

La Dotation Régionale pour les équipements scolaires (DRES) est stable à 46,9 M€.

Le FCTVA attendu pour 2025 est en diminution par rapport aux dépenses d'investissement éligibles en maîtrise d'ouvrage réalisés en 2024, à la suite du Projet de Loi de Finances pour 2025 qui réduit le taux appliqué à 14,85 % au lieu de 16,404 %, soit une perte évaluée de 4 M€.

La dotation de soutien à l'apprentissage d'un montant de 1,9 M€ contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage.

3. Les subventions et participations en diminution (-) 61,6 %

BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
---------	---------	-------------

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	206 385 000	79 323 825	-61,6%
Europe	141 085 000	56 452 035	
Etat	61 647 500	15 692 940	
Autres (Energie)	3 652 500	7 178 850	

Les subventions sont en forte diminution soit (-) 61,6 %.

Les principales subventions attendues concernent les projets financés :

- avec des fonds européens pour 56,4 M€ ;
- avec l'Etat pour 15,6 M€ dont principalement l'AFIT pour la NRL à hauteur de 9 M€ et le contrat de convergence pour les constructions des lycées à hauteur de 4,2 M€ ;
- d'autres partenaires (AFD pour une construction d'une école à Madagascar, projets Energie etc..) pour 7,1 M€.

Ci-après le détail des subventions attendues de l'Europe, l'État et autres partenaires ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

	BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
Subventions et participations d'Investissement	206 385 000	79 323 685	-61,6%
Europe	141 085 000	56 452 035	-60,0%
FEADER PISTES FORESTIERES	5 000 000	1 000 000	
FEAMPA PO 2021-2027	961 000	-	
FEDER - PROJET CLIMAX	-	79 185	
FEDER PROG. REGIONAL ROUTE - INFRASTRUCTURES	3 000 000	1 500 000	
FEDER ECOSOLIDAIRE - CHAUFFE EAU SOLAIRE PATICULIERS	2 220 000	1 100 000	
FEDER FINANCIERE REGION REUNION	7 500 000		
FEDER KAP NUMERIK REACT UE - (EX CHEQUES NUMERIQUES)	3 000 000		
FEDER NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (Solde)	44 500 000	-	
FEDER PO 2014-2020 (Env. GLOBALE)	20 800 000	-	
FEDER PO 2021-2027 (Env. GLOBALE)	650 000	6 953 350	
FEDER PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	500 000	-	
FEDER PROGRAMME REGIONAL ROUTE	5 560 000	14 500 000	
FEDER PRR - MOBILITE DURABLE	11 220 000	28 140 000	
FEDER TRAVAUX GARES ROUTIERES	240 000	200 000	
FEI - AUTRES FONDS EUROPEENS	13 440 000	-	
REACT UE (Env. GLOBALE)	10 300 000	-	
REACT-EU PO 2014-2020 PROG. INFORMAT. DES LYCEES	-	79 500	
REACT-UE CHEQUE EQUIP. PHOTOVOLTAIQUES	10 500 000	2 900 000	
REACT-UE PO 2014-2020	1 694 000	-	
Etat	61 647 500	15 692 800	-74,5%
ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	57 600 000	9 000 000	
CONVENTION CNC ETAT - REGION	1 430 000	1 500 000	
ETAT ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Env. GLOBALE)	920 000	4 067 200	
APPEL A PROJETS TIERS LIEUX DEFFINOV	715 000	175 000	
CPN ETAT - LABORATOIRE	374 000	-	
SUBV. ETAT NAVIRE ECOLE	346 500	346 500	
ETAT - REHABILITATION CREPS	245 300	126 600	
CPN ETAT - INDUSTRIE COMMERCE	16 700	-	
ETAT - Musées	-	450 000	
ETAT - CADRE DU LIVRE	-	27 500	
Autres	3 652 500	7 178 850	96,5%
PROGRAMME SLIME - PART. EDF ET CLER	1 400 000	1 575 000	
PROGRAMME SARE - PARTICIPATION SRPP ET EDF	750 000	700 000	
ENERGIE - AUDIT EFFIKAZ	552 500	100 000	
AUTRES PROGRAMME REGIONAL ROUTE	700 000	3 100 000	
COMMUNES PROG. REGIONAL ROUTE	250 000	-	
MORONDAVA SUBVENTION FICOL	-	1 600 000	
SUBVENTION ADEME	-	103 850	

4. Les autres recettes d'investissement en diminution (-) 12,2 %

BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
---------	---------	-------------

AUTRES RECETTES
Remboursement régie THD
Amendes radars automatiques et amendes de police
Produits Exceptionnels
Produits Financiers

5 520 000	4 845 675	-12,2%
980 000	1 106 111	
100 000	100 000	
-	-	
4 440 000	3 639 564	

Les autres recettes d'investissement sont en diminution de (-) 12,2 %.

Ces produits concernent principalement le remboursement du prêt de 1,1 M€ de la régie Très Haut Débit et une recette attendue de 3,6 M€ d'ingénierie financière (fonds de prêt).

5. Les emprunts nouveaux

BP 2024	BP 2025	Evol. BP/BP
---------	---------	-------------

EMPRUNTS
Emprunts pour financement des investissements

89 532 000	213 549 000	138,5%
89 532 000	213 549 000	

Pour financer les investissements en 2025, il est prévu de recourir à des emprunts nouveaux à hauteur de 213 549 000 €.

III. LES DEPENSES PREVUES

Axes	BP 2024		BP 2025		Evolution	
	avant retraitement	après retraitement	avant retraitement	après retraitement	avant retraitement	après retraitement
Le développement humain et solidaire*	263 361 062	247 507 062	266 759 595	257 723 064	1,3%	4,1%
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons*	92 904 574	92 904 574	97 668 485	97 668 485	5,1%	5,1%
Le développement durable et la transition écologique*	333 930 835	222 611 975	352 234 001	251 107 701	5,5%	12,8%
Les missions transversales*	339 278 529	309 206 529	321 389 919	320 489 919	-5,3%	3,6%
TOTAL	1 029 475 000	872 230 140	1 038 052 000	926 989 169	0,8%	6,3%

* Après retraitement des dépenses exceptionnelles (cf. fin du tableau synthétique des dépenses réelles).

Affectation des dépenses de la Région Réunion

- Le développement humain et solidaire*
- Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons*
- Le développement durable et la transition écologique*
- Les missions transversales*

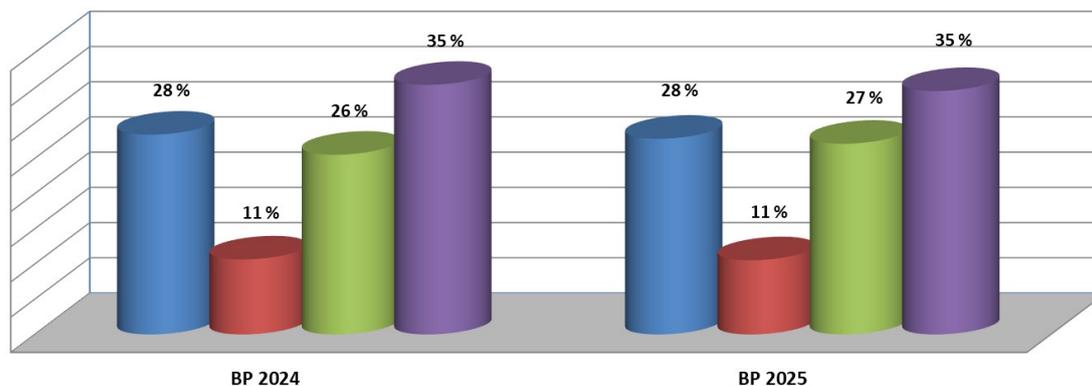


TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	BP 2024				BP 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	191 953 099	179 646 744	149 130 280	83 714 318	192 461 371	176 637 935	142 379 280	90 121 660	0,3%	-1,7%	-4,5%	7,7%
Hors dépenses retraitées	186 953 099	176 046 744	139 730 280	71 460 318	188 861 371	173 037 935	141 529 280	84 685 129	1,0%	-1,7%	1,3%	18,5%
Politique éducative	28 272 534	26 682 534	108 774 280	53 077 318	30 100 732	29 425 732	113 759 280	62 049 110	6,5%	10,3%	4,6%	16,9%
<i>dont cartable numérique</i>			5 500 000	5 500 000			8 800 000	8 800 000			60,0%	60,0%
<i>dont manuels scolaires (papier/numérique)</i>	200 000	200 000	3 300 000	3 300 000	200 000	200 000			0,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%
<i>dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)</i>	24 097 729	23 097 729	10 474 280	10 181 588	26 434 103	25 934 103	10 674 280	10 683 629	9,7%	12,3%	1,9%	4,9%
<i>dont constructions scolaires neufs</i>			68 750 000	3 000 000			47 800 000	10 000 000			-30,5%	233,3%
<i>dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments</i>			2 650 000	8 280 000			16 600 000	13 600 000			526,4%	64,3%
<i>dont rénovation efficacité thermique</i>			50 000	1 960 000			8 900 000	5 000 000			17700,0%	155,1%
<i>dont travaux maintenance lycées</i>			13 000 000	10 780 000			15 735 000	7 000 000			21,0%	-35,1%
<i>dont subvention lycées travaux maintenance</i>			2 000 000	2 347 750			2 000 000	2 000 000			0,0%	-14,8%
<i>dont acquisition foncière</i>							450 000	450 000				
<i>dont PRR II communes-éducation</i>				4 928 000				1 715 481				-65,2%
<i>dont subvention ATTEE lycées privés</i>	1 229 805	1 229 805			1 136 629	1 136 629			-7,6%	-7,6%		
<i>dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)</i>	1 550 000	1 035 000			1 135 000	1 035 000			-26,8%	0,0%		
<i>dont voie professionnelle</i>			2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000			0,0%	0,0%
<i>dont plan lecture lycée</i>			800 000	800 000			800 000	800 000			0,0%	0,0%
<i>dont mobilité éducative lycéenne</i>	470 000	470 000			470 000	470 000			0,0%	0,0%		
<i>dont divers (orientat, voyages pédagog, valorisat)scolaires, frais gestion...)</i>	725 000	650 000	250 000	-	725 000	650 000			0,0%	0,0%	-100,0%	
Enseignement supérieur	21 851 000	20 895 000	2 200 000	2 200 000	22 566 500	21 925 500	1 200 000	1 200 000	3,3%	4,9%	-45,5%	-45,5%
<i>dont aides en faveur étudiants</i>	3 400 000	2 980 000			4 443 500	3 866 000			30,7%	29,7%		
<i>dont mesures accompagnement</i>	2 316 000	2 280 000			2 248 000	2 388 000			-2,9%	4,7%		
<i>dont équipement et construction université</i>			2 200 000	2 200 000			1 200 000	1 200 000			-45,5%	-45,5%
<i>dont bourse réussite étudiant/aides mobilité</i>	8 500 000	8 500 000			9 265 000	9 632 500			9,0%	13,3%		
<i>dont aides mobilité professionnelle</i>	4 600 000	4 100 000			3 570 000	2 999 000			-22,4%	-26,9%		
<i>dont ressourcement étudiant</i>	3 000 000	3 000 000			3 000 000	3 000 000			0,0%	0,0%		
<i>dont divers (mesure accompagnement mobilité...)</i>	35 000	35 000			40 000	40 000			14,3%	14,3%		
Formations adaptées	109 221 630	102 773 500	16 761 000	13 739 000	108 820 000	96 250 000	11 525 000	10 115 000	-0,4%	-6,3%	-31,2%	-26,4%
<i>dont équipements des centres</i>			4 975 000	3 208 000			4 625 000	3 445 000			-7,0%	7,4%
<i>dont travaux sur les centres (y compris maintenance)</i>			2 550 000	2 970 000			2 200 000	1 700 000			-13,7%	-42,8%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>			550 000	1 500 000				100 000			-100,0%	-93,3%
<i>dont marchés</i>	104 176 130	97 869 600			104 930 000	92 640 000			0,7%	-5,3%		
<i>dont apprentissage</i>	2 542 000	2 542 000			1 170 000	1 000 000			-54,0%	-60,7%		
<i>dont mesure accompagnement</i>												
<i>dont frais fonction invest CPDI</i>	1 373 500	1 373 500	386 000	386 000	1 500 000	1 500 000	400 000	450 000	9,2%	9,2%	3,6%	16,6%
<i>dont subv travaux sur centres formation</i>			400 000	660 000			400 000	400 000			0,0%	-39,4%
<i>dont maîtrise des compétences clés</i>	830 000	688 400			900 000	790 000			8,4%	14,8%		
<i>dont construction centres formation</i>			500 000	1 115 000			3 500 000	2 320 000			600,0%	108,1%
<i>dont acquisition formation professionnelle</i>			7 400 000	3 900 000			400 000	1 700 000			-94,6%	-56,4%
<i>dont divers (autres prestations services...)</i>	300 000	300 000			320 000	320 000			6,7%	6,7%		
Excellence culturelle	17 768 125	15 735 010	6 880 000	7 485 000	18 123 739	16 404 303	4 830 000	5 894 050	2,0%	4,3%	-29,8%	-21,3%
<i>dont subvention équipement associations</i>			1 400 000	1 130 000			1 300 000	1 150 000			-7,1%	1,8%
<i>dont subvention fonctionnement associations</i>	1 375 000	1 100 000			1 300 000	1 150 000			-5,5%	4,5%		
<i>dont divers manifestations culturelles</i>	2 300 000	2 050 000			1 800 000	1 800 000			-21,7%	-12,2%		
<i>dont fonctionnement structures muséales</i>	6 519 010	6 519 010			7 591 624	6 919 303			16,5%	6,1%		
<i>dont fonctionnement salle de diffusion</i>	1 586 115	1 210 000			1 689 115	1 500 000			6,5%	24,0%		
<i>dont fonctionnement EPCC/PRMA</i>	805 000	680 000			825 000	680 000			2,5%	3,0%		
<i>dont CRR</i>	1 801 000	1 801 000	280 000	380 000	1 865 000	1 865 000	380 000	380 000	3,6%	3,6%	35,7%	0,0%
<i>dont acquisitions foncières</i>			2 000 000	800 000							-100,0%	-100,0%
<i>dont travaux/équip sur structures muséales</i>			1 650 000	1 160 000			1 950 000	1 950 000			18,2%	68,1%
<i>dont PRR Communes - Culture</i>				2 280 000				1 334 050				-41,5%
<i>dont connaissance valorisation transmission arts</i>	600 000				150 000	80 000			-75,0%			
<i>combats</i>												
<i>dont pole régional littérature/diversité linguistique</i>	175 000	130 000			210 000	180 000			20,0%	38,6%		
<i>dont aides entreprises culturelles</i>	170 000	170 000	390 000	380 000	170 000	170 000	250 000	230 000	0,0%	0,0%	-35,9%	-39,5%
<i>dont subvention équipements Communes</i>			300 000	200 000			300 000	300 000			0,0%	50,0%
<i>dont schéma enseignement artistique</i>	662 000	550 000			780 000	580 000			17,8%	5,5%		
<i>dont divers (acquisition ouvrage, œuvres d'art, inventaire patrimoine, IOMMA, réhabilitation...)</i>	1 775 000	1 545 000	860 000	1 155 000	1 743 000	1 480 000	650 000	550 000	-1,8%	-4,2%	-24,4%	-52,4%
Excellence sportive	3 440 000	3 440 000	11 215 000	4 656 000	3 190 000	3 090 000	7 315 000	6 552 000	-7,3%	-10,2%	-34,8%	40,7%
<i>dont subvention équipement</i>			400 000	250 000			400 000	400 000			0,0%	60,0%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>			650 000	1 200 000			1 500 000	1 500 000			130,8%	25,0%
<i>dont construction équipes sportifs</i>			8 350 000	1 200 000			4 000 000	3 000 000			-52,1%	150,0%
<i>dont subv fonctionnement sport</i>	2 700 000	2 700 000			2 500 000	2 400 000			-7,4%	-11,1%		
<i>dont travx maintenance EPS</i>			900 000	745 000			500 000	500 000			-44,4%	-32,9%
<i>dont PRR II Communes-sport</i>				346 000				237 000				-31,5%
<i>dont Institut régional sport océan indien</i>	150 000	150 000	100 000	100 000	150 000	150 000	100 000	100 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont divers (bourses, billets avion, études...)</i>	590 000	590 000	815 000	815 000	540 000	540 000	815 000	815 000	-8,5%	-8,5%	0,0%	0,0%
Cohésion sociale et solidarité	11 379 410	10 100 300	800 000	580 000	9 620 000	9 502 000	650 000	630 000	-15,5%	-5,9%	-18,8%	8,6%
<i>dont investissements aides alimentaires + égalité des chances</i>			800 000	580 000			550 000	530 000			-31,3%	-8,6%
<i>dont aide aux familles (gaz)</i>	5 000 000	3 600 000			3 600 000	3 600 000			-28,0%	0,0%		
<i>dont politique de la ville</i>	200 000	205 000			250 000	252 000			25,0%	22,9%		
<i>dont Continuité territoriale</i>	4 945 000	4 965 000			4 675 000	4 695 000			-5,5%	-5,4%		
<i>dont divers (démocratie participative, frais de fonctionnement CT...)</i>	1 234 410	1 330 300			1 095 000	955 000	100 000	100 000	-11,3%	-28,2%		
Rénovation énergétique logements	20 400	20 400	2 500 000	1 977 000	40 400	40 400	3 100 000	3 681 500	98,0%	98,0%	24,0%	86,2%
<i>dont logement réhab énergétique</i>				255 000				600 000			-100,0%	-33,3%
<i>dont logement réhab et amélioration</i>				900 000								
<i>dont logement renouvellement urbain</i>							2 000 000	300 000				
<i>dont aménagement FRAPIU EPS</i>			2 000 000	622 000			1 000 000	2 761 500			-50,0%	344,0%
<i>dont divers (dotations ADIL, OFS...)</i>	20 400	20 400	500 000	200 000	40 400	40 400	100 000	20 000	98,0%	98,0%	-80,0%	-80,0%

POLITIQUES PUBLIQUES



	BP 2024				BP 2025				Evolution % 2024-2025		Evolution % 2021-2024	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		AE	CP	AP	CP
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP				
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	61 060 286	41 474 512	70 536 868	51 430 062	36 791 954	40 727 854	49 936 348	56 940 631	-39,7%	-1,8%	-29,2%	10,7%
Hors dépenses retraitées	61 060 286	41 474 512	70 536 868	51 430 062	36 791 954	40 727 854	49 936 348	56 940 631	-39,7%	-1,8%	-29,2%	10,7%
Le tissu économique	9 491 457	8 644 242	34 338 200	20 394 960	9 292 600	8 687 357	14 096 200	24 566 750	-2,1%	0,5%	-58,9%	20,5%
dont soutien aux entreprises	9 036 457	8 104 242	33 633 200	19 544 960	8 788 100	7 882 657	12 706 200	23 772 750	-2,7%	-2,7%	-62,2%	21,6%
dont aides régionales aux entreprises			4 977 000	3 409 000			5 150 000	3 404 000			3,5%	-0,1%
dont fonds de créats				13 962 000				18 149 250				30,0%
dont fonds avance remboursable			2 000 000	500 000			2 000 000	1 000 000			0,0%	100,0%
dont fonds stratégique			25 000 000				5 000 000				-80,0%	0,0%
dont prêt relance			1 000 000	1 000 000				1 000 000			-100,0%	0,0%
dont aides organismes économiques			456 200	468 960			456 200	119 500			0,0%	-74,5%
dont aides animation économique	6 456 457	5 574 242			6 078 100	5 382 657			-5,9%	-3,4%		
dont fonds aux soutien professionnels route	2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000			0,0%	0,0%		
dont divers (frais gestion, études...)	530 000	530 000	200 000	205 000	710 000	500 000	100 000	100 000	22,4%	-5,7%	-50,0%	-51,2%
dont aménagement économique	455 000	540 000	705 000	850 000	504 500	804 700	1 390 000	794 000	10,9%	49,0%	97,2%	-6,6%
dont aménagements de zones d'activités (Eccotité + Bois Rouge+CPN)	110 000	260 000	555 000	700 000	129 833	129 833	950 000	200 000	18,0%	-50,1%	71,2%	-71,4%
dont Pierrefonds (aménagement/fonctionnement)	345 000	280 000	150 000	150 000	326 667	376 867	400 000	400 000	-5,3%	34,6%	166,7%	166,7%
dont divers (études...)					48 000	298 000	40 000	194 000				
L'internationalisation des entreprises	1 822 143	1 891 527	0	0	1 980 000	1 934 912	0	0	8,7%	2,3%		
dont promotion export (soutien logistique...)	1 622 143	1 691 527			1 980 000	1 934 912			22,1%	14,4%		
dont divers	200 000								-100,0%	-100,0%		
L'accompagnement des secteurs d'avenir	27 966 000	11 766 000	13 461 277	8 517 215	1 715 500	11 076 245	18 325 148	12 798 898	-93,9%	-5,9%	36,1%	50,3%
dont aides entreprises innovation (inclus projets)	1 351 000	1 351 000	1 570 700	1 390 700	758 000	3 558 000	1 430 000	3 051 000	-43,9%	163,4%	-9,0%	119,4%
dont subv° fonct innovat/aides animation	321 000	340 000	1 500 000	1 320 000			1 100 000	2 721 000	0,0%	88,2%	-26,7%	106,1%
dont Agce Régionale Innovat(fonct&CPN)	300 000	264 000			321 000	640 000			-64,3%	62,9%		
dont structure accompagnat innov° (CPN)	500 000	549 000			107 000				-100,0%	291,6%		
dont divers (frais gest°, AMO, pole competitivité...)	230 000	198 000			2 150 000	338 000				70,7%		
dont la recherche	40 000	40 000	70 700	70 700	330 000	330 000	330 000	330 000	43,3%		366,8%	366,8%
dont soutien à la recherche			3 480 000	1 755 000	10 000	40 000	6 795 148	4 364 574	-75,0%	0,0%	95,3%	148,7%
dont recherche agronomique	1 480 000	1 480 000	25 000	25 000			1 720 000	1 400 000			102,4%	550,0%
dont observation volcanologique Piton Fournaise	1 000 000	1 000 000			2 825 148	2 825 148	2 825 148	2 825 148			97,6%	90,2%
dont équipement construction	150 000				100 000		100 000	100 000			-90,0%	-60,0%
dont divers (subvention recherche...)	40 000	40 000			2 050 000	50 000			-75,0%	0,0%	1286,7%	
dont l'économie Bleue (y compris FEAMPa)	26 575 000	10 375 000	8 410 577	5 371 515	947 500	7 478 245	10 100 000	5 383 324	-96,4%	-27,9%	20,1%	0,2%
La relance du tourisme	11 637 400	10 644 485	6 987 270	7 875 674	11 687 500	9 132 999	2 225 000	3 408 313	0,4%	-14,2%	-68,2%	-56,7%
dont aménagements touristiques			600 000	933 408			300 000				-8,3%	-67,9%
dont aides aux entreprises touristiques			1 437 270	1 844 970			1 215 000	570 000			-15,5%	-69,1%
dont aide promotion touristique (FRT, IRT)	8 600 000	7 588 000			10 000 000	7 587 999			16,3%	0,0%		
dont animat°touristiq & aide organisat°éco (OTI)	2 857 400	2 850 000	4 500 000	4 647 296	1 600 000	1 440 000	400 000	2 478 313	-44,0%	-49,5%	-91,1%	-46,7%
dont études à caractère touristique			250 000	250 000			60 000				-76,0%	-76,0%
dont tourisme numérique & frais gest° & divers	180 000	206 485	200 000	200 000	87 500	105 000			-51,4%	-49,1%	-100,0%	-100,0%
Une agriculture forte et durable	80 000	80 000	2 000 000	2 700 000	120 000	120 000	2 150 000	1 575 000	50,0%	50,0%	7,5%	-41,7%
dont aides entreprises(inv & frs gest°(fonct))	80 000	80 000	2 000 000	2 700 000	120 000	120 000	2 150 000	1 575 000	50,0%	50,0%	7,5%	-41,7%
L'audiovisuel	1 026 286	1 227 286	5 822 000	5 895 000	1 317 833	1 345 333	5 360 000	5 832 228	28,4%	9,6%	-7,9%	-1,1%
dont aides aux entreprises				2 000				51 061				2453,1%
dont animation	40 000	55 000			46 000	40 000			15,0%	-27,3%		
dont fts soutien audio&créat°jeux vidéos (inv)&CPN maison cinéma°jeux (fonct)	60 000	60 000	4 782 000	4 853 000	60 000	60 000	4 800 000	4 541 167	0,0%	0,0%	0,4%	-6,4%
dont soutien product° TV locales			295 000	295 000			315 000	295 000			6,8%	0,0%
dont investissements indust°images			700 000	700 000			200 000	900 000			-71,4%	28,6%
dont audiovisuel fonctionnement	604 286	781 000			836 833	868 000			38,5%	11,1%		
dont divers (nile orientat°+adhes°+étud)	322 000	331 286	45 000	45 000	375 000	377 333	45 000	45 000	16,5%	13,9%	0,0%	0,0%
L'économie sociale et solidaire	4 329 000	3 618 100	3 300 000	2 687 500	3 814 000	3 689 336	2 820 000	2 462 442	-11,9%	2,0%	-14,5%	-5,4%
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatif(fonct)	4 329 000	3 618 100	1 940 000	1 580 000	3 714 000	3 599 336	1 860 000	1 660 000	-14,2%	-0,5%	-4,1%	13,5%
dont économie circulaire (aides animations et aux investissements)			1 360 000	1 107 500	100 000	90 000	960 000	668 942			-29,4%	-39,6%
Le co-développement régional	3 216 000	1 934 000	50 000	65 000	5 326 000	2 894 000	650 000	627 000	65,6%	49,6%	1200,0%	864,6%
dont participation action coopération régionale (CPN Interreg...)	3 016 000	1 734 000	50 000	65 000	5 116 000	2 684 000	650 000	627 000	69,6%	54,8%	1200,0%	864,6%
dont divers (régies avances, Représentation Paris)	200 000	200 000			210 000	210 000			5,0%	5,0%		
Le numérique	1 492 000	1 668 872	4 578 121	3 294 713	1 538 521	1 847 672	4 310 000	5 670 000	3,1%	10,7%	-5,9%	72,1%
dont aides aux entreprises			347 571	351 570			200 000	110 000			-42,5%	-68,7%
dont animation	260 000	352 000			187 000	171 000			-28,1%	-51,4%		
dont régie THD (gazelle+aménagat°numériq)			1 461 700	1 154 000			2 000 000	2 900 000			36,8%	151,3%
dont aménagat°numériq fonctionnement	950 000	1 034 872			1 212 521	1 434 672			27,6%	38,6%		
dont Kap Numériq			2 500 000	1 582 143			2 000 000	2 500 000			-20,0%	58,0%
dont divers (adhésion, études, salon, stratégie...)	282 000	282 000	268 850	207 000	139 000	242 000	110 000	160 000	-50,7%	-14,2%	-59,1%	-22,7%
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	24 030 845	54 321 845	150 576 700	279 608 990	22 836 100	58 446 700	1 018 281 000	293 787 301	-5,0%	7,6%	576,3%	5,1%
Hors dépenses retraitées	24 030 845	54 321 845	150 576 700	279 608 990	22 836 100	58 446 700	1 018 281 000	293 787 301	-5,0%	7,6%	576,3%	14,5%
Des infrastructures modernes	200 000	200 000	1 000 000	137 500 000	200 000	200 000	846 000 000	133 600 000	0,0%	0,0%	84500,0%	-2,8%
dont NR/L/NEO et Possession	200 000	200 000		130 600 000	200 000	200 000	846 000 000	130 600 000	0,0%	0,0%		0,0%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)			1 000 000	6 900 000				3 000 000			-100,0%	-56,5%
La mobilité durable	2 742 560	33 157 560	39 390 000	47 890 000	1 730 000	37 872 500	68 400 000	51 360 000	-36,9%	14,2%	73,6%	7,2%
dont travaux TCSP (prog régionale Re)			30 190 000	37 940 000			63 400 000	46 250 000			110,0%	21,9%
dont voie et plan vélo régional	40 000	40 000	1 000 000	200 000	20 000	20 000			-50,0%	-50,0%	-100,0%	0,0%
dont travaux gares routières & investissements			100 000	1 000 000			1 400 000	960 000			1300,0%	-4,0%
dont frais fonctionnement gares routières	40 000	40 000			40 000	40 000			0,0%	0,0%		
dont subv° versée BA Transport		31 215 000					36 142 500				15,8%	
dont fonctionnement co-voiturage	2 000 000	1 200 000			1 000 000	1 000 000			-50,0%	-16,7%		
dont divers (subv°EPC+études+pole échange)	662 560	662 560	200 000	650 000	670 000	670 000						

	BP 2024				BP 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Le traitement des déchets et le cadre vie	10 319 985	10 428 685	1 586 000	2 805 660	10 700 100	10 135 100	1 356 000	1 645 000	3,7%	-2,8%	-14,5%	-41,4%
<i> dont déchets cadre de vie</i>	845 100	916 500		57 300	1 120 100	1 105 100	300 000	839 000	32,5%	20,6%		1364,2%
<i> dont plan gestion risques inondation (PGRI)</i>				87 500								-100,0%
<i> dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin</i>	700 000	737 300		293 000	700 000	700 000	606 000	506 000	0,0%	-5,1%		72,7%
<i> dont potabilisation</i>				1 505 000								-100,0%
<i> dont Politique de l'eau PRR</i>				172 860								-100,0%
<i> dont récupérateur eau de pluie</i>			350 000	100 000			200 000	50 000			-42,9%	-50,0%
<i> dont PEC (Emplois verts + LAV, investissements chantiers +signalétiques...)</i>	8 774 885	8 774 885	590 000	590 000	8 880 000	8 330 000	250 000	250 000	1,2%	-5,1%		-57,6%
<i> dont divers</i>	-	-	546 000	-			-	-				-100,0%
L'autonomie énergétique	400 000	740 000	30 750 000	27 506 130	426 000	652 000	20 755 000	18 842 500	6,5%	-11,9%	-32,5%	-31,5%
<i> dont aides aux collectivités et entreprises</i>			1 050 000	1 166 630			2 860 000	1 712 700				-46,8%
<i> dont Plan solaire "aides photovoltaïques"</i>			16 000 000	10 955 000			7 950 000	7 715 300				-50,3%
<i> dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"</i>			2 400 000	2 861 000			2 400 000	2 536 000				0,0%
<i> dont Travaux maîtrise d'ouvrage</i>				3 498 500				1 448 500			#DIV/0!	-58,6%
<i> dont énergie audit effikaz</i>			650 000	650 000			390 000	425 000				-40,0%
<i> dont énergie bras des lianes</i>			3 000 000	500 000			3 000 000	1 000 000				100,0%
<i> dont énergie éolien offshore</i>			500 000	500 000			750 000	250 000				50,0%
<i> dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)</i>			1 500 000	1 500 000			250 000	250 000				-83,3%
<i> dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)</i>			2 000 000	2 000 000			1 750 000	1 750 000				-12,5%
<i> dont énergie SPL HORIZON</i>			3 500 000	3 500 000			750 000	1 055 000				-78,6%
<i> dont énergie dispositif PV climatisation/isolation personnes vulnérables</i>							500 000	500 000				
<i> dont Documents stratégiques " Frais d'études"</i>	390 000	730 000			400 000	627 000			2,6%	-14,1%		
<i> dont Frais divers</i>	10 000	10 000	150 000	375 000	26 000	25 000	155 000	200 000	160,0%	150,0%		-46,7%
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	277 044 230	275 443 101	370 243 848	414 753 370	252 089 425	275 812 489	1 210 596 628	440 849 592	-9,0%	0,1%	227,0%	6,3%
Hors dépenses retraitées	272 044 230	271 843 101	360 843 848	402 499 370	248 489 425	272 212 489	1 209 746 628	334 286 761	-8,7%	0,1%	235,3%	-16,9%
Finances	7 195 739	52 441 139	6 060 532	78 231 810	8 850 428	31 231 974	7 403 372	67 557 872	23,0%	-40,4%	0,22	-13,6%
<i> dont Provisions</i>		21 500 000						67 200 000				-100,0%
<i> dont Dette</i>		30 245 500		78 172 000				30 490 000				0,8%
<i> dont Autres</i>	7 195 739	695 639	6 060 532	59 810	8 850 428	741 974	7 403 372	357 872	23,0%	6,7%	22,2%	498,3%
Resources Humaines	4 578 547	166 239 018	20 000	20 000	4 962 392	187 853 137	30 000	30 000	8,4%	13,0%	50,0%	50,0%
<i> dont ATTEE</i>	57 000	76 362 048			62 000	83 051 957			8,6%	8,6%		
<i> dont Conservatoire Régional</i>	36 000	10 121 880			46 000	11 550 575			27,8%	14,1%		-14,0%
<i> dont Route</i>	28 000	19 477 287			38 000	21 995 649			35,7%	16,8%		12,9%
<i> dont gest° fds européens</i>	4 457 547	53 519 143	20 000	20 000	4 816 392	63 359 471	30 000	30 000	8,1%	18,4%	50,0%	50,0%
Système information et organisations	2 903 200	2 350 228	5 780 000	5 150 320	3 269 000	3 268 400	5 060 000	5 691 636	12,6%	39,1%	-12,5%	10,5%
<i> Patrimoine</i>	2 090 000	2 674 500	3 640 000	13 424 000	3 845 500	4 199 500	1 620 000	3 100 000	84,0%	57,0%	-55,5%	-76,9%
<i> Administration Générale</i>	8 005 634	11 085 014	3 234 620	3 695 500	8 098 255	11 129 500	2 661 000	2 711 000	1,2%	0,4%	-17,7%	-26,6%
<i> dont CESER, CCEE</i>	555 000	1 830 000	32 120	13 000	985 000	1 830 000	23 000	23 000	77,5%	0,0%	-28,4%	76,9%
<i> dont Assemblée</i>	360 500	2 361 500	52 000	52 000	360 500	2 391 500	52 000	52 000	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%
<i> dont Affaires générales</i>	400 000	209 000			397 500	517 500			-0,6%	147,6%		
<i> dont Commande publique, affaires juridiques</i>	2 347 655	2 342 035	1 500	1 500	2 080 255	2 155 500	1 000	1 000	-11,4%	-8,0%	-33,3%	-33,3%
<i> dont Moyens généraux</i>	4 342 479	4 342 479	3 149 000	3 629 000	4 275 000	4 235 000	2 585 000	2 635 000	-1,6%	-2,5%	-17,9%	-27,4%
<i> Autres</i>	8 375 650	3 767 000	200 000	200 000	15 017 000	4 517 000	200 000	100 000	79,3%	19,9%	0,0%	-50,0%
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	33 148 770	238 556 899	18 935 152	100 721 630	44 042 575	242 199 511	16 974 372	79 190 408	32,9%	1,5%	-10,4%	-21,4%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	305 193 000	458 654 500	379 559 000	305 158 140	292 532 000	483 922 000	1 226 721 000	345 377 169	-4,1%	5,5%	223,2%	13,2%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital)	310 193 000	483 754 500	389 179 000	437 303 000	296 132 000	487 522 000	1 227 571 000	452 840 000	-4,5%	0,8%	215,4%	3,6%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	310 193 000	514 000 000	389 179 000	515 475 000	296 132 000	518 012 000	1 227 571 000	520 040 000	-4,5%	0,8%	215,4%	0,9%

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	BP 2024				BP 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	5 000 000	3 600 000	9 400 000	12 254 000	3 600 000	3 600 000	850 000	5 436 531	-28,0%	0,0%		-55,6%
<i> dont aide aux familles (gaz)</i>	5 000 000	3 600 000			3 600 000	3 600 000			-28,0%	0,0%		
<i> dont acquisitions foncières éducation</i>							450 000	450 000				-94,6%
<i> dont acquisitions formation professionnelle</i>			7 400 000	3 900 000			400 000	1 700 000				-100,0%
<i> dont acquisitions foncières culture</i>			2 000 000	800 000								-100,0%
<i> dont PRR II communes-éducation</i>				4 928 000				1 715 481				-65,2%
<i> dont PRR Communes - Culture</i>				2 280 000				1 334 050				-41,5%
<i> dont PRR II Communes-sport</i>				346 000				237 000				-31,5%
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	-	-	-	111 318 880	-	-	-	101 126 300				-9,2%
<i> dont PRR Bâtiment</i>				1 146 000				1 126 300				-1,7%
<i> dont Politique de l'eau PRR</i>				172 860								-100,0%
<i> dont dépenses exceptionnelles NRL</i>				110 000 000				100 000 000				-9,1%
Missions transversales	-	21 500 000	220 000	8 572 000	-	-	-	900 000				-100,0%
<i> dont Provisions</i>		21 500 000										-100,0%
<i> dont acquisition bâtiment VEFA St Paul</i>			220 000	8 572 000				900 000				-100,0%
Total:	5 000 000	25 100 000	9 620 000	132 144 880	3 600 000	3 600 000	850 000	107 462 831	-28,0%	-85,7%		-18,7%

Axe 1 : Le développement humain et solidaire (AE/AP= 334,84 M€ ; CP= 266,76 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 341,08 M€ ; CP= 263,36 M€)

Politique éducative (AE/AP= 143,86 M€ ; CP= 91,47 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 137,05 M€ ; CP= 79,76 M€)

Fonctionnement : (AE= 30,1 M€ ; CP= 29,43 M€) (contre en 2024 : AE= 28,27 M€ ; CP= 26,68 M€)

Concernant la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGF) de 25,93 M€ en crédits de paiement (CP), une hausse de 12,3 % est constatée par rapport au budget précédent soit + 2,84 M€. Cette augmentation provient principalement de la mise en place de la gratuité des repas dans les lycées (budget complémentaire de 4,1 M€) ainsi que de la compensation de l'inflation sur l'énergie et des frais de maintenance des bâtiments et équipements techniques des lycées dont les cuisines scolaires.

Investissement : (AP= 113,76 M€ ; CP= 62,05 M€) (contre en 2024 : AP= 108,77 M€ ; CP= 53,08 M€)

Le financement des lycées en équipement (DGE) représente un montant de 10,68 M€ pour répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés.

Il est également prévu un montant de 10 M€ pour les constructions scolaires soit une augmentation de + 7 M€ notamment pour les nouveaux lycées des métiers de la mer et des métiers de l'hôtellerie et du tourisme. Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées représentent un montant de 13,6 M€ en CP soit une hausse de 64,3 % par rapport au BP 2024. Une enveloppe de 12 M€ est également inscrite en faveur de travaux de rénovation thermique pour répondre aux enjeux du développement durable ainsi qu'à des travaux nécessaires de maintenance et d'adaptation aux évolutions des structures pédagogiques en particulier le numérique.

Le financement du dispositif d'aide au cartable numérique à destination des nouveaux lycéens est constant à hauteur de 5,5 M€.

L'acquisition de logiciels pédagogiques numériques en remplacement de l'aide aux manuels scolaires est de 3,3 M€ comme pour l'exercice précédent.

En 2025, la collectivité mettra en place des groupements d'achats afin d'harmoniser et de rationaliser la dépense publique sur certains besoins spécifiques en partenariat avec les établissements.

Enseignement supérieur (AE/AP= 23,77 M€ ; CP= 23,13 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 24,05 M€ ; CP= 23,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,57 M€ ; CP= 21,93 M€) (contre en 2024 : AE= 21,85 M€ ; CP= 20,9 M€)

Le montant des aides en faveur des étudiants est de 3,87 M€ en CP soit une hausse de + 29,7 % par rapport à 2024 pour un accompagnement ambitieux des jeunes étudiants à la Réunion ou en mobilité, en vue d'assurer une formation diplômante d'excellence et d'encourager la découverte de nouveaux environnements éducatifs pour une plus grande chance d'insertion professionnelle.

En 2025, les dispositifs d'aides seront adaptés et simplifiés dans le but d'améliorer leur lisibilité pour les étudiants et leurs familles en veillant à un rééquilibrage des aides pour des études à la Réunion et vers la France Hexagonale, l'Europe ou les pays étrangers.

Le budget des dispositifs de bourse réussite étudiant ainsi que celui des aides à la mobilité éducative et professionnelle restent constants à hauteur de 12,6 M€ de dépenses en CP.

S'agissant de l'aide au ressourcement des étudiants, il est prévu un montant de 3 M€ comme précédemment, afin d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en métropole, en Europe ou à l'étranger.

Investissement : (AP= 1,2 M€ ; CP= 1,2 M€) (contre en 2024 : AP= 2,2 M€ ; CP= 2,2 M€)

Cette dépense concerne principalement la construction d'infrastructures à destination des opérateurs de l'enseignement supérieur avec le concours des fonds européens. Ainsi un budget de 1,2 M€ en CP est prévu sur 2025 notamment pour accompagner l'Université de la Réunion dans la construction du Campus Est.

Formations adaptées (AE/AP= 120,35 M€ ; CP= 106,37 M€ ; AE/AP= 125,98 M€ ; CP= 116,51 M€)

Fonctionnement : (AE= 108,82 M€ ; CP= 96,25 M€) (contre en 2024 : AE= 109,22 M€ ; CP= 102,77 M€)

La dépense principale concerne les actions de la formation professionnelle avec un budget de 38,27 M€ consacré sur l'exercice. Le dispositif PACTE mobilise une enveloppe plus importante de 45,71 M€ y compris la rémunération des stagiaires dont le budget évolue de 12,6 M€ à 18 M€ soit une hausse de 42,9 % selon l'activité de 2024.

Par ailleurs, la collectivité renforcera l'animation du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C) avec la poursuite du dispositif d'apprentissage LésPassClés au niveau d'autres communes dans le cadre d'appels à projets. L'objectif pour 2025 est d'atteindre 16 communes bénéficiant d'une structure LésPassClés contre 4 communes en 2024. En 2025, le budget qui y est consacré est de 0,79 M€ en CP contre 0,69 M€ précédemment.

Investissement : (AP= 11,53 M€ ; CP= 10,12 M€) (contre en 2024 : AP= 16,76 M€ ; CP= 13,74 M€)

La Région a prévu des travaux de mises aux normes et équipements des centres de formation à hauteur de 5,25 M€ en vue de garantir une formation aux apprentis avec du matériel adapté et les technologies les plus modernes.

Par ailleurs, il est prévu un montant de 2,32 M€ en investissement pour la construction des centres de formation soit une progression de + 1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, la relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU Nord ainsi que la construction d'un nouveau site de formation pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît comptent parmi les projets immobiliers importants dans le secteur des formations sanitaires et sociales dans le cadre de cette mandature.

Excellence culturelle (AE/AP= 22,95 M€ ; CP= 22,30 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 24,65 M€ ; CP= 23,22 M€)

Fonctionnement : (AE= 18,12 M€ ; CP= 16,40 M€) (contre en 2024 : AE= 17,77 M€ ; CP= 15,74 M€)

La principale dépense est consacrée au financement du fonctionnement des musées régionaux avec un montant de 6,92 M€ en CP soit une évolution de 6,1 %. En 2024, une nouvelle délégation de service public de la gestion de nos musées a été contractualisée avec la SPL RMR.

Il est également prévu un budget de 1,87 M€ pour les dépenses des Conservatoires à Rayonnement Régional, 1,5 M€ pour les salles de diffusion, 1,8 M€ pour diverses manifestations culturelles et 1,15 M€ pour les subventions aux associations.

Investissement : (AP= 4,83 M€ ; CP= 5,89 M€) (contre en 2024 : AP= 6,88 M€ ; CP= 7,49 M€)

Les travaux et équipements sur les structures muséales représentent un budget de 1,95 M€ soit une hausse de 68,1 %. Par ailleurs, un budget à hauteur de 1,15 M€ est alloué pour subventionner les équipements des associations culturelles.

Excellence sportive (AE/AP= 10,51 M€ ; CP= 9,64 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 14,66 M€ ; CP= 8,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,19 M€ ; CP= 3,09 M€) (contre en 2024 : AE= 3,44 M€ ; CP= 3,44 M€)

L'essentiel de la dépense concerne les subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 2,4 M€. Le partenariat entre la collectivité et les ligues et comités sportifs constitue un pilier fondamental du développement du sport sur le territoire, Ce budget permet de diversifier l'offre sportive mais également d'accompagner les athlètes locaux en matière de pratique sportive de haut niveau.

Investissement : (AP= 7,32 M€ ; CP= 6,55 M€) (contre en 2024 : AP=

Il est prévu des mises aux normes réglementaires et rénovations des équipements sportifs à hauteur de 1,5 M€ soit une progression de 25 %. Par ailleurs, un budget de 3 M€ est inscrit en CP en vue de la réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, la construction du gymnase de Champ Fleuri et du Stadium Olympique d'escalade et la rénovation des équipements sportifs des lycées dont le complexe sportif du lycée Bel Air de Sainte Suzanne.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 10,27 M€ ; CP= 10,13 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 12,18 M€ ; CP= 10,68 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,62 M€ ; CP= 9,50 M€) (contre en 2024 : AE= 11,38 M€ ; CP= 10,10 M€)

En 2025, il est proposé de reconduire l'aide aux familles pour l'acquisition de bouteille de gaz à 15 € en partenariat avec le Département (50 %), soit une enveloppe brute de 3,6 M€ en CP jusqu'au 30 juin 2025.

Concernant le dispositif de continuité territoriale, un montant de 4,7 M€ en CP est prévu. La réforme de l'État avec le relèvement du seuil du quotient familial de 11 991 € à 18 000 € a pour conséquence une réduction significative des demandes pour la tranche 3, estimée à environ 55 %. Cette tendance baissière devrait se confirmer pour 2025.

Ce dispositif intègre également l'aide à la Continuité Funéraire mis en place en liaison avec le Département et LADOM afin de répondre aux situations d'urgence des familles aux revenus modestes devant se rendre en Métropole (0,130 M€).

Investissement : (AP= 0,65 M€ ; CP= 0,63 M€) (contre en 2024 : AP= 0,8 M€ ; CP= 0,58 M€)

La collectivité participe au financement de trois nouvelles Maisons des Femmes (services d'accueil, de soins et d'accompagnement des femmes victimes de violences) pour un montant de 0,25 M€.

Par ailleurs, face à l'aggravation de la précarité, la Région poursuit son engagement dans les aides alimentaires en soutenant le financement en équipements des associations habilitées (0,28 M€).

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 3,14 M€ ; CP= 3,72 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,52 M€ ; CP= 2 M€)

Investissement : (AP= 3,1 M€ ; CP= 3,68 M€) (contre en 2024 : AP= 2,5 M€ ; CP= 1,98 M€)

La réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat mobilisent un montant de 0,6 M€ en CP.

Sur le dispositif d'aménagement FRAFU, le budget est de 2,76 M€ contre 0,62 M€ l'année précédente. En 2025, la collectivité poursuivra son intervention à travers des conventions de financement FRAFU déjà engagées (ZAC Savane des Tamarins, ZAC Cœur de ville à La Possession) et le conventionnement des nouvelles opérations au prorata des logements intermédiaires programmés par les opérateurs.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons

(AE/AP= 86,73 M€ ; CP= 97,67 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 131,60 M€ ; CP= 92,90 M€)

En matière de développement économique, la Région agit en utilisant deux leviers : ses fonds propres et les fonds européens.

S'agissant de ses fonds propres, l'action de la Région porte sur différents domaines :

Le tissu économique (AE/AP= 23,39 M€ ; CP= 33,25 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 43,83 M€ ; CP= 29,04 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,29 M€ ; CP= 8,69 M€) (contre en 2024 : AE= 9,49 M€ ; CP= 8,64 M€)

Les aides en faveur des opérateurs économiques représentent un montant de 5,38 M€ en CP. En 2025, il est proposé de poursuivre diverses mesures de développement et d'animation économique sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il est prévu des accueils de proximité assurés par les camions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Mobile et la CCI Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Proxi. Par ailleurs, des actions territorialisées seront également menées en lien avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le fonds de soutien aux professionnels de la route mobilise une enveloppe de 2 M€.

Dans le secteur de l'aménagement économique, les dépenses concernent principalement la participation financière de la collectivité dans les organismes (GIP ou syndicat mixte) en charge de la gestion de l'Ecocité, de Bois Rouge et de Pierrefonds. En outre, grâce au Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie, la collectivité accompagnera le développement économique équilibré de chaque microrégion.

Investissement : (AP= 14,10 M€ ; CP= 24,57 M€) (contre en 2024 : AP= 34,34 M€ ; CP= 20,39 M€)

Les aides régionales aux entreprises représentent 3,40 M€ et les fonds de crédits de 18,15 M€ en CP. Cette dernière dépense augmente de + 30 % grâce au déploiement du nouvel instrument financier Fonds d'Aide à l'Investissement pour les entreprises Réunionnaises « FAIRE » qui est financé par le PO FEDER 2021-2027. De plus, ce dispositif est complété par le fonds d'avance remboursable à hauteur de 1 M€ soit une hausse de + 0,5 M€ pour répondre aux besoins de trésorerie des TPE.

Il est également prévu 5 M€ en AP pour la création d'un « Fonds Stratégique Régional » destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 1,98 M€ ; CP= 1,93 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 1,82 M€ ; CP= 1,89 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,98 M€ ; CP= 1,93 M€) (contre en 2024 : AE= 1,82 M€ ; CP= 1,89 M€)

Afin d'accompagner les entreprises qui exportent leurs productions, la collectivité propose des aides en faveur de la promotion à l'export ainsi que du soutien logistique des entreprises. Un financement de 1,93 M€ est ainsi prévu soit + 14,4 % par rapport à l'exercice précédent.

L'innovation (AE/AP= 2,19 M€ ; CP= 6,61 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,92 M€ ; CP= 2,74 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,76 M€ ; CP= 3,56 M€) (contre en 2024 : AE= 1,35 M€ ; CP= 1,35 M€)

Afin de promouvoir les projets innovants, un montant de 3,56 M€ en CP est consacré à ce secteur sur l'exercice 2025. Ce budget comprend notamment la participation de la collectivité à l'Agence Régionale à l'Innovation (ARI) pour un montant de 0,43 M€ en CP.

Investissement : (AP= 1,43 M€ ; CP= 3,05 M€) (contre en 2024 : AP= 1,57 M€ ; CP= 1,39 M€)

Dans le domaine de l'innovation, les aides aux entreprises pour les dépenses d'équipement sont proposées à hauteur de 3,05 M€ en CP avec également une intervention plus conséquente du FEDER.

La recherche (AE/AP= 6,81 M€ ; CP= 4,40 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,48 M€ ; CP= 1,76 M€)

Investissement : (AP= 6,80 M€ ; CP= 4,36 M) (contre en 2024 : AP= 3,48 M€ ; CP= 1,76 M€)

Un budget de 1,4 M€ est consacré au soutien de la recherche soit une hausse de + 1,37 M€ notamment pour le lancement des nouveaux projets d'infrastructures de recherche financés sur fonds FEDER et INTERREG VI OI 21-27.

De plus, un montant de 2,81 M€ en CP est prévu pour la recherche agronomique, soit une progression de + 90,2 % en 2025 pour accompagner les programmes structurants de recherche développés sur le territoire et en coopération régionale.

L'économie bleue (AE/AP= 11,05 M€ ; CP= 12,86 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 34,99 M€ ; CP= 15,75 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,95 M€ ; CP= 7,48 M€) (contre en 2024 : AE= 26,58 M€ ; CP= 10,38 M€)

La collectivité régionale étant en charge de la gestion du fonds européen dédié à la pêche FEAMPA de 32,5 M€ sur la période 2021-2027 (hors assistance technique), une enveloppe de 7,48 M€ en CP est ainsi prévue sur l'exercice 2025 pour accompagner les professionnels du secteur maritime, de la pêche et de l'aquaculture.

Investissement : (AP= 10,10 M€ ; CP= 5,38 M€) (contre en 2024 : AP= 8,41 M€ ; CP= 5,37 M€)

S'agissant des équipements, une enveloppe complémentaire de 5,38 M€ en CP est inscrite pour la gestion du fonds européen FEAMPA 2021-2027.

Parmi les opérations programmées, figure notamment la création d'une écloserie collective pour répondre aux besoins d'alevins des entreprises aquacoles.

Il est à noter que dans le cadre du soutien financier apportée à la formation maritime, la collectivité, en réponse à un appel à projet de l'Etat, a reçu une dotation pour la construction d'un navire école.

La relance du tourisme (AE/AP= 13,91 M€ ; CP= 12,54 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 18,62 M€ ; CP= 18,52 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,69 M€ ; CP= 9,13 M€) (contre en 2024 : AE= 11,64 M€ ; CP= 10,64 M€)

La collectivité poursuivra son soutien au secteur touristique en agissant dans un cadre renouvelé en matière de gouvernance et en cohérence avec les objectifs à atteindre fixés par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR).

Ainsi, en 2025, les crédits alloués aux acteurs de la promotion touristique (IRT et autres organismes) sont stables à hauteur de 7,59 M€ en CP.

Investissement : (AP= 2,23 M€ ; CP= 3,41 M€) (contre en 2024 : AP= 6,99 M€ ; CP= 7,88 M€)

Les aides aux entreprises et organismes dans le secteur du tourisme représentent un montant de 3,05 M€ en CP sur 2025. Il est ainsi prévu des crédits pour la rénovation des structures existantes afin d'améliorer la qualité et le professionnalisme de l'offre touristique, diversifier les gammes de produits et assurer leur pérennité notamment dans le secteur de l'hôtellerie de charme, des hébergements insolites et de l'hôtellerie de grande envergure. L'objectif recherché est d'accroître la capacité d'accueil des touristes sur le territoire.

Ces projets peuvent émarger au programme européen FEDER 21-27 et la Région interviendrait en contrepartie nationale des fonds européens.

Une agriculture forte et durable (AP= 2,27 M€ ; CP= 1,70 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,08 M€ ; CP= 2,78 M€)

Investissement : (AP= 2,15 M€ ; CP= 1,58 M€) (contre en 2024 : AP= 2 M€ ; CP= 2,7 M€)

Les crédits prévus pour le soutien à l'investissement productif des industries agroalimentaire sont de 1,58 M€ en CP en 2025. La collectivité finance les outils de production et l'accompagnement aux leviers de production ainsi que les démarches collectives de diversification. Dans ce secteur agricole, des projets peuvent également, être financés par les fonds européens et les aides régionales.

L'audiovisuel (AE/AP= 6,68 M€ ; CP= 7,18 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 7,12 M€ ; CP= 7,12 M€)

Investissement : (AP= 5,36 M€ ; CP= 5,83 M€) (contre en 2024 : AP= 5,82 M€ ; CP= 5,9 M€)

Le financement prévu en faveur des entreprises du secteur audiovisuel ainsi que le fonds de soutien et création des jeux vidéo est de 4,59 M€ en CP. La collectivité régionale initiera en 2025 des actions de coproduction de longs-métrages et de séries à ambition internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo.

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 6,63 M€ ; CP= 6,15 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 7,63 M€ ; CP= 6,31 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,81 M€ ; CP= 3,69 M€) (contre en 2024 : AE= 4,33 M€ ; CP= 3,62 M€)

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les crédits inscrits sont de 3,68 M€ en CP pour accompagner des Très Petites Entreprises (TPE) et autres structures. En 2025, le financement des Ateliers Chantiers et d'Insertion (ACI) reste une priorité ainsi que l'accompagnement en faveur de création d'Entreprises d'Insertion.

Investissement : (AP= 2,82 M€ ; CP= 2,46 M€) (contre en 2024 : AP= 3,3 M€ ; CP= 2,69 M€)

Les aides à l'investissement à destination des structures de l'ESS et de l'économie circulaire sont de 2,46 M€ en CP. Dans ce domaine, la collectivité a inscrit sur le long terme l'abondement des dispositifs de fonds de prêts permettant d'allouer des micro-crédits et prêts d'honneur à destination des TPE et structures de l'ESS. Les subventions sont accordées en contrepartie nationale des fonds européens.

Le co-développement régional (AE/AP= 5,98 M€ ; CP= 3,52 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,27 M€ ; CP= 2 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,33 M€ ; CP= 2,89 M€) (contre en 2024 : AE= 3,22 M€ ; CP= 1,93 M€)

Les opérations de coopération concernent principalement les pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte la majorité de la contrepartie nationale nécessaire à la mise en œuvre du programme de coopération INTERREG Océan Indien. Il est ainsi prévu le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice des porteurs de projets émergeant notamment sur des fiches à dynamiser (économie, éducation, sport, coopération agricole, projets de petit format). Pour concrétiser ces actions, un montant de 2,68 M€ en CP est inscrit, ce qui représente une hausse de + 54,8 % en 2025.

Le numérique (AE/AP= 5,85 M€ ; CP= 7,52 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 6,07 M€ ; CP= 4,96 M€)

Investissement : (AP= 4,31 M€ ; CP= 5,67 M€) (contre en 2024 : AP= 4,58 M€ ; CP= 3,29 M€)

Dans le secteur du numérique et de l'innovation, les crédits prévus sont de 2,9 M€ soit une hausse de + 151,3 % pour le financement de la régie très haut débit (Réunion THD) afin de poursuivre l'aménagement numérique du territoire. A ce titre, Réunion THD devra initier avec l'ensemble des opérateurs volontaires, un projet de nouveau câble sous-marin en préparation de l'obsolescence prochaine du câble SAFE.

Par ailleurs, le dispositif « Kap Numerik » en faveur des entreprises sera financé à hauteur de 2,5 M€ soit une progression de + 58 %. Il s'agit d'accélérer la transformation numérique des entreprises pour améliorer leur productivité et développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique

(AE/AP= 1 041,12 M€ ; CP= 352,23 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 174,61 M€ ; CP= 333,93 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 846,2 M€ ; CP= 133,8 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 1,2 M€ ; CP= 137,7 M€)

Investissement : (AP= 846 M€ ; CP= 133,6 M€) (contre en 2024 : AP= 1 M€ ; CP= 137,5 M€)

Le budget prévu en 2025 concerne principalement les travaux de la NRL pour un montant constant de 130,6 M€ en CP. Les premiers travaux de la seconde phase entre la Grande Chaloupe et La Possession seront engagés dès 2025 avec le raccordement à La Possession. En parallèle, l'appel d'offres pour les travaux du nouveau viaduc sera lancé. Il est ainsi prévu un montant de 846,2 M€ en AP.

De plus, d'autres grands travaux routiers destinés à doter l'île d'infrastructures modernes sont programmés.

Parmi ces projets, une attention particulière sera portée sur la décongestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- la contournante de Saint-Joseph (RN2) ;
- la liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), avec un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Maraina ;
- le lancement des études du nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul.

La mobilité durable (AE/AP= 70,13 M€ ; CP= 89,23 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 42,13 M€ ; CP= 81,05 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,73 M€ ; CP= 37,87 M€) (contre en 2024 AE= 2,74 M€ ; CP= 33,16 M€)

Depuis 2017, La région gère le réseau Car Jaune et assure l'exploitation des gares routières. Pour le financement de ce réseau dans le budget annexe Transport, un budget de 36,14 M€ en CP est prévu. Ce montant est en augmentation en prévision de la future délégation de service public (DSP) du réseau Car Jaune en 2025. Le futur projet Car Jaune 2025-2031 vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional pour améliorer les déplacements quotidiens et réduire la congestion routière à La Réunion.

Par ailleurs, La Région poursuit son engagement en faveur du covoiturage en renouvelant le dispositif KAROS dont les modalités seront revues en 2025 en fonction du partenariat de l'Etat avec le fonds vert. Une enveloppe de 1 M€ est inscrite pour le fonctionnement du dispositif.

Investissement : (AP= 68,4 M€ ; CP= 51,36 M€) (contre en 2024 AP= 39,39 M€ ; CP= 47,89 M€)

Une enveloppe de 46,25 M€ en CP est prévu pour la réalisation des projets en faveur des transports en commun, soit une progression de +21,9 %. Ainsi, les projets intègrent les modes doux avec le développement des voies réservées aux transports en commun (VRTC).

Parmi les opérations programmées en 2025, figurent la RN2-requalification de la RN2 en traversée de Saint-Benoît, RN2–VRTC entre Cambuston et Bel air à Sainte-Suzanne, RN1–Voie de bus Bellemène/Savannah à Saint-Paul, Nouvelle voie urbaine du Tampon–projet CASUD.

De plus, dans le cadre du réseau Car jaune, des crédits à hauteur de 1,1 M€ sont prévus pour la reprise des biens auprès de l'ancien délégataire. Par ailleurs, des études sur la billettique et sur la réalisation de futurs pôles d'échange à Sainte-Thérèse et à Bel Air Sainte-Suzanne sont planifiées à hauteur de 1 M€ en vue du futur réseau régional de transport guidé. Des aménagements de gares routières avec des abri-vélos sont programmés ainsi que des travaux de mise en accessibilité et équipements des points d'arrêt pour 1 M€.

Le réseau routier (AE/AP= 81,57 M€ ; CP= 90,77 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 80,65 M€ ; CP= 66,66 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,5 M€ ; CP= 7,5 M€) (contre en 2024 : AE= 8,25 M€ ; CP= 7,55 M€)

S'agissant de la préservation et la sécurisation du patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau s'élèvent à 4,8 M€ en CP. Ce budget d'exploitation est stable et permet de maintenir en opérationnel les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent. Il assure également les réparations à la suite de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).

La mise en œuvre des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier régional par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. La participation au SMPRR est de 2 M€ en CP.

Investissement : (AP= 74,07 M€ ; CP= 83,27 M€) (contre en 2024 : AP= 72,4 M€ ; CP= 59,11 M€)

Concernant la conservation, la modernisation et le développement du réseau routier régional, un montant de 74,08 M€ en CP est attribué au programme régional des routes soit une augmentation de + 61,4 %.

Parmi les opérations prévues en lien avec le développement du réseau figurent les travaux de la RN5–sécurisation accès à Cilaos et la RN1A–Aménagement échangeur Carosse et voie verte à Saint Gilles.

Par ailleurs, d'autres travaux routiers sont affectés au SMPRR pour un coût de 5,3 M€ en CP sur le budget régional. L'aménagement des pistes forestières représente 1,7 M€. Les travaux de la collectivité dans ce domaine concernent les routes forestières à fort enjeu touristique qui sont principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches...).

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 9,98 M€ ; CP= 7,16 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 7,57 M€ ; CP= 7,04 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,28 M€ ; CP= 2,09 M€) (contre en 2024 : AE= 2,12 M€ ; CP= 2,25 M€)

En matière d'aménagement du territoire, les charges liées à la révision du SAR 2022-2026 représentent 0,35 M€, les aides au développement territorial sont de 0,57 M€ et les subventions dans le domaine de la biodiversité sont de 0,96 M€ soit une hausse de +61,9 %. Cette dernière dépense comprend les frais de fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (0,3 M€).

Investissement : (AP= 7,7 M€ ; CP= 5,07 M€) (contre en 2024 : AP= 5,45 M€ ; CP= 4,8 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le secteur de l'aménagement et du bâtiment représente 1,13 M€ en CP pour solder divers projets.

Par ailleurs, dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) signé en 2020 avec le GIP Ecocité et le Territoire de l'Ouest, la collectivité interviendra financièrement dans le projet de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisserie et village des initiatives). Le budget consacré est de 1,5 M€ en CP.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 12,06 M€ ; CP= 11,78 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 11,91 M€ ; CP= 13,23 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,7 M€ ; CP= 10,14 M€) (contre en 2024 : AE= 10,32 M€ ; CP= 10,43 M€)

Les dépenses environnementales sont allouées principalement au dispositif des emplois verts (PEC et lutte antivectorielle) qui mobilise un budget de 8,33 M€ en CP. S'agissant des actions de prévention et du traitement des déchets, la Région accompagne les acteurs publics et privés. A ce titre, elle est membre des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement à hauteur de 0,9 M€. Par ailleurs, elle apporte son soutien dans l'animation des filières du BTP (CER BTP) (40 K€), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) (45 K€) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH).

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,18 M€ ; CP= 19,49 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 31,15 M€ ; CP= 28,25 M€)

Investissement : (AP= 20,76 M€ ; CP= 18,84 M€) (contre en 2024 : AP= 30,75 M€ ; CP= 27,51 M€)

Afin d'accélérer l'autonomie énergétique de l'île, un budget de 18,84 M€ est prévu en 2025. Les financements sont affectés principalement vers les aides aux photovoltaïques (7,72 M€), à l'équipement de chauffe-eau solaire (2,54 M€) et à la rénovation énergétique des logements des particuliers.

Ainsi, en 2025, les aides sont maintenues sur divers dispositifs en cours tels que le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (programme SARE) à hauteur de 0,25 M€ ou le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (programme SLIME) qui permet aux foyers modestes de lutter contre la précarité énergétique à hauteur de 1,75 M€.

Le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFI'KAZ logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performants thermiquement et énergétiquement, représente 0,43 M€.

Par ailleurs, d'autres dispositifs sont proposés afin de mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire dans les domaines suivants :

- le développement de l'éolien off-shore au large des côtes de La Réunion (0,25 M€) ;
- la réhabilitation des microcentrales du Bras des Lianes dont les travaux s'appuieront sur le rapport d'audit de 2023 (1 M€) ;
- la déclinaison, avec le soutien de la SPL Horizon Réunion, des actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...) (1,06 M€).

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 16,25 M€ ; CP= 98,79 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 13,26 M€ ; CP= 130,67 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,85 M€ ; CP= 31,23 M€) (contre en 2024 : AE= 7,2 M€ ; CP= 52,44 M€)

Ce poste comptabilise principalement les charges financières de la dette pour un montant de 30,49 M€ en 2025 soit + 0,8 % dans un contexte de taux d'intérêts élevés.

Les provisions de l'exercice précédent de 21,5 M€ ne sont pas reconduites en 2025.

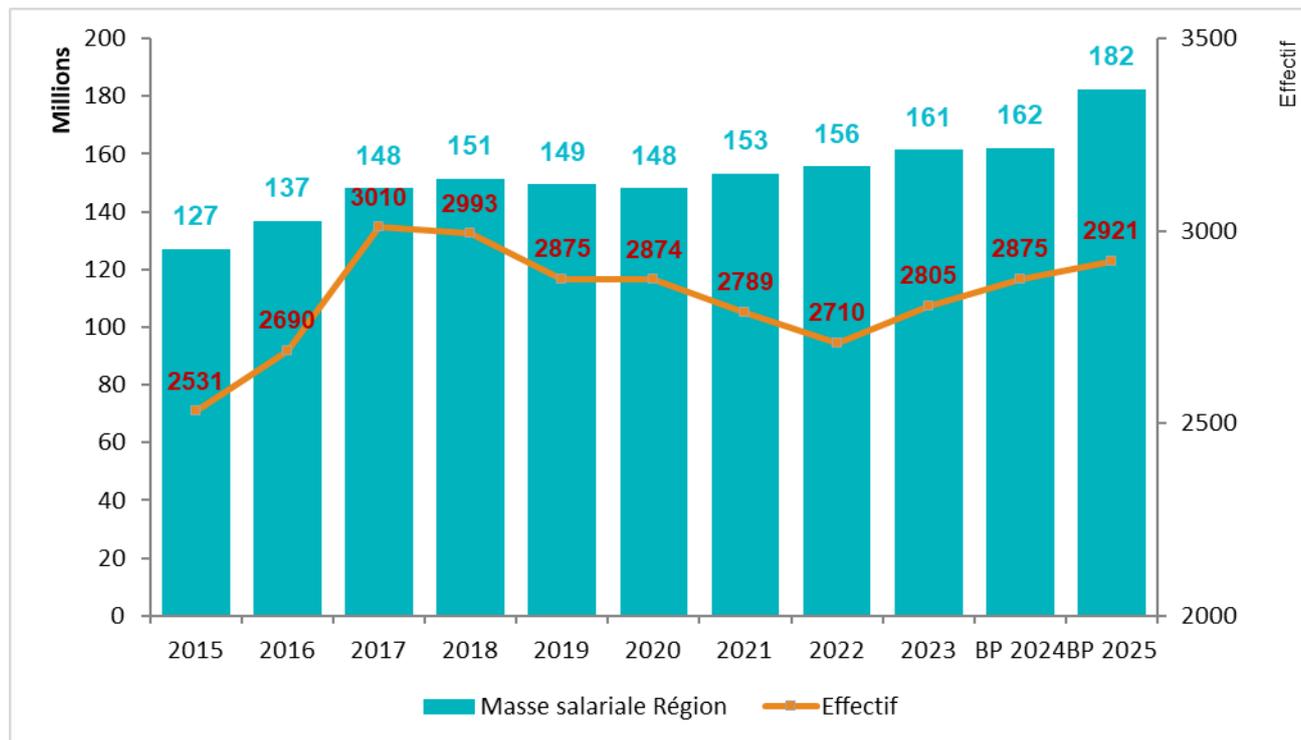
Investissement : (AP= 7,4 M€ ; CP= 67,56 M€) (contre en 2024 : AP= 6,06 M€ ; CP= 78,23 M€)

Le remboursement du capital des emprunts représente un montant de 67,2 M€ soit une diminution de - 14 %, à la suite du remboursement de deux contrats de prêts arrivés à terme auprès du Crédit Agricole au 15/11/2024 et de la Caisse d'Epargne au 01/01/2025.

Ressources humaines (AE/AP= 4,99 M€ ; CP= 187,88 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 4,6 M€ ; CP= 166,26 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,96 M€ ; CP= 187,85 M€) (contre en 2024 : AE= 4,58 M€ ; CP= 166,24 M€)

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2025 :



La charge totale de personnel évolue globalement de + 13 % pour un montant total de 187,85 M€ en fonctionnement. La masse salariale s'établit, pour sa part, à 182,46 M€ en 2025.

La masse salariale a été fortement impactée en 2024 par plusieurs revalorisations nationales intervenues entre 2023 et 2024 pour un coût total de 5,1 M€. Les mesures nationales de revalorisation de 2023 représentent 3,5 M€ et 1,6 M€ pour 2024.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 introduit une augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL. Cette hausse aura un impact budgétaire direct en alourdissant les charges patronales à hauteur + 2,0 M€.

**Système d'information et des organisations (AE/AP= 8,33 M€ ; CP= 8,96 M€)
(contre en 2024 : AE/AP= 8,68 M€ ; CP= 7,5 M€)**

Fonctionnement : (AE= 3,27 M€ ; CP= 3,27 M€) (contre en 2024 : AE= 2,9 M€ ; CP= 2,35 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 3,27 M€ en CP est prévu pour que le réseau soit opérationnel.

Investissement : (AP= 5,06 M€ ; CP= 5,69 M€) (contre en 2024 : AP= 5,78 M€ ; CP= 5,15 M€)

Les opérations d'investissement concernent les études informatiques afin de préparer la mise en œuvre des projets de modernisation des services (dématérialisation, sécurité de l'information...) à hauteur de 0,55 M€. Il s'agit également d'investir dans des équipements informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (ordinateurs, équipements wifi, logiciels...). Il est prévu un budget de 4,7 M€ à ce titre.

Patrimoine (AE/AP= 5,47 M€ ; CP= 7,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 5,73 M€ ; CP= 16,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,85 M€ ; CP= 4,2 M€) (contre en 2024 : AE= 2,09 M€ ; CP= 2,67 M€)

Les locations immobilières représentent un montant de 3,5 M€ en CP et progressent de 75 % à la suite de l'augmentation des locations sur le site de Cadjee, le temps des travaux de réhabilitation du site MRST. Il est ensuite envisagé une rationalisation de l'occupation des locaux en procédant au regroupement des services et des directions sur des sites de propriété de la Région.

Investissement : (AP= 1,62 M€ ; CP= 3,1 M€) (contre en 2024 : AP= 3,64 M€ ; CP= 13,42 M€)

Des travaux sont prévus sur les bâtiments de la Région (Hôtel de Région, MRST, rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking) pour un coût total de 1,5 M€. La baisse du budget patrimonial de (-) 76,9 % s'explique par le paiement échelonné de la VEFA de Saint-Paul sur la période 2022-2024.

Administration générale (AE/AP= 10,76 M€ ; CP= 13,84 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 11,24 M€ ; CP= 14,78 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,1 M€ ; CP= 11,13 M€) (contre en 2024 : AE= 8 M€ ; CP= 11,09 M€)

Les dépenses d'administration générale concernent principalement les moyens généraux. Ces charges d'un montant de 4,24 M€ en CP, soit (-) 2,5 % en 2025. Parmi les postes importants figurent les frais de gardiennage (0,527 M€ contre 0,7 M€ en 2024), l'entretien des bâtiments administratifs (1,14 M€ contre 1,18 M€ en 2024), la consommation électrique (0,5 M€ contre 0,48 M€ en 2024) et celle du carburant (0,3 M€ contre 0,35 M€ en 2024).

Investissement : (AP= 2,66 M€ ; CP= 2,71 M€) (contre en 2024 : AP= 3,23 M€ ; CP= 3,7 M€)

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 2,64 M€ en CP en diminution de - 27,4 %. Cette baisse s'explique par le renouvellement du parc automobile dont les marchés ont été principalement exécutés sur 2023 et pour partie en 2024.

Pour le prochain exercice, la prévision porte sur le règlement d'un solde à hauteur de 0,23 M€.

Par ailleurs, un budget de 1,5 M€ est alloué à l'aménagement des bâtiments administratifs (travaux d'aménagement de la cafétéria, installation de systèmes d'arrosage, divers travaux sur les bâtiments publics de la collectivité, ...)

Autres (AE/AP= 15,22 M€ ; CP= 4,62 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 8,58 M€ ; CP= 3,97 M€)

Fonctionnement : (AE= 15,02 M€ ; CP= 4,52 M€) (contre en 2024 : AE= 8,38 M€ ; CP= 3,77 M€)

Ces charges concernent diverses actions de promotion (y compris Europe et INTERREG) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE**I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES RÉELLES 43 252 000	RECETTES RÉELLES 43 252 000
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE
43 252 000	43 252 000

Les dépenses réelles du budget annexe Transport s'élèvent à **43,25 M€** uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

Dépenses réelles	BP 2024	BP 2025	Evolution
DSP CAR JAUNE 2015-2024	25 600 000	30 800 000	20,3%
GESTION RESEAU CAR JAUNE 2015-2024	585 000	500 000	-14,5%
CONTROLE QUALITE	100 000	10 000	-90,0%
ACCOMPAGNEMENT AU SOL	510 000	510 000	0,0%
FRAIS DE NETTOYAGE DES GARES - DL	450 000	315 000	-30,0%
MAINTENANCE VIDEO PROTECTION GARES ROUTIERES	10 000	10 000	0,0%
FONCTIONNEMENT DES GARES ROUTIERES	200 000	200 000	0,0%
PRESTATIONS SECURITE SUR RESEAU CAR JAUNE	315 000	315 000	0,0%
REVERSEMENT DGD AUTRES AOTU	6 880 000	6 880 000	0,0%
COMPENSATION SUITE TRANSFERT COMPETENCE CASUD	1 012 000	1 012 000	0,0%
VERSEMENT AUX AOTU EXTRA-MUROS	2 450 000	2 400 000	-2,0%
REVERSEMENT REUNPASS AUX EPCI	300 000	300 000	0,0%
TOTAL	38 412 000	43 252 000	12,6%

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution
Subventions et participations Région Réunion	31 215 000	36 142 500	15,8%
Compensation de transfert du Département	7 082 000	7 082 000	0,0%
Redevance pour location de bus	115 000	27 500	-76,1%
TOTAL	38 412 000	43 252 000	12,6%

En dépense, le poste DSP Car Jaune est en augmentation de + 20,30% en raison d'une part du renforcement de l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées et d'autre part, de la volonté d'apporter un service de qualité aux usagers.

Le plan de financement prévoit une participation plus importante de la subvention Région vers le Budget Annexe Transport de 36,14 M€ (contre 31,22 M€ en 2024). Ce montant est en augmentation de +15,8 % en 2025 en prévision de la future délégation de service public (DSP) du réseau Car Jaune en 2025. Le futur projet Car Jaune 2025-2031 vise à améliorer les déplacements quotidiens et à réduire la congestion routière à La Réunion.

II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES
73 000	73 000
DÉPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
-	
73 000	73 000

Les dépenses réelles du budget annexe Energie s'élèvent à **0,73 M€** uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

Dépenses réelles	BP 2024	BP 2025	Evolution
MAINTENANCE	15 000	5000	-66,7%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 000	1000	-95,0%
REMBOURSEMENT DE FRAIS*	40 000	30 000	-25,0%
PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE RATTACHEMENT	45 000	35 000	-22,2%
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1 000	1 000	0,0%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000	1 000	-80,0%
TOTAL	126 000	73 000	-42,1%

* les frais de maintenance des équipements de la centrale sont portés financièrement sur le budget principal et refacturés en fin d'exercice vers le budget annexe.

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution
Redevance location toiture	105 000	42 000	-60,0%
Ventes d'électricité – microcentrale	20 000	30 000	50,0%
Autres produits divers gestion courante	1 000	1 000	0,0%
TOTAL	126 000	73 000	-42,1%

La vente d'électricité est en baisse en raison des travaux sur la microcentrale des Bras des Lianes. De plus, concernant la redevance pour la location des toitures, un montant plus important a été inscrit sur la période précédente car des titres non pas été émis antérieurement et la recette a été régularisée en 2024.

III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 2 848 000	RECETTES D'ORDRE 2 848 000
2 848 000	2 848 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES
DÉPENSES D'ORDRE 2 848 000	RECETTES D'ORDRE 2 848 000
2 848 000	2 848 000

Les inscriptions au BP 2025 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements sur une durée de 15 ans, des dépenses d'investissement pour les travaux de réhabilitation réalisés sur les musées régionaux de 2011 à 20215 et la reprise au compte de résultat de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Le contrat de DSP avec la SPL RMR a été renouvelé au 1^{er} juin 2024. Celui-ci prévoit une mise à disposition des locaux à titre gratuit, il n'y a donc plus de redevance perçue soumise à TVA dans ce budget annexe.

C- BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette consolidation consiste, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste au minimum, en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts croisés entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	561 337 000	703 772 000	561 337 000	703 772 000
Budget Principal	518 012 000	660 447 000	518 012 000	660 447 000
Budget Annexe Energie	73 000	73 000	73 000	73 000
Budget Annexe DSP	-	-	-	-
Budget Annexe Transport	43 252 000	43 252 000	43 252 000	43 252 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	520 040 000	377 605 000	520 040 000	377 605 000
Budget Principal	520 040 000	377 605 000	520 040 000	377 605 000
Budget Annexe Energie				
Budget Annexe DSP	-		-	
Budget Annexe Transport				
BUDGET GENERAL	1 081 377 000			

Il convient de relever que les flux budgétaires entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP sont limités aux opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et de la maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Il est enfin à noter, comme rappelé plus haut, que le budget de la Région prévoit de verser en 2025 une subvention de fonctionnement de 36,14 M€ au budget annexe Transport.

D- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET INTERREG V OI) dans des budgets distincts du budget principal et dotés de l'autonomie financière.

I. BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 409 889 335	RECETTES D'ORDRE 409 889 335
409 889 335	409 889 335
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 409 889 335	RECETTES D'ORDRE 409 889 335
409 889 335	409 889 335

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
amortissement	409 889 335		amortissement des subventions accordées en n-1
reprise subvention		409 889 335	reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
Total fonctionnement	409 889 335	409 889 335	
reprise subvention	409 889 335		reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
amortissement		409 889 335	amortissement des subventions accordées en n-1
Total investissement	409 889 335	409 889 335	
Total F +I	819 778 670	819 778 670	

La totalité des capacités d'engagement du PO 2014-2020 (AP/AE de 1 1 budget 2014 et a été directement engagée comptablement par la Région.

En mouvements réels, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2014 à 2023 (programme opérationnelle et REACT-UE).

Les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2024, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2025.

Les inscriptions au BP 2025 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements des dépenses des subventions accordées et les reprises au compte de résultat des subventions perçues de l'Union Européenne en 2024.

II. BUDGET AUTONOME POCT

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 et la mise en place d'un budget doté d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M57.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 3 747 837	RECETTES D'ORDRE 3 747 837
3 747 837	3 747 837
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 3 747 837	RECETTES D'ORDRE 3 747 837
3 747 837	3 747 837

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
amortissement	3 747 837		amortissement des subventions accordées en n-1
reprise subvention		3 747 837	reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
Total fonctionnement	3 747 837	3 747 837	
reprise subvention	3 747 837		reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
amortissement		3 747 837	amortissement des subventions accordées en n-1
Total investissement	3 747 837	3 747 837	
Total F +I	7 495 674	7 495 674	

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ou directement engagée comptablement par la Région.

En mouvement réel, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2015 à 2023.

Les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2024, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2025.

Les inscriptions au BP 2025 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements des dépenses des subventions accordées et les reprises au compte de résultat des subventions perçues de l'Union Européenne en 2024.

E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Par délibération de l'assemblée plénière en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a approuvé la création de deux budgets autonomes dédiés à la gestion budgétaire des programmes Européens 2021-2027 pour le POE plurifonds FEDER / FSE et pour le POE Interreg Espace Océan Indien.

Conformément à la réglementation, ces 2 budgets seront régis sous la nomenclature M57 sous le statut de budgets annexes rattachés au budget principal de la Collectivité.

I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 49 271 733	RECETTES RÉELLES 49 271 733
DÉPENSES D'ORDRE 7 531 627	RECETTES D'ORDRE 7 531 627
56 803 360	56 803 360

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 152 114 956	RECETTES RÉELLES 152 114 956
DÉPENSES D'ORDRE 7 531 627	RECETTES D'ORDRE 7 531 627
159 646 583	159 646 583

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	16 901 662	16 901 662	10% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	23 585 070	23 585 070	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	7 605 748	7 605 748	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	1 179 253	1 179 253	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
AMORTISSEMENT	7 531 627		
REPRISE SUBVENTION		7 531 627	
Total fonctionnement	56 803 360	56 803 360	
INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	152 114 956	152 114 956	90% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
AMORTISSEMENT		7 531 627	
REPRISE SUBVENTION	7 531 627		
Total investissement	159 646 583	159 646 583	
Total F + I	216 449 943	216 449 943	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2021-2027 (**AP/AE= 1 400 796 831 €**) budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses en mouvements réels proposées en crédits de paiement (**CP= 201 386 689 €**) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023.

II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 7 276 261	RECETTES RÉELLES 7 276 261
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
7 276 261	7 276 261

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 1 616 947	RECETTES RÉELLES 1 616 947
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
1 616 947	1 616 947

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	6 467 788	6 467 788	80% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	808 473	808 473	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
Total fonctionnement	7 276 261	7 276 261	
INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	1 616 947	1 616 947	20% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
Total investissement	1 616 947	1 616 947	
Total F + I	8 893 208	8 893 208	

La totalité des capacités d'engagement du POE INTERREG VI 2021-2027 (**AP/AE= 62 252 459 €**) a été ouverte au budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paiement (**CP= 8 893 208 €**) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



ANNEXES

ANNEXE 1 : REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2025 PAR BUDGETS

A) Budget principal

Le budget principal de la Région est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.
La répartition du budget 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses		Recettes
				API/AE	CP	
F	Réel	930	SERVICES GENERAUX	41 052 575,00	89 153 107,00	3 445 250,00
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	238 000,00	14 465 485,00	22 000 000,00
F	Réel	932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	161 344 232,00	230 608 189,00	75 218 892,00
F	Réel	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 203 739,00	30 934 878,00	600 000,00
F	Réel	934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	1 915 000,00	1 667 000,00	
F	Réel	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 035 421,00	3 214 872,00	307 350,00
F	Réel	936	ACTION ECONOMIQUE	33 126 933,00	32 722 482,00	4 124 800,00
F	Réel	937	ENVIRONNEMENT	12 149 600,00	11 811 600,00	
F	Réel	938	TRANSPORTS	13 976 000,00	72 068 149,00	2 460 000,00
F	Réel	940	IMPOSITIONS DIRECTES		354 000	126 710 208,00
F	Réel	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			355 510 000,00
F	Réel	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			70 070 500,00
F	Réel	943	OPERATIONS FINANCIERES		30 490 000	
F	Réel	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		522 238	
F	Réel	945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
F	Réel	952	DEPENSES IMPREVUES			
Total mouvements réels				288 132 000	518 012 000	660 447 000
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		127 915 000	115 515 000
F	Ordre	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)		130 035 000	
Total mouvements d'ordre					257 950 000	115 515 000
Total Section Fonctionnement				288 132 000	775 962 000	775 962 000
I	Réel	900	SERVICES GENERAUX	10 724 372,00	12 717 408,00	1 600 000,00
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	5 250 000,00	2 340 000,00	60 169 585,00
I	Réel	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	130 254 280,00	74 814 110,00	604 100,00
I	Réel	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 145 000,00	12 446 050,00	1 106 111,00
I	Réel	904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	550 000,00	530 000,00	5 661 204,00
I	Réel	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	12 200 000,00	11 462 301,00	6 375 000,00
I	Réel	906	ACTION ECONOMIQUE	37 316 348,00	48 664 631,00	57 540 000,00
I	Réel	907	ENVIRONNEMENT	23 261 000,00	21 235 500,00	1 600 000,00
I	Réel	908	TRANSPORTS	988 870 000,00	268 630 000,00	60 169 585,00
I	Réel	921	TAXES NON AFFECTEES			
I	Réel	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			29 000 000
I	Réel	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			213 549 000
I	Réel	950	DEPENSES IMPREVUES			
I	Réel	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			2 000 000
Total mouvements réels				1 220 571 000	520 040 000	377 605 000
I	Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		415 000 000	415 000 000
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		115 515 000	127 915 000
I	Ordre	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)			130 035 000
Total mouvements d'ordre					530 515 000	672 950 000
Total Section Investissement				1 220 571 000	1 050 555 000	1 050 555 000
Total Budget 2025				1 508 703 000	1 826 517 000	1 826 517 000

B) Budget annexe transport (sans autonomie financière)

Le budget annexe Transport est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 660 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 592 000	
F	Réel	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		43 224 500
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		27 500
Total Section Fonctionnement				43 252 000	43 252 000
Total Budget 2025				43 252 000	43 252 000

C) Budget annexe énergie (sans autonomie financière)

Le budget annexe Energie est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 000	
F	Réel	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	
F	Réel	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	
F	Réel	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		72 000
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 000
Total Section Fonctionnement				73 000	73 000
Total Budget 2025				73 000	73 000

D) Budget annexe DSP Musées (sans autonomie financière)

Le budget annexe DSP Musée est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 848 000	
F	Ordre	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 848 000
Total Section Fonctionnement				2 848 000	2 848 000
I	Ordre	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 848 000	
I	Ordre	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 848 000
Total Section Investissement				2 848 000	2 848 000
Total Budget 2025				5 696 000	5 696 000

E) Budget annexe FEDER 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	409 889 335	
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		409 889 335
Total Section Fonctionnement				409 889 335	409 889 335
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	409 889 335	
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		409 889 335
Total Section Investissement				409 889 335	409 889 335
Total Budget 2025				819 778 670	819 778 670

F) Budget annexe POCT 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe POCT 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	3 747 837	
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		3 747 837
Total Section Fonctionnement				3 747 837	3 747 837
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	3 747 837	
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		3 747 837
Total Section Investissement				3 747 837	3 747 837
Total Budget 2025				7 495 674	7 495 674

G) Budget annexe FEDER/FSE 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER/FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	49 271 733	49 271 733
Total mouvements réels				49 271 733	49 271 733
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	7 531 627	7 531 627
Total mouvements d'ordre				7 531 627	7 531 627
Total Section Fonctionnement				56 803 360	56 803 360
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	152 114 956	152 114 956
Total mouvements réels				152 114 956	152 114 956
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	7 531 627	7 531 627
Total mouvements d'ordre				7 531 627	7 531 627
Total Section Investissement				159 646 583	159 646 583
Total Budget 2025				216 449 943	216 449 943

H) Budget annexe INTERREG OI 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe INTERREG OI FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2025, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	7 276 261	7 276 261
Total Section Fonctionnement				7 276 261	7 276 261
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	1 616 947	1 616 947
Total Section Investissement				1 616 947	1 616 947
Total Budget 2025				8 893 208	8 893 208

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

AUTORISATION DE PROGRAMMES				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P091-0001	1	2022	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	30 000,00	ordonnateur
P144-0001	1	2023	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	650 000,00	cperma
P192-0001	1	2022	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT 2022	900	225 000,00	ordonnateur
P192-0002	1	2022	MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONE	900	500 000,00	ordonnateur
P192-0003	1	2022	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES 2022	900	350 000,00	ordonnateur
P192-0004	1	2022	AMENAGEMENT BAT ADMIN MIS A DISPO OU LOUE	900	1 500 000,00	ordonnateur
P192-0005	1	2022	MATERIEL ET MOBILIER AGILE 2022	900	10 000,00	ordonnateur
P192-0011	1	2022	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 000,00	ordonnateur
P195-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00	ordonnateur
P197-0016	1	2022	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	500 000,00	cperma
P197-0035	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	450 000,00	cperma
P197-0041	1	2022	TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENT MO REGION	900	50 000,00	cperma
P197-0042	1	2022	ETUDES DIVERSES BATIMENT REGION MO 2022	900	500 000,00	cperma
P198-0001	1	2022	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	500 000,00	ordonnateur
P198-0002	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	4 160 000,00	ordonnateur
P199-0004	1	2022	ORGANISATION SYSTEMES INFORMATIONS 2022	900	400 000,00	ordonnateur
P199-0005	1	2024	ACQUISITION LOGICIEL	900	403 372,00	ordonnateur
P202-0001	1	2022	MATERIEL DE BUREAU GROUPE ELUS 2022	900	52 000,00	ordonnateur
P203-0001	1	2022	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00	ordonnateur
P206-0005	1	2024	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	100 000,00	cperma
P209-0002	1	2022	PATRIMOINE AMENAGEMENT BAT ADMI MIS A DISPOSITION	900	120 000,00	ordonnateur
P130-0021	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	4 850 000,00	cperma
P130-0022	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	400 000,00	ordonnateur
P110-0001	1	2022	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	9 884 280,00	cperma
P110-0001	2	2022	EQUIPEMENT RESTAURATION SCOLAIRE 2022	902	350 000,00	cperma
P110-0001	3	2022	EQUIPEMENT DES EQUIPES MOBILES	902	170 000,00	cperma
P110-0002	1	2022	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES 2022	902	170 000,00	cperma
P110-0005	1	2022	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	8 800 000,00	cperma
P110-0006	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	100 000,00	cperma
P110-0007	1	2024	VOIE PROFESSIONNELLE	902	2 000 000,00	cperma
P110-0008	1	2024	PLAN LECTURE LYCEE	902	800 000,00	cperma
P111-0002	1	2022	EQUIPEMENT ET CONSTR UNIVERSITE	902	1 200 000,00	cperma
P112-0001	1	2022	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 625 000,00	cperma
P121-0001	1	2024	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	320 000,00	cperma
P121-0001	2	2024	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	1 400 000,00	cperma
P121-0002	1	2024	EQUIPEMENT CONSTRUCT	902	50 000,00	cperma
P121-0002	2	2024	EQUIPEMENT CONSTRUCT CPN	902	2 000 000,00	cperma
P197-0001	1	2022	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	47 800 000,00	cperma
P197-0002	1	2022	TRAVAUX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	15 735 000,00	cperma
P197-0003	1	2022	REHAB. ET RETRUCT LYCEES MO	902	4 600 000,00	cperma
P197-0006	1	2022	TRAVAUX MAINTENANCE SUBV 2022	902	2 000 000,00	cperma
P197-0007	1	2022	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	3 500 000,00	cperma
P197-0008	1	2024	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	200 000,00	cperma
P197-0009	1	2022	SUBV. TRAVAUX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	400 000,00	cperma
P197-0031	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOV THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	12 000 000,00	cperma
P197-0043	1	2022	TRAVAUX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	2 000 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMMES				Chapitres	montant	décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P197-0044	1	2022	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	8 900 000,00	cperma
P205-0010	1	2022	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	400 000,00	ordonnateur
P209-0007	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	450 000,00	cperma
P209-0009	1	2022	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	400 000,00	cperma
P150-0001	1	2022	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00	cperma
P150-0002	1	2022	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0004	1	2022	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	300 000,00	cperma
P150-0005	1	2022	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00	cperma
P150-0006	1	2022	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	1 300 000,00	cperma
P150-0007	1	2022	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	50 000,00	cperma
P150-0008	1	2022	OEUVRES D'ART REGION 2022	903	100 000,00	ordonnateur
P150-0010	1	2022	TRAVAUX STRUCT MUSEALES 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0017	1	2022	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0018	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	250 000,00	cperma
P150-0022	1	2022	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0026	1	2022	SERVICE REGIONALE DE L'INVENTAIRE	903	50 000,00	cperma
P150-0027	1	2022	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	50 000,00	cperma
P150-0028	1	2024	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	80 000,00	ordonnateur
P151-0001	1	2022	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	280 000,00	cperma
P151-0003	1	2022	SUBV EQUIPT SPORT	903	400 000,00	cperma
P151-0005	1	2022	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	cperma
P151-0008	1	2022	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	250 000,00	ordonnateur
P151-0009	1	2022	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	100 000,00	cperma
P151-0010	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00	ordonnateur
P197-0010	1	2022	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	4 000 000,00	cperma
P197-0012	1	2022	TRAVAUX CNR MO REGION	903	100 000,00	cperma
P197-0026	1	2022	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	1 700 000,00	cperma
P197-0032	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	1 500 000,00	cperma
P197-0045	1	2022	TRAVAUX MAINTENANCE EPS MO	903	500 000,00	cperma
P206-0002	1	2022	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	250 000,00	cperma
P206-0004	1	2024	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	300 000,00	cperma
P133-0002	1	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	60 000,00	cperma
P133-0018	1	2023	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	2 000 000,00	cperma
P140-0004	1	2025	HAUTS - Leader	905	100 000,00	cperma
P140-0027	1	2022	AMENAGEMENT - Ecocité	905	200 000,00	cperma
P140-0028	1	2024	URBAIN : Ecocité/ Pôle glisse	905	5 500 000,00	cperma
P140-0030	1	2022	AMENAGEMENT - Etude et travaux	905	40 000,00	cperma
P140-0040	1	2022	SAR : Révision 2022/2026	905	400 000,00	cperma
P140-0041	1	2022	URBAIN : Dotation AGORAH	905	600 000,00	cperma
P140-0042	1	2022	HAUTS : Dotation structure	905	180 000,00	cperma
P140-0044	2	2022	CARTO : Acq. amortissable	905	20 000,00	ordonnateur
P140-0047	1	2022	LOGEMENT : FRAFU & espaces publics	905	1 000 000,00	cperma
P140-0048	1	2024	LOGEMENT : Programme action OFS	905	100 000,00	cperma
P140-0052	1	2025	LOGEMENT : Renouvellement urbain	905	2 000 000,00	cperma
P121-0003	1	2024	AIDES ENTREPRISES INNOVATION	906	500 000,00	cperma
P121-0004	1	2024	PROJET INNOVANTS ENTREPRISES	906	600 000,00	cperma
P121-0005	1	2024	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	200 000,00	cperma
P121-0005	2	2024	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	30 000,00	cperma
P121-0006	1	2025	ETUDES INNOVATION ET RECHERCHE	906	100 000,00	cperma
P126-0010	1	2012	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 525 148,00	cperma
P126-0010	11	2022	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 400 000,00	cperma
P130-0001	1	2022	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	2 500 000,00	cperma
P130-0001	3	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CPCB	906	2 100 000,00	cperma
P130-0001	4	2023	AIDES REGIONALE ENTREPRISES TOURISME	906	1 160 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMMES				Chapitres	Montant	décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P130-0001	5	2023	AIDES REGIONALE ENTREPRISES AGRICULTURE	906	2 000 000,00	cperma
P130-0001	7	2023	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	315 000,00	cperma
P130-0001	8	2023	KAP NUMERIK	906	2 000 000,00	cperma
P130-0001	9	2023	CPN FEDER NUMERIQUE ENTREPRISES	906	200 000,00	cperma
P130-0001	13	2023	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	4 800 000,00	cperma
P130-0002	1	2022	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	100 000,00	cperma
P130-0002	5	2023	ETUDES A CARACTERE AGRICOLE MO REGION	906	150 000,00	cperma
P130-0002	7	2023	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	50 000,00	cperma
P130-0002	11	2023	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	45 000,00	cperma
P130-0004	1	2022	AMENAGEMENT ZAE	906	750 000,00	cperma
P130-0006	1	2022	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	456 200,00	cperma
P130-0006	3	2022	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	100 000,00	cperma
P130-0006	4	2023	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	400 000,00	cperma
P130-0006	6	2023	AIDES ORGANISMES ESS	906	1 860 000,00	cperma
P130-0008	1	2024	FONDS D'AVANCE REMBOURSABLE	906	2 000 000,00	cperma
P130-0008	2	2024	FONDS STRATEGIQUE	906	5 000 000,00	cperma
P130-0010	1	2022	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	550 000,00	cperma
P130-0013	4	2023	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	55 000,00	ordonnateur
P130-0023	1	2024	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	500 000,00	cperma
P130-0025	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES AUX ENTREPRISES	906	600 000,00	cperma
P130-0026	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES AUX ORGANISME D'ANIMATION ECO	906	1 600 000,00	cperma
P130-0028	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	450 000,00	cperma
P130-0029	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	2 350 000,00	cperma
P130-0031	2	2025	CPN FEDER AIDES ENTREPRISES < 23K	906	10 000,00	ordonnateur
P130-0032	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES A	906	300 000,00	ordonnateur
P130-0033	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES REGIONALES	906	200 000,00	ordonnateur
P133-0020	1	2024	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	60 000,00	cperma
P133-0021	1	2024	Invest ind images	906	200 000,00	cperma
P209-0013	1	2023	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	100 000,00	cperma
P126-0004	1	2022	BIODIVERSITE : Accomp. projets	907	900 000,00	cperma
P126-0012	1	2022	CADRE DE VIE : Eau de pluie	907	200 000,00	cperma
P126-0018	1	2024	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	250 000,00	cperma
P126-0019	1	2024	CADRE DE VIE : Observ. déchets	907	200 000,00	cperma
P126-0019	2	2024	CADRE DE VIE : Suivi PRPGD	907	100 000,00	cperma
P126-0020	1	2025	CADRE DE VIE - Risques nature	907	100 000,00	cperma
P140-0013	1	2022	CADRE DE VIE : Risque sous-sol	907	256 000,00	cperma
P140-0049	1	2024	CADRE DE VIE : Littoral	907	200 000,00	cperma
P140-0050	1	2024	CADRE DE VIE : Suivi GREC	907	50 000,00	cperma
P197-0023	1	2022	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	150 000,00	cperma
P197-0034	1	2022	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	100 000,00	cperma
P208-0002	1	2022	ENERGIE : Aide entités publiques	907	10 000,00	cperma
P208-0002	1	2024	ENERGIE : Eolien off Shore	907	750 000,00	cperma
P208-0002	2	2022	ENERGIE : AIDE AUX ENTREPRISES	907	200 000,00	cperma
P208-0002	2	2024	ENERGIE : Audit Effikaz	907	390 000,00	cperma
P208-0002	3	2022	ENERGIE - Subvention études	907	25 000,00	cperma
P208-0002	3	2024	ENERGIE : Bras des Lianes	907	3 000 000,00	cperma
P208-0002	4	2022	ENERGIE : Etude & recherche	907	40 000,00	cperma
P208-0002	4	2024	ENERGIE : Dispositif Slime	907	1 750 000,00	cperma
P208-0002	5	2024	ENERGIE : Autres études	907	750 000,00	cperma
P208-0002	6	2022	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	7 950 000,00	cperma
P208-0002	6	2024	ENERGIE : Dispositif SARE	907	250 000,00	cperma
P208-0002	7	2022	ENERGIE - Chauffe-eau solaire	907	2 400 000,00	cperma
P208-0002	7	2024	ENERGIE : Efficacité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	2 740 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMMES				Chapitres	montant	décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P208-0004	1	2025	ENERGIE - Dispositif PV climatisation/ isolation personnes vulnérables	907	500 000,00	cperma
P140-0033	1	2022	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	400 000,00	cperma
P160-0003	1	2022	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	64 200 000,00	cperma
P160-0003	3	2023	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	63 400 000,00	cperma
P160-0005	1	2022	PISTES FORESTIERES	908	3 000 000,00	cperma
P160-0008	1	2022	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	500 000,00	cperma
P160-0012	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	ordonnateur
P160-0015	1	2022	SUBVENTION AU SMPRR	908	450 000,00	cperma
P160-0016	1	2022	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	5 300 000,00	cperma
P160-0017	1	2022	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	270 000,00	cperma
P163-0003	1	2025	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - PHASE 2	908	846 000 000,00	cperma
P165-0004	1	2022	ETUDES TEE MO REGION	908	400 000,00	cperma
P165-0006	1	2023	ACQUISITION DE BUS	908	3 200 000,00	cperma
P165-0008	1	2022	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	750 000,00	cperma
P197-0046	1	2022	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	300 000,00	cperma
P205-0007	1	2022	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	300 000,00	ordonnateur
P205-0011	1	2022	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	350 000,00	ordonnateur
TOTAL					1 220 571 000,00	

P199-0001	1	2024	Autorisation de Programme de dépenses imprévues	950	3 500 000,00	ordonnateur
P199-0002	1	2024		950	3 500 000,00	cperma

TOTAL GENERAL					1 227 571 000,00
----------------------	--	--	--	--	-------------------------

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			Chapitres	Montant	Instance décisionnelle	
Numéro	Libellé					
A091-0001	1	2021	FRAIS ANNEXES	930	4 376 392,00	ordonnateur
A091-0003	1	2021	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	440 000,00	ordonnateur
A144-0006	1	2021	OPERATIONS DE COOPERATION	930	335 000,00	ordonnateur
A144-0007	1	2022	CPN PROJET INTERREG	930	4 500 000,00	cperma
A144-0008	1	2024	ACTIONS DE COOPERATION	930	281 000,00	ordonnateur
A145-0001	1	2021	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	27 500,00	ordonnateur
A145-0002	1	2022	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2022	FRAIS DIVERS EUROPE	930	340 000,00	cperma
A192-0003	1	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	25 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2021	CARBURANTS	930	300 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2021	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 180 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2021	LOCATION DE MATERIELS	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2021	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	562 500,00	ordonnateur
A192-0015	1	2021	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	270 000,00	ordonnateur
A192-0016	1	2021	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	520 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2021	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE)	930	290 000,00	ordonnateur
A192-0018	1	2021	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	70 000,00	ordonnateur
A192-0019	1	2021	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2022	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00	ordonnateur
A192-0025	1	2022	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	5 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2022	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIER/TONER)	930	100 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2022	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	15 000,00	ordonnateur
A192-0030	1	2022	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2022	ACHATS D'ETUDES	930	35 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2021	FOURNITURES CONSOMMEES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2022	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	330 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2021	ENTRETIEN DE JARDINS	930	130 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2021	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0048	1	2022	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	22 755,00	ordonnateur
A192-0049	1	2023	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	250 000,00	ordonnateur
A192-0050	1	2023	ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS RC	930	540000	ordonnateur
A193-0001	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	930	80 000,00	ordonnateur
A193-0002	1	2021	PRESTATIONS ARCHIVES	930	100 000,00	ordonnateur
A195-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CESR	930	600 000,00	ordonnateur
A196-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCEE	930	385 000,00	ordonnateur
A197-0006	1	2022	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	20 000,00	ordonnateur
A198-0001	1	2021	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	2 241 500,00	ordonnateur
A198-0002	1	2021	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	210 000,00	ordonnateur
A198-0004	1	2021	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	200 000,00	ordonnateur
A198-0006	1	2021	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	108 000,00	ordonnateur
A198-0007	1	2022	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	30 000,00	ordonnateur

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A199-0004	1	2021	REGIES D'AVANCES	930	60 000,00	ordonnateur
A199-0006	1	2023	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	150 000,00	ordonnateur
A201-0001	1	2021	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	650 428,00	ordonnateur
A202-0002	1	2021	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2021	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00	ordonnateur
A203-0004	1	2021	COMMUNICATION	930	14 100 000,00	ordonnateur
A203-0005	1	2021	PROTOCOLE	930	167 000,00	ordonnateur
A203-0006	1	2023	ACTION PROMOTION EUROPE	930	750 000,00	ordonnateur
A205-0001	1	2021	PATRIMOINE - EAU	930	200 000,00	ordonnateur
A205-0002	1	2021	PATRIMOINE ET ELECTRICITE	930	500 000,00	ordonnateur
A205-0013	1	2022	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A205-0017	1	2022	MAINTENANCE CURATIVE	930	300 000,00	ordonnateur
A205-0018	1	2022	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	320 000,00	ordonnateur
A209-0002	1	2022	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	500,00	ordonnateur
A209-0003	1	2021	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	3 500 000,00	ordonnateur
A209-0005	1	2021	PATRIMOINE HONORAIRES	930	5 000,00	ordonnateur
A209-0006	1	2022	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	50 000,00	ordonnateur
A209-0008	1	2024	INDEMNITES	930	200 000,00	ordonnateur
A209-0009	1	2024	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	40 000,00	cperma
A212-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	30 000,00	ordonnateur
A212-0002	1	2022	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	50 000,00	cperma
A212-0003	1	2021	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	70 000,00	cperma
A212-0004	1	2021	ACTION DE COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur
A091-0007	1	2023	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	38 000,00	ordonnateur
A130-0023	1	2022	PCS FEAMPA	9305	200 000,00	cperma
A091-0004	1	2021	FRAIS ANNEXES TOS	932	62 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	26 434 103,00	ordonnateur
A110-0002	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	835 000,00	cperma
A110-0003	1	2022	MANUELS SCOLAIRES	932	200 000,00	cperma
A110-0004	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2022	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur
A110-0008	1	2022	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 136 629,00	cperma
A110-0012	1	2021	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	180 000,00	cperma
A110-0015	1	2022	VALORISATION RESTAURATION SCOLAIRE	932	70 000,00	cperma
A110-0016	1	2022	CONNEXION INTERNET FAMILLES MODE	932	300 000,00	cperma
A110-0018	1	2022	ORIENTATION	932	400 000,00	cperma
A110-0019	1	2024	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	470 000,00	cperma
A111-0001	1	2022	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	4 443 500,00	cperma
A111-0002	1	2022	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 248 000,00	cperma
A111-0005	1	2021	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	9 265 000,00	cperma
A112-0001	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	8 898 200,00	cperma
A112-0002	1	2022	APPRENTISSAGE	932	1 170 000,00	cperma
A112-0003	1	2022	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 960 000,00	cperma
A112-0004	1	2021	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	7 800 000,00	ordonnateur
A112-0006	1	2022	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 350 000,00	cperma
A112-0008	1	2022	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	320 000,00	ordonnateur
A112-0020	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	16 840 000,00	cperma
A112-0024	1	2022	PACTE SUBVENTIONS	932	11 500 000,00	cperma
A112-0025	1	2022	PACTE MARCHES	932	20 600 000,00	cperma
A112-0026	1	2022	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	10 200 000,00	ordonnateur
A112-0027	1	2025	Formations Sanitaires et Sociales	932	20 781 800,00	cperma
A121-0002	4	2024	SUBVENTION FONCTIONNEMENT RECH	932	10 000,00	cperma

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			Chapitres	Montant	Instance décisionnelle	
Numéro	Libellé					
A134-0001	1	2021	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	3 570 000,00	cperma
A134-0008	1	2021	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	40 000,00	ordonnateur
A134-0013	1	2024	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	3 000 000,00	cperma
A151-0009	1	2022	CLASSES DECOUVERTES	932	110 000,00	cperma
A205-0014	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 500 000,00	ordonnateur
A206-0017	1	2023	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	175 000,00	cperma
A206-0018	1	2023	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	150 000,00	cperma
A209-0010	1	2024	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	250 000,00	ordonnateur
A150-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CRR	933	950 000,00	ordonnateur
A150-0002	1	2021	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELS	933	70 000,00	ordonnateur
A150-0004	1	2022	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 300 000,00	cperma
A150-0005	1	2021	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	7 591 624,00	cperma
A150-0007	1	2021	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	30 000,00	ordonnateur
A150-0008	1	2022	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	5 000,00	ordonnateur
A150-0009	1	2022	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	140 000,00	ordonnateur
A150-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	80 000,00	ordonnateur
A150-0012	1	2021	FONCTIONNEMENT EPPC/PRMA	933	825 000,00	cperma
A150-0015	1	2022	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A150-0019	1	2022	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	200 000,00	cperma
A150-0020	1	2022	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 800 000,00	ordonnateur
A150-0023	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES	933	170 000,00	cperma
A150-0024	1	2022	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	210 000,00	cperma
A150-0025	1	2022	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	90 000,00	cperma
A150-0027	1	2022	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 689 115,00	cperma
A150-0029	1	2021	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTACLES	933	175 000,00	ordonnateur
A150-0032	1	2022	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	780 000,00	cperma
A150-0034	1	2022	IOMMA	933	120 000,00	cperma
A150-0035	1	2022	SUBVENTION AUX LYCEES	933	118 000,00	cperma
A150-0036	1	2022	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERATION REGIONALE	933	40 000,00	cperma
A150-0037	1	2024	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	100 000,00	cperma
A150-0038	1	2024	PROG REGIONAL D'EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	245 000,00	cperma
A150-0039	1	2024	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	150 000,00	cperma
A150-0040	1	2024	CONTRATS TERRITX DEVLT CULTUREL	933	100 000,00	cperma
A150-0041	1	2024	PROG CONNAISSANCE VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADI OI	933	150 000,00	cperma
A151-0001	1	2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 500 000,00	cperma
A151-0002	1	2022	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	270 000,00	cperma
A151-0004	1	2022	ETUDES LIEES AU SPORT	933	50 000,00	cperma
A151-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION SPORT	933	110 000,00	ordonnateur
A151-0008	1	2022	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	150 000,00	cperma
A205-0015	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	915 000,00	ordonnateur
A206-0001	1	2022	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	325 000,00	cperma
A206-0005	1	2022	Mesures d'accompagnement des jeunes	934	50 000,00	cperma
A206-0007	1	2022	FRAIS DIVERS POLE EGALITE DES CHANCES	934	50 000,00	ordonnateur
A206-0008	1	2022	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	340 000,00	cperma
A206-0011	1	2022	POLITIQUE DE LA VILLE	934	250 000,00	cperma
A206-0016	1	2023	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	850 000,00	cperma

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			Chapitres	Montant	Instance décisionnelle	
Numéro	Libellé					
A206-0019	1	2024	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	50 000,00	ordonnateur
A133-0009	2	2021	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	9 500,00	ordonnateur
A133-0015	1	2023	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	1 212 521,00	cperma
A133-0016	1	2023	TOURISME NUMERIQUE	935	60 000,00	cperma
A140-0003	1	2022	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	326 667,00	cperma
A140-0023	1	2022	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	124 833,00	cperma
A140-0024	1	2022	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	5 000,00	cperma
A140-0033	1	2022	SAR - Révision 2022/2026	935	450 000,00	ordonnateur
A140-0034	1	2022	STRUCTURE - Accompagnement	935	27 000,00	ordonnateur
A140-0035	1	2022	HAUTS: Dotation gouvernance	935	110 000	cperma
A140-0037	1	2022	CARTO: Entretien & réparation	935	14 500,00	ordonnateur
A140-0040	1	2024	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	20 400,00	cperma
A140-0041	1	2024	LOGEMENT: Dotation OFS	935	20 000,00	cperma
A140-0042	1	2024	URBAIN: Sensibilisation/ événement	935	20 000,00	ordonnateur
A140-0045	1	2025	HAUTS: Animation dispositifs	935	235 000,00	cperma
A140-0046	1	2025	HAUTS: Leader	935	350 000,00	cperma
A204-004	1	2024	CARTO: Accompagnement projets	935	50 000,00	ordonnateur
A120-0003	1	2022	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	80 000,00	cperma
A121-0001	1	2024	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	135 000,00	ordonnateur
A130-0002	1	2022	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	9 578 100,00	cperma
A130-0002	2	2022	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	321 000,00	cperma
A130-0002	3	2022	AIDES A L'ANIMATION-CPCB	936	640 000,00	cperma
A130-0002	4	2023	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	1 600 000,00	cperma
A130-0002	7	2023	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	836 833,00	cperma
A130-0002	8	2023	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	60 000,00	cperma
A130-0002	9	2023	NOUVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	356 000,00	cperma
A130-0002	10	2023	SALON NUMERIQUE	936	60 000,00	cperma
A130-0002	12	2023	AMO INNOVATION ET RECHERCHE	936	100 000,00	cperma
A130-0002	13	2023	POLE DE COMPETITIVITE	936	95 000,00	cperma
A130-0002	15	2023	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	50 000,00	cperma
A130-0002	16	2023	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	57 000,00	cperma
A130-0003	1	2022	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	10 000 000,00	cperma
A130-0004	1	2022	PROMOTION EXPORT	936	350 000,00	cperma
A130-0004	2	2022	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	580 000,00	cperma
A130-0005	1	2022	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	400 000,00	cperma
A130-0009	1	2022	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	3 092 000,00	cperma
A130-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	710 000,00	ordonnateur
A130-0011	1	2022	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	27 500,00	ordonnateur
A130-0011	4	2023	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	87 500,00	ordonnateur
A130-0011	5	2023	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	120 000,00	ordonnateur
A130-0011	6	2023	AMO GESTION FRAIS ESS	936	222 000,00	ordonnateur
A130-0011	7	2023	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	187 000,00	ordonnateur
A130-0011	8	2023	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	46 000,00	ordonnateur
A130-0011	9	2023	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	19 000,00	ordonnateur
A130-0011	11	2023	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	19 000,00	ordonnateur
A130-0012	1	2022	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	650 000,00	ordonnateur
A130-0015	1	2022	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00	cperma
A130-0024	1	2023	ETUDES AMNAGEMENT ECO	936	48 000,00	ordonnateur
A130-0026	2	2025	AMO MANIFESTATIONS FRAIS EC	936	50 000,00	ordonnateur
A130-0027	1	2025	AIDES A L'ANIMATION - ECONOMIE	936	50 000,00	cperma
A130-0028	1	2025	CPN FEDER - ECONOMIE ALTERNAT	936	400 000,00	cperma
A130-0029	1	2025	CPN FEDER - AIDES A L'ANIMATION	936	100 000,00	cperma
A126-0003	1	2024	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	1 010 000,00	cperma

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A126-0004	1	2022	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	907 500,00	cperma
A126-0004	1	2024	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	50 000,00	cperma
A126-0005	1	2023	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	700 000,00	cperma
A126-0008	2	2022	EV FRAIS GESTION ASP	937	100000	cperma
A126-0011	1	2022	BIODIVERSITE: Adhésion	937	6 000,00	ordonnateur
A126-0013	1	2022	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	60 000,00	ordonnateur
A126-0016	1	2022	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	50 000,00	ordonnateur
A126-0017	1	2022	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	8 730 000,00	cperma
A126-0020	1	2024	CADRE DE VIE: Sensibilisation	937	110 100,00	ordonnateur
A208-0001	1	2022	ENERGIE: Adhésion	937	300 000,00	cperma
A208-0001	2	2022	ENERGIE CPS	937	100 000,00	cperma
A208-0002	1	2022	ENERGIE: Sensibilisation	937	26 000,00	ordonnateur
A091-0005	1	2021	PERSONNEL DDE	938	46 000,00	ordonnateur
A130-0022	1	2021	CONTINUITE TERRITORIALE	938	4 500 000,00	cperma
A160-0004	1	2022	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00	cperma
A160-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0007	1	2022	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0008	1	2021	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	4 800 000,00	ordonnateur
A160-0009	1	2022	PARTICIPATION AU SMPRR	938	2 000 000,00	cperma
A163-0001	1	2021	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	200 000,00	ordonnateur
A165-0005	1	2021	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	450 000,00	ordonnateur
A165-0006	1	2022	COMMUNICATION TEE	938	20 000,00	ordonnateur
A165-0007	1	2022	PLAN REGIONAL VELO	938	20 000,00	ordonnateur
A165-0010	1	2021	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	200 000,00	ordonnateur
A165-0011	1	2021	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	1 000 000,00	ordonnateur
A205-0012	2	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	500 000,00	ordonnateur
A205-0020	1	2022	FRAIS FONCTIONNEMENT GARES ROUTIERES	938	40 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2021	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	ordonnateur
A202-0006	1	2021	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESSIONS	944	1 534,00	ordonnateur
A202-0007	1	2021	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERNET	944	45 953,00	ordonnateur
A202-0008	1	2021	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	4 721,00	ordonnateur
A202-0009	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00	ordonnateur
TOTAL					288 132 000,00	
A199-0002	1	2022	Autorisation d'engagement de dépenses	952	4 000 000,00	ordonnateur
A199-0003	1	2022	imprévues	952	4 000 000,00	cperma
TOTAL GENERAL					296 132 000,00	

ANNEXE 4 : REPARTITION DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LE CARBURANT TSCC

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2024 (RAPPEL)		BUDGET PRIMITIF 2025	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		239 500 175		242 971 192
- Investissement 10 %	10,00 %	23 950 018	10,00 %	24 297 119
Sous-total 1	10,00 %	23 950 018	10,00 %	24 297 119
- Dotation Région	47,62 %	114 049 983	47,62 %	115 702 882
- Dont part principale	46,70 %	111 846 582	46,70 %	113 467 547
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 203 402	0,92 %	2 235 335
- Part " Département "	17,12 %	41 002 430	17,12 %	41 596 668
- Part " Communes "	22,26 %	53 312 739	22,26 %	54 085 387
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	7 185 005	3,00 %	7 289 136
Sous - Total 2	90,00 %	215 550 158	90,00 %	218 674 073
TOTAL 1 + 2	100,00 %	239 500 175	100,00 %	242 971 192

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES

En euros

COMMUNES	RÉPARTITION FIRT 2024 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2025
----------	---	--------------------------

MONTANT A RÉPARTIR	53 312 739	54 085 387
---------------------------	-------------------	-------------------

NORD

SAINT DENIS	5 214 994	5 290 574
SAINTE MARIE	1 952 506	1 980 803
SAINTE SUZANNE	2 732 488	2 772 089
Micro-région Nord	9 899 988	10 043 466

EST

BRAS PANON	1 518 094	1 540 095
SAINT ANDRE	2 052 643	2 082 391
SALAZIE	1 051 584	1 066 824
SAINT BENOIT	2 250 543	2 283 160
PLAINE DES PALMISTES	941 327	954 969
SAINTE ROSE	1 034 117	1 049 104
Micro-région Est	8 848 308	8 976 544

OUEST

POSSESSION	1 028 079	1 042 979
PORT	1 497 445	1 519 147
SAINT PAUL	4 578 718	4 645 076
SAINT LEU	2 376 219	2 410 657
TROIS BASSINS	1 205 032	1 222 496
Micro-région Ouest	10 685 493	10 840 355

SUD

AVIRONS	1 134 553	1 150 996
CILAOS	1 053 747	1 069 019
ENTRE DEUX	1 095 952	1 111 835
ETANG-SALE	1 292 854	1 311 591
PETITE ILE	1 584 242	1 607 202
SAINT JOSEPH	4 702 435	4 770 586
SAINT LOUIS	3 133 710	3 179 126
SAINT PHILIPPE	821 882	833 793
SAINT PIERRE	5 181 993	5 257 094
TAMPON	3 877 582	3 933 779
Micro-région Sud	23 878 950	24 225 022

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI – TRANSF

En euros

EPCI	POPULATION 01/01/2024 (1)	RÉPARTITION FIRT 2024 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2025
MONTANT A RÉPARTIR		7 185 005	7 289 136
CASUD	134 549	1 094 949	1 113 377
CIREST	129 147	1 059 989	1 068 676
CINOR	215 588	1 758 387	1 783 965
TO	218 184	1 766 077	1 805 447
CIVIS	183 407	1 505 604	1 517 671

ANNEXE 5 : REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024 DES LYCEES PUBLICS

BENEFICIAIRES	ENVELOPPES DGF 2025
1- Lycées Publics Éducation Nationale - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	13 297 575 €
2- Lycées Publics Agricoles - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	441 140 €
TOTAL DOTATIONS ISSUES DU BAREME DE CALCUL	13 738 715 €
3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires des lycées publics	561 285 €
TOTAL ENVELOPPES DGF 2025	14 300 000 €

**MODALITES DE VERSEMENT DES DOTATIONS 2025
ISSUES DU BAREME DE CALCUL**

- 60 % à la notification de l'acte juridique
- le solde, dans la limite des 40 % restants, au plus tard fin septembre 2025

**REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT ISSUES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
CALCUL – EXERCICE 2025**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2025
MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE	299 312,00 €
MARIE CURIE	258 052,00 €
PAUL VERGES	415 450,00 €
PIERRE LAGOURGUE	224 578,00 €
MAHATMA GANDHI	189 886,00 €
SAINTE-SUZANNE	263 533,00 €
NELSON MANDELA	196 903,00 €
VINCENDO	157 655,00 €
PAULE PIGNOLET DE FRESNE RIVIERE	185 292,00 €
LE VERGER	221 632,00 €
BOIS D'OLIVE	347 987,00 €
PAUL MOREAU	259 528,00 €
JEAN JOLY	244 093,00 €
MOULIN JOLI	258 883,00 €
STELLA	252 139,00 €
LP AMIRAL LACAZE	173 121,00 €
LP VUE BELLE	289 339,00 €
LP VICTOR SCHOELCHER	258 213,00 €
LP PAUL LANGEVIN	304 625,00 €
LP ISNELLE AMELIN	299 009,00 €
LP JEAN PERRIN	348 893,00 €
LP ALBERT RAMASSAMY	357 658,00 €
LP HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	549 472,00 €
LP LEON DE LEPERVANCHE	540 772,00 €
LP FRANCOIS DE MAHY	443 273,00 €
LP JULIEN DE RONTAUNAY	223 772,00 €

LP PATU DE ROSEMONT	
LP ROCHES MAIGRES	405 249,00 €
LOUIS PAYEN	148 576,00 €
MARGUERITE JAUZELON	349 175,00 €
BOISJOLY POTIER	289 035,00 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	255 150,00 €
SARDA GARRIGA	242 236,00 €
GEORGES BRASSENS	358 029,00 €
ANTOINE ROUSSIN	265 094,00 €
AMBROISE VOLLARD	377 884,00 €
JEAN HINGLO	413 076,00 €
PIERRE POIVRE	233 815,00 €
EVARISTE DE PARNY	256 594,00 €
LISLET GEOFFROY	345 134,00 €
JEAN CLAUDE FRUTEAU	278 811,00 €
LECONTE DE LISLE	408 356,00 €
ROLAND GARROS	726 714,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE	13 297 575,00 €
LPHA ANGELO LAURET DE SAINT-JOSEPH	219 257,00 €
LEGTA EMILE BOYER DE LA GIRODAY	221 883,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES	441 140,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	13 738 715,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

2025
SLOW

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT SECTORIEL



AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PRÉAMBULE

Le Budget Primitif 2025 poursuit la volonté de la Région Réunion de faire du développement humain et solidaire l'axe majeur de sa politique et s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel réactualisé de fonctionnement et d'investissement 2023-2030. Si quelques actions nouvelles verront le jour, les ambitions fixées et les objectifs opérationnels qui en découlent restent les mêmes en 2025. Cependant, la conduite de ces actions devra s'adapter au contexte financier contraint par une trajectoire baissière des recettes de fonctionnement, nécessitant ainsi une vigilance accrue dans l'affectation des ressources et la priorisation des projets. Cette précaution imposée à l'ensemble des dépenses publiques régionales revêt un caractère amplifié s'agissant de l'axe 1.

Une attention particulière sera donc portée sur l'optimisation des recettes, notamment celles émanant de l'Etat et de l'Europe. S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, l'année 2025 sera marquée par la poursuite du partenariat avec l'Etat à travers le Pacte régional d'investissement dans les compétences. La collectivité continuera également de mobiliser le cofinancement du FSE+ dans le cadre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion.

Garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont les objectifs qui continuent de structurer l'intervention régionale pour l'année 2025.

Aussi, les documents programmatiques qui fixent un cadre partenarial et stratégique à l'action régionale de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP, SRFSS, SRESRI, SREA) seront adoptés dans le courant de l'année.

Enfin, si l'axe 1 - développement humain et solidaire - s'identifie principalement en termes de soutien aux opérateurs ou d'accompagnement aux publics cibles, il n'en demeure pas moins que plusieurs opérations de construction et de réhabilitation verront le jour dans cette mandature. En ce sens, les travaux préparatoires autour de la construction des deux lycées (métiers de la mer au Port et métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André), de la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François, de la réhabilitation des CREPS et du gymnase de Champ Fleuri ou encore de l'aménagement des réserves mutualisées de Stella Matutina et du MADOI trouveront dès 2025 un avancement remarquable.

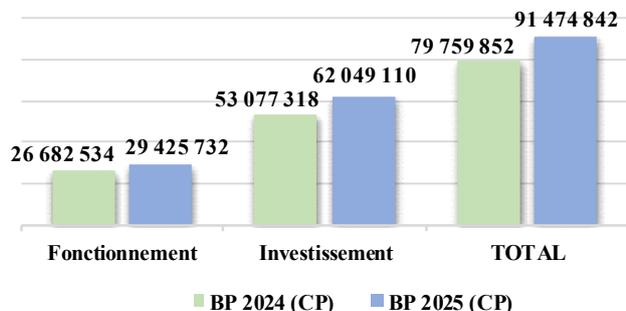
Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2025, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 266 759 595 € :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

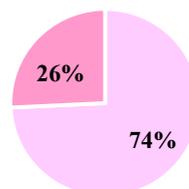
	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	191 953 099	179 646 744	192 461 371	176 637 935	0,3 %	- 1,7 %
Investissement	149 130 280	83 714 318	142 379 280	90 121 660	- 4,5 %	7,7 %
TOTAL	341 083 379	263 361 062	334 840 651	266 759 595	- 1,8 %	1,3 %

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



I - Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires

II - Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	28 272 534	26 682 534	30 100 732	29 425 732	6,5 %	10,3 %
Investissement	108 774 280	53 077 318	113 759 280	62 049 110	4,6 %	16,9 %
TOTAL	137 046 814	79 759 852	143 860 012	91 474 842	5,0 %	14,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'accompagnement d'une politique éducative ambitieuse se traduit par un budget de **143 860 012 € en AE/AP** et **91 474 842 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires	17 238 689	17 428 689	102 159 280	50 449 110
II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves	12 862 043	11 997 043	11 600 000	11 600 000
TOTAL	30 100 732	29 425 732	113 759 280	62 049 110

Depuis le début de la mandature, la collectivité a décidé de placer l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative. La Région agit en conséquence pour favoriser une orientation réfléchie, une offre de formation de qualité et des conditions de vie et d'apprentissage optimales dans les 45 lycées publics.

Les orientations budgétaires 2025 débattues lors de l'Assemblée Plénière du 07 novembre 2024 poursuivent cette ambition et l'engagement de la Région en faveur de la réussite des lycéens visant à leur offrir un environnement de qualité et les moyens de leurs ambitions.

Malgré les fortes contraintes financières imposées par la politique du nouveau gouvernement, l'intervention de la collectivité se réalisera selon la déclinaison suivante :

- les actions relevant de son champ de compétences éducatives obligatoires (construction de nouveaux lycées, entretien du bâti, sécurité renforcée des accès, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, sectorisation et orientation scolaire des collégiens et des lycéens, planification scolaire, persévérance scolaire, accompagnement des missions techniques assurées par les personnels techniques, mise en œuvre de la loi concernant le traitement des déchets dans les lycées) ;
- la poursuite de ses interventions volontaristes d'envergure qui visent notamment à réduire les inégalités scolaires (Numérisak, Numériklas, cantine à 1€, gratuité de l'internat pour les élèves domiciliés dans les trois Cirques, « Un trimestre, un livre », gratuité des protections hygiéniques, mobilité des lycéens (voyages pédagogiques et stages professionnels hors de l'académie), développement des projets culturels et sportifs dans les lycées, renforcement des ressources des Centres de Documentation et d'Information (CDI), financement des supports pédagogiques spécifiques pour les lycéens de la voie professionnelle et technologique, l'aide au premier équipement professionnel « EKIPAOU ...).

En 2025, la région poursuivra ses actions notamment sur :

- le développement des projets culturels et sportifs dans les lycées ;
- le renforcement des ressources des Centres de Documentation et d'Information (CDI), le financement des supports pédagogiques spécifiques pour les lycéens de la voie professionnelle et technologique, l'aide au premier équipement professionnel « EKIPAOU) ;
- la mise en place du dispositif « équipements professionnels » permettant aux jeunes scolarisés en filières professionnelles de bénéficier d'un équipement identique pour tous et adapté aux formations suivies ;
- le renforcement des actions d'information et d'orientation.

I - UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

L'environnement dans lequel évolue les jeunes réunionnais et réunionnaises est une composante essentielle de son parcours de formation. La responsabilité de la collectivité régionale s'inscrit ainsi dans le cadre de ses obligations légales en vue d'offrir à chaque lycéen des conditions matérielles et techniques de qualité.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Construire les lycées	-	-	48 250 000	10 450 000
Réhabiliter les lycées	-	-	43 235 000	27 600 000
Accompagner financièrement les lycées	17 238 689	17 428 689	10 674 280	10 683 629
PRR II communes - éducation	-	-	-	1 715 481
TOTAL	17 238 689	17 428 689	102 159 280	50 449 110

A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

1) Construire de nouveaux lycées

- **Le lycée de la Mer**

Le futur lycée polyvalent, tourné vers les métiers de la mer sera implanté sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lépervanche.

D'une capacité de 726 lycéens, il s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie de l'économie bleue » définie par la collectivité et l'Europe. Il présente aussi une offre de formation scientifique de haut niveau.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée. Le rendu des études APS s'est opéré en août 2024. Le calendrier des opérations est respecté et la livraison partielle du lycée est prévue pour la rentrée scolaire 2027.

- **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Localisé sur la commune de Saint-André, ce lycée prend en compte l'évolution de l'offre touristique notamment hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée, en complément de l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Il proposera une offre de formation dans le secteur du tourisme, incluant un volet digitalisation des activités liées au tourisme. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue en décembre 2024. Le calendrier prévisionnel des opérations est arrêté et la livraison partielle de l'établissement est prévue pour la rentrée scolaire de 2028.

- **Le lycée d'enseignement adapté**

D'une capacité de 150 élèves et doté de son propre internat éducatif, l'établissement sera situé sur le site du lycée agricole Angelo Lauret. Un travail sur l'offre de formation avec les services du rectorat a démarré. L'établissement devrait proposer en particulier des formations dans le secteur agricole et horticole, l'hôtellerie, la vente, et l'entretien et l'hygiène.

2) Réhabiliter les lycées

Le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées se déclinera en 2025 à travers une douzaine de chantiers de réhabilitation sur les 38 initiés (26 sont déjà livrés).

Par ailleurs un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028 est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et équipements techniques des lycées tout en optimisant le coût global pris en charge par la collectivité.

B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques

1) Accompagner le fonctionnement matériel des lycées

Au titre de ses compétences légales, la collectivité régionale assure le fonctionnement et l'équipement des lycées au moyen de dotations financières. Pour 2025, la collectivité maintiendra ses interventions financières en faveur des lycées.

En fonctionnement, l'enveloppe proposée prend en compte l'évolution des effectifs, les surfaces nouvellement créées, l'augmentation du prix de l'énergie ainsi que les frais de maintenance des équipements spécifiques. Par ailleurs, la collectivité poursuivra l'application des modalités de calcul des forfaits d'externat pour les lycées privés sous contrat d'association.

2) Optimiser le parc d'équipement des lycées

En matière d'équipement, l'intervention régionale sous la forme de Dotation Globale d'Équipement (DGE) vise à répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés, au regard des filières de formation proposées aux lycéens et des évolutions des structures pédagogiques.

En 2025, la collectivité mettra en place des groupements d'achats afin d'harmoniser et de rationaliser la dépense publique sur certains besoins spécifiques arrêtés en partenariat avec les établissements.

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Pour permettre à chaque jeune réunionnais de rejoindre le marché de l'emploi, il importe avant tout qu'il puisse disposer d'un socle solide de connaissances et des compétences nécessaires. L'accompagnement de la Région tant sur le plan personnel que collectif en faveur des lycéens, des étudiants et de leurs familles est une traduction de cette politique engagée et volontaire à leur égard.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mieux Orienter et former notre jeunesse	400 000	325 000	2 000 000	2 000 000
Accompagner la mobilité éducative lycéenne	650 000	650 000	-	-
Assurer une plus grande égalité des chances	11 812 043	11 022 043	9 600 000	9 600 000
TOTAL	12 862 043	11 997 043	11 600 000	11 600 000

A – Mieux Orienter et former notre jeunesse

1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

En 2025, l'intervention de la collectivité en faveur de l'information et de l'orientation se traduira par :

- la mise en œuvre d'actions spécifiques pour promouvoir les métiers et les formations ;
- le soutien à la semaine de l'orientation, à l'initiative de l'académie, des lycées et des collèges ;
- les autres initiatives des lycées pour valoriser l'enseignement professionnel (support vidéo de présentation du lycée) ;
- le développement des initiatives pour améliorer l'orientation vers l'enseignement supérieur (projets portés par les lycées volontaires) ;
- l'accompagnement aux frais de déplacement des lycéens sur les diverses manifestations liées à l'information et à l'orientation.

2) Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

En application des textes liés à la réforme du lycée professionnel qui prévoit la rénovation de la carte des formations professionnelles (secteur d'avenir, plus d'insertion...), la collectivité accompagnera cette démarche initiée par les ministères du travail et de l'éducation et axera ses priorités sur les formations en lien avec les filières stratégiques et émergentes du SRDEII, l'actualisation du CPRDFOP et le schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires (SPF), conformément à l'article 214-1 du Code de l'éducation. Les dépenses afférentes seront intégrées aux dotations globales d'équipement.

3) Valoriser la formation professionnelle

La collectivité poursuivra la mise à disposition de la mallette pédagogique en faveur des lycéens de la voie professionnelle pour les aider à disposer dès la rentrée d'équipements souvent coûteux nécessaires aux apprentissages des gestes professionnels.

B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne

La collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des lycéens visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour nos élèves qui seront reconduits en 2025 :

- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- L'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des Conventions d'Éducation Prioritaire (CEP) et des admis à Sciences Po Paris ;
- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- L'aide aux voyages pédagogiques.

C – Assurer une plus grande égalité des chances

1) La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire

Placée comme priorité régionale, la lutte contre le décrochage scolaire a fait l'objet d'études d'approfondies pour une meilleure connaissance de la problématique, d'actions de coopération avec des territoires européens sur les échanges d'expertises (novembre 2023) et la participation à l'action de recherche-intervention du CNRS sur les alliances éducatives (2023-2024). Un colloque présentant les résultats de cette recherche-intervention sera tenu en avril 2025.

Compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, celle-ci a mis en place en 2023 une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île » afin de contribuer à la persévérance dans le parcours de formation de ces jeunes et réduire le décrochage scolaire.

En 2025, la collectivité agira en prévention et soutiendra les initiatives qui tendent à préparer les sorties du lycée en offrant un parcours adapté et différent avec le partenariat des lycées, des missions locales et de la Direction de la Formation Professionnelle.

2) Lutter contre la précarité menstruelle

Depuis 2023, la collectivité accompagne les lycées dans la mise en place de distributeurs dans leur enceinte afin de contribuer à la persévérance scolaire. Cette initiative sera poursuivie en 2025.

3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, les dispositifs « Numérisak » et « Numériklas » seront reconduits afin de garantir **la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques** : chaque primo-lycéen sera doté d'un PC convertible 360° présentant les caractéristiques requises pour un apprentissage de qualité au numérique, intégrant les dernières évolutions technologiques. Parallèlement, les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de Documentation et d'Information pour les besoins pédagogiques spécifiques (sur dotations financières régionales).

4) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

La Région amplifiera en 2025 son intervention en faveur d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement et du développement économique. Aussi, la collectivité maintiendra le dispositif du repas à 1 € pour la restauration scolaire dans les lycées et soutiendra les actions en faveur d'une alimentation saine et équilibrée.

5) Les actions en faveur des étudiants de BTS et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

En 2025, la collectivité apportera un soutien spécifique et renforcé aux étudiants de BTS et CPGE inscrits dans les lycées publics :

- en intensifiant les actions d'information et d'orientation à destination des lycéens ayant pour objet la valorisation des parcours et des filières de formation dans le cadre du continuum Bac -3/ Bac +3 ;
- en soutenant les actions de promotion des CPGE des lycées qui ont des difficultés de recrutement, notamment en améliorant l'accompagnement des admissibles ;
- en accompagnant les initiatives des lycées qui nouent des partenariats avec des structures associatives.

6) L'appel à projets pédagogiques

En 2025, la Région poursuivra également son soutien aux établissements dans la mise en œuvre de projets pédagogiques que pourront mener les partenaires associatifs et éducatifs en faveur de l'éducation, notamment lorsqu'ils ont vocation à valoriser les filières, à susciter la créativité des lycéens en éveillant leur curiosité et leur permettant une ouverture sur le monde.

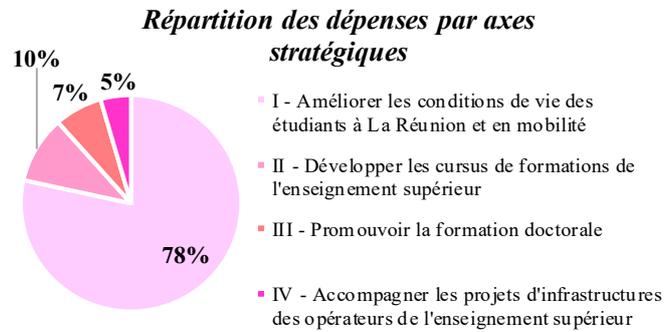
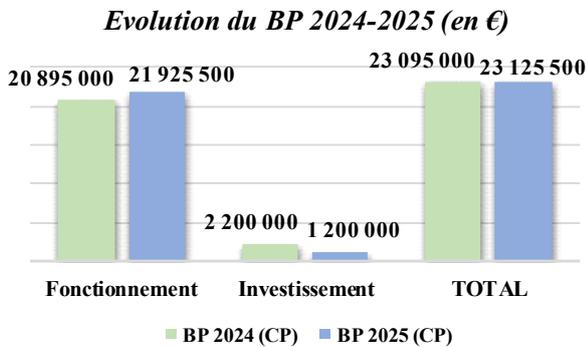
7) Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire

En 2025, la collectivité régionale soutiendra sélectivement des initiatives portées par les lycées et autres opérateurs en faveur d'action de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

8) Promouvoir la lecture auprès des jeunes

Afin de promouvoir la lecture auprès des jeunes, la Région s'est engagée à travers le dispositif « Un trimestre, un livre », à offrir à tous les élèves en faisant la demande, un livre par trimestre d'après une longue liste d'ouvrages.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 851 000	20 895 000	22 566 500	21 925 500	3,3 %	4,9 %
Investissement	2 200 000	2 200 000	1 200 000	1 200 000	- 45,5 %	- 45,5%
TOTAL	24 051 000	23 095 000	23 766 500	23 125 500	- 1,2 %	0,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants se traduit par un budget de **23 766 500 € en AE/AP** et **23 125 500 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe sur la politique publique de l'Enseignement supérieur s'élèvera à **4 400 000 € en 2025**, dont 1 560 000 € pour le FEDER/INTERREG et 2 840 000 € pour le FSE.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Améliorer les conditions de vie des étudiants à la Réunion et en mobilité	18 968 500	18 141 000	-	-
II – Développer les cursus de formations de l'enseignement supérieur	1 993 000	2 125 220	200 000	207 532
III – Promouvoir la formation doctorale	1 575 000	1 629 280	-	-
IV – Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur	30 000	30 000	1 000 000	992 468
TOTAL	22 566 500	21 925 500	1 200 000	1 200 000

En termes de compétences transférées par la loi, la Région assume ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation autour de 3 actions fondamentales :

- L'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en adéquation avec les autres schémas programmatiques régionaux ;
- La coordination d'initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La mise en place des objectifs concernant les programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche en déterminant les investissements qui y concourent.

L'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Améliorer les conditions de vie des étudiants à la Réunion et en mobilité ;
- Développer les cursus de formations de l'enseignement supérieur ;
- Promouvoir la formation doctorale ;
- Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur.

En 2025, compte-tenu des priorités de la mandature régionale, il est proposé une refonte des aides aux étudiants, qui a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- réduire le nombre de dispositifs pour une meilleure lisibilité en fusionnant les aides ;
- harmoniser et rééquilibrer les aides à la Réunion et en mobilité en termes de montants et de critères de ressources.

I - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS A LA RÉUNION ET EN MOBILITÉ

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire	75 000	75 000
Soutenir le pouvoir d'achat des réunionnais	15 893 500	15 066 000
Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais	3 000 000	3 000 000
TOTAL	18 968 500	18 141 000

A – Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire

1) Une gouvernance territoriale impulsée par la Région

Dans le prolongement du schéma territorial de la vie étudiante élaboré en 2023, la collectivité contribuera à impulser et à mettre en place une gouvernance territoriale de la vie étudiante entre les différents acteurs (Etat, collectivités locales, CROUS, bailleurs sociaux, CAF) notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation).

2) La mise en place d'un SIG dédié à l'Enseignement supérieur et à la vie étudiante

La Région, sensible aux problématiques relatives à la réussite et à la vie étudiante, poursuivra ses travaux afin de disposer d'un Système d'Information Géographique (SIG) intégrant des données sur les formations postbac sur le territoire, sur l'offre de logement étudiant à proximité des établissements ainsi que sur les modes de déplacement pour s'y rendre. Cet outil permettra d'étendre la recherche aux offres de logement du parc privé suite à un conventionnement signé entre la Région et la CAF – Caisse d'Allocations Familiales.

En outre, la Région mènera également en 2025, dans le cadre du Schéma régional de la vie étudiante initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, une étude de faisabilité sur un projet de label spécifique au logement étudiant. L'objectif étant de pouvoir qualifier l'offre de logement et mieux orienter les étudiants dans leur recherche.

B – Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais

La Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des étudiants grâce à la mise en place de dispositifs d'aides dans un contexte socio-économique particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse. La collectivité s'attachera également à simplifier l'accès à ces dispositifs pour faciliter les démarches et à harmoniser les critères pour en bénéficier.

1) Les aides aux étudiants à La Réunion

La poursuite d'études supérieures représente un coût financier important pour les étudiants et leurs familles. Pour apporter son soutien et contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse réunionnaise, la collectivité régionale analysera la possibilité de revaloriser le montant des aides attribuées aux étudiants réunionnais inscrits sur le territoire, en rééquilibrant sur le montant des aides des étudiants en mobilité. Une simplification des dispositifs sera engagée par La Région pour améliorer leur lisibilité et des actions de sensibilisation seront renforcées auprès des partenaires (universités, écoles, lycées, ...).

2) Un accompagnement ambitieux des jeunes en mobilité

- vers la France hexagonale

Chaque année, en moyenne 2 300 jeunes Réunionnais quittent l'île de La Réunion pour se former en France hexagonale.

En 2025, La Région Réunion poursuivra son soutien à la mobilité des jeunes réunionnais en mettant à disposition des mesures d'aides et d'accompagnement tout au long de leur cursus d'études depuis le lycée jusqu'au Master 2.

- vers l'Europe et les pays étrangers

La poursuite d'études à l'international (Europe et Océan Indien) est de plus en plus fréquente chez les jeunes réunionnais et réunionnaises. Aussi pour les accompagner à se former, la Région propose plusieurs dispositifs d'allocations (Allocation de Stage Pratique en Mobilité, Allocation Frais de Vie, Aide à la Mobilité vers les pays Etrangers) dans la logique d'un « retour au pays » une fois les études terminées.

Le dispositif « Etudier et Vivre au Québec » sera reconduit en 2025. Une centaine d'étudiants réunionnais y bénéficient chaque année.

C - Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais

Dans le contexte économique actuel, la Région a choisi d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité en Métropole, en Europe ou à l'Etranger.

Ce dispositif a enregistré une forte progression des demandes depuis sa mise en place, notamment pour les étudiants en mobilité à l'étranger dont le coût du billet constitue un obstacle majeur à un ressourcement familial durant leur parcours de formation.

Il sera analysé une majoration de l'aide forfaitaire pour les étudiants éligibles au dispositif Ressourcement Etudiant poursuivant leur cursus en dehors de la zone Europe, dont le lieu d'études se situe dans les continents éloignés suivants : Amérique, Asie, Océanie (Australie).

II – DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Région conduit une politique volontariste pour favoriser la réussite de la jeunesse réunionnaise. Plus de 25 000 étudiants sont formés par les opérateurs de l'enseignement supérieur sur l'île. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers, alors que la moyenne nationale est inférieure à 30%. Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont particulièrement soutenues par la collectivité. En effet, la voie technologique constitue un parcours de réussite d'études et de vie professionnelle pour les jeunes, tout en apportant une réponse aux besoins de l'économie réunionnaise.

La Région accompagne les formations et les parcours permettant le développement des compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes Réunionnais en lien avec les filières stratégiques du territoire, telles qu'elles ressortent de la politique régionale de la mandature (CPRDFOP, S3-S5, SRDEII), notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaire, sanitaire, énergétique.

Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont d'ores et déjà identifiées comme filières prioritaires pour mieux répondre aux besoins du territoire.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial	125 000	198 460	-	-
Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur	100 000	72 200	30 000	28 532
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire	1 768 000	1 854 560	170 000	179 000
TOTAL	1 993 000	2 125 220	200 000	207 532

A – Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial

1) L'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le SRESRI définira les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

Après une large concertation auprès des acteurs économiques du territoire porté en 2025 permettra de développer et de capitaliser les synergies entre les entreprises réunionnaises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La signature d'une charte d'engagement avec les partenaires est prévue en 2025.

2) La mise en place des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP)

La Région va poursuivre la mise en œuvre des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) avec les principaux opérateurs de l'Enseignement supérieur et assurera le suivi du COMP de l'ESAR et de l'ENSAM. Ainsi, la collectivité régionale disposera d'indicateurs pour mesurer l'impact de la politique en matière d'enseignement supérieur et son adéquation avec les orientations de la mandature.

3) Initier la création d'une Université de l'Océan Indien portée par la Région

La stratégie de la Région, pour favoriser l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise et renforcer la coopération éducative dans la zone océan Indien, se poursuivra afin de permettre la création d'une institution universitaire qui rassemblera une communauté régionale et internationale de spécialistes engagés dans la recherche, la formation doctorale, et la diffusion des connaissances.

B – Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'Enseignement supérieur

1) Consolider la prépa INP

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours leur permet d'être dans un cursus d'Ingénieur dès le baccalauréat avec deux spécificités : le contrôle continu qui remplace le concours, et le stage en entreprise.

En 2025, la collectivité régionale renforcera son soutien à la prépa INP en fonctionnement et en équipement et participera au financement de la réhabilitation des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor.

2) Accompagner la mise en œuvre de la prépa IngéPlus à la Réunion

Par ailleurs, la mise en place d'un partenariat à La Réunion avec le réseau INGE+, afin de favoriser l'accès aux écoles d'ingénieurs des élèves de BTS (bacheliers de séries technologique et professionnelle), devrait se concrétiser pour la rentrée 2025 avec le soutien de la Région.

C – Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire

1) Un partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion notamment dans les secteurs de l'énergie et de la santé

La collectivité accompagnera les projets de mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre de la coopération régionale. Elle encouragera et soutiendra financièrement la mise en œuvre d'unités d'enseignement telle que la géopolitique de l'océan Indien, en faveur des étudiants de licence et de Master.

La Région poursuivra son accompagnement pour les formations d'excellence telles que la prépa talent, le DU ambition, la co-diplomation entre l'IUT et l'IRTS, le module de langue vivante régionale de l'INSPE, mais aussi l'ESIROI et renforcera son soutien en faveur des filières telles que les sciences humaines, la santé, l'intelligence artificielle (IA), l'aérospatiale, l'hydrogène ou encore le génie électrique (smartgrids).

2) La consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales

La collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur tant publiques (Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, etc.) que privées (Ecole de Gestion et de Commerce, ILOI, etc.) en cohérence avec ses orientations stratégiques et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente. En 2025, la Région sera aux côtés de l'Etat pour la création de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion.

III – PROMOUVOIR LA FORMATION DOCTORALE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Encourager les jeunes réunionnais à poursuivre les travaux de recherches	1 425 000	1 471 500
Soutenir les colloques d'envergure internationale	150 000	157 780
TOTAL	1 575 000	1 629 280

A – Encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre les travaux de recherches**1) Le soutien aux doctorants par les allocations régionales de recherche**

Afin de soutenir des travaux de recherche portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région consolidera son aide aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) en direction des étudiants réunionnais (PE FEDER) et des étudiants des pays de la zone océan Indien (INTERREG).

2) Rapprocher les mondes économiques et universitaires

Depuis 2023, la composition du comité local d'expertise (CLE), qui intervient dans le processus de sélection des ARR a connu de façon inédite une ouverture au monde économique. L'effort poursuivi de rapprocher les mondes universitaire et économique sera maintenu en 2025, notamment à travers le financement d'actions spécifiques tels que les doctoriales.

3) Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure

Afin de soutenir et valoriser la recherche (en lien avec les axes de la S5 - Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable), la Région Réunion mettra en place le prix « talents réunionnais » pour récompenser l'excellente des travaux de thèse ayant un intérêt régional majeur.

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au regard des priorités de la mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin d'apporter son soutien pour la construction d'infrastructures dédiées à l'Enseignement Supérieur, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire	30 000	30 000	1 000 000	992 468
Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires	-	-		
TOTAL	30 000	30 000	1 000 000	992 468

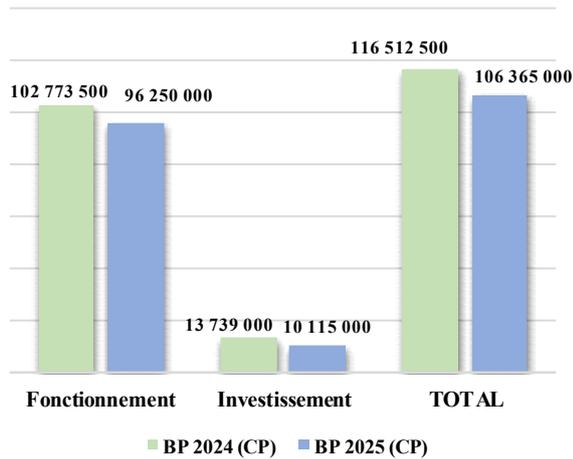
Les projets soutenus dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027 concernent des opérations de construction qui permettront l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage pour les étudiants de l'Enseignement supérieur. Les bâtiments nouveaux à construire, et les extensions, devront répondre aux exigences bâtementaires, notamment à la norme « quasi-zéro carbone ».

Plusieurs projets sont identifiés à ce stade notamment ceux en lien avec l'Université de la Réunion (Campus Est, amphithéâtre du campus Santé ainsi que le gymnase bioclimatique du Tampon), avec l'École Nationale d'Architecture de La Réunion (Campus de l'Oasis) ou encore avec la cité scolaire du Butor (travaux de rénovation).

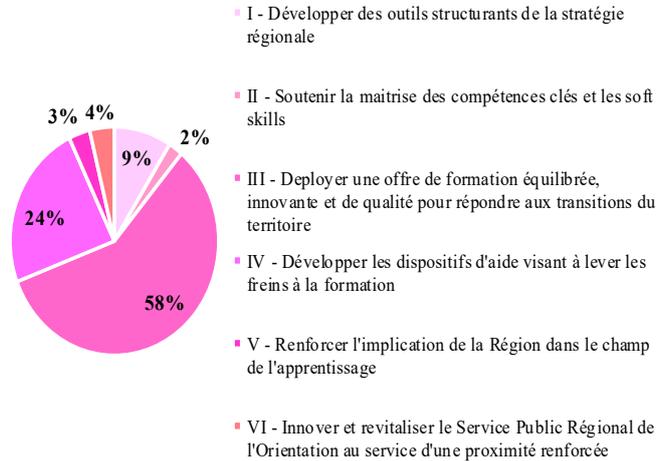
La livraison et la mise en service des nouveaux locaux de l'école d'architecture est prévue pour 2026. Ce nouveau campus devrait permettre de créer une dynamique autour des 3 écoles du Port : l'ESAR, l'ENSAR et l'ILOI.

DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	109 221 630	102 773 500	108 820 000	96 250 000	0,4 %	- 6,3 %
Investissement	16 761 000	13 739 000	11 525 000	10 115 000	- 31,2 %	- 26,4 %
TOTAL	125 982 630	116 512 500	120 345 000	106 365 000	- 4,5 %	- 8,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des compétences des Réunionnais se traduit par un budget de **120 345 000 € en AE/AP** et **106 365 000 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Développer des outils structurants de la stratégie régionale	3 052 900	2 789 000	6 900 000	6 670 000
II- Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills	2 530 200	2 312 000	100 000	50 000
III – Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire	72 659 800	60 962 000	1 445 000	847 000
IV – Développer les dispositifs d'aide visant à lever les freins à la formation	26 430 000	25 180 000	-	-
V – Renforcer l'implication de la Région dans le champ de l'apprentissage	1 170 000	1 000 000	3 000 000	2 500 000
VI- Innover et revitaliser le Service Public Régional de l'Orientation au service d'une proximité renforcée	2 977 100	4 007 000	80 000	48 000
TOTAL	108 820 000	96 250 000	11 525 000	10 115 000

En 2025, la Région Réunion poursuivra son action ambitieuse dans le domaine de la formation professionnelle. Dans ce cadre, elle s'attachera à déployer des dispositifs permettant de lever les freins périphériques qui limitent l'accès à la formation. Il s'agira ainsi de promouvoir l'égalité des chances tout en proposant une offre de formation dense et de qualité au service des Réunionnais et du développement économique local. Et ce, conformément aux nouveaux schémas régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ainsi que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) qui seront adoptés en 2025.

La collectivité souhaite, ainsi, asseoir pour l'année 2025, son rôle de cheffe de file de la stratégie régionale de développement des formations et de l'orientation à La Réunion, notamment par la revitalisation du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Pour se donner les moyens de son ambition, la collectivité Régionale mobilisera, en complément de ses fonds propres, les financements du Pacte Régionale pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC), ainsi que ceux du Programme Européens FSE+ 2021-2027.

I – DÉVELOPPER DES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2025, la Région prévoit de développer des outils structurants pour la formation professionnelle afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des formations tout en répondant aux besoins du marché du travail local.



INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	60 000	60 000	-	-
Renforcer la veille prospective	472 900	639 000	-	-
Apporter plus de cohérence dans le système d'information de la formation professionnelle	450 000	270 000	-	1 300 000
Déployer des infrastructures de qualité	2 000 000	1 750 000	6 900 000	5 370 000
Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle	70 000	70 000	-	-
TOTAL	3 052 900	2 789 000	6 900 000	6 670 000

A – Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques

Le début de l'année 2025 sera marqué par les premiers pas de mise en œuvre opérationnelle des nouveaux schémas stratégiques régionaux que sont le CPRFOP et le SRFSS, lesquels seront articulés, pour un meilleur impact sur le territoire, aux autres outils programmatiques de la collectivité que sont le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La collectivité poursuivra l'animation du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C) et sa coordination à travers la mise en place d'actions ainsi que l'expérimentation de LésPASSClés qui devrait s'étendre à d'autres communes volontaires.

Enfin, les discussions en 2024 avec l'Etat ont abouti à la contractualisation d'un nouveau PACTE pour la période de 2024-2027. L'ambition est d'utiliser cet outil pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi, mais aussi renforcer les actions en faveur des décrocheurs scolaires et universitaires.

B – Renforcer la veille prospective

En 2025, la collectivité pourra s'appuyer sur son réseau de partenaires (Opérateurs de compétences (OPCO), France Travail, DEETS, ..) présents sur le territoire pour apporter de la cohérence et de la lisibilité dans les actions engagées par chacune des parties notamment dans les secteurs de la prospective, de la formation, de l'orientation et de la valorisation des métiers. Conjointement, afin de disposer d'états des lieux régulièrement actualisés en matière d'emplois et de compétences, la collectivité poursuivra, en 2025, son soutien en faveur de l'Observatoire Régional des Compétences piloté par Réunion Prospective Compétences (RPC) afin de mener une analyse des données emplois-compétences du territoire au regard des priorités thématiques stratégiques notamment dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

C – Apporter plus de cohérence dans le système d'information de la formation professionnelle

Pour assurer la bonne mise en œuvre du nouveau PACTE 2024-2027 et améliorer son suivi sur les parcours de formation, la collectivité s'emploiera, en 2025, à alimenter AGORA (plateforme de référence d'échange et de partage de données de la formation professionnelle) avec des informations nécessaires au périmètre des stagiaires.

Par ailleurs, la montée en puissance de la collectivité met en lumière la nécessité de disposer d'un système d'information permettant de piloter réellement la formation professionnelle.

Celle-ci impliquant de nombreux acteurs (apprenants, organismes de formation, prescripteurs, ...), des financements variés, ainsi que de multiples dispositifs, il est essentiel pour la Région de se doter en 2025 d'un système d'information adapté permettant de centraliser, d'organiser et de faciliter le pilotage de l'activité.

D – Déployer des infrastructures de qualité

En 2025, la Région se dotera d'une véritable stratégie patrimoniale afin de garantir la pérennité et la qualité des infrastructures pour former efficacement les professionnels de demain.

La relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU Nord ainsi que la construction d'un nouveau site de formation pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît compte parmi les projets immobiliers importants dans le secteur des formations sanitaires et sociales.

La Région entend repenser le fonctionnement du Campus Pro en tant qu'écosystème de la formation professionnelle, avec l'ambition d'en faire un modèle innovant qui se différencie par la création d'un espace de formation immersif qui rapproche les apprenants du monde du travail.

La stratégie repose également sur l'attribution d'un marqueur d'identité sur certaines infrastructures, notamment celle de l'AFPAR de Saint-François qui sera reconstruite et reconfigurée autour de pôle de compétences dans le numérique (Cybersécurité, jeux-vidéo).

E – Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle

La Région contribuera activement à la professionnalisation et l'amélioration continue du secteur de la formation professionnelle grâce à de nouveaux mécanismes de contrôle et de suivi. La montée en puissance de l'offre de formation régionale implique que la collectivité structure et déploie, en 2025, un service dédié aux contrôles ad-hoc auprès des opérateurs financés par la Région dans une démarche globale de qualité.

II- SOUTENIR LA MAITRISE DES COMPÉTENCES CLÉS ET LES SOFT SKILLS

Dans son ambition d'élever le niveau de compétences des Réunionnaises et des Réunionnais, la collectivité poursuivra le déploiement, avec les partenaires, du Plan Régional de Maitrise des Compétences clés, elle accompagnera les actions de remobilisation et de préqualification, soutiendra les programmes de formations sectorielles et confortera l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Déployer le Plan Régional des Compétences Clés	900 000	790 000	-	-
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	1 280 000	1 220 000	-	-
Soutenir l'action de l'Ecole de la 2eme Chance	350 200	302 000	100 000	50 000
Lancer un appel à projets pour l'obligation de formation les 16-18 ans	-	-	-	-
TOTAL	2 530 200	2 312 000	100 000	50 000

A- Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PR2C)

La Région poursuivra la coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions propres à la collectivité ainsi que le déploiement de LéspassClés.

La coordination et l'animation du PR2C se traduira par la poursuite des différents comités de concertation (pilotage, technique et de suivi) tout au long de l'année 2025. L'animation du PR2C passera également par l'organisation d'un séminaire ainsi que des actions de communications ponctuelles afin de créer une synergie entre les acteurs de terrain sur l'objectif commun de faire reculer l'illettrisme tout en introduisant des concepts et une terminologie qui témoignent du changement de paradigme vers un accompagnement des personnes en difficulté dans l'acquisition de compétences-clés.

En 2025, la Région poursuivra l'expérimentation d'ouverture de sites LésPassClés avec pour objectif d'atteindre 16 communes bénéficiaires dans le cadre d'appels à projets.

En outre, un Centre de Ressource sera créé dans le but de réunir l'ensemble des acteurs intervenant en faveur des compétences clés permettant ainsi de favoriser l'échange, les bonnes pratiques ainsi que la valorisation des savoir-faire pour la montée en compétences de tout l'écosystème.

B- Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En articulation avec les dispositifs de repérage portés par d'autres acteurs, la collectivité intensifiera sa réponse formative aux enjeux de remobilisation des personnes faisant face à des difficultés telles que l'illettrisme, l'illectronisme ou l'innumérisme, ou plus généralement à des difficultés d'apprentissage par la voie traditionnelle. Dès lors, la Région s'est dotée de dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences douces (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation :

- Ateliers compétences clés (ACC/Cléa) ;
- Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP/Cléa) ;
- Rebondir - public 16-29 ans ;
- École de la Deuxième Chance (E2C) à La Réunion ;

Une densification de l'offre de formation numériques et bureautiques à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans les communes rurales, les Hauts et les écarts sera également assurée en 2025 pour lutter contre la fracture numérique.

Enfin, la Région poursuivra ses actions pour augmenter l'employabilité des publics les plus fragiles et lancera en particulier un appel à projets portant sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans dans le but de prévenir le décrochage scolaire et permettre d'élever le niveau de qualification, en offrant des alternatives et des accompagnements ciblés relevant de la formation professionnelle. Par ailleurs des formations pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral sont définies dans un cadre partenarial avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer à destination des trois centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive, de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

III – DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION ÉQUILIBRÉE, INNOVANTE ET DE QUALITÉ POUR RÉPONDRE AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

Suite à la rénovation de ses modalités d'achats en 2024, la Région ambitionne de densifier son offre de formation à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes en situation de décrochage ou encore les publics rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Les actions entreprises, à ce titre en 2025, émergeront au Plan Régional de Formation Professionnelle (PRFP) et au PACTE.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres	32 898 000	28 268 000	100 000	-
Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	17 980 000	14 000 000	920 000	452 000
Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale	21 781 800	18 694 000	425 000	395 000
Acheter des places de formation au titre des PRFP nationaux	-	-	-	-
Favoriser les échanges dans les Pays voisins	-	-	-	-
TOTAL	72 659 800	60 962 000	1 445 000	847 000

A - Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres

Former les Réunionnaises et Réunionnais en cohérence avec la stratégie de la Nouvelle Economie (SRDEII) est une démarche qui vise à les préparer aux enjeux économiques actuels et futurs. En s'alignant sur les priorités régionales définies par ce schéma, la collectivité souhaite maximiser l'impact de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi sur le territoire grâce à une approche intégrée et cohérente des outils programmatiques de la Région.

En 2025, sur la base des accords-cadres mis en œuvre en 2023, des formations seront re/programmées dans plusieurs secteurs : **Numérique** (technicien géoréférencement, technicien réseau...), **Industrie** (technicien supérieur méthodes produits process, soudeur à l'arc...), **Tertiaire** (domaine transport, juridique), **Tourisme** (guide conférencier, animateur loisirs...), **Formation** (coach en insertion, formateur public adulte...), **Industrie culturelle et créative** (métiers artistiques et administratifs du spectacle vivant).

D'autres formations seront proposées en cohérence avec les comités de filières du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les secteurs suivants : le care, l'économie bleue, la transition écologique et énergétique...

B – Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général

En 2025, la Région maintiendra son accompagnement, en faveur de l'AFPAR avec des missions spécifiques autour de la prise en charge :

- du public jeune en situation de décrochage scolaire ;
- d'un public éloigné de l'emploi nécessitant en amont des formations qualifiantes dans le cadre de la Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) ;
- d'un public BRSA (Bénéficiaires du RSA) dans le cadre de l'expérimentation de France Travail sur le bassin de Saint-Leu.

En outre, la collectivité sera attentive au développement de la carte de formations de l'AFPAR dans les secteurs du service à la personne, services aux entreprises et aux particuliers en lien avec les besoins croissants en termes de soutien, d'accompagnement et d'assistance pour des publics variés tels que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles et autres publics nécessitant une aide temporaire ou permanente.

C – Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale

L'année 2025 sera marquée par l'adoption du nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) qui contribuera à la consolidation de l'offre de formation et l'aide aux apprenants de la filière.

De plus, afin de diversifier les parcours, la mise en œuvre des titres professionnels sera poursuivie en 2025 en complément des diplômes d'Etat. Des modules de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales seront intégrés aux divers parcours de formation dans le cadre d'une expérimentation.

Par ailleurs, la collectivité soutiendra l'ouverture d'une filière d'orthophoniste prévue en 2025 au sein l'UFR Santé de l'Université de la Réunion, et apportera une attention particulière aux besoins en formation relevant du secteur de la petite enfance.

Enfin, afin de favoriser l'égalité des chances, plusieurs aides seront maintenues en 2025 en soutien aux étudiants de cette filière à l'instar d'une aide exceptionnelle versée à ces derniers, du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle et d'accès aux soins.

D – Acheter des places de formation au titre des PRFP nationaux

La Région amorcera, en 2025, une démarche partenariale avec des régions de France hexagonale, et certains établissements locaux de formation, afin que les demandeurs d'emploi réunionnais souhaitant s'inscrire sur une action de formation collective (notamment à cause de l'absence de plateau technique par exemple) puissent bénéficier d'une mobilité pour se former sur le territoire national.

E– Favoriser les échanges dans les Pays voisins

En 2025, la Région souhaite s'inscrire dans une coopération avec les Pays voisins de la zone Océan Indien afin d'offrir l'opportunité aux demandeurs d'emploi réunionnais de développer leurs compétences, d'améliorer leur employabilité et de découvrir de nouvelles opportunités économiques et culturelles.

IV – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDE VISANT A LEVER LES FREINS À LA FORMATION

En 2025, la collectivité maintiendra les dispositifs existants en visant à lever les freins à la formation. De nouveaux dispositifs d'aide seront mis en œuvre afin de favoriser le retour à la formation et sécuriser les parcours.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	18 000 000	18 000 000
Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales	3 930 000	3 630 000
Accompagner les projets individuels via le Pass Formation	3 500 000	2 500 000
Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires	-	-
Conclure un partenariat avec la CAF pour établir un plan d'actions à la levée des freins périphériques	200 000	200 000
Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle	800 000	850 000
TOTAL	26 430 000	25 180 000

A – Garantir la rémunération des stagiaires de la formation profes

La collectivité poursuivra, en 2025, le versement d'une rémunération aux stagiaires pour compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant...) ainsi que la garantie d'une protection sociale. Ces leviers incitatifs permettent de favoriser l'accès à la formation et sécurisent les parcours de formation.

B – Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales

Pour l'année scolaire 2024-2025, la revalorisation du montant des bourses est maintenue et se concrétise par une majoration mensuelle de 40 €. Cette majoration volontariste sera maintenue malgré le contexte de contraintes budgétaires renforcées par la loi de finances 2025.

C – Accompagner les projets individuels via le Pass Formation

En complément de l'offre de formation collective déployée par la Région et ses partenaires, le dispositif Pass Formation, visant à soutenir les projets de formation des demandeurs d'emploi pour améliorer leur employabilité et répondre aux besoins économiques locaux, sera maintenu en 2025.

D – Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires : Réuni'Pass

Afin de lutter contre les freins à la mobilité, les stagiaires de la formation professionnelle de la Région pourront continuer de bénéficier du dispositif Réuni'Pass offrant la gratuité des transports (Car Jaunes et réseaux urbains).

E – Elaborer des dispositifs d'accompagnement ciblés

En 2025, la Région renforcera son partenariat avec les acteurs locaux (CAF, CCAS, etc.) afin de créer un accompagnement global des demandeurs d'emplois. Celui-ci permettra de lever les freins périphériques (garde d'enfant, logement, etc.) et favoriserait ainsi le retour à la formation de ces publics.

F – Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle

La Région mettra en place en 2025 un dispositif d'accompagnement individuel en faveur des apprenants rencontrant des difficultés financières afin d'inciter ces derniers à poursuivre et finaliser leur parcours de formation dans les secteurs en tension.

V – RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

La collectivité réaffirme en 2025 son souhait de réinvestir le champ de l'apprentissage dans une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et poursuit son intervention en soutien au fonctionnement à l'investissement des CFA.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT			
	AE	CP	AE	CP
Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO	-	-	-	-
Soutenir l'investissement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA)	-	-	3 000 000	2 500 000
Améliorer l'accès à l'apprentissage	1 050 000	880 000	-	-
Encourager l'aide à la mobilité des apprentis	120 000	120 000	-	-
TOTAL	1 170 000	1 000 000	3 000 000	2 500 000

A – Poursuivre le développement du partenariat avec les OPCO

La Région maintiendra en 2025 la dynamique partenariale avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour contribuer au développement de l'apprentissage dans une logique de complémentarité, et mettra en œuvre des actions de professionnalisation courtes (ACOS).

B – Soutenir l'investissement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA)

Il s'agira en 2025 de maintenir le soutien financier régional en faveur des programmes d'investissements des CFA afin d'offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte de l'évolution des effectifs d'apprentis et des besoins des entreprises.

C – Améliorer l'accès à l'apprentissage

La Région poursuivra ses actions pour améliorer l'accès à l'apprentissage dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences.

D – Encourager l'aide à la mobilité des apprentis

Afin de lever les freins à la mobilité des jeunes Réunionnais, la Région reconduit en 2025 le dispositif d'aide à la mobilité des apprentis permettant à ces derniers de réaliser un stage hors de l'académie dans le cadre de leur parcours d'apprentissage.

VI – INNOVER ET REVITALISER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION AU SERVICE D'UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES USAGERS

Suite à la structuration et le déploiement du SPRO en 2024, il s'agira en 2025 de rendre le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) plus accessible et proche du public, d'en faire un service de proximité qui soit réactif, inclusif et capable de répondre rapidement aux besoins des publics en matière d'orientation et d'accompagnement vers les formations ou l'emploi.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT			
	AE	CP	AE	CP
Conseiller et orienter les Réunionnais et Réunionnaises	-	-	80 000	48 000
Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations	2 977 100	3 624 000	-	-
Informier et innover pour l'information et la découverte des métiers	-	323 000	-	-
Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives	60 000	60 000	-	-
TOTAL	2 977 100	4 007 000	80 000	48 000

A – Conseiller et orienter les Réunionnais et Réunionnaises

La Région a pour objectif d'augmenter les points de contact pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services en matière de conseil et d'orientation.

Dans cette perspective, la Région mettra à disposition en 2025 un numéro vert pour apporter à tous les Réunionnais un premier niveau d'information sur l'orientation, la formation ou encore les métiers.

L'implantation d'une Maison de l'Orientation dans la zone Est (Cité des Métiers Est) comptera également parmi les nouveaux points d'accueil physiques pour accompagner le public local dans leur orientation professionnelle ou scolaire.

B – Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations

En complément des actions événementielles portant sur la découverte des métiers organisées dans chaque micro-bassin, dans les Hauts et les écarts, la 48^{ème} édition de la compétition des métiers WorldSkills sera pilotée en 2025 par la Région sous l'égide du SPRO.

Cet évènement s'inscrira pleinement dans la politique de valorisation de métiers que porte la Région, et dont l'objectif est d'inspirer et motiver les jeunes Réunionnais à poursuivre des carrières dans les métiers en tension.

C – Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers

En 2025, le SPRO se dotera de son portail numérique afin de créer un espace dynamique et interactif. Celui-ci s'adressera aussi bien au grand public qu'aux Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP). Ce portail est un outil synoptique de l'information régionale autour de l'orientation, les membres pourront transmettre les informations et les données qui les concernent tout en étant contributeurs. Grâce à cet outil, les CEP pourront y trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle (fiches métiers, réglementation, dates d'ouverture des formations, actualité économique, données statistiques...) et le grand public des ressources en termes d'orientation.

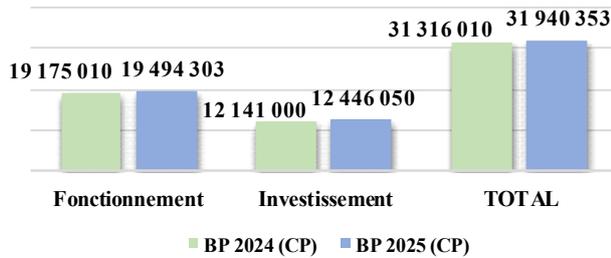
Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie éditoriale, 10 brochures « Karé Métiyé » seront élaborées permettant d'outiller les acteurs de l'orientation et d'informer l'ensemble des publics sur les métiers issus des filières du care, de la transition écologique et énergétique et de l'économie bleue.

D – Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives

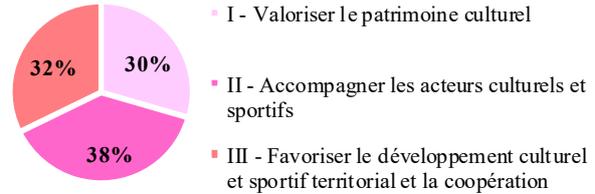
Un programme de professionnalisation sera proposé à l'ensemble des acteurs de l'orientation et aux équipes éducatives en 2025 dans le but de favoriser la montée en compétences de tout l'écosystème et d'actualiser les connaissances des acteurs sur les métiers et leur évolution.

DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 208 125	19 175 010	21 313 739	19 494 303	0,5 %	1,7 %
Investissement	18 095 000	12 141 000	12 145 000	12 446 050	- 32,9 %	2,5 %
TOTAL	39 303 125	31 316 010	33 458 739	31 940 353	- 14,9 %	2,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'excellence culturelle et sportive des Réunionnais se traduit par un budget de **33 458 739 € en AE/AP** et **31 940 353 € en CP**.

Les évolutions s'expliquent par le nouveau contrat de la SPL RMR ainsi que le renforcement des investissements, notamment :

- 1,8 M€ pour les travaux des musées et du CRR ;
- 4 M€ pour les équipements sportifs ;
- 2 M€ pour le plan de réhabilitation (mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique) et les travaux de maintenance.

Ces ajustements budgétaires permettent de garantir le rayonnement culturel et sportif de la Région.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Valoriser le patrimoine culturel	8 051 624	7 349 303	2 100 000	2 080 000
II – Accompagner les acteurs culturels et sportifs	10 309 115	9 490 000	2 950 000	2 720 000
III- Favoriser le développement culturel et sportif territorial et la coopération	2 953 000	2 655 000	7 095 000	7 646 050
TOTAL	21 313 739	19 494 303	12 145 000	12 446 050

Le budget consacré à la culture en 2025 est nécessairement en évolution positive pour répondre d'une part, aux fortes attentes des acteurs culturels du territoire et d'autre part, à la politique volontariste de la collectivité dans ce domaine. Au croisement des politiques économiques, touristiques, de cohésion sociale, d'éducation et de formation professionnelle, le soutien régional aux acteurs culturels ne peut que se renforcer pour poursuivre la structuration du secteur au service d'une stratégie culturelle concertée et co-portée par les différents acteurs.

La collectivité régionale :

- soutient la création artistique locale ;
- préserve et enrichit notre patrimoine culturel unique et varié ;
- promeut la diffusion des arts, de la culture à travers le territoire ;
- investit dans l'éducation artistique ;
- encourage l'innovation culturelle ;
- favorise la coopération interculturelle et régionale, auprès de publics diversifiés et plus particulièrement de la jeunesse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, notre collectivité poursuit son intervention dans :

- le soutien aux ligues et comités sportifs ;
- l'aide à la mobilité des sportifs ;
- la valorisation des actions de coopération sportive dans la zone océan Indien ;
- le financement des travaux de réhabilitation et d'extension du CREPS ;
- le soutien aux sportifs de haut-niveau.

Par ailleurs, la Maison Régionale de la Performance, rattachée au CREPS, représente un outil stratégique pour le développement de l'accès vers le haut-niveau et l'excellence sportive.

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Consciente du potentiel patrimonial du territoire, la collectivité réaffirme sa volonté de valoriser le patrimoine culturel de La Réunion, vivant, matériel et immatériel en 2025.

Cet engagement se traduit par des investissements dans le domaine muséal (équipements muséographiques) et des actions de valorisation de la langue et de la littérature créoles.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer l'attractivité des Musées Régionaux	7 661 624	6 989 303	100 000	100 000
Porter les grands projets muséographiques	-	-	150 000	150 000
Travaux sur Musées	-	-	1 700 000	1 700 000
Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique)	100 000	100 000	-	-
Participer à la préfiguration de la création de « L'institu la Lang Kréol »				
Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise	210 000	180 000	-	-
Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales	80 000	80 000	50 000	50 000
Valoriser et diffuser les résultats des travaux				
Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux	-	-	100 000	80 000
TOTAL	8 051 624	7 349 303	2 100 000	2 080 000

A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

1) Renforcer l'attractivité des musées régionaux

2025 marquera la première année du nouveau contrat de gestion à la SPL RMR avec des objectifs opérationnels plus ambitieux :

- augmenter la fréquentation : élargir l'accessibilité aux scolaires et aux touristes par des programmations attractives ;
- accroître le chiffre d'affaires tout en développant les partenariats avec des acteurs privés pour soutenir des événements et des activités culturelles.

2) Porter les grands projets muséographiques

La Région poursuivra en 2025 la mise en œuvre des projets muséographiques initiés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement - de fonctionnement (PPI-PPF) 2023/2030 notamment par la réalisation d'études pour :

- la réhabilitation et la valorisation du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique ;
- l'aménagement des réserves mutualisées du Musée Matutina et du MADOI ;
- l'aménagement de la Villa Bédier – FRAC ;
- l'extension de Kélonia ;
- la préfiguration d'une Maison du Maloya ;

Par ailleurs, la Région concentrera son action sur la gestion, l'entretien et l'enrichissement des collections régionales.

B – Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles

1) Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique

Dans la continuité des engagements pris à travers la Charte des Collectivités bilingues et le Pacte linguistique la Région entre dans une phase de concrétisation des actions de promotion de la langue créole en :

- coordonnant les actions des partenaires pour la mise en œuvre du Pacte Linguistique ;
- valorisant la pratique du créole au quotidien avec les administrations et les services publics ;
- augmentant les outils et mode de communication bilingues ;
- engageant la signalétique bilingue dans les bâtiments de la Région ;
- réalisant des phases d'études pour la préfiguration de l'institut de la langue créole.

C– Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel

1) Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales

La collectivité poursuivra le financement de GERTRUDE qui constitue un système numérique de référence pour la gestion des données patrimoniales.

Cette plateforme permettra :

- une meilleure gestion du patrimoine culturel réunionnais ;
- une préservation de l'identité culturelle par la sauvegarde des témoignages historiques et culturels.

2) Valoriser et diffuser les résultats des travaux

Le Service régional de l'inventaire (SRI) poursuivra sa démarche pour :

- le développement d'un site numérique dédié à la diffusion et à la valorisation des données patrimoniales ;
- l'organisation d'événementiels culturels.

3) Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux

La collectivité, en collaboration avec la DAC Réunion, œuvre pour la préservation des sites historiques publics et privés ainsi que pour la conservation et la valorisation des biens classés.

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais	1 825 000	1 660 000	1 920 000	1 710 000
Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export	450 000	430 000	380 000	380 000
Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives	870 000	870 000	-	-
PRMA	605 000	550 000	-	-
FRAC	220 000	130 000	-	-
Comités et ligues	2 500 000	2 400 000	400 000	400 000
Salles de création et de diffusion	1 689 115	1 500 000	-	-
Compagnies conventionnées	<i>Cf « Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement associatif culturel réunionnais »</i>			
Industries culturelles et créatives	170 000	170 000	250 000	230 000
Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali	930 000	930 000	-	-
Aide individuelle à la formation initiale et à la formation continue	780 000	580 000	-	-
Bourses sportives	270 000	270 000	-	-
TOTAL	10 309 115	9 490 000	2 950 000	2 720 000

A – Soutenir les projets culturels et sportifs**1) Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais**

La Région poursuivra ses actions visant à améliorer la qualité de vie des Réunionnais et à renforcer le tissu associatif du territoire par :

- le développement des pratiques artistiques et culturelles ;
- la modernisation et l'adaptation des équipements des acteurs.

2) Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export

La politique culturelle de la Région vise à soutenir les artistes réunionnais dans leurs projets de recherche artistique à l'étranger afin de :

- développer la compétitivité des créateurs réunionnais au niveau international ;
- enrichir les pratiques artistiques locales par des influences extérieures ;
- élargir la visibilité des artistes réunionnais à l'étranger.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, la collectivité régionale poursuit sa politique dans le domaine sportif à travers les cadres d'intervention suivants :

- détecter et accompagner les talents sportifs locaux via les bourses et dispositifs ;
- organiser des événements sportifs d'envergure nationale et internationale pour renforcer l'attractivité de l'île ;
- développer la coopération régionale ;
- soutenir les actions du CREPS et développer l'accès au haut-niveau et l'excellence sportive.

3) Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives

La collectivité est un acteur majeur dans la promotion et la diffusion des manifestations culturelles et sportives, ainsi que dans la valorisation de l'identité créole et de la culture réunionnaise.

B – Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives

1) Le Pôle Régional des Musiques Actuelles : PRMA

Le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) Réunion joue un rôle clé dans la fédération et la structuration du secteur. En contribuant à l'animation culturelle, à la formation des artistes, au soutien à la filière musicale et à la création d'une identité musicale locale forte, il contribue à une dynamique culturelle régionale structurante.

Ainsi, ses actions permettent de :

- mettre en place une observation participative et partagée ;
- soutenir la structuration et la professionnalisation ;
- valoriser le patrimoine musical réunionnais.

2) Fonds Régional d'Art Contemporain : FRAC

Le FRAC est un outil essentiel au développement des arts visuels à la Réunion et joue un rôle important dans la démocratisation et la sensibilisation de l'art sur le territoire réunionnais.

Au-delà de la mise en œuvre du nouveau projet de direction, il s'agira en 2025 de :

- améliorer les infrastructures pour une meilleure conservation et une gestion plus efficace de la collection ;
- renforcer le partenariat FRAC-Région-Etat à travers une nouvelle convention pluriannuelle.

3) Comités et ligues

Le partenariat entre la Région Réunion et les ligues et comités sportifs constitue un pilier fondamental du développement du sport sur le territoire. En 2025, la collectivité régionale poursuivra son action dans le domaine sportif en :

- soutenant les ligues et comités dans la mise en œuvre de leurs projets ;
- co-construisant les politiques sportives avec les ligues et comités ;
- diversifiant et améliorant l'offre sportive pour une meilleure pratique.

4) Salles de création et de diffusion

En 2025, la collectivité continuera à accompagner les salles de création et de diffusion, notamment par de nouveaux conventionnements. Il s'agira en particulier de :

- promouvoir l'égalité d'accès de tous les réunionnais aux ressources artistiques produites ;
- soutenir la création et la diffusion locale ;
- maintenir et développer les emplois qualifiés.

5) Compagnies conventionnées

En lien avec les objectifs des schémas culturels régionaux, ce dispositif d'aide aux compagnies conventionnées vise à soutenir les activités artistiques et culturelles dans les domaines du spectacle vivant dans le but de :

- soutenir la création et la diffusion ;
- renforcer les liens entre la population, les œuvres et les artistes.

6) Industries culturelles et créatives

La collectivité poursuivra sa politique de soutien à la filière livre en partenariat avec le Centre National de Livre et la DAC Réunion dans le cadre de la Convention Cadre en faveur du livre 2023-2025. Il s'agira d'améliorer l'accessibilité au livre et à la lecture au plus grand nombre mais aussi soutenir le développement de la création littéraire et la production régionale.

C – Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels

1) Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali

Le dispositif Guétali a pour objectif principal de développer l'économie culturelle de La Réunion en soutenant les emplois artistiques et techniques tout en promouvant des spectacles et expositions pour les Réunionnais.

2) Aide individuelle à la formation initiale et à la formation continue

L'accompagnement des jeunes Réunionnais dans leur formation aux métiers de la culture est une priorité pour le secteur culturel pour 2025. Ainsi, plusieurs actions sont identifiées pour y parvenir :

- favoriser les formations aux métiers de la culture et du sport pour répondre aux besoins du territoire ;
- redéfinir les 4 dispositifs d'aide à la formation culturelle en collaboration avec les services de la Région ;
- encourager la mobilité des Réunionnais.

3) Bourses sportives

Dans le but d'accompagner les jeunes sportifs les plus prometteurs pour le développement du sport de haut niveau à La Réunion, mais aussi favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine du sport ou dans d'autres secteurs, la Région propose 2 dispositifs qui seront poursuivis en 2025 :

- Les Aides Régionales pour les Etudes Secondaires Sportives en Métropole (ARESME) ;
- Les Bourses Régionales des Etudes Supérieures Sportives en Mobilité (BRESUP Sport).

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

En 2025, la Région Réunion continuera à renforcer ses liens tant sur l'espace géographique indianocéanique, que sur l'Europe et le reste du monde.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les contrats de développement territoriaux	100 000	80 000	-	-
Soutenir les actions de coopération régionale	40 000	30 000	-	-
Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens	150 000	80 000	-	-
Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive	150 000	80 000	-	-
Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional	2 040 000	2 040 000	380 000	380 000
Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS	110 000	110 000	535 000	535 000
Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et à la formation artistique, culturelle et sportive	363 000	235 000	80 000	60 000
Travaux sur CRR-MOA	-	-	100 000	100 000
PRR communes culture et sport	-	-	-	1 571 050
Construction et extension sur équipements sportifs	-	-	4 000 000	3 000 000
Plan de réhabilitation : Mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique	-	-	1 500 000	1 500 000
Travaux de maintenance	-	-	500 000	500 000
TOTAL	2 953 000	2 655 000	7 095 000	7 646 050

A – Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive

1) Accompagner les contrats de développement territoriaux

Les contrats territoriaux de développement culturel et sportif ont pour objectif d'accompagner les politiques culturelles et sportives des communes et de leurs groupements, dans l'ingénierie et le soutien aux axes structurants et dans leurs projets d'investissement. Ainsi il s'agira en 2025 pour la collectivité de poursuivre son action d'accompagnement afin de :

- renforcer la structuration collective des acteurs culturels et sportifs et la mutualisation de leurs moyens ;
- encourager la participation des habitants à la vie culturelle et sportive ;
- favoriser une vie culturelle et sportive riche, harmonieuse et diversifiée sur tout le territoire.

2) Soutenir les actions de coopération régionale

Le développement de la coopération culturelle et sportive dans l'océan Indien est un axe central de la politique culturelle et sportive de la Région. A ce titre, la collectivité continuera à apporter son soutien pour :

- organiser les événements sportifs et culturels régionaux (Jeux des îles, marché des musiques de l'océan Indien...);
- mettre en place des programmes d'échanges (résidences artistiques, échanges d'athlètes...);
- soutenir la formation et la professionnalisation (rencontres, stages...);
- faciliter la mise en réseau des acteurs du sport et de la culture (plateformes d'échanges).

3) Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens

Depuis 2017, en partenariat avec le Relais Culture Europe, la Région œuvre pour la mise en place d'une stratégie de renforcement des compétences européennes locales.

En 2025, la collectivité maintiendra ses efforts afin de faciliter l'insertion des acteurs culturels de La Réunion dans les communautés de coopération européenne, et mobiliser les programmes européens au bénéfice du développement culturel de La Réunion.

4) Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive

Face aux changements sociaux et économiques, le programme d'innovation culturelle et sportive a pour but de :

- aider les acteurs de ces secteurs à mieux s'adapter et à agir efficacement ;
- encourager l'innovation locale ;
- favoriser la coopération entre associations et acteurs locaux pour des initiatives communes ;
- renouveler les pratiques de création, de production, de diffusion, de médiation.

En 2025, la Région mettra à l'honneur les grandes figures réunionnaises par la création d'un Mahavel la mémwar.

B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive

1) Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional

La Région encourage les actions à destination des jeunes réunionnais et favorise l'émergence des talents locaux en offrant une formation d'excellence via le CRR. En 2025, la collectivité continuera d'apporter son soutien afin de :

- proposer une offre de formation artistique et culturelle diplômante pour intégrer les filières professionnelles ;
- former des amateurs et développer les pratiques artistiques ;
- contribuer à l'accompagnement artistique, pédagogique et technique des structures du territoire.

2) Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS

Le CREPS de La Réunion joue un rôle central dans le développement du haut niveau sportif sur l'île (encadrement technique de haut niveau). La Région souhaite renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien et au niveau mondial. Pour y parvenir, la collectivité apportera son soutien pour :

- accompagner les sportifs de haut niveau (dispositifs d'entraînement et suivi personnalisé) ;
- détecter et former les jeunes talents ;
- contribuer au rayonnement sportif de La Réunion.

3) Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et à la formation artistique, culturelle et sportive

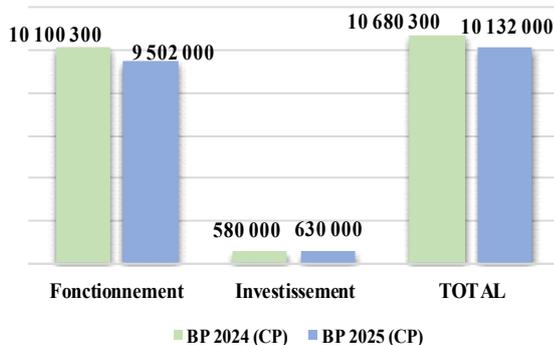
La Région s'engage pour un développement territorial équilibré et égalitaire de l'offre d'enseignement artistique et sportif à La Réunion. Il s'agira en 2025 de compléter le maillage et la qualité de l'offre d'enseignement artistique et sportif (soutien aux associations culturelles, ligues et comités), et de renforcer et renouveler les actions et dispositifs pilotés par la Région (lycéens au cinéma, au spectacle, Guétali...).

4) Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs

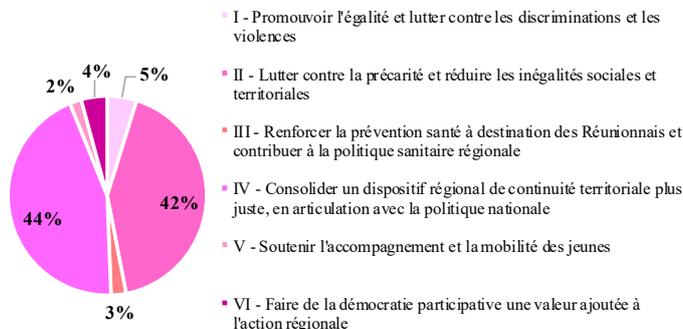
Afin de répondre aux besoins du territoire, la Région poursuivra en 2025 la mise en place d'un plan de formation professionnelle et continue pluriannuel dans le but d'accroître les compétences des acteurs de la culture et du sport, mais aussi dans l'objectif de faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes et éthiques (échanges interprofessionnels...).

SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 379 410	10 100 300	9 620 000	9 502 000	- 15,5 %	- 5,9 %
Investissement	800 000	580 000	650 000	630 000	- 18,8 %	8,6 %
TOTAL	12 179 410	10 680 300	10 270 000	10 132 000	- 15,7 %	- 5,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement culturel et à soutenir l'excellence sportive des Réunionnais se traduit par un budget de **10 270 000 € en AE/AP** et **10 132 000 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences	350 000	285 000	250 000	200 000
II – Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales et territoriales (y compris le dispositif de bouteille de gaz)	3 940 000	3 942 000	300 000	330 000
III – Renforcer la prévention santé à destination des Réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale	325 000	250 000	-	-
IV – Consolider un dispositif régional de continuité territoriale plus juste, en articulation avec la politique nationale	4 500 000	4 500 000	-	-
V – Soutenir l'accompagnement et la mobilité des jeunes	175 000	195 000	-	-
VI - Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale	330 000	330 000	100 000	100 000
TOTAL	9 620 000	9 502 000	650 000	630 000

En 2025, la Région Réunion, solidaire, continuera d'agir avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale afin de démontrer son engagement en matière de cohésion sociale, de démocratie participative, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations et les inégalités de santé. La collectivité régionale maintiendra son soutien à ces thématiques essentielles, tout en s'assurant du cofinancement des projets par les institutions compétentes et en favorisant les actions régionalisées.

I- PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La collectivité poursuivra en 2025, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, en articulation avec l'intervention des différents acteurs.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	50 000	50 000	-	-
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	100 000	135 000	250 000	200 000
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	200 000	100 000	-	-
TOTAL	350 000	285 000	250 000	200 000

A – Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

L'année 2025 permettra de renforcer et communiquer la feuille de route régionale pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes autour de 4 priorités.

1) Renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales

Le rapport Egalité sera une opportunité de dialogue interservices pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales (ateliers d'échanges interservices, intelligence collective).

2) Développer un plan de sensibilisation /formation avec les partenaires

En 2025, le soutien aux structures associatives œuvrant à la sensibilisation et à la formation en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle, classes de lecture...) sera poursuivi.

Une expérimentation sera menée pour impulser le renfort de la formation des étudiants des formations sanitaires et sociales sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les discriminations en intégrant dans leur formation actuelle un module sur la thématique.

3) Renforcer l'éducation à l'égalité dans les milieux scolaire et d'éducation populaire

L'accent sera mis sur la sensibilisation du public touché par les politiques régionales via des ateliers dédiés à l'égalité, au respect mutuel et à la prévention des violences (missions de service civique JADE par exemple, UNICEF, Chancégal,...).

Le soutien aux projets associatifs, porteur des valeurs de l'éducation populaire et d'égalité, sera poursuivi.

4) Faire du 8 mars une vitrine des actions régionales

Lors de la Journée internationale des droits des femmes, l'objectif sera de valoriser les actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes par les différents services de la Région, ses satellites et ses partenaires tout au long de l'année. Cette journée sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur les personnalités actives et symboliques sur ce sujet.

B - Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Pour avoir des résultats significatifs en termes de changement de société, La Région souhaite pouvoir expérimenter des initiatives nouvelles. En 2025, l'accent sera mis sur 3 volets.

1) Élargir le réseau des maisons des femmes

La collectivité régionale continuera à accompagner l'ouverture de trois nouvelles Maisons des Femmes (services d'accueil, de soins et d'accompagnement des femmes victimes de violences).

2) Évaluer et développer le dispositif des boutons d'alerte "Mon Shérif"

La Région envisage d'élargir la mise à disposition des boutons d'alerte aux autres acteurs médico-sociaux (CCAS, CLSPD, ISCG,...), après une évaluation des résultats de l'expérimentation. L'objectif poursuivi par la collectivité étant de faire coexister le dispositif régional avec toutes les solutions existantes contre les violences faites aux femmes.

3) Soutenir des actions innovantes de lutte contre les inégalités femmes-hommes

L'innovation passera par un appel à projets pour la promotion, la sensibilisation et l'accompagnement pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences. Des réflexions et des actions seront impulsées dans le secteur économique ainsi que de nouveaux modules de sensibilisation ou outils d'information en direction des publics (lycéens, étudiants, formation professionnelle...).

C - Promouvoir la visibilité et l'inclusion en luttant contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est une compétence partagée avec un ensemble d'acteurs. La Région contribuera de façon volontariste sur 3 axes.

1) Lancer un fonds régional pour l'innovation sociale en faveur de l'égalité

En 2025, en partenariat avec les services de l'Etat, la Région poursuivra son soutien financier aux projets innovants qui visent à réduire les inégalités et lutter contre les discriminations.

2) Développer des campagnes régionales de sensibilisation

Afin d'atteindre un large public, la collectivité souhaite lancer deux campagnes de communication par an, visant à sensibiliser les Réunionnaises et Réunionnais aux enjeux de l'égalité, des violences domestiques et des discriminations, à travers les médias et les réseaux sociaux.

3) Organiser un forum annuel sur l'égalité et l'inclusion

En complément des autres canaux de sensibilisation, la collectivité a pour ambition d'organiser un forum annuel, avec la participation des intervenants locaux et nationaux pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'égalité.

Ce forum sera l'occasion de proposer des ateliers pratiques et des conférences réunionnaises et réunionnaises, pour sensibiliser et former les participants sur les enjeux de l'égalité et de l'inclusion.

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

La Région continuera à oeuvrer pour réduire les inégalités dans les territoires fragiles. Elle suivra les évolutions de la Politique de la ville et des Pactes locaux de solidarité lancés par l'Etat. Elle poursuivra son soutien en direction des associations œuvrant en direction des publics fragiles.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	250 000	252 000	-	-
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	250 000	280 000
Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale	90 000	90 000	50 000	50 000
Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais	3 600 000	3 600 000	-	-
TOTAL	3 940 000	3 942 000	300 000	330 000

A- Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles

La Région Réunion, dans une démarche volontariste, et signataire des 13 contrats de ville, renforcera son action dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres (QPI) pour améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités. En 2025, elle redéfinira son intervention dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville (meilleure mobilisation des dispositifs régionaux existants, accompagnement spécifique vers l'insertion professionnelle des femmes des quartiers fragiles, en particulier les cheffes de famille monoparentale).

B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

A La Réunion 60 à 70 000 personnes ont recouru à l'aide alimentaire chaque année. Face à l'aggravation de la précarité, la Région Réunion poursuit son engagement pour l'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine.

Pour la collectivité, il s'agira de poursuivre le soutien aux associations habilitées et de renforcer la valorisation de leur intervention ainsi que celle de la Région. Des réflexions seront menées pour activer de nouveaux leviers : échanges avec les producteurs locaux et les grands groupes, moyens pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

C- Accompagner le tissu associatif, vecteur de cohésion sociale et d'éducation populaire

A La Réunion, le réseau associatif se caractérise par un dynamisme fort, une implication sociale et économique, le situant comme un acteur majeur du développement local et de la promotion citoyenne. Les principales caractéristiques restent sa fragilité financière, son manque de structuration, ainsi que des besoins de formation des acteurs sociaux de proximité.

En 2025, la Région vise à soutenir l'accompagnement des associations (GUID'ASSO) et la dynamique de réseau régional associatif, des événements structurants organisés par les têtes de réseaux associatives mettant en avant les actions associatives financées par la Région ainsi que des ateliers de formation pour les associations (gestion financière, recherche de financements, et développement de projets durables).

Pour faciliter l'accès aux dispositifs régionaux, il est envisagé la création d'un regroupant toutes les informations sur le soutien aux associations.

D – Préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais

Depuis juillet 2022, la collectivité a décidé de mettre en place un dispositif financier afin de maintenir le prix de la bouteille de gaz à 15 € et soutenir le pouvoir d'achat des réunionnais. La Région reconduira le dispositif jusqu'en juin 2025 en partenariat avec le Département et poursuivra sa recherche de contributeurs parmi les autres acteurs locaux afin d'intervenir sur la baisse du prix de la bouteille de gaz.

III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

Les indicateurs de santé restent moins favorables à La Réunion en comparaison avec le territoire national. Aussi, la collectivité poursuivra son soutien aux associations médicales et médico-sociales pour une meilleure prise en compte de la santé à la Réunion.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire	25 000	25 000
Améliorer les comportements nutritionnels	85 000	65 000
Prévenir les conduites addictives	50 000	40 000
Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation	165 000	120 000
TOTAL	325 000	250 000

A - Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire

La Région s'inscrit dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein des différentes instances partenariales. En 2025, la collectivité veillera à la prise en compte des besoins en santé du territoire dans ces différentes instances et au respect des orientations du Projet Régional de Santé 2023-2033.

Elle renforcera également la prise en compte des publics prioritaires (lycéens, étudiants, ...). En outre, la thématique santé/éducation/environnement sera abordée en 2025 au travers d'un partenariat avec l'ARS et le Rectorat pour un projet se concentrant sur la qualité de l'air et la prévention solaire dans les lycées. La thématique culture/santé sera également traitée en 2025 par la Région en lien avec les partenaires institutionnels pour soutenir un projet de culture sur ordonnance. Une journée dédiée aux associations spécialisées soutenues par la Région sera mise en place afin de faire émerger de nouvelles idées et de mettre en lumière les actions portées par la collectivité.

B - Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur le surpoids, l'obésité et le diabète

En 2025, la collectivité régionale maintiendra son soutien aux actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND (Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète) et le Projet Régional de Santé, en partenariat avec les différents partenaires institutionnels, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

C - Prévenir les conduites addictives

En 2025, le partenariat entre l'ARS, la Préfecture, la CGSS et la Région Réunion sera maintenu et les opérations de prévention et de lutte contre les addictions devront s'orienter en priorité vers les populations

fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité, personnes âgées, personnes fragiles en santé (l'Est ou les Hauts de l'île...)).

D - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2025 de renforcer le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents. Cet accompagnement pourra également être mis en œuvre dans le cadre du renouvellement d'appels à projet portés par la collectivité régionale.

IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

L'année 2024 aura été marquée par la dématérialisation de la continuité territoriale. Avec un bilan positif, l'outil sera amélioré en 2025. Le dispositif d'accompagnement pour les personnes éloignées du numérique sera renforcé, avec la collaboration interservices incluant une stratégie collaborative avec les réseaux d'inclusion numérique pour réduire les inégalités d'accès.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Répondre aux besoins des familles les plus modestes (Dispositif CT conjoint REGION / LADOM, tranche 1)	2 200 000	2 200 000
Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (Dispositif CT Région Réunion (tranche 3) – dématérialisation)	2 170 000	2 170 000
Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire	130 000	130 000
TOTAL	4 500 000	4 500 000

A – Répondre aux besoins des familles les plus modestes

En 2025, le dispositif conjoint avec LADOM sera reconduit pour les bénéficiaires de la 1^e tranche (la participation Région est de 100€ sur un bon d'une valeur totale de 575€). La stratégie régionale a été de redonner à l'Etat la responsabilité principale de la continuité territoriale. Les ajustements qui en découlent ont permis d'ajuster et d'améliorer certains aspects spécifiques du dispositif, notamment pour les acteurs culturels, sportifs, et la continuité territoriale funéraire. Le nombre de bénéficiaires devrait néanmoins augmenter.

B – Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires

La réforme de l'État, qui a relevé le seuil du quotient familial de 11 991 € à 18 000 €, a entraîné une réduction significative de la demande pour la tranche 3, estimée à environ 55 %. Cette tendance à la baisse devrait se confirmer pour 2025 avec une estimation évaluée à 10 000 bons pour 2025.

C - Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises en deuil, la Région Réunion a initié un nouveau dispositif en lien avec les partenaires afin faciliter les démarches des personnes endeuillées. Le dispositif sera reconduit en 2025.

V- SOUTENIR L'INFORMATION ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Piloter et suivre le Comité Régional de la Mobilité internationale des jeunes (COREMOB)	25 000	25 000
Coordonner l'information Jeunesse à la Réunion	100 000	120 000
Accompagner les projets collectifs de jeunes en mobilité	50 000	50 000
TOTAL	175 000	195 000

A – Piloter et suivre le Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)

Le COREMOB de la Réunion copiloté par le préfet, le recteur et la présidente du conseil régional s'est installé pour la première fois à la Réunion le 14 mars 2022. En 2023, la Région Réunion a lancé avec la DRAJES, la réalisation d'un « Diagnostic croisé ». Cette étude sera livrée courant 2025.

Elle permettra de s'appuyer sur des données les plus précises, au plus près de la réalité des jeunes et de disposer d'un outil actualisé d'aide à la décision afin de déterminer en connaissance de cause, les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de la Réunion.

B – Coordonner l'information jeunesse à la Réunion

Afin de renforcer l'accessibilité des jeunes à l'information, la collectivité envisage de renforcer son partenariat avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). L'objectif principal est de faciliter la prise de décision du jeune et de permettre l'égalité des chances.

Pour 2025, l'accent sera mis sur :

- la diffusion des dispositifs régionaux en direction de la jeunesse ;
- une collaboration renforcée pour appuyer les politiques jeunesse de la collectivité ;
- l'articulation avec les autres outils d'information de la Région dont le nouveau SPRO ;
- un appui de proximité pour faciliter les échanges avec les jeunes et la mise en place d'événements spécifiques, autour de l'orientation et de la formation professionnelle par exemple.

Par ailleurs, la Région en tant que co-pilote du nouveau **Comité Stratégique Régional de l'Information Jeunesse (CSRIJ)** installé en septembre 2023, accompagnera la mise en place du Schéma Territorial de l'Information jeunesse 2024-2027.

C- Accompagner les projets collectifs de jeunes en mobilité

En fonction des conclusions de l'étude sur la mobilité des jeunes, une expérimentation pourra être menée pour soutenir et financer des projets d'échanges culturels, pédagogiques, de citoyenneté, d'inclusion sociale à destination des jeunes. Il s'agira d'encourager, de soutenir et de valoriser la jeunesse réunionnaise, sa créativité, ses initiatives dans le cadre d'un projet collectif incluant un volet mobilité visant à aider ceux qui en ont le plus besoin sur le principe d'équité géographique et sociale.

VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L'ACTION RÉGIONALE

La Région Réunion procédera en 2025 à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie participative afin de dynamiser les solidarités, de développer les instances de dialogue et de partage avec les citoyens, et redonner consistance et cohérence à la démocratie.



INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques	45 000	45 000	-	-
Développer la plateforme digitale pour les concertations	70 000	70 000	-	-
Développer les budgets participatifs des lycéens	150 000	150 000	100 000	100 000
Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l'action régionale	50 000	50 000	-	-
Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d'intervention de la Région	15 000	15 000	-	-
TOTAL	330 000	330 000	100 000	100 000

A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques sur les projets régionaux

De nouvelles possibilités de concertation des électeurs ont été ouvertes par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle a notamment acté l'élargissement de la procédure de consultation des électeurs à l'ensemble des collectivités territoriales. L'année 2025 sera l'année de préparation, d'examen des demandes et des expérimentations éventuelles.

En 2025, la Région procédera :

- à la clôture des travaux de la convention citoyenne dédiée au Schéma d'Aménagement Régional (CCSAR) ;
- au traitement des diverses sollicitations thématiques ;
- à l'expérimentation de consultation citoyenne au titre de la loi du 13 août 2024 relative aux libertés et responsabilités locales.

B – Développer la plate-forme digitale pour les concertations

Plusieurs plateformes numériques spécifiques ont été mises en place en 2023 sur une entrée thématique (celle dédiée aux EGM, ou au SAR – Schéma d'Aménagement Régional). Depuis 2024 un travail a été engagé pour la création d'un outil digital dédié au BPL (Budget Participatif Lycéen), devant permettre à terme une concertation globale et en continu.

Désirant offrir un outil à la fois performant et simple d'utilisation, la nouvelle interface de concertation visera les objectifs suivants :

- gérer et sécuriser le déploiement opérationnel du BPL ;
- permettre des échanges en dehors des lieux conventionnels ;
- développer, améliorer le dialogue avec les citoyens ;
- favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

C - Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens

La Région souhaite structurer et dynamiser en 2025 le budget participatif lycéen. Ainsi, en 2025, tous les lycéens (établissements publics et privés) pourront proposer des projets, pourront voter, et pourront mettre en œuvre leurs projets. Un accompagnement à l'émergence et à la démarche de projet pourra être envisagé pour les lycéens à travers les Conseils d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. A travers ce dispositif, la Région ambitionne de favoriser la réussite de ses lycéens et leur permettre de devenir des citoyens responsables et acteurs de la dynamique régionale.

D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale

En 2025, en complément des conventions et assemblées thématiques, une instance dédiée aux jeunes (le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)) véritable lieu de dialogue et de débats sera installée. Véritable instance de construction de projets au service de la collectivité, le CRJ sera représentatif de la jeunesse réunionnaise et donnera à chaque jeune le moyen de construire sa place dans la société tout en améliorant son quotidien, et de devenir un citoyen averti et responsable. Le CRJ, sera donc d’une part un véritable organe de la démocratie locale, et une école de la citoyenneté d’autre part.

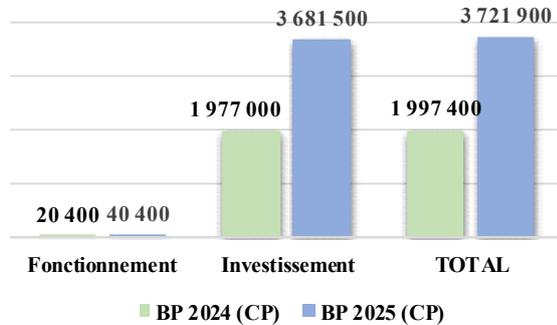
E - Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d’intervention de la Région

Réussir l’intégration de la démocratie Participative dans l’élaboration des politiques publiques suppose un minimum de culture commune et un renforcement de la transversalité

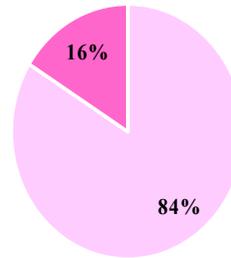
En 2025, il s’agira de poursuivre les échanges entre services pour construire une culture commune de la concertation citoyenne et s’appuyer sur les bonnes pratiques. Il s’agira aussi de renforcer les compétences internes pour l’animation dynamique et vivantes des ateliers de participation.

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



I - Contribuer aux politiques en faveur du logement

II - Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	20 400	20 400	40 400	40 400	98,0 %	98,0 %
Investissement	2 500 000	1 977 000	3 100 000	3 681 500	24,0 %	86,2 %
TOTAL	2 520 400	1 997 400	3 140 400	3 721 900	24,6 %	86,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements se traduit par un budget de **3 140 400 € en AE/AP** et à **3 721 900 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement	40 400	40 400	3 100 000	3 081 500
II – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements	-	-	-	600 00
TOTAL	40 400	40 400	3 100 000	3 681 500

La production de logements, notamment de logements aidés, reste une priorité à La Réunion. En 2021, La Réunion compte 395 388 logements, et un parc global de logements locatifs sociaux de plus de 84 000 logements à fin 2023.

Entre 2016 et 2023, les demandes de logement social ont augmenté de 61 %. Malgré une croissance du nombre de logements, le niveau du nombre de demandes reste élevé avec près de 44 500 demandes à fin 2023.

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessiterait de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain.

L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et de la précarité qui touche plus fortement notre territoire (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Le principal outil financier contribuant à la production de foncier aménagé pour les logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) dont un nouveau protocole a été signé en 2022. Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social

Cependant, malgré les besoins encore importants, on constate une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU et des difficultés pour sortir de nouvelles opérations structurantes.

En 2025, la Région interviendra pour :

- favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, notamment à travers le FRAFU. L'intervention de la Région à travers le FRAFU est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État ;
- mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux Contrat de Convergence Territorial 2024-2027 ;
- accompagner l'initiative du Territoire de l'Ouest sur la mise en place d'un Office Foncier Solidaire (OFS) afin de faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes et de favoriser la construction de logements à prix durablement encadré ;
- définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée (cf. axe 3 « Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire »).

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Construire davantage de logements sociaux et intermédiaire	20 000	20 000	3 100 000	3 081 500
Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs	20 400	20 400	-	-
TOTAL	40 400	40 400	3 100 000	3 081 500

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics	<i>cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »</i>			
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement				
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	-	-	-	600 000
TOTAL	-	-	-	600 000

A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics.

À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5) ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) ;
- Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (fiche action 2.1.2).

En 2025, il s'agira de suivre la mise en œuvre des projets conventionnés et de lancer de nouveaux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »

C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources.

Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. En 2021, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements.

En 2025, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (il reste à ce jour 148 dossiers à solder et un encours de 1,25 M€).

D – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

1) Suivre les conventions de gestion en flux des contingents de réservation de logement social

En 2013, la Région avait décidé d'apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social, à hauteur de 7,5% et pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2016 et les dernières garanties validées en 2020.

Le montant total de la garantie d'emprunt par la Région s'élève à 46 M€ pour 5 976 logements et la collectivité dispose d'un quota réservataire de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC).

En application du décret N°2020-145 du 20 février 2020, la gestion des attributions a été modifiée avec une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux.

En 2025, la Région interviendra pour :

- suivre les conventions signées avec les bailleurs sur la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux, dans le cadre d'une gestion déléguée ;
- maintenir son adhésion à l'ADIL pour apporter une information aux particuliers et aux collectivités sur les questions portant sur l'habitat et les droits liés au logement.

AXE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE
NOUVEAUX HORIZONS ET
L'INNOVATION**

PRÉAMBULE

Parmi les six priorités stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) « la nouvelle économie » se trouve la structuration des filières économiques, via une contractualisation entre acteurs économiques et la Région.

L'année 2025 verra la signature des contrats de filière Bâti Tropical et Agroalimentaire et la mise en œuvre des autres contrats de filière déjà signés. La structuration des filières émergentes (Care, aéronautique et drones, industries de l'image) se concrétisera via des premiers comités et groupes de travail préparatoires.

Des comités thématiques tels que le financement d'entreprises ou l'égalité Femme/Homme seront mis en place.

Une cellule régionale d'Intelligence Economique en partenariat avec l'Etat et Réunion Développement (ex NEXA) est en cours de structuration.

La Région poursuivra sa participation au sein de dispositifs nationaux structurants tels que Territoires d'Industrie. Des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI et chambres consulaires seront signées.

La communication autour de la Nouvelle Economie sera poursuivie auprès des différents partenaires, et sera amplifiée via une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

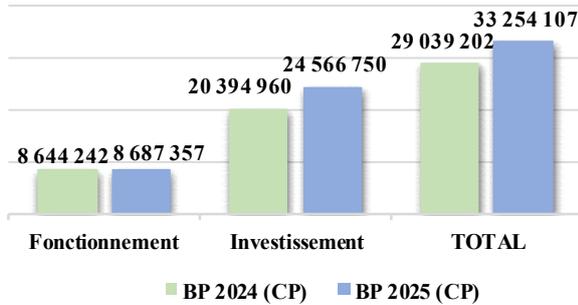
Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2025, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 97 668 485 € :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

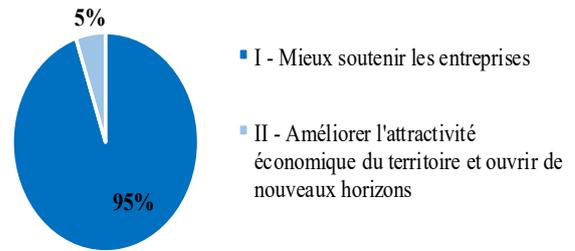
	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	61 060 286	41 474 512	36 791 954	40 727 854	- 39,7 %	- 1,8 %
Investissement	70 536 868	51 430 062	49 936 348	56 940 631	- 29,2 %	10,7 %
TOTAL	131 597 154	92 904 574	86 728 302	97 668 485	- 34,1 %	5,1 %

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 491 457	8 644 242	9 292 600	8 687 357	- 2,1 %	0,5 %
Investissement	34 338 200	20 394 960	14 096 200	24 566 750	- 58,9 %	20,5 %
TOTAL	43 829 957	29 039 202	23 388 800	33 254 107	- 46,6 %	14,5 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du tissu économique et à la création d'emplois se traduit par un budget de **23 388 800 € en AE/AP** et à **33 254 107 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	8 788 100	7 772 657	12 706 200	23 772 750
II – Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	504 500	914 700	1 390 000	794 000
TOTAL	9 292 600	8 687 357	14 096 200	24 566 750

Dans le contexte économique et financier difficile suite aux crises successives, la collectivité entend poursuivre son intervention en faveur des entreprises et particulièrement des très petites entreprises (TPE), en mettant en place différents dispositifs d'accompagnement. Elle poursuivra également ses interventions dans le cadre de l'aménagement économique du territoire.

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans un contexte économique tendu, il est primordial de soutenir les entreprises, et particulièrement les très petites entreprises (TPE), tant sur le plan de l'accompagnement technique que dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide directe, à travers des subventions ou encore des prêts.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les actions collectives :				
- Fonds propres	4 738 100	3 990 372	456 200	119 500
- CPN FEDER	100 000			
Accompagner les manifestations à caractère économique	350 000	402 285	-	-
Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE	1 500 000	600 000	-	-
Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises :				
- Fonds propres	2 000 000	2 700 000	2 500 000	2 000 000
- CPN FEDER			2 650 000	1 404 000
Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE	-	-	-	17 920 000
Mettre en œuvre des outils financiers	100 000	80 000	7 100 000	2 329 250
TOTAL	8 788 100	7 772 657	12 706 200	23 772 750

A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

Sur le plan de l'accompagnement technique, il est proposé de poursuivre le soutien aux opérateurs économiques et autres partenaires dans la mise en œuvre d'actions collectives. Il est également envisagé de déployer des dispositifs d'accompagnement individualisés.

1) Accompagner les actions collectives

- L'accompagnement des opérateurs économiques

En 2025, la collectivité maintiendra son accompagnement auprès des opérateurs économiques à travers le financement de leurs programmes d'actions pour des interventions au plus près des entreprises sur l'ensemble du territoire en lien avec les partenaires (accueils de proximité assurés par les camions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Mobile et la CCI Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Proxi par exemple).

Par ailleurs, la Région mènera des actions territorialisées en concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

- L'accompagnement des groupements professionnels

La collectivité poursuivra son intervention visant à soutenir les actions collectives et les groupements professionnels dans les domaines de la formation, la commande publique, la digitalisation ou encore la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

2) Accompagner les manifestations à caractère économique

La validation en 2025 d'un projet sur le cadre d'intervention permettra de redéfinir les modalités du dispositif de soutien aux manifestations à caractère économique organisées par les collectivités locales ou les associations sur l'ensemble du territoire de La Réunion dans le but de promouvoir les produits ainsi que les savoir-faire locaux.

3) Mettre en place un accompagnement « à la carte »

Dans cette dynamique, la collectivité envisage de lancer un accompagnement de type « à la carte », dans le cadre d'un AMI, afin d'identifier des partenaires spécialisés dans le conseil aux entreprises qui pourront accompagner les entreprises, et particulièrement les TPE, dans leur projet de développement ou encore de restructuration.

B – Mieux soutenir les entreprises

En complément des aides prévues dans le cadre du programme FEDER, plusieurs dispositifs seront créés pour améliorer l'accès des entreprises aux financements publics. Il s'agira également d'élargir le champ des bénéficiaires, notamment en direction des TPE.

1) Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises

En complémentarité avec le nouveau programme européen 2021-2027 FEDER-FSE + et le programme FEADER 2023-2027, la collectivité envisage de mettre en place en 2025 un dispositif d'aide pour soutenir le programme d'investissements des TPE en veillant aux lignes de partage avec le FEDER et le FEADER et en élargissant les activités éligibles aux services. Le dispositif sera pleinement opérationnel en 2025.

Par ailleurs, depuis 2018, la collectivité a déployé un dispositif d'aide pour accompagner les professionnels de la route, en prenant en charge une partie du prix du litre de gazole. En 2025, la collectivité poursuivra son effort pour soutenir les activités de transport à travers la nouvelle convention déployée avec l'Agence de services et de Paiements (ASP).

Enfin, au regard des événements climatiques qui se sont déroulés en 2023 et 2024 et qui ont conduit la Région à mettre en œuvre des dispositifs d'aide exceptionnelle pour relancer les entreprises de Salazie, de Cilaos et de Mafate, il est envisagé de prévoir une ligne d'intervention spécifique.

2) Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, et en particulier la fiche action FA 1.3.12 « Instruments financiers », la collectivité a sollicité le Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui sera chargé de la gestion de ce Fonds.

Le Fonds prévoit deux outils financiers distincts qui s'adresseront aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion, à savoir :

- Un instrument de prêt avec partage de risque (doté à hauteur de 30 M€ environ) aux TPE/PME ;
- Un instrument de co-investissement, de haut bilan, en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME (doté à hauteur de 10 M€ environ).

En 2025, le Fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises réunionnaises « FAIRE », devrait être pleinement opérationnel.

3) Mettre en œuvre des outils financiers

Les outils financiers suivants, sur fonds propres de la Région, seront soutenus ou déployés en 2025 :

- Poursuite du déploiement du Fonds RUNaissance

Ce Fonds, mis en œuvre par Smalt Capital, a pour objet d'investir dans des opérations de capital développement et de capital transmission sans contrainte de spécialisation par secteur d'activité.

Le Fonds peut intervenir en financement de besoins en fonds de roulement obtenus dans le cadre de la crise Covid-19 (prêt Rebond, prêt Atout, prêt garanti par l'Etat...).

○ Déploiement du Fonds de « Prêt Relance »

En partenariat avec la Bpifrance, la collectivité a signé le 08 août 2024 une convention en vue de proposer le « Prêt Relance » auprès des TPE / PME de plus de 3 ans d'existence. Celui-ci correspond à une formule de prêts participatifs consentis à des conditions préférentielles. Son déploiement est prévu en 2025.

○ Un fonds d'avances remboursables pour les TPE

La Région envisage d'aider la mise en œuvre d'un fonds d'avances remboursables. Ainsi en 2025, ce fonds permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins de trésorerie des TPE.

○ Proposition de mise en place d'un fonds régional à visée « stratégique »

Les études en vue de la création d'un « Fonds Stratégique Régional » sont en phase finale. L'objectif de la collectivité est de se doter en 2025 d'un fonds destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial.

II – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à appliquer une fiscalité adaptée à travers l'octroi de mer, compétence de la collectivité régionale, afin de maintenir et de développer les activités économiques et in fine les emplois.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Adapter le tarif de l'octroi de mer dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la transition socio-énergétique	-	-	-	-
Remettre le rapport d'évaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025	-	110 000	-	-
Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »	-	-	-	-
Créer et rénover les Zones d'Activités	-	-	750 000	-
Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région	504 500	554 700	640 000	794 000
Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique	-	150 000	-	-
Structuration de la filière aéronautique	-	100 000	-	-
TOTAL	504 500	914 700	1 390 000	794 000

A – L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

1) Adapter le tarif de l'octroi de mer dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la transition socio-énergétique

Au regard du projet de réforme prévu au niveau national, la Région, en concertation avec les acteurs socio-économiques, s'attachera à travailler sur l'adaptation du dispositif de taxation de l'octroi de mer dans le cadre de la réglementation actuelle tout en prenant en compte la question centrale de la « vie chère » à La Réunion.

L'objectif étant de tendre vers plus de transparence et de lisibilité, développement économique et social mais aussi pour contribuer au développement durable dans la perspective d'une économie « verte et décarbonée ».

2) Remettre le rapport d'évaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne, au plus tard le 30 juin 2025

S'agissant du dispositif d'évaluation des différentiels d'octroi de mer, la Région devra remettre à l'État le rapport d'évaluation avant le 30 juin 2025. A cet effet, une mission d'étude a été confiée à un cabinet de conseil avec pour objectif de consulter l'ensemble des partenaires locaux et élaborer le rapport.

3) Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »

En 2025, La Région envisage de mettre en place des ateliers d'information sur l'octroi de mer à destination des entreprises mais également de renforcer le partenariat avec l'administration locale des douanes à travers des permanences mobiles de proximité.

B – Aménager le territoire

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

1) Créer et rénover les Zones d'Activités

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers à cette politique d'intervention en agissant sur deux leviers :

- la construction d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques ;
- la modernisation de ces zones d'activités vieillissantes.

Le budget proposé avec les crédits inscrits au BP 2025 permettra le financement des dépenses suivantes : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux, acquisition d'équipements et de moyens matériels nécessaires à la réalisation des projets.

2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

→ Pour le bassin de vie NORD

Aussi, après la relance de l'AMI en 2023 et 2024, la priorité affichée pour 2025 est de poursuivre la commercialisation de la Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA).

→ Pour le bassin de vie OUEST

La Région poursuivra en 2025 la mise en œuvre de l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire (ZAP), suite à l'étude lancée par le GIP « Ecocité La Réunion » en 2023.

→ Pour le bassin de vie EST

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités et de valoriser le potentiel industriel existant (pôle bois, agroalimentaire, énergie, matériaux).

→ Pour le bassin de vie SUD

En 2025, la collectivité poursuivra son soutien afin d'accompagner les évolutions stratégiques de l'aéroport de Saint-Pierre, de pôles d'activités et de zones d'activités micro-régionales complémentaires.

→ Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

La politique régionale de rééquilibrage du territoire passe donc par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans ces territoires.

Les crédits proposés à l'inscription au BP 2025 seront utilisés pour financer la participation de la collectivité aux études, actions d'animation, de promotion et de développement des Groupements d'Intérêt Public (Ecocité, Bois Rouge) et du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique

La Région poursuivra en 2025 la réalisation d'une étude de définition d'un schéma d'aménagement économique permettant de disposer d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par l'aménagement d'espaces à vocation économique.

4) Structuration de la filière aéronautique

Les attentes des acteurs de la filière aéronautique reflètent une ambition commune de structurer et dynamiser le secteur. Il s'agit de donner un cadre clair et cohérent à la filière, qui devrait afficher un besoin en personnel de près de 1300 emplois d'ici 2030.

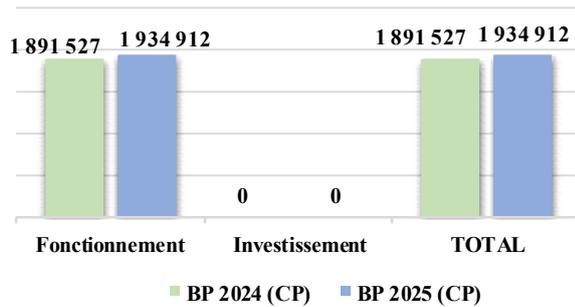
Aussi, il apparaît un objectif double :

- maximiser l'efficacité et la cohérence des actions menées au bénéfice de la filière (formations ciblées, passerelles entre le monde éducatif et le secteur aéronautique, ...)
- renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire à l'échelle régionale.

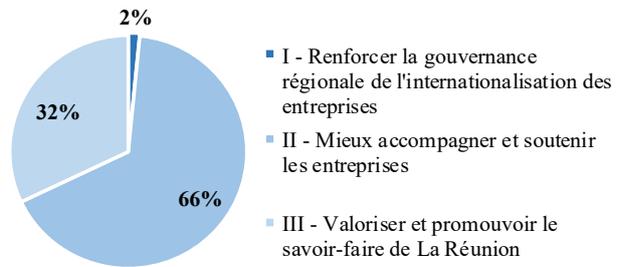
En 2025, la Région retiendra dans le cadre d'un marché une structure pour l'animation et la rédaction du contrat de filière aéronautique et drone.

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 822 143	1 891 527	1 980 000	1 934 912	8,7 %	2,3 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 822 143	1 891 527	1 980 000	1 934 912	8,7 %	2,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'internationalisation des entreprises se traduit par un budget de 1 980 000 € en AE et à 1 934 912 € en CP.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
I – Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	30 000	30 000
II – Mieux accompagner et soutenir les entreprises	1 330 000	1 284 912
III – Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion	620 000	620 000
TOTAL	1 980 000	1 934 912

Afin de renforcer l'internationalisation des entreprises réunionnaises, la collectivité régionale poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route dont l'élément marquant sera en 2025 la structuration d'un Pôle d'accompagnement des entreprises à l'international et d'animation de la marque territoriale.

I - RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La politique régionale d'internationalisation des entreprises et d'attractivité économique s'articulera autour de la Région et de son opérateur, l'Agence de développement et d'internationalisation et d'attractivité. Toutes deux piloteront la mise en œuvre de la feuille de route de l'internationalisation des entreprises co-construite avec les partenaires du Comité Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE).

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Animer le CoSIE	30 000	30 000
TOTAL	30 000	30 000

A - Animer le CoSIE

En 2025, la collectivité régionale organisera au moins 2 Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE).

B - Pilotage stratégique de l'écosystème de l'internationalisation des entreprises

L'internationalisation des entreprises comporte 2 volets :

- l'un sortant correspondant au Développement à l'International des Entreprises (DIE) dont la Team France Export (TFE) est l'opérateur dédié ;
- l'autre entrant correspondant aux Investissements Directs Extérieurs (IDE) dont la Team France Invest (TFI) est l'opérateur dédié.

La collectivité régionale assure le pilotage stratégique de ces 2 instances.

En 2025, la collectivité envisage un pilotage plus ambitieux. Ainsi il s'agira :

- pour la TFE et l'Agence de développement et d'internationalisation d'agir de concert pour déployer une offre complète de services aux porteurs de projet : du diagnostic export à l'aide à l'implantation sur le marché cible ;
- pour la TFI, en lien avec les partenaires, de poursuivre ses actions pour garantir la sécurité économique du territoire par un traitement adapté des investissements venant de l'extérieur notamment, et œuvrer pour intégrer La Réunion dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales dans le but de limiter la dépendance du territoire vis-à-vis des importations.

Par ailleurs, l'accueil des investisseurs extérieurs confié à La Réunion Développement (Agence de Développement Economique) se poursuivra et se structurera sur la base de la stratégie d'attractivité régionale menée par la collectivité régionale.

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'OFFRE À L'INTERNATIONAL

Comme en 2024, la Région mobilisera les moyens du PO FEDER 2021-2027 pour compenser les surcoûts de transport et accompagner les démarches d'actions collectives.

Le dispositif rénové de Prim'Export , qui a été revisité en 2024, sera également mis en œuvre pour prendre en charge : frais de conseil, études, mission de prospection, participation à un salon, communication.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Actions collectives, club export	350 000	284 912
Prim'export	580 000	600 000
Aide au fret fruit	400 000	400 000
TOTAL	1 330 000	1 284 912

A – Un soutien ciblé des organismes

En 2025, la Région mènera une réflexion autour de la mise en place d'une convention-cadre, accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performances entre elle et les organismes assurant la promotion du territoire et le soutien à l'international.

Cette contractualisation permettrait de garantir une politique régionale basée sur la culture du résultat en contrepartie des moyens financiers alloués.

III – VALORISER ET PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE DE LA RÉUNION

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Plan d'actions de la marque territoriale, évènementiels attractivité et promotion export	620 000	620 000
TOTAL	620 000	620 000

A – Marketing Territorial

A l'issue d'une large concertation des acteurs et de la population réunionnaise autour de la co-construction d'une identité de territoire et d'une stratégie de marketing territorial, la marque « La Réunion » a été lancée en mai 2024.

Bien plus qu'un logo, elle est la traduction d'une véritable stratégie de rayonnement pour permettre de mieux valoriser nos atouts, de renforcer notre notoriété, de mettre en avant nos compétences locales et de multiplier les opportunités pour notre territoire

Symbolisant l'aboutissement de ce processus collaboratif et la concrétisation des efforts de tous les acteurs impliqués, la marque vise à promouvoir l'attractivité du territoire, à soutenir son développement socio-économique, touristique, sportif et culturel, et à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Il s'agira pour l'année 2025 de conforter l'animation de cette marque et d'assurer un plan d'actions multisectoriel et touchant le plus grand nombre de cibles.

B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise

La Région Réunion soutiendra des actions menées par les associations représentant la diaspora réunionnaise.

IV – OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement impacté notre île, et en particulier le transport aérien qui a connu un quasi arrêt du trafic passagers. La Réunion, de par sa situation insulaire, doit se doter d'infrastructures pour faciliter les échanges avec l'Europe et les pays de la zone océan-indien.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. C'est pour répondre à ces enjeux que la collectivité régionale définira une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire.

A – Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

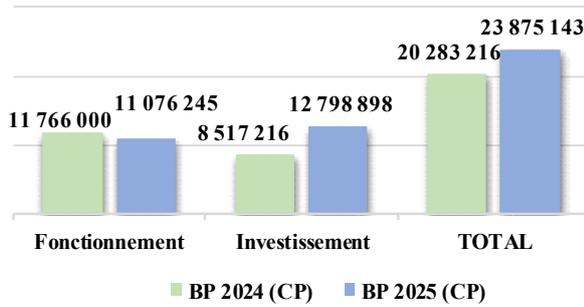
La compagnie Air Austral est un opérateur majeur et indispensable du désenclavement aérien de La Réunion. Elle permet d'assurer des liaisons vers l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie dans le cadre de partenariats privés afin que nous puissions nous déplacer plus facilement et ouvrir de nouveaux horizons.

Malgré le plan de restructuration et un environnement favorable, la situation d'Air Austral, s'est à nouveau dégradée en 2023 et la compagnie s'est retrouvée avec des difficultés de trésorerie. Un nouvel apport des actionnaires a été nécessaire à hauteur de 10 M€ et une nouvelle procédure de conciliation ouverte en avril 2024. En parallèle, à la demande de l'Etat, la société a mandaté un cabinet aux fins d'analyser la viabilité des mesures proposées au titre de la Restructuration faisant apparaître un besoin complémentaire de 30 à 60 M€ qui pourraient être réduits grâce à des leviers additionnels. Dans ce cadre, les actionnaires ont à nouveau été sollicités à hauteur de 15 M€, dont 6,75 M€ pour la part Sematra.

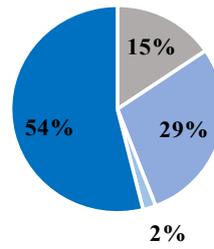
En 2025, la Région suivra l'évolution de l'activité d'Air Austral avec un retour envisagé à la rentabilité.

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat
- II - Consolider l'accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée
- III - Ouvrir les horizons pour projeter l'avenir en matière de recherche et innovation et créer des opportunités pour La Réunion
- IV - La pêche et la croissance bleue - Economie de la mer

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	27 966 000	11 766 000	1 715 500	11 076 245	- 93,9 %	- 5,9 %
Investissement	13 461 277	8 517 215	18 325 148	12 798 898	36,1 %	50,3 %
TOTAL	41 427 277	20 283 215	20 040 648	23 875 143	- 51,6 %	17,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à innover et à accompagner nos secteurs d'avenir se traduit par un budget de **20 040 648 € en AP/AE** et à **23 875 143 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat	122 000	445 000	2 800 000	3 252 000
II – Consolider l'accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée	376 000	2 883 000	5 155 148	3 963 574
III – Ouvrir des horizons pour projeter l'avenir en matière de recherches et innovation et créer des opportunités pour La Réunion	270 000	270 000	270 000	200 000
IV – La pêche et la croissance bleue – économie de la mer	947 500	7 478 245	10 100 000	5 383 324
TOTAL	1 715 500	11 076 245	18 325 148	12 798 898

Le pilotage de la politique de Recherche et d’Innovation de la Région se poursuit en priorisant le soutien aux projets d’infrastructures de recherche et l’accompagnement de l’innovation locale via de nouveaux dispositifs sur fonds propres et leviers d’actions (eductour, évènements internationaux, etc.).

I- RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

Le pilotage de la politique de recherche et d’innovation régionale se poursuivra par des actions au sein de la collectivité et en étroite collaboration avec l’Agence Régionale de l’Innovation (ARI).

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
S’outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche – innovation » au sein de la collectivité	15 000	15 000	2 800 000	3 252 000
Collaborer sur l’Agence Régionale d’Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l’écosystème	107 000	430 000	-	-
Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire	-	-	-	-
TOTAL	122 000	445 000	2 800 000	3 252 000

A – S’outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche-innovation » au sein de la collectivité

La Région renforcera les partenariats internes avec les directions opérationnelles outre celui développé avec la direction FEDER Recherche-Innovation. Au travail collaboratif avec l’Agence Régionale de l’Innovation se rajouteront des partenariats externes.

1) Accompagner le déploiement des fonds structurels à destination de la Recherche et de l’Innovation pour davantage de cohérence dans l’action régionale

La Région s’attachera à suivre le lancement des projets financés des premiers AMI lancés par la DFRI (Direction FEDER - Recherche et Innovation) sur fonds FEDER et INTERREG VI OI, en lien avec sa politique de coopération régionale, les feuilles de route de la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable) ainsi que les comités de filières du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation).

Les programmes structurants de recherche feront l’objet d’une attention particulière dans le cadre des Contrats d’Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) signés avec le CIRAD et l’IRD. La gestion de l’interface avec la DFRI portera également sur les nouveaux projets d’infrastructures de recherche selon le dispositif FEDER dédié (Fiche action n° 1.1.1).

2) Explorer les possibilités d’innover dans notre manière de déployer le service public régional

La Région visera l’accompagnement de projets innovants au sein de la collectivité en termes de méthodes, de construction et de déploiement des politiques publiques. Elle pourra être conseillée par la 27^{ème} Région, association proposant un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l’action publique, dont elle est adhérente.



B – Collaborer avec l’Agence Régionale d’Innovation (ARI) pour mettre en œuvre la stratégie d’innovation et animer l’écosystème de l’innovation

Les actions d’animation de l’Agence Régionale d’Innovation (ARI) au regard de la S5 sont financées par les fonds FEDER (fiche action 1.4.1) pour laquelle la DRI finance la part CPN (Contre Partie Nationale).

Par ailleurs, la collectivité adhèrera en 2025 au Réseau de Recherche et d’Innovation des Régions Européennes (European Regions Research and Innovation Network – ERRIN), plateforme permettant à ses membres de renforcer leurs capacités régionales et locales de recherche et d’innovation et de développer davantage leurs écosystèmes.

C- Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l’innovation sur le territoire

Les COMP déjà signés avec les opérateurs sont en phase de suivi et d’exécution en 2025.

En 2025, la contractualisation sera étendue à d’autres opérateurs de recherche tels que l’Université de La Réunion, le BRGM, l’OVPF/IPGP et potentiellement le CNRS. Dans le domaine de l’innovation, la collectivité se laissera la possibilité de lancer des travaux avec de nouvelles structures qui en formuleraient la demande.

II – CONSOLIDER L’ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

La collectivité veillera à consolider l’ensemble des maillons nécessaires à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique de Recherche et d’Innovation au service du développement économique, social et soutenable.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	10 000	40 000	3 825 148	1 012 574
Soutenir les maillons de l’écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	268 000	2 745 000	230 000	390 000
Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l’initiative entrepreneuriale	-	-	1 100 000	2 561 000
Renforcer la sensibilisation à l’innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	98 000	98 000	-	-
TOTAL	376 000	2 883 000	5 155 148	3 963 574

A – Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée

Le premier maillon de la chaîne repose sur une recherche d’excellence, qui sera accompagnée sur les toutes thématiques porteuses pour La Réunion.

1) Le soutien aux projets de recherche

Les programmes locaux de recherche du CIRAD seront pour partie financés au titre des fonds FEADER (appel à projets du dispositif 77.071 qui s'inscrit dans la déclinaison nationale de la Politique Agricole Commune). La Région intervient au titre de la Contre Partie Nationale du financement des programmes 24-26.

La création d'un dispositif d'intervention spécifique pour accompagner la recherche sur fonds propres permettra de soutenir notamment des projets dits « orphelins » (IA...) ou des projets dédiés aux Sciences Humaines et Sociales.

2) L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de haut niveau

La consolidation de l'accompagnement des infrastructures de recherche structurantes en lien avec les souverainetés alimentaire, sanitaire, énergétique et numérique reste une priorité.

Une plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche « Energie renouvelable et construction durable », impulsée par la Région, sera ainsi initiée. La collectivité régionale portera la maîtrise d'ouvrage de la modernisation et de la reconstruction du bâtiment de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise. Enfin, la Région soutiendra la structuration d'une halle de transformation agroalimentaire portée par le CIRAD au service des industries agro-alimentaires locales.

B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire

Le deuxième maillon de cette chaîne est constitué du tissu de structures qui interviennent auprès des inventeurs jusqu'à la dynamique de création de leur start-up ou d'entreprises plus matures afin d'encourager l'innovation comme levier de leur compétitivité.

1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises

La Région finance la CPN (Contrepartie Nationale) de la fiche action dédiée au financement des structures d'accompagnement à l'innovation (Fiche action n° 1.1.11).

L'intervention des structures d'accompagnement à l'innovation (SAI) est essentielle à l'innovation réunionnaise, car au travers de l'accompagnement des entreprises et la réalisation de missions d'intérêt général, elles participent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. D'autres missions qui peuvent être financées sur fonds publics pour servir l'intérêt général sont convenues dans les COMP, qui permettent de s'assurer d'un engagement mutuel sur la base d'objectifs partagés et de leur cohérence entre elles et avec les objectifs poursuivis par la S5.

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie tropicale bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

Par ailleurs, le Conseil Régional a délibéré en 2024 en faveur de son adhésion au GIP CYROI, établissement offrant des infrastructures pour la recherche, l'innovation et l'accompagnement des start-ups tout en valorisant les ressources locales.

2) Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion

La Région poursuit l'analyse de la mise en place d'un dispositif sur fonds propres de soutien à la création de tiers-lieux dans les zones blanches non couvertes.

Il s'agira aussi en 2025 de suivre et d'animer le réseau des lauréats du dispositif DEFFIRUN (déclinaison à La Réunion par la Région et l'Etat du dispositif DEFFINOV), dispositif visant à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux, afin d'innover dans leurs pratiques et d'accueillir de nouveaux publics, en étant plus proche de leur lieu de vie. La Région prévoit un montant de 20 000 € en 2025 pour l'animation du dispositif.

C- Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale

La consolidation de la chaîne passe également par la mise en œuvre d'aides directes à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises.

1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et des CPN sur diverses fiches.

Il s'agit ainsi de soutenir :

- l'innovation en entreprises ;
- l'incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes au sein de l'incubateur de la recherche publique porté par l'association Technopole ;
- le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat).

2) Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres

La Région proposera à nouveau deux dispositifs en 2025, sous réserve d'adaptation :

- « Pré-Poc » : aide au financement des premières étapes de validation d'une preuve de concept, en amont de projets d'innovation ;
- « AFP JEI » : apport d'une aide directe aux fonds propres des entreprises qui se lancent dans un projet d'innovation.

Par ailleurs, la Région a apporté en 2024 son soutien l'entreprise Torskal, spécialisée en nanotechnologie, par le versement d'une subvention qui se soldera en 2025.

3) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance

La mise en œuvre du dispositif tripartite Etat – Région – Bpifrance baptisé « France 2030 régionalisé » (dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 4), se poursuivra en 2025 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire.

D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement société

Le dernier maillon de cette chaîne passe par le transfert de la recherche et de l'innovation vers l'ensemble de la société.

1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle, avec notamment l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences, l'accompagnement des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence (PTR) de la culture scientifique, technique & industrielle (CSTI) et l'accompagnement des projets de sciences citoyennes.

2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière

Pour les actions qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions ou proposer des financements visant à accompagner :

- des actions collaboratives mobilisant des publics « citoyens » ;
- des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant ;
- des actions de communication sur l'innovation à La Réunion.

III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION

La politique de recherche et d'innovation régionale aura aussi pour objectif en 2025 de créer des opportunités pour La Réunion. Pour ce faire, elle doit disposer des capacités d'études, de prospective et de veille pour détecter les opportunités et également s'inscrire dans une dynamique de partenariats nationaux et de coopération internationale pour ouvrir les horizons et exprimer les potentiels réunionnais.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Etudes prospective et veille	-	-	100 000	100 000
Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises	270 000	270 000	-	-
Elargir les horizons avec la coopération internationale	-	-	170 000	100 000
TOTAL	270 000	270 000	270 000	200 000

A - Etudes prospectives et veille

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2025 une étude concernant la place de l'innovation dans les entreprises ou TPE réunionnaises et de mesurer leur investissement dans l'innovation.

Par ailleurs, la Région procèdera en 2025 à une évaluation de la S5 à mi-parcours.

B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises

Au-delà des dispositifs de financement directs qui favorisent l'initiative entrepreneuriale, la Région pourra mener des opérations contribuant à offrir aux entreprises réunionnaises de nouvelles opportunités de développement, en matière de visibilité auprès de partenaires ou de marchés potentiels, d'accès à des financements privés et de possibilité de bénéficier de l'achat public.

En 2025, La Région poursuivra son adhésion à l'association French Tech La Réunion, organisera aussi la présence d'une délégation réunionnaise à Vivatech pour la 3^{ème} année consécutive et soutiendra le développement de la filière cosmétique de La Réunion en organisant un Educ Tour avec ses partenaires.

Par ailleurs, la collectivité constitue un acheteur public majeur sur le territoire, et l'achat innovant pourrait être davantage mobilisé par la Région afin d'acheter des services ou des produits innovants fournis par des entreprises réunionnaises.

C - Elargir les horizons avec la coopération internationale

La Région Réunion a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Europe – CLIMAAX » sur l'adaptation face aux risques climatiques et pilotera ce projet en 2025.

Un dossier de candidature européenne est en attente de retour en 2025 dans le domaine de la synergie des fonds R&I.

IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER

Les activités liées au secteur de l'économie bleue constituent une part importante de l'économie régionale et sont un levier essentiel de croissance économique et d'emplois pour l'ensemble du territoire.

Considéré par la Région comme un secteur d'avenir et d'innovation, celle-ci réaffirme son engagement à l'ensemble des professionnels du secteur maritime, de la pêche et de l'aquaculture et entend poursuivre et mettre en œuvre en 2025 des moyens humains d'accompagnement pour soutenir les initiatives, les projets d'investissement et le développement économique des filières.

Elle poursuivra son soutien financier aux acteurs, y compris en participant aux « contreparties nationales » dans le cadre du FEAMPA (Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture).

Face aux nombreux défis spécifiques aux filières pêche et aquaculture, comme par exemple le vieillissement des navires et des équipages, le changement climatique, les problématiques insulaires de concurrence, la Région poursuivra les orientations visant à :

- caractériser précisément les freins au développement et les besoins des secteurs concernés via la réalisation d'études et leur déploiement opérationnel (SRDAR, PROEPP, Commercialisation des produits aquacoles, etc...);
- accompagner ces filières aussi bien au niveau des structures représentatives que des besoins individuels à travers des dispositifs d'aide.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT			
	AE	CP	AP	CP
La mise en œuvre du FEAMPA	200 000	6 570 000	7 650 000	3 345 324
Aides à l'animation des organismes privés de la filière pêche et aquaculture (CITEB, IB, CRPMEM...)	640 000	673 529	-	-
Opérations d'investissement en soutien de la filière aquacole	-	-	350 000	280 000
Avance remboursable à l'Institut Bleu	-	-	-	300 000
Construction du navire école	-	-	-	1 038 000
Dispositif de renouvellement de la flotte et aides aux pêcheurs (régime aides d'Etat et de minimis)	-	-	2 100 000	420 000
Participation au dispositif assurantiel de Caisse Locale de Garantie contre le Chômage Intempéries	80 000	107 216	-	-
Coopération européenne				
Coopération internationale	27 500	127 500	-	-
Etudes de marché pour accompagner le développement des filières				
TOTAL	947 500	7 478 245	10 100 000	5 383 324

A – Accompagnement et Structuration de la filière pêche et aquaculture

1) Aides à l'animation des organismes privés de la filière pêche et aquaculture

La collectivité poursuivra son programme d'aides aux organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la réalisation de missions d'intérêt général, et dont les programmes menés chaque année sont essentiels à la structuration et au développement des filières.

Ainsi, en 2025, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), l'Institut Bleu (IB) et les centres de recherche et de valorisation aquatique (CITEB) entre autres, bénéficieront de l'accompagnement financier de la Région nécessaire pour mener à bien leurs missions d'intérêt général.

2) Opérations d'investissement en soutien de la filière aquacole

Sur la base des documents stratégiques que sont le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et le Plan Stratégique du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (PSRDAR) finalisés en 2024, les besoins des professionnels de la filière aquacole ont été identifiés, les sites propices recensés et le plan d'actions stratégiques de relance aquacole sur 3 ans élaboré.

Parmi les actions prioritaires identifiées à très court terme figurent la création d'une écloserie collective pour répondre aux besoins d'alevins des entreprises aquacoles existantes et en devenir et la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique en vue d'identifier le site de production. Ces opérations pourront être financées par les fonds européens et pourront être mises en œuvre à partir de 2025.

3) Avance remboursable à l'Institut Bleu

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des actifs du CITEB par l'Institut Bleu, permettant de doter ce dernier d'un centre technique de recherche et d'innovation, et afin de consolider son assise financière, la Région contribuera, par une avance remboursable, aux besoins en Fonds de Roulement de cette association.

4) Construction d'un navire école

Dans le cadre du soutien à la formation maritime et de l'accompagnement des organismes de recherche afin d'assurer le développement de l'économie bleue, la Région en réponse à un appel à projet de l'Etat s'est vue attribuer une dotation pour la réalisation d'un navire école.

Ce navire-école unique en son genre dans l'outre-mer, s'inscrit dans la poursuite de l'acquisition d'équipements technologiques de pointe et pédagogiques nécessaires au futur lycée de la mer, porté également par la Région.

B – Soutien et développement économique des professionnels

1) Dispositif de renouvellement de la flotte et aides aux pêcheurs (régime aides d'Etat et de minimis)

Le régime notifié d'aide d'Etat SA.57275 a été approuvé par la Commission européenne le 28 février 2022 sous réserve de l'existence d'équilibre entre les capacités de pêche de la flotte et les possibilités de pêche.

Conformément à son engagement de soutenir la profession, et malgré un rapport capacitaire 2023 n'ayant considéré à l'équilibre que deux segments mineurs (PGP et PGO), la Région est ouverte à l'opportunité de lancer un dispositif « Aide au renouvellement de la flotte de pêche côtière de La Réunion » suivant les autorisations et les besoins.

Pour la durée du régime, la mesure d'aide validée par l'Europe s'élève à hauteur de 4,2 M€ (État et Région) suivant un taux d'intervention de 60 %, réparti à part égale entre l'Etat et la Région Réunion.

Parallèlement, notre collectivité étudie la possibilité de déployer le nouveau règlement « de minimis » pêche adopté par la Commission Européenne le 4 octobre 2023. Cette révision publiée dans un nouveau règlement UE n°2023/2391, entré en vigueur le 25 octobre 2024, autorise pour les RUP l'attribution d'aides publiques sur de nouveaux champs d'intervention tels que la sécurité ou l'acquisition ou l'amélioration des petits navires de pêche professionnelle de moins de 12 mètres, pour une durée d'application allant jusqu'au 31 décembre 2029.

2) Participation au dispositif assurantiel de Caisse Locale de Garantie contre le Chômage Intempéries

La Région poursuit une mesure annuelle récurrente visant à prendre en charge une partie de la cotisation des marins pêcheurs au dispositif de Caisse Locale de Chômage Intempéries, pour un budget annuel avoisinant les 80 000 € concernant environ 180 cotisants.

Ce dispositif vise à garantir une indemnité en cas d'inactivité lors de conditions météorologiques défavorables et à pallier les impacts subis par ces professionnels.

C – Impulser une dynamique de développement et de coopération

1) Coopération européenne

Pour la Région Réunion, la santé des océans est une condition préalable et incontournable à une économie bleue florissante. Pourtant la pollution, la destruction des habitats naturels et les effets de la crise climatique sont autant de menaces pour la richesse de la biodiversité du bassin maritime de l'Océan Indien et pour le développement de l'économie réunionnaise.

Pour répondre à ces enjeux et valoriser les atouts et les spécificités de La Réunion au-delà de ses frontières régionales, la collectivité se mobilise et s'engage dans une démarche de collaboration étroite avec ses homologues européens afin de veiller à ce que l'Union européenne prenne en compte les défis spécifiques auxquels est confrontée l'île.

En se joignant en 2025 à l'initiative « Mission Océans » lancée par la Commission européenne pour la création d'une coalition « Villes - Îles – Régions » dont l'objectif est de porter une voix commune en faveur de la protection des Océans, la Région Réunion a pour ambition de faire du territoire, le fer de lance des centres de recherche et d'innovation de la zone océan Indien.

2) Coopération internationale

La Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC) prévue à Nice en juin 2025 sera la troisième édition de cet événement international, qui vise à rassembler les États membres, les organisations internationales, les scientifiques, les ONG et les acteurs privés pour discuter des défis liés à la protection des océans et des ressources marines. Ces conférences se concentrent sur la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14), avec pour ambition de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Les principaux objectifs de cet événement incluront notamment :

- lutter contre la pollution marine ;
- promouvoir la gestion durable des pêches et des ressources marines ;
- combattre le changement climatique, qui affecte les océans (élévation du niveau de la mer, acidification, etc.) ;
- protéger la biodiversité marine et les écosystèmes sensibles ;
- renforcer la coopération internationale pour mieux protéger les océans.

La conférence encourage les États à prendre des engagements concrets pour améliorer la gestion des océans et cherche à sensibiliser le public sur l'importance des océans pour la survie humaine et la santé planétaire.

La Région participera à cette conférence et contribuera à son rayonnement en étant un acteur du lancement de la campagne de sensibilisation portée par l'Etat consistant à faire de 2025 une "Année de la mer en France".

3) Etudes de marché pour accompagner le développement des filières

L'aquaculture connaît aujourd'hui un cycle économique morose, avec une production estimée inférieure à 60 tonnes par an, destinée au marché local.

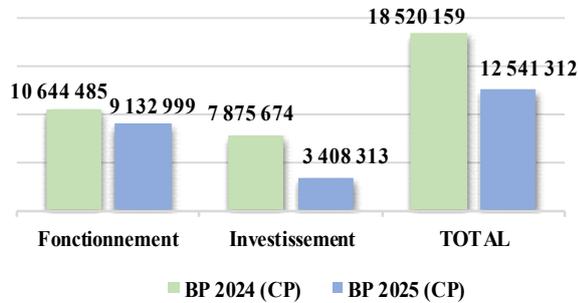
Sur la base des documents stratégiques que sont le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et le Plan Stratégique du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (PSRDAR) finalisés en 2024, les besoins des professionnels de la filière aquacole ont été identifiés, les sites propices recensés et le plan d'actions stratégiques de relance aquacole sur 3 ans élaboré.

Cette meilleure connaissance de l'offre doit être mise en relation avec la demande potentielle, voire de nouveaux débouchés, au travers d'une étude sur la consommation locale des produits aquacoles.

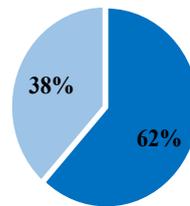
En 2025, les premiers résultats permettront d'identifier les voies de diversification et de commercialisation - en termes de produits, d'espèces et de nouveaux marchés – réalistes et favorables au développement de l'aquaculture réunionnaise.

LA RELANCE DU TOURISME

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale
- II - Poursuivre la structuration de l'offre touristique

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 637 400	10 644 485	11 687 500	9 132 999	0,4 %	- 14,2 %
Investissement	6 987 270	7 875 674	2 225 000	3 408 313	- 68,2 %	- 56,7 %
TOTAL	18 624 670	18 520 159	13 912 500	12 541 312	- 25,3 %	- 32,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la relance du tourisme se traduit par un budget de 13 912 500 € en AP/AE et à 12 541 312 € en CP.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Soutenir la structuration du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	10 127 500	7 732 999	-	-
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	1 560 000	1 400 000	2 225 000	3 408 313
TOTAL	11 687 500	9 132 999	2 225 000	3 408 313

Eu égard au contexte favorable du secteur en 2023 et au 1^{er} semestre 2024 et aux objectifs à atteindre fixés par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), la collectivité régionale poursuivra le soutien apporté au secteur touristique en agissant dans un cadre renouvelé en matière de gouvernance et en affirmant son rôle de « cheffe de file. La Région agira en s'appuyant principalement sur le PE FEDER 2021-2027 dont 2025 verra la montée en charge.

I- SOUTENIR LA STRUCTURATION DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

La Réunion dispose de nombreux atouts naturels, culturels, authentiques et un art de vivre uniques au monde, que les acteurs locaux, publics et privés, doivent préserver, harmoniser et dynamiser, à travers une offre structurée et équilibrée.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Un écosystème touristique institutionnel local renouvelé pour une gouvernance plus efficiente du secteur	-	-
Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)	83 100	100 600
Soutien au programme d'actions du nouveau comité unique du tourisme	10 004 400	7 592 399
Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs	40 000	40 000
TOTAL	10 127 500	7 732 999

A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

1) Un écosystème touristique institutionnel local renouvelé pour une gouvernance plus efficiente du secteur

2025 verra la mise en œuvre des préconisations de l'audit conduit en 2022-2023 par la Région sur l'IRT, la FRT et l'écosystème touristique institutionnel :

- Création d'une structure unique du tourisme, assurant les missions d'un Comité Départemental du Tourisme (CDT) et d'un Comité Régional du Tourisme (CRT), et regroupant les missions actuelles de l'IRT et de la FRT sous forme d'EPIC ;
- Maîtrise de cet outil unique par la Région, cheffe de file de la structuration du tourisme, tout en permettant l'intégration dans la gouvernance, du Département, des acteurs socioprofessionnels, des EPCI, et offices de tourisme.

Une solution transitoire sera déployée au 1^{er} semestre 2025 avec la fusion de l'IRT et de la FRT, afin de préfigurer l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont l'entrée en opérationnalité interviendra au début du second semestre 2025. Il sera l'interlocuteur des acteurs publics et des socio-professionnels du tourisme, pour une meilleure appropriation de la stratégie touristique et sa déclinaison à travers des actions cohérentes et efficaces à conduire dans le cadre d'une « intelligence collective ».

2) Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Si les efforts opérés en 2023 et 2024 ont consisté à travailler sur la gouvernance du secteur touristique, chantier majeur identifié par le SDATR, l'année 2025 permettra de déterminer avec l'ensemble des acteurs, les actions prioritaires à dynamiser et/ou à reprioriser au regard du contexte : nouveaux comportements des clients plus enclins au slow tourisme, à l'expérientiel, et attentifs à leur empreinte carbone.

Notre collectivité réunira ainsi les acteurs du tourisme dans le cadre de la nouvelle gouvernance, afin d'arrêter ensemble, pour les 3 prochaines années, les actions prioritaires du SDATR, qui demeure le « fil conducteur ».



B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

L'activité touristique connaît une reprise notable suite à la crise COVID qu'il convient de soutenir, afin de faire face à une rude concurrence entre les destinations, et à la persistance d'un contexte d'incertitudes économiques et sociales.

En 2025, La Région poursuivra son appui aux opérateurs touristiques agissant en faveur de la promotion de notre destination sur les différents marchés.

1) Soutien au programme d'actions du nouveau comité unique du tourisme

La Région apportera son soutien à la mise en œuvre du programme d'actions du nouvel organisme touristique, tant sous sa forme transitoire (IRT-FRT fusionnés) que définitive (EPIC), afin d'engager une nouvelle dynamique autour d'une stratégie partagée pour agir à la fois sur le tourisme local et extérieur.

Ainsi, les opérations sur la France hexagonale seront maintenues tout en s'accompagnant d'une montée en puissance sur l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Suisse) et d'un retour progressif et prudent vers d'autres marchés de diversification de proximité (zone océan Indien notamment). Des actions d'opportunité sur le reste du monde seront explorées, afin d'élargir les cibles de clientèles. Le secteur de la distribution sera stimulé afin que la destination soit davantage commercialisée, de même que la digitalisation des actions de communication pour augmenter la visibilité de notre île. Les opérations en faveur du marché local, cible figurant parmi les clientèles stratégiques, conduites jusqu'à présent par la FRT, seront poursuivies.

Enfin, le soutien au développement de l'offre et aux filières touristiques à fortes potentialités sera également opéré.

2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

La Région poursuivra en 2025 l'accompagnement des entreprises (TPE-PME) dans leurs actions de promotion de leur activité sur les marchés extérieurs. Pour ce faire, le dispositif régional « Chèque promotion tourisme » sera redynamisé afin qu'il soit plus adapté et davantage sollicité dans un contexte de bonne reprise de l'activité touristique, appelant l'objectif de conquête de nouvelles parts de marché sous une bannière commune qu'offre la marque territoriale distinctive « La Réunion ».

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La reprise du tourisme et la forte concurrence que se livrent les destinations à l'échelle mondiale, appellent à la poursuite du soutien apporté par notre collectivité en faveur de l'accroissement et de l'adaptation de l'offre réunionnaise aux évolutions de la demande, et de sa nécessaire qualification.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs	-	-	1 160 000	520 000

touristiques				
Soutenir et stimuler l'innovation touristique			55 000	50 000
Soutenir l'animation des territoires	1 560 000	1 400 000	460 000	2 538 313
Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	-	-	550 000	300 000
TOTAL	1 560 000	1 400 000	2 225 000	3 408 313

A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

Notre île dispose de nombreux atouts culturels et naturels qu'il s'agira de révéler à travers une offre de produits diversifiés, innovants et retranscrivant son caractère « d'île intense », en mobilisant principalement les fonds du POE (Programme Opérationnel Européen) FEDER 2021-2027.

Quatre volets de l'intervention régionale sont à distinguer.

1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

2025 verra une montée en charge progressive du soutien aux projets portés par les entreprises intervenant dans le secteur de l'hébergement, de la petite restauration et des loisirs touristiques, au titre du POE FEDER 2021-2027

Ainsi, en matière d'hébergement, la Région procèdera au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des projets dans le secteur de l'hôtellerie de charme, des hébergements insolites et de l'hôtellerie de grande envergure, dans le but de diversifier les gammes de produits et d'accroître la capacité d'accueil de l'île. L'aide à la rénovation des structures existantes sera en outre conduite afin de maintenir l'offre à niveau et d'assurer sa pérennité.

Le soutien au secteur des activités de loisirs sera poursuivi à travers des opérations valorisant les différentes filières : sports de nature, découverte de la culture et de la nature réunionnaises...

Enfin, la Région dans son objectif de soutien au développement du tourisme rural, en lien avec l'agritourisme, poursuivra son accompagnement à la diversification des produits dans ce secteur et à leur qualité (hébergement, activités de loisirs, de découverte, petite restauration ...).

2) Accompagner les filières prioritaires

La richesse de notre destination repose sur des filières diversifiées qu'il convient d'accompagner afin de mieux les structurer. La Région maintiendra ainsi son soutien à l'agritourisme en poursuivant les travaux engagés en 2023 et 2024, suite aux 1^{ère} assises consacrées à ce secteur, en lien avec le Département et les acteurs concernés (comité de pilotage, animation de groupes de travail thématiques).

La valorisation touristique du patrimoine historique et culturel, particulièrement riche à La Réunion, est une priorité définie par le SDATR. Suite aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés en 2023 et 2024, la collectivité procèdera à l'engagement des opérations qui auront été sélectionnées, et procèdera à un second AMI en 2025 afin de susciter d'autres projets.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à la relance de l'activité croisière, dans le cadre des missions confiées au nouveau comité unique du tourisme en lien avec l'association « Iles Vanille ».

3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique

La promotion de nouveaux services adaptés au territoire, à ses enjeux et apportant des solutions durables au développement du tourisme, sont les objectifs poursuivis par la Région en termes d'innovation qu'il convient d'intégrer davantage à la chaîne de valeur touristique. Après le 1^{er} « Innovathon » organisé dans le tourisme en 2024, l'objectif pour 2025 est d'accompagner le développement des projets portés par les équipes finalistes, et de susciter l'engouement pour d'autres projet innovants susceptibles de concourir pour une seconde édition à venir. Un cadre d'intervention financier spécifique sera à cet effet mis en place par la collectivité.

Parallèlement, la Région collaborera avec le Lab Tourisme positionné au sein du nouveau comité unique du tourisme.

4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

La Région poursuivra en 2025 la mise en œuvre de son Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT). Ainsi, le nouveau dispositif d'information touristique préconisé par ce document-cadre, sera déployé.

S'agissant des travaux d'évolution de la Plateforme de Commercialisation, ceux-ci seront engagés par le nouveau comité unique du tourisme en lien avec les stratégies marketing et commerciales, et les coûts d'acquisition et d'évolution seront partagés avec les Offices de Tourisme Intercommunaux.

B – Soutenir l'animation des territoires

2025 verra la mise en œuvre du nouveau schéma de gouvernance du tourisme préconisé par l'audit réalisé par notre collectivité, par un repositionnement des acteurs institutionnels.

Dans ce cadre, la Région devra réajuster son intervention financière en faveur du nouvel écosystème. Elle s'est assurée de la représentativité des offices de tourisme au sein du nouveau comité unique du tourisme, à travers la composition de son CA, afin que leurs actions en faveur de la valorisation des territoires, de l'accueil et de l'information touristique, soient en cohérence avec celles du nouveau comité et les orientations de la Région.

Par ailleurs, notre collectivité maintiendra son soutien aux actions en faveur de la communication locale auprès des clientèles en séjour et les résidents, pour une plus grande contribution à notre économie touristique, de la coordination et professionnalisation du réseau des offices de tourisme et de l'animation en faveur des différentes filières touristiques du territoire, conduites jusque-là par la FRT, et qui seront reprises par le nouveau comité du tourisme (structure fusionnée, puis EPIC).

Les actions liées à l'accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports) seront soutenues, dans un cadre renouvelé pour ce qui concerne l'accueil à l'aéroport Roland Garros.

C – Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

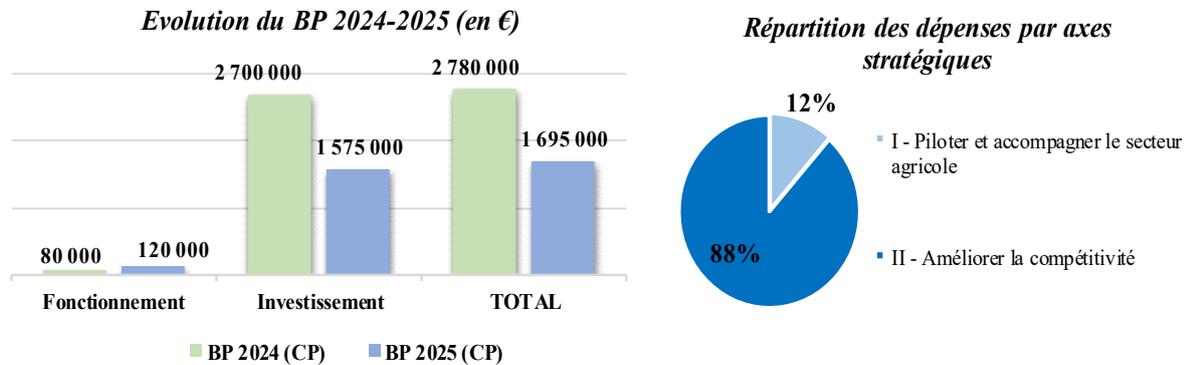
Dans le cadre du PE FEDER 2021-2027, notre collectivité procèdera à un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux maitres d'ouvrage publics pour la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement de sites touristiques, valorisant les différents atouts des territoires composant notre destination. Les projets retenus dans le cadre des AMI organisés en 2024 seront également soutenus, de même que l'aménagement de grands sites emblématiques de l'île, tel que le Maïdo.

Enfin, un premier AMI sera également lancé dans le secteur des ports de plaisance, qui constituent de véritables pôles d'attractivité et d'animation touristique des territoires.

D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de l'océan Indien, à travers les actions portées par l'association « Îles Vanille »

La Région poursuivra son accompagnement au programme d'actions de l'association « Îles Vanille » en mobilisant principalement les fonds FEDER au titre du programme INTERREG V mais engagera une remise à plat des financements régionaux apportés à cette structure ainsi que la fixation d'objectifs visant des retombées plus significatives des opérations soutenues pour notre destination déclinés par des indicateurs idoines.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	80 000	80 000	120 000	120 000	50,0 %	50,0 %
Investissement	2 000 000	2 700 000	2 150 000	1 575 000	7,5 %	- 41,7 %
TOTAL	2 080 000	2 780 000	2 270 000	1 695 000	9,1%	- 39,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement d'une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire se traduit par un budget de **2 270 000 € en AP/AE** et à **1 695 000 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Piloter et accompagner le secteur agricole	120 000	120 000	150 000	75 000
II – Améliorer la compétitivité	-	-	2 000 000	1 500 000
TOTAL	120 000	120 000	2 150 000	1 575 000

La Région Réunion s'est engagée dans la préparation de l'exercice de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, ainsi qu'à la gestion du prochain programme lié au FEADER.

Elle agira sur les différents niveaux de gouvernance et d'intervention dans un double objectif de souveraineté alimentaire et de transition écologique.

I- PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

La Région renforcera son positionnement dans la gouvernance du secteur agricole en perspective de l'exercice de la compétence en 2028.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Coordination institutionnelle				
Organisation des Etats généraux de la canne	30 000	30 000	-	-
Participation aux programmes partenariaux des territoires et des filières	-	-	-	-
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	80 000	80 000	150 000	75 000
Promotion de la production locale	10 000	10 000	-	-
Suivi des démarches de certification / labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières	-	-	-	-
TOTAL	120 000	120 000	150 000	75 000

A – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat

La Région poursuivra son engagement au sein de la politique publique de la souveraineté alimentaire et participera aux instances financières et structurelles de la filière agricole.

En 2025, la Région organisera les **Etats généraux de la canne** avec les partenaires institutionnels et les acteurs professionnels de la filière. Dans un contexte de diminution des volumes de canne récoltée, l'objectif sera d'aboutir à un plan d'actions durables complémentaire aux outils de la convention canne.

2) Participation aux programmes partenariaux des territoires et des filières

Un suivi sur la mise en œuvre des différentes dynamiques territoriales sera de nouveau opéré par la Région en 2025 (chartes de développement agricole...). Une attention particulière sera portée aux problématiques communes du développement agricole (foncier, eau, main d'œuvre agricole, renouvellement des générations d'exploitants, sécurité des productions, valorisation et diversification ...).

3) Préparation de l'intégration de la compétence agricole

Dans la perspective de l'exercice de la compétence agricole, La Région lancera plusieurs travaux :

- **Une étude de préfiguration** qui évaluera les ressources nécessaires à la gestion de ce nouveau champ d'intervention.
- **Une évaluation Ex-ante**, démarche spécifique préalable à la mobilisation de fonds de l'Union Européenne, afin de prévoir des instruments financiers dédiés aux entreprises agricoles.

B – Accompagner le secteur agricole

1) Promotion de la production locale

Outre sa présence au Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris et aux manifestations locales, la Région valorisera sur son stand à la Foire de Bras-Panon, les savoir-faire locaux des structures de l'économie sociale et solidaire engagées notamment dans l'agriculture.

2) Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières

La Réunion connaît une dynamique d'engagement des unités de production agricole dans une démarche de qualité et de sécurité alimentaire dans un contexte pourtant peu favorable (crises nationale et européenne de la filière Agriculture BIO par exemple).

En 2025, il s'agira de suivre l'évolution des certifications et labellisations des exploitations et des efforts des filières au travers d'actions collectives.

II- AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire, l'amélioration de la compétitivité de notre tissu productif et des éléments qui le compose, permet un confortement des structures et des revenus et une meilleure diversification de l'offre accessible aux consommateurs. Les filières locales agricole et agroalimentaire (axe clé du SRDEII) en plein essor, sont accompagnées afin d'améliorer et de développer leur capacité de production.

INTITULÉ DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Soutien à l'investissement productif des IAA	2 000 000	1 500 000
Suivi du contrat de filière agro-alimentaire	-	
Soutien à la diversification agritouristique des exploitations	-	-
Amélioration de l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	-	-
Suivi des projets favorisant les leviers de production locale et de diversification des débouchés	-	-
TOTAL	2 000 000	1 500 000

A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agro-Alimentaires (IAA)

1) Soutien à l'investissement productif des IAA

La Région intervient en **contrepartie** du FEADER pour le financement des investissements productifs des industries agroalimentaire (IAA) dans le cadre de la **fiche-action 73.031 « Soutien aux outils agro-industriels »**.

Pour 2025, les crédits inscrits sont de **2 M€** afin de cofinancer les demandes de nos industries locales.

2) Suivi du contrat de filière agro-alimentaire

Dans le cadre du contrat de filière agroalimentaire, l'animation des groupes de travail ayant en charge les différentes fiches-actions se poursuivra pour leur mise en œuvre.

3) Soutien à la diversification agritouristique des exploitations

Suite aux préconisations du CCEE sur la filière agritouristique, les travaux menés par les différents groupes de réflexion seront valorisés, au travers de rencontres professionnelles et de publications numériques sur des supports spécifiques (exemple : cartographie, infographie, guide du parcours de l'exploitant agritouristique, cahiers tendances...).

B – Améliorer la couverture des besoins alimentaires en produits locaux

1) Amélioration de l’approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées

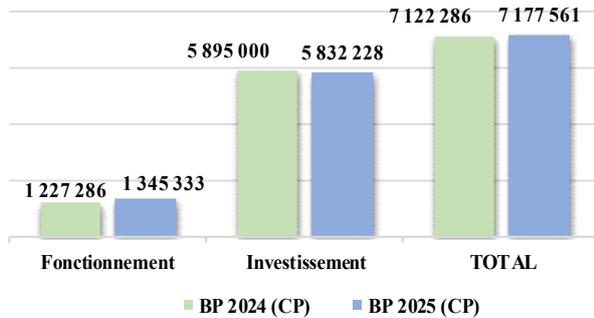
Il s’agira de valoriser l’engagement de la Région en faveur de l’approvisionnement local des denrées nécessaires à la restauration des lycéens et de promouvoir auprès d’eux la qualité des produits issus de notre agriculture et de nos industries agro-alimentaires. Cet effort de la collectivité est réalisé grâce à la bonne complémentarité des expertises et savoir-faire des équipes régionales et de ceux des producteurs locaux.

2) Suivi des projets favorisant les leviers de production locale et de diversification des débouchés

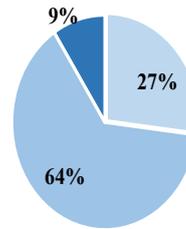
Les initiatives collectives et individuelles en amont comme en aval de la production agricole seront suivies en lien avec les enjeux de sécurité alimentaire et de transition écologique.

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Accompagner l'acquisition et le développement de compétences
- II - Soutenir la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo
- III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 026 286	1 227 286	1 317 833	1 345 333	28,4 %	9,6 %
Investissement	5 822 000	5 895 000	5 360 000	5 832 228	- 7,9 %	- 1,1 %
TOTAL	6 848 286	7 122 286	6 677 833	7 177 561	- 2,5 %	0,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel se traduit par un budget de **6 677 833 € en AP/AE** et à **7 177 561 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences	961 833	984 500	245 000	945 000
II- Soutenir la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo	-	-	4 800 000	4 592 228
III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement	356 000	360 833	315 000	295 000
TOTAL	1 317 833	1 345 333	5 360 000	5 832 228

Les industries de l'image composées des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la création de jeux vidéo font partie des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la « Nouvelle Economie ».

Afin d'accompagner cette filière dans une nouvelle étape de développement et de structuration, la collectivité régionale porte trois projets structurants :

- La création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- La co-construction d'un contrat de filière ;
- La création d'un pôle territorial des industries de l'image et du son.

L'année 2024 est consacrée à la préfiguration de ces projets. Leur mise en œuvre opérationnelle sera réalisée en 2025.

I- ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Programme d'actions de l'Agence Film Réunion (Maison du Cinéma et des Jeux vidéo en 2025) et actions d'éducation à l'image et de diffusion culturelle	901 833	924 500	-	-
CPN Feder Agence Film Réunion	60 000	60 000	-	-
Investissements projet de pôle territorial (générateur de recettes en cas de sélection France 2030)	-	-	200 000	200 000
Dotation initiale de la Maison du Cinéma et des Jeux vidéo	-	-		700 000
Etudes audiovisuelles	-	-	45 000	45 000
TOTAL	961 833	984 500	245 000	945 000

En 2025, la Région maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image. A ce titre, la collectivité continuera d'apporter son soutien au dispositif Ciné-clubs, avec comme objectif d'augmenter le taux de fréquentation des séances. La Région poursuivra également le financement des ateliers kourmétraz, stages professionnalisant à destination des publics empêchés (jeunes de quartier prioritaires), favorisant l'acquisition de compétences et ainsi leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, la Région poursuivra son accompagnement à la montée en compétences des professionnels locaux par le biais d'ateliers, masterclass organisés par la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, structure succédant à l'Agence Film Réunion.

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AE	CP
Fonds de soutien à la création à l'audiovisuel et au cinéma	4 200 000	4 192 228
Fonds de soutien à la création de jeux vidéo	350 000	300 000
Fonds pour la coproduction de film et de séries	250 000	100 000
TOTAL	4 800 000	4 592 228

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de soutien est indispensable, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) avec la poursuite de la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émergeant à celui-ci s'agissant de la gestion de la phase d'instruction et de conventionnement des projets. Elle poursuivra également le maintien de son fonds de soutien pour la création de jeux vidéo.

Par ailleurs, afin de positionner l'île au niveau mondial, la collectivité régionale initiera en 2024 des actions de coproduction de longs métrages et de séries à dimension internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo.

Enfin, elle assurera les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo afin de développer les collaborations inter-secteurs (film en réalité virtuelle et contenus interactifs, métaverse, cinématiques, transmédia, intégration de l'intelligence artificielle...).

III -ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Festival et marché du film et salon et marché du jeu vidéo	356 000	360 833	-	-
Soutien à la production des télévisions locales	-	-	315 000	295 000
TOTAL	356 000	360 833	315 000	295 000

Dans une logique de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à soutenir les actions de diffusion culturelle comme l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivi de renforcer les liens avec les exploitants par une offre plus structurée et une meilleure communication. La collectivité régionale maintiendra aussi son soutien à la production des télévisions locales.

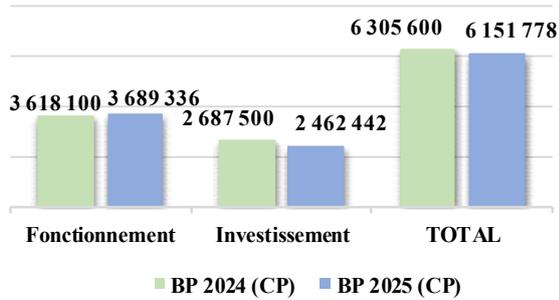
En outre, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à accompagner la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île-et à l'extérieur de celle-ci.

Par ailleurs, afin d'accroître la visibilité des films produits localement, La Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, dans la continuité des actions menées antérieurement par l'AFR, continuera en 2025 à projeter et à promouvoir les films réalisés à La Réunion, et notamment ceux soutenus dans le cadre de l'aide régionale dans un objectif de valorisation du territoire et des talents locaux.

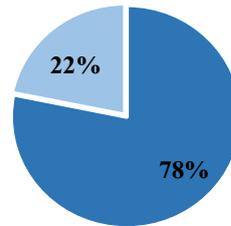
Enfin, la Région poursuivra l'accompagnement d'évènements tels que les festivals internationaux de films et les salons du jeu vidéo. Ainsi, la collectivité soutiendra la 2^{ème} édition du Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI) qui sera organisée en 2025 avec comme objectif d'inscrire La Réunion comme territoire de création, d'innovation, de développement cinématographique et audiovisuel et de tisser des passerelles de coopération avec les pays de la zone Indo-Pacifique.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables
- II - Assurer une cohésion sociale territoriale

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 329 000	3 618 100	3 814 000	3 689 336	-11,9 %	2,0 %
Investissement	3 300 000	2 687 500	2 820 000	2 462 442	-14,5 %	-8,4 %
TOTAL	7 629 000	6 305 600	6 634 000	6 151 778	-13,0 %	-2,4 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire se traduit par un budget de **6 634 000 € en AP/AE** et à **6 151 778 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	3 053 000	3 016 190	1 860 000	1 793 500
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	761 000	673 146	960 000	668 942
TOTAL	3 814 000	3 689 336	2 820 000	2 462 442

A La Réunion, l'engagement de la collectivité régionale pour inscrire durablement l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans le paysage économique local est total : il trouve sa pleine expression dans le cadre du SRDEII (Priorité 2 - Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable), et revêt une importance particulière au regard de la situation économique sensiblement dégradée qui invite à poursuivre, voire amplifier l'accompagnement des acteurs/opérateurs de l'ESS et soutenir de manière encore plus vigoureuse l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'insertion par l'activité économique.

I- SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

La détérioration de la situation économique, au niveau national et local, commande que la collectivité régionale poursuive son intervention en direction des structures de l'ESS qui apportent un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets.

Il s'agira en particulier de :

- consolider l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des structures de l'ESS ;
- favoriser l'émergence de modèles coopératifs et des structures de l'insertion par l'activité économique.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE :				
- Fonds propres	588 000	573 690	-	5 500
- CPN FEDER	400 000	404 100	-	
Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE	-	-	1 500 000	1 500 000
Soutenir l'entrepreneuriat au féminin	75 000	72 200	-	-
Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	116 000	115 400	-	-
Soutien à l'émergence des coopératives	84 000	58 800	120 000	96 000
Soutien à l'émergence des structures de l'IAE	1 790 000	1 792 000	240 000	192 000
TOTAL	3 053 000	3 016 190	1 860 000	1 793 500

A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

Au vu du taux de pérennité des TPE accompagnées par les réseaux d'accompagnement technique et financier, il apparaît important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement, et de la rendre plus lisible.

1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

Si depuis 2023, le financement des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'activité relève des fonds européens du PO-FEDER 21-27, la collectivité régionale a fait le choix de maintenir ses efforts en fonds propres sur un certain nombre de dispositifs d'accompagnement, non éligibles aux fonds européens.

Il s'agit des accélérateurs « Emergence » et « Création » cofinancés par la Banque Publique d'Investissement (BPI) et destinés à accompagner des entrepreneurs en devenir ou déjà en activité, issus ou implantés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) par le biais d'un programme intensif à l'entrepreneuriat.

2) Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

L'étude « Ex Ante » réalisée par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation européenne 2021/2027 avait mis en exergue un gap de financement pour les produits de microfinance. Suite à ce constat, la collectivité régionale poursuivra en 2024 son soutien aux fonds de prêts des opérateurs de financement des TPE et des structures de l'ESS et plus spécifiquement ceux destinés à réaliser du prêt d'honneur et ceux consacrés aux structures de l'ESS.

S'agissant des fonds destinés à l'ESS, ils seront en priorité orientés vers le financement :

- de l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale ;
- du besoin en fonds de roulement (BFR) et de certains projets d'investissement ;
- du haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS.

3) Soutenir l'entrepreneuriat au féminin

Face au constat d'une création d'entreprise très largement portée par des hommes, la collectivité régionale a fait le choix de s'engager dans le « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) », dont l'ambition est de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes ainsi que de contribuer à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

En 2025, la collectivité s'attachera à renforcer les actions participant à lever les freins à l'entrepreneuriat féminin.

Enfin, la collectivité organisera un prix régional de l'entrepreneuriat féminin pour contribuer à la valorisation des femmes entrepreneures et susciter des vocations.

4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

L'accompagnement, réalisé dans le cadre du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) », doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière.

Il est donc important que la collectivité régionale maintienne en 2025 son soutien au « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS aux côtés de l'État et de la Banque des Territoires.

B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

Le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) », levier extrêmement intéressant en matière d'emploi, rencontre un franc succès sur le territoire. Il paraît important que la collectivité puisse accroître son intervention afin d'accompagner un nombre plus important de structures ACI, ainsi que de soutenir les outils qui permettent la pérennisation de ces emplois considérés comme précaires (SCOP, SCIC, GE, SIAE).

1) Soutien à l'émergence des coopératives

Si le modèle coopératif a largement fait ses preuves dans l'économie agricole réunionnaise, il reste encore trop peu utilisé dans les autres secteurs d'activité.

La collectivité régionale souhaite soutenir ce modèle porteur de valeur d'entraide, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité et favorisant l'ancrage territorial. Aussi, la Région mènera des travaux autour de l'élaboration d'un cadre d'intervention permettant le financement d'investissements portés par des coopératives en création ou développement (société coopérative d'intérêt collectif – SCIC / Société coopérative et participative – SCOP).

2) Soutien à l'émergence des structures de l'IAE

En 2025, la collectivité va maintenir son soutien aux structures porteuses d'ACI mais aussi œuvrer pour favoriser la création d'Entreprises d'Insertion.

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Conjuguant développement économique, lutte contre l'exclusion, transition écologique et participation citoyenne, l'ESS est en mesure d'apporter des réponses pertinentes aux besoins économiques, sociaux, et environnementaux du territoire, à condition d'inscrire ses modes d'intervention dans un caractère de durabilité et de renforcer, par ailleurs, son attractivité sur l'ensemble du territoire et rendre ainsi plus visible et plus lisible son utilité sociale.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Développer l'achat socialement et environnementalement responsable	50 000	94 146	-	-
Renforcer les politiques de développement local durable	316 000	226 500	-	-
Contribuer au développement de l'économie circulaire :				
- Fonds propres	100 000	90 000	500 000	400 000
- CPN FEDER	-	-	460 000	268 942
Lancer une Monnaie Locale complémentaire citoyenne (MLCC)	85 000	76 500	-	-
Promouvoir l'ESS	15 000	15 000	-	-
Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS	195 000	171 000	-	-
TOTAL	761 000	673 146	960 000	668 942

A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS

1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

La collectivité est accompagnée par un « facilitateur » dans le cadre de l'intégration de clauses sociales dans ses marchés et du suivi des marchés clausés.

Avec la mise en place opérationnelle de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) en 2025, La Région renforcera cet accompagnement notamment sur la partie animation du SPASER ainsi que sur le volet écologique.

2) Renforcer les politiques de développement local durable

La collectivité régionale soutient la dynamique portée par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui contribuent à l'émergence de filières, dont certaines en lien avec la transition écologique ou l'économie circulaire. L'accompagnement de ces filières, qui bien souvent favorisent le lien entre l'économie classique et l'Économie Sociale et Solidaire, se poursuivra en 2025.

La collectivité poursuivra son soutien à la structuration de ces filières, et notamment à travers le projet de création d'un « Hub de l'ESS » dont la vocation est de développer des activités au cœur de l'économie circulaire.

3) Contribuer au développement de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permet d'identifier les actions pour les filières locales d'économie circulaire à structurer et d'orienter les appels à projets. La priorisation et l'animation des actions sont prévues dans le cadre de prestations confiées à NEXA. L'aide à l'investissement pourra se faire via le FEDER et ou des appels à projets Région/ADEME.

En 2025, la collectivité régionale donnera la priorité aux actions suivantes :

- l'accompagnement à la création et la structuration des acteurs de l'économie circulaire en lien avec la fiche action pour mobiliser des fonds FEDER ;
- la réalisation d'un cadre d'intervention permettant aux entreprises de se faire financer des études de faisabilité ;
- le pilotage et suivi de l'activité de NEXA en lien avec les actions du PRAEC ;
- le suivi du déploiement et des résultats atteints sur le territoire par les filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), en lien avec l'ADEME et la DEAL qui doivent assurer un contrôle renforcé de leurs actions notamment pour la filière « Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) » ;
- l'adhésion de la collectivité au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- la démocratisation de l'économie circulaire par le biais d'actions de sensibilisation lors d'évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, mais aussi en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

4) Analyser le lancement d'une Monnaie Locale complémentaire citoyenne (MLCC)

Les monnaies locales sont portées par des associations fortement ancrées dans leur territoire et leur fonctionnement ouvert leur permet de fédérer des acteurs aux profils très divers : habitants, entreprises, collectivités locales, associations, commerces... Il est ainsi possible de soutenir la vie de son territoire en dépensant sa monnaie dans les entreprises et commerces locaux, eux-mêmes ensuite invités à faire de même.

Le Territoire de l'Ouest – Île de La Réunion s'est proposé d'être le territoire test au niveau local. La collectivité régionale analysera un accompagnement de ce projet dans sa phase d'émergence.

B – Faire de l'ESS une priorité partagée

L'année 2025 verra la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), et son déploiement sur l'ensemble du territoire : renforcer son attractivité, accroître sa visibilité, favoriser son essaimage constitueront autant de défis à relever dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'ensemble des parties prenantes.

1) Promouvoir l'ESS

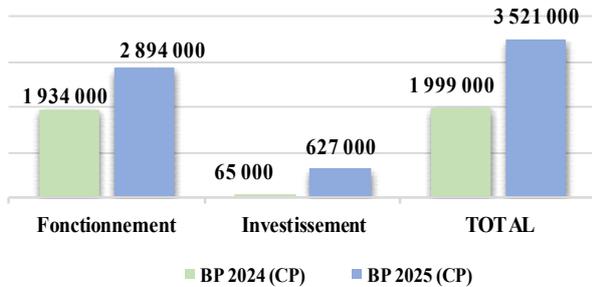
La collectivité soutiendra en 2025 des actions favorisant la valorisation de l'ESS et renforçant son attractivité. Il s'agira notamment d'accompagner des actions de communication, mais aussi des initiatives territoriales permettant de rendre accessibles les produits et services de l'ESS, mais aussi de construire une identité collective de l'ESS réunionnaise.

2) Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS

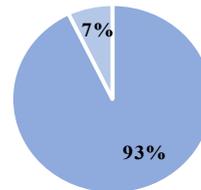
En 2025, la collectivité souhaite accompagner, aux côtés de l'Etat, le dispositif « Pôle Territorial de Coopération Économique » (PTCE). Outils d'impulsion de dynamiques locales et citoyennes, ces pôles sont des points d'ancrage pour le déploiement d'actions au plus proche des publics de l'ESS, mais également des espaces facilitant les synergies et les échanges entre les entreprises, mais aussi avec le grand public.

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Favoriser l'insertion régionale de La Réunion en dynamisant le programme Interreg VI océan Indien
- II - Poursuivre la stratégie de diplomatie territoriale

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 216 000	1 934 000	5 326 000	2 894 000	65,6 %	49,6 %
Investissement	50 000	65 000	650 000	627 000	1 200 %	864,6 %
TOTAL	3 266 000	1 999 000	5 976 000	3 521 000	83,0 %	76,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la promotion du co-développement régional et à l'ouverture de nouveaux horizons se traduit par un budget de **5 766 000 € en AE/AP** et de **3 521 000 € en CP**.

En complément de l'intervention financière de la Région, la participation de l'Union européenne (FEDER-INTERREG) s'élèvera à **11 M€ en 2025**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Favoriser l'insertion régionale de La Réunion en dynamisant le programme Interreg VI océan Indien et en renforçant l'approche par les projets*	5 045 000	2 641 000	650 000	627 000
II – Poursuivre la stratégie de diplomatie territoriale***	281 000	253 000	-	-
TOTAL	5 326 000	2 894 000	650 000	627 000

*Contribution (CPN) pour la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien (apportée par la Région), gestion et animation du programme, compléments pour dépenses inéligibles à Interreg (pour projets Interreg stratégiques)

**Soutien aux opérateurs de la coopération (subventions/ateliers), projets en maîtrise d'ouvrage Région,

***Accueil de délégations, missions extérieures, projets d'envergure internationale (missions et organisation)

En 2025, la stratégie de co-développement régional et d'ouverture à l'international s'appuie :

- d'une part, sur la relance de notre politique de coopération à travers le déploiement du nouveau programme INTERREG VI océan Indien et le renforcement de la dynamique de projets ;
- d'autre part, sur la mise en place d'une diplomatie à l'échelle territoriale.

I- FAVORISER L'INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION EN DYNAMISANT LE PROGRAMME INTERREG IV OCÉAN INDIEN ET EN RENFORCANT L'APPROCHE PAR LES PROJETS

La première orientation de travail permettra de renforcer l'insertion régionale de La Réunion par :

- la dynamisation du programme Interreg VI océan Indien ;
- et, le renforcement de l'approche par les projets.

En termes financiers, la contribution de la Région pour la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien et le déploiement de l'approche par les projets (soutien aux opérateurs de la coopération et conception/développement de projets structurants en maîtrise d'ouvrage Région) se déclinera comme suit, en 2025 :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Contribution à la mise en œuvre du programme Interreg VI OI (CPN) + subventions pour les dépenses inéligibles à Interreg des projets Interreg	4 500 000	2 000 000		
	50 000	60 000	50 000	50 000
Animation du programme Interreg VI OI	50 000	50 000	-	-
Soutien aux opérateurs de la coopération (subventions des projets dans le cadre des coopérations décentralisées, autres projets de petit format et ateliers)	165 000	251 000	-	-
Conception et développement de projets structurants portés en maîtrise d'ouvrage Région	70 000	70 000	600 000	577 000
Participation des antennes à la stratégie de co-développement régional (Régies d'avance des antennes de Madagascar, Maurice, Comores, Québec et Paris*)	210 000	210 000	-	-
TOTAL	5 045 000	2 641 000	650 000	627 000

* Bien que les budgets des antennes de Québec et Paris figurent ici, ces dernières ne sont pas rattachées administrativement à la Direction de la Coopération Régionale

Ces missions se déclineront comme suit :

A – Dynamiser le programme Interreg VI océan Indien

Il s'agira de sécuriser la première phase d'exécution et l'avancement du programme Interreg VI océan Indien :

1) Contribuer financièrement à sa mise en œuvre

2025 sera une année majeure pour la programmation et pour la certification. En effet, il nous faudra franchir en fin d'année le premier palier en termes de dégagement d'office (DO) : 3,8 M€ de FEDER devront être certifiés. La Région Réunion, apporte la majorité de la contrepartie nationale nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Aussi, afin de permettre la pleine réalisation de certains projets stratégiques financés par Interreg, et l'optimisation du programme, certaines dépenses inéligibles à Interreg pourront être financés sur fonds propres.

2) Renforcer l'animation du programme

- par l'accompagnement à l'émergence de projets

L'accent sera mis sur le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice des porteurs de projets émergeant notamment sur les fiches à dynamiser (économie, éducation, sport, coopération agricole, projets de petit format).

Aussi, la réflexion relative aux travaux sur le préfinancement des projets Interreg sera approfondie.

- par l'amélioration de la gouvernance du programme

En 2025, seront notamment organisés :

- un atelier « Gouvernance » associant nos points focaux Interreg à La Réunion en marge du Comité de suivi Interreg ;
- des ateliers « Gouvernance » nationaux, dans les pays partenaires suivants : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles (en lien étroit avec les antennes de la Région).

- par la valorisation des projets et des ateliers Interreg

Cette valorisation se déclinera dans le cadre des actions de communication externe et interne de la collectivité tels que :

- Interviews et courts films diffusés dans des magazines TV et sur les réseaux sociaux de la collectivité ;
- Publications sur les réseaux sociaux et flash d'information de la Région, des partenaires institutionnels et des opérateurs de coopération bénéficiaires de fonds Interreg.

L'objectif en 2025 sera de renforcer la communication sur les projets INTERREG, et au-delà, sur l'ensemble des projets de coopération.

- par l'articulation des fonds FEDER/Interreg et NDICI

L'année 2025 correspondra à la mise en œuvre effective de la gestion d'une enveloppe de fonds NDICI qui se combinera avec des fonds Interreg. Cela permettra de lancer l'appel à projets ad-hoc FEDER-NDICI en vue de la sélection des opérateurs. L'enveloppe allouée à l'Autorité de gestion est de 5 M€.

- par la préparation de la programmation post-27

La Région, à travers une activité de veille et de participation aux ateliers organisés par l'ANCT et la Commission européenne, suivra attentivement et contribuera activement aux travaux relatifs à la programmation post-27 (propositions règlementaires et stratégiques, ...).

B – Renforcer l’approche par les projets

1) Apporter un soutien financier et technique aux acteurs de la coopération

La collectivité organisera en 2025 des sessions d’information en direction des acteurs institutionnels et des opérateurs de la coopération en vue de partager les orientations et les priorités fixées par la feuille de route de la coopération.

L’appui aux porteurs de projets, en particulier les porteurs associatifs de projets dits de petit format et les collectivités volontaires, se poursuivra en lien avec la Conférence inter-régional des réseaux multi-acteurs (CIRRMA) avec l’organisation de deux ateliers.

Un des résultats attendus de cette démarche est de susciter l’intérêt des acteurs pour la mise en place d’une structure partenariale fédérative au service d’une politique de coopération à l’échelle du territoire de La Réunion, plus efficiente.

2) Déployer des partenariats de coopération décentralisée

La mise en place de partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales des pays environnants permet de structurer la politique de coopération de la collectivité.

Des accords ou des déclarations d’engagement ont été ainsi conclus dans des pays prioritaires tels que Madagascar avec les régions du Sud (Androy, Anosy), de l’Ouest (Boeny) ainsi que le Mozambique avec la Ville de Quelimane.

Les premières actions ont été engagées dans les régions de Boeny et de l’Androy, en particulier dans les secteurs du développement agricole, de la formation et de l’éducation.

En 2025, l’objectif sera donc de consolider celles-ci et de finaliser les programmes d’actions avec la région Anosy et la Ville de Quelimane, en lien avec la Ville de St Paul co-signataire.

Des missions préparatoires seront par ailleurs programmées en vue de renouer les liens avec l’île Rodrigues et la province du Kwazulu-Natal en Afrique du Sud (dans la perspective éventuelle d’accords de coopération décentralisée).

3) Participer à la conception et au développement de projets structurants

La démarche de conception et de développement de projets structurants pourra s’inscrire dans le cadre de partenariats avec des opérateurs de coopération attitrés ou d’une maîtrise d’ouvrage directe de la collectivité. Elle permettra ainsi de mettre en œuvre des projets prioritaires en déclinaison notamment des partenariats institutionnels conclus par la Région (Accord-cadre avec l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; accords de coopération décentralisée).

2025 marquera ainsi le démarrage du programme d’appui au développement agricole et rural de la région Boeny, avec le lancement des travaux du lycée agricole et technique de Besely, situé dans les environs de Majunga, avec le concours financier de l’Agence française de développement (AFD) et de la Région.

La priorité sera apportée, à travers la mobilisation de la cellule de projets, à l’émergence de projets structurants en matière d’appui à la francophonie, d’autonomisation des femmes, de sport/développement et d’agro-écologie.

La connaissance du terrain et la capacité d’agir localement des agents des antennes extérieures de la Région pourront être également mobilisées pour garantir la réussite de ces projets.

II- POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE

La Région poursuivra ses initiatives pour mettre en œuvre sa stratégie de diplomatie territoriale. Celle-ci sera menée en complémentarité des grandes stratégies définies par la France (stratégie Indopacifique) et l'Europe (Global Gateway), et s'inscrira également en parfaite cohérence avec les initiatives récentes (mesure 54 du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), Etats généraux de la diplomatie) visant à associer davantage les collectivités d'Outre-mer à la politique étrangère de la France

La collectivité continuera ainsi à affirmer son rôle en tant qu'acteur clé de la coopération régionale dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale, tout en renforçant ses liens à l'échelle internationale.

En termes financiers, la contribution de la Région pour le déploiement de cette stratégie se déclinera comme suit :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Participation à des événements et signatures d'accords internationaux, déplacements officiels (missions extérieures – participations aux projets)	50 000	50 000
Participation aux instances des organisations régionales (y compris participations aux projets)	62 000	34 000
Accueil de délégations	50 000	50 000
et organisation d'un événement d'envergure	119 000	119 000
TOTAL	281 000	253 000

1) Participer à des événements d'envergure internationale

La participation de La Réunion à des événements internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, sera de nature à renforcer notre visibilité sur la scène régionale et internationale.

En 2025, il s'agira pour la Région Réunion de participer à plusieurs rencontres de haut niveau, dans le cadre des instances des organisations régionales de la zone (COI, IORA) ou d'autres rencontres (séminaires, forums, etc.) permettant de donner une certaine visibilité à l'action de la collectivité ainsi que de développer son réseau de partenaires.

2) Organiser des déplacements officiels à caractère politique

Les déplacements officiels à l'étranger constituent un levier important pour la diplomatie territoriale menée par la Région Réunion.

En 2025, des missions seront organisées vers des pays représentant un intérêt stratégique dans notre politique de coopération régionale : Union des Comores, Mozambique, Afrique du Sud (Kwazulu Natal). Par ailleurs, et après l'accueil à la Région en 2024 de l'Ambassadeur de Chine à Paris, un déplacement pourrait être envisagé en 2025 afin de renouer les liens qui avaient été rompus lors de la crise liée à la Covid-19.

Ces visites auront pour objectif de renforcer les liens politiques et économiques avec ces pays, tout en explorant des possibilités d'accords bilatéraux et de coopération.

3) Intégrer des accords internationaux

Outre le cadre défini par le programme INTERREG VI, l'action extérieure de la Région s'inscrit dans le cadre juridique fixé, d'une part, par le droit commun relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, et, d'autre part, par le droit spécifique aux régions d'Outre-mer (loi d'orientation pour l'Outre-mer, loi Letchimy), permettant à la Région de conclure des accords de coopération au nom du gouvernement français.

Au titre de ces possibilités, et dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu en 2024, notre collectivité pourra conclure des accords-cadres bilatéraux, en particulier avec Madagascar et les Seychelles (sur le plan culturel). Suite également à l'accueil à La Réunion en 2024 de l'Ambassadeur de Namibie à Paris, la piste de la signature d'un accord avec ce pays d'Afrique australe devra être explorée.

Préalablement à la signature de ces différents textes, il conviendra d'identifier les actions concrètes qui pourraient en découler et qui pourraient notamment faire l'objet d'un financement au titre du programme INTERREG.

4) Participer aux instances des organisations régionales

L'implication de La Réunion dans les instances régionales sera poursuivie et amplifiée. L'objectif étant de permettre à la collectivité de participer activement aux débats et aux projets, mais aussi de promouvoir ses intérêts au sein de ces enceintes stratégiques : Commission de l'océan Indien (COI), Indian Ocean Rim association (IORA), Commission économique Africaine des Nations-Unies (CEA).

5) Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité

La Région dispose de plusieurs antennes de représentation dans les pays de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Union des Comores).

Afin de sécuriser juridiquement l'affectation de ces agents à l'étranger et de faciliter l'exercice de leurs missions, la collectivité poursuivra sa réflexion sur le statut des agents en poste à l'étranger, notamment en lien avec les travaux menés au sein du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères visant à mettre en conformité, avec les dispositions légales existantes.

6) Accueillir des délégations d'importance et en organisant des événements d'envergure internationale à La Réunion

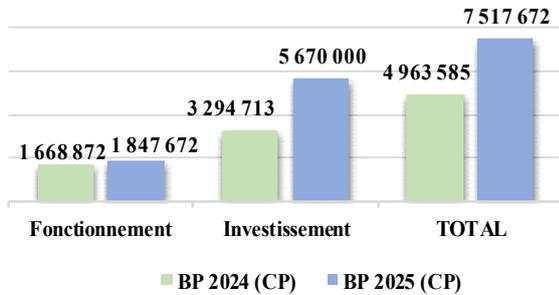
L'accueil de délégations et l'organisation d'événements internationaux à La Réunion demeureront des axes forts de la diplomatie territoriale en 2025 pour consolider les partenariats internationaux, et des leviers pour promouvoir l'expertise réunionnaise.

En 2025, la Région organisera :

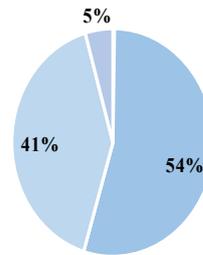
- la Conférence des femmes d'Afrique australe et orientale et de l'océan Indien ;
- l'accueil de personnalités et de délégations étrangères des pays partenaires ;
- le séminaire du co-développement.

LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière
- II - Poursuivre l'aménagement numérique du territoire
- III - Soutenir la montée en compétences numériques des organisations et de la population
- IV - Relever le défi de la cybersécurité

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 492 000	1 668 872	1 538 521	1 847 672	3,1 %	10,7 %
Investissement	4 578 121	3 294 713	4 310 000	5 670 000	- 5,9 %	72,1 %
TOTAL	6 070 121	4 963 585	5 848 521	7 517 672	- 3,7 %	51,5 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du numérique au carrefour des politiques publiques régionales se traduit par un budget de **5 848 521 € en AP/AE** et à **7 517 672 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I - Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière	19 000	19 000	-	-
II – Poursuivre l'aménagement numérique du territoire	879 521	1 101 672	2 000 000	2 990 000
III – Soutenir la montée en compétences numériques des organisations et de la population	307 000	394 000	2 310 000	2 680 000
IV – Relever le défi de la cybersécurité	333 000	333 000	-	-
TOTAL	1 538 521	1 847 672	4 310 000	5 670 000

La Stratégie Régionale Numérique qui repose sur 4 axes d'intervention et 12 objectifs à l'horizon 2030 a été déclinée en 2024 par la révision du contrat de filière numérique qui sera mis en œuvre en 2025.

I- MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Numérique et déclinaison du contrat de filière	19 000	19 000
TOTAL	19 000	19 000

Le numérique inclusif et accessible à tous reste donc une priorité comme offrir à chacun la possibilité de se former dans ce domaine.

Il importe aussi d'accompagner la transformation numérique du territoire en appuyant la montée en compétences des acteurs économiques dans le cadre de la digitalisation de leurs activités.

Les autres enjeux concernent une résilience accrue face à la cybermalveillance, une transition vers un numérique responsable, caractérisée par une trajectoire de sobriété numérique clairement définie. Il convient également de maîtriser les enjeux des données et de saisir les opportunités de l'intelligence artificielle, tout en relevant ses défis.

Tel est donc le périmètre dans lequel le prochain contrat de filière sera décliné.

II – POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Projets de développement numérique	879 521	1 101 672	2 000 000	2 990 000
TOTAL	879 521	1 101 672	2 000 000	2 990 000

La très grande majorité du territoire étant couverte en fibre optique, il conviendra d'une part de s'assurer que la dynamique concurrentielle sur ces réseaux soit maintenue (en particulier en faisant émerger une offre activée nécessaire au passage des petits opérateurs à la fibre) et d'autre part d'œuvrer pour le développement des usages. Au regard des évolutions des usages du numérique dans les lycées (projet « Numérisak »), une augmentation des débits des accès à Internet des établissements est indispensable.

La collectivité a décidé de mener une intervention volontariste en faveur de la création d'un nouveau câble sous-marin, de mettre en place un observatoire sur 2 ans et d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour étudier la mise en place d'un consortium avec les opérateurs. L'objectif sera de se positionner sur un appel à projets européen.

III – SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Salon numérique	60 000	60 000	-	-
Pass numériques	116 000	171 000	-	-
Open data et prestations numériques	71 000	103 000	-	-
Tourisme numérique	60 000	60 000	-	-
KAP NUMÉRIK	-	-	2 000 000	2 500 000
CPN FEDER Numérique Entreprises	-	-	200 000	110 000
Observatoire numérique	-	-	50 000	70 000
OPEN DATA	-	-	60 000	-
TOTAL	307 000	394 000	2 310 000	2 680 000

A - Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisation de l'offre de service numérique à La Réunion.

La mesure d'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra la reconduction du soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique.

Enfin, le dispositif « Kap Numerik » fera l'objet d'une évolution dans ses modalités afin de répondre encore mieux aux besoins des TPE.

B – Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique

En 2025, la collectivité amplifiera le dispositif « Pass numérique » destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches numériques.

Cette démarche doit être accompagnée par une attention particulière aux enjeux de l'accessibilité.

Enfin, La Région accompagnera également activement les collectivités territoriales pour garantir l'accessibilité des services dématérialisés, y compris les sites internet.

C – Structurer et valoriser les données

En 2025, la collectivité poursuivra sa démarche de mutualisation et d'animation territoriale en incitant les producteurs des données publiques à se fédérer autour du portail régional.

L'animation territoriale se poursuivra avec notamment la mise en place d'une gouvernance des données ainsi que l'organisation d'événements consacrés à la data et à l'intelligence artificielle.

D – Développer l'observatoire du numérique

La collectivité finance régulièrement des études pour observer l'évolution de la filière et des usages du numérique. L'étude portant sur la filière numérique en 2024 viendra actualiser les données de 2018, et alimenter les réflexions sur la mise à jour du contrat de filière.

IV – RELEVER LE DÉFI DE LA CYBERSÉCURITÉ

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Actions relatives à la cybersécurité	333 000	333 000
TOTAL	333 000	333 000

La Région a confié à la Région RTHD des missions dans le domaine de cybersécurité. Dans ce cadre, celle-ci met en œuvre le centre de réponse à incident (CSIRT) qui déploiera progressivement ses services au profit des très petites et moyennes entreprises, des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités territoriales et des associations. Le service réactif de réponse à incident permettra une prise en charge des victimes d'une attaque ou d'une crise d'origine cyber.

Par cette action, la Région accompagne ainsi les acteurs du territoire à se tenir informés sur le sujet de la cybersécurité, assurant une intervention globale et sécurisée dans le développement numérique du territoire.

S'agissant du pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH), le déploiement des processus et de l'outillage technique adaptée avec les partenaires du consortium permettra la mise en œuvre effective des parcours de cyber sécurisation au profit des bénéficiaires plus spécifique de ce projet (très petites et moyennes entreprises avec un focus sur les sous-traitants des opérateurs portuaires et aéroportuaires, et collectivités territoriales n'ayant pas bénéficié des parcours de cybersécurité de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information).

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

Le contexte de conflit aux portes de l'Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique mais aussi en termes d'évacuation des déchets dangereux.

La question est d'autant plus importante ici, à l'île de La Réunion, lorsque l'on prend conscience de ces magnifiques paysages et cette biodiversité unique qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles, de soleil et de fortes pluies, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre patrimoine naturel.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir (cyclones intenses, sécheresse, fortes chaleurs, ...), même si aujourd'hui cela touche plus durement l'hémisphère nord (canicule, grands incendies, inondations ...). Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de les étendre davantage ...), d'offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité et notre cadre de vie.

Le réseau routier pourra cependant, à moyen et long terme, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, collectif, performant et à haut niveau de service.

Le développement économique et l'élévation du niveau de vie des réunionnais s'accompagne d'une production de déchets plus conséquente que le territoire doit pouvoir prévenir et maîtriser. Le tri, le réemploi, la collecte sélective, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, constituent la priorité du plan régional de prévention et de gestion des déchets validé en juin 2024 pour sortir de la logique du tout enfouissement préjudiciable à l'environnement et générateur de nuisances.

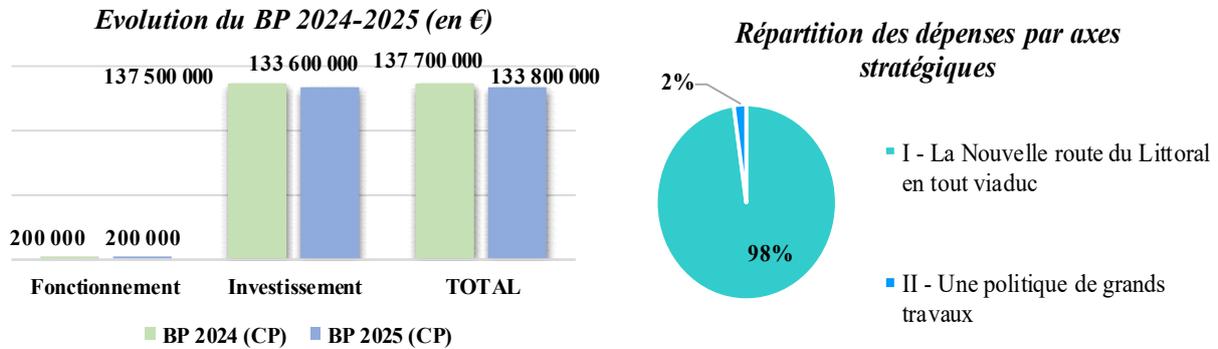
Ainsi, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2025, la collectivité consacrerait des crédits de paiement à hauteur de 352 234 001 € :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	24 030 845	54 321 845	22 836 100	58 446 700	- 5,0 %	7,6 %
Investissement	150 576 700	279 608 990	1 018 281 000	293 787 301	576,3 %	5,1 %
TOTAL	174 607 545	333 930 835	1 041 117 100	352 234 001	496,3 %	5,5 %

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	200 000	200 000	200 000	200 000	-	-
Investissement	1 000 000	137 500 000	846 000 000	133 600 000	84 500,0 %	- 2,8 %
TOTAL	1 200 000	137 700 000	846 200 000	133 800 000	70 416,7 %	- 2,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des infrastructures modernes se traduit par un budget de **846 200 000 € en AE/AP** et de **133 800 000 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral en tout viaduc	200 000	200 000	846 000 000	130 600 000
II – Politique de grands travaux	-	-	-	3 000 000
TOTAL	200 000	200 000	846 000 000	133 600 000

Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les premiers travaux de la seconde phase seront engagés dès 2025 avec le raccordement à La Possession, parallèlement au lancement de l'appel d'offres pour les travaux du nouveau viaduc.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2025 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL EN TOUT VIADUC

Après la mise en service des premiers 8 km de la Nouvelle Route du Littoral (sur 12 km), l'achèvement du projet de la NRL en viaduc (phase 2) et son financement, entre la Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés en 2022 dans le cadre du protocole de Matignon III.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	200 000	200 000	846 000 000	130 000 000
Interfaces avec NRL	-	-	-	600 000
TOTAL	200 000	200 000	846 000 000	130 600 000

A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

1) Avancement et organisation du projet

Les **études de conception** engagées dès 2023, pour la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, doivent s'achever avec la remise des PRO/DCE¹ à la fois sur le viaduc ainsi que sur l'échangeur et le raccordement de la Possession.

S'agissant de la réalisation des travaux, un **nouveau maître d'œuvre** a été désigné pour être opérationnel en 2025 pour les premiers travaux de La Possession.

Les **reconnaisances géotechniques et géophysiques**, qui permettent de définir la nature du sous-sol, sont en cours et se termineront fin 2025. Les résultats de cette campagne de reconnaissances alimenteront le marché qui sera lancé pour la construction du futur viaduc.

La solution viaduc nécessite au préalable l'adaptation des extrémités des digues (appelées les musoirs) sur La Grande Chaloupe (digue D3) et sur La Possession (digue D5) qui avaient été dimensionnées pour achever le projet en digue. Un allongement d'environ 80 m de la digue D5 est nécessaire, ce qui correspond à la fourniture d'environ 350 000 m³ de remblais et d'enrochements. Afin de sécuriser l'approvisionnement de la ressource, la Région a procédé à une **prospection des matières premières** avec la SAFER qui se poursuivra en 2025.

Sur le **plan réglementaire**, les échanges avec les services de l'Etat au niveau national et local dans le cadre du Comité de Pilotage Etat/Région pour autoriser la poursuite du projet sont réguliers.

La Région devra constituer et faire instruire un dossier de modification substantielle du projet afin d'obtenir, après enquête publique, une modification des autorisations en cours permettant la réalisation d'un viaduc en lieu et place de la digue initialement envisagée.

L'objectif est de déposer un dossier début 2025 pour obtenir une modification des autorisations fin 2025, début 2026.

¹ Etudes de projet et dossier de consultation des entreprises

La mise en œuvre du programme de **mesures environnementales** sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL.

Au **plan financier**, le coût de l'investissement de la phase 1 de la NRL a été en cumulé de 1 693 M€. L'opération a bénéficié des concours de l'Union Européenne et de l'État (Protocoles de Maignon I et II) qui ont été soldés en 2024. Il s'agira en 2025 d'engager les dépenses au titre du nouveau Protocole dit de Maignon III, signé en 2022 par la Présidente de Région et le Premier Ministre, dont la contribution de l'État est fixée à hauteur de 420 M€ (50% du montant des travaux). Une première enveloppe a été conventionnée pour la phase d'études de 11,6 M€ pour la période 2023-2025 afin de réaliser les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre, l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations. Une nouvelle convention pour la phase travaux sera à formaliser dès 2025.

2) Démarrage des premiers travaux à La Possession

Les réflexions sur l'allotissement permettent de démarrer dès 2025 plusieurs marchés afin d'optimiser le calendrier global de réalisation avant les travaux du second viaduc.

En termes de phasage de l'opération, les travaux de l'échangeur et du raccordement de La Possession seront notifiés à la fin du premier trimestre 2025, tandis que le marché des digues et des musoirs commencera mi-2026 préalablement aux travaux du second viaduc.

Les études de conception ont démontré l'intérêt d'une mise en service préalable de cet échangeur, avec réalisation d'un barreau de raccordement provisoire similaire à celui de la Grande Chaloupe. Il a été estimé que ce phasage permettrait un gain de 9 mois sur le planning général de mise en service de la NRL.

Le raccordement de l'échangeur de La Possession prévoit les travaux suivants :

- réalisation d'un barreau de raccordement entre la NRL et la RN1 existante côté Saint-Denis ;
- raccordement définitif de la NRL à la RN1 existante côté Possession ;
- aménagement d'un giratoire permettant les échanges entre la NRL, la RD41 et La Possession par la rue Mondon.

Ces travaux seront réalisés sur une durée approximative de 22 mois (dont 19 mois de travaux).

B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l'opportunité du projet et le choix d'une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d'ouvrage associés (Région, CINOR, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

Compte tenu des réflexions en cours à la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis, sur le projet « BAOBAB », ce projet, dans l'esprit des préconisations de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), est discuté dans le cadre des États Généraux de la Mobilité. Il conviendra notamment de vérifier que son opportunité et sa pertinence restent confirmées, dans le contexte du nouveau projet urbain précité.

2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2025, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet par la Commune. Une actualisation de la convention particulière de 2013 est également prévue.

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

INTITULE DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	-	2 000 000
Liaison RN1/R N5 à Saint-Louis – tranche 1 : Palissade	-	500 000
RN1 – Nouveau pont Etang-Saint-Paul	-	500 000
TOTAL	-	3 000 000

A – En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2) restant à achever ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), avec un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Maraina ;
- Le nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul, à lancer en études.

Face aux difficultés de congestion en agglomérations, les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions nouvelles, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

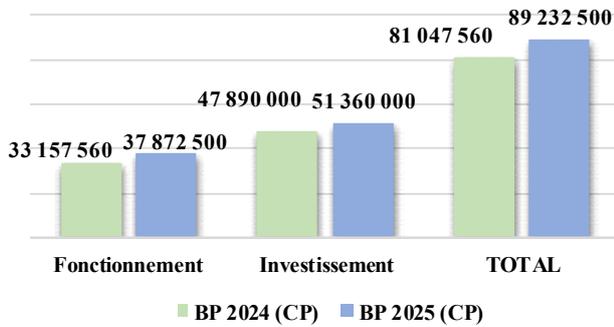
B – Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les études préliminaires du réseau régional de transports guidés (RRTG) en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

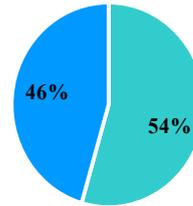
Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (en cohérence avec les projets BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel).

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun
- II - La gestion du réseau interurbain Car Jaune - Dont autres (gares routières)

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 742 560	33 157 560	1 730 000	37 872 500	- 36,9 %	14,2 %
Investissement	39 390 000	47 890 000	68 400 000	51 360 000	73,6 %	7,2 %
TOTAL	42 132 560	81 047 560	70 130 000	89 232 500	66,5 %	10,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de la mobilité en faveur du transport et des déplacements se traduit par un budget de **70 130 000 € en AE/AP** et à **89 232 500 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de la mobilité s'élèvera à environ **26 M€ en 2025**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	1 490 000	1 490 000	63 800 000	47 100 000
II - La gestion du réseau interurbain Car Jaune - Dont autres (gares routières)	240 000	36 382 500	4 600 000	4 260 000
TOTAL	1 730 000	37 872 500	68 400 000	51 360 000

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant que maître d'ouvrage du réseau interurbain, développe une politique régionale de mobilité durable selon **trois grands axes** :

- La mise en œuvre d'un large **programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité** ;
- **L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** ;
- **L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1^{er} janvier 2017.**

I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du **programme d'actions en faveur des mobilités durables** se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Optimisation du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers Ile de la Réunion Mobilités (IDRM), le syndicat mixte des transports de La Réunion (ex-SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN2 - requalification de la RN2 en traversée de Saint-Benoît	-	-	-	3 500 000
RN7 - Prolongement de l'Axe Mixte	-	-	30 000 000	500 000
RN2 – VRTC entre Cambuston et Bel air à Sainte-Suzanne	-	-	-	4 500 000
RN2 – VRTC entre Duparc et le Verger à Sainte-Marie	-	-	-	200 000
RN1 – Voie de bus Bellemène/Savannah à Saint-Paul	-	-	-	3 000 000
RN1 – VRTC Etang-Salé	-	-	500 000	250 000
RN3 – Voie TC entre Saint-Pierre et Tampon	-	-	300 000	50 000
Nouvelle voie urbaine du Tampon – projet CASUD	-	-	11 000 000	3 000 000
Autres projets en faveur des transports en commun (Programme P160-0003)	-	-	1 600 000	250 000
Diverses opérations modes doux (cofinancement FEDER)	-	-	20 000 000	31 000 000
Etudes TCSP/PEM	-	-	400 000	650 000
Voie Vélo Régionale	-	-	-	200 000
Frais divers TC	450 000	450 000	-	-
Frais de communication TC	20 000	20 000	-	-
Plan Régional Vélo (PRV)	20 000	20 000	-	-
Covoiturage	1 000 000	1 000 000	-	-
TOTAL	1 490 000	1 490 000	63 800 000	47 100 000

A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région poursuivra les études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. La déclaration d'utilité publique de l'opération est attendue pour 2025, ce qui permettra le lancement des travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête publique est prévue en 2025. S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remise d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de Saint-Denis, NPRSD...).

Par ailleurs, une Voie réservée aux Transports en Commun (VRTC) est également en cours de réalisation le long de la RN1, à Saint-Paul, entre le viaduc du Bernica et l'Etang Saint-Paul, dont la livraison prochaine permettra d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans cette zone fortement congestionnée à l'heure de pointe du matin.

En outre, la Région lancera en 2025 des études sur la RN1 entre L'Etang-Salé et Le Gol (Saint-Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint-Pierre, ainsi que sur la RN2 entre Grands Bois et le pont sur la rivière d'Abord, afin d'aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointe du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies de bus le long des RN intègrent, des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Ces projets, comme par exemple l'axe mixte à Saint-Paul ou le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, devront être étudiés en lien avec le TO, la CINOR et la CIREST pour garantir leur cohérence avec les projets qu'ils développent (BAOBAB, liaison CIREST-CINOR, ...).

B – Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables

1) La mise en œuvre de la LOM

La Région a signé, en 2024, trois des quatre **Contrats Opérationnels de Mobilités (COM)** conclus à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec ses partenaires « Autorités Organisatrices de la Mobilité Durables » (CINOR, CIREST, TO, CIVIS/CASUD). Il s'agira en 2025 de reconduire les COM de l'Est, de l'Ouest et du Sud et de reprendre la concertation avec la CINOR afin de finaliser le COM Nord.

2) Optimisation du covoiturage

En 2024, la Région Réunion a poursuivi son engagement en faveur du covoiturage en renouvelant la mise à disposition de l'**application KAROS** et en maintenant son soutien financier aux utilisateurs. Une **évaluation** globale du dispositif sera réalisée en 2025 pour mesurer sur l'efficacité du dispositif ainsi que son impact réel sur l'amélioration des conditions de circulation avec pour objectif, une optimisation de son intervention. La Région prévoit de mettre en place une communication visant à valoriser son rôle de financeur et promouvoir ce dispositif de covoiturage auprès des utilisateurs. Le développement d'aires de stationnement dédiées aux covoitureurs de poursuivra en 2025.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur les modalités de financement ainsi que sur de nouvelles stratégies pour développer le covoiturage sur le territoire réunionnais.

3) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VVR)

La mise en œuvre du programme de la **Voie Vélo Régionale** se poursuit avec régularité (de l'ordre de 4 à 6 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, reconduit sur le POE 2021-27.

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

L'année 2025 permettra la poursuite de la réalisation d'**opérations en faveur des mobilités actives** dont :

-NORD :

- RN102 Le Chaudron : lancement des appels d'offres pour les travaux de la voie vélo ;
- La Convenance Sainte-Marie : finalisation du PRO.

-OUEST :

- RN1A à Saint-Gilles : lancement des études de conception pour une piste cyclable entre Boucan et la Saline ;
- RN1E au Port : Continuité des études pour l'aménagement des modes doux et finalisation des travaux sur les tronçons 1 et 2.

-SUD :

- RN1 pont amont de la rivière Saint-Etienne : Lancement études de maîtrise d'œuvre ;
- RN1 Etang-Salé/ Saint Louis : Lancement études de maîtrise d'œuvre pour une voie vélo le long de la RN1.

-EST :

- RN2 à Saint-Joseph : aménagement de modes doux ;
- RN2 Saint-Anne : aménagement de modes doux (Chemin Déroland - OA ravine Petit Saint-Pierre) ;
- Saint-Benoît : réalisation de tronçons pour les modes doux.

De **nouvelles opérations** seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras-Panon et Saint-André, pour l'ouvrage sur la rivière du Mât, selon la faisabilité.

Dans cet objectif, deux nouvelles opérations de création de pistes cyclables en site propre sont proposées pour 2025 :

- La première opération est située au pied du Viaduc dans l'agglomération de Saint-Paul, entre le carrefour de la rue Poivre et le cimetière Marin et constitue le chaînon manquant pour une liaison continue en site propre entre l'Étang de Saint-Paul et Boucan Canot ;
- La deuxième se situe entre La Saline et Les Trois-Bassins, sur le littoral, dans les emprises de la RN1A.

4) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de **nouvelles réflexions/actions** visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;

- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :

- Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant **au-delà de la seule VVR**, notamment par le sentier littoral.
En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1^{ère} île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parcs pour vélos dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;
- Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports (huile végétale hydrotraitée (HVO), BioGNV, Hydrogène...) ;

- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de *co-working*, parcs de vélos à assistance électrique en entreprise, plans de déplacement des administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements...).

- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes).

- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées à Ile de la Réunion Mobilités (IDRM).

C – Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable). L'année 2025 verra la poursuite du **financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges**, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 2021-2027.

L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion doit également être menée en parallèle pour le « **verdissement** » **du parc de véhicules de transport collectif**, qu'ils soient urbains ou interurbains. A cet effet, des études sont conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, HVO, hydrogène...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex : solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les Etats Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la Commission nationale du débat public (CNDP) à l'issue du débat public relatif à la Nouvelle entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis, a été retenu par la Région.



Ces États Généraux des Mobilités (EGM) à La Réunion se sont déroulés en 2023. La Région et ses partenaires se sont positionnés en 2024 sur les suites à donner aux propositions de **l'assemblée citoyenne des mobilités**.

L'année 2025 sera mise à profit pour mettre en œuvre la **feuille de route** qui doit être validée collégialement en début d'année 2025.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite **mise en synergie** des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de **redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme** (10/30 ans) et de définir des **priorités** au regard de leur **soutenabilité budgétaire**.

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1^{er} janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur **l'augmentation de l'usage** du transport public, l'optimisation des **fréquences** sur le réseau et la **modernisation des infrastructures**. Le réseau Car Jaune est géré via un contrat de délégation de service public (DSP) qui s'achèvera fin mars 2025.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mise en accessibilité points d'arrêts Car Jaune	-	-	1 000 000	800 000
Travaux gares routières et infrastructures réseau Car Jaune	-	-	750 000	350 000
Exploitation pôles d'échanges	200 000	200 000	-	-
Acquisition de matériels roulants pour la DSP Car Jaune	-	-	2 200 000	2 500 000
Réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe transport)	-	36 142 500	-	-
Autres (gares routières – budget DGA PAT)	40 000	40 000	650 000	610 000
TOTAL	240 000	36 382 500	4 600 000	4 260 000

A – La gratuité sur le réseau Car Jaune pour certains publics et développer la tarification interopérable

La mise en œuvre de la **gratuité** sur le réseau Car Jaune pour les publics les plus fragiles a démarré en 2022. En 2024, le bilan est très positif puisqu'un voyageur sur deux se déplace gratuitement sur le réseau régional. Les publics concernés par la gratuité sont les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant ainsi que les personnes âgées. Une étude a été confiée à l>IDRM pour étudier les possibilités d'étendre cette gratuité à d'autres publics ainsi que l'impact financier pour la Région et les EPCI.

Par ailleurs, le développement de la **tarification régionale inter-réseaux** est à encourager au regard des attentes exprimées par les citoyens lors des Etats Généraux des Mobilités. En ce sens, un projet de Réuni'Pass journalier à 5€ valable sur l'ensemble des réseaux de l'île est actuellement porté par IDRM, et permettra de faciliter les déplacements des réunionnais.

B – Mise en œuvre du projet d'évolution du réseau Car Jaune 2025-2031

Le projet Car Jaune 2025-2031, intégré au futur contrat de DSP à signer en 2025, vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional pour améliorer les déplacements quotidiens et réduire la congestion routière à La Réunion.

Pour assurer cette transition, le réseau Car Jaune sera renforcé et restructuré, notamment à partir de 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, avec une offre plus fiable et attractive. Les lignes structurantes évolueront à partir de 2026 vers un projet de **car à haut niveau de service (CHNS)** avec des voies dédiées, une flotte de véhicules spécifiques (car à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Ce renfort d'offre s'accompagnera de nouveaux véhicules acquis par la collectivité et mis à disposition du délégataire. Les 83 premiers véhicules neufs seront mis en service dès le démarrage du contrat. En complément, l'**intermodalité** sera favorisée par l'installation de box à vélos dans les gares routières régionales et de porte-vélos sur certains véhicules.

La mise en œuvre du **projet de Car à Haut Niveau de Service (CHNS)** est une phase essentielle de l'évolution du réseau Car Jaune. Il vise à offrir une réelle alternative de déplacement en proposant un transport en commun plus rapide, fiable et capacitair. Le CHNS desservira les principales agglomérations de l'île, reliant Saint-Paul à Saint-André en passant par Saint-Denis dès 2026, et s'étendra jusqu'à Saint-Pierre et Saint-Benoît en 2028. L'utilisation de voies réservées, couplée à une fréquence de passage toutes les 15 minutes en heure de pointe, permettra au CHNS d'éviter la congestion routière et de répondre aux besoins des usagers à bord de véhicules à double étage pouvant transporter jusqu'à 80 passagers.

C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares routières. À ce titre, elle assure l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-Pierre, du Pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des **258 points d'arrêts** desservis par le réseau Car Jaune.

Dans le cadre de l'amélioration du confort des usagers et de la mise en accessibilité de son réseau, la Région initiera en 2025 une première phase de travaux visant à **aménager et rendre accessibles les points d'arrêt du réseau Car Jaune, certains ne disposant pas d'abris**. En 2025, La Région poursuivra son diagnostic des arrêts existants dans le but d'aboutir à une programmation de travaux ainsi que la révision du Schéma directeur d'accessibilité des transports.

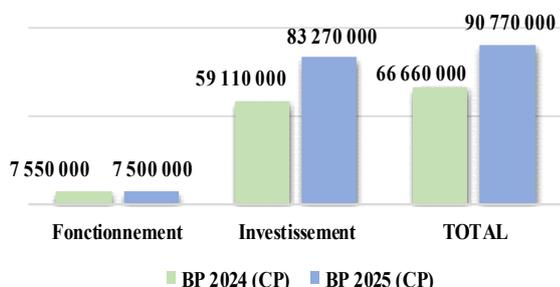
Par ailleurs, la Région poursuivra en 2025 ses actions de **rénovation, d'aménagement et d'amélioration des gares**, avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît, prioritairement destinés aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis ;
- Travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre ;
- Étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de la gare routière de Saint-Denis au réseau d'assainissement public ;
- Étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges, notamment ceux de Sainte-Thérèse au Port et de Bel Air à Sainte-Suzanne.



MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 250 000	7 550 000	7 500 000	7 500 000	- 9,1 %	- 0,7 %
Investissement	72 400 000	59 110 000	74 070 000	83 270 000	2,3 %	40,9 %
TOTAL	80 650 000	66 660 000	81 570 000	90 770 000	1,1 %	36,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au réseau routier national se traduit par un budget de **81 570 000 € en AE/AP** et à **90 770 000 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	6 800 000	6 800 000	61 450 000	54 330 000
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	9 000 000	26 700 000
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	3 000 000	1 700 000
IV – Autres interventions	200 000	200 000	320 000	150 000
Divers (moyens généraux – SMPRR, budget DGA PAT)	500 000	500 000	300 000	390 000
TOTAL	7 500 000	7 500 000	74 070 000	83 270 000

À ce jour, ce réseau se compose de 394 km de routes nationales, dont 115 km sont à 2X2 voies et 35 km à 2X3 voies, auxquelles il convient d'ajouter 97 km d'échangeurs, giratoires et bretelles, ce qui représente un total équivalent à près de **675 km de voiries**. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.



Le programme des investissements prévus en 2025 vise à trouver un **équilibre entre développement** du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de **conservation et de modernisation** du réseau existant.

Ces investissements **intégreront les aménagements en faveur des transports en commun mais aussi des aménagements en faveur du vélo** pour en rendre l'utilisation plus attractive et sécurisée.

Par ailleurs, la Région poursuivra des opérations de requalification et de **sécurisation** des routes, notamment la route des Plages, la route de Cilaos, la route des Laves, la route des Plaines ainsi que les routes forestières.

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet **effort de conservation du patrimoine** reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus particulièrement celle des ouvrages d'art. Elle aurait en effet inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme.

Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours financier extérieur, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN - Entretien-exploitation du réseau	4 800 000	4 800 000	18 000 000	16 000 000
Dépenses support (revues de projets, BRGM, foncier...)	-	-	200 000	200 000
RN - Conservation du patrimoine (chaussées, OA, équipements)	-	-	25 000 000	13 000 000
Contribution au SMPRR	2 000 000	2 000 000	5 750 000	5 750 000
RN - Autres dépenses exploitation	-	-	-	2 000 000
Subvention aux communes	-	-	500 000	1 200 000
Modernisation du réseau (opérations DEER)	-	-	6 000 000	6 480 000
Opérations résilience du réseau (cofinancement FEDER)	-	-	6 000 000	9 700 000
TOTAL	6 800 000	6 800 000	61 450 000	54 330 000

A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2025. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d'exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers.

Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).



Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est en partie assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre.

B – Sécuriser et fluidifier le réseau

La poursuite de la modernisation des outils de gestion et exploitation du réseau routier se poursuivra en 2025. Ainsi les travaux pour le déploiement d'équipements dynamiques sur RN (panneaux à messages variables (PMV), antenne Bluetooth) continueront à s'opérer en bénéficiant, pour certains d'entre eux, d'une aide de l'Union Européenne.

Une réflexion sera lancée afin de doter le réseau en équipements performants, notamment autour des grands chantiers à venir comme le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, le second tronçon de la NRL, ou encore la déviation de Saint-Joseph.

Enfin, la sécurisation et la fluidification de certains axes, carrefours et échangeurs se poursuivront en études, en procédures et en travaux.

II – DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
RN2 - Aménagement échangeur complet chemin Lagourgue à Saint-André	9 000 000	100 000
Autres échangeurs	-	2 300 000
RN5 - Sécurisation accès à Cilaos	-	15 500 000
RN1A – Aménagement échangeur Carosse et voie verte	-	8 500 000
Autres opérations de développement du réseau DID	-	300 000
TOTAL	9 000 000	26 700 000

A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2X2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques, des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...).

Par ailleurs, une opération est proposée pour 2025, pour la sécurisation et la fluidification de l'échangeur dénivelé de la RN1A avec le chemin Carosse à Saint-Gilles, pour y aménager un carrefour giratoire avec les voies communales, en lien avec l'aménagement de stationnements et d'une voie verte sur le délaissé existant côté mer entre Carosse et « Chic Escale ». Le coût de l'opération s'élève à 9,5 M€.

B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. C'est notamment le cas du projet de nouveau pont sur l'étang Saint-Paul.

Une concertation publique devra également être lancée sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis en partenariat avec la ville. Le pont devra être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant.

Par ailleurs, la question du devenir du pont béton aval de la RN1 sur la Rivière des Galets se posera en 2025, celui-ci étant fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au cirque de Cilaos depuis 2018, reste fragile. Elle est composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, la pérennité de l'accès au cirque de Cilaos et aux différents îlets situés le long de la route, il est prévu, en remplacement des 2 ponts *bailey* existants au droit de l'îlet Furcy, la réalisation de deux ouvrages d'art définitifs dimensionnés pour une crue centennale (débit estimé à 3 000 m³/s), avec raccordements à la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy.

Ce nouveau projet estimé à 30 M€ en coût d'opération prévoit :

- la construction de 2 ouvrages d'art d'environ 90 mètres, sans appui en rivière, au vu des fortes contraintes hydrauliques du Bras de Cilaos, plus étroit dans ces secteurs ;
- la réouverture à la circulation du tronçon de la RN5 compris entre le « Bas du ruisseau » (à partir de l'intersection avec la RN1005) et « l'îlet Rond », avec, si nécessaire, quelques dispositifs contre les chutes de blocs à prévoir en falaise ;
- la démolition, après travaux, du tronçon de la RN1005 en aval de l'îlet Furcy qui ne serait plus utilisé ;
- le maintien du tronçon de la RN1005, entre les 2 nouveaux ouvrages d'art au droit de l'îlet Furcy.

L'abandon du projet initialement porté sur la section Les Aloès / îlet Furcy (projet de 6 km dont 4 km de voie nouvelle, travaux estimés à 130 M€) a été définitivement acté par la collectivité lors des comité technique (COTECH) et comité de pilotage (COFIL) tenus en août 2023, les études de ce projet d'envergure étant très complexes et longues à mener avec un point d'achoppement avec les services de l'État (DEAL) sur le volet paysages. Le nouveau projet s'inscrit dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 2021-2027.

L'année 2024 aura permis d'optimiser les éléments du projet avec les services de l'Etat, et limiter au mieux les contraintes administratives et environnementales. Deux ponts modulaires ont été commandés en 2024, avec une pose prévue en 2025 dès l'obtention des autorisations nécessaires.

Enfin, des réflexions sont menées en parallèle en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers.

L'année 2025 verra le lancement des études préliminaires du tunnel de Gueule rouge (problème de visibilité, embouteillage régulier), projet pour lequel la collectivité a passé une convention de partenariat avec le CETU en 2024.



III – ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers ainsi que **la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets**. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières).

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagement de pistes forestières	3 000 000	1 700 000
TOTAL	3 000 000	1 700 000

A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, **route de Cilaos**, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), la **route des laves** (RN2) et la **route des plages** (RN1A).

B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à fort enjeu touristique principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches...). Ces opérations peuvent élargir au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc national, bien classé au Patrimoine mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

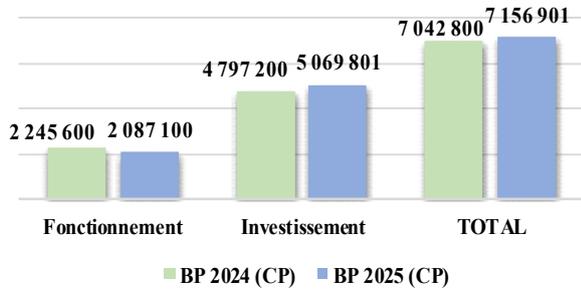
IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou de mesures d'accompagnement et qui nécessitent les crédits suivants :

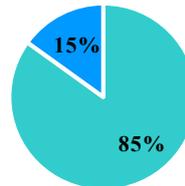
INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – mesures d'accompagnement	200 000	200 000	50 000	50 000
Maintien en état piste rivière des Galets	-	-	270 000	100 000
TOTAL	200 000	200 000	320 000	150 000

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - L'aménagement du territoire : un outil pour construire une Réunion plus équilibré plus juste et plus solidaire (intégrant dynamiques urbaines et ruralités réunionnaises)
- II - La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 118 300	2 245 600	2 280 000	2 087 100	7,6 %	- 7,1 %
Investissement	5 450 700	4 797 200	7 700 000	5 069 801	41,3 %	5,7 %
TOTAL	7 569 000	7 042 800	9 980 000	7 156 901	31,9 %	1,6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au rééquilibrage harmonieux du territoire se traduit par un budget de **9 980 000 € en AE/AP** et à **7 156 901 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – L'aménagement du territoire : un outil pour construire une réunion plus juste et plus solidaire	1 256 500	1 063 600	6 800 000	4 521 801
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	1 023 500	1 023 500	900 000	548 000
TOTAL	2 280 000	2 087 100	7 700 000	5 069 801

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux et climatiques. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie des Hotspot de la biodiversité mondiale et le cœur du Parc National créé en 2007 couvre 42% du territoire. Cette richesse a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est restreint, sous pression de nombreuses menaces et de gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- assumer pleinement toutes nos responsabilités dans l'agence régionale de la biodiversité et accélérer sa mise en œuvre opérationnelle.

I – AMÉNAGER LE TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a démontré la nécessité de le mettre en révision au regard notamment de la persistance ou l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités, ...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR 2011.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)	450 000	351 000	400 000	708 000
Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place	715 000	597 100	6 380 000	3 559 850
Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	91 500	115 500	20 000	253 951
TOTAL	1 256 500	1 063 600	6 800 000	4 521 801

A – Réussir la révision du Schéma d’Aménagement Régional (SAR)

1) La procédure de révision du SAR

En 2025, La Région poursuivra les travaux de révision du SAR, avec les AMO nouvellement choisies ainsi qu’avec les bureaux d’études déjà missionnés en 2022 pour la sécurisation juridique du document et l’appui au pilotage.

Les travaux se focaliseront plus particulièrement sur la rédaction des chapitres individualisés, la reprise du diagnostic, la rédaction des principes d’aménagement et du fascicule des règles, l’élaboration de la carte générale de destination des sols et l’analyse des incidences environnementales du projet.

2) Maintenir la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

En 2024, la commission d’élaboration du SAR - CESAR, telle que définie par l’article R 4433-7 du CGCT, s’est réunie pour présenter le projet de diagnostic et les orientations fondamentales ; l’avancement des principes d’aménagement et la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols – CRG ZAN a également été créée et a donné un avis sur la liste des Projets d’envergure nationale et européenne (PENE) proposés par le Ministère pour la Réunion. Elle doit se réunir une seconde fois pour donner un avis sur le projet de trajectoire ZAN territorialisée et la liste des Projets d’envergure régionale (PER).

Par ailleurs, la CESAR sera réunie à nouveau en 2025 afin de donner un avis sur le rapport, le fascicule des règles, les cartographies et les chapitres individualisés du document.

En septembre 2024, la Région a saisi l’Autorité Environnementale afin de disposer d’un cadrage environnemental. Ce cadrage a donné lieu à une mission de l’IGEDD et à la rédaction d’une note de cadrage.

En 2025, La Région poursuivra :

- son travail de concertation et son accompagnement des Communes et des EPCI en lien avec les élus régionaux pour la mise en compatibilité de leur document d’urbanisme avec le SAR en vigueur ;
- sa réflexion en lien avec le bilan issu de la consultation citoyenne (SARAVAN et Convention citoyenne) qui a eu lieu en 2024 ;
- la mise en conformité du document en lien la Conseillère d’Etat ;
- la procédure de révision du SAR par la mise en œuvre de la concertation réglementaire au titre du Code de l’Environnement.

3) Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

Le prochain SAR révisé remplacera le SAR actuel qui date de 2011 par un travail en étroite collaboration avec les communes et les EPCI.

En 2025, la Région interviendra pour :

- poursuivre le travail de mise à jour du SAR 2011 et du suivi des indicateurs environnementaux ;
- sa participation à diverses instances en lien avec les problématiques d’aménagement du territoire (cas notamment de la CDPENAF).

B – Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l’espace rural réunionnais toute sa place

1) Mettre en place une instance de gouvernance de l’aménagement

Au regard de difficultés pour la mise en œuvre de projets d’aménagement et compte tenu que l’aménagement est une compétence partagée, les acteurs de l’aménagement souhaitent mettre en place une « Gouvernance de l’Aménagement » pour :

- aborder des politiques et des stratégies foncières ;
- identifier et optimiser des outils financiers pour la mise en œuvre de l’aménagement ;
- l’objectivation des situations de difficultés et la mise en commun des expertises et des moyens pour apporter des solutions ;
- adapter le cadre législatif et réglementaire au contexte local ;
- anticiper et accompagner des évolutions majeures : la mise en place du ZAN, l’adaptation au changement climatique, l’évolution démographique...

La Région dispose de participations au sein de plusieurs SEM (SEDRE, SEMAC, SODEGIS et SODIAC) et SPL (Maraïna, Avenir Réunion).

En 2025, la Région interviendra pour :

- définir une gouvernance des acteurs et projets d’aménagement à l’échelle régionale avec l’appui de l’Agorah (volet animation) ;
- entamer une réflexion sur la participation et les missions des SEM et SPL d’aménagement.

2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l’espace rural réunionnais

La création d’un Comité stratégique des Hauts (COSH) en 2025, réunissant les partenaires historiques Etat/Région/Département, est envisagé ainsi que la constitution d’un observatoire des Hauts.

Parallèlement, à l’initiative du Territoire de l’Ouest, de ses communes, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région, le Département ainsi que le PNR sont appelés à contribuer à ce GIP.

En 2025, la Région interviendra pour :

- accompagner le développement et l’évaluation des politiques publiques en faveur de ces territoires ruraux et des Hauts ;
- participer à la mise en place du Comité stratégique partenarial des Hauts (COSH) ;
- soutenir les GALs (Groupe d’Action Locale) en veillant à la cohérence avec les fiches actions en cours d’élaboration avec celles du PO FEDER 2021-2027 ;
- contribuer au GIP Mafate en cours de constitution.

3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise

Enfin, la Région poursuivra le suivi et le solde des projets engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance.

En 2025, la Région interviendra pour :

- contribuer et préciser son rôle en lien avec les programmes Petites Villes de demain et Action Cœur de Ville et ACV ;
- solder les dernières conventions actives du Plan Régional de Relance ;
- participer à l’opération de démarrage et de démonstration de l’Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisse et village des initiatives).

C – Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (*plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel*). Ces outils permettent d'accompagner les projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (*production et analyse de données SIG, cartographies, Dashboard, simulation 3D de projets structurants*) et de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (*Madagascar, Comores*).

Par ailleurs la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

La Région contribue aussi au financement et au pilotage des missions socle de l'AGORAH, Agence d'urbanisme de La Réunion, comprenant notamment l'animation et le suivi des 10 observatoires de l'agence.

En 2025 la Région interviendra pour :

- poursuivre ses activités d'acquisition de données, de maintenance de ses équipements et de développement de ses applications et outils d'observation de l'évolution du territoire (Observatoire Virtuel de la Réunion, rencontres de la géomatique, ...)
- mettre en place un catalogue de ses données et poursuivre ses missions d'aides à la décision et à l'évaluation des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre de la révision du SAR ;
- soutenir le programme d'actions de l'AGORAH ;
- finaliser et contribuer à l'évaluation de 2 projets de coopération régionale (PALM et SIG OI).

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confère la possibilité aux régions et à l'OFB de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB). Celle-ci doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans quatre registres au moins issus des missions de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), à l'exception des missions de police : Information, sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable / Connaissance / Animation et appui des réseaux / Suivi et mise en cohérence des politiques publiques.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	300 000	300 000	-	-
Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	10 000	10 000	-	-
Accompagner les acteurs du territoire	597 500	597 500	400 000	248 000
Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens	66 000	66 000	-	-
Mener des actions interne en faveur de la biodiversité	50 000	50 000	500 000	300 000
Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral	-	-	-	-
TOTAL	1 023 500	1 023 500	900 000	548 000

A – Accompagner l’Agence Régionale de la Biodiversité de l’île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

L’Agence Régionale de la Biodiversité de l’île de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023, sous la forme d’un établissement public de coopération environnementale. Il constitue un outil intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins, et apporter une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d’appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

En 2025, la Région interviendra pour :

- apporter sa contribution financière à l’ARB de La Réunion ;
- participer aux instances de gouvernance, à la mise en place de l’équipe et à la préparation du plan d’action de la structure ;
- proposer un évènement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité et du développement durable à destination du grand public.

B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB) a été validée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l’observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

En 2025, la Région interviendra pour :

- notifier le marché d’AMO pour l’élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) et la feuille de route régionale de planification écologique ;
- réaliser le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et de la Stratégie de Lutte contre les Invasives en s’appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l’ARB et dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées ;
- élaborer conjointement avec le CBNM (Conservatoire Botanique National de Mascarin) la feuille de route de la stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion qui sera intégrée à la révision de la SRB.

C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Nationale Naturelle de l’Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, ARB, associations...) qu’elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER. La Région est également membre de diverses instances auxquelles elle participe aux travaux (Comité Eau Biodiversité, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de La Réunion, ...).

En 2025, la Région interviendra pour :

- poursuivre le lancement d’appels à manifestation d’intérêt mobilisant le FEDER ;
- soutenir les actions de préservation de la biodiversité et de sensibilisation/éducation au développement durable, définies par les cadres d’intervention en cours d’élaboration ;
- co-piloter le programme « Territoires engagés pour la nature » avec l’OFB (Office Français de la Biodiversité) et l’ARB.

D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permet de faire évoluer les comportements et modes de vies faces aux défis du développement durable. En 2022, une convention cadre a été signée par l'Etat, le Rectorat, la Région, le Département pour l'éducation au développement durable à La Réunion 2022-2030.

En 2025, la Région interviendra pour :

- poursuivre la mise en œuvre d'actions relatives à l'éducation au développement durable (exemple : semaine européenne du développement durable) et particulièrement en faveur de la biodiversité, dans le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec les partenaires ;
- réduire l'impact écologique de la collectivité (tri des déchets et notamment déchet organique, incitation à l'abandon des bouteilles en plastiques ...).

E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées. Une attention particulière sera portée sur les forêts et espaces régionaux ainsi que sur la poursuite de la démarche transversale d'aménagement des lycées pour tendre vers des lycées « vertueux et résilients ».

Un travail transversal a été mené en 2024 pour amplifier le réaménagement des cours de lycées : désimperméabilisations, lutte contre les îlots de chaleur, éradication des espèces invasives et replantation d'arbres indigènes ou exotiques non envahissants, amélioration du mobilier et des espaces ombragés, etc. L'objectif est d'améliorer la qualité des cours de Lycées « Oasis » et d'améliorer le confort et cadre de vie des élèves en les associant au projet afin qu'ils se réapproprient leur espace. Le lycée Amiral Lacaze (St Denis) a été réaménagé, les lycées Bel Air (St Denis) et Jean-Claude Fruteau (St Benoit) sont en démarrage et le réaménagement du lycée Moulin Joli (La Possession) est en cours d'étude.

Un cahier des charges a été établi avec un marché qui sera lancé en 2024 pour réaliser l'inventaire des forêts régionales ainsi que proposer des modalités de gestion de ces espaces : lutte contre les espèces invasives, replantations d'espèces indigènes et endémiques, valorisation des espaces.

Propriétaire d'environ 1336 hectares de forêt et plus de 16 hectares d'espaces boisés au droit de ses sites patrimoniaux, la Région Réunion a conscience des enjeux liés à la conservation de la biodiversité, notamment sur sa propriété. De ce fait, la Région ambitionne d'approfondir les connaissances sur les forêts et sites patrimoniaux qu'elle possède, afin d'assurer leur gestion et leur valorisation sur le long terme.

En 2025, la Région interviendra pour :

- élaborer un inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et renforcer les actions d'entretien des forêts notamment avec l'Office National des Forêts ;
- réaliser un inventaire floristique des espaces régionaux (MOCA, ex-ARDA et MADOI) et valoriser ces espaces dans une perspective de préservation de la biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- poursuivre la démarche engagée vers des lycées « vertueux et résilient » intégrant une approche de confort thermique, d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de promotion de la mobilité douce et électrique, de valorisation de la biodiversité sur les espaces extérieurs, de recyclages et valorisation des déchets ainsi que de la réutilisation des eaux de pluies.

F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral

La Région poursuit la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

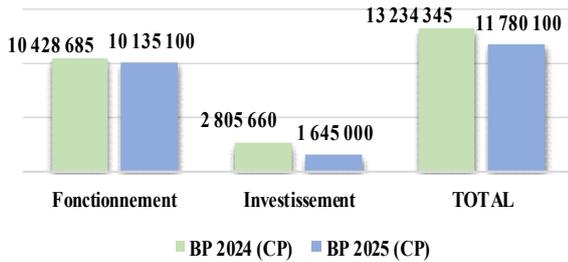
La mesure de quiétude pour les mammifères marins a été menée à son terme contre la liane papillon a été relancée et le soutien à l'effort de soin des oiseaux marins renouvelé. De même le cahier des charges pour la réalisation d'une aire marine protégée a été rédigé pour lancement de la phase de consultation et les études pour l'acquisition de terrains sur le plateau Malheur en vue de restauration écologique est en cours.

En 2025, la Région interviendra pour :

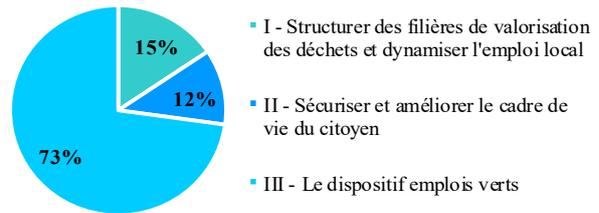
- mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- poursuivre l'étude de faisabilité pour la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs ;
- continuer les études d'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 319 985	10 428 685	10 700 100	10 135 100	3,7 %	- 2,8 %
Investissement	1 586 000	2 805 660	1 356 000	1 645 000	- 14,5 %	- 41,4 %
TOTAL	11 905 985	13 234 345	12 056 100	11 780 100	1,3 %	- 11,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux traitements des déchets se traduit par un budget de 12 056 100 € en AE/AP et à 11 780 100 € en CP.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Structurer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 010 000	995 000	300 000	839 000
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	810 100	810 100	806 000	556 000
III – Le dispositif emplois-vert	8 880 000	8 330 000	250 000	250 000
TOTAL	10 700 100	10 135 100	1 356 000	1 645 000

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets.

Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

I - STRUCTURER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Animer le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)	-	-	100 000	450 000
Animer le PRAEC	-	-	-	200 000
Accompagner et solliciter les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	1 010 000	995 000	200 000	189 000
TOTAL	1 010 000	995 000	300 000	839 000

A – Animer le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et la nouvelle dynamique engagée depuis 2021 a permis d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional le 28 juin 2024.

Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Les travaux d'animation ont été repris fin 2022, par la tenue des réunions d'animation du PRPGD, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été mise en œuvre.

Le projet de plan intègre les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers et assimilés produits admis en installation de stockage).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD, des filières prioritaires ont été identifiées particulièrement les biodéchets et les déchets dangereux :

- Pour les biodéchets, il s'agit de coordonner les actions de prévention et de gestion sur le territoire en lien avec les acteurs compétents et de rendre la Région Réunion exemplaire en animant la prévention, la collecte et la valorisation des biodéchets sur ses propres sites, notamment les biodéchets produits par les lycées.
- Pour les déchets dangereux, les priorités d'action sont : amiante, batteries (plomb, lithium-ions), déchets diffus, et l'étude approfondie sur la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux dont les conventions de financement, de groupement de commande et cahiers des charges ont été élaborés et validés en 2024.

En 2025, la Région interviendra pour :

- défendre le PRPGD contre le recours contentieux déposé par le SYDNE ;
- lancer l'étude sur l'ISDD (Installation de Stockage des déchets Dangereux) par la participation à un groupement de commandes avec les syndicats de traitement des déchets et une convention partenariale avec l'Etat ;
- œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de prévention et de collecte, en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- mettre en place un groupe de travail de concertation sur la prévention et la réduction des déchets, en lien avec les EPCI/SMTD en mutualisant les plans de communication
- poursuivre des échanges avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, en favorisant les échanges pour permettre l'export de batteries ainsi que la mise en place de la nouvelle REP, en permettant de mieux connaître le gisement d'amiante ;
- réunir à nouveau la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement du plan ;
- suivre l'Observatoire réunionnais des déchets porté par l'AGORAH.

B – Animer le PRAEC

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les actions pour les filières locales et d'orienter les appels à projets.

En 2025, la Région interviendra pour :

- accompagner la création et la structuration d'entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, etc.) en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Économie, en recentrant son aide sur les études de faisabilité qui seront accessibles à un large éventail d'entreprises ;
- préparer un nouvel appel à projet commun Région-ADEME pour soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire ;
- suivre la mise en œuvre des actions du PRAEC, en favorisant les initiatives des filières dites à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et notamment la filière PMCB (Produits, Matériaux et Composants de Bâtiment) ;
- renouveler l'adhésion au Cluster GREEN (Gestion Régionale des Entreprises Engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- mettre en place des actions de sensibilisation pour démocratiser l'économie circulaire, en établissant une cartographie des acteurs et en recensant les bonnes pratiques.

C - Accompagner et solliciter les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH) ;

En 2025, la Région interviendra pour :

- lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;
- apporter une contribution à l'animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu'à l'observatoire des déchets ;
- contribuer, aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets.

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'engage d'ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire au travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER du PO 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	700 000	700 000	506 000	406 000
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	110 100	110 100	300 000	150 000
TOTAL	810 100	810 100	806 000	556 000

A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques, ...) et au risque requin.

L'élévation du niveau des mers qui peut avoir des conséquences graves pour les zones côtières de l'île (inondations, érosion du trait de côte, salinisation des masses d'eau littorales...) et une modification de la météorologie pourrait se traduire notamment par une intensification des phénoménologies climatiques opérants sur le bassin Sud de l'Océan Indien et une modification à la hausse de la fréquence et des intensités des épisodes de sécheresse, impactant directement la ressource en eau, la biodiversité, et augmentant significativement les risques feux de forêts.

De fait, le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région a co-organisé en 2023 avec l'Etat les 3^e assises régionales des risques naturels, l'occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer de nouvelles initiatives comme la création d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC). La convention de l'observatoire du littoral a été signée en 2024. S'agissant du risque inondation, la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027 identifie 7 Territoires à Risque Important (TRI) pour lesquels 7 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ont été contractualisés.

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement, une étude sur l'adaptation au changement climatique est prévue pour alimenter ce document qui en constituera un chapitre spécifique.

S'agissant du risque requin, la Région est membre du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire et d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque requin à La Réunion. La Région souhaite encourager un audit du dispositif Vigie Requin Renforcé porté par la Ligue de Surf et œuvrer afin que le GIP CSR pilote la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre de ses missions.

En 2025, la Région interviendra pour :

- installer et accompagner la mise en œuvre d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion ;
- contribuer à la réalisation d'une étude sur la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et d'une carte de vulnérabilité du territoire ;
- accompagner les actions stratégiques de l'Observatoire du littoral ;
- accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte en appui de la Direction FEDER et en cohérence avec le prochain Contrat de convergence territorial ;
- contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- poursuivre le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) ;
- contribuer à une démarche de contractualisation avec Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) / Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ;
- apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin pour la gestion du risque requin et à la Ligue de Surf (dispositif Vigies Requins Renforcés) pour lequel La Région rappelle le souhait exprimé en 2022 d'un transfert du dispositif au GIP, et en réduisant progressivement la contribution de la région.

B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont été signés par les 5 EPCI en 2020).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et participe à la mise en œuvre d'actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3).

En 2025, la Région interviendra pour :

- soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants), contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- mettre en place un dispositif d'aide pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- soutenir les investissements d'ATMO Réunion.

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Les travaux commencés en 2024 pour le dispositif Emplois-verts se poursuivront en 2025 avec des actions visant à améliorer et enrichir le programme, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et de l'emploi. Une avancée importante est la signature prochaine d'une Convention d'Objectifs Annuels et de Moyens (CAOM) avec le Préfet de La Réunion, prévue pour début 2025. Cette convention facilitera la prescription des PEC, simplifiera les démarches administratives et sécurisera les processus.

En parallèle, une étude qualitative du dispositif sera réalisée en 2025 par un prestataire extérieur pour évaluer et optimiser son efficacité. La cartographie des risques de probité, commencée en 2024, sera finalisée à la fin de l'année pour renforcer la transparence et la gestion du programme.

Ces initiatives visent à rendre le dispositif Emplois-verts plus performant, innovant et adapté aux besoins.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	8 630 000	8 080 000	250 000	250 000
Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations	100 000	100 000	-	-
Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts	50 000	50 000	-	-
Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives	100 000	100 000	-	-
TOTAL	8 880 000	8 330 000	250 000	250 000

A – Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts

Le projet de renforcer le dispositif *Emplois Verts* vise la promotion de La Réunion comme une destination touristique de premier plan, et l'amélioration de la qualité de vie des réunionnais. Le dispositif s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques :

- Le soutien adapté aux associations pour garantir leur viabilité et leur impact durable ;
- L'orientation des actions vers les sites à fort impact touristique ;
- La mise en valeur du foncier et des forêts régionales pour soutenir la biodiversité.

Par ailleurs, des mesures supplémentaires seront mises en place pour :

- **Les encadrants techniques** : analyse de la prise en compte de la hausse du SMIC et de l'inflation, assurer une meilleure reconnaissance de leur travail (...)
- **La prise en charge des équipements de protection individuelle (EPI)** : à partir de 2025, la collectivité assumera la charge financière liée à l'achat des équipements de protection individuelle ;
- **La révision du cadre d'intervention du dispositif.**

B - Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations

En 2025, la collectivité régionale renforcera les efforts initiés en 2024 pour valoriser le dispositif Emplois Verts, en mettant l'accent sur la visibilité et la reconnaissance des contributions des acteurs du programme (exposition dédiée aux portraits des femmes Emplois Verts, des panneaux signalétiques de qualité et uniformes, une communication grand public).

C - Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts

Au premier semestre 2025, la collectivité régionale organisera un salon de la formation dédié aux bénéficiaires des contrats aidés Emplois Verts : formations diplômantes et certifiantes, job dating, rencontres avec les entreprises locales, opportunités d'emploi et un catalogue de formations spécifique.

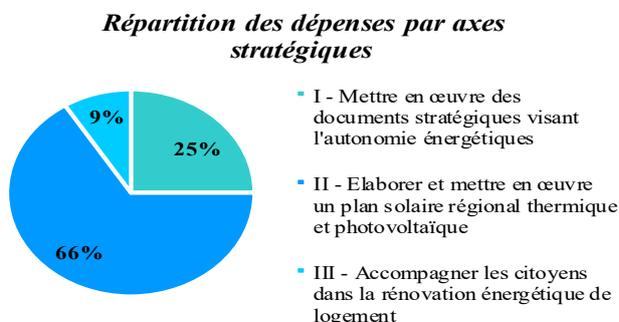
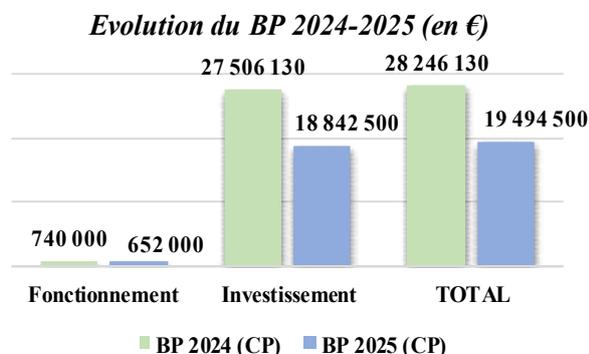
En parallèle, une réflexion sera menée par la Région dont la finalité serait de proposer des formations adaptées aux bénéficiaires des PEC Emplois Verts. Ce projet vise à combler les lacunes éventuelles en compétences de base, tout en renforçant leur employabilité à long terme.

D - Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives

En 2021, la Région Réunion a demandé à la préfecture de réactiver le GIP LAV. Depuis, notre collectivité participe aux différents comités stratégiques sur le sujet. Elle porte une attention particulière à la situation épidémiologique de l'île, et est prête et volontaire pour toute action coordonnée en cas de crise.

En 2025, la collectivité régionale mènera une réflexion autour de la mobilisation de ses ressources sur des sujets tels que la formation des PEC Emplois verts et encadrants techniques à la LAV avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), ou encore la mise à disposition des PEC Emplois Verts pour la lutte antivectorielle en cas d'épidémie.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	400 000	740 000	426 000	652 000	6,5 %	-11,9 %
Investissement	30 750 000	27 506 130	20 755 000	18 842 500	- 32,5 %	- 31,5 %
TOTAL	31 150 000	28 246 130	21 181 000	19 494 500	- 32,0 %	- 31,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'autonomie énergétique se traduit par un budget de **21 181 000 € en AE/AP** et à **19 494 500 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	426 000	652 000	5 015 000	4 218 500
II – Elaborer et mettre en œuvre un plan solidaire régional thermique et photovoltaïque	-	-	12 920 000	12 880 300
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	2 820 000	1 743 700
TOTAL	426 000	652 000	20 755 000	18 842 500

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 88,6% en 2023. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.



La part des énergies renouvelables augmente fortement dans le mix électrique à 56,6% en 2023 (contre 37,7% en 2022 et 28,2% en 2021). Cela varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique mais aussi avec la conversion progressive des centrales thermiques à la biomasse qui sera achevée d'ici fin 2024.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, et considère l'objectif d'autonomie énergétique comme le fil rouge. Cette autonomie énergétique intègre tous les champs énergétiques du territoire : la mobilité, l'électricité ou la chaleur. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion, elle suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de 4 axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en s'appuyant sur une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines, ...)
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion en transformant les toitures de l'île en « toits solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles ;
- Contribuer à la sobriété et à la rénovation énergétique à travers le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) .

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables dès 2024. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, également sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée à la filière hydrogène et pour développer les filières géothermie et éolien off-shore. La révision de cette Programmation doit permettre de poursuivre la transition énergétique à l'horizon 2033 en renforçant la part des énergies locales matures et en s'inscrivant dans une stratégie d'autonomie à l'horizon 2050.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Poursuivre la mise en œuvre de la PPE	26 000	25 000	-	-
Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	300 000	463 000	-	-
Soutenir les énergies renouvelables locales	100 000	164 000	5 015 000	4 218 500
TOTAL	426 000	652 000	5 015 000	4 218 500

A – Poursuivre la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et travailler à sa révision en l'inscrivant dans une stratégie d'autonomie à horizon 2050, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée pour la période 2019-2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.

Elle doit faire l'objet d'une révision pour se projeter sur la période 2024-2033. Cette révision fera office de volet énergie du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en cours de révision. Il convient donc de l'inscrire dans une stratégie énergétique qui vise la même échéance que ce document soit 2050.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 qui constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE est en cours de révision. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2022.

En 2025, il s'agira donc de :

- assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE révisée dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- initier une évolution révision de la PPE révisée pour la période 2024-2033 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures ;
- définir et rédiger une stratégie énergétique à horizon 2050 pour le territoire dans laquelle la PPE révisée devra s'inscrire ;
- faire le lien avec le SAR en révision dont la PPE constituera le volet énergie ;
- finaliser la révision du Schéma Régional Biomasse et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- participer à la mise en œuvre du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) pour financer les actions de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) pour la période 2025-2028.

B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE se sont appuyés sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Énergies Réunion en assure le secrétariat et l'animation et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

Une nouvelle convention cadre régissant le fonctionnement de cette gouvernance a été signée en 2024 pour notamment y intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience quant à la définition de l'organe tenant lieu de Comité régional de l'Énergie.

En 2025, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents Comités thématique, avec l'appui de la SPL Énergies Réunion ; La Région est notamment en pilotage ou copilotage des comités Énergies renouvelables, MDE/Précarité énergétique et Mobilité électrique,
- s'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'Énergie, Mobilité/Déplacement, précarité énergétique et notamment de la mobilité (consommation et déploiement du véhicule électrique));
- mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE notamment en matière de maîtrise de la demande en énergie ;
- suivre les travaux de l'Observatoire énergétique de l'île.

C – Soutenir les énergies renouvelables locales

La Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

L'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien off-shore et pour les projets de géothermie sont inscrits dans la PPE révisée au titre de la prise en compte des études d'infrastructures, finançables par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification ...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de prendre en compte les études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2025, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- commencer la mise en œuvre du plan Hydrogène pour La Réunion afin de valoriser et soutenir les projets en lien avec la mobilité ;
- la plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée avec le Territoire de l'Ouest (TO) animé par la SPL Énergies Réunion ;
- accélérer le développement de l'éolien off-shore en favorisant le dérisquage des projets par l'acquisition et le partage par l'État de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ;
- contribuer auprès de l'État aux réunions de la cellule énergie marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
- accompagner les projets de géothermie soit en amont pour favoriser l'attribution du permis exclusif de recherche soit auprès des porteurs qui en sont déjà bénéficiaires ;
- s'appuyer sur la SPL Énergies Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
- lancement de la réhabilitation complète des micro-centrales du Bras des Lianes sur la base de l'audit initié en 2023 ;
- définir une stratégie pour la collectivité en matière de valorisation énergétique de son patrimoine et d'exploitation de ses unités de production en lien avec la structuration d'une Société d'Économie Mixte « Énergie » avec d'autres partenaires publics et privés ;
- soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE révisée validée en 2022 prévoit un objectif d'installer entre 250 à 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028 et un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* ».

Pour cela, la collectivité poursuivra en 2025, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

INTITULÉ DES ACTIONS		
	AP	CP
Déployer le programme « MonToitSolaire »	8 770 000	8 594 300
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	4 150 000	4 286 000
Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes	-	-
Chauffage des écoles des Hauts	-	-
TOTAL	12 920 000	12 880 300

A – Déployer le programme « MonToitSolaire »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif est de viser entre 50 et 100 000 logements équipés en 2035.

En 2025, le dispositif d'aide « Kap Photovoltaïque » (ex-Chèque Photovoltaïque) continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme opérationnel FEDER 21-27. Compte tenu de l'évolution du dispositif liée au tarif « S24 » (dispositif ciblant désormais les installations en autoconsommation sans revente), le nombre de dossiers de demande attendu en 2025 sera environ de 1 500.

En matière d'autoconsommation collective, une expérimentation sera également soutenue à l'échelle d'un quartier pour valider le bien-fondé de cette solution pour le déploiement du photovoltaïque. Les crédits du FEDER seront recherchés pour accompagner cette innovation.

2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge IRVE pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation).

Un autre dispositif consiste à soutenir la réalisation des investissements relatifs : bornes IRVE accessibles au public, réalisées soit par un acteur public soit par un acteur privé (la Revente du surplus est autorisée et/ou injection dans un bâtiment pour autoconsommation).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaire (y compris bâtiments publics) et industrielle (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

En 2025, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger plusieurs projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire.

3) Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire

Il s'agit de favoriser le déploiement de centrales agri-photovoltaïques répondant aux attendus du décret paru en 2024. Pour cela la Région s'est proposée d'accompagner la chambre d'agriculture dans la rédaction d'une charte agrivoltaïque qui définira les principes retenus localement (conformes aux décrets) garantissant à la fois un intérêt agricole, économique et énergétique des projets soutenus.

En 2025, la Région participera à la promotion et à l'émergence de projets agrivoltaïques sur son propre patrimoine agricole et s'appuiera sur une assistance à maîtrise d'ouvrage compétente en matière agricole pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

4) Mesures d'accompagnement

En déclinaison du SRDEII, un contrat de filière Energie Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec la SPL Énergies Réunion et EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif « Kap Ecosolidaire » permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- De poursuivre le dispositif SLIME en visant l'accompagnement de 3 000 foyers environ qui pourront ainsi bénéficier de diagnostics conseils. La Région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- De poursuivre le dispositif « Kap Ecosolidaire » avec le soutien de 1 500 installations.

C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

La validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) devrait permettre à La Région, en partenariat avec le SIDELEC, de définir une stratégie permettant la recharge optimisée pour le réseau électrique des véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables sur le territoire.

En 2024, la Région a émis des observations sur le SDIRVE en demandant qu'il soit retravaillé en proposant notamment une déclinaison précise du déploiement des 3400 points de charge, l'installation d'un corridor de 20 à 30 bornes de recharge très rapides sur le littoral et la RN3, une interopérabilité des bornes et une description des moyens qui seront mobilisés pour assurer un taux de disponibilité élevé.

En 2025, il s'agira pour la collectivité :

- de participer au comité de pilotage du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes ;
de participer également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

D – Chauffage des écoles des Hauts

En 2023, l'expérimentation visant à mettre en œuvre, sur quelques écoles primaires, une réhabilitation globale intégrant la mise en place d'isolation et de systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique, se poursuivra en coordination avec la mesure n°32 du CIOM :

- Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour envisager d'être aidé ;
- Un travail sera mené pour développer avec l'ONF une filière de production de plaquettes de bois pour alimenter les chauffages dans les écoles.

En 2025, il s'agira pour la collectivité de lancer l'expérimentation pour le chauffage d'écoles dans les Hauts.

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Il s'agit aussi de création d'activité et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE révisée en 2022 affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiels (individuel et collectif), tertiaire et industriel (263 GWh évités par an en cumulé en 2023 et 438 GWh en 2028).

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours de la rénovation énergétique pour les habitants et de faciliter la mobilisation des différents dispositifs existants (financements : Certificats d'Economies d'Energie, Cadre Territorial de Compensation, aides du FEDER...).

INTITULÉ DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	640 000	714 700
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics	1 680 000	529 000
Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables	500 000	500 000
TOTAL	2 820 000	1 743 700

A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Après avoir développé depuis 2021 les bases du Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (SPREH) dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé), ce sont les EPCI et le Département (en lien avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)) qui mettront en œuvre désormais les actions de conseils et d'accompagnement auprès des ménages en assurant une vision globale de la rénovation intégrant non seulement le volet énergie mais aussi ceux du confort, de la salubrité, de l'adaptation aux personnes en perte d'autonomie.

La Région continuera à proposer le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFIKAZ' pour permettre aux propriétaires de logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performant thermiquement et énergétiquement. Le dispositif cofinancé par les crédits PO FEDER 2021-2027 (fiche action 2.1.3) sera déployé tout au long l'année 2025.

De plus, la collectivité recentrera son intervention sur la cible des petits bâtiments tertiaires privés tout en accompagnant la professionnalisation et l'information des professionnels de la rénovation dans la continuité des partenariats qu'elle avait initiés notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la FRBTP.

B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

La Région souhaite mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages de personnes âgées modestes et vulnérables.

En 2025, il s'agira de définir le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique de la cible visée (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, climatisation performante...).

Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

L'année 2025 sera une année qui marquera la poursuite de la modernisation des missions transversales au service des politiques prioritaires de la mandature.

Tout d'abord sur le plan de la gestion des ressources humaines, il s'agira d'améliorer la qualité de service ainsi que le bien-être des agents et initier une gestion prévisionnelle des compétences. Cela devra se faire dans un contexte où la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en particulier de la masse salariale, restera un des enjeux majeurs pour la Région.

L'amélioration et la fiabilisation de la chaîne comptable se poursuivra tout au long de cette année par la consolidation d'un dispositif de contrôles internes comptable et financier. Dans le cadre de la certification des comptes, l'accompagnement initial en 2024, avec un prestataire externe, se poursuivra en 2025 dans le but d'inscrire la Région dans une trajectoire d'amélioration continue de la qualité comptable et aboutir à une certification des comptes. La Région produira en 2025 une classification de ses dépenses budgétaires en faveur du climat dans le cadre de son premier Budget Vert.

De plus, la collectivité mettra en œuvre une gouvernance de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) prévu d'être adopté fin 2024.

Par ailleurs, la collectivité s'attachera également à poursuivre la modernisation de son système d'information en se faisant accompagner pour l'élaboration de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). En outre, le développement de l'informatique décisionnelle ainsi que la modernisation des outils de gestion seront des projets que la collectivité portera dans le but d'améliorer la prise de décision et la qualité des services rendus aux usagers.

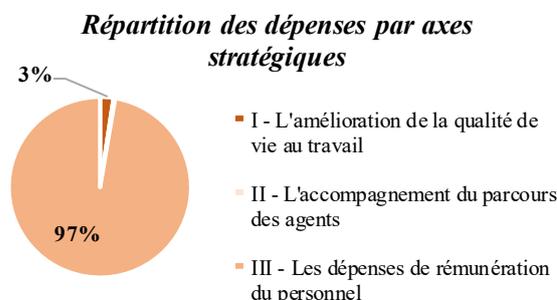
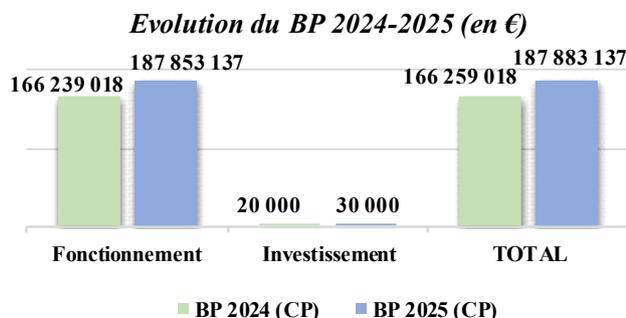
Enfin, s'agissant des fonds européens, l'accélération du rythme de la programmation en 2025 participera pleinement à la mise en œuvre des axes de la mandature.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2025, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 321 389 919 € :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	33 148 770	238 556 899	44 042 575	242 199 511	32,9 %	1,5 %
Investissement	18 935 152	100 721 630	16 974 372	79 190 408	- 10,4 %	- 21,4 %
TOTAL	52 083 922	339 278 529	61 016 947	321 389 919	17,2 %	- 5,3 %

LES RESSOURCES HUMAINES



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 578 547	166 239 018	4 962 392	187 853 137	8,4 %	13,0 %
Investissement	20 000	20 000	30 000	30 000	50,0 %	50,0 %
TOTAL	4 598 547	166 259 018	4 992 392	187 883 137	8,6 %	13,0 %

Le budget destiné aux ressources humaines se traduit par **4 992 392 € en AE/AP** et **187 883 137 € en CP**.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – L'amélioration de la qualité de vie au travail	4 472 392	4 472 392	30 000	30 000
II – L'accompagnement du parcours des agents	490 000	490 000	-	-
III – Les dépenses de rémunération du personnel	-	182 890 745	-	-
TOTAL	4 962 392	187 853 137	30 000	30 000

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de fonctionnement de la collectivité et leur représente un enjeu stratégique pour la soutenabilité budgétaire et le financement de projets de la mandature. Dans un contexte de ressources limitées, la rigidité des dépenses de ce poste peut impacter la programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF).

Les crises récentes (sociales, sanitaires ou économiques) amènent la collectivité à accentuer ses efforts pour améliorer la gestion et le pilotage des ressources humaines.

Aussi des mesures d'optimisation des compétences des agents, une approche maîtrisée des recrutements ainsi que des actions de prévention seront renforcées pour garantir un pilotage vertueux.

I – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La collectivité régionale place l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) au cœur de sa stratégie. Consciente de l'impact direct des conditions de travail sur la motivation et la performance des agents, la Région mobilisera des ressources, et en particulier des crédits de fonctionnement et d'investissement, pour des actions visant à créer un environnement de travail respectueux, inclusif et favorable à l'égalité professionnelle.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Comité des œuvres sociales	1 000 000	1 000 000	-	-
Conditions de travail	260 000	260 000	30 000	30 000
Tickets restaurant	2 131 392	2 131 392	-	-
Médecine	545 000	545 000	-	-
Autres dépenses	536 000	536 000	-	-
TOTAL	4 472 392	4 472 392	30 000	30 000

A – Comité des œuvres sociales

La collectivité verse une subvention au comité des œuvres sociales des agents de la Région pour la mise en œuvre d'une partie des prestations d'action sociale. Son montant sera maintenu en 2025.

B – Conditions de travail

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, la Région continue de mettre en œuvre son plan Handicap, qui bénéficie d'un budget dédié de 260 000 € pour 2025. Ce montant sera alloué à diverses études, recherches et actions visant à favoriser l'inclusion des agents en situation de handicap.

C – Tickets restaurants

Les agents peuvent bénéficier de 17 tickets par mois dont la valeur faciale est de 8 € financés à 50 % par la collectivité régionale.

D – Médecine

Le changement de prestataire en matière de médecine du travail en 2024 a permis une diminution des dépenses (- 40% par rapport à 2023). Le **budget dédié en 2025 est quasi-stable** par rapport à 2024 pour un montant de **545 000 €**.

II – L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES AGENTS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Formation	270 000	270 000
Etude et prestations de service	220 000	220 000
TOTAL	490 000	490 000

A – Formation

Les dépenses de formation se composent du prélèvement obligatoire, de 0,90 % sur la masse salariale pour les fonctionnaires et contractuels et de 0,10 % pour les apprentis, soit un total de 800 000 € au profit du CNFPT (inclus dans la masse salariale) et de paiements à divers organismes de formation.

En 2025, les dépenses de formation augmenteront de 23 % afin de renforcer les compétences et la mobilité des agents au sein de la collectivité.

B – Etude et prestations de service

Pour améliorer l'intégration et l'accueil des nouveaux arrivants au sein de la collectivité, une « matinée » a été mise en place et sera reconduite en 2025. Pour renforcer le lien de cohésion, d'engagement et la motivation des agents, une cérémonie de remise de médailles sera également organisée.

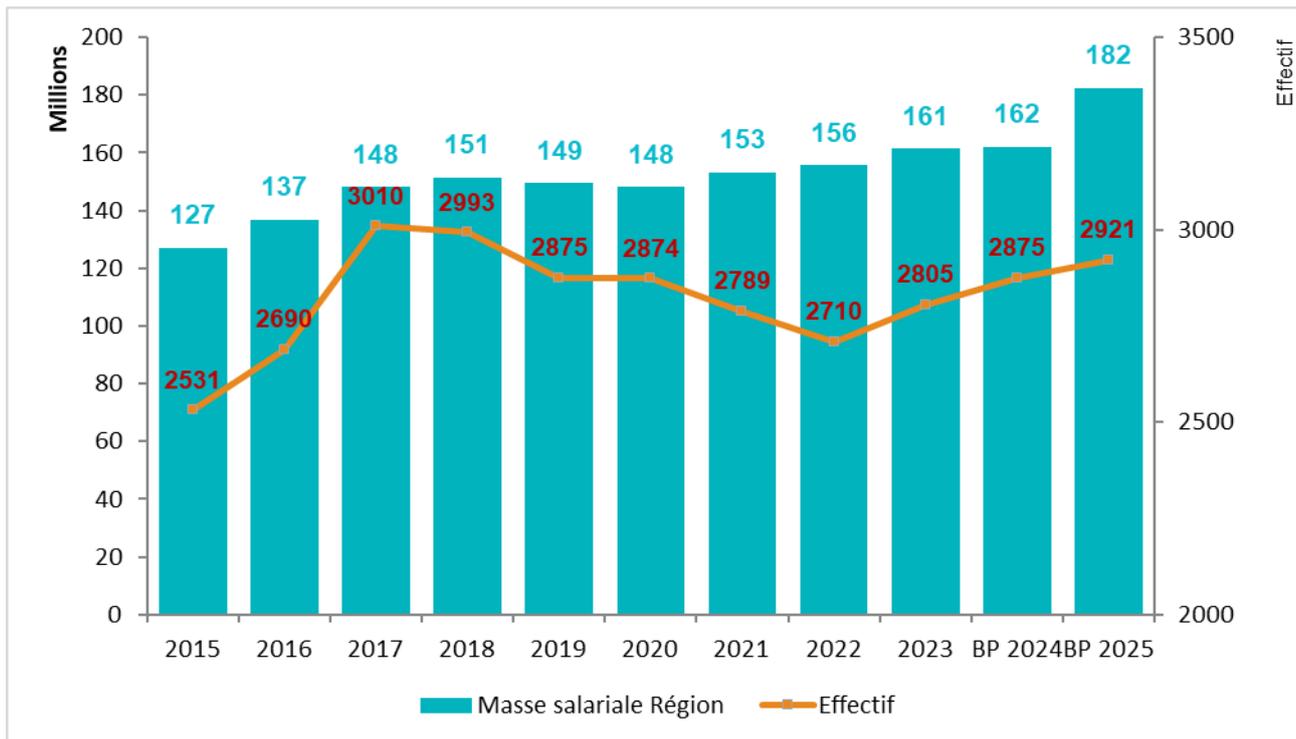
Enfin, pour renforcer le bien-être des agents, un accompagnement social sera expérimenté sous forme de prestations de service.

III – LES DEPENSES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

Les dépenses de rémunération du personnel représentent un enjeu majeur pour la Région. Dans un contexte économique en constante évolution, ces dépenses doivent s'adapter pour répondre aux besoins de la collectivité et garantir un service de qualité.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Masse salariale	-	147 055 745
NBI	-	514 000
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	17 310 000
Heures supplémentaires	-	1 188 000
CET	-	600 000
Contribution Allocation Retour à l'Emploi	-	3 000 000
Recrutements (N et Impact N-1)	-	13 223 000
TOTAL	-	182 890 745

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2025



A – Masse salariale (147,0 M€)

La masse salariale correspond aux traitements de base, indexations, majorations et cotisations sociales aux régimes de sécurité sociale et de retraite.

A l'instar de 2023, la masse salariale a été fortement impactée en 2024 par plusieurs revalorisations nationales. Les revalorisations de l'indice minimum en mai et juillet 2023 ont entraîné un surcoût de 1,6 M€. La revalorisation du point d'indice de juillet 2023, avec effet au 1er janvier 2024, a ajouté 1,9 M€, tandis que la nouvelle revalorisation d'indice de janvier 2024 a représenté 1,6 M€ supplémentaires. Enfin, les effets GVT (avancements de grade et échelon) pour 2024 ont généré un coût additionnel de 1,2 M€.

Ces augmentations appellent un suivi budgétaire attentif pour garantir une gestion durable des ressources, dans un contexte financier très contraint.

B – NBI (0,514 M€)

La Nouvelle Bonification Indemnitaire (NBI) s'ajoute au traitement de base pour tenir compte du niveau de technicité ou de responsabilité de certains emplois ou fonctions. En 2025, le coût de la NBI sera en légère augmentation.

C – Régime indemnitaire et autres indemnités (17,3 M€)

Le régime indemnitaire correspond au RIFSEEP, à savoir une part IFSE (11 760 000 €), une part CIA (1 900 000 €) ainsi que les indemnités (Indemnités de Sujétion Horaire, indemnités kilométriques et astreintes) qui représentent 2 150 000 €.

D – Heures supplémentaires (1,188 M€)

Les indemnités pour heures supplémentaires sont versées au personnel de catégorie B ou C. Une maîtrise et une rationalisation des paiements des heures supplémentaires sera poursuivie en 2025.

E – CET (0,6 M€)

Les Comptes Épargne Temps (CET) permettent aux agents de choisir entre l'utilisation de leurs jours épargnés, un versement sur leur régime de retraite additionnel (RAFP), ou une indemnisation.

Bien que le montant des indemnisations reste globalement stable d'une année sur l'autre, les mesures salariales nationales ont introduit en 2024 une revalorisation de 10 % du barème de monétisation des CET pour chaque catégorie d'agents.

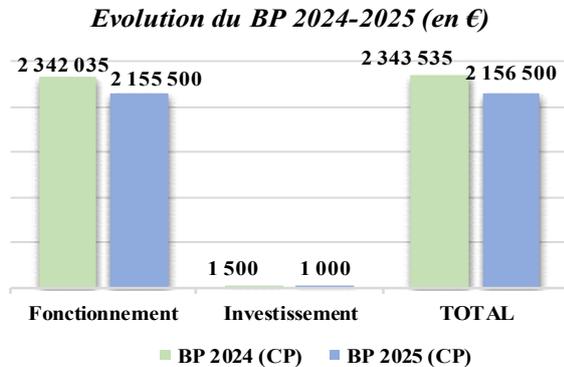
F – Contribution Allocation Retour à l'Emploi (3 M€)

Les allocations chômage sont versées aux apprentis et aux agents contractuels en fin de contrat selon une durée égale à leur période d'affiliation à l'assurance chômage dans une limite de deux ans. Une diminution progressive du montant devrait intervenir à partir de 2025.

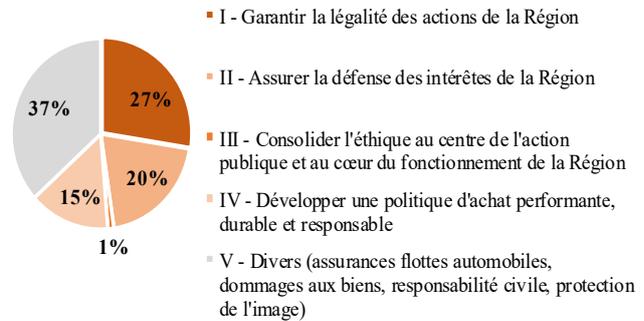
G – Recrutements (N et Impact N-1) (13,2 M€)

L'effet report en année pleine des recrutements effectués en 2024 est prévu à hauteur de 9 200 000 € et l'enveloppe prévisionnelle pour les recrutements à réaliser est de 4 000 000 €.

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 347 655	2 342 035	2 080 255	2 155 500	- 11,4 %	- 8,0 %
Investissement	1 500	1 500	1 000	1 000	- 33,3 %	- 33,3 %
TOTAL	2 349 155	2 343 535	2 081 255	2 156 500	- 11,4 %	- 8,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux affaires juridiques et à la commande publique se traduit par un budget de 2 081 255 € en AE/AP et à 2 156 500 € en CP.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région	562 500	593 935	-	-
II – Assurer la défense des intérêts de la Région	400 000	433 810	-	-
III – Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région	22 755	22 755	-	-
IV – Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	305 000	315 000	-	-
V – Divers (dont assurance flotte automobiles, dommage aux biens, responsabilité civile – Protection de l'image)	790 000	790 000	1 000	1 000
TOTAL	2 080 255	2 155 500	1 000	1 000

Cette mission transversale recouvre 3 volets :

- La gestion des affaires juridiques et des assurances qui vise à sécuriser les actions de politiques publiques et à défendre les intérêts de la collectivité régionale dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions ;
- L'organisation et la gestion de la commande publique en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats ;
- Le déploiement du dispositif anti-corruption de la collectivité conformément aux dispositifs de la loi SAPIN II et aux recommandations de l'Agence Française Anti-corruption.

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

La légalité des actions de la Région Réunion est garantie par l'accompagnement et le contrôle interne effectués par le service juridique et par un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques dont les enjeux nécessitent un avis d'expert.

Les crédits alloués au titre de l'année 2025 pour cet accompagnement se déclinent comme suit :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	562 500	593 935
TOTAL	562 500	593 935

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations préalables et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. La défense des intérêts de la collectivité aux contentieux est assurée soit par les services de la collectivité soit par les avocats. La défense des intérêts nécessite parfois l'introduction des actions contentieuses.

Pour la mise en œuvre de cet accompagnement, les crédits alloués au titre de l'année 2025 se déclinent comme suit :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la collectivité	400 000	433 810
TOTAL	400 000	433 810

III– CONSOLIDER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La Région poursuit son travail au périmètre des questions de gouvernance de l'éthique, au cœur des priorités de la mandature.

Ainsi, le déploiement du dispositif anti-corruption fera l'objet d'une grande sensibilisation auprès des agents et des élus.

Par ailleurs, l'actualisation des cartographies des risques par processus poursuivra, ainsi que la démarche déjà initiée sur la politique de la gestion et de la prévention des conflits d'intérêts.

Les crédits alloués au titre de l'année 2025 pour ces actions :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Consolider l'éthique au centre de l'action du fonctionnement de la Région	22 755	22 755
TOTAL	22 755	22 755

IV- DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE DURABLE ET RESPONSABLE

La Région intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche d'achat plus performante, durable et responsable qui se traduit par la garantie de l'accès des TPE/PME à la commande publique, une meilleure connaissance de l'offre territoriale, une planification des achats et une stimulation du tissu économique locale par des méthodes d'achat innovantes et l'intégration du volet développement durable (en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui sera mis en place en 2025).

La transparence et la publicité étant au cœur d'une politique d'achat sécurisée et performante, la mise en œuvre de ces objectifs se traduit par la publication d'avis d'appels publics à la concurrence, avis rectificatifs le cas échéant, avis d'attribution et avis de modification de marché ainsi que des actions de formation ciblées à haute valeur opérationnelle. En outre, afin de permettre à la cellule contrôle et évaluation de poursuivre l'externalisation d'une partie de ses audits, le marché a été reconduit.

Les crédits alloués au développement d'une politique d'achat au titre de l'année 2025 se déclinent comme suit :

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Mettre en œuvre une politique d'achat sécurisée et performante	270 000	280 000
Audit Marché	35 000	35 000
TOTAL	305 000	315 000

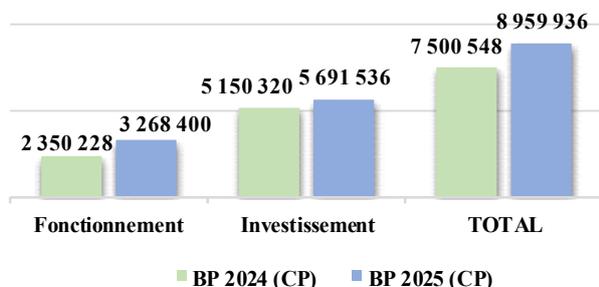
V- DIVERS

Afin d'assurer le personnel, les élus, les véhicules et les bâtiments, la collectivité a souscrit des contrats d'assurances tels que assurances « dommages aux biens et risque annexées » et « responsabilité civile » ainsi qu'une assurance de la flotte automobile et risques annexes.

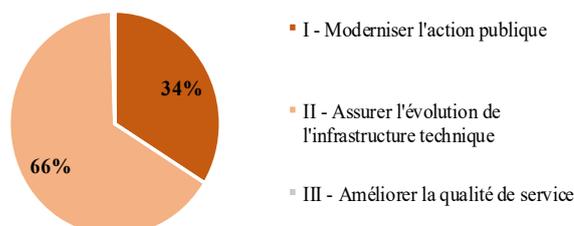
INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Assurances automobiles	250 000	250 000	-	-
Assurances dommages aux biens et responsabilité civile	540 000	540 000	-	-
Protection de l'image	-	-	1 000	1 000
TOTAL	790 000	790 000	1 000	1 000

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 903 200	2 350 228	3 269 000	3 268 400	12,6 %	39,1 %
Investissement	5 780 000	5 150 320	5 060 000	5 691 536	- 12,5 %	10,5 %
TOTAL	8 683 200	7 500 548	8 329 000	8 959 936	- 4,1 %	19,5 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux systèmes d'information se traduit par un budget de **8 329 000 en AE/AP** et à **8 959 936 € en CP**. L'augmentation des crédits de paiement est en lien avec des projets engagés en 2024 mais livrés en 2025, l'acquisition d'outils, etc...

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I - Moderniser l'action publique	1 082 723	1 084 600	1 415 000	1 948 536
II - Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	2 115 277	2 141 500	3 645 000	3 743 000
III - Améliorer la qualité de service	71 000	42 300	-	-
TOTAL	3 269 000	3 268 400	5 060 000	5 691 536

La circulation de l'information est au cœur des collectivités territoriales. Notre collectivité veille à faciliter la mise à disposition de l'information et sa circulation de manière transversale.

I – MODERNISER L’ACTION PUBLIQUE

La Région Réunion poursuit sa démarche de modernisation de l’action publique afin de maximiser l’efficacité des investissements technologiques au profit des citoyens et des services internes.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	-	-	250 000	250 000
Moderniser de la gestion des aides et des subventions	30 000	27 500	300 000	300 000
Moderniser des outils informatiques	992 723	1 019 600	865 000	1 398 536
Généraliser l’usage de l’informatique décisionnelle	60 000	37 500	-	-
TOTAL	1 082 723	1 084 600	1 415 000	1 948 536

A – Simplifier et fluidifier la circulation de l’information

1) Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique

La mise en place d’un schéma directeur informatique permettra de définir une trajectoire dans l’évolution du système d’information régional pour les années à venir, tant sur le plan technique, fonctionnel et organisationnel.

2) Moderniser de la gestion des aides et des subventions

Le projet de remplacement de MAFATE débuté en 2024 (acquisition d’un outil sur les frais de missions) se poursuivra en 2025 avec le déploiement d’un logiciel pour la gestion des aides et subventions pour un montant de 200 K€.

3) Moderniser les outils informatiques

L’effort sera maintenu pour faciliter le travail collaboratif (drive, outil de visioconférence, ...). Les besoins métiers se traduiront par la modernisation ou l’acquisition de systèmes d’information (Ressources humaines, Formation professionnelle, Finances et Gestion du patrimoine).

4) Généraliser l’usage de l’informatique décisionnelle

2025 permettra de renforcer l’accompagnement des directions sur leur montée en compétences sur l’outil Microsoft Power BI ainsi que la réalisation d’outils d’aide à la décision.

II – ASSURER L’ÉVOLUTION DE L’INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Afin de garantir la bonne circulation de l’information au sein de la collectivité et auprès de ses agents, notre collectivité doit veiller au bon fonctionnement technique de l’infrastructure et assurer son évolution constante en s’appuyant sur une infrastructure technique moderne et fiable.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Moderniser des équipements utilisateurs	1 452 277	1 478 500	850 000	948 000
Déployer de la visioconférence avec écrans interactifs	-	-	350 000	350 000
Renforcer la sécurité réseau	320 500	320 500	860 000	860 000
Remplacer et optimiser le pare-feu interne	-	-	500 000	500 000
Centraliser le système Téléphonie	230 000	230 000	385 000	385 000
Renouveler des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)	-	-	200 000	200 000
Refondre de la sauvegarde	112 500	112 500	500 000	500 000
TOTAL	2 115 277	2 141 500	3 645 000	3 743 000

A – Moderniser et maintenir une infrastructure technique performante

1) La modernisation des équipements utilisateurs et des moyens de communication

Le renouvellement du parc informatique à hauteur de 20% par an se poursuivra en 2025. Les configurations des postes utilisateurs suivront les évolutions technologiques afin de répondre aux prescriptions techniques des logiciels, aux contraintes de sécurité informatique, et d'ergonomie utilisateur. Près de 570 K€ seront consacrés au renouvellement des ordinateurs portables, postes lourds et écrans.

2) Le déploiement de la visioconférence avec écran interactif

Pour répondre aux enjeux liés à la communication, à la mobilité ou au télétravail, des écrans interactifs seront déployés sur des sites de la Région pour moderniser et fiabiliser les échanges en distanciel pour un montant de 350 K€.

3) Le renforcement et la modernisation de la sécurité réseau

La sécurisation du réseau informatique est une action primordiale pour se prémunir des risques de cybermenace. Elle se décline pour le déploiement de sécurité dédiés sur les sites distants.

4) Le remplacement et l'optimisation du pare-feu interne

La Région procédera à l'acquisition d'une solution certifiée ANSSI permettant de maintenir un haut niveau de sécurité pour un montant de 600 K€.

5) La centralisation du système de Téléphonie

L'amélioration de l'infrastructure technique est un enjeu pour maintenir la fiabilité globale de nos solutions et outils. Aussi un des objectifs de 2025 sera de mettre à disposition une solution de téléphonie « connectée » permettant de rationaliser les coûts liés aux abonnements et aux consommations téléphoniques.

6) Le Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)

La modernisation de nos équipements réseau passera aussi par le déploiement d'un réseau wifi agents avec le même niveau de service que le réseau filaire dans les espaces de réunion. Ce sont 200 K€ qui seront consacrés pour moderniser et garantir la qualité de nos équipements.

7) La Refonte de la sauvegarde

Enfin, la réflexion sur l'amélioration de la résilience du système d'information et du Plan de Reprise Informatique sera menée cette année pour garantir la sauvegarde du système d'information mais aussi sécuriser la continuité des activités de la collectivité.

III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

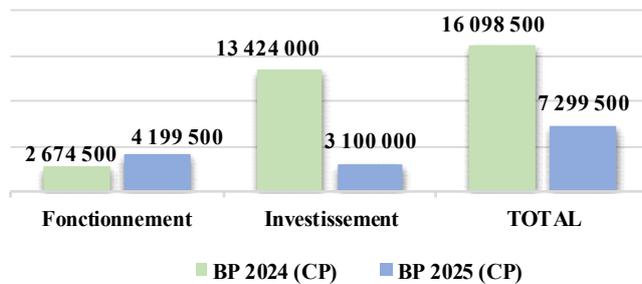
Il est nécessaire de mesurer **la qualité de service rendu par le support utilisateur pour s'assurer de répondre efficacement aux attentes**. Un outil permet aujourd'hui de piloter cette assistance et garantir une réponse appropriée aux sollicitations des agents.

Pour accompagner efficacement les directions métiers, une cellule support applicatif a été créée et sera pleinement opérationnelle en 2025. Elle permettra d'améliorer l'expérience utilisateurs en lien avec les correspondants des Systèmes d'Information Métier.

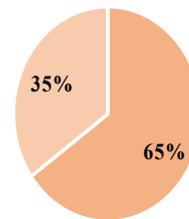
INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Support utilisateur Améliorer l'assistance aux utilisateurs	-	-
Support applicatif Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels	71 000	42 300
TOTAL	71 000	42 300

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



- I - La fiabilisation de l'inventaire physique
- II - La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion
- III - La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 090 000	2 674 500	3 845 500	4 199 500	84,0 %	57,0 %
Investissement	3 640 000	13 424 000	1 620 000	3 100 000	- 55,5 %	- 76,9 %
TOTAL	5 730 000	16 098 500	5 465 500	7 299 500	- 4,6 %	- 54,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au patrimoine et à l'immobilier se traduit par un budget de 5 465 500 € en AE/AP et à 7 299 500 € en CP.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (en fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I - La fiabilisation de l'inventaire physique	-	-	-	-
II - La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion	3 500 000	3 854 000	-	900 000
III - La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti	345 500	345 500	1 620 000	2 200 000
TOTAL	3 845 500	4 199 500	1 620 000	3 100 000

Le Patrimoine régional a une valeur comptable (hors domaine public routier, biens immobiliers et actifs financiers) estimée à plus de 1 milliard d'euros, dont 73,5 M€ pour les terrains et 998 M€ pour les constructions.

Le foncier non bâti, propriété de la Région, compte environ 2 500 parcelles identifiées à ce jour. Il couvre une superficie d'environ **3 500 hectares** dont 1 190 hectares sont exploités en foncier agricole par gestion directe ou délégation.

Le foncier bâti, dont 70% du parc immobilier concernent les lycées, représente près de **93 hectares**.

I – LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

A – La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire

1) Poursuivre les opérations de rapprochement physico-comptable menées par la cellule inventaire

La mission « Gestion Dynamique du Patrimoine » consiste à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments, les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art et d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Il s'agit de rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien ainsi que le montant des travaux réalisés.

La cible 2025 a donc été adaptée pour tenir compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales, en supprimant les doublons.

Ainsi la réalisation de l'inventaire détaillé des biens des 4 musées régionaux est l'objectif opérationnel en 2025, afin de l'intégrer à la DSP confiée à la SPL RMR.

Impact attendu : disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

B – La constitution d'une Base Unique du Patrimoine

1) Doter la collectivité d'outils dédiés à la valorisation des données patrimoniales (GED SI)

En 2021 et 2022, la collectivité a été accompagnée par un prestataire (le cabinet ARTIMON) pour une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d'identifier les potentialités d'amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La mission qui s'est achevée fin 2022 a permis de dessiner les outils et process à déployer pour une fonction patrimoniale et immobilière performante.

Dès 2023 a été lancée, en collaboration inter-service, la première étape de recensement des applications existantes. Cette première étape a permis d'identifier les fichiers et logiciels métiers existants en interne, à interfacer avec le futur SI patrimoine.

Parallèlement, l'équipe projet a mené une démarche de sourcing opérationnelle la commande publique, afin d'adapter au mieux le besoin au regard du marché fournisseurs.

L'appel d'offres pour l'acquisition d'un Système d'Information patrimonial a été relancé suite à un premier appel infructueux. La nouvelle procédure, lancée en marché négocié, devrait aboutir fin 2024, pour un **déploiement de l'application en 2025**.

Le déploiement de l'outil débutera avec trois sites pilotes, un lycée, un centre de formation et un bâtiment administratif pour ensuite se généraliser.

Impacts attendus :

- Constituer et formaliser l'inventaire physique du patrimoine régional ;
- Accroître la performance de la gestion administrative et juridique du patrimoine ;
- Prévention des risques juridiques ;
- Planification des programmes d'entretien courant et grosses réparations des bâtiments et optimisation des coûts.

II - LA VALORISATION DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION

INTITULE DES ACTIONS	RECETTES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AE	CP
Maximisation des recettes de redevances et de loyers	1 146 000	-	-	-	-
Produit de cessions immobilières	2 000 000	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	354 000	-	-
Acquisitions immobilières	-	-	-	-	900 000
Locations immobilières	-	3 500 000	3 500 000	-	-
TOTAL	3 146 000	3 500 000	3 854 000	-	900 000

A – La maximisation des recettes de redevances et des loyers

Un certain nombre d'occupations illégales ont été identifiées sur plusieurs propriétés régionales. Des occupants sans titre ont édifié ou fait édifier, des constructions à usage d'habitation, voire professionnel sur du foncier appartenant à la Région et ce, sans autorisation et sans s'acquitter d'une quelconque redevance.

En 2025, les procédures judiciaires pour diminuer les OST (occupations sans titre) seront poursuivies et accentuées pour régulariser ces situations. La régularisation des OST de Stella devrait être finalisée à la fin 2024 ou début 2025.

Les principales recettes sont issues des cessions et des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). En 2025, le recensement du foncier agricole valorisable se poursuivra pour évaluer est en cours pour une valorisation financière adaptée et réaliste dès 2025.

Selon la SAFER, près de 263 ha supplémentaires répartis sur 13 communes, actuellement en friche, pourraient être mis en exploitation sous réserve d'études. 43 ha sont déjà en zone Agricole et 219 ha sont en zone N (secteurs naturels et forestiers).

La gestion des baux, AOT et conventions sera optimisée en 2025 afin de maximiser les recettes attendues. De nouveaux baux seront passés suite à l'Appel à Manifestations d'intérêts qui a été lancé en 2024 sur la ZAA Pierre Lagourgue.

1) Rationalisation de l'occupation

La nouvelle organisation des services de la Région fin 2023 s'est accompagnée d'une réflexion autour de l'espace et de l'organisation des sites. Aussi une démarche qualitative visant à améliorer et rationaliser l'occupation des locaux pour favoriser le travail collaboratif est menée avec des opérations de réhabilitations des sites les plus vétustes (MRST, CHATEL).

Impacts attendus :

- Améliorer qualitativement les locaux ;
- Rationaliser le fonctionnement des Directions au sein des DGA ;
- Optimiser l'occupation des sites.

2) Optimisation et sécurisation des revenus patrimoniaux (Baux, AOT...)

En 2025, la réflexion menée au périmètre de la tarification des occupations des domaines publics et privés de la collectivité se concrétisera avec l'adoption d'un nouveau règlement tarifaire. Celui-ci tiendra compte, dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant.

Impact attendu :

- Optimisation des recettes d'occupation par la mise en œuvre de tarifs plus favorables à la collectivité et reflétant la réalité des avantages procurés aux occupants et ce, en conformité avec l'esprit de l'article L.2125-3 du CG3P « *La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation* ».

B - Une stratégie de cession de certains biens immobiliers

Un bien vacant et inutile ou qui ne présente que peu d'intérêt économique pour la collectivité constitue un poste de dépenses important, sans aucun retour financier.

Leur cession est de nature à procurer des recettes exceptionnelles qui peuvent être investies dans d'autres champs de compétences de la collectivité régionale ou servir à contribuer au financement des investissements (nouvelles acquisitions ou réhabilitation).

Ainsi un certain nombre d'actifs du parc immobilier de la collectivité (bâti et non bâti) pourraient être soumis à arbitrage en vue de déterminer un plan de cessions, à hauteur de 2 millions d'euros en 2025.

- Les délaissés routiers ou de voirie

Une étude a été réalisée par un cabinet de géomètres pour le compte de la Région en 2019. Près de 2 600 délaissés de voiries seraient potentiellement valorisables, bien que très morcelés.

Ils se répartissent notamment en :

- 41,5 hectares en zone U ;
- 14,4 hectares en zone AU ;
- 101 hectares en zone A ;
- 62,3 hectares en zone N.

Ces parcelles faisant actuellement partie du domaine public, elles devront faire l'objet d'une procédure de déclassement/délimitation, extraction du domaine public routier (DPR) avant toute opération de valorisation.

Impacts attendus :

- Régularisation des empiètements ;
- Valorisation des délaissés routiers sans usage futur.

C – Les acquisitions immobilières

Dans le cadre des projets routiers ou de construction de bâtiments, la collectivité est amenée à acquérir de nouveaux biens. Il convient également de régulariser des situations anciennes d'équipements publics transférés par compétence à la collectivité régionale mais dont l'acte de transfert de propriété n'est pas encore élaboré (gares routières, lycées, centres de formation...).

L'année 2025 sera également marquée par la livraison de bureaux dans un ensemble à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest, de l'IRT et des SPL de nouveaux espaces de travail.

Enfin, de nouveaux projets d'équipements publics feront l'objet d'acquisition foncière à l'euro symbolique : futur lycée du tourisme et de l'hôtellerie à Saint André, futur IRTS à Saint Benoît.

Impacts attendus :

- Accroissement des actifs patrimoniaux ;
- Réduction des coûts des locations ;
- Sécurisation de l'implantation des services.

III - LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Travaux et gros entretiens	-	-	950 000	2 000 000
Travaux de maintenance	250 000	250 000	50 000	50 000
Etudes et subventions	95 500	95 500	620 000	150 000
TOTAL	345 500	345 500	1 620 000	2 200 000

A – La maintenance du patrimoine bâti et les grosses réparations

Au même titre que les années précédentes, les opérations de maintenance se poursuivront en 2025 dans les bâtiments administratifs de la collectivité mais aussi sportifs, culturels et éducatifs.

Les lycées et les organismes de formations continueront à percevoir des subventions pour réaliser de petites réparations nécessaires.

Par ailleurs, des grosses réparations seront réalisées pour la mise aux normes des locaux dans le but d'améliorer le confort thermique des établissements éducatifs pour les utilisateurs et diminuer la consommation d'énergie.

Enfin, s'agissant de la rénovation thermique, sont notamment prévus :

- des travaux de rénovation thermique sur 11 lycées et 3 gymnases ;
- du relamping sur 2 gymnases ;
- l'installation de fermes photovoltaïques sur 2 lycées et 3 bâtiments de l'administration.

B – La réhabilitation du patrimoine et les nouvelles constructions

Les projets majeurs concernent l'enseignement secondaire, la formation professionnelle, les bâtiments culturels et sportifs.

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des projets dans les domaines de

- Education : Construction du lycée des Métiers de la mer et des Métier de l'hôtellerie ainsi que celui du Tourisme, construction de l'Institut d'Etudes en santé et la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François.
- Sport : construction du gymnase de Champ Fleuri, et du stadium olympique d'escalade, la réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres
- Culture : lancement des études pour la réhabilitation de la villa Barbot Isautier, l'aménagement des réserves muséales STELLA MADOI ainsi que l'extension de Kélonia.

Les principales opérations déjà validées sont les suivantes :

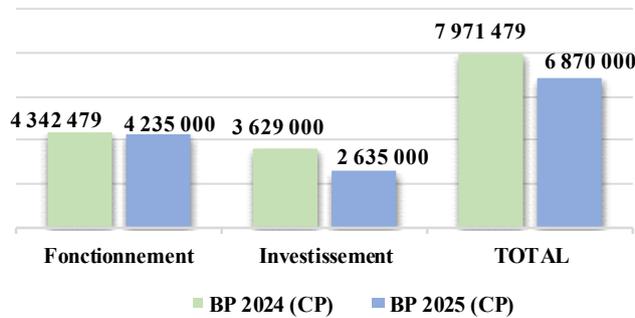
Opérations	Montants
Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle	168 M€
Création d'un site de stockage des œuvres et collections muséales	6,5 M€
Construction du gymnase de Champ Fleuri	9,7 M€
Projet d'extension de Kélonia	5 M€
Reconstruction de l'AFPAR Saint François	40,6 M€
Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres	55,8 M€
Projet de réhabilitation du MADOI	20 M€
Poursuite des travaux de maintenance	2,2 M€
Poursuite des aménagements extérieurs : Lycée Vertueux	3,3 M€
Poursuite du schéma directeur des lycées professionnels	10 M€
Rénovation thermique des lycées	47,4 M€
Rénovation des gares routières	1,8 M€
Remise en service du Centre Aquacole de l'Etang Salé	2,1 M€
Réhabilitation du CRR Sud	17,6 M€
Extension de la MRST	12 M€
Création d'un pôle d'enseignement supérieur au lycée Lislet Geoffroy	12 M€
Reconstruction de l'Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise	15 M€
Reconstruction de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers	18 M€
Construction de l'Institut Régional du Travail Social, à Saint Benoît	33 M€
Création d'une crèche destinée à accueillir les enfants des agents Région	1,2 M€
Rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking	1,8 M€

Impacts attendus :

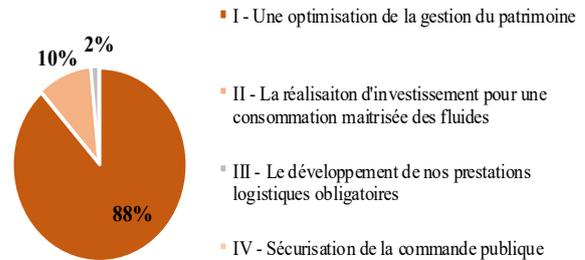
- Augmentation du patrimoine par le portage des projets majeurs de la mandature tout en accentuant les actions de préservation et d'entretien du bâti ;
- Soutien de la filière du BTP avec des actions fortes (+ 40 opérations) ;
- Augmentation des mesures et projets pour une construction durable en milieu tropical.

LES MOYENS GENERAUX

Evolution du BP 2024-2025 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 342 479	4 342 479	4 275 000	4 235 000	- 1,6 %	- 2,5 %
Investissement	3 149 000	3 629 000	2 585 000	2 635 000	- 17,9 %	- 27,4 %
TOTAL	7 491 479	7 971 479	6 860 000	6 870 000	- 8,4 %	- 13,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux moyens généraux se traduit par un budget de **6 860 000 € en AE/AP** et à **6 870 000 € en CP**.

En 2025, le défi financier consistera à maintenir notre engagement de rigueur dans la gestion des budgets dédiés aux moyens généraux.

Pour 2025, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Une optimisation de la gestion du patrimoine	3 869 500	3 829 500	2 190 000	2 240 000
II – La réalisation d'investissements pour une consommation maîtrisée des fluides	300 000	300 000	395 000	395 000
III – Le développement de nos prestations logistiques obligatoires	105 500	105 500	-	-
IV – La sécurisation de la commande publique	-	-	-	-
TOTAL	4 275 000	4 235 000	2 585 000	2 635 000

La Région Réunion est une collectivité de près de 3 000 agents répartis sur 58

En 2025, la Région continuera à maintenir son objectif de rigueur dans la gestion des budgets relatifs aux moyens généraux dans le but de développer une gestion vertueuse.

I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité dispose d'un patrimoine exceptionnel composé d'espaces très différents qu'elle doit gérer efficacement, mais qu'elle doit aussi valoriser afin que leur occupation soit maximale et fonctionnelle. A cette fin, un travail d'optimisation des recettes est à mener sur les sites du MoCA et du CPOI. De même, il est important que la maintenance et l'entretien bâtementaires soient rationalisés.

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Une optimisation de la gestion du patrimoine de la collectivité	3 869 500	3 829 500	2 190 000	2 240 000
TOTAL	3 869 500	3 829 500	2 190 000	2 240 000

A – L'optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA et le CPOI

1) Le MoCA

Le domaine du MoCA est unique sur l'île par l'étendue de ses espaces, ses équipements, et sa situation géographique. Ce site permet à la collectivité d'organiser ses événements sans besoin de louer des espaces externes de grande envergure. Par ailleurs, ces espaces sont ouverts à des tiers extérieurs pour des événements privés, sous convention avec des tarifs définis par m².

2) Le CPOI

Le Campus Professionnel Océan Indien (CPOI) s'étend sur 7 hectares et accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'AFPAR, des services régionaux, ainsi que 2500 apprenants. La location des salles de formation ou de bureaux à ces organismes constitue une source de revenus. De plus, en renforçant la communication sur nos espaces auprès des acteurs publics et privés, notre collectivité pourra maximiser le taux d'occupation et accroître ses recettes locatives.

INTITULÉ DES ACTIONS	RECETTES
Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	100 000
Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI	5 400
TOTAL	105 400

II – LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE DES FLUIDES

Qu'il s'agisse de notre consommation de carburant, d'eau et d'électricité, l'acquisition nouvelle de certains dispositifs ou de véhicules propres devraient nous permettre de la maîtriser, voire de la réduire.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Achat de véhicules (La maîtrise de la consommation de carburant)	300 000	300 000	225 000	225 000
Déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d'eau	-	-	30 000	30 000
Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED)	-	-	50 000	50 000
Installation de luminaires solaires	-	-	90 000	90 000
TOTAL	300 000	300 000	395 000	395 000

A – La maîtrise de la consommation de carburant

Le carburant représente un poste de dépense important pour une collectivité comme la Région puisque l'exercice de ses missions impose à ses agents et représentants de se déplacer sur tout le territoire et de manière constante.

Afin de réduire la consommation de carburant (et les émissions de gaz polluants), la collectivité a renouvelé une partie de sa flotte en 2024 en intégrant des véhicules électriques et hybrides. En 2025, les effets produits devraient être mesurables.

Par ailleurs, des bornes électriques acquises en 2023 permettront une parfaite autonomie des utilisateurs.

B – La maîtrise de la consommation d'eau et d'électricité

L'utilisation quotidienne et habituelle des bâtiments engendre une consommation importante d'eau et d'électricité. Bien qu'incontournable, cette dépense devra être maîtrisée sur l'ensemble de notre patrimoine.

1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d'eau

Cette mesure permet de suivre de la consommation d'eau et de détecter immédiatement des fuites, y compris celles difficilement identifiables (fuites souterraines). Leur traitement peut être beaucoup plus rapide afin d'éviter des dépenses importantes.

En 2025, leur déploiement (déjà opérationnel sur les sites à forte influence que sont l'Hôtel de Région, le CPOI et le MoCA), se poursuivra sur d'autres sites régionaux, en particulier sur ceux des routes.

2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites

Initiée déjà depuis plusieurs années, ces changements permettent de diminuer la consommation électrique des bâtiments. En 2025, cette mesure se poursuivra et se généralisera sur tous nos sites.

3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité

L'installation de luminaires solaires permet de diminuer la consommation en électricité, particulièrement sur les sites très fréquentés comme celui du MoCA.

III - LE DÉVELOPPEMENT DE NOS PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

D'un point de vue réglementaire, la collectivité a l'obligation de faire procéder au tri de ses déchets recyclables (2016) et d'assurer un service de gestion des organismes vivants qui sont indésirables dans les lieux publics (1978). Aussi, depuis 2023, un marché « 3D » (Dératisation, désinsectisation, désinfection) a été passé avec un prestataire.

INTITULE DES ACTIONS		
	AE	CP
Généralisation de la pose de bornes de tri des déchets recyclables	55 500	55 500
Mise en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble du patrimoine bâti régional	50 000	50 000
TOTAL	105 500	105 500

A – La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables

En 2025, la Région devra construire un nouveau partenariat pour l'enlèvement et la valorisation des déchets déposés (déjà en place au niveau de l'Hôtel de Région et Annexe). Il s'agira d'étendre ce dispositif à l'ensemble de sites de l'administration régionale.

B – La mise en place d'une mission 3 D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux constitue une obligation légale et s'inscrit, au niveau organisationnel, parmi les missions de maintenance de notre structure. Dans le cadre du marché de maintenance lancé en 2023, la collectivité a déployé un plan de traitement 3D couvrant l'ensemble de son patrimoine bâti, afin de respecter cette obligation tout au long de l'année selon les fréquences prescrites par la réglementation.

IV - SÉCURISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Au titre de la réorganisation de l'achat public au sein de la collectivité, la DMG s'est vue confier la passation et la gestion de 22 accords-cadres.

A – Une organisation de service et des ressources renouvelées pour le pilotage de 22 accords-cadres

Au second semestre 2023, la DMG est devenue direction pilote sur de nombreux segments d'achat. Elle doit ainsi porter 22 accords-cadres.

B – Une fonction achat repensée pour une gestion rigoureuse et vertueuse de nos ressources

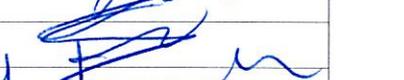
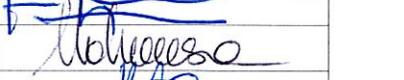
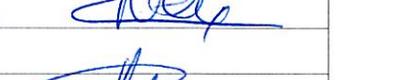
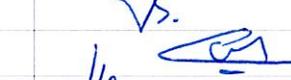
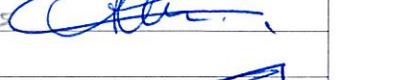
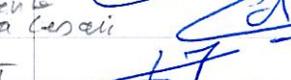
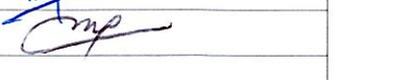
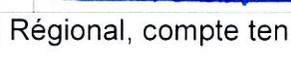
Dans le cadre de cette réorganisation globale des marchés publics au sein de la Collectivité, la DMG doit repenser l'évaluation et le recensement de ses besoins. Il est également nécessaire d'établir des processus visant à rendre les achats, et par conséquent les consommations de services et prestations, plus responsables et durables.

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
 à Sainte-Clotilde, le 12 décembre 2024

La Présidente du Conseil Régional



Délibéré par le Conseil Régional
 à Sainte-Clotilde, le 12 décembre 2024

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane <i>représentée par M. H. JACQUET</i>		LOCAME VAISSETTE Patricia <i>représentée par M. J. THOAZEL</i>	
AHO-NIENNE Sandrine <i>Absent</i>		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick <i>Absent</i>		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard <i>Absent</i>	
BOULEVART Patrice	<i>vs.</i>	OMARJEE Normane <i>représentée par M. E. BAREIGTS</i>	
CESARI Maya		PAYET Johnny	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne <i>représentée par Maya Cesari</i>		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise <i>représentée par M. JOHANNY PAYET</i>		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia <i>Absente</i>	
COSTES Yolaine <i>représentée par M. B. PICARDO</i>		RAMAYE Amandine <i>représentée par M. L. NATIVEL</i>	
GIRONCEL DAMOUR Nadine <i>Absente</i>		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise <i>Absente</i>		SIHOU Mickaël <i>représenté par M. P. BOUCHEVART</i>	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques <i>Absent</i>	
LAGOURGUE Jean-Louis <i>Absent</i>		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
 le _____ et de la publication, le _____
 à Sainte-Clotilde, le _____

La Présidente du Conseil Régional,



BP 2025 BUDGET PRINCIPAL – ENERGIES – DSP – TRANSPORT - INTERREG 21-27 – FEDER/FSE 21-27- FEDER - POCT

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (8 absents)

Nombre de membres présents : 29 (8 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : - Pour 34

- Contre 0

- Abstentions 3

Date de convocation : 29 novembre 2024

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 00- 01- -2024/12/16-17:02:37
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- REGION-BUDGET REGIONAL- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	25
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	39
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	44
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	46
E1 - Balance générale - Dépenses	48
E2 - Balance générale - Recettes	50

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A.900 - Services généraux	55
A.900-5 - Gestion des fonds européens	58
A.901 - Sécurité	59
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	60
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	66
A.904-4 - RSA	69
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	70
A.906 - Action économique	73
A.907 - Environnement	75
A.908 - Transports	78
A.921 - Taxes non affectées	82
A.922 - Dotations et participations	83
A.923 - Dettes et autres opérations financières	84
A.925 - Opérations patrimoniales	85
A.926 - Transferts entre les sections	86
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	88
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	89
B.930 - Services généraux	92
B.930-5 - Gestion des fonds européens	95
B.931 - Sécurité	96

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	103
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	106
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	107
B.934-3 - APA	108
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	111
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	113
B.936 - Action économique	116
B.937 - Environnement	120
B.938 - Transports	121
B.940 - Impositions directes	122
B.941 - Autres impôts et taxes	123
B.942 - Dotations et participations	124
B.943 - Opérations financières	125
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	126
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	127
B.946 - Transferts entre les sections	128
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	129
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	132
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	135
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	136
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	137
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	140
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	143
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	146
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	147
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	150
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	152
A1.908 - Fonction 8 - Transports	155
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	159
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	161
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	166
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	167
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	168
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	173
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	176
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	179
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	180
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	181

- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	193
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	194
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	199
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	200
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	201
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	203
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	204
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	205
B3.1 - Etat des provisions constituées	207
B3.2 - Etalement des provisions	209
B4 - Etat des charges transférées	210
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	211
B6 - Prêts	212
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	213
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	214
B7.3 - Etat des emprunts garantis	215
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	244
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	245
B7.8 - Autres engagements donnés	249
B7.9 - Autres engagements reçus	250
B8 - Subventions versées	251
B9 - Etat du personnel	252
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	309
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	327
B11.2 - Liste des établissements publics créés	328
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	329

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	330
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	331
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	332

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	334
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Sans Objet

Sans Objet

335



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	880875

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	585,52
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	747,22
3 Dépenses d'équipement brut / population	386,01
4 Encours de dette / population (2) (3)	1271,99
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	34,94%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,57%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	51,66%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	170,23%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	21,64%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP - 2025

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP - 2025

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	650 555 000,00	650 555 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		650 555 000,00	650 555 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	775 962 000,00	775 962 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		775 962 000,00	775 962 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 426 517 000,00	1 426 517 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	520 040 000,00	130 515 000,00	650 555 000,00	377 605 000,00	272 950 000,00	650 555 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	518 012 000,00	257 950 000,00	775 962 000,00	660 447 000,00	115 515 000,00	775 962 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 038 052 000,00	388 465 000,00	1 426 517 000,00	1 038 052 000,00	388 465 000,00	1 426 517 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	225 000,00
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	0,00
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	3 200 000,00
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	0,00
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P209-0012 2023/1	ACQUISITION FONCIERES SPORT	903	0,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	400 000,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	403 372,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	0,00
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P165-0010 2020/1	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	30 000,00
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	2 100 000,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	0,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	250 000,00
D P130-0001 2020/3	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	0,00
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORGANISMES D ANIMATION ECO	906	0,00
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	0,00
D P121-0003 2024/1	AIDES E/SES INNOVATION	906	500 000,00
D P130-0013 2020/3	AIDES ENTREPRISES < 23K _i -CPCB	906	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K _i -CPCB	906	0,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K _i -DIDN	906	0,00
D P130-0013 2022/2	AIDES ENTREPRISES < 23K _i -DIDN	906	0,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	0,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00
D P130-0006 2020/3	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	0,00
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	100 000,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	400 000,00
D P121-0005 2024/2	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	30 000,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	456 200,00
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	200 000,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	1 860 000,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	55 000,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	2 000 000,00
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	1 160 000,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	2 500 000,00
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	0,00
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	0,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	0,00
D P130-0013 2023/5	AIDES REGIONALES E/SES AGRICOLES	906	0,00
D P140-0028 2016/1	AMENAGEMENT - Accomp. projets	905	0,00
D P140-0027 2016/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	200 000,00
D P140-0030 2022/1	AMENAGEMENT - Etude et travaux	905	40 000,00
D P210-0003 2011/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	0,00
D P140-0033 2016/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	400 000,00
D P140-0030 2016/1	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	0,00
D P140-0022 2015/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	0,00
D P140-0022 2015/4	AMENAGEMENT - Service de base	905	0,00
D P140-0022 2022/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	0,00
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	0,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZAE	906	750 000,00
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P140-0025 2015/1	AMENAGEMENT- Roland Garros	908	0,00
D P140-0004 2010/2	AMENAGEMENT: Leader	905	0,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT: Leader	905	0,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT: Struct. Bourg	905	0,00
D P140-0004 2022/1	AMENAGEMENT: Struct. Bourg	905	0,00
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	550 000,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	1 500 000,00
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	0,00
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	0,00
D P112-0005 2024/1	Acquisition SI Formation	902	0,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	0,00
D P126-0004 2010/2	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	900 000,00
D P126-0005 2010/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0005 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0020 2025/1	CADRE DE VIE - Risques nature	907	100 000,00
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	200 000,00
D P126-0003 2010/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	0,00
D P126-0003 2022/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	0,00
D P126-0015 2020/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	0,00
D P140-0006 2010/1	CADRE DE VIE: Gestion risques	905	0,00
D P140-0006 2022/1	CADRE DE VIE: Gestion risques	905	0,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE: Littoral	907	200 000,00
D P126-0019 2024/1	CADRE DE VIE: Observ. déchets	907	200 000,00
D P126-0012 2016/1	CADRE DE VIE: Potabilité UE	907	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P126-0003 2010/3	CADRE DE VIE: Qualité Air	907	0,00
D P126-0003 2022/3	CADRE DE VIE: Qualité Air	907	0,00
D P140-0013 2012/1	CADRE DE VIE: Risque sous-sol	907	0,00
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE: Risque sous-sol	907	256 000,00
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	50 000,00
D P126-0019 2024/2	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	100 000,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	8 800 000,00
D P140-0023 2015/1	CARTO - Accompagnement projets	905	0,00
D P204-004 2010/1	CARTO: Accomp. projets	905	0,00
D P204-004 2022/1	CARTO: Accomp. projets	905	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO: Acq. amortissable	905	20 000,00
D P204-005 2011/1	CARTO: Mode occupation Sol	905	0,00
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	0,00
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	0,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	0,00
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	0,00
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	3 500 000,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	4 000 000,00
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	0,00
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	0,00
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	47 800 000,00
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	0,00
D P130-0025 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ENTREP	906	600 000,00
D P130-0026 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ORGANISME D ANIMATION ECO	906	1 600 000,00
D P130-0033 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES REGIONALES	906	200 000,00
D P130-0032 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES A	906	300 000,00
D P130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	2 350 000,00
D P130-0028 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	450 000,00
D P130-0031 2025/2	CPN FEDER AIDES E/SES < 23K	906	10 000,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	0,00
D P130-0001 2023/12	CPN FEDER INOVATION E/SES	906	0,00
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	200 000,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	400 000,00
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	0,00
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	0,00
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 000,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	0,00
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	0,00
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0016 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENTS CULTURELS	903	0,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	80 000,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00
D P130-0023 2024/1	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	500 000,00
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	250 000,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	0,00
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	0,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	0,00
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	200 000,00
D P208-0002 2011/2	ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2011/3	ENERGIE - Aide tiers (Etudes)	907	0,00
D P208-0002 2011/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	2 400 000,00
D P208-0004 2025/1	ENERGIE - Dispositif PV climatisation/ isolation personnes vulnérables	907	500 000,00
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	7 950 000,00
D P208-0002 2011/1	ENERGIE - SUBVENTION COMMUNES ET EPCI	907	0,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	25 000,00
D P208-0002 2022/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	0,00
D P208-0002 2022/1	ENERGIE – Aide entités publiques	907	10 000,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE- Etudes & travaux	907	0,00
D P208-0002 2024/2	ENERGIE: Audit Effikaz	907	390 000,00
D P208-0002 2024/5	ENERGIE: Autres études	907	750 000,00
D P208-0002 2024/3	ENERGIE: Bras des Lianes	907	3 000 000,00
D P208-0002 2024/6	ENERGIE: Dispositif SARE	907	250 000,00
D P208-0002 2024/4	ENERGIE: Dispositif Slime	907	1 750 000,00
D P208-0002 2024/7	ENERGIE: Efficacité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	2 740 000,00
D P208-0002 2024/1	ENERGIE: Eolien off Shore	907	750 000,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE: Etude & recherche	907	40 000,00
D P197-0047 2024/1	ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL REGIONAL	907	0,00
D P121-0002 2024/2	EQPT CONSTRUCT CPN	902	2 000 000,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 625 000,00
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	0,00
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	0,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	100 000,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	4 160 000,00
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	0,00
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	0,00
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	0,00
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	0,00
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	0,00
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	0,00
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	9 884 280,00
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT	902	50 000,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	170 000,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	170 000,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	1 200 000,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	350 000,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	100 000,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	0,00
D P130-0002 2023/5	ETUDES A CARACTERE AGRICOLE MO REGION	906	150 000,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	100 000,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/4	ETUDES A CARACTERE TOURISTIQUE MO REGION	906	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	0,00
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	500 000,00
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	0,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	50 000,00
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	500 000,00
D P121-0006 2025/1	ETUDES INNOVATION ET RECHERCHE	906	100 000,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00
D P130-0002 2022/2	ETUDES MO REGION DIDN	906	0,00
D P130-0002 2020/3	ETUDES MO REGION-CPCB	906	0,00
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	0,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	50 000,00
D P133-0020 2024/1	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	60 000,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	45 000,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	400 000,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	0,00
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00
D P133-0004 2010/1	EXT GAZELLE – MARAINA	905	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	4 850 000,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	400 000,00
D P133-0018 2020/1	FINANCT OP°AMNGT NUM REGIE THD	905	0,00
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	0,00
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	2 000 000,00
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	4 800 000,00
D P130-0008 2024/2	FONDS STRATEGIQUE	906	5 000 000,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	350 000,00
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	300 000,00
D P140-0004 2025/1	HAUTS - Leader	905	100 000,00
D P140-0042 2022/1	HAUTS: Dotation structure	905	180 000,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	100 000,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	0,00
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	100 000,00
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	0,00
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	300 000,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	250 000,00
D P206-0002 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P206-0003 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES SANITAIRES	904	0,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	0,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	650 000,00
D P133-0017 2015/1	INVESTISSEMENTS THD	905	0,00
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	200 000,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	2 000 000,00
D P140-0026 2016/1	LOGEMENT: Dispositif Amélio	905	0,00
D P140-0035 2016/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	0,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	1 000 000,00
D P140-0048 2024/1	LOGEMENT: Programme action OFS	905	100 000,00
D P140-0052 2025/1	LOGEMENT: Renouvellement urbain	905	2 000 000,00
D P140-0019 2015/1	LOGEMENT: Réhab logem. social	905	0,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	52 000,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	500 000,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	350 000,00
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	0,00
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	0,00
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	10 000,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	450 000,00
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	0,00
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	12 000 000,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	1 500 000,00
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	0,00
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	0,00
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	0,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	50 000,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	0,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	0,00
D P163-0003 2025/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - PHASE 2	908	846 000 000,00
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	0,00
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	0,00
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	100 000,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	100 000,00
D P199-0004 2022/1	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	400 000,00
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	0,00
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	0,00
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	0,00
D P130-0024 2024/1	PARTICIPATION K SPL AMENAGMT	906	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	450 000,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	0,00
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	120 000,00
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00
D P206-0001 2022/1	PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	0,00
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	3 000 000,00
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P160-0017 2022/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	270 000,00
D P110-0008 2024/1	PLAN LECTURE LYCEE	902	800 000,00
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	0,00
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	0,00
D P130-0008 2024/3	PRET RELANCE	906	0,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	63 400 000,00
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	64 200 000,00
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	0,00
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	0,00
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	0,00
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	600 000,00
D P130-0001 2023/10	PROJETS INNOVANTS E/SES	906	0,00
D P130-0002 2023/8	PROJETS NUMÉRIQUES DES COLLECTIVITÉS	906	0,00
D P210-0007 2018/1	PRR II: Gestion eau	907	0,00
D P210-0004 2016/1	PRR II: Volet culture & sport	903	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P210-0006 2017/1	PRR II: Volet divers bâtiment	905	0,00
D P210-0005 2016/1	PRR II: Volet éducation	902	0,00
D P210-0001 2011/1	PRR: Volet culture & sport	903	0,00
D P210-0002 2011/1	PRR: Volet éducation	902	0,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 525 148,00
D P126-0010 2022/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 400 000,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	2 000 000,00
D P133-0009 2023/1	REGIE THD GAZELLE	905	0,00
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	0,00
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	4 600 000,00
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	0,00
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	0,00
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	100 000,00
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	0,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	0,00
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	8 900 000,00
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	250 000,00
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	0,00
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P165-0009 2020/1	RUN RAIL-ETUDES ET TRAVAUX	908	0,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	905	400 000,00
D P140-0037 2022/1	SEMATRA: Accomp. financier	906	0,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	0,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	50 000,00
D P204-006 2012/1	SIG - Acquisition équipements	905	0,00
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	0,00
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	0,00
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	5 300 000,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	0,00
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	320 000,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	315 000,00
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	1 400 000,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	60 000,00
D P140-0002 2010/1	STRUCTURE - Agorah	905	0,00
D P140-0039 2021/1	STRUCTURES - aug capital	905	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	1 300 000,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	400 000,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	280 000,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	300 000,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	400 000,00
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	0,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	450 000,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	500 000,00
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	903	0,00
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	0,00
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	0,00
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	0,00
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	0,00
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	0,00
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	0,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	0,00
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	0,00
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	0,00
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	0,00
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0002 2022/1	TIC-AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	0,00
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0012 2022/1	TRAVAUX CNR MOREGION	903	100 000,00
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	0,00
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	0,00
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	0,00
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	0,00
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALETIQUES EV	907	0,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	100 000,00
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	0,00
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	0,00
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	750 000,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	300 000,00
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	0,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	0,00
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00
D P197-0008 2024/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	200 000,00
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	0,00
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	0,00
D P197-0041 2022/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	50 000,00
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	0,00
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	500 000,00
D P140-0020 2015/1	URBAIN: Centralités SAR -FEDER	905	0,00
D P140-0041 2022/1	URBAIN: Dotation AGORAH	905	600 000,00
D P140-0028 2024/1	URBAIN: Ecocité/ Pôle glisse	905	5 500 000,00
D P140-0003 2010/1	URBAIN: Pole Echange - FEDER	905	0,00
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	2 000 000,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	500 000,00
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	150 000,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	2 000 000,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	15 735 000,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	2 000 000,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	150 000,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	1 700 000,00
TOTAL			1 220 571 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	7 000 000,00
---	-----	--------------

TOTAL GENERAL		1 227 571 000,00
----------------------	--	-------------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	35 000,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	0,00
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	5 000,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	4 721,00
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	0,00
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	340 000,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	30 000,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A203-0002 2021/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	750 000,00
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	0,00
D A203-0003 2021/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	0,00
D A150-0036 2020/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	40 000,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	0,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	281 000,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A110-0013 2022/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	19 000,00
D A130-0011 2023/10	ADHESIONS FRAIS DIV INNOVATION	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	19 000,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	27 500,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	70 000,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	10 000 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	0,00
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	270 000,00
D A130-0027 2025/1	AIDES A L ANIMATION - ECONOMIE	936	50 000,00
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	9 578 100,00
D A130-0002 2020/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	640 000,00
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	0,00
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	1 600 000,00
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	325 000,00
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	4 443 500,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	3 570 000,00
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A133-0015 2022/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	1 212 521,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	222 000,00
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION ET RECHERCHE	936	100 000,00
D A130-0026 2025/2	AMO MANIFESTATIONS FRAIS EC	936	50 000,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	46 000,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	187 000,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	1 170 000,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	540 000,00
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	50 000,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	5 000,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	250 000,00
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	836 833,00
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	320 000,00
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	30 000,00
D A126-0007 2010/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	0,00
D A126-0007 2022/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	0,00
D A126-0011 2010/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	0,00
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	6 000,00
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	907 500,00
D A126-0004 2024/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	50 000,00
D A126-0004 2012/1	BIODIVERSITE: Dotation structure	937	0,00
D A126-0013 2012/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	0,00
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	60 000,00
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	9 265 000,00
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 350 000,00
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	150 000,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	650 428,00
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	150 000,00
D A126-0003 2010/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	0,00
D A126-0003 2022/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	0,00
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	1 010 000,00
D A126-0005 2010/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	0,00
D A126-0005 2022/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	0,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	700 000,00
D A126-0020 2024/1	CADRE DE VIE: Sensibilisation	937	110 100,00
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	80 000,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	0,00
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	300 000,00
D A204-004 2010/1	CARTO: Accompagnement des projets	935	0,00
D A204-004 2024/1	CARTO: Accompagnement projets	935	50 000,00
D A140-0019 2015/1	CARTO: Dotation SEAS Oi	935	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO: Entretien & réparation	935	14 500,00
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	110 000,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	0,00
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	14 100 000,00
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	0,00
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	0,00
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	20 000,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	300 000,00
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	0,00
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	175 000,00
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	4 500 000,00
D A150-0040 2024/1	CONTRATS TERRITX DEVL T CULTUREL	933	100 000,00
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	0,00
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	57 000,00
D A130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES A L ANIMATI	936	100 000,00
D A130-0028 2025/1	CPN FEDER - ECONOMIE ALTERNAT	936	400 000,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	60 000,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	4 500 000,00
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	0,00
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	70 000,00
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	100 000,00
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	330 000,00
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 800 000,00
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	0,00
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	80 000,00
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	0,00
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	3 092 000,00
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A130-0021 2019/1	EMPLOIS AIDES	936	0,00
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	0,00
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	100 000,00
D A208-0001 2011/1	ENERGIE: Adhésion	937	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE: Adhésion	937	300 000,00
D A208-0001 2011/2	ENERGIE: Entretien/ réparation	937	0,00
D A208-0002 2011/1	ENERGIE: Sensibilisation	937	0,00
D A208-0002 2022/1	ENERGIE: Sensibilisation	937	26 000,00
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	130 000,00
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	50 000,00
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 180 000,00
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	0,00
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A192-0006 2021/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	250 000,00
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A130-0024 2023/1	ETUDES AMNAGEMENT ECO	936	48 000,00
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	200 000,00
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	50 000,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	100 000,00
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	0,00
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	200 000,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	8 730 000,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	50 000,00
D A206-0015 2020/1	FONCTIONNEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	934	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	70 000,00
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	0,00
D A212-0001 2020/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	0,00
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	385 000,00
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	600 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A165-0011 2020/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	1 000 000,00
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	950 000,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	30 000,00
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	26 434 103,00
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	825 000,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 689 115,00
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	175 000,00
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	7 591 624,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDiateUR PATRIMOINE	933	0,00
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	8 898 200,00
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	16 840 000,00
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	100 000,00
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	30 000,00
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	210 000,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	38 000,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	4 376 392,00
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	62 000,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	400 000,00
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	0,00
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	50 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	0,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	30 000,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	1 534,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	0,00
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	25 000,00
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	500 000,00
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	440 000,00
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	520 000,00
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	120 000,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	0,00
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	80 000,00
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	710 000,00
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	110 000,00
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	87 500,00
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	200 000,00
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	45 953,00
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	0,00
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	50 000,00
D A163-0002 2023/1	FRAIS DIVERS	938	0,00
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	0,00
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	20 000,00
D A206-0013 2020/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A112-0018 2022/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	200 000,00
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	50 000,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	340 000,00
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	0,00
D A205-0016 2020/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A205-0016 2022/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A206-0014 2020/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	50 000,00
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	2 241 500,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	40 000,00
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 500 000,00
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	915 000,00
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	135 000,00
D A130-0011 2020/3	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	27 500,00
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	0,00
D A130-0011 2021/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	0,00
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	0,00
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	0,00
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	290 000,00
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	0,00
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	0,00
D A112-0027 2025/1	Formations Sanitaires et Sociales	932	20 781 800,00
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A140-0046 2025/1	HAUTS – Leader	935	350 000,00
D A140-0012 2010/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	0,00
D A140-0012 2022/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	0,00
D A140-0045 2025/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	235 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A140-0035 2022/1	HAUTS: Dotation gouvernance	935	110 000,00
D A140-0016 2013/1	HAUTS: Leader	935	0,00
D A140-0016 2022/1	HAUTS: Leader 2014/2021	935	0,00
D A140-0017 2015/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	0,00
D A140-0017 2022/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	0,00
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	108 000,00
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	562 500,00
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtrise compétences clés	934	0,00
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	270 000,00
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	140 000,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	0,00
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	0,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	150 000,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	0,00
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	120 000,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	30 000,00
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	15 000,00
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	0,00
D A140-0041 2024/1	LOGEMENT – Dotation OFS	935	20 000,00
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	20 400,00
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	300 000,00
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	30 000,00
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	0,00
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	320 000,00
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	850 000,00
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	200 000,00
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION T.	934	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A206-0012 2020/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	40 000,00
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	835 000,00
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	0,00
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	4 960 000,00
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 248 000,00
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	0,00
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	470 000,00
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	50 000,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	356 000,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	335 000,00
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	0,00
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	400 000,00
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	20 600 000,00
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	10 200 000,00
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	11 500 000,00
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A144-0001 2022/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	2 000 000,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	200 000,00
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	0,00
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	0,00
D A209-0004 2021/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	0,00
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	500,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	110 000,00
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	5 000,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	3 500 000,00
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	500 000,00
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0006 2022/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	200 000,00
D A126-0017 2019/1	PEC	937	0,00
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	46 000,00
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	0,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	0,00
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	932	0,00
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	20 000,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE	936	95 000,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	210 000,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	250 000,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	0,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	22 755,00
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	100 000,00
D A212-0002 2020/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k€	936	0,00
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	0,00
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A150-0041 2024/1	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	150 000,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	150 000,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGIONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	245 000,00
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	0,00
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	140 000,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	350 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	580 000,00
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K _€	936	0,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K _€	936	650 000,00
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K _€ -DEIE	936	0,00
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	167 000,00
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	60 000,00
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	7 800 000,00
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	4 800 000,00
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	3 000 000,00
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	0,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	0,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	60 000,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	0,00
D A140-0030 2021/1	SAR	935	0,00
D A140-0030 2019/1	SAR - Evolution	935	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	935	450 000,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	780 000,00
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	0,00
D A140-0038 2022/1	SEMATRA: Suivi études	938	0,00
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A140-0029 2018/1	SIG - Maintenance/mise à jour	935	0,00
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	0,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	400 000,00
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES	935	0,00
D A140-0014 2010/1	SPL MARAINA: EDA	935	0,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	27 000,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00
D A140-0024 2016/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	5 000,00
D A140-0023 2016/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	124 833,00
D A140-0003 2010/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	0,00
D A140-0014 2022/1	STRUCTURE - SPL MARAINA	935	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	326 667,00
D A140-0026 2018/1	STRUCTURES - Cotisations annuelles	935	0,00
D A130-0002 2022/2	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	321 000,00
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	0,00
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	0,00
D A150-0035 2020/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	118 000,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 500 000,00
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	10 000,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	90 000,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	933	0,00
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 300 000,00
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	0,00
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	40 000,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 136 629,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	0,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	0,00
D A140-0032 2019/1	Schéma Régional Mutualisation Ouverture Information Géographique	935	0,00
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	450 000,00
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	0,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	0,00
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	9 500,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	0,00
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	0,00
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0016 2019/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	0,00
D A133-0016 2022/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	0,00
D A133-0016 2023/1	TOURISME NUMERIQUE	935	60 000,00
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	0,00
D A140-0036 2022/1	URBAIN: Projet structurants	935	0,00
D A140-0042 2024/1	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	20 000,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	180 000,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			288 132 000,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	8 000 000,00
TOTAL GENERAL			296 132 000,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	7 990 497 999,51		1 227 571 000,00	1 227 571 000,00	1 227 571 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	8 000 000,00		7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
AE VOTEES	4 405 868 226,64		296 132 000,00	296 132 000,00	296 132 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	9 955 391,68		8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 045 987 000,00	0,00	650 555 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00
90 Opérations ventilées	437 303 000,00	0,00	452 840 000,00	452 840 000,00	452 840 000,00
- en AP/CP (2)	437 053 000,00	0,00	449 053 244,00	449 053 244,00	449 053 244,00
- hors AP/CP (2)	250 000,00	0,00	3 786 756,00	3 786 756,00	3 786 756,00
Dont opérations pour comptes de tiers	6 800 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
92 Opérations non ventilées	608 684 000,00	0,00	197 715 000,00	197 715 000,00	197 715 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 045 987 000,00	0,00	650 555 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00
90 Opérations ventilées	260 791 500,00	0,00	133 056 000,00	133 056 000,00	133 056 000,00
- Recettes affectées	255 791 500,00	0,00	132 056 000,00	132 056 000,00	132 056 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	5 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	665 558 630,00	0,00	385 464 000,00	385 464 000,00	385 464 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		130 035 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	760 050 000,00	0,00	775 962 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00
93 Services ventilés	461 534 168,00	0,00	486 645 762,00	486 645 762,00	486 645 762,00
- en AE/CP	265 807 529,00	0,00	262 811 877,08	262 811 877,08	262 811 877,08
- hors AE/CP	195 726 639,00	0,00	223 833 884,92	223 833 884,92	223 833 884,92
94 Services communs non ventilés	180 378 962,00	0,00	159 281 238,00	159 281 238,00	159 281 238,00
953 Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		130 035 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	760 050 000,00	0,00	775 962 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00
93 Services ventilés	109 236 940,00	0,00	108 156 292,00	108 156 292,00	108 156 292,00
94 Services communs non ventilés	650 813 060,00	0,00	667 805 708,00	667 805 708,00	667 805 708,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	10 724 372,00	5 250 000,00	0,00	130 254 280,00	12 145 000,00	550 000,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	41 052 575,00	238 000,00	0,00	161 344 232,00	21 203 739,00	1 915 000,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 717 408,00	2 340 000,00	0,00	74 814 110,00	12 446 050,00	530 000,00
90 Opérations ventilées	12 717 408,00	2 340 000,00	0,00	74 814 110,00	12 446 050,00	530 000,00
- en AP/CP (2)	12 717 408,00	2 340 000,00	0,00	74 814 110,00	12 446 050,00	530 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 600 000,00	0,00	0,00	60 169 585,00	604 100,00	0,00
90 Opérations ventilées	1 600 000,00	0,00	0,00	60 169 585,00	604 100,00	0,00
- Recettes affectées	1 600 000,00	0,00	0,00	60 169 585,00	604 100,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	89 153 107,00	14 465 485,00	0,00	230 608 189,00	30 934 878,00	1 667 000,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	89 153 107,00	14 465 485,00	0,00	230 608 189,00	30 934 878,00	1 667 000,00
- en AE/CP	27 735 766,00	6 608 000,00	0,00	147 588 232,00	19 384 303,00	1 667 000,00
- hors AE/CP	61 417 341,00	7 857 485,00	0,00	83 019 957,00	11 550 575,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 445 250,00	22 000 000,00	0,00	75 218 892,00	600 000,00	0,00
93 Services ventilés		145 861 940,00	0,00	1 223 308 324,00	126 139 512,00	6 668 000,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	12 200 000,00	37 316 348,00	23 261 000,00	988 870 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	3 035 421,00	33 126 933,00	12 149 600,00	13 976 000,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	11 462 301,00	48 664 631,00	21 235 500,00	268 630 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	11 462 301,00	48 664 631,00	21 235 500,00	268 630 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	11 462 301,00	44 877 875,00	21 235 500,00	268 630 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	3 786 756,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	1 106 111,00	5 661 204,00	6 375 000,00	57 540 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	1 106 111,00	5 661 204,00	6 375 000,00	57 540 000,00	
- Recettes affectées		0,00	1 106 111,00	5 661 204,00	6 375 000,00	56 540 000,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 214 872,00	32 722 482,00	11 811 600,00	72 068 149,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	3 214 872,00	32 722 482,00	11 811 600,00	72 068 149,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	3 213 872,00	30 828 104,08	11 810 600,00	13 976 000,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	1 000,00	1 894 377,92	1 000,00	58 092 149,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	307 350,00	4 124 800,00	0,00	2 460 000,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	307 350,00	4 124 800,00	0,00	2 460 000,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	452 840 000,00	133 056 000,00
900 Services généraux	12 717 408,00	1 600 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	2 340 000,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	74 814 110,00	60 169 585,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	12 446 050,00	604 100,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	530 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	11 462 301,00	1 106 111,00
906 Action économique	48 664 631,00	5 661 204,00
907 Environnement	21 235 500,00	6 375 000,00
908 Transports	268 630 000,00	57 540 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	67 200 000,00	242 549 000,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	29 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	67 200 000,00	213 549 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		2 000 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		2 000 000,00
TOTAL	520 040 000,00	377 605 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	15 000 000,00	15 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	115 515 000,00	127 915 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		130 035 000,00
TOTAL	130 515 000,00	272 950 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 142 435 000,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	650 555 000,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 650 555 000,00 
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	486 645 762,00	108 156 292,00
930 Services généraux	89 153 107,00	3 445 250,00
930-5 Gestion des fonds européens	14 465 485,00	22 000 000,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	230 608 189,00	75 218 892,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	30 934 878,00	600 000,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	1 667 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	3 214 872,00	307 350,00
936 Action économique	32 722 482,00	4 124 800,00
937 Environnement	11 811 600,00	0,00
938 Transports	72 068 149,00	2 460 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	31 366 238,00	552 290 708,00
940 Impositions directes	354 000,00	126 710 208,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	355 510 000,00
942 Dotations et participations	0,00	70 070 500,00
943 Opérations financières	30 490 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	522 238,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 518 012 000,00	II 660 447 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	127 915 000,00	115 515 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	130 035 000,00	
TOTAL	III 257 950 000,00	IV 115 515 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 142 435 000,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
--	---	------	----	------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	775 962 000,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 045 987 000,00	0,00	650 555 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		515 475 000,00	0,00	520 040 000,00	520 040 000,00	520 040 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	78 172 000,00	0,00	67 200 000,00	67 200 000,00	67 200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	15 120 886,00	0,00	19 213 136,00	19 213 136,00	19 213 136,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	104 221 204,00	0,00	92 361 277,00	92 361 277,00	92 361 277,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	250 252 310,00	0,00	244 196 337,00	244 196 337,00	244 196 337,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	45 446 600,00	0,00	74 920 000,00	74 920 000,00	74 920 000,00
26	Participations et créances rattachées	522 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	14 940 000,00	0,00	20 449 250,00	20 449 250,00	20 449 250,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	6 800 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Sous total des opérations d'ordre		530 512 000,00		130 515 000,00	130 515 000,00	130 515 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		115 515 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
041	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	760 050 000,00	0,00	775 962 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	514 000 000,00	0,00	518 012 000,00	518 012 000,00	518 012 000,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	81 804 197,00	0,00	66 977 056,00	66 977 056,00	66 977 056,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	161 631 364,00	0,00	182 461 945,00	182 461 945,00	182 461 945,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	218 302 607,00	0,00	237 560 761,00	237 560 761,00	237 560 761,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	516 332,00	0,00	522 238,00	522 238,00	522 238,00
66	Charges financières	30 245 500,00	0,00	30 490 000,00	30 490 000,00	30 490 000,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	21 500 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	246 050 000,00		257 950 000,00	257 950 000,00	257 950 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	127 913 130,00		127 915 000,00	127 915 000,00	127 915 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		130 035 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 045 987 000,00	0,00	650 555 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		384 937 000,00	0,00	377 605 000,00	377 605 000,00	377 605 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 113 500,00	0,00	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	250 371 500,00	0,00	127 310 325,00	127 310 325,00	127 310 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	89 532 000,00	0,00	213 549 000,00	213 549 000,00	213 549 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	5 420 000,00	0,00	4 745 675,00	4 745 675,00	4 745 675,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		661 050 000,00		272 950 000,00	272 950 000,00	272 950 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	127 913 130,00		127 915 000,00	127 915 000,00	127 915 000,00
041	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		130 035 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		760 050 000,00	0,00	775 962 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		644 538 000,00	0,00	660 447 000,00	660 447 000,00	660 447 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 190 000,00	0,00	1 707 350,00	1 707 350,00	1 707 350,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	406 100 000,00	0,00	412 810 000,00	412 810 000,00	412 810 000,00
731	Fiscalité locale	54 300 000,00	0,00	75 710 208,00	75 710 208,00	75 710 208,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	177 291 300,00	0,00	165 397 392,00	165 397 392,00	165 397 392,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 417 700,00	0,00	2 582 200,00	2 582 200,00	2 582 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	2 239 000,00	0,00	2 239 850,00	2 239 850,00	2 239 850,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		115 512 000,00		115 515 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		115 515 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	437 303 000,00	0,00	1 220 571 000,00	452 840 000,00	452 840 000,00	449 053 244,00	3 786 756,00	452 840 000,00
900	Services généraux	22 614 630,00	0,00	10 724 372,00	12 717 408,00	12 717 408,00	12 717 408,00	0,00	12 717 408,00
900-5	Gestion des fonds européens	2 276 924,00	0,00	5 250 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00	0,00	2 340 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	69 041 318,00	0,00	130 254 280,00	74 814 110,00	74 814 110,00	74 814 110,00	0,00	74 814 110,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	12 141 000,00	0,00	12 145 000,00	12 446 050,00	12 446 050,00	12 446 050,00	0,00	12 446 050,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	580 000,00	0,00	550 000,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00	0,00	530 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	7 575 300,00	0,00	12 200 000,00	11 462 301,00	11 462 301,00	11 462 301,00	0,00	11 462 301,00
906	Action économique	47 221 138,00	0,00	37 316 348,00	48 664 631,00	48 664 631,00	44 877 875,00	3 786 756,00	48 664 631,00
907	Environnement	31 202 690,00	0,00	23 261 000,00	21 235 500,00	21 235 500,00	21 235 500,00	0,00	21 235 500,00
908	Transports	244 650 000,00	0,00	988 870 000,00	268 630 000,00	268 630 000,00	268 630 000,00	0,00	268 630 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	608 684 000,00	0,00		197 715 000,00	197 715 000,00		197 715 000,00	197 715 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	78 172 000,00	0,00		67 200 000,00	67 200 000,00		67 200 000,00	67 200 000,00
925	Opérations patrimoniales	415 000 000,00			15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
926	Transferts entre les sections	115 512 000,00			115 515 000,00	115 515 000,00		115 515 000,00	115 515 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			7 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			7 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 045 987 000,00	0,00	1 227 571 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00	449 053 244,00	201 501 756,00	650 555 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

TOTAL

650 555 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	260 791 500,00	0,00	133 056 000,00	133 056 000,00	133 056 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 556 500,00	0,00	60 169 585,00	60 169 585,00	60 169 585,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	0,00	604 100,00	604 100,00	604 100,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	980 000,00	0,00	1 106 111,00	1 106 111,00	1 106 111,00
906	Action économique	33 917 200,00	0,00	5 661 204,00	5 661 204,00	5 661 204,00
907	Environnement	15 422 500,00	0,00	6 375 000,00	6 375 000,00	6 375 000,00
908	Transports	128 670 000,00	0,00	57 540 000,00	57 540 000,00	57 540 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	665 558 630,00	0,00	385 464 000,00	385 464 000,00	385 464 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	33 113 500,00	0,00	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	89 532 000,00	0,00	213 549 000,00	213 549 000,00	213 549 000,00
925	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	127 913 130,00		127 915 000,00	127 915 000,00	127 915 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	119 636 870,00	0,00	132 035 000,00	132 035 000,00	132 035 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		130 035 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 045 987 000,00	0,00	650 555 000,00	650 555 000,00	650 555 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)

0,00

TOTAL

650 555 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

10 724 372.00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	11 785 408,00	30 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	11 785 408,00	30 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	11 785 408,00	30 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	11 785 408,00		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 900
Détail par articles							

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	52 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	52 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Vote de l'assemblée (2)	52 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	52 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	12 717 408,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	12 717 408,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	12 717 408,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	12 717 408,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 5 250 000,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 130 254 280,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	450 000,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	48 533 629,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	450 000,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	48 533 629,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	450 000,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	48 533 629,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	450 000,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	48 533 629,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 114 900,00	0,00	79 185,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 114 900,00	0,00	79 185,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 114 900,00	0,00	79 185,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 114 900,00	0,00	79 185,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25												90-258 Autres
	Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420 000,00
Vote de l'assemblée (2)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	74 814 110,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	74 814 110,00
Vote de l'assemblée (2)	3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	74 814 110,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	74 814 110,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 169 585,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 169 585,00
Vote de l'assemblée (2)	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 169 585,00
Recettes affectées	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 169 585,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = **12 145 000.00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
		DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	50 000,00	2 320 000,00	240 000,00	260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	50 000,00	2 320 000,00	240 000,00	260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	50 000,00	2 320 000,00	240 000,00	260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	50 000,00	2 320 000,00	240 000,00	260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	5 400 000,00	0,00	387 000,00	370 000,00	380 000,00	15 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 400 000,00	0,00	387 000,00	370 000,00	380 000,00	15 000,00
Vote de l'assemblée (2)	5 400 000,00	0,00	387 000,00	370 000,00	380 000,00	15 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 400 000,00	0,00	387 000,00	370 000,00	380 000,00	15 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	12 446 050,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	12 446 050,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	12 446 050,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	12 446 050,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 550 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 12 200 000.00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 243 951,00	0,00	5 722 300,00	0,00	11 462 301,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 243 951,00	0,00	5 722 300,00	0,00	11 462 301,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 243 951,00	0,00	5 722 300,00	0,00	11 462 301,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 243 951,00	0,00	5 722 300,00	0,00	11 462 301,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00
Recettes affectées	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 37 316 348,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	24 172 250,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	10 041 727,00	4 433 313,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	24 172 250,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	10 041 727,00	4 433 313,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	24 172 250,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	10 041 727,00	4 433 313,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	24 172 250,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	10 041 727,00	1 330 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 103 313,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 986 204,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 986 204,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 986 204,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
Recettes affectées	0,00	3 986 204,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 793 500,00	0,00	2 284 443,00	0,00	48 664 631,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 793 500,00	0,00	2 284 443,00	0,00	48 664 631,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 793 500,00	0,00	2 284 443,00	0,00	48 664 631,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 793 500,00	0,00	1 601 000,00	0,00	44 877 875,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	683 443,00	0,00	3 786 756,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	5 661 204,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	5 661 204,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	5 661 204,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	5 661 204,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = **23 261 000.00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
A 907							

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	8 601 500,00	598 000,00	0,00	506 000,00	21 235 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	8 601 500,00	598 000,00	0,00	506 000,00	21 235 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	8 601 500,00	598 000,00	0,00	506 000,00	21 235 500,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	8 601 500,00	598 000,00	0,00	506 000,00	21 235 500,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00
Recettes affectées	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 988 870 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	1 800 000,00	0,00	0,00	3 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 800 000,00	0,00	0,00	3 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 800 000,00	0,00	0,00	3 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 800 000,00	0,00	0,00	3 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	259 780 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	259 780 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	259 780 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	259 780 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	56 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	56 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	56 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	56 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	268 630 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	700 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	268 630 000,00
Vote de l'assemblée (2)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	268 630 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	268 630 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 540 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 540 000,00
Vote de l'assemblée (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 540 000,00
Recettes affectées	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 540 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	33 113 500,00	0,00	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00
10222	FCTVA	33 113 500,00	0,00	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	78 172 000,00	0,00	67 200 000,00	67 200 000,00	67 200 000,00
1641	Emprunts en euros	78 172 000,00	0,00	67 200 000,00	67 200 000,00	67 200 000,00
	RECETTES	89 532 000,00	0,00	213 549 000,00	213 549 000,00	213 549 000,00
1641	Emprunts en euros	89 532 000,00	0,00	213 549 000,00	213 549 000,00	213 549 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	415 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
458128001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	415 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
458228001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	115 512 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
	Reprises sur autofinancement	115 512 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	273 061,00	273 061,00	273 061,00
13913	Subv. transf. Départements	224 767,00	224 766,00	224 766,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	5 167,00	5 167,00
139172	Subv. transf. FEDER	4 027 703,00	4 027 703,00	4 027 703,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 869,00	5 868,00	5 868,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	37 455 903,00	37 455 980,00	37 455 980,00
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	797 455,00	797 455,00	797 455,00
198	Neutralisation des amortissements	72 722 075,00	72 725 000,00	72 725 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	127 913 130,00	127 915 000,00	127 915 000,00
	Amortissement des immobilisations	127 913 130,00	127 915 000,00	127 915 000,00
28031	Frais d'études	1 563 781,00	415 467,00	415 467,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	113 801,00	113 801,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	9 826,00	9 826,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	108 050,00	108 050,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	62 033,00	62 033,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	1 416 730,00	1 416 730,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	238 779,00	238 779,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	627,00	627,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	494 286,00	494 286,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	17 883 307,00	17 883 307,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	40 218,00	10 701,00	10 701,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	303 602,00	303 602,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	10 000,00	10 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	17 825,00	17 825,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	29 700,00	29 700,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	2 225 400,00	2 225 400,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	210 605,00	210 605,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	1 316 848,00	1 316 848,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	3 499 013,00	3 499 013,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	1 153 227,00	1 153 227,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	21 078 820,00	21 078 820,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	2 487 688,00	2 487 688,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	5 098 126,00	5 098 126,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	225 100,00	225 100,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	535,00	535,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	291,00	291,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	222 427,00	222 427,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	13 537,00	13 537,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	2 264 215,00	2 264 215,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	494 155,00	494 155,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	82 252,00	82 252,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	98,00	98,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	25 351,00	25 351,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	4 982 898,00	4 982 898,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	28 217 207,00	28 217 207,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	2 432 200,00	2 432 200,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	9 049 148,00	9 049 148,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	476 620,00	476 620,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	546 560,00	546 560,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 489,00	7 489,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	250,00	250,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	218 893,00	218 893,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	632 729,00	632 729,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	159 974,00	159 974,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	5 797,00	5 797,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	90 871,00	90 871,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	125 142,00	125 142,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	1 311 691,00	1 311 691,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	381 934,00	381 934,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	145 163,00	145 163,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	29 906,00	29 906,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	220 688,00	220 688,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	1 592,00	1 592,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	16 568 823,00	16 568 823,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				7 000 000,00
950	Dépenses imprévues				7 000 000,00
	RECETTES	119 636 870,00	132 035 000,00	132 035 000,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>130 035 000,00</i>	<i>130 035 000,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	461 534 168,00	0,00	288 041 500,00	486 645 762,00	486 645 762,00	262 811 877,08	223 833 884,92	486 645 762,00
930	Services généraux	75 225 692,00	0,00	41 052 575,00	89 153 107,00	89 153 107,00	27 735 766,00	61 417 341,00	89 153 107,00
930-5	Gestion des fonds européens	15 758 660,00	0,00	238 000,00	14 465 485,00	14 465 485,00	6 608 000,00	7 857 485,00	14 465 485,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	226 939 682,00	0,00	161 344 232,00	230 608 189,00	230 608 189,00	147 588 232,00	83 019 957,00	230 608 189,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	29 186 890,00	0,00	21 203 739,00	30 934 878,00	30 934 878,00	19 384 303,00	11 550 575,00	30 934 878,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 793 700,00	0,00	1 915 000,00	1 667 000,00	1 667 000,00	1 667 000,00	0,00	1 667 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 994 372,00	0,00	3 035 421,00	3 214 872,00	3 214 872,00	3 213 872,00	1 000,00	3 214 872,00
936	Action économique	32 615 640,00	0,00	33 126 933,00	32 722 482,00	32 722 482,00	30 828 104,08	1 894 377,92	32 722 482,00
937	Environnement	11 934 685,00	0,00	12 149 600,00	11 811 600,00	11 811 600,00	11 810 600,00	1 000,00	11 811 600,00
938	Transports	65 084 847,00	0,00	13 976 000,00	72 068 149,00	72 068 149,00	13 976 000,00	58 092 149,00	72 068 149,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	180 378 962,00	0,00		159 281 238,00	159 281 238,00		159 190 738,00	159 281 238,00
940	Impositions directes	204 000,00	0,00		354 000,00	354 000,00		354 000,00	354 000,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	30 245 500,00	0,00		30 490 000,00	30 490 000,00		30 490 000,00	30 490 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	516 332,00	0,00		522 238,00	522 238,00		431 738,00	522 238,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	21 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	127 913 130,00			127 915 000,00	127 915 000,00		127 915 000,00	127 915 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	118 136 870,00		8 000 000,00	130 035 000,00	130 035 000,00		130 035 000,00	130 035 000,00
952	Dépenses imprévues			8 000 000,00					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00			130 035 000,00	130 035 000,00		130 035 000,00	130 035 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		760 050 000,00	0,00	296 132 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00	262 902 377,08	513 059 622,92	775 962 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	775 962 000,00
--------------	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.
- (4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	109 236 940,00	0,00	108 156 292,00	108 156 292,00	108 156 292,00
930	Services généraux	39 240 000,00	0,00	3 445 250,00	3 445 250,00	3 445 250,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 770 000,00	0,00	22 000 000,00	22 000 000,00	22 000 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	47 112 240,00	0,00	75 218 892,00	75 218 892,00	75 218 892,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	407 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	307 350,00	307 350,00	307 350,00
936	Action économique	3 047 700,00	0,00	4 124 800,00	4 124 800,00	4 124 800,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	2 660 000,00	0,00	2 460 000,00	2 460 000,00	2 460 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	650 813 060,00	0,00	667 805 708,00	667 805 708,00	667 805 708,00
940	Impositions directes	124 100 000,00	0,00	126 710 208,00	126 710 208,00	126 710 208,00
941	Autres impôts et taxes	341 100 000,00	0,00	355 510 000,00	355 510 000,00	355 510 000,00
942	Dotations et participations	70 101 060,00	0,00	70 070 500,00	70 070 500,00	70 070 500,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	115 512 000,00		115 515 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		760 050 000,00	0,00	775 962 000,00	775 962 000,00	775 962 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

0,00

TOTAL

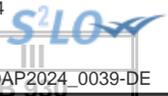
775 962 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 41 052 575.00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 130 874,00	62 927 733,00	4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 130 874,00	62 927 733,00	4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
Vote de l'assemblée (2)	14 130 874,00	62 927 733,00	4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	14 130 874,00		4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
- Hors AE-CP	0,00	58 111 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 205 400,00	2 239 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 205 400,00	2 239 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 205 400,00	2 239 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	2 301 000,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 301 000,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
Vote de l'assemblée (2)	2 301 000,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	270 000,00	170 000,00	385 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
- Hors AE-CP	2 031 000,00	800 000,00	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	25 000,00	497 500,00	0,00	2 744 000,00	89 153 107,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	25 000,00	497 500,00	0,00	2 744 000,00	89 153 107,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	25 000,00	497 500,00	0,00	2 744 000,00	89 153 107,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	25 000,00	497 500,00	0,00	2 744 000,00	27 735 766,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 417 341,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445 250,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445 250,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445 250,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 238 000,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	7 895 485,00	0,00	6 570 000,00	14 465 485,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	7 895 485,00	0,00	6 570 000,00	14 465 485,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	7 895 485,00	0,00	6 570 000,00	14 465 485,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	38 000,00	0,00	6 570 000,00	6 608 000,00
- Hors AE-CP	0,00	7 857 485,00	0,00	0,00	7 857 485,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	1 100 000,00	11 900 000,00	0,00	9 000 000,00	22 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 100 000,00	11 900 000,00	0,00	9 000 000,00	22 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	1 100 000,00	11 900 000,00	0,00	9 000 000,00	22 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 161 344 232,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	1 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 934 828,00	2 205 818,00	15 246 500,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	1 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 934 828,00	2 205 818,00	15 246 500,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	1 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 934 828,00	2 205 818,00	15 246 500,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 944 871,00	2 205 818,00	15 216 500,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 989 957,00	0,00	30 000,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												93-258 Autres	
	Formation professionnelle													
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	7 682 000,00	5 500 000,00	21 191 000,00	0,00	20 787 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 682 000,00	5 500 000,00	21 191 000,00	0,00	20 787 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031 500,00
Vote de l'assemblée (2)	7 682 000,00	5 500 000,00	21 191 000,00	0,00	20 787 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031 500,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	7 682 000,00	5 500 000,00	21 191 000,00	0,00	20 787 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 065 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 065 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 065 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	2 500 000,00	21 767 000,00	9 907 043,00	0,00	0,00	110 000,00	480 000,00	0,00	230 608 189,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 500 000,00	21 767 000,00	9 907 043,00	0,00	0,00	110 000,00	480 000,00	0,00	230 608 189,00
Vote de l'assemblée (2)	2 500 000,00	21 767 000,00	9 907 043,00	0,00	0,00	110 000,00	480 000,00	0,00	230 608 189,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 500 000,00	21 767 000,00	9 907 043,00	0,00	0,00	110 000,00	480 000,00	0,00	147 588 232,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 019 957,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	8 371 892,00	13 000 000,00	10 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 218 892,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 371 892,00	13 000 000,00	10 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 218 892,00
Vote de l'assemblée (2)	8 371 892,00	13 000 000,00	10 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 218 892,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 21 203 739,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	2 115 000,00	17 035 575,00	315 000,00	0,00	6 989 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 115 000,00	17 035 575,00	315 000,00	0,00	6 989 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 115 000,00	17 035 575,00	315 000,00	0,00	6 989 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 115 000,00	5 485 000,00	315 000,00	0,00	6 989 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	11 550 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 830 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 830 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 830 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 830 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 933
Détail par articles		

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 934 878,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 934 878,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 934 878,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 303,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 550 575,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 1 915 000.00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	240 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	240 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	240 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	240 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	387 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	387 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	387 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	387 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	1 667 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	1 667 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	1 667 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	1 667 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

0.00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 3 035 421.00

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	421 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	421 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	421 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	420 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 600 172,00	0,00	668 700,00	0,00	3 214 872,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 600 172,00	0,00	668 700,00	0,00	3 214 872,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 600 172,00	0,00	668 700,00	0,00	3 214 872,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 600 172,00	0,00	668 700,00	0,00	3 213 872,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	307 350,00	0,00	0,00	0,00	307 350,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	307 350,00	0,00	0,00	0,00	307 350,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	307 350,00	0,00	0,00	0,00	307 350,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = **33 126 933.00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 210 000,00	10 099 710,92	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 710 284,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 210 000,00	10 099 710,92	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 710 284,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 210 000,00	10 099 710,92	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 710 284,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	3 210 000,00	8 205 333,00	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 710 284,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	1 894 377,92	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	33 000,00	3 265 000,00	0,00	0,00	672 400,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	33 000,00	3 265 000,00	0,00	0,00	672 400,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	33 000,00	3 265 000,00	0,00	0,00	672 400,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 934 912,00	3 599 336,00	0,00	2 403 622,08	0,00	32 722 482,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 934 912,00	3 599 336,00	0,00	2 403 622,08	0,00	32 722 482,00
Vote de l'assemblée (2)	1 934 912,00	3 599 336,00	0,00	2 403 622,08	0,00	32 722 482,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 934 912,00	3 599 336,00	0,00	2 403 622,08	0,00	30 828 104,08
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 894 377,92
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	4 400,00	4 124 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	150 000,00	4 400,00	4 124 800,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	4 400,00	4 124 800,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 12 149 600,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	51 000,00	8 280 000,00	0,00	1 105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	51 000,00	8 280 000,00	0,00	1 105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	51 000,00	8 280 000,00	0,00	1 105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	50 000,00	8 280 000,00	0,00	1 105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	189 000,00	463 000,00	1 673 500,00	0,00	50 000,00	11 811 600,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	189 000,00	463 000,00	1 673 500,00	0,00	50 000,00	11 811 600,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	189 000,00	463 000,00	1 673 500,00	0,00	50 000,00	11 811 600,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	189 000,00	463 000,00	1 673 500,00	0,00	50 000,00	11 810 600,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 13 976 000,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	20 000,00	0,00	0,00	37 612 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	20 000,00	0,00	0,00	37 612 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	20 000,00	0,00	0,00	37 612 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	20 000,00	0,00	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	36 142 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	29 735 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	29 735 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	29 735 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	7 786 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	21 949 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 068 149,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 068 149,00
Vote de l'assemblée (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 068 149,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 976 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 092 149,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

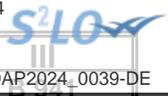
Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	204 000,00	0,00	354 000,00	354 000,00	354 000,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
63513	Autres impôts locaux	104 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
	RECETTES	124 100 000,00	0,00	126 710 208,00	126 710 208,00	126 710 208,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 500 000,00	0,00	3 640 000,00	3 640 000,00	3 640 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	16 700 000,00	0,00	34 070 208,00	34 070 208,00	34 070 208,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	92 800 000,00	0,00	89 000 000,00	89 000 000,00	89 000 000,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	11 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	341 100 000,00	0,00	355 510 000,00	355 510 000,00	355 510 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 800 000,00	0,00	30 600 000,00	30 600 000,00	30 600 000,00
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	8 400 000,00	0,00	8 610 000,00	8 610 000,00	8 610 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	138 000 000,00	0,00	140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	138 000 000,00	0,00	147 000 000,00	147 000 000,00	147 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	4 000 000,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
7358	Autres	20 100 000,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	70 101 060,00	0,00	70 070 500,00	70 070 500,00	70 070 500,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74631	DGD des régions	69 801 060,00	0,00	70 070 500,00	70 070 500,00	70 070 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	30 245 500,00	0,00	30 490 000,00	30 490 000,00	30 490 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 245 500,00	0,00	30 490 000,00	30 490 000,00	30 490 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

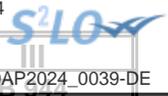
Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	12 462 710,63
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 462 710,63
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	1 368 045,33
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 368 045,33
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	516 332,00	0,00	522 238,00	522 238,00	522 238,00
65861	Frais de personnel	425 832,00	0,00	431 738,00	431 738,00	431 738,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	90 500,00	0,00	90 500,00	90 500,00	90 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	21 500 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	21 500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	127 913 130,00	127 915 000,00	127 915 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	127 913 130,00	127 915 000,00	127 915 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	127 913 130,00	127 915 000,00	127 915 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	115 512 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	115 512 000,00	115 515 000,00	115 515 000,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	72 722 075,00	72 725 000,00	72 725 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	42 789 925,00	42 790 000,00	42 790 000,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	118 136 870,00	130 035 000,00	130 035 000,00	8 000 000,00
952	Dépenses imprévues				8 000 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>130 035 000,00</i>	<i>130 035 000,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		12 717 408,00	2 340 000,00	0,00	74 814 110,00	12 446 050,00	530 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 870 536,00	0,00	0,00	9 200 000,00	320 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	727 000,00	2 340 000,00	0,00	27 169 811,00	4 221 050,00	530 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 069 872,00	0,00	0,00	3 324 299,00	4 105 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 050 000,00	0,00	0,00	35 120 000,00	3 800 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 600 000,00	0,00	0,00	60 169 585,00	604 100,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 600 000,00	0,00	0,00	60 169 585,00	604 100,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		11 462 301,00	48 664 631,00	21 235 500,00	268 630 000,00		520 040 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		67 200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	819 600,00	1 588 000,00	765 000,00	650 000,00		19 213 136,00
204	Subventions d'équipement versées	7 725 535,00	26 627 381,00	20 270 500,00	2 750 000,00		92 361 277,00
21	Immobilisations corporelles	17 166,00	0,00	0,00	232 680 000,00		244 196 337,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 900 000,00	0,00	200 000,00	30 850 000,00		74 920 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	20 449 250,00	0,00	0,00		20 449 250,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00		1 700 000,00
RECETTES		1 106 111,00	5 661 204,00	6 375 000,00	57 540 000,00		377 605 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		29 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 021 640,00	6 375 000,00	56 540 000,00		127 310 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		213 549 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	1 106 111,00	3 639 564,00	0,00	0,00		4 745 675,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00		1 000 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		11 785 408,00	30 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 110 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	4 702 308,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 222 872,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		52 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	12 717 408,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 228,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00	727 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 758 308,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 872,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		450 000,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	48 533 629,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 197 481,00	518 000,00	0,00	0,00	10 459 330,00	200 000,00	2 650 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024 299,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 114 900,00	0,00	79 185,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 203 900,00	0,00	79 185,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												90-258 Autres
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 420 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
211	Terrains	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	74 814 110,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	3 450 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300 000,00	0,00	27 169 811,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	4 600 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 474 299,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 120 000,00
RECETTES		1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 169 585,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 283 085,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		50 000,00	2 320 000,00	240 000,00	260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 680 000,00	190 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	440 000,00	50 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	100 000,00	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	27 500,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		5 400 000,00	0,00	387 000,00	370 000,00	380 000,00	15 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00	0,00	387 000,00	100 000,00	130 000,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	126 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	12 446 050,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 074 050,00	0,00	0,00	0,00	4 221 050,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 905 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 126 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	162 750,00	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	3 243 951,00	0,00	5 722 300,00	0,00	11 462 301,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	9 600,00	0,00	600 000,00	0,00	609 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	107 185,00	0,00	5 122 300,00	0,00	7 725 535,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 166,00	0,00	0,00	0,00	17 166,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
RECETTES		0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00
274	Prêts	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	24 172 250,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	10 041 727,00	4 433 313,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 213 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 510 000,00	119 500,00	5 819 898,00	0,00	9 926 727,00	4 373 313,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	20 149 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 986 204,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	346 640,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	139 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 793 500,00	0,00	2 284 443,00	0,00	48 664 631,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	1 588 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 793 500,00	0,00	2 084 443,00	0,00	26 627 381,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 149 250,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	5 661 204,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	2 021 640,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 564,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	250 000,00	0,00	839 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	8 601 500,00	598 000,00	0,00	506 000,00	21 235 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	765 000,00	0,00	0,00	0,00	765 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 241 000,00	0,00	0,00	7 836 500,00	548 000,00	0,00	506 000,00	20 270 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	6 375 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		1 800 000,00	0,00	0,00	3 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84							
		Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	259 780 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	450 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	228 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	5 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	56 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	56 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		700 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	268 630 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00
213	Constructions	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 330 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 390 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 350 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	5 500 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 540 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 240 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		89 153 107,00	14 465 485,00	0,00	230 608 189,00	30 934 878,00	1 667 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	23 900 532,00	44 018,00	0,00	26 305 005,00	4 824 548,00	446 300,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 429 243,00	7 851 467,00	0,00	82 965 452,00	11 311 027,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 823 332,00	6 570 000,00	0,00	121 337 732,00	14 799 303,00	1 220 700,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 445 250,00	22 000 000,00	0,00	75 218 892,00	600 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 239 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	22 000 000,00	0,00	68 918 892,00	200 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 205 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 214 872,00	32 722 482,00	11 811 600,00	72 068 149,00		518 012 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 931 972,00	2 304 688,00	675 100,00	6 190 893,00		66 977 056,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	21 904 756,00		182 461 945,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 282 900,00	30 417 794,00	11 136 500,00	43 972 500,00		237 560 761,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		522 238,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 490 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	307 350,00	4 124 800,00	0,00	2 460 000,00		660 447 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 239 850,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 350,00	0,00	0,00	1 300 000,00		1 707 350,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		412 810 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		75 710 208,00
74	Dotations et participations	0,00	300 000,00	3 448 000,00	0,00	460 000,00		165 397 392,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	676 800,00	0,00	700 000,00		2 582 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funébres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 130 874,00	62 927 733,00	4 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	870 974,00	2 281 392,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 171 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	441 755,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 144 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	325 000,00	255 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	199 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	372 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	41 961 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 084 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 496 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	514 243,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	59 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	40 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00	3 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 205 400,00	2 239 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 177 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 205 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 301 000,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 000,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
613	Locations	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	13 500,00	151 800,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	62 000,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 261 000,00	822 000,00	497 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	25 000,00	497 500,00	0,00	2 744 000,00	89 153 107,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	460 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	1 451 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 432 366,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	3 185 900,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
618	Divers	0,00	500,00	10 000,00	0,00	684 000,00	1 571 555,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	1 204 245,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	5 228 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 266,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	560 600,00
628	Divers	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	1 694 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 109,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 961 837,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 084 174,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 496 880,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514 243,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 505,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 580 500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	3 040 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 327,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 850,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 205 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	7 895 485,00	0,00	6 570 000,00	14 465 485,00
618	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	10 018,00	0,00	0,00	10 018,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	50 868,00	0,00	0,00	50 868,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 969 456,00	0,00	0,00	5 969 456,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 819 904,00	0,00	0,00	1 819 904,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	7 239,00	0,00	0,00	7 239,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	6 570 000,00	6 570 000,00
RECETTES		1 100 000,00	11 900 000,00	0,00	9 000 000,00	22 000 000,00
747	Participations	1 100 000,00	11 900 000,00	0,00	9 000 000,00	22 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		Cités scolaires
DEPENSES		1 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 934 828,00	2 205 818,00	15 246 500,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	70 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 505,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 536,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 526 274,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 915 642,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 748 500,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 957 871,00	2 205 818,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 455 000,00	0,00	2 428 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		7 682 000,00	5 500 000,00	21 191 000,00	0,00	20 787 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 380 000,00	3 000 000,00	17 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 387 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 554 000,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												93-258 Autres
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres			
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	6 302 000,00	2 500 000,00	3 991 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 493 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 065 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 065 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		2 500 000,00	21 767 000,00	9 907 043,00	0,00	0,00	110 000,00	480 000,00	0,00	230 608 189,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 095 000,00
615	Entretien et réparations	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
618	Divers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	139 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 505,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
628	Divers	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 536,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 526 274,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 915 642,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	880 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00	0,00	41 806 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 163 689,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	18 667 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	52 461 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	9 907 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 907 043,00
RECETTES		8 371 892,00	13 000 000,00	10 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 218 892,00
731	Fiscalité locale	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes				93-288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte		
745	Dotat° apprentissage et formation	2 071 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 071 892,00
747	Participations	0,00	13 000 000,00	6 942 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 607 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	3 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 115 000,00	17 035 575,00	315 000,00	0,00	6 989 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	335 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 800 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	239 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	415 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	70 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	8 683 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 557 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	3 325 000,00	235 000,00	0,00	6 919 303,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 830 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 400 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 934 878,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 880 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 548,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 665,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 683 226,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 557 136,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 529 303,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		240 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		387 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	337 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	1 667 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	106 300,00	0,00	0,00	106 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	633 700,00	0,00	0,00	1 220 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES		421 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	504 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	1 600 172,00	0,00	668 700,00	0,00	3 214 872,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 434 672,00	0,00	0,00	0,00	1 514 672,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	14 000,00	0,00	12 000,00	0,00	186 000,00
618	Divers	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	476 867,00	0,00	476 867,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	80 000,00	0,00	179 833,00	0,00	805 033,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	307 350,00	0,00	0,00	0,00	307 350,00
706	Prestations de services	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00
747	Participations	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	3 210 000,00	10 099 710,92	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 710 284,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	541 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 600,00
628	Divers	0,00	30 000,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 168 000,00	9 088 333,00	780 745,00	0,00	1 983 872,00	8 605 284,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	816 377,92	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	33 000,00	3 265 000,00	0,00	0,00	672 400,00	0,00
747	Participations	0,00	33 000,00	3 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 400,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 934 912,00	3 599 336,00	0,00	2 403 622,08	0,00	32 722 482,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	290 688,00	0,00	0,00	0,00	891 688,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
618	Divers	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173 600,00
628	Divers	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	191 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 284 912,00	3 286 648,00	0,00	2 403 622,08	0,00	29 601 416,08
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816 377,92
RECETTES		0,00	0,00	0,00	150 000,00	4 400,00	4 124 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	3 448 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00	4 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		51 000,00	8 280 000,00	0,00	1 105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	8 180 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	189 000,00	463 000,00	1 673 500,00	0,00	50 000,00	11 811 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	200 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	8 800,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	78 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	122 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	463 000,00	1 447 500,00	0,00	50 000,00	10 235 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		20 000,00	0,00	0,00	37 612 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	37 142 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	29 735 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	256 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 845 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	50 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	85 414,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	17 266 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 546 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 068 149,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 500,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 845 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 893,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
628	Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 414,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 266 796,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 546 546,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 242 500,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
N° de contrat : 96 23 131 100	25/08/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200406082 (CLTR-CE)	31/03/2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
(PROG NEUCP 2023)	21/07/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 612 531 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 545 000 000,00									
(202104)	ARKEA	31/05/2021	31/05/2021	30/03/2022	10 000 000,00	F	FIXE	1,040	1,051		A	C	N	A-1
(202105-TIR-1)	ARKEA	30/05/2021	27/02/2022	28/02/2023	10 000 000,00	F	FIXE	1,120	1,120		A	C	N	A-1
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/04/2019	01/04/2020	300 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,711		A	C	N	A-1
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/01/2021	01/12/2021	150 000 000,00	V	LIVRETA	1,250	2,842		A	C	N	A-1
201208 (202101)	Banque française commerciale Océan Indien	12/05/2021	28/05/2021	28/05/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,972		A	C	N	A-1
22692-1 (BEI2009.1)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	100 000 000,00	F	FIXE	4,792	4,851		S	C	N	A-1
22692-2 (BEI2009.2)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,413	4,463		S	C	N	A-1
22692-3 (BEI2009.3)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,630	4,685		S	C	N	A-1
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	31/07/2018	31/07/2019	100 000 000,00	F	FIXE	1,782	1,806		A	P	N	A-1
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	27/12/2016	27/12/2017	130 000 000,00	F	FIXE	1,659	1,660		A	P	N	A-1
CO9014.1 (CO9014.1)	CACIB	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	F	FIXE	2,080	2,110		A	P	N	A-1
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	26/06/2004	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	0,000	1,949		A	P	N	B-1
CO9014.3 (CO9014.3)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,750	0,763		A	P	N	A-1
CO9014.5 (CO9014.6)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,397	0,763		A	P	N	A-1
CRE 1607-01 (AFD2015)	Agence Française de Développement	11/12/2014	18/06/2015	30/06/2016	35 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,410	1,323		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	3 600 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	14/04/2020	31/01/2021	8 400 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	26 400 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	Agence Française de Développement	22/04/2020	14/04/2020	31/01/2021	61 600 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1	
MIN537230EUR (202102)	La Banque Postale	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	80 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1	
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	Caisse Française de Financement Local	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	20 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1	
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	33 333 333,33	V	TAG03M	0,140	0,951		A	C	N	A-1	
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	126 666 666,67	V	TAG03M	0,140	0,919		A	C	N	A-1	
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	08/12/2015	08/12/2016	120 000 000,00	F	FIXE	1,801	1,801		A	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					67 531 000,00										
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL)	Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	31/03/2015	20/12/2018	01/01/2020	67 531 000,00	V	EONIA	-0,354	0,572		A	P	N	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					1 612 531 000,00										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		32 000 000,01		1 120 460 902,43					67 153 759,93	28 331 749,37	615 245,43	10 406 593,35
1641 Emprunts en euros (total)		32 000 000,01		1 108 239 902,43					54 932 759,93	28 297 105,55	615 245,43	10 406 593,35
(202104)	N	0,00	A-1	9 411 764,71	15,25	F	FIXE	1,040	588 235,29	97 882,35	0,00	69 640,62
(202105-TIR-1)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	17,16	F	FIXE	1,120	555 555,56	112 000,00	0,00	88 969,26
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	N	0,00	A-1	262 500 000,00	34,25	V	LIVRETA	3,750	7 500 000,00	9 843 750,00	0,00	6 436 130,14
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	N	0,00	A-1	135 000 000,00	35,92	V	LIVRETA	3,750	3 750 000,00	5 062 500,00	0,00	295 402,40
201208 (202101)	N	0,00	A-1	28 333 333,33	16,41	F	FIXE	0,950	1 666 666,67	272 905,09	0,00	153 407,41
22692-1 (BEI2009.1)	N	0,00	A-1	38 000 000,00	9,04	F	FIXE	4,792	4 000 000,00	1 773 040,00	0,00	752 656,52
22692-2 (BEI2009.2)	N	0,00	A-1	19 000 000,00	9,04	F	FIXE	2,837	2 000 000,00	524 845,00	0,00	222 797,01
22692-3 (BEI2009.3)	N	0,00	A-1	19 000 000,00	9,04	F	FIXE	4,630	2 000 000,00	856 550,00	0,00	363 605,98
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	84 000 283,29	23,58	F	FIXE	1,782	2 835 384,10	1 496 885,05	0,00	610 244,41
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	101 343 628,34	21,99	F	FIXE	1,659	3 854 596,04	1 681 290,79	0,00	22 155,38
CO9014.1 (CO9014.1)	N	0,00	A-1	19 999 579,85	20,95	F	FIXE	2,080	773 593,51	424 079,98	0,00	18 884,19
CO9014.2 (CO9014.2)	N	0,00	B-1	20 000 686,31	20,95	C	TAUX STRUCTURES	1,700	771 412,05	346 623,01	0,00	15 436,83
CO9014.3 (CO9014.3)	N	0,00	A-1	21 488 616,62	22,24	F	FIXE	2,070	744 969,46	453 463,53	0,00	329 201,68
CO9014.5 (CO9014.6)	N	0,00	A-1	21 488 616,62	22,24	F	FIXE	1,850	744 969,46	403 060,79	0,00	296 346,05
CRE 1607-01 (AFD2015)	N	0,00	A-1	18 421 052,66	10,00	V	EURIBOR06M	3,221	1 842 105,26	542 196,05	0,00	1 032,29
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	N	0,00	A-1	3 000 000,00	19,58	F	FIXE	1,000	150 000,00	30 039,58	0,00	12 191,67
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	N	0,00	A-1	7 000 000,00	19,58	F	FIXE	1,170	350 000,00	82 008,06	0,00	33 283,25
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	N	0,00	A-1	22 000 000,00	19,58	F	FIXE	1,000	1 100 000,00	220 290,27	0,00	89 405,55
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	N	0,00	A-1	51 333 333,36	19,58	F	FIXE	1,170	2 566 666,66	601 392,46	0,00	244 077,17
MIN537230EUR (202102)	N	0,00	A-1	75 555 555,56	16,75	F	FIXE	1,050	4 444 444,44	793 333,33	0,00	188 200,91
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	N	0,00	A-1	18 888 888,89	16,75	F	FIXE	1,050	1 111 111,11	198 333,33	0,00	47 050,23
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	N	6 666 666,67	A-1	6 666 666,65	3,00	V	FIXE	3,225	1 666 666,67	193 362,50	24 653,48	32 395,83
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	N	25 333 333,34	A-1	25 333 333,38	3,00	V	FIXE	1,048	6 333 333,33	657 827,50	590 591,95	-18 820,03
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	N	0,00	A-1	90 474 562,86	20,94	F	FIXE	1,801	3 583 050,32	1 629 446,88	0,00	102 898,60

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		12 221 000,00					12 221 000,00	34 643,82	0,00	0,00
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL)	N	0,00	A-1	12 221 000,00	0,00	V	EONIA	3,292	12 221 000,00	34 643,82	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		32 000 000,01		1 120 460 902,43					67 153 759,93	28 331 749,37	615 245,43	10 406 593,35

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	25 000 000,00	20 000 686,31	1	28,00		1.7	EURIBOR03M	0,00		1,700	346 623,01	0,00	1,79
TOTAL (B)		25 000 000,00	20 000 686,31						0,00			346 623,01	0,00	1,79
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		25 000 000,00	20 000 686,31						0,00			346 623,01	0,00	1,79

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 100 460 216,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	20 000 686,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		32 000 000,03					32 000 000,01				0,00	0,00	0,00
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	6 666 666,65	01/01/2028	NATIXIS	SWAP	Taux	6 666 666,67	01/01/2010	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	25 333 333,38	01/01/2028	CACIB	SWAP	Taux	25 333 333,34	01/01/2015	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		32 000 000,03					32 000 000,01				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
B1.5**

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						14 433 744,10	1 923 673,47		
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	FIXE	3,230	TAM	3,730	8 476 699,83	46 859,45	A-1	A-1
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	FIXE	1,050	TAG03M	3,930	5 957 044,27	1 876 814,02	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						14 433 744,10	1 923 673,47		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

S²LO

IV

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	26 080 000,00		12 627 326,00	38 707 326,00	677 326,00	38 030 000,00
Provisions pour litiges	21 580 000,00		7 657 326,00	29 237 326,00	207 326,00	29 030 000,00
Provision pour litiges et contentieux	21 580 000,00	31/12/2023	7 657 326,00	29 237 326,00	207 326,00	29 030 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	4 500 000,00		4 970 000,00	9 470 000,00	470 000,00	9 000 000,00
Provision pour compte épargne temps	4 500 000,00	31/12/2023	4 970 000,00	9 470 000,00	470 000,00	9 000 000,00
Dépréciations (3)	129 000,00		1 231 720,00	1 360 720,00	300 000,00	1 060 720,00
- des immobilisations	0,00		931 720,00	931 720,00	0,00	931 720,00
Provision pour dépréciation des titres de participation	0,00	31/12/2023	931 720,00	931 720,00	0,00	931 720,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	129 000,00		300 000,00	429 000,00	300 000,00	129 000,00
Provision pour dépréciation comptes de redevables	129 000,00	31/12/2023	300 000,00	429 000,00	300 000,00	129 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	26 209 000,00		13 859 046,00	40 068 046,00	977 326,00	39 090 720,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	26 209 000,00		13 859 046,00	40 068 046,00	977 326,00	39 090 720,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	25 874 131,02	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	
908 (5)	10 004 842,92	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	
90828001 (5)	15 491 992,45	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	377 295,65	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	25 874 131,02	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	
RECETTES (b)	26 503 655,27	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
908 90828001 925 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	17 955 706,67	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	8 547 948,60	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	26 503 655,27	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	95 888 325,75	72 070 299,17	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					52 288 700,50	35 398 526,93										635 881,02	3 658 307,17	
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	P	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	500 000,00	470 000,00	23,25	S	V	EURIBOR06M	3,218	V	EURIBOR06M	3,263	A-1	15 039,09	20 000,00	
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	C	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	2 500 000,00	2 350 000,00	23,25	S	V	EURIBOR06M	2,782	V	EURIBOR06M	2,833	A-1	65 059,34	100 000,00	
Air Austral	2021	P	Caution de la Region Reunion	EXPORT DEVELOPMENT CANADA	24 788 700,50	16 732 373,00	6,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	2 478 870,00	
SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	2016	P	Contrat CDC n° 1276678	Caisse des Dépôts et Consignation	22 500 000,00	13 846 153,93	13,75	T	V	LIVRETA	3,657	V	LIVRETA	3,611	A-1	486 566,95	989 011,00	
UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique	2023	P	Caution AFD (UCO LA REUNION)	Agence Francaise de Développement	2 000 000,00	2 000 000,00	19,83	S	V	EURIBOR06M	3,616	V	EURIBOR06M	3,739	A-1	69 215,64	70 426,17	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					43 599 625,25	36 671 772,24										1 140 605,28	123 302,74	
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255338	Caisse des Dépôts et Consignation	46 601,41	44 522,69	45,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 126,35	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	250 738,77	244 076,15	41,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 209,91	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	402 358,16	385 654,72	31,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		13 693,11	601,17
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	53 317,75	51 900,99	41,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 533,12	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	72 853,96	69 829,51	31,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 479,37	108,85
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	92 673,74	89 194,12	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 139,45	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	16 856,04	16 444,46	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		467,75	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 193,86	69 455,47	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 975,58	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	148 352,17	142 781,98	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 025,63	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	26 271,47	25 629,98	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		729,02	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 793,45	61 398,19	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 161,09	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	38 529,52	37 588,72	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 069,18	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	52 218,63	50 257,97	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 768,98	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 911,86	64 368,95	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 797,98	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 682,69	86 461,29	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 970,03	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	49 609,68	47 827,70	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 642,92	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	73 404,20	71 685,90	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 002,36	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 352,99	63 823,15	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 782,72	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	51 173,89	49 335,72	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 694,73	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 600,27	62 047,30	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 764,86	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	270 746,32	260 580,60	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 171,91	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031512	Caisse des Dépôts et Consignation	38 288,67	35 296,36	42,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 288,25	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031513	Caisse des Dépôts et Consignation	166 289,64	148 122,31	32,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		6 087,83	311,60
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049957	Caisse des Dépôts et Consignation	39 186,70	34 989,32	42,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		984,44	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049958	Caisse des Dépôts et Consignation	73 639,08	63 113,80	32,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 767,19	459,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074454	Caisse des Dépôts et Consignation	120 167,58	107 296,15	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 018,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074455	Caisse des Dépôts et Consignation	273 578,70	234 475,94	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 565,33	1 708,31
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074528	Caisse des Dépôts et Consignation	112 046,88	100 045,28	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 814,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074529	Caisse des Dépôts et Consignation	250 855,83	215 000,87	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 020,02	1 566,43
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074905	Caisse des Dépôts et Consignation	29 646,98	26 471,43	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		744,79	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074906	Caisse des Dépôts et Consignation	123 741,69	106 055,22	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 969,55	772,68
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102508	Caisse des Dépôts et Consignation	9 399,77	8 454,83	32,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		347,49	17,79
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103960	Caisse des Dépôts et Consignation	27 302,26	24 619,69	42,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		692,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103961	Caisse des Dépôts et Consignation	60 739,62	52 574,52	32,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 472,09	383,04
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106061	Caisse des Dépôts et Consignation	74 408,89	67 097,90	42,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 887,83	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106062	Caisse des Dépôts et Consignation	155 885,82	134 930,42	32,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 778,05	983,06
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106091	Caisse des Dépôts et Consignation	59 425,73	53 586,90	42,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 507,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106092	Caisse des Dépôts et Consignation	124 978,01	108 177,48	32,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 028,97	788,15
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111269	Caisse des Dépôts et Consignation	188 663,17	164 569,84	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 607,96	831,31



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111270	Caisse des Dépôts et Consignation	85 200,92	76 934,52	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 017,55	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114029	Caisse des Dépôts et Consignation	131 959,38	116 527,57	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 262,77	588,63
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114030	Caisse des Dépôts et Consignation	62 692,12	57 177,00	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 502,86	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130302	Caisse des Dépôts et Consignation	94 727,92	86 394,57	43,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 270,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130303	Caisse des Dépôts et Consignation	197 190,60	174 130,43	33,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 875,65	879,60
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135259	Caisse des Dépôts et Consignation	168 030,28	148 380,21	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 154,65	749,53
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135260	Caisse des Dépôts et Consignation	36 466,48	33 258,47	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		874,17	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138047	Caisse des Dépôts et Consignation	141 842,22	125 254,68	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 507,13	632,71
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138048	Caisse des Dépôts et Consignation	36 259,94	33 070,10	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		869,22	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150021	Caisse des Dépôts et Consignation	146 279,67	137 057,87	43,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 267,21	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150022	Caisse des Dépôts et Consignation	259 721,20	236 540,63	33,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 515,46	399,65
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150468	Caisse des Dépôts et Consignation	108 887,64	102 023,12	43,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 176,42	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150469	Caisse des Dépôts et Consignation	203 475,03	184 784,14	33,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 652,23	312,20
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150470	Caisse des Dépôts et Consignation	63 920,73	42 911,25	43,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 127,89	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150471	Caisse des Dépôts et Consignation	230 157,77	205 258,58	33,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 747,24	1 036,84
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150752	Caisse des Dépôts et Consignation	94 807,61	88 830,73	43,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 765,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150753	Caisse des Dépôts et Consignation	138 041,58	125 721,13	33,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 525,96	212,41
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204513	Caisse des Dépôts et Consignation	86 618,49	79 202,07	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 851,27	66,53
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204514	Caisse des Dépôts et Consignation	55 244,70	52 594,77	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 611,59	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204526	Caisse des Dépôts et Consignation	16 429,53	15 308,36	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		551,10	12,86
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204527	Caisse des Dépôts et Consignation	31 354,26	29 850,28	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		914,66	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205259	Caisse des Dépôts et Consignation	602 916,44	412 484,80	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		11 549,57	1 729,33
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205260	Caisse des Dépôts et Consignation	105 765,18	99 321,59	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 560,57	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206012	Caisse des Dépôts et Consignation	97 930,43	91 964,17	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 318,99	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206107	Caisse des Dépôts et Consignation	230 343,68	211 621,68	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 925,41	715,58
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208801	Caisse des Dépôts et Consignation	291 252,85	192 925,40	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 401,91	652,36
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208802	Caisse des Dépôts et Consignation	39 772,49	37 349,41	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		941,81	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209228	Caisse des Dépôts et Consignation	109 420,06	64 172,88	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 796,84	216,99



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209229	Caisse des Dépôts et Consignation	40 938,21	38 444,11	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		969,42	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209273	Caisse des Dépôts et Consignation	191 365,90	123 639,19	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 451,01	4,77
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209274	Caisse des Dépôts et Consignation	72 827,89	69 334,55	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 078,38	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214790	Caisse des Dépôts et Consignation	198 023,56	186 643,01	35,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 731,18	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214791	Caisse des Dépôts et Consignation	87 061,59	83 360,04	45,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 515,02	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214892	Caisse des Dépôts et Consignation	41 052,48	38 900,41	45,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		984,12	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214893	Caisse des Dépôts et Consignation	212 752,57	105 863,83	35,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 964,19	357,97
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215397	Caisse des Dépôts et Consignation	153 174,41	145 235,65	35,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		5 708,78	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215398	Caisse des Dépôts et Consignation	51 806,54	49 883,66	45,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 672,78	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215399	Caisse des Dépôts et Consignation	13 466,09	12 768,17	35,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		501,88	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238969	Caisse des Dépôts et Consignation	126 698,40	120 443,91	35,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 343,74	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238970	Caisse des Dépôts et Consignation	56 587,90	54 647,93	45,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 648,76	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255337	Caisse des Dépôts et Consignation	233 578,95	219 033,41	35,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 132,94	740,64



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 896,83	64 287,78	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 828,60	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	146 348,02	140 853,08	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 957,75	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 690,60	64 152,86	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 791,94	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 593,50	69 021,87	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 370,96	0,00
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020941	Caisse des Dépôts et Consignation	10 633,46	9 289,00	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		260,09	19,31
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020942	Caisse des Dépôts et Consignation	40 229,20	33 477,93	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		937,38	321,24
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023990	Caisse des Dépôts et Consignation	39 362,10	34 385,30	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		962,79	71,49
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023991	Caisse des Dépôts et Consignation	165 394,04	137 637,59	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 853,85	1 320,73
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024188	Caisse des Dépôts et Consignation	76 298,03	68 365,11	41,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 399,54	0,00
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024189	Caisse des Dépôts et Consignation	311 095,23	266 209,61	31,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 583,55	1 704,71
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024913	Caisse des Dépôts et Consignation	46 152,06	41 911,84	41,08	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 615,90	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024914	Caisse des Dépôts et Consignation	183 730,58	159 779,95	31,08	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		6 566,96	725,24
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068095	Caisse des Dépôts et Consignation	109 047,20	96 351,35	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 697,84	11,93
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068096	Caisse des Dépôts et Consignation	606 365,57	514 050,86	32,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		14 393,42	3 745,21
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107349	Caisse des Dépôts et Consignation	47 331,96	43 624,90	42,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 380,73	0,00
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107350	Caisse des Dépôts et Consignation	254 991,42	226 803,24	32,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 164,92	587,75
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135235	Caisse des Dépôts et Consignation	37 289,55	34 009,13	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		893,91	0,00
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135236	Caisse des Dépôts et Consignation	127 861,99	112 909,35	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 161,46	570,35
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2022	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	176 468,41	171 520,57	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		6 747,15	918,16
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	24 409,90	23 644,11	41,50	A	V	LIVRETA	2,481	V	LIVRETA	3,600	A-1		760,21	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	163 159,90	155 580,96	31,50	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 600,91	546,57
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5035808	Caisse des Dépôts et Consignation	67 724,43	61 502,25	41,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 371,20	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046122	Caisse des Dépôts et Consignation	50 681,97	46 538,92	42,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 405,59	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046123	Caisse des Dépôts et Consignation	330 621,80	259 915,09	32,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 356,94	303,32
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046124	Caisse des Dépôts et Consignation	366 436,45	318 093,93	31,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		11 451,38	1 117,49
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046125	Caisse des Dépôts et Consignation	67 111,68	60 828,47	41,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 955,78	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073510	Caisse des Dépôts et Consignation	26 780,68	24 073,48	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		614,18	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073511	Caisse des Dépôts et Consignation	161 802,19	139 967,53	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 919,09	652,25
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085302	Caisse des Dépôts et Consignation	288 501,96	258 490,02	32,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 305,64	301,66
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085303	Caisse des Dépôts et Consignation	72 286,66	67 030,85	42,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 024,50	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088369	Caisse des Dépôts et Consignation	26 891,81	24 413,19	42,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		622,85	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088370	Caisse des Dépôts et Consignation	101 258,02	88 462,58	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 476,95	412,23



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161445	Caisse des Dépôts et Consignation	292 782,08	193 694,00	34,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 972,98	162,71
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161446	Caisse des Dépôts et Consignation	57 475,28	54 185,04	44,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 660,32	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163553	Caisse des Dépôts et Consignation	52 819,36	49 795,66	44,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 525,82	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163554	Caisse des Dépôts et Consignation	317 099,79	172 183,33	34,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 198,60	144,64
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163559	Caisse des Dépôts et Consignation	21 943,17	20 403,89	44,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		526,02	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163560	Caisse des Dépôts et Consignation	122 656,15	94 877,02	34,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 656,56	397,77
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167111	Caisse des Dépôts et Consignation	31 037,27	29 260,50	44,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		896,59	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167112	Caisse des Dépôts et Consignation	191 514,21	101 318,59	34,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 647,47	85,11
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203860	Caisse des Dépôts et Consignation	33 806,39	19 557,92	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		704,09	16,43
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203861	Caisse des Dépôts et Consignation	3 650,85	3 475,73	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		106,50	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203863	Caisse des Dépôts et Consignation	263 742,05	208 348,21	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 500,54	175,02
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203864	Caisse des Dépôts et Consignation	42 832,97	40 778,40	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 249,52	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203874	Caisse des Dépôts et Consignation	59 494,60	56 640,82	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 735,57	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203875	Caisse des Dépôts et Consignation	516 978,02	274 425,10	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 879,30	230,53



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	14 625,00	14 625,00	34,33	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021891	Caisse des Dépôts et Consignation	6 779,63	5 939,99	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		162,45	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021892	Caisse des Dépôts et Consignation	32 192,93	26 900,78	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		753,22	186,06
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021924	Caisse des Dépôts et Consignation	40 798,43	35 745,65	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		977,58	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021925	Caisse des Dépôts et Consignation	171 037,13	142 920,63	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 001,78	988,51
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021935	Caisse des Dépôts et Consignation	58 304,18	52 182,24	41,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 677,78	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021936	Caisse des Dépôts et Consignation	239 013,00	204 896,15	31,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 376,26	719,82
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021939	Caisse des Dépôts et Consignation	24 350,78	21 793,94	41,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		700,73	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021940	Caisse des Dépôts et Consignation	92 747,33	79 508,52	31,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 862,31	279,32
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021944	Caisse des Dépôts et Consignation	58 238,63	51 025,92	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 395,46	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021945	Caisse des Dépôts et Consignation	230 283,75	192 427,80	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 387,98	1 330,93
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021969	Caisse des Dépôts et Consignation	54 502,13	48 779,40	41,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 568,37	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021970	Caisse des Dépôts et Consignation	245 223,00	210 219,73	31,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 567,91	738,52

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021974	Caisse des Dépôts et Consignation	36 665,33	32 815,47	41,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 055,09	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021975	Caisse des Dépôts et Consignation	127 143,38	108 994,86	31,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 923,81	382,91
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087423	Caisse des Dépôts et Consignation	39 042,38	35 850,82	42,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 082,78	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087424	Caisse des Dépôts et Consignation	126 869,55	112 563,80	32,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 052,30	131,36
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087439	Caisse des Dépôts et Consignation	24 758,70	22 255,90	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		567,81	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087440	Caisse des Dépôts et Consignation	82 756,88	71 589,11	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 004,50	333,60
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087451	Caisse des Dépôts et Consignation	33 157,43	30 446,94	42,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		919,57	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087452	Caisse des Dépôts et Consignation	131 634,75	116 791,68	32,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 204,50	136,30
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087727	Caisse des Dépôts et Consignation	85 507,43	78 517,54	42,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 371,42	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087728	Caisse des Dépôts et Consignation	408 392,55	362 342,41	32,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		13 044,33	422,86
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087747	Caisse des Dépôts et Consignation	35 386,88	31 809,69	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		811,56	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087748	Caisse des Dépôts et Consignation	164 667,00	142 445,74	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 988,48	663,79
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151250	Caisse des Dépôts et Consignation	243 847,43	224 801,21	33,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 859,65	0,00
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151251	Caisse des Dépôts et Consignation	58 967,10	55 898,11	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 581,69	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182509	Caisse des Dépôts et Consignation	8 377,35	7 888,03	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		193,09	0,00
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182510	Caisse des Dépôts et Consignation	51 462,15	27 302,06	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		764,46	78,85
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182512	Caisse des Dépôts et Consignation	125 565,83	67 656,46	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 894,38	195,38
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182513	Caisse des Dépôts et Consignation	22 945,43	21 605,20	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		528,87	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198653	Caisse des Dépôts et Consignation	232 365,12	214 874,78	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 016,49	726,58
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198654	Caisse des Dépôts et Consignation	56 817,32	53 310,69	45,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 348,67	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207016	Caisse des Dépôts et Consignation	30 185,02	28 322,08	45,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		716,50	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207017	Caisse des Dépôts et Consignation	208 351,30	120 046,79	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 361,31	405,92
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238588	Caisse des Dépôts et Consignation	101 250,00	93 748,37	35,58	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 624,95	75,45
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238589	Caisse des Dépôts et Consignation	21 926,85	21 092,52	45,58	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		479,47	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295153	Caisse des Dépôts et Consignation	21 668,33	21 372,09	46,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		574,00	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295154	Caisse des Dépôts et Consignation	37 500,00	85 877,50	36,58	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 798,82	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297227	Caisse des Dépôts et Consignation	52 005,15	50 822,25	46,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 364,20	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297228	Caisse des Dépôts et Consignation	33 750,00	172 335,17	36,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 616,54	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	7 800,00	7 800,00	34,58	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	248 079,11	236 478,66	31,17	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		9 459,15	1 322,10
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	386 225,66	368 070,10	32,33	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		14 722,80	1 162,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 892,07	85 666,46	32,33	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		3 426,66	270,54
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017358	Caisse des Dépôts et Consignation	233 299,09	195 805,33	31,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 482,55	1 878,89
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017359	Caisse des Dépôts et Consignation	107 442,03	94 655,68	41,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 650,36	196,79
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024150	Caisse des Dépôts et Consignation	73 438,84	64 153,50	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 796,30	133,37
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024151	Caisse des Dépôts et Consignation	348 515,46	290 027,56	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 120,77	2 783,02
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024219	Caisse des Dépôts et Consignation	61 228,41	54 862,32	41,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 925,60	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024220	Caisse des Dépôts et Consignation	210 012,56	179 711,41	31,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 469,61	1 150,81
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024592	Caisse des Dépôts et Consignation	42 451,08	38 037,32	41,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 335,07	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024593	Caisse des Dépôts et Consignation	152 464,95	130 466,91	31,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 696,81	835,46

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025777	Caisse des Dépôts et Consignation	69 048,44	60 318,20	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 688,91	125,40
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025778	Caisse des Dépôts et Consignation	167 519,09	139 191,31	31,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 897,36	1 335,64
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033787	Caisse des Dépôts et Consignation	73 885,51	64 543,70	41,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 807,22	134,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033788	Caisse des Dépôts et Consignation	171 542,85	142 754,51	31,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 997,13	1 369,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033803	Caisse des Dépôts et Consignation	90 583,21	79 130,20	41,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 215,65	164,51
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033804	Caisse des Dépôts et Consignation	210 432,60	175 117,78	31,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 903,30	1 680,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033828	Caisse des Dépôts et Consignation	83 790,50	73 196,33	41,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 049,50	152,17
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033829	Caisse des Dépôts et Consignation	194 806,54	162 114,09	31,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 539,19	1 555,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033834	Caisse des Dépôts et Consignation	70 173,60	62 877,46	41,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 206,92	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033835	Caisse des Dépôts et Consignation	284 407,86	243 372,76	31,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 761,42	1 558,47
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038414	Caisse des Dépôts et Consignation	44 580,23	38 142,81	41,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 068,00	79,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038415	Caisse des Dépôts et Consignation	139 030,98	113 371,95	31,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 174,41	1 087,88
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039250	Caisse des Dépôts et Consignation	125 905,67	107 724,79	41,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 016,29	223,96
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039251	Caisse des Dépôts et Consignation	292 318,65	238 369,43	31,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 674,34	2 287,32



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039389	Caisse des Dépôts et Consignation	163 890,39	140 224,48	41,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 926,29	291,53
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039390	Caisse des Dépôts et Consignation	353 398,23	287 625,44	31,33	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 053,51	2 759,97
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041923	Caisse des Dépôts et Consignation	52 254,49	44 708,89	41,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 251,85	92,95
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041924	Caisse des Dépôts et Consignation	112 249,40	91 533,08	31,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 562,93	878,32
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052562	Caisse des Dépôts et Consignation	139 970,65	120 946,86	41,58	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 386,51	251,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052563	Caisse des Dépôts et Consignation	324 386,59	267 143,24	31,58	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 480,01	2 563,43
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055780	Caisse des Dépôts et Consignation	39 986,95	34 552,22	41,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		967,46	71,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055781	Caisse des Dépôts et Consignation	119 472,59	98 389,69	31,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 754,91	944,12
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058838	Caisse des Dépôts et Consignation	31 364,31	27 101,50	41,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		758,84	56,34
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058839	Caisse des Dépôts et Consignation	116 046,19	95 567,93	31,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 675,90	917,04
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062296	Caisse des Dépôts et Consignation	60 646,23	52 403,64	41,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 467,30	108,95
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062297	Caisse des Dépôts et Consignation	140 996,46	116 115,32	31,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 251,23	1 114,21
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062566	Caisse des Dépôts et Consignation	107 534,26	92 918,98	41,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 601,73	193,18
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062567	Caisse des Dépôts et Consignation	249 671,24	205 612,64	31,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 757,15	1 973,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064313	Caisse des Dépôts et Consignation	49 093,36	42 420,95	41,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 187,79	88,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064314	Caisse des Dépôts et Consignation	114 322,35	94 148,29	31,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 636,15	903,42
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064458	Caisse des Dépôts et Consignation	111 562,17	96 399,45	41,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 699,18	200,41
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064459	Caisse des Dépôts et Consignation	259 451,22	213 666,78	31,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 982,67	2 050,28
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072169	Caisse des Dépôts et Consignation	60 235,30	54 247,12	42,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 454,42	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072170	Caisse des Dépôts et Consignation	139 673,59	120 904,36	32,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 385,32	720,90
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080567	Caisse des Dépôts et Consignation	168 344,64	151 816,94	42,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 024,83	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080568	Caisse des Dépôts et Consignation	388 930,99	338 149,49	32,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		12 173,38	1 356,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086482	Caisse des Dépôts et Consignation	99 178,48	87 716,37	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 467,94	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086483	Caisse des Dépôts et Consignation	231 416,40	196 495,09	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 501,86	1 431,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086504	Caisse des Dépôts et Consignation	96 733,20	85 553,70	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 407,09	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086505	Caisse des Dépôts et Consignation	225 710,84	191 650,50	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 366,21	1 396,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2015	P	Contrat CDC n° 5089901	Caisse des Dépôts et Consignation	52 500,00	44 956,60	40,58	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 258,79	57,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102699	Caisse des Dépôts et Consignation	80 095,77	71 541,83	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 012,86	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102700	Caisse des Dépôts et Consignation	281 968,68	241 794,09	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 770,23	1 761,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102702	Caisse des Dépôts et Consignation	49 786,97	44 469,90	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 251,18	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102703	Caisse des Dépôts et Consignation	146 124,80	125 305,09	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 508,54	912,93
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103832	Caisse des Dépôts et Consignation	32 664,89	29 417,57	42,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		788,72	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103833	Caisse des Dépôts et Consignation	97 597,83	84 482,71	32,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 365,52	503,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116495	Caisse des Dépôts et Consignation	220 994,48	194 640,06	33,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 449,92	983,21
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116496	Caisse des Dépôts et Consignation	94 766,36	86 200,50	43,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 265,72	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117090	Caisse des Dépôts et Consignation	167 998,43	152 813,17	43,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 016,58	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117091	Caisse des Dépôts et Consignation	391 996,35	345 249,33	33,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		9 666,98	1 743,99
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117140	Caisse des Dépôts et Consignation	18 283,11	16 913,81	43,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		526,60	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117141	Caisse des Dépôts et Consignation	42 660,53	38 365,28	33,08	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 381,15	64,82
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149637	Caisse des Dépôts et Consignation	210 770,55	135 654,01	33,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		5 545,13	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149638	Caisse des Dépôts et Consignation	70 573,38	66 553,78	43,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 294,32	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150209	Caisse des Dépôts et Consignation	54 552,84	50 085,36	33,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 047,34	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155306	Caisse des Dépôts et Consignation	60 456,88	55 537,79	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 459,77	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155307	Caisse des Dépôts et Consignation	457 248,68	281 637,53	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 885,85	1 422,66
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183460	Caisse des Dépôts et Consignation	64 927,43	60 212,63	44,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 552,31	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183461	Caisse des Dépôts et Consignation	222 300,62	133 024,38	34,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 724,68	557,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191191	Caisse des Dépôts et Consignation	31 545,88	29 545,36	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		761,70	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191192	Caisse des Dépôts et Consignation	282 325,20	149 011,54	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 172,32	624,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191197	Caisse des Dépôts et Consignation	18 873,56	17 676,67	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		455,71	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191198	Caisse des Dépôts et Consignation	103 725,11	54 975,58	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 539,32	230,48
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191199	Caisse des Dépôts et Consignation	18 871,98	17 675,19	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		455,68	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191200	Caisse des Dépôts et Consignation	100 062,49	53 093,71	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 486,62	222,59
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191932	Caisse des Dépôts et Consignation	31 911,48	29 887,77	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		770,52	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191933	Caisse des Dépôts et Consignation	148 440,38	135 558,19	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 795,63	568,32
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191947	Caisse des Dépôts et Consignation	18 455,15	17 284,79	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		445,61	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191948	Caisse des Dépôts et Consignation	95 485,73	87 199,13	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 441,58	365,58



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208461	Caisse des Dépôts et Consignation	83 374,93	78 087,59	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 969,08	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208707	Caisse des Dépôts et Consignation	229 967,95	74 037,12	35,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 902,51	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208708	Caisse des Dépôts et Consignation	88 091,81	84 248,78	45,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 801,94	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	172 642,20	169 379,06	46,58	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 033,90	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	230 398,88	223 755,34	36,58	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 905,69	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	18 487,43	18 018,05	46,83	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	2,800	A-1		447,50	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	105 470,85	54 246,90	36,83	A	V	LIVRETA	0,272	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 518,91	141,82
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208460	Caisse des Dépôts et Consignation	184 031,42	166 800,65	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	3,000	A-1		5 004,02	564,02
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208709	Caisse des Dépôts et Consignation	354 081,16	313 687,67	35,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		12 892,56	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313411	Caisse des Dépôts et Consignation	13 435,19	11 854,35	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		331,92	18,04
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313412	Caisse des Dépôts et Consignation	52 017,66	43 894,59	32,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 185,15	397,59
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313413	Caisse des Dépôts et Consignation	49 391,29	43 579,71	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 220,23	66,33

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313414	Caisse des Dépôts et Consignation	178 774,22	150 856,87	32,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		4 073,14	1 366,43
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313415	Caisse des Dépôts et Consignation	95 601,57	86 372,66	42,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 980,37	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313416	Caisse des Dépôts et Consignation	357 084,50	308 911,51	32,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		10 811,90	1 803,52
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313417	Caisse des Dépôts et Consignation	86 397,74	72 905,88	32,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 968,46	660,37
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313418	Caisse des Dépôts et Consignation	25 944,94	22 892,15	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		640,98	34,84
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313419	Caisse des Dépôts et Consignation	282 959,13	244 786,12	32,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		8 567,51	1 429,13
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313420	Caisse des Dépôts et Consignation	75 831,55	68 511,14	42,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 364,04	0,00
SODEGIS	2022	P	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	188 220,94	183 894,63	33,33	A	V	LIVRETA	2,540	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 620,21	573,33
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023199	Caisse des Dépôts et Consignation	74 178,01	61 729,45	31,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 728,42	592,34
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023200	Caisse des Dépôts et Consignation	21 088,54	18 422,18	41,08	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		515,82	38,30
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023226	Caisse des Dépôts et Consignation	82 716,81	68 580,16	31,50	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 851,66	687,05
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023227	Caisse des Dépôts et Consignation	15 979,73	13 959,31	41,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		390,86	29,02
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081849	Caisse des Dépôts et Consignation	103 004,40	91 971,36	42,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 587,65	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081850	Caisse des Dépôts et Consignation	240 078,08	205 763,59	32,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 761,38	1 499,13
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085335	Caisse des Dépôts et Consignation	19 791,42	17 671,51	42,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		497,20	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085336	Caisse des Dépôts et Consignation	100 524,78	86 156,72	32,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 412,39	627,71
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5085435	Caisse des Dépôts et Consignation	47 912,51	44 387,76	43,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 446,60	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088798	Caisse des Dépôts et Consignation	20 733,32	18 894,94	42,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		625,38	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088799	Caisse des Dépôts et Consignation	70 313,09	61 753,30	32,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 223,12	247,79
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107851	Caisse des Dépôts et Consignation	81 371,40	73 476,55	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 969,98	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107852	Caisse des Dépôts et Consignation	315 885,79	274 153,55	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 676,30	1 634,65
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109945	Caisse des Dépôts et Consignation	34 778,90	31 404,57	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		823,56	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109946	Caisse des Dépôts et Consignation	168 770,98	147 218,00	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 122,10	743,66
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149231	Caisse des Dépôts et Consignation	25 209,41	23 219,80	43,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		610,32	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149232	Caisse des Dépôts et Consignation	77 115,76	68 773,13	33,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 925,65	347,40
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149435	Caisse des Dépôts et Consignation	45 273,08	41 699,97	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 096,05	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149436	Caisse des Dépôts et Consignation	89 178,43	79 530,83	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 226,86	401,74



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155707	Caisse des Dépôts et Consignation	90 849,85	81 362,54	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 278,15	341,11
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155708	Caisse des Dépôts et Consignation	25 633,23	23 610,16	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		606,99	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156470	Caisse des Dépôts et Consignation	96 221,38	90 155,37	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 745,97	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156471	Caisse des Dépôts et Consignation	305 750,23	278 695,60	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 033,04	234,11
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156475	Caisse des Dépôts et Consignation	22 402,57	20 634,48	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		530,49	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156476	Caisse des Dépôts et Consignation	111 302,41	99 679,27	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 791,02	417,90
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157028	Caisse des Dépôts et Consignation	45 032,47	40 329,80	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 129,23	169,08
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157029	Caisse des Dépôts et Consignation	13 073,05	12 041,28	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		309,57	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168811	Caisse des Dépôts et Consignation	55 604,76	51 704,19	44,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 332,96	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168812	Caisse des Dépôts et Consignation	236 124,66	214 075,49	34,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 994,11	897,50
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193467	Caisse des Dépôts et Consignation	30 631,67	28 765,48	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		741,59	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193468	Caisse des Dépôts et Consignation	223 468,36	113 057,58	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 165,61	473,99
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194109	Caisse des Dépôts et Consignation	19 814,78	18 607,60	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		479,71	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194110	Caisse des Dépôts et Consignation	170 974,47	95 369,06	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 670,33	399,83



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194260	Caisse des Dépôts et Consignation	55 840,81	52 438,79	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 351,90	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194261	Caisse des Dépôts et Consignation	275 593,16	143 315,88	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 012,85	600,85
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195976	Caisse des Dépôts et Consignation	56 513,76	53 070,75	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 368,19	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195977	Caisse des Dépôts et Consignation	569 277,60	314 881,25	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 816,68	1 320,13
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197742	Caisse des Dépôts et Consignation	23 793,30	22 652,00	44,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		694,09	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197743	Caisse des Dépôts et Consignation	219 331,92	124 614,56	34,83	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 486,12	104,68
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223715	Caisse des Dépôts et Consignation	52 136,61	48 460,22	35,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 356,89	163,86
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223729	Caisse des Dépôts et Consignation	13 167,21	12 402,93	35,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		447,30	0,00
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223843	Caisse des Dépôts et Consignation	30 880,09	28 702,60	35,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		803,67	97,05
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223860	Caisse des Dépôts et Consignation	43 994,08	40 891,85	35,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 144,97	138,27
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223874	Caisse des Dépôts et Consignation	15 161,46	14 092,36	35,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		394,59	47,65
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223875	Caisse des Dépôts et Consignation	63 130,49	59 466,11	35,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 144,61	0,00
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243722	Caisse des Dépôts et Consignation	45 339,23	43 748,41	56,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		916,25	0,00
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243723	Caisse des Dépôts et Consignation	67 950,74	152 529,08	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 270,81	398,76



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019157	Caisse des Dépôts et Consignation	49 693,89	44 527,08	41,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 562,85	0,00
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019158	Caisse des Dépôts et Consignation	296 317,66	252 725,60	31,42	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		8 845,40	1 714,65
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074704	Caisse des Dépôts et Consignation	106 019,82	96 619,28	42,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 197,90	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074705	Caisse des Dépôts et Consignation	320 248,81	281 262,30	32,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 125,44	1 128,57
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075796	Caisse des Dépôts et Consignation	15 713,87	14 030,72	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		394,76	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075797	Caisse des Dépôts et Consignation	136 231,14	116 759,54	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 269,27	850,67
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076919	Caisse des Dépôts et Consignation	80 967,94	72 295,28	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 034,06	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076920	Caisse des Dépôts et Consignation	276 535,24	237 009,90	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 636,28	1 726,78
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125938	Caisse des Dépôts et Consignation	137 546,79	126 691,11	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 329,98	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125939	Caisse des Dépôts et Consignation	320 618,50	285 933,00	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 006,12	1 444,36
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135834	Caisse des Dépôts et Consignation	69 405,97	65 030,47	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 980,71	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135839	Caisse des Dépôts et Consignation	161 947,27	147 617,20	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 314,22	124,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142197	Caisse des Dépôts et Consignation	78 152,26	73 225,37	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 279,82	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142198	Caisse des Dépôts et Consignation	181 234,11	165 058,65	33,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 942,11	278,87



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153830	Caisse des Dépôts et Consignation	27 661,53	25 478,39	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		669,68	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153831	Caisse des Dépôts et Consignation	100 656,49	89 767,16	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 513,48	453,45
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153834	Caisse des Dépôts et Consignation	73 628,34	68 986,65	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 147,85	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153835	Caisse des Dépôts et Consignation	271 484,34	247 253,89	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 901,14	417,75
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153916	Caisse des Dépôts et Consignation	36 145,07	33 292,38	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		875,07	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153917	Caisse des Dépôts et Consignation	136 021,22	121 306,03	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 396,57	612,77
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170039	Caisse des Dépôts et Consignation	310 160,20	282 715,34	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 177,75	237,49
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170040	Caisse des Dépôts et Consignation	93 127,23	87 256,28	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 657,67	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185736	Caisse des Dépôts et Consignation	74 092,97	69 851,43	44,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 140,36	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185737	Caisse des Dépôts et Consignation	296 679,53	154 119,97	34,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 548,32	129,47
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186861	Caisse des Dépôts et Consignation	41 040,59	38 161,66	44,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		983,83	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186862	Caisse des Dépôts et Consignation	337 118,84	197 291,16	34,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 524,15	827,14
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201537	Caisse des Dépôts et Consignation	165 927,03	154 603,99	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 565,74	129,87
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201538	Caisse des Dépôts et Consignation	61 656,04	58 698,58	44,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 798,62	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201539	Caisse des Dépôts et Consignation	126 926,61	116 215,89	34,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 254,05	487,23
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201540	Caisse des Dépôts et Consignation	47 802,08	44 889,81	44,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 157,28	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206586	Caisse des Dépôts et Consignation	207 541,01	112 011,67	34,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 136,33	469,61
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206587	Caisse des Dépôts et Consignation	39 374,16	36 975,34	44,83	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		953,24	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206753	Caisse des Dépôts et Consignation	35 510,92	33 347,47	44,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		859,72	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206754	Caisse des Dépôts et Consignation	250 101,09	121 722,61	34,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 408,23	510,32
TOTAL GENERAL					95 888 325,75	72 070 299,17											1 776 486,30	3 781 609,91

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	4 154 546,38
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	139 641,81
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	4 294 188,19
Recettes réelles de fonctionnement	II	660 447 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,65

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	389 207 403,57	389 207 403,57	0,00
DRES	0,00	46 911 036,00	60 333 629,00	-13 422 593,00
Total	0,00	436 118 439,57	449 541 032,57	-13 422 593,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10222	Fonds de compensation de la TVA (FIRT Inv.)	19 245 600,00	
13172	FEDER TRAVAUX GARES ROUTIERES	200 000,00	
1321	ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	9 000 000,00	
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	3 500 000,00	
13272	DID PRR INFRASTRUCTURE - FEDER	1 500 000,00	
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE - (RDDID)	12 400 000,00	
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDID)	11 000 000,00	
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE (RDDEER)	15 740 000,00	
1328	AUTRES PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDID)	900 000,00	
1328	AUTRES MOBILITE DURABLE - (RDDID)	2 200 000,00	
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	100 000,00	
1641	EMPRUNT GLOBAL POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	109 270 893,57	
458228001	PISTES FORESTIERES - DEGC	1 000 000,00	
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1 300 000,00	
7342	Taxe sur les Carburants	138 000 000,00	
7342	TSCC - FONDS COMPENSATION TRANSPORTEURS	2 000 000,00	
7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE - PART BA	36 142 500,00	
74631	Fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00	
75813	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	700 000,00	
Total		389 207 403,57	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -FIRT	29 523 030,46	
2031	FRAIS D'ETUDES M11 AXE 3-2	300 000,00	
2031	FRAIS D'ETUDES M22 AXE 3-2	350 000,00	
2041412	M10 3-3SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	900 000,00	
2041412	M10 3-1-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	600 000,00	
2041412	M22 3-3SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	300 000,00	
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000,00	
2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	450 000,00	
204182	PIERREFONDS : SUBVENTION / TRAVAUX	400 000,00	
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	300 000,00	
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS...	50 000,00	



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
21351	TRAVAUX GARES ROUTIERES M22 AXE 3-2	260 000,00
21351	BATIMENTS PUBLICS	200 000,00
2151	M22 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES - DAMR	47 180 000,00
2151	M22 DEER PRR 3.3	26 700 000,00
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	3 000 000,00
2151	M23 DEGC PRR 3.1	22 500 000,00
2151	M23 DEGC PRR 3.2	20 750 000,00
2151	M23 DEER PRR 3.2	3 000 000,00
2151	M23 RDSAP PRR 3.2	105 000 000,00
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	3 300 000,00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	90 000,00
21848	ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	25 000 000,00
2313	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL PHASE 2	350 000,00
2313	TRAVAUX GARES ROUTIERES	200 000,00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 300 000,00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 700 000,00
458128001	PISTES FORESTIERES - DEGC	50 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	20 000,00
60611	EAU GARES ROUTIERES	150 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	20 000,00
60612	ELECTRICITE GARES ROUTIERES	300 000,00
60622	CARBURANTS (DL)	15 000,00
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	500,00
60631	PRODUITS D'ENTRETIEN DRR	500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00
6064	FOURNITURES DE BUREAU DRR	200 000,00
611	M21 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AXE 3-1	1 000,00
61358	LOCATION DE MATERIELS	2 800 000,00
61521	23 ENTRETIEN ESPACES VERTS AXE 3-3	2 000,00
61521	ENTRETIEN JARDINS DRR	18 000,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	2 000 000,00
615231	23 ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	15 000,00
61558	ENTRETIEN DE MATERIELS	10 000,00
6156	MAINTENANCE	30 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	50 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	20 000,00
6188	FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT M22 AXE 3-2	1 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	20 000,00
6238	DIVERS COMMUNICATION M22 AXE 3-2	10 000,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	50 893,00
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DDE	1 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DRR	50 000,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	450 000,00
6281	-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) M21 AXE 3-2	500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE DRR	200 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX M21 3-2	5 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	79 053,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG DDE	6 361,00
6336	COT. CNFPT ROUTES DSLD	11 879 335,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	134 252,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	26 873,00
64112	S.F.T. IND RES ROUTES DSLD	2 509 047,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE DDE	480 704,00
64118	INDEMNITES ROUTES DSLD	1 137 389,00
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE DDE	12 022,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	1 488 524,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. DDE	113 847,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	2 394 768,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES DDE	481 052,00
6453	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	68 355,00
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	6 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 000 000,00
6561	PARTICIPATIONS ORGANISMES DE GROUPEMENT	230 000,00
6561	PARTICIPATION SMPRR	36 142 500,00
65732	SUBVENTION VERSEE BA TRANSPORT	100 000,00
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	2 000 000,00
657382	PARTICIPATION FDS INTERVENTION CARBURANT PROF. RTE	1 000 000,00
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE M21 AXE 3-2	22 868 307,72
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS A L'ÉCHÉANCE FIRT	-1 682 083,61
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	
Total		389 207 403,57
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
Total		46 911 036,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	FRAIS D'ETUDES	4 600 000,00
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	5 500 000,00
20421	SUBVENTION	800 000,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS	400 000,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS	7 450 568,00
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	321 391,00
20431	EQUIPE MOBILE	171 903,00
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	55 468,00
20431	DGE LYCEES PRIVES	12 000,00
20431	SUBVENTION EQUIPEMENT LYCEE PRIVE	188 000,00
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	60 000,00
20431	EQUIPEMENT LYCEENS	2 000 000,00
20431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	2 000 000,00
2051	LOGICIELS PEDAGOGIQUES	3 300 000,00
2111	TERRAINS NUS	450 000,00
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	200 000,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	
2313	CONSTRUCTIONS	10 000 000,00
2313	TRAVAUX LYCEES	7 000 000,00
2313	Travaux mises aux normes lycées	9 000 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	5 000 000,00
Total		60 333 629,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-13 422 593,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV
B9

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 089,00	0,00	1 089,00	687,50	197,10	884,60
Adjoint administratifs territoriaux	C	503,00	0,00	503,00	416,00	31,00	447,00
Administrateurs territoriaux	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Attachés territoriaux	A	412,00	0,00	412,00	181,40	121,10	302,50
Rédacteurs territoriaux	B	169,00	0,00	169,00	89,10	45,00	134,10
FILIERE TECHNIQUE (c)		2 020,00	0,00	2 020,00	1 437,30	382,00	1 819,30
Adjoint techniques territoriaux	C	473,00	0,00	473,00	339,10	88,00	427,10
Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	1 115,00	0,00	1 115,00	816,30	258,00	1 074,30
Agents de maîtrise territoriaux	C	160,00	0,00	160,00	127,00	3,00	130,00
Ingénieurs en chef territoriaux	A	15,00	0,00	15,00	9,00	0,00	9,00
Ingénieurs territoriaux	A	119,00	0,00	119,00	69,20	17,00	86,20
Techniciens territoriaux	B	138,00	0,00	138,00	76,70	16,00	92,70
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Educateurs des activités physiques et sportives	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		103,00	0,00	103,00	58,80	18,00	76,80
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	49,00	0,00	49,00	22,30	15,00	37,30
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaires territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	39,00	0,00	39,00	29,00	3,00	32,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3 216,00	0,00	3 216,00	2 186,60	597,10	2 783,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				705 588,00		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	370	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	373	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	372	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	372	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacances temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacances temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH	412	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH	369	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	421	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	457	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	424	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	457	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	421	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	441	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	406	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	441	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	377	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	384	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	377	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	406	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM		88 020,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	445	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	811	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	632	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM		75 720,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	735	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM		62 580,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM		62 520,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	500	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM		91 332,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)
Attachés territoriaux	A	ADM		68 040,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	773	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM		39 024,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM		47 412,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-1° Article L.332-8-1° : Absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM		90 444,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Directeur général adjoint des services	A	OTR		80 496,00	343-1_343-3 Article L.343-1 : Emplois de direction. (Emploi fonctionnel de direction Régions, départements)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	518	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacances temporaire d'emploi (1 an maximum, renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	826	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	642	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	642	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	427	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	413	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	400	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	436	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	377	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacances temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	399	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	574	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	401	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	377	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	556	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	482	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	436	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	375	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	377	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Techniciens territoriaux	B	TECH	377	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	386	0,00	332-14 Article L.332-14 : Vacance temporaire d'emploi (1 an maximum, Renouvelable 2 ans maximum)	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 186 043,00		
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Apprenti	C	OTR		16 536,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		16 536,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		11 232,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		16 536,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		21 204,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		9 120,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		11 232,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		21 203,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		21 204,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		21 204,00	A Autres	A
Apprenti	C	OTR		21 204,00	A Autres	A
Attachés territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-24 Article L.332-24 : Contrat de projet. (La durée n'est pas prise en compte pour l'accès au CDI.)	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		21 204,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		59 208,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		70 308,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		23 892,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		42 000,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		23 520,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		51 900,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	ADM		23 520,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		125 040,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		122 904,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		145 296,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		65 640,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	A	ADM	395	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
TOTAL GENERAL				1 891 631,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.

SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 130 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	1 200 195,00
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	65 179 996,00
-	SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	4 998 950,00
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	210 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	952 650,00
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	511 228,11
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00
-	NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	4 755 413,05
-	SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	3 041 000,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	SCIC KOOPERATIV	SCIC KOOPERATIV	SA	0,00
-	SPL CULTURE CD974	SPL CULTURE CD974	SA	0,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	50 000,00
- 10/07/2018 - SOUSCRIPTION CAPITAL SCIC IDIS	IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	75 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/08/2015 - Contrat CDC n° 5089901	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 500,00
01/01/2016 - Contrat CDC n° 1276678	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS		22 500 000,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020941	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		10 633,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020942	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		40 229,20
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021891	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		6 779,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021892	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		32 192,93
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021924	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		40 798,43
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021925	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		171 037,13
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021935	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 304,18
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021936	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		239 013,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021939	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 350,78
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021940	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		92 747,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021944	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 238,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021945	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		230 283,75
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021974	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		36 665,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021975	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		127 143,38
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023199	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		74 178,01
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023200	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		21 088,54



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023990	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023991	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		165 394,04
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024150	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		73 438,84
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024151	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		348 515,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024219	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		61 228,41
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024220	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 012,56
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024592	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 451,08
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024593	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		152 464,95
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024913	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		46 152,06
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024914	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		183 730,58
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024188	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		76 298,03
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024189	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		311 095,23
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025777	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		69 048,44
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025778	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 519,09
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5035808	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 724,43
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033787	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		73 885,51
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033788	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		171 542,85
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033803	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		90 583,21
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033804	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 432,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033828	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 790,50
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033829	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		194 806,54
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033834	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 173,60



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033835	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	201 401,00
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021969	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		54 502,13
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021970	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		245 223,00
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038414	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		44 580,23
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038415	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 030,98
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039250	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		125 905,67
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039251	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		292 318,65
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039389	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		163 890,39
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039390	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		353 398,23
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019157	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		49 693,89
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019158	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 317,66
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041923	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 254,49
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041924	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		112 249,40
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023226	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		82 716,81
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023227	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 979,73
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046124	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		366 436,45
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046125	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 111,68
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052562	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 970,65
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052563	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		324 386,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017358	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		233 299,09
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017359	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 442,03
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055780	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		39 986,95
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055781	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		119 472,59



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058838	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	116 046,19
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058839	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 646,23
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062296	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		140 996,46
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062297	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 534,26
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062566	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		249 671,24
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 093,36
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064313	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		114 322,35
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064314	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		111 562,17
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064458	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		259 451,22
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064459	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		13 435,19
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313411	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 017,66
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313412	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		49 391,29
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313413	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		178 774,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313414	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		95 601,57
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313415	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		357 084,50
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313416	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		86 397,74
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313417	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 944,94
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313418	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		282 959,13
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313419	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		75 831,55
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313420	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068095	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	106 019,82
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068096	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		606 365,57
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049957	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 186,70
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049958	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 639,08
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074454	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		120 167,58
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074455	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		273 578,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074704	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		106 019,82
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074705	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 248,81
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074905	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		29 646,98
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074906	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		123 741,69
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075796	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		15 713,87
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075797	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 231,14
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076919	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		80 967,94
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076920	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		276 535,24
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087423	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		39 042,38
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087424	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		126 869,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087439	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 758,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087440	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		82 756,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087451	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 157,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087452	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		131 634,75
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087727	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		85 507,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087728	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		408 392,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087747	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		35 386,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087748	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		164 667,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	Montant de l'engagement
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031512	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			166 289,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			168 344,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080568	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			388 930,99
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081849	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			103 004,40
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081850	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			240 078,08
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085335	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			19 791,42
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085336	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			100 524,78
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088798	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			20 733,32
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088799	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			70 313,09
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046122	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			50 681,97
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046123	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			330 621,80
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073510	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			26 780,68
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073511	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			161 802,19
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074528	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			112 046,88
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074529	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			250 855,83
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086482	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			99 178,48
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086483	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			231 416,40
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086504	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			96 733,20
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086505	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			225 710,84
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085302	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			288 501,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085303	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			72 286,66
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088369	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			26 891,81
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088370	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION			101 258,02



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107349	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	77 551,98
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107350	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		254 991,42
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102508	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		9 399,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102699	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		80 095,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102700	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		281 968,68
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102702	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 786,97
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102703	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		146 124,80
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072169	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 235,30
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072170	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 673,59
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103832	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		32 664,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103833	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		97 597,83
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103960	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		27 302,26
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103961	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		60 739,62
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106061	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 408,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106062	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		155 885,82
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106091	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		59 425,73
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106092	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		124 978,01
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107851	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		81 371,40
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107852	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		315 885,79
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109945	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		34 778,90
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109946	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		168 770,98
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111269	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		188 663,17
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111270	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		85 200,92
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116495	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		220 994,48
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116496	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		94 766,36
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117090	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 998,43



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement	Montant de l'engagement
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117091	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			18 283,11
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117140	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			42 660,53
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117141	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			131 959,38
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114029	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			62 692,12
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114030	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			47 912,51
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5085435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			94 727,92
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130302	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			197 190,60
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130303	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			37 289,55
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135235	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			127 861,99
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135236	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			168 030,28
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			36 466,48
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			141 842,22
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138047	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			36 259,94
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138048	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			137 546,79
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125938	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			320 618,50
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125939	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			243 847,43
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151250	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION			58 967,10
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151251	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION			78 152,26
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142197	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			181 234,11
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142198	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			25 209,41
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149231	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			77 115,76
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149232	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			146 279,67
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150021	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			259 721,20
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150022	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			108 887,64
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150468	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			203 475,03
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150469	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			63 920,73
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150470	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-202412-DAP2024_0039-DE	Montant de l'engagement
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150471	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			94 807,61
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150752	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			138 041,58
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150753	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION			45 273,08
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			89 178,43
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149436	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			210 770,55
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149637	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			70 573,38
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149638	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			54 552,84
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5150209	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			27 661,53
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153830	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			100 656,49
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153831	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			73 628,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			271 484,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153835	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			36 145,07
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153916	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			136 021,22
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153917	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			60 456,88
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155306	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			457 248,68
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155307	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION			69 405,97
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			161 947,27
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135839	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION			90 849,85
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155707	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			25 633,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155708	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL			

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156470	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156471	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		305 750,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156475	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		22 402,57
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156476	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		111 302,41
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157028	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 032,47
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157029	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 073,05
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170039	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		310 160,20
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170040	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		93 127,23
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161445	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		292 782,08
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161446	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		57 475,28
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163553	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		52 819,36
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163554	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		317 099,79
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163559	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		21 943,17
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163560	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		122 656,15
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167111	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		31 037,27
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167112	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		191 514,21
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168811	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 604,76
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168812	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		236 124,66
16/04/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		14 625,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185736	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185737	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	296 679,53
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186861	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	41 040,59
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186862	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	337 118,84
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	64 927,43
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	222 300,62
12/07/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM MAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION	7 800,00
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	172 642,20
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	230 398,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191191	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	31 545,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191192	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	282 325,20
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191197	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	18 873,56
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191198	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	103 725,11
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191199	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	18 871,98
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191200	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	100 062,49
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191932	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	31 911,48
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191933	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	148 440,38
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191947	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	18 455,15
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191948	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	95 485,73
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201537	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	165 927,03
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201538	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	61 656,04



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201539	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201540	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		47 802,08
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206753	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		35 510,92
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206754	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		250 101,09
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 487,43
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		105 470,85
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182509	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		8 377,35
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182510	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		51 462,15
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182512	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		125 565,83
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182513	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		22 945,43
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193467	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 631,67
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193468	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		223 468,36
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194109	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 814,78
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194110	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		170 974,47
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194260	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 840,81
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194261	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		275 593,16
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195976	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		56 513,76
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195977	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		569 277,60



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197742	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	25 100,00
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197743	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		219 331,92
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206586	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		207 541,01
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206587	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		39 374,16
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203860	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		33 806,39
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203861	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		3 650,85
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203863	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		263 742,05
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203864	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		42 832,97
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203874	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		59 494,60
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203875	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		516 978,02
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		86 618,49
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204514	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		55 244,70
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204526	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 429,53
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204527	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		31 354,26
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		602 916,44
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		105 765,18
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206012	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		97 930,43
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206107	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 343,68
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 374,93
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208707	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		229 967,95
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208708	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		88 091,81
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208801	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		291 252,85
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208802	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 772,49
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209228	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		109 420,06
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209229	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		40 938,21
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209273	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		191 365,90
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209274	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 827,89
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		184 031,42
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208709	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		354 081,16
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214790	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		198 023,56
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214791	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		87 061,59



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214892	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	212 752,57
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214893	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		232 365,12
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198653	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		56 817,32
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198654	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		30 185,02
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207016	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		208 351,30
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207017	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		153 174,41
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215397	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 806,54
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215398	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		13 466,09
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215399	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		52 136,61
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223715	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 167,21
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223729	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 880,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223843	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		43 994,08
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223860	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 161,46
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223874	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		63 130,49
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223875	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		101 250,00
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238588	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 926,85
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238589	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		126 698,40
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238969	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		56 587,90
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238970	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		46 601,41
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255338	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		233 578,95
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255337	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 738,77
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		402 358,16
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		53 317,75
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 853,96
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		92 673,74



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	Publié le 23/12/2024 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	16 880,84
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 193,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		148 352,17
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		26 271,47
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 793,45
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 529,52
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		52 218,63
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 911,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		89 682,69
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		49 609,68
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 404,20
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 352,99
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 173,89
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 600,27
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		270 746,32
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243722	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 339,23
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243723	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		67 950,74
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 896,83
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		146 348,02
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 690,60
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 593,50
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297227	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		52 005,15
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297228	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 750,00
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		24 409,90

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295153	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 668,33
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295154	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		37 500,00
26/10/2021 - Caution de la Region Reunion	Air Austral			24 788 700,50
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		248 079,11
01/01/2022 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		176 468,41
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		386 225,66
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		89 892,07
01/05/2022 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		188 220,94
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			500 000,00
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			2 500 000,00
10/11/2023 - Caution AFD (UCO LA REUNION)	UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique			2 000 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
-	PARTS- CAISSE EPARGNE	PARTS- CAISSE EPARGNE		228 636,00
-	PARTS- CREDIT AGRICOLE	PARTS- CREDIT AGRICOLE		1 524,49
-	-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	19 772,00
-	Fonds Européen d'Investissement	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	39 500 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	4 663 823,00
-	TPE Région Réunion BPI France Régions	TPE Région Réunion BPI France Régions	FCPR	1 050 000,00
-	INITIATIVE REUNION	INITIATIVE REUNION	Association	2 182 607,00
-	ENTREPRENDRE	ENTREPRENDRE		
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00
- 12/12/2017-Mise en place d un fonds de garantie LEADER 2014-2020	SOFIDER	Société Financière pour le Développement de la Réunion	SA	350 000,00
- AVANCE EN COMPTE COURANT ASSOCIE	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	49 105 686,17
- 19/06/2020 - EMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE - OBLIGATIONS SIMPLES	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	35 000 000,00
- 15/12/2022 - SEMATRA - Mise en jeu de la garantie Air Austral	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	15 320 000,00
- 19/06/2020 - CONTRIBUTION FONDS PRET REBOND AVEC LA BPI	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT REBOND	SA	16 296 226,41

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
- 12/08/2022 - Abondement du fonds FPCI RUNAISSANCE avec SMALT CAPITAL	SMALT CAPITAL EX ACG MANAGEMENT	SMALT CAPITAL	SA	0 000 000,00
- 06/10/2023 - Constitution Fds participation FINANCIERE REGION REUNION (FRR) II	Fonds Européen d'Investissement (FEI)	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	26 880 000,00
- 21/06/2024 - CREATION FONDS PRET RELANCE A LA REUNION AVEC BPIFRANCE	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT RELANCE	SA	1 000 000,00

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Montant de l'engagement

0 000 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

S²LO

IV

DRR

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Régie Réunion THD (RRTHD)	10/07/2018	14/12/2017	SPIC	oui
Etablissement Public de Coopération Environnementale	Agence Régionale de la Biodiversité	26/04/2023	15/12/2022	SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

S²LO

IV

SPIC

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	109 990 000,00	109 990 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	293 695 675,00	293 695 675,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	183 705 675,00	183 705 675,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		109 990 000,00	I 109 990 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		67 200 000,00	67 200 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	67 200 000,00	67 200 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 790 000,00	42 790 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 790 000,00	42 790 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		293 695 675,00	III 293 695 675,00
Ressources propres externes de l'année (a)		33 745 675,00	33 745 675,00
10222	FCTVA	29 000 000,00	29 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 500 000,00	3 500 000,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	1 106 111,00	1 106 111,00
2745	Avances remboursables	139 564,00	139 564,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		259 950 000,00	259 950 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	415 467,00	415 467,00
28032	Frais de recherche et de développement	113 801,00	113 801,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	9 826,00	9 826,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	108 050,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	62 033,00	62 033,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	1 416 730,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	238 779,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	627,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	494 286,00	494 286,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	17 883 307,00	17 883 307,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	10 701,00	10 701,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	303 602,00	303 602,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 000,00	10 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	17 825,00	17 825,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	29 700,00	29 700,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	2 225 400,00	2 225 400,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	210 605,00	210 605,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 316 848,00	1 316 848,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 499 013,00	3 499 013,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 153 227,00	1 153 227,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	21 875 823,00	21 875 823,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 487 688,00	2 487 688,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	5 098 126,00	5 098 126,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	225 100,00	225 100,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	535,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	291,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	222 427,00	222 427,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	13 537,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	2 264 215,00	2 264 215,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	494 155,00	494 155,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	82 252,00	82 252,00



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	98,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	25 351,00
281311	Bâtiments administratifs	4 982 898,00	4 982 898,00
281312	Bâtiments scolaires	28 217 207,00	28 217 207,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 432 200,00	2 432 200,00
281318	Autres bâtiments publics	9 049 148,00	9 049 148,00
281328	Autres bâtiments privés	476 620,00	476 620,00
281351	Bâtiments publics	546 560,00	546 560,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 489,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	250,00	250,00
281578	Autre matériel technique	218 893,00	218 893,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	632 729,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	159 974,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 797,00	5 797,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	90 871,00	90 871,00
28181	Installations générales, aménagt divers	125 142,00	125 142,00
281828	Autres matériels de transport	1 311 691,00	1 311 691,00
281831	Matériel informatique scolaire	381 934,00	381 934,00
281838	Autre matériel informatique	145 163,00	145 163,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	29 906,00	29 906,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	220 688,00	220 688,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	1 592,00
28188	Autres immo. corporelles	16 568 823,00	16 568 823,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000 000,00	2 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	130 035 000,00	130 035 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	57,00 €	0,00	30 600 000,00	10,10
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00 %	0,00	140 000 000,00	1,40
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	4,57 €	0,00	4 400 000,00	10,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	2,50 %	0,00	147 000 000,00	6,50
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	106,71 €	0,00	2 200 000,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 04- 01- -2024/12/16-17:23:35
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- BA ENERGIE REUNION- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget primitif

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	73 000,00	73 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		73 000,00	73 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	73 000,00	73 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	75 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		121 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		126 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		126 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		73 000,00
---	--	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	125 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		126 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		126 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		126 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		73 000,00
---	--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 000,00		36 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	73 000,00	0,00	73 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	73 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 000,00		72 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	73 000,00	0,00	73 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	73 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	75 000,00	36 000,00	36 000,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	5 000,00	5 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	40 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	35 000,00	35 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	45 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		121 000,00	72 000,00	72 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		126 000,00	73 000,00	73 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		126 000,00	73 000,00	73 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	73 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	125 000,00	72 000,00	72 000,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	20 000,00	30 000,00	30 000,00
7083	Locations diverses	105 000,00	42 000,00	42 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7588	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		126 000,00	73 000,00	73 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		126 000,00	73 000,00	73 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		126 000,00	73 000,00	73 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	73 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 12/12/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 05- 01- -2024/12/16-19:11:21
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- BA DSP REGION REUNION- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 848 000,00	2 848 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 848 000,00	2 848 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 848 000,00	2 848 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 848 000,00	2 848 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 696 000,00	5 696 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		85 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		87 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 848 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 897 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL		2 984 100,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					2 848 000,00
---	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		150 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		150 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 834 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 834 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL		2 984 100,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					2 848 000,00
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 834 000,00		2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 834 000,00		2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL		2 897 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	49 000,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 848 000,00		2 848 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 897 000,00		2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL		2 897 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 848 000,00	2 848 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	85 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		85 100,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		87 100,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	49 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 984 100,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 100,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	150 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		150 100,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		150 100,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 834 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 834 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 834 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 984 100,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	63 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	63 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		63 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		63 000,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	<i>2 834 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>2 834 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>2 834 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>	<i>2 848 000,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 834 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	49 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
28131	Bâtiments	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 897 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 euros TTC €	30 Janvier 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 848 000,00	2 848 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 848 000,00	2 848 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 848 000,00	I 2 848 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 848 000,00	2 848 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 848 000,00	2 848 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 848 000,00	III 2 848 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 848 000,00	2 848 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	2 848 000,00	2 848 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 12/12/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 06- 01- -2024/12/16-17:53:22
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- BA TRANSPORT REGION REUNION- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 252 000,00	43 252 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		43 252 000,00	43 252 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	43 252 000,00	43 252 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 770 000,00	0,00	32 660 000,00	32 660 000,00	32 660 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	0,00	10 592 000,00	10 592 000,00	10 592 000,00
Total des dépenses de gestion des services		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		43 252 000,00
---	--	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	0,00	43 224 500,00	43 224 500,00	43 224 500,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
Total des recettes de gestion des services		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		38 412 000,00	0,00	43 252 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		43 252 000,00
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	32 660 000,00		32 660 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 592 000,00		10 592 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	43 252 000,00	0,00	43 252 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 252 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	43 224 500,00		43 224 500,00
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00		27 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		43 252 000,00	0,00	43 252 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 252 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	27 770 000,00	32 660 000,00	32 660 000,00
611	Sous-traitance générale	27 245 000,00	32 135 000,00	32 135 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6282	Frais de gardiennage	315 000,00	315 000,00	315 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	10 592 000,00	10 592 000,00
65735	Subv. exploitat° groupements	10 342 000,00	10 292 000,00	10 292 000,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	300 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 252 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	43 224 500,00	43 224 500,00
7472	Subv. exploitat° Régions	31 215 000,00	36 142 500,00	36 142 500,00
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	7 082 000,00	7 082 000,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	27 500,00	27 500,00
757	Redevances des fermiers, concession..	115 000,00	27 500,00	27 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 412 000,00	43 252 000,00	43 252 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 252 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES
A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 12/12/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 50- 01- -2024/12/16-18:33:18
BUDGET FEDER REUNION- BUDGET FEDER REUNION- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	24
E1 - Balance générale - Dépenses	26
E2 - Balance générale - Recettes	28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A.900 - Services généraux	33
A.900-5 - Gestion des fonds européens	36
A.901 - Sécurité	37
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	38
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	44
A.904-4 - RSA	47
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	48
A.906 - Action économique	51
A.907 - Environnement	53
A.908 - Transports	56
A.921 - Taxes non affectées	60
A.922 - Dotations et participations	61
A.923 - Dettes et autres opérations financières	62
A.925 - Opérations patrimoniales	63
A.926 - Transferts entre les sections	64
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	65
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
B.930 - Services généraux	69
B.930-5 - Gestion des fonds européens	72
B.931 - Sécurité	73

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	84
B.934-3 - APA	85
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	90
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	97
B.938 - Transports	98
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	106
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	109
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	112
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	113
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	114
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	117
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	120
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	123
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	124
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	127
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	129
A1.908 - Fonction 8 - Transports	132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	136
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	141
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	142
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	152
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	153
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	154

Envoyé en préfecture le 23/12/2024	
Reçu en préfecture le 23/12/2024	
Publié le 23/12/2024	
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE	



A2.936 - Fonction 6 - Action économique

A2.937 - Fonction 7 - Environnement

A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

Sans Objet

B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

Sans Objet

B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

Sans Objet

B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

166

B3.1 - Etat des provisions constituées

Sans Objet

B3.2 - Etalement des provisions

Sans Objet

B4 - Etat des charges transférées

Sans Objet

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

Sans Objet

B6 - Prêts

Sans Objet

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

Sans Objet

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

Sans Objet

B7.3 - Etat des emprunts garantis

Sans Objet

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

Sans Objet

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

Sans Objet

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

Sans Objet

B7.8 - Autres engagements donnés

Sans Objet

B7.9 - Autres engagements reçus

Sans Objet

B8 - Subventions versées

Sans Objet

B9 - Etat du personnel

Sans Objet

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

Sans Objet

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

Sans Objet

B11.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

168

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

169

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

170

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

171

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

172

D3 - Décisions en matière de taux

174

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE





I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP - 2025

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE





I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP - 2025

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	409 889 335,00	409 889 335,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		409 889 335,00	409 889 335,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	409 889 335,00	409 889 335,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		409 889 335,00	409 889 335,00
TOTAL DU BUDGET (4)		819 778 670,00	819 778 670,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	819 778 670,00	819 778 670,00	0,00	819 778 670,00	819 778 670,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	0,00
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	0,00
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	1 400 932 654,22		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	238 451 440,36		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportifs, loisirs	DONT Fonction 4 Santé (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	0,00	0,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	0,00	0,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	409 889 335,00	409 889 335,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	409 889 335,00	409 889 335,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	409 889 335,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 409 889 335,00 <i>SLO</i>
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	0,00	0,00
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 0,00	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	409 889 335,00	409 889 335,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL	III 409 889 335,00	IV 409 889 335,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	0,00
---	-------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	409 889 335,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00		409 889 335,00	409 889 335,00		409 889 335,00	409 889 335,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	191 656 769,00			409 889 335,00	409 889 335,00		409 889 335,00	409 889 335,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	0,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									409 889 335,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BP - 2025

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE





III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)

0,00

TOTAL

409 889 335,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 900
Détail par articles		

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) =

0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET												III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES												A 902
Détail par articles												

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
		DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

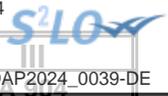
III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

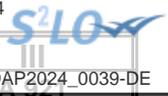
CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 922 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES**
Détail par articles**CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00		409 889 335,00	409 889 335,00		409 889 335,00	409 889 335,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	191 656 769,00			409 889 335,00	409 889 335,00		409 889 335,00	409 889 335,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Publiée le 23/12/2024, (RAR N-1 + Vote) dépenses gérées hors AE III = I + II	
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	0,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	409 889 335,00
--------------	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.
- (4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	191 656 769,00		409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	0,00	409 889 335,00	409 889 335,00	409 889 335,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)**0,00****TOTAL****409 889 335,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



B 5303

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												93-258 Autres
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****III****B 933****Détail par articles****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0.00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



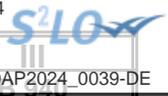
III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 938
Détail par articles		

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	191 656 769,00	409 889 335,00	409 889 335,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

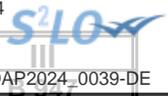
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

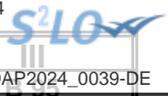
**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041	90-042	90-043	90-044	90-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle											90-258 Autres	
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-51 Aménagement et services urbains							
		90-50 Services communs							
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
												93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50		93-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	409 889 335,00	409 889 335,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	409 889 335,00	409 889 335,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		409 889 335,00	I 409 889 335,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		409 889 335,00	409 889 335,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	409 889 335,00	409 889 335,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		409 889 335,00	III 409 889 335,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		409 889 335,00	409 889 335,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	409 889 335,00	409 889 335,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0.00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0.00
TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)		0.00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 60- 01- -2024/12/16-18:43:33

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION- BUDGET POCT REUNION- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	24
E1 - Balance générale - Dépenses	26
E2 - Balance générale - Recettes	28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A.900 - Services généraux	33
A.900-5 - Gestion des fonds européens	36
A.901 - Sécurité	37
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	38
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	44
A.904-4 - RSA	47
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	48
A.906 - Action économique	51
A.907 - Environnement	53
A.908 - Transports	56
A.921 - Taxes non affectées	60
A.922 - Dotations et participations	61
A.923 - Dettes et autres opérations financières	62
A.925 - Opérations patrimoniales	63
A.926 - Transferts entre les sections	64
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	65
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
B.930 - Services généraux	69
B.930-5 - Gestion des fonds européens	72
B.931 - Sécurité	73

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	84
B.934-3 - APA	85
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	90
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	97
B.938 - Transports	98
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	106
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	109
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	112
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	113
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	114
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	117
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	120
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	123
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	124
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	127
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	129
A1.908 - Fonction 8 - Transports	132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	136
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	141
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	142
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	152
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	153
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	154

A2.936 - Fonction 6 - Action économique

A2.937 - Fonction 7 - Environnement

A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

Sans Objet

B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

Sans Objet

B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

Sans Objet

B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

166

B3.1 - Etat des provisions constituées

Sans Objet

B3.2 - Etalement des provisions

Sans Objet

B4 - Etat des charges transférées

Sans Objet

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

Sans Objet

B6 - Prêts

Sans Objet

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

Sans Objet

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

Sans Objet

B7.3 - Etat des emprunts garantis

Sans Objet

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

Sans Objet

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

Sans Objet

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

Sans Objet

B7.8 - Autres engagements donnés

Sans Objet

B7.9 - Autres engagements reçus

Sans Objet

B8 - Subventions versées

Sans Objet

B9 - Etat du personnel

Sans Objet

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

Sans Objet

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

Sans Objet

B11.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

168

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

169

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

170

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

Sans Objet

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

Sans Objet

D3 - Décisions en matière de taux

Sans Objet

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Sans Objet

Sans Objet



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION - BUDGET POCT REUNION - BP - 2025

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 747 837,00	3 747 837,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 747 837,00	3 747 837,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 747 837,00	3 747 837,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 747 837,00	3 747 837,00
TOTAL DU BUDGET (4)		7 495 674,00	7 495 674,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	7 495 674,00	7 495 674,00	0,00	7 495 674,00	7 495 674,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

S210

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	0,00
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	14 724 022,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	54 795 978,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportifs, loisirs	DONT Fonction 4 (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	0,00	0,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	3 747 837,00	3 747 837,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
TOTAL	3 747 837,00	3 747 837,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 747 837,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 3 747 837,00
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	0,00	0,00
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 0,00	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	3 747 837,00	3 747 837,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL	III 3 747 837,00	IV 3 747 837,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024 3 747 837,00
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 747 837,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	---------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	333 908,00	0,00		3 747 837,00	3 747 837,00		3 747 837,00	3 747 837,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	333 908,00			3 747 837,00	3 747 837,00		3 747 837,00	3 747 837,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	0,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

TOTAL

3 747 837,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A**

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)**0,00****1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)****0,00****TOTAL****3 747 837,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

0,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET												III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES												A 902
Détail par articles												

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle													
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives		
DEPENSES D'EQUIPEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS														
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA)

AP (1) =

0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

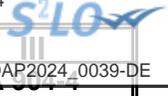
III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

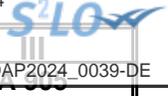
CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) =

0,00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) =

0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
139172	Subv. transf. FEDER	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	333 908,00	0,00		3 747 837,00	3 747 837,00		3 747 837,00	3 747 837,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	333 908,00			3 747 837,00	3 747 837,00		3 747 837,00	3 747 837,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

SLO
TOTAL

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	0,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	3 747 837,00
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	333 908,00		3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	0,00	3 747 837,00	3 747 837,00	3 747 837,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)**0,00****TOTAL****3 747 837,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles**

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****III****B 932****Détail par articles****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****B 934****Détail par articles****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 934****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles**

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

0.00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50		93-51					
	Services communs		Aménagement et services urbains					
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 936 – Action économique****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 –Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 938 – Transports****AE (1) =****0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)**

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles**

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	333 908,00	3 747 837,00	3 747 837,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041	90-042	90-043	90-044	90-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle											90-258 Autres	
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50		93-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 747 837,00	3 747 837,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 747 837,00	3 747 837,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 747 837,00	I 3 747 837,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 747 837,00	3 747 837,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 747 837,00	3 747 837,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 747 837,00	III 3 747 837,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 747 837,00	3 747 837,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	3 747 837,00	3 747 837,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 20- 01- -2024/12/16-18:22:15
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- FEDER FSE 2021 2027- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	24
E1 - Balance générale - Dépenses	26
E2 - Balance générale - Recettes	28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A.900 - Services généraux	33
A.900-5 - Gestion des fonds européens	36
A.901 - Sécurité	37
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	38
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	44
A.904-4 - RSA	47
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	48
A.906 - Action économique	51
A.907 - Environnement	53
A.908 - Transports	56
A.921 - Taxes non affectées	60
A.922 - Dotations et participations	61
A.923 - Dettes et autres opérations financières	62
A.925 - Opérations patrimoniales	63
A.926 - Transferts entre les sections	64
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	65
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
B.930 - Services généraux	69
B.930-5 - Gestion des fonds européens	72
B.931 - Sécurité	73

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	84
B.934-3 - APA	85
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	90
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	97
B.938 - Transports	98
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	106
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	109
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	112
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	113
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	114
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	117
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	120
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	123
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	124
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	127
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	129
A1.908 - Fonction 8 - Transports	132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	136
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	141
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	142
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	152
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	153
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	154

- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
- B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
- B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
- B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
- B6 - Prêts Sans Objet
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés Sans Objet
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus Sans Objet
- B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
- B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
- B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
- B8 - Subventions versées Sans Objet
- B9 - Etat du personnel Sans Objet
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
- B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

- C1.1 - Equilibre budgétaire 166
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 167
- C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 168

D - Autres éléments d'information

- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
- D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
- D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



169

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	159 646 583,00	159 646 583,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		159 646 583,00	159 646 583,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	56 803 360,00	56 803 360,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		56 803 360,00	56 803 360,00
TOTAL DU BUDGET (4)		216 449 943,00	216 449 943,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	152 114 956,00	7 531 627,00	159 646 583,00	152 114 956,00	7 531 627,00	159 646 583,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	49 271 733,00	7 531 627,00	56 803 360,00	49 271 733,00	7 531 627,00	56 803 360,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	201 386 689,00	15 063 254,00	216 449 943,00	201 386 689,00	15 063 254,00	216 449 943,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D PFED01 2023/1	INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	9005	0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D AFED02 2023/1	FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	9305	0,00
D AFSE02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	9305	0,00
D AFED01 2023/1	FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	9305	0,00
D AFSE01 2023/1	FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	9305	0,00
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	1 064 804 693,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	344 902 128,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	159 646 583,00
90 Opérations ventilées	153 848 459,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
- en AP/CP (2)	152 114 956,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
- hors AP/CP (2)	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	159 646 583,00
90 Opérations ventilées	139 751 390,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
- Recettes affectées	139 751 390,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	14 097 069,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	56 803 360,00
93 Services ventilés	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
- en AE/CP	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	56 803 360,00
93 Services ventilés	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00



SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sport, loisirs	DONT Fonction 4 (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		394 173 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	152 114 956,00	152 114 956,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	152 114 956,00	152 114 956,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 152 114 956,00	II 152 114 956,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	7 531 627,00	7 531 627,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 7 531 627,00	IV 7 531 627,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	159 646 583,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 159 646 583,00
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	49 271 733,00	49 271 733,00
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	49 271 733,00	49 271 733,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 49 271 733,00	II 49 271 733,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	7 531 627,00	7 531 627,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 7 531 627,00	IV 7 531 627,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024 56 803 360,00
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	56 803 360,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		153 848 459,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	159 646 583,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	153 848 459,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		47 538 230,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	56 803 360,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		153 848 459,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	159 646 583,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	139 751 390,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	14 097 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		47 538 230,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	56 803 360,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2) 0,00	Propositions nouvelles 152 114 956,00	Vote de l'assemblée (3) II 152 114 956,00	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP 152 114 956,00	Pour information, dépenses gérées hors AP 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II 152 114 956,00
90	Opérations ventilées	153 848 459,00	0,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00	0,00	152 114 956,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	153 848 459,00	0,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00	0,00	152 114 956,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00		7 531 627,00	7 531 627,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			7 531 627,00	7 531 627,00		7 531 627,00	7 531 627,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		153 848 459,00	0,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	152 114 956,00	7 531 627,00	159 646 583,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									159 646 583,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	139 751 390,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	139 751 390,00	0,00	152 114 956,00	152 114 956,00	152 114 956,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	14 097 069,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		153 848 459,00	0,00	159 646 583,00	159 646 583,00	159 646 583,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)

0,00

TOTAL

159 646 583,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 900
Détail par articles		

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Recettes affectées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25												
	Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 902
Détail par articles		

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 904
Détail par articles		

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
A 908							

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
- (2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
- (3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	14 097 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168771	Fonds social européen	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168772	FEDER	12 363 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	47 538 230,00	0,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00	0,00	49 271 733,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	0,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00	0,00	49 271 733,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00		7 531 627,00	7 531 627,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			7 531 627,00	7 531 627,00		7 531 627,00	7 531 627,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		47 538 230,00	0,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	49 271 733,00	7 531 627,00	56 803 360,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	56 803 360,00
--------------	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.
- (4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	0,00	49 271 733,00	49 271 733,00	49 271 733,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	0,00		7 531 627,00	7 531 627,00	7 531 627,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		47 538 230,00	0,00	56 803 360,00	56 803 360,00	56 803 360,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

0,00

TOTAL

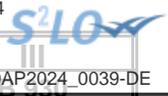
56 803 360,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	III B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
Vote de l'assemblée (2)	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
Vote de l'assemblée (2)	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												93-258 Autres
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = **0.00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50		93-51					
	Services communs		Aménagement et services urbains					
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

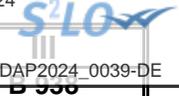
III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 938
Détail par articles		

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	0,00	7 531 627,00	7 531 627,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041	90-042	90-043	90-044	90-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
RECETTES		0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle											90-258 Autres	
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
	RECETTES	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
747	Participations	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	7 531 627,00	7 531 627,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 531 627,00	7 531 627,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		7 531 627,00	7 531 627,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 531 627,00	7 531 627,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	7 531 627,00	7 531 627,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 531 627,00	III 7 531 627,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 531 627,00	7 531 627,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	7 531 627,00	7 531 627,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Identification du flux : 2025- 104080- 130- 10- 01- -2024/12/16-18:09:27
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION- INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	24
E1 - Balance générale - Dépenses	26
E2 - Balance générale - Recettes	28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A.900 - Services généraux	33
A.900-5 - Gestion des fonds européens	36
A.901 - Sécurité	37
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	38
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	44
A.904-4 - RSA	47
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	48
A.906 - Action économique	51
A.907 - Environnement	53
A.908 - Transports	56
A.921 - Taxes non affectées	60
A.922 - Dotations et participations	61
A.923 - Dettes et autres opérations financières	62
A.925 - Opérations patrimoniales	63
A.926 - Transferts entre les sections	64
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	65
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
B.930 - Services généraux	69
B.930-5 - Gestion des fonds européens	72
B.931 - Sécurité	73

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	84
B.934-3 - APA	85
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	90
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	97
B.938 - Transports	98
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	106
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	109
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	112
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	113
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	114
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	117
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	120
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	123
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	124
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	127
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	129
A1.908 - Fonction 8 - Transports	132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	136
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	141
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	142
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	152
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	153
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	154

- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	166
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	167
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	168

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



169

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

- | | |
|----|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population |
| 2 | Recettes réelles de fonctionnement / population |
| 3 | Dépenses d'équipement brut / population |
| 4 | Encours de dette / population (2) (3) |
| 5 | DGF / population |
| 6 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) |
| 7 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement |
| 9 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 616 947,00	1 616 947,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 616 947,00	1 616 947,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 276 261,00	7 276 261,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 276 261,00	7 276 261,00
TOTAL DU BUDGET (4)		8 893 208,00	8 893 208,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	8 893 208,00	0,00	8 893 208,00	8 893 208,00	0,00	8 893 208,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D PINT01 2023/1	INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	9005	0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D AINT02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	9305	0,00
D AINT01 2023/1	FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	9305	0,00
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	11 318 629,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	50 933 830,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
- en AP/CP (2)	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
90 Opérations ventilées	371 898,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
- Recettes affectées	371 898,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
93 Services ventilés	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
- en AE/CP	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
93 Services ventilés	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés		58 210 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	1 616 947,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	1 616 947,00	1 616 947,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	1 616 947,00	1 616 947,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	0,00	0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 616 947,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 1 616 947,00
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	7 276 261,00	7 276 261,00
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	7 276 261,00	7 276 261,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 7 276 261,00	II 7 276 261,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024 7 276 261,00
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	7 276 261,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	---------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	371 898,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

TOTAL

1 616 947,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	371 898,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	371 898,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00	1 616 947,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)

0,00

TOTAL

1 616 947,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 900
Détail par articles							

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Recettes affectées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle													
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives		
DEPENSES D'EQUIPEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS														
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
		DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 903
Détail par articles		

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A 907
Détail par articles									

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168772	FEDER	1 245 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

SLO

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE		III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	7 276 261,00
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00	7 276 261,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

0,00

TOTAL

7 276 261,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						
Détail par articles						
						III B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 933
Détail par articles		

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

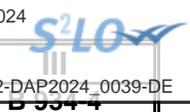
CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = **0.00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50		93-51					
	Services communs		Aménagement et services urbains					
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 938
Détail par articles		

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0039-DE



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
RECETTES		0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle											90-258 Autres	
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

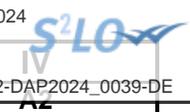
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances	
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034		93-0341 Section éco., sociale et environnem.			93-0342 Section culture, éducation et sports
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
	RECETTES	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
747	Participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256					93-257		93-258 Autres
							CNFPT - Formation des actifs occupés					CFNPT et CDG - missions spécifiques		
					93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

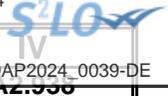
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	C1.1
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**DELIBERATION N°DAP2024_0040****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 28*

*Nombre de membres
représentés : 7*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°116326

BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 POUR L'EXERCICE 2024



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0040
Rapport /RSDF / N°116326

Délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional

BUDGET 2024 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 POUR L'EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu le rapport N° RSDF / 116326 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 10 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 10 décembre 2024,

Considérant,

- qu'en mouvements réels (hors écritures d'ordre), le projet de **Décision Modificative n°4** propose des ajustements à la baisse sur les crédits de paiement à hauteur de **(-) 90 942 170 €** équilibrés en dépenses et en recettes, selon la répartition ci-dessous :

DM 4 (mouvements réels)	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
investissement		-90 000 000,00	-86 650 000,00
fonctionnement		-942 170,00	-4 292 170,00
Total		-90 942 170,00	-90 942 170,00

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

Budget Principal :

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°4 (DM 4) du budget principal pour l'exercice 2024 tel que :
 - les inscriptions nouvelles en mouvements réels de montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(-) 90 942 170 €** portant ainsi le budget 2024 en mouvements réels après DM 4 à **1 109 812 629,90 €** ;
 - les inscriptions nouvelles en mouvements d'ordre de montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 34 150 000 €** portant ainsi le budget 2024 en mouvements d'ordre après DM 4 à **797 953 600 €** ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



- la répartition des crédits par chapitres en dépenses et en recettes est décrite en annexes au rapport présenté ci-joint ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

Objet : Budget 2024 – Projet de Décision Modificative n°4

Cette dernière décision modificative de l'année vise à ajuster les prévisions budgétaires pour répondre à des nouveaux besoins ou d'ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le BP 2024 présente les ratios suivants avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur de 89,5 M€ :

Capacité de désendettement en années (<i>Dettes/Épargne brute</i>)	7,9
Taux épargne brute (<i>Épargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement</i>)	23,6%
Taux endettement (<i>Dettes/Recettes Réelles de Fonctionnement</i>)	187,3%
Besoin emprunt 2024	89 532 000

Le cadre budgétaire proposé pour cette **Décision Modificative n°4 (DM4)** préserve les capacités financières de la Région :

- Le niveau d'épargne brute dégagé au budget 2024, à cette fin d'exercice, est à **132 M€** (152 M€ au BP 2024), avec une capacité de désendettement ne dépassant pas les **9 années**, conformément à la stratégie financière définie ;
- Le taux d'épargne brute s'établit à **20,3 %** ;
- Le recours à l'emprunt est réduit à un montant de **1,4 M€** (89,5 M€ au BP 2024).

BUDGET PRINCIPAL	CA 2023	Budget 2024 Après DM1	Après DM2	Après DM3	Après DM4
Epargne brute*	181	152	151	135	132
Epargne nette*	114,5	73,9	72,8	59,1	55,8
Encours de dette	1195,8	1207,1	1204,7	1206,7	1121,0
Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)*	6,6	7,9	8	8,9	8,5
taux épargne brute (EB/RRF)	28,8 %	23,5 %	23,5 %	20,6 %	20,3 %
taux d'endettement (dette/RRF)	190,8 %	187,0 %	183,3 %	184,2 %	172,2 %

* Hors provisions

En mouvements réels (hors écritures d'ordre) des ajustements à la baisse sont proposés sur les crédits de paiement comme suit :

- **en dépenses**, une réduction de **(-) 90,9 M€** dont **(-) 90,0 M€** en investissement et **(-) 0,9 M€** en fonctionnement ;
- **en recettes**, une baisse de **(-) 90,9 M€** dont **(-) 86,6 M€** en investissement et **(-) 4,3 M€** en fonctionnement.

Ainsi, ce projet de budget modificatif ajuste les crédits de paiement antérieurement votés en dépenses et en recettes en fonction de la réalisation projetée des projets en fin d'année ainsi que du calendrier de clôture comptable de l'exercice 2024.



DM 4 (mouvements réels)	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
investissement		-90 000 000,00	-86 650 000,00
fonctionnement		-942 170,00	-4 292 170,00
Total		-90 942 170,00	-90 942 170,00

La répartition des dépenses de la DM4 se décline comme suit :

AXES	Budget 2024 après DM3	DM4	Budget 2024 après DM4	
Le Développement Humain et Solidaire	276 214 285	-10 071 363	266 142 922	27%
Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	102 728 666	-4 680 000	98 048 666	10%
Le Développement Durable et la Transition Ecologique	337 017 525	-72 716 049	264 301 476	27%
Les Missions Transversales	361 032 024	-3 474 758	357 557 266	36%
Total*	1 076 992 500	-90 942 170	986 050 330	100%

* hors résultat reporté n-1

1) Les dépenses :

En dépenses, les ajustements de (-) 90,9 M€ se décomposent en (-) 90 M€ en section d'investissement et (-) 0,9 M€ en section de fonctionnement.

a. En section d'investissement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-après, sont de (-) 90 M€ en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux		-2 474 758
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage		-7 265 320
903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		-3 013 873
906 - action économique		-4 530 000
907 - environnement		-310 426
908 - transport		-72 405 623
Total investissement		-90 000 000

Les propositions concernent :

- Chapitre 900 - Services généraux :

AP= 0 € / CP= (-) 2 474 758 €

Il s'agit d'ajuster les crédits de paiement relatifs aux travaux sur les bâtiments administratifs au vu des dernières réceptions de travaux et paiements avant la clôture comptable.

- Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

AP= 0 € / CP= (+) 7 265 320 €

Il s'agit de réviser les crédits de paiement relatifs aux travaux de réhabilitation, rénovation thermique et mise aux normes des lycées.

- Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

AP= 0 € / CP= (-) 3 013 873 €

Il est proposé de réduire les crédits non engagés relatifs aux travaux de réhabilitation et de rénovation thermique des structures muséales.

- Chapitre 906 - Action économique :

AP= 0 € / CP= (-) 4 530 000 €

Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement relatifs aux versements des dotations en faveur du nouvel EPIC touristique de (-) 4 M€ et de la maison du cinéma et des jeux vidéos de (-) 0,7 M€ dont les mises en œuvre opérationnelles sont reportées en 2025.

Des réductions sont également prévues sur les CPN FEADER pour l'agroalimentaire de (-) 0,7 M€, les aides en faveur de l'aquaculture de (-) 0,5 M€ et de l'ESS de (-) 0,5 M€.

Par ailleurs, des crédits de paiement à hauteur de (+) 2,2 M€ sont ajoutés pour le remboursement d'un trop-perçu sur subvention européenne relatif au Fonds de Solidarité Régionale Tourisme sur le volet création.

- Chapitre 907 - Environnement :

AP= 0 € / CP= (-) 310 426 €

Il est proposé de redimensionner les crédits non engagés de (-) 0,3 M€ relatifs au projet d'entrée au capital de la SPL Tamarun.

- Chapitre 908 - Transport :

AP= 0 € / CP= (-) 72 405 623 €

Une enveloppe supplémentaire de (+) 7 M€ est inscrite afin de régler le solde des bus commandés en 2023 auprès de la centrale d'achats UGAP dans le cadre de la modernisation du réseau Car Jaune.

Concernant la NRL, un réajustement des crédits de paiement est proposé à hauteur de (-) 79 M€ par rapport aux 110 M€ prévus lors du BP 2024 et au regard des sommes à payer en 2024. Une enveloppe sera prévue au budget primitif 2025 dans le cadre des contentieux de la NRL

b. En section de fonctionnement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de (-) 0,9 M€ en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930 - services généraux		-1 000 000
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage		207 830
936 - action économique		-150 000
Total fonctionnement		-942 170

Les propositions concernent :

- Chapitre 930 - Services généraux :

AE= 0 € / CP= (-) 1 000 000 €

Il est proposé de réduire le budget relatif aux annulations de titres FSE sur exercices antérieurs prévu initialement à 5 M€, compte-tenu des instructions des dossiers en clôture de programme 2014-2020.

- Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage :

AE= (+) 7 296 500 € / CP= (+) 207 830 €

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour annuler un rattachement de produit non suivi d'effet dont le montant définitif perçu est moindre de 0,2 M€.

- Chapitre 936 - Action économique :

AE= 0 € / CP= (-) 150 000 €

Il est proposé un ajustement du budget d'études prévu pour des aménagements numériques et économiques et non engagé à cette fin d'exercice.

2) Les recettes :

En recettes, en mouvements réels, les révisions des crédits de (-) **90,9 M€** sont composées de (-) **86,6 M€** en section d'investissement et (-) **4,3 M€** en section de fonctionnement.

a. En section d'investissement :

En mouvements réels, il est proposé des révisions des recettes pour un montant total de (-) **86,6 M€**.

Les ajustements de recettes concernent soit le report des financements des projets sur l'exercice suivant soit la révision des prévisions compte-tenu des dépenses éligibles déposées auprès des financeurs :

- Les versements des soldes des subventions européennes, en clôture de programmation FEDER REACT-UE 2014-2020, sont prévus pour le Fonds de prêt Rebond de (+) 4,2 M€, le dispositif Kap Numérik de 2 M€ au lieu de 3 M€ soit (-) 1 M€, le Fonds de Solidarité Régionale Tourisme sur les volets création et développement pour (+) 1 M€ et le programme d'informatisation des lycées de (+) 1,3 M€ ;
- La révision à la baisse du financement du dispositif Kap Photovoltaïques de (-) 4 M€ à la suite de la mise en place d'une nouvelle prime tarifaire Etat aux zones non interconnectées au réseau continental. La subvention Région/FEDER est désormais ciblée sur les petites installations uniquement en auto-consommation sans revente du surplus d'électricité ;
- La participation financière FICOL (Facilités de Financement des Collectivités Territoriales) de l'AFD de 1,9 M€ (80%) au projet de construction d'un lycée à Madagascar avec la fondation Ecole du Monde et la Région de Boény à Madagascar est reportée à 2025. Ainsi, l'acompte de 1,5 M€ inscrit en DM2 est annulé sur 2024 ;
- S'agissant du financement de la NRL, un réajustement de (-) 1 M€ est inscrit en fonction de l'instruction du dossier de financement auprès de l'Etat ;
- Le remboursement par le Département des travaux portés par la Région pour l'amélioration des systèmes d'échanges entre les routes départementales et nationales sur les communes de St Paul et de Saint-Denis s'élève à 1 M€ ;
- Enfin, une diminution du recours à l'emprunt est prévue de (-) 85,6 M€.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
SUBVENTION FICOL - AFD	-1 584 000,00
900 - services généraux	-1 584 000,00
POE 2014-2020 REACT-UE PROG. INFORMAT. DES LYCEES	1 290 000,00
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 290 000,00
FEDER 14-20 FONDS REBOND - REACT-UE	4 200 000,00
KAP NUMERIK REACT UE	-1 000 000,00
FSR TOURISME DEVELOPPEMENT	1 025 000,00
906 - action économique	4 225 000,00
REACT-UE CHEQUE EQUIP. PHOTOVOLTAIQUES	-4 000 000,00
PROGRAMME SARE - PARTICIPATION SRPP ET EDF	-750 000,00
907 - environnement	-4 750 000,00
FEDER TRAVAUX GARES ROUTIERES	-240 000,00
ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	-1 000 000,00
AUTRES PROGRAMME REGIONAL DES ROUTES	1 050 000,00
908 - transport	-190 000,00
EMPRUNT GLOBAL POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	-85 641 000,00
923 - dettes et autres opérations financières	-85 641 000,00
Total investissement	-86 650 000,00

b. En section de fonctionnement :

En mouvements réels, il est proposé des révisions des recettes pour un montant total de près de (-) **4,3 M€**.

Les ajustements de recettes concernent principalement la fiscalité avec :

- La réduction de la fraction de TVA de (-) 4,7 M€ compte-tenu de la notification du montant de TVA 2024 actualisé au mois d'octobre de 88,04 M€ qui est attribué à la Région au titre de la compensation de la perte de CVAE ;
- L'ajustement de la recette carte grise de (+) 2,2 M€ et la réduction de la taxe sur les carburants de (-) 2 M€ au regard des encaissements envisagés d'ici fin 2024 ;
- Les ajustements de la recette FSE+ de 22,4 M€ de la programmation européenne 2021-2027 concernent essentiellement une régularisation comptable de cette recette depuis la fonction comptable 930 de l'administration générale de (-) 22,4 M€ vers la fonction comptable 932 relative à la formation professionnelle de (+) 22,4 M€. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à une baisse d'un rattachement de produit non suivi d'effet lié à la mobilité des étudiants d'un montant de 0,2 M€ sur la programmation POE 2014-2020.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
FSE+ 2021-2027	-22 448 000
930 - services généraux	-22 448 000
FSE+ 2021-2027	22 448 000
FSE IEJ POE 14-20	207 830
932 - enseignement, formation professionnelle	22 655 830
Fraction TVA - (Ex CVAE)	-4 700 000
940 - impositions directes	-4 700 000
Cartes grises	2 200 000
Taxe sur les carburants	-2 000 000
941 - autres impôts et taxes	200 000
Total fonctionnement	-4 292 170

3) Les mouvements d'ordre :

Il est proposé les inscriptions d'ordre notamment pour les opérations complémentaires d'amortissement équilibrées en dépenses et en recettes suivantes pour un total (+) **34 150 000 €** :

Chapitre (mouvements d'ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
		DM4	DM4
946	Transferts entre les sections	15 000 000,00	17 000 000,00
953	Virement à la section d'investissement	-1 350 000,00	
Fonctionnement		13 650 000,00	17 000 000,00
925	Opérations patrimoniales	3 500 000,00	3 500 000,00
926	Transferts entre les sections	17 000 000,00	15 000 000,00
951	Virement à la section de fonctionnement		-1 350 000,00
Investissement		20 500 000,00	17 150 000,00
Total		34 150 000,00	34 150 000,00

Il est proposé à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion de bien vouloir délibérer sur le projet d'acte ci-après.

ANNEXE 1: Budget Principal 2024 - Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE						CP						
		BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	VIREMENT	Total AP/AE	BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	VC	DM 4	Total CP
930	services généraux	30 073 770,00		2 451 780,00	1 172 000,00		33 697 550,00	75 225 692,00		6 065 449,00	6 552 700,00	-150 000,00	-1 000 000,00	86 693 841,00
9305	gestion des fonds européens	25 028 000,00		300 000,00		2 020 000,00	27 348 000,00	15 758 660,00		712 473,00	-2 040 000,00			14 431 133,00
932	enseignement, formation professionnelle et	159 467 164,00		5 442 600,00	7 296 500,00	25 000,00	172 231 264,00	226 939 682,00		-3 187 487,00	-389 300,00		207 830,00	223 570 725,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisir	21 098 125,00		294 377,00	280 000,00	1 293 802,00	23 466 304,00	29 186 890,00	500 000,00	498 731,00	2 731 700,00			32 917 321,00
934	santé et action sociale	1 834 410,00	500 000,00	-42 600,00	-177 200,00		1 764 610,00	1 793 700,00	150 000,00	-31 350,00	-275 300,00			1 637 050,00
935	aménagement des territoires et habitat	2 817 200,00		242 372,00			3 059 572,00	2 994 372,00		244 372,00	-450 000,00			2 788 744,00
936	action économique	36 339 286,00		4 088 000,00	566 400,00		40 993 686,00	32 615 640,00		6 602 328,00	-1 771 400,00		-150 000,00	37 296 568,00
937	environnement	11 515 985,00		-352 000,00	-350 000,00		10 813 985,00	11 934 685,00		-542 000,00	-350 000,00			11 042 685,00
938	transports	15 928 560,00		1 020 000,00	23 000,00	150 000,00	17 121 560,00	65 084 847,00		1 947 484,00	3 310 000,00			70 342 331,00
940	impositions directes							204 000,00		300 000,00	210 000,00	150 000,00		864 000,00
941	autres impôts et taxes								450 000,00		250 000,00			700 000,00
943	opérations financières							30 245 500,00			1 700 000,00			31 945 500,00
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00					90 500,00	516 332,00						516 332,00
945	provisions et autres opérations mixtes							21 500 000,00			1 625 000,00			23 125 000,00
952	dépenses imprévues	6 000 000,00		3 720 000,00		-3 488 802,00	6 231 198,00							6 231 198,00
	total fonctionnement (mouvements réels)	310 193 000,00	650 000,00	17 164 529,00	8 810 700,00	0,00	336 818 229,00	514 000 000,00	1 100 000,00	12 610 000,00	11 103 400,00		-942 170,00	537 871 230,00
001	solde d'exécution de la section d'investissement reportée									123 762 299,90				123 762 299,90
900	services généraux	12 985 152,00		5 021 000,00	640 000,00		18 646 152,00	22 614 630,00		2 475 400,00	410 000,00		-2 474 758,00	23 025 272,00
9005	gestion des fonds européens	4 207 404,00			-3 203 300,00		1 004 104,00	2 276 924,00			-2 151 100,00			125 824,00
902	enseignement, formation professionnelle et	128 735 280,00		6 660 000,00	3 841 000,00		139 236 280,00	69 041 318,00		6 904 610,00	2 400 000,00		-7 265 320,00	71 080 608,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisir	18 095 000,00		2 610 000,00	1 050 000,00		21 755 000,00	12 141 000,00		1 151 008,00	-135 000,00		-3 013 873,00	10 143 135,00
904	santé et action sociale	800 000,00			-158 000,00		642 000,00	580 000,00			-110 000,00			470 000,00
905	aménagement des territoires et habitat	8 556 050,00			-3 500 000,00		5 056 050,00	7 575 300,00		1 233 250,00	-1 250 000,00			7 558 550,00
906	action économique	63 298 914,00	5 000 000,00	3 990 000,00	-13 854 800,00		58 434 114,00	47 221 138,00	5 000 000,00	2 377 592,00	5 946 900,00		-4 530 000,00	56 015 630,00
907	environnement	33 461 200,00	-5 000 000,00	650 000,00	-2 700 000,00		26 411 200,00	31 202 690,00	-5 000 000,00	27 140,00	-5 715 000,00		-310 426,00	20 204 404,00
908	transports	112 940 000,00		10 581 000,00	20 360 000,00		143 881 000,00	244 650 000,00		27 471 000,00	-16 331 700,00		-72 405 623,00	183 383 677,00
923	dettes et autres opérations financières							78 172 000,00			-2 000 000,00			76 172 000,00
950	dépenses imprévues	6 000 000,00		2 000 000,00			8 000 000,00							8 000 000,00
	total investissement (mouvements réels)	389 079 000,00		31 512 000,00	2 474 900,00		423 065 900,00	515 475 000,00		165 402 299,90	-18 935 900,00		-90 000 000,00	571 941 399,90
	total budget (mouvements réels) (1)	699 272 000,00	650 000,00	48 676 529,00	11 285 600,00		759 884 129,00	1 029 475 000,00	1 100 000,00	178 012 299,90	-7 832 500,00		-90 942 170,00	1 109 812 629,90
946	transferts entre les sections							127 913 130,00					15 000 000,00	142 913 130,00
953	virement à la section d'investissement							118 136 870,00			-13 088 400,00		-1 350 000,00	103 698 470,00
	total fonctionnement (mouvements ordre)							246 050 000,00			-13 088 400,00		13 650 000,00	246 611 600,00
925	opérations patrimoniales							415 000 000,00		330 000,00			3 500 000,00	418 830 000,00
926	transferts entre les sections							115 512 000,00					17 000 000,00	132 512 000,00
	total investissement mouvements ordre)							530 512 000,00		330 000,00			20 500 000,00	551 342 000,00
	total budget (mouvements ordre) (2)							776 562 000,00		330 000,00	-13 088 400,00		34 150 000,00	797 953 600,00
	total budget dépenses 2024 (1) + (2)	699 272 000,00	650 000,00	48 676 529,00	11 285 600,00		759 884 129,00	1 806 037 000,00	1 100 000,00	178 342 299,90	-20 920 900,00		-56 792 170,00	1 907 766 229,90

ANNEXE 2: Budget Principal 2024 - Recettes

Chap.	Libellé chapitre	CP					Total CP
		BP	DM 1	BS/DM2	DM 3	DM 4	
002	résultat de fonctionnement reporté			1 010 000,00			1 010 000,00
930	services généraux	39 240 000,00		230 000,00	-5 992 500,00	-22 448 000,00	11 029 500,00
9305	gestion des fonds européens	16 770 000,00			-4 500 000,00		12 270 000,00
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47 112 240,00		3 507 792,00	3 264 100,00	22 655 830,00	76 539 962,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	407 000,00					407 000,00
934	santé et action sociale						
935	aménagement des territoires et habitat						
936	action économique	3 047 700,00		2 675 000,00	-704 600,00		5 018 100,00
937	environnement			15 000,00			15 000,00
938	transports	2 660 000,00		150 000,00	492 500,00		3 302 500,00
940	impositions directes	124 100 000,00		3 170 208,00	259 900,00	-4 700 000,00	122 830 108,00
941	autres impôts et taxes	341 100 000,00	1 100 000,00			200 000,00	342 400 000,00
942	dotations et participations	70 101 060,00		1 812 000,00			71 913 060,00
943	opérations financières				979 600,00		979 600,00
945	provisions et autres opérations mixtes			40 000,00	4 216 000,00		4 256 000,00
total fonctionnement (mouvements réels)		644 538 000,00	1 100 000,00	12 610 000,00	-1 985 000,00	-4 292 170,00	651 970 830,00
900	services généraux			1 584 000,00		-1 584 000,00	
9005	gestion des fonds européens						
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 556 500,00		5 384 812,00		1 290 000,00	88 231 312,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	245 300,00					245 300,00
904	santé et action sociale						
905	aménagement des territoires et habitat	980 000,00			127 000,00		1 107 000,00
906	action économique	33 917 200,00		-5 385 000,00	-3 529 500,00	4 225 000,00	29 227 700,00
907	environnement	15 422 500,00		-8 772 500,00		-4 750 000,00	1 900 000,00
908	transports	128 670 000,00		700 000,00	-2 560 000,00	-190 000,00	126 620 000,00
921	taxes non affectées			455 000,00			455 000,00
922	dotations et participations	33 113 500,00		1 433 688,00			34 547 188,00
923	dettes et autres opérations financières	89 532 000,00		170 002 299,90		-85 641 000,00	173 893 299,90
954	produits des cessions d'immobilisation	1 500 000,00			115 000,00		1 615 000,00
total investissement (mouvements réels)		384 937 000,00		165 402 299,90	-5 847 500,00	-86 650 000,00	457 841 799,90
total budget (mouvements réels) (1)		1 029 475 000,00	1 100 000,00	178 012 299,90	-7 832 500,00	-90 942 170,00	1 109 812 629,90
946	transferts entre les sections	115 512 000,00				17 000 000,00	132 512 000,00
total fonctionnement (mouvements ordre)		115 512 000,00				17 000 000,00	132 512 000,00
925	opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00		3 500 000,00	418 830 000,00
926	transferts entre les sections	127 913 130,00				15 000 000,00	142 913 130,00
951	virement à la section de fonctionnement	118 136 870,00			-13 088 400,00	-1 350 000,00	103 698 470,00
total investissement mouvements ordre)		661 050 000,00		330 000,00	-13 088 400,00	17 150 000,00	665 441 600,00
total budget (mouvements ordre) (2)		776 562 000,00		330 000,00	-13 088 400,00	34 150 000,00	797 953 600,00
total budget recettes 2024 (1) + (2)		1 806 037 000,00	1 100 000,00	178 342 299,90	-20 920 900,00	-56 792 170,00	1 907 766 229,90

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 12 décembre 2024

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 12 décembre 2024

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane <i>représentée par M. H. Jacquelin</i>		LOCAME VAISSETTE Patricia <i>représentée par M. H. Jacquelin</i>	
AHO-NIENNE Sandrine <i>Absente</i>		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick <i>Absent</i>		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard <i>Absent</i>	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane <i>représentée par Mme E. Bareigts</i>	
CESARI Maya		PAYET Johnny	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne <i>représentée par Mme Maya Cesari</i>		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise <i>représentée par M. Johnny Payet</i>		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia <i>Absente</i>	
COSTES Yolaine <i>représentée par M. B. Picardo</i>		RAMAYE Amandine <i>représentée par Mme L. NATIVEL</i>	
GIRONCEL DAMOUR Nadine <i>Absente</i>		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise <i>Absente</i>		SIHOU Mickaël <i>représenté par M. P. BOULEVART</i>	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques <i>Absent</i>	
LAGOURGUE Jean-Louis <i>Absent</i>		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le _____ et de la publication, le _____
à Sainte-Clotilde, le _____

La Présidente du Conseil Régional,



DM4 2024 BUDGET PRINCIPAL

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (10 absents)

Nombre de membres présents : 28 (7 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES : - Pour 34

- Contre 0

- Abstentions 1

Date de convocation : 29 Novembre 2024



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative 4 (3)

Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	20
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	26
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	31
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	33
E1 - Balance générale - Dépenses	35
E2 - Balance générale - Recettes	37

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A.900 - Services généraux	43
A.900-5 - Gestion des fonds européens	46
A.901 - Sécurité	47
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A.904-4 - RSA	57
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	58
A.906 - Action économique	61
A.907 - Environnement	63
A.908 - Transports	66
A.921 - Taxes non affectées	70
A.922 - Dotations et participations	71
A.923 - Dettes et autres opérations financières	72
A.925 - Opérations patrimoniales	73
A.926 - Transferts entre les sections	74
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	76
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
B.930 - Services généraux	80
B.930-5 - Gestion des fonds européens	83
B.931 - Sécurité	84

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	95
B.934-3 - APA	96
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	99
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	101
B.936 - Action économique	104
B.937 - Environnement	108
B.938 - Transports	109
B.940 - Impositions directes	110
B.941 - Autres impôts et taxes	111
B.942 - Dotations et participations	112
B.943 - Opérations financières	113
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	114
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	115
B.946 - Transferts entre les sections	116
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	117
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	120
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	123
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	124
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	125
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	131
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	134
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	135
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	138
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	140
A1.908 - Fonction 8 - Transports	143
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	147
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	149
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	155
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	156
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	157
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	162
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	166
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	169
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	170
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	171



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	184
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	186
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	188
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	189

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

Sans Objet

Sans Objet



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE





I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-69 500 000,00	-69 500 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		-69 500 000,00	-69 500 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	12 707 830,00	12 707 830,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		12 707 830,00	12 707 830,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-56 792 170,00	-56 792 170,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-90 000 000,00	20 500 000,00	-69 500 000,00	-86 650 000,00	17 150 000,00	-69 500 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-942 170,00	13 650 000,00	12 707 830,00	-4 292 170,00	17 000 000,00	12 707 830,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-90 942 170,00	34 150 000,00	-56 792 170,00	-90 942 170,00	34 150 000,00	-56 792 170,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	0,00
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	-5 700 000,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	0,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	2 100 000,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P121-0003 2024/1	AIDES E/SES INNOVATION	906	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	0,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	0,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	0,00
D P121-0005 2024/2	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	0,00
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	-905,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	0,00
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	0,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZAE	906	0,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT: Leader	905	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	0,00
D P112-0005 2024/1	Acquisition SI Formation	902	0,00
D P126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0005 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	0,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE: Littoral	907	0,00
D P126-0019 2024/1	CADRE DE VIE: Observ. déchets	907	0,00
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE: Risque sous-sol	907	0,00
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	0,00
D P126-0019 2024/2	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	0,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO: Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	0,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	550 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	0,00
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	0,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	0,00
D P208-0002 2024/2	ENERGIE: Audit Effikaz	907	0,00
D P208-0002 2024/5	ENERGIE: Autres études	907	0,00
D P208-0002 2024/3	ENERGIE: Bras des Lianes	907	0,00
D P208-0002 2024/6	ENERGIE: Dispositif SARE	907	0,00
D P208-0002 2024/4	ENERGIE: Dispositif Slime	907	0,00
D P208-0002 2024/7	ENERGIE: Efficacité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	0,00
D P208-0002 2024/1	ENERGIE: Eolien off Shore	907	0,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE: Etude & recherche	907	0,00
D P197-0047 2024/1	ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL REGIONAL	907	0,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	0,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	0,00
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT	902	0,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	0,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	-200 000,00
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	-2 000 000,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	0,00
D P130-0008 2024/2	FONDS STRATEGIQUE	906	-100 000,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P140-0042 2022/1	HAUTS: Dotation structure	905	0,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	0,00
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	0,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	0,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	0,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	0,00
D P140-0048 2024/1	LOGEMENT: Programme action OFS	905	0,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	0,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	0,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	-550 000,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	-30 350,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	0,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	0,00
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00
D P199-0004 2022/1	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	0,00
D P130-0024 2024/1	PARTICIPATION K SPL AMENAGMT	906	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P206-0001 2022/1	PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00
D P160-0017 2022/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P110-0008 2024/1	PLAN LECTURE LYCEE	902	0,00
D P130-0008 2024/3	PRET RELANCE	906	0,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	-16 820 000,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	17 820 000,00
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	0,00
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	905,00
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	0,00
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	70 000,00
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	905	0,00
D P140-0037 2022/1	SEMATRA: Accomp. financier	906	0,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	0,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	0,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	-660,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	660,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	-39 650,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	-200 000,00
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALETIQUES EV	907	0,00
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	0,00
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	5 100 000,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0008 2024/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	0,00
D P140-0041 2022/1	URBAIN: Dotation AGORAH	905	0,00
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	0,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	0,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	0,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	0,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	-50 000,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	0,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	-20 000,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	30 000,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	-77 046,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	-100 000,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	0,00
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION ET RECHERCHE	936	0,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	0,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	-168 232,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	0,00
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	0,00
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	77 046,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	0,00
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	-1 000,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	-685 000,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	0,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	0,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	0,00
D A126-0020 2024/1	CADRE DE VIE: Sensibilisation	937	0,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	-20 000,00
D A204-004 2024/1	CARTO: Accompagnement projets	935	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO: Entretien & réparation	935	0,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	-1 313,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	0,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	0,00
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	20 000,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE: Adhésion	937	0,00
D A208-0002 2022/1	ENERGIE: Sensibilisation	937	1 000,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	-92 000,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	20 000,00
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	0,00
D A130-0024 2023/1	ETUDES AMNAGEMENT ECO	936	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	0,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	20 000,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	1 655 207,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	978 025,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	-10 000,00
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	0,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	-20 000,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	1 313,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	11 000,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	0,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	120 000,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	0,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A140-0012 2022/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	0,00
D A140-0035 2022/1	HAUTS: Dotation gouvernance	935	0,00
D A140-0016 2022/1	HAUTS: Leader 2014/2021	935	0,00
D A140-0017 2022/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	-120 000,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	-510 000,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	82 000,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	9 000,00
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	0,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	0,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION T.	934	0,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	-575 000,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	0,00
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	0,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	100 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	50 000,00
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	1 293 000,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	150 000,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	-2 498 000,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	20 000,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	80 000,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	430 000,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	0,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE	936	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	-20 000,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	-100 000,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGIONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	59 000,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	0,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	-150 000,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	0,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	935	0,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	-59 000,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	0,00
D A130-0002 2022/2	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	-30 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	100 000,00
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	0,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00
D A140-0042 2024/1	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	423 065 900,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	8 000 000,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	336 818 229,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	6 231 198,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 192 783 399,90	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00
90 Opérations ventilées	462 007 100,00	0,00	-90 000 000,00	-90 000 000,00	-90 000 000,00
- en AP/CP (2)	461 618 373,33	0,00	-92 250 000,00	-92 250 000,00	-92 250 000,00
- hors AP/CP (2)	388 726,67	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	1 534 062,00	0,00	-100 001,41	-100 001,41	-100 001,41
92 Opérations non ventilées	607 014 000,00	0,00	20 500 000,00	20 500 000,00	20 500 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	123 762 299,90		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 192 783 399,90	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00
90 Opérations ventilées	248 340 312,00	0,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00
- Recettes affectées	243 340 312,00	0,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	665 339 712,63	0,00	-67 141 000,00	-67 141 000,00	-67 141 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	105 048 470,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	771 775 000,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	12 707 830,00
93 Services ventilés	481 662 568,00	0,00	-942 170,00	-942 170,00	-942 170,00
- en AE/CP	268 716 196,19	0,00	-334 500,00	-334 500,00	-334 500,00
- hors AE/CP	212 946 371,81	0,00	-607 670,00	-607 670,00	-607 670,00
94 Services communs non ventilés	185 063 962,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
953 Virement à la section d'investissement	105 048 470,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	771 775 000,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	12 707 830,00
93 Services ventilés	108 374 232,00	0,00	207 830,00	207 830,00	207 830,00
94 Services communs non ventilés	662 390 768,00	0,00	12 500 000,00	12 500 000,00	12 500 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 010 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-2 474 758,00	0,00	0,00	-7 265 320,00	-3 013 873,00	0,00
90 Opérations ventilées	-2 474 758,00	0,00	0,00	-7 265 320,00	-3 013 873,00	0,00
- en AP/CP (2)	-2 474 758,00	0,00	0,00	-7 265 320,00	-3 013 873,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	-1 584 000,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	-1 584 000,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	-1 584 000,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	-67 141 000,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-1 000 000,00	0,00	0,00	207 830,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation, jeunesse (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	-1 000 000,00	0,00	0,00	207 830,00	0,00	0,00
- en AE/CP	-139 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	-860 500,00	0,00	0,00	207 830,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-22 448 000,00	0,00	0,00	22 655 830,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	-22 448 000,00	0,00	0,00	22 655 830,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	-4 530 000,00	-310 426,00	-72 405 623,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	-4 530 000,00	-310 426,00	-72 405 623,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	-6 780 000,00	-310 426,00	-72 405 623,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	-100 001,41	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	4 225 000,00	-4 750 000,00	-190 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	4 225 000,00	-4 750 000,00	-190 000,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	4 225 000,00	-4 750 000,00	-190 000,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	-150 000,00	0,00	-45 000,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	-90 000 000,00	-1 009 000,00
900 Services généraux	-2 474 758,00	-1 584 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-7 265 320,00	1 290 000,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	-3 013 873,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	-4 530 000,00	4 225 000,00
907 Environnement	-310 426,00	-4 750 000,00
908 Transports	-72 405 623,00	-190 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	-85 641 000,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	-85 641 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I -90 000 000,00	II -86 650 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	3 498 830,00	3 500 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	17 000 000,00	15 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		-1 350 000,00
TOTAL	III 20 500 000,00	IV 17 150 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... -3 351 170,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	-69 500 000,00	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024 -69 500 000,00 
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	-942 170,00	207 830,00
930 Services généraux	-1 000 000,00	-22 448 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	207 830,00	22 655 830,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	-150 000,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	-4 500 000,00
940 Impositions directes	0,00	-4 700 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	200 000,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I -942 170,00	II -4 292 170,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	15 000 000,00	17 000 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	-1 350 000,00	
TOTAL	III 13 650 000,00	IV 17 000 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... -3 350 000,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024 12 707 830,00
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	12 707 830,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 192 783 399,90	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		538 179 100,00	0,00	-90 000 000,00	-90 000 000,00	-90 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	76 172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	14 017 940,74	0,00	-76 686,80	-76 686,80	-76 686,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	87 766 093,91	0,00	-7 048 987,94	-7 048 987,94	-7 048 987,94
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	265 029 566,06	0,00	-71 536 555,73	-71 536 555,73	-71 536 555,73
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	61 216 437,29	0,00	-12 578 393,12	-12 578 393,12	-12 578 393,12
26	Participations et créances rattachées	5 425 000,00	0,00	-405 000,00	-405 000,00	-405 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	27 018 000,00	0,00	-504 375,00	-504 375,00	-504 375,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	1 534 062,00	0,00	-100 001,41	-100 001,41	-100 001,41
Sous total des opérations d'ordre		530 842 000,00		20 500 000,00	20 500 000,00	20 500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		17 001 170,00	17 001 170,00	17 001 170,00
041	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		3 498 830,00	3 498 830,00	3 498 830,00
001	Solde exécution invest. reporté	123 762 299,90			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		771 775 000,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	12 707 830,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		538 813 400,00	0,00	-942 170,00	-942 170,00	-942 170,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	69 274 683,45	0,00	-95 790,60	-95 790,60	-95 790,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	169 946 860,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
014	Atténuations de produits	1 822 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	237 117 686,71	0,00	822 068,20	822 068,20	822 068,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	504 904,97	0,00	-947,60	-947,60	-947,60
66	Charges financières	31 945 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	5 076 476,37	0,00	-1 681 000,00	-1 681 000,00	-1 681 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	23 125 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		232 961 600,00		13 650 000,00	13 650 000,00	13 650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	127 913 130,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	105 048 470,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 192 783 399,90	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		372 051 894,63	0,00	-86 650 000,00	-86 650 000,00	-86 650 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 547 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	238 790 212,00	0,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	87 094 394,63	0,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	4 850 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		648 291 600,00		17 150 000,00	17 150 000,00	17 150 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	127 913 130,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	105 048 470,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		771 775 000,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	12 707 830,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		655 253 000,00	0,00	-4 292 170,00	-4 292 170,00	-4 292 170,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	406 100 000,00	0,00	-6 700 000,00	-6 700 000,00	-6 700 000,00
731	Fiscalité locale	69 930 108,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	166 927 692,00	0,00	207 830,00	207 830,00	207 830,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 545 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	979 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	4 256 000,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	2 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		115 512 000,00		17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 010 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
90	Opérations ventilées	462 007 100,00	0,00	0,00	-90 000 000,00	-90 000 000,00	-92 250 000,00	2 250 000,00	-90 000 000,00
900	Services généraux	25 500 030,00	0,00	0,00	-2 474 758,00	-2 474 758,00	-2 474 758,00	0,00	-2 474 758,00
900-5	Gestion des fonds européens	125 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	78 345 928,00	0,00	0,00	-7 265 320,00	-7 265 320,00	-7 265 320,00	0,00	-7 265 320,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 157 008,00	0,00	0,00	-3 013 873,00	-3 013 873,00	-3 013 873,00	0,00	-3 013 873,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	7 558 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	60 545 630,00	0,00	0,00	-4 530 000,00	-4 530 000,00	-6 780 000,00	2 250 000,00	-4 530 000,00
907	Environnement	20 514 830,00	0,00	0,00	-310 426,00	-310 426,00	-310 426,00	0,00	-310 426,00
908	Transports	255 789 300,00	0,00	0,00	-72 405 623,00	-72 405 623,00	-72 405 623,00	0,00	-72 405 623,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	607 014 000,00	0,00		20 500 000,00	20 500 000,00		20 500 000,00	20 500 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	76 172 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	415 330 000,00			3 498 830,00	3 498 830,00		3 498 830,00	3 498 830,00
926	Transferts entre les sections	115 512 000,00			17 000 000,00	17 000 000,00		17 000 000,00	17 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 069 021 100,00	0,00	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-92 250 000,00	22 750 000,00	-69 500 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

TOTAL

-69 500 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	248 340 312,00	0,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00	-1 009 000,00
900	Services généraux	1 584 000,00	0,00	-1 584 000,00	-1 584 000,00	-1 584 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	86 941 312,00	0,00	1 290 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	25 002 700,00	0,00	4 225 000,00	4 225 000,00	4 225 000,00
907	Environnement	6 650 000,00	0,00	-4 750 000,00	-4 750 000,00	-4 750 000,00
908	Transports	126 810 000,00	0,00	-190 000,00	-190 000,00	-190 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	665 339 712,63	0,00	-67 141 000,00	-67 141 000,00	-67 141 000,00
921	Taxes non affectées	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	-137 892 717,27	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	259 534 299,90	0,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00
925	Opérations patrimoniales	415 330 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
926	Transferts entre les sections (4)	127 913 130,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	106 663 470,00	0,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	105 048 470,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 020 343 494,63	0,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00	-69 500 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)

0,00

TOTAL

-69 500 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	24 660 569,50	20 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-2 474 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-2 474 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-2 474 758,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	44 060,50	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	562 400,00	25 500 030,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 474 758,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 474 758,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 474 758,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 584 000,00	-1 584 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 584 000,00	-1 584 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 584 000,00	-1 584 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	125 824,00	125 824,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	461 000,00	515 500,00	1 369 692,78	0,00	0,00	43 379 598,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1,00	0,00	66 400,00	0,00	0,00	-6 997 396,66	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	1,00	0,00	66 400,00	0,00	0,00	-6 997 396,66	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	1,00	0,00	66 400,00	0,00	0,00	-6 997 396,66	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 703 312,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle													
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives		
DEPENSES D'EQUIPEMENT														
Budget de l'exercice (2)	7 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 593 513,42
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-297 923,34
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-297 923,34
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-297 923,34
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS														
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 902
Détail par articles								

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	3 877 722,58	751 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 407 720,00	0,00	78 345 928,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-36 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 265 320,00
Vote de l'assemblée (3)	-36 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 265 320,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-36 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 265 320,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 941 312,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	667 800,00	2 649 380,91	796 208,00	0,00	1 870 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-567 799,00	-45 255,98	0,00	0,00	-743 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-567 799,00	-45 255,98	0,00	0,00	-743 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-567 799,00	-45 255,98	0,00	0,00	-743 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	4 353 619,09	0,00	623 500,00	385 000,00	252 500,00	19 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 657 446,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 657 446,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 657 446,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	13 157 008,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 013 873,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 013 873,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 013 873,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 904
Détail par articles		

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	385 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 904
Détail par articles		

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 725 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 905
Détail par articles		

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	331 950,00	518 000,00	0,00	255 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-75 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-75 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-75 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 875 000,00	0,00	2 765 500,00	87 500,00	7 558 550,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-10 500,00	0,00	11,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-10 500,00	0,00	11,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-10 500,00	0,00	11,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 107 000,00	0,00	0,00	0,00	1 107 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	5 000,00	33 047 085,95	387 840,00	3 679 659,44	0,00	11 164 135,56	8 509 979,35
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-5 000,00	1 752 270,94	0,00	-700 000,00	0,00	-702 270,94	-4 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-5 000,00	1 752 270,94	0,00	-700 000,00	0,00	-702 270,94	-4 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-5 000,00	-497 729,06	0,00	-700 000,00	0,00	-702 270,94	-4 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	19 983 500,00	0,00	0,00	0,00	4 979 200,00	115 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	5 225 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	5 225 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	0,00
Recettes affectées	0,00	5 225 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	460 113,00	1 788 000,00	0,00	1 503 816,70	0,00	60 545 630,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-125 000,00	-500 000,00	0,00	-250 000,00	0,00	-4 530 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-125 000,00	-500 000,00	0,00	-250 000,00	0,00	-4 530 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-125 000,00	-500 000,00	0,00	-250 000,00	0,00	-6 780 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	25 002 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 225 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 225 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 225 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 907
Détail par articles								

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	7 604 800,00	0,00	0,00	9 251 330,00	683 400,00	0,00	293 000,00	20 514 830,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-1 088 227,86	0,00	0,00	788 227,86	-10 426,00	0,00	0,00	-310 426,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-1 088 227,86	0,00	0,00	788 227,86	-10 426,00	0,00	0,00	-310 426,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-1 088 227,86	0,00	0,00	788 227,86	-10 426,00	0,00	0,00	-310 426,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	6 650 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-4 000 000,00	0,00	0,00	-750 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 750 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-4 000 000,00	0,00	0,00	-750 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 750 000,00
Recettes affectées	0,00	-4 000 000,00	0,00	0,00	-750 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 750 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	1 584 062,00	0,00	0,00	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-100 001,41	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-100 001,41	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-100 001,41	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	-100 001,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	243 176 638,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-85 254 626,42	0,00	0,00	-540 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-85 254 626,42	0,00	0,00	-540 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-85 254 626,42	0,00	0,00	-540 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	121 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

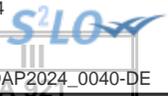
Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	745 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	183 600,00	0,00	255 789 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-341 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 782,17	0,00	-72 405 623,00
Vote de l'assemblée (3)	-341 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 782,17	0,00	-72 405 623,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-341 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 782,17	0,00	-72 405 623,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 001,41
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 810 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00
Recettes affectées	-240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	34 547 188,00	0,00	0,00	0,00	34 547 188,00
10222	FCTVA	34 547 188,00	0,00	0,00	0,00	34 547 188,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	76 172 000,00	0,00	0,00	0,00	76 172 000,00
1641	Emprunts en euros	76 172 000,00	0,00	0,00	0,00	76 172 000,00
	RECETTES	259 534 299,90	0,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00	173 893 299,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	172 439 905,27	0,00	0,00	0,00	172 439 905,27
1641	Emprunts en euros	87 094 394,63	0,00	-85 641 000,00	-85 641 000,00	1 453 394,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	415 330 000,00	3 498 830,00	3 498 830,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	47 514,78	47 514,78
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	330 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 885,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	6 289 707,00	4 094 175,48	4 094 175,48
21533	Réseaux câblés	0,00	49 949,83	49 949,83
2313	Constructions	8 706 408,00	-4 192 805,92	-4 192 805,92
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	3 501 165,83	3 501 165,83
458128001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	415 330 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	197 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	133 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
458228001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	115 512 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
	Reprises sur autofinancement	115 512 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	273 061,00	2 129 496,09	2 129 496,09
13913	Subv. transf. Départements	224 767,00	125 566,01	125 566,01
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	4 207,58	4 207,58
139172	Subv. transf. FEDER	4 027 703,00	4 087 282,92	4 087 282,92
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 869,00	312 402,05	312 402,05
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	37 455 903,00	-4 290 007,17	-4 290 007,17
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	797 455,00	201 616,01	201 616,01
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00	198 516,67	198 516,67
198	Neutralisation des amortissements	72 722 075,00	14 230 919,84	14 230 919,84
	Charges transférées	0,00	1 170,00	1 170,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	127 913 130,00	15 000 000,00	15 000 000,00
	Amortissement des immobilisations	127 913 130,00	15 000 000,00	15 000 000,00
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	15 000 000,00	15 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote de l'assemblée (4)	Restes à reporter (5)
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	0,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	0,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	0,00	0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	0,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à dé	159 974,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	0,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	106 663 470,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>105 048 470,00</i>	<i>-1 350 000,00</i>	<i>-1 350 000,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 615 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
93	Services ventilés	481 662 568,00	0,00	0,00	-942 170,00	-942 170,00	-334 500,00	-607 670,00	-942 170,00
930	Services généraux	87 693 841,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	-139 500,00	-860 500,00	-1 000 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	14 431 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	223 362 895,00	0,00	0,00	207 830,00	207 830,00	0,00	207 830,00	207 830,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	32 917 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 637 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 788 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	37 446 568,00	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00
937	Environnement	11 042 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	70 342 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 000,00	45 000,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	185 063 962,00	0,00		15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
940	Impositions directes	864 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	31 945 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	516 332,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	23 125 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	127 913 130,00			15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	105 048 470,00		0,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II		hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	105 048 470,00			-1 350 000,00	-1 350 000,00		-1 350 000,00	-1 350 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		771 775 000,00	0,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	-334 500,00	13 042 330,00	12 707 830,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
---	-------------

TOTAL	12 707 830,00
--------------	----------------------

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	108 374 232,00	0,00	207 830,00	207 830,00	207 830,00
930	Services généraux	33 477 500,00	0,00	-22 448 000,00	-22 448 000,00	-22 448 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	12 270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	53 884 132,00	0,00	22 655 830,00	22 655 830,00	22 655 830,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	5 018 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	3 302 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	662 390 768,00	0,00	12 500 000,00	12 500 000,00	12 500 000,00
940	Impositions directes	127 530 108,00	0,00	-4 700 000,00	-4 700 000,00	-4 700 000,00
941	Autres impôts et taxes	342 200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
942	Dotations et participations	71 913 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	979 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	4 256 000,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	115 512 000,00		17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		770 765 000,00	0,00	12 707 830,00	12 707 830,00	12 707 830,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

0,00

TOTAL

12 707 830,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	20 002 201,35	58 203 016,00	3 479 731,65	0,00	0,00	0,00	365,00	181 906,89
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 000 000,00	1 313,00	-1 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 000 000,00	1 313,00	-1 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-139 500,00		-1 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	-860 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	967 500,00	2 549 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	
Détail par articles	
	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	2 301 000,00	1 050 000,00	960 000,00	0,00	0,00	0,00	287 505,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	25 000,00	30 000,00	0,00	1 173 115,11	87 693 841,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-139 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-860 500,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	29 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 477 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-22 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 448 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-22 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 448 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	7 231 133,00	0,00	7 200 000,00	14 431 133,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	0,00	12 270 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	4 102 727,96	0,00	0,00	0,00	0,00	94 630 565,04	2 053 645,00	10 904 356,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 099,35	0,00	200 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 099,35	0,00	200 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-1 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 099,35	0,00	200 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 964 100,00	0,00	763 140,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	19 636 233,55	4 804 661,50	19 131 249,00	0,00	23 547 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 481 334,45
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 643,00
Vote de l'assemblée (3)	-2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 643,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 813,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 830,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 685 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 655 830,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 655 830,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	1 816 500,00	18 610 183,00	8 820 700,00	0,00	0,00	110 000,00	713 451,00	0,00	223 362 895,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-0,00	2 300 000,00	7 265,20	0,00	0,00	0,00	36 834,15	0,00	207 830,00
Vote de l'assemblée (3)	-0,00	2 300 000,00	7 265,20	0,00	0,00	0,00	36 834,15	0,00	207 830,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-0,00	2 300 000,00	7 265,20	0,00	0,00	0,00	36 834,15	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 830,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	11 471 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 884 132,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 655 830,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 655 830,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	2 377 665,39	16 529 003,00	140 377,61	0,00	8 692 795,00	0,00	2 546 080,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	36 820,00	160 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-197 048,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	36 820,00	160 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-197 048,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	36 820,00	160 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-197 048,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 611 400,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 933
Détail par articles		

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 917 321,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	554 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,00	0,00	1 637 050,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	361 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	579 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-83 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-83 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-83 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	11 500,00	1 424 872,00	0,00	412 000,00	0,00	2 788 744,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	83 900,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	83 900,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	83 900,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	3 195 602,15	12 169 962,34	937 348,00	0,00	2 545 385,00	11 187 510,66
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	400,00	620 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	1 923 727,00	3 593 499,66	0,00	1 893 533,19	0,00	37 446 568,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	5 018 100,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	50 000,00	7 474 885,00	0,00	1 005 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 937
Détail par articles		

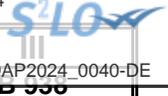
CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	445 000,00	540 000,00	1 487 465,00	0,00	40 000,00	11 042 685,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	40 000,00	0,00	0,00	34 837 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	652 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	30 564 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 342 331,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	864 000,00	0,00	0,00	0,00	864 000,00
63512	Taxes foncières	514 194,00	0,00	0,00	0,00	514 194,00
63513	Autres impôts locaux	349 806,00	0,00	0,00	0,00	349 806,00
	RECETTES	127 530 108,00	0,00	-4 700 000,00	-4 700 000,00	122 830 108,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	31 230 108,00	0,00	0,00	0,00	31 230 108,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	92 800 000,00	0,00	-4 700 000,00	-4 700 000,00	88 100 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	RECETTES	342 200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	342 400 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 800 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	30 000 000,00
731774	TICPE FPA	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	138 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	136 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
7358	Autres	20 100 000,00	0,00	0,00	0,00	20 100 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

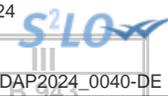
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	71 913 060,00	0,00	0,00	0,00	71 913 060,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
74631	DGD des régions	70 201 060,00	0,00	0,00	0,00	70 201 060,00
74718	Autres participations Etat	1 412 000,00	0,00	0,00	0,00	1 412 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	31 945 500,00	0,00	0,00	0,00	31 945 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 945 500,00	0,00	0,00	0,00	31 945 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	979 600,00	0,00	0,00	0,00	979 600,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	979 600,00	0,00	0,00	0,00	979 600,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	12 462 710,63
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 462 710,63
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	1 368 045,33
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	388 445,33
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	979 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	516 332,00	0,00	0,00	0,00	516 332,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 577,03	0,00	-110,40	-110,40	4 466,63
6262	Frais de télécommunications	6 850,00	0,00	1 058,00	1 058,00	7 908,00
65861	Frais de personnel	425 832,00	0,00	0,00	0,00	425 832,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	79 072,97	0,00	-947,60	-947,60	78 125,37
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	23 125 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	158 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	22 967 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	4 256 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	4 127 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	129 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	127 913 130,00	15 000 000,00	15 000 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	127 913 130,00	15 000 000,00	15 000 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	127 913 130,00	15 000 000,00	15 000 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	115 512 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	115 512 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	72 722 075,00	15 000 000,00	15 000 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	42 789 925,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

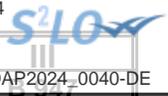
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	105 048 470,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>105 048 470,00</i>	<i>-1 350 000,00</i>	<i>-1 350 000,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	23 025 272,00	125 824,00	0,00	71 080 608,00	10 143 135,00	470 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 833 865,75	0,00	0,00	4 381 842,31	566 467,43	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	562 400,00	125 824,00	0,00	27 056 211,00	4 602 008,00	470 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 382 028,49	0,00	0,00	10 709 228,63	1 375 452,79	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 245 352,76	0,00	0,00	28 933 326,06	3 599 206,78	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	88 231 312,00	245 300,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	88 231 312,00	245 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		7 558 550,00	56 015 630,00	20 204 404,00	183 383 677,00		448 179 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00		2 250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		76 172 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	823 000,00	1 155 797,03	405 800,00	3 774 481,42		13 941 253,94
204	Subventions d'équipement versées	5 545 450,00	21 097 832,97	19 609 530,00	1 647 850,00		80 717 105,97
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	0,00	0,00	164 010 800,42		193 493 010,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 154 600,00	0,00	189 074,00	12 516 484,57		48 638 044,17
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00		5 020 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	26 512 000,00	0,00	0,00		26 513 625,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 434 060,59		1 434 060,59
RECETTES		1 107 000,00	29 227 700,00	1 900 000,00	126 620 000,00		457 841 799,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 615 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		206 987 093,27
13	Subventions d'investissement	0,00	25 329 600,00	1 900 000,00	121 620 000,00		237 781 212,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 453 394,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	155 000,00	0,00	0,00		155 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	1 107 000,00	3 743 100,00	0,00	0,00		4 850 100,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00		5 000 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		22 185 811,50	20 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 191 890,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 533 975,05	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	10 195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 967 967,99	20 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 245 352,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances	
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire			90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		44 060,50	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	44 060,50	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	562 400,00	23 025 272,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193 890,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	562 400,00	562 400,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 639 975,05
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 195 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 137 028,49
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 245 352,76
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	125 824,00	125 824,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	125 824,00	125 824,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		461 001,00	515 500,00	1 436 092,78	0,00	0,00	36 382 201,34	177 000,00	3 162 417,22	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010 888,25	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	515 500,00	1 436 092,78	0,00	0,00	9 855 882,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 228,63	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 408 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 783 424,21	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133 778,25	0,00	0,00	0,00
RECETTES		262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 993 312,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 082 312,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		7 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 295 590,08
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 953,06
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	7 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 037 637,02
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 217 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		3 841 321,58	751 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 407 720,00	0,00	71 080 608,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081 841,31
204	Subventions d'équipement versées	3 049 835,00	751 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 107 720,00	0,00	27 056 211,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 001,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 650 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 228,63
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 869 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	726 486,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 547 547,81
238	Avances commandes immo corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 385 778,25
RECETTES		1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 231 312,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 344 812,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		100 001,00	2 604 124,93	796 208,00	0,00	1 126 628,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 417 000,00	529 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 067,43	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	49 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1,00	0,00	217 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	97 835,79	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	131 800,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	368 300,00	50 000,00	0,00	20 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	527 124,93	0,00	0,00	866 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	31 880,78	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		2 696 173,07	0,00	623 500,00	385 000,00	252 500,00	19 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	36 500,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	386 000,00	0,00	623 500,00	100 000,00	2 500,00	4 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	95 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 013 573,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	10 143 135,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	4 602 008,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 067,43
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 900,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 201,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 835,79
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 100,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 800,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708 516,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 407 326,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 880,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	385 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	385 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 791 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 791 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	256 939,00	518 000,00	0,00	255 000,00	0,00	20 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	256 939,00	518 000,00	0,00	255 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	1 864 500,00	0,00	2 765 511,00	87 500,00	7 558 550,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	813 000,00	0,00	813 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	684 400,00	0,00	1 952 511,00	87 500,00	5 545 450,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 154 600,00	0,00	0,00	0,00	1 154 600,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	1 107 000,00	0,00	0,00	0,00	1 107 000,00
274	Prêts	0,00	1 107 000,00	0,00	0,00	0,00	1 107 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d’animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	34 799 356,89	387 840,00	2 979 659,44	0,00	10 461 864,62	4 509 979,35
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d’études, recherche, développement	0,00	660 411,03	0,00	7,50	0,00	358 000,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	269 567,36	387 840,00	2 979 651,94	0,00	10 103 864,62	4 509 979,35
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	107 378,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	14 962 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	11 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 208 500,00	0,00	0,00	0,00	3 979 200,00	115 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	6 525 400,00	0,00	0,00	0,00	3 939 200,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	14 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 703 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		335 113,00	1 288 000,00	0,00	1 253 816,70	0,00	56 015 630,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	1 048 418,53
204	Subventions d'équipement versées	335 113,00	1 288 000,00	0,00	1 223 816,70	0,00	21 097 832,97
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 378,50
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 962 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	29 227 700,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	10 389 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 940 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 703 100,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	6 516 572,14	0,00	0,00	10 039 557,86	672 974,00	0,00	293 000,00	20 204 404,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00	6 500,00	0,00	0,00	405 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 510 572,14	0,00	0,00	9 667 557,86	633 400,00	0,00	293 000,00	19 609 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 344,71	0,00	0,00	158 344,71
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	24 729,29	0,00	0,00	30 729,29
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		1 484 060,59	0,00	0,00	22 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	22 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 434 060,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	157 922 011,58	0,00	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	3 045 585,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	787 850,00	0,00	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	73 853,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	979 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	376 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	139 428 713,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	807 065,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	12 403 922,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	121 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	121 520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		403 787,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	13 817,83	0,00	183 383 677,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 042,76	0,00	3 700 628,24
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 647 850,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 853,18
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979 021,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 428 713,98
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 907 065,44
231	Immobilisations corporelles en cours	103 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 787,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 775,07	0,00	12 412 697,57
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 060,59
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 620 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 520 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		86 693 841,00	14 431 133,00	0,00	223 570 725,00	32 917 321,00	1 637 050,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 853 253,66	34 460,00	0,00	27 532 612,56	5 649 998,00	104 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 917 317,00	7 196 673,00	0,00	76 546 441,00	11 022 198,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 566 357,97	7 200 000,00	0,00	118 366 822,94	16 244 381,00	1 532 650,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 356 912,37	0,00	0,00	2 560,00	744,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 029 500,00	12 270 000,00	0,00	76 539 962,00	407 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 513 000,00	12 270 000,00	0,00	70 239 962,00	207 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	917 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	2 788 744,00	37 296 568,00	11 042 685,00	70 342 331,00		537 871 230,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 728 044,00	2 274 485,00	801 325,00	7 323 940,00		69 178 892,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	21 277 731,00		169 960 360,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 822 288,50
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 060 700,00	35 022 083,00	10 241 360,00	41 705 400,00		237 939 754,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		503 957,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 945 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	35 260,00		3 395 476,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 125 000,00
RECETTES		0,00	0,00	5 018 100,00	15 000,00	3 302 500,00		650 960 830,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 419 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 700 000,00		2 095 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		399 400 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		72 130 108,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	4 340 000,00	0,00	652 500,00		167 135 522,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	678 100,00	0,00	950 000,00		2 545 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		979 600,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 256 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		19 002 201,35	58 204 329,00	3 478 418,65	0,00	0,00	0,00	365,00	181 906,89
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 721 828,29	985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	787 408,67	2 159 395,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 907 246,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 750,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 019 263,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	778 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	287 003,54	201 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 624 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	428 081,00	272 000,00	3 278 418,65	0,00	0,00	0,00	0,00	181 906,89
624	Transports biens, transports collectifs	2 546,00	251 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	185 697,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	512 877,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 325 606,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	303 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	38 466 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	11 169 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 502 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	475 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	147 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	239 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	833 511,97	3 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 356 162,37	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		967 500,00	2 549 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	50 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 301 000,00	1 050 000,00	960 000,00	0,00	0,00	0,00	287 505,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 609,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	55 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	182 796,00
613	Locations	0,00	500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	53 355,00	256 200,00	0,00	0,00	0,00	7 415,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	49 036,00	156 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	16 623,00	7 788,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	8 711,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 244 377,00	865 500,00	505 500,00	0,00	0,00	0,00	67 294,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils							93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	25 000,00	30 000,00	0,00	1 173 115,11	86 693 841,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 700,00	0,00	0,00	4 791,00	1 750 513,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 599,67
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 059,00	2 915 805,73
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 750,55
615	Entretien et réparations	0,00	8 800,00	0,00	0,00	3 666,00	3 031 729,64
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 960,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
618	Divers	0,00	500,00	3 200,00	0,00	573 115,11	1 382 101,65
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	75 348,00	2 709 189,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	387,00	4 395 829,54
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 354,77
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 065,00	200 473,23
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 295,00	517 372,80
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	339,00	7 439,00
628	Divers	0,00	0,00	26 800,00	0,00	50,00	1 359 321,16
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 938,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 813,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 466 730,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 169 429,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 502 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 220,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 400,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 682 671,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 620 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	836 586,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 912,37
RECETTES		7 513 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 029 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	
747	Participations	7 513 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 513 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	7 231 133,00	0,00	7 200 000,00	14 431 133,00
618	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	10 460,00	0,00	0,00	10 460,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	41 217,00	0,00	0,00	41 217,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 459 638,00	0,00	0,00	5 459 638,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 685 127,00	0,00	0,00	1 685 127,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 691,00	0,00	0,00	6 691,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	7 200 000,00	7 200 000,00
RECETTES		1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	0,00	12 270 000,00
747	Participations	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	0,00	12 270 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		Cités scolaires
DEPENSES		4 100 914,96	0,00	0,00	0,00	0,00	94 586 465,69	2 053 645,00	11 104 356,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 520,84	0,00	49 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 716,96	0,00	0,00	0,00	0,00	40 145,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	197 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	68 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	144 356,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	166 320,44	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 551,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 774 393,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 358 767,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 730,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 322 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 529 239,56	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 369 459,00	2 053 645,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	317 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172 399,85	0,00	2 215 440,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 964 100,00	0,00	763 140,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 779 600,00	0,00	763 140,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 184 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												93-258 Autres
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		17 336 233,55	4 804 661,50	19 131 249,00	0,00	23 347 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 690 977,45
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 671 000,00	3 504 661,50	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008 491,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 774,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 213,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	21 825 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 378 800,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres			
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	12 665 233,55	300 000,00	5 631 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 593 869,45
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 830,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 340 830,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 340 830,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		1 816 500,00	20 910 183,00	8 827 965,20	0,00	0,00	110 000,00	750 285,15	0,00	223 570 725,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	182 020,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	357 362,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 224,26
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 684 796,50
615	Entretien et réparations	453 137,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 137,70
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 774,00
618	Divers	186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 187,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 315,82	0,00	349 651,82
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 320,44
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
628	Divers	578 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 551,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 774 393,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 358 767,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 730,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	122 000,00	3 680 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694 469,33	0,00	42 552 748,89
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 423 104,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	17 229 483,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	48 355 174,85
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	8 827 965,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 035 795,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 288,50
RECETTES		11 471 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 539 962,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes						93-288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte				
731	Fiscalité locale	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	
745	Dotat° apprentissage et formation	5 171 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 171 892,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 883 570,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 184 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 414 485,39	16 689 231,00	140 377,61	0,00	8 692 795,00	0,00	2 349 032,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	415 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	365 426,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	561 190,00	0,00	12 000,00	0,00	701 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	74 750,00	0,00	0,00	1 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	222 000,00	0,00	0,00	12 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	151 109,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	157 000,00	302 229,00	0,00	0,00	409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 812,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 502 373,00	162 725,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	90 293,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	249 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	35 000,00	418 924,00	57,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	61 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	8 394 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 565 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	3 363 783,00	128 320,00	0,00	7 921 095,00	0,00	2 349 032,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	751,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
706	Prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 611 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 000,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 144 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 917
								321,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 995,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 426,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 890,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 243,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 098,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 109,46
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 638,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 812,93
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823 098,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 293,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 413,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 981,61
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 315,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 394 336,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 547,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 926
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		554 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	54 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,00	0,00	1 637 050,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	104 400,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	634 000,00	0,00	0,00	1 532 650,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES		361 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	132 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	48 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	495 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	495 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		11 500,00	1 424 872,00	0,00	495 900,00	0,00	2 788 744,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 284 872,00	0,00	0,00	0,00	1 284 872,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	38 500,00	0,00	12 000,00	0,00	125 500,00
618	Divers	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	139 628,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 744,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	30 000,00	0,00	203 900,00	0,00	777 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	3 045 602,15	12 169 962,34	937 348,00	0,00	2 545 385,00	11 187 510,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	389 657,22	60 000,00	0,00	0,00	0,00	131 485,00
618	Divers	0,00	443 943,12	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
628	Divers	0,00	44 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 168 001,81	11 867 962,34	937 348,00	0,00	2 545 385,00	10 981 025,66
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	400,00	620 000,00
747	Participations	0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	620 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 923 727,00	3 593 499,66	0,00	1 893 533,19	0,00	37 296 568,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	251 399,66	0,00	0,00	0,00	832 541,88
618	Divers	750 000,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	1 371 943,12
628	Divers	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 173 727,00	3 326 100,00	0,00	1 790 533,19	0,00	34 790 083,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
RECETTES		55 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	5 018 100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		50 000,00	7 474 885,00	0,00	1 005 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	-8 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	853 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 324 885,00	0,00	150 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	445 000,00	540 000,00	1 487 465,00	0,00	40 000,00	11 042 685,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	550 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	110 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 775,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	90 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 300,00	0,00	0,00	890 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	1 295 165,00	0,00	40 000,00	9 350 660,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		40 000,00	0,00	0,00	34 837 560,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	362 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	34 375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	652 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	652 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	30 564 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	669 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	322 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	27 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 488,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 278 314,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	87 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	61 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	47 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	7 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	86 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	88 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	16 655 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 527 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	100 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	35 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 342 331,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 543,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 450,00	
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 893,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 488,87	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 278 314,13	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 712,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 710,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 040,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 119,00	
628	Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 270,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 947,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 655 436,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 527 348,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 430 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 475 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 400,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 260,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302 500,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 500,00	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024 93-89
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-89	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-123 762 299,90	0,00	0,00	-123 762 299,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	118 961 925,00	2 769 080,16	2 769 080,16	121 731 005,16
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	273 973 888,00	13 650 000,00	13 650 000,00	287 623 888,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	155 011 963,00	10 880 919,84	10 880 919,84	165 892 882,84

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 118 961 925,00	2 769 080,16	II 2 769 080,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		76 172 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	76 172 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 789 925,00	2 769 080,16	2 769 080,16
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 789 925,00	2 769 080,16	2 769 080,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 273 973 888,00	13 650 000,00	VI 13 650 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		39 397 288,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	34 547 188,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 703 100,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	1 107 000,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	40 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		234 576 600,00	13 650 000,00	13 650 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	15 000 000,00	15 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00	0,00



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions		
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00		0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00		0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00		0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00		0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00		0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00		0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00		0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00		0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00		0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00		0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00		0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00		0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00		0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00		0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00		0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00		0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00		0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00		0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00		0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00		0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00		0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00		0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00		0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00		0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00		0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00		0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00		0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00		0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00		0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00		0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00		0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00		0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00		0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00		0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00		0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00		0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00		0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 615 000,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0040-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	Notes (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	105 048 470,00	-1 350 000,00	-1 350 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 29/11/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le 18/12/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 18/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**DELIBERATION N°DAP2024_0041****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 27*

*Nombre de membres
représentés : 8*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°116372
MISE EN PLACE D'UN BUDGET CLIMAT



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0041
Rapport /RSDF / N°116372

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

MISE EN PLACE D'UN BUDGET CLIMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Vu le rapport RSDF / 116372 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 10 décembre 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 10 décembre 2024,

Considérant,

- l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 de présenter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place d'une démarche de « budget climat - évaluation environnementale du budget » à la Région Réunion, précisée en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

I – PRÉSENTATION DU BUDGET CLIMAT

A - Qu'est-ce qu'un budget climat ?

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. **Analyser un budget sous le prisme du climat** permet de **nourrir les débats budgétaires**, de **questionner les dépenses** et d'**arbitrer** pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

Les objectifs de la méthode

Identifier et comprendre
quelles sont les dépenses
bénéfiques pour le climat,
et celles avec un effet
négatif

Evaluer la cohérence
des dépenses avec les
objectifs climatiques

Analyser les marges de
manœuvre pour réorienter les
dépenses selon un prisme
climat

Suivre l'évolution de la
coloration des dépenses,
d'exercice en exercice

Le budget climat n'est pas un budget environnement

La méthodologie développée par I4CE et appliquée par la Région Réunion vise à analyser la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est donc celui de **l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**. En conséquence, d'autres préoccupations en lien avec les enjeux environnementaux au sens plus large sont ignorées par la méthode, comme la biodiversité, l'épuisement des ressources minérales et énergétiques, la consommation d'eau ou encore l'acidification de l'eau ou de l'air.

À titre d'exemple, la création d'un jardin sera considérée comme neutre par la méthodologie car elle n'a pas d'impact climatique significatif, alors qu'elle sera favorable au développement de la biodiversité.

B – Comment les dépenses sont-elles classées ?

Une évaluation climat du budget vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. La méthode, développée par **I4CE**, consiste à réaliser une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées selon les catégories suivantes :

TRÈS FAVORABLES

Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec un territoire neutre en carbone.

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.

NEUTRES

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

DEFAVORABLES

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives

À APPROFONDIR

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique

Les dépenses régionales sont classées selon 6 catégories et reprendront la même coloration

C – L'actualité réglementaire

L'article 191 de la loi de finances pour 2024, prévoit l'introduction d'une nouvelle annexe à partir de 2025 au compte administratif 2024 des collectivités de plus de 3 500 habitants. Cette annexe traite de l'impact du budget sur la transition écologique. Il porte uniquement sur les dépenses d'investissement. L'analyse portera obligatoirement sur 17 natures comptables des budgets principaux et annexes soumis à l'instruction budgétaire M57.

L'État suggère d'utiliser la **méthode I4CE** sous le prisme de l'atténuation pour produire cette analyse climatique.

L'objectif est de construire des indicateurs au niveau national pour suivre les volumes investis par les collectivités. L'annexe publiée ne sera pas soumise au contrôle de la légalité mais pourra être étudiée par les chambres régionales des comptes.

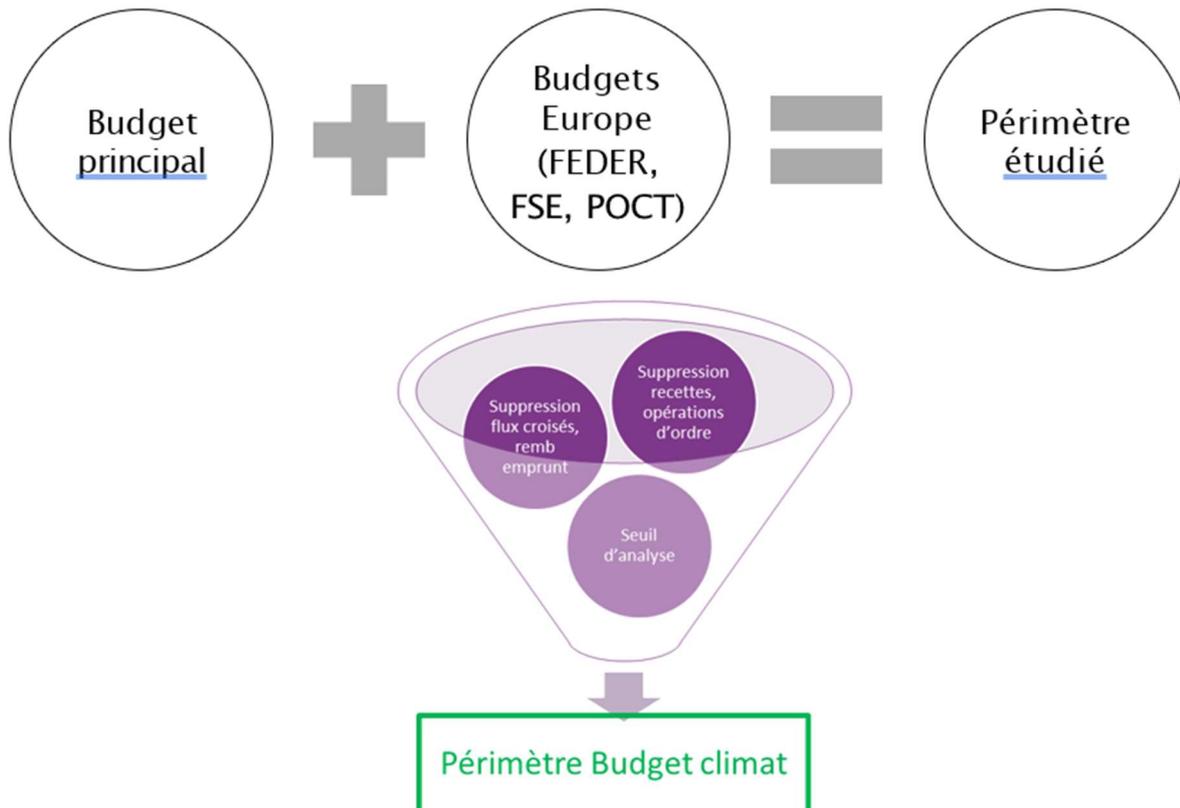
La loi rend obligatoire l'analyse :

- De l'axe 1 : **Atténuation au changement** climatique à compter de l'exercice 2024 (pour toutes les sections d'investissement à partir de 2025);
- De l'axe 6 : **Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** à compter de l'exercice 2025 ;
- Des 4 axes restants à compter de l'exercice 2027 :
 - **Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
 - **Axe 3 : Gestion des ressources en eau ;**
 - **Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;**
 - **Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;**

II – PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

A- La définition du périmètre

Le périmètre du budget climat concernera le budget principal et les budgets annexes autonomes relatifs aux fonds européens.



Les dépenses classées « **Hors Périmètre** » ne sont pas pertinentes au regard de la méthodologie. Elles sont essentiellement liées :

- Aux flux croisés entre le budget principal et les budgets européens,
- Aux opérations d'ordre et dotations aux amortissements
- Au remboursement de la dette.

B – Définition des seuils

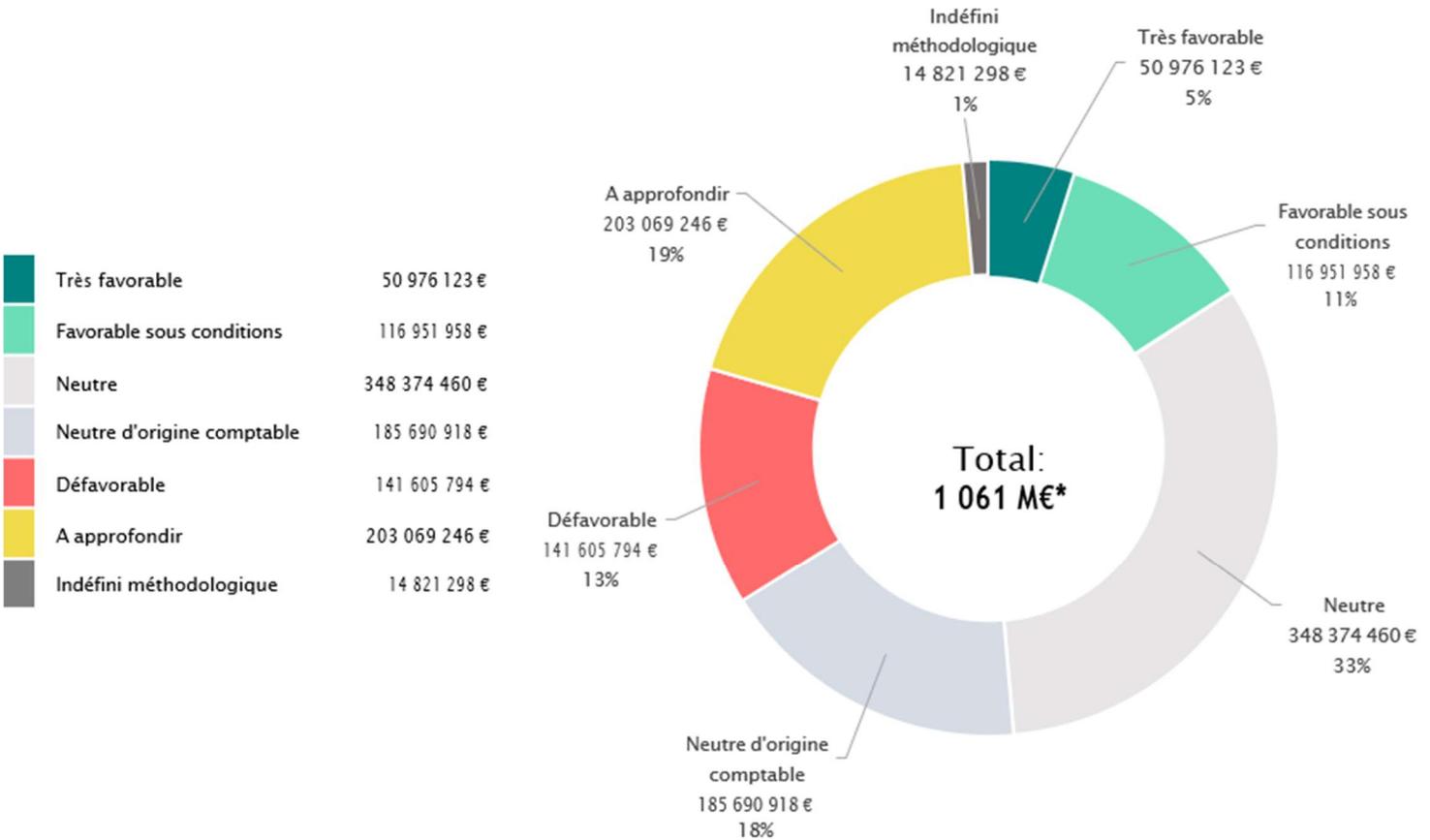
La méthodologie prévoit un seuil minimum du niveau des dépenses pour que la démarche ne soit pas trop chronophage. La méthode propose de couvrir plus de 85% du volume de chacune des sections du compte administratif (fonctionnement et investissement).

Les seuils définis pour la Région Réunion et applicable aux lignes de crédits budgétaires sont :

- Fonctionnement : 250 000 €
- Investissement : 500 000 €

C – Quel est le volume global de dépenses analysées ?

Le volume global de dépenses analysées du compte administratif 2023 s'élève à 1 061 M€



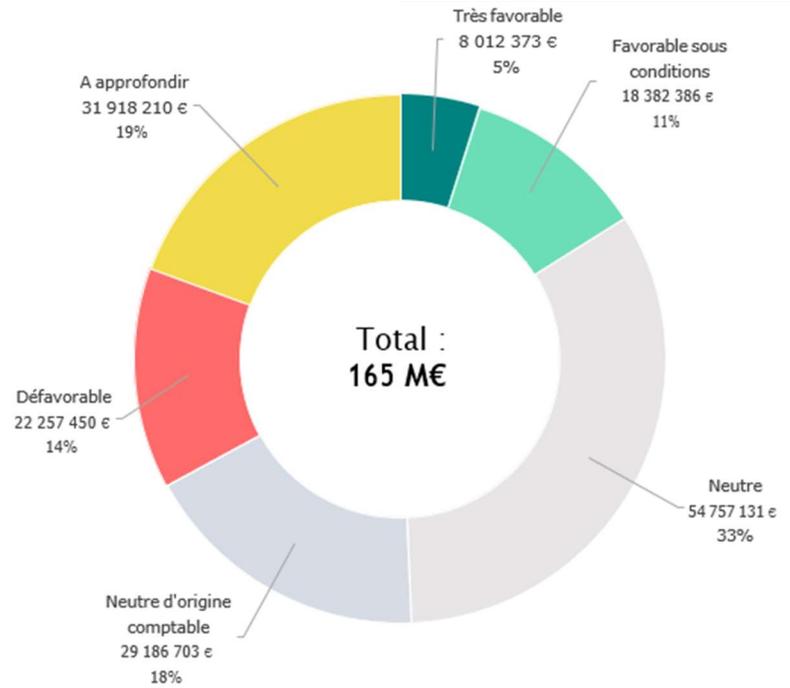
a) Zoom sur les dépenses de personnel

Le poids de la masse salariale de la Région représente 15% des dépenses totales du périmètre retenu soit 165 M€.

Conformément aux options offertes par la méthodologie, les dépenses de personnel (masse salariale, frais de formation des agents, indemnités de fonction) ont été **classées au prorata de l'ensemble des dépenses de la Région.**

En voici une synthèse :

Très favorable	8 012 373 €
Favorable sous conditions	18 382 386 €
Neutre	54 757 131 €
Neutre d'origine comptable	29 186 703 €
Défavorable	22 257 450 €
A approfondir	31 918 210 €

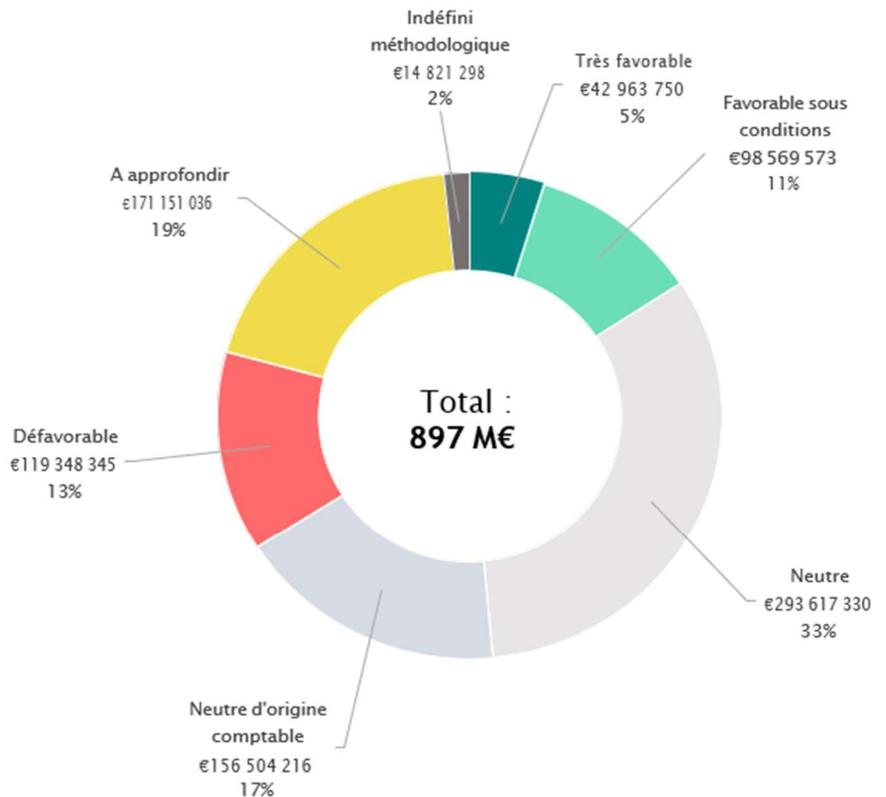


La méthode préconise une classification : classer les dépenses de personnel au prorata de l'analyse des dépenses de la fonction ou du service auquel sont rattachées les lignes de dépenses de personnel. Dans ce cas, les dépenses de personnel non ventilée par fonction ont été classées au prorata du classement de l'ensemble des lignes. Dans le cas où il n'est pas possible d'affecter la masse salariale par fonction, l'ensemble des dépenses de personnel sont classées au prorata du classement de l'ensemble du budget.

b) Zoom sur les dépenses sans les frais de personnel

Les dépenses hors personnel s'élèvent à 897 M€. La classification est la suivante :

Très favorable	42 963 750 €
Favorable sous conditions	98 569 573 €
Neutre	293 617 330 €
Neutre d'origine comptable	156 504 216 €
Défavorable	119 348 345 €
A approfondir	171 151 036 €
Indéfini méthodologique	14 821 298 €

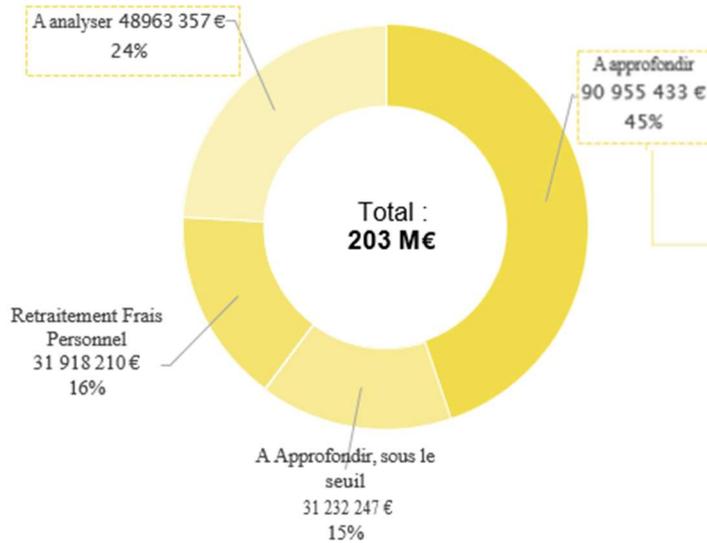


c) Zoom sur les dépenses à approfondir

Les dépenses restant à approfondir sont les suivantes :

Dépenses pour lesquelles

- Pas de remontée d'information extracomptable
- Remontée d'information incomplète/partiellement exploitable



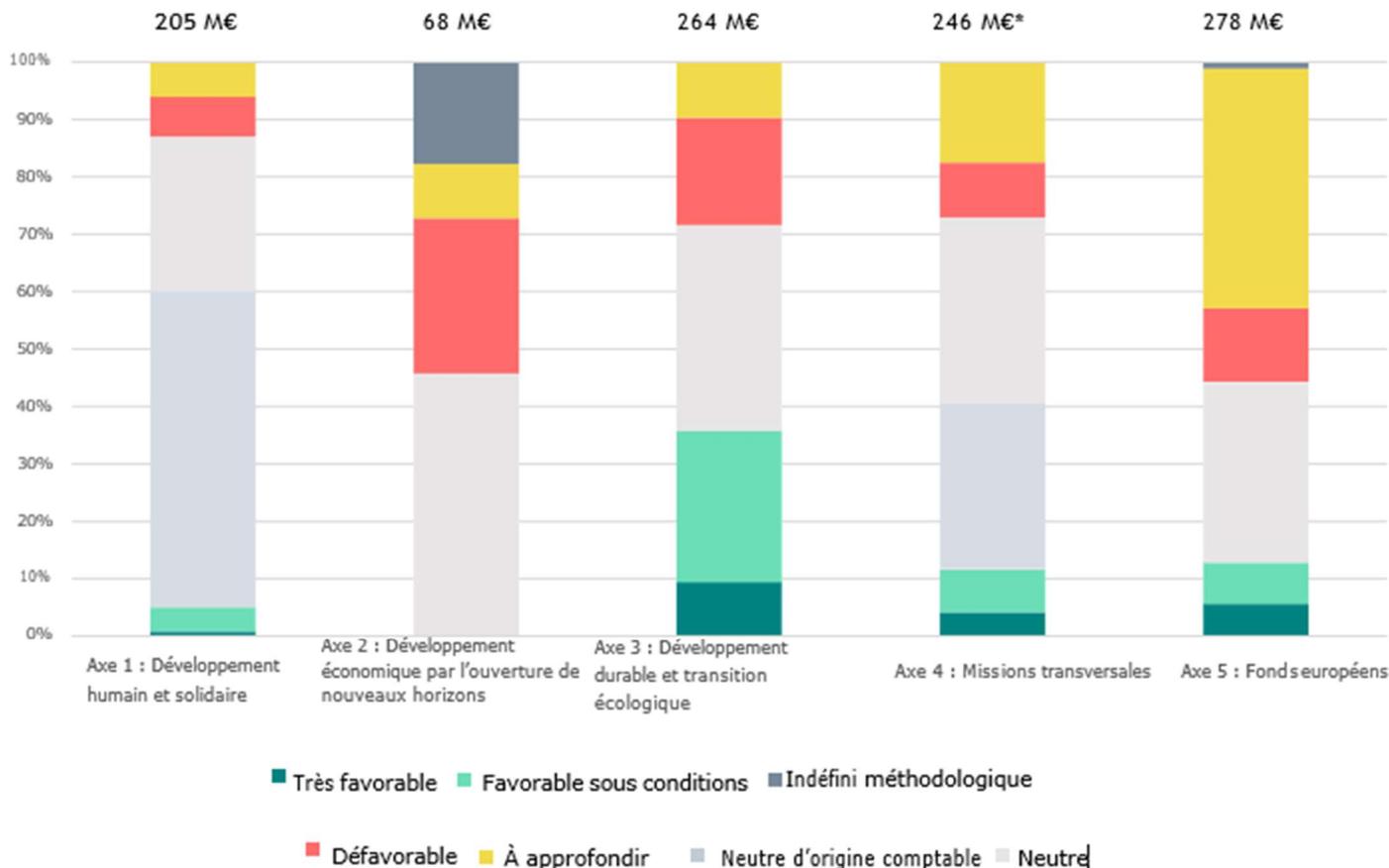
90 M€ correspondent à des subventions dans le cadre des Fonds Européens.

Ces dépenses ont été automatiquement classées à approfondir à la suite de l'analyse par nature et par fonction (traitement budgétaire).

Une fois le détail obtenu, ces dépenses à approfondir sont vouées à diminuer.

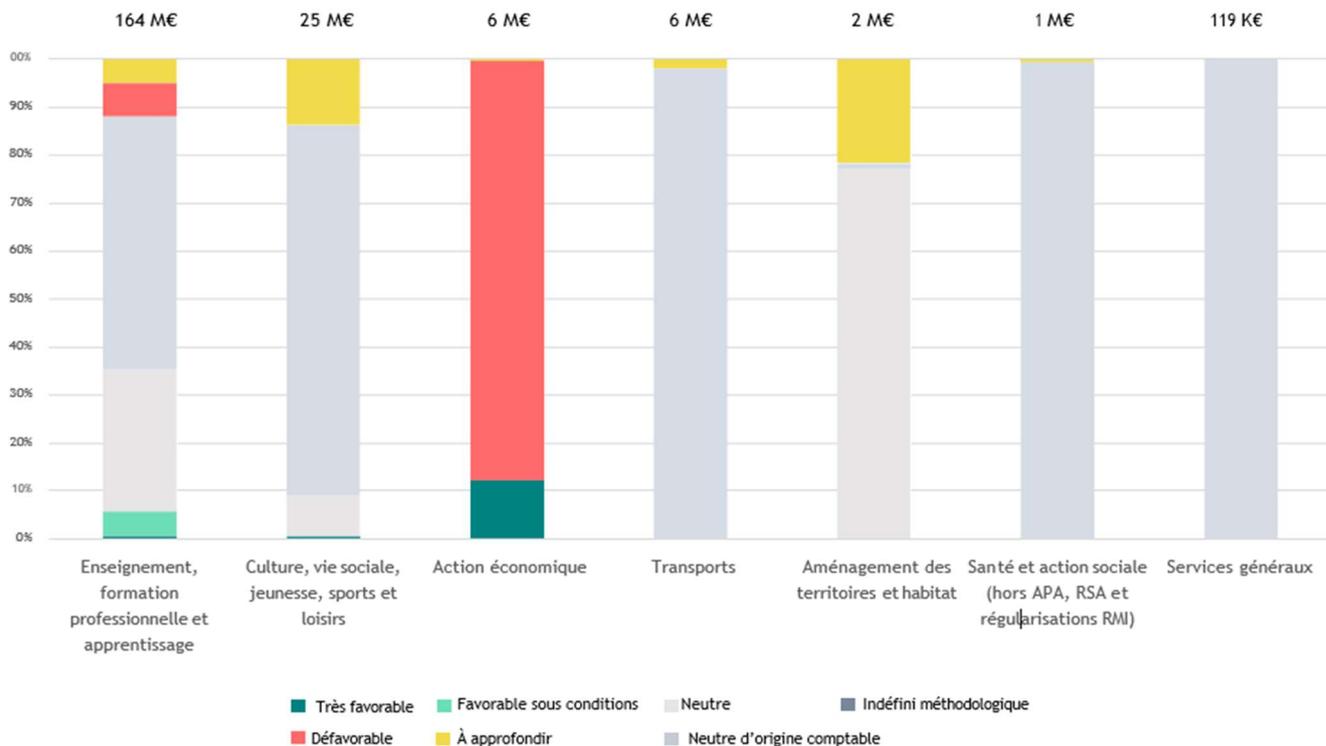
III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS (Ba

Présentation des résultats par axe de la mandature et fonds européens

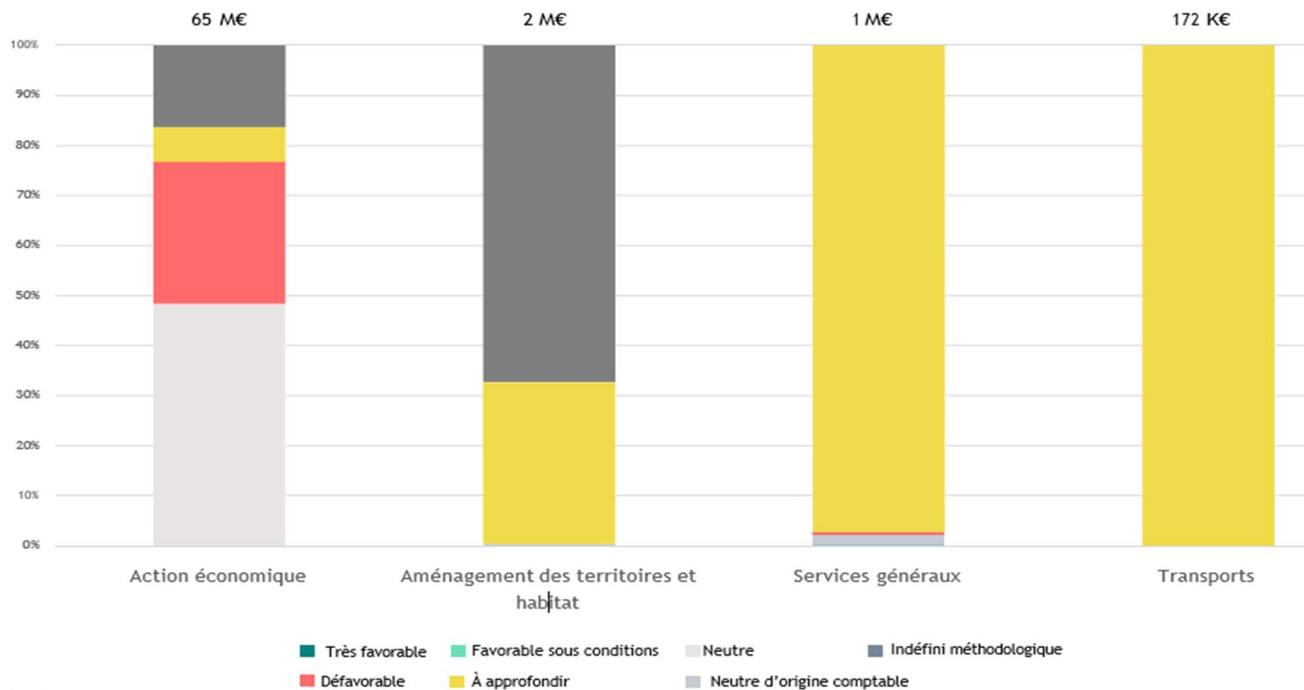


* Cet axe comprend majoritairement les dépenses de personnel, à hauteur de 165 M€.

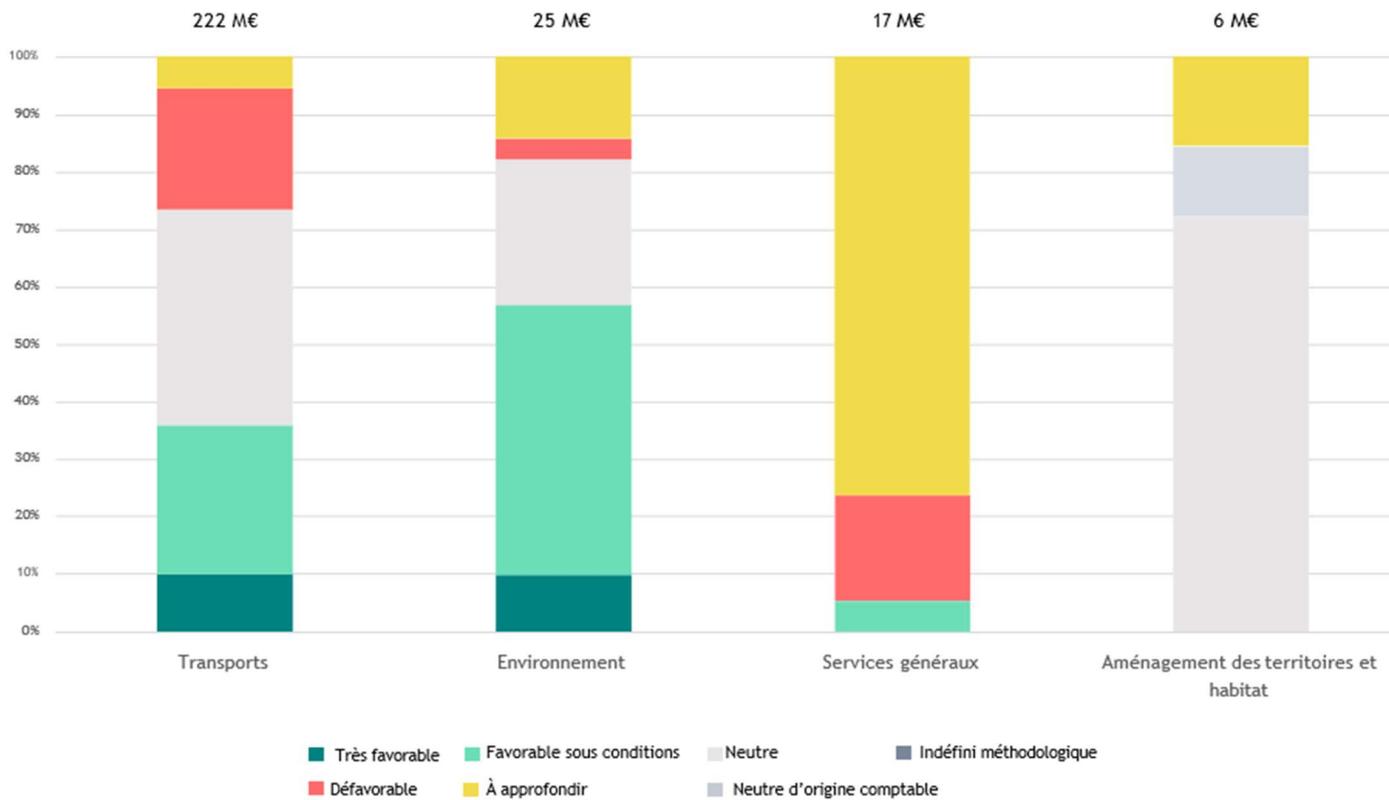
Axe 1 : Développement humain et solidaire



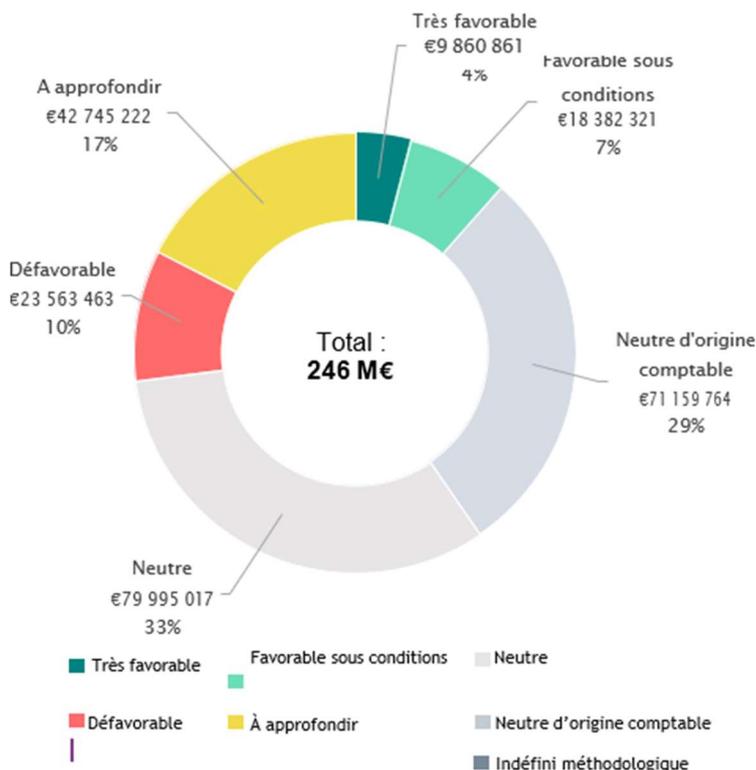
Axe 2 : Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons



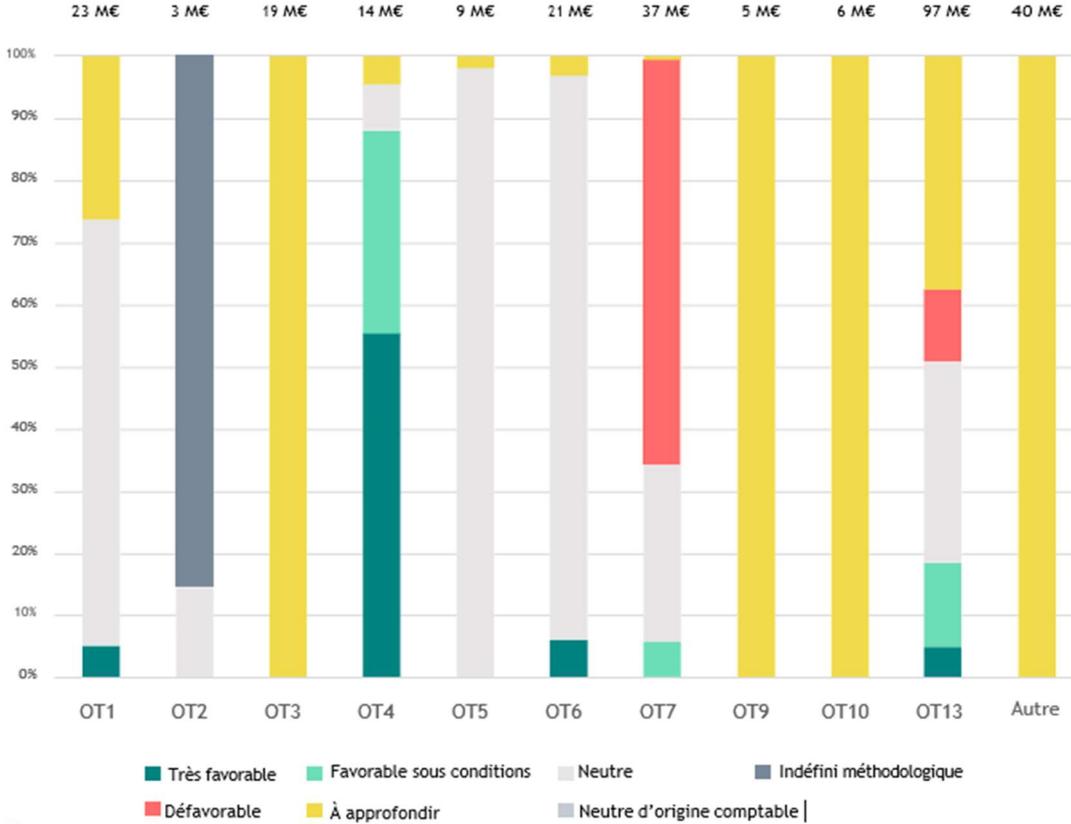
Axe 3 : Développement durable et transition écologique



Axe 4 : Missions Transversales



Axe 5 : Fonds européens



- OT1 : Renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation
- OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
- OT3 : Renforcer la compétitivité des PME
- OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs
- OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques
- OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures
- OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

ANNEXES

- Axe 1 : Développement humain et solidaire
- Axe 2 : Développement économique
- Axe 3 : Développement durable et transition écologique
- Axe 4 : Missions transversales
- Axe 5 : Fonds Européens
- Récapitulatif des dépenses à intensité climatique

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



AXE 1

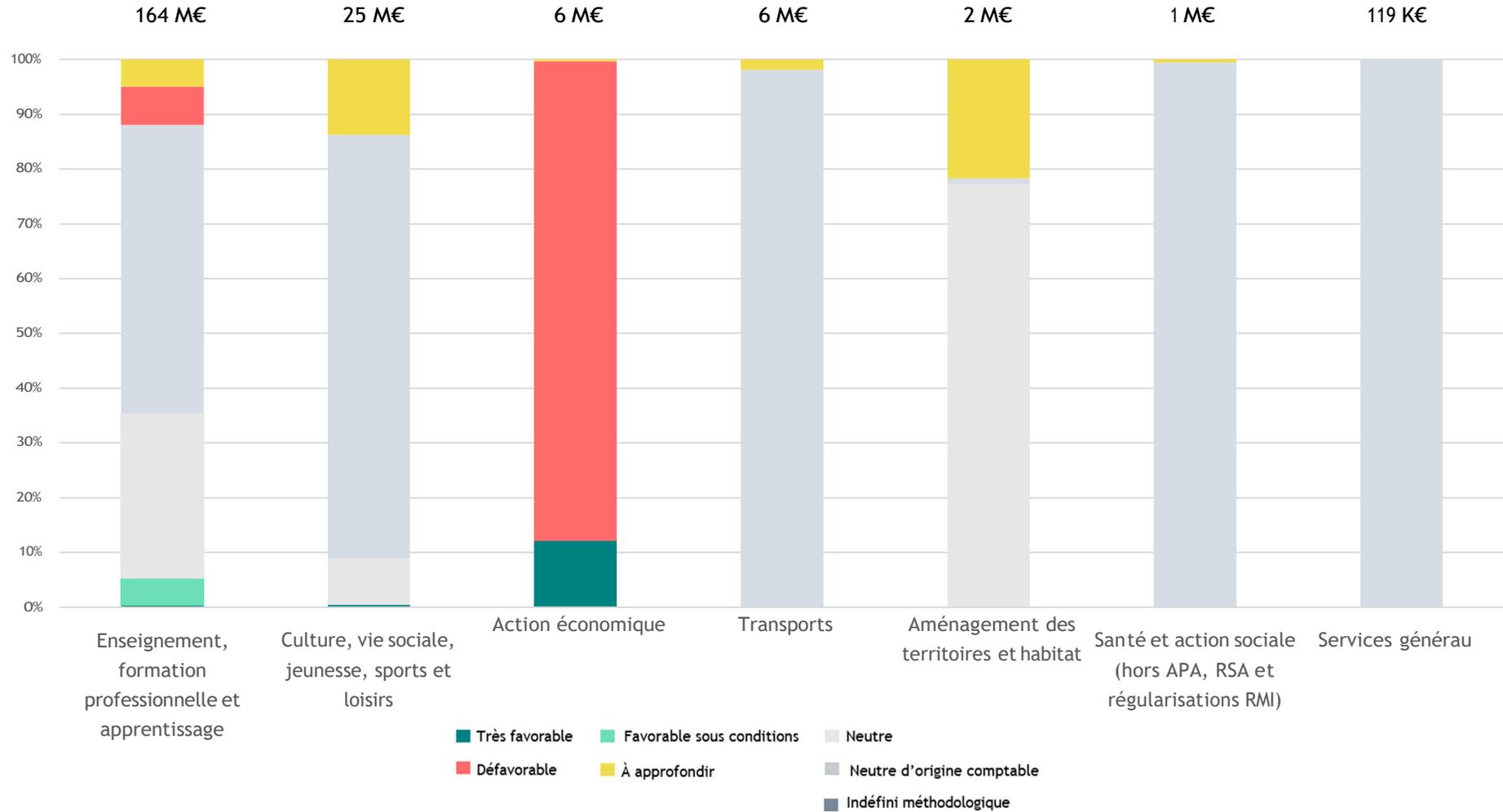
Développement humain et solidaire

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Développement humain et solidaire – Résultats



AXE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

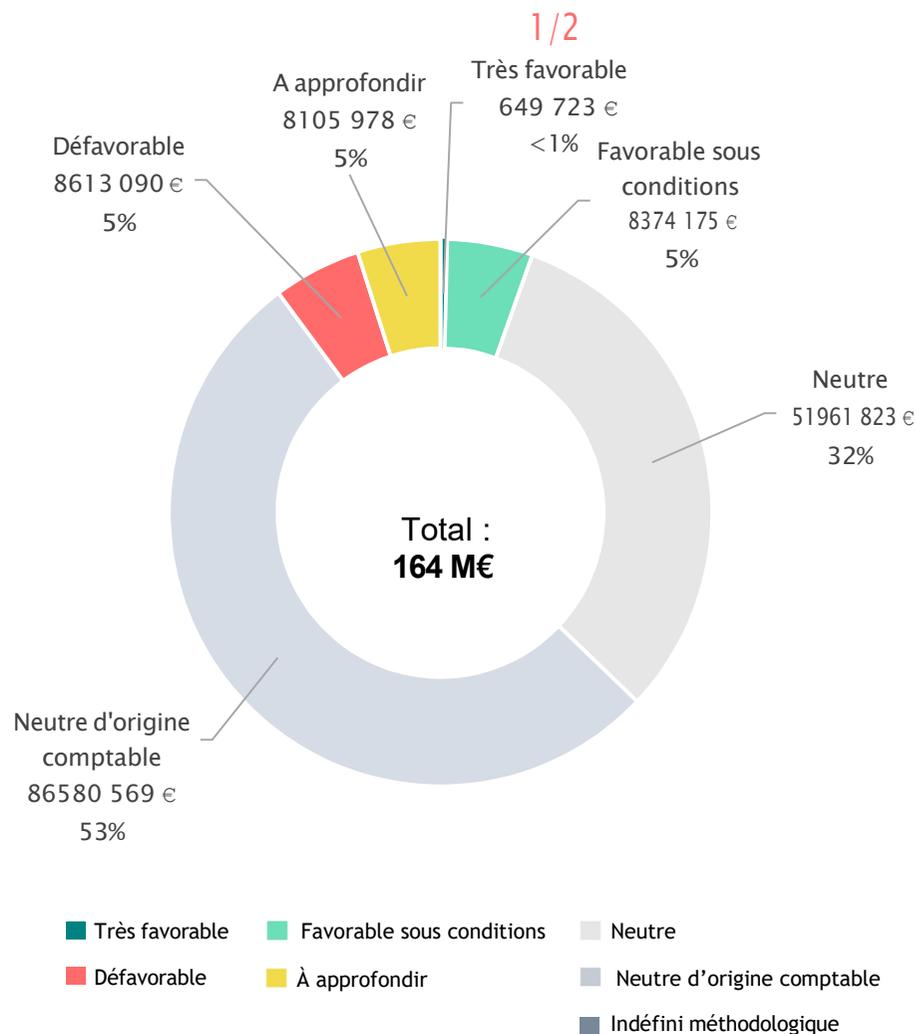


PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Développement humain et solidaire – Fonction Enseignement et formation



FONCTION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très favorables

- ▶ Achat de repas végétariens : 556 K€
- ▶ Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable : 94 K€

Favorables sous conditions

- ▶ Opérations de rénovation dans des lycées publics avec une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie (référentiel PERENE) : 8,4 M€

Défavorables

- ▶ Achat de matériel informatique sans respect des critères méthodologiques* : 4,4 M€
- ▶ Remboursement de frais de déplacements professionnels réalisés en avion : 3,5 M€
- ▶ Construction d'établissements d'enseignement secondaire, sans dépassement de norme et engendrant de l'artificialisation des sols : 762 K€

* *Détail des critères page suivante*

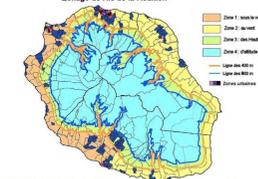
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Zoom critères de classement - Rénovation de bâtiments

LE BÂTIMENT – RÉNOVATION

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 Rénovation hors / à performance énergétique	Coûts liés aux matériaux biosourcés <i>(ex. : fibre de bois)</i>	Coûts liés aux matériaux biosourcés <i>(ex. : fibre de bois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique permettant des gains énergétiques ou carbone mais sans saut de classe ou dont la réduction de la consommation d'énergie est inférieure à 30 % <i>(ex : rénovation d'une toiture avec isolation).</i> • Rénovation « hors performance énergétique » i.e. qui NE touche PAS de postes à enjeu énergétique ou qui concerne la mise aux normes <i>(ex : accès PMR, désamiantage, ...).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovations loupées : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique sans gain énergétique ou carbone (sauf pour les bâtiments en classe A ou B). • Occasions manquées* : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique mais sans intention de geste de performance énergétique <i>(ex : rénovation d'une toiture sans isolation)</i> (sauf pour les bâtiments en classe A ou B et certains bâtiments*).
	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au bâtiment d'atteindre au moins la classe A ou B du nouveau DPE ou le niveau BBC. <i>(en l'absence de données sur les coûts, utiliser les proxys €/m² proposés)</i>	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au moins un saut de classe énergétique sans arriver en classe A ou B du nouveau DPE ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie*. <i>*D'après la taxonomie européenne.</i>		
	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » <i>(ex : mise aux normes)</i>	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » <i>(ex : mise aux normes)</i>		

Règles de conception thermique et énergétique des bâtiments tertiaires et résidentiels adaptées aux zones climatiques de l'île de La Réunion



Les rénovations de bâtiments sur l'île de La Réunion étant soumises à un référentiel spécifique – PERENE, c'est ce dernier qui a été utilisé comme norme pour l'arbitrage des classements.

Ainsi, toutes les opérations sur postes énergétiques respectant ce référentiel, dont l'objectif est de réduire de 30% la consommations des bâtiments, ont été classées **Favorables sous conditions**.

I PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Zoom critères de classement - NTIC

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



Rappel sur la méthodologie de classement de l'I4CE concernant les NTIC :

*Les achats de matériel numérique/informatique sont considérés comme **défavorables** du fait des émissions importantes générées lors de leur production. Ils peuvent toutefois être considérés comme **favorables sous conditions** si la collectivité respecte ces critères :*

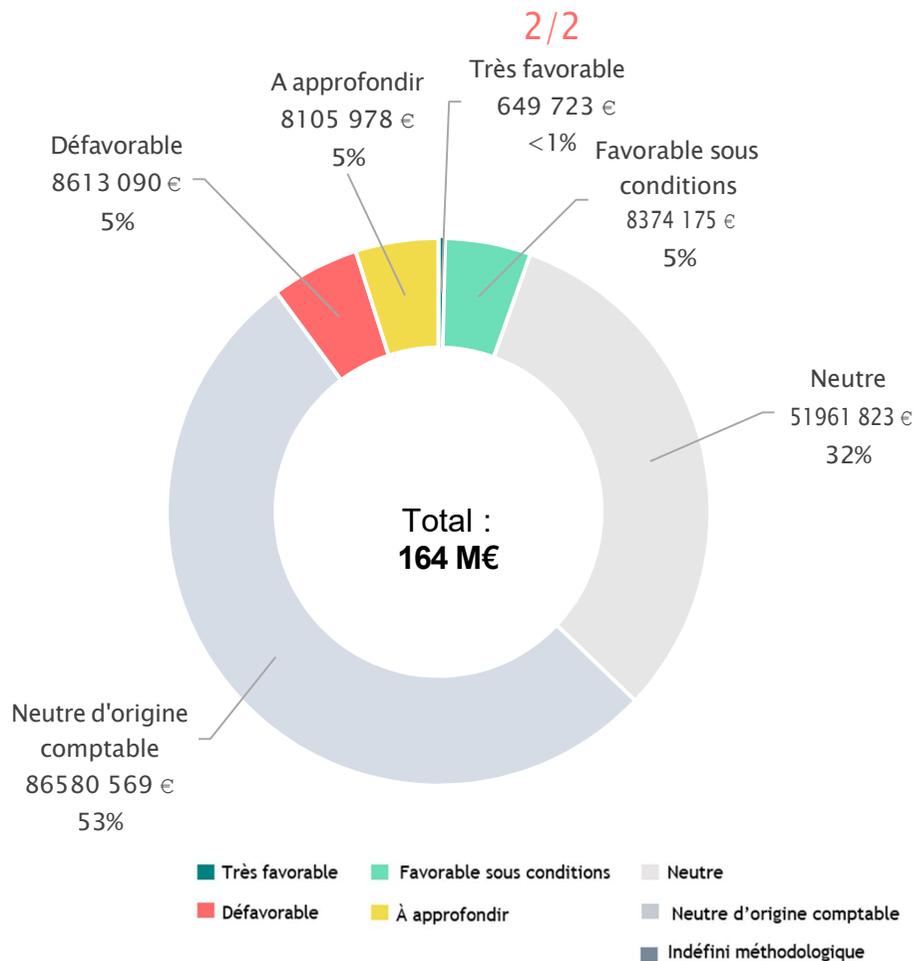
1. *Mise en place d'une évaluation carbone pour tout projet numérique ;*
2. *Mise en place d'une politique d'achats durables qui comporte les critères suivants :*
 - *Un questionnement pour encourager la sobriété numérique lorsque cette dernière est possible ;*
 - *Une durée d'amortissement minimale;*
 - *Un volet pour favoriser l'achat de matériel reconditionné ou porteur de logos environnementaux ;*
 - *Un volet favorisant le réemploi et la réutilisation des équipements informatiques.*

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Développement humain et solidaire – Fonction Enseignement et formation



FONCTION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Neutres

- ▶ Subventions sans intensité climatique liées à la formation professionnelle (Pôle Emploi, Missions locales, AKTO, École de la 2^e Chance...) : 24,3 M€
- ▶ Opérations de rénovations hors performance énergétique sur divers bâtiments régionaux : 16,2 M€
- ▶ Opérations de rénovations thermiques et énergétiques sur des établissements d'enseignement engendrant des économies d'énergie inférieure à 30 % : 8,7 M€
- ▶ Subventions pour le Centre de Formation des Apprentis Agricoles : 2,9 M€
- ▶ Achat de repas non végétariens : 2,2 M€
- ▶ Entretien des installations des bâtiments CPOI : 398 K€
- ▶ Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable : 159 K€

À approfondir

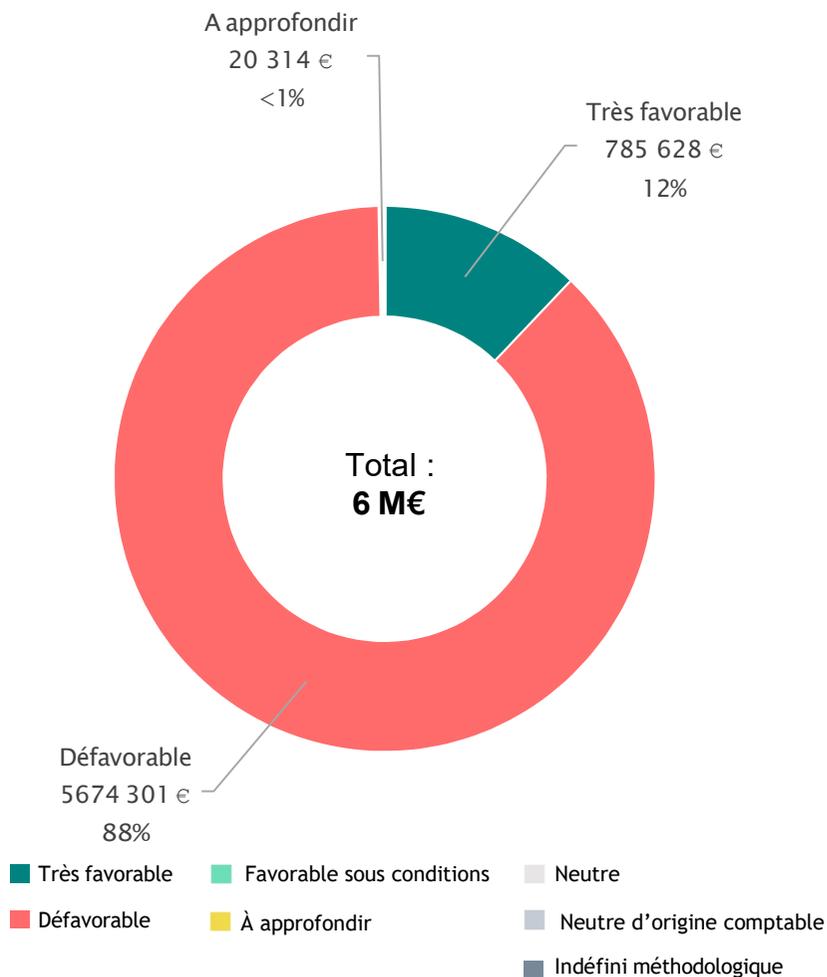
- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (frais d'études, opérations sur bâtiments, maintenance...) : 5,9 M€
- ▶ Opération sur bâtiment : 1,5 M€
- ▶ Construction et réhabilitation d'un centre de formation professionnelle : 700 K€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 1 : Développement humain et solidaire – Fonction Action Économique



FONCTION ACTION ÉCONOMIQUE



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Subvention pour soutenir les programmes de recherche agronomique du CIRAD selon les objectifs de souveraineté alimentaire et sanitaire (agriculture et systèmes alimentaires durables) : 786 K€

Défavorables

- ▶ Dispositif exceptionnel de gel des prix de ventes des bouteilles de gaz de butane : 5,7 M€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions d'équipement) : 20 K€

I PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe1 : Développement humain et solidaire – Fonctions sans intensité climatique

	DÉPENSES TRÈS FAVORABLES	DÉPENSES NEUTRES	DÉPENSES À APPROFONDIR
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 25 M€	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable : 98 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de rénovations hors performance énergétique sur différents bâtiments : 1,6 M€ Saison artistique du Conservatoire : 289 K€ Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable : 167 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (opérations sur bâtiments, frais d'étude) : 3,4 M€
Transports 6,5 M€			<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (prestations de services) : 119 K€
Aménagement des territoires et habitat 2 M€		<ul style="list-style-type: none"> Opérations de rénovations hors performance énergétique sur des logements sociaux : 1,6 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (opérations sur bâtiment) : 443 K€
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) 1,4 M€			<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (frais d'études) : 7 K€

Les dépenses neutres d'origine comptable présentées à l'issue du traitement budgétaire ne sont pas re-présentées ici.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



AXE 2

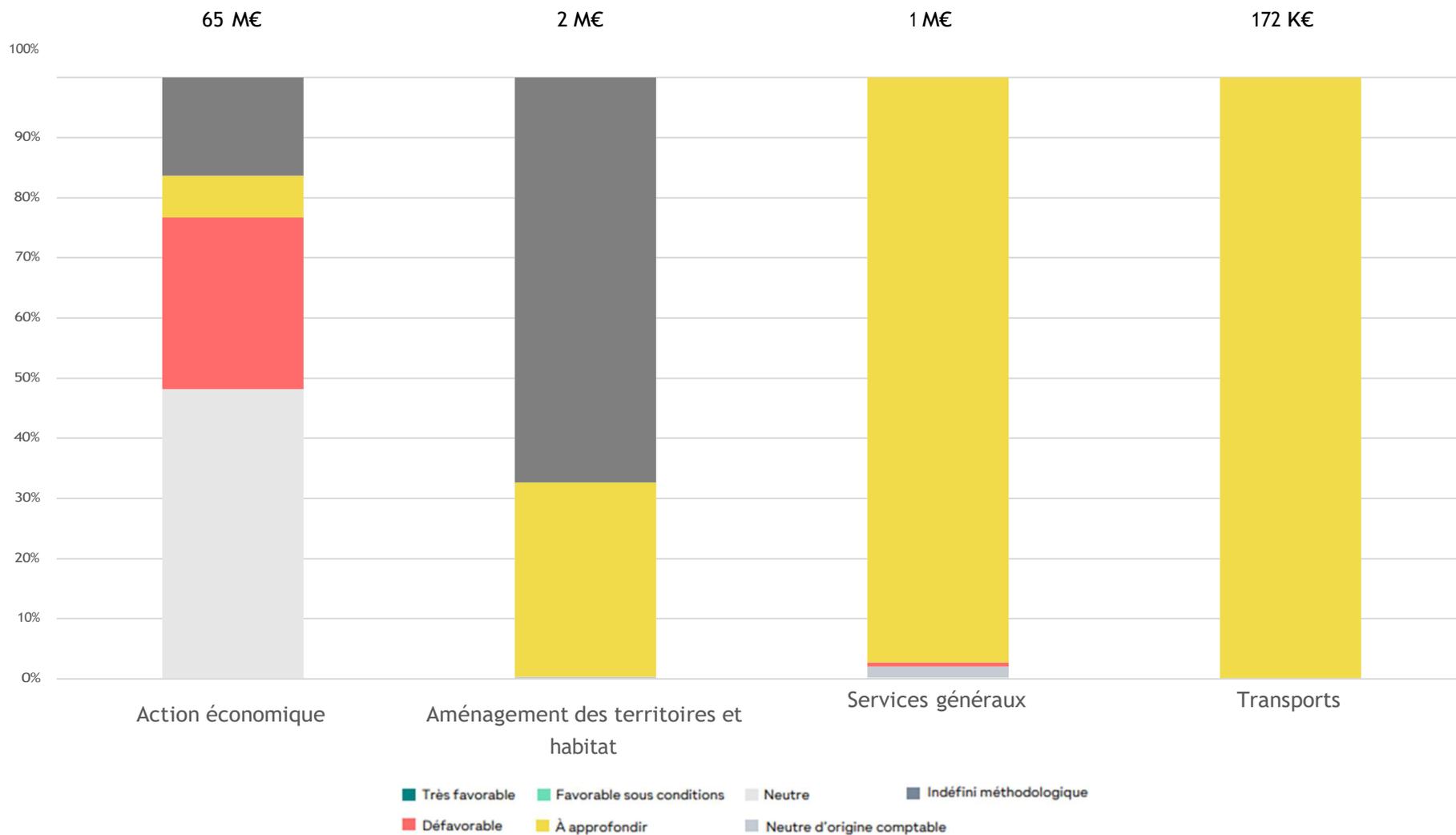
Développement économique

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 2 : Développement économique – Résultats



AXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS

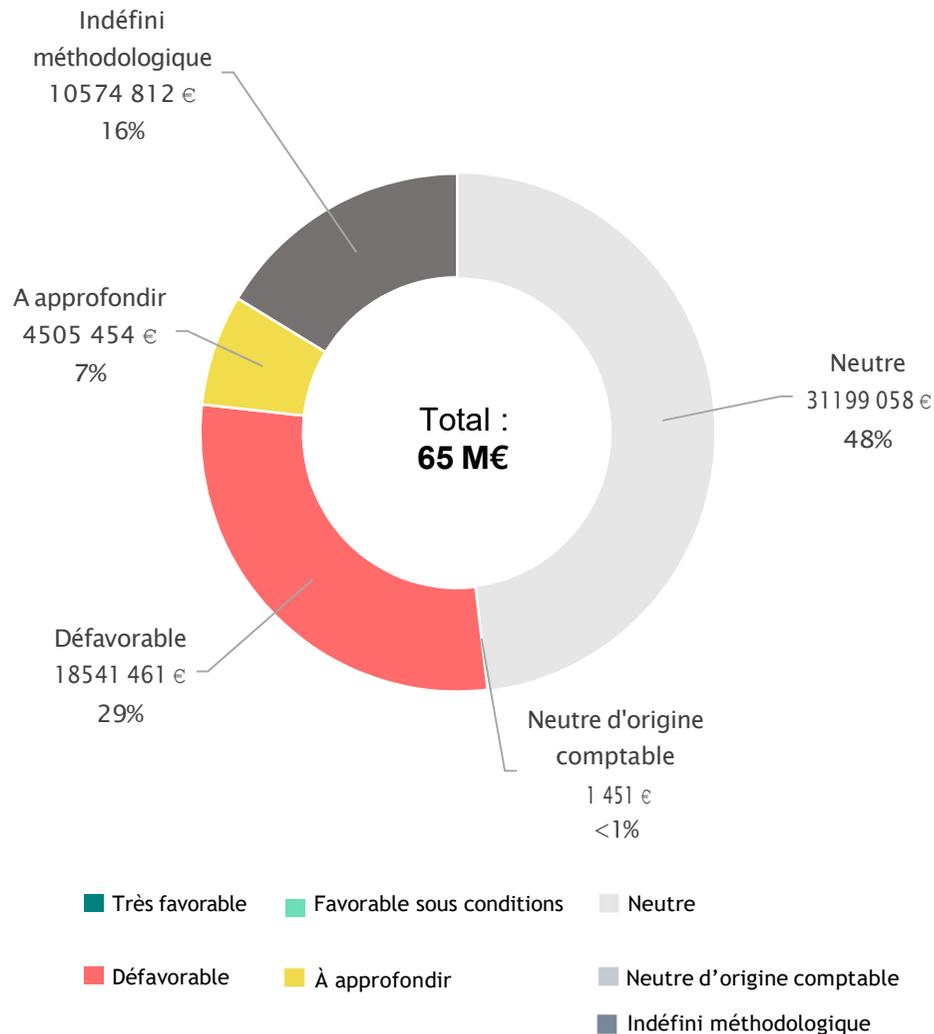


PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 2 : Développement économique – Fonction Action



FONCTION ACTION ÉCONOMIQUE



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Neutres

- ▶ Diverses actions économiques (Nexa, Kap Numérique, création audiovisuelle et cinématographique, crise COVID...) : 16 M€
- ▶ Investissement dans des instruments financiers (FAIRE, RUNaissance) : 13,7 M€
- ▶ Subventions vers diverses associations pour la mise en place du FEDER et favoriser l'ancrage territorial des TPE et PME : 1,6 M€

Défavorables

- ▶ Prise de participation dans le capital de Air Austral : 15 M€
- ▶ Remboursement de la taxe gazole : 2 M€
- ▶ Accompagnement de diverses entreprises de pêche et aquaculture sans conditions de mise en place de pratique de transition écologique : 1,2 M€
- ▶ Organisation d'évènements impliquants des déplacements en avion (envoi de délégation réunionnaise vers l'hexagone) : 344 K€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (frais d'étude, subventions) : 3,3 M€
- ▶ Création de zones de d'activité : 806 K€

- ▶ Accompagnement d'entreprises dans leurs démarches d'exportation : 375 K€

Indéfini méthodologique

- ▶ Diverses dépenses d'action économique : 11 M€

I PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 2 : Développement économique – Fonctions sans intensité climatique

	DÉPENSES TRÈS FAVORABLES	DÉPENSES NEUTRES	DÉPENSES DÉFAVORABLES	DÉPENSES À APPROFONDIR	DÉPENSES INDÉFINIES MÉTHODOLOGIQUES
Aménagement des territoires et habitat 2,2 M€				<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions, études) : 707 K€ Subventions : 261 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du Très Haut Débit : 1,5 M€
Services généraux 1 M€	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable : 871 e 	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable : 1 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Achat de carburants : 4 K€ Frais de déplacements pour missions à l'extérieur de l'île : 3 K€ 	<ul style="list-style-type: none"> Subventions : 883 K€ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions, véhicules) : 228 K€ 	
Transports 178 K€				<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse (opérations sur bâtiments et installations, frais d'études) : 178 K€ 	

Les dépenses neutres d'origine comptable présentées à l'issue du traitement budgétaire ne sont pas re-présentées ici.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE

AXE 3

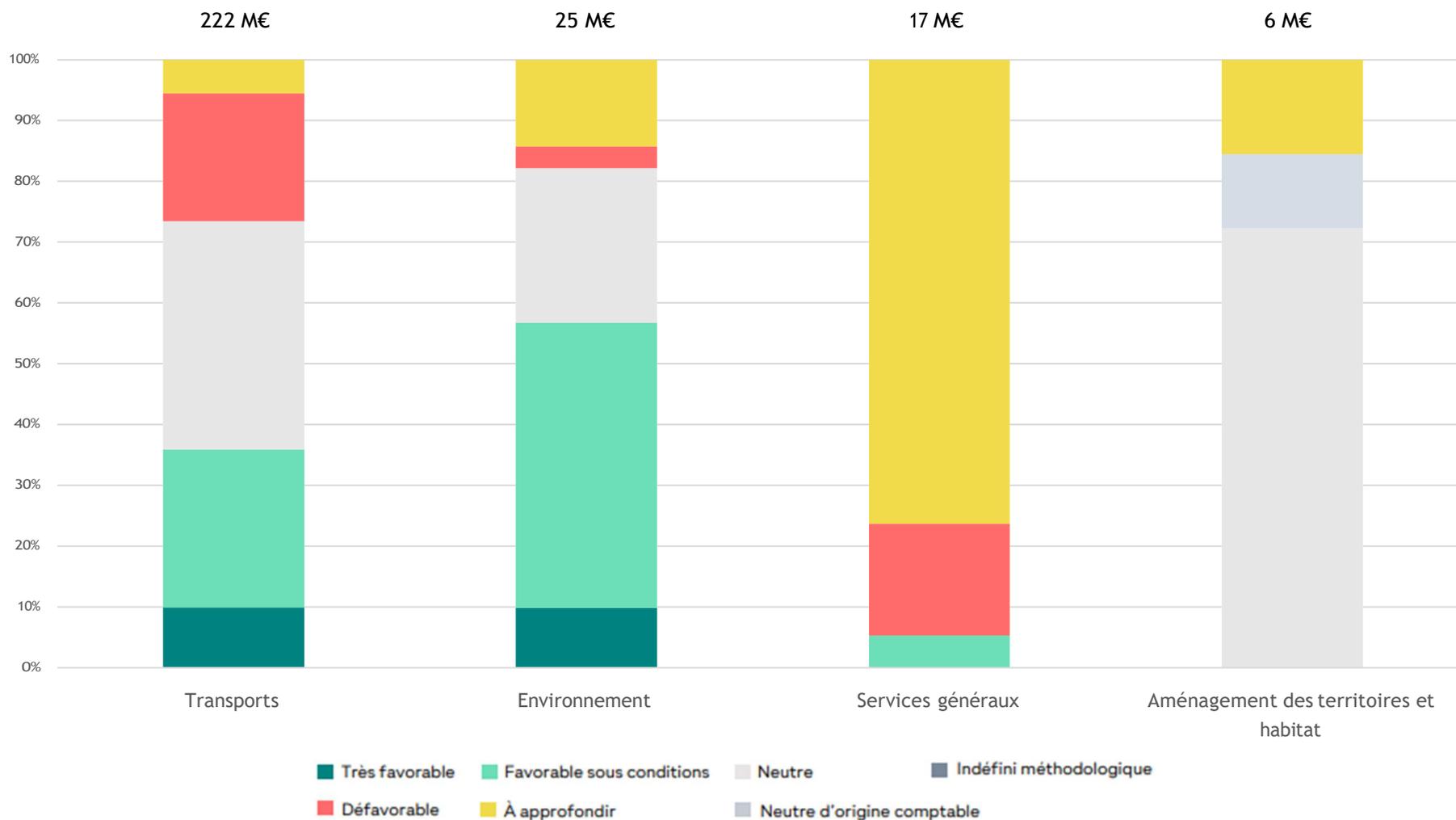
Développement durable et transition écologique

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique – Résultats globaux



AXE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

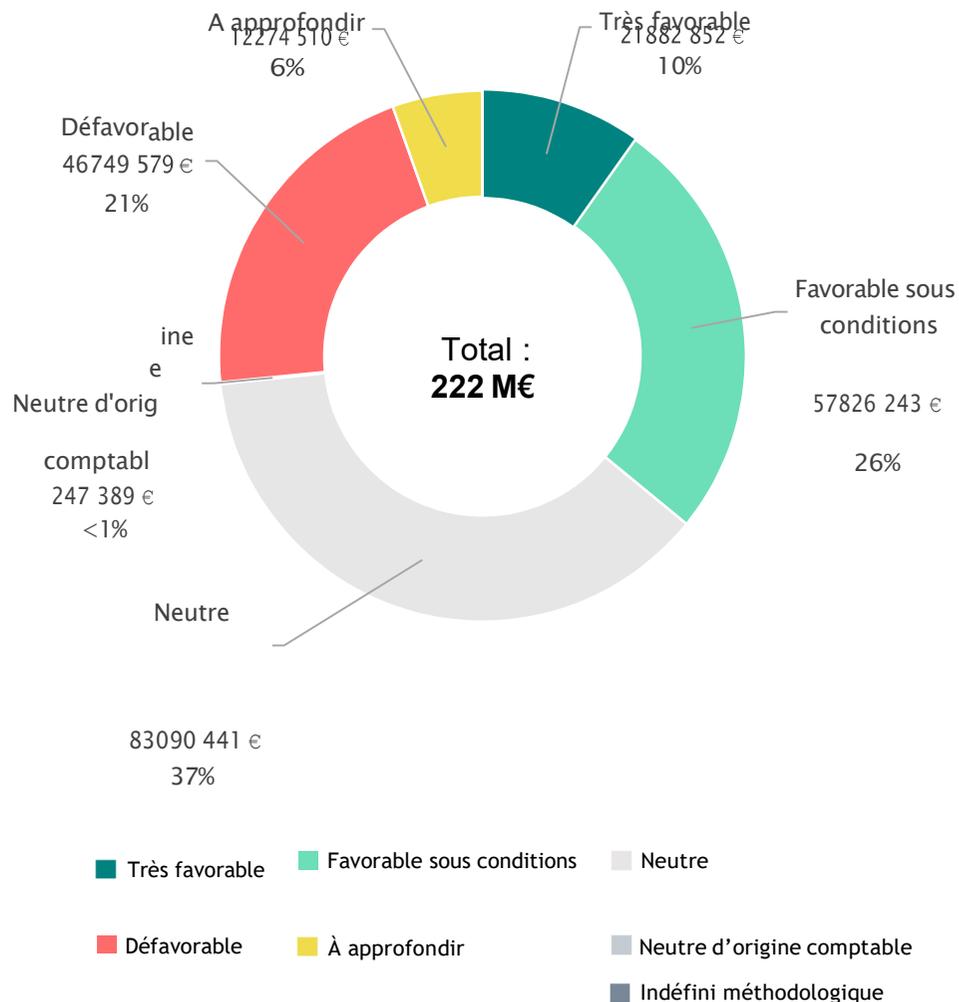


PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique – Fonction Transports



FONCTION TRANSPORTS 1/2



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Opérations de construction, requalification et entretien de voiries dédiées aux mobilités douces et décarbonées : 21,7 M€
- ▶ Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable : 178 K€

Favorable sous conditions

- ▶ Subvention pour le fonctionnement du réseau Car Jaune (motorisation thermique) : 30 M€
- ▶ Opérations de construction de voiries dédiées aux transports en commun à motorisation thermique : 26,6 M€
- ▶ Subventions pour la convention de covoiturage et en faveur des états généraux de la mobilité de la région : 1,1 M€

Neutres

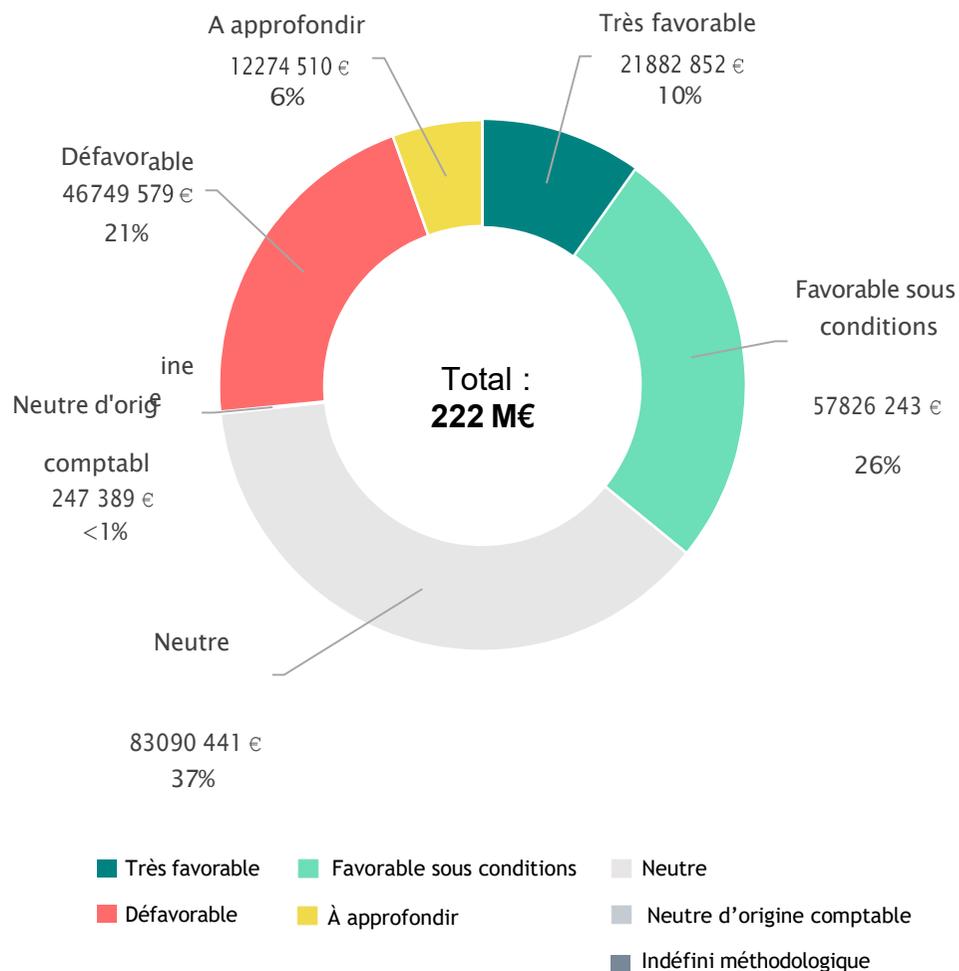
- ▶ Opérations d'entretien de voiries dédiées aux voitures : 79 M€
- ▶ Entretien d'espaces verts non arborés : 2,7 M€
- ▶ Maintenance de matériel informatique : 922 K€
- ▶ Prestations intellectuelles (gardiennage, signalisation...) : 307 K€
- ▶ Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable 300 K€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique – Fonction Transports



FONCTION TRANSPORTS 2/2



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Défavorables

- ▶ Opérations de constructions de voiries dédiées aux voitures (dont projet NRL) : 30 M€
- ▶ Prise de participation dans le capital de Air Austral : 15 M€
- ▶ Achat de véhicules à motorisation thermique : 938 K€
- ▶ Achat de bus à motorisation thermique : 527 K€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (achats de biens, frais d'étude, opérations sur voirie et bâtiments...) : 5,1 M€
- ▶ Dépenses non classables par manque d'information (avances sur marché) : 7,2 M€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Zoom critères de classement : Voirie

TRANSPORTS FERROVIAIRES URBAINS ET INTERURBAINS

Investissement				
<p>Achat du matériel roulant</p>	Matériel roulant à motorisation électrique, bioGNV, hydrogène décarboné	Matériel roulant hydrogène, GNV ou bi-mode	Matériel roulant à motorisation fossile (diesel ou essence)	Matériel roulant à motorisation fonctionnant avec des agrocarburants
	Infrastructures électriques		Infrastructures non électriques Modernisation des gares, billetterie	
<p>Développement et modernisation des infrastructures réseau</p>				
	Fonctionnement			
<p>Exploitation et entretien du matériel roulant</p>	Matériel roulant électrique, hydrogène, GNV, bi-modes, (pour la partie électrique) (au besoin proxy km parcourus)	Matériel roulant diesel ou essence ou agrocarburants (au besoin proxy km parcourus)	Carburant : à colorier en fonction du type (fossile, agrocarburant, GNV, etc.)	

L'analyse des dépenses de transports ferroviaires suppose de distinguer l'investissement du fonctionnement :

Les investissements en matériel roulant à motorisation fossile seront considérés comme **défavorables** car la collectivité disposait d'une alternative décarbonée à l'achat.

En revanche, les dépenses d'exploitation et d'entretien du matériel roulant au diesel, à l'essence ou aux agrocarburants seront considérées comme **favorables sous conditions** car elles favorisent le report modal ; à l'exception des carburants, classé au prorata des types de carburants financés.

TRANSPORTS COLLECTIFS ROUTIERS

<p>Achat / développement de la flotte</p>	À motorisation électrique ou au gaz (si bioGNV) ou hydrogène (si décarboné)	À motorisation au gaz ou hydrogène ou hybride	À motorisation thermique (diesel ou essence)
	Électrique, hydrogène, (bio)GNV ou hybride (km parcourus / total km)	Fossiles, agrocarburants (km parcourus / total km)	Carburant : à colorier en fonction du type (fossile, agrocarburant, GNV, etc.)
<p>Exploitation et entretien de la flotte</p>			
	Dépenses de carburant (+ de détails : critère de classement achat d'énergie)		

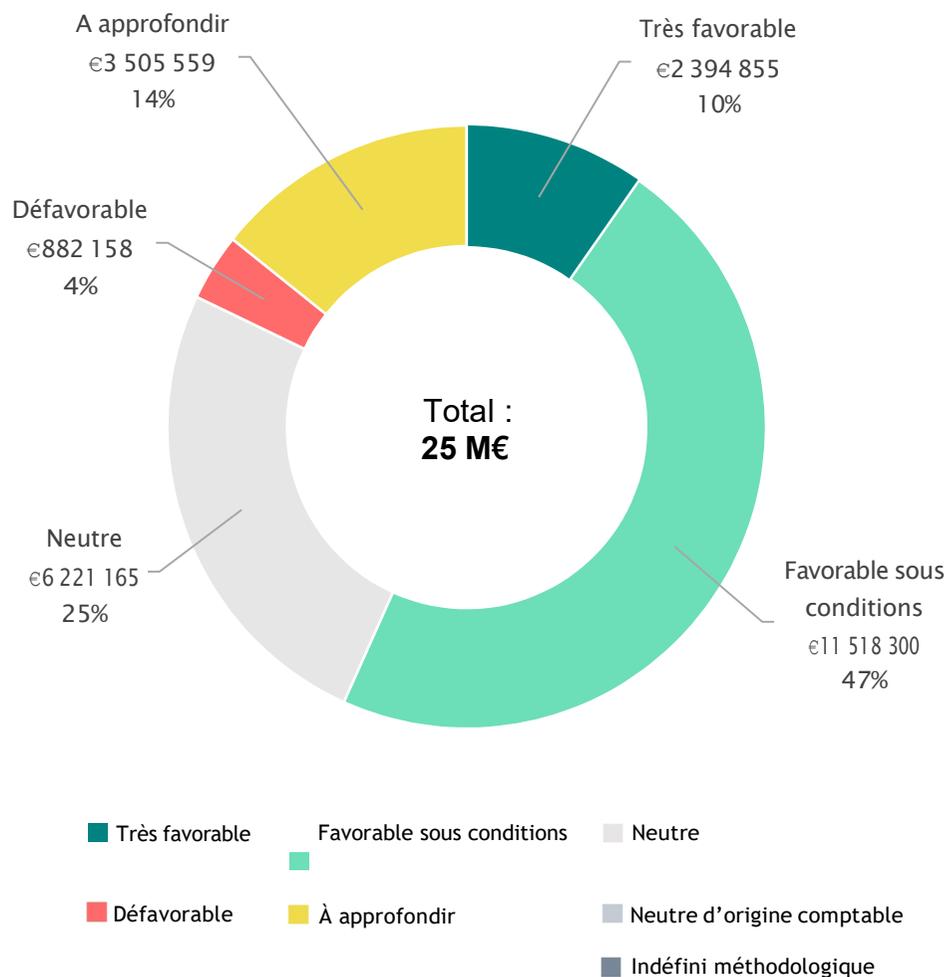
Les critères de classement des dépenses en transports collectifs routiers suivent la même logique que les transports ferroviaires : le classement de leurs entretien et exploitation.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique – Fonction Environnement



FONCTION ENVIRONNEMENT



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très favorables

- ▶ Aides aux particuliers pour la pose de chauffe-eau solaire : 1,9 M€
- ▶ Dotations Ileva et SYDNE : part dédiée à la valorisation de matière et organique dans le traitement des déchets (incluant le protocole transactionnel) : 518 K€

Favorables sous conditions

- ▶ Contrats PEC : aide pour public éloigné de l'emploi à des fins de protection et de valorisation de sites naturels et touristiques : 7,1 M€
- ▶ Contrat de prestation intégrée avec la SPL Nrj pour des études sur la transition énergétique : 4,1 M€
- ▶ Dotation annuelle à l'agence régionale de la biodiversité : 252 K€

Neutres

- ▶ Opérations de réhabilitations de bâtiments hors performance énergétique : 5,5 M€
- ▶ Dotations annuelles au GIP et à la ligue de surf pour la surveillance, la gestion et le plan vigie associée au risque requin : 748 K€

Défavorables

- ▶ Dotations Ileva et SYDNE : part dédiée à l'enfouissement dans le traitement des déchets (incluant le protocole transactionnel) : 882 K€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (achats de biens, frais d'études, opérations sur bâtiments, subventions) : 3,5 M€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Zoom critères de classement : Déchets

LES DÉCHETS



Prévention et Réduction

Elles ont un effet **très favorable**, via des actions de communication et de sensibilisation.

Collecte

La collecte est analysée au prorata des modes de traitement et de valorisation des déchets.

Traitement

Le tri et le recyclage, évitant la fabrication de nouveaux matériaux, sont considérés comme **très favorables**.

La valorisation énergétique, permet de récupérer de l'énergie (thermique ou électrique) via la combustion des déchets mais cela ne permet pas de compenser intégralement ses émissions.

Elle est classée comme **favorable sous conditions**.

L'enfouissement est la principale source d'émissions lié aux déchets du fait des importantes émissions de méthane associées. Ce mode de traitement est donc **défavorable**.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Zoom critères de classement - Opérations d'entretien et de maintenance

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

(hors voirie et hors rénovation)



La part de la dépense d'entretien ou de maintenance permettant une décarbonation du mix ou des économies d'énergie est classée comme **favorable sous conditions**.

Selon le principe de la charge de la preuve, la collectivité devra faire preuves de ces économies d'énergie ou de la décarbonation de son mix énergétique.

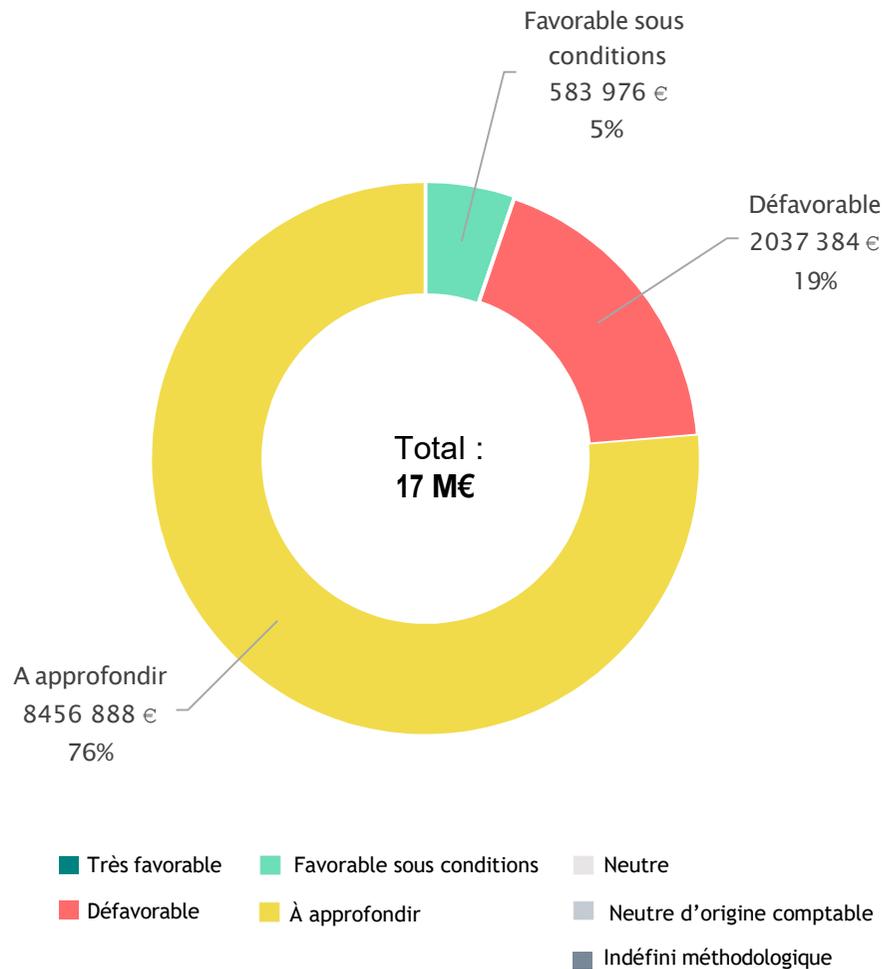
- Seule la part de la dépense correspondant aux actions permettant des économies d'énergie sera comptée comme **favorable sous conditions**,
- Le reste de la dépense est classé **neutre**, et l'ensemble des autres dépenses d'entretien et de maintenance d'infrastructures (hors voirie) et de bâtiments est classée **neutre**.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique – Fonction Services généraux



FONCTION SERVICES GÉNÉRAUX



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Favorables sous conditions

- ▶ Opérations de constructions de voiries dédiées aux transports en commun à motorisation thermique : 584 K€

Défavorables

- ▶ Opérations de constructions de voiries dédiées aux voitures : 2 M€

À approfondir

- ▶ Financement de projets d'infrastructures d'intérêt national : 8,5 M€
- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (réseaux de voirie, frais d'études...) : 170 K€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 3 : Développement durable et transition écologique

Aménagement des territoires et habitat 6,3 M€

DÉPENSES NEUTRES

- Opérations de réhabilitations de bâtiments hors performance énergétique : 4 M€
- Frais d'étude pour la révision du SAR : 611 K€

DÉPENSES À APPROFONDIR

- Dépenses sous le seuil d'analyse (mobilier, subventions, bâtiments et installations, frais d'études) : 174 K€

Les dépenses neutres d'origine comptable présentées à l'issue du traitement budgétaire ne sont pas re-présentées ici.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE

AXE 4

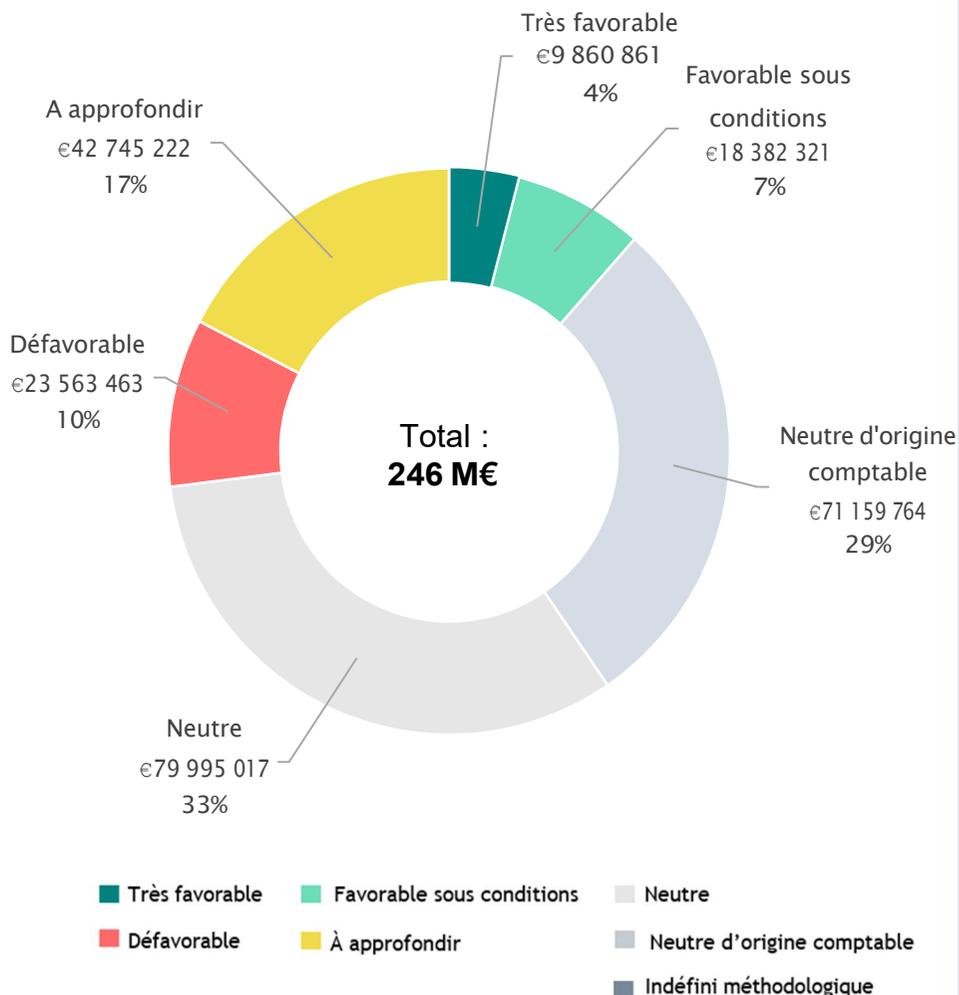
Missions Transversales

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Axe 4 : Missions transversales – Résultats globaux



TOUTES FONCTIONS CONFONDUES



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Masse salariale : 8 M€
- ▶ Achats de véhicules électriques et hybrides : 2,4 M€
- ▶ Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable : 222 K€

Favorables sous conditions

- ▶ Masse salariale : 18 M€

Neutres

- ▶ Masse salariale : 55 M€
- ▶ Acquisition de bâtiments : 5 M€
- ▶ Opérations de rénovations hors performance énergétique sur divers bâtiments : 2 M€
- ▶ Frais juridiques : 1,4 M€
- ▶ Paiement de loyers : 1,7 M€
- ▶ Maintenance de bâtiments et installations sans visée énergétique : 924 K€
- ▶ Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable : 378 K€

Défavorables

- ▶ Masse salariale : 22 M€
- ▶ Achat de carburants : 541 K€

À approfondir

- ▶ Masse salariale : 32 M€
- ▶ Diverses prestations de service et subventions : 4,6 M€
- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (opérations sur bâtiments, frais d'étude) : 4,9 M€
- ▶ Opérations de maintenance : 1,2 M€

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE

AXE 5

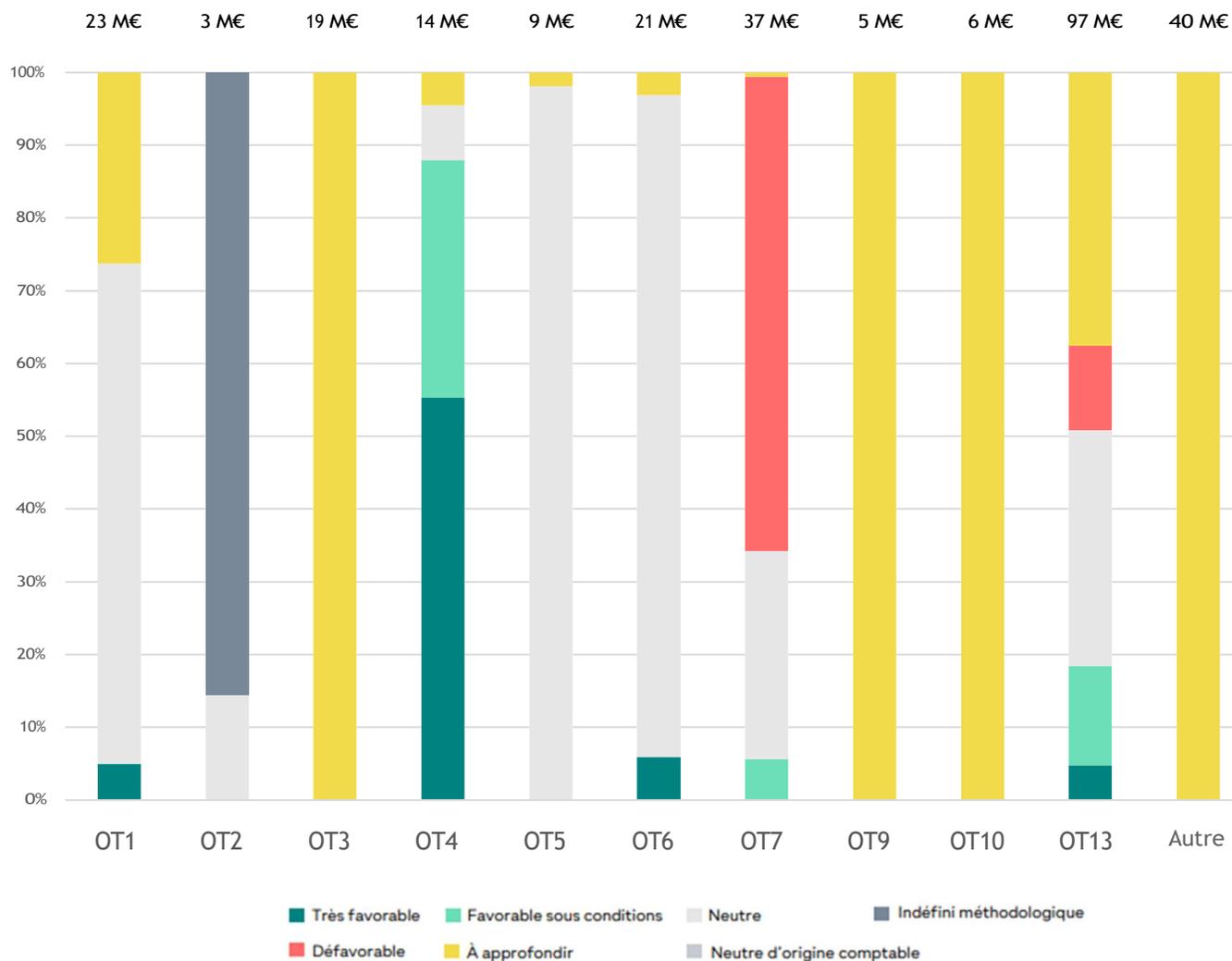
Fonds Européens

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens – Vision par Objectifs thématiques



FONDS EUROPÉENS PAR OBJECTIFS THÉMATIQUES



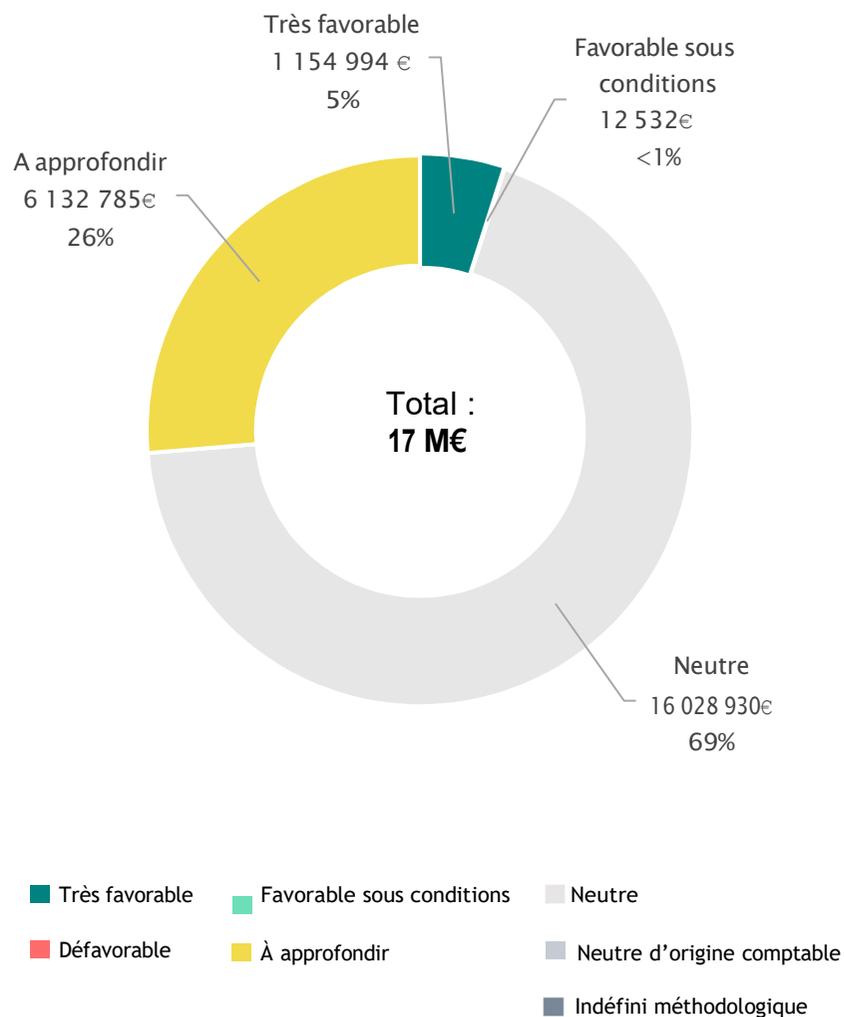
- **OT1** : Renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation
- **OT2** : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
- **OT3** : Renforcer la compétitivité des PME
- **OT4** : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs
- **OT5** : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques
- **OT6** : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- **OT7** : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures
- **OT9** : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- **OT10** : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- **OT13** : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 1



OT 1 – RENFORCER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET L'INNOVATION



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Frais d'étude pour le projet DETECT sur l'état de santé des systèmes photovoltaïques : 375 K€
- ▶ Développement de matériaux à changement de phase pour la construction et la rénovation énergétique des bâtiments : 298 K€
- ▶ Frais de développement des réseaux « smart and grid » : 228 K€
- ▶ Frais d'étude à Reuniwatt pour développer un outil de suivi de la production éolienne : 180 K€
- ▶ Frais d'étude et d'expérimentation d'un micro-réseau électrique sur le site de Roche Plate : 74 K€

Favorables sous conditions

- ▶ Financement de l'opération de stockage et conversion d'énergie avec recrutement d'un postdoctorant pour recherche dans le thème de l'efficacité énergétique : 13K€

Neutres

- ▶ Dépenses liées à des programmes d'adaptation au changement climatique (Programmes de recherche autour de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la biodiversité, de la flore, de la santé publique, des biotechnologies...) : 16 M€

À approfondir

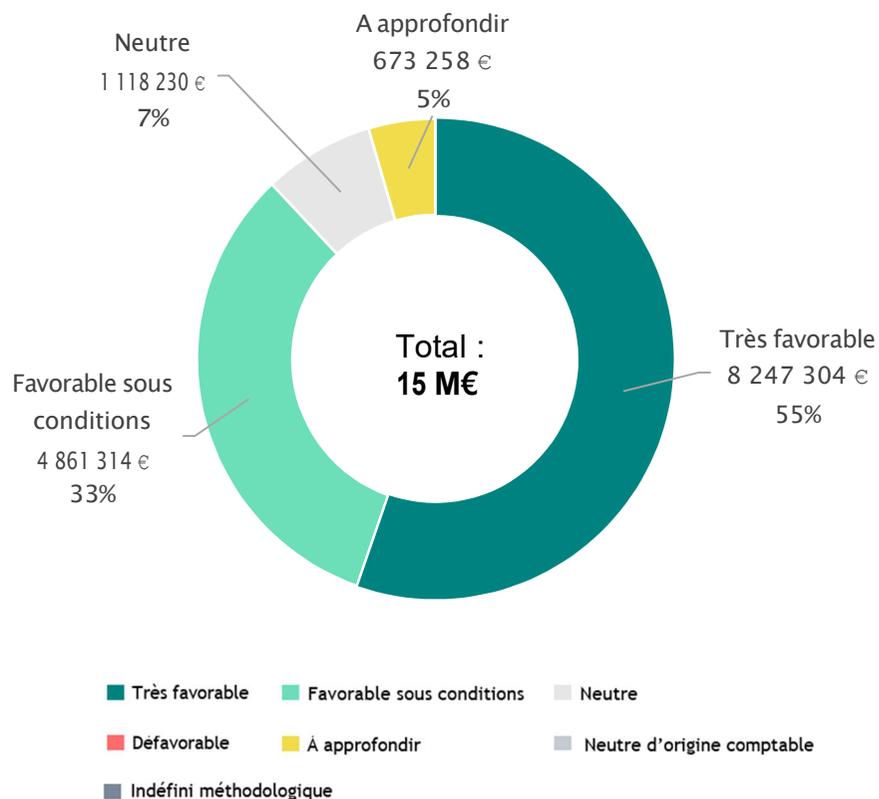
- ▶ Subventions : 5,3 M€
- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions, achats de fournitures) : 516 K€
- ▶ Construction de locaux de recherche et d'enseignement pour l'UFR Santé à Saint-Pierre : 266 K€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 4



OT 4 – SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE
ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CO2 DANS
TOUS LES SECTEURS 1/2



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Frais d'études et opérations d'aménagements de pôles d'échange (différentes stations, dont Saint André et Port, téléphérique) : 7,2 M€
- ▶ Installation et extension d'infrastructures solaires de recharges de véhicules : 526 K€
- ▶ Installations de centrales photovoltaïques sur différents site (clinique, entrepôts, centre commercial) : 467 K\$
- ▶ Création du parc urbain arboré autour du Pôle d'Échanges de la rue Saint Philippe : 26 K€

Favorables sous conditions

- ▶ Rénovations des installations d'éclairage public avec passage aux leds : 3,8 M€
- ▶ Aménagements de gares routières pour des bus à motorisation fossile : 761 K€
- ▶ Opérations de rénovations sur divers sites touchant à des postes énergétiques (collèges Hyppolite Foucque et Mille Roches, Mairie de Sainte-Rose et siège de la CINOR) : 307 K€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 4

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

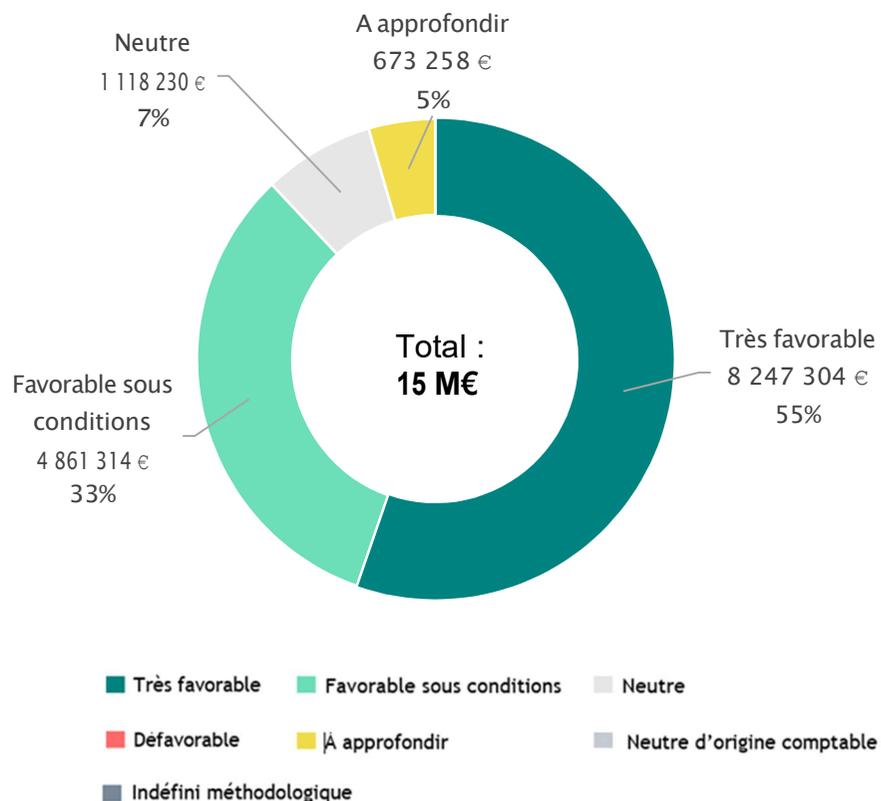
Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



OT 4 – SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CO2 DANS TOUS LES SECTEURS 2/2



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Neutres

- ▶ Opérations d'installations ECS sur diverses communes : 466 K€
- ▶ Étude Sea Water Air Conditioning pour le Centre Hospitalier Universitaire de Saint Pierre : 108 K€
- ▶ Création d'un parc urbain autour du Pôle d'Échanges de la rue Saint Philippe (parking et aire de sport) : 26 K€
- ▶ Exploitation de voirie autour du pôle d'échange du Port : 13 K€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions) : 673 K€

Rappel sur la méthodologie de classement de l'I4CE concernant les espaces verts :

L'entretien des zones non arborées est neutre car la capacité de séquestration carbone des jardins et pelouses n'est pas significative (0,14 à 1kg CO2/m2 contre 6kg de CO2/m2 pour les arbres).



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 6

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

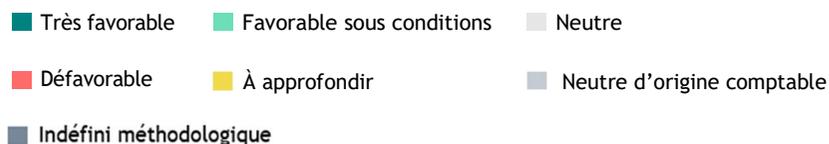
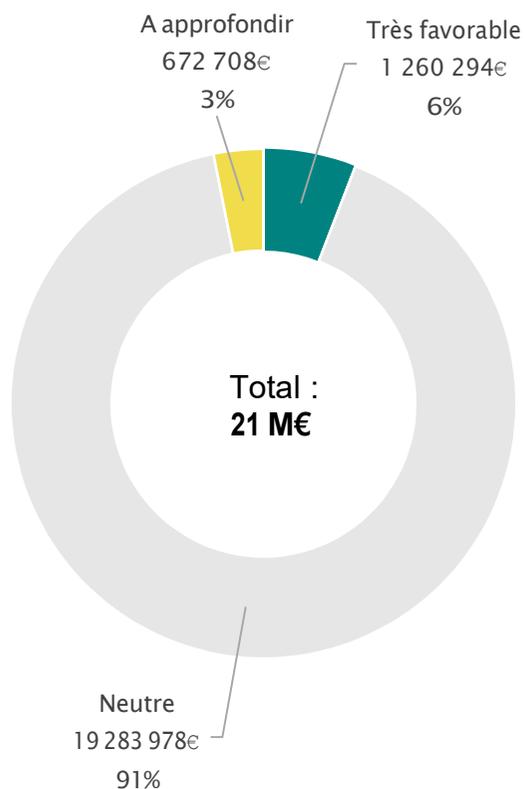
Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



OT 6 – PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Très Favorables

- ▶ Projet recyclerie de Bagatelle : 563 K€
- ▶ Acquisition et mise à disposition de bacs de composte et de colonnes aériennes sur point d'apport volontaires : 545 K€
- ▶ Frais d'étude avant la réalisation de la passerelle de franchissement de l'étang du Gol (dédiée aux modes de transports doux) : 67 K€
- ▶ Mise en œuvre d'une filière de valorisation des biodéchets des cantines scolaires de la commune de Bras Panon : 55 K€
- ▶ Frais d'étude pour la gestion des zones humides* : 32 K€

Neutres

- ▶ Création d'unité de potabilisation de l'eau : 13,8 M€
- ▶ Aménagement d'aires de jeux : 1,8 M€
- ▶ Étude et opérations de sauvegarde / protection de diverses espèces de faune et de flore : 1,4 M€
- ▶ Subvention de l'école de la deuxième chance : 1,3 M€
- ▶ Etude de valorisation touristique du site du pont suspendu de la rivière de l'Est : 61 K€
- ▶ Mise en œuvre des actions prioritaires du plan de communication du GIP RNMR : 20 K€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions) : 673 K€

* *Détail des critères page suivante*

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Zoom critères de classement : Espaces verts et zones humides

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

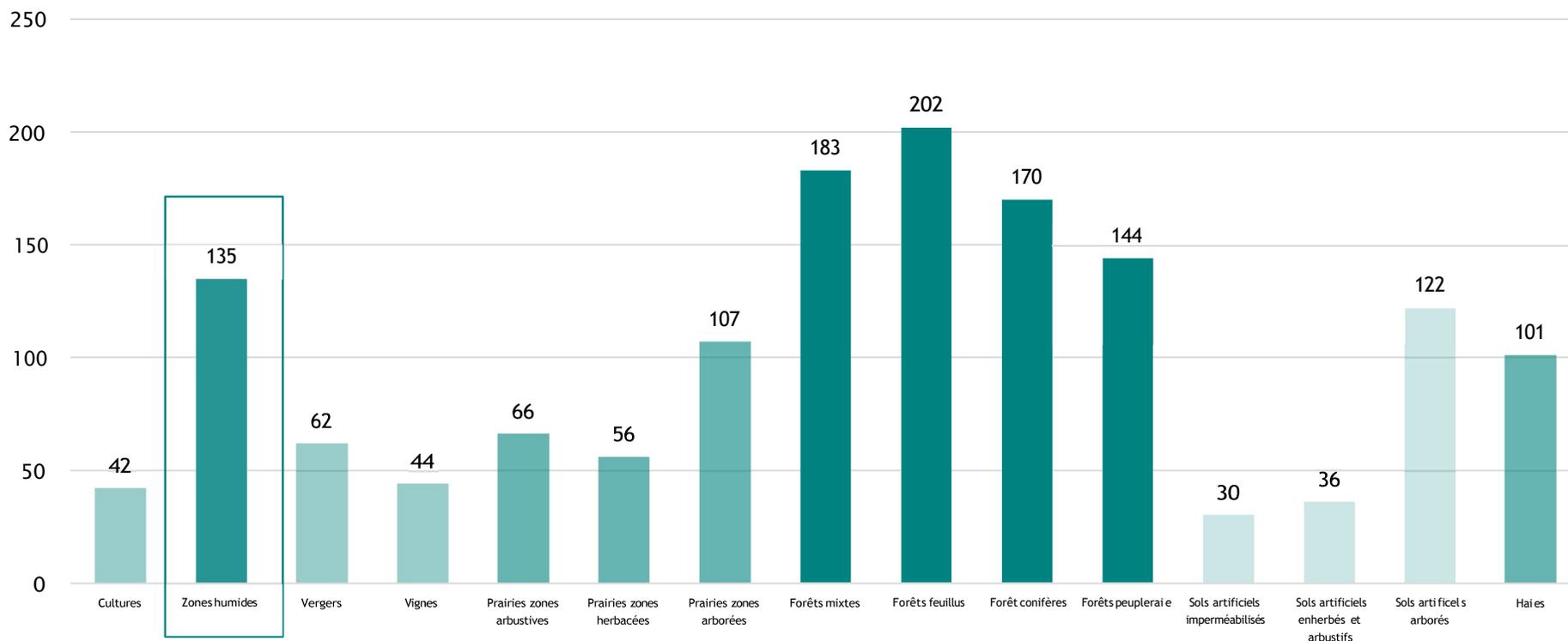
Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



LA SÉQUESTRATION CARBONE DES ZONES HUMIDES

Capacité de stockage annuelle moyenne de carbone par hectare en fonction de l'occupation des sols (en tC)



Les différentes typologies d'occupation des sols, de par leurs caractéristiques biologiques, ont la capacité d'absorber du carbone atmosphérique et de le stocker. Ce schéma qui présente des ordres de grandeur par grande catégorie démontre une capacité de stockage annuel moyen des zones arborées nettement supérieur. De ce fait, la méthodologie de l'I4CE classe Très Favorable toute dépense touchant à l'entretien ou l'investissement d'espaces verts arborés. Cependant, les zones humides étant également des espaces de séquestration importants, la dépense de 32 K€ mentionnée dans la page précédente a été arbitrée comme Très Favorable, puisque la gestion de ces zones représente une dépense importante pour la séquestration carbone sur le territoire de l'île de La Réunion.

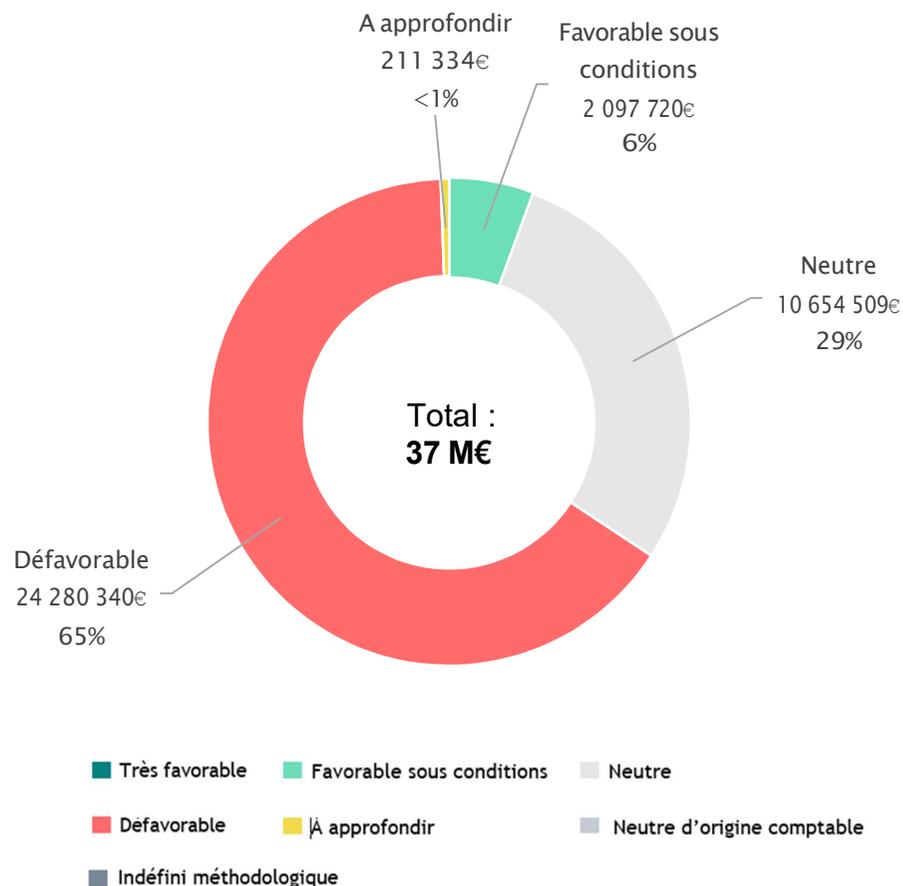
Source : ALDO, 2018

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 7



OT 7 – PROMOUVOIR LE TRANSPORT DURABLE ET SUPPRIMER LES OBSTACLES DANS LES INFRASTRUCTURES



DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Favorables sous conditions

- ▶ Création de voiries dédiées aux transports en commun à motorisation thermique : 2 M€

Neutres

- ▶ Réorganisation et sécurisation du port Est : 8,7 M€
- ▶ Réhabilitation de quais de déchargement portuaire et étude associée : 1,9 M€

Défavorables

- ▶ Diverses opérations d'aménagement, restructuration et équipement de l'aéroport de Rolland Garros : 24 M€

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse (subventions) : 211 K€

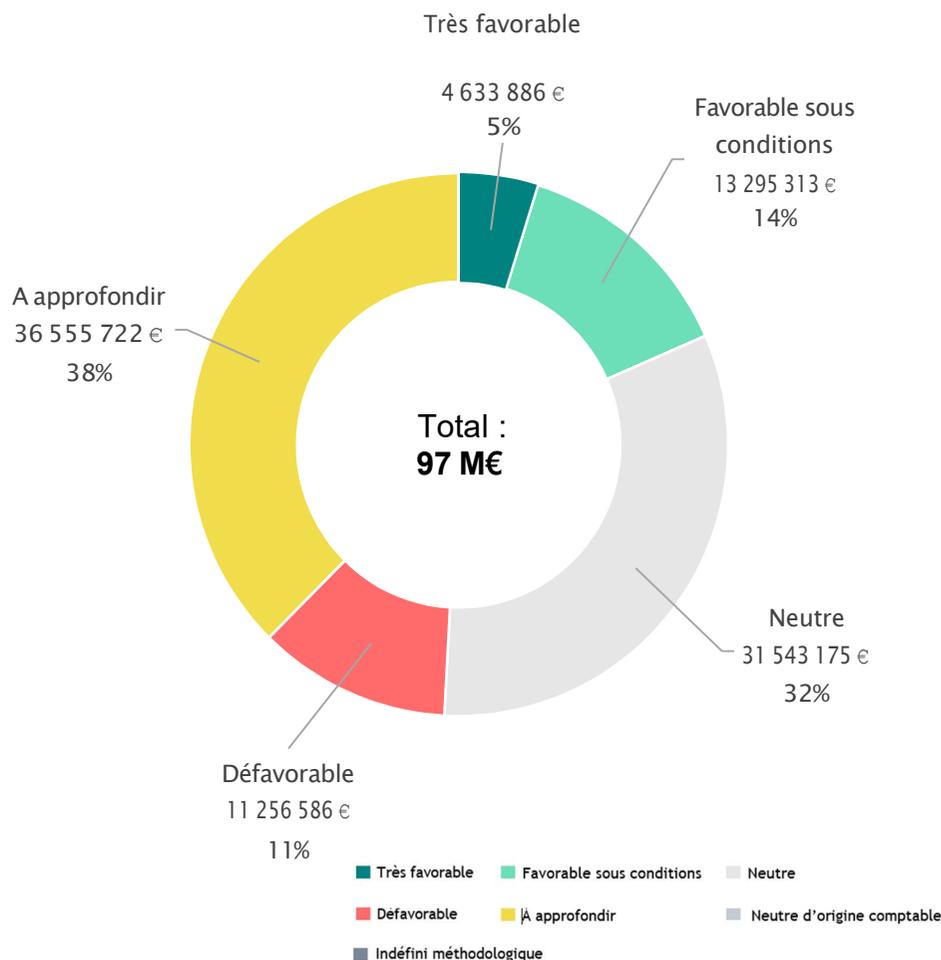
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 13



OT 13 – FAVORISER LA RÉPARATION DES DOMMAGES À LA SUITE DE LA CRISE ENGENDRÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET PRÉPARER UNE REPRISE ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET RÉSILIENTE DE L'ÉCONOMIE 1/2

DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES



Très Favorables

- ▶ Opérations de construction, exploitation et entretien de voiries dédiées aux mobilités douces (itinéraire piéton à Trois-Bassins, aménagement cyclable à Saint-Pierre, réhabilitation et amélioration des voies piétonnes sur la commune de Le Port...) : 4,6 M€

Favorables sous conditions

- ▶ Diverses opérations de maintenance permettant des économies d'énergie (majoritairement installation LED sur diverses communes) : 13,3 M€

Neutres

- ▶ Équipement du territoire en matériel médical : 13,5 M€
- ▶ Opérations d'entretien de voiries dédiées aux voitures (modernisation, renforcement, sécurisation des voies) : 7,5 M€
- ▶ Gestion de l'eau potable : 4 M€
- ▶ Opérations de maintenance : 4 M€
- ▶ Adaptation des établissements scolaires à la chaleur : 1,2 M€
- ▶ Déploiement du télétravail : 706 K€
- ▶ Entretien d'espaces verts non arborés : 426 K€
- ▶ Opérations de rénovation hors performance énergétique: 160 K€

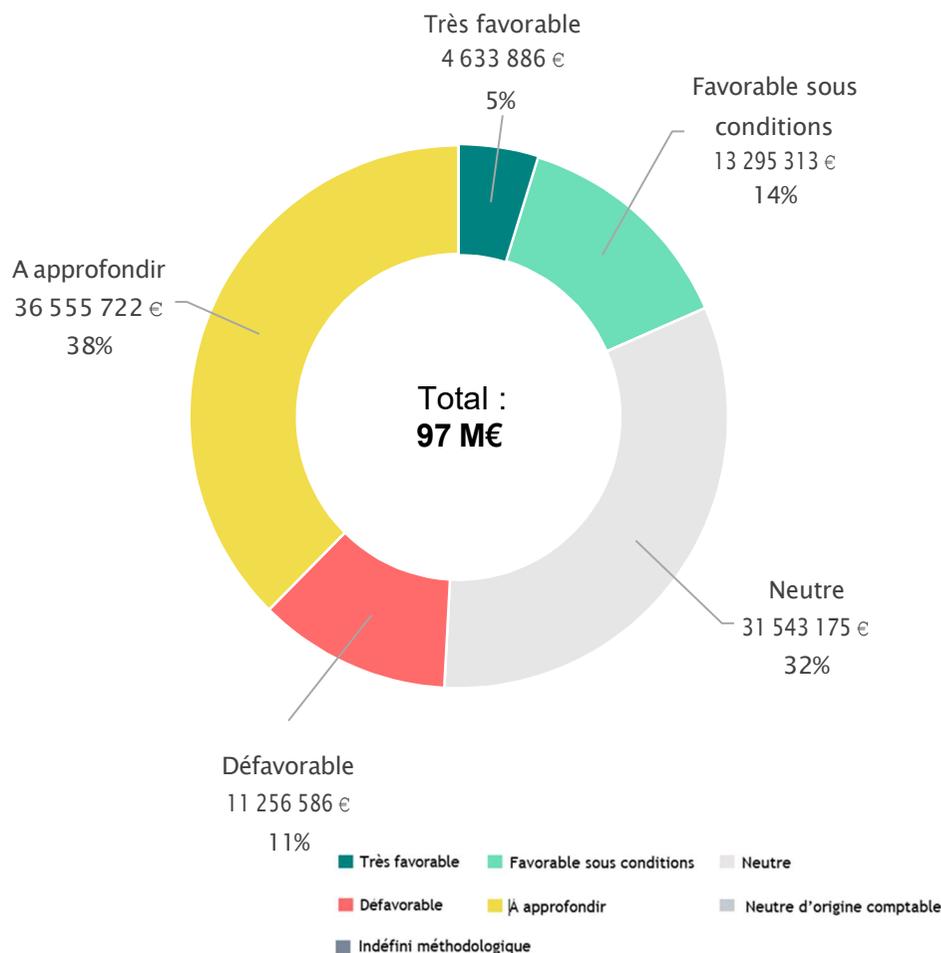
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT 13



OT 13 – FAVORISER LA RÉPARATION DES DOMMAGES À LA SUITE DE LA CRISE ENGENDRÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET PRÉPARER UNE REPRISE ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET RÉSILIENTE DE L'ÉCONOMIE 2/2

DÉTAIL DES DÉPENSES SIGNIFICATIVES



Défavorables

- ▶ Achat de matériel informatique sans respect des critères méthodologiques pour le déploiement du télétravail : 8,5 M€
- ▶ Opérations de construction de voiries dédiées aux voitures (pont cadre sur la commune de La Plaine-des-Palmistes, ouvrage de franchissement sur la Ravine Renone, déviation Montagnac) : 2,8 M€

À approfondir

- ▶ Opérations de construction de bâtiments : 19 M€
- ▶ Opérations de rénovations sur bâtiments : 6 M€
- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse : 6 M€
- ▶ Opérations d'aménagement : 5 M€

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Fonds Européens : OT sans intensité climatique



	DÉPENSES NEUTRES	DÉPENSES À APPROFONDIR	DÉPENSES INDÉFINIES MÉTHODOLOGIQUES
OT 2	<ul style="list-style-type: none"> Divers projets de numérisation : 468 K€ 		<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du Très Haut Débit : 2,8 M€
OT 3		<ul style="list-style-type: none"> Subventions : 19 M€ Dépenses sous le seuil d'analyse : 363 K€ 	
OT 5	<ul style="list-style-type: none"> Projets et travaux liés aux inondations, submersions marines et adaptation d'ouvrage : 8,6 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sous le seuil d'analyse : 163 K€ 	
OT 9		<ul style="list-style-type: none"> Subventions : 6 M€ Dépenses sous le seuil d'analyse : 291 K€ 	
OT 10		<ul style="list-style-type: none"> Subventions : 6 M€ Dépenses sous le seuil d'analyse : 146 K€ 	
Autre		<ul style="list-style-type: none"> Subventions : 40 M€ Dépenses sous le seuil d'analyse : 19 K€ 	

Les dépenses neutres d'origine comptable présentées à l'issue du traitement budgétaire ne sont pas re-présentées ici.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE

Récapitulatif des dépenses à intensité climatique

I RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

Détails des dépenses Neutres

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



Intitulés des dépenses Neutres	Montants associés
Entretien de voiries dédiées aux voitures	78 887 860 €
Retraitement des frais de personnel	54 757 131 €
Bâtiment	41 347 720 €
Rénovations hors performance énergétique	30 978 795 €
Rénovations permettant des économies d'énergie inférieures à 30%	8 692 224 €
Locations immobilières	1 676 701 €
Fonds Européens	87 652 244 €
Action économique non liée au climat	29 504 512 €
Subventions non liées au climat (Missions locales, AKTO, ASP, GIP...)	26 609 657 €
Investissement dans instruments financiers	13 668 000 €
Acquisition de bâtiments	5 142 900 €
Entretien d'espaces verts non arborés	2 681 470 €
Achat de repas non végétariens	2 224 764 €
Honoraires	1 437 282 €
Opérations d'entretien et de maintenance	1 322 210 €
Achat d'électricité sans garantie d'origine renouvelable	1 009 702 €
Maintenance de matériel informatique	922 299 €
Révision du SAR	611 277 €
Prestation intellectuelles (gardiennage, signalisation...)	306 681 €
Saison artistique Conservatoire	288 753 €
Total général	348 374 460 €

Ces dépenses n'ont pas d'impact significatif sur les émissions ou la séquestration de gaz à effet de serre.

Elles ne contribuent donc ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES, et peuvent subsister dans un monde neutre en carbone.

☒ Sur le tableau ci-contre, sont présentées les principales catégories de dépenses Neutres.

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

Détails des dépenses Très favorables

Intitulés des dépenses Très favorables	Montants associés
Voirie	21 711 283 €
Entretien de voirie dédiée aux mobilités douces et décarbonnées	13 028 749 €
Requalification de voirie dédiées aux mobilités décarbonnées	6 693 900 €
Construction de voirie dédiée aux modes décarbonés (vélo, piétons, ...)	1 988 634 €
Fonds Européens	15 296 479 €
Retraitement des frais de personnel	8 012 373 €
Subventions pour le programme de recherche de souveraineté alimentaire	2 662 390 €
Achat de véhicules à motorisations électriques ou hybrides	1 626 315 €
Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable	592 999 €
Achat de repas végétariens	556 191 €
Valorisation de matière	518 093 €
Total général	50 976 123 €

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

Détails des dépenses Favorables sous conditions

Intitulés des dépenses Favorables sous conditions	Montants associés
Fonctionnement du réseau Car Jaune (motorisation thermique)	30 081 741 €
Construction de voirie dédiée aux transports collectifs non-décarbonés	27 228 559 €
Fonds Européens	24 397 839 €
Retraitement des frais de personnel	18 382 386 €
Opérations de rénovation sur bâtiments permettant 30% d'économie d'énergie	8 374 175 €
Aide à l'emploi pour la protection et la valorisation des espaces naturels et touristiques	7 135 232 €
Subventions (chauffe-eau solaire, covoiturage, mobilité)	1 352 027 €
Total général	116 951 958 €

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

Détails des dépenses Défavorables

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0041-DE



Intitulés des dépenses Défavorables	Montants associés
Fonds Européens	35 536 925 €
Construction de voiries dédiées aux voitures	32 321 517 €
Transport	32 230 770 €
Prise de participation dans le capital de Air Austral	30 000 000 €
Achat de véhicules à motorisation thermique	1 703 616 €
Achat de bus à motorisation thermique	527 154 €
Retraitement des frais de personnel	22 257 450 €
Subventions (achat de gaz et carburants fossiles)	7 674 301 €
Acquisition de matériel informatique sans respect des critères méthodologiques	4 352 483 €
Déplacements professionnels réalisés en avion	3 501 653 €
Accompagnement financier d'entreprises ne venant pas de filière liées à la transition écologique	1 197 055 €
Enfouissement des déchets	882 158 €
Construction de bâtiments engendrant de l'artificialisation des sols	762 144 €
Achat de carburant d'origine fossile	544 934 €
Déplacements professionnels réalisés en voitures thermiques	344 406 €
Total général	141 605 794 €

**DELIBERATION N°DAP2024_0042****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 28*

*Nombre de membres
représentés : 7*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /DEIDE / N°116348

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE DE LA RÉUNION (SRDAR)



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0042
Rapport /DEIDE / N°116348

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE DE LA RÉUNION
(SRDAR)**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu** l'article L 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
- Vu** le rapport N° DEIDE / 116348 de Madame la Présidente du Conseil Régional,
- Vu** l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 5 décembre 2024,
- Vu** l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 10 décembre 2024,
- Vu** l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 10 décembre 2024,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par l'ordonnance 2011-866 du 22 juillet 2011 qui attribue à la Présidente de la Région Réunion la compétence en matière de schéma régional de développement de l'aquaculture marine,
- la volonté régionale de procéder à la réalisation d'un schéma régional de développement de l'aquaculture de La Réunion (SRDAR) afin qu'il crée les conditions de développement et de relance de l'aquaculture à La Réunion,
- les contributions issues de la concertation élargie que la collectivité régionale a menée auprès des forces vives du territoire,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) ci-joint ;

- de demander qu'un travail soit mené en lien avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FD AAPPMA) afin de favoriser le repeuplement des rivières de La Réunion avec des espèces patrimoniales telles que le Cabot bouche ronde (dont les alevins sont appelés « bichique ») ou encore les chevrettes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre les orientations du SRDAR ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**



Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR) et son évaluation environnementale

« État des lieux, besoins, potentiels et sites propices »



SOMMAIRE

Préambule.....	2
I. CADRE GÉNÉRAL.....	3
1.1 Situation de l’Aquaculture dans le monde, en France et à La Réunion.....	3
1.2 Cadre réglementaire du Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture à la Réunion..	4
1.2.1 Fondements.....	4
1.2.2 Règlements.....	4
1.3 Élaboration du Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture de La Réunion (SRDAR).	6
1.3.1 Objectifs et finalités.....	6
1.3.2 Gouvernance du SRDAR.....	7
II. REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS.....	8
2.1 Méthodologie d’obtention du répertoire des sites existants.....	8
2.1.1 Collecte des données et consultations diverses.....	8
2.1.2 Visites sur site.....	8
2.1.3 Cartographie.....	8
2.2 Répertoire des sites existants.....	8
2.2.1 Localisation GPS des sites existants.....	8
2.2.2 Cartographie générale des sites en activité.....	9
2.2.3 Présentation des sites existants et en exploitation.....	9
III. ANALYSE DE L’ACTIVITÉ AQUACOLE.....	17
3.1 Typologie des exploitations.....	17
3.2 Production et perspectives.....	19
3.3 Freins au développement aquacole - Besoins des acteurs.....	20
3.4 Synthèse des éléments socio-économiques.....	22
3.5 Aquaculture réunionnaise tournée vers l’avenir.....	24
3.6 Vers de nouveaux modèles d’exploitations aquacoles.....	25
IV. REPERTOIRES DES SITE PROPICES.....	26
4.1 Méthodologie.....	26
4.2 Sites cibles.....	26
4.3 Sites propices.....	31
4.3.1 Recensements des sites propices à partir des sites cibles.....	31
4.3.2 Sites propices favorables à la production des espèces aquacoles.....	36
V. CONCLUSION.....	39

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L’AQUACULTURE À LA RÉUNION – ANNEXES

(en document joint)

ANNEXE 1 - Historique : dates et faits marquants de l’aquaculture réunionnaise	2
ANNEXE 2 - Liste des personnes rencontrées.....	5
ANNEXE 3 - État des lieux et situation sanitaire des exploitations	9
ANNEXE 4 - Taille des entreprises aquacoles	11
ANNEXE 5 - Besoins exprimés par les acteurs de la filière aquacole.....	14
ANNEXE 6 - 8 Fiches AFOM des modèles aquacoles existants.....	27
ANNEXE 7 - État de l’art : Espèces aquacoles domestiquées.....	35
ANNEXE 8 - Pré analyse environnementale- CYATHEA	68

Préambule

Dans un contexte d'augmentation de la demande de produits de la mer, le maintien des activités aquacoles et le développement de la filière de l'Aquaculture sont devenus un enjeu stratégique, économique et environnemental tant au niveau régional, que national et européen.

Pour répondre à ce défi, la Région Réunion a lancé en mars 2022 des travaux visant à mettre en place une nouvelle stratégie de planification aquacole à La Réunion et engager sur le territoire la reconquête du secteur de l'Aquaculture. En effet, la production aquacole réunionnaise décroît depuis le début des années 2010 et est entrée dans une phase stagnation pour atteindre difficilement le chiffre de production de 60 tonnes par an.

Le SRDAR qui vous est présenté recense les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture durable et à l'installation de fermes aquacoles.

Le SRDAR a été soumis à une évaluation environnementale qui fait l'objet d'un document annexe et qui prend en compte l'état initial de l'environnement sur le territoire, présentant les principales caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par sa mise en œuvre.

Un Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR) à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans a également été réalisé. Il est présenté dans un document complémentaire. Il définit les orientations et les actions à mener pour relancer durablement et avec succès la filière aquacole réunionnaise.

La Réunion possède de nombreux atouts et ce nouveau Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion (SRDAR) répond à la volonté de la Collectivité de s'engager durablement dans une aquaculture innovante, respectueuse de l'environnement et économiquement performante et compétitive, en favorisant le développement des activités aquacoles sur son territoire.

I. CADRE GENERAL

1.1 Situation de l'Aquaculture dans le monde, en France et à La Réunion

Dans un contexte de diminution des ressources mondiales halieutiques et alors que la production mondiale de la pêche de capture connaît une stagnation de ses prises depuis la fin des années 80 pour osciller entre 86 millions de tonnes et 93 millions de tonnes par an, la production mondiale de l'aquaculture connaît quant à elle une croissance continue et soutenue pour atteindre en 2022, le chiffres de 130,9 millions de tonnes.

En parallèle, la consommation mondiale des produits aquatiques explose dans le monde, la France figurant parmi les plus gros consommateurs de l'Union européenne avec une consommation de 31.8 kg par an et par habitant en 2020.

En 2020, la production française de produits d'origine aquatique couvrait moins d'un tiers (30 %) des besoins nationaux, les produits de l'aquaculture française ne couvrant quant à eux que 8,7 % des besoins avec une production nationale totale estimée à 191 milles tonnes par an, soit 0,16 % de la production mondiale.

Pour les Outre-Mer et particulièrement à La Réunion, l'activité aquacole est peu développée et se compose principale d'un maillage de PME-TPE familiales. Elle fait face à de nombreuses difficultés : rareté des sites disponibles pour les activités, défaut de structuration locale de la filière et de solutions de formation, étroitesse du marché local et difficultés à pénétrer de nouveaux marchés (export).

Trois grandes étapes ont jalonné le développement de l'Aquaculture à La Réunion (cf. Annexe 1 : Historique : dates et faits marquants de l'aquaculture réunionnaise de 1990 à 2022) :

1) Le développement de la filière démarre dans les années 90. Le Conseil Régional de La Réunion amorce une politique volontariste en faveur de l'Aquaculture et encourage le développement des activités aquacoles, comme alternatives à l'exploitation de certaines ressources démersales.

En 1990, à l'initiative de la Collectivité, l'Association Réunionnaise du Développement de l'Aquaculture (ARDA) est créée. Sa mission est de mettre au point des techniques de production d'alevins sur de nouvelles espèces tropicales et de favoriser le développement des activités aquacoles de l'île.

Les fermes piscicoles en eau douce se développent, surtout dans l'Ouest. Les espèces élevées sont principalement les Tilapias et la Truite arc-en-ciel, le Camaron, le Black Bass, et les Carpes. Et dès le début des années 2000, suite aux travaux de l'ARDA, l'Ombrine est introduite à La Réunion, c'est le début de l'aquaculture marine.

En 2005, la filière est jeune mais produit déjà un peu plus de 230 tonnes par an dont 50 tonnes d'Ombrine. La commercialisation est essentiellement locale et la filière bien que peu développée semble rentable et présente de bonnes perspectives économiques.

2) En 2010, inversion de la tendance. La fermeture du Centre Technique Aquacole, Hydro-Réunion (ex-ARDA) entraîne l'arrêt de la production d'alevins destinés aux fermes aquacoles. Celles qui ne

pouvaient créer une écloserie intégrée à leur exploitation ont dû importer les intrants, augmentant leurs coûts de production. Faute de rentabilité, les fermes aquacoles ferment les unes après les autres.

3) La nouvelle mandature régionale de 2021 porte une ambition : définir une nouvelle stratégie collective pour relancer le développement de l'aquaculture réunionnaise, renforcer la pérennité économique des exploitations, valoriser les produits aquacoles et accroître leur pénétration sur le marché en local et à l'export.

La croissance économique aquacole se fondera sur une stratégie globale, collective et intégrée qui visera à traiter tous les freins qui entravent actuellement la capacité de développement de l'aquaculture réunionnaise.

1.2 Cadre réglementaire du Schéma régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

1.2.1 Fondements

En 2008, Hélène Tanguy, Maire du Guilvinec, établit un rapport sur le développement de l'aquaculture dont les propositions d'actions sont orientées autour des axes suivants :

- mise en place d'une véritable stratégie de développement globale ;
- accompagnement fort et durable des entreprises.

Au cours de cette même période, l'Europe incite les États à élaborer des systèmes de planification de l'espace en y intégrant les éléments relatifs à la stratégie de l'aquaculture.

En 2009, le Grenelle de la Mer réunit l'État, les collectivités, les acteurs économiques et professionnels et des représentants de la société civile dans une démarche publique de réflexion et de négociation. En découle une centaine de propositions documentées dans le « Livre Bleu des Engagements du Grenelle de la Mer ». Onze propositions concernant l'aquaculture ont été produites, regroupées autour des thèmes suivants :

- améliorer les performances environnementales ;
- confier aux aquacultures les espaces nécessaires, prévenir les conflits d'usages et définir des orientations par une approche de planification stratégique ;
- veiller à la promotion et la commercialisation de produits écologiques et de qualité ;
- améliorer et simplifier les démarches administratives, techniques et réglementaires de l'activité.

C'est dans ce contexte que l'État a légiféré sur la question de la production aquacole, en mer notamment.

1.2.2 Règlementation

L'article 85 de la loi n° 201-874 du 27 juillet 2010 introduit l'article L 923-1-1 du code rural de la pêche maritime qui décrit l'obligation d'établir des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine. Leur objectif est de recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une

aquaculture marine durable. Ces schémas recensent également les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

L'ordonnance 2011-866 du 22 juillet 2011 adapte à l'Outre-Mer diverses dispositions relatives à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, notamment en modifiant l'article L951-7 du code rural et de la pêche maritime qui attribue au Président du Conseil Régional la compétence en matière de schéma régional de développement de l'aquaculture marine.

La circulaire DPMA/SDAEP/C2011-9626 du 2 août 2011 précise les modalités de mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine et fixe les étapes de son élaboration.

- Contexte
- Cadre général
- Procédure d'élaboration
- Bilan et révision

A noter que les schémas ont pour vocation à être actualisés tous les 5 ans.

Le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 introduit l'article R 122-17.-I du code de l'environnement qui impose une évaluation environnementale pour les SRDAM sous l'autorité du Préfet de Région, autorité administrative compétente de l'État.

L'article R 122-20 précise le contenu de l'évaluation environnementale à savoir :

- 1° Présentation générale du schéma
- 2° Description de l'état initial de l'environnement
- 3° Solutions de substitution raisonnable
- 4° et 5° Exposé des motifs
- 6° La présentation des mesures prises pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives
- 7° Présentation des critères, indicateurs et modalités
- 8° Présentation de la méthodologie utilisée
- 9° Résumé non technique de l'étude

La réglementation applicable à la pisciculture terrestre d'eau douce est décrite dans l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumise à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées).

Il précise notamment que l'installation doit être implantée :

- à au moins 100 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou locaux habituellement occupés par des tiers, stades ou terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ;
- à au moins 3 kilomètres en amont ou en aval d'une pisciculture existante implantée sur le même cours d'eau (cette distance se mesure immédiatement en amont de la prise d'eau ou immédiatement en aval du rejet, le long de l'axe du cours d'eau) ;
- dans un rayon d'au moins 1 kilomètre d'une pisciculture située sur le même bassin versant.

« **Le plan aquacultures d'avenir 2021-2027** » paru en mai 2021 fixe la nouvelle stratégie nationale pour le développement durable de l'aquaculture, déclinaison nationale des nouvelles lignes directrices de la Commission européenne, article 34 du règlement relatif à la politique commune des pêches. Il se présente sous la forme de 8 fiches actions pour :

- Simplification des procédures administratives et d'accès à l'espace
- Sanitaire et zoo sanitaire en aquaculture et bien-être des poissons
- Recherche & Innovation
- Gestion des risques climatiques, sanitaires, zoo sanitaires, environnementaux
- Favoriser le développement économique des filières aquacoles
- Attractivité des métiers et formation
- Augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture et performance environnementale des entreprises aquacoles
- Collecte et valorisation des données aquacoles

Enfin pour l'aquaculture terrestre, il n'y a pas d'obligation d'établir un schéma régional de développement continental comme en mer.

Les Collectivités se sont appropriées ce cadre pour établir un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture, couvrant l'espace continental et maritime

1.3 **Élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR)**

1.3.1 **Objectifs et finalités**

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) est une planification stratégique, qui constitue un outil de développement durable du territoire à l'échelle régionale. Il est mis en place pour répondre aux enjeux de développement de l'aquaculture réunionnaise.

Il a pour objectifs d'asseoir la légitimité des exploitations existantes, de favoriser la relance et le développement de l'Aquaculture et de prévenir les conflits d'usage.

Trois documents ont été produits :

- **Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR)** comprend le recensement des sites existants et l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture qui ont pour vocation à devenir des lieux de production aquacole sous réserve de prendre en considération les enjeux cartographiés (zones d'exclusion / réserves naturelles / zone d'immersion...);
- **L'évaluation environnementale** élaborée en tant qu'outil d'aide à la décision. Elle contribue à rendre plus lisible les choix opérés (sites propices) au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement.
- **Le Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR)** à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans et qui définit les orientations et les actions à mener pour relancer rapidement et durablement la filière aquacole réunionnaise.

1.3.2 Gouvernance du SRDAR

Co-construit avec tous les acteurs concernés et impliqués dans la filière - scientifiques, institutionnels et privés -, le SRDAR répond aux besoins et aux enjeux de développement des activités aquacoles, en harmonie avec les autres activités économiques.

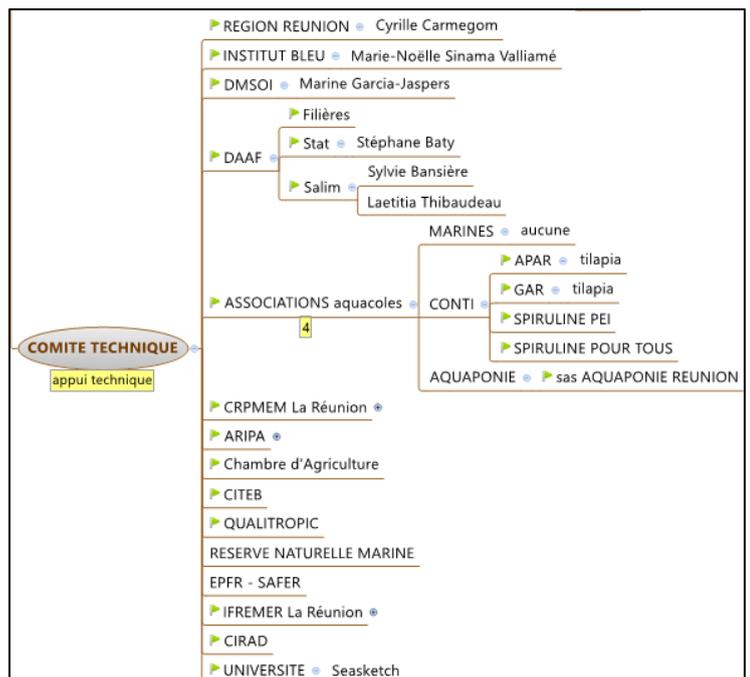
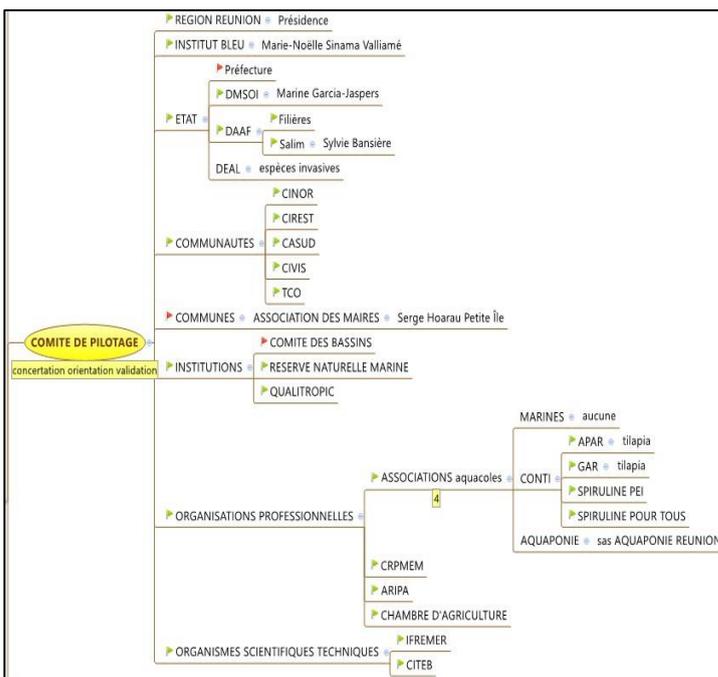
Le dialogue avec tous les acteurs a été un facteur clé de réussite. Le SRDAR a donc été élaboré par la Région en concertation avec la DMSOI et l'ensemble des représentants publics et acteurs professionnels de la filière, tout au long de son exécution.

Le Comité de pilotage - l'instance de concertation, d'orientation et de validation - était constitué de la Présidente du Conseil Régionale ou de son représentant, du Préfet ou de son représentant, de la Présidente de l'Institut Bleu, d'un représentant des communes et des intercommunalités, des partenaires professionnels, institutionnels et associatifs.

Le Comité de pilotage s'est appuyé tout le long du projet sur un Comité technique composé des services de la Région, de l'État (DMSOI), de l'Institut Bleu, de la Chambre consulaire (CRPMEM), de l'Interprofession (ARIPA), de NEXA et du CITEB, et de groupes de travail thématiques.

Les travaux pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion se sont donc déroulés en plusieurs étapes, comprenant :

- Phase 1 : Présenter un état des lieux et établir un diagnostic AFOM des modèles technico-économiques des fermes aquacoles réunionnaises
- Phase 2 : Créer un répertoire des sites existants et recenser les besoins des acteurs
- Phase 3 : Identifier les sites propices et créer un répertoire
- Phase 4 : Réaliser un Plan de développement stratégique à l'horizon 2030 proposant des orientations et des actions concrètes pour une relance et un développement durable de l'Aquaculture à La Réunion.



II. REPERTOIRE DES SITES EXISTANTS

2.1 Méthodologie d'obtention du répertoire des sites existants

2.1.1 Collecte des données et consultations diverses

Des consultations ont été menées auprès des organismes ressources et des acteurs socio-économiques de la filière pour procéder à la collecte de données nécessaires au recensement des sites existants ou en cours d'installation. Parmi eux figurent la DMSOI, la DAAF de La Réunion, l'Institut Bleu, CITEB, Qualitropic, la Chambre d'agriculture, l'ADEME... (Cf. Annexe 2 – Liste des personnes rencontrées)

2.1.2 Visites sur site

Les visites de terrain ont permis d'actualiser les données concernant notamment la typologie des exploitations et de vérifier sur site l'état des installations existantes et les voies d'accès.

Les différentes rencontres ont permis de cerner les conditions d'exercice de la profession et d'identifier les différents freins et besoins des exploitants, nécessaires au développement de leurs activités et de la filière (cf Annexe 3 : État des lieux et situation sanitaire des exploitations).

2.1.3 Cartographie

Dans un premier temps, le positionnement de l'ensemble des sites existants a été localisé à l'aide d'un GPS. Puis, une carte générale à l'échelle de l'île a été réalisée pour permettre de visualiser les sites aquacoles de La Réunion.

Cette carte a été ensuite déclinée par site d'exploitation existant : sur chacune des cartes des sites existants sont représentés des périmètres, selon un code couleur bien défini (**gris**, **orange** et **vert**), délimitant des zones d'interdiction, des zones sous conditions et des zones sans contraintes.

2.2 Répertoire des sites existants

2.2.1 Localisation GPS des sites existants

	Nom - Prénom	Société	Tilapia	Truite	Esturgeon	Aquariophilie	Spiruline	Aquaponie	Lieu	Latitude	Longitude
1	ROBERT Yann	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	X				X		SAINT-ANDRÉ / CIREST	-20,92508535	55,65961009
2	SINAMA Nicole & Hervé	E.I PISCICULTURE DE SAINTE-SUZANNE	X						SAINTE-SUZANNE / CINOR	-20,92106137	55,62339309
3	DYCKEROF Max	AQUA AUSTRAL SAS	X		X				L'ÉTANG SALÉ / CIVIS	-21,27618335	55,38129629
4	LALECOUPANDE Charles	Lalecoupande Charles	X						SAINTE-ANNE / CIREST	-21,12048184	55,69208676
5	ELISABETH Roland	HELLBOURG TRUITES		X					HELL-BOURG (SALAZIE) / CIREST	-21,07030989	55,5197057
6	CAZAMBO Samuel	PISCICUNIMOME		X					SAINTE-PIERRE / CIVIS	-21,28107702	55,6202854
7	PACAUD Olivier	EARL LANGEVIN TRUITES		X					SAINTE-ANNE / CIREST	-21,12048184	55,69208676
8	HUET Kensi	Kensi Aquarium				X			L'ÉTANG SALÉ / CIVIS	-21,27618335	55,38129629
9	CRISTO Hugues	SARL AQUAPLANETE				X			LES MAKES (SAINT-LOUIS) / CIVIS	-21,21577647	55,40420087
10	Martin Jérôme	SCEA COULEUR PÉI				X			LES AVIRONS / CIVIS	-21,25100038	55,33846286
11	DUPONT Sylvain	SPIRULINE DE STE MARIE / RUN SPIRIT / EURL Stana					X		SAINTE-MARIE / CINOR	-20,92012641	55,54323871
12	BOYELLE Guillaume	Guillaume Boyelle / Spiruline St-Leu					X		SAINTE-ANNE / CIREST	-21,12048184	55,69208676
13	FRANCO Antonio	ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS					X		LE GUILLAUME (SAINT-PAUL) / TCO	-21,03811459	55,31988752
14	Jean Philippe Arnould	LABEL VERTE					X		L'ÉTANG SALÉ LES HAUTS / CIVIS	-21,26470154	55,3686155
15	Sébastien Ladrangé	Sébastien Ladrangé / Miellerie de Maria						X	Ilet Maria - Mafate - Saint-Paul / TCO	-21,10094263	55,43002733
16	Christian Coze (directeur)	Association An Gren Kouler						X	LE PORT / TCO	-20,95115341	55,29925796
17	Julien Gaillot (directeur)	Association Les Rencontres Alternatives - La Raffinerie						X	SAVANNAH SAINT-PAUL / TCO	-20,9883833	55,29925796
18	Alfred DULYMOIS (directeur)	ARDIE (association)						X	BRAS-PANON / CIREST	-20,9964863	55,67565931

2.2.2 Cartographie générale des sites en activité

Depuis la fermeture de la Société Aquacole des Mascareignes (SAM) en 2013, l'aquaculture marine a totalement disparue. Seules 20 fermes aquacoles continentales sont aujourd'hui en activité.

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



2.2.3 Présentation des sites existants et en exploitation

Le tableau ci-dessous détaille la liste des espaces soumis à la limitation et à l'interdiction d'installations ou sans contrainte particulière.

ZONE D'INTERDICTION gris	ZONE SOUS CONDITION orange	ZONE SANS CONTRAINTE vert
<ul style="list-style-type: none"> -Site classé -Conservatoire du littoral -Espace naturel sensible (ENS) -Parc national cœur -Réserve Naturelle Nationale Étang St Paul -Réserve biologique -Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) -Schéma d'aménagement régional (SAR) et le schéma de mise en valeur de la mer SMVM <ul style="list-style-type: none"> - ZUD : zone urbaine durable - ZUP : zone à urbaniser en priorité - ERLAP : espaces remarquables du littoral à protéger - Territoires ruraux habités - ENPF : espace naturel à protection forte -POS / PLU <ul style="list-style-type: none"> - ZAC : zone d'aménagement concertée - NB : zone d'urbanisation diffuse - U : zone urbaine - Au : zone à urbaniser -Plan de prévention des risques (PPR) <ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Mouvement de terrain -PPR littoraux : submersion marine -Bâti et Étalements urbain 	<ul style="list-style-type: none"> -Aire de libre adhésion du Parc National -PPR : <ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Mouvement de terrain - Submersion marine 	<ul style="list-style-type: none"> -SAR : zone agricole -SAR : continuité écologique -SAR : coupure d'urbanisation

AQUA AUSTRAL SAS et KENSI AQUARIUM

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
 - ▲ Site
 - ◆ Site
- Zones
- Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte

Topographie

- Voies d'accès
- Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION AN GRAN KOULEUR

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- ◆ Site
- Zones
- Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte

Topographie

- Voies d'accès
- Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION ARDIE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous Condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION LES RENCONTRES ALTERNATIVES – LA RAFFINERIE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS

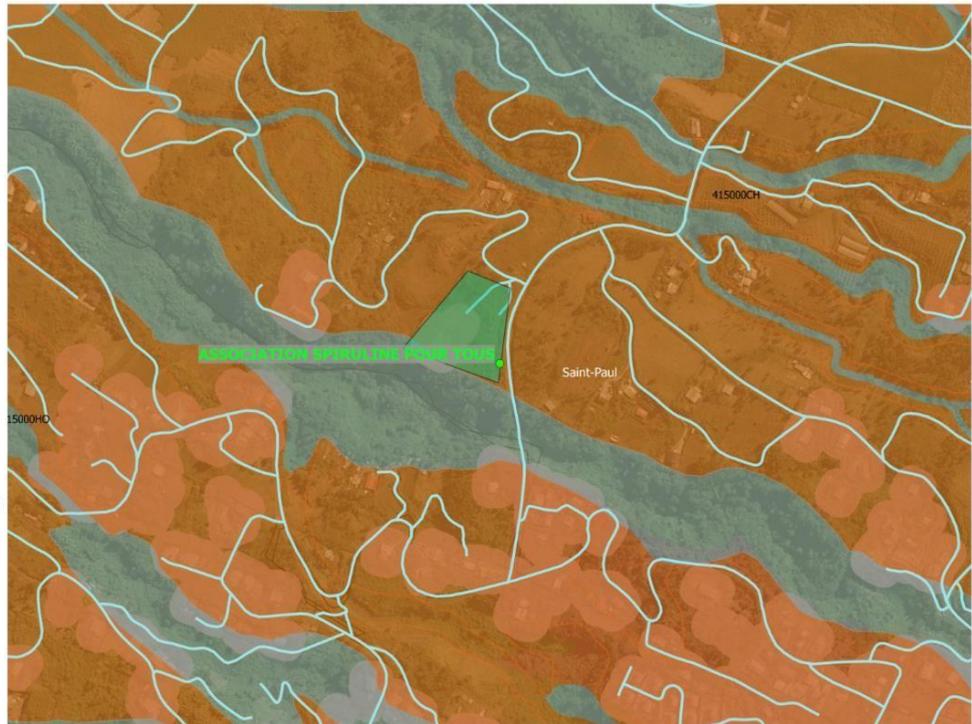
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



E.I. PISCICULTURE DE SAINTE MARIE SUZANNE

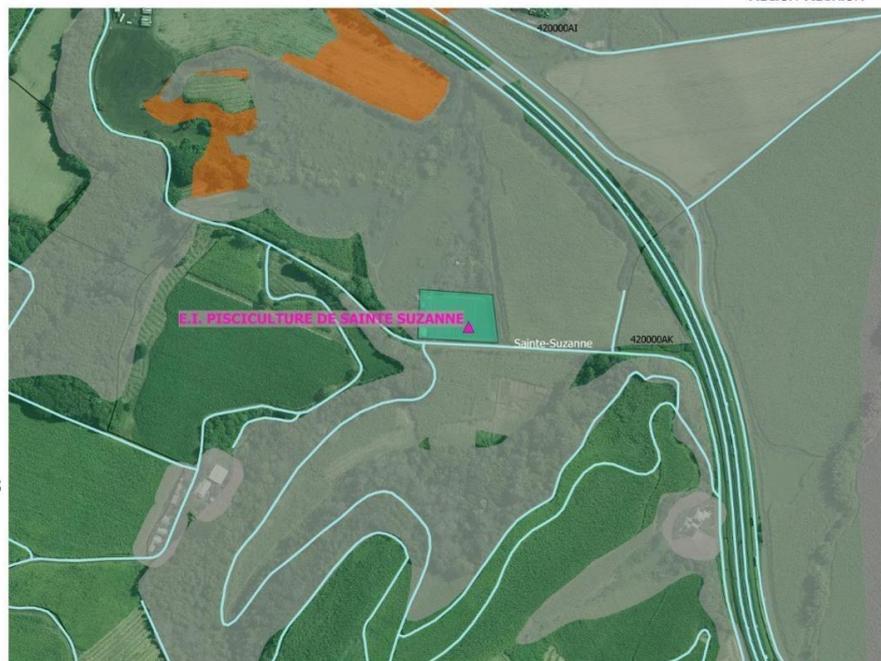
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- ▲ Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



EARL LANGEVIN TRUITES

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



EURL STANA

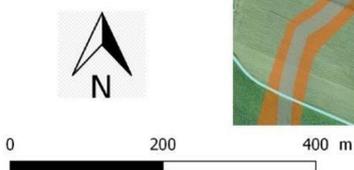
SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



HELLBOURG TRUITES

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous Condition
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



LABEL VERTE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



LALECOUPANDE CHARLES

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

• Site

Zones

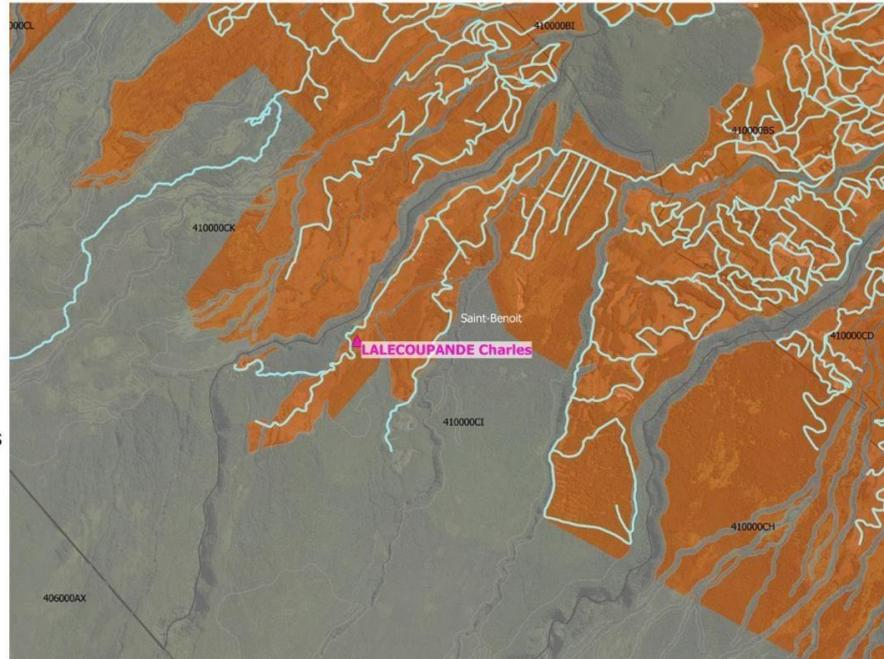
■ Interdiction

■ Sous Condition

Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



MIELLERIE DE MARLA

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

• Site

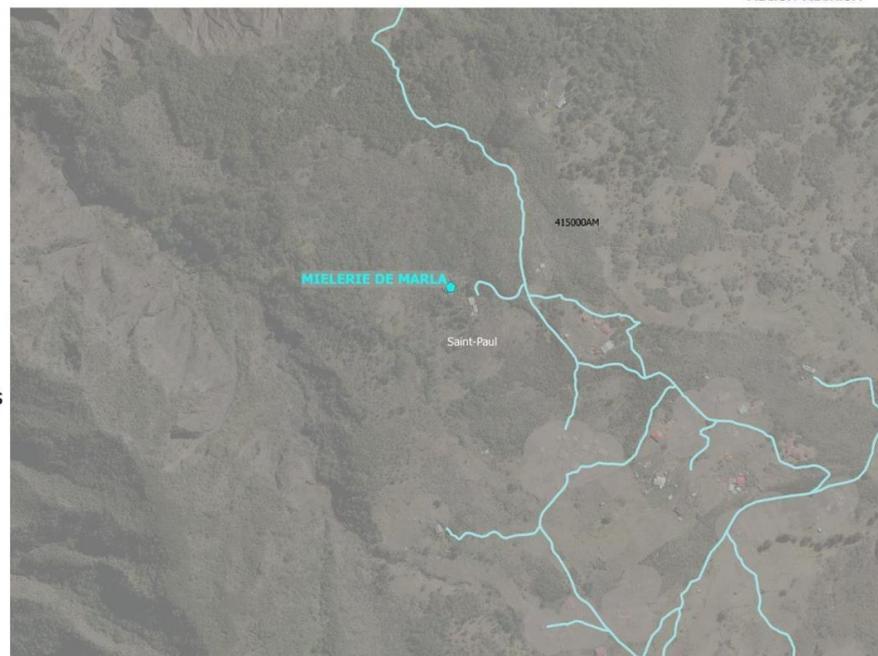
Zones

■ Interdiction

Topographie

— Voies d'accès

□ Parcelles Cadastrales



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



SARL AQUAPLANETE

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



SCEA AQUACOLE DU KOLOSS

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Spiruline
- ▲ Tilapias
- Zones
 - Interdiction
 - Sous contrainte
 - Sans contrainte
- Topographie
 - Voies d'accès
 - Parcelles Cadastrales



0 200 400 m

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Source : BD Ortho 2017, BD Topo 2017



III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ AQUACOLE

3.1 Typologie des exploitations

	Lieu	Type d'entreprise	Eau/ rejets	Système élevage/ culture	Surfaces	Volumes production estimés (m3)	Origine alevins/souches	Niveau d'autonomie	Capacité De Production Maximale estimée (T)*	Production 2021 (mission 2022)	Produits Commercialisés	Circuit de commercialisation
TILAPIAS	SAINT-ANDRE / CIREST	Familiale	Pompage nappe phréatique / rejets directs	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	12x600m2 = 7200m2 (8500 m3)+ 3x600m2 pour pêche récréative 3x600m2 = 1 800 m2	8 640	Import	Totalement dépendant de la fourniture en alevins par un tiers	18	6	poissons entiers	Mareyeur SDPM
	SAINTE-SUZANNE / CINOR	Famiale	Pompage resurgence surface / rejets directs	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	3x1200m2 = 3 600 m2	4 320	Écloserie personnelle : alevins mixtes-Red Florida	Insuffisant (besoin en alevins prégrossis)	10	3,5	poissons entiers	95 % GMS et 5 % vente directe - partenariat CARREFOUR producteurs locaux
	L'ETANG SALE / CIVIS	Famiale	Forage /Etang du gl	Etangs bâchés / recirculation par pompage / lagunage	terrain : 30000m2 avec bâtiment couvert 5 000 m2	6 000	Écloserie personnelle - Red Florida	Correct Absence suivi des lots	25	15	poissons entiers	GMS et vente directe sur site
	L'ETANG SALE / CIVIS	Famiale	Captage direct/ rejets directs	Etangs bâchés / Eau pompée en surface / recirculation / lagunage	3 x 400m2 = 1 200 m2				7	2	poissons entiers	Mareyeur SDPM
TOTAL TILAPIAS									60	26,5		
TRUITES	Hell-Bourg - SALAZIE / CIREST	Familiale	Captage direct/ rejets directs	Eau gravitaire / Raceways béton		300	Import d'œufs Hexagone - puis écloserie personnelle	Dépendant de l'import	12	3	Poissons entiers 250g	60 % vente directe sur site et 40 % restaurants locaux et GMS
	SAINTE-PIERRE / CIVIS	Familiale	Captage source	Eau gravitaire / Raceways béton		100		Dépendant de l'import	5	3	poissons entiers	95 % GMS, 5 % vente directe
	SAINTE-JOSEPH / CASUD	Familiale	Captage resurgence source/ Talweg source	Eau gravitaire / Raceways béton		600	Import d'œufs hexagone + écloserie personnelle	Dépendant de l'import	25	15	poissons entiers	70% vente directe sur site et 30% négoce autre pisciculteur
TOTAL TRUITES									42	21	tonnes	
ESTURGEONS	L'ETANG SALE / CIVIS	Familiale					Alevins importés de l'Hexagone	Dépendant de l'import	1	0,6	Caviar	Marché local - A terme export
									10	6	poisson entier	Marché local

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



	Lieu	Type d'entreprise	Eau/ rejets	Système élevage/ culture	Surfaces	Volumes production estimés (m3)	Origine alevins/ souches	Niveau d'autonomie	Capacité De Production Maximale estimée (T)*	Production 2021 (mission 2022)	Produits Commercialisés	Circuit de commercialisation
AQUAPONIE	L'ETANG SALE / CIVIS		eau du réseau - circuitfermé	bassin - bac - aquarium		200	import Asie SE, Israel				Carassius auratus, Cyprinus Carpio, Poecilia reticulata	vente aux animaleries - directe au public - et export
	Les Makes - St Louis / CIVIS										poissons d'ornement	vente aux animaleries - directe au public
	LES AVIRONS / CIVIS		Saphir et CISE. Circuitfermé, exédant alimente une parcelle agricole	acclimentation enaquarium et production en bassin	4000 m²		La Réunion	Dépendance aux fermes japonaises	30 000 pièces	25 000 pièces	Carpe Koi (90%) + guppys, platy, xyphos, molly, corydoras	vente aux animaleries - directe au public - et export
TOTAL AQUARIOPHILIE												

AQUAPONIE	Ilet Marla - Mafate - SAINT-PAUL / TCO	privée	Tilapia	270	Alimente le gîte, les restaurants et l'école de Mafate
	Le Port / TCO	asso	Tilapia	240	Autoconsommation au sein de l'ACI + tomate + concombre
	SAVANNAH SAINT-PAUL / TCO	asso	Tilapia	480	Autoconsommation au sein de l'asso resto associatif + tomate + concombre
	Bras Panon / CIREST	asso	Tilapia	240	Autoconsommation au sein de l'ACI + tomate + concombre
	Saint-Louis / CIVIS	ccas	Tilapia / Truite	1 275	Autoconsommation
TOTAL PRODUCTION en tonnes				2505	

L'aquaculture réunionnaise est aujourd'hui principalement portée par des entreprises de petites tailles (Cf : Annexe 4 : Tableau des entreprises aquacoles) dont le niveau de production est historiquement bas.

L'aquaculture réunionnaise présente une grande diversité et les fermes aquacoles qui la composent présentent des activités très variées tant par les techniques que par les productions proposées **TILAPIA / TRUITE / ESTURGEON / SPIRULINE / AQUAPONIE ET AQUARIOPHILIE**. Les milieux dans lesquels elles s'inscrivent sont également très différents.

3.2 Production et perspectives

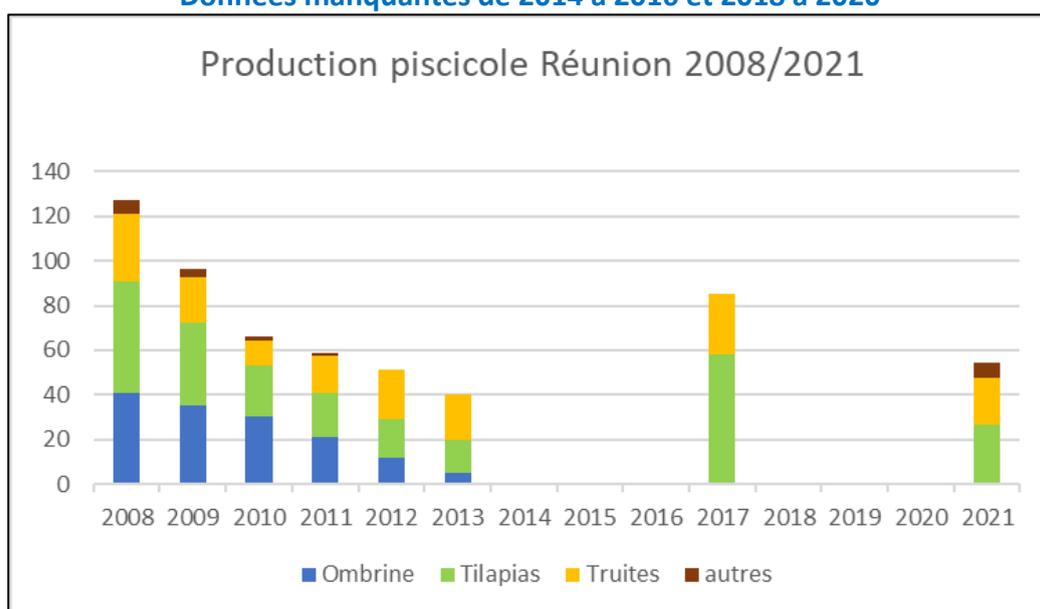
Aujourd'hui, il reste 20 fermes aquacoles en activité et la production totale atteint difficilement les 60 tonnes par an.

Par ailleurs, 11 projets de création de fermes aquacoles sont évoqués avec une projection de production estimée à 40 tonnes par an supplémentaires.

Niveau de production aquacole réunionnaise

	SITUATION 2017 (Données DAAF)				SITUATION 2022 (Données Terrain)			
	Nb de producteurs en activité (DAAF)	Capacité Maximale en T/an	Production en T 2017	PROD en % de la capacité de production	Nb de producteurs en activité	Capacité Maximale	Production 2021 en T	PROD en % de la capacité de production
TILAPIA	8	89	58,5	66%	4	60	26,5	44%
TRUITE	4	43	27	63%	3	42	21	50%
ESTURGEON poisson	1	10	6	60%	1	10	6	60%
SPIRULINE	8				4	2,7	0,6	22%
AQUAPONIE	Non quantifiée							
AQUARIOPHILIE	2				2			
	23	142	91,5	64%	14	114,7	54,1	47%

Évolution de la production piscicole réunionnaise depuis 2008 Données manquantes de 2014 à 2016 et 2018 à 2020



(Source : Agreste Primeur N°255 données disponibles jusqu'à 2008 / producteurs privés 2010-2013 / rapport ARDA 2014)

La production annuelle des espèces produites à la Réunion et perspectives d'avenir

Fermes	existantes	en projet	Fermes	Prod 21	Capa 22	En projet
OMBRINE	0	0	OMBRINE	↓ 0	0	0
TILAPIA	4	1	TILAPIA	↓ 26	60	10 (+20)
TRUITE	3	0	TRUITE	↓ 21	42	0 (+8)
CARPE	0	0	CARPE	-	-	-
ESTURGEON	1	0	ESTURGEON	↗ 6	10	-
SPIRULINE	5	3	SPIRULINE	↘ 0,6	2,7	2
AQUAPONIE	4	5	AQUAPONIE	↗ 2,5	2,5	28
AQUARIOPHILIE	3	2	AQUARIOPHILIE	↗ -	-	-
total	20	11	total	56	117	40

L'essentiel à retenir :

- La production aquacole réunionnaise est relativement faible et atteint difficilement un niveau de production annuelle de 60 tonnes par an
- Les fermes aquacoles existantes sont en sous activité et fonctionnent à 50 % de leur capacité
- La filière aquacole de tilapias est fortement impactée depuis la disparition du centre technique Hydro-Réunion ex Arda
- Le marché local de l'Aquaponie bien que limité reste dynamique
- Le marché de l'Aquariophilie est en plein essor, localement et à l'international
- Une présence d'organismes de recherche et d'un centre technique de valorisation des milieux aquatiques performants.

3.3 Freins au développement aquacoles - Besoins des acteurs

Les principaux freins au développement de la filière aquacole réunionnaise :

- Une offre limitée dans ses contours actuels (Tilapia brut – Spiruline conventionnelle)
- le vieillissement de l'outil de production (Truite)
- les difficultés techniques (exemple : maîtrise de la reproduction de Tilapia)
- l'absence de labellisation (bio et durable, origine) permettant de répondre aux attentes des consommateurs (cas de la Spiruline par exemple)
- le choix d'un modèle économique pour limiter les charges d'exploitation (Tilapia – Truite)

Les principaux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs (pour plus de détails cf : Annexe 5) :

- La création d'une fédération aquacole
- La création d'une éclosérie collective
- Le besoin d'accompagnement de proximité des fermes : assistance technique à la production, à la transformation
- Un accompagnement pour accéder aux dispositifs d'aides, comme le PCS – plan de compensation des surcoûts et/autres dispositifs

- Des besoins en investissements importants pour moderniser les installations
- La sécurisation zootechnique de certaines fermes (truite).
- Une diversification de la production (espèces)
- Lancer des études de marché sur la consommation des produits aquacoles, les nouveaux débouchés commerciaux en local et à l'export.
- Prévoir d'une réserve foncière pour la création de nouvelles installations ou le développement de celles existantes et faciliter l'accès au foncier
- Alléger les démarches administratives (autorisations / agréments...)

Tableau synthétique des besoins et des demandes

LES PRODUITS

BESOINS

- TILAPIA – hausser les rendements
- TILAPIA – marché Rhf et autres
- TILAPIA – acceptation consommateurs
- TRUITE – moderniser
- TRUITE – contrôler l'eau
- SPIRULINE – les débouchés
- SPIRULINE – analyses
- SPIRULINE – pas bio
- OMBRINE
- CAMARON
- VIVANEAU BOURGEOIS
- ESPECES AUTORISEES

ACTIONS

- TILAPIA – alevins grossis mâles
- TILAPIA – analyses sensorielles & étude de marché
- TRUITE – investir
- TRUITE – nouvelle technologie
- SPIRULINE – diversifier les débouchés – marketing (marque territoriale)
- SPIRULINE – laboratoire Citeb
- OMBRINE – couvrir le marché ?
- CAMARON – produire local ?
- VIVANEAU BOURGEOIS – nouvelle espèce ?

LE COMMUN

BESOINS

- INFORMATION
- ECOUTE
- FORMATION
- PCS POUR TOUS
- ECLOSERIE COLLECTIVE
- ASSISTANCE TECHNIQUE
- PLAN STRATEGIQUE
- RESERVE FONCIERE
- ALIMENT LOCAL

ACTIONS

- FEDERATION AQUACOLE
- ADHESION INSTITUT BLEU
- ECLOSERIE COLLECTIVE (tilapia – truite)
- CITEB
- ETUDE DE MARCHE fine sur les produits aquacoles
- PLAN STRATEGIQUE REGION
- SRDAR

LES FERMES

BESOINS

- AQUACULTURE MARINE – blocage ?
- AQUACULTURE TERRESTRE – sos technique
- AQUACULTURE TERRESTRE – le foncier
- AQUAPONIE – produire ses alevins
- AQUAPONIE – diversifier les couplages
- AQUARIOPHILIE – produire local
- AQUARIOPHILIE – maîtriser les souches
- AQUARIOPHILIE – maîtriser les pathos
- AQUARIOPHILIE – analyses en local
- AQUARIOPHILIE – des projets du foncier

ACTIONS

- AQUACULTURE MARINE – à terre
- AQUACULTURE TERRESTRE – centre technique aquacole
- AQUACULTURE TERRESTRE – éclosionerie
- AQUACULTURE TERRESTRE – sites propices ciblées et pré-réservés
- AQUAPONIE – éclosionerie
- AQUAPONIE – eau salée
- AQUARIOPHILIE – de nouvelles fermes locales, innovantes, avec de la R&D (génétique et sélection)

3.4 Synthèse des éléments socio-économiques

A partir des espèces produites en élevage et les techniques d’exploitation utilisées, 8 modèles aquacoles ont été identifiés sur le territoire.

Une analyse détaillée des atouts et des faiblesses (AFOM) de chacun des modèles aquacoles existants a été réalisée et est disponible en annexe 6 et permet de tirer les conclusions suivantes :

MODELES AQUACOLES EXISTANTS A LA RÉUNION					
ESPECE	TECHNOLOGIE				
	ETANG recirculé & lagunage	BAC hors sol circuit ouvert	BAC hors sol circuit fermé	BASSIN hors sol circuit fermé	AQUAPONIE
TILAPIA	X				X
TRUITE		X			X
ESTURGEON			X		
SPIRULINE			X	X	
POISSONS D'ORNEMENT			X		

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE TILAPIAS en étangs recirculés :

- minimise les besoins en eau par rapport à des systèmes ouverts
- est relativement simple à mettre en œuvre et n’implique pas un niveau de technicité élevé
- limite les risques liés à des niveaux d’intensification élevé (temps de réaction en cas de défaillance / mortalités/ pathologies)
- génère un gain thermique, qui même s’il est insuffisant pour atteindre les optimums, demeure appréciable pour la croissance (versus circuit ouvert)
- supporte une hausse des densités d’élevage avec apport d’oxygénation complémentaire
- permet d’obtenir une hausse des rendements en limitant les phases de grossissement avec des alevins pré grossis

Néanmoins ce système :

- requiert des surfaces de plusieurs milliers de m² et les difficultés d'accès au foncier sont un frein à son déploiement.
- impose aussi de disposer d'une ressource en eau suffisante et accessible, d'une possibilité de recirculation/ lagunage.
- nécessite une surface minimale de 5 000m² d'étangs pour atteindre des seuils de production et garantir un revenu à l'exploitant
- a ses limites en termes d'intensification par la capacité d'épuration du système de recirculation/ lagunage et de rendements par la durée des cycles de grossissement et le temps de séjour des lots dans les étangs

Les principaux freins au développement de l'activité :

- L'accès au foncier avec à une surface minimale de l'ordre 5 000m² à 1 ha d'étangs selon le poids des alevins mis en grossissement
- La ressource en eau
- La température en deçà des optimums requis pour la croissance

Dans ce contexte, le soutien à la production des activités existantes est nécessaire : relance du site de l'Étang Salé, production d'alevins monosexes de 10 à 20 grammes, production d'alevins pré grossis (100 g) et apport d'oxygène complémentaire.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE TRUITE en raceways et en circuit ouvert nécessite :

- de travailler à une température ne dépassant pas ou peu 20°C (altitude de plus de 400 mètres)
- de disposer d'un débit suffisant pour assurer un bon renouvellement et une bonne oxygénation des eaux d'élevage
- d'exercer sur un terrain accessible, de faible pente pour autoriser la construction de bassins en béton

A La Réunion, le modèle est peu développé. Il convient cependant de soutenir les exploitations existantes pour leur permettre d'accroître leur productivité et leur rentabilité économique.

Par ailleurs, la création de nouveaux sites aquacoles n'est aujourd'hui envisageable qu'à partir :

- d'une co-valorisation de l'eau captée à Sainte-Rose pour le site EDF
- d'un changement de mode de production : circuits fermés en eau refroidie (avec utilisation d'énergie) ou en aquaponie dans les hauts.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION D'ESTURGEON sur le site d'Étang Salé est difficilement duplicable pour les raisons suivantes :

- incertitudes sur les capacités d'absorption du marché du caviar et de la chair d'esturgeon
- niveau élevé d'investissements pour la création de nouvelles exploitations

LE SYSTÈME DE PRODUCTION EN AQUAPONIE associant truite ou tilapia à des cultures maraichères présentent de nombreux avantages :

- faible emprise au sol et faibles besoins en eau.
- limitation des risques d'échappement d'individus vers le milieu naturel (réglementation des Espèces Exotiques Envahissantes).

- choix de l'espèce de poisson en fonction de la température de l'eau

La création de sites d'Aquaponie est envisageable pour une production à plus grande échelle, néanmoins une analyse de faisabilité technico-économique est fortement conseillée.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION DE LA SPIRULINE (sèche ou fraîche)

Le constat est le suivant :

- installations modernes dans la plupart des exploitations visitées mais en sous-activité
- aucun label BIO
- débouchés économiques peu nombreux
- concurrence des produits BIO importés en prévenance de Chine

Le développement de la filière implique de nouveaux débouchés et la mise en place d'une force de vente (coopérative de distribution).

LE SECTEUR DE AQUARIOPHILIE a un avenir prometteur :

- tendances de marché, domestiques et export, favorables
- savoir-faire des entreprises réunionnaises.

Le frein principal au développement de la filière reste l'accès au foncier et le risque des espèces exotiques invasives.

3.5 L'aquaculture réunionnaise tournée vers l'avenir

Des projets d'aquaculture sont en cours sur le territoire et de nouvelles pistes de développement ont été évoquées pour développer la filière.

EN PISCICULTURE :

- Relance de la Station Pilote du Grand Port de La Réunion (ancienne station Arda Hydro-Réunion)
- Réhabilitation du Centre Technique Aquacole de l'Étang Salé
- Création d'une écloserie de tilapia à St Louis
- Construction de bassins d'élevage de crevette « White Shrimps » à l'Étang Salé

EN AQUAPONIE :

- L'aquaponie comme moyen d'insertion par le travail et d'autonomie alimentaire porté par le CCAS de Saint Louis
- Création d'une nouvelle ferme à Saint-Louis
- Projet Agricycle :
Création d'une ferme à St Leu, 10 t de tilapias
Création d'une ferme urbaine à La Possession, 10 t de tilapias, spiruline, champignons, insectes
Création d'une ferme à Cambaie
- Projet Yakaponie porté par GreenOvation
École St Charles La Possession, 1,5 t de Tilapias
Collège maison Blanche au Plateau Caillou, 1,5 t tilapias
- Projet d'aquaponie porté par Green Mascareignes Technologie et Vivéa à St Phillipe, 5 t de tilapias

- Projet de création d'une ferme à St Louis porté Nutreets -SAMEO-Samuel Olivete, 6 t de tilapias
- Projet Ecocité de La Réunion porté par le TCO Agriculture urbaine et le circuit court

EN AQUARIOPHILIE :

- Projets d'extension des fermes actuelles
- Création de 2 fermes à l'Étang Salé et Saint leu

EN ALGOCULTURE (SPIRULINE) :

- Création d'une ferme sur Saint Leu porté Green Mascareignes Technologie
- Ventes directes sur les marchés locaux
- Création de nouveaux produits destinés à la consommation humaine ou animale.
- Création d'économie circulaire : rejet / production
- Intégrée comme super aliment dans la restauration collective

3.6 Vers de nouveaux modèles d'exploitations aquacoles

Selon les espèces produites dans le monde et dans les RUP et leur niveau de performance et de domestication en élevage (cf Annexe 6), seules les espèces **TILAPIA / TRUITE / ESTURGEON / CHEVRETTE / OMBRINE ET BOURGEOIS** représentent un réel intérêt économique pour l'aquaculture réunionnaise.

Et, **15 modèles de production aquacoles potentiellement réalisables** ont été identifiés :

	MODELES AQUACOLES	JUSTIFICATIONS	CONTRAINTES
A	TILAPIA ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE	Système éprouvé - faible prise de risque	Surface minimale requise - affleurement de la nappe pour pompage - risques d'échappements en zones sensibles - Optima de T° : 25-30°C - sous ces températures besoins en alevins pré grossis
B	TILAPIA BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Peu d'emprise foncière - possibilité de chauffage de l'eau - contrôle des échappements	Besoin en renouvellement de l'ordre de 20% du volume/jour - Optima de T° : 25-30°C - rejets
C	TILAPIA AQUAPONIE	Peu d'emprise foncière - possibilité de chauffage de l'eau - contrôle des échappements	Besoin en renouvellement de l'ordre de 5%/jour
D	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT OUVERT RACEWAYS	Système éprouvé - possibilité d'intensification conditionnée par possibilité d'oxygénation	Débits disponibles en eau froide - devenir des rejets
E	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Peu d'emprise foncière - possibilité de refroidissement de l'eau - intensification - pas de risques invasifs	Besoin en eau froide Coût de l'énergie pour l'oxygénation et pour le refroidissement (énergie renouvelable type solaire)
F	TRUITE AQUAPONIE	Peu d'emprise foncière - possibilité de refroidissement de l'eau - intensification - pas de risques invasifs	Besoin en renouvellement de l'ordre de 5%/jour Besoin en eau froide Coût de l'énergie pour l'oxygénation et pour le refroidissement (énergie renouvelable type solaire)
G	ESTURGEON BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Besoins limités en eau / thermorégulation	Différentiel température eau de pompage/ eau d'élevage = énergie (énergie renouvelable type solaire)
H	CHEVRETTE ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE	Explorer les petites tailles afin d'augmenter la production - Marché demandeur - Espèce maîtrisée et autorisée Annexe 4 CE	Besoin de foncier (semi-extensif)
I	OMBRINE CAGES EN MER	Système offrant le meilleur compromis investissement/retour/énergie - espèce maîtrisée et demande du marché local et autorisée	Bathymétrie 30-35 m - courantologie (Baie de St Paul site exploité par le passé) - Risque requin et opinion publique
J	OMBRINE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Faible emprise foncière - productivité Réactivation station Citeb au Grand Port	Investissements important
K	TRUITE DE MER BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Limitation des besoins en renouvellement d'eau	Différentiel température eau de pompage/ eau d'élevage = énergie (énergie renouvelable type solaire)
L	BOURGEOIS CAGES MER	Système offrant le meilleur compromis investissement/retour/énergie - Espèce demandée par le marché local	Besoins en R&D / Validation requise par un pilote
M	BOURGEOIS BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Espèce demandée par le marché local	Besoins en R&D / Validation requise par un pilote
N	SPIRULINE BASSINS HORS SOL / CIRCUIT FERME	Développement de l'existant	Diversification des produits Débouchés commerciaux
O	AQUARIOPHILIE)	Savoir-faire réunionnais Secteur existant, en développement	Espèces exotiques invasives

IV. REPERTOIRE DES SITES PROPICES

4.1 Méthodologie

Des consultations ont été menées auprès des organismes Océa et Cyathéa, le service SIG – Système d'Information Géographique de la Région - et le département Géographie de l'Université de La Réunion – UMR Espace-Dev pour sélectionner les sites propices au développement de l'aquaculture réunionnaise.

Une sélection faite en deux temps :

- Une pré-sélection de 7 sites cibles répondant aux besoins, aux observations des professionnels et aux projets envisagés et qui ont fait l'objet d'une analyse pré-environnementale (cf. Annexe 8)
- A partir des analyses, l'identification des sites propices.

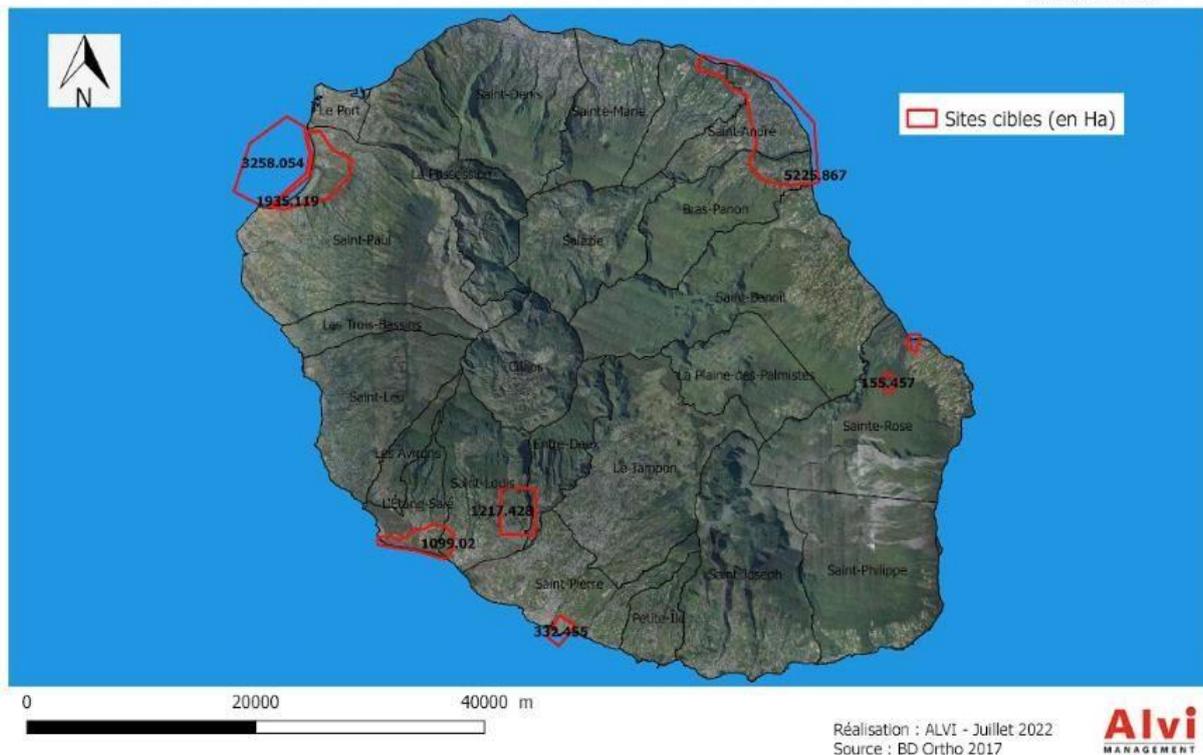
4.2 Sites cibles

Sept sites cibles pré-sélectionnés : 6 sites continentaux et 1 site marin

L'ensemble cartographique a été remis au format vectoriel à la Région et à son service d'informations géographiques (SIG)

SITES CIBLES IDENTIFIES

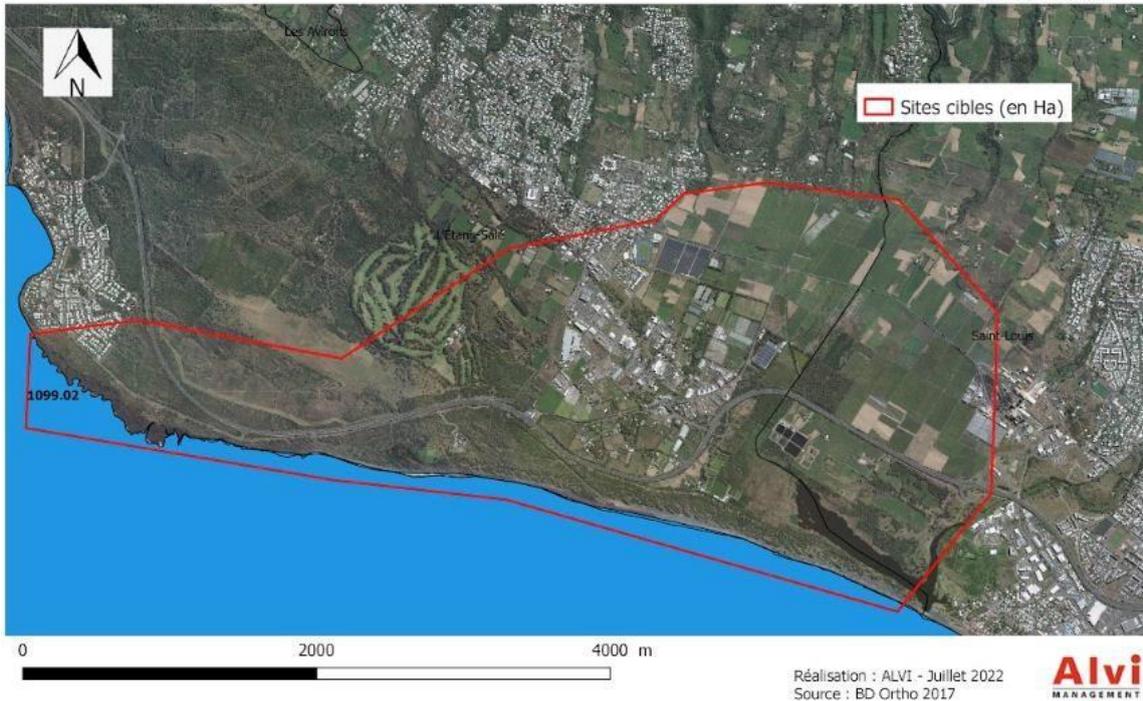
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA PLAINE DU GOL. Ancien Centre Technique de l'ARDA pour de la Pisciculture d'eau douce.

PLAINE DU GOL

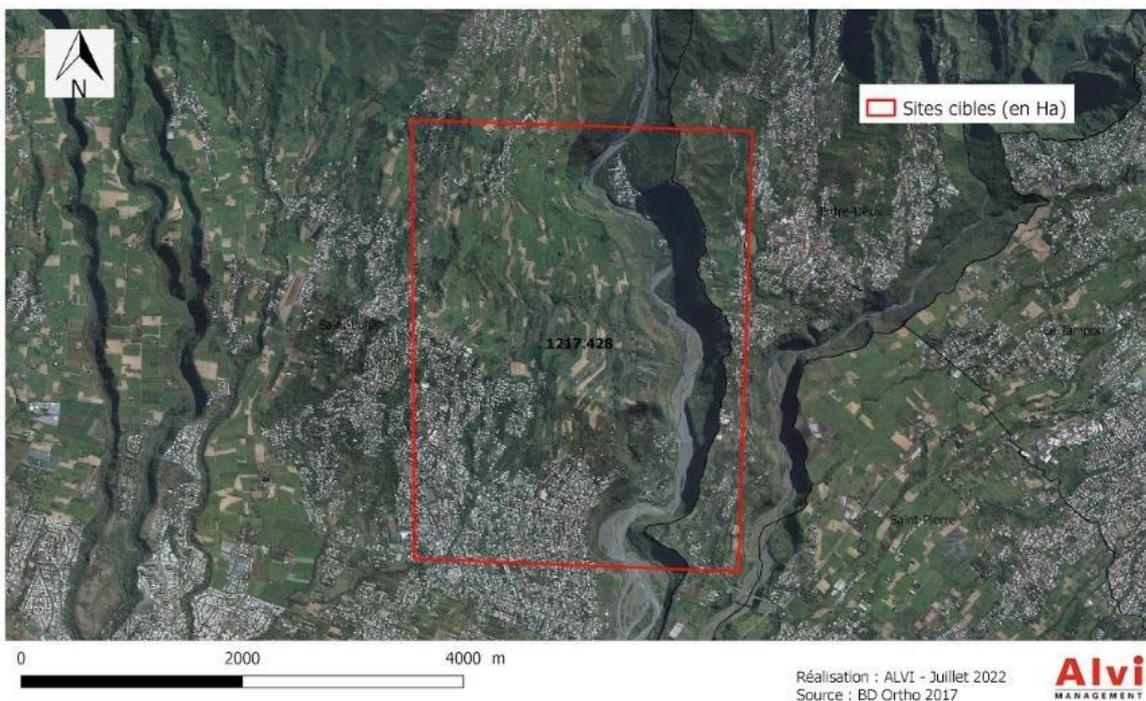
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA RIVIERE SAINT-LOUIS accueille des unités en aquaponie de taille domestique. Il présente des terrains en friche pouvant accueillir de nouvelles installations de Pisciculture d'eau douce.

RIVIERE SAINT-LOUIS

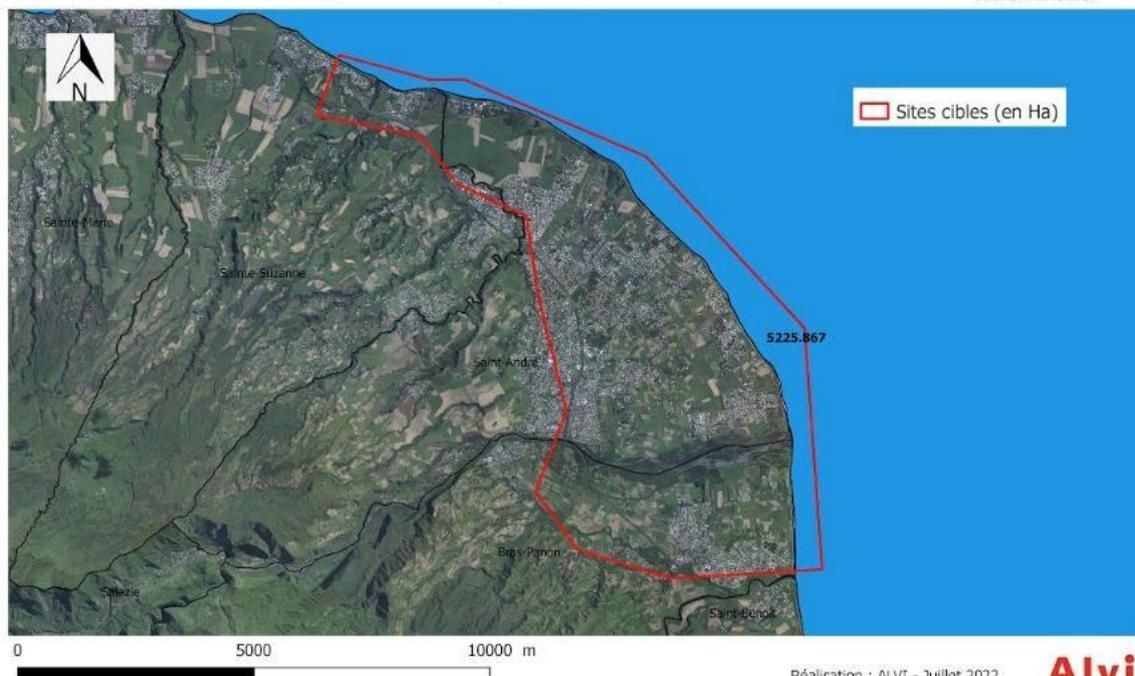
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA PLAINE SAINT-ANDRE pour de nouvelles installations en Pisciculture et Aquariophilie : en eau douce et en eau salée, le parc du Colosse à proximité disposant d'un système de pompage d'eau de mer.

PLAINE DE ST-ANDRE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

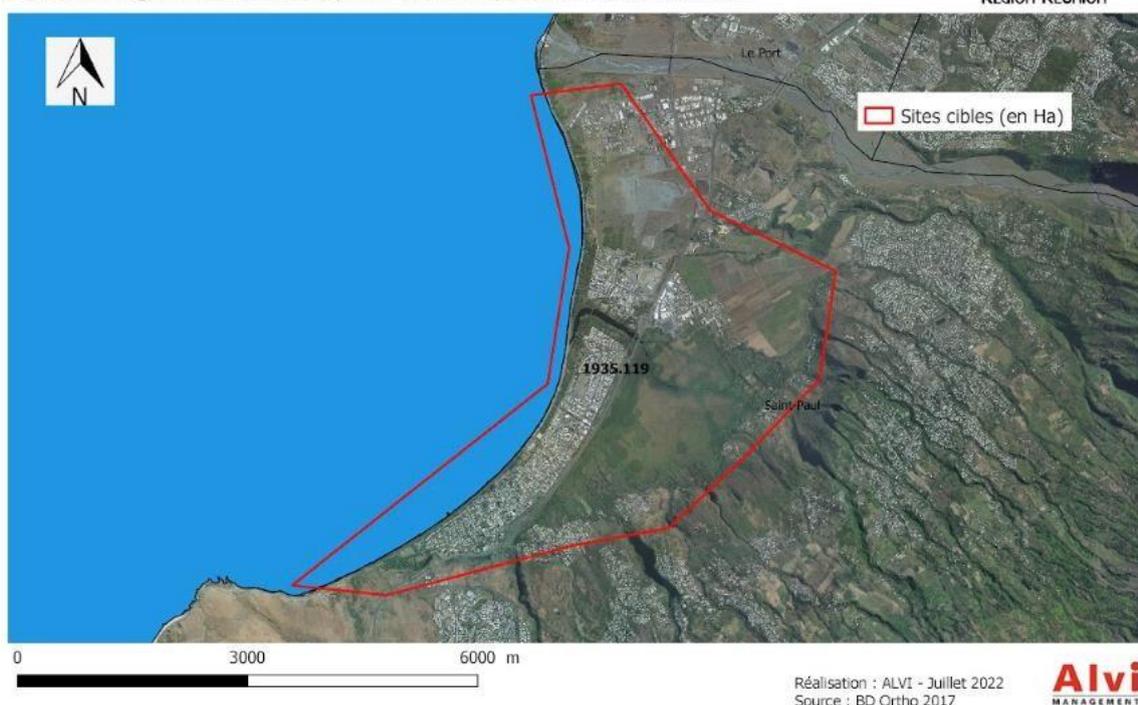


SITE

LE SITE DE LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL pour des installations d'Aquaculture marine, de Pisciculture d'eau douce en circuit fermé et ouvert et de l'Aquariophilie.

PLAINE DE L'ETANG ST-PAUL / CAMBAIE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion



LE SITE DE LA STATION EDF – SAINTE ROSE pour l’Aquaponie et la Pisciculture. L’eau de stockage de la centrale hydroélectrique de Saint-Rose est actuellement directement rejetée en mer. Revalorisée, cette eau pourrait être utilisée dans les exploitations.

SAINTE-ROSE - SITE EDF

Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture à la Réunion



Réalisation : ALVI - Juillet 2022
Source : BD Ortho 2017



LE SITE DE SAINT PIERRE – SWAC pour la Pisciculture. Le projet de Swac alimentera prochainement en eau froide (climatisation) l’hôpital de Saint-Pierre. L’eau sera pompée en mer en profondeur (température de 5 à 7°C). Comme sur le site EDF de Sainte -Rose l’eau rejetée pourrait être valorisée.

SAINTE-PIERRE - SWAC

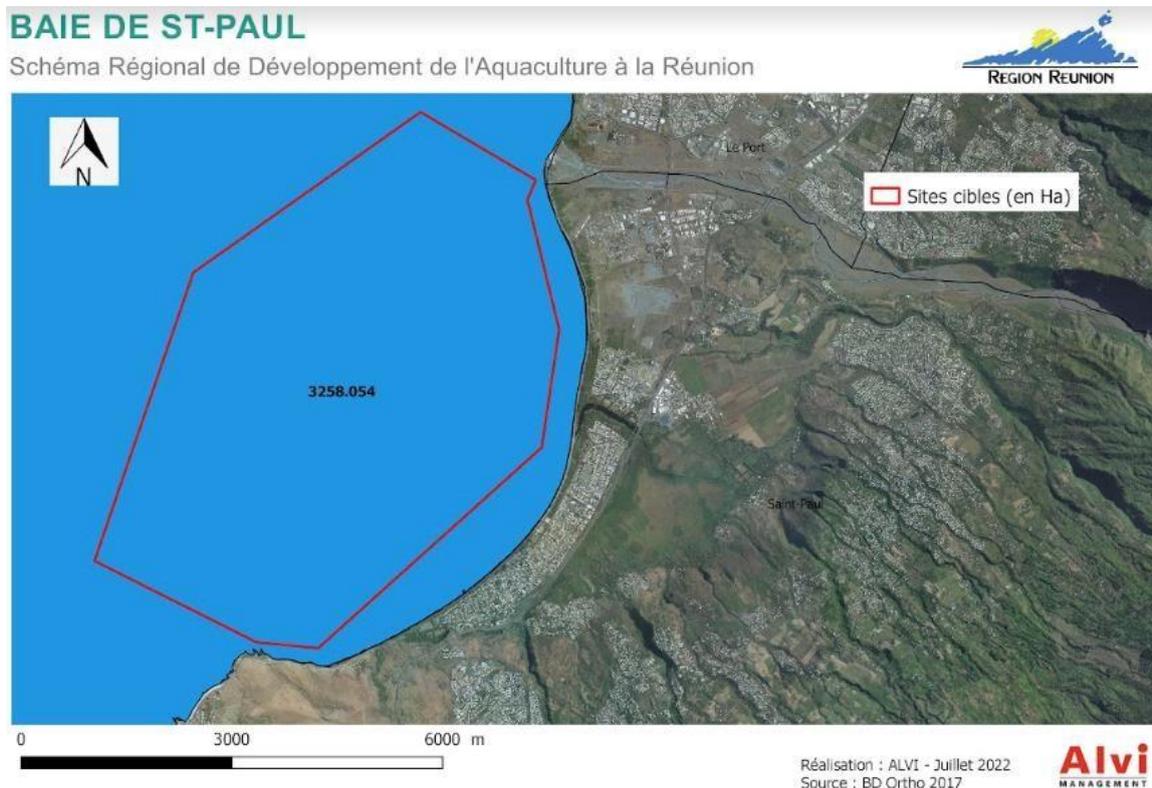
Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture à la Réunion



Réalisation : ALVI - Juillet 2022
Source : BD Ortho 2017



LE SITE DE LA BAIE DE SAINT-PAUL pour de l'aquaculture marine d'ombrine



Analyse de l'évaluation environnemental des sites cibles

		SITES PROPICES CIBLES						
MILIEUX	ENJEUX	1. La Plaine du Gol	2. La Rivière Saint-Louis	3. La Plaine de Saint-André	4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul	5. Sainte-Rose - Site EDF	6. Saint-Pierre - SWAC	7. Baie de Saint-Paul
PHYSIQUE	Prise en compte du contexte climatique et des risques naturels	+	+	-	-	+	++	+
	Pas d'aggravation des pressions sur les masses d'eau	-	+	+	-	+	-	+
NATUREL	Respecter les zones de protection écologique et leurs contraintes	-	+	+	-	-	+	-
	Ne pas faire obstacle aux corridors écologiques	--	-	--	--	-	+	-
	Limiter les menaces sur la biodiversité	-	++	-	-	+	+	-
HUMAIN	Proximité avec les bassins de consommation	++	+	++	++	-	++	++
	Prise en compte des activités déjà établies ou potentielles	+	+	+	-	+	+	-
	Limiter l'industrialisation des territoires	+	+	+	+	+	+	-
	Insertion dans le paysage	-	+	++	-	-	+	-
Conclusion sur la faisabilité		Moyen	Moyen	Moyen	Faible / Moyen*	Faible / Moyen*	Moyen	Faible

(*) : qualification variable selon la situation au sein de la zone, entre la zone de l'étang de Saint-Paul ou la Plaine Chabrier, et entre les réservoirs ou l'Usine de Sainte-Rose.

Faisabilité de développement de l'aquaculture sur les sites cibles

SITES PROPICES CIBLES	FAISABILITÉ	CRITERES DE FAISABILITÉ
1. La Plaine du Gol	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
2. La Rivière Saint-Louis	Moyen	Prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, au PPR, des cours d'eau, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
3. La Plaine de Saint-André	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, des eaux douces et saumâtres
4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	Faible à Moyen	Prise en compte du plan de gestion de la RNNESP, de la stratégie du CDL, des ZSR/PPR, intégration au plan de développement de la Plaine Chabrier
5. Sainte-Rose - Site EDF	Faible à Moyen	Sous réserve d'un accord partenarial avec EDF, prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, de la ZNIEFF marine
6. Saint-Pierre - SWAC	Moyen	Prise en compte de l'urbanisation, prise en compte de la sensibilité des eaux marines côtières (rejet et EEE)
7. Baie de Saint-Paul	Faible	Prise en compte de la sensibilité des milieux marins et des déséquilibres écologiques (risques requins)

Cette analyse permet d'identifier les sites les plus propices au développement de l'aquaculture. Cependant, une étude approfondie des projets sera indispensable pour évaluer et réduire leurs incidences négatives sur l'environnement.

4.3 Sites propices

4.3.1 Recensements des sites propices à partir des sites cibles :

Suite aux analyses environnementales, les sites retenus :

LA PLAINE DU GOL – SITE PROPICE 2022

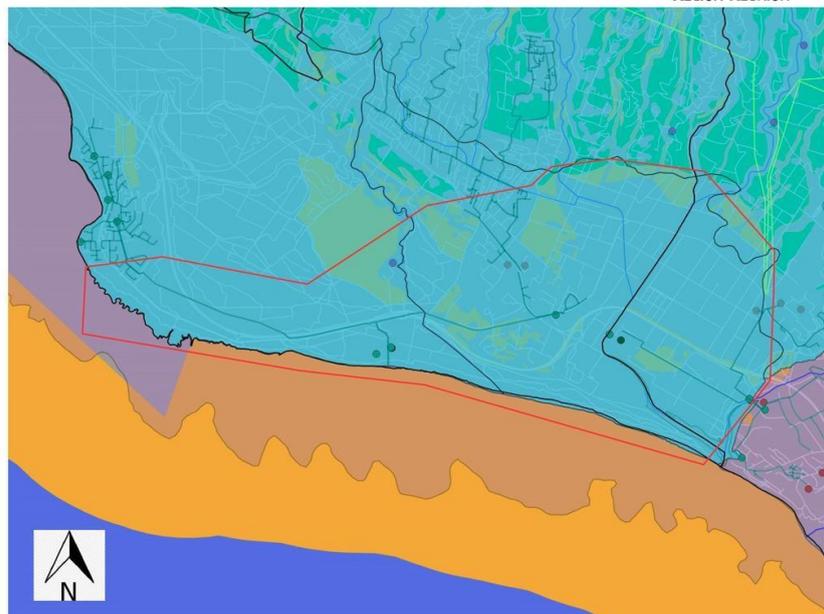
SRDAR - Sites cibles - PLAINE DU GOL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site cible
- Routes
- Eau
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Cours d'eau
- Ouvrages
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Retenues Collinaires
 - Captages
- Trame aeriennne
 - Lignes électriques
- PPRT
 - Installations industrielles (rejets polluants)
- Zones
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS – SITE PROPICE 2022

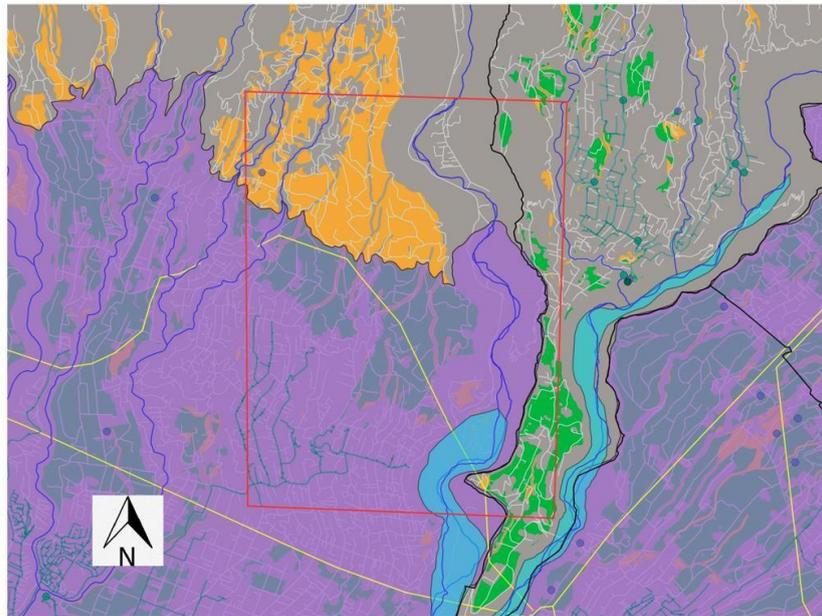
SRDAR - Sites cibles - RIVIERE SAINT-LOUIS

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site cible
- Routes
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Retenues Collinaires
- Trame aeriene**
 - Lignes électriques
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



0 1 2 3 4 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



LA PLAINE DE SAINT-ANDRÉ – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Site cibles - PLAINE DE SAINT-ANDRE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites cibles
- Routes
- Carrières actives légales
- Eau**
 - Rivières et cours d'eau
 - Zones sensibles
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Retenue Collinaire
 - Captages
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGN BDTopo2022



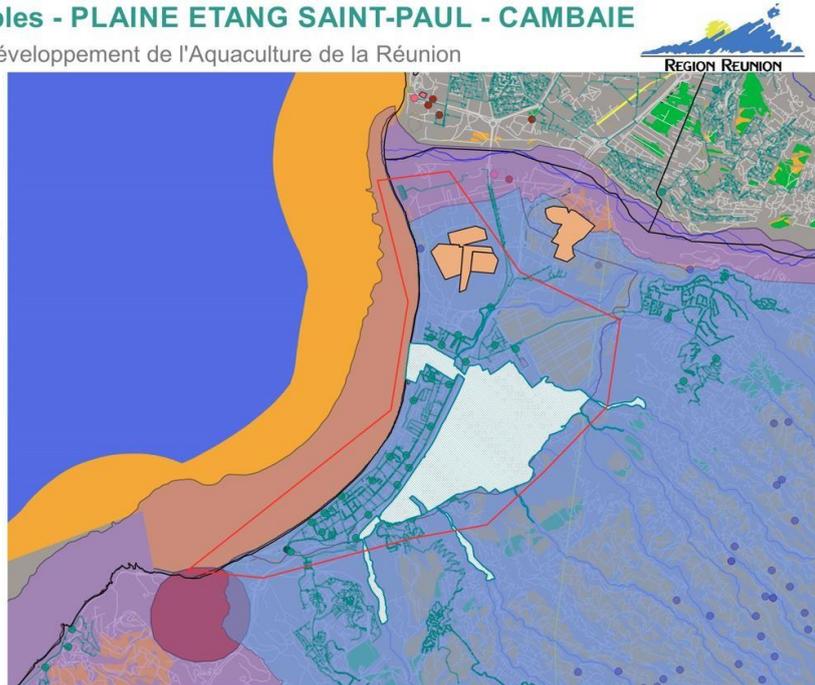
LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - PLAINE ETANG SAINT-PAUL - CAMBAIE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Routes
- Carrières actives légales
- Eau**
 - Réserve naturelle Etang St Paul
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
 - Retenues collinaires
 - Reseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
- Trame aeriene**
 - Lignes électriques
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Sites et sols pollués
 - PPRT
 - Installations industrielles (rejets polluants)
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

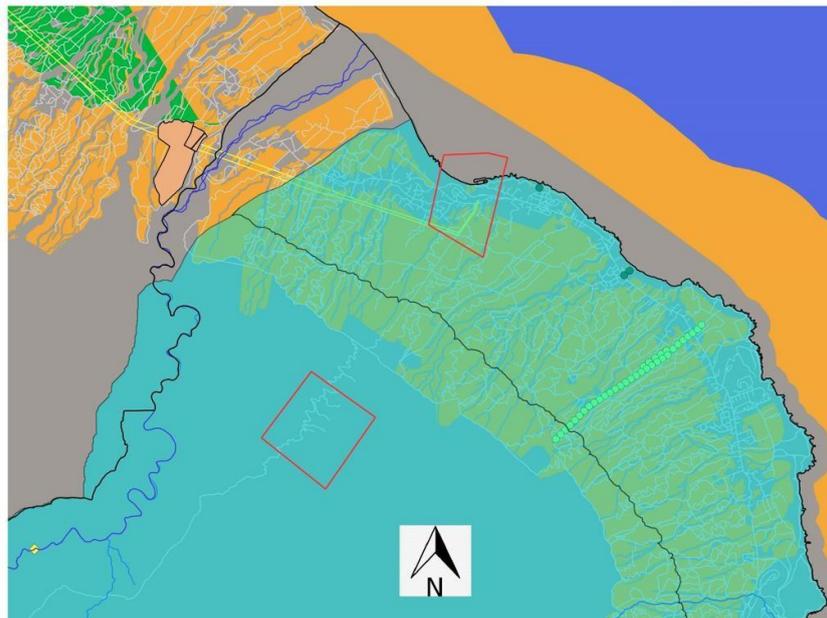
SAINTE-ROSE SITE EDF – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - SAINTE-ROSE - SITE EDF

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site cible
- Routes
- Carrières actives légales
- Eau**
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Points de rejets
 - Hydroelectricite
- Trame aeriene**
 - Lignes électriques
 - Eoliennes
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022

Alvi
MANAGEMENT

SAINT-PIERRE SWAC – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - SAINT-PIERRE - SWAC

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site cible
- Carrières actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Points de rejets
- Projets EMR**
 - Projet CETO
 - Projet PELAMIS
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



LA BAIE DE SAINT-PAUL – SITE PROPICE 2022

SRDAR - Sites cibles - BAIE DE SAINT-PAUL

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site cible
- Zones de mouillage
- Carrières actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Zones**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



L'analyse des données cartographiques permettent de distinguer les sites propices favorables à la relance aquacole selon les systèmes de production aquacole identifiés, les sites propices identifiés et les tendances du marché.

Les modèles **peu favorables** sont représentés **en brun**, les modèles **favorables en jaune**.

MODELES ÉCONOMIQUES		SITES PROPICES							
	MODELES AQUACOLES	Tous Sites Propices ciblés ou non ciblés	1- Plaine du Gol	2- Rivière Saint-Louis	3- Plaine de Saint-André	4- Plaine de l'Étang de Saint-Paul / Cambaie	5- Sainte-Rose (Station EDF)	6- Saint-Pierre Swac	7- Baie de Saint-Paul
A	TILAPIA ÉTANGS RECIRCULÉS & LAGUNAGE		X	X	X	X			
B	TILAPIA BAC HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X							
C	TILAPIA AQUAPONIE	X							
D	TRUITE BAC HORS SOL / CIRCUIT OUVERT RACEWAYS	X sites existants					X		
E	TRUITE BAC HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X les Hauts de préférence							
F	TRUITE AQUAPONIE	X les Hauts de préférence							
G	ESTURGEON HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X les Hauts de préférence							
H	CHEVRETTE ÉTANGS RECIRCULÉS & LAGUNAGE		X		X	X			
I	OMBRINE CAGES EN MER								X
J	OMBRINE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
K	TRUITE DE MER BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
L	BOURGEOIS CAGES MER								X
M	BOURGEOIS BACS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X proche Mer							
N	SPIRULINE BASSINS HORS SOL / CIRCUIT FERMÉ	X							
O	AQUARIOPHILIE (espèces non invasives)	X							

4.3.2 Sites propices favorables à la production des espèces aquacoles

TILAPIA

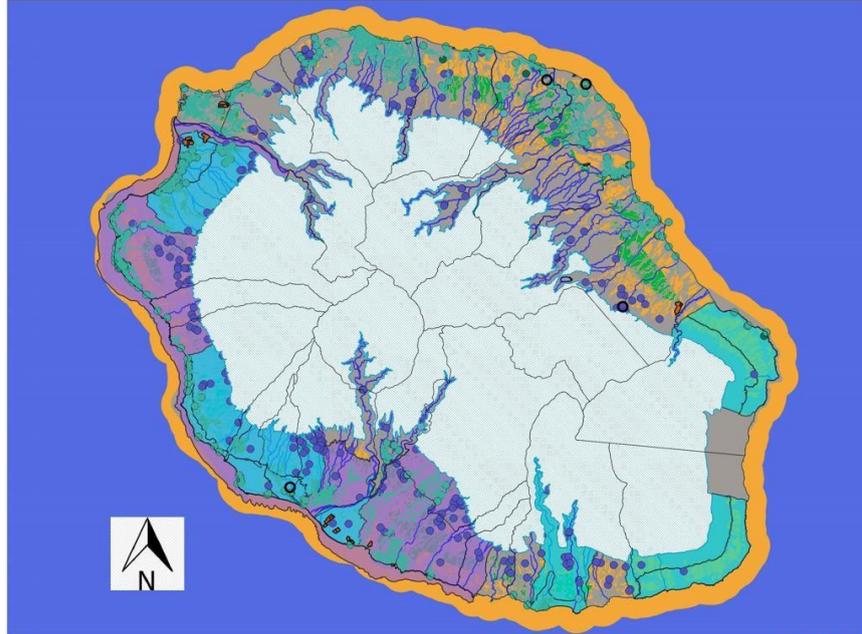
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels TILAPIA

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Tilapia
- Altitude > 700m
- Carrières actives légales
- Eau**
- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
- Station d'épuration
- Points de rejets
- Reseau d'assainissement
- Captages
- Retenues Collinaires
- Zones**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGN BDTopo2022



TRUITE

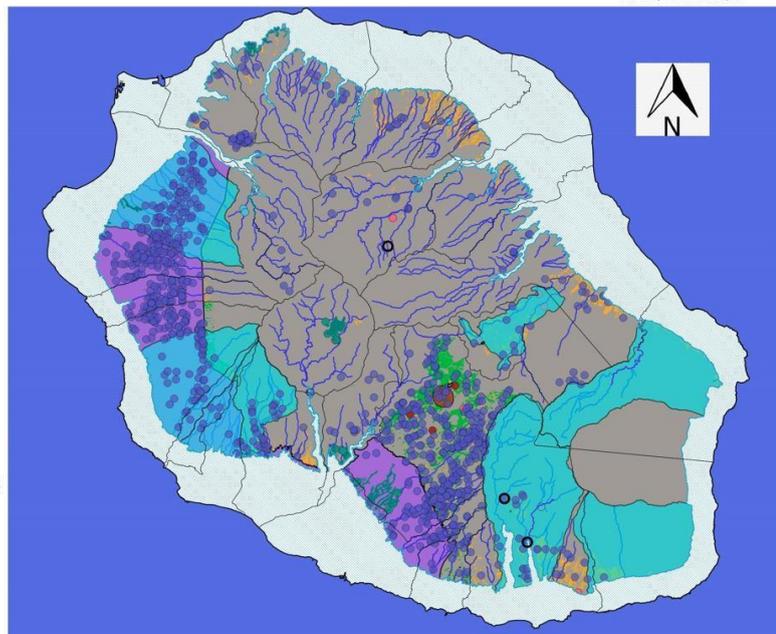
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels TRUITES

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Truite
- Altitude < 400m
- Carrière actives légales
- Eau**
- Ressources stratégiques
- Zones sensibles
- Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
- Reseau d'assainissement
- Points de rejets
- Stations d'épuration
- Captages
- Retenues Collinaires
- PPRT**
- Sites et sols pollués
- Installations industrielles (rejets polluants)
- PPRT
- Zones**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



ESTURGEON

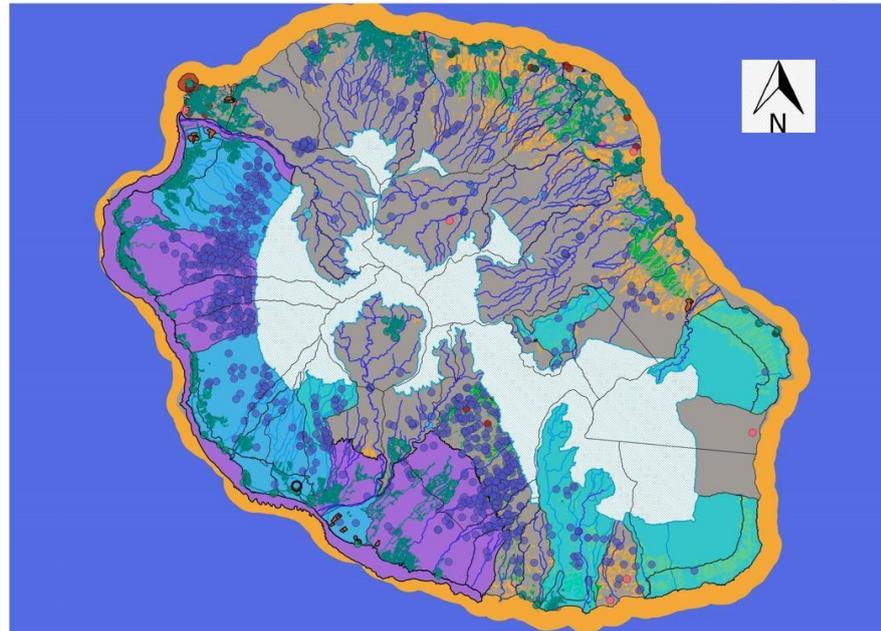
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels ESTURGEON

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site aquacole Esturgeon
- Altitude > 1500m (Température air < 8°C)
- Carrière actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Captages
 - Retenues Collinaires
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Installations industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Interdiction**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



CARPE

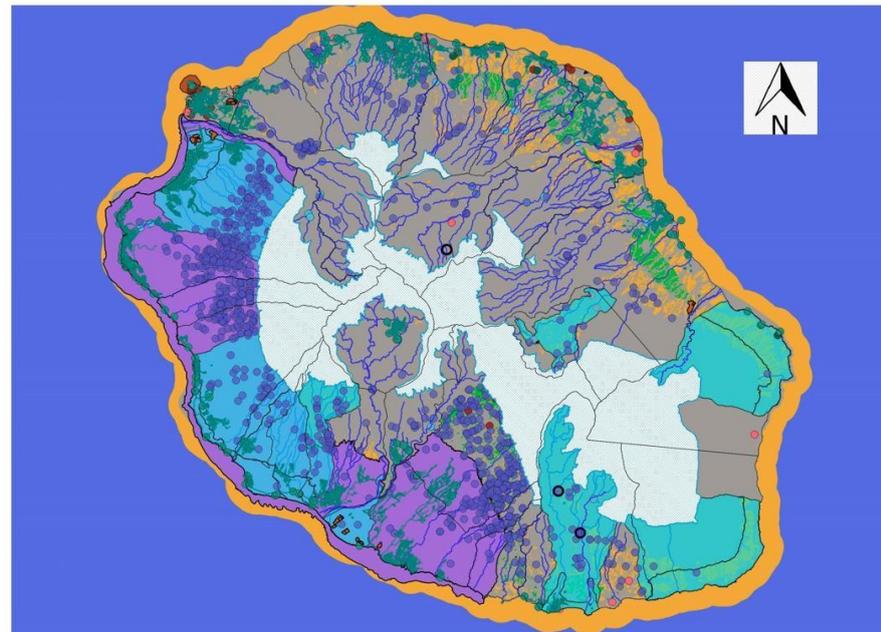
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels CARPE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Altitude > 1500m (Température air < 8°C)
- Carrière actives légales
- Eau**
 - Zones sensibles
 - Ressources stratégiques
 - Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
 - Réseau d'assainissement
 - Points de rejets
 - Stations d'épuration
 - Captages
 - Retenues Collinaires
- PPRT**
 - Sites et sols pollués
 - Installations industrielles (rejets polluants)
 - PPRT
- Interdiction**
 - Interdiction
 - Sous condition
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



SPIRULINE

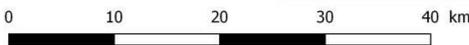
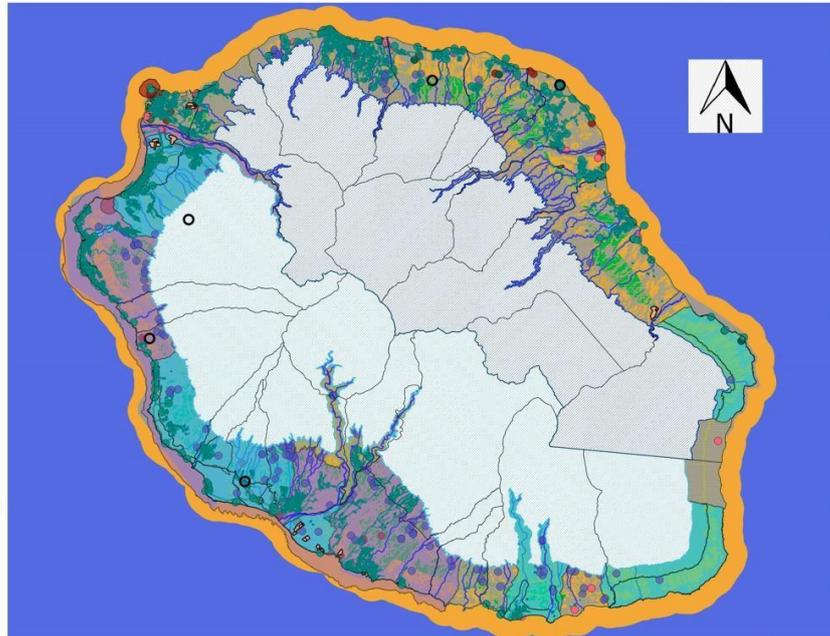
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels SPIRULINE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Sites aquacoles Spiruline
- Altitude > 600 m (Ouest)
- Altitude > 400 m (Est)
- Pluviométrie**
- < 2500 mm / an
- > 2500 mm / an
- Carrière actives légales
- Eau**
- Zones sensibles
- Ressources stratégiques
- Rivières et cours d'eau
- Ouvrages**
- Réseau d'assainissement
- Points de rejets
- Stations d'épuration
- Captages
- Retenues Collinaires
- PPRT**
- Sites et sols pollués
- Insta. industrielles (rejets polluants)
- PPRT
- Interdiction**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



OMBRINE / MEROU

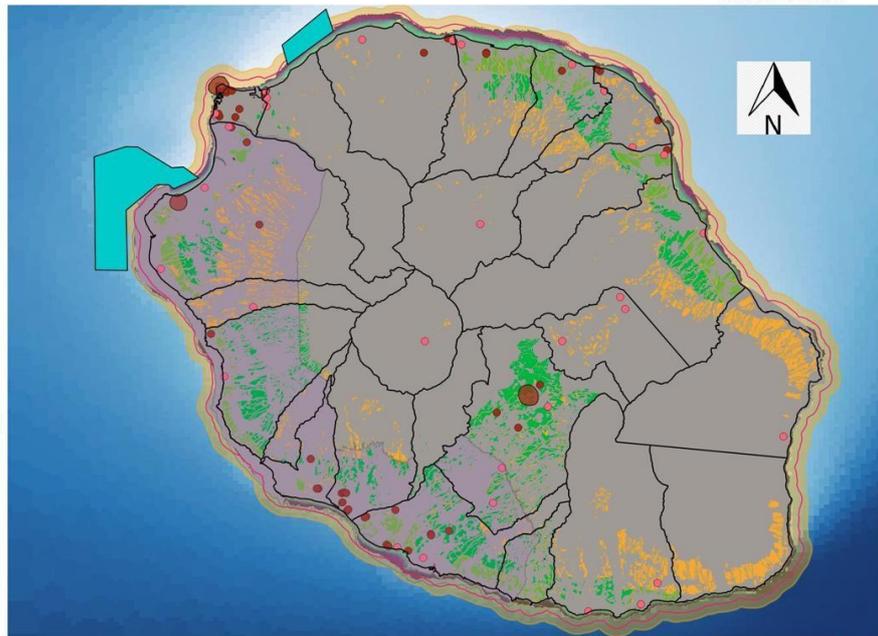
SRDAR - Aquaculture continentale - Sites préférentiels MEROU - OMBRINE

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Terre**
- Zones sensibles (Eau)
- PPRT**
- Sites et sols pollués
- Installations industrielles (rejets polluants)
- PPRT
- Zones**
- Interdiction
- Sous condition
- Sans contrainte
- Mer**
- Distance 1000m à la côte
- Zones de mouillage
- Puissance de la houle**
- 0
- 7.55
- 15.1
- 22.6
- 30.2



Réalisation : ALVI - Septembre 2022
Sources : AGORAH, CARMEN, Géorisques, Litto3D, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), IGNBDTopo2022



Quelques recommandations pour limiter les effets négatifs sur l'environnement

Enfin, quelques recommandations générales pour la conception des projets aquacoles sont à prendre en compte pour limiter les effets négatifs sur l'environnement :

- ✓ *Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.) ;*
- ✓ *Limiter la quantité d'aliment distribuée et avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage ;*
- ✓ *Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques ;*
- ✓ *Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité ;*
- ✓ *Prendre en compte les corridors écologiques et les éléments du milieu (courants, habitats, profondeur, etc.) ;*
- ✓ *Favoriser le recyclage des eaux, le contrôle de la teneur en éléments chimiques et le traitement des eaux au sein des circuits fermés ;*
- ✓ *Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable ;*
- ✓ *Limiter les nuisances olfactives et sonores ;*
- ✓ *Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères et aux aléas naturels des sites.*
- ✓ *Surveiller la qualité de l'eau environnante et garantir le suivi, la maintenance et l'entretien des installations.*

V. CONCLUSION

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) est un document d'orientation et de spatialisation devant permettre de favoriser le développement du secteur aquacole par l'identification de sites propices de nature à encourager de futures installations et à recenser les zones d'aptitudes potentielle à l'aquaculture réunionnaise.

De nombreux défis sont à relever pour soutenir les activités aquacoles existantes et développer la filière. Les ateliers de travail et les enquêtes menés sur le terrain en aval et en amont de la production avec les différents intervenants et professionnels ont permis d'établir un bilan de la situation aquacole réunionnaise. Il révèle que les professionnels en exercice manquent cruellement de dispositifs d'accompagnement, de ressources financières et de moyens techniques pour se moderniser et développer leurs activités. Ils manquent également de visibilité par méconnaissance des marchés et des opportunités, rendant difficile la prise de décision pour se déployer et se diversifier.

A partir des éléments récoltés, un Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR) à l'horizon 2030 comprenant un Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans a été réalisé consultable dans un document annexe. Le plan d'actions comprend 12 orientations et des objectifs opérationnels, correspondant à des priorités d'action à très court terme pour relancer durablement la filière aquacole à La Réunion.



Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR)

« ANNEXES »



SOMMAIRE

ANNEXE 1 - Historique : dates et faits marquants de l'aquaculture réunionnaise	2
ANNEXE 2 - Liste des personnes rencontrées.....	5
ANNEXE 3 - État des lieux et situation sanitaire des exploitations	9
ANNEXE 4 - Taille des entreprises aquacoles	11
ANNEXE 5 - Besoins exprimés par les acteurs de la filière aquacole.....	14
ANNEXE 6 - 8 Fiches AFOM des modèles aquacoles existants.....	27
ANNEXE 7 - État de l'art : Espèces aquacoles domestiquées.....	35
ANNEXE 8 - Pré analyse environnementale- CYATHEA	68

ANNEXE 1 - Historique : dates et faits marquants de l'aquaculture réunionnaise

FAITS

	DATE	REUNION	OUTREMER & TERRITOIRES VOISINS	INTERPRETATION
1	années 70	Début de l'aquaculture à la Réunion. TRUITE (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) à Hellbourg.		la genèse - le début de la Truite
2	1972		Introduction de la chevrette à l'île Maurice à partir d'Hawaï	
3	1976		Introduction de la chevrette en Martinique à partir de l'île Maurice	
4	1978		Plan vert en Guyane : démarrage de l'élevage de la chevrette	
5	1981		Création de l'ADAM - association pour le développement de l'aquaculture en Martinique	
6	1985-87	Programme d'accompagnement IFREMER sur le camaron (chevrette) : démonstration de la faisabilité sur 3 ha à Saint-Paul, écloserie pilote, accompagnement de nouveaux producteurs		le début de la Chevrette
7	1985	Introduction du Camaron (CHEVRETTE - <i>Macrobrachium rosenbergii</i>) à La Réunion à partir de l'île Maurice (projet initié par le Conseil Général), Partenaire technique = IFREMER	Introduction de l'ombrine en Martinique	
8	1986	Projections de production de camarons (chevrettes) de 50 à 100 t/an sur 30 ha. Création d'une SICA Aquacole pour création d'une écloserie collective, mise en place d'un encadrement technique des producteurs.		la première écloserie collective de camaron (chevrette)
9	1987-88		Début R&D sur l'ombrine IFREMER Martinique	
10	1988	Fin d'activité de la SICA Réunionnaise d'Aquaculture - arrêt du soutien de l'IFREMER		
11	1989	Mise en place d'une politique régionale pour le développement aquacole		la volonté politique régionale
12	1989	Pic de production de camaron (chevrette) : 2 Tonnes - importation de 7 tonnes depuis Maurice		
13	1989	Échec relatif du programme camaron (chevrette). Recentrage du développement aquacole		
14	1989	Étude de faisabilité sur la création d'une ferme intensive de crevettes péneïdes à l'Étang Salé à la demande de la Région Réunion (prestation de Bril) - Projet avorté / problème de pompage / faible viabilité économique. Décision d'orienter le développement aquacole sur la pisciculture continentale (choix du tilapia rouge pour initier ce développement)		l'échec sur les Crevettes Pénéïdes
15	1989	Acquisition par la REGION REUNION de 23 hectares de terrains de l'Étang salé (terrains sur lesquels sera installé le futur Centre Aquacole et l'ARDA). Début des travaux du Centre Régional d'Application Aquacole (CRAA).		le début du centre technique aquacole
16	1990	12 ha de chevrettes en production. Post-larves locales ou importées de Maurice.	Premiers élevages d'ombrine en Martinique	
17	1990	Travaux de construction du bâtiment du Centre Régional d'Application Aquacole à l'Étang salé - gestion en régie par la Région Réunion jusqu'en mai 1991		
18	1990	Création de l'ARDA Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture avec délégation de gestion du Conseil Régional du Centre Régional d'Application Aquacole - Introduction par l'ARDA d'hybride rouge d' <i>Oreochromis</i> (Red Florida / Gueule Rouge) depuis la Martinique (mis en élevage à la ferme CORAIL à St Leu) - TILAPIA. Programme de transfert/développement de la filière.		le début du Tilapia
19	1991-93	Programme de transfert/développement de la filière tilapia avec l'appui initial du CERHEMER (lagunage de Méze) puis l'appui du "CIRAD pisciculture" (Montpellier) - Elaboration des itinéraires techniques et du premier modèle technique de production en étang (travaux menés par l'ARDA au CRAA) - Développement du marché local par l'ARDA de début 1991 à fin 1993 - Nouvelles introductions de souches de Red Florida (Floride).	Déplacement d'une délégation de la SICA guadeloupéenne d'aquaculture pour étudier les possibilités de création d'une structure regroupant les structures aquacoles des DOM (soutien Odeadom)	les premiers échanges inter-dom
20	1992	Programme d'étude sur l'élaboration de standards d'élevage, vérification de la viabilité économique de la filière, définition de stratégies de développement		
21	1992	Création de l'ARVAM Association Réunionnaise de Valorisation Marine		
22	1992	Création, par l'ARDA, d'une petite écloserie collective de chevrette sur le site de la ferme Corail avec le soutien technique de la SICA Guadeloupéenne d'Aquaculture		
23	1993	Création du Groupement des Aquaculteurs Réunionnais (GAR)		la première association d'aquaculteurs
24	1993	Agrément du premier programme sectoriel (PSDA - Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture)		le premier programme stratégique aquacole
25	1994	Création d'Eclosia au CRAA de l'étang salé : station d'alevinage spécialisée sur la production de juvéniles de tilapia/tilapia pré-grossis dédiée au soutien du développement de la filière		la première écloserie collective de Tilapia
26	1994	Premier transfert ARDA/Producteurs - Installation d'un premier producteur de tilapia - Max Dyckerhoff qui deviendra Aqua Austral (modèle d'élevage semi-intensif en étang) - Transfert du marché aux producteurs/suspension des ventes par l'ARDA. Poursuite du programme de R&D : Introduction de nouvelles souches de tilapia (<i>Oreochromis aureus</i>)		
27	1994	Création de la Fédération Aquacole Réunionnaise (FAR) - composée de l'Arda - Gar - Apr association pour la promotion en milieu rural - Ede établissement départemental de l'élevage)		la première fédération aquacole
28	1994	Création d'AQUACOOP - coopérative des aquaculteurs de La Réunion		la première coopérative aquacole
29	1994	Étude de marché par le GAR. Révision du PSDA et lancement de l'expérimentation d'élevage en retenues collinaires.		
30	1995	Premiers transferts ARDA/agriculteurs des hauts (installation de petits élevages en cage en retenue collinaire ou en bassins sur source) en partenariat avec l'APR	Martinique - disparition de la SICA aquacole	le premier élevage en retenue collinaire
31	1996	Installation d'un nouvel éleveur de tilapia sur le site du CRAA à l'Étang salé (René Brigaudet - Aquagol)		

	DATE	REUNION	OUTREMER & TERRITOIRES VOISINS	INTERPRETATION
1	années 70	Début de l'aquaculture à la Réunion. TRUITE (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) à Hellbourg.		la genèse - le début de la Truite
2	1972		Introduction de la chevrette à l'île Maurice à partir d'Hawaï	
3	1976		Introduction de la chevrette en Martinique à partir de l'île Maurice	
4	1978		Plan vert en Guyane : démarrage de l'élevage de la chevrette	
5	1981		Création de l'ADAM - association pour le développement de l'aquaculture en Martinique	
6	1985-87	Programme d'accompagnement IFREMER sur le camaron (chevrette) : démonstration de la faisabilité sur 3 ha à Saint-Paul, éclosérie pilote, accompagnement de nouveaux producteurs		le début de la Chevrette
7	1985	Introduction du Camaron (CHEVRETTE - <i>Macrobradum rosenbergii</i>) à La Réunion à partir de l'île Maurice (projet initié par le Conseil Général), Partenaire technique = IFREMER	Introduction de l'ombrine en Martinique	
8	1986	Projections de production de camarons (chevrettes) de 50 à 100 t/an sur 30 ha. Création d'une SICA Aquacole pour création d'une éclosérie collective, mise en place d'un encadrement technique des producteurs.		la première éclosérie collective de camaron (chevrette)
9	1987-88		Début R&D sur l'ombrine IFREMER Martinique	
10	1988	Fin d'activité de la SICA Réunionnaise d'Aquaculture - arrêt du soutien de l'IFREMER		
11	1989	Mise en place d'une politique régionale pour le développement aquacole		la volonté politique régionale
12	1989	Pic de production de camaron (chevrette) : 2 Tonnes - importation de 7 tonnes depuis Maurice		
13	1989	Echec relatif du programme camaron (chevrette). Recentrage du développement aquacole		
14	1989	Etude de faisabilité sur la création d'une ferme intensive de crevettes péneïdes à l'Étang Salé à la demande de la Région Réunion (prestation de Brii) - Projet avorté / problème de pompage / faible viabilité économique. Décision d'orienter le développement aquacole sur la pisciculture continentale (choix du tilapia rouge pour initier ce développement)		l'échec sur les Crevettes Pénéïdes
15	1989	Acquisition par la REGION REUNION de 23 hectares de terrains de l'Étang salé (terrains sur lesquels sera installé le futur Centre Aquacole et l'ARDA). Début des travaux du Centre Régional d'Application Aquacole (CRAA).		le début du centre technique aquacole
16	1990	12 ha de chevrettes en production. Post-larves locales ou importées de Maurice.	Premiers élevages d'ombrine en Martinique	
17	1990	Travaux de construction du bâtiment du Centre Régional d'Application Aquacole à l'Étang salé - gestion en régie par la Région Réunion jusqu'en mai 1991		
18	1990	Création de l'ARDA Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture avec délégation de gestion du Conseil Régional du Centre Régional d'Application Aquacole - Introduction par l'ARDA d'hybride rouge d' <i>Oreochromis</i> (Red Florida / Gueule Rouge) depuis la Martinique (mis en élevage à la ferme CORAIL à St Leu) - TILAPIA. Programme de transfert/développement de la filière.		le début du Tilapia
19	1991-93	Programme de transfert/développement de la filière tilapia avec l'appui initial du CERHEMER (lagunage de Méze) puis l'appui du "CIRAD pisciculture" (Montpellier) - Elaboration des itinéraires techniques et du premier modèle technique de production en étang (travaux menés par l'ARDA au CRAA) - Développement du marché local par l'ARDA de début 1991 à fin 1993 - Nouvelles introductions de souches de Red Florida (Floride).	Déplacement d'une délégation de la SICA guadeloupéenne d'aquaculture pour étudier les possibilités de création d'une structure regroupant les structures aquacoles des DOM (soutien Odeadom)	les premiers échanges inter-dom
20	1992	Programme d'étude sur l'élaboration de standards d'élevage, vérification de la viabilité économique de la filière, définition de stratégies de développement		
21	1992	Création de l'ARVAM Association Réunionnaise de Valorisation Marine		
22	1992	Création, par l'ARDA, d'une petite éclosérie collective de chevrette sur le site de la ferme Corail avec le soutien technique de la SICA Guadeloupéenne d'Aquaculture		
23	1993	Création du Groupement des Aquaculteurs Réunionnais (GAR)		la première association d'aquaculteurs
24	1993	Agrément du premier programme sectoriel (PSDA - Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture)		le premier programme stratégique aquacole
25	1994	Création d'Eclosia au CRAA de l'étang salé : station d'alevinage spécialisée sur la production de juvéniles de tilapia/tilapia pré-grossis dédiée au soutien du développement de la filière		la première éclosérie collective de Tilapia
26	1994	Premier transfert ARDA/Producteurs - Installation d'un premier producteur de tilapia - Max Dyckeroff qui deviendra Aqua Austral (modèle d'élevage semi-intensif en étang) - Transfert du marché aux producteurs/suspension des ventes par l'ARDA. Poursuite du programme de R&D : Introduction de nouvelles souches de tilapia (<i>Oreochromis aureus</i>)		
27	1994	Création de la Fédération Aquacole Réunionnaise (FAR) - composée de l'Arda - Gar - Apr association pour la promotion en milieu rural - Ede établissement départemental de l'élevage		la première fédération aquacole
28	1994	Création d'AQUACOOP - coopérative des aquaculteurs de La Réunion		la première coopérative aquacole
29	1994	Etude de marché par le GAR. Révision du PSDA et lancement de l'expérimentation d'élevage en retenues collinaires.		
30	1995	Premiers transferts ARDA/agriculteurs des hauts (installation de petits élevages en cage en retenue collinaire ou en bassins sur source) en partenariat avec l'APR	Martinique - disparition de la SICA aquacole	le premier élevage en retenue collinaire
31	1996	Installation d'un nouvel éleveur de tilapia sur le site du CRAA à l'Étang salé (René Brigaudet - Aquagol)		

FAITS

DATE	REUNION	OUTREMER & TERRITOIRES VOISINS	INTERPRETATION
32	1997		la création de l'école de l'eau
33	1999-2003		la création de cage anti-cyclone le début de l'Ombrine à La Réunion
34	1999	Introduction de l'Ombrine à Mayotte par AQUAMAY (depuis Israël et Monaco) - Installation d'une ferme semi-industrielle dans le lagon (Mayotte: Aquaculture/famille Charvoz)	
35	2000-02	Poursuite du programme d'installation des éleveurs de tilapia (Installation de MM Hervé et Nicole Sinama puis de M. Yann Robert dans l'Est...) - Développement des installations de R&D à la station Marine du Port de l'ARDA	
36	2000	Introduction de l'OMBRINE (<i>Sciaenops ocellatus</i>) à la Réunion par l'Arda (depuis la Martinique) : production des premiers alevins exportés vers Mayotte. Initiation d'un partenariat technique avec AQUAMAY (Mayotte) qui durera jusqu'à la liquidation d'AQUAMAY en 2013.	
37	2001	Premier transfert des acquis sur l'ombrine : Création de la ferme " Aquamarine de Bourbon " en Baie de Saint-Paul. Pisciculture marine d'ombrine.	le développement de l'ombrine
38	2003-16	Fournitures régulières d'œufs d'ombrine à la FMM - Ferme Marine de Mahébourg de Maurice - par ARDA puis HYDRO REUNION	Demande de coopération technique officielle de la FMM à l'ARDA
39	2003	Changement d'actionnaire au sein d'AQUAMARINE DE BOURBON - augmentation de la production et du stock vif en cage - développement du marché local et premiers essais de vente à l'export (Hexagone)	Entrée en production de la FMM (Ferme Marine de Mahébourg) à Maurice - Prévission 400 T avec objectif 3 000 T en 2017 d'ombrine et de bar
40	2004-08	Programme de transfert/développement de la filière COBIA (<i>Rachycentron canadum</i>) - Introduction de juvéniles de cobia - Partenariat avec les Etats Unis (Virgin Institute - Equipe de Mike Swartz) par l'ARDA - Accompagnement d'un projet privé au Port en aquariologie / élevage de post-larves capturées avec des lights trap.	le début d'une structuration de la coopération aquacole des DOM
41	2004-06	Programme de transfert/développement sur l'élevage de l'ombrine en circuit fermé - Création d'un pilote de production au Port par l'ARDA - appui technique ponctuel de l'IFREMER	Première Rencontre Interdom sur la pisciculture marine à la Martinique
42	2006	Aquamarine de Bourbon se tourne vers l'ARDA car la société rencontre de sérieuses difficultés financières (manque de fond de roulement pour gérer l'important stock vif en cage)	
43	2007	Obtention du label CRT - Centre de Ressources Technologiques - pour l'ARDA	2ème rencontre interdom/outremer aquaculture à Mayotte - Création de l'Union des Aquaculteurs des OutreMer - UAOM - Décision de pérenniser les biennales de l'aquaculture des Outremer
44	2007	Création de la Société Aquacole des Mascareignes (SAM) par absorption des actifs de Aquamarine de Bourbon - entrée de l'ARDA dans le capital - ferme ombrine - Recapitalisation - consolidation de l'outil de production en mer - relance du marché local (obtention de la Certification de Conformité de produits - NF) - Lancement du projet pilote d'élevage de cobia	
45	2008-16	Implication de l'ARDA dans le Programmes R&D interdom/ génétique de l'ombrine / Ifremer /UAOM : Ombringen puis Genodom puis Harmogedom	Programmes R&D interdom/ génétique de l'ombrine / Ifremer /UAOM : Ombringen puis Genodom puis Harmogedom
46	2010-14	Pilote aquaponie et pilote spiruline (ARDA) et expérimentations	3ème rencontres biennales de l'aquaculture des Outremer à Tahiti
47	2010	Création du Centre d'Appui à La pêche Palangrière Réunionnaise - CAP RUN - en lien avec les associations de pêcheurs - Développement d'un partenariat avec l'IRD	4èmes biennales de l'aquaculture des outremer en Guadeloupe sous l'égide de l'UAOM
48	2011-12	Premières implications de l'ARDA dans l'installation de producteurs de spiruline	
49	2011	Définition et proposition d'un itinéraire technique Spiruline	
50	2012	Début de la "crise requins" - Démarrage des attaques des médias sur la SAM - Fragilisation financière de la société (baisse des ventes...) - Recherche de nouveaux actionnaires dans un contexte très tendu	
51	2012	Etude de viabilité technico-economique avec le modèle Tilapia/salade - Aquaponie	Liquidation d'AQUAMAY à Mayotte
52	2012	Mise en place des premières formations en Aquaponie	
53	2012	Lancement filière spiruline par l'ARDA (avec convention)	la naissance de la filière spiruline
54	2013	Mise en liquidation de la SAM - démontage de toutes les installations aquacoles en Baie de St Paul	5èmes biennales de l'aquaculture des outremer à Paris sous l'égide de l'UAOM - participation d'Hydro Réunion
55	2013	Accès au fonds de compensation des surcoûts pour les produits de l'aquaculture (intervention de l'ARDA) - Implication de l'ARIPA dans la filière (c'est malheureusement trop tard pour la SAM...)	
56	2013	Partenariat scientifique avec le Cirad Montpellier (UMR Intrepid) et le lycée agricole de La Canourgue (Lozère) - Aquaponie	
57	2013	Installation des premiers projets, construction de deux raceways à l'ARDA à l'étang salé. Essais et optimisation des cultures (milieu de culture BIO, ...) - Aquaponie	

ANNEXE 2 – Liste des personnes rencontrées

SRDAR LA REUNION 2022		QUI		QUAND	TYPE
1	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	10 mars 22	VISIO
2	ok	Marie-Noelle SINAMA	INSTITUT BLEU	10 mars 22	VISIO
3	ok	Marine GARCIA - JASPERS	DMSOI	10 mars 22	VISIO
4	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	10 mars 22	VISIO
5	ok	Stéphane RIVALLANT	DMSOI	6 avril	VISIO
6	ok	Sandrine BANSIERE	DAAF salim	13 avril	VISIO
7	ok	Stéphane BATY	DAAF statistiques	13 avril	VISIO
8	ok	Pierre TESSIER	REGION SIG	13 avril	VISIO
9	ok	Joe CADET	REGION SIG	13 avril	VISIO
10	ok	Cyril CATHERINE	REGION SIG	13 avril	VISIO
11	ok	Laurence PROVOT	DEAL	13 avril	VISIO
12	ok	Pierre Tessier	Conseil Régional - SIG	13-avr.	VISIO
13	ok	Joe Cadet	Conseil Régional - SIG	13-avr.	VISIO
14	ok	Jean TURQUET	CITEB	14 avril	VISIO
15	ok	Anais MARGNOL	ADEME	14 avril	VISIO
16	ok	Thomas CHALEARD	ADEME	14 avril	VISIO
17	ok	Florent INGRASSIA	ONF	14 avril	ENTRETIEN
18	ok	Anais Margnol	ADEME (PAT)	14-avr.	ENTRETIEN
19	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	20 avril	RENCONTRE
20	ok	Marie-Noelle SINAMA	INSTITUT BLEU	20 avril	RENCONTRE
21	ok	Marine GARCIA - JASPERS	DMSOI	20 avril	RENCONTRE
22	ok	Stéphane RIVALLANT	DMSOI	20 avril	RENCONTRE
23	ok	Jérôme LAFON	DMSOI	20 avril	RENCONTRE
24	ok	Nathalie BANSIERES	DAAF	20 avril	RENCONTRE
25	ok	Pascal AUGIER	DAAF	20 avril	RENCONTRE
26	ok	Stéphane BATY	DAAF	20 avril	RENCONTRE
27	ok	Equipe ALVI La Réunion	QUALITROPIC	20 avril	RENCONTRE

28	ok	Jean TURQUET	CITEB	21 avril	VISITE
29	ok	REUNION SCIENTIFIQUES	CITEB	21 avril	RENCONTRE
30	ok	COFIL 1	REGION	21 avril	COFIL
31	ok	REUNION AQUACULTEURS	REGION	21 avril	RENCONTRE
32	ok	Sébastien CAMUS	CLUSTER MARITIME / TRANSFORM	21 avril	VISIO
33	ok	Erwann LAGABRIELLE	UNIVERSITE Seasketch	25 avril	VISIO
34	ok	Johny APAYA	CHAMBRE AGRICULTURE	25 avril	RENCONTRE
35	ok	Vendeurs Poissonnerie	CARREFOUR	25 avril	VISITE
36	ok	Roland ELYSABETH	PISCICULTURE D'HELLBOURG	25 avril	VISITE
37	ok	Yann ROBERT	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS APAR SPIRULINE PEI	25 avril	VISITE
38	ok	Hervé et Nicole SINAMA	FERME AQUACOLE DE SAINTE SUZANNE	25 avril	VISITE
39	ok	Pierre BOSC	Expert aquacole	25 avril	RENCONTRE
40	ok	Site BRIGAUDET		26 avril	VISITE
41	ok	Jean-Philippe ARNOULD	Spiruline	26 avril	TEL
42	ok	Max DYCKERHOFF	AQUA AUSTRAL	26 avril	VISITE
43	ok	Guillaume BOYELLE	SPIRULINE LALEU	26 avril	VISITE
44	ok	Patrick HOAREAU	FRCA	27 avril	RENCONTRE
45	non	Olivier PACAUD	PARC AQUACOLE LANGEVIN TRUITES	27 avril	VISITE
46	non	André LALECOUPANDE	PARC AQUACOLE LANGEVIN TRUITES	27 avril	VISITE
47	ok	Sylvain DUPONT	STANA Spiruline	27 avril	VISITE
48	ok	Equipe ISOPOLIS	ISOPOLIS	28 avril	RENCONTRE
49	ok	Sébastien LADRANGE + Sébastien DUMESNIL	Station SAVANA Saint-Paul	28 avril	VISITE
50	ok	Rémi COMMINS	Naturia	28 avril	RENCONTRE
51	ok	Fred GORLOT	SDPM	28 avril	VISITE
52	ok	Marc BERMUDES avec Jean TURQUET	GREEN MASCAREIGNES TECHNOLOGIES	28 avril	VISITE
53	ok	Jean TURQUET	CYROI et Technopole	28 avril	VISITE
54	ok	NUTRIMA		28 avril	VISITE
55	ok	CAP BOURBON	transformation	28 avril	VISITE
56	ok	Pierre-Philippe BLANC	NFICD	28 avril	VISIO
57	ok	SYNTHESE	Noyau Dur	29 avril	RENCONTRE
58	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	29 avril	RENCONTRE
59	ok	Marie-Noelle SINAMA	INSTITUT BLEU	29 avril	RENCONTRE
60	ok	Jennifer GRANDJEAN Antoine FRANCO	SPIRULINE POUR TOUS Saint-Paul	29 avril	VISITE

61	non	Nicolas HIBON	CRPMEM La Réunion		VISIO
62	ok	Ludovic COURTOIS	ARIPA	5 mai	VISIO
63	ok	Olivier BIELEN	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	5 mai	VISIO
64	ok	Florian GRONDIN	PORTEUR DE PROJET RIVIERE ST LOUIS	9 mai	ENTRETIEN
65	ok	Gilles HAM CHOU CHANG	GRAND PORT MARITIME	15 mai	ENTRETIEN
66	ok	Arthur HERBRETEAU	PARC NATIONAL DE LA REUNION	20 mai	ENTRETIEN
67	ok	Benoît LE MARECHAL	COOP AQUA POLYNESIE	31 mai	VISIO
68	ok	Karine POTHIN	Réserve Marine	1-juin	VISIO
69	ok	Aristide LAURET	SAFER	2 juin 22	ENTRETIEN
70	ok	Bruno OUDARD	SG DES HAUTS	2 juin 22	ENTRETIEN
71	ok	Kensy HUET	KENSY AQUARIUM	4 juin	VISIO
72	ok	Jean-Paul RAMSANY	DEPARTEMENT	9 juin	VISIO
73	ok	Bernard ANAMPARELA	ICHTYOSPHERE	9 juin	VISIO
74	ok	Claude PAYET	REGION formation Lycée de la Mer	13 juin	VISIO
75	ok	Nisette LAURET	REGION formation Lycée de la Mer	13 juin	VISIO
76	ok	Sami OUADRANI	ECOLE MARITIME EAM	14 juin	ENTRETIEN
77	ok	Arthur Herbretau	Parc National	14-juin	ENTRETIEN
78	ok	Elsa TUDAL	DPMA	15 juin	ENTRETIEN
79	ok	Sébastien LADRANGE	GreenOvation	15-juin	ENTRETIEN
80	ok	Olivier DUTARTRE	CCAS St Louis	16-juin	ENTRETIEN
81	ok	Olivier DUTARTRE	CCAS Saint-Louis	17 juin	VISIO
82	ok	Laurence PROVOT	DEAL espèces exotiques envahissantes	17 juin	VISIO
83	ok	Coralie VALDEBROUZE	GreenOvation	17-juin	ENTRETIEN
84	ok	Jean Philippe ARNOULD	Labelverte	20-juin	ENTRETIEN
85	ok	Yann ROBERT	Spiruline du Colosse	20-juin	ENTRETIEN
86	ok	Sylvain DUPONT	Stana	20-juin	ENTRETIEN
87	ok	Elodie BUISSON	Conseil Régional Réunion (stat douane)	20-juin	ENTRETIEN
88	ok	Jérôme MARTIN	COULEUR PEI	21 juin	VISIO
89	ok	Antoine FRANCO	association Spiruline Pour Tous	21-juin	ENTRETIEN
90	ok	Guillaume BOYELLE	Spiruline St Leu	21-juin	ENTRETIEN
91	ok	Sophie BEGUE	Chambre agriculture (agritourisme)	21-juin	ENTRETIEN
92	ok	Pierre-Yves BRACHELET - Ludovic COURTOIS	ARIPA	24 juin	VISIO
93	ok	Sébastien LADRANGE	MAFATE - AQUAPONIE REUNION	26 juin 22	VISITE
94	ok	Bleuenn GALLOT	Chambre d'agriculture La Réunion	27-juin	VISIO

95	ok	Nadine GRONDIN	Vivea - Vice présidente Chambre Agri	27-juin	ENTRETIEN
96	ok	Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM)		1-juil.	VISIO
97	ok	Sébastien CADET	Chambre agriculture - chargé de mission "restauration"	4-juil.	ENTRETIEN
98	ok	Guy BARDOT	SWAC Value Park	20 juillet	ENTRETIEN
99	ok	Virginie GALLET	Qualitropic	7-juil.	VISIO
100	ok	Vladislav KYALAVSKI	Qualitropic	7-juil.	VISIO
101	ok	Nathalie DEPOIX	Spiruline Haute Saintonge	7-juil.	VISIO
102	ok	Jismy SOUPRAYENMESTRY	TCO	8 juillet	VISIO
103	ok	Wladimir BORIS	TCO	8 juillet	VISIO
104	ok	Jean Paul RAMSAMY	Conseil général La Réunion - agriculture aquaculture	8-juil.	ENTRETIEN
105	ok	Stéphane DELOBEL	Fédération Française d'Aquaponie	27-juil.	ENTRETIEN
106	ok	Charles GEFFRAY	Bioponie Mascareigne	3-août	ENTRETIEN
107	ok	Rudolph ORGERIT	DAAF (ferme photovoltaïque)	4-août	VISIO
108	ok	Rudolph ORGERIT	DAAF	4 août	ENTRETIEN
109	ok	Willy ETHEVE	SWAC Aéroport Sainte-Marie	6 août	ENTRETIEN
110	ok	Samuel OLIVATE	SAMEO (porteur de projet)	16-août	ENTRETIEN
111	ok	Pascal GAMOT	DEAL (données SIG)	22-août	ENTRETIEN
112	ok	Rémi BOULLY	DEAL (sites de ponte tortues)	14-sept.	ENTRETIEN
113	ok	Kensi HUET	Kensy Aquarium	23-sept.	ENTRETIEN
114	ok	Jérôme MARTIN	Couleur Pei	26-sept.	ENTRETIEN
115	ok	Alexandre LAMBERT	SAFER (terres incultes)	3-oct.	ENTRETIEN
116	ok	Yves DURAND	SAFER (terres incultes)	27-oct.	VISIO
117	ok	Sophie DUTRIPON	SAFER (terres incultes)	27-oct.	VISIO

ANNEXE 3 –État des lieux et situation sanitaire des exploitations

	Nom Prénom	Société	état général
T I L A P I A S	ROBERT Yann	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	Bon état général de la ferme - en sous production - La moitié des bassins sont vides ! Possibilité d'extension (réserve foncière disponible) - Disposera bientôt d'une installation neuve de plusieurs dizaines de m3 en circuit fermé - Prévoir aérateurs et monitoring si intensification - Besoin de sécuriser la production - Petite éclosérie à prévoir avec super males YY - Entreprise familiale qui ne peut avoir de salariés pour le moment vu le niveau de production - Volonté de diversification, notamment eau de mer par captage Parc Aquatique du Colosse proche
	SINAMA Nicole & Hervé	E.I. PISCICULTURE DE SAINTE SUZANNE	Bon état général de la ferme mais surface d'élevage trop faible pour atteindre des seuils de production rémunérateurs. De plus en sous-production . Nécessité de raccourcir la durée de grossissement en étang pour retrouver des rendements rémunérateurs. Envisager petite éclosérie avec super mâles YY et circuit fermé pour prégrossissement - Autre possibilité : prégrossissement par un tiers (éclosérie collective). Prévoir sécurisation : aérateurs et monitoring si intensification. Prévoir la transmission. Pas de salariés, entreprise familiale.
	DYCKEROFF Max	AQUA AUSTRAL SAS	Très Bon état général de la ferme - Peu d'investissements requis - Ferme moderne sous toiture photovoltaïque - En sous production pour la raison évoquée de l'étroitesse du marché - Pas de salarié, entreprise familiale
	LALECOUPANDE Charles	Lalecoupande Charles	Ferme non visitée car aucune réponse aux demandes de visite
T R U I T E S	ELISABETH Roland	HELLBOURG TRUITES	Pisciculture vieillissante (+/-40 ans) - En sous production - Forte pénibilité du travail - La partie accueil du public/pêche à la ligne manque d'attractivité en l'Etat. Ce site mériterait une remise à plat des objectifs et des schémas de production pour chercher à optimiser son fonctionnement - Besoin de sécurisation (aération) - Si aération possibilité de x3 les rendements - Gros potentiel - Investissements requis importants : bassins / électrification / équipement - Entreprise familiale, pas de salariés, les enfants sont investis
	CAZAMBO Samuel	PISCICUNIMOME	Non rencontré - Pas de réponses aux sollicitations - bonne réputation du site décrit par ceux qui le connaissent comme un site bien aménagé et propice à l'accueil du public
	PACAUD Olivier	EARL LANGEVIN TRUITES	Le principal producteur de truites. Projets ? Pas de réponses aux multiples sollicitations
E S T U R G E O N S	DYCKERHOFF Max	AQUA AUSTRAL	Ferme toute neuve et innovante - Gros équipements : filtres à tambour, oxygénation, refroidissement de l'eau pour maturation, labo de préparation. le tout sous toiture photovoltaïque - Le 1er caviar de La Réunion ! - Concurrence Madagascar
			Atelier de transformation neuf pour la chair qui se vend bien

S P I R U L I N E	ROBERT Yann	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	Petite structure neuve, à remettre en route - Installations vides - Difficulté à maintenir la souche, la qualité et à être rentable
	DUPONT Sylvain	SPIRULINE DE STE MARIE / RUN SPIRIT	Installation bien équipée et récente - En sous activité faute de débouchés suffisants - 50% des volumes utilisés - Les problèmes sont plus liés au marché qu'à la maîtrise technique - Difficultés à remplir les conditions du label bio (avoir une source d'azote d'origine végétale autorisée en agriculture biologique - création à La Réunion ? - sinon import Brésil !) - Entreprise artisanale avec des salariés
	Jean Philippe Arnould	LABEL VERTE	Petite installation domestique, dans son jardin - En recherche de foncier
	BOYELLE Guillaume	SPIRULINE	Petite installation naissante dans une parcelle de 2 hectares
	FRANCO Antonio	ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS	Un seul bassin en fonctionnement, outil vétuste
A Q U A R I O P H I L I E	HUET Kensi	Kensi Aquarium	Installation non visitée - Entreprise dynamique qui possède deux unités de production en Asie et qui souhaitait localiser une unité à La Réunion pour produire localement et dans l'espace européen (barrières à l'entrée du marché européen) - Entreprise artisanale avec des salariés
	CRISTO Hugues	SARL AQUAPLANETE	Installation non visitée
	MARTIN Jérôme	SCEA COULEUR PEI	Installation non visitée - Entreprise dynamique qui investit sur le créneau des carpes origine Japon - Entreprise artisanale avec des salariés
A Q U A P O N I E	Sébastien Ladrage	Mieillerie de Marla	Belle installation, dans un espace réduit, couplée à l'activité de gîtes et de tables d'hôte - Bons rendements déclarés - Entreprise familiale
	Christian Coze (directeur)	ACI AN GREN KOULER (AGK)	Non visitée
	Julien Gaillot (directeur)	Association les rencontres alterna	Belle installation pour l'insertion (village solidaire)
	Alfred DULYMBOIS (directeur)	ACI ARDIE	Non visitée
	CCAS Saint-Louis	15 mini fermes accompagnées	Installations domestiques
TOTAL PRODUCTION			

Validité des agréments sanitaires

etablissement	enseigne_etablissement	date_ouverture	date_fermeture	commune	EDE	AGREMENT ou ENREGISTREMENT	SIRET
AQUAGOL	AQUAGOL	01-01-96		ETANG-SALE		97404613	40355832300016
BARAN PATRICK		16-07-98		SALAZIE		97421124	42049142500013
DYCKERHOFF MAX		04-05-94		ETANG-SALE		97404611	39534570500010
EARL LANGEVIN TRUITES	PACO Olivier	01-03-11		SAINT-JOSEPH		97412238	53079712500016
ELISABETH André		01-01-85		SALAZIE		97421145	33176887900016
HYDRO REUNION		17-10-91		LE PORT		97407258	38353263700014
JOSON Nicolin		10-10-03		SAINT-DENIS		97411007	37748706100030
LA MELLERIE Marla	LADRANGE Sébastien						
LALECOUPANDE CHARLES		01-01-00		SAINT-BENOIT	98010003	97410301	38189575400038
NATURIA	COMMINS REMY	01-08-04		SAINT-PAUL			37907740700045
PISCICULTURE HELLBOURG	ELISABETH ROLAND	10-08-91		SALAZIE	98021966	97421183	43913170700010
POULBASSIA LEONUS		15-01-93		SAINTE-SUZANNE		97420192	31084677900026
SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	ROBERT Yann	26-09-01		SAINT-ANDRE		97409645	43932503600010
SCEA PISCICUNIMOME	CAZAMBO	01-07-03		SAINT-PIERRE		?	44965208000010
SINAMA	SINAMA NICOLE	01-07-07		SAINTE-SUZANNE		97420002	49891734300010
SOCIETE AQUACOLE DES MASCAREIGNES			09-04-14	SAINT-PAUL		97407257	49338810200011
TECHER Christian		08-11-04	?	SALAZIE		97421144	

agrément zoosanitaire valide
agrément zoo en cours
enr enregistrement

source : DAAF Réunion au 4 avril 2022

ANNEXE 4 – Taille des entreprises aquacoles

La ferme dite « traditionnelle » extensive

On parle aujourd'hui « d'aquaculture à faible niveau d'intrants » qui correspond à l'utilisation d'un écosystème naturel, type étang, qui procure l'environnement nécessaire au bien-être des animaux et à leur alimentation. Ce type d'aquaculture, souvent familial, se caractérise par l'absence ou la quasi-absence d'apports alimentaires ou énergétiques directs. Ce modèle très répandu en Asie est souvent lié directement ou indirectement à la riziculture. Il débouche sur des rendements faibles de 50 à 350 Kg /ha/an et une rentabilité proportionnelle. Pour qu'une filière atteigne des niveaux de production significatif, il faut donc de grandes surfaces foncières.

Le contexte îlien avec forte pression foncière, ainsi que l'absence de traditions aquacoles, ne permettent pas d'envisager la création de ce type de fermes.

La ferme dite « familiale »

Lorsque les fermes appartiennent à des agriculteurs ou des pêcheurs pour qui la production tient souvent lieu de mode de vie, on parle « d'aquaculture familiale ».

Ce type d'élevage se caractérise par l'utilisation d'aliments et plus généralement d'énergies quelle qu'en soit la forme, excepté celle produite par l'écosystème que constitue le milieu d'élevage. Grâce à ces apports d'intrants la productivité est largement augmentée par rapport au modèle précédent. Le plus souvent les aliments sont issus de sous-produits d'élevages terrestres ou de productions agricoles. Lorsqu'il s'agit de poissons carnivores cet apport consiste à distribuer des morceaux, voire un broyat de poissons frais ou congelés de très faible valeur marchande. Ce type d'exploitation ne possède pas d'écloserie. L'investissement et la technologie requis sont largement au-delà de ses capacités. L'approvisionnement en juvéniles est donc souvent assuré par des prélèvements dans le milieu naturel, ce qui n'est pas sans impacts sur le recrutement des espèces les plus recherchées. Le niveau de production de ces exploitations est donc très variable d'une année à l'autre et ne dépasse pas quelques tonnes.

Dans les petites unités de type « artisanal et familial », l'aquaculture constitue en général une activité d'appoint ou de diversification, à petits volumes de production (quelques tonnes) et faibles coûts salariaux. Elles ne peuvent viser que les marchés de proximité immédiate.

Rappelons qu'en France, sous le seuil de production de 20 T/an les contraintes réglementaires demeurent allégées en général :

- Régimes déclaratifs pour les ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement), la loi sur l'eau ;
- Régimes dérogatoires pour les agréments sanitaires.

Ce modèle est celui qui prévaut dans les RUP françaises depuis le démarrage de l'aquaculture. On ne peut pas parler de « choix de modèle économique », ce fut d'avantage un choix « par défaut » lié au contexte originel : absence de tradition et d'expérience aquacoles, activité nouvelle, porteurs de projet peu formés, manque de fonds propres, épouvantail réglementaire,

...

Ces entreprises sont généralement très vite limitées par les capacités physiques et financières du chef d'exploitation. Compte tenu des faibles niveaux de production, de l'impossibilité d'engager des salariés qualifiés, elles éprouvent des difficultés à dégager une rentabilité suffisante pour se professionnaliser, entretenir les structures, développer un projet entrepreneurial, alimenter le marché de façon régulière.

Ce type de ferme peut aussi être un choix de limiter les activités de son entreprise, pour éviter l'embauche de salariés et les contraintes attachées, souvent en l'absence de perspectives de développement claires de l'entreprise.

La ferme artisanale

Dès lors que les fournitures d'alevins et d'aliments de qualité sont régulièrement assurées, la production s'organise très vite que ce soit en aquaculture continentale ou marine. Les tonnages annuels obtenus par unité de production s'expriment en dizaines de tonnes (on considère ici des fermes de 20 à 100 tonnes/an). Le seuil critique de production dépend du contexte local, mais dans les DOM on observe qu'au-delà d'une trentaine de tonnes :

- Le chiffre d'affaires commence à générer du cash-flow (trésorerie),
- L'entreprise gagne en crédibilité, notamment vis-à-vis du système bancaire,
- Le volume produit permet de fidéliser des clients et de gagner des parts de marché (régularité),
- Des emplois non familiaux sont créés avec début de spécialisation et apport de compétences,
- Des besoins de formation en local sont exprimés.

Les marchés restent toutefois locaux, souvent des marchés dit « de niche » qui permettent de valoriser l'origine et la qualité locale, avec des conditions de commercialisation simplifiées.

Le développement coopératif

Le développement de fermes artisanales voit rarement apparaître d'importantes exploitations mais plutôt un regroupement autour des zones les plus favorables, de plusieurs entreprises artisanales. Ces concentrations d'entreprises permettent une mutualisation de moyens et de services.

A l'amont, des moyens de production et des services peuvent être mis communs, tels que, par exemple, l'exploitation d'une barge aquacole, une zone de stockage de matériels, la fourniture d'alevins ou d'aliments, la mise en place d'un suivi sanitaire, l'organisation des récoltes, ...

A l'aval, les volumes de production groupés, permettent d'envisager le fonctionnement d'unités de transformation, une commercialisation collective et une politique commerciale commune.

Ainsi, peut-on considérer que le développement coopératif se caractérise par une juxtaposition de fermes artisanales, utilisant un modèle de production identique (standards de production) mettant en commun des moyens d'exploitation. Soulignons également que les structures coopératives sont plus facilement soutenues par les pouvoirs publics que les entreprises individuelles (logique de structuration).

La Réunion est souvent citée comme modèle dans les autres DOM pour la réussite de la structuration et du développement des filières animales autour du modèle coopératif. L'aquaculture pourrait s'en inspirer...

La ferme préindustrielle (100 à 500 tonnes/an)

Ce type de ferme atteint des niveaux de production de quelques centaines de tonnes par an, avec un niveau de spécialisation poussé dans toutes les étapes du processus d'élaboration. Des aspects périphériques à ce dernier commencent à être pris en compte, tels que suivi environnemental, traçabilité, démarche qualité... La commercialisation est nationale voire internationale.

En général, un atelier de conditionnement est dédié à l'exploitation, sans qu'il soit encore question de préparation de produits élaborés, tels que filets, darnes, sous vide, sous atmosphère ou même de produits congelés.

Par contre, rares sont les fermes de cette taille en mesure d'incorporer une éclosérie compétitive en termes de coûts de production. Ses coûts de structure ne peuvent en effet s'amortir qu'au-delà d'un certain niveau de production, bien souvent très supérieur à celui couvrant les besoins internes.

Pendant ce type de ferme va rechercher l'autonomie afin de réduire les risques de rupture de l'exploitation : station géniteurs, éclosérie seront internalisées.

La ferme industrielle (1 000 tonnes)

Ce type de ferme se caractérise le plus souvent par :

- Un niveau de production dépassant le millier de tonnes par an,
- Une intégration d'un atelier de conditionnement et une plate-forme export, souvent en mesure de proposer des produits au moins pré-élaborés,
- Une indépendance d'approvisionnement de juvéniles, soit par intégration d'une éclosérie, soit par mise en concurrence de plusieurs écloséries industrielles,
- Un service commercial rompu aux règles du commerce international avec, pour les plus grosses entreprises, des démarches de labellisation, voire une politique marketing de groupe, lorsqu'elles sont filialisées,
- Des niveaux de marges souvent réduits, limités par la nécessité d'être compétitif au niveau international (les gains se réalisent sur les volumes).

ANNEXE 5 – Besoins exprimés par les acteurs de la filière aquacole

BESOINS COMMUNS

- L'aquaculture réunionnaise a connu une régression depuis 6 ans : la production globale a chuté, des opérateurs ont disparu.
- Il reste un « noyau dur » d'aquaculteurs qui souhaitent retrouver un niveau de production rentable et développer leurs activités.
- Les aquaculteurs, en grande majorité, ont exprimé leur amertume de ne plus avoir de centre technique collectif pour les accompagner dans le suivi de leur exploitation, dans leur développement.
- Suivant les dernières réunions tenues à la fin d'Hydro-Réunion ex Arda, les aquaculteurs ont pris acte qu'ils devaient devenir autonomes et ont dû trouver des solutions, avec plus ou moins de difficultés, pour s'adapter à cette nouvelle situation. Cette autonomie n'est pas acquise pour tous les producteurs.
- Il existe une diversité d'associations représentant chacune une fraction de producteurs pour un type de production mais pas de représentation unique de la filière dans son ensemble. Deux associations de producteurs de tilapias dont une seule reconnue par l'Aripa, deux associations de producteurs de spiruline, des producteurs « indépendants », des aquaponistes... donnant le sentiment d'une filière « dispersée ».
- Certains marchés domestiques sont considérés comme « saturés » par les producteurs rencontrés (Tilapia – Spiruline artisanale), d'autres sont couverts par l'importation (Ombrine, Truite pour partie, Aquariophilie).
- Le marché local reste globalement demandeur (Truite – Ombrine - Aquariophilie). Le cas des Tilapias demeure à préciser.
- Les fermes subissent des vols, ce qui demande des moyens et une surveillance permanente.
- Aucune ferme ne semble atteindre ses capacités de production (sous-activité).
- Le modèle économique actuel est une ferme familiale ayant un recours minimum au salariat.

Besoins exprimés

- Être mieux informés (informations descendantes).
- Être mieux écoutés.
- Pouvoir continuer à se former.
- Mieux connaître les circuits fermés (la technologie).
- Que tous ceux qui peuvent y prétendre et qui le souhaitent, aient accès à l'ensemble des mesures PCS (aides à la production, à la transformation, à la commercialisation). Faciliter l'accès en allégeant le poids administratif excessif.
- Avoir une vue sur le foncier disponible et pouvoir plus facilement accéder au foncier agricole
- Disposer d'alevins pré-grossis mieux adaptés aux fermes actuelles (taille 100 grammes pour le Tilapia).
- Éviter d'avoir à recourir à l'importation des alevins.
- Mieux négocier les prix des intrants.
- Avoir un suivi collectif et individuel des fermes, une assistance technique notamment pour les phases intermédiaires (alevinage, pré-grossissement).
- Disposer d'un aliment flottant (extrudé).

- Avoir un plan stratégique aquacole, retrouver une vision cohérente du développement de la filière, à court, moyen et long termes.
- « Ne pas donner de faux espoirs à la profession par des promesses qui ne sauraient être tenues par la collectivité régionale, en restant réalistes et pragmatiques... »

Potentiels perçus

- Disposer de nouveau d'une éclosion capable de fournir la demande des aquaculteurs de la Réunion en alevins de qualité.
- Disposer de nouveau d'une assistance technique.
- Créer une fédération des associations aquacoles représentant l'ensemble de la profession auprès des interlocuteurs de la filière (État, Collectivité Régionale, Institut Bleu, Aripa,...), « ne pas laisser la chaise vide », tout en préservant les sensibilités et spécificités de chacun, en partageant l'information.
- Actualiser et affiner le potentiel marché pour les produits aquacoles (étude à lancer – définir les couples produit- marché pertinents) pour bien orienter les nouveaux développements aquacoles (partir de la demande afin de ne pas reproduire les erreurs passées). Voir comment la production peut répondre à la restauration collective ?

PAR PRODUITS

TILAPIAS

Oreochromis sp.

Gueule Rouge/ Red Florida (Hyb. oreochromis), Tilapia gris (Oreochromis niloticus), Tilapia doré (O. aureus)

- Sur la douzaine de producteurs de tilapias recensés par la Daaf (enquête Agreste en cours), 4 étaient en activité en avril 2022, sans compter le nombre de producteurs en aquaponie en progression. La filière a donc régressé au cours de la dernière décennie.
- Le modèle de production demeure celui qui fût préconisé par l'Arda au démarrage de l'activité dans les années 90 : grossissement en mode semi-intensif en étangs bâchés, alimentés par une eau de recirculation (couplage étangs de production / étang de lagunage).
- Une des fermes s'est modernisée par une couverture en toit solaire et une diversification dans d'autres espèces.
- Compte tenu des températures hivernales (17 à 18°C), les cycles de production sont longs : de 12 à 14 mois pour obtenir un poisson de 500 grammes. Le raccourcissement des cycles et l'accroissement des rendements, ne sont donc possibles qu'en démarrant avec des poissons déjà pré-grossis. C'est ce qui se faisait lorsque l'Arda, puis Hydro-Réunion, fournissait des poissons de 60 à 120 grammes, à plus de 95% mâles aux producteurs / grossisseurs.
- L'arrêt de la fourniture d'alevins pré-grossis par Hydro-Réunion (677.000 alevins en 2015/16 source rapport d'activité Hydro-Réunion) a obligé les pisciculteurs à revoir leurs modes de production, faute d'organisation collective, ce qui a engendré :
 - La nécessité de produire pour chacun ses propres alevins ou d'importer de l'étranger,
 - Des reproductions non contrôlées liées à la mise en grossissement de populations mixtes
 - Des chutes par conséquent de rendements très significatives.
- Le niveau du marché est déclaré par les producteurs « vite saturé », aux environs de 35 tonnes. Du temps de l'Arda, le marché était évalué à 150 tonnes par an.
- La production était estimée en 2018 à 30 tonnes dont 18 t de « Gueule Rouge » et 12 t de « Ti

Doré ». Ce sont les mêmes volumes de production annoncés par les producteurs lors de notre visite en avril 2022.

- Depuis quelques années, l'ensemble des fermes serait en état chronique de sous-production.
- La production via l'aquaponie émerge, avec des projets en cours dont les volumes de production visés impacteront significativement le marché (2 fermes à 10 tonnes chacune – Possession et Saint-Leu – couplage Tilapia-Salades...).
- Trois types de Tilapia sont élevés : Gueule Rouge l'essentiel de la demande, Ti Doré ou Ti Rose et Gris.
- Les tilapias ne sont commercialisés que sous une seule forme : poisson entier « vivant ». Cette déclinaison unique, en permettant aux éleveurs de s'affranchir des contraintes liées à l'obtention d'un agrément sanitaire pour l'abattage, l'éviscération et la transformation, constitue certainement un « avantage immédiat » pour le producteur. Elle limite néanmoins considérablement la capacité d'absorption du marché. Les habitudes de consommation ont évolué considérablement depuis deux décennies et il y a fort à parier que la Réunion n'échappe pas à cette tendance lourde, très nettement marquée en faveur de produits préparés prêts à consommer : filets de poissons, poissons marinés, produits sous vide prêts à cuire.
- Obtenu au bout de 12 à 14 mois d'élevage (si alevins de 10 à 120 g) sinon de 16 à 24 mois (cycle long avec reproduction naturelle in situ au stade œuf vésiculé), vendu entier non éviscéré, le prix producteur est appréciable entre 9 € / kg si intermédiaire de distribution et 11 € / kg si vente directe point de vente.
- Les perceptions des clients (distributeurs) et des consommateurs semblent diverses et parfois divergentes :
 - Entre ceux qui n'apprécient pas ce poisson (goût de terre),
 - Ceux qui apprécient de pouvoir l'acheter vivants (rite halal),
 - Ceux qui disent en manquer pour la vente,
 - Ceux qui disent ne pouvoir en vendre que lorsque les étals ne sont pas fournis par la pêche.
- Une étude plus fine des attentes du marché local adressée à un point consommateurs (analyses sensorielles) serait utile afin d'identifier réellement le potentiel et les perspectives de développement de cette espèce.

Besoins exprimés

- Disposer d'alevins de Tilapia de plus grosse taille, afin de réduire la durée des cycles, de retrouver des rendements améliorant la rentabilité des fermes.
- Disposer d'alevins mono-sexes mâles afin de limiter les effets de la reproduction en bassin.
- Améliorer les souches et les maîtriser (génétique) pour de meilleures performances zootechniques.
- Bénéficier d'une assistance technique pour certaines fermes et d'une veille de la production en temps réel (planification de la mise sur le marché).
- Elargir le marché (étude).
- Identifier le foncier disponible (pour les porteurs de projet).

Potentiels perçus

- Restructurer la filière :
 - A l'amont :
 - Nécessité d'une écloserie collective, publique ou privée.
 - La production de 100.000 alevins de 1 gramme par an ne mobiliserait qu'une vingtaine de m² de bassins de géniteurs et à peu près autant en structures de nurserie. Le fonctionnement d'une « petite écloserie » qui travaillerait avec des super mâles YY suffirait donc à satisfaire la demande actuelle.

- Segmentation de la production en s'inspirant d'autres filières animales : éclosion/pré grossissement. Créer un Centre Technique Aquacole organisé autour de quelques missions et services définis avec la profession (une éclosion et une assistance technique aux fermes).
- A l'aval :
 - Développer la vente en vivant (clients musulmans).
 - Elargir le marché en diversifiant les déclinaisons des produits : vivant (poisson halal), tilapias de petite taille (poissons friture ?), ou de plus grosse taille pour produire des filets permettant de nouveaux modes de présentation : filets portionnés (RHF loi Egalim), produits élaborés, produits sous vide...
 - Mutualiser les moyens pour la transformation, la commercialisation, la distribution
- Le PCS (mesure 70 du FEAMP qui sera reconduite sur le FEAMPA) est considéré comme essentiel par ceux qui y ont accès et constituerait le revenu net du producteur. Actuellement seule l'aide à la compensation des surcoûts liés à la production semble être mobilisée alors qu'il existe aussi une aide à la compensation des surcoûts liés à la commercialisation et à la transformation. A l'opposé, ceux qui n'ont pas accès au PCS, considèrent cette aide comme une contrainte administrative non justifiée au regard du temps à y consacrer...
- Développer l'aquaponie et sa commercialisation de proximité favorisant une meilleure acceptation du Tilapia (« letilapia du jardin » dans l'écoquartier).

TRUITE ARC-EN-CIEL *Oncorhynchus mykiss*

- Historiquement, c'est la plus ancienne des productions aquacoles de la Réunion. Son démarrage remonte à la fin des années 80.
- La truite est un poisson très exigeant en oxygène, or la capacité de l'oxygène à se dissoudre dans l'eau (= taux de saturation de l'eau en oxygène dissous) diminue lorsque la température augmente. La disponibilité en eau de haute qualité doit être constante tout au long de l'année. Du volume d'eau mobilisable dépend la capacité de renouvellement de l'eau des bassins d'élevage. On estime qu'il faut disposer d'un débit de 1 l / min / kg de truite sans aération. Une oxygénation par aération permet de réduire par 3 les besoins en eau.
- La truiticulture réunionnaise est limitée par les préférences thermiques du poisson. Les meilleures croissances sont observées entre 15°C et 18°C. mais la croissance n'est pas le seul critère à prendre en compte et on considère que la fourchette optimale pour son élevage se situe entre 12 et 16°C. Elle n'est donc pratiquée que dans les Hauts où l'on retrouve les températures les plus basses de l'eau sur l'île.
- La reproduction qui a lieu entre 9 et 14°C (fourchette idéale : 10 à 12°C) paraît difficilement envisageable actuellement... ce d'autant plus qu'on utilise en principe des femelles âgées de 3 à 4 ans. Les œufs sont par conséquent importés de l'Hexagone une à deux fois par an (Aqualande en Aquitaine).
- Dans le contexte local, le risque majeur est lié aux risques de réchauffement de l'eau. Au-delà de 20°C, il convient d'être très vigilant... Il a été rapporté une perte totale du cheptel au-delà de 24°C.
- Trois fermes sont en activité (une seule, la plus importante, a pu être visitée).
- Une des fermes est piscicole <http://www.truite.re/> (pêche récréative et vente directe).
- Une des fermes transforme la truite en filet.
- Certaines fermes sont en sous-production du fait de la vétusté des installations et de la pénibilité qui en découle. Le manque de trésorerie est aussi évoqué.
- La truite arc-en-ciel made in Réunion est reconnue des consommateurs (« meilleure que la truite de Métropole »), le marché semble très demandeur et la production ne couvre pas cette demande.

- Le produit est un poisson de 250 grammes obtenu au bout de 8 mois, vendu entier éviscéré, à un prix ferme appréciable entre 15 et 17 €/kg (prix consommateur GMS aligné sur l'importation de l'Hexagone 22,90 €/kg).
- Les performances zootechniques rapportées font état d'un indice de conversion de 2, d'un taux d'éclosion de 85% et d'une survie finale de 60%, ce qui dans ce contexte de production demeure très honorable.
- Selon l'étude Via Aqua BG Sea Consulting en cours – phase 1 - de sept 2020 (Dmsoi), la production annuelle de truites était estimée à 25 tonnes/an en 2018. Il apparaît que ce niveau de production est plus bas actuellement.

Besoins exprimés

- Monter en production :
 - En améliorant les conditions de production actuelles (moderniser les installations et réduire la pénibilité).
 - En mobilisant de nouveaux sites potentiels.
- Produire les oeufs localement.
- Assister techniquement les fermes.
- Organiser un voyage d'étude sur des sites de production de référence reconnus.
- Sécuriser les fermes (vols).

Potentiels perçus

- Marché demandeur pour une truite locale de qualité, couleur péi.
- Produire des grosses truites pour la transformation (filets – fumaison – marinade).
- Identifier de nouveaux sites potentiels.

GOURAMI Géant *Osphronemus gorami*

- Le Gourami Géant a été cité comme une espèce potentiellement intéressante pour la diversification aquacole.
- Des essais d'élevage ont été réalisés à titre expérimental et à toute petite échelle.
- Le Gourami Géant, originaire d'Asie du Sud-Est (fermes sur le fleuve du Mékong), est une espèce rustique. Cette espèce est réputée avoir une croissance rapide mais sa reproduction serait mal maîtrisée.
- Le Gourami Géant serait susceptible d'entrer en concurrence avec le Tilapia (même niche de marché).
- Des exploitations agricoles de petite échelle recherchent, avec la spiruline, ce type de diversification.

Besoins exprimés

- Maîtriser la technique d'élevage de cette espèce.
- Evaluer son potentiel marché et vérifier sa compatibilité avec l'existant.

Potentiels perçus

- Poisson à croissance rapide pouvant générer des filets (RHF restauration hors foyer).

ESTURGEON

Acipenser baeri

- C'est une innovation pour La Réunion : une ferme depuis deux ans a lancé la production de caviar (objectif 1tonnes/an) et de filets d'esturgeon. La production 2021 annoncée est de 600 kg de caviar.
- La ferme, qui produit du tilapia depuis sa création (ferme couvée par l'ARPA devenu HYDRO-REUNION), est très moderne et a mobilisé des investissements lourds, développé des moyens de production de haut niveau technologique : système d'élevage en eau recirculée, filtres à tambour, oxygénation, refroidissement de l'eau pourmaturation, échographe, labo de préparation, ... Le tout sous toiture photovoltaïque.
- Les alevins sont importés de l'Hexagone.
- La capacité d'absorption du marché local est difficile à estimer, mais il est plus que probable qu'il faille trouver des débouchés à l'export (hexagone principalement) pour atteindre l'objectif visé.
- La production française est estimée aux alentours de 40 tonnes/an pour sept producteurs. La France serait le troisième producteur mondial après la Chine et l'Italie. Les importations de caviar chinois ont provoqué une baisse des prix depuis plusieurs années.
- Les principaux concurrents identifiés dans l'hémisphère sud sont situés à Madagascar (projet qui mobilise d'important moyens financiers, plus de 230 employés et vise à prendre une place sur le podium de la production mondiale) et en Uruguay.
- La ferme réunionnaise entend se démarquer par la qualité et l'origine de son caviar.

Besoins exprimés

- Confirmer les potentiels des marchés local et export, et adapter le produit au marché visé.

Potentiels perçus

- En déploiement.

SPIRULINE

Arthrospira

Spirulina platensis - Spirulina maxima

- Plusieurs fermes de dimension variable, une ferme principale ayant une capacité de production de 2 tonnes despiruline sèche par an.
- Deux familles de produits : la spiruline fraîche déclinée sous plusieurs formes (spirumiel, spirucurcumiel, ...) et la spiruline séchée.
- Les fermes sont en sous-production compte tenu de difficultés d'écoulement.
- L'obtention du label BIO qui pourrait constituer un avantage concurrentiel, est bloquée par la difficulté à se fournir encompléments azotés « bio ».
- Le suivi qualitatif de la production alimentaire impose des analyses régulières : microbiologiques, dosages de métauxlourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), et microcystines. Ces analyses ne peuvent pas toutes être réalisées localement, ce qui génère des délais de réponse allongés et des surcoûts significatifs.
- Le prix de vente dans les magasins spécialisés bio est élevé – spiruline fraîche 370 €/kg – spiruline séchée275 €/kg (prix import Bio 129 €/kg).

Besoins exprimés

- Avoir accès au foncier agricole pour les petites unités en projet
- Diversifier les débouchés : gastronomie, nutraceutique, enrichissement nutrition animale.
- Accéder aux certifications « Agriculture Biologique » (en priorité), Vegan et Halal (dans un second temps).
- Pouvoir réaliser le spectre des analyses au maximum en local (mise en lien faite avec le laboratoire du CYROI à Saint-Denis – au cœur de la Technopole).

Potentiels perçus

- Développer de nouvelles applications pour élargir le marché (gastronomie, recettes, ...)
- Accompagner les producteurs vers les certifications.

(OMBRINE)

Sciaenops ocellatus

- Il n'y a plus de production d'ombrines à la Réunion (« d'où les parenthèses ») depuis la fermeture de la Société Aquacole des Mascareignes – SAM - qui pratiquait l'élevage en mer en baie de Saint-Paul, sur le seul site propice en mer identifié à cette époque.
- C'est une espèce aujourd'hui parfaitement maîtrisée (zootecnie).
- Le cheptel de géniteurs, vieillissant, conservé à la station pilote du Port est mort (événement : incendie d'un bâtiment). Il n'y a plus de géniteurs d'ombrine sur La Réunion.
- Les conditions d'exploitation dans les années 90 (distance en mer du site, vols, ...), la demande du marché (l'offre devait créer la demande, pour ce nouveau produit) et au final le risque requin ont entraîné la fermeture des fermes.
- Le traumatisme créé par la crise requin rend délicat la relance d'une pisciculture en cage en mer aujourd'hui.
- L'Ombrine est à présent un poisson demandé avec des arrivages hebdomadaires en frais de 600 kg à 1 tonne en provenance de la ferme de l'Île Maurice (concurrent jugé performant et bien implanté sur le marché réunionnais).
- L'ombrine est commercialisée abattue entière, et non éviscérée. Son prix de vente consommateur est de 15,90 € / kg, avec une promotion au mois d'avril 2022 de 11,90 € / kg qui marche très bien.

Besoins exprimés

- Faute d'opérateurs actifs : Aucun
- Pour les sites propices : étudier la possibilité d'élever de l'ombrine à terre, en circuit fermé ou en système étangs surpompage. Étudier la faisabilité technique et économique de ces modèles.
- Besoins d'approvisionnement complémentaires de poissons pour pallier les insuffisances saisonnières de la pêche et permettre aux ateliers de transformation de fonctionner en continu (Réunimer – Cap Bourbon - filetage).

Potentiels perçus

- Le marché existe. Comment le développer au-delà de la demande actuelle ?
- L'ombrine est un poisson qui présente une bonne aptitude au filetage et la demande en filets de poissons s'accroît partout. Diversifier la gamme pour élargir le marché.
- La station pilote Ombrine du Port, ex Hydro-Réunion, propriété à présent du Citeb – Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques – filiale de l'agence de développement NEXA de La Réunion – peut redevenir opérationnelle à court terme.

(CHEVRETTE)
Macrobrachium rosenbergii

- Il n'y a plus de production (« d'où les parenthèses »). Une tentative d'élevage a été réalisée dans les années 90 sur notamment un site à Saint-Paul (Monsieur Hubert Luce). Une petite écloserie avait même été construite adossée à la Ferme Corail (tortues sur site actuel de Kelonia). Compte-tenu de la saison froide marquée, les croissances et les rendements obtenus étaient trop faibles pour atteindre la rentabilité. De plus, cette aquaculture demande du foncier (semi-extensive). L'expérience a tourné court.
- Espèce parfaitement maîtrisée aujourd'hui (zootechnie).
- Les consommateurs apprécient les chevrettes, appelées ici « camarons », notamment les espèces locales (Chevrettepéi *Macrobrachium lar*) : d'où une probable niche de marché sur la crevette fraîche voire vivante.

L'Île Maurice aurait pour projet de relancer la production de chevrettes auquel s'intéressent certains opérateurs.

Besoins exprimés

- Faute d'opérateurs actifs : Aucun

Potentiels perçus

- La production de petites chevrettes, n'ayant pas atteint la maturité sexuelle, permet de multiplier les rendements par
 4. Le marché existe-il ?
- Le séquençage de la production en deux phases : écloserie / nurserie chauffée, puis grossissement en étangs sur la période où la température est favorable et permet de produire de la grosse crevette. Ce modèle fonctionne aux USA, en Israël et dans le Gers.

*Ajouter aux espèces aquacoles préférentielle, les Carpes (commune et koi) qui peuvent avoir une destination alimentaire. Les espèces à **potentiel**, non produites actuellement, citées par les aquaculteurs et les acteurs du marché sont : l'Ombrine, la Chevrette, la Crevette de Mer, le Vivaneau Bourgeois, d'autres vivaneaux, le Baramundi, certaines Carangues, le Poulpe, le Bourgot, et le Crabe de Mangrove.*

PAR SECTEUR AQUACOLE

AQUACULTURE MARINE

- Il n'y a plus d'aquaculture en mer (baie de Saint-Paul) et les perspectives de relance sur le modèle cages marines apparaissent comme fortement contraintes par le risque requin (réaction de l'opinion publique).
- Il n'y a pas d'aquaculture d'eau de mer à terre (en bassins hors sol, en étangs ou en circuits fermés) alors que des possibilités semblent exister.
- Après sa fermeture, les actifs d'Hydro Réunion ont été repris :
 - Le site de l'Étang Salé (ex centre expérimental et bassins d'alevinage de l'Arda puis d'Hydro-Réunion) est en jachère au niveau de l'aquaculture : Étangs vides, bâches percées, végétation, pompage hors service, matériel pillé... Sa remise en état imposera un investissement qui peut être conséquent, suivant le spectre des activités choisies.

L'immobilier et le foncier demeurent la propriété de la Région. Les équipements ont été repris par le CITEB (il ne restait pas grand-chose aux dires).

- Les installations du Grand Port (mitoyennes à la Sapmer), reprises également par le CITEB, demeurent en bon état général : bâtiments, pompes en mer et dans le bassin à flot, bassins, circuits fermés. Ils pourraient être réactivés.

Besoins exprimés

- Les aquaponistes aimeraient maîtriser l'aquaculture à terre en eau salée et pouvoir disposer d'une étude de faisabilité (projet de Cambaie).

Projets

- Réactiver la station du Grand Port (Citeb) afin de valider la possibilité technico-économique de produire des espèces marines en circuit fermé (pilotes de démonstration) en y associant si possible et dès le départ des opérateurs de la filière susceptibles d'être intéressés par ce type de développement (projet public / privé).
- Etudier la possibilité d'alimenter certains sites propices en eau de mer pour une aquaculture marine à terre en étangs (site d'Etang Salé, site du Colosse, site de Cambaie, ...). Réalisation d'une étude d'impact environnemental (pompage et eaux de rejets).
- Etudier les possibilités de pompage, issues notamment de la nouvelle technique baptisée Ecoplage brevetée (pompage sous le sable de l'eau de mer).

Potentiels perçus

- Couvrir le marché existant de l'Ombrine – made in Réunion.
- Pour la diversification : se concentrer en priorité sur des espèces maîtrisées par les techniciens français, échappant aux lourdes contraintes réglementaires liées à l'introduction d'espèces exotiques : Ombrine, Bourgeois, ...
- Couvrir la demande en filets (RHF).

AQUACULTURE A TERRE

- Il s'agit exclusivement de pisciculture d'eau douce en milieu ouvert.
- Les fermes en activité sont en situation de sous-production (entreprises de dimension familiale).
- Les fermes sont plus ou moins autonomes tant au niveau technique (besoin d'une assistance technique) qu'au niveau de l'alevinage.
- Les fermes sont essentiellement mono-produits.
- Les poissons sont commercialisés entiers alors que la transformation devrait permettre de faire croître la demande.
- Le positionnement se fait sur des niches à prix de vente élevé et aux volumes de fait restreints.

Besoins exprimés

- Assistance technique à la ferme.
- Ecloserie fiable et sécurisée offrant des garanties qualitatives et quantitatives.
- Améliorer les performances zootechniques, les niveaux de production, pour retrouver un niveau de productivité compatible avec la rentabilité.
- Du foncier.

Projets identifiés

- Deux projets en aquaponie importants, en cours de réalisation (Possession et Saint-Leu).
- Des projets de développement et de diversification de certaines fermes.
- Des porteurs de projet dans le Tilapia.

Potentiels perçus

- Diversification des fermes agricoles (ferme de moins de 7 hectares de canne à sucre).
- Les retenues collinaires.
- La reconversion de certaines carrières.
- L'eau avant irrigation.

AQUAPONIE

- Il existe un vrai dynamisme au niveau de l'aquaponie. L'aquaponie est en plein développement, porté par AquaponieRéunion, la Chambre d'Agriculture et des collectivités (programme d'insertion, de diversification, ...). L'aquaponie est également très active en Martinique. Au niveau national, les aquaponistes s'organisent (Fédération Française d'Aquaponie - Aquaponia), grossissent (<https://eauzons.fr/>)
- Projets à la fois marchand et non marchand (Économie Sociale et Solidaire – insertion).
- Le passage est en cours des exploitations domestiques, de quartier, à des fermes artisanales plus importantes.

Besoins exprimés

- Diversifier les espèces de poisson pour la partie aquacole.
- Accompagner le changement d'échelle : de l'aquaponie domestique (entreprises familiale, citoyenne) à l'aquaponie de production à vocation commerciale (entreprise artisanale voire semi-industrielle).
- Des questions autour de l'introduction possible de l'eau salée permettant l'aquaculture d'autres espèces, plus goûteuses.

Projets

- Deux projets en aquaponie importants, en cours de réalisation (Possession et Saint-Leu).
- Un projet à l'étude de ferme à Cambaie.
- Une multiplication des projets domestiques, artisanaux.
- Une dynamique projets importante.
- Un projet d'écloserie collective pour les aquaponistes (Tilapia – Truite) de la commune de Saint-Louis.

Potentiels perçus

- Important, passer de l'aquaculture domestique à l'aquaculture artisanale, urbaine voire semi-industrielle.
- Diversifier les productions et les couplages (poisson-végétaux).

- Diversification des fermes agricoles (ferme de moins de 7 hectares de canne à sucre).

SPIRULINERIE

- Diversité des types, des tailles et des approches de production des fermes : plusieurs petites unités de production artisanales dans le cadre d'une pluriactivité, une unité à vocation commerciale avec des standards de production semi-industrielle.
- La principale ferme produirait la majeure partie de la spiruline réunionnaise (80 % en spiruline sèche).
- Large gamme de produits : spiruline sèche, fraîche, préparations.
- Manque de profondeur de gamme dû à un manque d'application (déclinaisons du produit dans un domaine donné). D'où des difficultés importantes de commercialisation et des fermes en sous-production.
- On peut importer de la spiruline chinoise à 10 € le kilo et de la spiruline hawaïenne à 50 € / kg (prix distributeur) tandis que la spiruline locale se distribue à un prix allant de 150 € / kg à 200 € / kg, jusqu'à 320 € pour la spiruline fraîche vendue plus cher. En prix public, cela donne de 100 à 200 € / kg en importé et de 225 à 375 € / kg en local.

Besoins exprimés

- Maintenir et développer des souches
- Localiser les analyses.
- Passer au Bio.
- Diversifier les produits finis.

Projets

- Une nouvelle ferme est en cours de lancement.
- Des fermes en multi-activités sont en gestion (projet Isopolis – Ird Région).
- S'investir sur les ventes foraines.

Potentiels perçus

- Produit bien être, diversifier les débouchés (innovations)

AQUARIOPHILIE

- Un secteur fleurissant à La Réunion.
- L'Arda puis l'Hydro ont accompagné un temps les aquariophiles.
- Des formations (Bac Pro – Bts) portent ce secteur (formation animalerie).
- Une vingtaine de points de vente (animaleries) pour un chiffre d'affaires estimé de 200 M€ dont 5 M€ concernent l'aquariophilie. Tout le territoire est couvert.
- Deux opérateurs comme grossistes importateurs (un eau douce, l'autre eau salée), dont un d'importance (chiffre d'affaires supérieur à 1 M€).
- Un vrai savoir-faire mondial dans la sélection, l'importation et l'exportation des poissons (pour l'aquariophilie, pour l'aquaculture – œufs et alevins).
- Une autonomie technique concernant la sélection des espèces.

- Un positionnement à La Réunion propice pour les activités d'aquariologie car :
 - en zone tropicale
 - dans le marché européen ; Les normes européennes pour l'importation en provenance de pays tiers sont de plus en plus lourdes.
 - Avec une bonne desserte aérienne qui, via Paris, permet de joindre le monde entier.
 - Produire en Europe (Rup) est un avantage.

Besoins exprimés

- Du foncier pour ouvrir des fermes de production à La Réunion (relocalisation de fermes asiatiques).
- Mieux maîtriser les pathologies.
- Pouvoir faire des analyses en local.
- Des besoins à préciser en termes de génétique et de sélection (couleur des poissons).
- Faciliter la tâche des aquariologistes en milieu salé (bouturage des coraux).
- Affiner le marché des carpes, en conformité avec la réglementation.

Projets

- Une ferme de production.
- Certaines fermes existantes à l'étranger pourraient être relocalisées pour partie.

Potentiels perçus

- Développer des fermes à La Réunion permettant de produire localement, de moins stocker, de réduire l'impact carbone de ces activités (exemple : un poisson importé de Colombo passe par Paris puis arrive à La Réunion et peut faire l'objet d'une exportation de nouveau ensuite).

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- La disparition du Centre Technique Aquacole (Arda puis Hydro-Réunion) a laissé un vide certain.
- La plupart des aquaculteurs reconnaissent les bénéfices qu'ils ont pu tirer du soutien technique de l'Arda au démarrage de leur activité.
- La station pilote du Port est en cours d'inventaire pour une réactivation possible (Citeb).
- Les bureaux du site du Port accueillent le Citeb.
- La station ferme expérimentale d'Etang Salé n'a plus d'activités aquacoles, et accueille l'initiative de l'IRD Isopolis (résilience), ainsi que des services techniques de la Région. Le site est en attente d'une ou de plusieurs destinations.
- Le CITEB élabore ses orientations en lien avec un plan stratégique aquacole à définir.

Besoins exprimés

- Disposer d'un plan stratégique aquacole, permettant au Citeb de se positionner et de définir son plan de développement (centre technique).
- Relancer la station pilote du Port.
- Penser la propriété ainsi que les activités nouvelles du grand site d'Etang Salé (transfert au Citeb ?) : vocation R&D ? soutien à la filière ? Pilotes de démonstration ? Pépinières d'entreprises ? Accueil d'autres formes d'aquaculture (aquariologie) ? Transformation pour partie en parc

aquacole? En centre de découverte, de vulgarisation, de motivation ? Centre de formation ? ...

Projets

- La réactivation de la station du Grand Port Maritime (station ex Arda Hydro-Réunion), propriété de la Citeb
- La réactivation de la station d'Etang Salé si la Région le demande, propriété de la Région
- Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture contenant un Plan Stratégique Aquacole Régional.
- Puis la feuille de route du Citeb.

Potentiels perçus

- Les besoins exprimés par les aquaculteurs existants.
- Les besoins exprimés par les porteurs de projet.
- Les potentiels marchés pour le développement de nouvelles espèces.
- L'aquaculture non alimentaire et les biotechnologies.

LES POINTS A RETENIR...

- Le projet de créer une fédération aquacole. Cette fédération pourra rejoindre l'Institut Bleu et l'Aripa.
- Le besoin d'accompagnement des fermes : assistance technique à la production, à la formation, aux analyses.
- Le besoin d'une écloserie collective.
- Un accès pour tous au PCS – plan de compensation des surcoûts – un accès facilité (lourdeur administrative).
- Certaines fermes sont à moderniser afin de réduire la pénibilité (investissements).
- La sécurisation zootechnique de certaines fermes (truites).
- La relance aquacole passera par une diversification des marchés, un élargissement de la gamme (nouvelles espèces), un approfondissement également (déclinaisons produit vers plus de transformation, en produits élaborés).
- Une étude de marché fine et spécifiquement centrée sur les produits de l'aquaculture est nécessaire afin que la demande soit bien identifiée et puisse guider le développement de la production.

ANNEXE 6 – 8 Fiches AFOM des modèles aquacoles existants

MODELE AQUACOLE - 1	(TILAPIA - ETANG)
ESPECES	Gueule Rouge/ Red Florida (Hyb. oreochromis), Tilapia gris (Oreochromis Niloticus), Tilapia doré (O.Aureus)
TECHNO	Couplage/recirculation : étangs bachés et lagunage - Effluents d'élevage traités par lagunage - Gain thermique de quelques degrés - Intensification limitée par disponibilité en oxygène et capacité d'autoépuration du système
CONSTAT	Alevins produits en écloséries individuelles en population mixte ou import d'alevins à très forte proportion mâle - Grossissement en étangs recirculés - T° limitante pour la croissance = cycle de 12 à 14 mois pour atteindre les 350g - Difficulté à produire de plus gros calibres aptes au filetage (durée). Reproduction incontrôlée entrant en compétition avec les lots élevés : besoins de produire des alevins mâles - Le recourcissement des cycles de grossissement et l'augmentation des rendements passe par la mise en prégrossissement d'alevins.
ATOUTS	Simplicité de mise en œuvre Coût d'investissement du m3 d'élevage réduit Intensification et risques limités
FAIBLESSES	Rendements inversement proportionnels à la durée des cycles d'élevage / rotation des lots/ occupation des étangs - Surface minimale requise pour atteindre le seuil de rentabilité. réduction des durées d'immobilisation des étangs = réduction des phases de grossissement = démarrage avec des alevins prégrossis. Compétition de la reproduction incontrôlée. Besoin en foncier non négligeable dans le contexte Réunion (1 ha minimum)- ressource en eau et capacités de recirculation par lagunage
OPPORTUNITES	En zone cumulant foncier disponible + accès à l'eau Possibilités d'intensification sur fermes existantes : mise en place de structures de prégrossissement intensif en bacs hors sols et eau réchauffée, oxygénation. Produire du gros poisson pour le filetage
MENACES	Disponibilité en eau Compétition sur le foncier Désaffection du consommateur par manque de régularité d'approvisionnement et absence de réponse à la demande en calibres supérieurs et filets
OBSERVATIONS	Si les fermes existantes arrivent à produire des poissons de plus grosse taille (au moyen d'une éclosérie leur fournissant de nouveau des alevins pré-grossis) et à les transformer cela permettra d'élargir la gamme de produits, l'offre aux consommateurs et le marché : poissons entiers vidés écaillés, filletés. Cela ne peut se concevoir sans une/des unités de transformation, sur les sites de production ou collective, disposant des agréments sanitaires requis. Une étude de marché est nécessaire pour confirmer ces hypothèses plausibles.

MODELE AQUACOLE - 2	(TILAPIA - AQUAPONIE)
ESPECES	Gueule Rouge/ Red Florida (Hyb. oreochromis), Tilapia gris (Oreochromis Niloticus), Tilapia doré (O.Aureus)
TECHNO	Elevage de poissons en circuit fermé associé à des cultures maraichères - Les produits d'excrétion des poissons, recyclés par des bactéries (filtre biologique) sont transformés et valorisés en matière verte par les végétaux. Les végétaux en fixant les matières azotées dissoutes permettent une épuration de l'eau qui peut être réutilisée pour les poissons - Système produisant plus de végétaux que de poissons - Selon la température et les préférences thermiques des espèces, on s'orientera plutôt vers la truite (dans les hauts < 21°C) ou le tilapia (dans les bas > à 24°C)
CONSTAT	Actuellement des systèmes à échelle domestique visant l'auto-consommation ou la vente de proximité immédiate - La totalité de la production de poissons issus de l'aquaponie réunionnaise est inférieure à 2 T/an - Le passage à une échelle de production supérieure qui viserait une activité commerciale, mériterait d'être accompagné car de nombreuses inconnues demeurent - A ce jour peu de fermes ont fait la démonstration de leur rentabilité économique. Les exemples cités comme des réussites trouvent les ressources indispensables à leur maintien et développement dans la vente de produits annexes : matériels, conseils, formation, ingénierie...
ATOUTS	Systèmes répondant aux exigences du développement durable et de la transition écologique (économies d'eau, d'énergie, absence de produits phyto-sanitaires, etc) - Relative simplicité de mise en œuvre - Système de production extrêmement plastique, adaptable à toute sorte de situations : urbaine, rurale- Coût d'investissement du m3 d'élevage réduit Besoin de peu de foncier - Aquaculture hors sol - bonnes performances zootechniques pour la truite et le tilapia Début d'intensification (fermes plus importantes pour la partie aquacole) Formations dispensées et accompagnement à l'installation (cadre structuré par la Chambre d'Agriculture notamment) Le dynamisme d'Aquaponie Réunion
FAIBLESSES	L'aquaponie produit principalement des produits maraichers Les masses de poissons produites demeurent modestes et pèsent peu sur la production aquacole globale (pour le moment) Inconnues et prises de risque concernant le passage d'une aquaponie de taille modeste à vocation domestique à une structure de production à vocation commerciale
OPPORTUNITES	Une possible meilleure acceptation du tilapia " le poisson du jardin " par le consommateur Le développement par l'insertion / économie sociale et solidaire (actions du CCAS Saint-Louis) La diversification agricole et le maintien d'activité dans les zones rurales en manque d'attractivité
MENACES	La réglementation qui peut complexifier le déploiement de cette technologie - l'impossibilité actuelle d'une labélisation bio (les plantes devant pousser dans le sol) - La perception par le grand public
OBSERVATIONS	Si les fermes existantes arrivent à produire des poissons de plus grosse taille (au moyen d'une écloserie leur fournissant de nouveau des alevins pré-grossis) et à les transformer cela permettra d'élargir la gamme de produits, l'offre aux consommateurs et le marché : poissons entiers vidés écaillés, filetés. Cela ne peut se concevoir sans une/des unités de transformation, sur les sites de production ou collective, disposant des agréments sanitaires requis. Une étude de marché est nécessaire pour confirmer ces hypothèses plausibles.

MODELE AQUACOLE - 3	(TRUIITE - BAC circuit ouvert Raceway)
ESPECE	Truite Arc en Ciel - <i>Oncorhynchus mykiss</i>
TECHNO	Le raceway , également connu sous le nom de système à écoulement continu , est un canal artificiel. Il est généralement constitué de bassins rectangulaires ou de canaux construits en béton et équipés d'une entrée et d'une sortie. Un écoulement d'eau continu est maintenu pour fournir le niveau requis de qualité de l'eau.
CONSTAT	C'est historiquement la 1ère aquaculture professionnelle à La Réunion. 3 exploitations existent, suivant un procédé classique, et une situation dans les Hauts. Les fermes existantes sont vieillissantes et génèrent une certaine pénibilité (cas de la ferme de Helbourg) - La truite réunionnaise est reconnue pour sa qualité - La production est très inférieure à la demande du marché
ATOUS	Simplicité de mise en œuvre Coût d'investissement du m3 d'élevage réduit Possibilités d'intensification qui réduisent les besoins en surface si oxygénation Sur fermes existantes : rénovation/securisation/ augmentation des rendements
FAIBLESSES	Limité par la température et la ressource en eau disponible Nécessité d'être en altitude (> 700 mètres) avec une topographie accidentée Peu de possibilités pour de nouvelles implantations Risques d'impacts à l'aval selon biomasse élevée (effluents d'élevage) Exploitations existantes éloignées des standards de production européens Accès aux œufs et aux alevins (importés) Coût de l'énergie si intensification Augmentation des risques avec l'augmentation du niveau d'intensification
OPPORTUNITES	Covalorisation de l'eau : captage EDF et Swac pour la truite de mer Développement sur d'autres sites avec d'autres technologies : circuits fermés à T° contrôlée Energie solaire
MENACES	Rareté des sites possibles, et compétition sur leur devenir - les Hauts faisant partie du Parc National
OBSERVATIONS	Le marché est très demandeur avec des prix élevés permettant d'intégrer de l'innovation (circuit fermé) et de la transformation (filets de truites, truites fumées).

MODELE AQUACOLE - 4	(TRUITE - AQUAPONIE)
ESPECES	Truite Arc en Ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i>
TECHNO	Elevage de poissons en circuit fermé associé à des cultures maraichères - Les produits d'excrétion des poissons, recyclés par des bactéries (filtre biologique) sont transformés et valorisés en matière verte par les végétaux. les végétaux en fixant les matières azotées dissoutes permettent une épuration de l'eau qui peut être réutilisée pour les poissons - Système produisant plus de végétaux que de poissons - Selon la température et les préférences thermiques des espèces, on s'orientera plutôt vers la truite (dans les hauts < 21°C) ou le tilapia (dans les bas > à 24°C)
CONSTAT	Actuellement des systèmes à échelle domestique visant l'auto-consommation ou la vente de proximité immédiate - La totalité de la production de poissons issus de l'aquaponie réunionnaise est inférieure à 2T/an - Le passage à une échelle de production supérieure qui viserait une activité commerciale, mériterait d'être accompagné car de nombreuses inconnues demeurent - A ce jour peu de fermes ont fait la démonstration de leur rentabilité économique. Les exemples cités comme des réussites trouvent les ressources indispensables à leur maintien et développement dans la vente de produits annexes : matériels, conseils, formation, ingénierie...
ATOUS	Systèmes répondant aux exigences du développement durable et de la transition écologique (économies d'eau, d'énergie, absence de produits phyto-sanitaires, etc) - Relative simplicité de mise en œuvre - Système de production extrêmement plastique, adaptable à toute sorte de situations : urbaine, rurale- Coût d'investissement du m3 d'élevage réduit Besoin de peu de foncier - Aquaculture hors sol - bonnes performances zootechniques pour la truite et le tilapia Début d'intensification (fermes plus importantes pour la partie aquacole) Formations dispensées et accompagnement à l'installation (cadre structuré par la Chambre d'Agriculture notamment) Le dynamisme d'Aquaponie Réunion Produit très demandé
FAIBLESSES	L'aquaponie produit principalement des produits maraîchers Les masses de poissons produites demeurent modestes et pèsent peu sur la production aquacole globale (pour le moment) Inconnues et prises de risque concernant le passage d'une aquaponie de taille modeste à vocation domestique à une structure de production à vocation commerciale
OPPORTUNITES	Le développement par l'insertion / économie sociale et solidaire (actions du CCAS Saint-Louis)La diversification agricole et le maintien d'activité dans les zones rurales en manque d'attractivité Le potentiel des grosses truites (produits fumés, produits élaborés)
MENACES	La réglementation qui peut complexifier le déploiement de cette technologie - l'impossibilité actuelle d'une labélisation bio (les plantes devant pousser dans le sol) - La perception par le grand public
OBSERVATIONS	Si les fermes arrivent à produire des poissons de plus grosse taille et à les transformer cela permettra d'élargir la gamme de produits , l'offre aux consommateurs et le marché. Cela ne peut se concevoir sans une/des unités de transformation, sur les sites de production ou collective, disposant des agréments sanitaires requis.

MODELE AQUACOLE - 5	(ESTURGEON - BAC circuit fermé)
ESPECES	Esturgeon <i>Acipenser baeri</i>
TECHNO	Raceways en circuit fermé thermorégulé : bacs bétons/ refroidissement de l'eau/ filtres à tambour/ filtres biologiques/ aération
CONSTAT	Espèce d'eau froide à priori peu propice à l'environnement réunionnais - Nécessité de mise en oeuvre d'une technologie adaptée pour y pallier - import d'alevins de l'hexagone -
ATOUS	Système à haut niveau de maîtrise - Image "high tech" très valorisante pour l'aquaculture réunionnaise
FAIBLESSES	Haut niveau d'investissement - Surcouts de production dans le contexte RUP - Produit de luxe(caviar): périmètres du marché local et des marchés export inconnus - Pour la chair : peu d'expérience de commercialisation réussies (relatif échec au niveau national)
OPPORTUNITES	Possibilités de développer un caviar "réunionnais"- marché de niche/ luxe sur quelques "maisons" en recherche de produits nouveaux et originaux
MENACES	Concurrence internationale (Madagascar) et nationale (France = 3ème producteur mondial- Emmergence de nouveaux investisseurs/ producteurs - manques de débouchés pour la chair
OBSERVATIONS	Le pari de produire de l'esturgeon et du caviar à la Réunion est ambitieux. L'activité ne se développera probablement pas au-delà de l'opérateur identifié

MODELE AQUACOLE - 6	(SPIRULINE - BASSIN circuit fermé)
ESPECES	<i>Arthrospira</i>
TECHNO	Bassin ouvert sous serre avec agitation pour la photosynthèse. Température dumilieu de culture = 35 °C
CONSTAT	5 sites de production dont un seul est correctement équipé et qui représente 80% de la production
ATOUS	Facilité de mise en œuvre. Pas de saisonnalité à La Réunion (on produit toute l'année !).Productivité élevée. Qualité santé du produit. Clientèle de connaisseur fidèle. Consommation brute en sèche ou fraîche et de multiples combinaisons de recettes à faire à la maison. Peut également être utilisée comme ingrédient dans des produits cosmétiques (savons, ...), plein de déclinaisons possibles, limite le coût (exemple : aliments aquacoles)
FAIBLESSES	Manque de notoriété du produit. Prix élevé. Difficulté à obtenir le label AB. Division des producteurs (plusieurs associations).Difficultés à commercialiser
OPPORTUNITES	Le marché de la restauration collective / repas végétarien.La vente directe sur les marchés forains. Animer le produit et ouvrir le champ des applications.
MENACES	Concurrence de la spiruline d'importation souvent BIO à bas prix (origine Chine).
OBSERVATIONS	Fermes en sous production.

MODELE AQUACOLE - 7	(SPIRULINE - BAC circuit fermé)
ESPECES	<i>Arthrospira</i>
TECHNO	Bassin ouvert sous serre avec agitation pour la photosynthèse. Température dumilieu de culture = 35 °C
CONSTAT	5 sites de production dont un seul est correctement équipé et qui représente 80% de la production
ATOUS	Facilité de mise en œuvre. Pas de saisonnalité à La Réunion (on produit toute l'année !).Productivité élevée. Qualité santé du produit. Clientèle de connaisseur fidèle. Consommation brute en sèche ou fraîche et de multiples combinaisons de recettes à faire à la maison. Peut également être utilisé comme ingrédient dans des produits cosmétiques (savons, ...), plein de déclinaisons possibles, limite le coût (exemple : aliments aquacoles)
FAIBLESSES	Manque de notoriété du produit. Prix élevé. Difficulté à obtenir le label AB. Division des producteurs (plusieurs associations).Difficultés à commercialiser
OPPORTUNITES	Le marché de la restauration collective / repas végétarien.La vente directe sur les marchés forains. Animer le produit et ouvrir le champ des applications.
MENACES	Concurrence de la spiruline d'importation souvent BIO à bas prix (origine Chine).
OBSERVATIONS	Fermes en sous production.

MODELE AQUACOLE - 8	(POISSONS d'ORNEMENT - BAC circuit fermé)
ESPECES	<i>Cariasus auratus</i> - <i>Cyprinus carpio</i> - <i>Poecilia reticulata</i> - <i>Poecilia maculatus</i> - <i>Cichlidés du lac malawi</i> (30 variétés)
TECHNO	Les différentes espèces sont élevées dans des bacs oxygénés, hors sol
CONSTAT	Offre dynamique et demande porteuse sur le marché local, comme à l'export. Un vrai savoir-faire en termes de sélection et le désir de travailler sur la génétique dans une ferme à La Réunion
ATOUS	Les conditions climatiques idéales La position géographique entre l'Asie et Paris L'accès facilité au marché européen, très réglementé
FAIBLESSES	Le bilan carbone et gaz à effet de serre (ges) La dépendance à l'avion (crise pandémique)
OPPORTUNITES	Produire en local Le développement des animaleries Les manipulations génétiques pour améliorer la diversité et la sélection
MENACES	Les Espèces Exotiques Envahissantes La concurrence des pays tiers
OBSERVATIONS	Secteur très dynamique à La Réunion qui peut générer de l'innovation et un positionnement fort du savoir-faire

ANNEXE 7 – État de l’art : Espèces aquacoles domestiquées

PAYS	POISSONS	COQUILLAGES	CRUSTACÉS	ALGUES	AUTRES
Maurice	Ombrine ocellée / <i>Sciaenops ocellatus</i> Cordonnier ou rabbit fish / <i>Siganus sutor</i> Sargue doré ou silver bream / <i>Rhabdosargus sarba</i> Carpe Koi / <i>Cyprinus carpio</i> Tilapia ou berri rouge / <i>Oreochromis spp.</i>	Huître creuse du Pacifique / <i>Crassostrea gigas</i> Huître de roche / <i>Saccostrea cucullata</i>	Chrevette ou camaron / <i>Macrobrachium rosenbergii</i> Crabe de mangrove / <i>Scylla serrata</i>		
Rodrigues	Poisson d'eau douce	Huître perlière à lèvres noire / <i>Pinctada margaritifera</i>			

PAYS	POISSONS	COQUILLAGES	CRUSTACÉS	ALGUES	AUTRES
Les Seychelles	Vivaneau bourgeois / <i>Lutjanus Sebae</i> Vivaneau de mangrove / <i>Lutjanus Argentimaculatus</i> Pompano lune / <i>Trachinotus Blochii</i> Mêrou marron ou marbré / <i>Epinephelus Fuscoguttatus</i>	Huître de roche / <i>Saccostrea cucullata</i> Huître perlière / <i>Pinctada margaritifera</i> Bénitier commun / <i>Tridacna maxima</i>	Chrevette géante tigrée / <i>Penaeus monodon</i>		Concombre de mer / <i>Holothuria scabra</i> Oursin mitre ou collecteur / <i>Tripneustes gratilla</i>
Mayotte	Cobia ou Saumon noir / <i>Rachycentron canadum</i> Ombrine ocellée / <i>Sciaenops ocellatus</i> Cordonnier ou Tassi / <i>Siganus sutor</i>	Moule ailée / <i>Ptereria penguin</i>	Chrevette géante tigrée / <i>Penaeus monodon</i> Chrevette blanche des Indes / <i>Penaeus indicus</i>		
Madagascar	Poisson-lait ou milkfish / <i>Chanos chanos</i> Truite Arc-en-Ciel / <i>Oncorhynchus mykiss</i> Tilapia du Nil / <i>Oreochromis niloticus</i> Carassin doré / <i>Carassius auratus</i> Carpe commune / <i>Cyprinus carpio</i> Esturgeon sibérien / <i>Acipenser baeri</i> Esturgeon russe / <i>Acipenser gueldenstaedtii</i> Beluga / <i>Huso huso</i> Esturgeon perse / <i>Acipenser persicus</i> Esturgeon à ventre nu / <i>Acipenser nudiiventris</i>	Huitres		Cottonii ou eucheuma striée / <i>Euchemum striatum</i> Spinosum / <i>Euchemum denticulatum</i> Spiruline / <i>Spirulina platensis</i>	Concombre de mer / <i>Holothuria scabra</i>

Espèce exploitée et maîtrisée
Espèce en cours de domestication
Espèce non-maîtrisée ou arrêtée

PAYS	POISSONS	COQUILLAGES	CRUSTACÉS	ALGUES	AUTRES
Kenya	Poisson-chat africain / <i>Clarias gariepinus</i> Tilapia du Nil / <i>Oreochromis niloticus</i> Truite Arc-en-Ciel / <i>Oncorhynchus mykiss</i> Carpe commune / <i>Cyprinus carpio</i> Carassin doré / <i>Carassius auratus</i>	Huître perlière à lèvres noire / <i>Pinctada margaritifera</i> Huître perlière / <i>Ptereria chinensis</i>		Spiruline / <i>Spirulina platensis</i>	
Tanzanie	Tilapia du Nil / <i>Oreochromis niloticus</i> Poisson-chat africain / <i>Clarias gariepinus</i> Wami tilapia / <i>Oreochromis urolepis</i>				
Zanzibar	Poisson-lait ou mwatiko / <i>Chanos chanos</i>	Huître perlière à lèvres noire / <i>Pinctada margaritifera</i> Moule ailée / <i>Ptereria penguin</i>	Crabe de mangrove / <i>Scylla serrata</i>	Kappaphycus / <i>Kappaphycus alvarezii</i> Gracilaria / <i>Gracilaria salicornia</i> Euchemum / <i>Euchemum denticulatum</i>	Holothurie / <i>Holothuria scabra</i> Coraux Eponges
Mozambique	Tilapia du Nil / <i>Oreochromis niloticus</i> Tilapia du Mozambique / <i>Oreochromis mossambicus</i>		Chrevette géante tigrée / <i>Penaeus monodon</i>		Espèce exploitée et maîtrisée Espèce en cours de domestication Espèce non-maîtrisée ou arrêtée

PAYS	POISSONS	COQUILLAGES	CRUSTACÉS	ALGUES	AUTRES
Afrique du Sud	Tilapia du Nil / <i>Oreochromis niloticus</i> Tilapia du Mozambique / <i>Oreochromis mossambicus</i> Truite Arc-en-Ciel / <i>Oncorhynchus mykiss</i> Poisson-chat africain / <i>Clarias gariepinus</i> Carpe commune / <i>Cyprinus carpio</i> Maigre africain / <i>Argyrosomus japonicus</i> Saumon argenté ou Coho / <i>Oncorhynchus kisutch</i>	Huître creuse du Pacifique / <i>Crassostrea gigas</i> Moule noire / <i>Choromytilus meridionalis</i> Moule de Méditerranée / <i>Mytilus galloprovincialis</i> Ormeau sud-africain / <i>Haliotis midae</i>			
Polynésie française	Paraha Peue ou poule d'eau / <i>Platax orbicularis</i> Sigan gris ou Marava / <i>Siganus argenteus</i> Saupe grise ou Nanue / <i>Kyphosus cinerascens</i> Tilapia doré ou Sunfish / <i>Oreochromis mossambicus</i> Loup tropical ou barramundi / <i>Lates calceifer</i>	Huître perlière à lèvres noire / <i>Pinctada margaritifera</i> Bénitier commun / <i>Tridacna maxima</i> Huître de roche à capuchon / <i>Saccostrea cucullata</i> Huître de roche épineuse / <i>Saccostrea echinata</i>	Crevette bleue / <i>Litopenaeus stylirostris</i>		Holothurie ou Rori / <i>Holothuria fuscogilva</i>
Nouvelle-Calédonie	Picot rayé / <i>Siganus lineatus</i> Vivaneau bourgeois / <i>Lutjanus Sebae</i> Loche truite / <i>Cromileptes altivelis</i>	Huître creuse du Pacifique / <i>Crassostrea gigas</i>	Crevette bleue / <i>Litopenaeus stylirostris</i>		

Espèce exploitée et maîtrisée
Espèce en cours de domestication
Espèce non-maîtrisée ou arrêtée

Source : Alvi – Camille Verwaerde étudiant en Master 1 Qualité des Process Agroalimentaires –
Port de Boulogne-sur-Mer – Université du Littoral de la Côte d'Opale

NIVEAU DE DOMESTICATION INDISPENSABLE DANS LE CHOIX DES ESPECES

La maîtrise de l'élevage d'une espèce ne peut s'envisager sans des travaux de recherche préalables visant à en connaître sa biologie, sa nutrition, sa reproduction, son comportement, ses besoins physiologiques, ses exigences environnementales pour obtenir de bonnes performances de croissance et de survie.

On admet communément que la maîtrise de l'élevage d'une espèce implique des années de travaux de R&D, de 5 à 15 ans en moyenne, suivant le niveau de connaissance déjà acquis. Moins l'espèce est connue (pas ou peu de travaux réalisés) plus longue sera l'acquisition de sa maîtrise.

Lorsque l'on parle de **maîtrise d'élevage**, il faut entendre : **protocoles fiables d'élevage, résultats reproductibles, capacité à établir des prévisionnels technico-économiques.**

En aquaculture, on distingue deux phases d'élevage :

- La production de juvéniles (alevins, post-larves, naissain), de l'œuf à l'alevin, au naissain ou à la post-larve, issus de la gestion de la reproduction de géniteurs,
- Le grossissement qui aboutit à la production de produits commercialisables.

L'essor et la résilience d'une filière de production sont intimement liés à la possibilité de se fournir en juvéniles de façon fiable et sécurisée, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Les aquaculteurs-grossisseurs dépendent des fournisseurs de juvéniles. Si les sources d'approvisionnement sont rares et/ou peu fiables, la prise de risque sera plus élevée et la filière plus fragile...

La pérennité d'une filière et ses capacités de développement dépendent de sa capacité à maîtriser tous les maillons de la chaîne de production de l'œuf à la mise sur le marché.

On peut distinguer 4 aspects dans la maîtrise d'une espèce aquacole :

1. La première est constituée par la **maîtrise du grossissement** – phase qui consiste à faire grossir des juvéniles jusqu'à l'obtention d'un produit commercialisable, avec des résultats de croissance et de

survie compatibles avec une rentabilité économique. Les juvéniles peuvent être issus du milieu naturel, de reproductions spontanées en étangs, ou issus d'un processus maîtrisé en écloserie avec ou sans une station de géniteurs.

2. La **maîtrise des élevages larvaires** : obtention d'œufs fécondés, incubation, éclosion, élevage des larves jusqu'à obtention de sujets d'élevage. Cette phase est considérée comme la plus délicate et la plus technique. Sa complexité est très variable selon les espèces et la taille des larves, notamment en ce qui concerne leur nutrition. Cette maîtrise est souvent liée à celle de cultures associées : proies vivantes, microalgues, et peut faire appel à des techniques pointues et des équipements très spécifiques : les écloséries.

Les coûts de fonctionnement d'une écloserie sont principalement constitués de coûts fixes (amortissement, énergie, personnel). Ainsi, le coût de production d'un juvénile dépend directement des volumes produits et vendus. Il y a donc des effets de seuils à prendre en considération. En deçà d'un certain volume, il est difficile d'être compétitif en termes de coûts de production et, par voie de conséquence, de rentabiliser une écloserie.

3. La **maîtrise de la reproduction** : c'est la capacité d'obtenir des pontes à partir de géniteurs matures sexuellement, de façon prédictible, soit lors de périodes de reproduction naturelles, soit à partir de pontes provoquées / induites par des facteurs maîtrisés : facteurs physico-chimiques, induction hormonale, etc.
4. La **domestication de l'espèce** : les caractéristiques de l'espèce ont été orientées par sélection génétique suivant les critères de performance retenus (croissance, couleur, rendements carcasse, etc.). À terme, les souches élevées s'éloignent des souches sauvages. On aboutit à des caractéristiques et des performances d'élevage standardisées.

Pour être considérée comme **parfaitement maîtrisée**, une espèce doit l'être à **tous les maillons de la chaîne de production** : reproduction, production de juvéniles en écloserie, alimentation, techniques de grossissement. Les performances d'élevage sont connues et prédictibles : fécondité, survie, croissance et doivent permettre de construire des prévisionnels technico-économiques.

Les élevages de type extensif, dans lesquels on se contente "de laisser faire la nature" en attendant que les poissons se reproduisent sont difficiles à rentabiliser dans un contexte de coûts main d'œuvre élevés et de foncier restreint. Pour « lisser » le côté aléatoire de la production et garantir un certain volume, il faut donc travailler sur de très grandes surfaces, comme en Asie, par exemple.

L'essentiel de la production aquacole mondiale est le fruit de l'élevage d'espèces exogènes (quelques dizaines d'espèces « phares ») introduites dans les pays producteurs.

Le recours à des espèces indigènes apparaît comme une des réponses aux préoccupations internationales sur le développement d'une aquaculture plus durable. Cette démarche est encouragée par la Communauté Européenne et reprise dans les recommandations de l'UICN - l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Elle vise à restreindre les introductions d'espèces exotiques pouvant s'avérer invasives et à anticiper sur la tendance au durcissement sur les transferts d'espèces exotiques, tout en s'adaptant mieux aux besoins des marchés locaux.

Globalement, le potentiel aquacole des espèces réunionnaises a été peu étudié par la R&D et les espèces les mieux maîtrisées d'un point de vue aquacole ne sont pas naturellement présentes à la Réunion.

La question de leurs impacts potentiels sur la biodiversité est légitime. Dans le contexte de développement économique de la filière aquacole réunionnaise, elle doit cependant être traitée avec pragmatisme, sachant d'une part que la réglementation interdit toute introduction d'espèces réputées invasives et que, d'autre part, la topographie de la Réunion, ses bassins versants bien distincts, la possibilité de mise en œuvre de techniques d'élevages hors sol, rendent plus difficile l'envahissement de secours d'eaux par une espèce introduite.

LES ESPECES EXPLOITÉES EN AQUACULTURE

La production aquacole alimentaire mondiale est essentiellement piscicole. Les poissons utilisent toute la colonne d'eau. En pisciculture on raisonne en volume d'élevage et en charge d'élevage (biomasse par m3). Les niveaux d'intensification et les rendements peuvent très être élevés.

LES POISSONS MARINS

L'élevage des poissons marins se réalise principalement en cages flottantes en mer, sur des sites protégés de la houle, à proximité des côtes ou dans le cas de fermes « offshore » plus au large. Le choix du site d'implantation en mer est primordial. Il doit répondre à des contraintes de bathymétrie, courantologie, qualité d'eau, accessibilité... et dans les régions soumises aux aléas cycloniques, aux possibilités d'immersion des cages.

1) POISSONS MARINS PRESENTS DANS LA ZONE GEOGRAPHIQUE OCEAN INDIEN

A La Réunion seule la baie de Saint-Paul répond aux exigences de la pisciculture marine en cages.

Nous proposons ici un rapide passage en revue des espèces de poissons marins présents dans la zone géographique qui pourraient représenter un intérêt pour l'aquaculture réunionnaise. Les contraintes liées à l'introduction de nouvelles espèces exogènes deviennent de plus en plus restrictives.

Le « Gueule Pavée » ou « sargue doré » (*Rhabdosargus sarba*)

Cette espèce est présente de l'atlantique Sud Est au Pacifique Sud-Ouest, en passant par l'Océan Indien.

L'équipe de l'ARDA a travaillé sur cette espèce au début des années 2000. Il conviendrait de retrouver les traces de ces travaux dans les archives pour des informations plus précises...

Selon les informations que nous avons pu recueillir, le cycle de production de l'espèce a été maîtrisé. Des lots ont été élevés en cage en baie de St Paul pendant 3 ou 4 ans et des géniteurs ont pu être conservés des plusieurs années pour notamment finaliser les itinéraires techniques de reproduction. Cette production s'est arrêtée au profit de l'ombrine qui offrait plus de potentialités.

Les travaux de l'ARDA ont permis de dégager les résultats suivants :

- Une croissance globale assez lente : 250g en un an !
- Un ralentissement de la croissance et une augmentation de l'I.C (Indice de Conversion) à partir de la maturité sexuelle.
- Une gestion complexe du stock de reproducteurs liée au changement de sexe qui implique un renouvellement régulier dans un contexte de raréfaction à La Réunion...
- Les itinéraires techniques ont été validés pour la phase de reproduction et l'élevage larvaire, qui demeuraient cependant assez délicates et donc plus coûteuses que pour une espèce comme l'ombrine.
- Un calibre de commercialisation qui se limite « au poisson portion » obtenu en un an.
- En première approche, une bonne acceptabilité par le marché local qui restait cependant à évaluer.

Aujourd'hui cette espèce est citée par le Ministère de l'Economie bleue et des ressources marines de l'île Maurice comme donnant lieu à des travaux de recherche, principalement à des fins de repeuplement du lagon. Une publication ancienne fait état de relâchés de l'ordre de 200.000 à 300.000 alevins/an dans les lagons mauriciens de 2000 à 2004. Ce niveau de production corrobore la maîtrise de l'alevinage.

Il apparaît que l'espèce n'a donné lieu, nulle part, à l'essor d'une filière économique de production significative.

Le Vivaneau Bourgeois (*Lutjanus sebae*)

Les lutjanidés, dont les vivaneaux, constituent une famille très prisée par les consommateurs d'où l'intérêt de l'aquaculture pour ces espèces. L'élevage des lutjanidés représentait, en 2016, moins de 5% de la production mondiale.

Depuis les années 80, des travaux ont été réalisés, qui ont mobilisé plusieurs équipes dans le monde, notamment sur les espèces suivantes :

- Vivaneau campêche / Northern Red Snapper / *Lutjanus campechanus*
- Vivaneau gris/ Grey snapper / *Lutjanus griseus*
- Vivaneau de mangrove / Mangrove snapper/ *L. argentimaculatus*
- Vivaneau rose/ Spotted red snapper) *L. Guttatus*
- Sorbe ou pagre vivaneau / mutton snaper / *Lutjanus analis*
- Vivaneau empereur (bourgeois) / Emperor red snapper / *L. Sebae*

Les principaux pays producteurs de vivaneaux d'aquaculture en 2018 étaient la Malaisie (16.000 T) et l'Indonésie (8.000 T). C'est une aquaculture familiale, à petite échelle, basée sur le grossissement en cages artisanales ou en étangs d'eau saumâtre d'alevins sauvages capturés.

Les réussites aquacoles avec les lutjanidés demeurent rares.

Des juvéniles de « spotted rose snapper » ou « pargo flamenco » (*Lutjanus guttatus*) ont été produits au Mexique en quantité significative (plusieurs centaines de milliers par an). Le cycle de production de ce vivaneau a été bouclé au Costa Rica à la fin des années 2000. Une ferme (société Martec) incluant une écloserie commerciale a vu le jour en 2008. Il est rapporté une production commerciale en cages offshore de 25 T en 2011, 700 T en 2019. Le site internet de la société faisait état de la production de 6 millions de juvéniles par an et d'une capacité de production à terme de 24 millions/an. Mais l'écloserie qui produisait à échelle pilote n'est plus en service et aucune équipe privé ou publique ne dispose plus de stocks de reproducteurs de cette espèce. Il semble, que la faible croissance (300 à 400 g en un an) et la haute technicité de l'élevage larvaire n'aient pas permis au vivaneau d'aquaculture d'être compétitif vis-à-vis du vivaneau de pêche. *Lutjanus Guttatus* n'est pas présent dans les DOM, néanmoins on peut imaginer qu'une part du savoir-faire et des acquis sur cette espèce pourrait être transposable aux lutjanidés locaux...

Les programmes DREAM Antilles (Diversification aquacole & Recherche sur les Espèces Autochtones Marines des Antilles) et DIAMANT menés par la station Ifremer de la Martinique ont identifié la sorbe (*L. Analis*) comme une espèce candidate à la diversification. Depuis 2020, le projet DIAMANT (Diversification de l'Aquaculture Marine des Antilles françaises), vise à réaliser des essais expérimentaux pour tenter d'appréhender les mécanismes de la reproduction de ces deux espèces est en cours.

Le Bourgeois, (vivaneau empereur/ *L. Sebae*) fait ou a fait l'objet de travaux de R&D notamment au Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) au cours des 15 dernières années. Cette espèce a une vaste aire de répartition naturelle indopacifique, des côtes de l'Est Africain aux côtes de l'Ouest de l'Australie. **Très prisée à la Réunion, elle fait l'objet d'importation depuis les Seychelles et Madagascar. Ces circuits d'importation sont bien structurés et implantés...**

En termes d'élevage du Bourgeois, l'information reste éparse... Il est fait mention de reproductions obtenues en bassins à partir de géniteurs capturés dans le milieu naturel. Les pontes peuvent être obtenues naturellement ou par induction hormonale. Les larves requièrent une nourriture vivante pendant les 30 premiers jours puis peuvent être alimentées sur microparticules. A partir du grossissement des alevins en cage on obtiendrait des poissons de 400g à 2.5kg en 6 à 22 mois...

Les principaux points de blocage identifiés concernent la maîtrise de l'élevage larvaire et des cultures de copépodes qui doivent impérativement y être associés. Aujourd'hui, même si l'élevage larvaire en

mésocosmes semble relativement bien maîtrisé, la part d'aléas que cette méthode de production comporte, ne permet pas d'envisager le développement d'une production commerciale standardisée. La maîtrise de la culture des copépodes est, depuis plusieurs années, un sujet de préoccupation internationale et a donné lieu à des symposiums...

On retiendra néanmoins qu'une somme de travaux conséquente a été engagée sur l'élevage des vivaneaux qui constitue un socle de connaissance... Une étude bibliographique approfondie mériterait d'être réalisée pour synthétiser l'état de l'art sur ces espèces.

De fait, à ce jour aucun de ces programmes n'a débouché sur le développement d'une filière de production, et il faudra encore probablement quelques années d'efforts soutenus en matière de R&D avant de pouvoir déboucher sur la production de protocoles d'élevage standardisés, transférables vers la production.

Dans ce contexte, et dès lors que la demande du marché soit bien identifiée, l'élevage du vivaneau bourgeois, à la Réunion, ne pourra s'envisager sans la remise en fonctionnement d'un Centre Technique doté de moyens et de compétences et la constitution d'un stock de géniteurs.

La problématique de l'élevage en cages en mer demeurant, il faudra également orienter la R&D sur la faisabilité de l'élevage de cette espèce à terre (circuit fermé) Il conviendrait de lever les incertitudes encore nombreuses, tant sur le modèle d'élevage, que sur les perspectives du marché local, pour justifier un programme de R&D/transfert technologique.

Une coopération technique pour le Vivaneau Bourgeois pourrait être envisagé avec la Nouvelle Calédonie.

Idem pour le Vivaneau Sorbe avec Ifremer Martinique.

Le Cobia (*Rachycentron canadum*)

Cette espèce a fait l'objet de travaux de recherche soutenus depuis une quinzaine d'années (principalement aux USA). Elle est réputée présente dans toute la ceinture intertropicale. Cette espèce est produite principalement en Chine, au Vietnam en cages off-shore.

Une ferme industrielle existe au Panama basée sur l'élevage en cages off shore de grands volumes (Open Blue Farm/ grosse opération financée par des capitaux Etats-Uniens).

L'atout majeur de ce poisson réside dans sa croissance élevée : on obtient des poissons de 6-7 kg en un an et demi, qui le rend particulièrement apte à la transformation.

A l'opposé, il est très difficile de se fournir en alevins à des coûts acceptables, les techniques d'élevage larvaires étant assez pointues et les écloséries commerciales rares.

C'est principalement pour cette raison que les essais de grossissement réalisés en Martinique il y a une quinzaine d'années n'ont pas eu de suite (alevins importés des USA à 2.50 US\$ CIF avec souvent de fortes mortalités à l'arrivée).

Mayotte et la Réunion ont fait des tentatives d'élevage larvaires dans les années 2005-2008, sans succès.

Compte tenu du potentiel de l'espèce, il convient de rester en veille sur les éventuels progrès réalisés.

2) POISSONS MARINS NON PRESENTS.

L'Ombrine ocellée (*Sciaenops ocellatus*)

L'ombrine, poisson originaire du Nord du Golfe du Mexique, de la famille des sciénidés a été introduite en Martinique en 1985. C'est l'espèce américaine cousine du maigre européen. Il faut noter que plus de 30 ans après son introduction aux Antilles, on ne la pêche pas. Elle n'a donc pas colonisé les milieux naturels, ce qui est rassurant en soi... Pour obtenir des reproductions en milieu naturel, il faudrait que puissent se concentrer sur un même site plusieurs centaines d'individus matures (âgés de plus de 4 ans) ... cette probabilité est extrêmement faible, les poissons d'élevage étant particulièrement prisés par les prédateurs.

Ce poisson a fait l'objet d'une vingtaine d'années de travaux de R&D à la station Ifremer de Martinique.

Il y a 10 ans cette espèce était encore élevée dans toutes les RUP françaises, à l'exception de la Guyane, et a fait l'objet de programmes de R&D interdom (Ombringen, Harmogedom).

Ce poisson nouveau sur les marchés domiens au lancement de la filière a fini par s'imposer. Il a fallu pour cela des années de présence...

A La Réunion, la Société Aquacole des Mascareignes (SAM) qui a produit jusqu'à 35 Tonnes/an, visait une production de plus de cent tonnes. Son développement a été freiné à l'époque par la demande du marché. Elle a dû cesser ses activités à la Réunion en 2012.

La disparition d'AQUAMAY et de l'écloserie à Mayotte a provoqué la disparition de la filière.

On ne comptait plus, fin 2021, que trois fermes en Martinique, deux en Guadeloupe, et une écloserie artisanale sur chacune des deux îles, alors que la qualité du produit est enfin reconnue et que le marché se développe, boosté par la crise COVID.

La ferme de Mahebourg à l'île Maurice produirait plus de 3 000 T/an (source : nutrima). C'est cette entreprise qui alimente aujourd'hui le marché réunionnais, via les importateurs.

L'élevage de l'espèce aujourd'hui parfaitement maîtrisée a permis d'établir des protocoles standard fiables et reproductibles, de la reproduction à la récolte. Un ouvrage de référence a été publié par l'Ifremer sur le sujet (L'ombrine ocellée - J.C. Falguière - Editions Quae - 2011).

Sa reproduction peut être induite hors saison de ponte naturelle, en jouant sur la photopériode, ce qui permet d'alimenter les éclosiers en larves et les élevages en alevins plusieurs fois par an. L'élevage en écloserie impose des cultures planctoniques associées (rotifères et éventuellement microalgues), et requiert une relative haute technicité. La croissance est forte : 1Kg en fin de première année, 3-4 kg en fin de seconde année, ce qui en fait un poisson apte à la transformation.

L'espèce est assez rustique et s'adapte à tous les modes d'élevage : cage offshore, en étangs ou en bassins hors sol à partir de pompage d'eau de mer, eaux saumâtres...

Cette espèce non présente naturellement à la Réunion, fait partie de l'annexe IV du règlement européen n° 708/2007 du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes. Elle est exclue des principales restrictions visées par ce texte, ce qui constitue un avantage réglementaire indéniable. A l'opposé et compte tenu de son absence à l'état naturel, l'élevage de l'ombrine implique la constitution, la gestion permanente, le renouvellement d'un stock de reproducteurs « fermé ». Ce stock a disparu de la Réunion...

Si l'élevage de l'ombrine était relancé à la Réunion, il pourrait dans un premier temps s'appuyer sur la fourniture d'alevins en provenance d'une écloserie extérieure (Maurice par exemple). La reconstitution d'un stock de géniteurs ne pourrait se justifier sans une relance effective de la filière avec des objectifs de production conséquents (à évaluer).

Si la relance d'une production en cages en mer s'avérait impossible, il faudrait envisager son élevage à terre.

L'ARDA a réalisé des essais d'élevage de l'ombrine en circuit fermé à des densités élevées : de 20 à 60Kg/m³. Au-delà de 20kg/m³ il semble que l'emploi d'oxygène pur soit indispensable, ce qui impacterait fortement le coût de production. Si la démonstration de la faisabilité technique a été faite, il reste à en démontrer la possible rentabilité dans le contexte de la Réunion. Les coûts d'amortissements liés aux investissements de tels systèmes ne peuvent s'envisager sur des productions limitées à quelques tonnes... là encore les capacités d'absorption du marché, déjà alimenté par l'import, seront déterminantes.

Avant d'envisager la relance d'un pilote, il conviendrait de reprendre les données de l'expérience ARDA, de réactualiser les coûts, pour établir des scénarii économiques en fonction des volumes de production.

L'autre modèle d'élevage à terre à étudier éventuellement, serait celui de l'élevage d'ombrine en étangs bâchés alimentés par pompage avec de l'eau de mer ou saumâtre. Ce type d'élevage existe en Israël.

Hydro-Réunion a réalisé, avec succès, des tests de grossissement de l'ombrine à des salinités de 2 à 3 p.mille. On peut supposer que les investissements moins lourds que pour les circuits fermés, devraient permettre d'atteindre la rentabilité avec des charges d'élevage moins élevées (de l'ordre de quelques Kg /m3), ce qui permettrait de travailler à un niveau de risques moindre. Les possibilités d'accès à l'eau de mer et de pompage conditionnent la faisabilité de ce mode d'élevage...

Le Maigre (*Argyrosomus regius*)

L'espèce élevée principalement en méditerranée, a été citée par un importateur comme une espèce qui présenterait l'intérêt de ne pas entrer en compétition avec l'ombrine mauricienne sur le marché réunionnais...C'est à notre avis une « fausse bonne idée » pour les raisons suivantes :

- Il se confond avec l'ombrine, très proche en termes d'aspect et de qualité de chair de l'ombrine. Le consommateur s'y trompera,
- Il présente des performances zootechniques inférieures à celle de l'ombrine,
- Il n'est pas présent sur la zone géographique, ne figure pas sur l'annexe IV du règlement européen qui régit l'introduction des espèces exotiques. Son introduction risque donc d'être difficile.

POISSONS D'EAU DOUCE

Il n'existe pas de poissons d'eau douce d'intérêt aquacole naturellement présente à la Réunion. Les espèces élevées ou citées sont toutes des espèces exotiques, déjà présentes à la Réunion.

La Truite Arc en Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

Historiquement, c'est la plus ancienne des productions aquacoles de la Réunion. Son démarrage, dû à des initiatives privées, remonte à la fin des années 70.

L'élevage de ce poisson est maîtrisé depuis des décennies et la production mondiale dépasse les 600.000 tonnes.

Originaire de la côte ouest des Etats-Unis et du Canada, la truite arc en ciel s'est adaptée à différents habitats, allant d'un cycle de vie anadrome (vit – comme le saumon - dans l'océan mais se reproduit dans des rivières bien oxygénées, à flux rapide et fond de gravière) comme il peut vivre d'une manière permanente dans des lacs. La souche anadrome est connue par sa croissance rapide, atteignant 7-10 kg dans 3 ans, alors que la souche d'eau douce ne dépasse pas 4,5 kg pour le même intervalle de temps.

L'espèce peut supporter des températures allant de 0 à 27 °C, mais la ponte et la croissance ont lieu dans une gamme plus étroite (9-14 °C). La température de l'eau optimale pour la culture de la truite arc-en-ciel est inférieure à 21 °C.

Les premiers essais d'acclimations de cette truite, en France remontent à la fin du 19^{ème} siècle. Depuis, au fil du temps, elle a fait l'objet de nombreuses introductions dans la perspective du développement de la pêche de loisirs. Elle est aujourd'hui présente sur tous les continents

Dans la nature, les truites adultes se nourrissent d'insectes, mollusques, crustacés, œufs de poissons, et autres petits poissons. Les crevettes d'eau douce contenant des pigments caroténoïdes sont responsables de la coloration orange-rose de la chair. En aquaculture, l'inclusion des pigments synthétiques : astaxanthine et canthaxanthine dans l'aliment donne cette coloration rose (quand elle est désirée).

La reproduction a lieu dès la troisième année pour les femelles les plus précoces. Les femelles sont capables de produire jusqu'à 2 000 œufs/kg de poids vif. La plupart des poissons ne pondent qu'une fois dans l'année au printemps (janvier-mai), même si la reproduction sélective et l'ajustement de la photopériode ont permis d'obtenir des souches qui peuvent arriver à maturité précoce et pondent toute l'année. L'espèce a

fait l'objet de sélections génétiques qui ont débouchées sur une amélioration des taux de croissance, de la résistance aux maladies, de la prolificité, du rendement filet.

Le traitement des œufs fécondés – généralement par choc thermique – permet d'obtenir des femelles triploïdes stériles dont l'intérêt est qu'elles ne peuvent se reproduire...le gain d'énergie lié à la reproduction se traduit également en gain de croissance.

On utilise en principe des femelles âgées de 3 à 4 ans. Les œufs (3-7 mm), et la laitance (sperme), sont obtenus par « stripping » et mélangés pour la fécondation « à sec » (sans eau ajoutée).

Les œufs sont ensuite placés sur des plateaux/tamis d'éclosion avec un fort renouvellement d'eau. Après éclosion les larves sont récoltées et transférées en nurserie. Dès la résorption de la vésicule vitelline, les larves sont nourries sur aliment inerte. La production d'alevins à partir d'œufs fécondés est donc relativement simple à mettre en œuvre et ne requière pas d'équipements « pointus ».

La truite est un poisson très exigeant en oxygène, or la capacité de l'oxygène à se dissoudre dans l'eau (= taux de saturation de l'eau en oxygène dissous) diminue lorsque la température augmente.

La disponibilité en eau de haute qualité doit être constante tout au long de l'année. Du volume d'eau mobilisable dépend la capacité de renouvellement de l'eau des bassins d'élevage...on estime qu'il faut disposer d'un débit de 1 l/min/kg de truite sans aération. Une oxygénation par aération permet de réduire par 3 les besoins en eau.

La truiticulture réunionnaise est limitée par les préférences thermiques du poisson. Les meilleures croissances sont observées entre 15°C et 18°C. mais la croissance n'est pas le seul critère à prendre en compte et on considère que la fourchette optimale pour son élevage se situe entre 12 et 16°C. Elle n'est donc pratiquée que dans les hauts où l'on retrouve les températures les plus basses de l'eau.

Dans le contexte local, le risque majeur est lié aux risques de réchauffement de l'eau. Au-delà de 20°C il convient d'être très vigilant...

Selon l'étude Via Aqua de 2020, la production annuelle de truites était estimée à 25 tonnes/an en 2018. Après visites et auditions sur le terrain, cette production était très probablement inférieure en 2021.

La truite est apte à grossir en eau salée, saumâtre ou marine. Il existe des formes anadromes (qui migrent de l'eau douce vers la mer) naturelles. L'élevage en eau de mer impose une adaptation progressive au changement de salinité qui génère des mortalités, compensées par des gains de croissance et une plus-value sur le produit. C'est une phase comparable à de « l'affinage » qui ne dure que quelques mois. En Bretagne il est rapporté des croissances de 200g à 1-2 kg en un an. Comme en eau douce, la température de l'eau est déterminante.

Un projet SWAC est régulièrement évoqué à la Réunion. Ce projet consiste à produire du froid à partir de pompage d'eau de mer en profondeur, à des fins de climatisation notamment (CHU de St Pierre). L'eau pompée à 1000m est à une température de 5 à 7°C, le froid est récupéré par le biais d'échangeurs thermique avant d'être rejetée à la mer à 10-11°C, soit à une température compatible avec l'élevage de truites...Pourquoi ne pas imaginer une utilisation de cette eau avant son rejet ? Cette option a-t-elle été évoquée par les porteurs du projet SWAC ? Même lointaine, cette piste mérite, à notre sens d'être évoquée, dans un cadre de co-valorisation de l'eau de mer froide...

Les Carpes

Les carpes ont été mentionnées comme pouvant être intéressantes, pour l'aquaponie notamment...Le groupe des cyprinidés, constitue à lui seul un volume de plus de 17 millions de tonnes de production annuelle soit 30% de la pisciculture mondiale.

Cette production est essentiellement liée à quatre espèces :

- La carpe amour / Grass carp, / *Ctenopharyngodon idellus*
- La carpe argentée / carpe chinoise / *Hypophthalmichthys molitrix*

- La carpe commune / *Cyprinus carpio*
- La carpe à grosse tête/carpe marbrée / *Hypophthalmichthys nobilis*

Ce sont des espèces parfaitement maîtrisées, rustiques, herbivores, à faible niveau d'intrant qui s'élevaient principalement en étangs extensifs (donc qui requièrent de l'espace et du foncier). Les carpes sont principalement consommées en Asie. Il existe une consommation traditionnelle en Europe de l'Est, région qui constitue le débouché majeur pour les carpes françaises. Leur valeur marchande à des fins de consommation humaine est faible : de 2 à 5€ le Kg de poids vif.

Hydro Réunion a produit des alevins de carpes communes et de carpes amour à destination des aquaculteurs. Hormis les carpes koïs, qui peuvent se vendre individuellement à des prix élevés, demandées par les détenteurs de bassins d'agrément, et bien qu'aucune donnée ne soit disponible sur le sujet, il nous paraît peu probable qu'un marché significatif et rémunérateur, existe à la Réunion pour les carpes destinées à la consommation humaine...

Les carpes argentées, amour et marbrées, sont souvent listées comme des espèces exotiques potentiellement envahissantes. A la Réunion, **l'Arrêté ministérielle du 28 juin 2021- relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion- interdit toutes activités portant sur des spécimens vivants de poissons de l'ordre des cypriniformes !**

Dans ce contexte, il paraît peu judicieux de s'attarder sur les possibilités de production de carpes à la Réunion. Faire évoluer la réglementation sur ce type de sujet est énergétivore, chronophage, implique une mobilisation forte de la profession et une argumentation solide... au regard des volumes de carpes produits, ou qui pourraient être produits, il sera difficile de convaincre qu'il y a là un enjeu majeur pour l'avenir.

Les Tilapias (*Oreochromis sp.*)

Cichlidés d'origines africaines, les tilapias sont aujourd'hui présents dans le monde entier, principalement dans la ceinture intertropicale et constituent, en termes de tonnage, la seconde famille piscicole mondiale. Le marché du tilapia est international. Ils sont principalement vendus en portions de 350/400 g ou, en filets, à partir de poissons de 800g-1kg. Le tilapia a supplanté le catfish aux USA. Mc Donald a développé une gamme de hamburgers à base de filets de tilapias... La chaîne de restauration Hippopotamus a également proposé, il y a quelques années, des plats à base de filets de tilapias. On dit souvent que le tilapia est à la pisciculture ce que le poulet est aux élevages terrestres : facile à élever, rustique, avec un goût peu prononcé qui s'accommode de tous types de préparation.

L'élevage des tilapias a fait l'objet de travaux de R&D depuis les années 50. Son élevage est aujourd'hui est parfaitement maîtrisé.

Le Tilapia du Nil / *Oreochromis niloticus*, qui est l'espèce à plus forte croissance (1kg en fin de première année) et au meilleur rendement de filetage (40-45%). De fait, il représente à lui seul 80% de la production mondiale de tilapias. Certains éleveurs proposent des variétés hybrides, dont il est souvent difficile de déterminer l'origine et la part de différentes espèces croisées dans le patrimoine génétique.

Ce sont des poissons très rustiques, peu exigeants en oxygène qui peuvent s'élever dans tous les systèmes d'élevage : de l'extensif en étang, en cages flottantes, en eau douce ou saumâtre, en circuits fermés super-intensifs (charges > 100Kg/m³) ou en aquaponie.

Le poisson est peu fécond (quelques centaines d'œufs par ponte) mais très prolifique du fait d'une excellente survie des larves liée à l'incubation buccale par les femelles, et d'une reproduction précoce, dès 20 g. La mise en élevage de populations mixtes en étangs (moitiés mâles / moitié femelles) débouche inévitablement sur des reproductions spontanées qui perturbent la conduite de l'élevage et impactent les performances. On peut rapidement se retrouver en situation d'effectifs non maîtrisés, de hausse des indices de conversion et de croissance nulle. Il convient donc de réduire au maximum les reproductions

incontrôlées en élevant des populations monosexes. Les mâles dont la croissance est plus rapide sont privilégiés.

La façon la plus prosaïque d'obtenir des populations mâles est de trier manuellement les poissons, d'en observer les papilles génitales et d'écarter les femelles. Cette technique est couteuse en main d'œuvre, génère de nombreuses erreurs et ne peut s'envisager que sur des poissons suffisamment gros (50g). Elle est donc relativement peu adaptée au contexte des DOM, ce d'autant plus que 50% des poissons pré-grossis seront sacrifiés... On peut également augmenter le ratio par des tris sur la taille, les mâles ayant une croissance plus élevée mais il reste difficile d'obtenir plus de 70% de mâles. Une autre voie est de transférer régulièrement les lots d'un étang à un autre en éliminant les reproductions, ce qui génère également des coûts de main d'œuvre et impose de disposer de nombreux étangs. Il faut également relever qu'au-delà d'une charge de 40Kg/m³ il n'y a plus de reproduction possible.

La technique la plus adaptée au contexte de la Réunion demeure la production d'alevins mâles en écloserie. Une grosse part de la production mondiale est liée à la mise en élevage de lots mâles obtenus par inversion sexuelle, conséquence d'un traitement hormonal (17 alpha méthyl testostérone). Cette technique est interdite dans l'UE qui proscrie l'utilisation directe d'hormones sur des poissons destinés à la consommation humaine. Tolérée jusqu'en 2017 par dérogation, elle n'est plus envisageable à la Réunion.

La R&D a mis au point une technique de production de super-mâles YY d'*O. Niloticus*, qui par reproduction avec des femelles XX permettent d'obtenir des populations à 98-99% mâles (XY). Il existe quelques entreprises/ laboratoires spécialisés en production/fourniture de super-mâles (Fishgen au Pays de Galles, Tilaqua aux pays bas).

Des tests-réalisés par Hydro Réunion en 2017-2018 à partir de super-mâles YY et de femelles *O. niloticus* ont débouché sur des populations mâles à 100%.

Le tilapia du Nil (*O. Niloticus*) et le tilapia du Mozambique (*O. Mosambicus*) figurent dans l'annexe IV du règlement européen n°708/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes qui l'affranchit des contraintes imposées aux autres espèces. Il est relativement simple de se procurer des alevins.

Depuis les années 2000, l'ARDA puis Hydrô-Réunion ont entretenu des souches de tilapias adaptées aux différentes conditions environnementales de la Réunion, ce qui permettait d'envisager leur élevage dans des milieux variés et de proposer des produits aux caractéristiques différentes (forme et couleur), répondant ainsi aux besoins des producteurs. Hydrô-Réunion gérait ainsi 7 souches de géniteurs d'oreochromis (rapport activité 2017) : *Mosambicus*, *Aureus*, *Niloticus*, *Hornorum* et hybrides *Red florida*. Et autres.

Selon les derniers rapports d'activité d'Hydro Réunion, l'essentiel de la demande portait sur le Red Florida (Gueule Rouge) et le tilapia du Nil gris (Ti doré). On peut donc s'interroger sur la nécessité d'une gestion permanente et couteuse de plusieurs souches dont certaines ne représentaient pas d'intérêt direct pour l'aquaculture réunionnaise.

La souche Red Florida, introduite à Réunion à partir de quelques centaines d'alevins de Martinique dans les années 90, présente aujourd'hui, très probablement un taux de consanguinité élevé. Les performances de croissance sont-elles les mêmes 30 ans après son introduction ? Cette question a déjà été relevée dans le rapport de « Diagnostic de la filière piscicole d'eau douce de 2014 (Damien Desprez).

Il nous paraît pertinent de se pencher à nouveau sur la production d'alevins monosexes à partir de super-mâles YY introduits à partir d'une entreprise comme Fishgen. Il y a certes un coût d'achat non négligeable (de l'ordre de 100€ par super-mâle YY CIF Réunion) mais les gains zootechniques permettraient largement d'amortir ce coût initial. Reste posée la question du maintien de la couleur rouge si prisée par les consommateurs, les *O. Niloticus red*, étant plutôt rosâtres que rouges.

Le Gourami Géant (*Osphronemus gorami*)

Certains agriculteurs diversifient leurs productions avec la spiruline. Le Gourami Géant a été cité comme une espèce potentiellement intéressante pour la diversification aquacole et des essais d'élevage auraient été réalisés à titre expérimental et à toute petite échelle. Cette espèce est déclarée comme une espèce à croissance rapide, donnant un beau filet.

Le Gourami Géant, originaire d'Asie du Sud-Est est une espèce rustique, omnivore adaptée aussi bien à l'élevage en bacs hors-sols, qu'en étangs ou qu'en cages flottantes. Ce poisson a développé un poumon primitif qui lui permet d'utiliser l'air comme source d'oxygène et de survivre en milieu aqueux anoxique. C'est une espèce identifiée par la FAO comme intéressante pour le **développement de l'aquaculture à faible niveau d'intrants**. L'information sur l'élevage du gourami est éparse et de nombreuses inconnues demeurent.

La maturité sexuelle est atteinte au bout de 2-3 ans lorsque les poissons dépassent 2.5 Kg. Il semble que sa reproduction s'obtienne relativement facilement en étangs, en techniques extensives.

L'espèce est élevée principalement en Indonésie (98% de la production mondiale), Malaisie, Thaïlande et delta du Mékong, dans de petites fermes, traditionnelles, familiales et artisanales. Les croissances rapportées dans le contexte indonésien sont plutôt lentes : 700g à 1kg en 18 mois, à des températures supérieures à celles de la Réunion. Il présenterait une bonne aptitude au filetage (50% de rendement).

Vigilance : Le Gourami Géant est susceptible d'entrer en concurrence avec le tilapia car visant la même niche de marché. Le renforcement de la filière tilapia, le développement de l'aquaponie sont à considérer prioritairement...

L'Esturgeon (*Acipenser baeri*)

On compte 24 espèces d'esturgeons (famille des Acipenseridae) dans le monde. Traditionnellement exploitées pour le caviar elles sont pour la plupart menacées (surpêche, pollution, aménagements hydrauliques) et protégées. Un esturgeon peut vivre jusqu'à 100 ans. Son poids et sa taille varient selon les espèces et peut atteindre 6 m et 1000 kg pour le Beluga. La maturité sexuelle est tardive : 7 ans pour les mâles et 8 à 10 ans pour les femelles, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la surpêche.

Il y a une vingtaine d'années, la mer Caspienne fournissait 1.000 tonnes d'or noir par an. De nos jours, elle n'en procure plus que 10. Le caviar sauvage, si apprécié des connaisseurs, a presque disparu.

C'est dans ce contexte que les élevages d'esturgeons se sont développés. Aujourd'hui, le caviar issu des élevages représente 90 % de la production mondiale, soit environ 140 tonnes /an. Le prix du caviar varie de 1.000 à 10.000 euros le kilo.

La Chine est le premier producteur mondial. L'Italie, premier pays à avoir investi dans l'aquaculture est le premier producteur européen de caviar, suivi par la France.

En France, les premiers travaux scientifiques menés par le CEMLAGREF dans les années 80, portent sur l'esturgeon d'eau douce de la Caspienne, *Acipenser baeri*, avant de s'intéresser à l'espèce endémique, *A. Sturio*, menacée de disparition. L'aquaculture visait en premier lieu la production de chair, qui s'est avérée être un échec commercial. Le maintien de stocks sur plusieurs années a permis d'envisager la production de caviar...

Aujourd'hui l'espèce la plus exploitée est l'esturgeon sibérien (*Acipenser Baeri*). Les fermes d'aquaculture de Gironde, de Dordogne, de Sologne ou des Pyrénées produisent la quasi-totalité du Caviar français, dont la moitié est réservée à l'export.

Un groupe d'investisseurs français, issus de l'industrie du Luxe investit depuis une dizaine d'années sur la production des deux espèces qui semblent être les plus adaptées à l'élevage dans la zone océan indien :

esturgeons de Sibérie et esturgeons du Danube (*A. gueldenstaedtii*). L'esturgeon de Sibérie étant plus intéressant pour la production de chair et l'esturgeon du Danube s'avérant plus approprié pour la production de caviar.

La reproduction de l'esturgeon de Sibérie est relativement complexe et a production d'œufs irrégulière. Elle impose un contrôle strict de la température.

Pour la chair, la durée moyenne d'élevage est de 14 mois pour obtenir un poisson de taille commerciale (700 g). La température optimale d'élevage est de 21°C. (extrêmes : 1°C - 32°C). L'esturgeon est relativement exigeant : taux d'oxygène élevé, eaux non turbides, sensibilité à l'ammoniac...

La production de caviar, plus délicate, impose une grande rigueur et un haut niveau de sécurisation du fait de la nécessité de maintenir des poissons en captivité pendant au moins 7 ans.

L'esturgeon s'adapte à toutes les méthodes de production : raceways en béton, bacs hors sol, étangs... Afin d'obtenir ces paramètres optimaux, l'élevage à la Réunion ne peut s'envisager que dans les hauts ou dans les bas qu'en circuit fermé contrôlé. Ces systèmes requièrent un haut niveau de technologie et d'investissement : refroidissement de l'eau, filtration, oxygénation, filtres à tambour, oxygénation, échographe, labo de préparation, etc.

Des inconnues demeurent : acceptabilité du produit « chair » par les consommateurs réunionnais (produit inconnu), possibilité d'écoulement du caviar, produit de luxe réservé aux pouvoirs d'achat élevés. Aqua Austral écoule pour le moment normalement la chair d'esturgeon : l'accueil serait favorable.

Il paraît peu probable que la filière puisse se développer au-delà du seul producteur « pionnier » existant (Aqua Austral).

L'Anguille (*Anguilla marmorata*)

L'anguille réunionnaise était citée dans le rapport d'activité d'Hydro Réunion 2015-2016 comme une espèce potentiellement intéressante pour l'aquaculture à la Réunion du fait d'une consommation traditionnelle et de sa valeur économique élevée liée à sa raréfaction. C'est probablement à ce titre qu'elle a été reprise dans le projet de SRDA de 2016.

La vie des anguilles recèle encore bien des inconnues : on connaît mal son cycle et les facteurs qui déclenchent sa reproduction.

Les anguilles européennes migrent vers la mer des Sargasses, située au Sud-Est de la Floride. Grâce à leur important stock de graisse les géniteurs jeûnent pendant leur traversée. Bien qu'elle n'ait jamais été observée, il semblerait que la reproduction ait lieu à des profondeurs de 400 à 700 mètres entre mars et juillet. On estime à environ 1 million d'œufs en moyenne par kg de femelle). Les larves leptocéphales (à tête plate), en forme de ruban, portées par le Gulf Stream traversent l'atlantique nord. Pendant cette traversée qui dure entre 1 et 2 ans, elles se nourrissent de plancton. A l'approche du continent, les larves prennent la forme de petites anguilles transparentes. On les désigne alors sous le nom de civelles, ou pibales. Elles mesurent de 5 à 6 cm. Le stade civelle est le plus bref du cycle de vie de l'anguille. Pendant cette période de quelques semaines à quelques mois, les civelles ne s'alimentent pas et ne sont pas très actives. Elles se regroupent pendant environ 3 mois dans les estuaires pour la montaison vers l'amont des cours d'eau.

Lorsque la température est favorable, autour de 11-12°C, les civelles se pigmentent, commencent à se nourrir puis nagent activement. Les anguillettes migrent vers l'amont des bassins versants jusqu'à une taille d'environ 30 cm. Elles se sédentarisent ensuite dans les eaux douces ou les estuaires pendant plusieurs années.

Depuis 2008, certaines anguilles, victimes de surpêche, sont considérées comme menacées et inscrites à l'Annexe 1 de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) d'où des mesures de protection accrues.

A ce jour, et malgré des années de recherche, aucune équipe dans le monde ne maîtrise la reproduction

d'aucune espèce d'anguille. Les travaux les plus prometteurs portent sur les effets de la pression, mais on est encore loin de maîtriser la reproduction.

L'élevage de l'anguille se réduit donc à l'engraissement de civelles capturées à l'état sauvage. Le développement de ces élevages a réorienté les circuits de distribution des civelles, de la consommation alimentaire directe vers les fermes d'engraissement. Ce type d'élevage, basée sur le prélèvement de juvéniles dans le milieu naturel est à juste titre de plus en plus décrié (cas de l'embouche du thon en méditerranée par exemple) et ne peut en aucun cas être assimilé à de l'aquaculture « durable ».

Faute de stocks naturels sur lesquels pouvoir prélever, l'engraissement d'anguilles à la Réunion imposerait des importations de stocks naturels de Madagascar ou d'Indonésie, ce qui ne serait pas sans poser des problèmes éthiques, ni sans risques sanitaires.

Il est par ailleurs impossible de différencier les civelles d'*Anguilla marmorata*, autorisée à l'engraissement, de celles de *A. mossambica* (présentes à Madagascar) citée à l'annexe 1 de la convention de Washington.

Les Crevettes

L'élevage des crevettes a connu un essor planétaire considérable au cours des 30 dernières années. En 2018, l'aquaculture de crevettes représentait un volume de plus de 5 MT. Ces produits très prisés, à haute valeur marchande, sont principalement destinés à l'export vers les pays à fort pouvoir d'achat. Le développement rapide de la filière, dans les années 80-90, avec l'apport massifs de capitaux internationaux, a pu provoquer des excès aux conséquences lourdes : destruction massive de milliers d'ha de mangroves, concentrations des fermes sur les côtes, épizooties, chute des cours mondiaux... Depuis, à côté de la production de masse, on a assisté à l'émergence de labels de qualité : crevettes bio, Label Rouge, aquaculture durable, etc.

La production de juvéniles (post-larves) impose la mise en œuvre de techniques d'écloserie assez pointues, associant la culture d'algues ou de proies vivantes, ce qui implique des investissements lourds et une main d'œuvre hautement qualifiée.

Les crevettes vivant sur le fond des étangs, on raisonne non pas en volume mais en surface d'élevage. Les élevages de crevettes sont donc gourmands en surface.

Attention : Compte tenu des viroses observées un peu partout sur la planète, l'introduction des crevettes pénéides, sur un territoire où elle n'est pas présente, impose aujourd'hui des précautions particulières en termes de garanties sanitaires : tests viraux sur les spécimens vivants avant exportation, structure de quarantaine à l'arrivée, mise en reproduction, tests viraux sur la progénie, avant de pouvoir constituer un stock de géniteurs exploitables.

Les Crevettes d'eaux saumâtres et marines des genre *Penaeus* et *Litopenaeus* La crevette blanche " Vanamei " (*Litopenaeus vanamei*)

Cette espèce représente, à elle seule, 80% de la production mondiale de crevettes pénéides. Son élevage est parfaitement maîtrisé, même si les problèmes zosanitaires sont omniprésents. Les principales régions productrices se situent en Amérique Latine et Asie du Sud Est. Les cycles d'élevage sont relativement courts : 6 à 8 mois, ce qui permet de réaliser plusieurs cycles par an et d'obtenir de bons rendements annuels à l'hectare.

Cette espèce est listée comme potentiellement envahissante sur certains territoires d'outre-mer, comme en Guyane, sans que des preuves factuelles soient établies...

La crevette tigrée « Monodon » (*Penaeus monodon*)

C'est la deuxième espèce la plus élevée au monde (800 000 T/an), principalement en Asie et Océan Indien. Elle se caractérise par une taille remarquable et peut atteindre 25 cm et 300 g.

On note l'existence d'élevages bio à Madagascar.

L'espèce est parfaitement maîtrisée d'un point de vue aquacole mais le « monodon » est reconnue comme invasive.

La crevette bleue (*Penaeus stylirostris*)

Comme la « Vanamei », cette espèce est considérée comme parfaitement maîtrisée, même si les volumes de production mondiale n'ont rien de comparable avec ceux des deux espèces précédemment citées. A l'opposé, sa relative rareté, permet de la démarquer de la production de masse.

Après des années de R&D au Centre Océanologique du Pacifique (COP) à Vairao/Tahiti, elle a été considérée comme la plus adaptée au contexte polynésien. Une filière s'est développée en Nouvelle-Calédonie (1 500 tonnes/an) qui débouche sur unecrevette « haut de gamme », exportée notamment vers le Japon où on lui reconnaît la qualité « sashimi ». **La production tahitienne restée longtemps confidentielle (< 50 T/an), dépassait les 250T en 2021, et les projections font état d'un objectif de 350 à 400 T/an. La crise COVID et la prise de conscience de la nécessité de consommer local sont passés par là...**

C'est une espèce très intéressante et maîtrisée. Une coopération serait envisageable avec la Polynésie et la Nouvelle Calédonie.

Les crevettes d'eau douces *Macrobrachium* appelées « Chevrettes » ou « Ouassous » aux Antilles

Le genre *Macrobrachium* regroupe approximativement 200 espèces de crevettes et constitue le plus gros effectif des *Palaemonidae*.

Les *Macrobrachium* pourvus de pinces développées, sont confondus à tort avec les écrevisses. Ce sont bien des crevettes.

La majorité des *Macrobrachium* ont un cycle biologique en deux temps. Les adultes vivent en eau douce et s'y reproduisent. Après éclosion les larves, passives, nageant la tête en bas sur le dos, dévalent vers les estuaires saumâtres où elle se développent. Après 12 à 14 mues (selon les espèces dont le développement larvaire est connu), elles se métamorphosent en post-larves qui remontent le cours d'eau pour poursuivre leur croissance et devenir adultes.

L'élevage des *Macrobrachium*, intègre donc ce cycle biologique : les larves sont élevées en éclosérie, en eau saumâtre, jusqu'à leur métamorphose en post-larves, ce n'est qu'après ce stade qu'elles peuvent être placées en étangs pour la phase de grossissement.

La Chevrette (*Macrobrachium rosenbergii*)

Cette espèce, originaire d'une vaste zone indopacifique, a été introduite dans de nombreuses régions de la ceinture intertropicale et est à l'origine de plus de 250.000 tonnes de production mondiale. Les principaux pays producteurs sont des pays à faibles coûts de main d'œuvre : Bangladesh, la Thaïlande, Vietnam, Indonésie.

Elle a fait l'objet d'un effort de R&D conséquent, surtout dans les décennies 80-90 : Universités américaines, COP de Tahiti, Ifremer en Guyane, Israël, Brésil...qui a permis de déboucher sur des standards d'élevage, aussi bien en éclosérie qu'en grossissement.

C'est l'espèce qui a été à l'origine du développement aquacole de l'Outremer français. Introduite en 1973 à Tahiti, en 1976 en Martinique et Guyane, 1979 en Guadeloupe et 1985 à la Réunion. On comptait, dans les DOM, à la fin des années 80, environ 120 ha d'étangs pour une production de 140 tonnes.

Après avoir suscité beaucoup d'espoir, la filière ultra-marine à presque disparu :

- Les rendements trop faibles liés aux températures trop basses, ont rapidement stoppé l'expérience à la Réunion,

- L'absence de marché domestique suffisant et les difficultés à trouver des débouchés commerciaux rémunérateurs, ont peu à peu entraîné la faillite et la disparition des opérateurs en Guyane,
- Les importations massives d'Asie du Sud Est, la disparition des écloseries collectives et pour finir la crise chlordécone ont anéanti presque totalement la filière aux Antilles.
- Les survivants se comptent sur les doigts d'une main : une écloserie et trois producteurs en Guadeloupe, 1 producteur en cours de relance en Martinique.

Les larves élevées en eau saumâtre et nourries sur artémias salina métamorphosent en post-larves, aptes à passer en eau douce. La phase d'écloserie, incontournable, dure environ 1 mois.

A partir de la maturité sexuelle, la chevrette développe des comportements sociaux qui génèrent une forte variabilité des croissances individuelles, ce qui complexifie la gestion du cheptel. Si le poids de récolte visé est de 40 grammes, en conditions de températures optimales (25-30°C) les premiers individus d'une cohorte seront récoltés à 7-8 mois, et les derniers à 13-14 mois. La durée de la phase de grossissement est très dépendante de la température.

Contrairement aux crevettes péneïdes, cette espèce, compte tenu de ses comportements sociaux, est très sensible à la densité, ce qui limite fortement ses rendements : de 350Kg/ha en extensif à 1.5T-2T/ha en semi intensif. Dans un contexte de production européen, les coûts de production sont élevés et la commercialisation ne peut se concevoir que sur une niche de marché : produit local/ frais / haut de gamme et circuits courts.

Cette limitation de l'intensification, liée aux spécificités intrinsèques de l'espèce, lui confère des atouts en termes de durabilité : pas de pollution décelable à l'aval des exploitations, pas de pathologies observées, possibilité de travailler sans aucun produit phytosanitaire ou médicamenteux. Cette espèce parfaitement maîtrisée, figure à l'annexe IV du règlement européen n° 708/2007 du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes, ce qui lui confère un statut dérogatoire par rapport aux autres espèces exotiques.

Possibilité d'étudier la possibilité d'élevage de chevrettes dans un contexte qui a évolué depuis 30 ans :

- La demande en produits frais, locaux, de qualité, bien différenciés des produits de l'import, liée à une augmentation du pouvoir d'achat existe bel et bien. A titre d'exemple, la consommation de chevrettes importées d'Asie du Sud Est à des prix défiant toute concurrence (12€/kg) s'élève à plus de 1000T/an aux Antilles. Il existe un marché de niche d'une centaine de tonnes pour les produits locaux vendu à 40€/kg. Qu'en est-il à la Réunion ?
- Le calibre de 40-50 g visé à l'époque n'est certainement pas le seul calibre demandé par le marché...pourquoi ne pas envisager des calibres inférieurs (avant la maturation sexuelle) et des cycles plus courts qui se traduiraient par une augmentation des rendements ? 5g ? 10 g ?
- Une ferme s'est créée il y a quelques années dans le Gers, dans le sud de la France, combinant une phase de nurserie en eau chauffée avec une phase de grossissement en été en étang. Presque toute sa production est vendue et cuisinée sur place (comme en Guadeloupe) avec une valeur ajoutée significative ou à proximité vers la restauration.
- Il reste un savoir-faire français, facilement mobilisable,
- La production de post-larves, impose néanmoins l'existence d'une écloserie...ou à défaut l'import de post-larves dans un premier temps. La proximité de l'île Maurice rend plausible cette possibilité

Le Camaron (*Macrobrachium lar*)

On dénombre 9 espèces de crevettes d'eau douce à la Réunion. Parmi celles-ci, le camaron (*Macrobrachium*

lar), espèce à caractère patrimoniale, présenterait, compte tenu de sa taille (max : 18 cm), un intérêt pour la consommation humaine. Nous n'avons pas pu collecter de données sur l'évaluation des stocks naturels, mais il semble que les avis convergent quant à leur raréfaction voire leur disparition de certaines zones.

On trouve très peu d'information sur le potentiel d'élevage de cette espèce.

On dénombre 13 stades larvaires distincts avant la métamorphose en post-larve. Quelques travaux ont été réalisés pour déterminer la salinité optimale du cycle larvaire. La larve éclore ne survit pas au-delà de 4 jours en eau douce. Une salinité croissante serait requise entre les premiers stades larvaires et les derniers de 10-15 p.mille à 30-35 p.mille avant un retour progressif à l'eau douce après la métamorphose.

Des essais de grossissement, à partir de juvéniles prélevés dans le milieu naturel, ont été réalisés aux Vanuatu, en association avec la culture du taro, il y a une quinzaine d'année. Dans ce contexte, des croissances de 4g à 20 g en 4 mois ont été reportées...

La production aquacole de l'espèce n'est pas répertoriée par la FAO... Il y a donc beaucoup à faire avant la maîtrise de l'élevage de cette espèce, même s'il est probable qu'une partie de la connaissance acquise sur d'autres *Macrobrachium* élevés puisse être exploitable pour le camaron réunionnais.

Autres espèces aquacoles

Le **Baramundi** *Lates calcarifer* (le « bar asiatique ») est un poisson de la famille des centropomidés dont l'élevage est parfaitement maîtrisé. Il a donné lieu à l'essor de filières de production très significatives familiales et artisanales en Asie principalement. L'Australie s'est orienté vers des modèles industriels. Cette espèce ne nous paraît pas être une piste plausible pour la Réunion pour les raisons suivantes :

- Espèce exotique non mentionnée dans l'annexe IV du règlement européen
- Absence d'écloseries dans la région pour amorcer les premiers essais en contexte réunionnais
- Mêmes segments de marché que l'Ombrine

Les mêmes conclusions s'imposent pour La **Sériole** « le king fish » *Seriola lalandi*. Le modèle de ferme en circuit fermé, de type industriel, développé aux Pays-Bas et aux Etats-Unis (croissance) n'est pas transposable en l'état. Les prix de vente sortie fermesont de 15 €/kg.

La **Sorbe** pagre vivaneau *Lujtanis analis* est originaire des caraïbes et **n'est pas présente dans l'Océan Indien**. Même si un programme de l'Ifremer Martinique est en cours sur cette espèce et sur le **Croupia Roche** (*Lobotes surinamensis*) « poisson feuille », on est encore très loin de sa maîtrise zootechnique. Quand bien même cette espèce serait maîtrisée, elle entrerait en concurrence directe avec son cousin, le Vivaneau Bourgeois sur lequel les travaux de R&D sont plus avancés.

Enfin, le modèle de production du **Crabe de Mangrove** (*Scylla serrata*) tel qu'il se développe ailleurs (Madagascar) impose de contraintes de main d'œuvre qu'il n'est absolument pas transposable à La Réunion. L'espèce étant cannibale, il faut la gérer quasi-individuellement ce qui nécessite beaucoup d'espace et de surveillance.

UN CENTRE TECHNIQUE ET DE RECHERCHE AQUACOLE DE REFERENCE LA STATION PILOTE – PFI NOUVELLES VAGUES – A BOULOGNE SUR MER

En collaboration avec les scientifiques, les professionnels de l'Aquaculture et le pôle filière des produits aquatiques (AQUIMER), **HALIOMER** (futur NOUVELLES VAGUES) a déposé en 2011, en réponse à un appel à projets sollicité par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation, un dossier qui devait lui permettre d'accéder au statut de plate-forme d'innovation et à un subvention importante de la part du Fonds Unique Interministériel. L'objectif de ces subventions étaient de faciliter le montage d'un projet global qui consisterait à la mise sur pied d'un nouveau laboratoire et centre de technologie alimentaire,

redimensionné, attendant à une plate-forme innovante en matière d'expérimentation aquacole.

Publication du JORF : « La plate-forme d'innovation NOUVELLES VAGUES vise à apporter aux **acteurs économiques et scientifiques** de la filière pêche et **aquaculture** des **moyens mutualisés de recherche et d'innovation** en vue d'améliorer la valorisation des produits et coproduits aquatiques et de favoriser le développement d'une aquaculture durable. »

Le chantier s'est terminé début 2017 et les premiers essais n'ont pu réellement démarrer qu'un an après au début de l'année 2018, suite à des corrections à opérer sur la conception.

La plate-forme est bâtie sur 2 étages dont une mezzanine de 500 m². L'ensemble représente 1 500 m² de surfaces dédiées au process aquacoles dont 1000 m² de salles et laboratoires de production, le reste consistant en salle technique, chambres froides, sas sanitaires ... A cela, s'ajoutent 200 m² de bureaux. Le foncier correspond à une surface globale de 7 000 m² environ.

Le rez-de-chaussée accueille 3 grandes salles d'expérimentation entre 150 et 200 m² unitaire (dont 2 sont totalement équipées aujourd'hui) et une salle dédiée aux essais orientés technologie aquacole. La mezzanine accueille des laboratoires d'expérimentation, des salles de production de proies vivantes et un espace « P2 » confiné, dédié aux essais sur les pathologies.



L'effectif reste actuellement restreint à 3 personnes opérationnelles sur les expérimentations. Des embauches de personnel supplémentaires ont lieu en fonction des besoins, et se font bien souvent en relation avec le lycée aquacole qui se trouve à 20 km de la station. Un recrutement de personnel se fera avec la montée en puissance des essais mis en place. **A terme 10 à 12 ETP sont envisageables.**

La typologie des expérimentations est axée principalement sur les performances zootechniques, les mesures de digestibilité et consécutivement une approche santé. Les demandes en analyses peuvent représenter une part importante, beaucoup plus qu'envisagée, du budget des essais (histologie, activité enzymatiques, analyse de composition, microbiote) ce qui donne du sens à la synergie entre nos différents départements.

Une des spécificités de NOUVELLES VAGUES AQUACULTURE est qu'il n'y a pas de restriction à la mise en œuvre des espèces pour des essais, autre que l'impossibilité technique ou réglementaire éventuelle de se fournir en animaux.



L'objectif est d'être le plus polyvalent possible sur des espèces d'eau douce, d'eau de mer pour des régimes de température allant de l'eau froide à des températures d'eaux tropicales (10°C à 30°C). Les espèces déjà mises en œuvre sont le bar (*Dicentrarchus labrax*), la daurade royale (*Sparus aurata*), le maigre (*Argyrosomus regius*), une crevette (*Penaeus vannamei*). Pour les deux premières espèces, nous avons mené des essais à la fois larvaires et de grossissement. Les poissons sont systématiquement abattus à la fin des expérimentations. En pratique, il n'y a pas d'élevage au sens strict de certaines espèces sur le site. Des tests sur truite arc-en-ciel, saumon atlantique, turbot, voire tilapia pourraient être enclenchés assez rapidement.

AQUACULTURE : RETOUR D'EXPÉRIENCE DES AUTRES RUP

MARTINIQUE

La filière en eau douce

L'élevage de la **chevrette**, *Macrobrachium rosenbergii*, a démarré dans les années 1970, sous l'impulsion du Conseil Général de la Martinique suite à un voyage d'étude réalisé à l'île Maurice. La première écloserie fût construite en 1976 avec l'objectif de fournir les aquaculteurs en post-larves. Des techniques de production en circuit ouvert en « eau verte » introduites par Roy Janson, l'écloserie est passée aux techniques de production en « eau claire » avec le soutien technique de l'Ifremer qui dispose depuis 1970 d'une station de recherche.

Sa gestion a été reprise par la SICA Martiniquaise d'Aquaculture en 1980 qui regroupait l'ensemble des producteurs de chevrettes (une trentaine).

Cette écloserie s'est par la suite diversifiée vers la production d'alevins de **tilapias (St Pierre)** dans les années 92-93. Cet outil a fonctionné très correctement jusqu'en 1994.

La demande en post-larves a commencé à chuter du fait de la réduction des surfaces en production, ce qui a commencé à fragiliser la structure collective. Puis des problèmes techniques, liés au vieillissement de l'écloserie et aux difficultés de la SICA à le maintenir à niveau, sont apparus et ont perturbé les approvisionnements des producteurs. Dans l'incapacité de produire des post-larves dans de bonnes conditions, la SICA Martiniquaise s'est alors tournée vers la SICA de Guadeloupe qui a fourni son homologue pendant deux ans, à partir de son écloserie de Pointe Noire. La SICA martiniquaise fut mise en liquidation en 1996.

Durant les années qui ont suivi et jusqu'en 2008, les producteurs de chevrettes ont été alimentés en post-larves par une petite écloserie privée martiniquaise qui avait vu le jour pour pallier la disparition de l'écloserie collective, puis par, celle de Pointe Noire en Guadeloupe.

A son apogée (années 85-90), **la filière chevrette comptait une quarantaine d'aquaculteurs**, pour une surface totale d'étangs de production de 45 ha et une production annuelle de 50 tonnes entièrement commercialisées sur le marché local. Au cours des années suivantes, la filière n'a cessé de décliner.

Dans les années 80, pour lutter contre le charançon, les producteurs de bananes ont utilisé un pesticide composé à partir d'une molécule de synthèse : la chlordécone. Cette molécule, extrêmement stable n'est pas biodégradable. Malgré son interdiction on la retrouve dans tous les sols où elle a été épandue. Le pouvoir contaminant de la chlordécone a été révélé, provoquant une crise sociétale. L'essentiel des produits agricoles locaux, contenant de la chlordécone, pour répondre aux enjeux de santé publique posés, des arrêtés préfectoraux ont fixé des limites de consommation par type de produits.

En 2008, l'abaissement de la LMR – limite maximale de résidus - chlordécone de 200 à 20 µg a sonné le glas de la filière aquacole d'eau douce. Les aquaculteurs qui captaient leurs eaux d'élevage sur des rivières contaminées se sont retrouvés avec des produits devenus impropres à la consommation, ce qui provoqua la fermeture de la quasi-totalité des sites de production d'eau douce.

Au début des années 2000, la demande insuffisante en post-larves ne permettant plus à l'écloqueur privé d'être rentable, celui-ci s'est reconverti dans l'élevage de l'écrevisse australienne - ***Cherax quadricarinatus***, espèce exotique introduite, à présent listée comme une espèce invasive. L'entreprise, rescapée de la crise chlordécone, se trouve aujourd'hui en situation de conflit avec l'administration, et l'avenir de sa production n'est plus garanti.

En 2021, on ne comptait plus que 5 fermes continentales en activité, ou en cours de relance, produisant de la chérix, de la chevrette et du tilapia, pour une surface totale de l'ordre de 5.5ha et une capacité de production d'une douzaine de tonnes.

Les perspectives de relance d'une filière de production en étangs demeurent hypothétiques compte tenu du manque de foncier disponible renforcé par la contamination de l'essentiel des eaux douces et des sols par la chlrodécone.

Le redéveloppement de la filière eau douce passera par des systèmes d'exploitation hors sol : circuits fermés, aquaponie...

La pisciculture marine : un potentiel en sommeil

La Martinique a compté jusqu'à 14 fermes marines d'ombrines ocellées dans les années 2005-2010 avec un pic de production d'une centaine de tonnes atteint en 2004-2005. Peu ont survécu à la période tumultueuse de 2014-2020.

On ne dénombrait plus en 2021 que 4 pisciculteurs marins en activité, disposant de structures opérationnelles avec une capacité de production cumulée de 50 tonnes. Il convient d'y ajouter quatre concessions de cultures marines valides ou en cours d'attribution qui pourraient rapidement déboucher sur une relance. Ces fermes sont alimentées en alevins par deux écloseries privées dont la capacité de production serait vite limitante si la filière devait se relancer.

Historiquement, les premiers alevins d'ombrines ont été produits par l'Ifremer sur sa station de recherche, située au Robert, qui a fourni les producteurs de façon régulière jusqu'en 2002.

Avec l'essor de la production et les installations de nouveaux pisciculteurs, la production d'alevins par l'Ifremer s'est rapidement avérée insuffisante et le besoin d'une écloserie supplémentaire s'est fait sentir.

L'écloserie de l'ADAM (association loi 1901) a vu le jour en 1998 sur le site historique de Saint-Pierre. Cet outil qui bénéficiait d'une expertise d'accompagnement dans sa conception n'a jamais démontré sa fiabilité. L'expérience a tourné cours au début de l'année 2002.

C'est dans ce contexte de défaillance que quatre écloseries privées ont vu le jour, à l'initiative de pisciculteurs marins en place. Toutes ces écloseries ont été fournies en larves d'un jour par la station du Robert et ont bénéficié de l'expertise et des conseils de l'équipe Ifremer

La station Antilles, IFREMER, basée au Robert depuis 1970, et son équipe, sont à l'origine de l'essentiel des travaux de R&D réalisés sur l'ombrine ocellée. Ces travaux de R&D sur l'ombrine ocellée ont pu se faire suite à l'introduction de cette espèce par l'ADAM et aux premiers essais de grossissement qu'elle a initiée. Ces travaux ont débouché sur l'élaboration de process d'élevage standardisés transférés/transférables vers la filière.

Les derniers programmes sur l'ombrine sur la période 2012-2016 (Genodom, Ombrigen et Harmogedom) visaient à identifier et caractériser les familles génétiques présentes au sein des stocks de reproducteurs d'ombrines ultramarins, élaborer un schéma de gestion génétique de la souche, enrichir le gisement par des échanges de matériels vivants entre les RUP françaises concernées, établir des plans de croisements visant à maintenir la bonne variabilité génétique du stock. Ces programmes, à vocation inter dom, ont mobilisé les structures représentatives de Mayotte, la Réunion, Guadeloupe et Martinique.

Le programme DIAMANT (Diversification de l'Aquaculture Marine des Antilles françaises : étude de la reproduction du poisson Feuille ou Croupia (*Lobotes surinamensis*) et de la Sorbe dorée ou Vivaneau Sorbe (*Lutjanus analis*) est en cours. Il succède au projet DREAM Antilles qui visait à déterminer des critères de sélection et à identifier des espèces les plus susceptibles de présenter un intérêt aquacole pour la filière antillaise. Les espèces natives, dont la consommation est avérée, ont été privilégiées.

La station IFREMER de Martinique dispose d'un petit plateau technique (peu extensible) qui lui permet d'assumer ses missions : salles de culture d'algues et de proies, écloserie expérimentale, bassins de reproduction et cages marines pour le grossissement dans la baie du Robert. Globalement les moyens dédiés à l'aquaculture à la station Ifremer des Antilles se sont réduits au cours des dernières années. En 2021, la seule équipe Ifremer exclusivement dédiée à l'aquaculture des RUP françaises se réduisait à 3 personnes...

La gestion du stock de reproducteurs d'ombrine, assimilable à une mission de soutien à la production, est assumée par Ifremer depuis l'origine de la filière piscicole marine martiniquaise. Cette mission mobilise équipes et équipements, au détriment d'autres programmes. L'institut souhaite se recentrer sur son cœur de métier (la R&D) et transférer la gestion des reproducteurs vers la filière aquacole via la création d'un centre technique aquacole.

Le Collectivité Territoriale de la Martinique souhaite relancer l'aquaculture en s'appuyant notamment sur la création du Centre Technique Aquacole et Halieutique de la Martinique (CTAH), qui aura vocation à être un outil au service du développement de la filière : assistance à la production (fermes, éclosiers), pilotes et transferts, recherche et développement.

L'aquaculture martiniquaise peut également compter sur le PARM (Pôle Agroressources et de Recherche de la Martinique) qui intervient à l'amont sur la qualité de la production, et à l'aval sur la qualité et la diversité des produits finis. Le Parm a joué un rôle important dans les années 2005-2015 en menant des études auprès des consommateurs martiniquais afin de comprendre les freins à la consommation des produits aquacoles, par rapport aux succès de la consommation des produits de la mer, produits sauvages.

GUADELOUPE

Situation 2021

La situation de l'aquaculture en Guadeloupe est assez ressemblante à celle des autres RUP françaises, notamment à celle de la Martinique.

En 2021, on comptait :

- En eau douce, en étangs : 3 producteurs de chevrettes dont un en polyculture avec du tilapia. Le niveau de production cumulée est très réduit : 3,5 ha pour un maximum de 6 tonnes de production annuelle
- Deux unités de pisciculture marine dont la capacité de production cumulée peut être évaluée à 60 t/an, ferme marine en développement depuis le Covid-19 et l'engouement pour une consommation de produits locaux
- De multiples initiatives d'aquaponie domestique
- Une éclosier polyvalente intégrée à l'activité de production de l'entreprise OCEAN sas qui produit pour ses propres besoins et ceux de la filière (en Guadeloupe et Martinique) :
 - o Des post-larves de chevrettes (capacité de production de 10 millions Pls/an)
 - o Des alevins de tilapias (capacité de 100 000 alevins/an)
 - o Des alevins d'ombrines ocellées (capacité maximale de 100 000 alevins/an)

Bref historique

L'historique du développement est parallèle à celui de la Martinique :

- 1977 : introduction de post-larves de chevette à partir de l'éclosier de Martinique
- Phase de montée en puissance : augmentation des surfaces en production, création de deux petites éclosiers artisanales vite limitantes au vu des projections de développement
- 1983 : création de la SICA Guadeloupéenne d'Aquaculture autour d'un projet de création/gestion d'une éclosier à vocation régionale collective et d'une structuration de la filière (encadrement technique)
- 1985 : entrées en activité de l'éclosier de Pointe Noire d'une capacité de production de 15 M de Pls /an (les besoins des 40 ha en activité s'élèvent à 6 M de Pls /an)

- 1985-1990 : Réduction des surfaces en production liée à la fermeture des plus « grosses unités »
- 1990-1999 : stabilisation des surfaces autour d'une 20aine d'ha. Les débouchés de l'écloserie sont insuffisants pour atteindre l'équilibre financier. La SICAGUA est sous la dépendance de l'attribution de subventions de fonctionnement et de débouchés commerciaux pour ses post-larves hors de Guadeloupe : Guyane, Martinique, USA.
- 1999 : La SICAGA en situation de cessation de paiement est mise en liquidation. La sas OCEAN est créée autour d'un projet de reprise de l'écloserie et de diversification de l'aquaculture : agrotourisme (parc aquacole), pisciculture (tilapia et ombrine).
Démarrage de la pisciculture marine à Pointe Noire avec du matériel d'occasion racheté en Martinique.
- 2004 : création du SYPAGUA (SYndicat des Producteurs Aquacoles de GUAdeloupe) qui regroupe l'ensemble des aquaculteurs encore en activité.
- 2007 : Le SYPAGUA adhère à l'interprofession de l'élevage (Iguavie) et devient éligible au POSEI élevage.
- 2008 : passage du cyclone Omar en mer Caraïbes qui provoque la perte totale du stock et la destruction partielle de la ferme de pisciculture marine.
Arrêtés chlordécone abaissant la LMR à 20 µg /Kg, provoquant la fermeture de 6 exploitations sur 10 et la disparition d'une part des débouchés post-larves pour l'écloserie.
Refonte de l'écloserie et mise en place d'un module de production d'alevins d'ombrines.
- 2009 : la Guadeloupe bloquée pendant 44 jours par le mouvement social LKP. Les aliments aquacoles sont bloqués au port.
- 2011 : mise en place d'un prototype de 4 cages immergeables par OCEAN sas visant à sécuriser le cheptel et les infrastructures en cas d'alea cyclonique.
Crise nutritionnelle sur le cheptel marin. Il faut 4 mois pour identifier le problème commun.
- 2016 : Installation d'une deuxième ferme de pisciculture marine à Baie Mahault (Sarl DIPAGUA) objectif de production de 15 T/an.
- 2017 : passage du cyclone Maria. Perte de 40% du cheptel.
- 2018 : Reprise du système immergeable pour le rendre plus résistant par la sas OCEAN.
Passage de 4 à 6 cages. Montée en puissance de la production de 700 Kg en 2011 à 40T en 2020.

Perspectives

Le potentiel aquacole de la Guadeloupe est principalement marin. La façade maritime offre encore de nombreuses possibilités d'installation. La décision du CIMER de décembre 2020, qui réhausse le seuil d'autorisation ICPE de 20 à 100 T, offre de nouvelles perspectives aux entreprises aquacoles.

Rappelons que des échanges d'alevins, de post-larves, de poissons, d'aliments, d'expériences, ont toujours eu lieu entre producteurs de Guadeloupe et Martinique (dans les deux sens) qui ont depuis longtemps intégré la notion d'inter-régionalité.

Le cas d'OCEAN sas, qui a réussi à surmonter les écueils rencontrés et à développer son activité depuis 22 ans, est assez unique et particulier : élevages de trois espèces, en eau douce (tilapia et chevrettes) et en mer (ombrine), maîtrise des cycles de production de la larve au produit fini, donc de l'amont à l'aval, intégration de l'écloserie qui permet un « amortissement relatif » des coûts de production des alevins, ouverture vers l'agrotourisme avec le parc aquacole. C'est la

multiplication de ses activités et la polyvalence de l'équipe qui a permis à l'entreprise de surmonter les crises subies : cyclones, mouvements sociaux, chlordécone... L'entreprise produit aujourd'hui 40 tonnes d'ombrines et son équipe est constituée de 12 salariés dont un ingénieur agro-halieupe, 4 techniciens aquacoles, 3 ouvriers polyvalents 1 agent administratif, 3 agents dédiés à l'accueil touristique et à l'activité de restauration.

Mais ce système a également ses limites et l'entreprise demeure fragile. L'une des hypothèques principales réside dans la garantie de fourniture de larves d'ombrines pour son écloserie. L'entreprise vise aujourd'hui à franchir un nouveau cap de production (80 tonnes) qui lui permettra de spécialiser davantage ses équipes.

Comme en Martinique, la production d'alevins est conditionnée par la fourniture de larves J1 par la station IFREMER de Martinique. Une convention entre le Conseil Régional de Guadeloupe et l'Ifremer a permis jusqu'à maintenant à l'Ifremer de poursuivre cette fourniture. Le désengagement annoncé de l'institut de cette fonction de soutien à la production impose à OCEAN sas de s'orienter vers la mise en place « a minima » d'une station de reproducteurs. En accord avec le SYPAGUA, l'entreprise souhaite s'inscrire dans la logique des schémas élaborés au sein de l'UAOM qui visait à la mutualisation interrégionale de moyens, à la création d'une station de gestion du stock de reproducteurs au sein d'un Centre Technique Aquacole en Martinique, incluant la gestion de la variabilité génétique et une station « de secours » en Guadeloupe (pas de gestion génétique), capable de pallier les défaillances éventuelles de la Martinique, en cas d'aléas climatiques par exemple.

Malgré des indicateurs favorables, liés à l'acceptabilité des produits aquacoles, à l'ouverture du marché pour l'ombrine ocellée, la filière peine à se développer au-delà des opérateurs actuels. L'aquaculture n'est pas encore identifiée comme un enjeu de développement stratégique pour le territoire. Les candidats à l'installation sont peu nombreux, manquent de fonds propres et de compétences professionnelles.

Les perspectives de développement de l'aquaculture en eau douce et en étang sont faibles. Les difficultés d'accès au foncier sont renforcées par la contamination par le chlordécone.

Des perspectives existent toutefois pour l'aquaponie, dès lors que le passage d'une échelle « domestique » à une échelle « de production » aura pu être validée. Comme en Martinique, cette filière en devenir a besoin de se structurer/fédérer.

Il faut souligner que la programmation FEAMP 2014/2020 ne s'est pas soldée par des résultats à la hauteur des attentes suscitées : PCS peu efficient (délais de traitement des demandes de plusieurs années) et mesure n°48 de soutien à l'investissement productif peu consommée.

Une réflexion est en cours sur la mise en œuvre d'un baccalauréat professionnel aquacole au sein du Lycée maritime de MarieGalante avec la création d'un plateau technique.

MAYOTTE

La filière aquacole à Mayotte s'est développée avec l'élevage de l'ombrine ocellée, espèce qui fut partagée par la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. Tout a débuté en 2001 avec la société Mayotte Aquaculture qui souhaitait développer un modèle de ferme semi-industrielle dans le lagon, qui constitue, de l'avis des spécialistes, l'un des sites français le plus propice au développement de la pisciculture marine.

La production d'alevins était assurée par l'écloserie de l'association AquaMay, largement soutenue par des aides directes de l'état et de la collectivité territoriale. La production de Mayotte Aquaculture, qui constituait la « locomotive » de la filière avec environ 180 tonnes produites par an, était destinée à l'exportation et dépendait donc du transport aérien. Les coûts de transport sont devenus très élevés, ce qui a entraîné la fermeture de cette entreprise (rachetée plus tard par *Aqua-Mater*).

Plus tard, la départementalisation de Mayotte et son accès au statut de RUP furent en grande partie responsables de la disparition d'Aquamay (disparition des aides au fonctionnement). Suite à la cessation d'activité de cette structure, Mayotte a perdu son écloserie et son stock de reproducteurs, ce qui se traduit

par un bond en arrière de 15 ans et la mise en sommeil de l'activité aquacole de l'île.

La stratégie de développement de l'aquaculture avait fait l'objet d'un large consensus entre tous les partenaires liés au secteur de l'aquaculture : l'IFREMER, l'Unité Territoriale de Mayotte de la Direction Maritime de l'Océan Indien sud (UTM-DMSOI), la préfecture de Mayotte, la Chambre d'Agriculture, de Pêche et d'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), le Parc Naturel Marin, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR), l'École de Formation Maritime (EAM), le Bataillon du Service Militaire Adapté (BSMA) et des professionnels et experts sous la direction du Conseil Général de Mayotte.

La collaboration entre le Parc naturel marin de Mayotte, l'IFREMER et le Conseil départemental de Mayotte a permis, entre 2015 et 2019, de financer une étude sur les impacts environnementaux de la pisciculture marine. À la suite de cette étude, le projet « CAPAMAYOTTE 2 » (capacité de charge environnementale des sites candidats à la pisciculture) a vu le jour. Ce projet vise à développer une aquaculture durable, en optimisant les pratiques aquacoles pour maximiser la production, tout en minimisant les impacts environnementaux. Cette évaluation est basée sur une méthode qui associe des outils de modélisation à différents niveaux (individuel, exploitation et industriel) avec l'analyse de scénarios (en fonction de l'environnement hydrodynamique et du système piscicole). Il est prévu d'étendre l'application de ce modèle à diverses espèces aquacoles et sites de production. Des projets de l'IFREMER utilisant la méthode développée à Mayotte sont en cours de réalisation en Polynésie française (projet QUALISANT) et en Corse (projet EPURVAL2).

Mayotte tente actuellement de relancer son secteur aquacole par la création d'une coopérative de production qui accueillera une écloserie toute neuve, à Hajangoua, sur la côte est, en proximité de la future technopole de Dombéni. Le marché est déficitaire en poissons et l'offre provenant du secteur de la pêche ne sera pas suffisante pour couvrir une demande croissante.

La disparition des stocks de reproducteurs d'ombrine de Mayotte et de la Réunion va complexifier les conditions de la relance de l'aquaculture à Mayotte qui va devoir trouver une source fiable de larves ou d'alevins et reconstituer un stock de reproducteurs, ce qui prendra dans le meilleur des cas 6 à 8 ans.

Les projets de quatre nouveaux aquaculteurs portent de nouveau sur cette espèce, avec un approvisionnement en post-larves en provenance de l'île Maurice, de la Martinique ou d'Israël.

Le Conseil général de Mayotte propose un programme pour un redémarrage de la filière, avec l'ambition de hisser la production d'ombrines ocellées à un haut niveau technique et scientifique, à l'échelle locale, régionale et interrégionale, articulé autour des actions suivantes :

- Construction d'une nouvelle écloserie pour atteindre une production de 600 000 alevins de 2 à 5 g par an.
- Installation et constitution d'un stock de reproducteurs à terre et en mer
- Soutien aux investissements productifs
- Développement de petites exploitations pour approvisionner le marché local
- Soutien technique et économique aux exploitations aquacoles existantes de façon à les amener au seuil de rentabilité
- Réorganiser l'appui administratif à la création de petites exploitations aquacoles (circuit administratif, présélection des sites, accompagnement)
- Soutenir la recherche-développement et la formation.
- Développement d'un modèle d'aquaculture durable, conforme aux objectifs du plan de gestion du parc naturel marin de Mayotte : Respect de la capacité de charge du lagon, bonnes pratiques visant à minimiser les rejets
- Diversifier les espèces produites, en utilisant des espèces locales,

- Faire émerger des Projets d'aquaculture multi trophique intégrée et évolutive (AMIE)
- ☑ Promouvoir des activités conformes aux objectifs européens, à faible émission de carbone et qui répondent aux critères d'éligibilité du FEAMP.

GUYANE

L'aquaculture en Guyane française est née dans les années 1980 avec la mise en œuvre du « Plan vert », qui visait à développer l'aquaculture de la crevette d'eau douce (*Macrobrachium rosenbergii*). Ce plan a permis la construction de plus de 70 hectares d'étangs et d'une éclosérie collective, ce qui a permis d'atteindre un niveau de production de 80 tonnes en 1989-1990.

Les difficultés d'écoulement de la production sur le marché local se sont vite avérées limitantes et ont plongé la majorité des fermes dans des situations financières difficiles. La recherche de débouchés à l'export a été trop tardive pour éviter les fermetures de plusieurs fermes à partir de la fin des années 80, mais près de 60 ha d'étangs existent toujours et pourraient être relancés.

En 1983, la création de la station de *Soucoumou*, a permis de doter la filière d'un Centre de R&D dédié à la chevette. Avec l'arrêt de la chevette, et après le départ de l'Ifremer, le centre s'est réorienté vers la pisciculture d'atipa puis d'espèces amazoniennes. Une éclosérie y fut créée en 2005, destinée à fournir des alevins d'espèces locales, à planifier des expériences et à développer des modèles pilotes de production, mais elle a cessé ses activités en 2010.

La fin de la fourniture d'alevins par la station de *Soucoumou*, a lésé les quelques entrepreneurs du secteur aquacole encore en activité. Ceux-ci ont tenté d'inverser la situation en lançant une initiative pour soutenir le rétablissement de la station, sans succès.

En 2013, un Schéma régional de développement de l'aquaculture a été établi, qui proposait des orientations techniques pour relancer la production aquacole en s'appuyant sur l'existence de marchés pour les espèces endémiques et les espèces déjà introduites (Torche tigre, chevrettes...). Ce projet de relance n'a pas abouti : la station de *Soucoumou* est en déshérence, les porteurs de projet n'ont pu amorcer une production piscicole significative.

Actuellement, le secteur de l'aquaculture demeure embryonnaire, malgré la disponibilité d'eau douce, favorable à l'élevage de poisson local. Il n'existe pas d'aquaculture marine et le contexte physique de la Guyane n'offre pas de possibilités de développement à cette activité : absence de plateau continental, fort marnage, turbidité ... Contrairement aux Antilles, les perspectives de développement aquacoles reposent donc principalement sur l'aquaculture d'eau douce.

A ce jour, l'élevage d'aucune espèce native de la Guyane n'est maîtrisée. Le développement de l'aquaculture passera donc dans un premier temps sur l'élevage d'espèces exogènes.

Les inquiétudes des pouvoirs publics quant à l'impact du développement de l'élevage de telles espèces sur la biodiversité, constituent aujourd'hui un frein indéniable.

Bien qu'une association ait récemment été créée (AGUAGY/2021) pour stimuler le développement aquacole, la filière souffre d'un manque d'entrepreneurs organisés en une filière professionnelle structurée.

La révision du Schéma Régional de Développement de l'aquaculture (2022), sous l'impulsion de la Collectivité territoriale préconise une approche pragmatique basée sur :

- La structuration de la filière et une mise aux normes réglementaires des producteurs,
- Le développement de quelques espèces maîtrisées, qu'elles soient amazoniennes (tambaqui, Pirarucu) ou non (chevrettes, tilapias), pour lesquelles une réelle demande existe sur le marché et sur lesquelles les freins réglementaires ne paraissent pas insurmontables,
- La validation des hypothèses technico-économiques à partir de productions basées sur la mise

en grossissement d'alevins importés, avant l'engagement d'investissements lourds (écloserie et R&D).

L'objectif à moyen terme est d'impulser une dynamique de développement de la production aquacole. Les opérateurs de la transformation du poisson sont en attente de produits du fait de la chute de la production de la pêche, notamment crevette.

RUP ESPAGNOLES ET PORTUGAISES

Les Açores

Archipel situé dans l'océan Atlantique Nord, à environ 1500 km à l'ouest de Lisbonne et à 3600 km de l'Amérique du Nord. L'archipel est divisé en 3 groupes : occidental (îles de Flores et Corvo), central (îles de Graciosa, Terceira, São Jorge, Faial et Pico) et oriental (îles de Santa Maria et São Miguel).

Malgré la Volonté affichée du Gouvernement des Açores (financement d'études sur la viabilité de l'aquaculture dans l'archipel, de planification spatiale), **l'aquaculture des Açores est encore balbutiante.**

Sept projets d'aquaculture ont obtenu des autorisations d'installation. Ces projets concernent :

- L'algoculture : spiruline (*Spirulina*), agar-agar (*Pterocladia capillacea*), laitue de mer (*Ulva*)
- La pisciculture marine : sériole (*Seriola dumerili*), cernier (*Polyprion americanus*) et de carangues (*Pseudocaranx dentex*)
- La production d'oursins (*Paracentrotus lividus*), et de concombres de mer (*Holothuria spp.*)

Le projet de l'entreprise Aquazor vise la production en pleine mer de sériole (*Seriola rivoliana*). Ce projet pionnier, innovant, l'un des plus avancés au Portugal, est soutenu par le gouvernement régional des Açores, le programme opérationnel Açores 2020 – Innovation en aquaculture, et le Fonds Bleu pour la mer 2020. Outre la production de poissons, il vise la production d'algues à des fins d'extraction (iode) et de nutrition des poissons.

L'APPAQUA – Association des Açores pour la promotion des produits de l'aquaculture et de la pêche - a pour objectif d'« améliorer la reconnaissance des avantages des algues et à augmenter leur consommation » dans l'industrie des cosmétiques, ainsi qu'à réunir des pêcheurs et des aquaculteurs pour promouvoir, faire connaître et renforcer la consommation de ces produits.

Des chercheurs de l'institut Okeanos des universités des Açores, de Madère et des Canaries développent une étude sur l'élevage de patelles (*AQUAINVERT*). L'objectif du projet est de promouvoir le développement d'une aquaculture durable et innovante pour la production d'invertébrés marins d'intérêt commercial, de façon à diversifier les activités de production compatibles avec l'environnement. Parmi les différents aspects du programme, soulignons les échanges d'expériences entre universités et la production de macroalgues, pour nourrir les adultes et réaliser les premiers tests de culture multi-trophique.

Madère

L'archipel est situé dans l'océan Atlantique, à 978 km au sud-ouest de Lisbonne et à environ 700 km de la côte africaine. Cet archipel est composé des îles de Madère, Porto Santo, Desertes et Selvagens.

Le développement de l'aquaculture à Madère est récent :

- 1996 : Projet pilote d'aquaculture en pleine mer dans la baie d'Abra
- 2002 : Centre de mariculture de Calheta/Maternidade
- 2004 : Première exploitation piscicole commerciale

- 2013 : Première unité de sélection et de pesée
- 2017 : MARISMAR (3^e exploitation piscicole commerciale)

En 2020, soit 25 ans après son démarrage, la production aquacole annuelle de Madère est estimée à :

- 15 tonnes de truites (capacité de 60T)
- 1 000 tonnes de daurades (capacité de 1 600 T)
- 30 emplois
- CA de 5 M€.

Malgré un contexte favorable pour le développement de la pisciculture marine, l'opinion publique s'oppose à la délivrance de nouvelles autorisations considérées comme impactant le paysage, l'environnement et le tourisme.

Des études ont été réalisées pour sélectionner les sites adaptés à l'aquaculture marine qui ont donné lieu à un Plan d'aménagement de l'aquaculture marine dans la région autonome de Madère.

Le centre de mariculture de Calheta (CMC), créé par le gouvernement régional en 2000, apporte son soutien technique et scientifique à la filière : assistance technique aux piscicultures privées, formations professionnelles, projets de recherche sur de nouvelles espèces et technologies marines, projets pilotes et production de juvéniles à destination des pisciculteurs privés. Parmi les projets du CMC : amélioration de la qualité des œufs ; culture d'oursins, de patelles et de diverses espèces de poissons (comme le pagre et le sar, entre autres) ; obtention de nouvelles sources d'alimentation durable pour les poissons d'élevage, intégrées par exemple à l'économie bleue.

L'écloserie locale a la capacité de produire 300 000 juvéniles/an et en importe également d'Espagne et de France. Il n'existe pas de coopératives aquacoles.

La production est principalement expédiée vers le Portugal continental

Les Îles Canaries

La flotte de pêche est artisanale, de petite taille et vise à capturer les espèces présentes sur les côtes des îles. Les techniques de pêche utilisées varient suivant l'espèce ciblée, la période de l'année et les conditions météorologiques. La pêche au chalut est interdite. Actuellement, les Canaries comptent 756 bateaux et environ 1 000 pêcheurs.

L'aquaculture marine a débuté en 1995 et les espèces produites sont principalement la daurade royale (*Sparus autara*) et le bar (*Dicentrarchus labrax*). Les alevins sont importés.

Il n'existe qu'une seule entreprise qui pratique l'aquaculture à terre.

En moins de 15 ans, les Canaries sont devenues la deuxième Région de pisciculture marine d'Espagne. En 2012, la production globale concernait 34 entreprises et dépassait les 9 000 Tonnes, soient 21% de la production espagnole de bars et de daurades, et plus que la totalité de la production française, avec 34 opérateurs. Le cumul des autorisations de production atteignait 15 000 T/an. La crise financière est passée et 16 opérateurs ont disparus...

En 2020, le volume de la production aquacole est estimé à 9 200 T dont 2 400 tonnes de daurades (*Sparus autara*) et de 5 800 tonnes de bars (*Dicentrarchus labrax*).

Les îles Canaries comptent une écloserie locale et 18 entreprises de production (100 à 500 tonnes/an). Le nombre d'emplois directs généré est de 250 (500 avec les emplois indirects) et le chiffre d'affaires de la filière de 43 millions d'euros.

Les espèces autorisées sont la daurade royale (*Sparus autara*), le bar (*Dicentrarchus labrax*) et le thon (*Thunnus obesus* et *Thunnus albacore*).

Le développement de l'aquaculture d'eau douce n'est pas significatif, bien qu'il existe un intérêt pour la production de microalgues et l'aquaponie.

La volonté de développement de l'aquaculture, par les autorités locales est notoire, mais la complexité des procédures administratives, renforcée par la perception négative de l'aquaculture par le grand public, rend difficile l'accès à de nouvelles licences d'exploitation.

Le soutien des banques au secteur est très faible. Le soutien du FEAMP demeure vital pour le secteur. Les contraintes réglementaires, européennes, nationales et locales sont considérées comme très contraignantes et il est souhaité une simplification et une harmonisation des réglementations.

Les autorités régionales soutiennent le secteur, considéré comme stratégique pour le développement de la « croissance bleue » de l'archipel. Globalement, l'objectif est de développer une aquaculture durable, débouchant sur la production de poissons sains, de haute qualité, livrés au consommateur final dans de bonnes conditions.

Le développement de l'aquaculture bénéficie de deux documents cadres :

- Le plan stratégique pour l'aquaculture aux îles Canaries (PEACAN) 2014-2020, conforme aux directives européennes, aux principes de la politique commune de la pêche (PCP), au FEAMP et au plan stratégique pluriannuel pour l'aquaculture espagnole.
- Le plan régional de gestion aquacole aux îles Canaries (*Plan Regional de Ordenacion de la Acuicultura de Canarias – PROAC*), document de planification spatiale qui définit les zones propices ou interdites, localise les exploitations aquacoles, les espèces autorisées/interdites, les espèces d'intérêt aquacole, et définit, les types d'établissements aquacoles autorisés par zone.

Il n'existe pas de centres techniques aquacoles, à proprement parler, ni de coopératives.

L'Institut universitaire d'aquaculture et des écosystèmes marins durables est un centre de recherche affilié à l'université de Las Palmas de Gran Canaria. Il a pour objectif de promouvoir la recherche et l'innovation, la formation post-universitaire en aquaculture, la préservation et l'utilisation durable des ressources côtières. Il s'agit d'un institut multidisciplinaire qui réunit des spécialistes de différents domaines scientifiques : zoologistes, botanistes, physiologistes, vétérinaires, agronomes, pathologistes, économistes, ...

Le groupe de recherche en Aquaculture (GIA grupo de investigacion en acuicultura)/ Université de Gran Canaria est constitué d'une équipe de près de 40 personnes dont 16 chercheurs, 18 étudiants en thèse, 6 techniciens de laboratoire (situation 2015). Les thématiques de R & D, innovation concernent principalement :

➤ La nutrition et l'alimentation

- Formulations d'aliments pour géniteurs, larves, nouvelles espèces (Poulpe, Ormeaux)
- La recherche d'ingrédients alternatifs spécifiques.
- Les relations entre nutrition, qualité et santé animale.
- La détermination de l'impact d'une alimentation artificielle sur la qualité de la chair, la composition, la saveur, la texture et l'aspect des produits.

➤ L'optimisation/amélioration des technologies de culture

- Nouvelles techniques de culture larvaire
- Production de juvéniles (divers espèces)
- Optimisation des cultures auxiliaires
- Nouvelles cages d'aquaculture en association avec les producteurs : conception et test de nouvelles cages et structures afin d'améliorer la production

➤ L'Aquaculture Multi trophique intégrée

- Production de macro-algues en systèmes intégrés de biofiltration des effluents de bassins de production de poissons
- Produits à valeur ajoutée et amélioration de la composition nutritionnelle du produit
- La maîtrise de l'élevage de nouvelles espèces
Espèces à croissance rapide : Maigre, Sériole, Carangue dentue
- Mollusques et repeuplement : Ormeaux, poulpe, moules...
- Espèces ornementales : hippocampes
- Au total : 25 espèces de poissons, 9 espèces de crustacés, 5 espèces de mollusques d'intérêt commercial.

➤ La Génétique et les Programmes d'amélioration génétique

- Outils de biologie moléculaire : marqueurs micro-satellites, Indicateurs génétiques
- le Bien-être animal : résistance au stress, santé animale

En complément de son activité de recherche, le GIA constitue également :

- Une source d'expertise pour les Institutions publiques, les producteurs aquacoles et les fabricants d'aliments ;
- Une plateforme/réseau d'échange d'information et de divulgation de résultats ;
- Un centre d'éducation/formation : Techniciens, Sciences marines et vétérinaires, Master international en Aquaculture, Doctorat en Aquaculture.
- Un acteur de la coopération internationale.

Le GIA est à l'origine de :

- ✓ Plus de 120 projets de recherche financés (80% en régional et National, 20% à l'international)
- ✓ Une dizaine de conventions passées avec les entreprises
- ✓ Plus de 500 publications scientifiques
- ✓ Plus de 50 participations à colloques et congrès et 400 communications.

Son bilan traduit une réelle efficacité et un retour palpable sur l'investissement R&D. On ne peut s'empêcher de le mettre en parallèle avec la réalité de la filière de pisciculture marine.

Le GIA des îles Canaries constitue indéniablement un centre d'excellence en matière de R&D aquacole, et l'un des Centres majeurs de la R&D aquacole européenne et internationale.

Observations sur la situation de Madère et des Canaries : La production de Madère et des îles canaries dépassent 11 000 T. Ce volume remarquable doit être mis en relation avec les capacités d'accès au marché de l'UE continentale. L'essentiel de la production est écoulé vers l'Espagne et le Portugal. Cette opportunité d'écoulement n'est pas transposable aux RUP Françaises beaucoup plus éloignées géographiquement, qui doivent donc en priorité prioriser la conquête de leurs marchés locaux.

NOUVELLE CALÉDONIE

Au début des années 2000, une réflexion a été initiée en Nouvelle-Calédonie sur le développement d'une filière de pisciculture marine, à partir d'espèces locales. Cette démarche a conduit à la réalisation d'études d'avant-projet, qui ont permis de dimensionner les infrastructures à mettre en place, d'identifier les espèces locales les plus prometteuses, puis de lancer la construction, sur financements publics, dans le cadre du contrat de développement 2006-2010, du Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) dont l'écloserie est située sur la presqu'île de Foué à Koné (côte ouest) et la ferme pilote à Touho (côte est).

La livraison de ce centre, fin 2011, et sa mise à disposition de l'ADECAL Technopole par la Province Nord ont permis de démarrer les premiers programmes en 2012.

L'écloserie est composée de 1 200 m² de bâtiments, comprend des zones géniteurs, de production de proies vivantes (phytoplancton, copépodes, rotifères et artémia), d'élevage larvaire, et de nurserie. Elle emploie 7 personnes.

La ferme Pilote comporte 10 cages de 100 m³ chacune, une base à terre (stockage et salle de conditionnement) et une équipe de 3 personnes.

Le centre a été livré en 2012, mais opérationnel fin 2013, après de grosses modifications (erreurs de conception). Les bassins extérieurs ont été livrés en 2019 (dernière tranche de travaux). Le centre aura coûté plus de 10 millions d'euros.

Le centre, après sa construction, a été mis à disposition de l'ADECAL Technopole, qui est une association (loi 1901) financée par les 3 provinces (Nord, Sud et Iles) et le gouvernement de Nouvelle Calédonie. C'est l'ADECAL qui gère complètement le centre avec les fonds qui lui sont attribués tous les ans.

Suite à différentes études, deux espèces locales ont été sélectionnées : l'Empereur Rouge ou vivaneau bourgeois (*Lutjanus sebae*) et la Loche Truite (*Cromileptes altivelis*) ; L'empereur pour fournir le marché local et la loche pour l'exportation (Asie).

Par la suite, la Loche Truite a rapidement été abandonnée (performance très médiocre) et remplacée par des espèces locales très prisées : le Picot Rayé (*Siganus lineatus*), le Picot Gris (*Siganus canaliculatus*) appelés aussi rabbit fish et l'huitre de roche (*Saccostrea echinata*).

La filière demeure au stade expérimental, gérée par l'ADECAL Technopole, avec de plus en plus de difficultés à trouver les financements pour développer l'activité (incertitude politique). Aucun transfert vers le secteur privé pour le moment.

Le centre a permis en quelques années, en partant de géniteurs sauvages, de produire suffisamment, pour tester, en conditions expérimentales, les différentes phases d'élevage et la commercialisation des espèces sélectionnées dans le but d'éprouver leurs performances et de dé-risquer au maximum l'activité avant le transfert au secteur privé.

Perspectives :

A moyen terme, développement d'une aquaculture artisanale (50-100 tonnes par an), pour alimenter le marché local en espèces très demandées dont la pêche est de plus en plus réglementée.

Les enseignements qui peuvent servir le projet de centre technique de la Réunion :

- Déterminer avec le plus d'objectivité possible, les potentialités de l'aquaculture à moyen et long terme (études de marché) pour essayer d'évaluer au mieux les besoins dans le domaine, et avoir la possibilité de dimensionner le centre technique en conséquence.

- Apporter une attention particulière au choix du site d'implantation du centre technique qui devra répondre à un cahier des charges précis (qualité d'eau, sécurité de pompage, accessibilité...).
- Prévoir les possibilités d'évolution et de développement du centre en fonction des orientations futures (expérimentation, production, formation, R&D...).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

La filière aquacole polynésienne est organisée autour d'Ifremer, qui s'occupe de la Recherche, de la Direction des Ressources Marines qui a en charge la partie Centre Technique / Développement (assistance technique – pilotes – transferts), et une coopérative d'aquaculteurs qui se charge de la Production avec l'Écloserie.

C'est une écloserie publique qui avait été mise en place à l'origine, avant les années 2000, mais elle n'a pas tenu et ses performances techniques étaient dégradées. Sur la période 2000-2010, c'était un affermage porté par la plus grosse ferme de production de crevette, ce qui a souvent posé question en termes d'équité, en particulier lorsqu'il a fallu compenser les déficits par une subvention. Aujourd'hui, le système Coopératif fonctionne et produit des alevins de qualité, conforme à la demande (taille et mortalité).

A ce jour, la coopérative est rémunérée par le Gouvernement sous la forme d'une prestation, afin de mettre à disposition aux aquaculteurs les alevins dont ils ont besoin (contrat d'une durée d'un à deux ans).

Les prix des alevins sont fixes et établis annuellement par les pouvoirs publics (poissons et crevettes). Le système devrait évoluer prochainement avec la mise en place d'un affermage. La coopérative va pouvoir vendre les alevins et percevra une aide à la production par alevin, à moins que ne soit les producteurs qui la perçoivent, l'écloserie facturera alors aux coûts réels. Le titulaire du marché devra alors vendre les productions aux fermes et l'aide du gouvernement sera versée sous forme d'une subvention à l'écloserie pour chaque post-larve ou alevin produit.

La coopérative compte 9 membres dont 2 exportateurs pour le marché aquariophilie (hors champ de l'écloserie), 2 producteurs dont un inactif du poisson Paraha peu – Poisson Lune (*Platax orbicularis*), 4 producteurs de crevettes bleues (*Litopenus stylirostris*).

La surface dédiée à l'écloserie crevette est d'1 ha de bassins extérieurs et de 500 m² de bâtiment (écloserie), 1 000 m² de bassins hors-sol pour la phase de production des pré-géniteurs. La surface dédiée à l'écloserie de Paraha peu est pour l'écloserie/bâtiment de 300 m² et de 5 000 m² de bassins extérieurs pour le pré-grossissement.

L'effectif de la coopérative est de 8 personnes dont 4 agents en écloserie crevettes (2 techniciens supérieurs, 1 manœuvre et 1 technicien), 2 agents en écloserie poisson, 1 agent de maintenance et 1 directeur.

La filière de poisson n'a pas atteint un niveau de production exceptionnelle (seulement 10 tonnes en 2020, avec un pic historique à 24 tonnes en 2017). Le taux de mortalité des alevins de Platax 10 grammes est très élevé, nécessitant de pousser la taille jusqu'à 60 grammes pour avoir un faible taux de mortalité. Le faible niveau de production entraîne des coûts de production élevés pour l'écloserie (amortissement insuffisant des charges fixes).

La filière de la crevette bleue est plus conséquente en production (150 tonnes actuellement) mais demeure très dépendante des subventions. Idem pour l'écloserie qui n'a pas atteint le seuil de rentabilité. Ifremer et la Direction des Ressources Marines travaillent sur l'aquaculture d'espèces herbivores.

La coopérative a aujourd'hui le savoir-faire pour produire 4 espèces de poissons lagunaires (Paraha peu, Moï, Barramundi/Loup Tropical et Paaihere manini), moyennant quelques investissements en équipements complémentaires nécessaires. Capitaliser sur ce savoir-faire semble préférable, que de s'engager dans des programmes longs et coûteux vu la situation de la filière piscicole locale.

Noms latins des espèces : Paaihere manini Gnathanodon speciosus, Moï = Polydactylus sexfilis, Poisson lapin = Marava = Siganus argenteus, Barramundi = Lates calcarifer, Crabe vert = Scylla serrata.

Un projet d'extension du centre aquacole et de création d'une **zone biomarine** est en cours, pour un montant d'investissement de **22,5 millions d'euros**.

Le territoire est autosuffisant à hauteur de 80 % sur sa consommation de produits aquatiques, ce qui est remarquable. La filière pêche est par ailleurs fortement exportatrice (1^{ère}).

Ce qui manque c'est un véritable centre technique, bien équipé pour réaliser des pilotes et des transferts.

La Coopérative Aquacole de Vaia souhaiterait pouvoir coopérer avec le futur Centre Technique Aquacole de la Martinique sur la question de l'adaptation de l'aliment aux espèces cultivées, voire de la production d'un aliment local. En effet, les aliments utilisés ont une composition trop forte en protéines pour l'aquaculture du Platax local.

LES RÉSEAUX AQUACOLES ULTRAMARINS

L'UAOM

Les filières aquacoles de l'Outre-Mer, concernées souvent par les mêmes espèces, les mêmes contraintes et spécificités socio-économiques, les mêmes besoins en matière d'innovation et de recherche, ont pris conscience de la nécessité de mieux se structurer, d'échanger, de mutualiser ce qui peut l'être. Le besoin d'une représentation commune, la concertation et la réflexion à engager sur les orientations et les moyens à mettre en œuvre, la nécessité de développer des synergies et d'organiser les échanges entre les différentes filières aquacoles, ont abouti à la création de l'UAOM (Union des Aquaculteurs de l'Outremer) en décembre 2008 à l'issue des secondes rencontres professionnelles qui se sont tenues à Mayotte. Cette association qui regroupait les structures professionnelles aquacoles représentatives de Guadeloupe (SYPAGUA), Guyane (AAG), Martinique (ADEPAM), Mayotte (AQUAMAY), La Réunion (ARDA), Polynésie (CAPF) et St Pierre et Miquelon (ARDA St P&M) avait pour vocation de fédérer l'ensemble des filières aquacoles de l'Outre-Mer.

Grâce à ce levier, des actions ont pu être engagées de 2008 à 2015 :

- Intégration au réseau national de l'aquaculture marine via une adhésion de l'UAOM au SFAM (Syndicat Français de l'Aquaculture Marine et Nouvelle)
- Programme d'amélioration génétique (GENODOM- partenariat Ifremer/Sysaaf) et programme de fécondation assistée de l'ombrine ocellée (FAO - partenariat Ifremer)
- Démarche d'intégration de l'aquaculture au POSEI dans le cadre des interprofessions de l'élevage
- Réflexion sur des systèmes d'exploitation en mer ouverte (sur la base d'un savoir-faire développé par l'ARDA Réunion)
- Réflexion sur la mise en place d'un Centre de recherche et développement aquacole à Mayotte. Ce type de projets structurants amène une véritable cohérence dans l'action technique, économique et scientifique
- Participation aux biennales de l'aquaculture des Outremer de 2010 à Tahiti

- Organisation des 4èmes biennales de l'aquaculture des Outremer en 2012 en Martinique avec une ouverture sur les états de la Caraïbes et les RUP non françaises (Iles Canaries). Au cours de cet évènement, les îles de la Caraïbe présentes ont clairement exprimé, par la voix de leurs représentants, le souhait d'élargir la démarche de l'UAOM aux Etats insulaires caribéens
- 5^{ème} biennale à Paris en 2014
- Communication/sensibilisation aux problématiques du développement aquacole de l'Outre-Mer devant le parlement européen en 2014
- Déplacements communs et interventions auprès du Ministère de l'Outre-Mer et de la DPMA
- Transmission de notes et de courriers aux institutions de tutelle
- Création d'un site internet

Avec très peu de moyens, l'UAOM a joué un rôle actif de dynamisation et d'animation, et a permis un réel rapprochement entre les filières aquacoles ultra-marines ;

Cette association, active de 2008 à 2015, qui faisait l'unanimité quant aux missions qu'elle s'était fixée, a souffert d'une absence de soutiens publics. Ses seules ressources constituées des adhésions de ses membres ne lui ont jamais permis de recruter un secrétaire général, ne serait-ce qu'à mi-temps.

LE CCRUP (COMITÉ CONSULTATIF DES RUP)

La Commission Européenne est à l'origine de la création de comités consultatifs sur diverses régions et diverses thématiques. Ces comités consultatifs rassemblent des socio-professionnels représentatifs de leur secteur. Les CC sont sollicités par la Commission pour émettre des avis sur des réglementations ou directives en cours. Ils peuvent également être force de propositions au travers de recommandations qu'ils peuvent faire remonter directement vers la commission (auto-saisine).

Un CC aquaculture existe, qui représente l'aquaculture européenne.

Le CCRUP a été constitué en 2019 autour des thématiques pêche et aquaculture des RUP. Les RUP espagnoles et portugaises y sont bien représentées. La CAPAM (Mayotte), le CRPMEM de Guyane et le SYPAGUA de Guadeloupe en sont membres. Les CRPMEM de La Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique, n'ont pas souhaité intégrer le CCRUP lors de sa constitution. En 2022 l'ARIPA a adhéré au CCRUP permettant à la Réunion d'y être représentée.

Au sein du CCRUP un groupe de travail (GT) Aquaculture a été constitué. Pour les RUP françaises, seuls la CAPAM (Mayotte) et le Sypagua (Guadeloupe) en sont membres.

Ce GT est à l'origine de la production d'une première recommandation transmise à la Commission lors des discussions sur le FEAMPA, pour l'inviter à sécuriser les PCS et les mesures de soutien à l'investissement productif en aquaculture. Un travail est en cours pour établir un document de référence sur les filières aquacoles de RUP et un outil de suivi des filières au travers d'indicateurs.

ANNEXE 8 – Pré analyse environnementale- CYATHEA

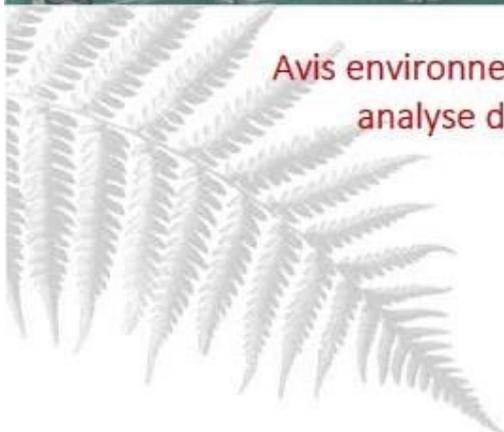
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

SRDAR



Avis environnemental sur les sites propices ciblés avant
analyse de l'évaluation environnementale du lot 2

Contribution au LOT 1



Septembre – 2022

Référence : Cyathea-2103-Region-SRDAR-Lot1-Avisenvironnemental

Statut du document : Définitif

Suivi et visa du document

Émetteur :

Cyathea

24 rue de la Lorraine – 97400 Saint – Denis
 Tél : 0262 53 39 07 – Fax : 0262 53 95 07
 cyathea@cyathea.fr



Ocea Consult

19 Chemin Anda - 97410 Saint-Pierre
 Tél : 0262 692 30 54 12
 contact@ocea.re



Étude :

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Document :

Avis environnemental sur les sites propices ciblés

Référence du document :

Cyathea-2103-Region-SRDAR-Lot1-Avisenvironnemental

Date de remise :

Août 2022

Statut du document :

Définitif

Historique du document :

Suivi des versions					
Indice	Date	Commentaire	Auteur	Vérification	Validation
A	07/2022	Création et rédaction du document	Chargée d'étude J. GRIGNET	Chef de projet P. LATCHOUMY	Directeur P-Y. FABULET
B	08/2022	Reprise suite à réunion de travail du 16/08/22	Chef de projet P. LATCHOUMY		Directeur P-Y. FABULET
C	22/09/2022	Reprise du document suites aux autres remarques des partenaires et de la Région	Chargée d'étude J. GRIGNET	Chef de projet P. LATCHOUMY	Directeur P-Y. FABULET

Propriétaire du document :

LOT 1

Diffusion :

LOT 1



Sommaire

LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
GLOSSAIRE	5
A. METHODOLOGIE.....	6
B. ANALYSE DES SITES PROPICES CIBLES	10
SITE 1 : LA PLAINE DU GOL	10
SITE 2 : LA RIVIERE SAINT-LOUIS	12
SITE 3 : LA PLAINE DE SAINT-ANDRE	14
SITE 4 : LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL -CAMBAIE	16
SITE 5 : SAINTE-ROSE – SITE EDF	18
SITE 6 : SAINT-PIERRE - SWAC	20
SITE 7 : BAIE DE SAINT-PAUL	22
C. SYNTHESE DE L'AVIS	24
ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : LES POSSIBLES INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES SUR L'ENVIRONNEMENT	26

Liste des figures

FIGURE 1 : FOCUS SUR LE SITE DES RESERVOIRS (GAUCHE) ET SUR L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE L'USINE (DROITE / LOCALISATION DE L'USINE MATERIALISEE PAR LE POINT ROUGE).....	19
---	----

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ABORDEES	6
TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES ENJEUX	7
TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES SCENARIIS	7
TABLEAU 4 : DONNEES ETUDIEES POUR CHAQUE SOUS-THEMATIQUE.....	7
TABLEAU 5 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 1 : LA PLAINE DU GOL.....	10
TABLEAU 6 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 2 : LA RIVIERE SAINT-LOUIS	12
TABLEAU 7 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 3 : LA PLAINE DE SAINT-ANDRE	14
TABLEAU 8 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 4 : LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE	16
TABLEAU 9 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 5 : SAINTE-ROSE – SITE EDF.....	18
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES ATOUTS ET FAIBLESSES DES DEUX SITES DE SAINTE-ROSE	19
TABLEAU 11 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 6 : SAINT-PIERRE - SWAC.....	20
TABLEAU 12 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 7 : BAIE DE SAINT-PAUL	22
TABLEAU 13 : SYNTHESE DES AVIS	24
TABLEAU 14 : FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SUR LES SITES	25

Glossaire

ARDA : Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture

ARS : Agence Régionale de Santé

AU : à urbaniser

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CdL : Conservatoire du Littoral

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF : Electricité de France

EEE : Espèce Exotique Envahissante

ENS : Espace Naturel Sensible

ERL : Espace Remarquable du Littoral

GES : Gaz à Effet de Serre

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RNNESP : Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SRDAR : Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

SWAC : Sea Water Air Conditioning

ZI : Zone Industrielle

ZNIEFF : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

A. METHODOLOGIE

La méthodologie déployée par Alvi propose l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture sur le territoire réunionnais. Cette méthodologie a été validée par les professionnels durant le Comité Technique n°1 du 24 juin 2022. L'approche MICRO consiste en la définition d'une liste non exhaustive de sites cibles pouvant porter des projets aquacoles. Les espaces propices à l'aquaculture de petite échelle hors-sol, potentiellement adaptée à un milieu urbanisé, n'ont pas été étudiés dans cette démarche. La liste des sites propices ciblés, validée en Comité Technique le 24 juin 2022, a été fournie dans la NOTE du 11 juillet 2022 en vue de la Pré-analyse Environnementale (lot 1).

Cyathéa et Ocea Consult' interviennent en tant que sous-traitants de l'équipe d'Alvi dans le cadre de la rédaction de l'avis environnemental. L'objectif de celui-ci est de caractériser la faisabilité du développement de l'aquaculture sur les sites propices identifiés, au regard des enjeux environnementaux. Des aspects écologiques, sociaux, de qualité de ressources et de risques seront traités ici. Les thématiques abordées, inspirées du cadre de l'évaluation environnementale, sont décrites dans le tableau suivant.

TABLEAU 1 : THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ABORDEES

THEMATIQUES	SOUS-THEMATIQUES	ENJEUX ASSOCIES
MILIEU PHYSIQUE	Climat et risques naturels	Des projets prenant en compte le contexte climatique des sites et associés à de faibles risques naturels (mouvement de terrain, inondation, érosion du trait de côte)
	La ressource en eau et son exploitation	Des projets n'aggravant pas les pressions sur la qualité et sur la quantité des masses d'eau et sur les eaux de captage superficielles et souterraines
	Qualité de l'air et émissions de GES	Des projets à émissions de polluants et de GES réduits
MILIEU NATUREL	Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Des sites en dehors de zones de protection ou prenant en compte leurs contraintes
	Les trames vertes et bleues	Des projets ne constituant pas des obstacles aux corridors écologiques
	Menaces sur la biodiversité	Des projets ne constituant pas une menace pour la biodiversité.
MILIEU HUMAIN	Production	Des sites proches des bassins de consommation
	L'occupation des sols	Des projets qui n'entrent pas en concurrence avec des activités déjà établies ou potentielles
	Les nuisances pouvant affecter le cadre de vie	Des projets minimisant les nuisances (sonores, olfactives, etc.)
	Les risques technologiques	Des sites associés en dehors des zones à risque technologique et ne constituant pas en eux-mêmes une aggravation
	Mobilité, utilisation des carburants et d'énergie	Des sites proches des fournisseurs et clients et des projets présentant un faible besoin énergétique
	La gestion des déchets	Des projets produisant peu de déchets
	La santé de la population	Des projets garantissant la qualité alimentaire et sanitaire des productions
	Paysage et patrimoine	Des projets ne dénaturant pas les paysages

Un système de notation décrit ci-dessous permet de mettre en lumière pour chaque thématique le niveau d'enjeu sur le site ciblé.

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES ENJEUX

Indice	Enjeu
3	Crucial à prendre en compte lors de l'aménagement du site, susceptible d'exiger des adaptations conséquentes lors de la conception de projets. Il caractérise les spécificités du site.
2	Nécessaire à considérer lors de la conception des projets d'aménagement du territoire.
1	Présent sur site.
0	Absent ou négligeable sur la zone d'étude.

Par la suite, la réponse du potentiel projet aquacole aux enjeux sur le site propice sera analysée. Les indices de d'appréciation sont présentés ci-après.

TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES SCENARI

Indice	Description
++	Très satisfaisant : Le projet de développement de l'aquaculture sur le site identifié intègre le paramètre considéré dans la conception en proposant des solutions adaptées visant à améliorer ou assurer la pérennité de l'activité, à avoir un impact positif sur l'environnement et à permettre une production alimentaire de qualité.
+	Satisfaisant : Le projet prend en compte le paramètre et tend à s'y adapter pour minimiser ses impacts négatifs sur le site identifié comme propice.
-	Peu satisfaisant : Le projet sur le site propice ciblé ne considère pas assez le paramètre dans la conception qui devient une fragilité pour la production agricole ou pour l'équilibre environnemental de la zone à proximité.
--	Non satisfaisant : Le paramètre étudié n'est pas pris en compte. Le développement de l'aquaculture tendrait à aggraver la situation du site par rapport au critère étudié. Les objectifs de productivité agricole et de durabilité ne sont pas atteints.

Plus précisément, il s'agit d'étudier les données existantes, cartographiques et documentaires, pour identifier les caractéristiques des sites. Pour chaque sous-thématique, les informations analysées sont décrites dans le tableau suivant. Chaque information est ensuite codifiée par un degré d'enjeu sur la zone :

Niveau d'enjeu	
Enjeu nul ou négligeable	0
Enjeu faible	1
Enjeu modéré	2
Enjeu fort	3

TABLEAU 4 : DONNEES ETUDIEES POUR CHAQUE SOUS-THEMATIQUE

SOUS-THEMATIQUES	DONNEES ETUDIÉES	SOURCES
Climat et risques naturels	Température, Précipitation, Ensoleillement, Vents, vulnérabilité aux changements climatiques (sécheresse), Zonage des aléas inondation et d'érosion du trait de côte, aléas mouvement de terrain	Météofrance, DEAL (2016)
La ressource en eau et son exploitation	Importance stratégique de la ressource en eau, qualité des masses d'eau, zones de protection réglementaires	Etat des lieux SDAGE (2019), ARS (2020), BD topo (2019)
Qualité de l'air et émissions de GES	Identification des émissions de polluants et de GES prévisionnelles au regard des principales sources identifiées	Dépendant des systèmes (cf Annexe 1)
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Zones de protection écologiques (Parc national, ZNIEFF, zone humide, réserve marine, ENS, APPB, ERL, CDL)	DEAL (2019, 2017, 2017, 2019, 2010, 2011, 2011), CDL 2015
Les trames vertes et bleues	Zonage des corridors écologiques : maritime, eaux douces et saumâtres, terrestres et aériennes, Classement des cours d'eau au titre du L214-17	Etude continuité écologique (DEAL 2011) et plan apaisé pour la restauration de la continuité écologique (2021). AP 2018-1775 et AP 2015-2624
Menaces sur la biodiversité	Qualification de l'impact sur les espèces protégées ou à fort enjeu patrimonial (risque d'introduction d'espèces invasives dont pathogènes, défrichement, déstabilisation des écosystèmes) et des nuisances engendrées (lumière, rejets)	Etude en vue de la protection des espèces amphihalines (DEAL, 2021)
Production	Proximité avec les bassins de consommation et les dessertes	BD topo (2019)
L'occupation des sols	Zonage des activités agricoles, zonage au PLU, zonage SMVM, cartographie des carrières existantes	Base d'occupation des sols (DAAF, 2019), registre parcellaire graphique (DEAL, 2020), Péigao, Région (2010)
Les nuisances pouvant affecter le cadre de vie	Qualification des impacts sonores et olfactifs par rapport aux sources de nuisances existantes	Dépendant des systèmes (cf Annexe 1)
Les risques technologiques	Zonage des risques technologiques	Géorisques
Mobilité, utilisation des carburants et d'énergie	Proximité avec les zones urbaines et les zones d'activité économique	BD topo (2019). Dépendant des systèmes (cf Annexe 1)
La gestion des déchets	Qualification des déchets produits et de leur traitement sur les sites	Dépendant des systèmes (cf Annexe 1)
La santé de la population	Qualification de la capacité des projets à produire des aliments de qualité	Dépendant des systèmes (cf Annexe 1)
Paysage et patrimoine	Zonage des sensibilités paysagères	DEAL (2012)

Pour certains critères, l'appréciation des incidences est fortement dépendante des espèces et des systèmes proposés. Une analyse au cas par cas, à l'échelle de la parcelle et du projet, sera nécessaire pour déterminer :



- ✓ Les émissions de polluants (eau, sol, atmosphère) générées,
- ✓ Les nuisances sonores et olfactives engendrées,
- ✓ Les conséquences micro-locales sur la biodiversité, et à l'échelle de La Réunion,
- ✓ Les moyens de limitation de la production des déchets et de bonne gestion,
- ✓ Les capacités de production d'aliments de qualité,
- ✓ Les risques technologiques associés,
- ✓ La consommation énergétique nécessaire.

Une synthèse qualitative des incidences environnementales des systèmes aquacoles est présentée en annexe 1.



B. ANALYSE DES SITES PROPICES CIBLES

Site 1 : La Plaine du Gol

TABLEAU 5 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 1 : LA PLAINE DU GOL

La Plaine du Gol			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire agricole à très faible pente Site historique de développement de l'Aquaculture à La Réunion Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre La moitié du site classée A avec des parcelles non exploitées Disponibilité de la ressource en eau douce dans la nappe Proximité à l'océan 		<ul style="list-style-type: none"> Une zone soumise au risque inondation Une qualité des eaux souterraines dégradée et un risque de non atteinte du Bon Etat quantitatif et du bon état qualitatif 2027, notamment sur les paramètres nitrates et prélèvement d'eau (risque de remontée du biseau salé) Une qualité écologique de l'étang du Gol dégradée par des rejets et la présence de nombreuses EEE Des périmètres de protection des zones de captage Un littoral et des zones humides protégés (ERL, CDL) Des réservoirs et corridors écologiques aériens, maritimes, terrestres et d'eaux douces et saumâtres avérés Des sites industriels à proximité Des paysages à forte sensibilité 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Faible risque de mouvement de terrain sauf en bordure de la ravine sèche et sur une partie de la Zi des sables (moyen). Ales inondation fort sur la moitié sud-est de la zone, la ravine sèche et le Zi des sables. La zone est liée à un risque d'érosion du trait de côte fort, pouvant concerner les terres jusqu'à 300 m en recul du trait de côte. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	3
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines est médiocre avec notamment des taux élevés en chlorures. Leur état quantitatif est médiocre aussi. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Le nord du site est associé à des zones de protection de captage. Le site est identifié comme zone aquifère stratégique.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La zone humide de l'Etang du Gol couvre la partie sud-ouest du site Elle est incluse dans une ZNIEFF de type 1 entourée d'une ZNIEFF de type 2. La moitié du site partie littorale est classée en ERL. L'Etang du Gol est dans le domaine protégé ou le périmètre d'intervention du CDL et le Plateau du Gol est classé dans la zone de stratégie partenaire du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	2
		Zone humide	2
		Réserve marine	0
		ENS	0

		APPB	0
		CDL	3
		ERL	3
Les trames vertes et bleues	La quasi-totalité du site est dans le corridor aérien avéré (hormis la ZI des sables). Le trait de côte constitue un corridor avéré pour la biodiversité terrestre et celle des eaux douces et saumâtres. La partie ouest du site est une zone de corridor potentiel pour la biodiversité terrestre, freinée par la monoculture à l'est du site. Le littoral proche constitue un réservoir de biodiversité marine avéré et le littoral plus éloigné un réservoir potentiel.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone de l'Étang du Gol constitue un réservoir de biodiversité pour la faune et la flore des eaux douces et saumâtres et pour la biodiversité terrestre. Les EEE sont déjà nombreuses sur le site, que ce soient en poissons (Poecilidés, Cichlidés, Icaridés) ou en plantes aquatiques (lailues et jacinthes d'eau) et ont des conséquences sur le fonctionnement écologique du site.	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	Une activité agricole de production de canne, de vergers/maraichage et partiellement d'élevage est réalisée sur le Plateau du Gol. A noter que la zone intègre les casiers agricoles gérés par le DPT974 (forêt départemento-domaniale, à fort enjeu patrimonial) avec l'application d'un plan d'action. Certaines parcelles sont inexploitées. La moitié du site est classé en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	1
		Potential de carrière	0
Les risques technologiques	Des sites industriels (Albioma, sucrerie du Gol, espace pièce, vidange service, etc.) sont présents.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

Les zones A sont concernées par un aléa inondation fort et appartiennent à un corridor aérien avéré.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- Pisciculture / Aquariophilie eau salée. Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote.
- Pisciculture / Aquariophilie eau douce. Compte tenu de l'antériorité des fermes de tilapias sur la plaine du Gol, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé peut tendre à s'intensifier en profitant notamment des sites existants (ancien site ARDA par exemple), sur les espèces déjà élevées (tilapias). S'agissant de l'aquariophilie, une attention toute particulière devra être portée sur la contention des espèces au sein des exploitations, en prenant en compte l'aléa inondation.

Site 2 : La Rivière Saint-Louis

TABLEAU 6 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 2 : LA RIVIERE SAINT-LOUIS

La Rivière Saint-Louis			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire agricole • Une possible co-valorisation de l'eau d'irrigation 		<ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise au risque inondation et mouvement de terrain • Une qualité des eaux à préserver • Partie incluse dans le Parc National • L'importance écologique du Bras de Cilaos dont est issue l'eau d'irrigation ciblée par le projet • Une zone relativement éloignée • Des sites industriels (petites ICPE) à proximité • Une sensibilité paysagère 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Le bras de Cilaos et les ravines des Fiaques et bengale sont en aléas inondation et mouvements de terrain forts. En dehors de ces zones ces aléas sont faibles. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	0
		Risque mouvement de terrain	2
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines de la partie sud du site est médiocre avec notamment des taux élevés en nitrates. Leur état quantitatif est médiocre aussi. Les masses d'eau côtières à proximité sont globalement en bon état. Le lit majeur du bras de Cilaos ainsi que le sud-ouest de la zone sont liés à des périmètres de protection de captage (ZSR).	Etat des eaux superficielles	1
		Etat des eaux souterraines	2
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	2
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La partie nord du bras de Cilaos est classé en cœur de parc National. Les 2/3 Nord et l'Est du site appartiennent à l'aire d'adhésion. La partie amont du bras de Cilaos est en ZNIEFF de type 1 et le reste de la ravine en ZNIEFF de type 2.	Parc National	2
		ZNIEFF	2
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	0
ERL	0		
Les trames vertes et bleues	L'amont du Bras de Cilaos constitue un réservoir de biodiversité terrestre et aérienne. Le reste du bras de Cilaos est une réserve potentielle de biodiversité terrestre et constitue un corridor avéré pour la biodiversité des eaux douces et saumâtres. Les ¾ du site sont dans le corridor aérien avéré. Cependant, les projets de développement de l'aquaculture portent sur les terrains agricoles des hauts de La Rivière où les enjeux sont moins prégnants.	Marine	0
		Eaux douces et saumâtres	2
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone se situe en amont du bassin versant de l'étang du Gol et de la rivière Saint Etienne et cumule donc de grands enjeux en termes de biodiversité aquatique. Cependant, et vu le modèle envisagé, les impacts pourraient être négligeables.	Introduction d'espèces	0
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	0



Production	Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre, nécessite transport car dans les Hauts	Proximité avec les bassins de consommation	1
L'occupation des sols	Le site porte une activité de production de canne importante et partiellement de verger/maraichage. Les 2/3 du site sont classés en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	1
		Potentiel de carrière	0
Les risques technologiques	Les sites industriels (EARL Les Fleurs Jaunes, Emma Philippe Casse Auto, Caro Lucie Marcel) sont situés à proximité.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Les 2/3 nord-est du site sont identifiés à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	2

Les zones A appartiennent à un corridor aérien avéré. La moitié nord des zones A sont dans l'aire d'adhésion du Parc National et dans un périmètre de protection rapproché de captage. Une attention doit être portée aux cours d'eau (aléa inondation et gestion de la qualité de la ressource) traversant la zone A.

Focus sur les modèles aquacoles presentis :

- Pisciculture eau douce. Sur ce secteur, le modèle de production porte sur de la pisciculture en étang, à partir d'eau d'irrigation. De ce point de vue, et sous réserve d'une disponibilité en eau suffisante, ce type de projet a tout son sens si les eaux utilisées pour la production sont finalement utilisées en irrigation (ou en aquaponie) et n'impactent pas les écosystèmes et les ressources en eau en aval.

Site 3 : La Plaine de Saint-André

TABLEAU 7 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 3 : LA PLAINE DE SAINT-ANDRÉ

La Plaine de Saint-André			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire agricole à très faible pente avec des parcelles inexploitées Site historique de développement de l'Aquaculture à La Réunion Une bonne qualité des eaux souterraines et côtières Une proximité à l'océan Une proximité avec les villes de l'Est 		<ul style="list-style-type: none"> Une zone soumise aux risques inondation et submersion marine Une qualité des eaux superficielles dégradée Des zones de protection écologique du littoral et des zones humides Des espaces de réservoir et de corridors écologiques de la biodiversité des eaux douces et saumâtres, aérienne, marine Des sites industriels à proximité Une sensibilité paysagère sur une partie de la zone 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Seul le lit de la rivière du Mât est en alés mouvement de terrain élevé. Le reste de la zone est en alés faible. La rivière du Mât, ainsi que les cours d'eau au nord de la zone sont en alés inondation fort. Les cours au Nord de la rivière du Mât sont en alés inondation moyen. Le littoral est lié à une probabilité de submersion marine moyenne à forte pouvant concerner les terres jusqu'à 800 m en recul du trait de côte.	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	2
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen à médiocre. L'état chimique des masses d'eaux souterraines du site est bon, des taux élevés en orthophosphates et en méthiocarbes ont cependant été observés. Leur état quantitatif est bon aussi. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Une zone au centre ouest du site est liée à des périmètres de protection de captage.	Etat des eaux superficielles	3
		Etat des eaux souterraines	1
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	1
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La rivière Sainte-Suzanne, la grande rivière Saint-Jean, les cours d'eau intermittents de l'Etang de Bois Rouge, la rivière du Mât et le littoral de la Rivière des Roches sont classés en ERL. L'Etang de Bois Rouge, l'aval de la rivière Sainte-Suzanne et la Rivière du Mât sont classées zones humides, appartiennent à l'aire d'adhésion du parc national et correspondent à des ZNIEFF de type 1 ou 2. L'Etang de Bois rouge est dans le périmètre d'intervention du CDL. Une zone tampon autour de cet étang, de la grande rivière Saint-Jean et d'une partie de Bras-Panon sont dans la zone stratégie partenaire du CDL.	Parc National	1
		ZNIEFF	2
		Zone humide	2
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
Les trames vertes et bleues	La rivière Sainte-Suzanne, l'Etang de Bois Rouge, le Petit Etang et la rivière du Mât sont des réservoirs de biodiversité terrestre et des eaux douces et saumâtres. Le littoral et la rivière du Mât sont des corridors avérés de la biodiversité des eaux douces et saumâtres. Le littoral proche est un réservoir avéré de la biodiversité marine et le littoral éloigné en est un réservoir potentiel. Les zones les moins urbanisées du site sont dans le corridor aérien avéré au sud du site et potentiel au nord du site.	CDL	2
		ERL	2
		Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	1
	Aérienne	2	
	Introduction d'espèces	3	

Menaces sur la biodiversité	Les cours aval des rivières et les plans d'eau douce ou saumâtre de la plaine de Saint André sont des sites à fortes biodiversité aquatiques (poissons et crustacés amphihalins notamment) et déjà fragilisés par des introductions d'EEE issues de l'aquaculture et de l'aquariophilie	Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec les villes de l'Est	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	L'ouest de Bras-Panon porte l'activité de quelques carrières. Une grosse activité carrière est présente sur le site. Du verger / maraichage est aussi présent sur Bras-Panon. Certaines parcelles sont inexploitées. Les 2/3 du site sont classés en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	0
		Potentiel de carrière	1
Les risques technologiques	Plusieurs sites industriels sont présents sur site : usine de Bois Rouge, garages, HOLCIM Réunion, décharge, collecte de déchets, etc.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	La cheminée Le Colosse, la propriété Camelon, la Chapelle du Petit Bazar, la Maison Martin-Valliamée, la Maison Bellier, la Cheminée Quartier-Français, la Cheminée de Ravine-Creuse et le Temple de l'Union sont des sites classés. Certaines parties du site sont identifiées à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	1

Les zones A se situent en aléa fort inondation et sont en zone de stratégie partenaire du CDL. Les corridors écologiques des eaux douces et saumâtres sont à prendre en compte.

Focus sur les modèles aquacoles presentis :

- **Pisciculture / Aquariophilie eau salée.** Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote. Une synergie peut être recherchée avec les projets de piscines d'eau de mer du Parc du Colosse.
- **Pisciculture / Aquariophilie eau douce.** Compte tenu de l'antériorité des fermes de tilapias sur la plaine de Saint-André, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé peut tendre à s'intensifier en profitant notamment des sites existants, sur les espèces déjà élevées (tilapias). S'agissant de l'aquariophilie, une attention toute particulière devra être portée sur la contention des espèces au sein des exploitations, en prenant en compte l'aléa inondation.

Site 4 : La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie

TABLEAU B : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 4 : LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE

La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire à très faible pente en recherche de projets de développement durable • Une partie du territoire agricole avec des parcelles inexploitées • Une proximité à l'océan • La proximité avec le bassin de consommation 		<ul style="list-style-type: none"> • Site historique de développement de l'aquaculture à La Réunion ayant conduit à des introductions d'EEE dans la Réserve Nationale de l'Etang • Une zone soumise aux risques inondation et submersion marine • Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée • Des zones de protection de la ressource en eau • Des zones de protection écologique du littoral et des zones humides (ZNIEFF, ENS, ERL, CDL) • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques • Une pression foncière importante • Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	La partie sud est de la zone entre le canal d'en travers et la ravine tête dure, correspondant à l'Etang de Saint-Paul) est en alés inondation fort. De même pour les bordures de la ravine La Plaine. L'alés mouvement de terrain est faible sur la zone sauf au niveau des ravines. Le trait de côte lié à une forte probabilité de submersion marine. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	2
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines du site est médiocre, des taux élevés de conductivité, en chlorures et en atrazine desethyl ont été observés. Leur état quantitatif est aussi médiocre. Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen. Le site est situé en zone aquifère stratégique.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	L'étang de Saint-Paul et sa réserve naturelle sont classés zone humide, ENS, ZNIEFF de type 1 et 2 et en ERL. La moitié nord du littoral du site est classé ERL et la partie du lit majeur de la rivière des galets en ZNIEFF de type 2. La moitié est du site est dans la zone stratégie partenaire du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	3
		Zone humide	3
		Réserve Naturelle	3
		ENS	3
		APPB	0
		CDL	2
ERL	3		
	La réserve de l'Etang de Saint-Paul est un réservoir de biodiversité des eaux douces et saumâtre. Le littoral en est un corridor avéré.	Marine	3

Les trames vertes et bleues	L'ensemble du littoral est un réservoir de biodiversité marine avéré. L'étang de Saint-Paul et la Plaine Chabrier sont des réservoirs de biodiversité terrestre. Les ¾ du site (hormis les monocultures au nord-est du site) sont des corridors avérés ou potentiel de biodiversité terrestre. Le littoral et la partie Est du site (moins urbanisée) appartiennent au corridor aérien avéré.	Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone de l'étang de Saint Paul présente un enjeu maximum vis-à-vis de l'introduction d'espèces ou de l'augmentation des déséquilibres écologiques. La partie nord de la zone, isolée du bassin versant de l'étang, présente des enjeux aquatiques moindres.	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	
Production	Proximité avec Saint-Paul	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	La Plaine Chabrier porte une activité d'extraction minière. La zone de Savannah porte une activité de maraichage et de production de canne. Certaines parcelles agricoles sont inexploitées. Seule la zone de Savannah est classée A. La Plaine Chabrier est classée AU.	Activités agricoles	1
		Zonages au PLU et SMVM	2
		Potential de carrière	1
Les risques technologiques	Des sites d'extraction (production de béton, carrière) sont présents sur le site.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Le Domaine de La Ponctière, la Grande maison de Savannah, l'école franco-chinoise, la poudrière, église paroissiale, maison rivière-Desvignes, villa verguin, longère communale, Hotel Lavay et le cimetière marin sont des sites classés. La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

Les zones AU portent des activités d'extraction. La zone A est en zone stratégie partenaire du CDL. La moitié de la zone A se situe en périmètres de protection (ZSR/PPR) de captages/forages.

Focus sur les modèles aquacoles presentis :

- Pisciculture / Aquariophilie eau salée. Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée pourrait se développer sur la plaine Chabrier mais devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote.
- Pisciculture / Aquariophilie eau douce. Compte tenu des difficultés portées par la ferme de camaron reconvertie en ferme de tilapias sur l'emprise de la RNNESP, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé ne pourra pas être accepté à l'identique sur le secteur de la RNNESP et devra être à haute intégration environnementale (gestion des rejets et des introductions d'EEE). Au sein de la plaine Chabrier, les sensibilités aux rejets et EEE aquatiques sont moindres.



La zone proposée pourrait faire l'objet d'une réduction (en retirant a minima le périmètre de la réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint-Paul, qui correspond à la zone humide recensée par la DEAL en 2009 et qui est une zone à enjeux écologiques majeures). Il est à noter que d'autres statuts protection seront à prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets (ERL, ZNIEFF1, etc.).

Site 5 : Sainte-Rose – Site EDF

TABLEAU 9 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 5 : SAINTE-ROSE – SITE EDF

Sainte-Rose – Site EDF			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Débit important (+ de 4m³/s en moyenne) en eau douce fraîche (<20°C) et de très bonne qualité (prise à 900 m d'altitude) • Quelques parcelles classées A dont certaines non exploitées 		<ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise au risque inondation • Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée • Des zones de protection de la ressource en eau • Des zones inscrites dans le cœur du Parc National ou en ERL • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques marins et aériens • Une zone relativement éloignée • Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Les aléas inondation et mouvement de terrain forts se trouvent au niveau des cours d'eau intermittents qui parcourent le site et à l'embouchure de la ravine Bonin. La partie haute de la zone est en aléa mouvement de terrain moyen.	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	0
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. Les états chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines du site sont bons. Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen à bon. Le site est situé en zone aquifère stratégique pour la partie est et en zone d'alimentation pour la partie nord.	Risque mouvement de terrain	2
		État des eaux superficielles	2
		État des eaux souterraines	2
		État des eaux côtières	2
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Le littoral de Sainte-Rose est classé en ERL et associé à des ZNIEFF marines de type 1 et 2 sur l'emprise du site. Un ENS traverse l'angle sud de la partie amont du site. La partie amont du site est en cœur de parc national, dans une ZNIEFF de type 1 et la partie aval dans l'aire d'adhésion. Une petite partie du littoral est en zone stratégie partenaire du CDL.	Périmètre de protection des zones de captage	3
		Parc National	3
		ZNIEFF	3
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	1
		APPB	0
		CDL	1
ERL	2		
Les trames vertes et bleues	Le littoral constitue un corridor avéré de la biodiversité des eaux douces et saumâtres et un réservoir de biodiversité marine avéré. La partie amont et la moitié de la partie aval du site sont dans un corridor aérien avéré. La partie amont est un réservoir de biodiversité terrestre avéré et la partie aval un corridor potentiel.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	1
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	Les deux sites des réservoirs de Sainte Rose et de l'Usine de Sainte Rose sont déconnectés des milieux aquatiques d'eau douce pérenne. Ils ont donc une moindre sensibilité aux EEE et rejets. Le site des réservoirs, en cœur de PN est en revanche très sensible en termes de nuisances et défrichements.	Introduction d'espèces	1
		Défrichement	3
		Déséquilibre des écosystèmes	1
		Nuisances et rejets	1
Production	Proximité avec Sainte-Rose, relativement isolé	Proximité avec les bassins de consommation	2
		Activités agricoles	2

L'occupation des sols	La partie aval du site porte une activité carrière et quelques parcelles agricoles non exploitées. ¼ du site est classé A.	Zonages au PLU et SMVM	2
		Potentiel de carrière	0
Les risques technologiques	Seuls d'anciens sites industriels (station-service) sont présents à proximité.	Zone à préserver de l'industrialisation	2
Paysage et patrimoine	Le monument Commodore-Corbett est classé inscrit. Les ¾ du site sont identifiés à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

La surface de zone A est faible et en aire d'adhésion du Parc National. La zone porte des réservoirs et des corridors de biodiversité des eaux douces et saumâtres. Une ZNIEFF maritime est à proximité.

Focus sur les modèles aquacoles presentis :

- Pisciculture eau douce / circuit fermé. Sur ce secteur, le modèle de production porte sur le développement de la production de truite arc-en-ciel, en étang ou en circuit fermé. Ce type de projet a tout son sens si les eaux utilisées pour la production peuvent également être utilisées pour l'hydroélectricité (avant ou après système d'élevage), avec des contraintes techniques et des enjeux variables :

TABLEAU 10 : SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES DES DEUX SITES DE SAINTE-ROSE

Localisation	Atouts	Faiblesses
Site des réservoirs	Débit continu Altitude élevée (T° basse)	Eloignement Implantation en Parc National (contrainte foncière)
Site de l'Usine	Accès Implantation péri-urbaine à pression foncière modérée	Débit intermittent Nécessite pompage et gestion du rejet



FIGURE 1 : FOCUS SUR LE SITE DES RESERVOIRS (GAUCHE) ET SUR L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE L'USINE (DROITE / LOCALISATION DE L'USINE MATERIALISEE PAR LE POINT ROUGE)

Site 6 : Saint-Pierre - SWAC

TABLEAU 11 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 6 : SAINT-PIERRE - SWAC

Saint-Pierre - SWAC			
ATOUS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise aux risques naturels sur des espaces restreints • Une proximité avec les bassins de consommation • Peu de sites industriels présents sur site 		<ul style="list-style-type: none"> • Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée • Des zones de protection de la ressource en eau • Un littoral protégé par des ERL et ZNIEFF de type 1 • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques marins, terrestres et aériens • Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Les aléas mouvement de terrain et inondation sont faibles sauf au niveau du cours d'eau intermittent au centre de la zone et de la ravine des roches. Le trait de côte lié à une forte probabilité de submersion marine. Située sur la côte sous le vent au sud, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	1
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. Les états chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines du site sont bons. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Le site est situé en zone aquifère stratégique future.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	2
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	2/3 du littoral du site est en ERL. La partie Nord du site est associée à une ZNIEFF marine de type 1 et la partie sud à une ZNIEFF marine de type 2. Une ZNIEFF de type 1 se trouve en partie sud du littoral du site. Le Trou de Sas est en domaine protégé du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	2
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	1
ERL	2		
Les trames vertes et bleues	La ravine des roches et le littoral constituent des corridors pour la biodiversité des eaux douces et saumâtres. La moitié sud du littoral du site est un réservoir ou un corridor de biodiversité terrestre. La majeure partie du littoral est un réservoir de biodiversité marine avéré. Le littoral du site est dans le corridor aérien avéré.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	1
		Terrestre	2
		Aérienne	2
Menaces sur la biodiversité	La production à partir des eaux fraîches profondes peut porter sur des espèces marines non établies à La Réunion. Les eaux littorales sont sensibles aux rejets d'eaux chargées en nutriments.	Introduction d'espèces	2
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	2
Production	Proximité avec Saint-Pierre	Nuisances et rejets	2
		Proximité avec les bassins de consommation	0
	Il n'y a pas de zone A. Seules les parcelles limitrophes au Nord-est du Site sont classées AU.	Activités agricoles	0

L'occupation des sols		Zonages au PLU et SMVM	3
		Potentiel de carrière	0
Les risques technologiques	Un site industriel (Univers Moto) est présent sur site.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Le site est identifié centre urbain à caractère remarquable, paysage à caractère remarquable ou site sensible.	Sensibilité paysagère	2

Seules des zones A_c sont présentes sur le site. Elles sont liées à des enjeux de biodiversité des eaux douces et saumâtres.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- Pisciculture eau salée / circuit fermé. Ce type de projet a tout son sens en co-valorisation des eaux pompées pour le SWAC. Les principales problématiques portent sur les espèces exotiques pouvant être valorisées dans ce type de culture et les charges en rejets de nutriments à l'océan.

NB : Un projet d'installation SWAC est en cours de réflexion également sur l'aéroport Roland Garros de la Réunion (situé à Sainte-Marie). Sur ce secteur, après échanges avec les porteurs de projet, il paraît difficile d'y implanter techniquement une exploitation aquacole faute de parcelles à proximité pouvant accueillir une ferme aquacole en circuit fermé.



Site 7 : Baie de Saint-Paul

TABLEAU 12 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 7 : BAIE DE SAINT-PAUL

Baie de Saint-Paul			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Site historique de développement de l'Aquaculture Marine à La Réunion Pente et qualité des fonds marins relativement propices à l'ancrage de cages en mer Conditions de mer relativement protégées dans le contexte de La Réunion 		<ul style="list-style-type: none"> Une très forte sensibilité sociale suite à la crise requins Une qualité des eaux impactée par les rejets à la côte Un site jouxtant la Réserve Naturelle Marine Des espaces de réservoir marins avérés Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Le site de la Baie de Saint Paul est parmi les plus propices au développement de l'aquaculture marine en raison des conditions de mer qui y sont relativement protégées et de la topographie du fond qui permet de stabiliser des ancrages à des profondeurs raisonnables (40 à 60m) relativement éloignées des côtes. Dans ces conditions, les systèmes en cages immergeables ont fait leurs preuves (2000/2010).	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	0
		Risque de submersion marine	3
		Risque mouvement de terrain	0
La ressource en eau et son exploitation	Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen. Le site est sensible aux rejets d'eaux continentales. Dans ce contexte, l'aquaculture peut être limitée par les impacts des rejets continentaux (activité sentinelle).	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Une zone au sud du site est classée ERL.	Parc National	0
		ZNIEFF	0
		Zone humide	0
		Réserve marine	3
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	0
		ERL	1
Les trames vertes et bleues	Les 4/5 du site constituent un réservoir de biodiversité marine avéré.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	0
		Terrestre	0
		Aérienne	1
Menaces sur la biodiversité	Le site, proche de la RNMR est sensible à l'introduction d'EEE pouvant s'acclimater dans la baie ou dans les zones récifales à proximité. A terme, et selon les quantités de production escomptées, la production peut avoir un impact sur les milieux côtiers sensibles (zones récifales et risques requins à fort enjeu social).	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec Saint-Paul et les sociétés de pêche et de transformation des produits de la mer.	Proximité avec les bassins de consommation	0
		Activités agricoles	

L'occupation des sols		Zonages au PLU et SMVM	
		Potential de carrière	
Les risques technologiques	Aucune activité industrielle n'est présente sur site.	Zone à préserver de l'industrialisation	3
Paysage et patrimoine	La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel.	Sensibilité paysagère	3

La zone est liée à des enjeux de conservation de la biodiversité et de paysages forts.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Aquaculture marine.** La baie de Saint Paul constitue un des rares sites potentiels côtiers pour le développement de l'aquaculture marine à l'échelle de l'île. Le site a fait l'objet d'une production dans les années 2000 à 2013, avec une espèce phare, l'ombrine. Les contraintes environnementales évoquées ci-dessus sont identiques à celles auxquelles a répondu ce projet historique.



C. SYNTHÈSE DE L'AVIS

Pour chaque site propice ciblé, l'avis environnemental est résumé dans la tableau suivant.

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DES AVIS

MILIEUX	ENJEUX	SITES PROPICES CIBLES						
		1. La Plaine du Gol	2. La Rivière Saint-Louis	3. La Plaine de Saint-André	4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul-Cambai	5. Sainte-Rose – Site EDF	6. Saint-Pierre - SWAC	7. Baie de Saint-Paul
PHYSIQUE	Prise en compte du contexte climatique et des risques naturels	+	+	-	-	+	++	+
	Pas d'aggravation des pressions sur les masses d'eau et sur les eaux de captage	-	+	+	-	+	-	+
NATUREL	Respecter les zones de protection écologique et leurs contraintes	-	+	+	-	-	+	-
	Ne pas faire obstacle aux corridors écologiques	--	-	--	--	-	+	-
	Limiter les menaces sur la biodiversité	-	++	-	-	+	+	-
HUMAIN	Proximité avec les bassins de consommation	++	+	++	++	-	++	++
	Prise en compte des activités déjà établies ou potentielles	+	+	+	-	+(co-valorisation)	+(co-valorisation)	-
	Limiter l'industrialisation des territoires	+	+	+	+	+	+	-
	Insertion dans le paysage	-	+	++	-	-	+	-
Conclusion sur la faisabilité		Moyen	Moyen	Moyen	Faible / Moyen*	Faible / Moyen*	Moyen	Faible

(*) : qualification variable selon la situation au sein de la zone, entre la zone de l'étang de Saint Paul ou la Plaine Chabrier, et entre les réservoirs ou l'Usine de Sainte Rose.



Le tableau suivant résume la faisabilité du développement de l'aquaculture sur les sites étudiés.

TABLEAU 14 : FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SUR LES SITES

SITES PROPICES CIBLES	FAISABILITE	CRITERES DE FAISABILITE
1. La Plaine du Gol	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
2. La Rivière Saint-Louis	Moyen	Prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, au PPR, des cours d'eau, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
3. La Plaine de Saint-André	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques des eaux douces et saumâtres
4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	Faible à Moyen	Prise en compte du plan de gestion de la RNNESP, de la stratégie du CDL, des ZSR/ PPR, intégration au plan de développement de la Plaine Chabrier
5. Sainte-Rose – Site EDF	Faible à Moyen	Sous réserve d'un accord partenarial avec EDF, prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, de la ZNIEFF marine
6. Saint-Pierre - SWAC	Moyen	Prise en compte de l'urbanisation, prise en compte de la sensibilité des eaux marines côtières (rejet et EEE)
7. Baie de Saint-Paul	Faible	Prise en compte de la sensibilité des milieux marins et des déséquilibres écologiques (risques requins)

Cette analyse permet d'identifier les sites les plus propices au développement de l'aquaculture. Cependant, une étude approfondie des projets sera indispensable pour évaluer et réduire leurs incidences négatives sur l'environnement.

Enfin, quelques recommandations générales pour la conception des projets aquacoles sont à prendre en compte pour limiter les effets négatifs sur l'environnement :

- ✓ Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.) ;
- ✓ Limiter la quantité d'aliment distribuée et avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage ;
- ✓ Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques ;
- ✓ Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité ;
- ✓ Prendre en compte les corridors écologiques et les éléments du milieu (courants, habitats, profondeur, etc.) ;
- ✓ Favoriser le recyclage des eaux, le contrôle de la teneur en éléments chimiques et le traitement des eaux au sein des circuits fermés ;
- ✓ Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable ;
- ✓ Limiter les nuisances olfactives et sonores ;
- ✓ Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères et aux aléas naturels des sites.
- ✓ Surveiller la qualité de l'eau environnante et garantir le suivi, la maintenance et l'entretien des installations.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les possibles incidences des systèmes aquacoles sur l'environnement

Le tableau suivant synthétise les impacts potentiels de l'aquaculture sur l'environnement.

THEMATIQUE	INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES	MOYENS D'ATTENUATION
Stocks de poissons sauvages	La compétitivité alimentaire et la pollution génétique des poissons d'élevage échappés des cages avec les populations sauvages.	<i>Le suivi, la maintenance et l'entretien des cages.</i>
	Les aliments conçus à partir de poissons sauvages.	<i>Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.).</i>
	La capture de juvéniles ou des poissons en milieu naturel.	<i>Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité.</i>
	Les blessures ou la mort des espèces sauvages dues aux filets des cages océaniques.	<i>Installer les cages loin des corridors de migration marins et des frayères. Travailler sur le design des filets.</i>
Habitats	La destruction des habitats et la modification de la dynamique hydro-sédimentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Par dérivation à partir d'un barrage ou par pompage sur les cours d'eau ; • Par les installations dans les plans d'eau en eau douce : étangs, lacs de barrages, en pleine eau ou en cages ou dans les eaux saumâtres, • Par installation d'élevages à terre (pompage) ou en cages en pleine mer en eau marine ; • Par la salinisation des eaux souterraines et des sols, liée à la baisse de la nappe phréatique. 	<i>Respecter les zones de protection écologiques. Installer les cages loin des récifs coralliens, des herbiers et en prenant en compte les courants.</i>
Qualité de l'eau	L'augmentation des composés liés au métabolisme du poisson, tels que les déchets organiques, la matière en suspension, les composés azotés, le phosphore. Ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux ou la pollution des fonds par l'accumulation	<i>La composition, la digestibilité et le taux de conversion des aliments conditionnent en grande partie le niveau des rejets dus à l'activité aquacole, et donc la libération dans le milieu naturel de matières organiques et de nutriments. La quantité</i>

THEMATIQUE	INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES	MOYENS D'ATTENUATION
	<p>des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes.</p> <p>Le changement de la température de l'eau par l'activité biologique.</p> <p>Le changement du pH selon le métabolisme du poisson et la capacité tampon de l'eau.</p> <p>La pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques liées à l'utilisation de produits chimiques : antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.</p>	<p>utilisée doit être limitée et adaptée à la taille de l'élevage. En outre, la charge que représente l'aquaculture doit être adaptée aux capacités du milieu.</p> <p>Pour les élevages en mer, sites avec assez de profondeur et de courant pour absorber les excès de fèces et de nutriments sont à privilégier.</p> <p>Certains systèmes fonctionnent en circuit fermé permettant un recyclage des eaux, un contrôle de la teneur en éléments chimique et un traitement des eaux optimisé.</p> <p>La qualité de l'eau environnante doit être surveillée et les systèmes aquacoles entretenus régulièrement pour prévenir les risques.</p>
Maladies	<p>L'aquaculture peut favoriser la diffusion de parasites et de maladies qui peuvent affecter les populations sauvages à proximité. Cela est souvent lié à une concentration trop importante d'individus au sein des élevages. Les élevages peuvent tenir le rôle d'incubateurs à germes initialement présents dans le milieu.</p> <p>Les filets peuvent réduire le courant et héberger les parasites, augmentant les risques.</p>	<p>Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p> <p>Avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage.</p> <p>Entretien des filets.</p> <p>Assurer une distance suffisante entre les individus.</p> <p>Favoriser le bien-être animal et limiter les facteurs de stress.</p>
Consommation d'énergie	<p>Dans le cas de circuit fermé, la consommation d'énergie peut être importante.</p>	<p>Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable.</p>
Autres nuisances	<p>Les équipements des systèmes de recirculation de l'eau sont susceptibles de générer du bruit. Les moteurs de embarcations pour les systèmes en mer génèrent des nuisances sonores pour la biodiversité marine. Des répulsifs acoustiques permettent de limiter les prédatations en milieu marin.</p> <p>Les boues liquides représentent le risque principal d'impact olfactif auprès du voisinage.</p> <p>L'incidence paysagère des systèmes d'élevage peut être non négligeable.</p>	<p>Positionner les systèmes bruyants en intérieur. Remplacer les systèmes d'air pulsé par des nettoyeurs de surface.</p> <p>Prendre en compte la biodiversité du site lors du choix des répulsifs acoustiques.</p> <p>Couvrir les cuves de décantation des boues et garantir un système de séchage continu.</p> <p>Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères des sites.</p>

PLAN RÉGIONAL STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIERE AQUACOLE DE LA RÉUNION (PRSDAR)

« Stratégie Aquacole à l'Horizon 2030 et Plan d'Actions Prioritaires sur 3 ans »



Comment améliorer notre sécurité alimentaire afin de nous prémunir des crises déjà connues et à venir, qui font courir le risque de pénuries, source de désordres sociaux ? Comment réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations ? Comment booster la production locale dans le cadre de ce nouvel objectif stratégique ?

Un des moyens est de favoriser de nouveau le développement de l'aquaculture.

Pour répondre à cette nouvelle orientation stratégique, la Région Réunion a lancé au mois de mars 2022 des travaux visant à actualiser son schéma régional de développement de l'aquaculture (SRDAR), **sous toutes ses formes** (alimentaires ou non alimentaires, en mer ou à terre, en eau salée ou en eau douce). Ces travaux visent conjointement **à se doter d'une nouvelle stratégie aquacole réunionnaise** afin de relancer la production, structurer de nouveau, consolider l'existant, donner des perspectives de croissance au secteur en levant les freins et favoriser l'innovation.

Sur la période 2014–16, les services techniques de la Région (Économie Bleue et SIG – Système d'Information Géographique) avaient construit un SRDAR qui n'a pu pleinement aboutir en l'absence notamment d'une évaluation environnementale comme le demande la loi. Ces travaux comprenaient un volet maritime. Les présents travaux s'inscrivent dans la continuité et capitalisent les réalisations, notamment au niveau du système d'informations géographiques (cartographie du territoire).

Ce chantier identifie **4 attendus importants** :

- ✓ Réaliser un **Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR)** comprenant :
 - Un état des lieux et bilan des projets soutenus sous la période de programmation européenne 2014–2020, incluant un diagnostic (AFOM) des différents modèles technico-économiques et des savoir-faire développés et pratiqués localement tant en aquaculture marine que continentale ;
 - Un répertoire des sites existants (réglementaire pour l'aquaculture marine) et un recensement des besoins des acteurs, notamment en termes d'accompagnement ;
 - Une identification des sites propices (réglementaire pour l'aquaculture marine).
- ✓ Proposer un **Plan de Développement Stratégique (PRSDAR) 2021–2030** (volet complémentaire), permettant notamment d'identifier les pistes de diversifications envisageables en prenant en compte en particulier les disponibilités foncières, les compétences en recherche/développement valorisables et le contexte aquacole des pays et régions de la zone du sud-ouest de l'Océan Indien. Cette approche devra être éclairée par une analyse précise des perspectives de commercialisation des produits issus de l'aquaculture locale sur le marché réunionnais, voir extérieur sur des niches à déterminer.
- ✓ Produire un **Plan d'Actions Prioritaires à 3 ans**, plus opérationnel, afin de conforter la volonté de relancer l'aquaculture réunionnaise, avec les entreprises existantes et avec les entreprises entrantes.
- ✓ Établir l'**Évaluation Environnementale** attenante

Nous vous proposons dans le présent rapport :

- ✓ De bâtir ainsi un plan d'actions, à la fois opérationnel pour la réunionnaise, et un plan d'actions stratégique à l'horizon 2030 comme le souhaite la Région Réunion. Le plan d'actions prioritaires a également fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'Évaluation Environnementale (lot 2). Nous tenons compte des résultats et préconisations émises.

Les livrables seront ainsi complets :

- **le SRDAR,**
- **l'Évaluation Environnementale** attenante produite par le Lot 2, dont le caractère est volontariste puisqu'il n'y a plus de volet maritime,
- **le Plan Stratégique Aquacole horizon 2030,** comprenant le **plan d'actions prioritaires à 3 ans**

Les travaux, les concertations déployés, dans un cadre volontariste posé par la Région Réunion, ont produit durant la période d'échanges déjà des fruits (des **concrétisations**) :

- Mobilisation des acteurs socio-économiques autour de la sécurité alimentaire versus aquaculture réunionnaise
- État des lieux partagé et expression pragmatique des besoins et des potentiels
- Affirmation de la nécessité d'un retour d'un centre technique (assistance technique)
- Création par les professionnels de la Fédération Réunionnaise Aquacole (FRA) et adhésion à l'Institut Bleu
- Identification de zones propices ciblées pour l'aquaculture

La plupart des professionnels, les parties prenantes de la filière affichent à présent un optimisme et l'envie d'aller de l'avant :

- En mobilisant toutes les capacités existantes de production aquacole (taux d'activité actuel de l'ordre de 50 %),
- En proposant des voies de développement, souvent innovantes.

Ce rapport final est aussi un outil, à travers son plan d'actions prioritaires, pour concrétiser cette **renaissance**, avec sans doute **deux exigences essentielles** :

- L'inscription de la relance aquacole régionale dans les principes du développement durable – **l'aquaculture durable**
- La recherche de **l'implication des socio-professionnels** à différents niveaux, notamment au niveau de la reconstruction et du fonctionnement des outils d'assistance technique. **La création de la Fédération Réunionnaise Aquacole par les professionnels est à ce titre une encourageante nouvelle.**

Sommaire

Préambule 2

1. Synthèse du SRDAR – sites propices ciblés et modèles économiques aquacoles – préconisations issues de l'évaluation environnementale 5
2. L'approche filière et le diagnostic stratégique, les orientations et le positionnement 11
3. Synthèse des groupes de travail – GT AQUA – en vue du plan stratégique 15
4. Le modèle de pérennisation et de développement à l'horizon 2030 16
5. La stratégie aquacole à l'horizon de 2030 18
6. Le plan d'actions prioritaires à 3 ans pour une relance aquacole réussie 20
7. Préconisations pour le dispositif régional d'accompagnement 22

Conclusions actives 25

Annexes 26

Historique des faits 27

Plan d'actions prioritaires à 3 ans 31

1. Synthèse du SRDAR – sites propices ciblés et modèles économiques aquacoles – préconisations issues de l'évaluation environnementale

Les travaux menés pour établir le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture permettent à la Région Réunion :

1. De répondre aux obligations réglementaires,
2. De donner un cadre au nouveau développement souhaité de l'aquaculture par la proposition de nouvelles politiques publiques adaptées,
3. D'initier une dynamique collective.

Le présent SRDAR se concentre sur l'aquaculture à terre suivant les orientations données, aquaculture à base d'eau douce et aquaculture à base d'eau salée. A noter que seul le SRDAR d'aquaculture marine est réglementaire et obligatoire. La Région a souhaité de façon volontaire se doter du même outil pour l'aquaculture continentale.

D'un point de vue stratégique, les principaux apports sont :

- Un état des lieux précis du secteur aquacole actuel – **20 fermes principales et 8 modèles aquacoles** – fermes en situation de sous-activité (48 % de taux d'activité)
- Un recensement des besoins exprimés par les professionnels – synthèse présentée en annexes du rapport SRDAR
- **15 modèles économiques aquacoles** prédéfinis pour la relance aquacole de La Réunion
- **7 sites propices ciblés** comme autant de zones aquacoles prioritaires afin de faciliter grandement l'accès au foncier
- Un ensemble cartographique remis au format vectoriel à la Région et à son service d'informations géographiques (SIG)
- Une pré-évaluation environnementale des sites propices

Les pages suivantes rappellent les 8 modèles aquacoles existants, les 15 modèles économiques aquacoles potentiels ainsi que les 7 sites propices ciblés.

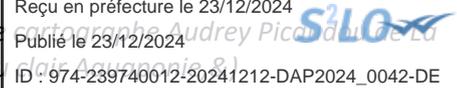
Des réunions d'information à destination des intercommunalités ont été organisées afin que le résultat des travaux, puissent être repris par les collectivités territoriales dans leur PLU, PLUI et projets d'aménagement.

Une proposition qui a été soumise aux services compétents, notamment ceux de la DEAL Réunion aujourd'hui sans réponse à ce jour. Il s'agit de la préconisation d'inversion du processus d'accès au foncier pour un aquaculteur professionnel par la prédéfinition de zones aquacoles prioritaires.

Un aquaculteur professionnel de La Réunion pourrait accéder aisément à une zone aquacole prioritaire, facilitant ainsi l'obtention de ses autorisations d'exploitation et son installation. Ce gain de temps, cette nouvelle incitation publique pourrait accélérer la dynamique de la relance aquacole, servant l'objectif de la sécurité alimentaire du territoire.

Comme pour les zones d'activités, les zones aquacoles répondraient **de façon efficiente** à la problématique centrale d'accès au foncier pour les aquaculteurs d'aujourd'hui et de demain.

Les fermes et les niveaux de production existants nouvelle carte faite par notre cartographe Audrey Picaud de la Région Réunion, avec nouveau code couleur (bleu marine les Hauts, rouge les Bas, bleu clair les Bas)



SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

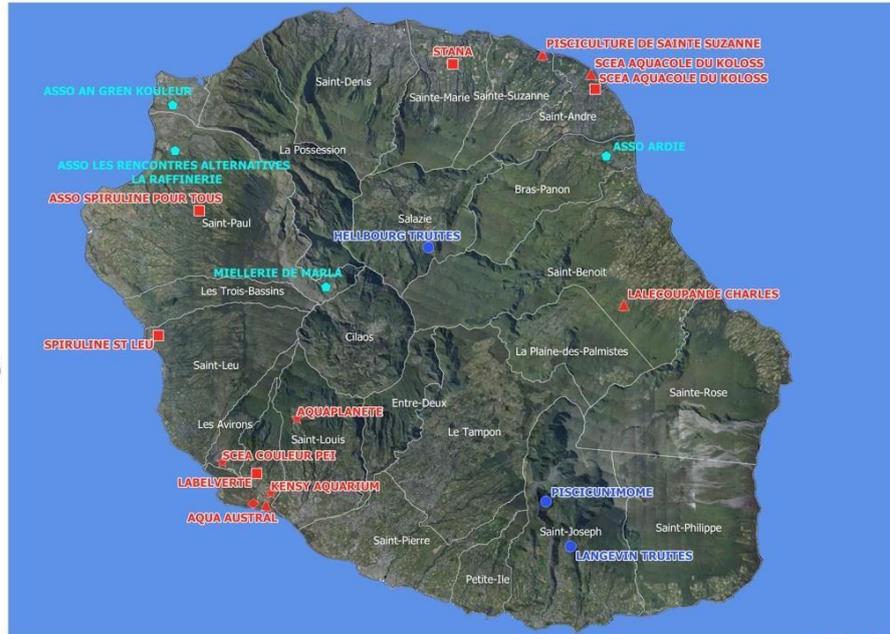
Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

Pisciculture

- ▲ Tilapias (4)
- ◆ Esturgeon (1)
- Truites (3)
- Aquaponie (4)
- Spiruline (5)
- ★ Aquariophilie (3)



Réalisation : ALVI - Mars 2024
Source : BD Ortho 2017, IGN BDTopo 2022



Fermes	Production 2021 (tonne)	Capacité 2022 (tonne)	Extensions en projet (tonne)	observations
OMBRINE	0	0	0	
TILAPIA	26	60	10 (+20)	
TRUITE	21	42	0 (+8)	
CARPE	-	-	-	
ESTURGEON	6	10	-	
SPIRULINE	0,6	2,7	2	
AQUAPONIE	2,5	2,5	28	(28)
AQUARIOPHILIE	-	-	-	
total	56	117	40	Taux d'activité 48 %

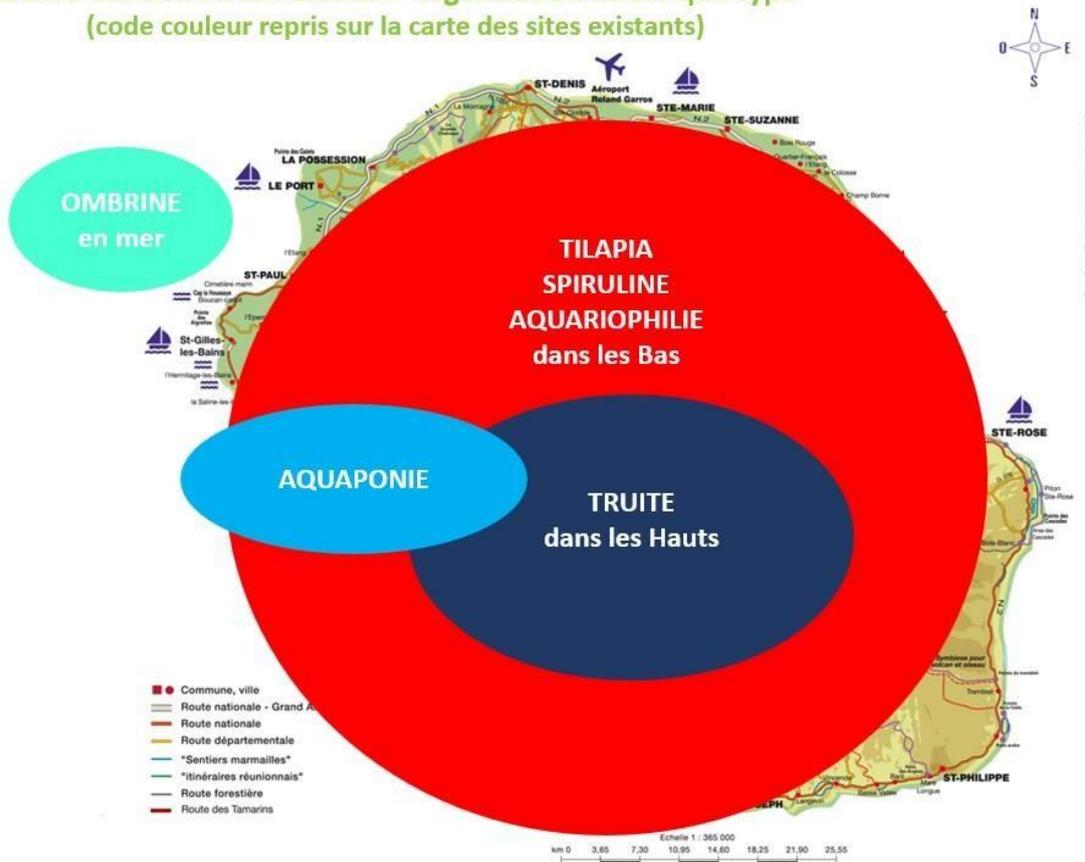
Les points marquants du secteur aquacole sont les suivants :

- A. Réduction du nombre de producteurs, de la production globale (60 tonnes), des capacités de production (120 tonnes)
- B. Filière tilapias impactée par la disparition du centre technique Hydro-Réunion ex Arda
- C. Des fermes aquacoles en sous production (taux d'activité globale aux environs de 50 %)
- D. Une aquaponie en pleine dynamique à l'échelle domestique et bientôt à l'échelle commerciale
- E. Une aquariophilie active bénéficiant d'un marché domestique dynamique et d'un savoir-faire à l'international
- F. Une dynamique de projets (12 projets recensés)
- G. Une structuration scientifique élaborée (CYROI – CITEB)

MODELES AQUACOLES EXISTANTS à La Réunion					
ESPECE	TECHNOLOGIE				
	ETANG recirculé & lagunage	BAC hors sol circuit ouvert	BAC hors sol circuit fermé	BASSIN hors sol circuit fermé	AQUAPONIE
TILAPIA	X				X
TRUITE		X			X
ESTURGEON			X		
SPIRULINE			X	X	
POISSONS D'ORNEMENT			X		

La répartition des modèles aquacoles existants sur le territoire, entre les hauts et les bas de La Réunion

CARTOGRAPHIE DES FERMES – organisation historique type
(code couleur repris sur la carte des sites existants)





Code	MODELES ECONOMIQUES	SITES PROPICES							
		Tous Sites Propices ciblés ou non ciblés	1-Plaine du Gol	2-Rivière Saint-Louis	3-Plaine de Saint-André	4-Plaine de l'Etang de Saint-Paul/Cambaie	5-Sainte-Rose Station Edf	6-Saint-Pierre Swac	7-Baie de Saint-Paul
A	TILAPIA ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE		X	X	X	X			
B	TILAPIA BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X							
C	TILAPIA AQUAPONIE	X							
D	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT OUVERT RACEWAYS	X sites existants					X		
E	TRUITE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X les Hauts de préférence							
F	TRUITE AQUAPONIE	X les Hauts de préférence							
G	ESTURGEON BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X les Hauts de préférence							
H	CHEVRETTE ETANGS RECIRCULES & LAGUNAGE		X		X	X			
I	OMBRINE CAGES EN MER								X
J	OMBRINE BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X proche Mer							
K	TRUITE DE MER BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X proche Mer							
L	BOURGEOIS CAGES MER								X
M	BOURGEOIS BACS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X proche Mer							
N	SPIRULINE BASSINS HORS SOL / CIRCUIT FERME	X							
O	AQUARIOPHILIE (espèces non invasives)	X							

Ce tableau croise les 15 modèles aquacoles potentiels, les 7 sites propices ciblés ainsi qu’une appréciation du marché domestique (de la couleur jaune = marché favorable à la couleur marron = marché à préciser).

Le SRDAR, abondé par l’Évaluation Environnementale, compose ainsi un **GUIDE** pouvant aider à l’installation de nouveaux aquaculteurs et à l’extension des aquaculteurs existants.

Les 7 sites propices ciblés du SRDAR – 2023

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

SRDAR - Sites ciblés - Plaine du Gol

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



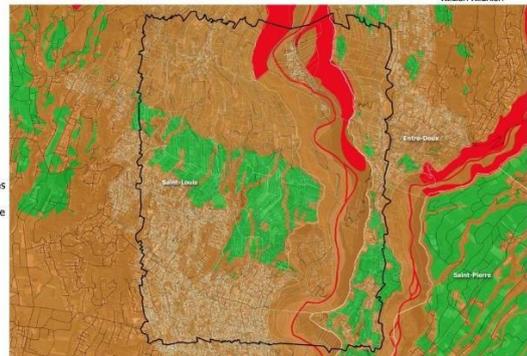
Réalisation : ALVI - Avril 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Rivière Saint-Louis

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



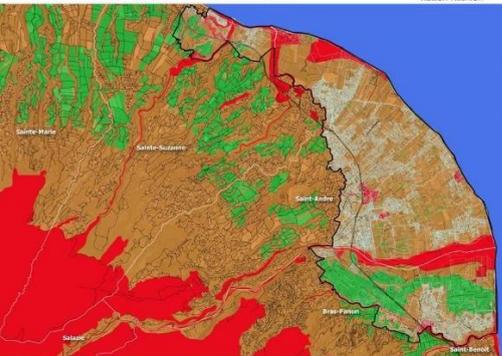
Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Plaine de Saint-André

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



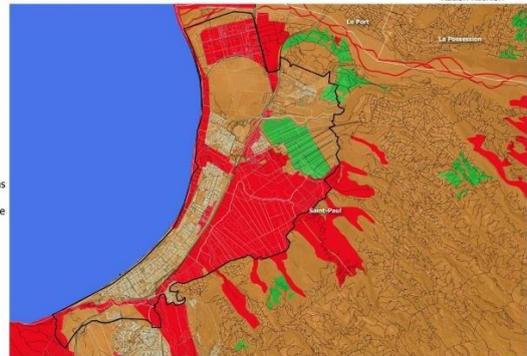
Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Etang Saint-Paul - Cambaie

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



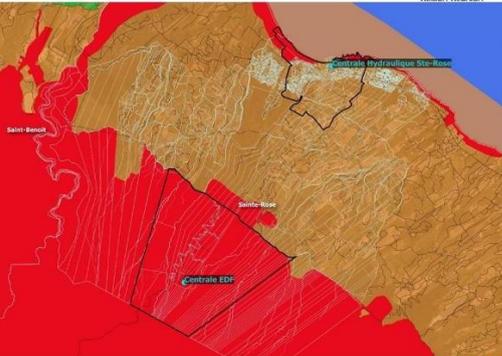
Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Sainte-Rose - Site EDF

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Saint-Pierre - Zoom CHU

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

SRDAR - Sites ciblés - Baie de Saint-Paul

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion

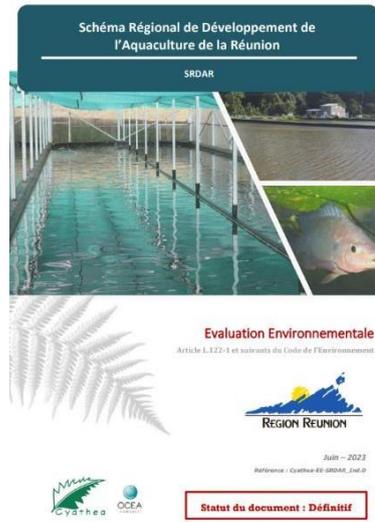
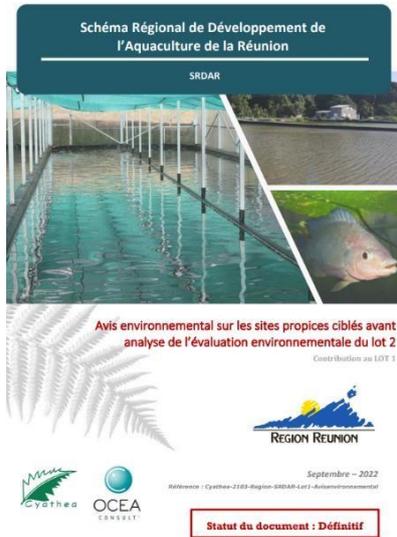
Légende

- Site ciblé
- Distance à la côte 1000m
- Zones sensibles (eau)
- Zones de mouillage
- Zones
 - Interdiction
 - Sous conditions
 - Sans contrainte
- Puissance linéique de la houle
 - ≤ 0
 - 0 - 15
 - 15 - 21
 - 21 - 27
 - > 27



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DAD7/SIG - DAE), PNRun 2021, IGNBDTopo2022

Les apports de l'étude environnementale se font faits en deux temps : dans le lot 1 des travaux par une pré-évaluation environnementale des sites propices ciblés, et dans le lot 2 des travaux pour l'évaluation environnementale du SRDAR.



Pour les 7 sites propices ciblés, 1 en mer, 6 à terre, les points de vigilance ci-dessous ont été identifiés.

TABEAU 33 : FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SUR LES SITES (SOURCE : CYATHEA, JUILLET 2022)

SITES PROPICES CIBLES	FAISABILITE	CRITERES DE FAISABILITE
1. La Plaine du Gol	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
2. La Rivière Saint-Louis	Moyen	Prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, au PPR, des cours d'eau, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
3. La Plaine de Saint-André	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques des eaux douces et saumâtres
4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	Faible à Moyen	Prise en compte du plan de gestion de la RNNEP, de la stratégie du CDL, des ZSR/ PPR, intégration au plan de développement de la Plaine Chabrier
5. Sainte-Rose – Site EDF	Faible à Moyen	Sous réserve d'un accord partenarial avec EDF, prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, de la ZNIEFF marine
6. Saint-Pierre - SWAC	Moyen	Prise en compte de l'urbanisation, prise en compte de la sensibilité des eaux marines côtières (rejet et EEE)
7. Baie de Saint-Paul	Faible	Prise en compte de la sensibilité des milieux marins et des déséquilibres écologiques (risques requins)

Source : Extraits Évaluation Environnementale

2. L'approche filière et le diagnostic stratégique, les positionnement

Les travaux du SRDAR ont bénéficié d'une **approche par filière**, d'amont en aval, de la production jusqu'à la commercialisation. Les besoins ont été identifiés au niveau de l'amont (soutien aux fermes, centre technique aquacole) et demeurent à préciser concernant l'aval (demande des transformateurs et des distributeurs). **Des études complémentaires sont nécessaires, notamment une étude de marché des produits aquacoles à La Réunion, qui servirait de base à la relance aquacole désirée.**

Le diagnostic stratégique

Ce diagnostic, établi durant la première phase concernant le SRDAR grâce aux entretiens avec les acteurs professionnels notamment et aux diverses visites, propose une photographie aujourd'hui des forces, faiblesses, opportunités et menaces connus par la filière aquacole réunionnaise.

Le croisement ci-dessous entre (forces, opportunités) et (faiblesses, menaces) permet d'apprécier le positif du négatif.

Nous allons plus loin, page suivante, en proposant une matrice **dynamique** où sont présentes les actions suggérées sur tel ou tel point.



Extraits du SRDAR sept 2023

FORCES	ACTIONS DE RENFORCEMENT	FAIBLESSES	ACTIONS D'ATTENUATION
L'expérience et le noyau dur des aquaculteurs et experts présents sur le territoire	Fédérer (fait) - Créer un lieu de synergie (Centre technique en projet)	L'amertume des aquaculteurs professionnels " historiques "	Des orientations et des actes - Une nouvelle dynamique portée par la nouvelle fédération aquacole FRA
Des espèces maîtrisées	Maintenir (Centre technique) - Améliorer (coopération scientifique)	La taille des entreprises	Changer de dimension par une diversification des produits finis proposés aux consommateurs réunionnais
L'adoption des espèces aquacoles par les consommateurs	Labeliser (Qualité - Durabilité) - Diversifier les présentations (profondeur de la gamme)	Une production actuelle peu diversifiée	Varié les présentations
La dynamique de l'Aquaponie	Changer d'échelle - Produire les alevins	Des incertitudes sur le potentiel commercial	Lancer une étude de marché sur les produits aquacoles, y compris spiruline
La dynamique de l'Aquariophilie	Sécuriser pour développer - Travailler la sélection voire la génétique	Un potentiel en mer empêché	Faire une analyse de risques de la Baie de Saint-Paul
La volonté régionale de structurer à nouveau	SRDAR et PRSDAR adoptés - Plan d'actions prioritaires à 3 ans	Les coûts de production	Faire de la valeur ajoutée - Automatiser
Des zones aquacoles prioritaires ?	A créer	La concurrence (Maurice et Madagascar)	Se différencier par la labellisation et les produits bas carbone
		Le financement des grands projets d'aquaponie et le financement de l'aquariophilie	Aménager le dispositif régional de soutien
OPPORTUNITES	ACTIONS DE CAPTATION	MENACES	ACTIONS DE PROTECTION
La crise pandémique et le risque de pénurie alimentaire	Produire local et communiquer	La pression foncière à terre	Créer des zones aquacoles prioritaires
Le consommateur et le direct producteur	Produire local et communiquer	Le manque d'intérêt des jeunes pour les métiers de production	Communiquer auprès des jeunes, Impliquer les jeunes
Les Projets Alimentaires Territoriaux	Faire entrer les produits aquacoles dans les PATs Diversifier l'agriculture	Le durcissement de la réglementation en lien avec le " zéro risques " (espèces exotiques invasives, ...)	Politique régionale de modération et de discernement collectif
L'accès au marché européen (Aquariophilie)	Produire à La Réunion	Le parcours du combattant pour l'installation de l'aquaculteur ou son développement	Créer un guichet unique
Passage de 20 à 100 tonnes du seuil des sites classés ICPE			
La création du Lycée de la Mer	Présenter les besoins des aquaculteurs en termes de formations initiale et continue (enquête FRA)		
La coopération inter-régionale (Océan Indien - Outre-Mer français)	Animer la coopération au moyen du Centre Technique Aquacole - accueillir l'Union des Aquaculteurs d'Outre-Mer		
L'aquaculture durable	Progresser et labelliser - Créer des contrats d'aquaculture durable		

La création sur la période des travaux de la Fédération Réunionnaise Aquacole – FRA – est une bonne nouvelle pour venir entretenir la flamme naissante, issue des diverses concertations menées et de la volonté de la Région de soutenir une relance aquacole (impératif stratégique).

Le rétablissement prochain de l'assistance technique par le Centre Technique Aquacole de La Réunion sera conjointement une autre bonne nouvelle.

REX AQUACULTURE OUTRE-MER quels enseignements pour La Réunion ?

Nous avons enrichi nos échanges stratégiques par les retours d'expérience (rex) connus de l'Outre-Mer aquacole. La représentation ci-contre présente ces apports éclairants.

- **Situation générale Outre-Mer :**
 - Une régression sur la période 2014-2021 : Production RUP françaises - **de 400 T à 150 T**
 - La disparition des structures de développement et la mise en sommeil du réseau Outremer
 - Réunion, Martinique, Guadeloupe > 100 T, Mayotte et Guyane = très faible
 - **Plus de filières structurées**
 - Quelques entreprises résilientes
 - Un risque réel de désengagement de la Recherche
- **Ce qui n'a pas marché :**
 - Des entreprises familiales de trop **petite taille** :
 - ✓ fragilité,
 - ✓ manque de professionnalisation et d'approche entrepreneuriale,
 - ✓ Dépendances vis-à-vis de la fourniture d'alevins et des aides publiques.
- **Ce qui a marché :**
 - La **mutualisation de moyens à l'amont et à l'aval** : écloseries, Recherche interdom
 - L'**assistance technique** : effets mesurables sur l'état des filières
 - Des entreprises diversifiées (espèces et activités) ayant atteint un volume de production proche des 20 T/an (ou au-delà) et un relatif degré d'autonomie (écloseries intégrées, maîtrise technique)
 - **Les circuits courts et une clientèle diversifiée qui aujourd'hui est demandeuse**
- **Ce qui change la donne :**
 - Les **dynamiques européennes et territoriales** : développement de l'aquaculture durable en réponse aux enjeux stratégiques de **sécurité alimentaire** - Soutien à l'investissement productif, Sécurisation du PCS (nécessité d'un traitement efficace)...Mais pas de réponse aux besoins spécifiques des filières émergentes : animation filière, encadrement technique, fonctionnement non finançable...Des solutions à trouver à l'échelle des territoires.
 - Evolution du seuil ICPE de 20 à 100 T (CIMER Comité Interministériel de la Mer déc 2020 – décret en attente)
 - Les crises vécues et à venir et le **changement de comportement du consommateur**

Les orientations stratégiques

Découlant des précédents travaux, les priorités suivantes à l'échelle de la FILIERE ont été partagées et validées en comité technique et en comité de pilotage :

1. Constituer une **FEDERATION** des Aquaculteurs de La Réunion. Redonner une « **VISION FILIERE** » par l'animation.
Cette priorité est en partie REALISEE car la nouvelle Fédération Réunionnaise Aquacole – FRA – a vu le jour. Cependant, l'ensemble des « collègues » ne sont pas pourvus, notamment celui important de la pisciculture.
2. **CONSOLIDER L'EXISTANT** pour retrouver des niveaux proches des capacités de production : moderniser les outils, réduire la pénibilité, sécuriser, atteindre les standards de production.
Des aquaculteurs continuent d'investir (Aqua Austral par exemple), d'autres continuent à y réfléchir (Hell-Bourg Truites par exemple). Certains aquaculteurs ont des enfants pour prendre la relève. C'est a priori un manque de confiance dans l'avenir qui les empêche d'investir. Il faudrait aussi les rassurer sur le financement et les risques encourus. La mise en place d'un guichet unique pour accompagner les aquaculteurs désireux d'investir serait une bonne chose (autorisations, financements, gestion du projet). Par ailleurs, le guichet FEAMPA de la Région est là pour les projets éligibles, à savoir les demandes directes les appels à projet et les appels à manifestation d'intérêt.
3. Nécessité d'une **ETUDE DE MARCHÉ fine** sur les produits aquacoles, avec des analyses sensorielles.
C'est primordial pour asseoir une relance aquacole sur des bases réalistes, voire ambitieuses. Le sujet est à l'étude au Conseil Régional.
4. Remettre en place un **CENTRE TECHNIQUE orienté PRODUCTION** pour les différentes formes d'aquaculture, et assurer un suivi technique des fermes. Soutenir le développement en accompagnant le **CHANGEMENT D'ECHELLE**.
Une des bases également de la relance aquacole. La Région a lancé les études pour la réhabilitation du site d'Étang Salé, sans oublier le site du Grand Port Maritime qui pourrait servir de soutien technique transitoire pour les productions en eau douce. C'est la Région qui devrait piloter, dans la continuité des ateliers techniques. Les professionnels, à travers la FRA, seront étroitement associés.
5. Créer une **ECLOSERIE COLLECTIVE** privée afin de répondre aux différents besoins en alevins (pisciculture et aquaponie). Ces besoins peuvent concerner les quelques aquaculteurs existants et surtout les aquaculteurs entrants. Garantir la régularité des livraisons en alevins et leur qualité.
Une des bases également de la relance de l'aquaculture et du soutien aux fermes.
6. **MODERNISER certaines fermes** existantes pour réduire la pénibilité et ouvrir de nouvelles perspectives.
Le Guichet Unique et le Centre Technique Institut Bleu CITEB pourront aider les fermes dans ce changement de dimension, changement nécessaire pour la sécurité alimentaire du territoire de La Réunion.
7. **SECURISER les fermes** : vols, risques pathologiques.
8. Développer de **NOUVEAUX MODELES** zootechniques et économiques, en lien avec les résultats de l'étude de marché.
9. **DIVERSIFIER les débouchés** (préalable : étude de marché).
Certaines productions aquacoles (exemple de la Spiruline) ont des problèmes de débouchés. Une étude de marché pour les produits aquacoles concernant les débouchés domestiques et la force de vente adéquate est nécessaire.
10. Préparer une **RESERVE FONCIERE CIBLEE**, la proposer d'abord aux aquaculteurs existants, et aux porteurs de projet.
C'est la création via les Intercommunalités des Zones Aquacoles Prioritaires.
11. Accompagner le développement **AQUAPONIQUE** (aquaculture multi-trophique – éclosier).
12. **Investir dans l'AQUARIOPHILIE** : ouverture de fermes locales de production, innovantes (génétique et sélection).
13. **Adopter de NOUVELLES TECHNOLOGIES** exemple circuits fermés sur des niches, en constituant des coopérations entre les acteurs amont aval de la filière (**objectif : la sécurité alimentaire**).

 Au sujet des MODELES ECONOMIQUES, les priorités suivantes ont été partagées

- **Renforcer et pérenniser l'existant :**
 - ✓ Remettre à niveau les outils, sécuriser la fourniture d'alevins (écloseries)
 - ✓ Structurer la filière en se concentrant sur les espèces déjà produites : veille de la production, mise en marché
 - ✓ Encourager le développement des entreprises artisanales existantes vers des productions comprises entre 20 et 100 T/an
 - ✓ Affiner la connaissance du marché (étude de marché)
 - ✓ Aller au moins vers la 1^{ère} transformation des poissons : ateliers de transformation agréés (possibilités d'agrément pour atelier collectif)
 - ✓ S'inspirer des autres filières animales : se structurer autour du modèle coopératif ?
- **Garantir les possibilités des développements futurs :**
 - ✓ Réservation des sites propices ciblés,
 - ✓ Expertises techniques sur :
 - Possibilités de co-valorisation de l'eau : irrigation, EDF, SWAC
 - Changements d'échelles et/ou de modèles de production
- **Promouvoir la création d'un Centre Technique avec une mission affirmée de soutien à la production :**
 - ✓ Devenir des installations du CITEB et de la REGION : Station marine du Port ? Station Etang Salé ? sous l'égide de l'INSTITUT BLEU
 - ✓ Production d'alevins pré-grossis de tilapias,
 - ✓ Maintien des souches tilapias (géniteurs) et des sources (spiruline)
 - ✓ Relance de l'assistance technique

Le CITEB a lancé au mois d'octobre la réalisation d'une étude de faisabilité pour répondre à ces questions.

- **Si ambition R&D : bien cerner les objectifs et évaluer les engagements** (durées, budgets, équipes) – prioriser les espèces natives ayant déjà bénéficié de travaux (perspectives 5 à 15 ans) – exemple du Vivaneau Bourgeois
- **Encourager l'installation de nouveaux opérateurs au regard des demandes et des capacités du marché :**
 - ✓ Sur productions existantes si marché demandeur
 - ✓ Relance de l'ombrine ?
- **Réactiver les réseaux ultra-marins** : partage d'expériences et compétences, expression commune vis-à-vis de l'Union Européenne et de l'État français. Nous pensons ici à l'Union des Aquaculteurs d'Outre-Mer (actuellement en sommeil) et au Conseil Consultatif des RUPs section Aquaculture. Comme nous l'avons fait durant les travaux en associant la Martinique et Mayotte, une plateforme d'échanges réguliers pourrait être composée avec les Centres Techniques, notamment avec le tout nouveau centre de la Martinique – CTAH centre technique aquacole et halieutique
- **Développer la coopération avec les pays de l'Océan Indien – devenir un HUB AQUACOLE avec un site central et un réseau permettant l'accueil, les forums et la formation**

 L'ensemble des éléments ci-dessus ont été partagés et validés par les professionnels de la filière.

Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans le BUT d'améliorer la **SECURITE ALIMENTAIRE de LA REUNION**, par la contribution de la production aquacole. Cette contribution peut être purement aquacole ou mixée avec l'agriculture suivant les besoins des agriculteurs en diversification. L'aquaponie est un exemple. Certains agriculteurs pourraient développer des circuits aquaponiques, complémentaires à leur production dans les champs.

3. Synthèse des groupes de travail – GT AQUA - en

Dans la continuité des concertations pour établir le SRDAR, nous avons organisé des réunions d’approfondissement des différents sujets centraux pour la définition d’une nouvelle Stratégie Aquacole pour La Réunion.

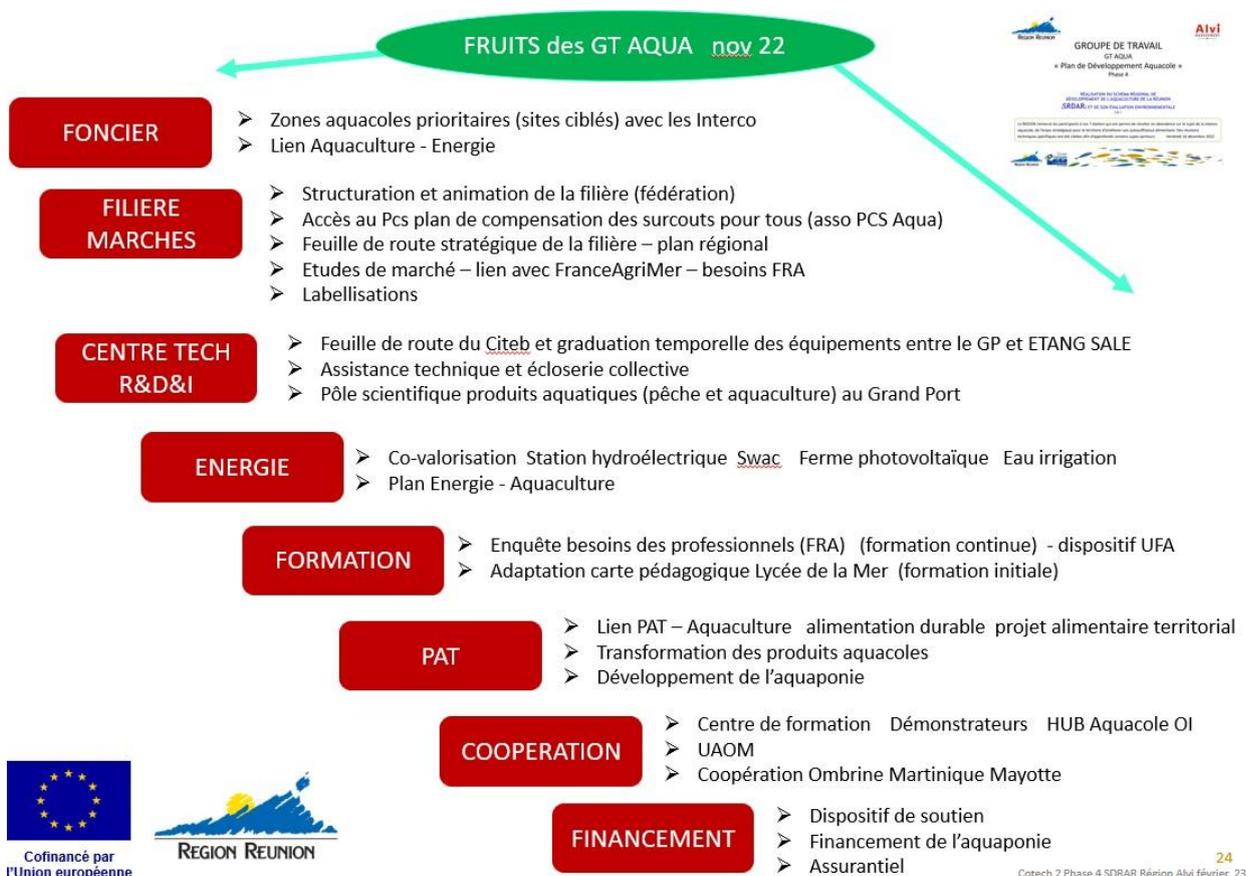
7 groupes de travail – GT AQUA - ont été organisés avec une réunion dédiée à la question du Financement.

GT AQUA	Nombre de PARTICIPANTS	ACTIONS recensées
FONCIER	11	7
ORGA FILIERE & MARCHES	10	6
CENTRE TECHNIQUE & RDI	12	3
ENERGIE & AQUACULTURE	11	6
FORMATION	10	4
ALIMENTATION DURABLE	8	4
COOPERATION	10	4
Total	72	31

Une synthèse des apports de ces groupes de travail a été établie, avec trois rubriques :

- ✓ Les points marquants
- ✓ Les actions pressenties
- ✓ Les axes stratégiques

La représentation ci-dessous illustre ces apports.



4. Le modèle de pérennisation et de développement

L'aquaculture aujourd'hui à La Réunion, résultante d'une aquaculture de plus grande ampleur voulue à la fin des années 80, est une aquaculture de niches, répondant :

- A la demande en Tilapia local des connaisseurs et amateurs de ce poisson (et de ses différentes couleurs)
- A la demande en Truite locale, positionnée au niveau de la truite hexagonale d'importation, fournissant aussi les bassins pour la pêche récréative
- A la demande d'une aquaculture de proximité, de réinsertion aussi, par l'aquaponie
- A la demande ornementale par l'aquariophilie, en particulier celle de la Carpe Koï
- A la demande en Spiruline locale issue de la nutraceutique (spiruline sèche et spiruline fraîche)
- A la demande de produits haut de gamme, le caviar réunionnais d'Esturgeon innovation d'Aqua Austral

Les installations actuelles sont globalement en sous-activité (60 tonnes de production pour 120 tonnes de capacité). Ce secteur n'est donc pas en capacité de répondre au défi de l'amélioration de la sécurité alimentaire du territoire.

D'où la politique volontariste de la Région Réunion pour relancer la production aquacole, remettre en place les ressources techniques visant à résoudre les problèmes actuels, et **à générer un changement d'échelle.**

*Certains aquaculteurs diront « attention aux marchés, certains sont déjà saturés ». Il y a un manque de visibilité à ce sujet car les aquaculteurs locaux, dans une stratégie de niches, pratiquent des prix de vente élevés qui de facto limitent les marchés. **Une étude du marché domestique est absolument nécessaire avant tous nouveaux investissements.***

Le consommateur réunionnais est aujourd'hui très demandeur de production locale, de production aquacole en particulier, production décarbonée au maximum, production le sécurisant sur son alimentation. Cette étude de marché des produits aquacoles sur les marchés de La Réunion sera très utile pour identifier les couples (produit-marché) et les seuils de tolérance en termes de prix pour les consommateurs.

La création de zones aquacoles prioritaires, voire la création d'un guichet unique pour les investisseurs aquacoles, seront de nature à accélérer grandement le processus de relance et de changement d'échelle.

La « nouvelle aquaculture réunionnaise » est avant tout une aquaculture durable.

Quelques repères ci-dessous :

L'aquaculture durable est **une** approche qui se veut être respectueuse de l'environnement, socialement responsable et économiquement viable. De nos jours, il est primordial d'adopter **ce mode d'élevage**. Pour être durable, cette aquaculture doit tenir compte de plusieurs facteurs, tels que :

- L'impact environnemental : l'aquaculture durable doit minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en préservant la qualité de l'eau et en évitant la pollution.
- La qualité des aliments : l'aquaculture durable doit produire des aliments sains et nutritifs pour les consommateurs, en utilisant des **matières premières durables (réduire la pression sur la ressource halieutique par exemple)** et en minimisant l'utilisation d'antibiotiques et des produits chimiques.
- La responsabilité sociale : l'aquaculture durable doit prendre en compte les besoins et les droits des communautés locales et en favorisant la création d'emplois **directs et induits**.
- La viabilité économique : l'aquaculture durable doit être économiquement viable, en assurant une rentabilité à long terme pour les producteurs, en contribuant à la sécurité alimentaire **du territoire** et à la réduction de la pauvreté. **Elle doit être efficiente, en obtenant de bons résultats tout en minimisant la consommation de ressources.**



L'aquaculture d'avenir à La Réunion, donc durable, pourrait revêtir les attributs

- A. L'économie de l'eau par des systèmes recirculés
- B. L'économie de l'énergie par des systèmes à base d'énergie renouvelable (le solaire pour La Réunion)
- C. Un recours limité et contrôlé aux médicaments et aux produits chimiques : action sur la densité, séparation des bassins, cohabitation des plusieurs espèces (exemple saumon et lompe pour se débarrasser naturellement des parasites du saumon),
- D. Une alimentation limitant le recours aux farines et aux huiles de poisson (produite par la pêche minotière) par des substituts partiels à base d'algues, à base d'insectes.
- E. La maîtrise et le traitement des rejets par une aquaculture multitrophique intégrée – AMTI
- F. Le respect du bien-être animal dans l'esprit de la logique du vivant : action sur la densité, sur le courant d'eau
- G. Une aquaculture pilotée par son bilan carbone (BEGES) et son Eco-note Analyse du Cycle de Vie (ACV)
- H. Une aquaculture intégrée tournée vers la transformation et la création de valeur ajoutée, proposant une large gamme de produits répondant aux besoins et capacités financières des habitants
- I. Une aquaculture ouverte à l'accueil du jeune public, pour les sensibiliser à l'importance de l'alimentation locale pour la sécurité alimentaire du territoire et **pour faire naître des vocations**

Quelques précisions concernant l'AMTI, moyen de résilience :



Extrait du rapport « Plan Aquaculteurs d'Avenir 2021–27 » Gouvernement Français Plan Stratégique National pour l'Aquaculture Durable

◆ **Permettre le développement de l'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI).**

✓ L'AMTI s'inspire du fonctionnement d'un réseau trophique en milieu naturel et élève simultanément des organismes complémentaires appartenant à des niveaux trophiques différents. Les rejets organiques et inorganiques produits par des espèces nourries comme des poissons ou des crevettes permettent directement ou indirectement de faire croître d'autres animaux filtreurs (comme des coquillages), détritivores et des végétaux (comme des algues) permettant un meilleur rendement environnemental et économique. Déjà pratiquée par quelques entreprises, cette nouvelle technique de production fait encore l'objet de projets d'études tant sur la partie choix des organismes et optimisation des flux entre les différents niveaux trophiques que sur la partie économique. Les réunions de restitution de ces projets ont fait également apparaître un besoin de prise en compte par la réglementation des spécificités (notamment l'élevage simultané de plusieurs espèces) de cette technique de production aquacole pour permettre son plus grand développement

5. La stratégie aquacole à l'horizon de 2030

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Les travaux engagés depuis le mois d'avril 2022 ont déjà enregistré des **avancées concrètes**, comme l'illustre la représentation ci-dessous.

Les avancées depuis mars 22 (COFIL de lancement du 21 avril 22) :

1. Etat des lieux (diagnostic partagé) et Historique de l'aquaculture réunionnaise (faits)
2. **Expression des besoins de professionnels** (synthèse communiquée aux professionnels)
3. Identification des potentiels (**modèles économiques aquacoles**)
4. Travaux cartographiques Alvi avec la participation du SIG et de l'Université OcéanMétiss
5. **Localisation des sites propices ciblés**
6. Établissement du **SRDAR** – Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Réunionnaise soumise à l'évaluation environnementale (Cyathea Ocea)
7. 7 groupes de travail GT AQUA pour le plan stratégique et réunions spécifiques additionnelles (synthèse communiquée aux participants et aux professionnels)
8. **Création de la Fédération Réunionnaise Aquacole**
9. Premières concertations en vue de la réhabilitation du site d'Etang Salé par la Région
10. Elaboration d'un **Plan d'actions prioritaires à 3 ans** pour la relance aquacole et sa structuration
11. Réalisation de l'Evaluation Environnementale



Cofinancé par
l'Union européenne



REGION REUNION

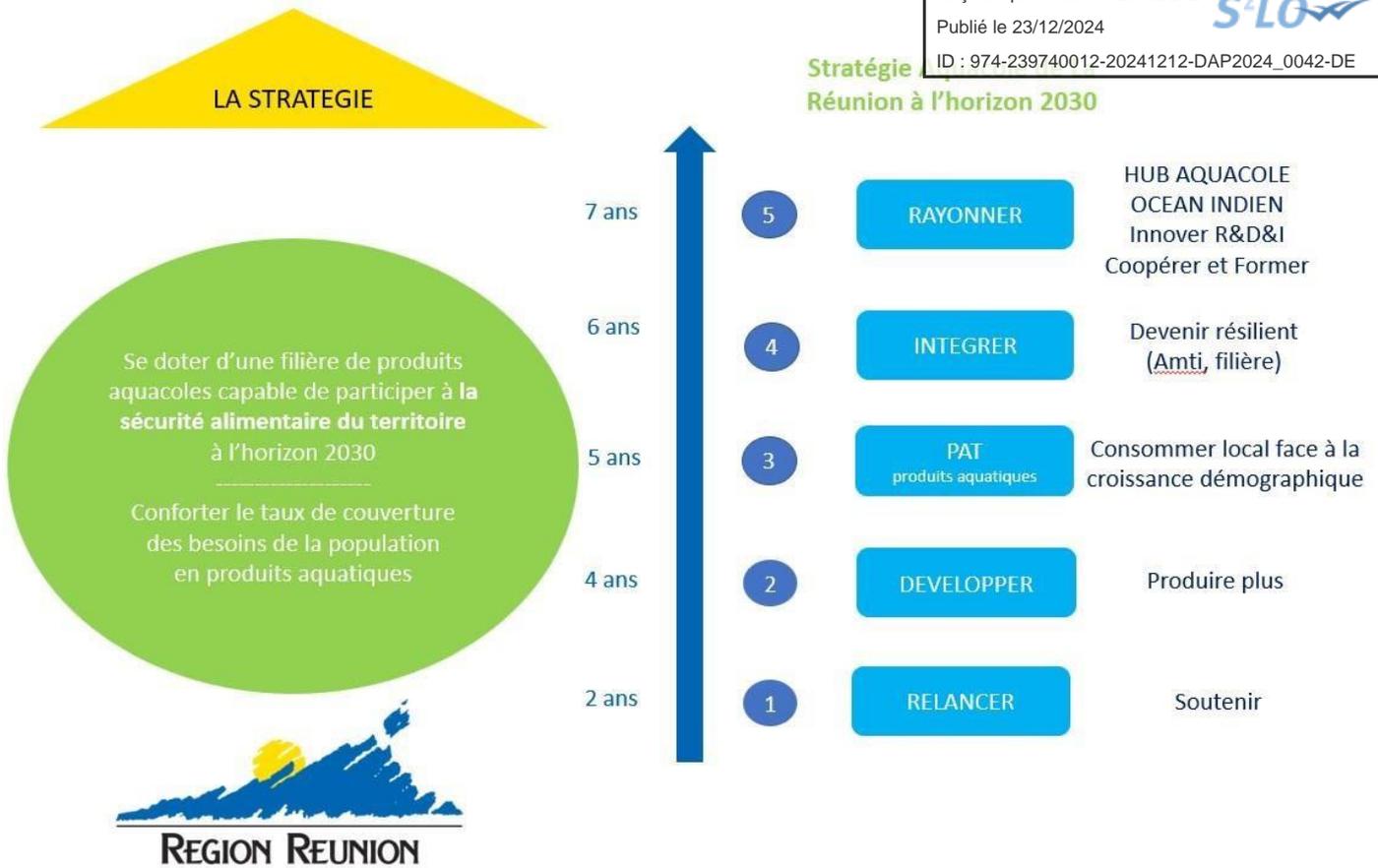
10
Copil 3 Phase 4 SDRAR Région Alvi avril 23

La Région Réunion a souhaité prioriser pour les présents développements la production d'un plan d'actions prioritaires à 3 ans, actions concrètes et réalistes, pouvant garantir de la réussite de la relance aquacole souhaitée.

La partie suivante présente ce plan qui a été abondé, ajusté et validé Comité Technique et le Comité de Pilotage.

Nous esquissons ci-dessous une planification stratégique à l'horizon de 2030 pour l'aquaculture réunionnaise.

Stratégie
Réunion à l'horizon 2030



1

RELANCER : Soutenir la production actuelle et les porteurs de projet. Remettre en place à court terme une **assistance technique**, en premier une **écloserie collective**. Disposer d'une **étude précise du marché domestique des produits aquacoles**.

2

DEVELOPPER : Changer de dimension les fermes existantes (jusqu'à 100 tonnes par ferme). Faciliter le parcours d'installation : **accès au foncier** et guichet unique pour les investisseurs.

3

PAT : Conforter la demande en produits aquacoles par l'ouverture des marchés de la **restauration collective** (Loi Egalim). Contractualiser pour mieux planifier. **Labelliser** les produits aquacoles pour faciliter l'accès (Label RUP par exemple).

4

INTEGRER : Améliorer la résilience de la filière (réduction des impacts, traitement des rejets, alimentation locale, énergie renouvelable, nouvelles espèces si possibles locales, consommation locale, &). Développer **l'Aquaculture Multitrophique Intégrée**. **Maîtriser la filière** en occupant chaque maillon (produits transformés, produits à valeur ajoutée, multiplication des applications, innover, &)

5

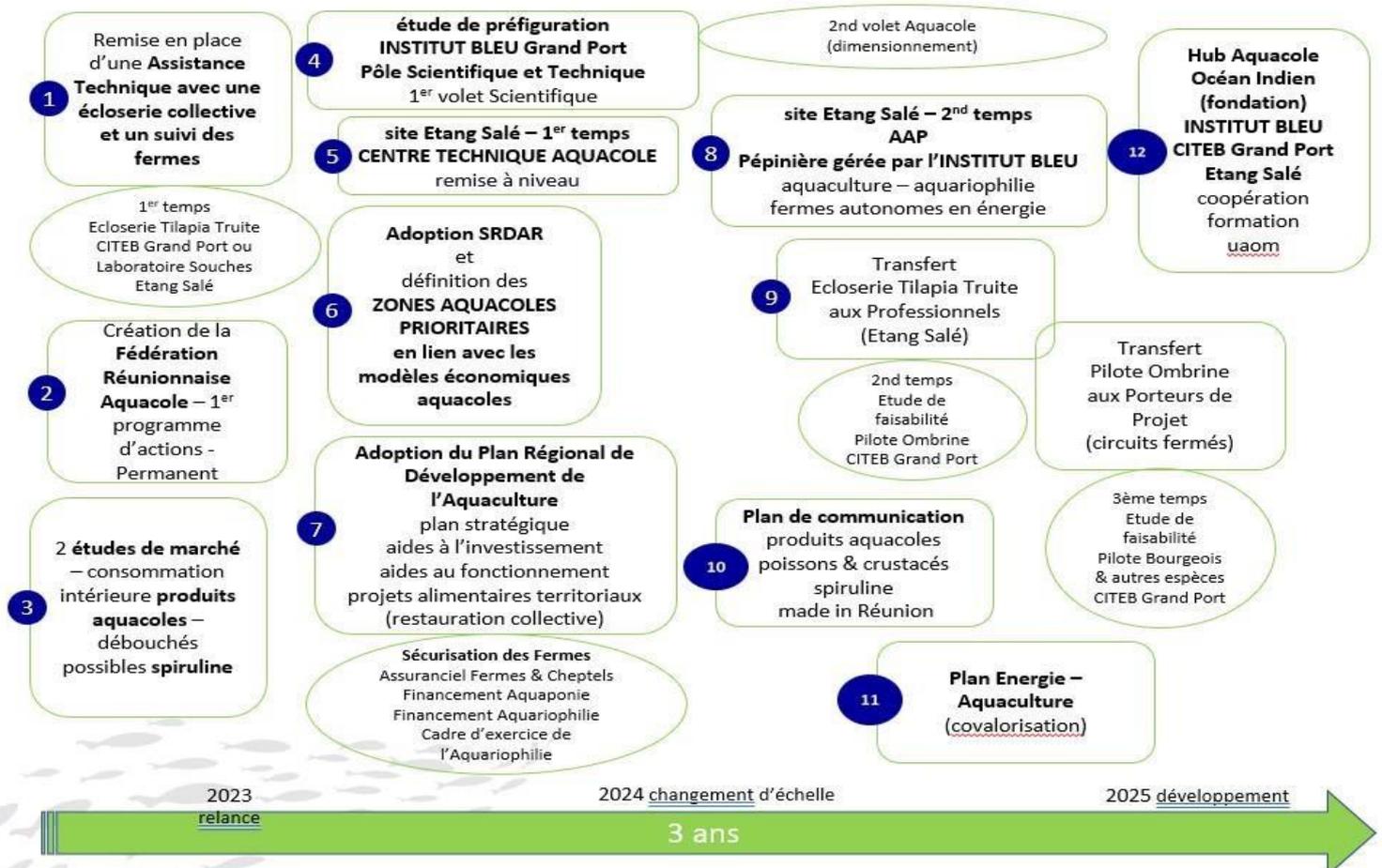
RAYONNER : Répondre à la demande de formation et de RDI de l'Océan Indien. **Devenir un véritable HUB AQUACOLE OCEAN INDIEN**. **Soutenir l'aquaculture ultramarine française**.

Ce plan stratégique mérite d'être partagé et enrichi avec la nouvelle Fédération Réunionnaise Aquacole et l'ensemble des professionnels aquacoles, et avec la nouvelle gouvernance de l'Institut Bleu qui va intégrer le futur centre technique aquacole du CITEB.

6. Le plan d'actions prioritaires à 3 ans pour une relance aquacole réussie

Concrètement, suivant la volonté du Conseil Régional de La Réunion d'agir rapidement, le plan d'actions prioritaires à 3 ans ci-après a été partagé et validé par le Comité Technique et le Comité de Pilotage final. Ce plan a pu être intégré à l'Évaluation Environnementale.

La page suivante expose le plan sur une seule page. **En annexes figure le document détaillant les actions envisagées dans le plan.**



Les préconisations issues de l'Évaluation Environnementale sur les modèles aquacoles retenus au plan d'actions prioritaires à 3 ans

Le rapport Évaluation Environnementale est disponible et consultable en complément du présent plan stratégique. Nous présentons ici l'extrait ci-dessous au sujet des modèles aquacoles :

Le SRDAR propose le développement de systèmes aquacoles :

- Adapté aux espèces cibles et de travailler sur un pré-grossissement en éclosérie, ce qui permet d'augmenter l'efficacité et donc la production pour un même cout en matières premières, énergies et main d'œuvre ;
- De promouvoir les solutions actuelles en circuit fermé couplés si possible à une source d'énergie renouvelable peu coûteuse, ce qui permet de limiter les besoins en eau et l'impact des rejets sur le milieu naturel ;
- De développer les techniques d'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) permettant de développer une filière sur une base durable. Ce point est d'autant plus prégnant qu'il s'agit, pour La Réunion, du développement de nouvelles activités et non de la transformation d'activités existantes.

Au cas par cas, les systèmes ouverts qui pourront être conservés (truite) ou développés (eau douce / eau de Mer) devront prendre en compte ces problématiques et apporter des solutions techniques ad hoc et en assurer leur maintenance.

Ces points génériques pourraient conduire à un impact nul sur les milieux aquatiques, notamment en contrôlant les flux de rejets de la majorité des systèmes (systèmes fermés, recirculation). Cependant, et dans un contexte où :

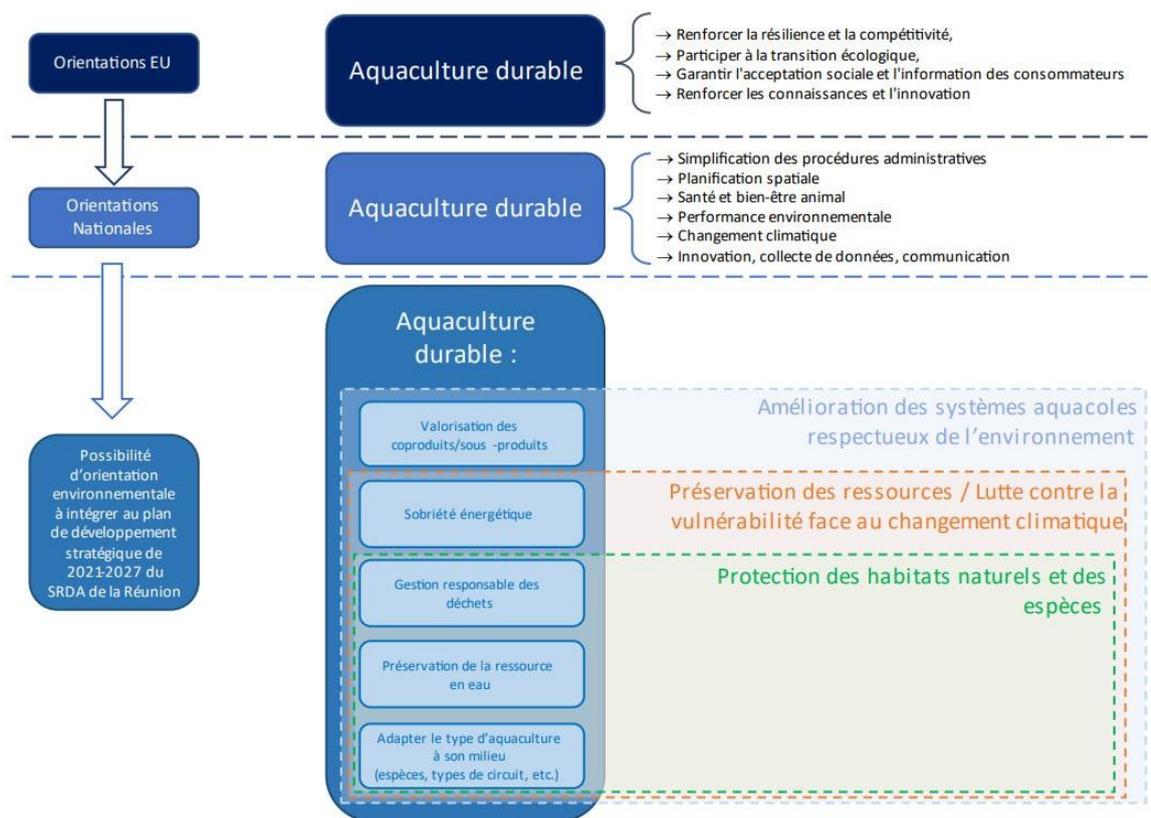
- la filière repose sur des espèces introduites depuis plus de 50 ans (tilapias et truite) et que leur présence dans le milieu naturel est limitée (truite) ou irréversible (tilapia) ;
- et que la propagation des EEE est en augmentation ces dernières années, il apparait nécessaire d'avoir une démarche ERC sur ces problématiques, que ce soit au titre des élevages de poissons de bouche (tilapias, truite, truite de mer, ...) ou d'aquariophilie (liste non établie à ce stade).

Les préconisations issues de l'Évaluation Environnementale concernant la finalisation du plan stratégique



FIGURE 69 : INDICATION DES DOCUMENTS/ORIENTATIONS STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE SRDAR SUR LE LONG TERME

FIGURE 70 : PISTES ET EXEMPLES POUR UNE INTEGRATION DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ORIENTATIONS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE 2021-2030 DU SRDAR



7. Préconisations pour le dispositif régional d'accompagnement

Si nous nous ancrions sur les **FREINS & OBSTACLES** que rencontrent les aquaculteurs existants et les porteurs de projet, nous pourrions citer :

1. L'ACCES AU FONCIER, qu'il soit terrestre ou maritime
2. LE « PARCOURS DU COMBATTANT » dû à la complexité administrative et réglementaire, à la multiplicité des intervenants et aux délais pour obtenir les autorisations nécessaires
3. LA PRISE EN COMPTE ET LE FINANCEMENT DE TOUTES LES FORMES D'AQUACULTURE, alimentaire (couverte par le FEAMPA) et non alimentaire (aquaponie – aquaculture ornementale)
4. L'APPROVISIONNEMENT en alevins
5. LE SUIVI TECHNIQUE et la résolution rapide des problèmes technologiques rencontrés
6. L'ASSURANCE des cheptels
7. La CONNAISSANCE DES MARCHES de consommation et la concurrence des pays tiers

Il existe conjointement des difficultés spécifiques liées à tel ou tel type d'aquaculture : financement de la majeure partie de l'investissement en AQUAPONIE, autorisations d'entrée des espèces pour l'AQUARIOPHILIE et le financement des projets...

Le dispositif régional d'accompagnement peut apporter des réponses aux difficultés rencontrées :

1. **L'ACCES AU FONCIER**, qu'il soit terrestre ou maritime : *Porter la mise en place dans les territoires des **ZONES AQUACOLES PRIORITAIRES** permettant d'inverser le processus d'accès au foncier pour l'aquaculteur*

Comme pour les zones d'activité, la Région peut programmer avec les Intercommunalités et les services de l'État la création de zones aquacoles :

- Ces zones seraient identifiées et cartographiées
 - Suivant les tailles d'exploitation aquacole envisagées, les études environnementales et d'impacts seraient pré-réalisées
 - Les autorisations environnementales seraient obtenues ou a minima bien engagées (eau, terrain)
 - Les réseaux seraient déjà disponibles (route, eau, électricité, téléphonie)
 - Une source en énergie renouvelable disponible à proximité (champ solaire ou projet de toiture solaire anticipée)
2. **LE « PARCOURS DU COMBATTANT »** et les délais pour obtenir les autorisations nécessaires : *Créer, à l'instar de l'interprofession réunionnaise des fruits et légumes, un **Guichet Unique** pour accueillir et suivre les démarches administratives et les démarches de financement du porteur de projet, aquaculteur professionnel en développement ou nouvel entrant dans la filière. Ceci est une action qui interviendrait en complément des actions éligibles du Guichet FEAMPA.*

3. LA PRISE EN COMPTE ET LE FINANCEMENT DE **TOUTES LES FORMES D'AQUAPONIE** (aquaponie – aquaculture ornementale) :

L'aquaponie est la combinaison de 2 types de production agricole : l'aquaculture et l'hydroponie qui permet de faire vivre ensemble en parfaite harmonie plantes et animaux aquatiques dans un système fermé :

- Les poissons sont nourris par des granulés
- Les rejets des poissons sont transformés par des bactéries en nutriments assimilables par les végétaux
- Les plantes hors sol (hydroponie) se nourrissent de cette eau nutritive et la purifie
- L'eau retourne dans les bassins des poissons

Le circuit aquaponique additionne par conséquent des équipements pour l'aquaculture des poissons et des équipements pour le maraîchage (des serres pour la culture des légumes hors sol). Le lien entre ces deux unités est le circuit de l'eau. Suivant les latitudes, il faut prévoir un apport additionnel d'eau entre 10 et 20 % par jour ce qui représente une réelle gestion durable de l'eau.

Le financement des projets aquaponiques se répartit entre la partie aquacole couverte au niveau européen par le FEAMPA, le Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, et le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, pour la partie maraîchage. Le circuit de l'eau, suivant une instruction nationale, est repris par le FEAMPA. Le taux de subvention de la partie FEAMPA est de 85 %, bien supérieur au taux de subvention du FEADER du fait des plafonnements.

Les projets aquaponiques peuvent faire face à un problème de financement si la partie maraîchage est importante, car les subventions FEADER sont plafonnées au niveau régional. Les trois projets de ferme commerciale aquaponique (de dimension supérieure aux unités domestiques), situés à Saint-Leu, à La Possession et à Cambaie, font face à cette problématique, avec au final et à cet instant un taux de subvention global limité (de l'ordre de 40 %). Les porteurs de projet sont dans l'incapacité de lever les 60 % manquants. *Passer à côté de ces projets qui sont porteurs de développement local et d'insertion, sera fort regrettable pour le territoire.* Un tour de table est nécessaire pour optimiser le niveau de subventions, également pour explorer les possibilités de garanties publiques sur prêt. Les services de la Région recherchent actuellement la meilleure solution.

Dans le cadre de la révision du Programme Opérationnel du FEAMPA, il sera judicieux de dédier une partie spécifique à l'aquaponie, en lien avec le PO FEADER.

Concernant l'aquaculture ornementale, activité prometteuse en développement à La Réunion, exercée par de vrais professionnels, **le FEAMPA ne finance plus l'aquaculture non alimentaire**. Dernièrement, certaines entreprises ont pu avoir recours au plan de relance pour financer par subventions une bonne partie de leurs investissements. Des parcours sont à appréhender par la Région en mobilisant le FEDER et d'autres fonds spécifiques sur des arguments de développement économique, de création d'emploi, de développement durable (si les investissements projetés sont remarquables sur ce point – gestion de l'énergie, gestion de l'eau, &) et d'attractivité touristique.

Pour les questions d'introduction des espèces sur le territoire pour l'AQUARIOPHILIE, la FRA devrait pouvoir agir pour instaurer une communication fluide entre les professionnels du secteur et les services de l'Etat, la DEAL en particulier, dans le respect de la réglementation sur les Espèces Exotiques Envahissantes.

4. **L'APPROVISIONNEMENT en alevins** : *Remettre en place une **écloserie collective multi-espèces** de bonne dimension cogérée par l'Institut Bleu et par la Fédération Réunionnaise Aquacole. Ne financer que des projets individuels d'écloserie que si la ferme est intégrée (production – transformation – distribution de produits finis) et de bonne dimension, afin d'éviter le dispersement des moyens (principe d'efficience).*

Les pisciculteurs actuels se sont organisés depuis la fin d'HYDRÔ Réunion, réduisant leur niveau d'activité, pour répondre à des marchés de niche devenus indépendants. L'expression du besoin en alevins risque d'être faible.

Les aquaponistes, en multiplication à l'échelle domestique et artisanale, ont des besoins, qui pourraient prendre une autre dimension avec les trois projets de ferme de dimension commerciale, intégrés pour certains aux projets d'Écocité.

Le besoin en alevins va aussi et surtout être nécessaire pour les entrants, porteurs de projet aquacoles, répondant à l'appel régional de développer la sécurité alimentaire.

Nous parlons d'écloserie collective, soutenue par conséquent par la Région Réunion, car les acteurs existants et ceux identifiés pour le futur ne présente pas la capacité ni la volonté de créer une écloserie privée capable d'alimenter en toute neutralité la filière aquacole réunionnaise. Une écloserie collective cogérée avec les professionnels via la Fédération Réunionnaise Aquacole semble être la solution adaptée.

Le plan d'actions prioritaires à 3 ans expose les modalités de réalisation de ce sujet.

5. **LE SUIVI TECHNIQUE** et la résolution rapide des problèmes technologiques rencontrés : *Idem pour le suivi technique des fermes, le suivi des lots, les partages d'expérience, avec la mise en place de nouveau d'un Centre Technique Aquacole géré par l'Institut Bleu et co-piloté avec la FRA. Faire respecter la réglementation sur le suivi des lots.*

Au vu de la sous-production des fermes actuelles (50 % de taux d'utilisation des capacités existantes), la mise en place d'une assistance technique apparait comme une grande nécessité. Idem pour les porteurs de projet.

Il convient aussi de respecter la réglementation en garantissant le suivi des lots.

Le plan d'actions prioritaires à 3 ans donne les modalités pratiques, qui ont été partagées.

6. **L'ASSURANCE des cheptels** : *Composer un fonds de garantie en cas d'épidémie ou de fléau afin de couvrir le défaut d'assurance que connaissent les fermes. Ce fonds peut être cofinancé par le FEAMPA volet national (dispositif assurantiel). Les publications des appels à projet et appels à manifestation d'intérêt sont en attente au niveau de FranceAgriMer.*

C'est un sujet bien connu des aquaculteurs français et européens. L'Europe semble avoir pris la mesure de ce besoin en introduisant, à l'instar de l'agriculture, un régime assurantiel, utile pour sécuriser les aquaculteurs.

7. **La CONNAISSANCE DES MARCHES** de consommation et la concurrence des pays tiers : *Financer des études collectives portées par la FRA visant à bien apprécier le marché des produits aquacoles de La Réunion, marché de l'alimentation mais aussi marché de l'ornement.*

Comme le plan d'actions prioritaires à 3 ans le met en exergue, il convient de lancer dès que possible des études de marché permettant d'actualiser les données de marché existants, et d'appréhender les données prévisionnelles. Les derniers travaux proches de ce sujet ne permettent pas de disposer de cette vue précise des marchés domestiques aquacoles :

- Marché des produits aquacoles poissons et crustacés
- Marché des produits aquacoles spiruline voire algues

- Marché des produits aquacoles d'ornement

Ces études attendues sont avant tout QUANTI (production de résultats quantitatifs permettant de dimensionner les marchés). L'aspect QUALI (niveau d'acceptation par les consommateurs des produits aquacoles) semble mineur car il apparaît que les produits aquacoles sont « adoptés » par les Réunionnais depuis ces dernières années. Cependant, la dimension QUALI permettrait d'affiner l'évaluation des potentiels.

Ces études doivent constituer une des bases de la relance aquacole projetée.

CONCLUSIONS ACTIVES

Les différents travaux, les différentes analyses, les différents outils produits dotent la Région Réunion d'atouts pour réussir la relance de l'aquaculture réunionnaise. Cette relance et le changement d'échelle concomitant de la production devraient pouvoir contribuer significativement à la sécurité alimentaire du territoire.

La Région Réunion impulse une nouvelle dynamique, et nous notons déjà des avancées significatives (concrétisations durant les travaux). Les études complémentaires et les investissements à venir vont conforter ce mouvement.

Il appartiendra aux acteurs de « jouer le jeu » en se mettant en synergie, avec les parties prenantes de la filière, afin de relever ce défi de nourrir la population réunionnaise.

N'oublions pas les crises récentes (Covid-19) et les défis à venir : baisse des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique, baisse de la production mondiale de pétrole qui ont eu et auront des conséquences sur le modèle alimentaire basé sur les importations.

C'est aussi un défi national, celui de maîtriser son avenir, d'être plus autonome en termes d'alimentation de la population, **d'être aussi beaucoup plus efficient, résilient afin de transmettre aux générations futures des ressources renouvelables et abondantes. C'est notre devoir.**



LES ANNEXES

- Historique des Faits
- Guide Plan d'actions prioritaires à 3 ans

Historique des faits de la filière aquacole

(extraits du rapport intermédiaire SRDAR se

DATE	REUNION	OUTREMER & TERRITOIRES VOISINS	INTERPRETATION
1	années 70	Début de l'aquaculture à la Réunion. TRUITE (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) à Hellbourg.	la genèse – le début de la Truite
2	1972	Introduction de la chevrette à l'île Maurice à partir d'Hawaï	
3	1976	Introduction de la chevrette en Martinique à partir de l'île Maurice	
4	1978	Plan vert en Guyane : démarrage de l'élevage de la chevrette	
5	1981	Création de l'ADAM – association pour le développement de l'aquaculture en Martinique	
6	1985-87	Programme d'accompagnement IFREMER sur le camaron (chevrette) : démonstration de la faisabilité sur 3 ha à Saint-Paul, écloserie pilote, accompagnement de nouveaux producteurs	le début de la Chevrette
7	1985	Introduction du Camaron (CHEVRETTE – <i>Macrobracium rosenbergii</i>) à La Réunion à partir de l'île Maurice (projet initié par le Conseil Général), Partenaire technique = IFREMER	Introduction de l'ombrine en Martinique
8	1986	Projections de production de camarons (chevrettes) de 50 à 100 t/an sur 30 ha. Création d'une SICA Aquacole pour création d'une écloserie collective, mise en place d'un encadrement technique des producteurs.	la première écloserie collective de camaron (chevrette)
9	1987-88	Début R&D sur l'ombrine IFREMER Martinique	
10	1988	Fin d'activité de la SICA Réunionnaise d'Aquaculture – arrêt du soutien de l'IFREMER	
11	1989	Mise en place d'une politique régionale pour le développement aquacole	la volonté politique régionale
12	1989	Pic de production de camaron (chevrette) : 2 Tonnes – importation de 7 tonnes depuis Maurice	
13	1989	Echec relatif du programme camaron (chevrette). Recentrage du développement aquacole	
14	1989	Etude de faisabilité sur la création d'une ferme intensive de crevettes péneïdes à l'Étang Salé à la demande de la Région Réunion (prestation de Brl) – Projet avorté / problème de pompage / faible viabilité économique. Décision d'orienter le développement aquacole sur la pisciculture continentale (choix du tilapia rouge pour initier ce développement)	l'échec sur les Crevettes Pénéïdes
15	1989	Acquisition par la REGION REUNION de 23 hectares de terrains de l'Étang salé (terrains sur lesquels sera installé le futur Centre Aquacole et l'ARDA). Début des travaux du Centre Régional d'Application Aquacole (CRAA).	le début du centre technique aquacole
16	1990	12 ha de chevrettes en production. Post-larves locales ou importées de Maurice.	Premiers élevages d'ombrine en Martinique
17	1990	Travaux de construction du bâtiment du Centre Régional d'Application Aquacole à l'Étang salé – gestion en régie par la Région Réunion jusqu'en mai 1991	
18	1990	Création de l'ARDA Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture avec délégation de gestion du Conseil Régional du Centre Régional d'application Aquacole – Introduction par l'ARDA d'hybride rouge d'Oreochromis (Red Florida / Gueule Rouge) depuis la Martinique (mis en élevage à la ferme CORAIL à St Leu) – TILAPIA. Programme de transfert/développement de la filière.	le début du Tilapia
19	1991-93	Programme de transfert /développement de la filière tilapia avec l'appui initial du CERHEMER (lagunage de Méze) puis l'appui du "CIRAD pisciculture" (Montpellier) – Elaboration des itinéraires techniques et du premier modèle technique de production en étang (travaux menés par l'ARDA au CRAA) – Développement du marché local par l'ARDA de début 1991 à fin 1993 – Nouvelles introductions de souches de Red Florida (Floride).	Déplacement d'une délégation de la SICA guadeloupéenne d'aquaculture pour étudier les possibilités de création d'une structure regroupant les structures aquacoles des DOM (soutien Odeadom)
20	1992	Programme d'étude sur l'élaboration de standards d'élevage, vérification de la viabilité économique de la filière, définition de stratégies de développement	
21	1992	Création de l'ARVAM Association Réunionnaise de Valorisation Marine	
22	1992	Création, par l'ARDA, d'une petite écloserie collective de chevrette sur le site de la ferme Corail avec le soutien technique de la SICA Guadeloupéenne d'Aquaculture	
23	1993	Création du Groupement des Aquaculteurs Réunionnais (GAR)	la première association d'aquaculteurs
24	1993	Agrément du premier programme sectoriel (PSDA – Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture)	le premier programme stratégique aquacole
25	1994	Création d'Eclosia au CRAA de l'étang salé : station d'alevinage spécialisée sur la production de juvéniles de tilapia/tilapia pré-grossis dédiée au soutien du développement de la filière	la première écloserie collective de Tilapia
26	1994	Premier transfert ARDA/Producteurs – Installation d'un premier producteur de tilapia – Max Dyckeroff qui deviendra Aqua Austral (modèle d'élevage semi-intensif en étang) – Transfert du marché aux producteurs/suspension des ventes par l'ARDA. Poursuite du programme de R&D : Introduction de nouvelles souches de tilapia (<i>Oreochromis aureus</i>)	

	DATE	REUNION	OUTREMER & TERRIT	
27	1994	Création de la Fédération Aquacole Réunionnaise (FAR) – composée de l' Arda – Gar – Apr association pour la promotion en milieu rural – Ede établissement départemental de l'élevage)		la première fédération aquacole
28	1994	Création d'AQUACOOP – coopérative des aquaculteurs de La Réunion		la première coopérative aquacole
29	1994	Etude de marché par le GAR. Révision du PSDA et lancement de l'expérimentation d'élevage en retenues collinaires.		
30	1995	Premiers transferts ARDA/agriculteurs des hauts (installation de petits élevages en cage en retenue collinaire ou en bassins sur source) en partenariat avec l'APR	Martinique – disparition de la SICA aquacole	le premier élevage en retenue collinaire
31	1996	Installation d'un nouvel éleveur de tilapia sur le site du CRAA à l'Etang salé (René Brigaudet – Aquagol)		
32	1997	Création du CENTRE DES EAUX DOUCES au sein de l'ARDA – diversification des activités de R&D dans le domaine de l'hydrobiologie (fort soutien/encouragement de l'Etat) – Création d'une école de l'Eau à l'Etang Salé – Développement de partenariats scientifiques avec l'INRA/CNRS/UNIVERSITES/MNHM...		la création de l'école de l'eau
33	1999-2003	Programme R&D ARDA : "Transfert en aquaculture Marine" – premiers travaux sur la dorade "gueule pavée " (à partir de larves importées de Maurice) et sur l'ombrine (à partir d'ufs importés de Martinique) - Mise en place d'un partenariat contractuel avec l'IFREMER en 2001/2002 sur la maîtrise de la reproduction de l'ombrine et de la dorade – Programme R&D ARDA : maîtrise du risque « offshore » – conception d'un système d'ancrage supportant des cages immergeables adapté au contexte cyclonique.		la création de cage anti-cyclone le début de l'Ombrine à La Réunion
34	1999	Création de la station expérimentale en pisciculture marine du Port (ARDA)	Introduction de l'Ombrine à Mayotte par AQUAMAY (depuis Israël et Monaco) – Installation d'une ferme semi-industrielle dans le lagon (Mayotte Aquaculture/famille Charvoz)	
35	2000-02	Poursuite du programme d'installation des éleveurs de tilapia (Installation de MM Hervé et Nicole Sinama puis de M. Yann Robert dans l'Est&) - Développement des installations de R&D à la station Marine du Port de l'ARDA		
36	2000	Introduction de l'OMBRINE (<i>Sciaenops ocellatus</i>) à la Réunion par l'Arda (depuis la Martinique) : production des premiers alevins exportés vers Mayotte. Initiation d'un partenariat technique avec AQUAMAY (Mayotte) qui durera jusqu'à la liquidation d'AQUAMAY en 2013.		
37	2001	Premier transfert des acquis sur l'ombrine : Création de la ferme " Aquamarine de Bourbon " en Baie de Saint-Paul. Pisciculture marine d'ombrine.		le développement de l'ombrine
38	2003-16	Fournitures régulières d'ufs d'ombrine à la FMM - Ferme Marine de Mahébourg de Maurice – par ARDA puis HYDRO REUNION	Demande de coopération technique officielle de la FMM à l'ARDA	
39	2003	Changement d'actionnaire au sein d'AQUAMARINE DE BOURBON – augmentation de la production et du stock vif en cage – développement du marché local et premiers essais de vente à l'export (Hexagone)	Entrée en production de la FMM (Ferme Marine de Mahébourg) à Maurice – Prévision 400 T avec objectif 3 000 T en 2017 d'ombrine et de bar	
40	2004-08	Programme de transfert/développement de la filière COBIA (<i>Rachycentron canadum</i>) – Introduction de juvéniles de cobia – Partenariat avec les Etats Unis (Virgin Institute – Equipe de Mike Swartz) par l'ARDA – Accompagnement d'un projet privé au Port en aquariologie / élevage de post-larves capturées avec des lights trap.		le début d'une structuration de la coopération aquacole des DOM
41	2004-06	Programme de transfert/développement sur l'élevage de l'ombrine en circuit fermé – Création d'un pilote de production au Port par l'ARDA – appui technique ponctuel de l'IFREMER	Première Rencontre Interdom sur la pisciculture marine à la Martinique	
42	2006	Aquamarine de Bourbon se tourne vers l'ARDA car la société rencontre de sérieuses difficultés financières (manque de fond de roulement pour gérer l'important stock vif en cage)		
43	2007	Obtention du label CRT – Centre de Ressources Technologiques – pour l'ARDA	2ème rencontre interdom/outremer aquaculture à Mayotte – Création de l'Union des Aquaculteurs des OutreMer – UAOM – Décision de pérenniser les biennales de l'aquaculture des Outremer	
44	2007	Création de la Société Aquacole des Mascareignes (SAM) par absorption des actifs de Aquamarine de Bourbon – entrée de l'ARDA dans le capital – ferme ombrine – Recapitalisation – consolidation de l'outil de production en mer – relance du marché local (obtention de la Certification de Conformité de produits – NF) – Lancement du projet pilote d'élevage de cobia		
45	2008-16	Implication de l'ARDA dans le Programmes R&D interdom/ génétique de l'ombrine / Ifremer /UAOM : Ombringen puis Genodom puis Harmogedom	Programmes R&D interdom/ génétique de l'ombrine / Ifremer /UAOM : Ombringen puis Genodom puis Harmogedom	
46	2010-14	Pilote aquaponie et pilote spiruline (ARDA) et expérimentations	3ème rencontres biennales de l'aquaculture des Outremer à Tahiti	les premiers pilotes Aquaponie et Spiruline
47	2010	Création du Centre d'Appui à La pêche Palangrière Réunionnaise – CAP RUN – en lien avec les associations de pêcheurs – Développement d'un partenariat avec l'IRD	4èmes biennales de l'aquaculture des outremer en Guadeloupe sous l'égide de l'UAOM	
48	2011-12	Premières implications de l'ARDA dans l'installation de producteurs de spiruline		
49	2011	Définition et proposition d'un itinéraire technique Spiruline		

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

INTREPREUNION

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

	DATE	REUNION	OUTREMER & TERR	
50	2012	Début de la "crise requins" – Démarrage des attaques des médias sur la SAM – Fragilisation financière de la société (baisse des ventes&) - Recherche de nouveaux actionnaires dans un contexte très tendu		
51	2012	Etude de viabilité technico-économique avec le modèle Tilapia/salade – Aquaponie	Liquidation d'AQUAMAY à Mayotte	
52	2012	Mise en place des premières formations en Aquaponie		
53	2012	Lancement filière spiruline par l'ARDA (avec convention)		la naissance de la filière spiruline
54	2013	Mise en liquidation de la SAM – démontage de toutes les installations aquacoles en Baie de St Paul	5èmes biennales de l'aquaculture des outremer à Paris sous l'égide de l'UAOM – participation d'Hydro Réunion	
55	2013	Accès au fonds de compensation des surcoûts pour les produits de l'aquaculture (intervention de l'ARDA)– Implication de l'ARIPA dans la filière (c'est malheureusement trop tard pour la SAM&)		
56	2013	Partenariat scientifique avec le Cirad Montpellier (UMR Intrepid) et le lycée agricole de La Canourgue (Lozère) – Aquaponie		
57	2013	Installation des premiers projets, construction de deux raceways à l'ARDA à l'étang salé. Essais et optimisation des cultures (milieu de culture BIO, &) - Aquaponie		
58	2013	Création association Spiruline Péi – 17 membres Cahier des charges production & commercialisation 1eres productions individuelles vendues 1ers évènements forains (festival Alimenterre, rassemblement Unité Métis) Collaboration pôles de compétitivité PACA et Bretagne Rapprochement CYROI Logo collectif	La Région Martinique élabore le Plan Régional de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Martinique (PRDAPM)	
59	2014–16	Projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine – SRDAM cartographies SIG – en attente d'évaluation environnementale	L'aquaculture rejoint le Fonds Européen pour la pêche – C'est la fin du dispositif d'assistance technique (techniciens détachés) connu sous le régime agricole	
60	2014	Crise "ARDA / Producteurs tilapias association aquacole APAR " : manque d'alevins		début de la phase de déclin
61	2014	Diagnostic de la filière piscicole d'eau douce – Damien Desprez		
62	2014	Mise en place de formation pour l'autonomisation des éleveurs de Tilapia à la production de juvéniles (technique du happa)		
63	2014	Relance de la production d'alevins de Tilapia à l'ARDA		
64	2014	test d'itinéraire technique de culture de plantes à fruits (tomates, concombres, poivrons, etc &) - Aquaponie		
65	2014	Construction de deux raceway à l'IUT de St Pierre – Aquaponie		
66	2014	Convention SIREN et QUALITROPIC – Spiruline		
67	2015	Création d'HYDRO-REUNION par suite au transfert des activités CRT et de R&D de l'ARVAM vers l'ARDA		
68	2015	Accompagnement du premier porteur de projet privé en aquaponie (Miellerie de Marla) – Aquaponie		
69	2015	Spiruline – Adhésion REUNION EQUITABLE Marchés forains avec logo individuels + mention Spiruline Péi 19 membres (porteurs de projet et producteurs)		
70	2016	Fin des livraisons d'Sufs d'ombrine à MAURICE		
71	2016	Tests d'élevage d'ombrine à basse salinité, formations pour les agriculteurs et particuliers – Aquaponie		test de couplage ombrine en aquaponie
72	2016	Spiruline – Mention valorisante Produit Pays Réunion Marchés forains avec marque collective Déplacement à Bruxelles pour opportunité sur autres bactéries alimentaires		
73	2017	13 membres (porteurs de projet et producteurs) Pic des ventes pour la filière – Spiruline		l'essor de la spiruline
74	2018	Liquidation d'HYDRO-REUNION , rachat des actifs matériels et immatériels par l'agence NEXA	La pandémie mondiale de la Covid-19 rend prioritaire la mise en place de projets alimentaires territoriaux afin de booster la production alimentaire locale et de pallier aux risques de pénurie alimentaire	fin de l'assistance technique collective
75	2018	Spiruline – Problème de productivité, pertes répétées de productions, ruptures de stocks		

	DATE	REUNION	OUTREMER & TERR	
76	2019 – 20	Lancement du programme d'insertion via l'aquaponie au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Louis	Création du Conseil Consultatif RUP – et du Groupe de Travail Aquaculture	
77	2019	Création du CITEB– Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques, filiale de NEXA, qui reprend les actifs d'HYDRO–REUNION hors foncier, la station d'Etang Salé demeure la propriété de la Région	La Collectivité Territoriale de Martinique lance la réalisation d'un nouveau Centre Technique Aquacole, et Halieutique – CTAH	la relance d'un centre technique aquacole ?
78	2019	Aqua Austral lance la pisciculture de l'Esturgeon, et son caviar (innovation)		le début de l'esturgeon 1er caviar réunionnais
79	2019	Spiruline – Problème de productivité résolu, et objectif initial finalement atteint (5 g/m ² /j), mais dans une seule ferme de l'association		
80	2020		Mise en place du FEAMPA 2020–2026	
81	2020	Arrêt 2nd plus grand producteur, reste 2 membres actifs à l'association Spiruline Pei dont un produisant par intermittance à présent		
82	2021	Extinction du stock de géniteurs d'ombrine de La Réunion, géniteurs vieillissants due à un incendie à la Sapmer mitoyenne de la station du Port qui est endommagée		
83	2022	Le plan de relance enregistre l'inscription de projets privés aquacoles		
84	2022	Elaboration du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture – SRDAR (marine et continental – toutes formes d'aquaculture, alimentaires et non alimentaires) – Plan Stratégique Aquacole Régional – étude d'un repositionnement stratégique (transition écologique et autosuffisance alimentaire du territoire) – début de la réhabilitation du site de l'Etang du Gol à Etang Salé (site Arda Hydroréunion propriété de la Région Réunion).		début de la phase de renaissance ?

84 faits



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce projet / cet investissement est soutenu par le volet REUNION du programme FEAMPA. Il est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.

Pour une relance aquacole réussie...

PLAN D' ACTIONS À 3 ANS

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE
AQUACOLE DE LA RÉGION RÉUNION

SRDA RÉUNION



Dans le cadre des travaux du Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture de La Réunion (SRDAR), la Région a souhaité étendre l’ouvrage par l’élaboration d’un Plan de Développement de la Filière Aquacole de La Réunion. Ce plan doit doter la filière aquacole réunionnaise d’une nouvelle stratégie à l’horizon de 2027, horizon du programme européen FEAMPA 2021-27 en cours.

La filière aquacole réunionnaise étant à des niveaux de production historiquement bas, la filière présentant cependant une nouvelle dynamique (création de la nouvelle fédération aquacole, développement de l’aquaponie, de l’aquariophilie, ...), l’impératif de la souveraineté alimentaire et la transition écologique bas carbone étant dominants dans l’après Covid, la Région a demandé que soit étudié un plan d’actions prioritaires à 3 ans capable d’orienter la filière et de générer une dynamique de relance aquacole.

Le présent plan d’actions conçu sous forme de guide opérationnel répond à cette demande :

- En argumentant en faveur de l’action proposée : **POURQUOI ?**
- En exposant les aspects de cette action, en lien avec la réalité du territoire de La Réunion : **COMMENT ?**
- En proposant un processus réaliste, et non que conceptuel, de mise en œuvre : **CONCRETEMENT ?**
- En partageant des conseils, des contacts, des expériences utiles, des observations : **RETOURS D’EXPERIENCE ?**
- En abondant le propos d’illustrations : quels **APPORTS** connus ?



1 Remise en place d'une **Assistance Technique** avec une **écloserie collective** et un **suivi des fermes**

1^{er} temps
 Ecloserie Tilapia Truite
 CITEB Grand Port ou
 Laboratoire Souches
 Etang Salé

2 Création de la **Fédération Réunionnaise Aquacole** – 1^{er} programme d'actions - Permanent

3 **2 études de marché** – consommation intérieure **produits aquacoles** – débouchés possibles **spiruline**

4 **étude de préfiguration INSTITUT BLEU Grand Port Pôle Scientifique et Technique**
 1^{er} volet Scientifique

5 **site Etang Salé – 1^{er} temps CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE**
 remise à niveau

6 **Adoption SRDAR et définition des ZONES AQUACOLES PRIORITAIRES en lien avec les modèles économiques aquacoles**

7 **Adoption du Plan Régional de Développement de l'Aquaculture**
 plan stratégique
 aides à l'investissement
 aides au fonctionnement
 projets alimentaires territoriaux (restauration collective)

Sécurisation des Fermes
 Assuranciel Fermes & Cheptels
 Financement Aquaponie
 Financement Aquariophilie
 Cadre d'exercice de l'Aquariophilie

2nd volet Aquacole (dimensionnement)

8 **site Etang Salé – 2nd temps AAP Pépinière gérée par l'INSTITUT BLEU**
 aquaculture – aquariophilie
 fermes autonomes en énergie

9 **Transfert Ecloserie Tilapia Truite aux Professionnels (Etang Salé)**

2nd temps
 Etude de faisabilité
 Pilote Ombrine
 CITEB Grand Port

10 **Plan de communication produits aquacoles poissons & crustacés spiruline made in Réunion**

Transfert Pilote Ombrine aux Porteurs de Projet (circuits fermés)

3^{ème} temps
 Etude de faisabilité
 Pilote Bourgeois & autres espèces
 CITEB Grand Port

11 **Plan Energie – Aquaculture (covalorisation)**

12 **(fondation) INSTITUT BLEU CITEB Grand Port Etang Salé**
 coopération
 formation
 uaom



LES 12 FICHES ACTION

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

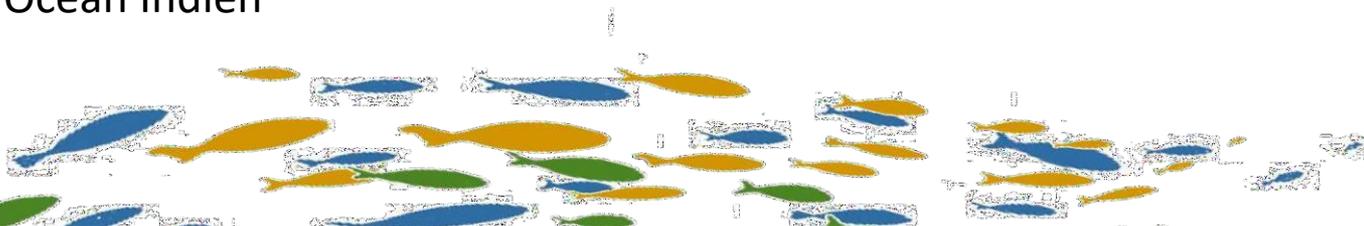
Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



1. Assistance technique
2. Création de la Fédération Réunionnaise Aquacole
3. Études de marché
4. Étude de préfiguration de l'INSTITUT BLEU au Grand Port – Pôle scientifique et technique
5. Étang Salé remise à niveau du CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE temps 1
6. Adoption SRDA Réunion et définition des zones aquacoles prioritaires
7. Plan Régional de Développement de l'Aquaculture & sécurisation des fermes
8. APP site Étang Salé temps 2
9. Transfert écloserie Tilapia Truite aux professionnels
Étude du pilote Ombrine
Étude du pilote Vivaneau Bourgeois
10. Plan de communication
11. Plan énergie – aquaculture (covalorisation)
12. HUB Aquacole Océan Indien



Remise en place
d'une Assistance
Technique avec une
écloserie collective
et un suivi des
fermes

1^{er} temps
Écloserie Tilapia Truite
CITEB Grand Port ou
Laboratoire Souches
Étang Salé

La filière aquacole réunionnaise ne dispose plus à ce jour d'un centre technique aquacole ni en eau de mer ni en eau douce. Le CITEB créé en 2019 et qui a repris les équipements d'HYDRO-REUNION au Grand Port suite à la liquidation de la structure en 2018 n'est pas en capacité à ce jour de remplir ce rôle de centre technique, et ne dispose pas de surcroît d'une lettre de mission en ce sens.

Une des causes de la chute de la production aquacole réunionnaise (environ 60 tonnes actuellement pour une capacité de production de 120 tonnes) est l'absence d'une assistance technique permettant d'accompagner les fermes, de suivre les lots, et d'assurer la fourniture d'alevins régulière et de qualité pour le grossissement.

Un aquaculteur en tilapia est devenu pleinement autonome (**écloserie intégrée**), deux autres disposent d'une écloserie qui ne fonctionne pas (besoin d'une assistance technique).

La relance aquacole nécessite de soutenir dans un premier temps les fermes aquacoles existantes en résolvant leurs problèmes techniques, ainsi que les porteurs de projet, notamment en aquaponie, en répondant à leurs besoins en alevins (Tilapia pour les bas et Truite pour les hauts). **Les aquaponistes sont demandeurs d'une écloserie collective.**

COMMENT ?

Sous l'impulsion de la Région Réunion, les travaux du SRDAR ont permis d'identifier les existants, les besoins et les potentiels (rapport SRDAR 2023). Sur la partie Assistance Technique, le dernier Comité Technique n°2 du 3 février 2023 a permis **de partager la façon de faire** suivante :

- Traiter d'abord les urgences en mettant en place une écloserie de Tilapia, voire de Truite (eau douce) soit :
 - Option 1 - sur le site du CITEB au Grand Port, site facilement activable et déjà occupé avec du personnel sur place mais non qualifié en aquaculture
 - Option 2 - sur le site d'Étang Salé dans l'ancien bâtiment « salle souches » actuellement occupé par les services techniques de la Région.
- Mettre à disposition des techniciens aquacoles CITEB pour l'accompagnement des fermes.
- Construire ensuite la nouvelle écloserie Tilapia et Truite sur le site d'Étang Salé en réhabilitant l'ancienne écloserie ARDA du site, cette écloserie collective serait confiée aux professionnels afin de s'assurer de sa pleine utilisation (création d'une nouvelle coopérative via la fédération).

A court terme, afin de choisir la meilleure option concernant le site provisoire d'accueil de l'écloserie collective, il conviendrait de solliciter l'avis de la nouvelle fédération aquacole, créée le 16 février dernier, et de réaliser un calcul technico-économique pour évaluer les deux options qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Le site du Grand Port ne dispose que de l'eau douce du réseau ce qui génère un coût significatif. Ce site permettrait par contre de concentrer les moyens dans un premier temps (éviter la dispersion entre les deux sites Grand Port et Étang Salé). Rappelons-le il s'agit d'une solution de courte durée avant le transfert de l'écloserie aux professionnels (écloserie collective). La possibilité de travailler la reproduction du tilapia en eau saumâtre (2 à 5 ppm) pourrait soulager la question de l'eau douce, l'acclimatation des alevins se faisant alors dans les fermes.

1. Demander à la Fédé de confirmer les besoins en alevins en vue de l'éclosion collective (opérateur : la FRA)
2. Lancer une rapide étude technico-économique (calcul) pour la mise en place d'une éclosion collective provisoire Tilapia et Truite suivant les deux options envisagées afin de répondre aux besoins de la relance aquacole (opérateur : le CITEB à la suite du SRDAR et du Plan de Développement de l'Aquaculture)
3. Valider l'option retenue avec la Fédération Réunionnais Aquacole (opérateur : le CITEB et la REGION)
4. Mettre en route l'éclosion collective provisoire Tilapia et Truite (opérateur : le CITEB)
5. Définir un planning d'actions échelonnées « assistance technique » de moyen terme (opérateurs : le CITEB et la FRA)
6. Lancer les travaux de réhabilitation du site d'Étang Salé (opérateur : la REGION)
7. Proposer aux fermes et aux éclosiers privés l'assistance technique (opérateur : le CITEB)
8. Créer une coopérative pour accueillir l'assistance technique (opérateur : la FRA)
9. Transférer l'éclosion collective provisoire à la coopérative sur le site d'Étang Salé (opérateurs : le CITEB - la FRA – la COOP)

EXPERIENCES

Certains territoires d'Outre-Mer connaissent la même déstructuration de la filière aquacole comme Mayotte, la Martinique et la Guadeloupe, avec la perte de leur centre technique. Les éclosiers sont à présent privés et intégrés aux fermes.

La Martinique a décidé en 2021 de recréer un centre technique dénommé **Centre Technique Aquacole et Halieutique de la Martinique – CTAH** : La construction devrait se finaliser fin 2025 ; Le centre technique sans les murs commencera dès la mi-2023.

Concernant les autres territoires d'Outre-Mer, depuis 2010, la **Polynésie Française** possède un Centre Technique Aquacole (VAIA) qui est géré par la CAPF (Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie Française). Cet outil permet d'approvisionner en post-larves et en juvéniles l'ensemble de la filière aquacole du pays.

Pour ce qui est de la **Nouvelle-Calédonie**, la technopole ADECAL a inaugurée le CCDTAM (Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine) en 2016. Ce dernier a pour objectif d'étudier la faisabilité technico-économique de la pisciculture marine et plus largement de contribuer à la diversification aquacole.

APPORTS

Suite à la visite technique du site ex ARDA d'Étang Salé organisée par la Région, le schéma ci-après présente les modalités de remise à niveau du site, avec un 1^{er} temps urgent d'utilisation du bâtiment laboratoire souches pour réactiver une éclosion collective, si cette option est retenue.

Schéma aménagement 1 - Site aquacole Étang Salé

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



PROPOSITION SUITE À LA VISITE COLLECTIVE DU SITE D'ÉTANG SALÉ LE 3 FÉVRIER 2023 À L'INVITATION DE LA RÉGION.

TEMPS 1 à très court terme : Relance de la filière aquacole par la mise en place de nouveau d'une écloserie collective de Tilapia pour alimenter les aquaculteurs, aquaponistes d'aujourd'hui et de demain – Option A sur le site CITEB du Grand Port – Option B mobiliser rapidement le bâtiment technique B du site d'Étang Salé pour organiser une écloserie PROVISoire pour le Tilapia – transfert ensuite sur la partie Centre Technique du site d'Étang Salé (dispositif de 1 à 5). C'est une rapide étude de faisabilité qui pourra entraîner un choix entre Options A et B.

TEMPS 2 : Aménagement de la partie Centre Technique Aquacole, remise à niveau des réseaux (réseau séparé) pompes, vannes et conduits. Périmètre restreint en lien avec le niveau de production d'aujourd'hui et espéré pour demain de la filière aquacole réunionnaise qui renaît. Organisation pour l'accueil d'une pépinière d'entrepreneurs existants ou nouveaux (préparation temps 3).

TEMPS 3 : Aménagement de la partie Pépinière (le reste du site – parties centrale et droite en entrant). Aménagements sommaires permettant de mettre à niveau le réseau séparé (pompes – vannes – conduits), le reste demeurant à la charge des entrepreneurs sélectionnés dans l'AMI pour entrer dans la pépinière. Les aménagements des bassins seront fonction des besoins spécifiques des entrepreneurs entrants.

Création de la
**Fédération
Réunionnaise
Aquacole** – 1^{er}
programme d'actions
- Permanent

POURQUOI ?

Il existe sur le territoire différentes associations entre aquaculteurs, suivant les spécificités de chacun, montrant la diversité du secteur à La Réunion (et son atomité). **Il manque une représentation unique qui, tout en étant garante de l'expression de la diversité, puisse occuper les chaises prévues pour entendre l'avis du secteur.**

L'Institut Bleu en charge de l'Économie Bleue pour la Région propose à la future fédération de siéger afin de porter la parole et les besoins des aquaculteurs professionnels de La Réunion.

Par ailleurs, les nouveaux outils d'assistance technique que la Région et le CITEB envisagent de mettre en place doivent **être co-conçus et co-gérés avec les professionnels.**

Les travaux du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture ont généré une dynamique qui appelle à se structurer et à mettre en place une véritable animation de filière par les professionnels.

COMMENT ?

Le comment est défini par les aquaculteurs eux-mêmes :

- Dans un premier temps a été créée une **association PCS AQUA** qui proposera son adhésion à l'interprofession ARIPA afin de permettre à l'ensemble des aquaculteurs d'accéder au plan de compensation des surcoûts (une seule des associations y accédait à ce jour) : le PCS pourtous.
- Dans un second temps a été créée le 16 février 2023 la Fédération Réunionnaise Aquacole pour défendre et promouvoir l'ensemble du secteur

La fédération existe à présent. Elle aura besoin dans les temps prochains de se doter d'un 1^{er} programme d'actions et de moyens (embauche d'un(e) salarié(e) permanent(e)).

1. Attendre que la nouvelle fédération aquacole se soit structurée (organigramme et premières orientations) (opérateur : la FRA)
2. Exprimer les attentes de la Région à la FRA dans le cadre de la relance aquacole (opérateur : la REGION)
3. **Étudier le financement d'un permanent pour la fédération** dans le cadre d'un programme structurant à 5 ans, programme en lien avec le SRDAR et le Plan de Développement Aquacole (opérateur : la REGION et la FRA)

EXPERIENCES

La majorité des territoires d'Outre-Mer ont connu des associations pour le développement des activités aquacoles :

- La Martinique avec l'ADAM (Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique), année d'activité (1988 - 2004), association en cours de réactivation dans le cadre de la construction du nouveau Centre Technique Aquacole et Halieutique,
- La Réunion avec l'ARDA (Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture), créée en 1991 puis est devenue Hydro-Réunion, terminée en 2019 et dont les actifs ont été sauvegardés pour partie par la reprise opérée par le CITEB,
- Saint-Pierre-et-Miquelon avec l'ARDA (Association pour la Recherche et le Développement de l'Aquaculture), créée en 1997 et toujours active (étendue à l'halieutique),
- Mayotte avec AQUAMAY (Association pour le Développement de l'Aquaculture à Mayotte) année d'activité (1999 - 2015) fermée,
- La Guadeloupe avec le SYPAGUA (Syndicat des Producteurs Aquacoles de GUAdeloupe), créé en 2004 et toujours en activité,
- La Polynésie française avec la CAPF (Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie Française), créée en 2010 et très active,
- La Guyane avec l'AAG (Association Aquacole de Guyane), créée en 2012, remplacée par AQUAGUY en 2018.

L'UAOM (Union des Aquaculteurs d'Outre-Mer) ayant vu le jour en 2008, est actuellement en sommeil mais compte bien être réactivée d'ici peu au vu de la relance aquacole projetée en Martinique, à La Réunion, en Guyane, voire à Mayotte.

2 études de marché – consommation intérieure produits aquacoles – débouchés possibles spiruline

Le secteur ne dispose pas d'études de marché récentes et précises concernant la consommation de produits aquacoles sur le marché domestique de La Réunion. L'État avec la Direction de la Mer Sud Océan Indien a réalisé en 2022 une étude sur les produits aquatiques intitulée « Étude relative à l'organisation et à la structuration du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion » qui porte essentiellement sur les produits de la mer et n'apporte pas de données précises sur les produits aquacoles.

L'ARIPA serait demandeuse d'une étude spécifique sur les produits aquacoles.

Afin de partir sur une bonne base pour la relance aquacole et pour les développements à venir, le lancement d'études de marché semblent particulièrement nécessaires. Des questions demeurent sur la commercialisation du Tilapia et des problèmes de débouchés importants sont constatés concernant la Spiruline.

COMMENT ?

Suivant nos échanges, il serait a priori judicieux de réaliser **deux études de marché** :

- Une spécifique à la question de la SPIRULINE
- L'autre générale pour les PRODUITS AQUACOLES, poissons et crustacés, à destination de l'ALIMENTAIRE

Ces études de marché doivent se focaliser sur la CONSOMMATION en réalisant des études QUANTI et QUALI. Il conviendra aussi de faire un FOCUS sur la RESTAURATION COLLECTIVE dans le cadre de la Loi Egalim, de la Loi Climat & Résilience et du Label Rup.

L'étude concernant la SPIRULINE s'attachera à mesurer la notoriété de la spiruline locale, ainsi que la pertinence d'une labellisation BIO.

1. Consulter la Fédération Réunionnaise Aquacole sur les attentes et besoins concernant la connaissance marché (opérateur : la REGION)
2. Consulter l'interprofession ARIPA (opérateur : la REGION)
3. Définir les cahiers des charges des deux études de marché, POISSONS & CRUSTACES aquacoles, et SPIRULINE (opérateur : la REGION)
4. Lancer les appels d'offre pour les deux études de marché (opérateur : la REGION)
5. **Intégrer les résultats** en adaptant le plan d'actions prioritaires et le plan stratégique de développement aquacole (opérateur : la REGION)
6. Intégrer les résultats en adaptant le programme d'actions de la fédération (opérateur : la FRA)
7. Alimenter l'action 10 concernant la mise en place d'un plan de communication (opérateur : la FRA)

EXPERIENCES

Le lien pourrait être fait avec les travaux menés par BG SEA CONSULTING et VIA AQUA « Étude relative à l'organisation et à la structuration du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion » de 2020 pour la DMSOI. Le rapport final consulté ne présente pas d'informations précises sur la partie aquacole, l'essentiel des informations portant sur les produits de la mer de La Réunion.

Par ailleurs, **FranceAgrimer vient de lancer un marché** pour une étude intitulé « Évaluation de la consommation des produits aquatiques dans les départements et régions d'Outre-Mer » « Lot 1 : Évaluation de la consommation des produits aquatiques à la Réunion et Mayotte » au mois de mars 2023. Avant d'envisager les études spécifiques pour La Réunion évoquées dans cette fiche actions, il sera utile de vérifier le contenu exact des rapports attendus pour cette étude FranceAgrimer et de se positionner dans la continuité, en complément, avec les questions et besoins précis exprimés dans le cadre des travaux du SRDAR.

APPORTS

Nous présentons ci-après un extrait du cahier des charges de l'étude FranceAgriMer du mois de mars 2023.

Article 2 : Contenu de la prestation – lot 1

L'objectif du lot 1 du marché est la réalisation d'une étude sur la consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion et Mayotte, qui sont capturés ou élevés sur ces territoires ou bien importés.

Il s'agit d'identifier les espèces les plus consommées (poissons, coquillages et crustacés), en quantifiant les flux capturés, élevés ou importés afin de déterminer les leviers et les mesures à mettre en œuvre pour organiser la consommation des produits halieutiques et, de mieux répondre à la demande du consommateur final.

En l'espèce, la mise en œuvre sera effectuée selon les quatre parties suivantes :

1^{re} partie : Etat des lieux de la consommation (poissons, coquillages et crustacés)

Au titre de cette partie, il est attendu un état des lieux général des espèces consommées ci-dessous listées.

- Ombrine
- Truite
- Tilapia
- Crevette d'eau douce
- Coquille Saint Jacques
- Sole
- Baudroie
- Merlu
- Calmars
- Bars commun
- Langoustine
- Seiche commune
- Merlan
- Cardine France
- Maquereau commun

Il s'agit d'une liste minimale, que le prestataire complète dans son offre s'il juge d'autres espèces importantes à étudier en termes de capture/importation/aquaculture ; sachant que la liste définitive est l'objet d'une validation lors du premier COPIL.

Cet état des lieux général va permettre au prestataire de quantifier la consommation des produits halieutiques à la Réunion et Mayotte.

Il est plus précisément attendu du prestataire qu'il dresse, parmi les espèces validées lors du premier COPIL :

- o La liste des espèces pêchées et quantités associées
- o La liste des espèces d'aquaculture et quantités associées
- o La Liste des espèces importées et leurs origines et quantités.

Dans ces trois cas de figure, la part de marché des importations par rapport aux espèces produites localement devra être étudiée.

Ce premier état des lieux doit également permettre de dresser une liste de 5 à 7 espèces les plus consommées.

ACHETEUR	Envoyé en préfecture le 23/12/2024
(Etablissement)	FranceAgriMer
Adresse	Reçu en préfecture le 23/12/2024
Adresse	Publié le 23/12/2024
	ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE
Évaluation de la consommation des produits aquatiques dans les départements et régions d'Outre-Mer	
Lot 1 : Évaluation de la consommation des produits aquatiques à la Réunion et Mayotte	
Procédure établie conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique	
Consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert L.2120-1-3°, L.2124-1 à L.2124-2, R.2124-2-1° et R.2161-3.2° à R.2161-5 du code de la commande publique susvisé	
Date d'envoi à publication au JOUE et au BOAMP : 03 mars 2023	
Lien direct de téléchargement du dossier de consultation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2170842&orgAcronyme=b4n	

2^e partie : Les circuits de commercialisation des espèces consommées dans le marché local

Le but de cette 2^e partie est de pouvoir cartographier les circuits de commercialisation des espèces halieutiques les plus consommées et de tracer les flux de l'amont à l'aval.

Pour ce faire, le prestataire est chargé :

- de tracer les circuits de commercialisation des espèces les plus consommées identifiées dans la première partie, en fonction de leur origine ou provenance, à savoir de la pêche, de l'aquaculture ou des importations (il convient de toujours mentionner le pays exportateur).
- de déterminer les quantités et les prix des espèces les plus consommées selon la provenance (aquaculture/pêche ou importation).

3^e partie : Etude consommateur

En se basant sur les résultats quantitatifs des deux premières parties, cette partie de l'étude a pour objectif de dresser une analyse qualitative et doit permettre de révéler le comportement (demande et attentes) des consommateurs dans les DOM vis-à-vis des produits halieutiques.

Cette analyse doit intégrer l'autoconsommation.

Pour ce faire, le prestataire doit :

- o Identifier les attentes et les tendances de la consommation dans le marché local de chaque région et pour chaque espèce parmi les espèces les plus consommées
- o Diagnostiquer l'approvisionnement des espèces les plus consommées sur le marché local et évaluer autant que possible, la suffisance du marché local par rapport à la demande.

4^e partie : Analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

L'objectif de cette partie est de consolider toutes les données recueillies et analysées dans les trois premières parties de l'étude afin de déterminer le potentiel de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la Réunion et Mayotte.

En l'espèce, pour le lot 1 du marché, il est attendu :

- o Les opportunités de consommations des produits halieutiques
- o Les forces et faiblesses (accessibilité et attractivité des espèces selon leur origine et la demande du consommateur)
- o Les menaces
- o Les freins de consommation des produits halieutiques selon leurs provenances

	Evaluation de la consommation des produits aquatiques dans les départements et régions d'Outre-Mer	Code Doc CCTP – LOT 1	Page Page 4 sur 7
---	--	--------------------------	----------------------

**étude de préfiguration
INSTITUT BLEU Grand Port
Pôle Scientifique et Technique
1^{er} volet Scientifique**

Le Grand Port Maritime a proposé aux acteurs scientifiques du territoire travaillant sur le volet MER prioritairement (Institut Bleu, CITEB, Ifremer, Ird, ...) **de mettre à disposition un hangar de 2 000 m² entièrement rénové à l'horizon de 2025 afin d'accueillir un pôle ayant une vocation d'appui technique et scientifique à la filière Economie Bleue.**

Ce pôle permettrait de concentrer les moyens scientifiques et techniques, et répondrait à la demande des acteurs scientifiques d'avoir plus de place.

Ce pôle pourrait accueillir les domaines ayant attiré à l'Economie Bleue, également aussi l'aquacole continentale en coopération possible avec l'Inrae et le Sysaff, le Cirad, ...

COMMENT ?

L'Institut Bleu serait le pilote de ce projet.

Le hangar est limitrophe des installations actuelles du CITEB au Grand Port (ex Hydro Réunion). Ces installations seraient transférées dans ce pôle, l'actuel hangar du CITEB serait alors repris par la SAPMER, le voisin immédiat.

La station de pompage avec ses 5 postes serait connectée au nouvel hangar voisin, avec des espaces extérieurs disponibles également.

Le lancement d'une 1^{ère} étude de préconfiguration sur le volet SCIENTIFIQUE (analyse des besoins, identification des activités sur site, parties prenantes) permettrait d'engager les travaux.

Constatant les résultats de la relance aquacole, au moyen de la mise en place de l'assistance technique et de l'écloserie Tilapia Truite provisoire par le CITEB, **si ces résultats confirment le mouvement de relance aquacole sur le territoire**, une seconde étude pourrait apprécier les moyens nécessaires en termes de R&D et en termes TECHNIQUE pour la partie AQUACOLE. **Le but serait d'accompagner par ces moyens scientifiques et techniques le changement d'échelle de la filière aquacole.**

**2nd volet Aquacole
(dimensionnement)**

CONCRETEMENT...

1. Définir le projet de POLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE halieutique et aquacole au GRAND PORT (opérateurs : GPMR et INSTITUT BLEU)
2. Consulter les acteurs scientifiques et professionnels concernés (opérateur : l'INSTITUT BLEU)
3. Réaliser une analyse des besoins et un cahier des charges fonctionnel (opérateur : l'INSTITUT BLEU)
4. Lancer les études techniques (opérateur : l'INSTITUT BLEU)



EXPERIENCES

L'organisation de la filière aquacole polynésienne (hors-perliculture) regroupe 4 acteurs principaux :

- Centre de recherche (IFREMER) - Contribution à l'innovation de la filière et soutien scientifique aux producteurs,
- Service de l'Etat (DRM) - Contribution au transfert de compétences et soutien technique aux producteurs,
- Coopérative (CAPF) - Approvisionnement en post-larves de crevettes et en juvéniles de poissons aux producteurs,
- Aquaculteurs - réalisent le pré-grossissement, grossissement et commercialisation des produits.

APPORTS

Nous présentons ci-après les schémas d'organisation des pôles scientifiques et techniques de la Polynésie Française.

Organisation de la Polynésie Française

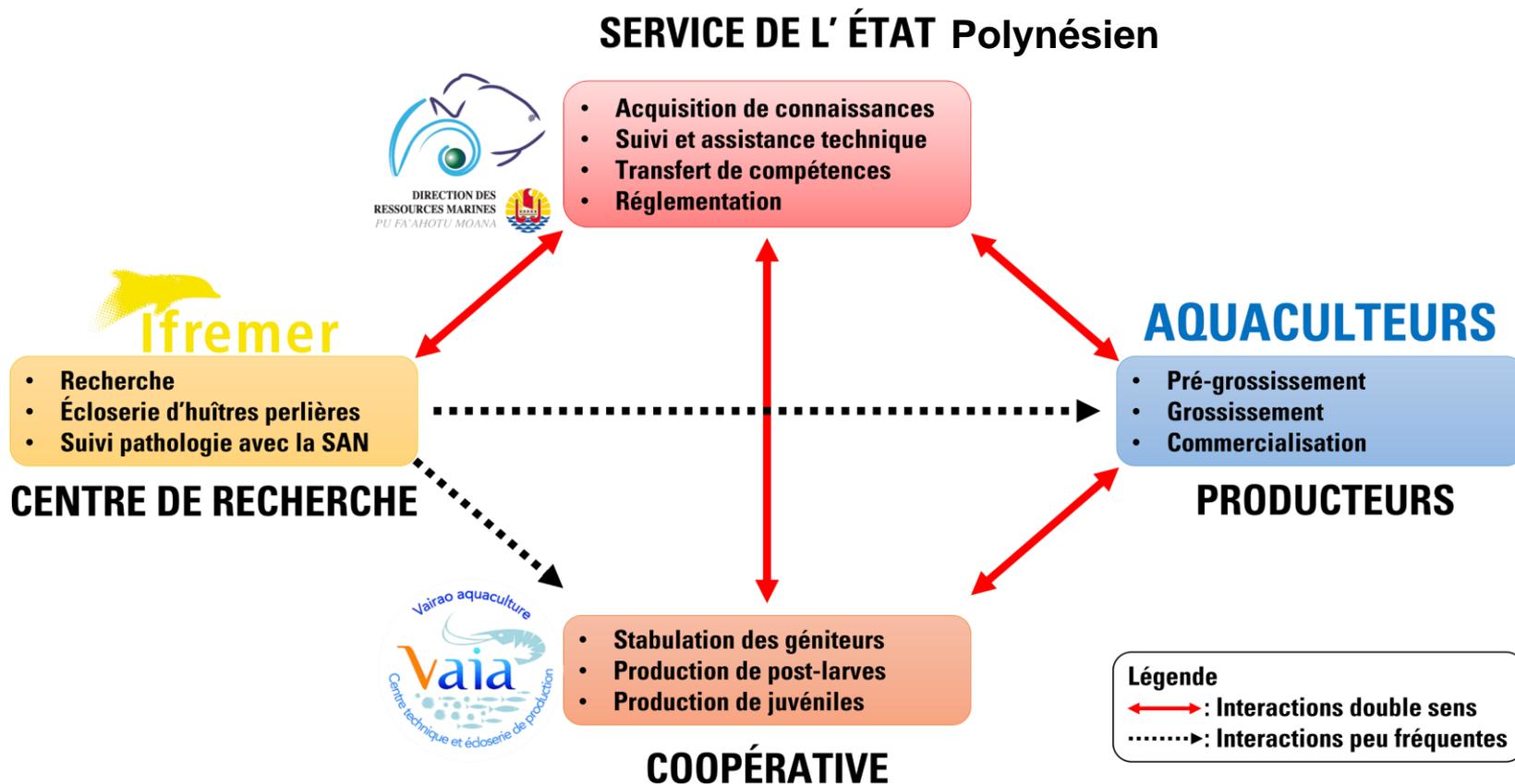
Relations entre les différents acteurs aquacoles et leurs activités

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie Française



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID.: 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

- 9 sociétés adhérentes
- 5 aquacultures
 - 3 crevetticultures
 - 3 piscicultures



Gestion du Centre Technique VAIA (VAlrao Aquaculture)

Les **activités** principales :

L'approvisionnement en post-larves de **crevettes**

L'approvisionnement en juvéniles de **poissons**

SOUTIEN AUX PRODUCTEURS

Organisation de la Polynésie Française

Le centre aquacole de Vairao accueille les principaux acteurs aquacoles

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

S²LOW



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

Échelle 2024
S²LO

site Etang Salé – 1^{er} temps CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE remise à niveau

La REGION souhaite remettre à niveau le site d'Étang Salé de l'ex-ARDA, centre technique et scientifique dédié à la filière aquacole eau douce. Les lieux sont occupés actuellement par les services techniques et administratifs (co-working) de la Région.

La REGION envisage pour le moment de rénover les circuits de l'eau douce (forage, pompes, vannes, puits, ...), ainsi que tout ou partie des étangs bâchés en 1^{ère} phase.

La 2^{nde} phase consisterait à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour que des acteurs privés voire publics présentent un ou plusieurs projets entraînant une occupation des lieux.

Comme nous l'avons vu précédemment, dans le cadre du rétablissement prioritaire d'une assistance technique à la filière (écloserie et suivi des fermes), **le site d'Étang Salé demeure le site le plus adapté pour accueillir un centre technique eau douce.**

COMMENT ?

C'est le comment qui mérite des échanges de point de vue, étayés par des analyses techniques. **La dernière visite technique organisée par la Région service Économie Bleue en présence de la direction des services techniques de la REGION, le vendredi 3 février 2023, a permis cet échange.**

De notre côté, nous pensons que la réhabilitation du site devrait suivre le cheminement suivant :

- Réhabiliter en priorité dans une 1^{ère} phase les circuits et bassins pour la partie CENTRE TECHNIQUE, c'est-à-dire la **partie Est** du site (cf le plan Action 1). 3 bassins de 800 m² sont concernés, avec les 3 lagunes les entourant. Le tout devant former un **1^{er} RESEAU AUTONOME**. Cette réalisation de court terme (1 an ?) permettrait d'accueillir le transfert de l'écloserie provisoire Tilapia et Truite du CITEB Grand Port ou du laboratoire Souches d'Étang Salé, comme élaboré dans l'ACTION 1.
- Installer le CITEB, la Coopérative des Aquaculteurs destinée à gérer l'écloserie collective Tilapia Truite, ainsi que la Fédération Réunionnaise Aquacole. **Le site dispose de locaux neufs**, toujours sur sa partie Est, locaux précédemment occupés par l'initiative et l'équipe d'Isopolis.
- Construire les nouveaux bâtiments du Centre Technique d'Étang Salé : Station Géniteurs, Écloserie collective, Bassins de prégrossissement.
- Planifier ensuite avec le CITEB le lancement d'une AMI, plutôt un AAP, pour l'occupation de la partie Ouest du site (création d'une pépinière aquacole ?).
- Réhabiliter la partie Ouest en réalisant un **2nd RESEAU AUTONOME**.

1. Suivant la visite technique opérée le vendredi 3 février 2023, en présence des personnes de la Région (service Economie Bleue et services techniques), des aquaculteurs professionnels (notamment deux membres représentant la future fédération), et le bureau d'étude Alvi, **produire une synthèse des besoins et contraintes et tracer le chemin proposé pour la réhabilitation du site. Faire approuver ce chemin par la Fédération Réunionnaise Aquacole, par le CITEB et par l'Institut Bleu (opérateur : la REGION)**
2. Si l'option 2 de la fiche action 1 est retenue, installer l'écloserie Tilapia Truite provisoire dans l'ancien laboratoire Souches (opérateurs : la REGION avec la FRA et le CITEB)
3. Réhabiliter la partie Est des circuits et bassins et composer un réseau autonome n°1 (opérateur : la REGION).
4. **Installer la Coopérative des Aquaculteurs destinée à gérer l'écloserie collective Tilapia Truite, ainsi que la Fédération Réunionnaise Aquacole dans les locaux administratifs neufs vacants de la partie Est (opérateur : le CITEB).**
5. **Reconstruire les bâtiments techniques partie Est pour accueillir l'écloserie définitive Tilapia Truite cf fiche Action 1 transférée soit du CITEB Grand Port option 1 soit du CITEB Étang Salé laboratoire Souches option 2 (choix de l'action 1). Les bâtiments accueilleront la station géniteurs (sécurisée contre les vols), l'écloserie collective et les bassins de prégrossissement jusqu'à 30-40 g (opérateur : la REGION).**
6. Confier la gestion du site au CITEB et la gestion de l'écloserie collective à la COOPERATIVE AQUACOLE (opérateur : la REGION).
7. **Établir un Business Plan du Centre Technique – feuille de route et comptes prévisionnels (opérateur : le CITEB)**

La Martinique a décidé de remettre en place un centre technique. Les travaux d'étude du centre technique aquacole et halieutique de la Martinique (CTAH) se sont déroulées en 3 phases :

1. Étude de faisabilité technique et commerciale
2. Faisabilité juridique
3. Élaboration d'un plan d'affaires et d'une étude architecturale

La Collectivité Territoriale de la Martinique n'attendra pas la construction physique du centre technique pour apporter son soutien à la filière aquacole martiniquaise. Un centre technique « sans les murs » sera rapidement mis en place dans un 1^{er} temps pour :

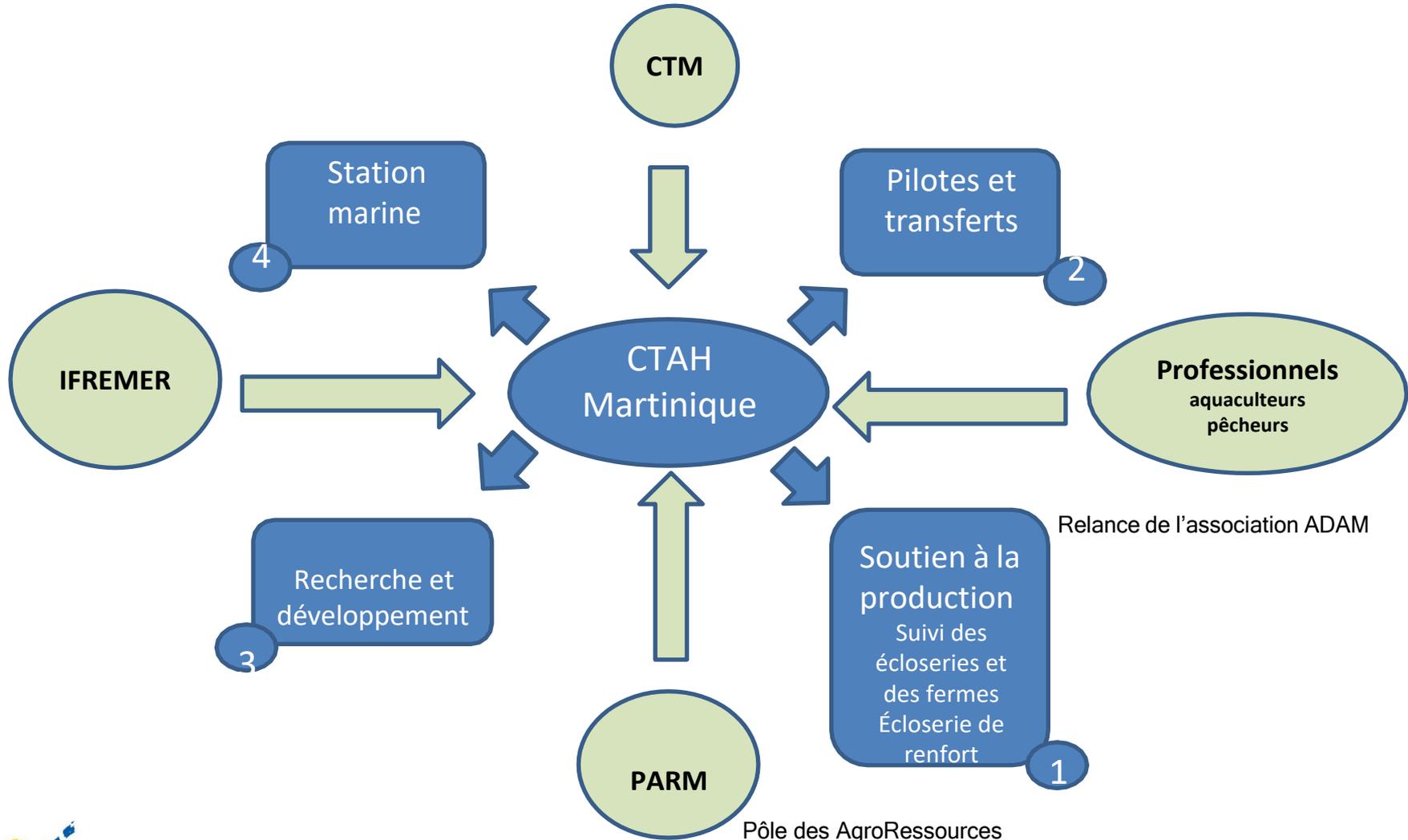
- Proposer un suivi technique des éclosiers privés et des fermes existantes et celles en relance,
- Prendre en charge la remarquable station de géniteurs d'ombrine d'IFREMER Martinique.

EXPERIENCES

Organisation prévue du Centre Technique Aquacole et Halieutique (2023 - sans les murs et 2026 - avec les murs)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

Collectivité Territoriale de la Martinique



**Adoption SRDAR
et
définition des
ZONES AQUACOLES
PRIORITAIRES
en lien avec les
modèles économiques
aquacoles**

Les travaux du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture - SRDAR, continentale et marine, dans la continuité des travaux engagés sur la période 2014-16 par les services Aquaculture et Systèmes d'Information Géographique (SIG) de la Région, ont défini des **sites propices ciblés qui faciliteraient à la fois la relance aquacole à 3 ans et le changement de dimension du secteur aquacole (augmentation significative du niveau de production en produits aquatiques locaux).**

Les travaux ont défini également les modèles économiques aquacoles en lien avec ces sites propices ciblés.

Ces travaux, conceptuels, partagés, validés par les acteurs professionnels et les acteurs de la filière aquacole réunionnaise, appellent à préciser les voies et moyens pour une concrétisation, à savoir, à notre sens, l'inversion du processus d'installation foncière par la **définition de zones aquacoles prioritaires** où les aquaculteurs existants pourraient se développer et où les nouveaux entrants, porteurs de projet, pourraient se réaliser.

COMMENT ?

A la suite de la définition des sites propices ciblés, et de leur cartographie, des réunions avec l'État, le Département, les Communautés et les Communes pourraient s'organiser à l'initiative de la Région afin de poser le concept de « zones aquacoles prioritaires ». Ce partage, cet affinement conduirait à cartographier précisément ces zones prioritaires et faire en sorte que les porteurs de projet aquacoles puissent présenter leur dossier d'entreprise sur ces zones, avec plus de facilité quant à l'accès au foncier.

La constitution d'un guichet unique serait très utile en faisant les liens et en accompagnant la présentation des dossiers d'installation et notamment de financement (sur le Feampa pour l'aquaculture uniquement, sur le Feampa mixé avec le Feader pour l'aquaponie). L'interprofession ARIPA pourrait jouer ce rôle de guichet unique, en lien avec la FRA qui disposerait d'un ou d'une permanent(e).

Par ailleurs, **un comité technique projets aquacoles serait également utile réunissant, en un même lieu et dans un même temps, les différents intervenants afin de réduire les délais de traitement des dossiers projet (réglementaires – sanitaires – économiques – financiers).**

1. Finaliser et approuver le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion – SRDAR 2023 (opérateur : la REGION)
2. Réunir les acteurs concernés (État, Département, Communautés et Communes) pour partager le Plan de Développement de l'Aquaculture et pour définir les ZONES AQUACOLES PRIORITAIRES (opérateur : la REGION)
3. Affiner la cartographie des SITES PROPICES CIBLES pour la relance aquacole (opérateur : la REGION)
4. Créer un GUICHET UNIQUE pour le traitement des dossiers projet aquacole (opérateur : la REGION ou l'ARIPA)
5. Mettre en place un COMITE TECHNIQUE AQUACOLE pour l'examen des dossiers projet aquacole (opérateur : la REGION)

EXPERIENCES

Concernant l'installation d'un guichet unique et d'un comité d'examen des projets, la filière agricole de La Réunion a mis en place une organisation similaire au niveau de l'interprofession Fruits et Légumes pour le traitement des dossiers projet (ARIFEL - l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de Fruits et Légumes).

La filière Pêche connaît déjà ce type d'organisation avec les Corepams.

Le but est de réduire les délais du « parcours du combattant » de celles et ceux qui souhaitent entrer dans le métier.



SITES CIBLES IDENTIFIES

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture à la Réunion

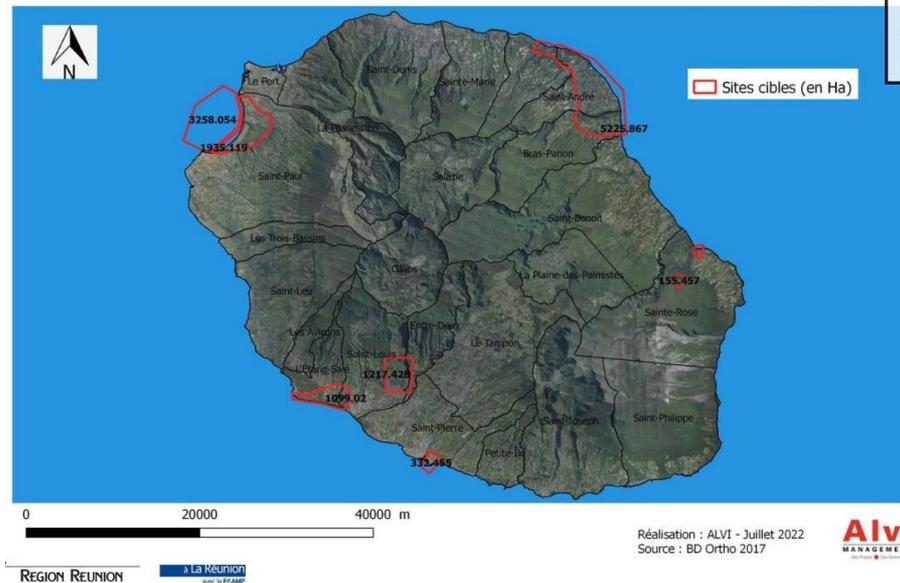


Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

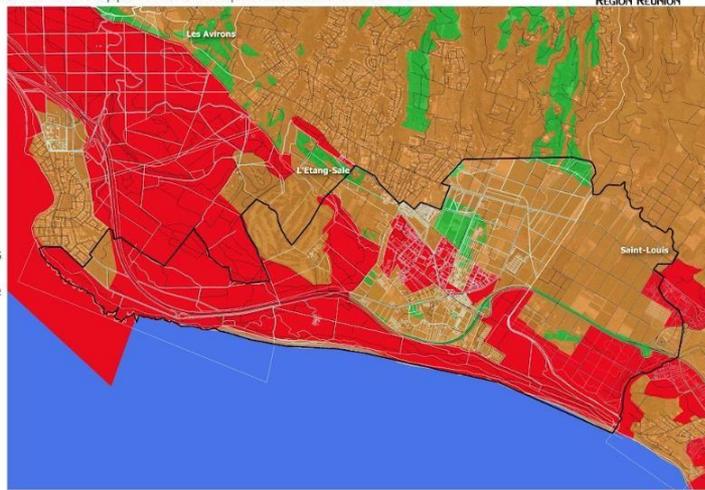


SRDAR - Sites ciblés - Plaine du Gol

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022

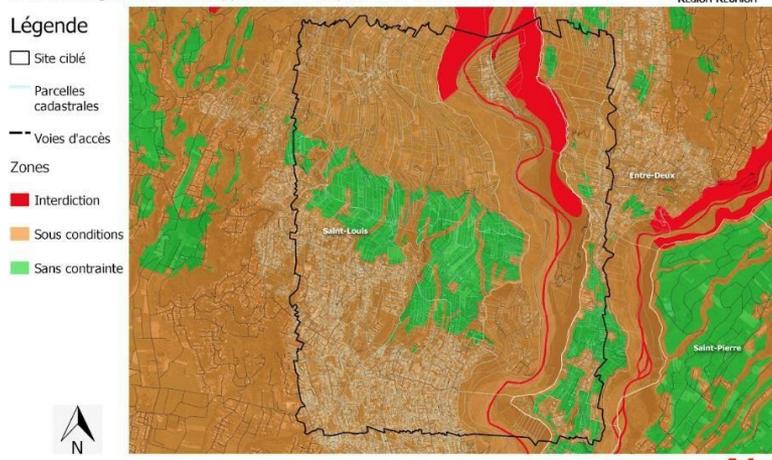


SRDAR - Sites ciblés - Rivière Saint-Louis

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



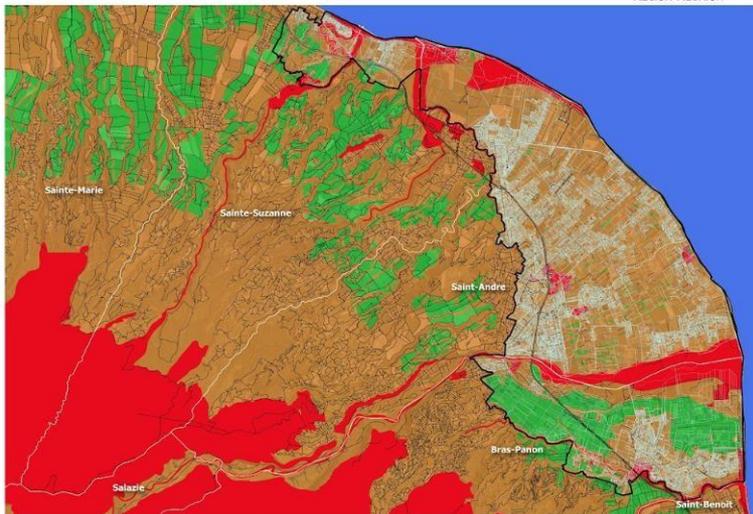
SRDAR - Sites ciblés - Plaine de Saint-André

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



0 2 4 6 8 km

Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



SRDAR - Sites ciblés - Etang Saint-Paul - Cambale

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

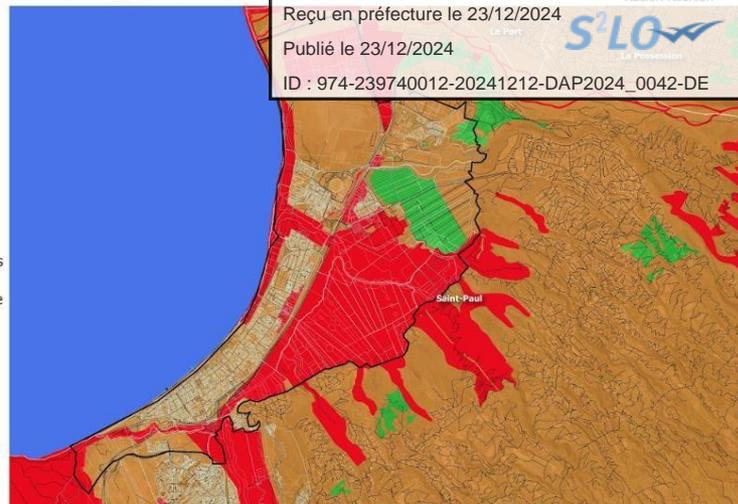
Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



0 1 2 3 4 km

Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



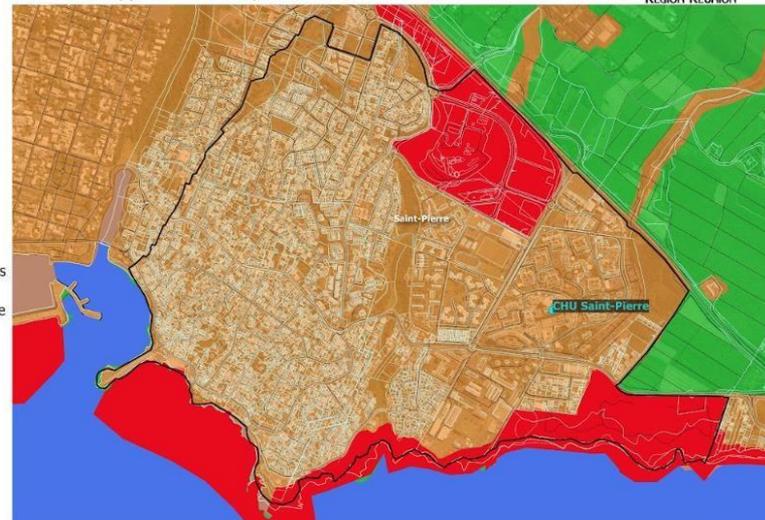
SRDAR - Sites ciblés - Saint-Pierre

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



0 0,4 0,8 1,2 km

Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



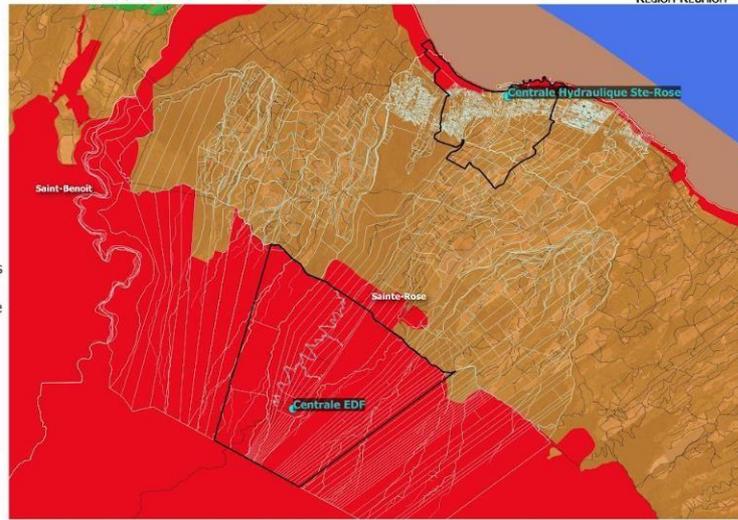
SRDAR - Sites ciblés - Sainte-Rose - Site EDF

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



0 1 2 3 4 km

Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



Adoption du Plan Régional de Développement de l'Aquaculture
 plan stratégique
 aides à l'investissement
 aides au fonctionnement
 projets alimentaires territoriaux (rhf)

Sécurisation des Fermes
 Assuranciel Fermes & Cheptels
 Financement Aquaponie
 Financement Aquariophilie
 Cadre d'exercice de l'Aquariophilie

La REGION invite les acteurs de la filière à se doter d'un plan à moyen terme, dans l'espace temps du FEAMPA - 2021-27, véritable plan stratégique inscrit dans la politique régionale d'amélioration de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire du territoire. Ce plan est issu de la concertation passée et en cours dans le cadre des travaux du SRDAR 2023.

Ce plan de développement de l'aquaculture est appelé à être « exploité » par la Fédération Réunionnaise Aquacole, **comme élément structurant pour la filière**. Ce plan est par ailleurs attendu par le CITEB afin que le centre puisse construire sa propre feuille de route.

La filière aquacole réunionnaise a besoin d'un cap, qui permettra conjointement d'allouer des ressources et des moyens pour atteindre les résultats attendus.

COMMENT ?

Les différents aspects ont été travaillés dans les **7 Groupes de Travail Aquacole** organisés par la Région fin novembre et début décembre 2022. L'illustration de la page suivante présente les différents sujets et points relevés. Le comité technique n°3 du 3 février dernier a appréhendé les orientations, les priorités de ce plan stratégique, et donner son avis. Ce plan a reçu un accueil favorable. Quelques retouches ont été introduites.

Seront finalisés prochainement le SRDAR 2023 intégrant les résultats de l'Évaluation Environnementale, et le présent PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES A 3 ANS POUR LA RELANCE AQUACOLE. Sur ces deux piliers forts, le PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE pourra se peaufiner pour doter la filière et sa nouvelle fédération aquacole **d'une ligne d'horizon**.

Les sujets qui nous apparaissent à régler, au regard de la synthèse des besoins exprimés par les aquaculteurs du territoire (version juin 2022 – consultation avril 2022), sont :

- **La sécurisation des fermes** : retour de l'assistance technique, de l'écloserie collective, et aussi solution apportée à l'assurance des cheptels, le FEAMPA prenant en compte à présent cet aspect. Concernant l'aquariophilie, il sera utile de bien délimiter le cadre d'exercice au regard des réglementations, notamment celle sur les espèces exotiques invasives, afin de prévenir de toutes interdictions.
- **Le financement de l'aquaponie**, surtout des fermes de dimension artisanale (encore appelée commerciale) faisant partie intégrante notamment du développement des écoquartiers (exemple de Saint-Leu, de la Possession et de Cambaie). Le bouclage du financement n'est pas assuré.
- **Le financement de l'aquariophilie** : là aucun fonds n'est identifié comme mobilisable. Ce ne sera plus le FEAMPA qui ne finance à présent que l'aquaculture à destination de la consommation alimentaire. Pourtant les fermes de production actuelles souhaiteraient s'étendre...

1. **Solutionner le financement de l'Aquaponie et de l'Aquariophilie afin d'accélérer le développement (opérateur : la REGION)**
2. **Finaliser le Plan de Développement de l'Aquaculture de La Réunion à l'horizon de 2027 (opérateur : la REGION)**
3. **Ajuster les aides à l'investissement et au fonctionnement (opérateur : la REGION)**
4. **Développer un véritable dispositif assurantiel protégeant les fermes des aléas et des épidémies, en profitant des dispositions du FEAMPA (opérateur : la REGION)**

EXPERIENCES

Chaque territoire d'Outre-Mer dispose d'un régime de soutien à la filière aquacole. Une approche comparée permettrait d'enrichir la présente action.

APPORTS

Programme National du FEAMPA version France (extrait)

4/ Améliorer la résilience et développer les dispositifs de types assurantiels ou exceptionnels pour l'aquaculture

La conchyliculture et la pisciculture, y compris dans les RUP, restent très largement soumises à des aléas du milieu naturel échappant à la maîtrise du producteur. La principale question est celle de la résilience d'une activité dans un contexte d'exposition croissante à des phénomènes multi-factoriels (aléas climatiques, risques sanitaires et zoosanitaires, etc.). L'objectif est de soutenir la mise en place d'un fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental pour la conchyliculture en relai des mécanismes de compensation pour pertes exceptionnelles existants, et de fournir une aide pour les primes d'assurance en pisciculture.

Le fonds de mutualisation, à caractère obligatoire, couvrira l'ensemble des professionnels de la conchyliculture. L'objectif pour l'aide à la prime d'assurances serait de couvrir environ 10% d'entreprises de pisciculture supplémentaires.

FR**12****FR**

FRUITS des GT AQUA nov 22

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE

La Région remercie les participants à ces 7 ateliers qui ont permis de débiter en abundance sur le sujet de la relance aquicole. Un travail stratégique pour le territoire d'aquaculture sera poursuivi. Des réunions techniques supplémentaires ont été organisées afin d'approfondir certains sujets porteurs. Vendredi 16 décembre 2022

FONCIER

- Zones aquacoles prioritaires (sites ciblés) avec les Interco
- Lien Aquaculture - Energie

FILIERE MARCHES

- Structuration et animation de la filière (fédération)
- Accès au Pcs plan de compensation des surcouts pour tous (asso PCS Aqua)
- Feuille de route stratégique de la filière – plan régional
- Études de marché – lien avec FranceAgriMer – besoins FRA
- Labellisations

CENTRE TECH R&D&I

- Feuille de route du CITEB et graduation temporelle des équipements entre le GP et ETANG SALE
- Assistance technique et éclosion collective
- Pôle scientifique produits aquatiques (pêche et aquaculture) au Grand Port

ENERGIE

- Co-valorisation Station hydroélectrique Swac Ferme photovoltaïque Eau irrigation
- Plan Energie - Aquaculture

FORMATION

- Enquête besoins des professionnels (FRA) (formation continue) - dispositif UFA
- Adaptation carte pédagogique Lycée de la Mer (formation initiale)

PAT

- Lien PAT – Aquaculture alimentation durable projet alimentaire territorial
- Transformation des produits aquacoles
- Développement de l'aquaponie

COOPERATION

- Centre de formation Démonstrateurs HUB Aquacole OI
- UAOM
- Coopération Ombrine Martinique Mayotte

FINANCEMENT

- Dispositif de soutien
- Financement de l'aquaponie
- Assurantiel

site Etang Salé – 2nd temps AAP

Pépinière gérée par le CITEB
aquaculture – aquariophilie
fermes autonomes en énergie

Le site d'Étang Salé occupé anciennement par l'ARDA et propriété de la REGION est **un site remarquable pour l'aquaculture**, qu'il convient de préserver au bénéfice de la relance aquacole.

Une partie du site (la partie Est) doit être réservée, selon nous, au retour de l'assistance technique à la filière (centre technique - partie eau douce), comme avant, mais de façon plus concentrée, plus efficace.

Le reste du site est valorisable et pourrait répondre aux besoins des aquaculteurs environnants en mal de développement (problème d'accès au foncier) ou souhaitant innover.

Cette base aquacole serait mixte, à la fois publique (CITEB), collective (future Coopérative), et privée (entrepreneurs), avec deux réseaux de circuit de l'eau indépendants.

COMMENT ?

À la suite de la mise à niveau des deux circuits d'eau indépendants, et de la reconstruction de la partie Centre Technique Eau Douce, nous pensons que le CITEB pourrait être chargé du management technique du site et de l'organisation des implantations privées.

Ces implantations pourraient prendre place au sein d'une nouvelle pépinière aquacole, accueillant si possible les différentes formes d'aquaculture, pisciculture, aquaponie et aquariophilie, avec deux configurations possibles :

- **L'accueil d'entreprises et de porteurs de projet en innovation (incubateur et nurserie) ou de futurs aquaculteurs avec des moyens leur permettant de pratiquer leur activité, de bénéficier d'un accompagnement, de faire murir leurs projets dans l'attente d'une installation – option que nous privilégions**
- **L'accueil d'entreprise, innovante ou non, dans un lotissement aquacole (cohabitation) – option moins réaliste vu les surfaces disponibles**

L'occasion serait belle d'introduire de l'innovation en facilitant l'implantation de fermes autonomes en énergie, grâce aux énergies renouvelables. Les toitures photovoltaïques sont un bon moyen, comme cela existe pour la ferme Aqua Austral d'Étang Salé.

1. Réaliser la mise à niveau du site d'Étang Salé en termes de réseaux - cf ACTION 1 (opérateur : la REGION)
2. Réaliser la reconstruction de la partie CENTRE TECHNIQUE du site d'Étang Salé - cf ACTION 1 (opérateur : la REGION)
3. **Confier au CITEB la gestion du site d'Étang Salé, ainsi que la propriété des installations techniques, dont la partie Écloserie Collective sera louée à la future coopérative d'aquaculteurs. Établir les différentes conventions liant les parties (opérateur : la REGION)**
4. **Concevoir la future PEPINIERE AQUACOLE, ses orientations, ses priorités et son organisation (opérateur : le CITEB)**
5. Lancer plutôt un Appel A Projet (AAP) pour l'occupation de la partie pépinière - partie Ouest du site d'Étang Salé (opérateur : le CITEB)
6. Sélectionner et planifier les installations des entrepreneurs sur le site d'Étang Salé (opérateur : le CITEB)

EXPERIENCES

Nous présentons en illustration sur la page à suivre la réalisation actuelle en Polynésie Française du zone aquacole et halieutique (février 2023).

APPORTS

Nous schématisons sur la page suivante notre vue et nos propositions concernant le futur aménagement du site d'Étang Salé

Zone Biomarine de Faratea Polynésie Française (pépinière aquacole)

Projet porté depuis 2016 par la **DRM**

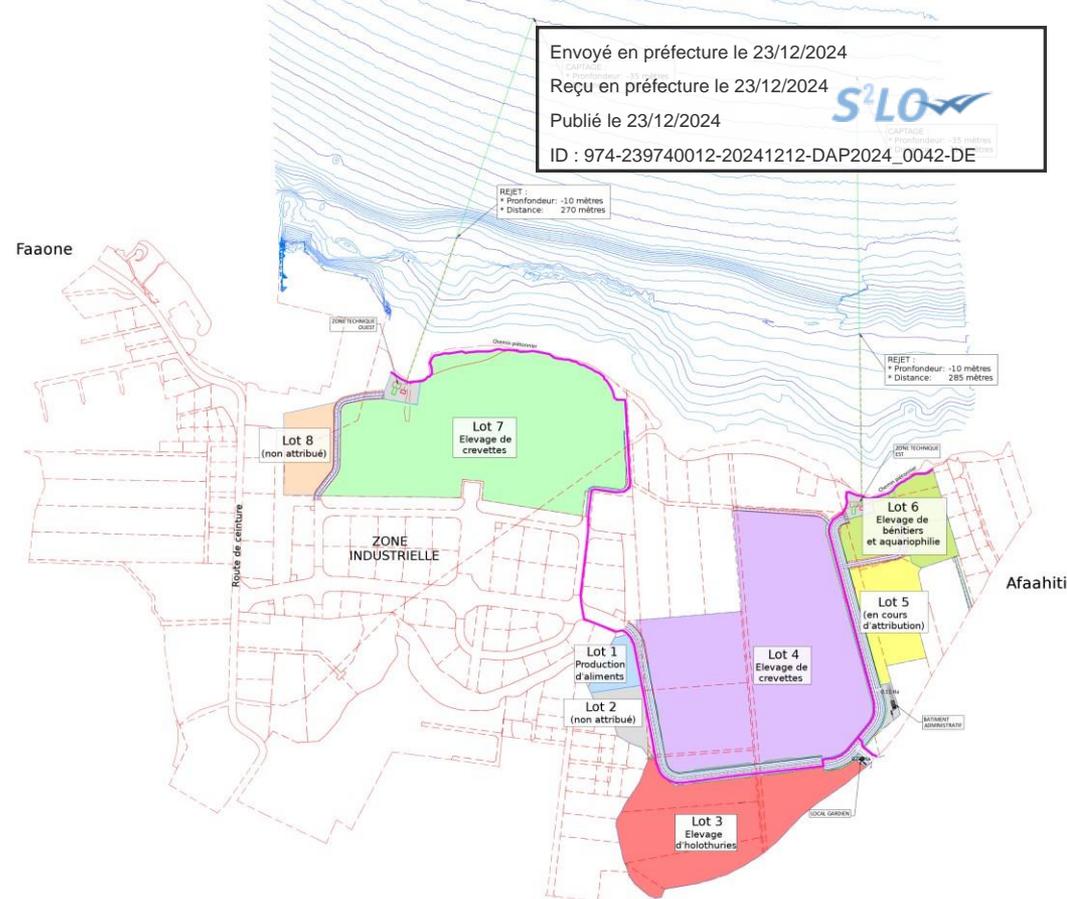
24/02/23 : Pose de la première pierre

Zone d'une superficie de **33 hectares**

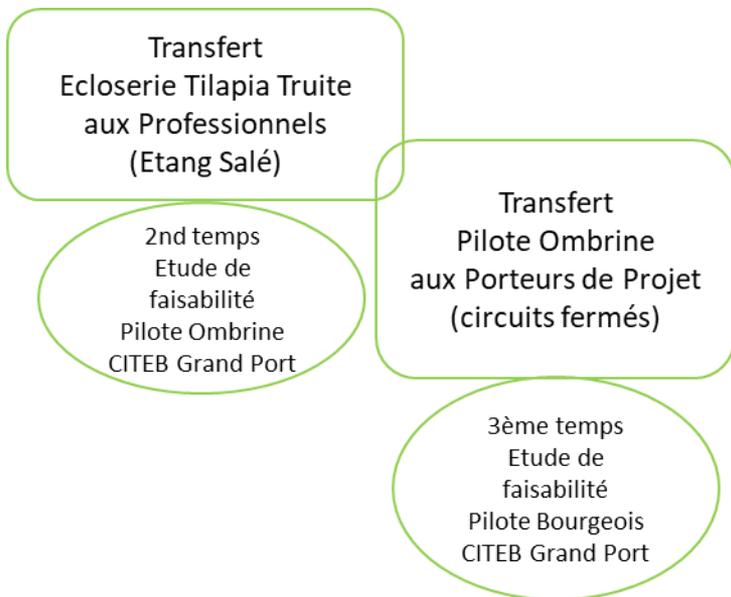
Située au port de Faratea-Taravao

Plusieurs porteurs de projets avec
une diversité de productions :

- Élevage de **poissons d'aquariums**
- Élevage de **concombres de mer**
- Élevage de **crevettes**
- Élevage de **bénitiers**
- Élevage d'**huîtres**



POURQUOI ?



Pour le bon et sain fonctionnement de la filière aquacole, avec la nouvelle Fédération Réunionnaise Aquacole, il est essentiel que les professionnels maîtrisent les outils techniques qui servent directement leur exploitation.

C'est le cas de l'écloserie collective Tilapia et Truite, attendue par les pisciculteurs et les aquaponistes.

Cela libérera le CITEB afin qu'il se consacre au retour d'un pilote OMBRINE au Grand Port (écloserie et ferme de production en circuit fermé).

Il faudra ensuite du temps au temps... et envisager pourquoi pas ? ensuite de travailler un pilote sur le VIVANEAU BOURGEOIS, en coopération avec la Nouvelle Calédonie.

COMMENT ?

Le site d'Étang Salé étant mis à niveau, les nouveaux bâtiments du centre technique étant finalisés, le transfert pourra s'opérer de l'écloserie provisoire Tilapia Truite du CITEB à la Coopérative des Aquaculteurs. **L'écloserie collective mise en route pourra fournir aux aquaculteurs des alevins, suivant une gamme de tailles allant d'1-2 grammes à 40 grammes (prégrossis).**

Cette fourniture devra se faire au prix réel assurant un équilibre des comptes de l'écloserie collective. Les aquaculteurs, via l'association PCS AQUA et l'ARIPA pourront bénéficier des aides du Plan de Compensation des Surcoûts - PCS Réunion.

Une coopérative par conséquent devra être constituée entre les aquaculteurs pour gérer l'écloserie collective.

Le CITEB, ayant transféré l'écloserie provisoire, pourrait s'engager dans la nouvelle réalisation d'une station Ombrine, le marché réunionnais étant à présent demandeur de cette espèce (1 tonne par semaine), qui est actuellement importée en frais de Maurice (par avion avec un bilan d'émission de GES gaz à effet de serre défavorable). Cette station pourra naturellement prendre place dans les locaux du CITEB au Grand Port Maritime, ex locaux d'Hydro-Réunion.

1. Constituer une coopérative entre les aquaculteurs (opérateur : la FRA)
2. Finaliser les installations du centre technique et de la nouvelle éclosérie eau douce à Etang Salé (opérateur : la REGION)
3. Transférer la propriété des installations techniques au CITEB (opérateur : la REGION)
4. **Établir la convention CITEB – COOP pour la location de la partie ECLOSERIE COLLECTIVE Tilapia Truite – géniteurs / larvaires / nurserie / pré-grossissement (opération : le CITEB)**
5. Réaliser le transfert et la mise en route de la nouvelle Éclosérie Collective (opérateur : CITEB)
6. Entrer en production d'alevins (opérateur : la COOP)
7. Étudier la faisabilité économique et technique d'une unité de production d'OMBRINE en circuit fermé (opérateur : le CITEB)
8. **Construire la station OMBRINE au Grand Port Maritime. Mobiliser des partenaires industriels (transformateurs – distributeurs) autour de la partie production d'Ombrine en circuit fermé (opérateur : le CITEB)**
9. Transférer la station et le circuit fermé de production d'OMBRINE aux entreprises (opérateurs : le CITEB et les entreprises)
10. **Etudier la faisabilité économique et technique d'une unité de production de VIVANEAU BOURGEOIS en circuit fermé dans le cadre de cette synergie Centre Technique – Entreprises de transformation (opérateur : le CITEB)**

EXPERIENCES

Le Centre Technique Aquacole et Halieutique de la Martinique - CTAH, avec IFREMER, disposera d'une station OMBRINE remarquable, qui pourrait coopérer avec la nouvelle station de La Réunion. Cette coopération a été évoquée lors du Groupe de Travail Aquacole – GT AQUA n°7 - début décembre 2022 avec le service Aquaculture de la Collectivité Territoriale de la Martinique qui était présent à cette réunion.

Plan de communication
produits aquacoles
poissons & crustacés
spiruline
made in Réunion

POURQUOI ?

Les études de marché de l'ACTION 3 permettront de cerner les besoins en communication pour la filière des produits aquacoles, poissons & crustacés et spiruline.

Si la relance aquacole est effective, avec une croissance du niveau de production, le développement des fermes et l'installation de nouvelles entreprises, une campagne de communication sera sans doute la bienvenue pour vanter les mérites de cette production locale, et booster son essor, dans l'optique d'une nette amélioration de l'autosuffisance alimentaire de la région Réunion.

COMMENT ?

Il conviendra d'anticiper le cahier des charges de cette campagne de communication en demandant au bureau d'étude retenu pour les études de marché de présenter **une copie stratégique pour cette communication**.

La FRA et l'ARIPA pourront jouer un rôle central dans le déploiement de cette communication.

1. Mettre dans les résultats attendus des études de marché - ACTION 3 - la définition des copies stratégies du futur programme de communication (opérateur : la REGION)
2. Consulter les Professionnels et l'ARIPA et définir le cahier des charges de l'appel d'offre pour cette communication (opérateur : la FRA)
3. Lancer le programme de communication (opérateur : l'ARIPA)

YouTube
[https://www.youtube.com > watch](https://www.youtube.com/watch)

La Ferme Aquacole de Ste-Suzanne avec Carrefour Réunion



Depuis 1999, la ferme aquacole de Ste-Suzanne produit exclusivement des **tilapias** rouges, plus connus sous le nom de « gueules rouges » en ...

YouTube · Carrefour Réunion · 27 avr. 2021

EXPERIENCES

APPORTS

Plan Energie – Aquaculture (covalorisation)

POURQUOI ?

Les systèmes aquacoles sont consommateurs d'énergie, c'est un des principaux postes de coût, d'autant plus si on fonctionne en circuit fermé.

Le contrôle de la température de l'eau est essentiel dans un territoire, La Réunion, aux profils de températures très variés et changeants.

Des concrétisations existent déjà sur le territoire en pisciculture et en aquaponie (toiture photovoltaïque).

Le Groupe de Travail GT AQUA n° 4, la réunion technique avec l'ADEME, la SPL HORIZON REUNION et la REGION ont montré toute la pertinence de développer un programme en ce sens.

Des opportunités existent comme l'utilisation des dessous des toitures photovoltaïques agricoles, le Swac de l'hôpital de Saint-Pierre, la station EDF de Sainte-Rose (deux sites propices ciblés), ...

COMMENT ?

Dans la continuité des réunions préliminaires, la mise en place d'un groupe de travail spécifique et inscrit dans la durée permettrait de générer **des modèles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables** (soleil - vent - houle - courant), et aussi la co-valorisation de l'eau.

Cette éventualité a été évoquée lors de la réunion REGION - ADEME - SPL HORIZON REUNION.

1. Mettre en place un groupe de travail spécifique « Plan Energie - Aquaculture » (opérateur : la REGION)
2. Construire des modèles économiques aquacoles basés sur les énergies renouvelables (opérateur : la REGION)
3. Vulgariser ces modèles et accompagner leur concrétisation (opérateur : le CITEB)



EXPERIENCES

Le NEHLA (Natural Energy Laboratory of Hawaii Authority) est un site de démonstration pour les énergies renouvelables émergentes, l'aquaculture et d'autres technologies durables basées sur le monde marin. Pour climatiser ce centre et refroidir l'eau des fermes aquacoles, le NEHLA utilise le système SWAC (Sea Water Air Conditioning).

**Hub Aquacole
Océan Indien
(fondation)
Institut Bleu Citeb
Grand Port –
Etang Salé
coopération
formation
uaom**

POURQUOI ?

Le Groupe de Travail - GT AQUA n°7 - a montré les besoins à l'échelle de l'OCEAN INDIEN en formateurs, en moyens de formation, en démonstrateurs, pour la montée en compétence des pays et populations avoisinantes de La Réunion.

L'opportunité est claire et intéressante.

Dernièrement, le commencement d'une coopération avec la Hongrie, grand pays aquacole, témoigne de cet aspect.

Par ailleurs, les filières aquacoles des différents territoires d'Outre-Mer de France auraient besoin de réactiver leurs échanges, pour partager des objectifs communs. La structure existe, c'est l'Union des Aquaculteurs d'Outre-Mer. La Réunion pourrait accueillir l'UAOM et la doter des moyens nécessaires à son rayonnement.

COMMENT ?

Le site d'Étang Salé nous semble le site pour concentrer ces compétences et ces moyens, les bâtiments neufs disponibles sur le site étant idéaux, avec en proximité le nouveau Centre Technique Aquacole Réunionnais, piloté par le CITEB, et conjointement le site du Grand Port, futur pôle scientifique et technique.

1. Réunir les acteurs du territoire, les acteurs de l'Hexagone, porteurs d'opportunités de coopération (opérateur : le CITEB)
2. Analyser les besoins (opérateur : le CITEB)
3. Mettre en place les moyens sur le site d'Étang Salé, ainsi que sur le site du Grand Port (opérateurs : la REGION et le CITEB)
4. Accueillir l'UAOM sur le site d'Étang Salé avec une permanence (opérateur : la REGION)
5. Établir un 1^{er} programme de coopération avec ses orientations et ses priorités. Mettre en place une veille active (opérateur : le CITEB)

EXPERIENCES

Créé en 1967, le SEAFDEC / AQD (Southeast Asian Fisheries Development Center / Aquaculture Department) est un organisme intergouvernemental ayant pour but la coopération des pays de l'Asie du Sud-Est dans le domaine de l'aquaculture. son quartier général est situé à Bangkok en Thaïlande.



APPORTS



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Ce plan d'actions prioritaires à 3 ans témoigne concrètement de la volonté de la Région Réunion de relancer dès que possible et de façon efficiente (inscrite dans le développement durable) la filière aquacole réunionnaise.

Ces actions proposées sont à la disposition des professionnels afin qu'ils œuvrent dans un sens commun.

La nouvelle Fédération Réunionnaise Aquacole est une très bonne nouvelle. Elle pourra bien représenter la diversité aquacole réunionnaise (alimentaire et non alimentaire). La FRA pourra adopter ce plan, l'ajuster, l'abonder dans la recherche d'une réussite collective.

Cette perspective est enthousiasmante et les travaux engagés ont permis le retour d'une dynamique de filière, ainsi que la mobilisation d'acteurs et de ressources dans cette direction.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

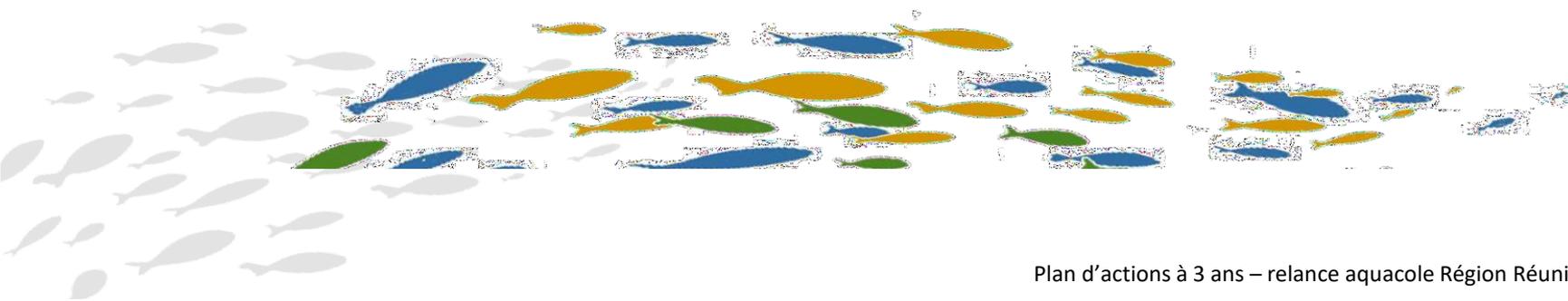
Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



PRSDAR – AQUACULTURE LA REUNION 2024



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 974-239740012-20241212-DAP2024_0042-DE



Schéma Régional de Développement l'Aquaculture de la Réunion

SRDAR



Evaluation Environnementale

Article L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement



REGION REUNION

Août – 2023

Référence : Cyathea-EE-SRDAR_Ind.E



Statut du document : Définitif

Suivi et visa du document

Émetteur :

Cyathea (mandataire)

24 rue de la Lorraine – 97400 Saint – Denis

Tél : 0262 53 39 07 – Fax : 0262 53 95 07

cyathea@cyathea.fr



Ocea Consult (sous-traitant)

19 Chemin Anda - 97410 Saint-Pierre

Tél : 0262 692 30 54 12

contact@ocea.re



Étude :

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Document :

Évaluation Environnementale (EE)

Référence du document :

2023_EE_SRDAR

Date de remise :

Août 2023

Statut du document :

Finalisé

Historique du document :

Suivi des versions

Indice	Date	Commentaire	Auteur	Vérification	Validation
A	10/2022	Création et rédaction du document (Etat initial)	Chargée d'étude J. GRIGNET	Chef de projet P. LATCHOUMY	Directeur P-Y. FABULET
B	04/2023	Rédaction des autres chapitres de l'EE	Chef de projet P. LATCHOUMY + P. VALADE (volet milieu aquatique écologique)		Directeur P-Y. FABULET
C	05/2023	Ajout d'un chapitre « recommandations » pour les orientations 2021-2030 à venir	Chef de projet P. LATCHOUMY + P. VALADE (volet milieu aquatique écologique)		Directeur P-Y. FABULET
D/E	06/2023 & 08/2023	Reprise des remarques du lot 1 et du MOA	Chef de projet P. LATCHOUMY + P. VALADE (volet milieu aquatique écologique)		Directeur P-Y. FABULET

Propriétaire du document :

Région Réunion

Diffusion :

Caroline QUOD (MOA : Région)

Vincent TOULOU MON (Lot 1 - ALVI Management : Rédacteur du SRDAR)

Sommaire

1. OBJECTIFS ET CONTENU DU SRDAR, REGLEMENTATION ET COMPATIBILITE AVEC LES PLANS SCHEMAS PROGRAMMES.....	9
1.1 PREAMBULE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	9
1.1.1 LA NECESSITE DE REALISATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	9
1.1.2 OBJET ET CONTENU DU DOCUMENT	9
1.2 LES OBJECTIFS DU SRDAR ET DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	10
1.2.1 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SRDAR A LA REUNION.....	10
1.2.2 LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	11
1.3 LE SRDAR DE LA REGION REUNION : PRESENTATION DU SCHEMA APPLIQUE	12
1.3.1 QU'EST-CE QU'UN SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (SRDA) ?	12
1.3.2 LES PIECES CONSTITUTIVES DU SRDAR (REUNION) ET LA STRATEGIE ADOPTEE.....	12
1.3.3 RESUME DES ELEMENTS DU SRDAR.....	12
1.3.4 CADRE DU SRDAR /PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES A 3 ANS ET REGLEMENTATION LIEE	15
1.4 ARTICULATION DU SRDAR AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	15
1.4.1 PREAMBULE.....	15
1.4.2 COHERENCE DU SRDAR VIS-A-VIS DE L'ARTICLE L 923-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE INTRODUIT PAR LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE DU 27 JUILLET 2010	16
1.4.3 ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET CONTRIBUTION A LEURS OBJECTIFS	19
 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS.....	 22
2.1 LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE	22
2.2 DEFINITION DES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES A TRAITER	23
2.3 DIAGNOSTIC DU MILIEU PHYSIQUE REUNIONNAIS	24
2.3.1 CLIMAT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
2.3.2 LES RISQUES NATURELS : UN ENJEU POUR LA SECURITE DES POPULATIONS ET L'IMPLANTATION DES PROJETS..	29
2.3.3 LA RESSOURCE EN EAU ET SON EXPLOITATION	32
2.3.4 LA QUALITE DE L'AIR ET LES EMISSIONS DE GES	47
2.3.5 LES SOLS, SOUS-SOLS ET LA RESSOURCE MINIERE	49
2.3.6 SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE	51
2.4 DIAGNOSTIC ET DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL REUNIONNAIS	52
2.4.1 LES SITES REGLEMENTES, ZONES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	52
2.4.2 LES TRAMES VERTE ET BLEUE	58
2.4.3 LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE	67
2.4.4 SYNTHESE ENJEUX LIES AU MILIEU NATUREL	70
2.5 DIAGNOSTIC ET DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN ET DU CADRE DE VIE REUNIONNAIS	71
2.5.1 LES UNITES PAYSAGERES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE	71
2.5.2 OCCUPATION DES SOLS DES MILIEUX LITTORAUX.....	73
2.5.3 LES PRATIQUES CULTURELLES EN LIEN AVEC LES MILIEUX LITTORAUX.....	78
2.5.4 PRODUCTION ET CONSOMMATION ENERGETIQUES.....	78
2.5.5 CADRE DE VIE ET SANTE HUMAINE.....	80
2.5.6 PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE.....	83
2.5.7 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES : UN ENJEU POUR LA SECURITE DES POPULATIONS.....	86
2.5.8 SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU HUMAIN ET AU CADRE DE VIE	87
2.6 SYNTHESE DES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE REUNIONNAIS.....	88
2.7 FOCUS SUR LES ENJEUX SUR LES SITES PROPICES CIBLES (REALISES DONNEES PHASE 1 DU SRDAR)	89

2.8 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT.....	107
3. – ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SRDAR SUR LA BASE DU PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES SUR 3 ANS.....	111
3.1 OBJETS ÉVALUÉS ET ÉTABLISSEMENT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION.....	111
3.2 TABLEAU D'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES SUR 3 ANS DU SRDAR SUR L'ENVIRONNEMENT	112
3.3 FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LE MILIEU AQUATIQUE CAUSÉES PAR LES MODÈLES AQUICOLES PROPOSÉS SUR LES SITES CIBLES.....	118
4. – MESURES ENVISAGÉES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NÉGATIFS.....	122
4.1 NOTIONS PRÉALABLES : LA SÉQUENCE ÉVITER – RÉDUIRE – COMPENSER	122
4.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DÉTAILS DES MESURES ERC PROPOSÉES.....	123
5. – RECOMMANDATION POUR LES PROJETS AQUICOLES À VENIR ET POUR LES ACTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2021 – 2030	134
6. – SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ENVISAGÉES, CHOIX ET RAISONS POUR LESQUELLES LA PROGRAMMATION A ÉTÉ RETENUE.....	140
6.1 ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA DÉFINITION DU PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES SUR 3 ANS.....	140
6.2 LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE RÉUNIONNAIS.....	140
6.3 LA CONCERTATION AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS PARTICIPANT À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES.....	141
7. – RECOMMANDATION POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REDACTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE 2021-2030.....	143
8. – PRÉSENTATION DU PROCESSUS ITERATIF DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRDAR 146	
9. – CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SRDAR.....	152
9.1 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION	152
9.2 INDICATEURS DE SUIVI RETENUS	152
10. – PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR LA REDACTION DU PRÉSENT DOCUMENT	154
10.1 MÉTHODOLOGIE DÉPLOYÉE POUR LA REDACTION DU DOCUMENT	154
10.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DE L'ANALYSE.....	155
11. – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	156

11.1	PRESENTATION DU SRDAR DE LA REUNION	156
11.2	CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	157
11.3	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	158
11.4	COMPARAISON DES ÉVOLUTIONS DES SCENARII AVEC OU SANS MISE EN ŒUVRE DU SRDAR.....	161
11.5	IMPACTS RELEVÉS ET MESURES ERC PROPOSÉES	163
11.6	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DES CHOIX DU SRDAR	171
11.7	CONTRIBUTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE A LA DÉFINITION DU SRDAR	171
11.8	INDICATEURS ET DISPOSITIFS DE SUIVI	171
11.9	MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE ET PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	172
12.	– GLOSSAIRE	174

Liste des figures

FIGURE 1 :	LOCALISATION DES MICROSITES IDENTIFIÉS DANS LE SRDAR ET MODÈLES AQUICOLES ASSOCIÉS PROPOSÉS.....	13
FIGURE 2 :	RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION À 3 ANS (SOURCE : CYATHEA 2023 SUR LA BASE DU DOCUMENT D'ALVI MANAGEMENT)	14
FIGURE 3 :	SCHEMA DE L'ARTICULATION RÉGLEMENTAIRES AUTOUR DU SRDAR.....	15
FIGURE 4 :	DIRECTION DES VENTS - METEOFRANCE.....	24
FIGURE 5 :	TRAJECTOIRE DES CYCLONES DANS LE BASSIN DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN - METEOFRANCE	25
FIGURE 6 :	HOULES SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS – METEOFRANCE.....	26
FIGURE 7 :	ÉCART À LA NORMALE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES DE 1968 À 2021.....	27
FIGURE 8 :	ÉCART À LA NORMALE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES DE 1961 À 2021.....	28
FIGURE 9 :	CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION (SOURCE : PEIGEO 2022)	29
FIGURE 10 :	ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN (SOURCE : PEIGEO 2022)	30
FIGURE 11 :	ALEA SUBMERSION MARINE	31
FIGURE 12 :	ALEA RECUIL DU TRAIT DE CÔTE	31
FIGURE 13 :	ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES - EDL SDAGE 2022-2027.....	34
FIGURE 14 :	ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES - EDL SDAGE 2022-2027	34
FIGURE 15 :	TYPOLOGIE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES- EDL SDAGE 2022-2027	36
FIGURE 16 :	VOLUMES INFILTRES PAR MASSE D'EAU SOUTERRAINE- EDL SDAGE 2022-2027	36
FIGURE 17 :	ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES- EDL SDAGE 2022-227	38
FIGURE 18 :	MASSES D'EAU CÔTIÈRES - EDL SDAGE 2022-2027.....	39
FIGURE 19 :	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET RENDEMENTS DES RÉSEAUX – 2016 – EDL SDAGE 2022-2027	41
FIGURE 20 :	LOCALISATION DES CAPTAGES/FORAGES SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS.....	42
FIGURE 21 :	ZONES AQUIFÈRES STRATÉGIQUES - DEAL 2019.....	42
FIGURE 22 :	SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE - RISQUE MICROBIOLOGIQUE - 2018 - ARS REUNION.....	43
FIGURE 23 :	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU – 2016 – EDL SDAGE 2022-2027	44
FIGURE 24 :	RATIO PRÉLEVEMENTS/ RECHARGE - EDL SDAGE 2022-2027	45
FIGURE 25 :	NIVEAU DE TRAITEMENT DE L'EAU DISTRIBUÉE À LA REUNION - 2018 - ARS	45
FIGURE 26 :	FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – EDL SDAGE 2022-2027	46

FIGURE 27 : RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN 2020 - ATMO REUNION.....	48
FIGURE 28 : TOPOGRAPHIE.....	50
FIGURE 29 : PARC NATIONAL DE LA REUNION.....	52
Figure 30 : Localisation de la RNMR.....	53
Figure 31 : Localisation de la RNNESP.....	54
FIGURE 32 : ZNIEFF MARINES ET TERRESTRES.....	55
FIGURE 33 : ENS, ERL, APPB ET ZONES HUMIDES.....	56
FIGURE 34 : SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.....	57
FIGURE 35 : TRAMES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DE LA REUNION (DEAL, 2014).....	58
FIGURE 36 : TRAME TERRESTRE.....	59
FIGURE 37 : TRAME AERIENNE.....	59
FIGURE 38 : EXTRAIT DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA REUNION – ZOOM SUR LES ESPECES CIBLEES (DEAL, 2013).....	60
FIGURE 39 : CORRIDOR DE PASSAGE DES PROCELLARIDES - SOURCE : PLAN NATIONAL D'ACTION.....	61
FIGURE 40: LES DEUX ESPECES DE PETRELS (SOURCE : PETRELS.RE).....	61
FIGURE 41 : REPARTITION DES GITES CONNUS EN FONCTION DU NIVEAU D'ANTHROPISATION DU TERRITOIRE DE LA REUNION (D'APRES BOUTEILLES 2012) ET LOCALISATION DES TENTATIVES DE DELOCALISATION DE COLONIES.....	62
FIGURE 42 : TRAME EAUX DOUCES ET SAUMATRES.....	63
FIGURE 43 : ÉTAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU A LA REUNION – SOURCE : SDAGE 2019.....	64
FIGURE 44 : TRAME MARINE.....	65
FIGURE 45 : INDICATEURS "BENTHOS DE SUBSTRATS MEUBLES » - SOURCE : OFFICE DE L'EAU, 2019.....	66
FIGURE 46 : INDICATEURS "BENTHOS DE SUBSTRATS DURS » - SOURCE : OFFICE DE L'EAU, 2019.....	66
FIGURE 47 : PRESSION DES OBSTACLES A LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU - SOURCE : ÉTAT DES LIEUX SDAGE 2019.....	67
FIGURE 48 : POLLUTION LUMINEUSE A LA REUNION ET ECHOUAGES DE PETREL DE BARAU ET DE PUFFINS ENTRE 2012 ET 2018 – SOURCE : PLAN NATIONAL D'ACTION.....	69
FIGURE 49 : UNITES PAYSAGERES COTIERES, SAR.....	72
FIGURE 50 : LES ZONES URBANISEES - EDL SDAGE 2022-2027.....	74
FIGURE 51 : QUALITE DES EAUX DE BAINADE - SOURCE : ARS, 2020-2021.....	75
FIGURE 52 : ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION - SOURCE : DEAL 2019.....	77
FIGURE 53 : PUISSANCE NOMINALE MISE A DISPOSITION SUR LE RESEAU REUNIONNAIS AU 31 DECEMBRE 2019 - OER.....	79
FIGURE 54 : PRODUCTION ELECTRIQUE TOTALE PAR TYPE D'ENERGIE EN 2019 - OER.....	79
FIGURE 55 : REPARTITION DES DECHETS COLLECTES EN 2019 SUR L'ENSEMBLE DE LA REUNION – ORD.....	81
FIGURE 56 : REPARTITION DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN 2019 – ORD.....	82
FIGURE 57 : SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022 - SOURCE : SRDAR.....	84
FIGURE 58 : PRODUCTION PISCICOLE A LA REUNION DE 2008 A 2021 - SOURCE : SRDAR.....	85
FIGURE 59 : RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS MAJEURS SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS.....	86
FIGURE 60 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DU GOL.....	90
FIGURE 61 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA RIVIERE SAINT-LOUIS.....	93
FIGURE 62 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DE SAINT-ANDRE.....	95

FIGURE 63 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL – CAMBAIE	98
FIGURE 64 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE SAINTE-ROSE – SITE EDF	101
FIGURE 65 : FOCUS SUR LE SITE DES RESERVOIRS (GAUCHE) ET SUR L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE L'USINE (DROITE / LOCALISATION DE L'USINE MATERIALISEE PAR LE POINT ROUGE).....	103
FIGURE 66 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE SAINT-PIERRE – SWAC.....	104
FIGURE 67 : PRINCIPE ERC (EVITER-REDUIRE-COMPENSER).....	122
FIGURE 68 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES (SOURCE : CYATHEA 2023 – PRESENTATION EE COPIL 26/04/2023)...	142
FIGURE 69 : INDICATION DES DOCUMENTS/ORIENTATIONS STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE SRDAR SUR LE LONG TERME.....	144
FIGURE 70 : PISTES ET EXEMPLES POUR UNE INTEGRATION DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ORIENTATIONS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE 2021-2030 DU SRDAR	145
FIGURE 71 : PRINCIPE ITERATIF ET CONSTRUCTION DE L' EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (SOURCE : CYATHEA 2023)	146
FIGURE 72 : PRINCIPE ITERATIF ET DEFINITION DES SITES CIBLES DU SRDAR (SOURCE : CYATHEA 2023)	147
FIGURE 73 : SITES CIBLES 1/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)	148
FIGURE 74 : SITES CIBLES 2/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)	149
FIGURE 75 : SITES CIBLES 3/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)	150
FIGURE 76 : SITES CIBLES 4/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)	151
FIGURE 77 : PARAMETRE DE DEFINITION DU NIVEAU D'ENJEU DANS L'ETAT INITIAL.....	154

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : COHERENCE DU SRDAR VIS-A-VIS DE LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE	16
TABLEAU 2 : ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET CONTRIBUTION A LEURS OBJECTIFS.....	19
TABLEAU 3 : THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ABORDEES	23
TABLEAU 4 : CRITERES DE HIERARCHISATION DES ENJEUX	23
TABLEAU 5 : ETAT GLOBAL DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES EN 2015 ET EN 2019.....	35
TABLEAU 6 : ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES - EDL SDAGE 2022-2027	37
TABLEAU 7 : CARACTERISTIQUES PAR TYPE DE MASSE D'EAU COTIERE.....	38
TABLEAU 8 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COTIERES, EDL SDAGE 2022-2027.....	40
TABLEAU 9 : POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, LEURS ORIGINES ET LEURS EFFETS (D'APRES ATMO REUNION)	47
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE	51
TABLEAU 11 : INDICES POUR LA CARACTERISATION DE L' ETAT BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU A LA REUNION (SOURCE : OFFICE DE L'EAU REUNION)	64
TABLEAU 12 : SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU NATUREL	70
TABLEAU 13 : UNITES PAYSAGERES COTIERES – DONNEES SIMPLIFIEES – SOURCE : SAR	71
TABLEAU 14 : TYPES D'EXPLOITATION AQUACOLE A LA REUNION - SOURCE : SRDAR	85
TABLEAU 15 : SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE	87
TABLEAU 16 : SYNTHESE DES ENJEUX PRIORITAIRES.....	88

TABLEAU 17 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES ENJEUX	89
TABLEAU 18 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 1 : LA PLAINE DU GOL.....	90
TABLEAU 19 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 2 : LA RIVIERE SAINT-LOUIS	93
TABLEAU 20 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 3 : LA PLAINE DE SAINT-ANDRE	95
TABLEAU 21 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 4 : LA PLAINE DE L'ÉTANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE	98
TABLEAU 22 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 5 : SAINTE-ROSE – SITE EDF.....	101
TABLEAU 23 : SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES DES DEUX SITES DE SAINTE-ROSE	103
TABLEAU 24 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 6 : SAINT-PIERRE - SWAC.....	104
TABLEAU 25 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 7 : BAIE DE SAINT-PAUL	106
TABLEAU 26 : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT	107
TABLEAU 27 : CRITÈRES DE HIERARCHISATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	111
TABLEAU 28 : TABLEAU D'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRES SUR 3 ANS.....	112
TABLEAU 29 : MODELES AQUICOLES PRESSENTIS ET INCIDENCES SUR LE MILIEU ECOLOGIQUE AQUATIQUE.....	118
TABLEAU 30 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU REGARD DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRES SUR 3 ANS ET MESURES ERC ASSOCIEES PROPOSEES.....	124
TABLEAU 31 : POSSIBLES INCIDENCES DES SYSTEMES AQUICOLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MOYENS D'ATTENUATION - SOURCE : CYATHEA - AVIS ENVIRONNEMENTAL.....	134
TABLEAU 32 : ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE AU STADE CONCEPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS AQUICOLES	136
TABLEAU 33 : FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SUR LES SITES (SOURCE : CYATHEA, JUILLET 2022)	141
TABLEAU 34 : TABLEAU DES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	152
TABLEAU 35 : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR ELABORER LES CHAPITRES	154

1. Objectifs et contenu du SRDAR, réglementation et compatibilité avec les plans schémas programmes

1.1 Préambule réglementaire et contenu de l'évaluation environnementale

1.1.1 La nécessité de réalisation de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale des plans, schémas et programmes a été instituée par la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 Juin 2001. Les dispositions applicables à l'évaluation environnementale stratégique sont contenues dans le Code de l'Environnement aux articles R122-20 et suivants.

Les plans, schémas et programmes soumis à Evaluation Environnementale (EE) sont ceux cités à l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le SRDAR constitue le point 33 de cet article.

Le présent document constitue donc le rapport d'évaluation environnementale du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR), permettant l'intégration des considérations environnementales dans son élaboration.

Du fait que les discussions ont mené à un SRDAR « continental », la présente évaluation environnementale est un document cadre réalisé dans une **démarche volontaire** de la Région pour s'assurer de la prise en compte de l'environnement dans les actions du SRDAR. Ce point est détaillé au chapitre 1.3.4. suivant.

1.1.2 Objet et contenu du document

Le contenu de l'évaluation environnementale stratégique est défini par l'article R122-20 du Code de l'Environnement (modifié par décret n°2021-837 du 29 juin 2021 - art. 15). Celui-ci est détaillé ci-dessous :

I. L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

II. Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, **les perspectives de son évolution probable** si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ;

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

5° L'exposé :

a) Des incidences notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les incidences notables probables sur l'environnement sont regardées en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces incidences. Elles prennent en compte les incidences cumulées du plan ou programme avec d'autres plans ou programmes connus ;

b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 ; → **Non concerné**

6° La présentation successive des **mesures** prises pour :

a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;

b) Réduire l'impact des incidences mentionnées ci-dessus n'ayant pu être évitées ;

c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évitées ni suffisamment réduites. S'il n'est pas possible de compenser ces incidences, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

7° La présentation des **critères, indicateurs et modalités**-y compris les échéances-retenus :

a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des incidences défavorables identifiées au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;

b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

8° Une **présentation des méthodes utilisées** pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, **une explication des raisons ayant conduit au choix opéré** ;

9° Le cas échéant, **l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté** conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code.

1.2 Les objectifs du SRDAR et de l'Évaluation Environnementale

1.2.1 Les principaux objectifs du SRDAR à la Réunion

Le rapport TANGUY de 2008 remis au ministre de l'Agriculture et de la Pêche et au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire cible l'accès au littoral comme principal frein au développement de l'aquaculture marine en France. Une politique publique volontariste de planification spatiale des activités de cultures marines semble alors nécessaire.

En parallèle, la Commission Européenne, consciente de l'importance stratégique de l'aquaculture, invite les Etats membres à élaborer des systèmes de planification de l'espace maritime et littoral.

Le Grenelle de la Mer dans son engagement 61 se fixe pour objectifs de confier aux aquaculteurs les espaces nécessaires au développement de leurs activités et de développer une approche de planification stratégique pour prévenir les conflits d'usage.

La loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010, par l'article L.923-1-1, intègre l'élaboration de Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) dans toutes les régions comportant une façade maritime au titre du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Réunion étant un département d'outre-mer, l'ordonnance n°2011-866 du 22 juillet 2011 confie au Président du Conseil Régional la compétence pour l'adoption du SRDAM.

Conformément aux dispositions de l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime, les grands principes de la réalisation du SRDAR sont les suivants :

- ✓ Recenser les sites existants et potentiels d'aquaculture marine en prenant en compte les spécificités territoriales ;
- ✓ Asseoir la légitimité des exploitations aquacoles réunionnaises, créatrices de valeur pour le territoire et participant à renforcer sa sécurité alimentaire ;
- ✓ Proposer de futurs investissements adaptés aux réalités territoriales pour le développement du secteur aquacole sur l'île.

1.2.2 La démarche de l'évaluation environnementale

« L'évaluation environnementale est un outil important d'intégration des considérations en matière d'environnement dans l'élaboration et l'adoption de certains plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement dans les États membres, parce qu'elle assure que ces incidences de la mise en œuvre des plans et des programmes sont prises en compte durant l'élaboration et avant l'adoption de ces derniers ». Directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 Juin 2001

La démarche d'évaluation constitue donc un moyen pour la Collectivité d'apprécier, avant l'arrêt du projet, les conséquences négatives qui pourraient résulter des orientations du SRDAR et d'ajuster ses choix. Il s'agit d'une évaluation, qui accompagne l'élaboration du projet et sa mise en œuvre par le biais des indicateurs de suivi.

Aussi, l'évaluation est une démarche continue qui se déroule tout au long du processus d'élaboration du projet du SRDAR.

L'évaluation environnementale vise à :

- ✓ Caractériser les incidences probables des orientations et objectifs du SRDAR au regard des domaines environnementaux et des enjeux du territoire, identifiés par l'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement ;
- ✓ Souligner les incidences potentiellement négatives afin de faire évoluer le projet de manière à éviter, réduire, ou à défaut, compenser ses effets.

1.3 Le SRDAR de la Région Réunion : présentation du schéma appliqué

1.3.1 Qu'est-ce qu'un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDA) ?

Source : Site officiel de la CEREMA

Le SRDA est un document de planification qui vise à faciliter le développement de l'aquaculture. Prévu dans chaque région comportant une façade maritime, les schémas régionaux de développement de l'aquaculture permettent de recenser, pour mieux les prendre en compte les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable, ainsi que les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

Le SRDAM est élaboré par le représentant de l'Etat en région, en concertation notamment avec des représentants élus des collectivités territoriales.

1.3.2 Les pièces constitutives du SRDAR (Réunion) et la stratégie adoptée

Sources : Pièces du SRDAR, ALVI Management 2022-2023

Les éléments du SRDAR servant de base à l'analyse de l'évaluation environnementale sont les suivants :

- « Etat des lieux, Besoins, Potentiels et Sites propices » ;
- « Plan de développement de la filière Aquacole de la Région Réunion – plan prioritaire sur 3 ans » ;

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion couvre l'aquaculture marine et l'aquaculture continentale, ainsi que toutes ses formes, alimentaires ou non alimentaires. Les objectifs du SRDAR 2022 sont :

- D'être conforme à la réglementation sur les schémas régionaux aquacoles
- De réaliser un état des lieux
- D'identifier les besoins des professionnels existants et porteurs de projet
- D'identifier dans la concertation les potentiels
- De localiser les sites propices, notamment ceux permettant une relance assez rapide de l'aquaculture réunionnaise
- D'écrire une nouvelle stratégie aquacole régionale et les dispositifs de soutien adaptés

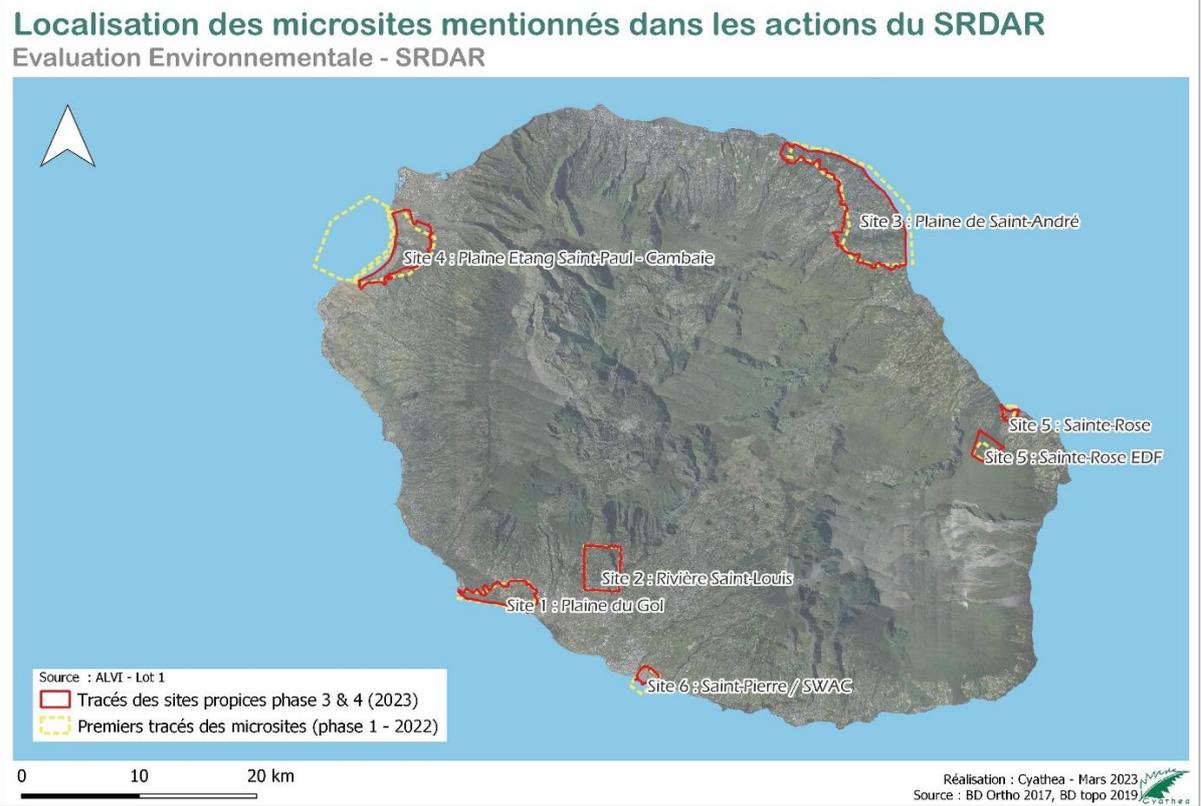
Suite à un travail de synthèse et de rencontres des professionnels réalisés par ALVI Management, il a été esquissé des potentiels qui peuvent orienter les orientations stratégiques futures. Leur rapport rapporte les éléments suivants :

« Les potentiels s'appréhendent suivant un spectre qui montre l'étendue des applications aquacoles (alimentaire – non alimentaire – biotechnologies). La logique du vivant, le potentiel sans limite du vivant ouvrent de multiples possibilités. Ces possibilités, impérativement, s'inscrivent dans l'exercice d'une aquaculture durable, dans la transition écologique. La gestion de l'énergie, la gestion de l'eau doivent être repensées et devenir de véritables managements intégrés aux fermes aquacoles ».

1.3.3 Résumé des éléments du SRDAR

Sources : Pièces du SRDAR, ALVI Management 2022-2023

Dans le cadre du plan de développement de la filière aquacole, des microsites où des actions permettant de dynamiser l'aquaculture ont été identifiés par ALVI et validés en COTECH/COPIIL. Par ailleurs, un plan prioritaire sur 3 ans pour relancer l'aquaculture a également été rédigé (avant la mise en œuvre du Plan stratégique amené à l'horizon 2030 au lieu de 2027). Ces éléments ont été résumés sur les figures 1 et 2 ci-dessous.



Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES							
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul <i>(Ce site a été supprimé après la phase 3)</i>
Tilapia Etangs recirculés & lagunage		X	X	X	X			
Tilapia Bacs hors sol / Circuit fermé	X							
Tilapia Aquaponie	X							
Truite Bacs hors sol / Circuit ouvert (Raceways)	X Sites existants					X		
Truite Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence							
Truite Aquaponie	X Les Hauts de préférence							
Esturgeon Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence							
Chevrette Etangs recirculés & lagunages		X		X	X			
Ombrine Cages en mer								X
Ombrine Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							
Truite de mer Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							
Bourgeois Cages mer								X
Bourgeois Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							
Spiruline Bassins hors sol / Circuit fermé	X							
Aquariophilie (espèces non invasives)	X							

FIGURE 1 : LOCALISATION DES MICROSITES IDENTIFIES DANS LE SRDAR ET MODELES AQUACOLES ASSOCIES PROPOSES

2023

- Action 1 – Assistance technique et éclosion collective (Tilapia/Truite)**
 - Objectif et calendrier : Remise en place d’une assistance technique (éclosion collective et suivi des fermes) - 2023
 - Moyens de mise en œuvre : Mise en place à court terme d’une assistance technique et d’une éclosion temporaire de Tilapia (voire de Truite eau douce) au Grand Port ou au site ex-ARDA de l’Étang Salé (partie Est) + Sollicitation de la fédération aquacole (créée le 16/02/23) pour évaluer les 2 options. La remise en l’état de la partie Est de l’ex-ARDA (3 bassins de 800 m² avec 3 lagunes les entourant) est à étudier.
- Action 2 – Création de la fédération réunionnaise aquacole**
 - Objectif et calendrier : Structuration de la filière par la création de la Fédération Réunionnaise Aquacole ainsi que la mise en œuvre d’un premier programme d’actions - 2023
 - Moyens de mise en œuvre : Fédération créée le 16/02/2023 ; Faire remonter dans le programme d’action à venir de la Fédération les attentes du SRDAR et étudier le financement d’un permanent pour la fédération.
- Action 3 – Etudes de marché**
 - Objectif et calendrier : Réalisation de deux études de marché concernant la consommation de produits aquacoles sur le marché domestique de la Réunion : 1 – Spiruline / 2 – produits aquacoles (poissons/crustacés) à destination de l’alimentaire - 2023
 - Moyens de mise en œuvre : Rédaction de cahier des charges pour lancer ces 2 études (avec volets quantitatifs et qualitatifs). Le cahier des charges devra tenir compte des lois EGALIM, Climat & Résilience, et des labels RUP et BIO. Les appels d’offre seront à lancer en 2023. Les résultats seront à intégrer dans le stratégique de développement aquacole.
- Action 4 – Etude de préfiguration institut bleu Grand Port**
 - Objectif et calendrier : Mise à disposition d’un hangar du Grand Port Maritime de 2 000 m² entièrement rénové à l’horizon 2025 afin d’accueillir un pôle scientifique et technique à la filière Economie Bleue - 2024
 - Moyens de mise en œuvre : Définition du projet pôle scientifique et technique halieutique/aquacole par l’Institut Bleu et établissement d’un cahier des charges fonctionnel.
- Action 5 – Site Etang Salé / Centre technique aquacole remis à niveau**
 - Objectif et calendrier : Remise à niveau de l’ex-ARDA (centre technique et scientifique dédié à la filière aquacole eau douce (rénovation des circuits de l’eau douce : forage/pompes/vannes/puits/etc.) ainsi que les étangs bâchés (action 1). L’objectif de cet action 5 de poursuivre la remise à niveau et de lancer un appel à projet (porteur public ou privé) pour occuper le site avec un centre technique eau douce adapté (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : Poursuite de l’action 1 sur L’Étang-Salé avec la création d’une pépinière aquacole/second réseau autonome sur la partie Ouest (CITEB + FRA + Région) + construction de Station Géniteurs, Eclosion collective, Bassins de pré grossissement

2024

- Action 6 – SRDAR et zones prioritaires aquacoles**
 - Objectif et calendrier : Précision et redécoupage plus fin des microsites identifiés pour définir des zones aquacoles prioritaires à l’échelle des communes (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : affiner les zones aquacoles prioritaires (discussions entre partenaires et travail cartographique pilotés par la Région) + créer un guichet unique pour le traitement des projets aquacoles (accompagnement des porteurs de projet) + mise en place s’un comité technique aquacole pour l’examen des dossiers.
- Action 7 – Dispositif régional de développement de l’aquaculture**
 - Objectif et calendrier : Adoption du Plan Régional de Développement de l’aquaculture et bénéficiaire du FEAMPA 2021-2027 (autosuffisance et sécurité alimentaire du territoire). Le plan sera exploité par la FRA et le CITEB (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : Sécurisation des fermes (assistance technique + assurance cheptel (FEAMPA) + financement de l’aquaponie (en cours dans certains projets écoquartiers)
- Action 8 – Site Etang-Salé / AAP Pépinière Aquacole CITEB**
 - Objectif et calendrier : Poursuite et finalisation de la réhabilitation de l’ex-ARDA : base aquacole mixte à la fois publique (collective (future Coopérative), et privée (avec deux réseaux de circuit de l’eau indépendants). Le reste du site est valorisable et pourrait répondre aux besoins des aquaculteurs environnants en mal de développement (problème d’accès au foncier) ou souhaitant innover (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : implantation privée conduite par le CITEB → pépinière aquacole + accueil d’ETP et de porteurs de projet en innovation / cohabitation avec d’autres ETP (productions ENR).
- Action 9 – Transfert éclosion Tilapia/Truite aux professionnels**
 - Objectif et calendrier : Transmission de l’éclosion tilapia/truite (fourniture de gamme alevins/pré-grossis de tailles de 1-2 g à 40 g) du CITEB à la Coopérative des aquaculteurs. Développement de l’éclosion/ferme de production en circuit fermé d’ombrine sur le Grand Port par le CITEB. Enfin développement partenariat avec la Nouvelle-Calédonie pour la production de Vivaneau Bourgeois (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : Constituer une coopérative aquacole (FRA) + finalisation de la réhabilitation de l’ex-ARD (Région + CITEB)/production d’alevins (COOP) + étude de faisabilité à mener
- Action 10 – Plan de communication**
 - Objectif et calendrier : Les études de marché de l’ACTION 3 permettront de cerner les besoins en communication pour filière des produits aquacoles, poissons crustacés et spiruline → Mettre en valeur le succès de la relance de la filière pour booster son essor et mettre en avant l’amélioration de sécurité alimentaire (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : cahier des charges de la campagne de communication à mettre en place (Région + FRA + ARIPA)
- Action 11 – Plan énergie / Aquaculture covalorisation**
 - Objectif et calendrier : Diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles (notamment les circuits fermés) pour diminuer les postes de coût (2024).
 - Moyens de mise en œuvre : Mise en place de groupe de travail spécifique pour générer des modèles vertueux axés sur la co-valorisation des ENR (piste d’action : SWAC Saint-Pierre, Station EDF Sainte-Rose, etc.). Ces groupes de travail seront pilotés par la Région. Le CITEB accompagnera par la suite la concrétisation/vulgarisation des modèles auprès des professionnels.

2025

- Action 12 – Hub aquacole Océan Indien**
 - Objectif et calendrier : Répondre aux besoins à l’échelle de l’OCEAN INDIEN en formateurs, en moyens de formation, en démonstrateurs, pour la montée en compétence des pays et populations avoisinante de La Réunion. L’île pourrait aussi accueillir l’UAOM et la doter des moyens nécessaires à son rayonnement (2025).
 - Moyens de mise en œuvre : Concertation des acteurs du territoire et d’autres régions pour mettre en place sur le site de L’Étang-Salé (+ accueil de l’UAOM) et du Grand Port les installations adaptées. Programme de coopération à prévoir (CITEB)

FIGURE 2 : RESUME DU PLAN D’ACTION A 3 ANS (SOURCE : CYATHEA 2023 SUR LA BASE DU DOCUMENT D’ALVI MANAGEMENT)



1.3.4 Cadre du SRDAR /plan d’actions prioritaires à 3 ans et réglementation liée

Source : OCEA Consult', Avril 2023

Le Schéma Régional de développement de l'aquaculture à La Réunion (SRDAR) présenté est composé de plusieurs pièces (état initial, modèles aquacoles, etc.) et d'un « plan d'actions prioritaires à 3 ans ». Ce dernier porte sur des actions concrètes et prospectives de relance de la filière mais ne constitue pas réellement un SRDA « classique ». De plus, ce document porte sur l'aquaculture d'eau douce alors que seuls les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) sont prévus et réglementés. Ils permettent de recenser, pour mieux les prendre en compte les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable, ainsi que les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

Le plan d'actions prioritaires proposé se rapproche davantage d'une déclinaison locale du « Plan aquaculteurs d'avenir 2021-2030 » établi à l'échelle nationale, pour une relance des activités aquacoles.

Ainsi, et sur le plan court terme du plan d'actions, on note une majorité d'actions visant à relancer l'activité aquacole arrivée à des niveaux de production historiquement bas en restructurant la filière pour relancer les productions historiques de tilapias et de truite arc-en-ciel et en proposant deux études de marché sur la consommation intérieure des produits aquacoles et les débouchés de la filière spiruline. Ces trois actions qui seront mises en œuvre à court terme impactent directement le SRDAR qui sera proposé et notamment la définition des zones aquacoles prioritaires (à partir des sites cibles identifiés dans le plan d'action court terme ou étendus), en lien avec les modèles technico-économiques. Sur cette base (qui viendra plus tard en tranche optionnelle), il serait alors possible d'établir des impacts potentiels plus précis du développement de la filière aquacole.

La présente évaluation environnementale est donc un document cadre réalisé dans une démarche volontaire de la Région pour s'assurer de la prise en compte de l'environnement dans les actions du SRDAR sur les 3 ans à venir.

1.4 Articulation du SRDAR avec les autres documents

1.4.1 Préambule

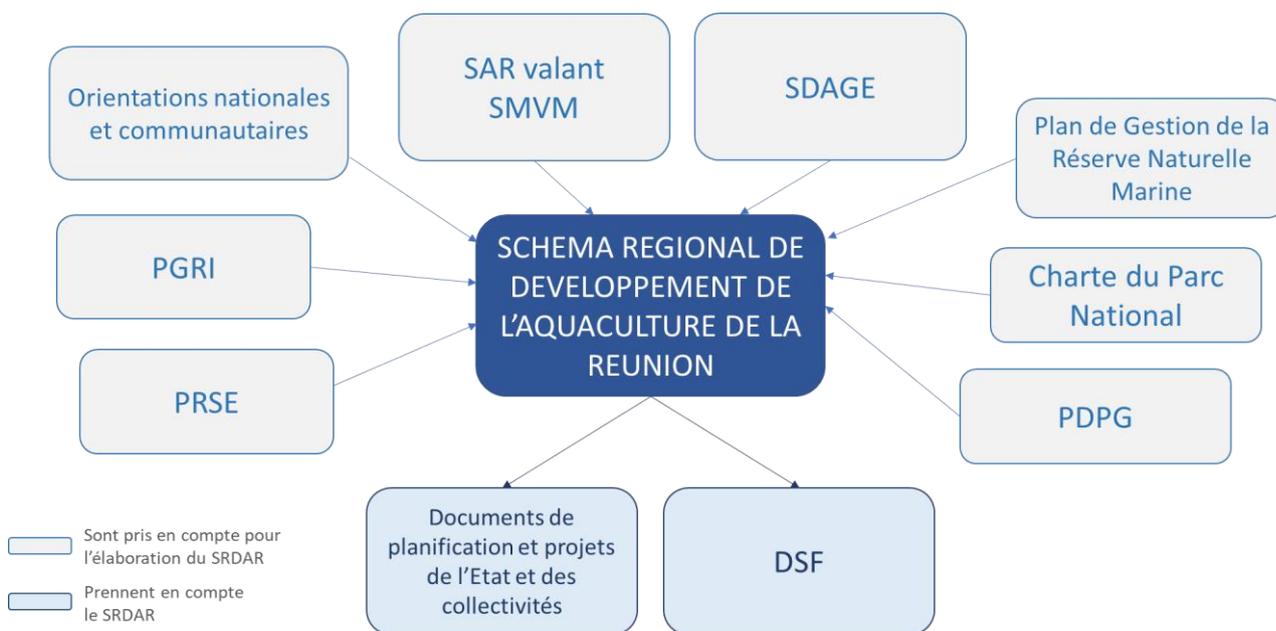


FIGURE 3 : SCHEMA DE L'ARTICULATION REGLEMENTAIRES AUTOUR DU SRDAR

Le SRDAR reste un outil volontaire de planification, voulu par la collectivité régionale pour le développement des filières aquacoles. A ce titre, il ne dispensera pas les exploitants potentiels à l'intérieur d'une zone identifiée comme propice pour l'aquaculture de :

- Réaliser les procédures d'instructions individuelles prévues par le décret 83-228 du 22 mars 1983 modifié relatif aux concessions de cultures marines ;
- Réaliser les procédures prévues par le code de l'environnement, inhérentes à la création ou à l'extension d'installations aquacoles (régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), évaluation d'incidence Natura 2000, évaluation environnementale, étude d'impact et/ou enquête publique dans certains cas, avis conforme des parcs naturels ou marins) menées de façon concomitante à l'instruction des demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines ;
- Prendre en compte de la réglementation relevant du code de l'urbanisme (loi littoral). Le schéma n'imposera pas qu'une demande d'autorisation d'exploitation de culture marine ou d'exploitation aquacole figure obligatoirement dans le périmètre des sites propices identifiés. Il n'implique pas non plus que l'intégralité du périmètre d'une zone désignée comme propice soit effectivement consacrée à l'activité aquacole, les contraintes et usages locaux étant pris en compte dans le cadre des procédures d'instruction des demandes d'autorisation individuelles préalables.

1.4.2 Cohérence du SRDAR vis-à-vis de l'article L 923-1-1 du code rural et de la pêche introduit par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010

Source : Site du Senat www.senat.fr/leg/

Le tableau suivant présente les principaux objectifs chiffrés de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 27 juillet 2010, modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020, et la contribution du SRDAR à l'atteinte des objectifs nationaux.

TABLEAU 1 : COHERENCE DU SRDAR VIS-A-VIS DE LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Titres	Objectifs de la Loi de modernisation concernés	Contribution du SRDAR à l'atteinte des objectifs
Titre I DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ALIMENTATION	Article 1 : Qualité des productions Pour renforcer la sécurité alimentaire, l'accent est mis sur un renforcement de la traçabilité des produits alimentaires. L'objectif de diversification et de recherche de qualité est privilégié en matière de politique alimentaire. Le programme national vise à assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et de qualité : sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, éducation, information, qualité des produits, allégations, lisibilité des signes de qualité et patrimoine gastronomique.	Application des actions 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du plan prioritaire sur 3 ans : la production aquacole vise à être redynamisée, accompagnée techniquement et à être mieux connue des consommateurs locaux pour contribuer à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.
Titre II RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE FRANCAISE	Article 12 : Contrat de vente de produits agricoles Il rend obligatoire la passation de contrats de vente écrits entre producteurs et acheteurs. C'est le cas notamment pour les produits agricoles destinés à la revente ou à la transformation. Ces contrats auront notamment pour objectif d'interdire aux acheteurs de retourner aux producteurs ou aux opérateurs économiques les produits qu'ils ont acceptés lors de la livraison. L'objectif est la gouvernance des filières agroalimentaires par une meilleure organisation commerciale de l'offre agricole, par une sécurisation des interventions des	Le plan prioritaire sur 3 ans vise la relance de l'Institut Bleu et la mise en place de la FRA, et d'un coopérative des aquaculteurs. L'organisation de la filière facilitera ces objectifs.

Titres	Objectifs de la Loi de modernisation concernés	Contribution du SRDAR à l'atteinte des objectifs
	interprofessions, par l'obligation de contractualisation entre les agriculteurs et leurs acheteurs, par une plus grande transparence dans la formation des prix et des marges des produits alimentaires.	
	<p>Article 26 : Gestion des risques en agriculture</p> <p>Un fonds national de gestion des risques en agriculture est institué afin de participer au financement des dispositifs de gestion des aléas climatiques, sanitaires, phytosanitaires et environnementaux dans le secteur agricole.</p>	Objectif fixé par l'action 7 : sécuriser la production des fermes aquacoles et garantir le bon fonctionnement du circuit de production.
<p>Titre III</p> <p>AMELIORER LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE FRANCAISE</p>	/	Le plan aquacole incite aussi à la diversification agricole.
<p>Titre IV</p> <p>FAVORISER ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION</p>	<p>Article 50 : Formation et création d'entreprises</p> <p>L'objectif est de favoriser la formation et la création d'entreprises.</p>	Les actions 1 à 12 visent à faciliter l'installation d'exploitations aquacoles (organisation de la filière) et à développer un pôle scientifique et de formation (Hub aquacole Océan Indien. L'identification des zones prioritaires permettra d'orienter la recherche du foncier.
<p>Titre V</p> <p>INSCRIRE L'AGRICULTURE ET LA FORET DANS UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</p>	<p>Article 51 : Commissions pour une agriculture durable</p> <p>Le plan régional de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le préfet de région conduit la préparation de ce plan en y associant les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture concernées et l'ensemble des organismes agricoles représentatifs.</p> <p>Ce plan devra être porté à la connaissance des communes et intercommunalités lorsqu'elles élaborent ou révisent les documents d'urbanisme.</p> <p>Le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission spécialisée chargée de donner un avis avant tout déclassement d'une terre agricole.</p>	/
	<p>Article 59 : Favoriser les bonnes pratiques</p> <p>Pour parvenir à la réalisation des objectifs définis en matière d'aménagement et de développement durable, la politique d'aménagement rural devra également préserver les ressources en eau (notamment par une politique de stockage de l'eau), la biodiversité sauvage et domestique, et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Enfin, sans attendre une évolution de la réglementation communautaire sur les signes de qualité, il est proposé d'inscrire d'ores et déjà dans la loi la possibilité, pour les organismes de défense et de gestion des signes de qualité, de fixer des prescriptions en matière environnementale et de bien-être animal en</p>	Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction.

Titres	Objectifs de la Loi de modernisation concernés	Contribution du SRDAR à l'atteinte des objectifs
	parallèle du cahier des charges d'un produit sous signe de qualité, et de prévoir la compétence de l'INAO pour donner un avis sur ces chartes de bonnes pratiques.	
Titre VI MODERNISER LA GOUVERNANCE DE LA PECHE MARITIME ET DE L'AQUACULTURE	Article 82 : Comité de liaison Création du Comité de liaison scientifique et technique des pêches maritimes et de l'aquaculture comme instance de concertation et de dialogue entre pêcheurs et scientifiques.	Le plan prioritaire prévoit : <ul style="list-style-type: none"> - La création de la FRA et d'une coopérative aquacole (action 2) ; - La création d'un pôle scientifique au niveau du site de L'Etang-Salé (action 5) ; - La création d'un Hub aquacole (centre de formation/innovation) (action 12)
	Article 85 : SRDAM Mise en place de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine.	
Titre V DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX OUTRES MER POUR SIMPLIFIER LES PROCEDURES ET ADAPTER LE DROIT	Article 94 : Adaptation à l'outre-mer L'agriculture est une composante majeure dans la structuration socio-économique outre-mer. Cet article autorise le Gouvernement à prendre par ordonnance, dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution, des dispositions afin d'adapter les mesures de la présente loi aux spécificités des territoires ultramarins français et d'appliquer les décisions prises lors du conseil interministériel de l'outre-mer réuni le 6 novembre 2009.	Il s'agit du programme faisant l'objet de la présente évaluation environnementale.

1.4.3 Articulation avec les plans, schémas, programmes et contribution à leurs objectifs

TABLEAU 2 : ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET CONTRIBUTION A LEURS OBJECTIFS

Documents de planification	Date d'approbation, Existence d'une évaluation environnementale ou non et description succincte	Articulation avec le SRDAR de la Réunion
<p>Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion</p> <p>valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)</p>	<p>Novembre 2011, fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional est un document de planification et d'aménagement du territoire qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.</p> <p>Les 4 grands objectifs du SAR-SMVM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins d'une population croissante tout en protégeant les espaces naturels et agricoles ; • Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain ; • Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire ; • Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques : constats et prescriptions en matière de développement urbain. <p>Il intègre le volet Schéma de Mise en Valeur de la Mer dont les trois objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les écosystèmes littoraux. • Organiser les activités littorales. • Contenir le développement urbain. 	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction. Les espaces naturels à enjeux forts sont protégés. Ces zones tiennent notamment compte des espaces remarquables du littoral.</p> <p>De plus, le SRDAR prévoit de contribuer à l'atteinte de sécurité alimentaire : ceci permet de renforcer la production locale et contribue à un territoire solidaire.</p>
<p>Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR)</p>	<p>Plan de gestion 2021-2030</p> <p>La stratégie opérationnelle mise en œuvre afin de préserver l'enjeu de conservation : « Les récifs coralliens et les écosystèmes associés d'importance patrimoniale » se fixe comme objectifs à long terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens et des espèces associées ; • Garantir le bon état de conservation des autres écosystèmes marins (Herbiers de phanérogames marines, Substrats meuble et basaltique) et des espèces associées ; • Favoriser la conservation des populations des espèces emblématiques ; • Garantir des 3 conditions du milieu favorables au maintien voire à l'amélioration du bon état de conservation des récifs coralliens et écosystèmes associés ; • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNMR ; • Actualiser et approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel marin en gestion ; • Garantir un fonctionnement optimal de la RNMR pour la gestion du patrimoine marin. 	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction. Ces zones tiennent notamment compte des espaces remarquables du littoral.</p>

Documents de planification	Date d'approbation, Existence d'une évaluation environnementale ou non et description succincte	Articulation avec le SRDAR de la Réunion
	<p><i>Les objectifs opérationnels ciblent notamment le contrôle des espèces exotiques envahissantes et le maintien de la qualité de l'eau.</i></p>	
<p>Parc National de la Réunion</p>	<p>Charte du Parc national adoptée par le conseil d'Etat n°2014-049 le 21 janvier 2014</p> <p>La Charte du parc national définit un projet de territoire, voire un projet de société, pour les Hauts de l'île, axé sur la recherche du meilleur équilibre entre la nécessaire préservation des espaces remarquables et le développement des activités humaines.</p> <p>Ce projet de territoire s'articule autour de quatre enjeux majeurs, communs au territoire du cœur et de l'aire d'adhésion, complétés par un enjeu transversal, qui irrigue chacun des quatre enjeux thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions ; • Inverser la tendance à la perte de biodiversité ; • Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs ; • Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts ; • Éducation, sensibilisation et communication. <p>Dans ce cadre, un accompagnement et une valorisation des activités agricoles respectueuses de l'environnement sont prévus. La préservation des habitats, de la qualité des eaux, l'ouverture au public, la sensibilisation et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont parmi les objectifs fléchés par la charte.</p>	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction.</p>
<p>Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE)</p>	<p>Le SDAGE 2022-2027, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 29 mars 2022 et d'une évaluation environnementale.</p> <p>Il sert de cadre de référence pour la réglementation et la politique de l'eau dans l'île. Il définit les grandes dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau déclinées en cinq orientations fondamentales (définies à partir des enjeux prioritaires de l'eau à La Réunion et des objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau).</p> <ul style="list-style-type: none"> → Orientation Fondamentale 1 : Intégrer la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique, → Orientation Fondamentale 2 : Préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins, → Orientation Fondamentale 3 : Préserver et rétablir les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité, → Orientation Fondamentale 4 : Réduire et maîtriser les pollutions, → Orientation Fondamentale 5 : Adapter la gouvernance, les financements et la communication en vue de l'atteinte des objectifs de bon état. <p>Le SDAGE propose favoriser le développement de filières d'excellence liées aux espaces littoraux et maritimes dont</p>	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction. Ces zones tiennent notamment compte des espaces remarquables du littoral. Elles tiennent également compte des périmètres de protection des captages/forages en eau potable. Par ailleurs, l'action 11 du plan prioritaire sur 3 ans a pour objectif de développer la covalorisation et l'utilisation d'énergies renouvelables.</p>

Documents de planification	Date d'approbation, Existence d'une évaluation environnementale ou non et description succincte	Articulation avec le SRDAR de la Réunion
	<p>l'aquaculture en accompagnant l'adaptation de la société au changement climatique pour limiter la vulnérabilité du territoire notamment via la sensibilisation et la communication auprès des acteurs du territoire</p> <p>Une attention particulière sur la préservation des masses d'eau côtière.</p>	
<p>Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) de La Réunion</p>	<p>Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) 2022-2027 a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 4 mai 2022. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Le plan de gestion du risque d'inondation inclut 4 objectifs adaptés aux spécificités du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance des phénomènes, • Être mieux préparé aux crises, • Guider l'aménagement des espaces en réduisant la vulnérabilité, • Mobiliser la population et les acteurs institutionnels. <p>Dans un cadre respectueux de l'environnement, le PGRI 2022-2027 poursuit l'ambition d'une gestion intégrée de la ressource en eau.</p>	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeux modérés sont classées en zone sous conditions. Ces zones tiennent notamment compte du risque inondation.</p>
<p>Plan Régional Santé Environnement 2017-2022 de La Réunion (PRSE)</p>	<p>2018</p> <p>Le Plan Régional Santé Environnement de la Réunion (PRSE), élaboré par le préfet, l'ARS, la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement et le Conseil Départemental, est la déclinaison locale des Plans Nationaux Santé Environnement (PNSE), institué en 2005 à la suite de la promulgation de la charte de l'Environnement.</p> <p>Le PRSE promeut un environnement favorable à la santé des réunionnais, notamment selon l'axe eau et alimentation. Une des actions est de valoriser sur les marchés la production locale, les labels et les bonnes pratiques.</p>	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeux modérés sont classées en zone sous condition. Elles tiennent également compte des périmètres de protection des captages/forages en eau potable.</p>
<p>Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)</p>	<p>2021-2026, mis en consultation en mars 2022</p> <p>Ce plan réalisé par la Fédération de Pêche en collaboration avec les AAPPMA de La Réunion est le document de référence des structures associatives de pêche de loisir en termes de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles. Il souligne notamment les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi et la diminution des pressions liées aux espèces envahissantes ; • La diminution des déchets dans les rivières ; • Le maintien du bon état des berges. 	<p>Les microsites ciblant les zones où les porteurs de projet auront la priorité de s'installer tiennent compte des enjeux environnementaux du territoire : les zones à enjeu fort sont classées en zone d'interdiction. Les espaces naturels à forts enjeux et les espaces remarquables du littoral sont protégés.</p>

2. Analyse de l'état initial de l'environnement sur le territoire réunionnais

2.1 Localisation de la zone d'étude

Sources : SAR (SMVM) 2011, SDAGE 2022-2027

La Réunion est située dans l'Océan Indien (52°32' de longitude Est et 21°7' de latitude Sud), à 800 km à l'Est de Madagascar. Cette île de 2 512 km² (petit axe 45 km et grand axe 72 km) fait partie des Mascareignes avec l'île Maurice et Rodrigues.

Cet édifice volcanique de type bouclier intra plaque est né il y a trois millions d'années à partir du point chaud des Trappes du Décan. Ses deux massifs volcaniques coniques sont à l'origine de la forme polylobée de l'île : le Piton des Neiges, point culminant de l'île à 3 071 m d'altitude, aujourd'hui endormi, et le Piton de la Fournaise (2 631m d'altitude dont la dernière éruption date du 22 décembre 2021).

Contrairement à sa voisine, l'île Maurice, La Réunion se caractérise par ses hauts sommets et ses reliefs marqués. Le Piton des Neiges en s'effondrant créa trois cirques délimités par des remparts abrupts.

Selon les principes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SDAGE 2022-2027 définit l'île de la Réunion comme district hydrographique unique, c'est-à-dire une zone terrestre et maritime composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques¹ ainsi que des eaux souterraines et des eaux côtières associées.

Côté mer, le chapitre du SAR valant SMVM définit un périmètre de zone côtières comprenant les espaces marins situés dans une bande de 1 mile marin (1 852 mètres) à partir de la ligne de base¹ du Service Hydrographique et Océanologique de la Marine (SHOM). Cette zone correspond à la largeur des masses d'eaux côtières définies selon les critères de la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour prendre en compte l'ensemble des activités maritimes, le périmètre d'étude s'étendra à la zone économique exclusive française, située jusqu'à 200 milles marins à partir du rivage, dans laquelle l'Etat français exerce son contrôle économique et douanier.

L'évaluation environnementale est donc réalisée sur la base des enjeux environnementaux du territoire réunionnais et de la zone économique exclusive associée. Il est à noter qu'un focus sur les microsites proposés SRDAR est réalisé à la fin de l'état initial, qualifiant les enjeux de chaque site.

¹ Bassin hydrographique : toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs vers un point particulier d'un cours d'eau (lac ou confluent).

2.2 Définition des thématiques environnementales à traiter

L'évaluation environnementale des plans et programmes dite EE est régie par la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 et le Code de l'environnement français. Elle se définit comme une démarche permettant de prendre en compte l'impact sur l'environnement d'un programme en cours d'élaboration afin de chercher à le limiter.

L'article R122-20 du Code de l'Environnement détaille son contenu et les chapitres à rédiger. Dans le cadre de cet exercice, les composantes de l'environnement à étudier sont listées à l'article L122-1 du Code de l'environnement et adaptées en fonction de la nature et de la portée des plans et programmes. Pour ce qui est de l'évaluation environnementale du SRDAR, voici les thématiques retenues :

TABLEAU 3 : THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ABORDEES

THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	SOUS-THEMATIQUES
MILIEU PHYSIQUE	Climat et changement climatique
	Les risques naturels
	La ressource en eau et son exploitation
	Qualité de l'air et émissions de GES
	Sols, sous-sols et ressources minières
MILIEU NATUREL	Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique
	Les trames verte et bleue
	Les menaces pour la biodiversité
MILIEU HUMAIN	Unités paysagères identitaires
	Occupation des sols et milieux littoraux
	Les pratiques culturelles
	Production et consommation énergétiques
	Cadre de vie et santé humaine
	Production halieutique et autonomie alimentaire
	Les risques technologiques

Il s'agira par la suite d'identifier, au regard du contexte spécifique réunionnais et selon les données présentées dans le diagnostic de l'état initial, les enjeux prioritaires du territoire. Plus précisément, les enjeux seront hiérarchisés selon les critères ci-dessous.

TABLEAU 4 : CRITERES DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

Niveau d'enjeux	Hiérarchisation associée
Nul	0
Faible	1
Modéré	2
Fort	3

2.3 Diagnostic du milieu physique réunionnais

2.3.1 Climat et changement climatique

2.3.1.1 Un climat tropical humide défini par le relief

Sources : Atlas climatique de La Réunion, 2011

RAUNET 1992

Site officiel de Météo France, Réunion

A 200 km au Nord du tropique du Capricorne, l'île connaît un climat **tropical humide** tamisé par les alizés océaniques. Ce climat se caractérise par sa **bi-saisonnalité** : un été (de décembre à avril) humide et chaud et un hiver (de mai à novembre), plus froid et plus sec. L'été est la saison des fortes dépressions à l'origine de tempêtes et des épisodes cycloniques. Au contraire, l'hiver se caractérise par des épisodes de sécheresse qui s'accroissent ces dernières années spécifiquement dans le Sud-Ouest de l'île. Ainsi, des perturbations telles que des vents à la force destructrice, des inondations, des coulées de boues, éboulements ou mouvements de terrain sont des facteurs de risque à prendre en compte sur le territoire.

La température, régulée par l'océan, est relativement stable et clémente toute l'année. Elle ne dépend presque exclusivement que de **l'altitude** allant de 0 à 3 000 mètres avec un gradient altitudinal de 0,7°C/100 m. Sur la côte, les températures varient entre 17 et 28°C en hiver et entre 21 et 31°C en été. A 1 000 mètres, elles sont entre 8°C et 21°C en hiver et entre 10 et 24°C en été. Pour un même lieu, les cycles quotidiens et saisonniers font rarement varier la température d'une amplitude de plus de 10°C.

La pluviométrie se différencie essentiellement selon un **gradient Est-Ouest** dû à l'effet de Foehn. Les monts retiennent les alizés venus du Sud-Est créant un climat plus humide à l'Est « au vent » (entre 2 et 7 m de pluie par an) et plus secs à l'Ouest « sous le vent » (entre 0,5 et 2 m de pluie par an).

L'ensoleillement est permanent au cours de l'année : entre 1 400 et 2 500 J/cm² selon le relief en décembre et entre 800 et 1 600 J/cm² en juin. L'ensoleillement est marqué par un **cycle diurne d'ennuage quotidien**, essentiellement dépendant de l'exposition et de l'altitude.

Les vents sont majoritairement dépendant des **alizés océaniques** orientés Est - Sud-Est/ Nord – Nord-Ouest. Le vent soufflant sur une surface océanique crée des vagues de hauteur et de direction variables. En se propageant, elles se regroupent en trains de vagues à l'aspect plus régulier qui constituent la houle.

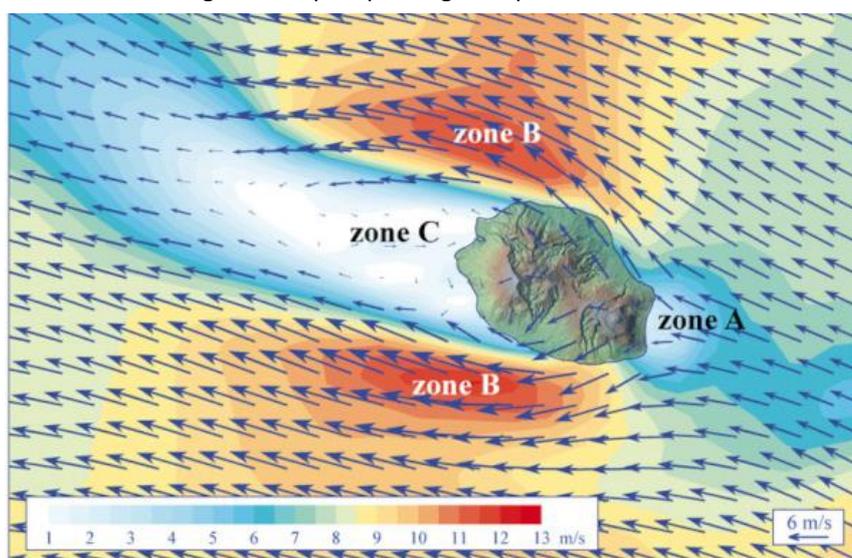


FIGURE 4 : DIRECTION DES VENTS - METEOFRANCE

La Réunion est concernée par trois catégories de houles :

- Les **houles d'alizés**, petites à modérées et de courte période, résultent de vents établis de secteur Est à Sud-est. Elles affectent principalement les côtes Nord, Est et Sud de l'île ;
- Les **houles cycloniques**, générées par les tempêtes et cyclones tropicaux, sont en revanche de grandes houles. Compte tenu de la climatologie des trajectoires des cyclones aux alentours de La Réunion, ces houles concernent principalement les côtes Nord et Est de l'île ;
- Les **houles australes**, modérées à fortes, sont de grande longueur d'onde. Elles sont caractérisées par des périodes comprises entre 12 et 20 secondes. Elles sont générées par les tempêtes des moyennes latitudes (40èmes et 50èmes Sud), et se propagent vers le Nord-Est sur de très longues distances. Elles n'affectent que les côtes Ouest et Sud de l'île et peuvent engendrer des dégâts comparables à ceux occasionnés par les houles cycloniques.

2.3.1.2 Un territoire vulnérable aux risques naturels

Source : Site officiel de Météo France, Réunion

La Réunion est susceptible d'être touchée régulièrement par **des cyclones**, notamment de décembre à avril pendant la période cyclonique. En moyenne, 2 cyclones tous les trois ans touchent l'île.

La trajectoire privilégiée de ces perturbations cycloniques, Nord-Est/ Sud-Ouest, constitue une menace spécifiquement pour la partie « Au vent » de l'île.

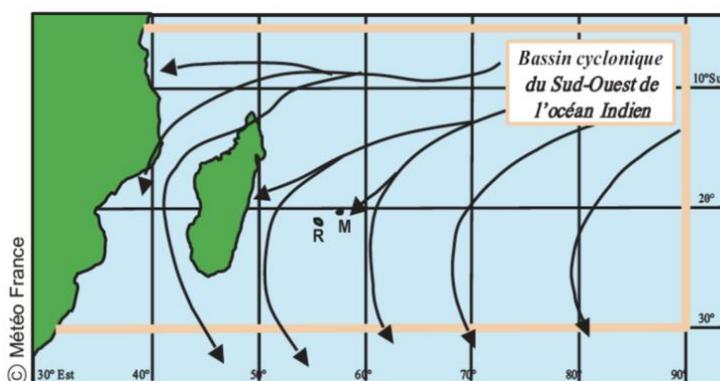


FIGURE 5 : TRAJECTOIRE DES CYCLONES DANS LE BASSIN DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN - METEOPRANCE

Les vents violents et les précipitations associés au météore sont susceptibles de provoquer des dégâts importants sur les activités humaines, tant par les destructions directes qu'elles occasionnent (toits arrachés, routes ravinées, ...), que par leurs conséquences indirectes (inondations, glissements de terrains, éboulements...).

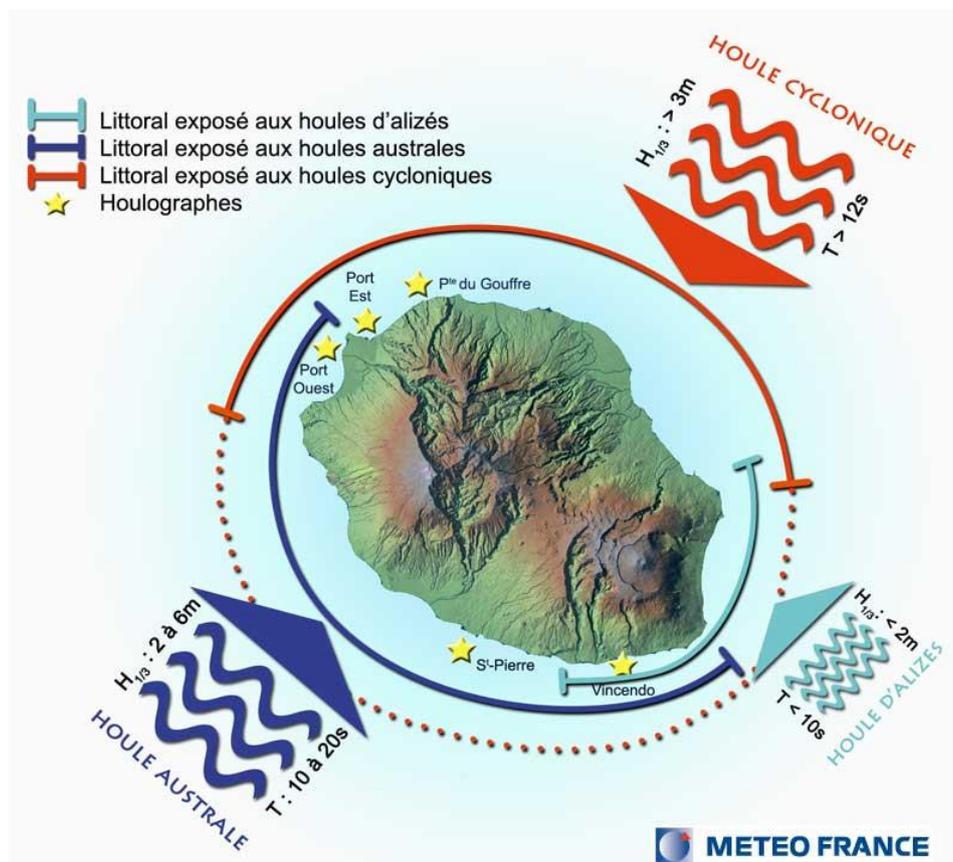


FIGURE 6 : HOULES SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS – METEOFRANCE

En outre, la **marée de tempête** est une élévation anormale et brutale du niveau moyen de la mer associée au passage d'un cyclone. En effet, les très basses pressions provoquent une surcote du niveau de la mer. Cette onde s'ajoute à la marée astronomique. Cette surélévation peut atteindre 0,5 à 1,5 mètres. Associée aux effets destructeurs de la houle, cette marée peut entraîner des inondations dans les régions basses du littoral.

2.3.1.3 Un territoire impacté par le changement climatique

*Sources : Site officiel de Météo France, Réunion
Rapport Outremer, Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique, 2012
Profil environnemental de La Réunion, DEAL, consulté en 2022*

À La Réunion, un **réchauffement moyen de la température de l'air** des basses couches est observé depuis 50 ans et estimé à près de 1°C. Ce phénomène s'accélère au cours de la dernière décennie. Entre 1981 et 2014, La Réunion a connu environ 223 épisodes de pluie supérieure à 300 mm par jour. Cette fréquence élevée des précipitations intenses s'explique par son relief escarpé et par sa position géographique qui la place dans le sillage des tempêtes et des cyclones tropicaux.

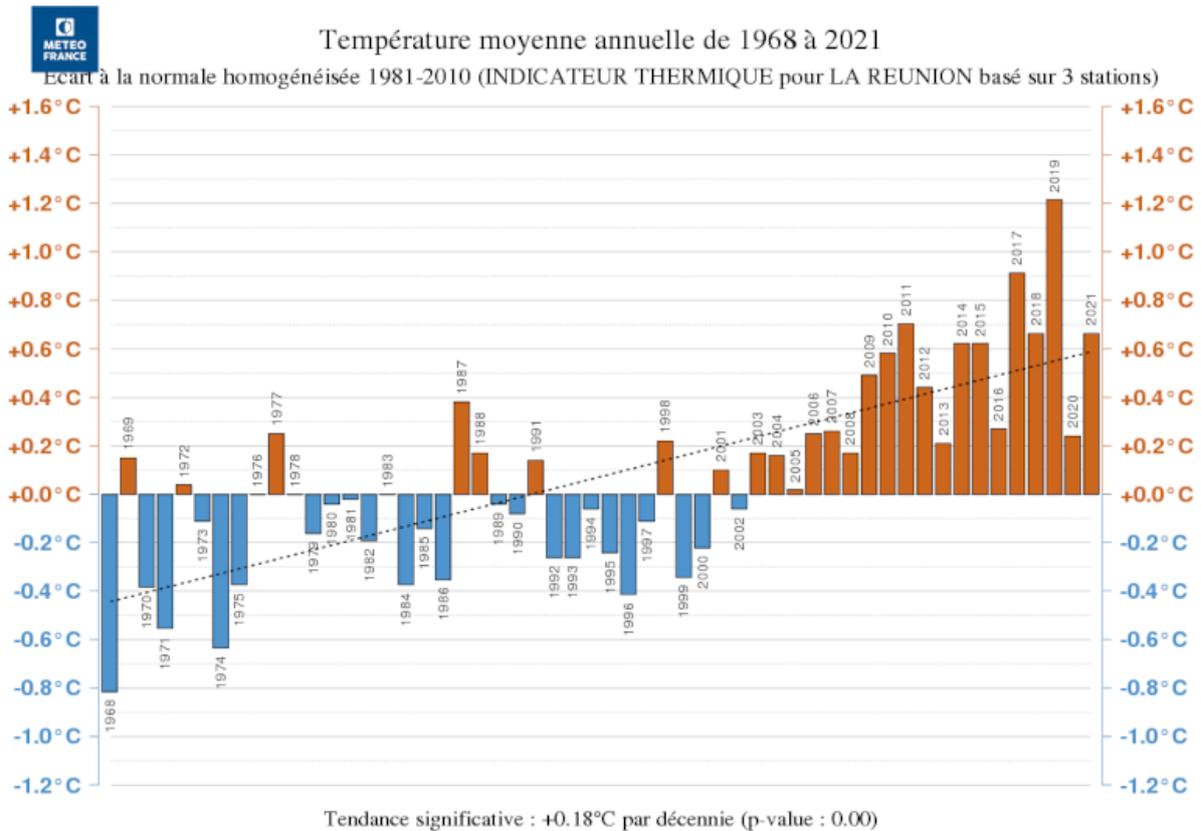


FIGURE 7 : ECART A LA NORMALE DES TEMPERATURES MOYENNES ANNUELLES DE 1968 A 2021

Le projet BRIO a permis la production d'un jeu de données du climat futur pour 3 scénarios d'émission de gaz à effet de serre basés sur un ensemble de simulations climatiques globales (CMIP6 utilisées dans le premier rapport AR6 du GIEC publié en août 2021) et sur une simulation climatique régionale. Ainsi, il est prévu sur le territoire réunionnais :

- +1,5°C à +2°C pour le scénario optimiste et de +3°C à +5°C pour le scénario pessimiste à la fin du siècle. Le nombre de jours annuels de fortes chaleurs devrait aussi augmenter. Cumulée aux effets des alizés et au manque d'eau dans les sols, l'augmentation de température pourrait amplifier les risques de feux de forêts, particulièrement à l'Ouest de l'île ;
- Une intensification des **précipitations extrêmes**. En effet, selon la relation physique de Clausius-Clapeyron, l'air peut contenir 7% de plus de vapeur d'eau par degré de réchauffement. Quand la vapeur d'eau se condense en pluie, la quantité qui précipite au sol peut augmenter dans les mêmes proportions. Le nombre de jours de précipitations extrêmes (cumuls quotidiens supérieurs à 300 mm en un lieu) devraient ainsi augmenter de 10 à 20 % dès la seconde moitié du siècle.
- En outre, les **maximums d'intensité cyclonique** devraient migrer vers le sud, se traduisant par des événements plus dévastateurs ;
- Une **accélération des alizés** en saison d'hiver austral causée par un renforcement des hautes pressions subtropicales ;
- Une **baisse moyenne des précipitations annuelles** dans le bassin à l'horizon 2060-2100 ;

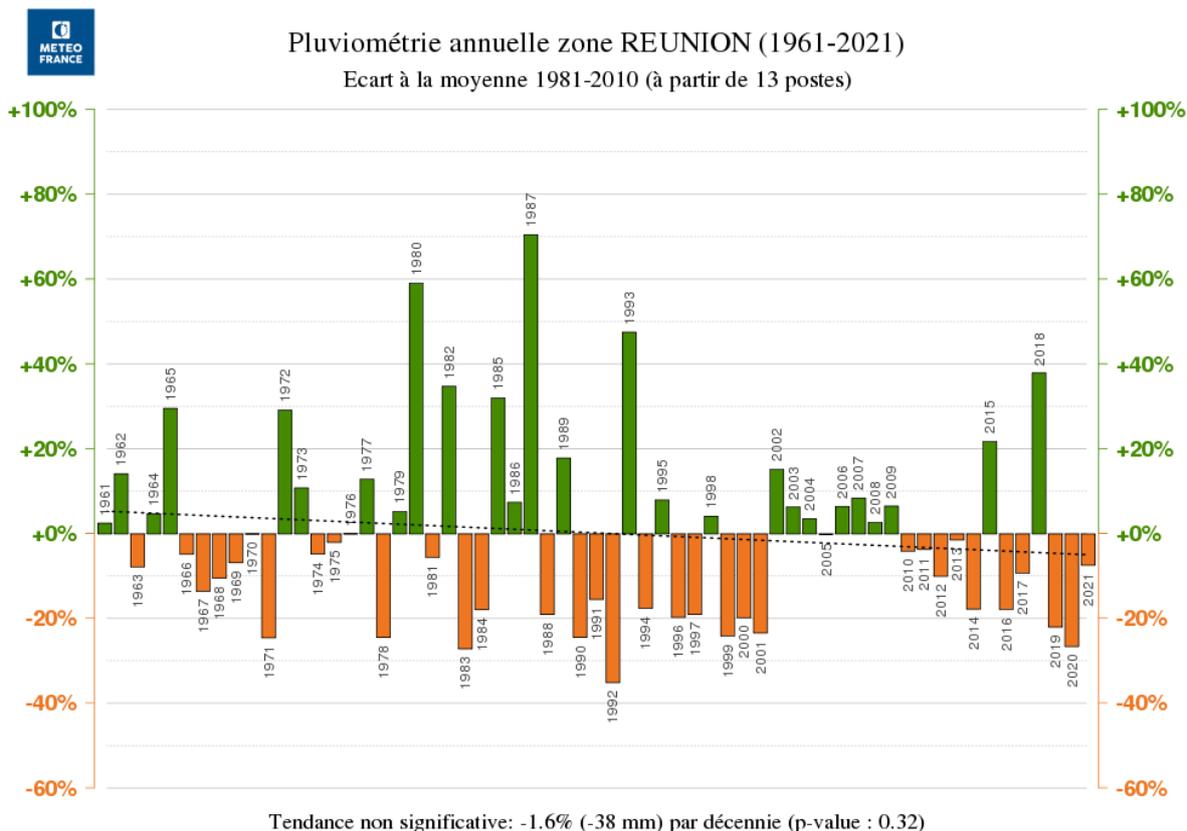


FIGURE 8 : ECART A LA NORMALE DES TEMPERATURES MOYENNES ANNUELLES DE 1961 A 2021

- Une amplification des contrastes saisonniers avec des **inondations** en saison des pluies et des **sécheresses** en saison sèche. En scénario pessimiste, la baisse des précipitations pourrait atteindre 10 % à 40 % sur la saison juillet-août-septembre selon la zone. Une baisse sensible de 20 à 30 % des précipitations sur le dernier trimestre de l'année présage un allongement de la saison sèche avec un probable retard de démarrage de la saison des pluies ;
- Un recul du trait de côte, essentiellement pour les littoraux Est et Ouest. La représentation de l'aléa recul du trait de côte a été établie par la DEAL pour les communes ayant fait l'Object d'un Plan de Prévention des Risques littoraux. Des observations de l'ONERC montrent une élévation moyenne du niveau de la mer de 3 mm/an pour l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Ces phénomènes impliquent une augmentation des risques de catastrophes naturelles (crues, coulées de boues, érosion des sols, etc.) ainsi qu'une déstabilisation des écosystèmes actuels.

2.3.2 Les risques naturels : un enjeu pour la sécurité des populations et l'implantation des projets

Source : Synthèse morphodynamique des littoraux de La Réunion, BRGM, 2003

SAR 2011

DEAL 2016 - PEIGEO 2022

2.3.2.1 Le risque inondation

Certaines rivières et ravines, parmi les plus importantes de l'île, sont susceptibles, lors du passage d'un cyclone ou en période de fortes pluies, de déborder, entraînant des inondations dans des zones aménagées, notamment sur le littoral. Plusieurs cours d'eau sont également susceptibles de générer des coulées de boues et des laves torrentielles nourries par des matériaux meubles éboulés dans leur lit. L'interface des eaux marines, torrentielles et pluviales sont des zones soumises à de multiples aléas. Le risque inondation est accru dès lors que l'infiltration des eaux dans le sol est réduite, notamment en lien avec l'imperméabilisation des sols non maîtrisée dans le cadre d'une urbanisation croissante et diffuse. La carte ci-dessous illustre la répartition de l'aléa inondation sur le territoire.

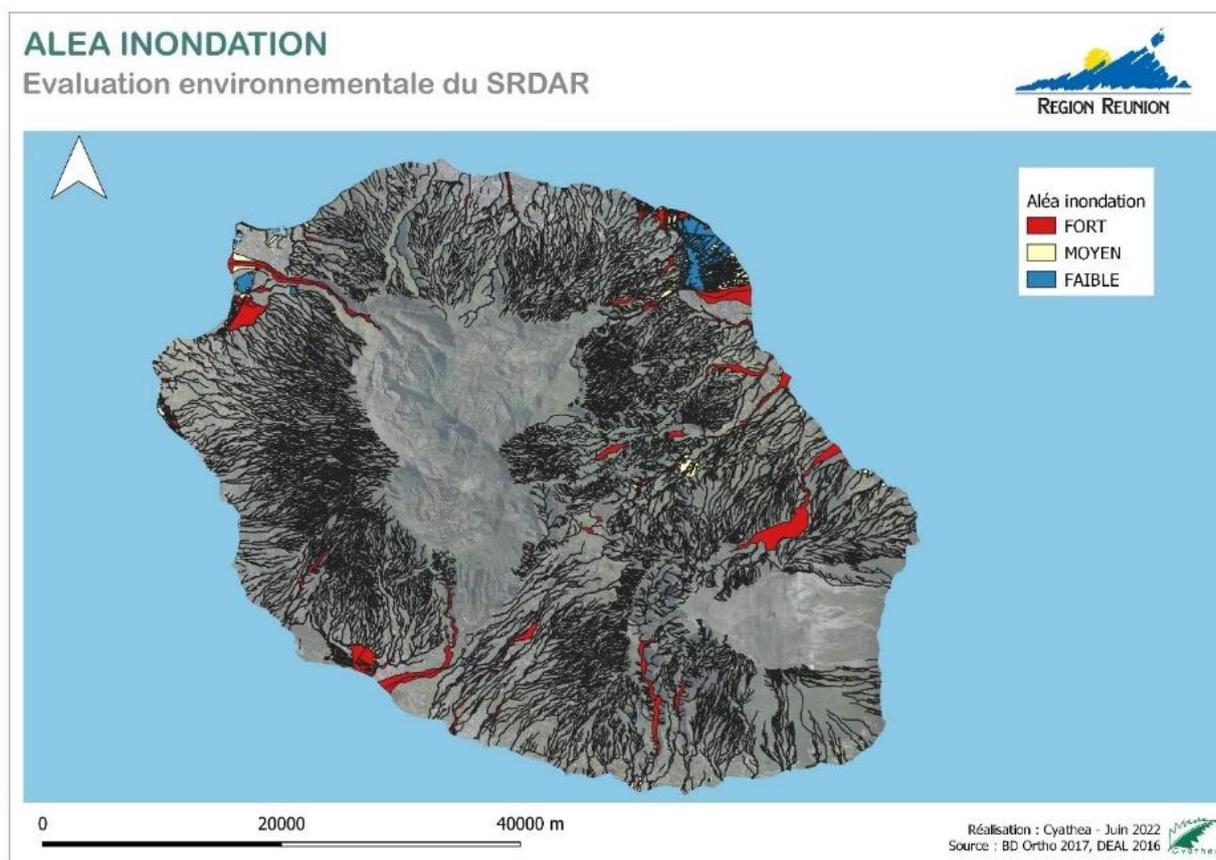


FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION (SOURCE : PEIGEO 2022)

Il est à noter que le territoire réunionnais est particulièrement soumis à l'aléa inondation. L'ensemble du territoire est globalement concerné. Ce risque est traduit dans les documents de planification du territoire tel que le PPRN (plan de prévention des risques naturels).

Cet aléa inondation a été combiné aux enjeux humains présents sur la Réunion (infrastructures scolaires, aéroport, bâtis, etc.) pour déterminer les zones à enjeux inondation du territoire réunionnais.

En effet, le territoire à risque important (TRI) a fait l'objet d'un diagnostic et d'une cartographie des surfaces inondables, de synthèse des aléas et des risques afin de mieux évaluer la vulnérabilité du territoire. Ces éléments sont présentés dans le PGRI 2022 – 2027, document de planification territoriale dédiée à la gestion du risque inondation sur la région et dont toutes les actions du SRDAR devront tenir compte.

2.3.2.2 Le risque mouvement de terrain et d'érosion

La réunionnais est une île relativement jeune à l'échelle des temps géologique. L'érosion y est encore très active. En période cyclonique, l'aléa lié aux mouvements de terrain est accru sur une majeure partie du territoire. 50% des côtes réunionnaises sont notamment considérées comme soumises à l'érosion.

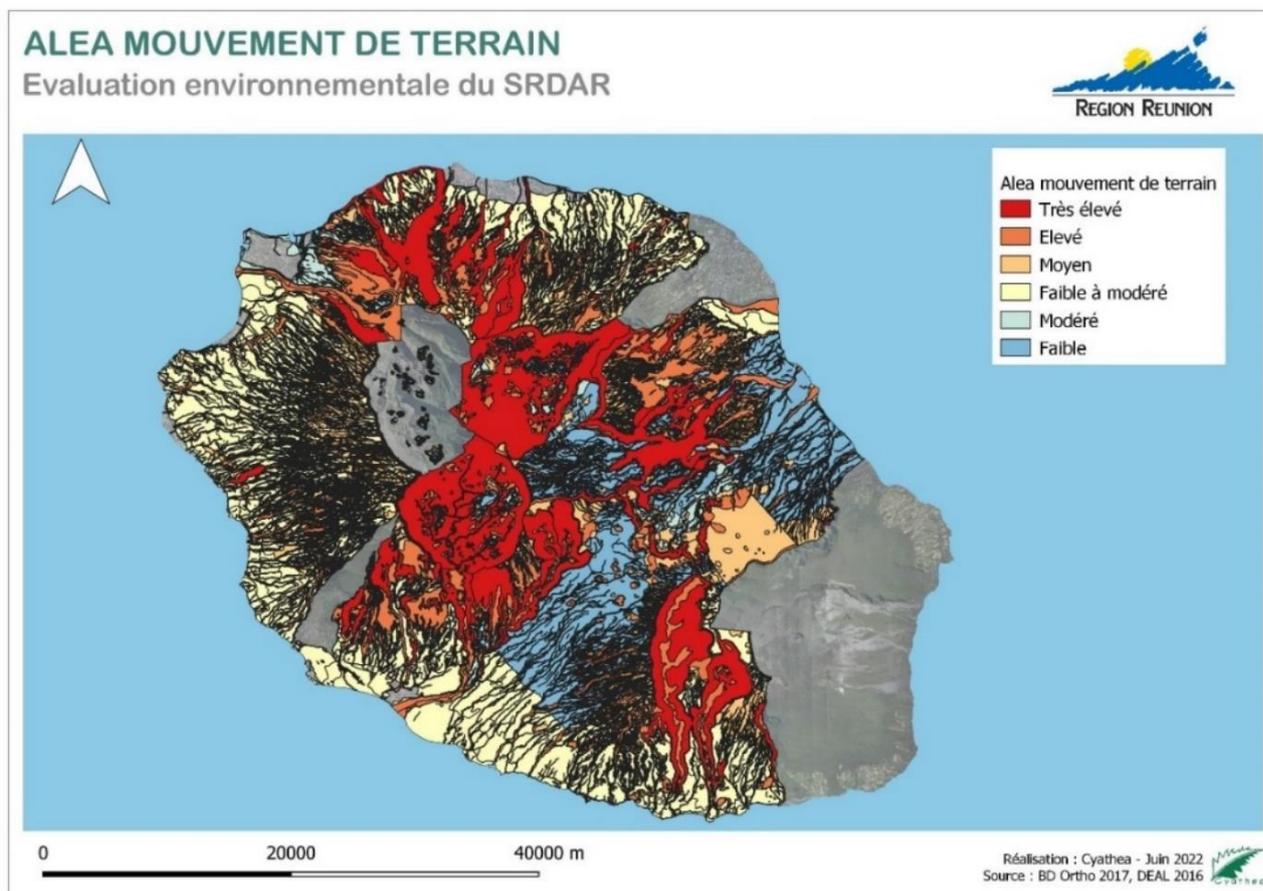


FIGURE 10 : ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN (SOURCE : PEIGEO 2022)

Tout comme le risque aléa inondation, l'ensemble du territoire est globalement concerné par le risque de mouvements de terrains. Ce risque est également traduit dans les documents de planification du territoire tel que le PPRN (plan de prévention des risques naturels). Cet aléa est à prendre en compte dans la conception des projets sur le territoire afin d'éviter de soumettre les populations au risque d'éboulement ou de glissements de terrain, pouvant engendrer des pertes/dommages matériels ou humains. Le SRDAR devra tenir compte de la gestion de la vulnérabilité des biens et des personnes dans ces actions.

2.3.2.3 La submersion marine et l'érosion du littoral

Les falaises vives et côtes rocheuses connaissent une érosion modérée qui se traduit principalement par un recul lent mais régulier du trait de côte. Les côtes sédimentaires représentant 20% du linéaire subissent souvent une érosion plus prononcée, avec notamment la disparition de plages. Ce phénomène est amplifié par les activités humaines (artificialisation du trait de côte et extractions dans les lits de rivières). L'aléa submersion marine est pris en compte réglementairement à travers les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) propres à chaque commune.

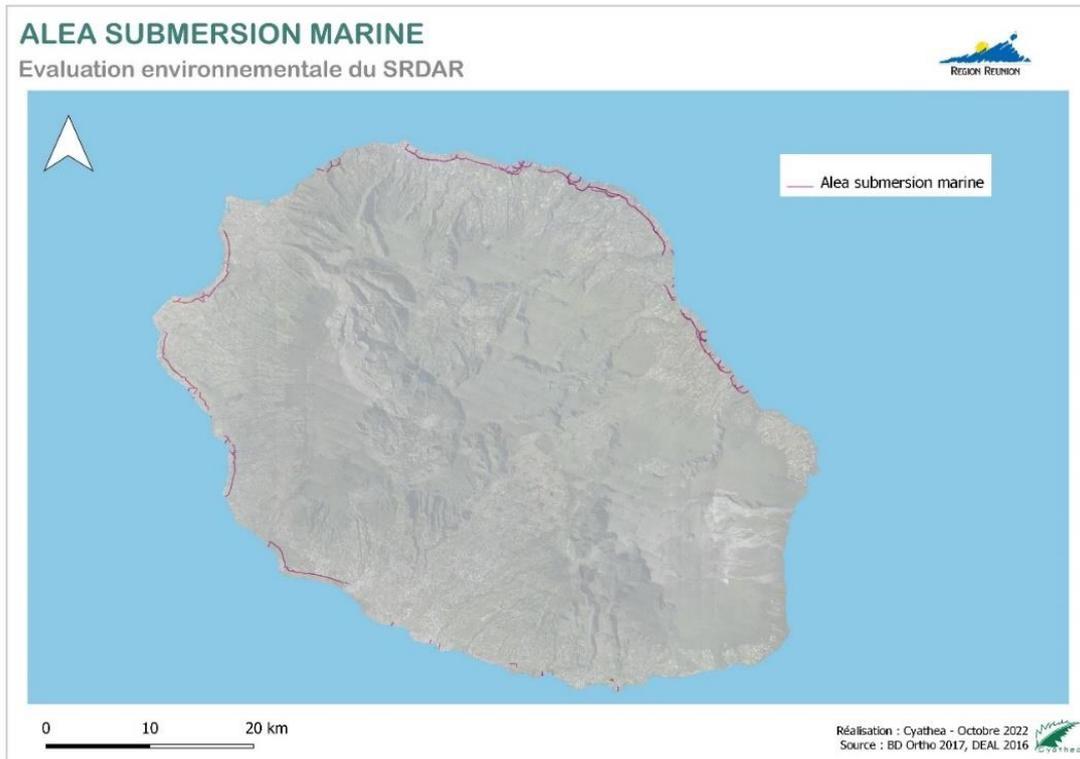


FIGURE 11 : ALEA SUBMERSION MARINE

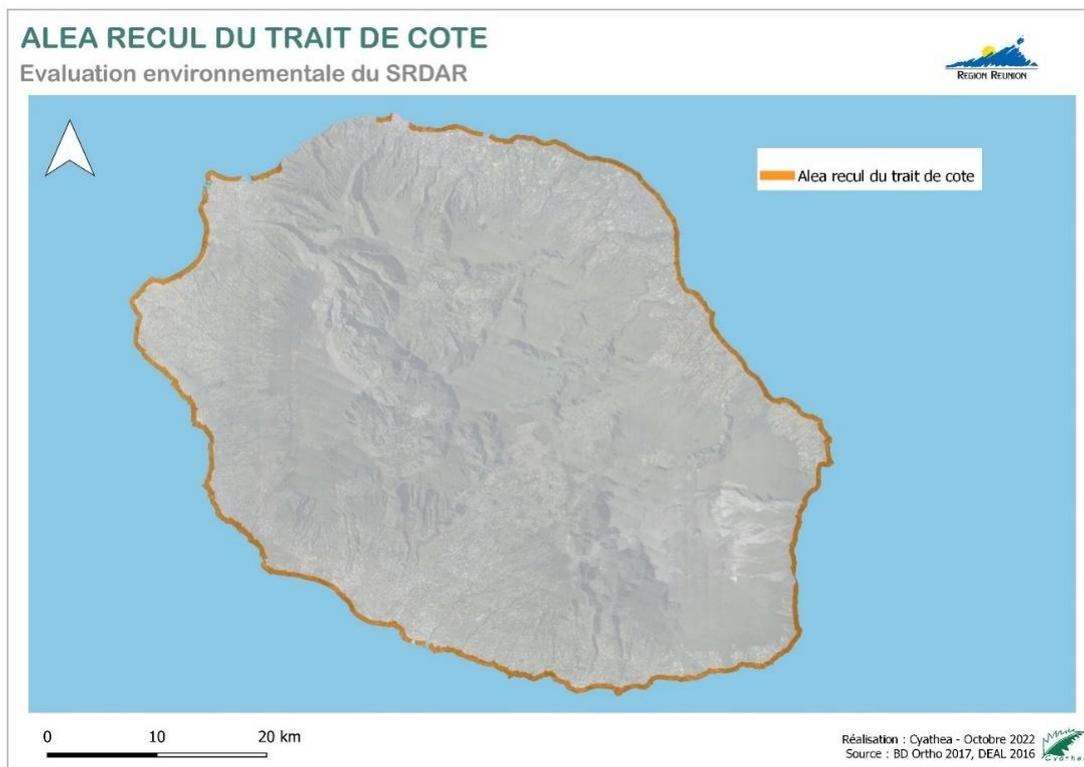


FIGURE 12 : ALEA REcul DU TRAIT DE COTE

2.3.2.4 Les autres risques naturels

Le territoire réunionnais est également soumis aux risques sismiques et aux risques incendies. Ces risques sont globalement moins présents sur le territoire réunionnais et ne sont pas reliés aux PPR.

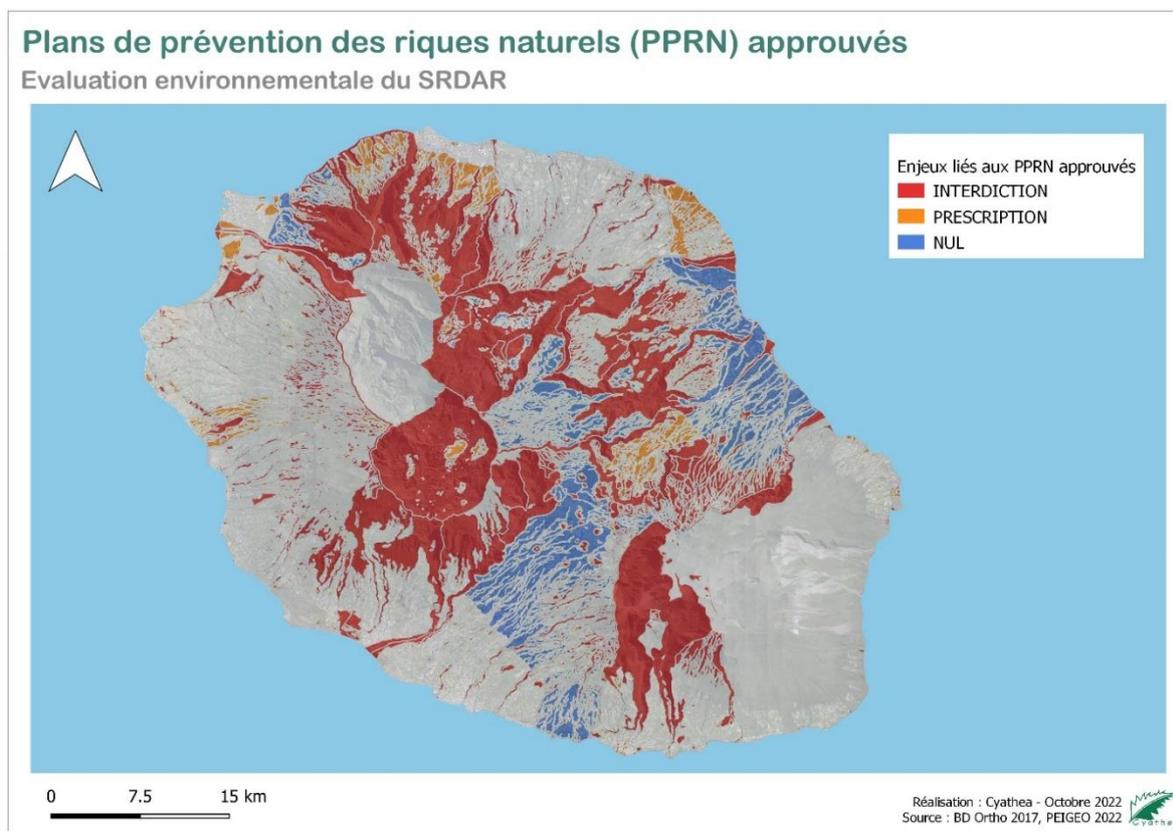
2.3.2.5 La prise en compte des risques naturels à travers les PPR

Comme stipulé précédemment, le territoire réunionnais est particulièrement soumis aux risques naturels suivants :

- L'aléa mouvement de terrain ;
- L'aléa inondation ;
- L'aléa submersion marine ;
- L'aléa recul du trait de côte

Le présent Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) prévisibles prend en compte le risque « mouvements de terrain » et le risque « inondations » pour lesquels l'état des connaissances était suffisant pour pouvoir formuler des prescriptions réglementaires détaillées. Les PPRN ont pour objectif de : « *Délimiter les zones exposées aux risques naturels (secteurs inconstructibles et ceux soumis à prescriptions), ainsi que définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à y mettre en œuvre, tant par les particuliers que par les collectivités publiques.* »

Les PPRN en vigueur sont représentés ci-dessous :



De même, les aléas liés à la submersion marine et au recul du trait de côte sont pris en compte dans le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) des communes.

Ces risques naturels sont donc à prendre en compte pour s'assurer de la sécurité des biens et des populations dans l'élaboration des projets.

2.3.3 La ressource en eau et son exploitation

Source : RAUNET 1992

Etat des lieux, SDAGE 2022-2027

Etat des lieux SDAGE 2019

Code de la santé publique et autres réglementations associées

Eaufrance.fr consulté en 2019

2.3.3.1 Un réseau hydrographique sectorisé

L'île, relativement jeune à l'échelle des temps géologiques, est marquée par une érosion toujours très active formant des ravines profondes et des reliefs extrêmement escarpés.

De manière générale, les sols volcaniques sont perméables et permettent une bonne infiltration en surface. De plus, de nombreuses nappes sont perchées et les sources sont souvent en falaise.

Cependant, le substrat basaltique composé de couches de laves successives et de scories n'est pas homogène sur l'ensemble de l'île. Les conditions hydrogéologiques sont donc différentes en fonction de la localisation sur le territoire :

- Au Nord, l'hydrographie est alimentée essentiellement par les eaux de ruissèlement. La plupart des ravines sont sèches pendant l'hiver austral. L'été, leur régime est torrentiel en raison de la pente de 5 à 12%. Pour les rivières pérennes, les débits d'étiage sont très faibles alors que les crues sont importantes. Les matériaux solides transportés induisent des modifications fréquentes des lits. Les zones aval des rivières Sainte-Suzanne et Saint-Jean sont humides et marécageuses ;
- A l'Est, la forte pluviométrie se traduit par un réseau hydrographique de 320 km, 5 rivières pérennes et des zones humides et aquatiques remarquables ;
- Au Sud, l'hydrographie est dense avec trois rivières pérennes (Langevin, Remparts et Saint-Etienne) et une multitude de ravines sèches qui adoptent un régime torrentiel lors d'épisodes pluvieux. La pluviométrie varie de façon très nette entre les parties Sud-Ouest (les Aviron) avec moins d'un mètre d'eau par an, Sud (Tampon et Saint-Pierre) et Est (Saint-Philippe) avec plus de 7 mètres d'eau. Les communes de Cilaos et de Saint-Joseph présentent notamment un fort risque d'érosion ;
- A l'Ouest, 4 masses d'eau superficielles terrestres caractérisent le territoire avec la rivière des Galets, le Cirque de Mafate, la ravine Saint-Gilles et l'Étang Saint-Paul. Un déficit hydrique et même un assèchement total des rivières est observé pendant les quelques mois d'étiage. Les espaces remarquables (zone humide, lagon, récifs coralliens et zone côtière) du territoire font l'objet d'une protection particulière au travers de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul et la réserve nationale marine.

Le SDAGE de la Réunion répartit le réseau hydrographique en 12 bassins versants alimentant 12 masses d'eau côtières et comprenant une rivière principale. Ils sont en interaction avec les zones humides, les nappes souterraines ainsi que les eaux côtières et récifales. Il y a donc un continuum direct entre les masses d'eau terrestres et maritimes.

2.3.3.2 Les masses d'eau superficielles

Les masses d'eau superficielles sont réparties en 24 entités. Il a été évalué :

- Leur état chimique, en mesurant la concentration de 45 familles de substances prioritaires (métaux lourds, pesticides, polluants industriels) dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique. Cette valeur limite, appelée norme de qualité environnementale (NQE), est définie de manière à protéger la santé humaine et l'environnement ;

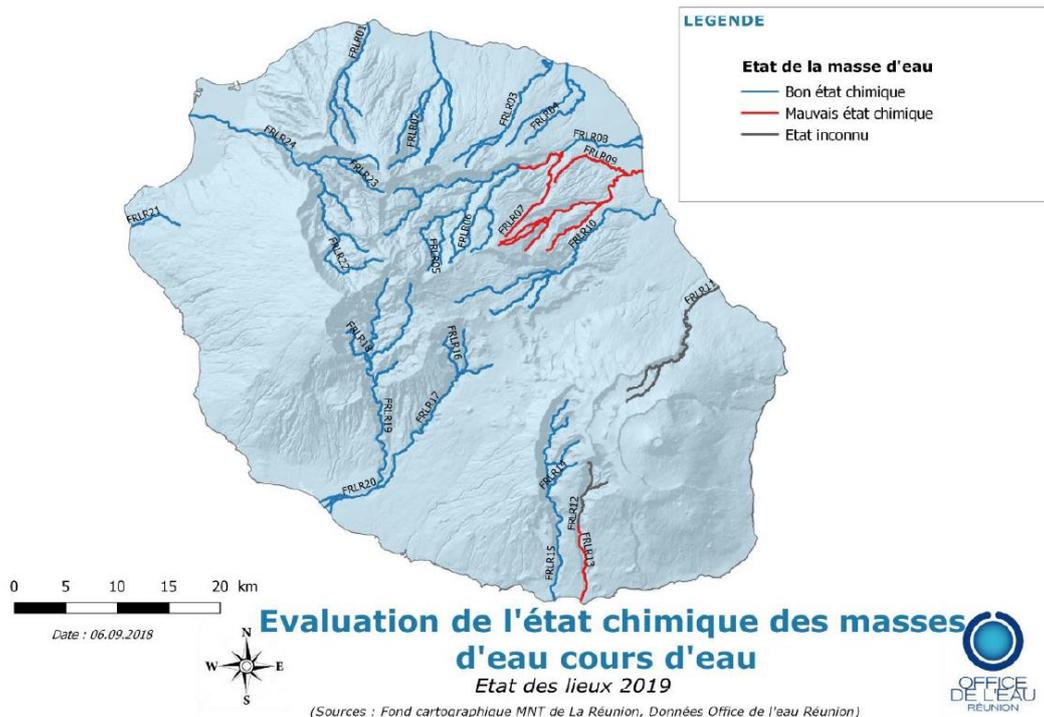


FIGURE 13 : ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES - EDL SDAGE 2022-2027

Cette carte a été réalisée en prenant en compte les substances ubiquistes. Sans celles-ci, l'ensemble des cours d'eau de l'île sont en bon état chimique.

- Leur état écologique, s'appuyant sur des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydro morphologique permettant un bon équilibre de l'écosystème. Ainsi, le bon état écologique de l'eau requiert non seulement une bonne qualité d'eau mais également un bon fonctionnement des milieux aquatiques.

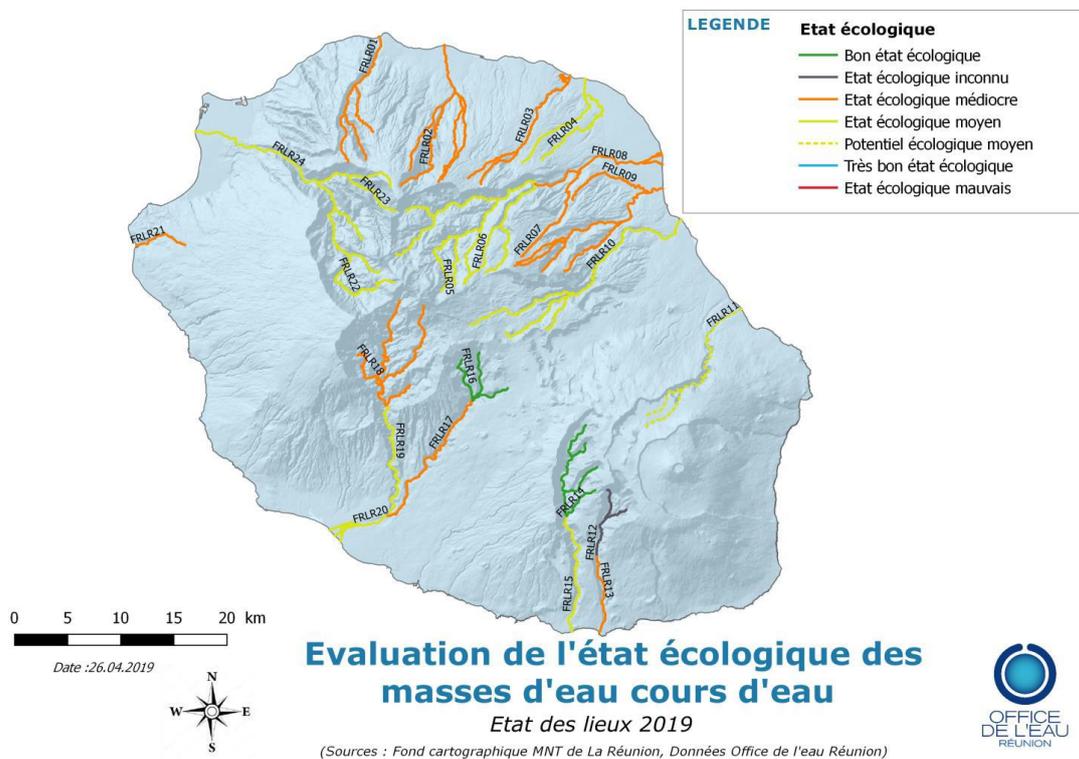


FIGURE 14 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES - EDL SDAGE 2022-2027

Une dégradation de l'état écologique des cours d'eau a été constatée entre 2015 et 2019, notamment par l'observation des espèces de poissons et d'invertébrés. Ces déclassements peuvent s'expliquer par un accroissement des pressions anthropiques (pollutions industrielles ou agricoles, ruissellement pluvial, pêche et braconnage, obstacles au franchissement) ou par une évolution de l'hydromorphologie des cours d'eau.

De manière générale, il est à noter que l'évolution des masses d'eau superficielles n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Ces évolutions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 5 : ETAT GLOBAL DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES EN 2015 ET EN 2019

Masse d'eau	Nom de la ME	État global des ME 2015	État global des ME 2019
FRLR 001	Rivière St Denis	Moyen	Médiocre
FRLR 002	Rivière des Pluies	Moyen	Médiocre
FRLR 003	Rivière Ste Suzanne	Médiocre	Médiocre
FRLR 004	Rivière Saint-Jean	Bon	Moyen
FRLR 005	Cirque de Salazie	Moyen	Moyen
FRLR 006	Bras de Caverne	Moyen	Moyen
FRLR 007	Rivière du mât médian + Bras des Lianes	Moyen	Mauvais
FRLR 008	Rivière du Mât aval	Moyen	Médiocre
FRLR 009	Rivière des Roches	Moyen	Mauvais
FRLR 010	Rivière des Marsouins	Médiocre	Moyen
FRLR 011	Rivière de l'Est	Moyen	Potentiel écologique moyen
FRLR 012	Rivière Langevin amont	Médiocre	Bon (dire d'expert)
FRLR 013	Rivière Langevin aval	Médiocre	Mauvais
FRLR 014	Rivière des Remparts amont	Bon	Bon
FRLR 015	Rivière des Remparts aval	Bon	Moyen
FRLR 016	Grand Bassin	Bon	Bon
FRLR 017	Bras de la Plaine	Moyen	Médiocre
FRLR 018	Cirque de Cilaos	Mauvais	Médiocre
FRLR 019	Bras de Cilaos	Mauvais	Moyen
FRLR 020	Rivière Saint-Etienne	Mauvais	Moyen
FRLR 021	Ravine St Gilles	Mauvais	Médiocre
FRLR 022	Cirque de Mafate	Moyen	Moyen
FRLR 023	Bras Sainte-Suzanne (Mafate)	Moyen	Moyen
FRLR 024	Rivière des Galets aval	Moyen	Moyen

Les masses d'eau de transition constituées des étangs du Gol et de Saint-Paul, sont en bon état chimique. En revanche, l'Etang du Gol est dans un état écologique mauvais et l'étang de Saint-Paul dans un état écologique moyen. La masse d'eau de Grand Etang est en bon état général.

2.3.3.3 Les masses d'eau souterraines

La Réunion compte 27 masses d'eau souterraine, définies selon leur hydrogéologique.

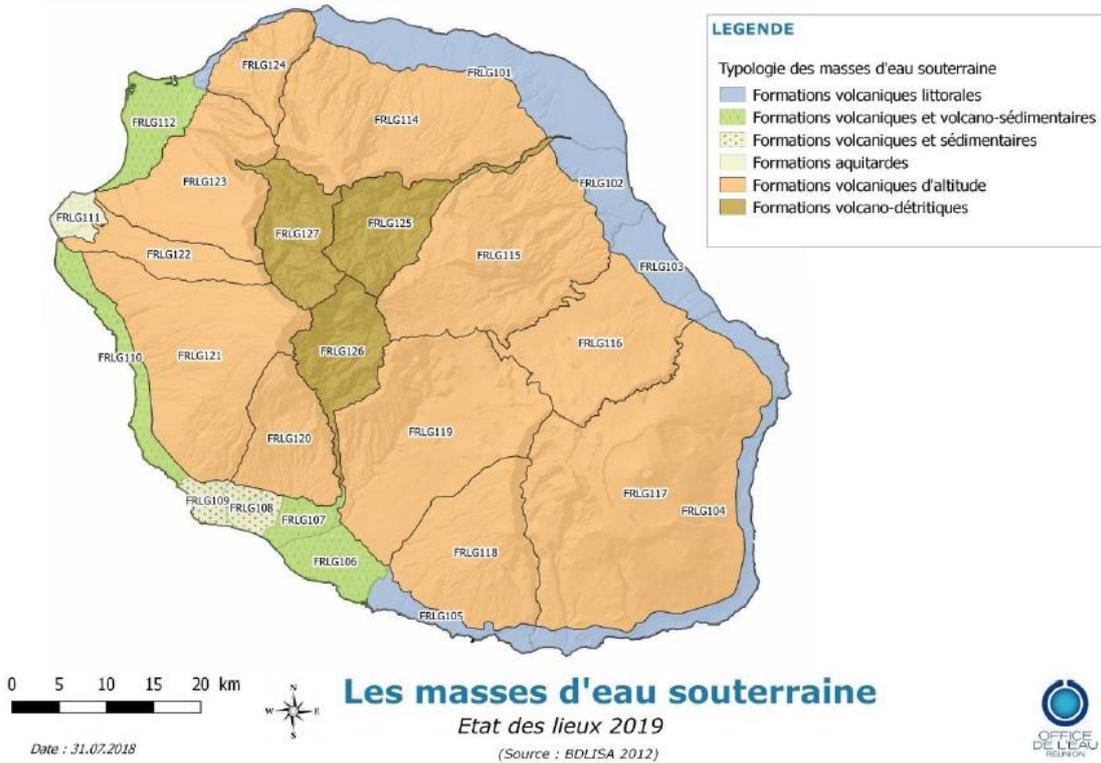


FIGURE 15 : TYPOLOGIE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES- EDL SDAGE 2022-2027

En fonction des taux d'infiltration, des niveaux de précipitation et de l'urbanisation, les volumes infiltrés chaque année ont pu être déterminés.

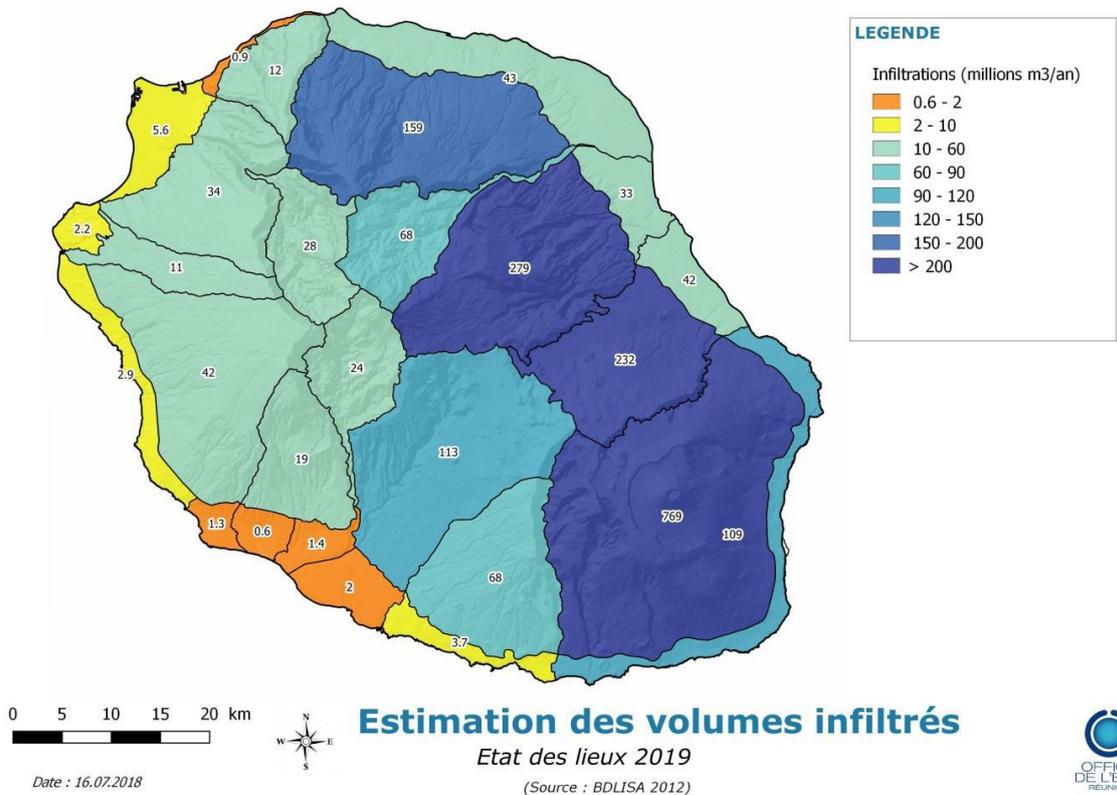


FIGURE 16 : VOLUMES INFILTRES PAR MASSE D'EAU SOUTERRAINE- EDL SDAGE 2022-2027

Compte tenu des vitesses de vidange variables d'un aquifère à l'autre, il convient de noter que le volume d'eau infiltré ne sera pas forcément disponible tout au long de l'année.

Ainsi, pour chaque masse d'eau souterraine, il a été évalué :

- L'état quantitatif : une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la nappe et n'entraîne pas d'incidence sur sa qualité et celles des autres masses d'eau associés, compte tenu de l'alimentation possible des eaux de surface ;

TABLEAU 6 : ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES - EDL SDAGE 2022-2027

CODE UE	NOM	ETAT
FRLG101	Formations volcaniques du littoral Nord – Secteur Saint-Denis	MEDIOCRE
	Formations volcaniques du littoral Nord – Secteur Sainte-Marie	MEDIOCRE
	Formations volcaniques du littoral Nord – Secteur Sainte-Suzanne/Saint-André	BON
FRLG102	Formations volcaniques du littoral de Bras Panon - Saint Benoit	BON
FRLG103	Formations volcaniques du littoral Sainte Anne - Sainte Rose	BON
FRLG104	Formations volcaniques du littoral de La Fournaise	BON
FRLG105	Formations volcaniques du littoral de Petite Ile à Saint Pierre	BON
FRLG106	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de Pierrefonds à Saint Pierre	MEDIOCRE
FRLG107	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires littorales des Cocos	MEDIOCRE
FRLG108	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires littorales du Gol	MEDIOCRE
FRLG109	Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de l'Etang Salé	MEDIOCRE
FRLG110	Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planèze Ouest	MEDIOCRE
FRLG111	Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles	BON
FRLG112	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Plaine des Galets	MEDIOCRE
FRLG113	Formations volcaniques du littoral de La Montagne	BON
FRLG114	Formations volcaniques de la Roche Ecrite à la Plaine des Chicots	BON
	Formations volcaniques de la Roche Ecrite à la Plaine des Fougères	BON
FRLG115	Formations volcaniques de Bébour-Bélouve - Plaine des Lianes	BON
FRLG116	Formations volcaniques de la Plaine des Palmistes	BON
FRLG117	Formations volcaniques du Massif sommital de La Fournaise	BON
FRLG118	Formations volcaniques de la Plaine des Grègues à Le Tampon	BON
FRLG119	Formations volcaniques de la Plaine des Cafres - Le Dimitille	BON
FRLG120	Formations volcaniques des Makes	BON
FRLG121	Formations volcaniques de la Planèze du Maida à Grand Bénare	BON
FRLG122	Formations volcaniques et volcano-sédimentaires de la Ravine Saint-Gilles	MEDIOCRE
FRLG123	Formations volcaniques de Bois de Nèfles à Dos d'Ane	BON
FRLG124	Formations volcaniques sommitales de La Montagne	BON
FRLG125	Formations volcano-détritiques du Cirque de Salazie	BON
FRLG126	Formations volcano-détritiques du Cirque de Cilaos	BON
FRLG127	Formations volcano-détritiques du Cirque de Mafate	BON

Pour la majorité des masses d'eau souterraines, le taux de prélèvement est équilibré par rapport au niveau de recharge. Pour les masses situées sur les littoraux Nord et Ouest, un déséquilibre quantitatif est observé.

- L'état chimique : une masse d'eau souterraine présente un bon état chimique lorsque les concentrations en certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium,) ne dépassent pas des valeurs limites fixées au niveau européen, national ou local (selon les substances) et qu'elles ne compromettent pas le bon état des eaux de surface et l'alimentation en eau potable.

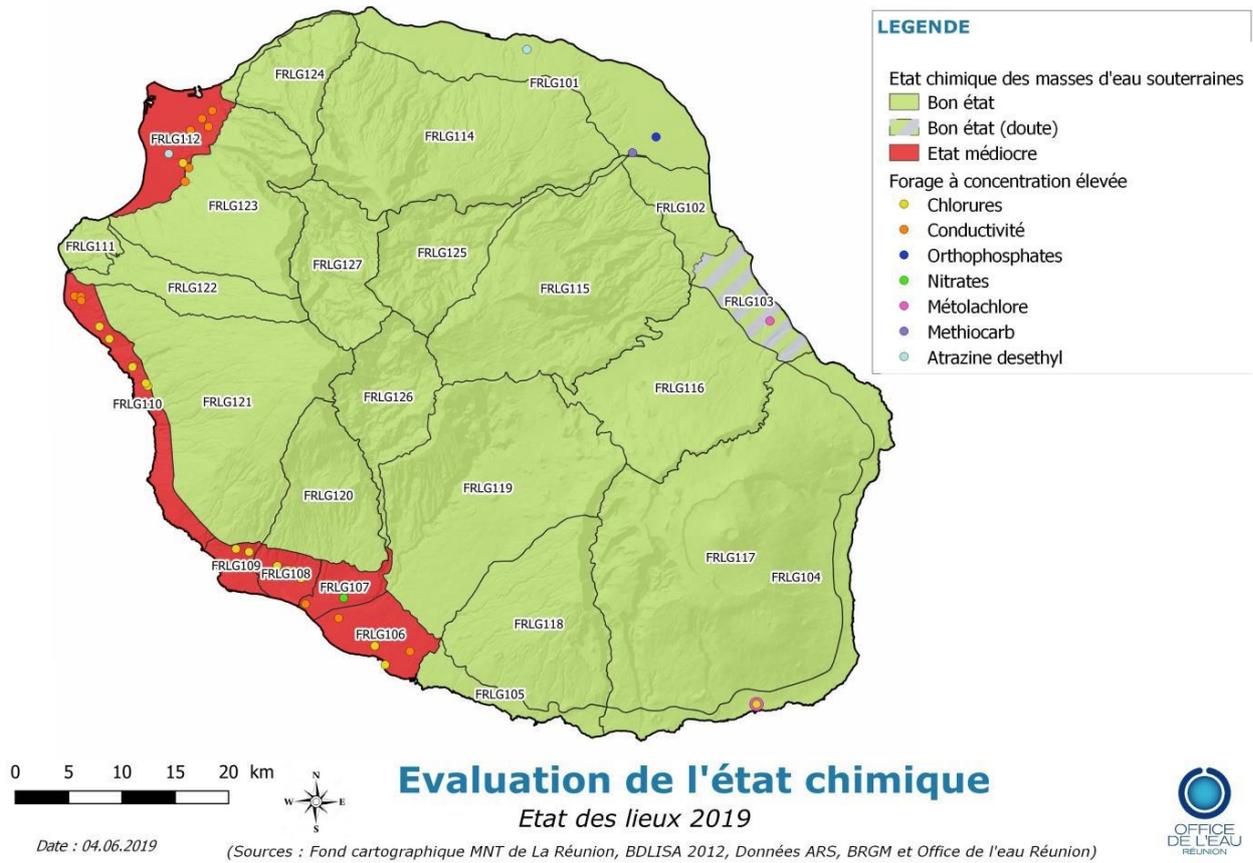


FIGURE 17 : ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES- EDL SDAGE 2022-227

Toutes les masses d'eau sont en bon état au regard des tests « Eaux de surface » et « Ecosystèmes terrestres associés ». Les masses d'eau en état médiocre sont déclassées par les tests « Qualité générale », « Intrusion saline » et « Zones protégées pour l'alimentation en eau potable ».

De manière générale, les masses d'eau présentant un état général médiocre sont situées sur les littoraux Nord-Ouest et Ouest.

2.3.3.4 Les masses d'eau côtières

12 masses d'eau côtières ont pu être identifiées à la Réunion. Elles sont réparties selon la nature des fonds selon 5 types présentés ci-dessous.

TABLEAU 7 : CARACTERISTIQUES PAR TYPE DE MASSE D'EAU COTIERE

Type	Fonds	Bathymétrie des fonds	Hauteur des vagues moyennes	Exposition aux houles australes	Exposition aux houles cycloniques
1	Meubles sablo-vaseux	Petit à moyen	Faible	Faible	Moyenne à forte
2	Hétérogène	Moyen à grand	Moyenne à forte	Faible à moyenne	Forte
3	Basaltique puis sablo-vaseux	Grand	Très forte	Moyenne à forte	Moyenne
4	Basaltique puis sableux	Moyen	Moyenne à forte	Moyenne à forte	Faible à moyenne
5	Récif coralien	Petit	Moyenne à forte	Moyenne	Faible

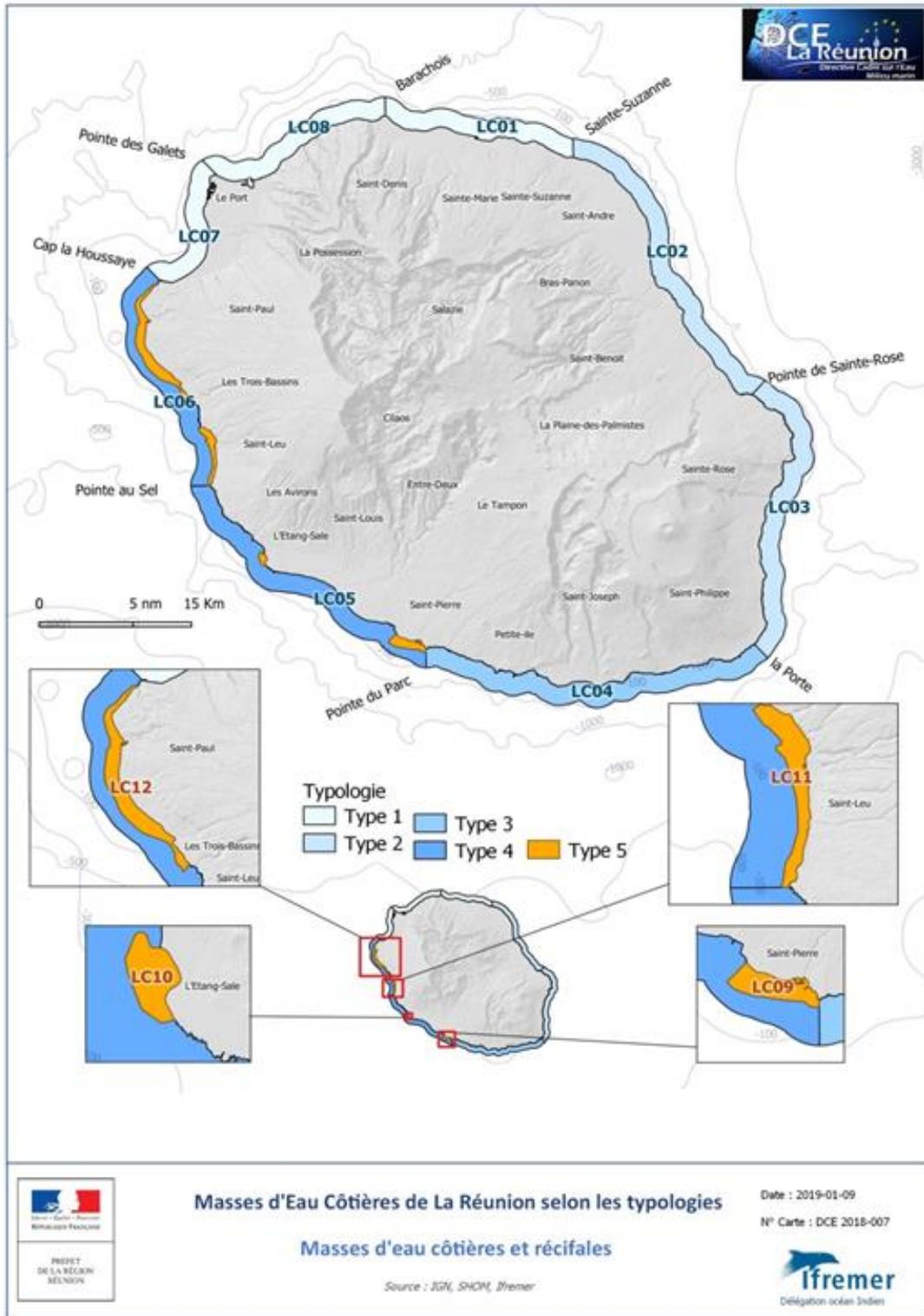


FIGURE 18 : MASSES D'EAU COTIERES - EDL SDAGE 2022-2027

Il a été évalué pour chaque masse d'eau :

- Les éléments chimiques à partir de l'étude de 48 substances prioritaires et 9 spécifiques au bassin réunionnais ;
- Les éléments physico-chimiques à partir des taux d'oxygène dissous, de la turbidité, de la salinité, de la température, des nutriments et du phytoplancton ;

- Les éléments écologiques à partir de l'analyse des polluants, du phytoplancton et des benthos (organismes qui peuplent les fonds marins) ;
- Des pressions exercées sur l'hydromorphologie.

Au regard, de l'étude de l'état chimique, les masses d'eau côtières sont toutes en bon état.

La synthèse de l'état écologique est présentée ci-dessous.

TABLEAU 8 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COTIERES, EDL SDAGE 2022-2027

	Masse d'eau	Etat biologique 2019	Etat physico-chimique 2019	Suivi des polluants spécifiques de l'état écologique (données 2015-2016)	Hydromorphologie 2018	Etat écologique 2019 des ME littorales	Indice de confiance de l'état écologique
Masse d'eau côtières	FRLC101	Très bon état	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Bon état	2
	FRLC102	Bon état	Bon état	Bon état	Non très bon état	Bon état	2
	FRLC103	Très bon état	Très bon état	Bon état	Très bon état	Très bon état	2
	FRLC104	Etat moyen	Très bon état	Bon état	Très bon état	Etat moyen	2
	FRLC105	Bon état	Très bon état	Bon état	Très bon état	Bon état	2
	FRLC106	Bon état	Très bon état	Bon état	Très bon état	Bon état	2
	FRLC107	Très bon état	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Bon état	2
	FRLC108	Bon état	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Bon état	2
Masses d'eau côtières de type récifales	FRLC109	Bon état	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Bon état	2
	FRLC110	Etat moyen	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Etat moyen	2
	FRLC111	Etat moyen	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Etat moyen	2
	FRLC112	Etat moyen	Très bon état	Bon état	Non très bon état	Etat moyen	2

Ainsi, 8% des masses d'eau côtière sont en très bon état et 58% en bon état, principalement sur le côté Sud-Est de Saint-Pierre à Sainte-Rose. L'état écologique moyen des masses d'eau restantes, correspondant principalement aux masses d'eau récifales, peut s'expliquer par :

- Une augmentation des composés azotés et des Matières En Suspension issus de l'activité socio-économique continentale, le ruissèlement entraîné par l'imperméabilisation des sols et la mise à nu des sols, qui contribue à la dégradation globale de la qualité des eaux côtières et océaniques de surface ;
- La présence de pollutions bactériennes en particulier au niveau des zones de lagon. Les nitrates et les matières organiques en milieu marin favorisent l'eutrophisation. De manière générale, les eaux réunionnaises sont caractérisées par un fort renouvellement des eaux sous l'action des courants d'alizés qui garantit une bonne dispersion des polluants. Toutefois, certains milieux plus confinés sont beaucoup plus sensibles aux apports polluants et aux risques d'eutrophisation. C'est le cas de la baie de Saint-Paul et surtout des quatre zones récifales. Ces éléments proviennent de l'assainissement collectif, de l'assainissement autonome et de l'agriculture ;
- Des concentrations anormales en phosphore liées aux rejets d'assainissement et aux rejets pluviaux ;
- Une artificialisation importante, des endiguements, des écoulements de boues et des dragages induisant une modification du transit sédimentaire et de la recharge littorale. Cette artificialisation impacte l'hydrodynamisme et le fonctionnement des fonds peu profonds qui constituent la zone la plus productive du milieu marin. C'est notamment le cas des ports de Saint-Gilles, de Saint-Leu et de Saint-Pierre ;
- La sur-fréquentation des côtes à l'Ouest et le piétinement des coraux ;

- Les apports naturels d'eau douce au niveau des ravines, lors de fortes pluies, sont accentués par l'urbanisation et par les rejets d'exutoires pluviaux s'effectuant en dehors des exutoires naturels : les ravines. Ces apports modifient les conditions hydrologiques du milieu, notamment une baisse de salinité.

Il est à noter qu'aucune donnée n'est actuellement disponible à La Réunion concernant certains polluants dont les pesticides, les hydrocarbures et les polluants organiques persistants.

Ainsi, le milieu marin constitue l'exutoire final des eaux drainant les bassins versants de l'île dont il reçoit et accumule les éléments terrigènes et biogènes par rejet direct, ruissellement et infiltration en fonction des activités humaines qui s'y produisent.

2.3.3.5 Les eaux destinées à la consommation humaine

Les eaux destinées à la consommation humaine se définissent dans le code de la santé publique comme « toutes les eaux qui, soit en l'état, soit après traitement, sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques, qu'elles soient fournies par un réseau de distribution, à partir d'un camion-citerne ou d'un bateau-citerne, en bouteilles ou en conteneurs, y compris les eaux de source [...]» ainsi que « toutes les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires [...], qui peuvent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale, y compris la glace alimentaire d'origine hydrique ».

Chaque année, sur l'ensemble de l'île :

- 152 millions de m³ sont prélevés pour l'eau potable essentiellement sur les bassins alimentant les centres urbains ;
- 143 millions de m³ sont mis en distribution par un réseau hors branchement de 5 900 km ;
- Et 80,4 millions de m³ sont consommées.

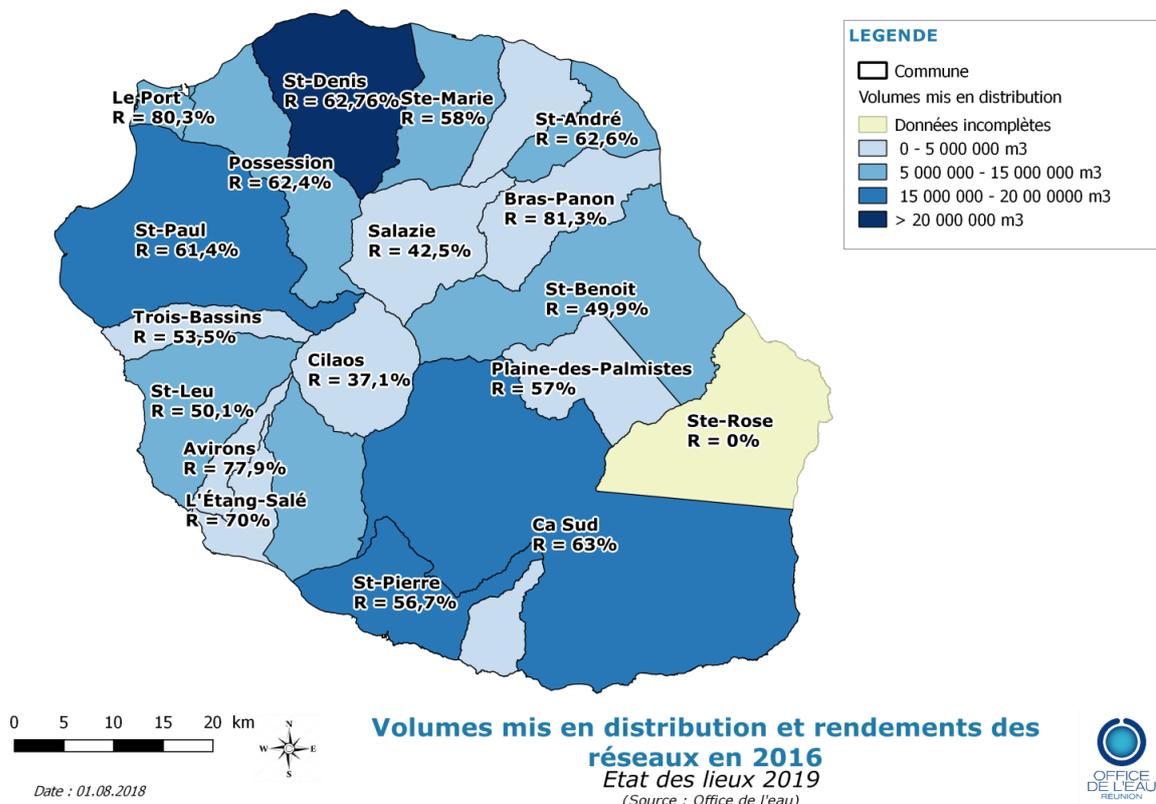


FIGURE 19 : VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET RENDEMENTS DES RESEAUX – 2016 – EDL SDAGE 2022-2027

Sur les 200 points de prélèvements, 55% concernent des eaux superficielles et 45% des eaux souterraines.

Par ailleurs, les captages/forages qui exploitent la ressource en eau, ainsi que leurs périmètres de protections associés (PPR : périmètre de protection rapproché / ZSR : zone de surveillance renforcée) sur le territoire réunionnais sont cartographiés sur la figure ci-dessous. On constate qu’une grande partie de ceux-ci se situent sur les littoraux.

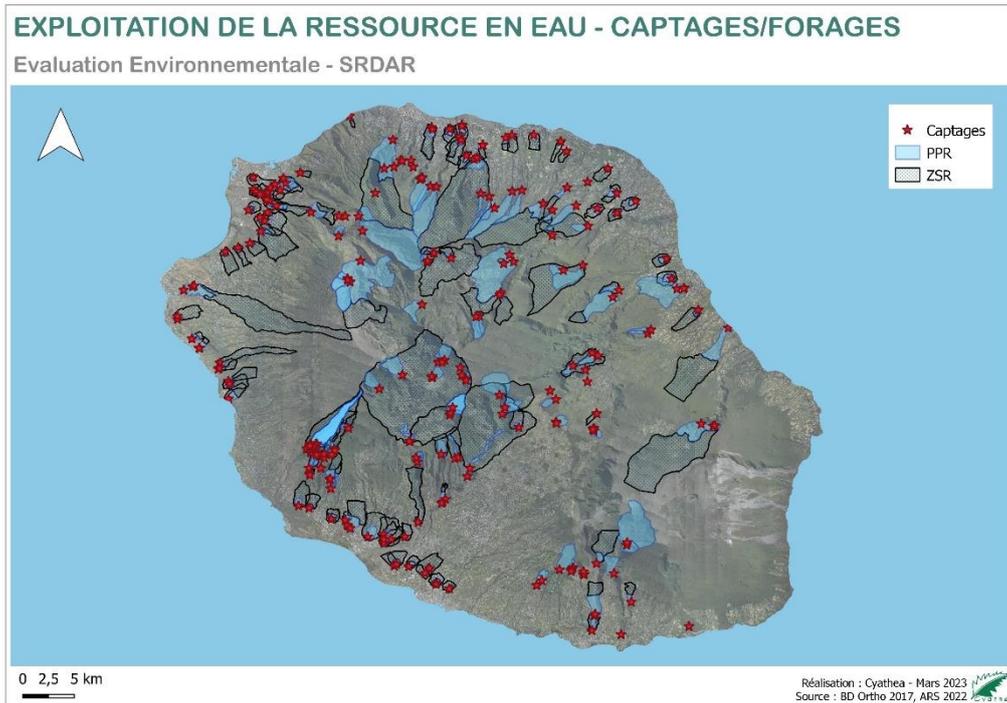


FIGURE 20 : LOCALISATION DES CAPTAGES/FORAGES SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS

Les zones aquifères stratégiques ont été identifiées par la DEAL et représentent des espaces où la qualité et la quantité des masses d’eau est un enjeu fort pour l’alimentation en eau potable.

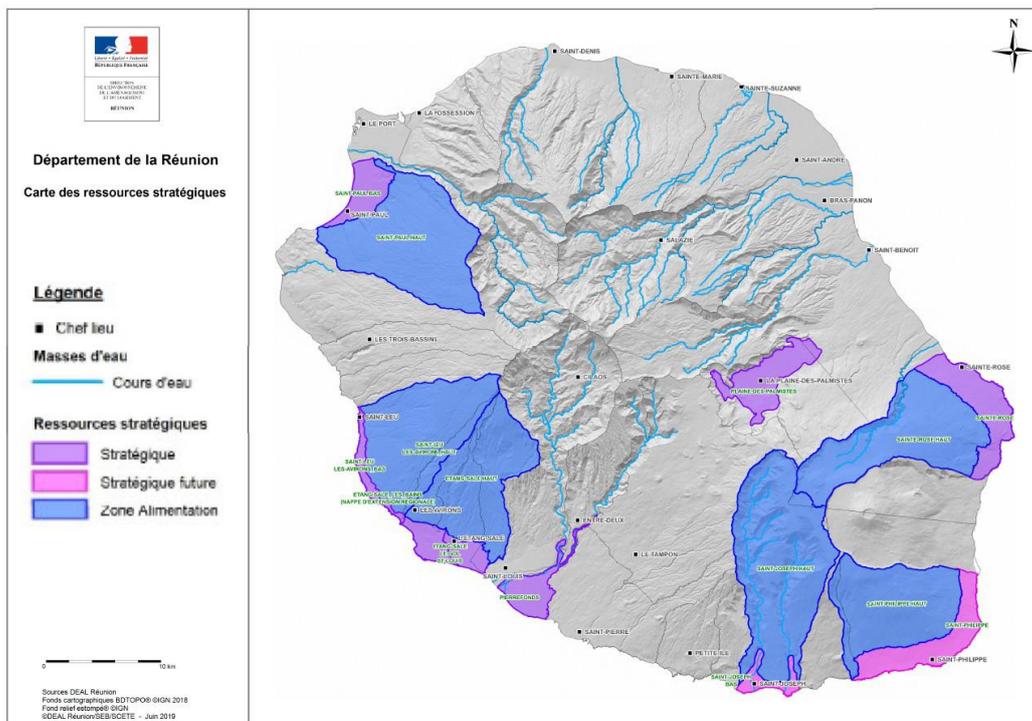


FIGURE 21 : ZONES AQUIFERES STRATEGIQUES - DEAL 2019

2.3.3.6 Risques sanitaires

Les eaux potables peuvent être polluées par des rejets d'origine urbaine, agricole ou industrielle ou par une déstabilisation des milieux naturels entraînant une prolifération microbologique.

SECURITE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUEE A LA REUNION EN 2018

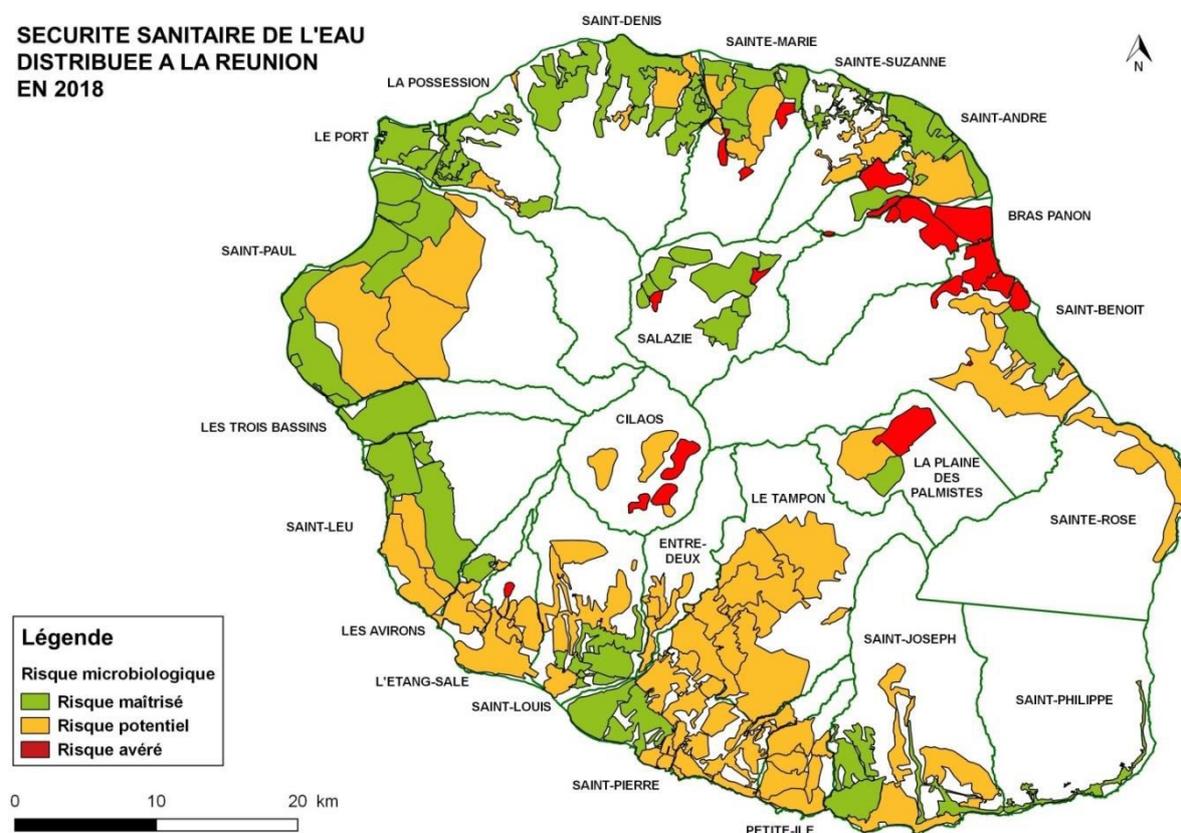


FIGURE 22 : SECURITE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUEE - RISQUE MICROBIOLOGIQUE - 2018 - ARS REUNION

Ces risques peuvent être minimisés par :

- La réduction des pollutions à la source (conscientisation des professionnels et des particuliers, efficacité des dispositifs d'assainissement, recherche et développement de technologies et de filières innovantes) ;
- La mise en place de programmation de protection de la ressource avec l'instauration de périmètres de protection, la protection des aires d'alimentation prioritaires et des ressources stratégiques identifiées.

Au titre du code de la santé publique, les collectivités sont tenues de mettre en place des mesures de protection des ressources destinées à la consommation humaine, visant notamment à limiter les risques de pollution et ainsi garantir la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel. Au 31 décembre 2016, 51,5 % des points de prélèvement bénéficient d'une déclaration d'utilité publique (DUP) pour la mise en place de mesures de protection.

Le nombre de ressources protégées d'origine souterraine est majoritaire. Le territoire est également mis sur les prises d'eau de surface les plus productives. Le volume d'eau prélevé sur des ressources ayant fait l'objet d'une autorisation au titre du code de la santé publique et/ou du code de l'environnement représente plus de 70% du volume total prélevé sur l'ensemble des ressources.

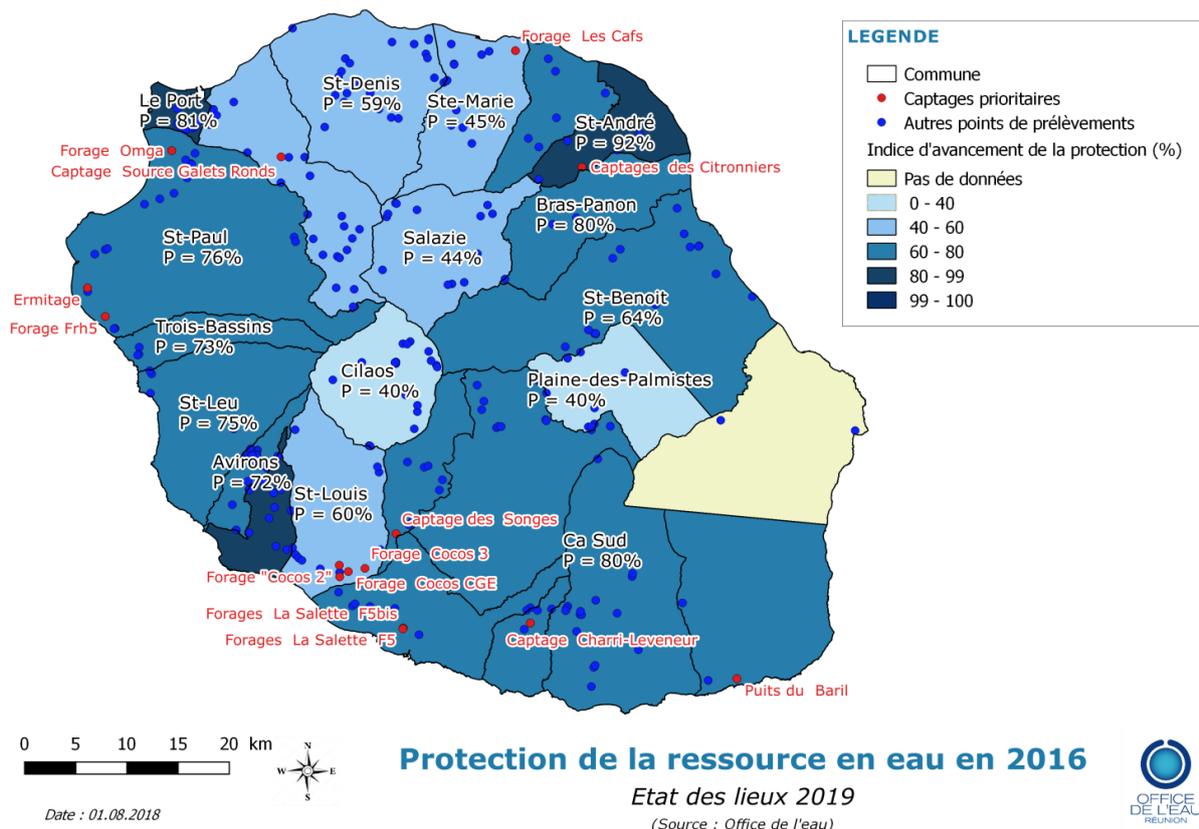


FIGURE 23 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU – 2016 – EDL SDAGE 2022-2027

Les cyclones constituent une cause régulière d'interruption de la distribution de l'eau avec :

- La dégradation de la qualité des eaux brutes dues aux pluies diluviennes, qui drainent les dépôts du bassin versant, entraînent un lessivage des sols et occasionnent des apports terrigènes (matières en suspension) dans les prises d'eau ;
- La mise hors service des captages par colmatage ou dégradation occasionnée par le transport solide (galets, roches, etc.) dans le milieu hydraulique superficiel ;
- Les pannes du réseau électrique, qui provoquent une rupture d'énergie mettant hors service les pompes d'exhaure dans les nappes, ainsi que les chaînes de refoulement.

Les pentes augmentant la pression de l'eau dans les canalisations, les fuites sur le réseau entraînent généralement des pertes importantes.

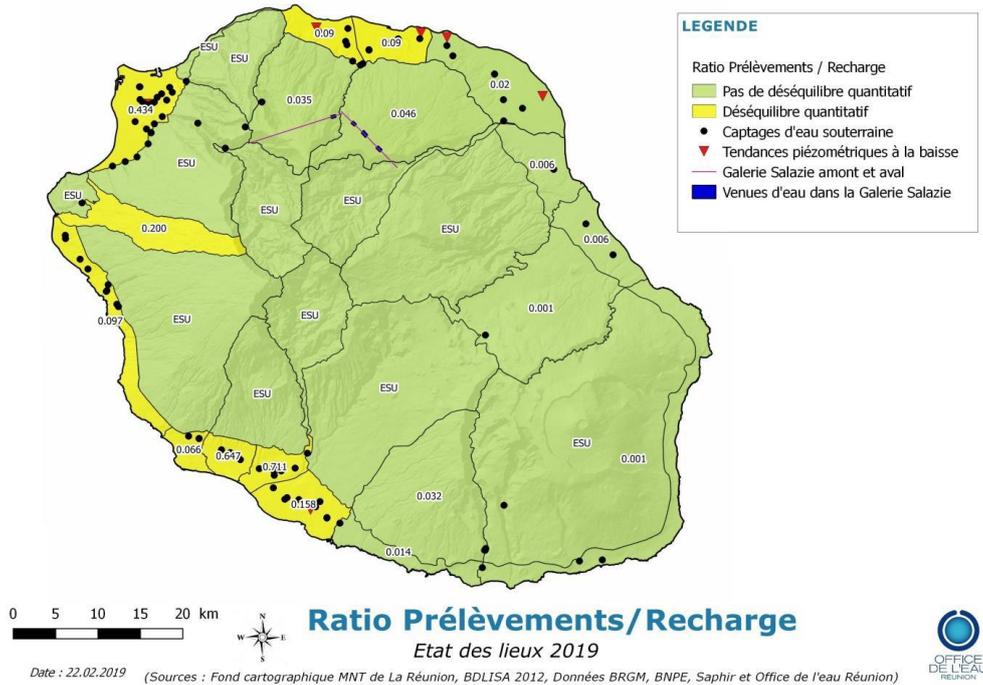


FIGURE 24 : RATIO PRELEVEMENTS/ RECHARGE - EDL SDAGE 2022-2027

2.3.3.7 Niveau de traitement

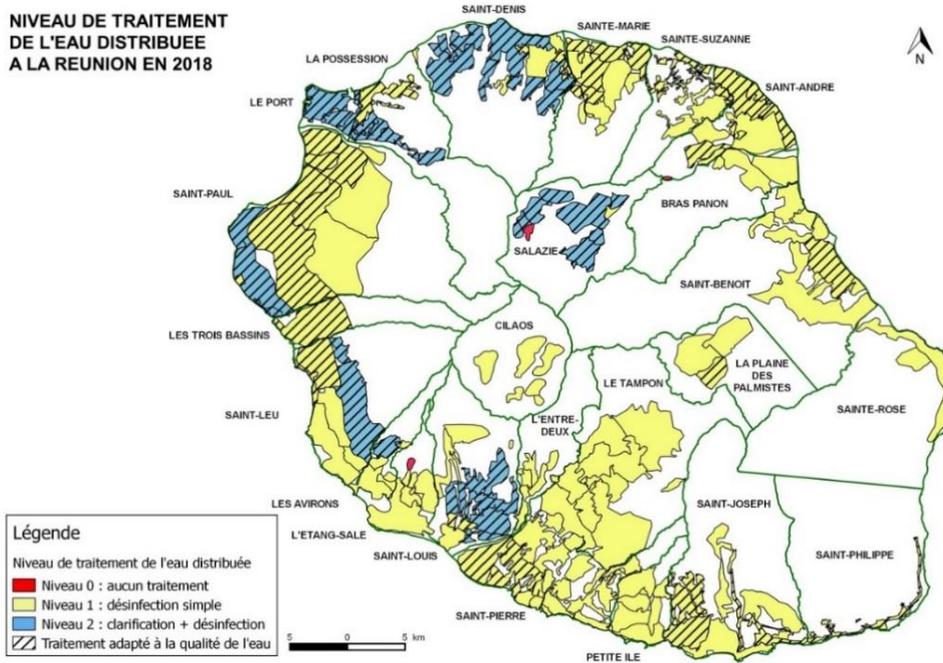


FIGURE 25 : NIVEAU DE TRAITEMENT DE L'EAU DISTRIBUEE A LA REUNION - 2018 - ARS

La Réunion compte 25 unités de potabilisation. Le taux de conformité physico-chimique est de 95.5% et microbiologique de 93.5%.

La qualité des systèmes de traitement des eaux usées est hétérogène sur le territoire. Il reste insuffisant dans les hauts de Saint-Paul, sur une partie des côtes Est et Ouest, dans Cilaos et dans les Plaines.

2.3.3.8 Traitement des eaux usées

182 400 installations d'assainissement non collectifs sont contrôlées par les 5 autorités organisatrices (CINOR, TCO, CIVIS, CIREST et CASUD). En plus, 16 plateformes d'assainissement collectifs, situées principalement sur le littoral, traitent 27.8 millions de m³ d'eaux usées. Etant inégalement réparties sur le territoire, des transferts d'effluents sont effectués :

- De Saint-Denis vers Bourg-Murat,
- Des hauts de la Possession au Port,
- De Trois-Bassins à Saint-Paul,
- Des Avirons à Saint-Leu,
- Et du Tampon à Saint-Pierre.

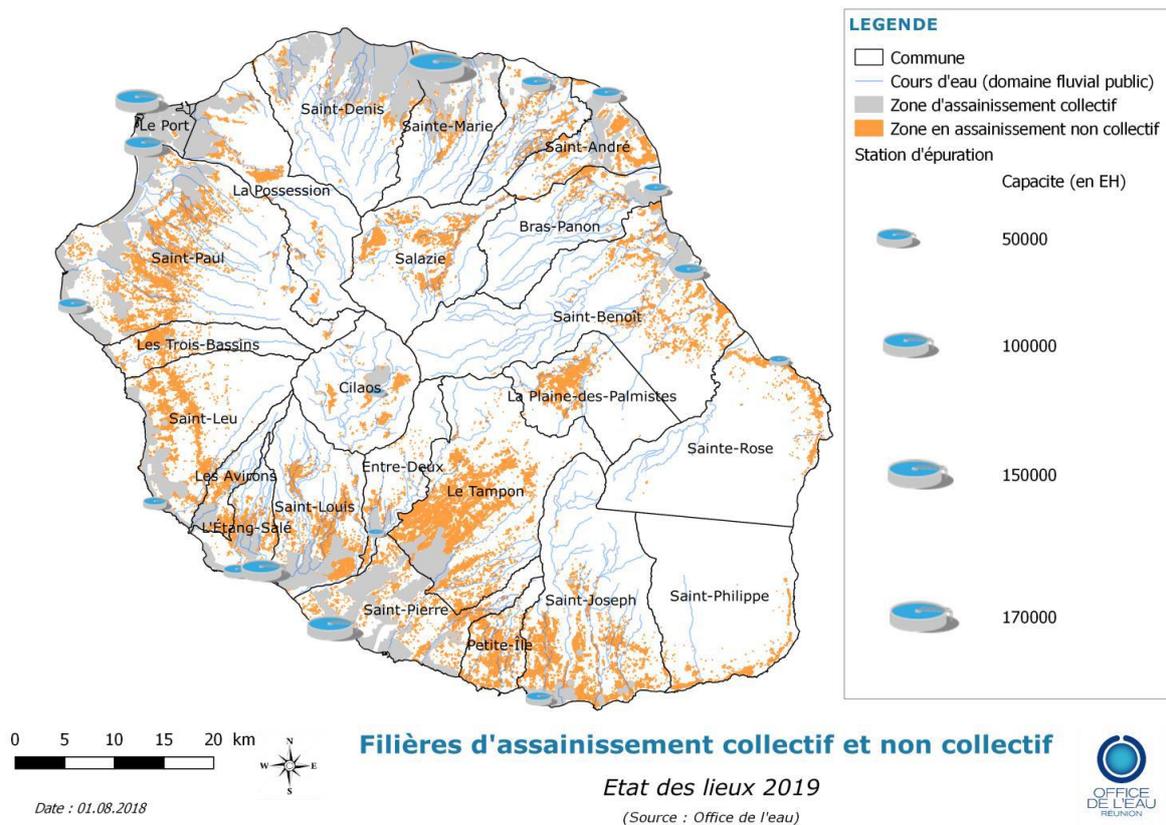


FIGURE 26 : FILIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – EDL SDAGE 2022-2027

2.3.4 La qualité de l'air et les émissions de GES

Source : Observatoire Réunionnais de l'Air
Rapport d'activité, ATMO REUNION, 2020

Les principaux polluants atmosphériques présents et évalués à la Réunion sont décrits dans le tableau suivant.

TABLEAU 9 : POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, LEURS ORIGINES ET LEURS EFFETS (D'APRES ATMO REUNION)

Polluants	Origines principales	Effet sur l'environnement	Effet sur la santé
Dioxyde de soufre (SO₂)	Centrales thermiques et volcan	Transformation en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et phénomène des pluies acides Dégradation des pierres et matériaux des monuments	Irritation des muqueuses et voies respiratoires
Particules en suspension (PM)	Transport routier, les combustions industrielles, l'océan et le volcan	Salissure des bâtiments et des monuments	Action variable selon le diamètre des particules. Plus elles sont fines, plus leur pénétration dans les voies aériennes est facilitée.
Oxydes d'azote (NOx)	Toutes les combustions à hautes températures de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole)	Phénomènes des pluies acides, formation de l'ozone troposphérique (GES)	Irritation des bronches
Ozone (O₃)	Réaction chimique entre le dioxyde d'azote et les hydrocarbures (automobile) <u>Conditions favorisant la réaction :</u> - fort ensoleillement - températures élevées - faible humidité - absence de vent - phénomène d'inversion de température	Néfaste sur la végétation Effet de serre et pluies acides	Inflammation et hyperréactivité des bronches à forte dose Irritation du nez et de la gorge, gêne respiratoire Irritations oculaires Sensibilité particulière des enfants en bas âge, asthmatiques, personnes à insuffisance respiratoire chronique et personnes âgées
Monoxyde de carbone (CO)	Trafic routier	Formation de l'ozone troposphérique. Se transforme en dioxyde de carbone (GES)	Intoxication à forte dose (fixation sur l'hémoglobine à la place de l'oxygène, conduisant à un manque d'oxygénation du système circulatoire et nerveux, nausées et vomissements)
Composés Organiques Volatils (COV)	Évaporation des carburants (remplissage des réservoirs), ou par les gaz d'échappement	Effet de serre par formation d'autres gaz	Effets variables selon le type de COV Gêne olfactive et respiratoire
Métaux lourds	Principalement des combustions de combustibles fossiles (charbons, fiouls, etc.) et procédés industriels (incinération de déchets)	Contamination des sols et aliments Accumulation dans les organismes vivants et perturbation des équilibres et mécanismes biologiques	Effets toxiques à court et/ou long terme sur le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques et respiratoires

Plusieurs stations de contrôle mesurent ces polluants. Ainsi, l'île est répartie en 3 zones :

- 1 Urbaine à risque au Nord,
- 1 Vocalique à risque au Sud,
- 1 Régionale intermédiaire où peu de relevés sont effectués.

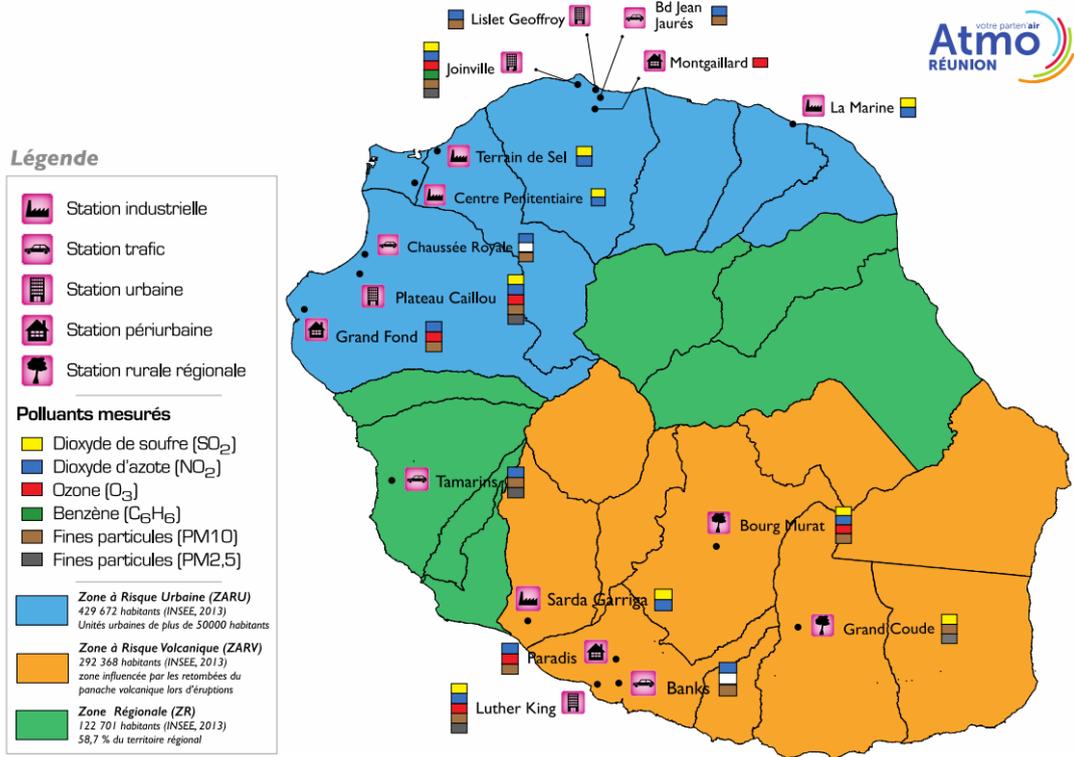


FIGURE 27 : RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN 2020 - ATMO REUNION

En 2020, les seuils ont été dépassés sur certaines stations de contrôle pour les composés suivants :

- Les oxydes d'azote en raison de la proximité avec le trafic routier ;
- L'ozone à cause de feux de biomasse en Afrique ;
- Le dioxyde de soufre en raison des éruptions volcaniques ;
- Et les fines particules en suspension charriées par les embruns marins.

2.3.5 Les sols, sous-sols et la ressource minière

*Sources : BRGM, connaissance géologique de la Réunion, 2006
SAR La Réunion*

2.3.5.1 Des sols volcaniques diversifiés

Les sols terrestres réunionnais sont composés de :

- Coulées basaltiques ;
- Coulées diverses (basalte, hawaïens, mugéarites) et coulées basaltiques à olivine ;
- Alluvions anciennes ;
- Dépôts de glissements en masse ;
- Alluvions récentes aux abords des exutoires de rivières.

Les sols marins côtiers réunionnais sont de plusieurs types :

- Les récifs coralliens localisés à l'ouest et au sud de l'île constituent une ceinture discontinue d'une surface de l'ordre de 12 km² et d'une longueur totale de 25 km entre le cap La Houssaye et Grande-Anse, formant dans certains cas des lagons : Saint-Gilles, Saint-Leu, Étang-Salé et Saint-Pierre. Les écosystèmes coralliens, véritables réservoirs de biodiversité, sont parmi les plus sensibles et les plus vulnérables de l'île ;
- Les fonds basaltiques dominants souvent associés à des falaises littorales : entre Saint-Denis et La Possession, entre La Saline et Saint-Leu, et au Sud. Ces structures basaltiques qui peuvent être colonisées par le corail présentent une biodiversité intéressante et une sensibilité moyenne ;
- Les fonds sablo-vaseux dominants de Sainte-Rose à Saint-Denis principalement. Cette côte qui présente un environnement contraignant est naturellement plus pauvre et sa sensibilité est faible ;
- Les baies à fond de sable basaltique : baie de Saint-Paul, baie de La Possession, de sensibilité faible.

2.3.5.2 Des ressources potentielles en matériaux

Les principales ressources en matériaux disponibles sont :

- Les roches massives, présentes dans les trois bassins de production, Est, Ouest et Sud. Toutefois, une grande partie est d'ores et déjà gelée par l'habitat ;
- Les ressources alluvionnaires, disponibles au niveau des cônes et terrasses de la rivière du Mât et de la rivière de l'Est, et des cônes alluvionnaires de la rivière des Galets et de la rivière Saint-Étienne ;
- Les ressources en scories et en tufs volcaniques, le seul gisement présentant un intérêt particulier se trouvant à Saint-Pierre ;
- Les ressources non issues de carrières, principalement situées à Saint-Denis et à Saint-Joseph sur la rivière des Remparts (matériaux de dragage des ravines).

Les espaces de ressources, souvent positionnés sur le littoral, sont soumis à une forte pression foncière. Par ailleurs, la croissance démographique et le développement économique de l'île générant des besoins importants en matériaux de construction (logements, infrastructures routières, zones d'activités) font face à une ressource limitée (notamment les ressources alluvionnaires).

La question des impacts environnementaux liés à l'exploitation des carrières se pose également, ceux-ci touchant de nombreux domaines (qualité des milieux naturels et aquatiques, paysages, etc.). Le potentiel des ressources sous-marines en matériaux reste à déterminer.

Les nappes littorales de La Réunion font l'objet de prélèvements importants au travers de forages et puits pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), l'irrigation et l'industrie. Pour l'AEP où les exigences de qualité sont fortes, cette exploitation de la ressource souterraine représente 50% des volumes d'eau potable produits annuellement. Or ces nappes littorales sont vulnérables aux intrusions salines particulièrement sur la façade ouest et sud de l'île, du Port à Saint-Philippe. Trois secteurs sont concernés par des déséquilibres liés à une surexploitation, et présentent une contamination par des eaux marines : le secteur de la rivière des Galets, celui des nappes côtières Ouest, et le secteur des nappes du Gol et de Pierrefonds.

2.3.5.3 La topographie

Les cours d'eau et ravines qui traversent le territoire ont creusé les sols pour former des remparts escarpés. La topographie particulière est un élément essentiel à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

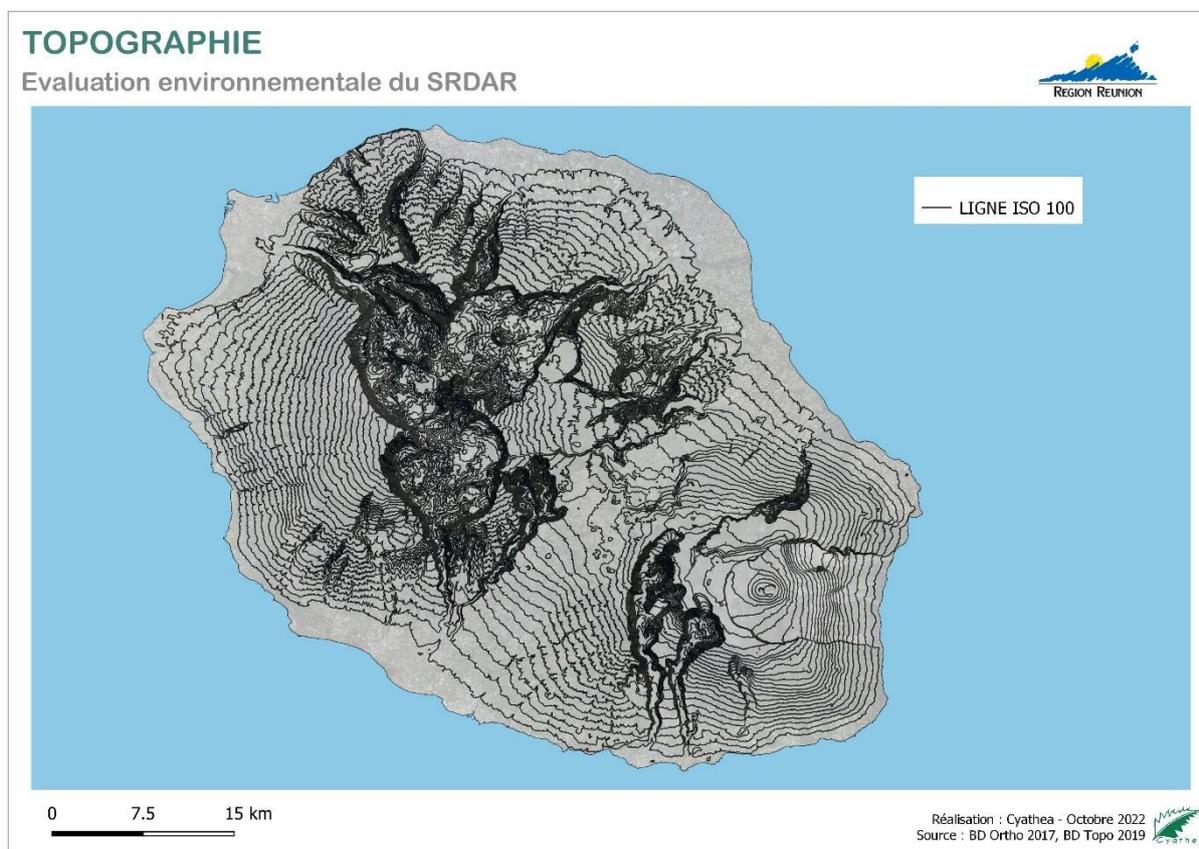


FIGURE 28 : TOPOGRAPHIE

2.3.6 Synthèse des enjeux liés au milieu physique

TABLEAU 10 : SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

MILIEU PHYSIQUE			
ATOUPS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Ensoleillement très marqué et des températures clémentes Bonne qualité chimique et écologique générale de la ressource en eau souterraine et littorale Pas d'effets négatifs majeurs du milieu physique sur la santé humaine 		<ul style="list-style-type: none"> Risque cyclonique, houles et variations du climat Inégalité de la distribution de la ressource en eau et des variations saisonnières marquées Émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone et de benzène à ne pas négliger Une qualité des eaux, notamment côtières, mise en danger par les pressions anthropiques 	
ENJEUX LIÉS AU REGARD DU SRDAR			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
Climat et changement climatique	Le développement de l'aquaculture devra être adapté aux facteurs climatiques (espèces, modes de production) et tenir compte des risques naturels (localisation, conception des constructions).	Climat tropical humide	3
		Changement climatique	2
Les risques naturels	Les risques naturels seront pris en compte lors de la détermination des zones propices pour garantir la durabilité des projets envisagés et la sécurité des populations.	Le risque inondation	3
		Le risque mouvement de terrains	
		Le risque submersion marine	2
		Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte	
La ressource en eau et son exploitation	L'objectif sera de préserver voire d'améliorer la qualité des eaux, particulièrement celle des masses d'eau exerçant une influence sur la consommation humaine. Les besoins en eau seront considérés ainsi que les rejets des installations aquacoles. La pollution initiale des milieux aquatiques sera considérée afin de garantir de bonnes conditions d'élevage ou de culture.	Réseau hydrographique sectorisé	2
		Les eaux superficielles	3
		Les eaux souterraines	
		Les eaux côtières	
		La consommation humaine	2
		Risques sanitaires	
		Niveau de traitement	
Traitement des eaux usées	2		
Qualité de l'air et émission de GES	Les émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques seront identifiés et minimisés. La qualité de l'air et les éventuelles pollutions seront évaluées en fonction de la sensibilité des différents types d'aquaculture.	Qualité de l'air	2
		Émission de GES	
Les sols, sous-sols et ressources minières	Il s'agira de ne pas endommager les sols en prévenant leur pollution ou leur érosion. Les zones d'implantation de l'aquaculture tiendront compte de celles des carrières de minerais, ainsi que de la topographie.	Les sols volcaniques	1
		La ressource en matériaux	
		La topographie	2

2.4 Diagnostic et description du milieu naturel réunionnais

2.4.1 Les sites réglementés, zones d'inventaire et de protection

2.4.1.1 Le Parc National

Sources : Site officiel du Parc National de La Réunion (www.reunion-parcnational.fr – Charte du Parc National des Hauts)

Arrêté du 9 mars 2015 constatant les adhésions à la charte du Parc National de La Réunion

Créé en 2007, le Parc National de La Réunion couvre 42% de la superficie de l'île. En 2010, le site des Pitons, Cirques et Remparts, au cœur du Parc National est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.

La Charte du Parc National, élaborée et approuvée fin 2012, vise à fédérer les 24 communes autour d'un projet de territoire commun, en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et des paysages. Outre la protection de la nature, par une réglementation stricte, en cœur de parc, le rôle du Parc est d'accompagner le développement local, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel à travers, notamment, l'écotourisme.

Le Parc comprend également une aire libre d'adhésion des communes. La Charte propose alors pour ces espaces de partenariat Parc National-communes, des orientations de développement durable, axées sur la protection et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

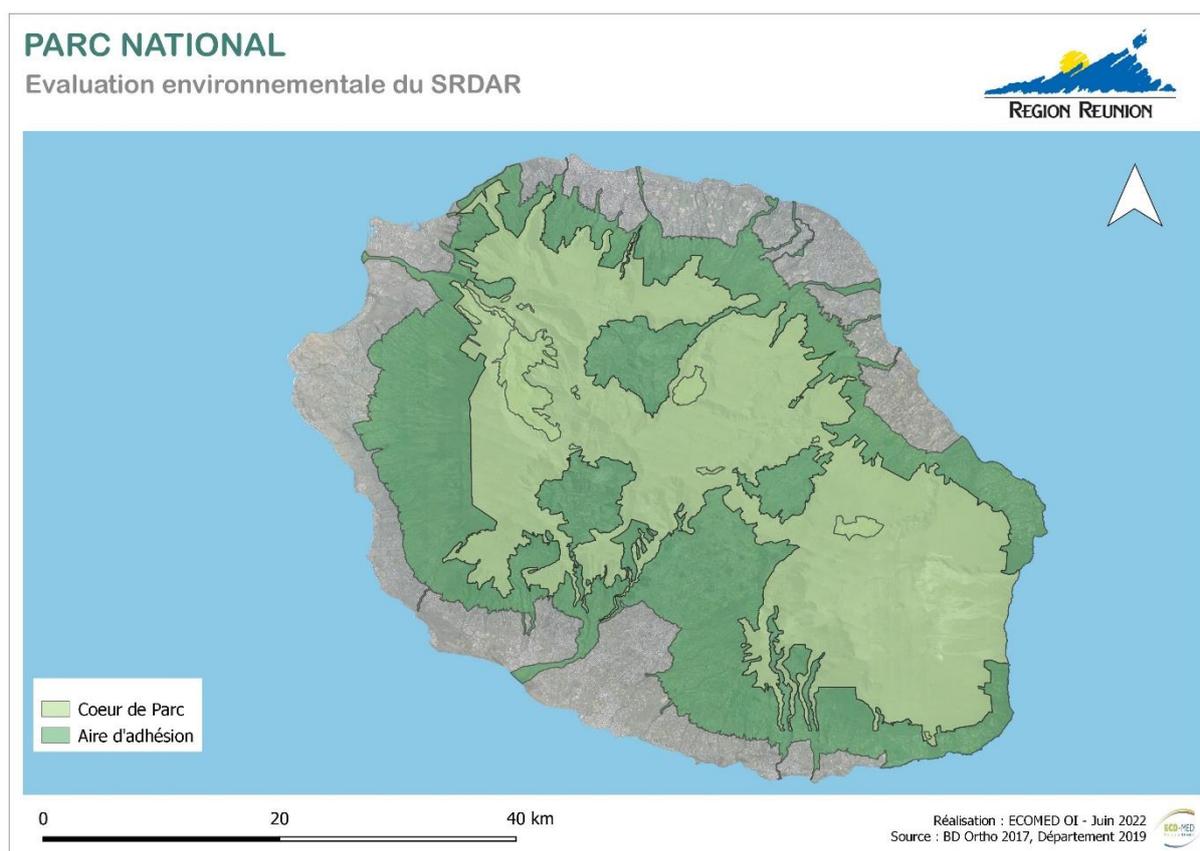


FIGURE 29 : PARC NATIONAL DE LA REUNION

2.4.1.2 La Réserve Nationale Marine de la Réunion (RNMR)

La réserve marine de La Réunion a été officiellement établie en 2007 (Décret n°2007-236 du 21 février 2007 modifié par décret n°2014-542 du 26 mai 2014) après plus de 30 ans d'échanges et de discussions entre les instances locales, l'Etat, les associations de défense de l'Environnement puis l'Association Parc Marin de La Réunion. Aujourd'hui la réserve marine prend la forme du GIP RNMR.

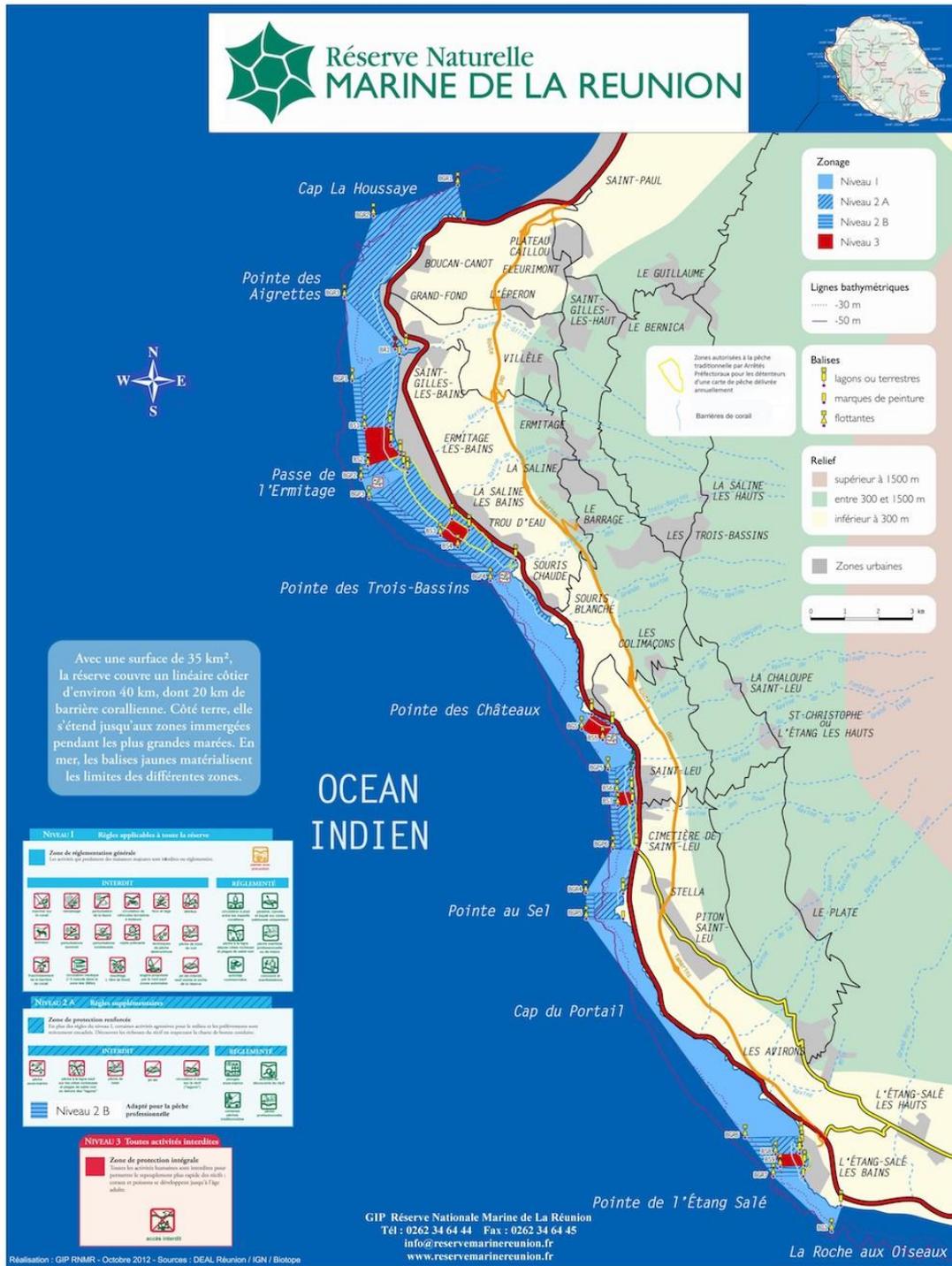


Figure 30 : Localisation de la RNMR

La RNMR couvre 3 500 Ha sur la côte Ouest de La Réunion et porte sur 5 communes (Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint Leu, Les Avirons, Etang Salé), du Cap la Houssaye (Saint Paul) à la Roche aux oiseaux (Etang Salé).

Les missions de la réserve naturelle portent sur le contrôle des usages (police), la sensibilisation de tous les publics (scolaires, grand public, élus, porteurs de projets, ...) et sur l'acquisition de connaissances scientifiques. Le plan de gestion cadre les missions portées par la RNMR (obligation réglementaire au titre de l'article R. 332-22).

Le second plan de gestion de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion (2021-2030) a été finalisé et validé par les différentes instances de gouvernance du GIP-RNMR fin 2020. Ce plan porte une stratégie opérationnelle afin

de préserver l'enjeu de conservation : « Les récifs coralliens et les écosystèmes associés d'importance patrimoniale », décliné en 4 objectifs à long terme :

- Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens et des espèces associées ;
- Garantir le bon état de conservation des autres écosystèmes marins (Herbiers de phanérogames marines, substrats meuble et basaltique) et des espèces associées ;
- Favoriser la conservation des populations des espèces emblématiques ;
- Garantir des conditions du milieu favorables au maintien voir à l'amélioration du bon état de conservation des récifs coralliens et écosystèmes associés.

Ces objectifs long terme et les objectifs opérationnels et les actions associées devront être prises en compte pour évaluer les impacts du SRDAR.

2.4.1.3 La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint – Paul (RNNESP)

La RNN Etang de Saint-Paul a été créée par décret ministériel n°2005-491 du 18 mai 2005. Le gestionnaire a un statut de Régie municipale.



Figure 31 : Localisation de la RNNESP

La RNN Etang de Saint-Paul est d'une superficie totale de 447 hectares. Elle est composée de deux zones de protection : La zone de protection intégrale de 249 hectares et la zone de protection modérée de 198 hectares. A cela s'ajoute les espaces naturels sensibles (Bassin Vital) et les ravines dont la gestion a été confiée à la Régie RNNESP comme la Ravine La Plaine et la Ravine Divon. L'ensemble du périmètre dont la gestion a été confiée la RNNESP a été inscrite à la liste d'importance internationale de Ramsar.

Les missions de la RNNESP portent sur des actions de police de l'environnement sur le périmètre de l'étang, la sensibilisation de tous les publics (scolaires, grand public, élus, porteurs de projets, ...) et sur l'acquisition de connaissances scientifiques. Le plan de gestion cadre les missions portées par la RNNESP (obligation réglementaire au titre de l'article R. 332-22). Celui-ci est en cours de rédaction et définira l'enjeu de conservation ainsi que les objectifs à long terme et les actions à mener.

2.4.1.4 Les Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique – ZNIEFF

Sources : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2018. Inventaire National du Patrimoine Naturel, (<https://inpn.mnhn.fr>)

L'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger.

- Les ZNIEFF de type 1 sont des espaces de superficie en général limitée caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional : 44 marines et 242 terrestres ;
- Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes : 20 marines et 29 terrestres.

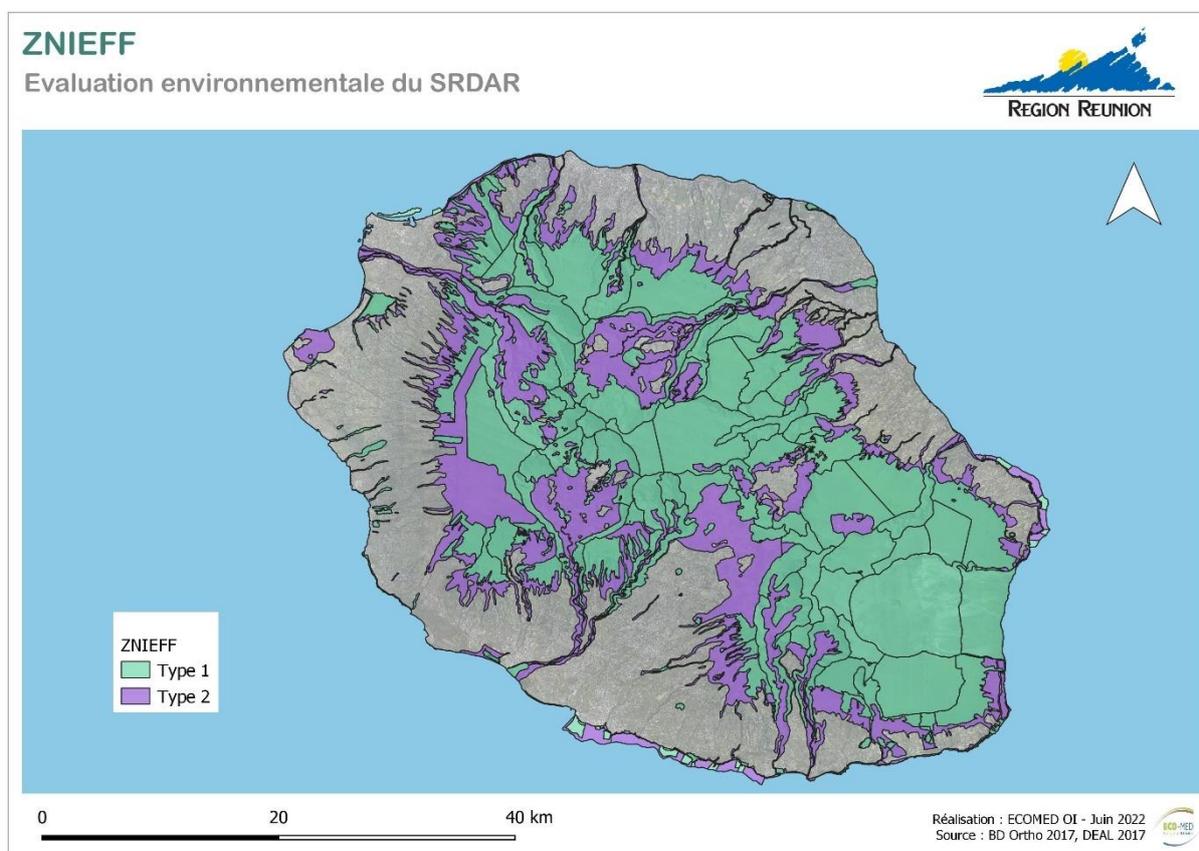


FIGURE 32 : ZNIEFF MARINES ET TERRESTRES

2.4.1.5 Les Espaces Naturels Sensibles – ENS

Source : *Espaces Naturels Sensibles, Département de La Réunion (cg974.fr)*

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont généralement des espaces naturels non construits ou peu bâtis et menacés. Les ENS visent à constituer un réseau de milieux naturels protégés et à définir les modalités de leur ouverture au public.

A La Réunion, Le Conseil Départemental est le gestionnaire principal en partenariat avec les communes, les groupements de communes, l'Etat et les acteurs concernés. Celui-ci a la possibilité de créer des zones de préemption sur les espaces naturels sensibles du département, en fonction de la richesse et de la diversité du milieu et des espèces. Mais l'acquisition de ces espaces n'est pas une fin en soi. Il s'agit ensuite de les protéger, de les gérer et de les valoriser notamment auprès du public. Par ailleurs, une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) peut être prélevée sur les constructions et projets d'urbanisme.

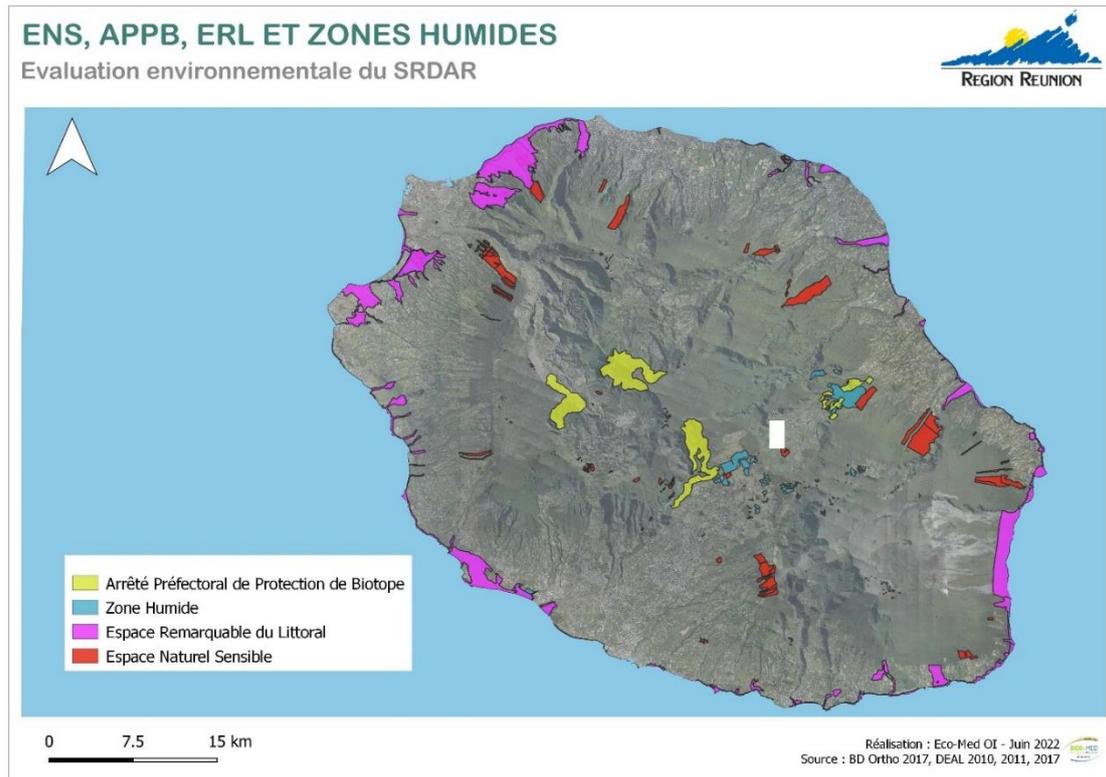


FIGURE 33 : ENS, ERL, APPB ET ZONES HUMIDES

2.4.1.6 Les Espaces Remarquables du Littoral - ERL

Source : www.cohesion-territoires.gouv.fr

L'article L. 121-23 du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. La protection des espaces remarquables et caractéristiques du littoral instituée par l'article L. 121-23 du code de l'urbanisme est très large et dépasse le champ des seules autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

Les espaces protégés au titre de l'article L. 121-23 du code de l'urbanisme sont soumis à une inconstructibilité de principe sous réserve de quelques exceptions, limitativement prévues par le code de l'urbanisme.

A La Réunion, les Espaces Remarquables du Littoral ont été définis dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 2010.

Ils sont présentés sur la FIGURE 33.

2.4.1.7 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Source : DEAL Réunion (www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

La directive européenne « Natura 2000 » ne s'appliquant pas dans les départements d'outre-mer, la protection des habitats peut s'appuyer, pour de petits espaces ne justifiant pas la création d'une réserve naturelle, sur des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).

Institués en 1977 et cadrés par les articles R 411-15 sq du code de l'environnement, les APPB sont un des éléments fondamentaux de la politique de protection des espèces et des habitats naturels. La Réunion en compte trois :

- Petite-Ile, pour préserver l'habitat des nombreuses espèces d'oiseaux marins nichant sur cet îlot ;
- Bras de la Plaine, pour préserver l'habitat du Pétril noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*) ;
- La Pandanaie sur les communes de la Plaine des Palmistes et de Saint-Benoit, pour protéger une zone humide dominée par le Vacoas des Hauts (*Pandanus montanus*), comportant de nombreuses espèces

protégées dont les orchidées *Beclardia macrostachya* (Béclardie à longs épis) et *Cryptopus elatus* (Gros faham), et d'autres plantes telles que *Hibiscus boryanus*, *Xylopiia richardii* etc.

Elles sont localisées sur la FIGURE 33.

2.4.1.8 Les Zones Humides

Source : DEAL Réunion (www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

Les zones humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. L'article 20 de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 définit une zone humide comme des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La politique de préservation des zones humides est à la croisée des préoccupations liées à la préservation du patrimoine naturel et de celles liées à la gestion des eaux.

Une zone humide, c'est à la fois un habitat naturel et un élément fonctionnel de l'hydrosystème qui va de la ligne de partage des eaux, via le réseau hydrographique, en lien avec les eaux souterraines, aboutir dans les eaux côtières.

A La Réunion, une trentaine de sites sont classés zones humides. Ils sont localisés en FIGURE 33.

2.4.1.9 Les sites du Conservatoire du littoral

Source : Site de la DEAL REUNION – Sites d'intervention du Conservatoire du littoral
Conservatoire du Littoral (conservatoire-du-littoral.fr)

Le Conservatoire du littoral présente pour mission principale de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière dans le but de protéger et d'ouvrir au public des espaces naturels d'intérêt patrimonial sur les rivages maritimes et lacustres français.

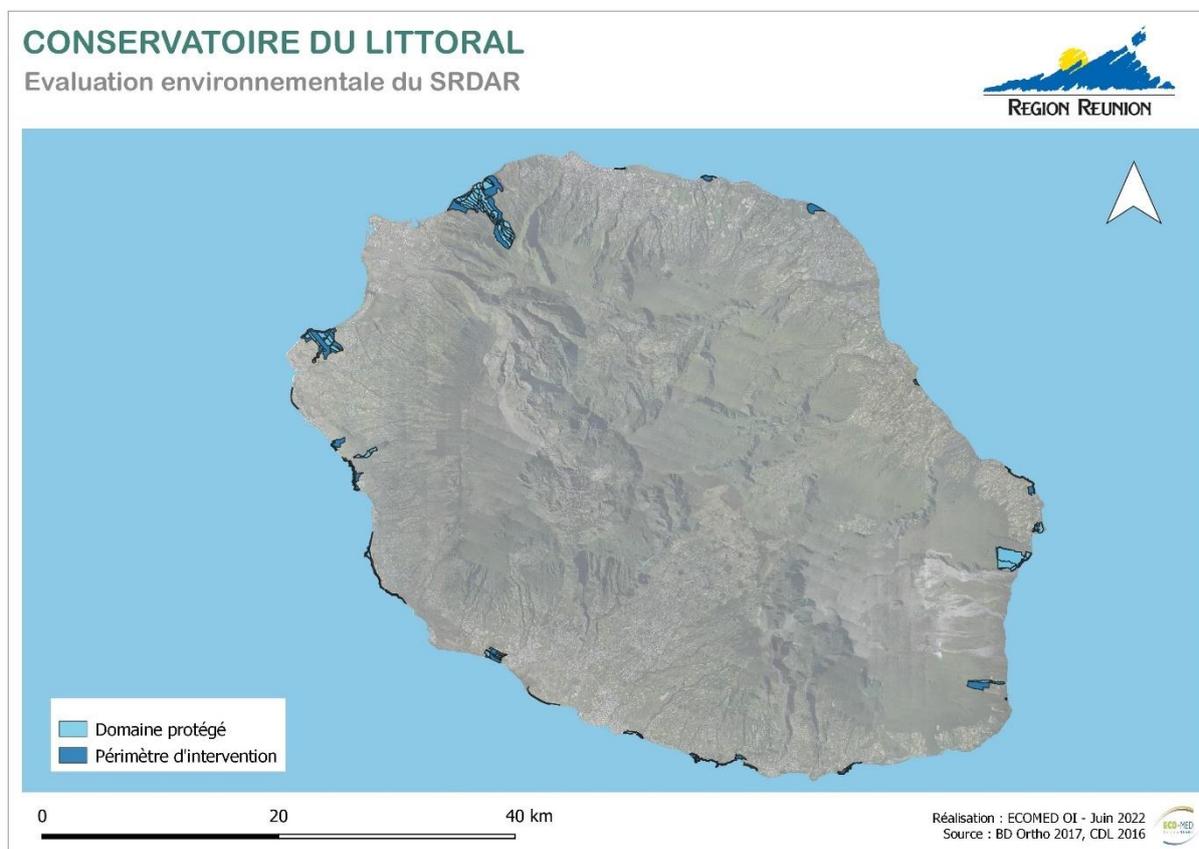


FIGURE 34 : SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

2.4.2 Les trames verte et bleue

Parmi les dispositifs pour la protection et la préservation de la biodiversité figure la Trame verte et bleue.

« La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin. » (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

Les continuités écologiques (ou réseaux écologiques) constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- Les réservoirs de biodiversité sont définis comme « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».
- Les corridors écologiques assurent quant à eux des « connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ». Ces corridors peuvent être « linéaires, discontinus ou paysagers ».

Pour cet état initial, l'analyse est adaptée en fonction des différentes trames écologiques : terrestre, aérienne et bleue (aquatique/marine).

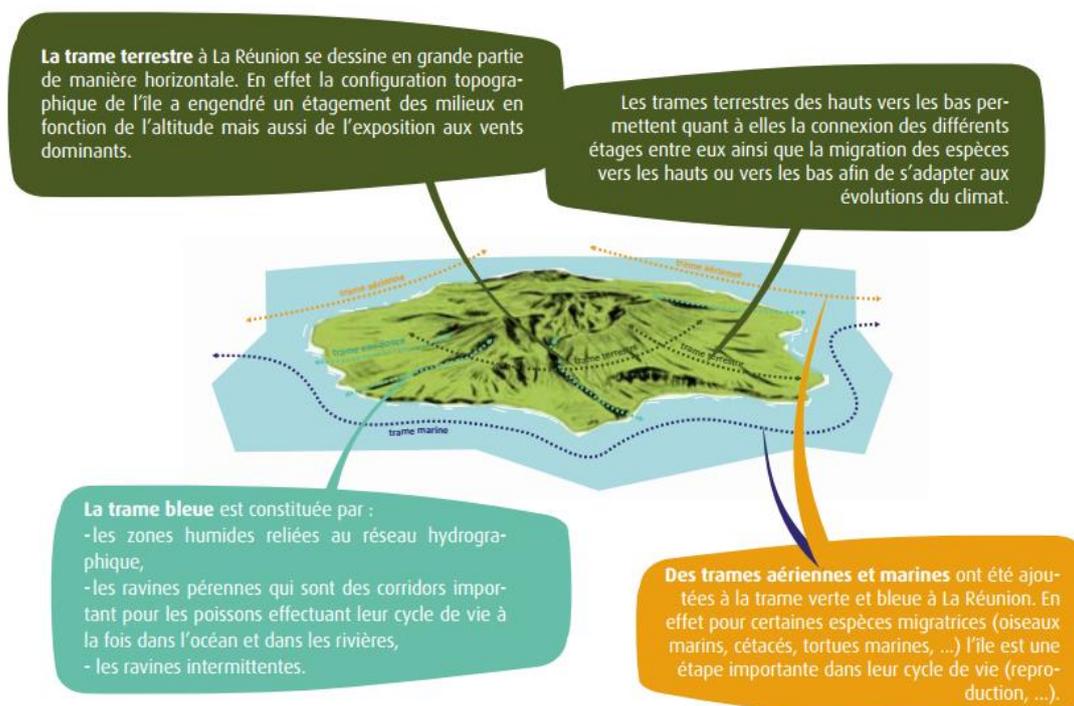


FIGURE 35 : TRAMES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DE LA REUNION (DEAL, 2014)

2.4.2.1 La trame terrestre

Sources : Plaquette d'information sur l'ENS (cg974.fr)

En termes de spatialisation de la trame terrestre, le territoire réunionnais comporte plusieurs grands espaces :

- Les Hauts du territoire présentent la majorité des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Ces espaces peuvent disposer d'un statut de protection particulier (Cf. partie précédente) ;

- Les espaces urbains principaux, espaces agricoles du type monoculture ainsi que d’autres obstacles peuvent être également des barrières et espaces de fragmentation défavorisant la circulation et la fonctionnalité des communautés d’êtres vivants ;
- Des corridors potentiels sont identifiés, en cohabitation avec ces espaces.

La figure suivante représente les différents espaces concernés.

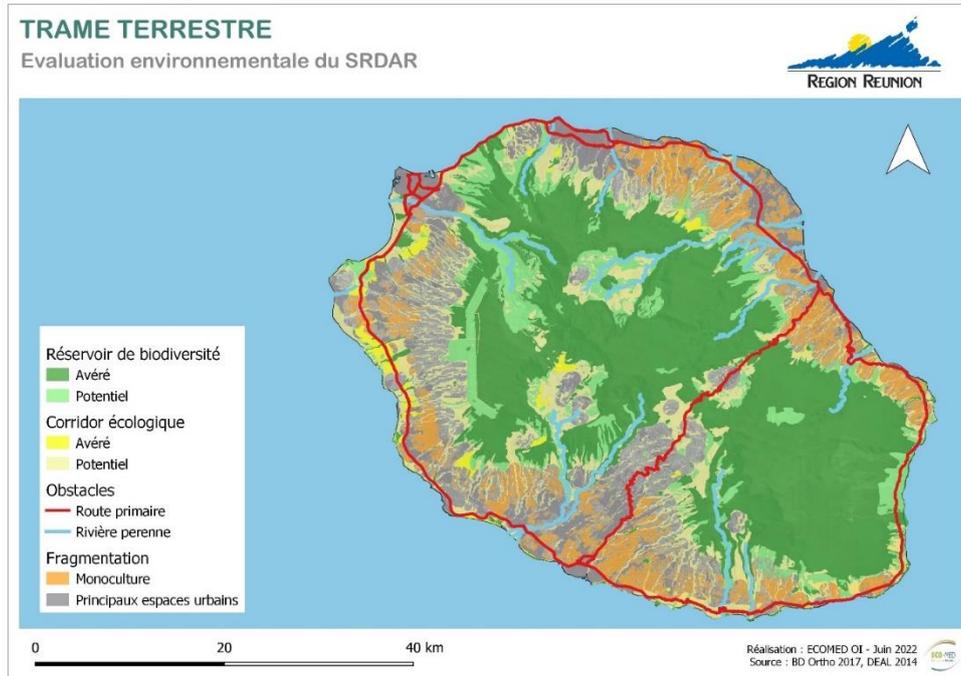


FIGURE 36 : TRAME TERRESTRE

2.4.2.2 La trame aérienne

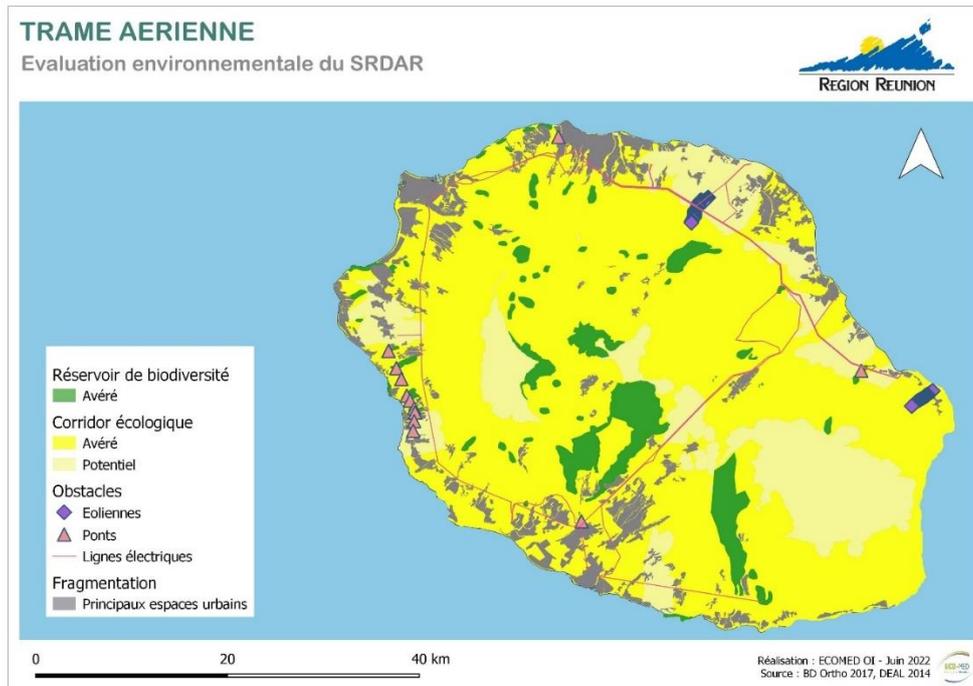


FIGURE 37 : TRAME AERIENNE

Des réservoirs de biodiversité sont clairement identifiés sur le territoire (zones en vert sur la carte). Etant donné la mobilité du type d'espèce concerné (capacité à voler), les zones de corridor sont très larges sur le territoire. C'est pourquoi, la prise en compte des obstacles est primordiale pour cette trame. En particulier, les principaux espaces urbains, certaines infrastructures routières (ponts) et éoliennes sont des obstacles potentiels à l'évolution et à la continuité de la trame aérienne.

Deux types de faune sont particulièrement ciblés : l'avifaune (oiseaux) et les chiroptères (chauve-souris) (cf. FIGURE 38).

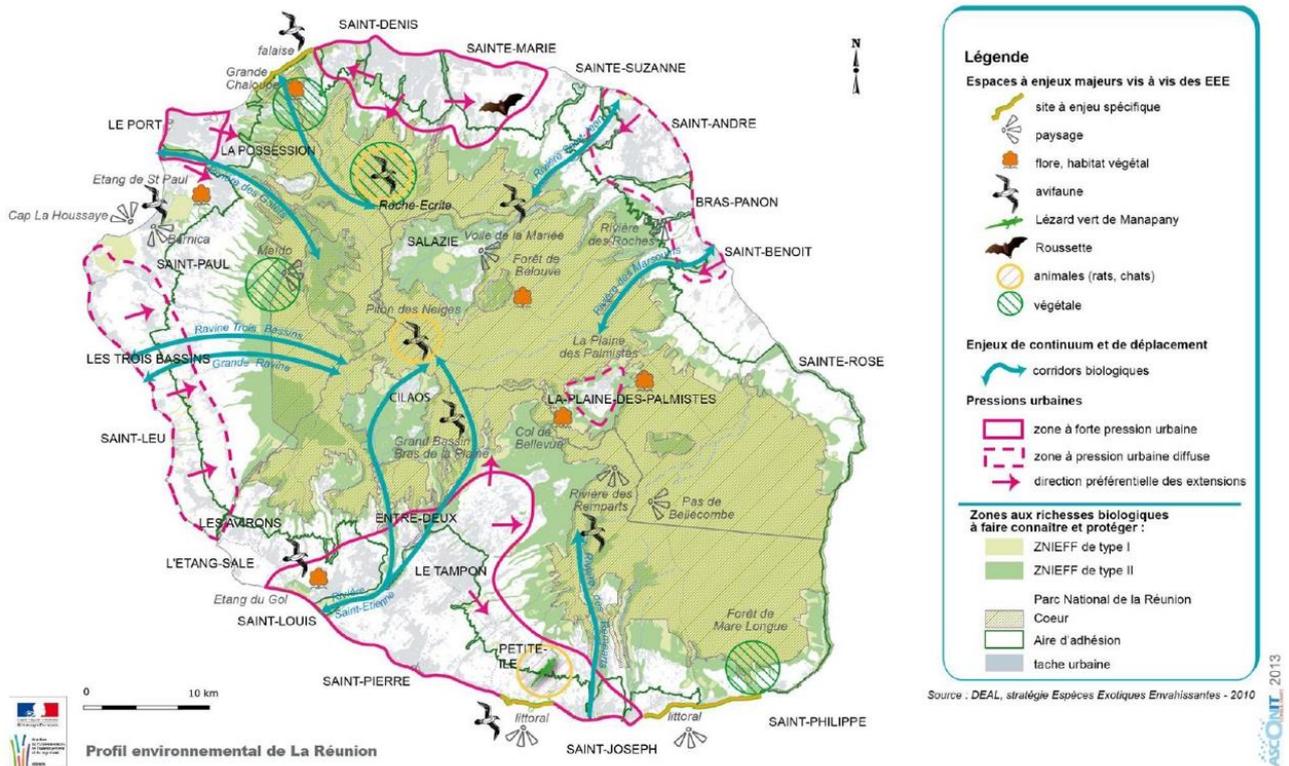


FIGURE 38 : EXTRAIT DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA RÉUNION – ZOOM SUR LES ESPÈCES CIBLÉES (DEAL, 2013)

AVIFAUNE : Oiseaux marins

Sources : Petrels.re (Life+ Pétrels)

Plan National d'Actions en faveur des pétrels endémiques de La Réunion – 2021-2030

Le Pétrel de Barau est une espèce endémique menacée d'extinction. Celle-ci est protégée à La Réunion depuis 1989. Sa population est estimée entre 10 000 et 30 000 couples.

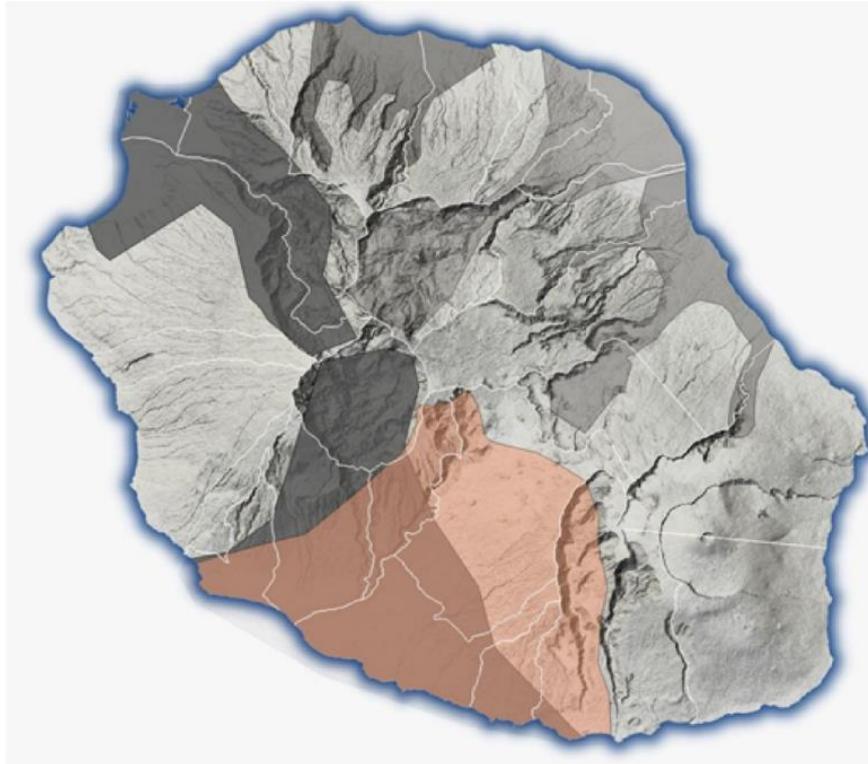
Les colonies de reproduction sont situées dans des zones très difficiles d'accès, localisées dans les plus hauts remparts de l'île.

Pour le territoire de la CINOR, l'ensemble du territoire peut être concerné par le passage de cette espèce, en particulier une zone qualifiée de fréquence moyenne.

Le Pétrel Noir de Bourbon est également endémique de La Réunion. Celui-ci figure depuis 1994 sur la liste rouge de l'IUCN des espèces « en danger critique d'extinction » au niveau mondial.

Peu de connaissances sont acquises sur l'écologie de l'espèce, notamment sur les sites de reproduction. Ses principales zones de déplacement ne sont pas situées sur le territoire de la CINOR.

Ces deux espèces font d'objet d'un programme Life+ Pétrels (2014-2020). Ce dernier a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs et usagers de l'île pour sauver ces espèces au bord de l'extinction, fortement menacées par les prédateurs introduits et la pollution lumineuse des villes.



**Corridor de passage
des Procellariidés
-
Ile de la Réunion**

Légende

- Pétrel de barau
- Puffin tropical
- Pétrel noir de Bourbon

0 2 4 6 8 10 km

Data : Life+Pétrels
IGN (c)

Réalisation : Mars 2019

EPSG : 2975, RGR92 / UTM zone 40S



FIGURE 39 : CORRIDOR DE PASSAGE DES PROCELLARIDES - SOURCE : PLAN NATIONAL D'ACTION



FIGURE 40 : LES DEUX ESPECES DE PETRELS (SOURCE : PETRELS.RE)

CHIROPTERES : Chauve-souris à La Réunion

Source : Plaquette de sensibilisation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, "Connaître et protéger les chauves-souris à La Réunion"

Augros, S., Denis, B., Crozet, P., G. Roué, S., Fabulet, PY., (2015), La cohabitation entre l'homme et les microchiroptères à La Réunion : bilan actualisé, retours d'expérience et outils de conservation, Vespère n°5 - Décembre 2015, pp. 371-384

Trois espèces de chiroptères (chauve-souris) sont présentes à La Réunion :

- La roussette noire, *Pteropus niger*, endémique des Mascareignes (petite population probable dans l'est de La Réunion) ;
- Le Taphien de Maurice, *Taphazous mauritanus*, présent également à Maurice, à Madagascar et en Afrique continentale.
- Le petit molosse de La Réunion, *Mormopterus francoismoutouis*, endémique de La Réunion, présent sur toute l'île

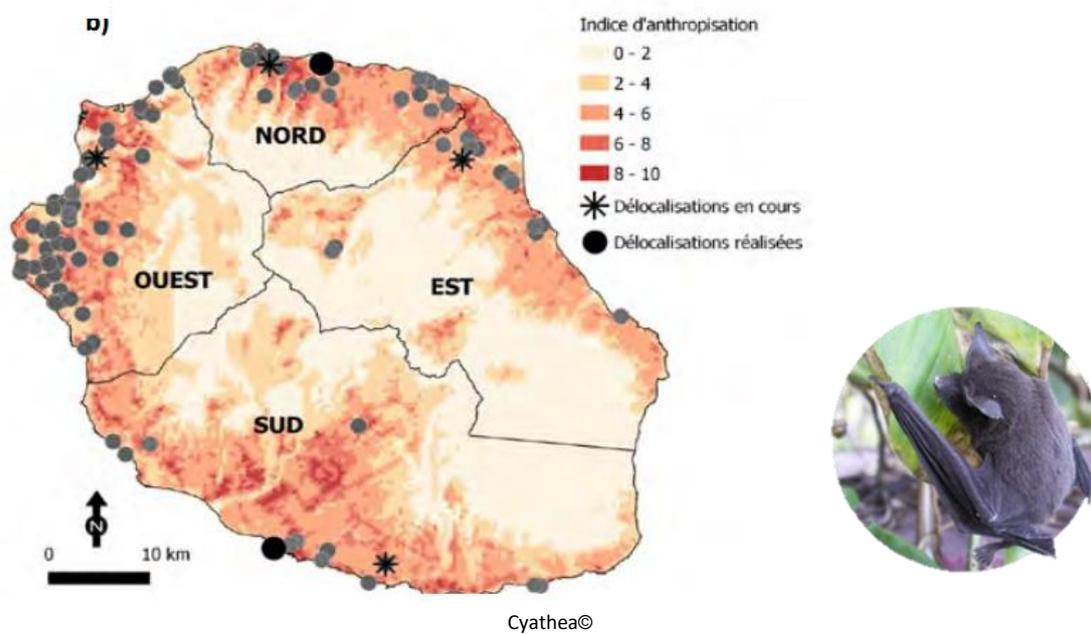


FIGURE 41 : REPARTITION DES GÎTES CONNUS EN FONCTION DU NIVEAU D'ANTHROPISATION DU TERRITOIRE DE LA RÉUNION (D'APRES BOUTELLES 2012) ET LOCALISATION DES TENTATIVES DE DELOCALISATION DE COLONIES

Le petit molosse est retrouvé dans la plupart des ravines et agglomérations de l'île, jusqu'à une altitude de plus de 2000 mètres (Sanchez & Probst 2013). Parmi les gîtes connus, peuvent figurer de nombreux bâtiments et ouvrages, pouvant amener à une cohabitation entre homme et chauve-souris. Pour des raisons sanitaires et de confort, des délocalisations et/ou l'installation de gîtes artificiels peuvent être nécessaires. Sur la zone littorale, l'installation de gîtes artificiels a déjà été nécessaire.

2.4.2.3 La trame des eaux douces et saumâtres

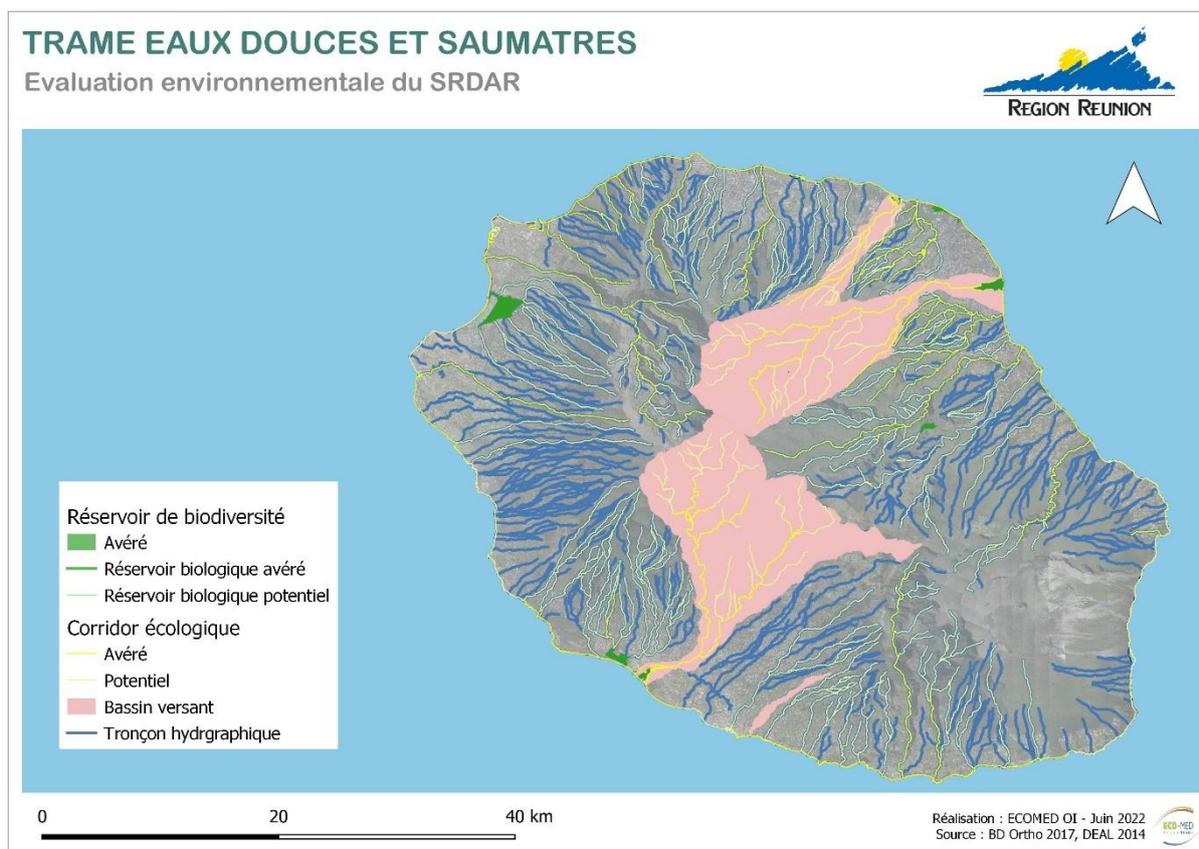


FIGURE 42 : TRAME EAUX DOUCES ET SAUMATRES

Le territoire est drainé par un réseau hydrographique relativement important. Néanmoins, celui-ci présente de nombreuses ravines aux écoulements sporadiques, lors de la saison des pluies. Ils peuvent être considérés comme corridors potentiels.

En corridor avéré, des portions sont identifiées notamment au droit des rivières pérennes du territoire. Pour ces dernières, des réservoirs de biodiversité avérés sont souvent présents.

Etat biologique des cours d'eau

*Sources : Chroniques de l'eau n°92, octobre 2017, Office de l'Eau de La Réunion
 BIOTOPE, 2017. Suivi des macro invertébrés benthiques des rivières du bassin Réunion Campagne 2016. Office de l'Eau Réunion. 249 p.+ annexes
 BIOTOPE, 2017. Suivi des éléments biologiques « poissons et macro crustacés » des rivières du bassin Réunion - Campagne 2016. Office de l'Eau Réunion. 247 p.+ annexes
 Etat des lieux – SDAGE 2019*

L'état biologique des cours d'eau est qualifié à partir de trois indices.



TABEAU 11 : INDICES POUR LA CARACTERISATION DE L'ETAT BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU A LA REUNION (SOURCE : OFFICE DE L'EAU REUNION)

Indice	Espèces concernées
Indice Réunion Poissons, IRP	Espèces de « bichiques » (nom créole commun) : <i>Sicyopterus lagocephalus</i> , <i>Cotylopus acutipinnis</i> , cabot bouche-ronde Poissons indigènes en fonction de la station : exemples, <i>Anguilla marmorata</i> , grande anguille marbrée
Indice Réunion Macroinvertébrés, IRM	Les vers, les mollusques, les crustacés ou les insectes
Indice Diatomique Réunion, IDR	Algues microscopiques fixées sur le substrat des lits des cours d'eau

L'attribution de la classe d'état (de mauvais à très bon état) est réalisée en fonction de l'indice où l'état est le plus dégradé.

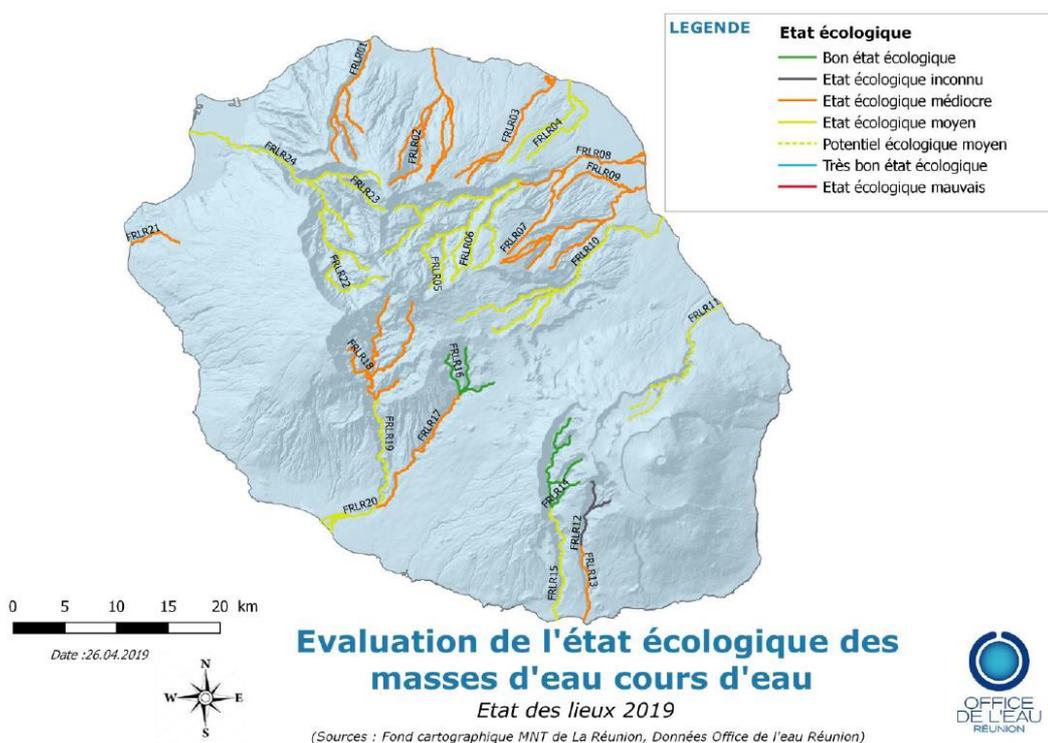


FIGURE 43 : ÉTAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU A LA REUNION – SOURCE : SDAGE 2019

D'une manière générale, l'état écologique des masses d'eau est moyen à médiocre sur le territoire.

2.4.2.4 La trame littorale et marine

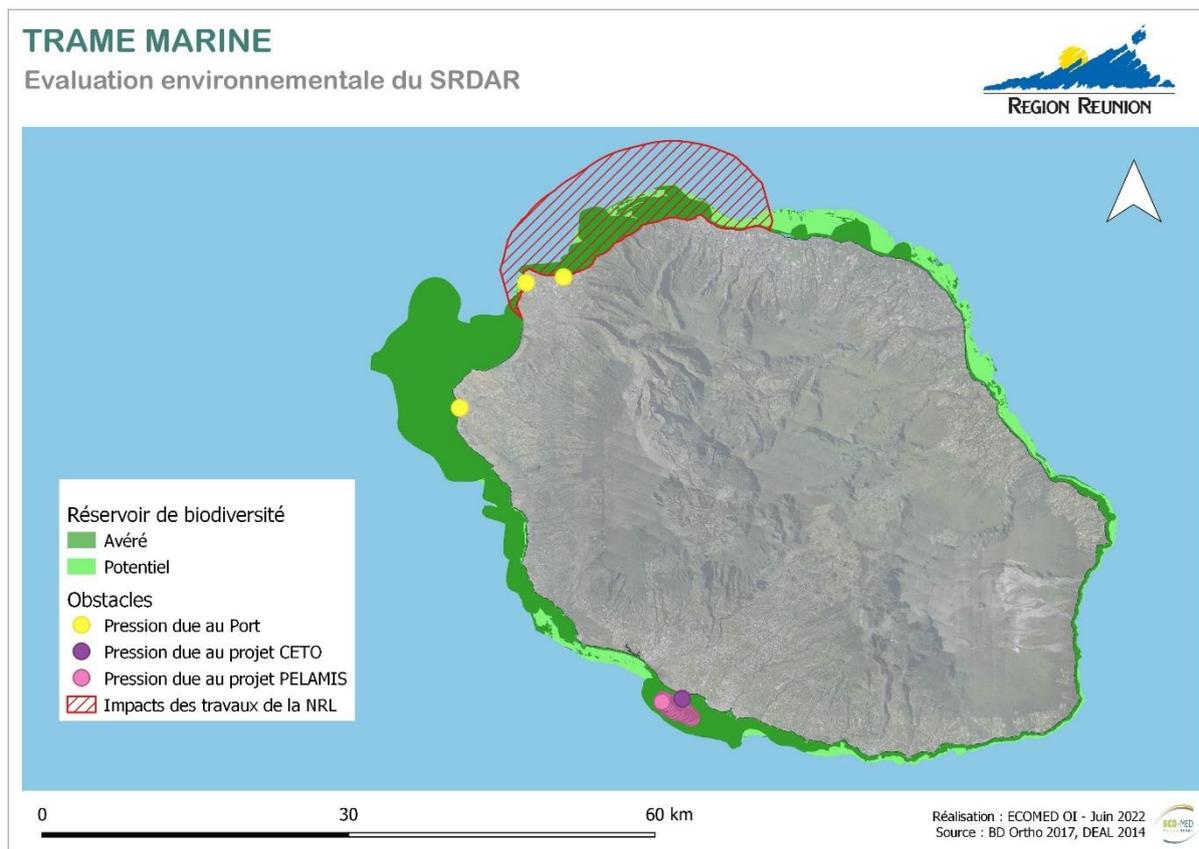


FIGURE 44 : TRAME MARINE

Le milieu marin du territoire réunionnais comporte des réservoirs de biodiversité. Ces derniers peuvent par exemple être potentiellement impactés par les travaux liés à des projet d'aménagement, dont ceux de la Nouvelle Route du Littoral. Les espèces exposées peuvent être le grand dauphin indo-pacifique (*Tursiops aduncus*), la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), les tortues marines (i.e *Chelonia midas*).

Etat des milieux

Source : DCE substrats meubles, Janvier 2019, Office de l'Eau de La Réunion

Par définition, le benthos regroupe l'ensemble des organismes vivant dans, sur et à proximité des fonds. Deux types de faune sont distingués : la faune située en surface, ou épifaune, qui peut être fixée ou libre et la faune qui vit à l'intérieur du sédiment, endofaune. Les structures et les compositions des communautés benthiques sont directement liées à la nature des fonds.

Les espèces animales caractéristiques au fond des masses d'eau côtières composées de sable, de vase et de mélange sablo-vaseux correspondent aux « substrats meubles ». La diversité et la structure des communautés en font d'excellents témoins de la qualité du milieu, pouvant servir de bioindicateurs. Ces derniers se définissent comme étant des « organismes vivants (un individu, ou une communauté d'individus) ayant la capacité de refléter l'état de l'écosystème par son absence, sa présence, son abondance ou sa distribution ».

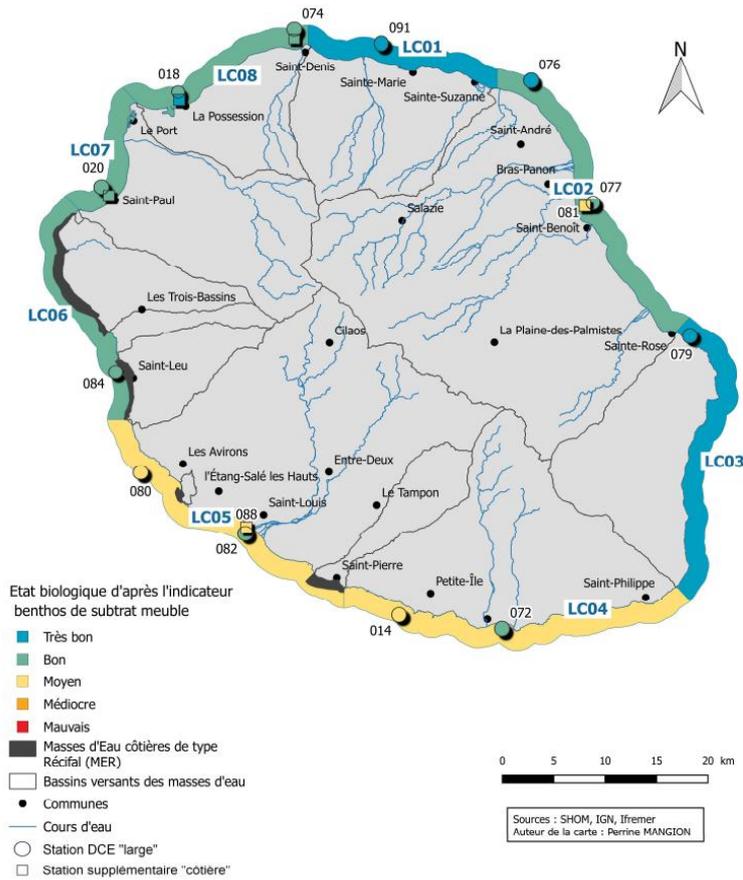


FIGURE 45 : INDICATEURS "BENTHOS DE SUBSTRATS MEUBLES" - SOURCE : OFFICE DE L'EAU, 2019

L'état des milieux donc globalement moyen sur la côte Sud-Ouest et bon à très bon sur le reste du littoral. Il existe également des espèces constituant le benthos de substrats durs tels que les coraux.

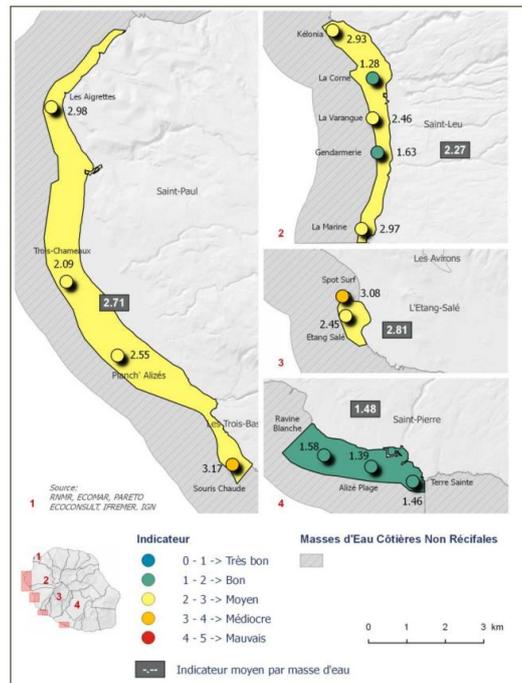


FIGURE 46 : INDICATEURS "BENTHOS DE SUBSTRATS DURS" - SOURCE : OFFICE DE L'EAU, 2019

L'état des milieux côtiers récifaux est majoritairement moyen, donc partiellement dégradé.

2.4.3 Les menaces sur la biodiversité

Sources : *Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (2013-2020)*

Macdonald, I.A.W., Thébaud, C., Strahm, W.A., Strasberg, D., 1991. *Effects of alien plant invasions on Native Vegetation Remnants on La Réunion (Mascarene Islands, Indian Ocean)*. *Environ. Conserv.* 18, 51–61.

doi:10.1017/S0376892900021305

Etat des lieux SDAGE, 2019

Les menaces sur la biodiversité peuvent être d'origine anthropique et/ou naturelle.

Les menaces actuelles qui pèsent sur la biodiversité sont : les invasions biologiques, le braconnage, les feux de forêt et la surexploitation, le changement climatique, la fréquentation accrue, le défrichement, l'extension urbaine, les aménagements et infrastructures.

(1) La destruction des habitats naturels

Les activités humaines empiètent sur les habitats naturels de nombreuses espèces. En particulier, il s'agit des **ruptures des continuités écologiques** et des obstacles à la bonne circulation de la faune au sein de son habitat. Ainsi, la physiologie et le cycle de vie sont perturbés.

Cela est notamment causé par les **prélèvements d'eau**.

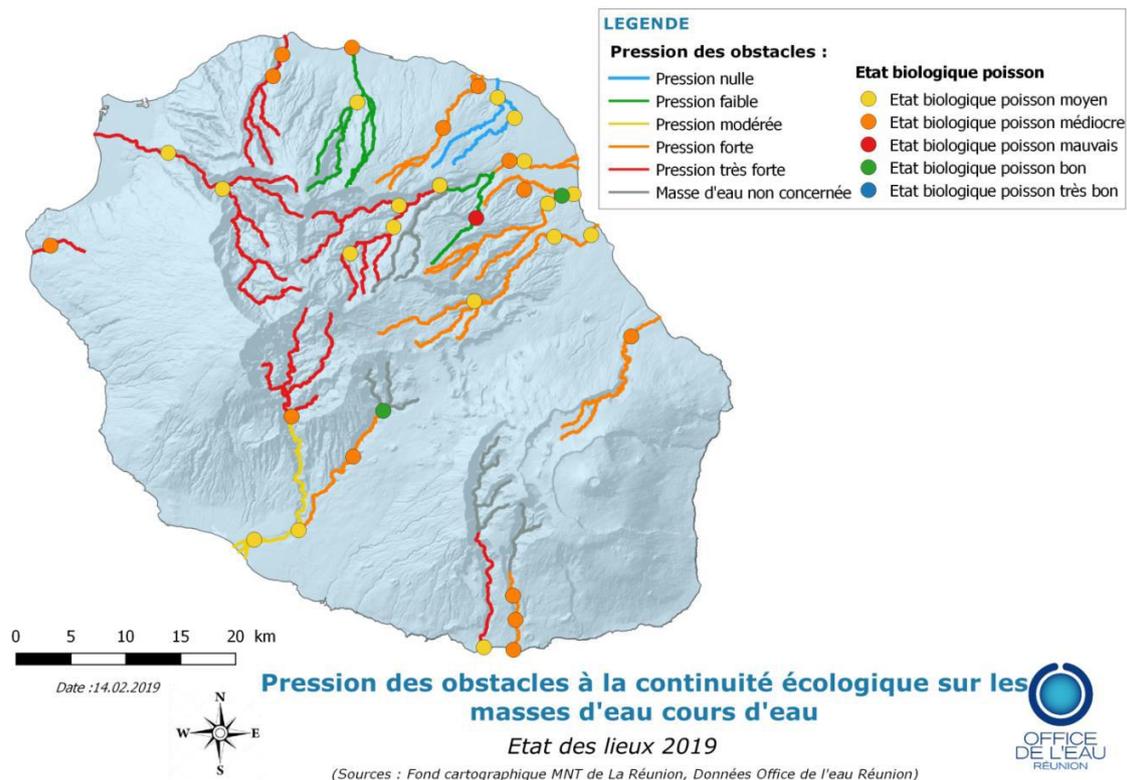


FIGURE 47 : PRESSION DES OBSTACLES A LA CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU - SOURCE : ETAT DES LIEUX SDAGE 2019

L'Est est considéré comme assez pauvre et mais mal connu. De Sainte-Suzanne à Sainte-Rose, les zones à galets profonds et les affleurements basaltiques présentent des colonies coralliennes avec une richesse biologique relativement importante (faune fixée abondante) tandis que les fonds sablo-vaseux dominants sont naturellement plus pauvres. La faune ichtyologique est présente en abondance mais la diversité spécifique est

faible. Les zones au voisinage des apports d'eau douce (rivières) présentent une faible richesse biologique. Cette zone est soumise à de fortes pressions urbaines et agricoles, mais la sensibilité du milieu marin, bien qu'il soit encore mal connu, est a priori faible.

Au Sud, de Sainte-Rose à Petite-Île, les peuplements préservés sont à protéger. Les affleurements basaltiques sont bien colonisés par les récifs coralliens et le peuplement ichtyologique y est abondant et diversifié. Cette zone très riche est encore bien préservée. Jusqu'à présent, elle subit peu de pressions anthropiques mais représente néanmoins une zone d'enjeux importante pour la protection.

Le Sud-Ouest et l'Ouest aux peuplements de récifs frangeants plus ou moins préservés et présentant les plus forts enjeux de protection. La faune fixée est représentée par des colonies coralliennes éparses et plus abondantes au Sud, dans une zone proche du cap rocheux. Des poissons d'intérêt commercial y sont observés.

Le milieu marin Nord-Ouest et Nord a des peuplements modifiés. Le littoral marin du Port à Sainte-Marie est artificialisé en grande partie. Il présente un remblai artificiel quasi continu (piste de l'aéroport et route du littoral) et la construction des digues de protection du port Est et du port Ouest a également induit une artificialisation du trait de côte. Cette modification du trait de côte et de sa nature modifie les courants entraînant un envasement sur certains endroits et augmente l'apport en MES, modifiant ainsi la structure de la faune et de la flore. Certains écueils littoraux présentent une diversité de faune fixée importante et sont un lieu de concentration pour la faune halieutique (zone aux alentours de la Ravine-à-Jacques par exemple). À l'inverse, de la Grande-Chaloupe à la rivière Saint-Denis, le substrat et le peuplement ichtyologique sont pauvres. De la Pointe-des-Galets à la Grande Chaloupe, quelques espèces d'algues sur le banc récifal et des espèces de coraux durs sont observées. Le peuplement ichtyologique peut être important, notamment sur les quelques tombants coralliens de la zone. Ce littoral marin du Nord déjà très artificialisé subit les plus fortes pressions industrielles et urbaines. Les peuplements marins y sont déjà modifiés et les enjeux se situent plus au niveau de l'érosion de certains secteurs.

Côté maritime, l'augmentation des températures entraîne le **blanchissement corallien**. Cumulé avec une augmentation des phénomènes mécaniques destructeurs tels que les cyclones, la barrière de corail, ainsi que l'écosystème qui y est rattaché, seraient lourdement fragilisés. Aussi, la capacité du récif à protéger le trait de côte contre la houle serait réduite.

(2) Les pêcheries de bichiques et le braconnage

La surexploitation de la biodiversité découle d'une mauvaise gestion des ressources naturelles. En d'autres termes, les prélèvements d'individus sont supérieurs au renouvellement naturel.

La petite pêche, la chasse sous-marine et la pêche récréative, sont responsables de la disparition de grandes espèces carnivores.

(3) Les invasions biologiques et espèces nuisibles

Une des plus grandes menaces reste la prolifération des espèces exotiques et envahissantes (Macdonald et al., 1991). En effet, celles-ci peuvent être en compétition avec les espèces indigènes et endémiques, compromettant leur croissance et même leur survie.

Par ailleurs, s'ajoutent les prédateurs tels que les chats errants abandonnés dans les milieux naturels et les rats. Ce sont des prédateurs mangeant les œufs d'oiseaux endémiques et patrimoniaux (pétrels, ...). Les déchets, même biodégradables favorisent la présence de ces prédateurs.

(4) Les pollutions

Les pollutions chimiques (produits phytosanitaires, rejets industriels, rejets d'eaux usées) peuvent nuire aux organismes vivants les absorbant. Ces derniers peuvent ainsi être modifiés, altérés leur reproduction, voire disparaître. Ces pollutions peuvent également contaminer la chaîne alimentaire et s'y accumuler. Par ailleurs, la pollution lumineuse a des impacts forts sur la faune et la flore : oiseaux, populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs décimées.

Les aires d'alimentation et d'hivernage du Pétrel de Barau se superposent à certaines routes maritimes importantes qui traversent l'océan Indien, entre l'Asie et l'Afrique du Sud (Le Corre et al. 2012). Ce trafic maritime donne lieu à des dégazages chroniques, provoquant de la pollution en surface par des hydrocarbures, et donc de la mortalité des oiseaux marins, particulièrement sensibles à ce type de pollution. Étant donné les résultats de télémétrie, les deux espèces de pétrels se trouvent sur des voies commerciales de navires. Cependant, aucune pollution de ce type n'a, à ce jour, été observée chez ces deux espèces.

Focus sur la pollution lumineuse

Petrels.re

Plan National d'Actions en faveur des pétrels endémiques de La Réunion – 2021-2030

Plaquette de communication, sauvons les pétrels

M. Le Corre, A. Ollivier, S. Ribesc, P. Jouventin (2002) Light-induced mortality of petrels: a 4-year study from Reunion Island (Indian Ocean), Biological Conservation 105 (2002) 93–102

La « pollution lumineuse » peut désigner l'altération de la lumière naturelle nocturne produite par les lumières artificielles installées en trop grand nombre ou mal orientées, concentrées principalement dans des régions fortement urbanisées.

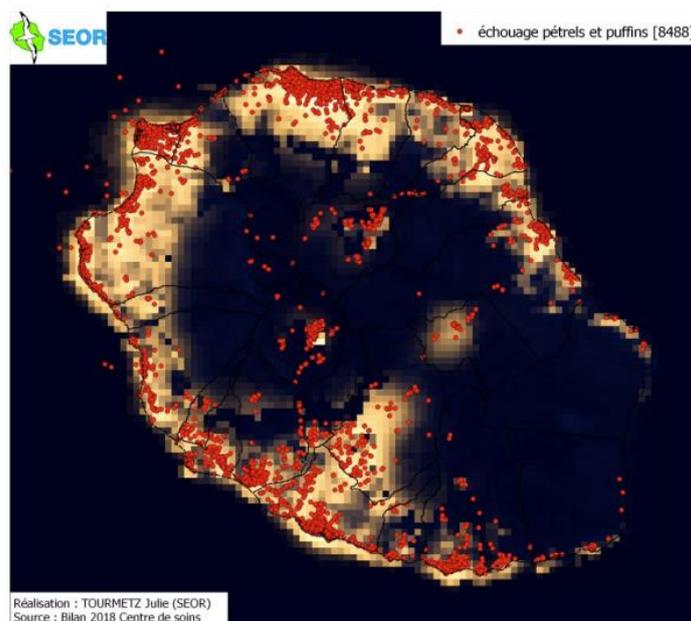


FIGURE 48 : POLLUTION LUMINEUSE A LA REUNION ET ECHOUAGES DE PETREL DE BARAU ET DE PUFFINS ENTRE 2012 ET 2018 – SOURCE : PLAN NATIONAL D'ACTION

Ce sur-éclairage a un impact important sur la biodiversité, notamment les Pétrels. Se repérant grâce aux reflets des astres sur la mer, les jeunes sont parfois désorientés lors de leur premier envol. Ainsi, cela amène à des échouages, étant donné qu'ils ne sont pas aptes à redécoller. Ils peuvent être alors victimes de leurs blessures, de déshydratation et de « prédateurs » tels que des animaux errants (chats et chiens des villes).

La FIGURE 48 montre l'importance des échouages et de la mortalité dus à la pollution lumineuse sur les littoraux.

2.4.4 Synthèse enjeux liés au milieu naturel

TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU NATUREL

MILIEU NATUREL			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Singularité du milieu naturel récifal ; Endémicité de certaines espèces aquatiques ; Zonages de protection. 		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des pressions urbaines sur le littoral ; Espèces invasives. 	
ENJEUX LIÉS AU REGARD DU SRDAR			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Les plus forts enjeux de protection se situent au niveau de la zone corallienne de l'Ouest, qui présente à la fois une grande richesse biologique et une très forte sensibilité environnementale. Les zones humides et littorales constituent aussi des habitats à préserver.	Le Parc National	2
		La Réserve Nationale Marine	3
		La Réserve de l'Étang Saint-Paul	
		Les ZNIEEF	
		Les Espaces Naturels Sensibles	
		Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope	
		Les zones humides	
	Les sites du Conservatoire du Littoral		
Les Trames verte et bleue	Les cours d'eau et les zones côtières représentent des corridors écologiques dont dépendent de nombreuses espèces. Les sites aquacoles devront veiller à ne pas constituer des obstacles à ces continuités.	Les trames terrestres	2
		La trame aérienne	1
		La trame des eaux douces et saumâtres	3
		La trame littorale et marine	
Les menaces pour la biodiversité	La destruction des habitats par la dégradation du récif corallien, la rupture de continuité écologique, l'expansion urbain est la principale menace pour la biodiversité. A cela, s'ajoutent l'activité de sur-pêche, le braconnage, l'émission de polluants et la colonisation par les espèces envahissantes. Les sites aquacoles devront minimiser les impacts sur la biodiversité environnante.	Menaces sur la biodiversité marine et terrestre	3

2.5 Diagnostic et description du milieu humain et du cadre de vie réunionnais

2.5.1 Les unités paysagères identitaires du territoire

Source : SAR (SMVM), 2011

La côte réunionnaise, d'une longueur totale de 250 km, présente une série de formes initiales, liées au contact volcanisme/mer, falaises vives et côtes rocheuses et une série de formes séquentielles, cordons de galets et plages de sable, dont la présence tient à l'efficacité de l'érosion torrentielle ou à celle de l'érosion marine. Trois baies de comblement fluviomarines complexifient cet ensemble. L'espace côtier est quasiment réduit à une définition linéaire dans le cas des falaises vives et côtes rocheuses. Il prend de la profondeur quand les alluvions torrentielles ou les sables coralliens se développent en piémont de l'ancienne falaise vive. Il atteint sa plus grande ampleur avec les baies de comblement.

Quatre unités paysagères cotières se distinguent et sont présentées dans le tableau suivant.

TABLEAU 13 : UNITES PAYSAGERES COTIERES – DONNEES SIMPLIFIEES – SOURCE : SAR

UNITE PAYSAGERE	CARACTERISTIQUES	Pourcentage du linéaire de côte réunionnais
Les falaises vives et côtes rocheuses	Lorsque les plateaux et coulées volcaniques sont en contact direct avec l'érosion marine, ils subissent un recul lent, à l'origine de falaises vives. Cet abrupt est particulièrement fréquent autour du massif du Piton de la Fournaise. Quand la structure est peu épaisse, le paysage est celui d'une côte rocheuse basse, coupée de temps en temps par d'étroits goulets (gouffre de l'Étang-Salé).	43%
Les côtes à galets (cordons littoraux)	Les alluvions torrentielles, poussées à la mer lors de crues, sont reprises par les courants et vagues et portées de plus en plus loin de leur zone de départ. Galets, graviers, sables, migrent et forment des plages qui s'intercalent entre le littoral rocheux et la mer. Cette interface est notamment une constante de la rivière de l'Est à Saint-Denis. Les apports successifs, tant qu'ils durent, ajoutent de nouvelles alluvions à la plage, qui ne cesse de s'épanouir, jusqu'au moment où un profil d'équilibre général est atteint. Les cordons littoraux, à graviers et galets volcaniques, sont des côtes basses parfois surmontées par des microfalaises meubles.	26%
Les côtes sableuses (plages volcaniques, plages coralliennes et dunes)	Les sables basaltiques sont aussi des alluvions torrentielles, poussées par la mer pour former des plages. Les faibles dimensions granulométriques permettent au vent de construire des formes dunaires, comme à l'Étang-Salé ou à Saint-Paul. Les sables coralliens sont d'origine marine. C'est la destruction ancienne des deux premiers récifs coralliens qui a fourni la masse de sable de Saint-Gilles/La Saline, à la surface de laquelle le vent a aussi sculpté des grandes dunes, en voie de disparition rapide.	14%
Les baies de comblement	À l'abri des cônes de déjection des trois grands torrents issus des cirques, une combinaison d'actions marines et torrentielles a progressivement créé de vraies plaines au sein desquelles s'est formé un étang résiduel : plaine et étang du Gol et étang du Gol, plaine et étang de Saint-Paul, et plaine et étang de Bois-Rouge. Dans les deux derniers cas, l'horizon en amont est fait de grandes falaises jadis vives. Les étangs sont entourés de zones marécageuses à sols hydromorphes, alimentés par plusieurs petits torrents. En aval des trois étangs, un cordon d'alluvions a été mis en place par la mer.	5%

Les 13% de linéaire côtier restants sont intégralement artificialisés. Les murs et enrochements qui protègent les grandes infrastructures côtières (ports, aéroports, 4 voies, etc.) sont directement au contact de la mer, à marée basse comme à marée haute.

Par ailleurs, 8% du linéaire est couplé à une artificialisation ponctuelle (murs en haut de plage, cales à bateaux sur des grèves de galets, etc.).

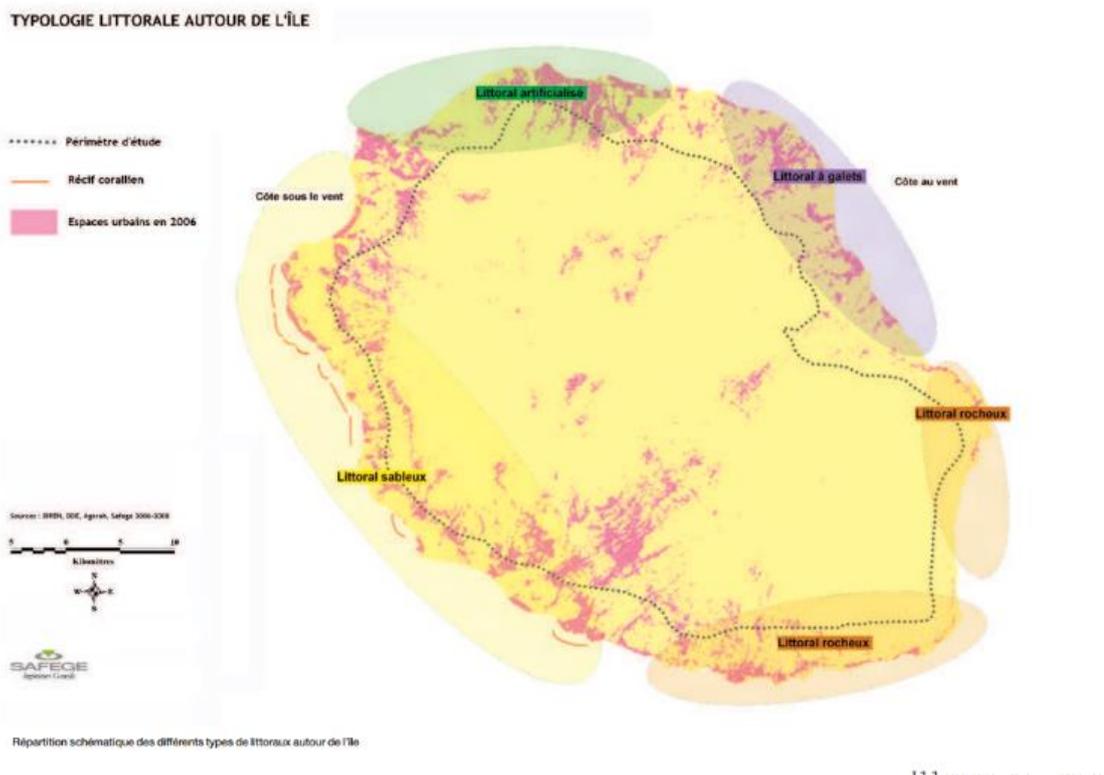


FIGURE 49 : UNITES PAYSAGERES COTIERES, SAR

Ces unités font l'objet d'usages anthropiques différents :

- La côte nord-est qui s'étend de Saint-Denis à Saint-Benoît est un paysage ouvert sur la mer, marqué par les champs de canne qui s'étalent sur des pentes douces. Hormis l'agglomération de Saint Denis, et malgré la présence de villes, le paysage rural est structuré par l'existence de grandes propriétés ;
- La côte est, de Saint-Benoît à Saint-Philippe, en passant par Sainte-Rose représente la Réunion traditionnelle, constituée notamment par l'ensemble des cases, des jardins et de la « nature jardinée » qui caractérisent ce paysage si particulier ;
- La côte sud, de Basse-Vallée à Saint-Pierre en passant par Saint-Joseph et Petite-Ile. C'est le paysage des pentes cultivées en canne qui se terminent en falaise vers la mer ;
- La côte sud-ouest, de Saint-Pierre aux Avirons, est vaste plaine alluviale créée au débouché de la rivière Saint-Étienne, exutoire du cirque de Cilaos. À l'est de la rivière, le paysage sec et venté de Pierrefonds est en pleine mutation. Au-delà du lit de la rivière Saint-Étienne, s'étend la vaste plaine cannrière du Gol. Dans la continuité, la forêt de l'Étang-Salé prend place sur la côte sous le vent, plus abritée et sèche ;
- La côte ouest, des Avirons au Cap La Houssaye en passant par les territoires communaux de Saint-Leu et de Trois-Bassins, est très ouverte et tournée vers l'océan. Les espaces naturels dominés par les fourrés d'épineux autour de Saint-Leu laissent place plus au Nord à de vastes espaces de savanes qui descendent en pente douce vers la mer.

Ces dernières, malgré un intérêt écologique limité, sont intéressantes pour leurs rôle tampon en continuité avec d'autres formations ;

- La Côte nord-ouest, du Cap La Houssaye à Saint-Denis en passant par Saint-Paul, Le Port et La Possession, est constituée de falaises rocheuses largement interrompues par la plaine alluviale de la rivière des Galets, qui s'ajoute à la plaine de Saint-Paul, en grande partie formée par des apports marins.

De manière générale, les milieux aquatiques littoraux font l'objet d'une pression anthropique forte liée à différentes activités.

2.5.2 Occupation des sols des milieux littoraux

Source : SAR (SMVM), 2011, EDL SDAGE 2019, Densité et qualité urbaine (DEAL Réunion, 2015)

2.5.2.1 Le littoral : un lieu d'urbanisation privilégié

L'urbanisation est un élément majeur des paysages littoraux. Les principaux pôles urbains se sont tous développés dans cet espace propice, tant au niveau du relief que du climat. Les trois pôles majeurs concentrant les grands équipements polarisants de La Réunion sont Saint-Denis, l'ensemble Le Port - La Possession - Cambaie - Saint-Paul centre et Saint-Pierre centre. Ils abritent ainsi 75% de l'offre en enseignement supérieur, des surfaces de zones d'activités économiques, ainsi que des grands équipements de santé ou de loisirs. Les zones les mieux dotées en équipements structurants et en grandes surfaces commerciales sont également pour l'essentiel situées sur le littoral, à l'intérieur ou à proximité des pôles majeurs et secondaires. Enfin, les centralités urbaines existantes, par leur accessibilité, la proximité des clients et des fournisseurs, la proximité des ports et aéroports, sont des facteurs de polarisation de l'économie et concentrent donc la majorité des emplois de l'île.

Les pôles urbains sont généralement peu ouverts sur la mer. En effet les villes, après l'abandon de leurs débarcadères historiques, ont tourné le dos à la mer et nombreuses d'entre elles présentent des fronts de mer peu mis en valeur. Le renforcement des centralités existantes, leur ouverture sur la mer et la maîtrise de l'étalement des surfaces urbanisées constituent les enjeux du développement urbain dans l'espace littoral.

L'étalement urbain consomme en moyenne 500 ha chaque année. Ainsi, la tache urbaine progresse de 20% tous les 10 ans sur les zones agricoles et naturelles. L'augmentation prévue de ces pressions d'urbanisation (diffuse, et au niveau des fronts urbains des grosses agglomérations) pourrait résulter en une urbanisation continue le long du littoral, et une perte de milieux naturels.

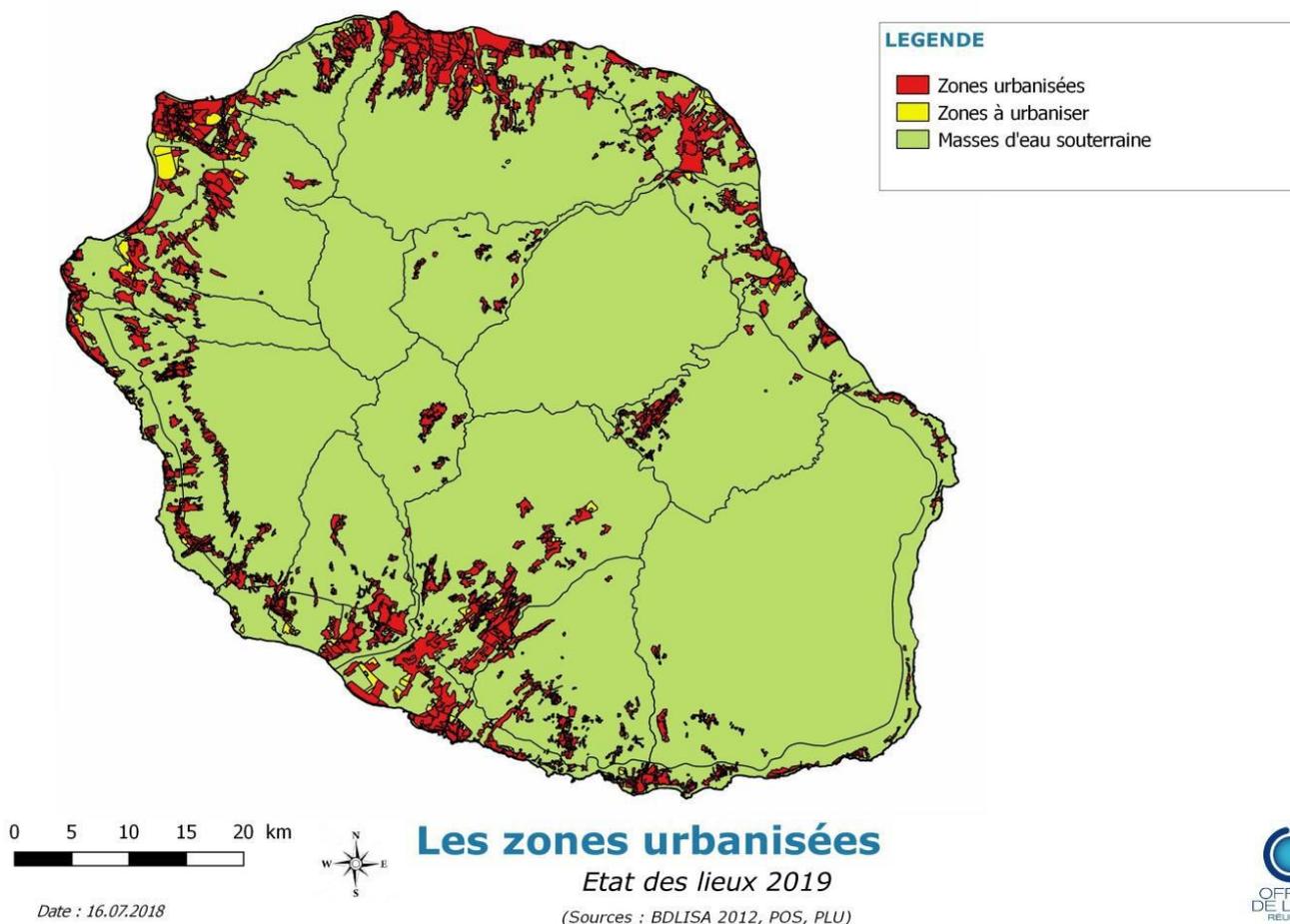


FIGURE 50 : LES ZONES URBANISEES - EDL SDAGE 2022-2027

2.5.2.2 Les littoraux : un lieu d'activités agricole et industrielle

Les activités agricoles sont elles aussi présentes sur les littoraux. Elles peuvent être source de transferts de Matières En Suspension, de produits phytosanitaires, de matières organiques et de fertilisants (nitrates, phosphore) dans le milieu marin, à l'origine de phénomènes d'eutrophisation dans les zones de lagon. Les pressions risquent de s'accroître avec l'augmentation des surfaces cultivées dans le cadre des projets d'irrigation (PISUD, ILOT, MEREN, etc.). Les pressions causées par les espaces agricoles soulignent la nécessité de mettre en œuvre des pratiques agricoles raisonnées, limitant l'érosion et les polluants, notamment dans les bassins versants en amont des zones les plus sensibles telles que le littoral corallien. Très peu d'agriculteurs sont actuellement engagés dans une démarche d'agriculture raisonnée.

De plus, du fait de la topographie et de l'accessibilité des sites, le littoral est un lieu privilégié d'implantation de sites industriels. L'organisation du tissu industriel dans le périmètre est dictée par le besoin d'accès aux infrastructures (ports et aéroports) et le besoin de proximité vis-à-vis de ces infrastructures. La ville du Port concentre la majorité des activités industrielles de l'île. Sur le littoral, quatre autres sites importants peuvent être répertoriés : la sucrerie de Bois-Rouge à Saint-André, la zone industrielle de Bel Air et la sucrerie du Gol à Saint-Louis, la zone de Cambaie à Saint-Paul et la ZAC de Pierrefonds à Saint-Pierre. Avec le développement de nouvelles entreprises industrielles et la présence d'entreprises vieillissantes et vétustes, le risque de pollution d'origine industrielle reste présent. La tendance générale est plutôt à l'augmentation des rejets, qui sont directement liés à la production industrielle, et plus particulièrement aux industries agro-alimentaires (sucreries, distilleries, etc.). Les rejets des principales industries se font soit dans les réseaux collectifs d'assainissement après prétraitement ou non, soit directement dans l'océan. Ces rejets représentent dans certains cas des charges

polluantes très importantes. La CILAM (Compagnie Laitière des Mascareignes) et l'usine du Gol disposent d'un prétraitement biologique avant traitement dans une station d'épuration collective qui réduit les surcharges observées et fait l'objet d'un suivi continu. La mise en œuvre ou l'amélioration généralisée d'unités de traitement ou de prétraitement devrait tendre à compenser l'impact des rejets bruts, qui sont actuellement des facteurs potentiels de pression sur les espaces littoraux. Concernant les risques industriels en général (risques toxiques, d'incendie et d'explosion), la réglementation et le suivi des installations industrielles sont des outils majeurs et efficaces pour la surveillance et le contrôle de ces sites : prescriptions spéciales portant sur la prévention (Directive Seveso, législation ICPE, etc.) et sur la gestion de la crise.

2.5.2.3 Attrait touristique pour les milieux aquatiques

Source : Bilan saison balnéaire 2020-2021, ARS

L'essentiel de l'activité balnéaire est concentré sur 25 kilomètres de linéaire côtier au niveau des plages coralliennes de la côte occidentale et Sud de l'île, du Cap La Houssaye à Saint-Pierre. Ainsi la côte Ouest compte la majorité des plages de l'île (à Saint-Gilles, Trois-Bassins et Saint-Leu), où les formations récifales protègent le littoral des fortes houles. En dehors de ces zones, les possibilités d'activités balnéaires sont réduites. Quelques bassins de baignade sont néanmoins présents dans le sud de l'île, implantés dans ces zones peu propices à la baignade. Le faible potentiel balnéaire de l'île est une contrainte naturelle qu'il faut prendre en compte dans les politiques de gestion du littoral et de développement touristique.

L'importance de l'activité balnéaire sur la côte occidentale couplée à une forte urbanisation et à la concentration de l'activité industrielle et portuaire engendre des risques sanitaires. L'ARS de La Réunion réalise un suivi régulier de la qualité des eaux littorales sur 17 sites de baignade en mer dans l'Ouest et le Sud de l'île.

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE À LA RÉUNION

A l'issue de la saison balnéaire 2020-2021, l'eau de la majorité des sites de baignade recensés à La Réunion est d'excellente qualité.



FIGURE 51 : QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE - SOURCE : ARS, 2020-2021

Les données bactériologiques relevées en 2020-2021 montrent des eaux de baignade marines dans l'ensemble en excellente ou bonne qualité. Pour les sites d'eau douce, 1 sur 6 est classée en qualité insuffisante. Des déclassements se produisent lors de forts épisodes pluvieux du fait des apports anthropiques. Des systèmes d'alerte et de prévention sont alors mis en place.

La Réunion ne se trouve pas dans un bassin de plaisance, c'est-à-dire dans un ensemble de territoires permettant le cabotage et la croisière. D'autre part, les conditions maritimes restent difficiles, comparativement aux DOM des Caraïbes. La petite plaisance caractérisée par la pratique de la voile autour de l'île est peu développée en raison des conditions de navigation rendues difficiles par la houle, en particulier sur la côte Est. La côte occidentale est plus favorable à la pratique de la plaisance d'un point de vue des houles, en particulier la baie de Saint-Paul, mais n'offre généralement que des conditions de vent limitées. La grande plaisance concerne exclusivement les ports de la Pointe des Galets et de Saint-Pierre qui accueillent quelques navires de passage en provenance d'Afrique du Sud, d'Australie, des Seychelles ou d'Europe. La pratique de la grande plaisance est peu développée à La Réunion et n'est pas prévue dans les documents de planification du Port.

Dans leur ensemble, les activités nautiques sont en croissance depuis les années 1990 et de nouvelles disciplines émergent :

- La plongée sous-marine. Des centres de plongée destinés aux touristes sont venus s'ajouter aux clubs associatifs au seul usage des insulaires – qui pratiquent eux aussi de plus en plus cette activité. L'activité s'est développée essentiellement dans les ports de l'Ouest par la proximité du récif corallien. Elle compte actuellement une trentaine de clubs contre seulement une dizaine dans les années 1990. Cependant, la plongée à La Réunion est encore très saisonnière et très axée sur une clientèle locale ;
- La pêche au gros. La Réunion est une destination de plus en plus reconnue par les pratiquants. Cependant, la flotte compte une quinzaine de navires (contre 150 à Maurice) et l'activité reste peu développée, essentiellement à cause du manque de place disponible au niveau des ports. La région Ouest regroupe environ douze prestataires, alors que l'activité est faiblement représentée au niveau de la région Sud et de la région Nord. Il faut noter qu'une grande partie des prestataires réunionnais de pêche sportive ont le statut de pêcheurs professionnels. La législation leur permet donc de conserver le poisson et de le vendre. Néanmoins, l'état actuel des connaissances montre que le volume de poissons pêchés par le secteur touristique est insignifiant au regard des quantités globales pêchées ;
- Les activités de promenade en mer fonctionnent bien. La demande est plutôt stable et est composée de 50% de touristes et de 50% d'habitants de l'île. Cette activité est proposée à partir du port de Saint-Gilles principalement et quelques prestataires sont présents au niveau du port de Saint Pierre et du port de la Pointe des Galets. L'offre se décline autour de l'observation des dauphins et des baleines ;
- L'activité canoë-kayak (et ses disciplines) en mer est en pleine croissance en France (30% de la pratique), et plus particulièrement à La Réunion. Cette activité concerne principalement des Réunionnais : adhérents de clubs, scolaires, jeunes de centres sociaux, touristes.
- L'activité de jets skis est relativement importante et organisée. Des compétitions ont lieu au niveau de l'île.

Quel que soit le type d'activité pratiquée, La Réunion voit émerger une demande essentiellement locale et dans une certaine mesure touristique pour les loisirs nautiques. Cependant, ces activités restent essentiellement concentrées au niveau de la région Ouest et peuvent avoir un impact non négligeable sur les écosystèmes de cette région.

2.5.2.4 Les pressions anthropiques associées

Les pressions anthropiques sur les milieux aquatiques sont majoritairement dues :

- Aux pollutions directes engendrées par les rejets d'effluents domestiques et industriels insuffisamment traités par les stations d'épuration ;
- L'imperméabilisation induite par les infrastructures entraînant le ruissellement des eaux pluviales tout en les chargeant en substances toxiques dont les hydrocarbures ;
- Au développement de l'urbanisation sur les zones agricoles et naturelles filtrantes, abritant la biodiversité ;
- Aux fréquentations touristiques fortement polarisées sur la zone balnéaire qui accentuent les pressions liées à l'urbanisation et participent à la dégradation directe des écosystèmes des lagons ;
- Aux modifications des courants dues à l'artificialisation du littoral, intégrale ou couplée à une morphologie naturelle de la côte (murs en haut de plage, cales à bateaux sur des grèves de galets, etc.). Cela peut se traduire par des envasements ou ensablements sur certains secteurs, et a contrario des phénomènes d'érosion sur d'autres zones par une diminution des apports en matériel sédimentaire, notamment sur la côte de Sainte-Marie à La Possession ;
- Les extractions de matériaux dans le lit des rivières, longtemps pratiquées à La Réunion, ont modifié les stocks sédimentaires qui alimentent et consolident les zones côtières. Depuis quelques années les prélèvements dans le lit mineur des rivières sont interdits par la loi et tendent à diminuer.

Les pressions sont d'autant plus préoccupantes que l'assainissement à La Réunion n'est pas fonctionnel sur l'ensemble du territoire. De plus, les dysfonctionnements des systèmes d'épuration et d'assainissement peuvent entraîner des rejets dans le milieu naturel.

La figure suivante montre les espaces littoraux faisant l'objet d'un phénomène d'eutrophisation lié aux activités anthropiques.

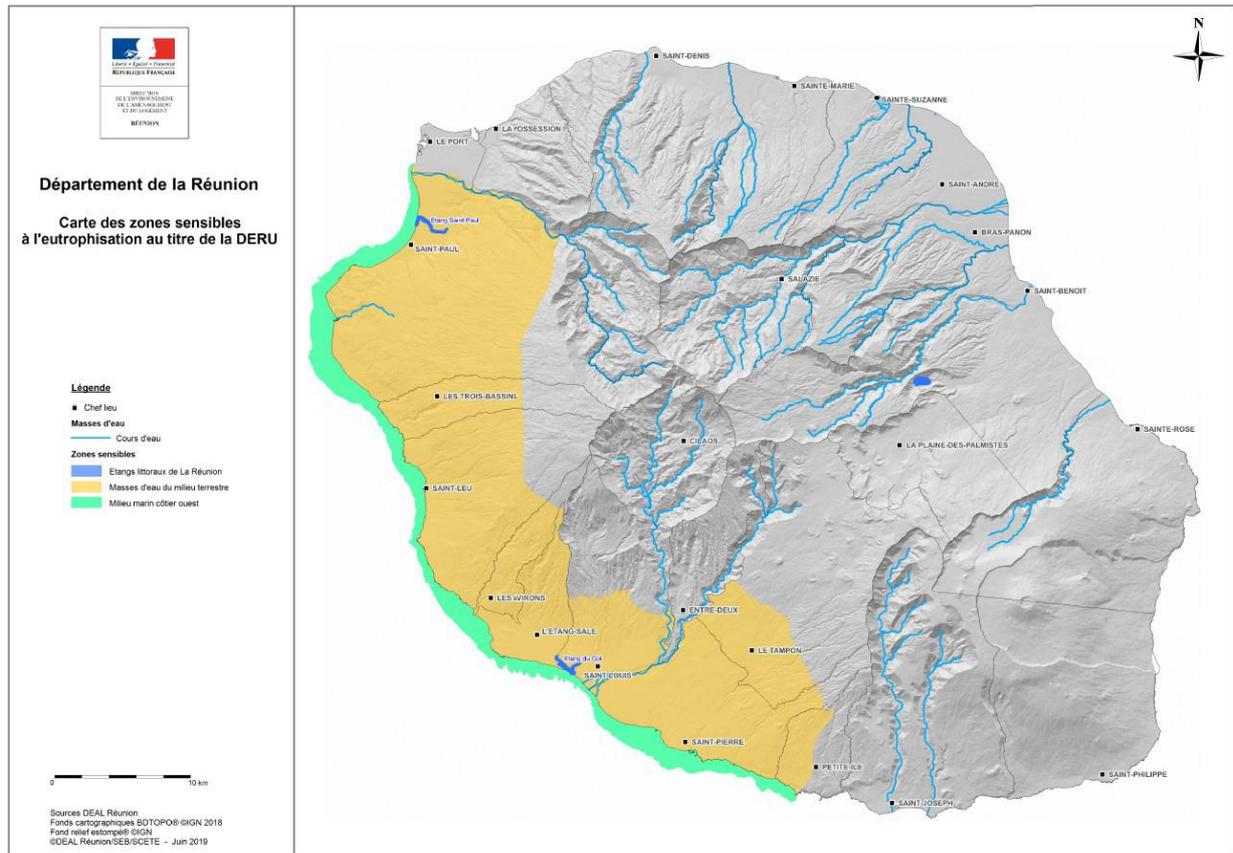


FIGURE 52 : ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION - SOURCE : DEAL 2019

En outre, la lutte contre l'urbanisation dispersée favoriserait et rentabiliserait la mise en place de réseaux collectifs, ce qui permettrait la diminution de systèmes autonomes polluants.

Pour réduire les impacts de l'urbanisation, des coupures d'urbanisation ont été dessinées. Elles ont pour objectif principal de maintenir un espace ouvert et le rapport avec la mer et les paysages en évitant la constitution d'un front urbain continu.

Aucune urbanisation nouvelle ne peut y être autorisée, hormis les structures d'accueil légères ainsi que des zones de loisirs ou de pratique sportive permettant de valoriser ces espaces (aires naturelles de camping, espaces de jeux). La condition à respecter est que l'aménagement n'entraîne pas une artificialisation importante des milieux associée à l'imperméabilisation des sols. Il n'existe toutefois aucun décret d'application et les enseignements sont tirés de la jurisprudence. Les espaces identifiés comme espaces ouverts, encore peu ou pas urbanisés, définissent le plus souvent des secteurs qui présentent une valeur paysagère notable à préserver et des limites « ultimes » du développement des fronts sur bords de certaines agglomérations à l'horizon 2030, dans une optique de stabilisation de l'étalement urbain. Certains de ces espaces ont été protégés au titre du SMVM de 1995 sous forme de coupures d'urbanisation. La répartition de ces espaces sur le pourtour littoral laisse paraître un certain déséquilibre dans la mesure où des sections entières du littoral n'ont pas été protégées par ces coupures.

Les milieux aquatiques jouent aussi un rôle social majeur et font partie intégrante de la culture réunionnaise.

2.5.3 Les pratiques culturelles en lien avec les milieux littoraux

Les sites constituant des éléments culturels remarquables de la zone littorale ont été inventoriés par le Service Départemental de l'Architecture : chapelles, anciennes usines, ponts, grottes, cales et vestiges de débarcadères, villages, cimetières, ouvrages sur les ravines, etc.

Des portions des espaces littoraux sont quotidiennement utilisées et entretenues dans chacune des communautés d'agglomération qui, parallèlement, travaillent sur des projets d'aménagement des sentiers pédestres et cyclables et de valorisation du patrimoine culturel.

Ces zones littorales sont le lieu d'activité faisant partie de la culture réunionnaise :

- Le pique-nique au niveau des arrière-plages. En dehors des sites balnéaires classiques où l'espace social s'organise autour de la plage et de la zone de bain (Boucan-Canot, Saint-Gilles, L'Étang-Salé, Saint-Pierre), des sites de pique-nique centrés sur l'arrière-plage (Saint-Paul, Cap-Homard, l'Ermitage, Saint-Leu, Grand-Anse) et aux abords des embouchures au niveau des plages de galets de l'est de l'île sont aménagés. Ces sites, bien que le camping sauvage y soit interdit par arrêté municipal, sont souvent l'occasion de campements informels très fréquentés ;
- La pêche cueillette et la pêche au poulpe. Cette pêche traditionnelle, incompatible avec les objectifs de protection intégrale à l'intérieur de la Réserve marine, est pourtant une activité au cœur de la culture réunionnaise. Aussi, un arrêté préfectoral du 26 novembre 2007 autorise les pêches traditionnelles au sein de la Réserve marine, dans le cadre de certaines prescriptions (cartes de pêches nominatives, quotas, respect de certaines techniques, zones autorisées, etc.).
- La pêche aux bichiques au niveau des embouchures. Cet alevin emblématique du patrimoine réunionnais remonte les cours d'eau en été, et est alors pêché au niveau des embouchures des rivières de l'Est. Constituant un mets apprécié dans l'île, il peut atteindre 45 euros le kilo. Malgré un arrêté préfectoral du 29 janvier 2007 qui régleme cette pêche en fixant les dates et techniques autorisées, un manque de contrôle entraîne une surexploitation de la ressource qui menace l'espèce. En 2008, la Fédération de pêche estimait que pour 8 000 à 10 000 pêcheurs en eau douce à La Réunion, 3 000 environ pêchent les bichiques, mais seuls 800 adhérents sont officiellement inscrits à la fédération, les autres pratiquant sans carte de pêche.

2.5.4 Production et consommation énergétiques

Sources : Bilan énergétique de La Réunion, édition 2020, Observatoire Energie Réunion SAR

La production électrique totale en 2019 est réalisée à 31,2% à partir d'énergies renouvelables et plus spécifiquement à 13,7% à partir d'énergie hydraulique.

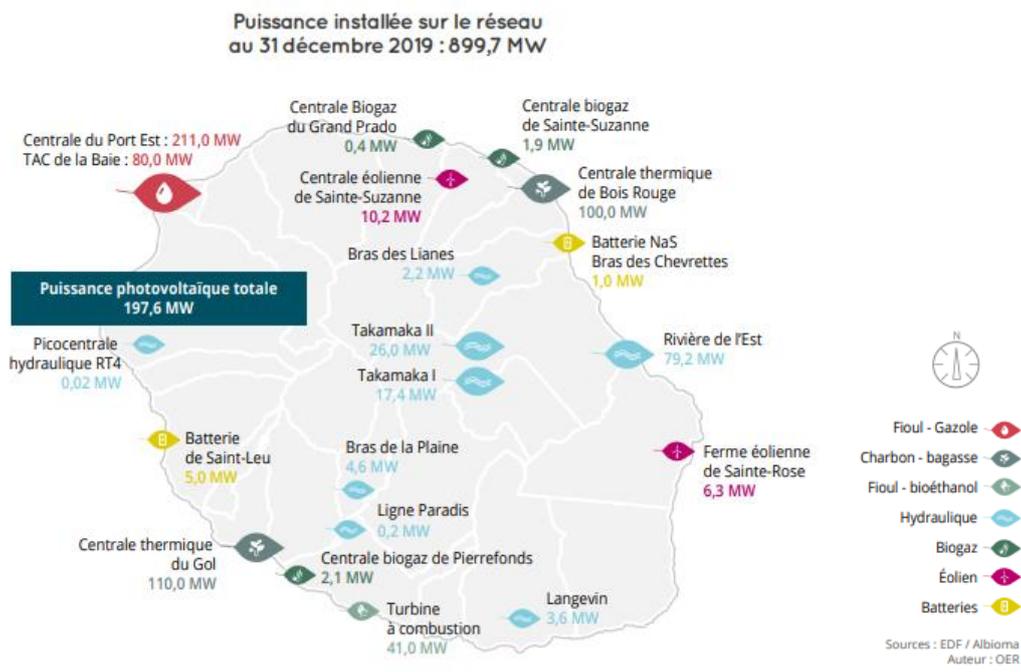


FIGURE 53 : PUISSANCE NOMINALE MISE A DISPOSITION SUR LE RESEAU REUNIONNAIS AU 31 DECEMBRE 2019 - OER

La puissance totale installée sur le réseau réunionnais au 31 décembre 2019 est de 899.7 MW.

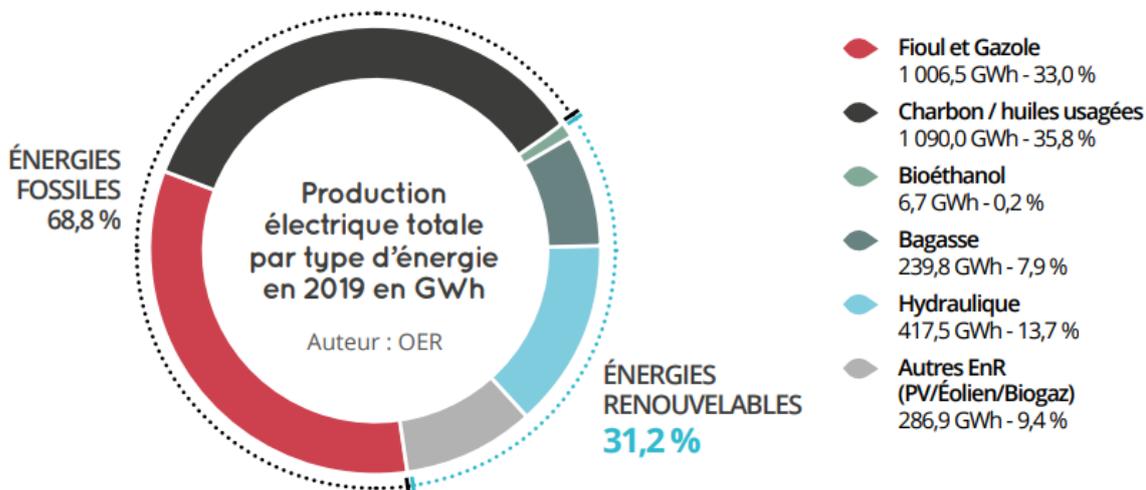


FIGURE 54 : PRODUCTION ELECTRIQUE TOTALE PAR TYPE D'ENERGIE EN 2019 - OER

La consommation énergétique finale est de 12 277.1 GWh : 64,3% pour le transport, 22,6% pour l'électricité, 6,4% pour les carburants et combustibles détaxés pour l'agriculture et l'industrie et le gaz butane et 6,8% pour la chaleur. Malgré une production qui s'accroît chaque année, le taux de dépendance énergétique à la Réunion reste de 87.5% en 2019.

Le potentiel hydraulique des cours d'eau est dépendant des précipitations. En effet, l'année 2019 a été marquée par une pluviométrie en nette diminution par rapport à 2018 ce qui a entraîné une baisse de production de 30.6%.

L'océan constitue lui aussi un vaste réservoir d'énergie exploitable sous diverses formes :

- L'énergie marémotrice, difficilement exploitable à La Réunion du fait de la faible amplitude des marées ;
- L'énergie éolienne offshore, difficilement exploitable à cause de la houle et de la profondeur des fonds ;
- L'énergie houlomotrice, quelques sites pourraient être intéressants pour la mise en place d'usines dont la pointe au parc à Saint-Pierre, Saint-Leu, la Pointe Langevin à Saint-Joseph et Saint-Philippe. Les dispositifs « offshore », implantés au large, permettraient d'exploiter le fort potentiel énergétique présent au-delà de 1 km des côtes et de réduire l'impact écologique et les effets sur la morpho dynamique littorale des installations. Cependant, il n'est pas exclu d'envisager l'implantation de dispositifs « onshore », directement installés sur le littoral, et « nearshore », près du rivage en faible profondeur, sur des sites particuliers tels que Saint-Philippe ou sur la digue Est du port de Saint-Pierre ;
- L'Énergie Thermique des Mers (ETM), ressource stockée sous forme de chaleur dans les eaux de surface des mers tropicales chauffées par le soleil. Son exploitation suit le principe d'une machine thermique, utilisant la différence de température entre les eaux froides des profondeurs et les eaux chaudes de surface. Une différence de 20°C est suffisante pour produire de l'électricité. Présente dans tout l'océan de la ceinture intertropicale, elle est abondante, stable et utilisable en régime de base 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Son potentiel théorique exploitable est estimé à cent fois celui de la marée et cinq à dix fois celui du vent. Les eaux profondes peuvent ensuite être réutilisées, par exemple pour alimenter les circuits de climatisation, pour l'aquaculture (eaux froides et riches en nutriments), ou pour la production d'eau douce. La principale zone d'intérêt se trouvant à Saint-Denis, où un fort potentiel de production au large de la ville se conjugue avec une demande importante. Le tombant entre Saint-Benoît et Sainte-Rose représente également un fort potentiel de production, mais la demande en énergie est moindre dans cette zone. D'autres sites potentiels ont été identifiés, au large de la ville du Port, de la Pointe-de-la Table à Saint-Philippe et de la Pointe-au-Sel à Saint-Leu ;
- L'énergie des courants sous-marins (hydraulicité). Des éoliennes sous-marines, les « hydroliennes », permettent de capter l'énergie du déplacement lent (10 à 20 km/h) des énormes masses d'eau. Elles seraient fixées sur le fond de la mer par 20 à 40 m de fond ou flottant entre deux eaux. Cette technologie en est encore au stade expérimental dans le monde. Néanmoins un site potentiel d'implantation a déjà été identifié au large de Boucan-Canot.

L'exploitation des énergies océaniques pourraient participer à l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production et à l'autonomie énergétique de l'île.

2.5.5 Cadre de vie et santé humaine

2.5.5.1 Equipements

Sources : SAR

L'espace littoral concentre la majeure partie des activités de l'île, et par conséquent les principaux projets d'équipements nécessaires à son développement. Quatre équipements majeurs, à l'étude ou existants, structurent cet espace :

- Le « Port Réunion », principale porte d'entrée maritime, assure au sein de la même structure les fonctions de port de commerce, de pêche, de plaisance et de port militaire. L'ensemble de l'activité commerciale se concentre sur le Port Est, le port Ouest étant consacré au port militaire et à l'activité de pêche et de plaisance, avec une vocation d'intégration urbaine croissante ;
- La route des Tamarins ;
- L'irrigation agricole par le basculement des eaux d'Est en Ouest ;
- Le projet du réseau régional de transport guidé.

Des infrastructures sont à mettre en adéquation avec le potentiel de développement de activités maritimes, dont celles prévues dans les plans d'aménagement du Port. Le trafic de marchandises est en augmentation (4%/an en moyenne). Le « Port Réunion » est au troisième rang du trafic conteneurisé en France. Les échanges extérieurs sont essentiellement tournés vers l'Europe, vers l'Afrique orientale et l'Asie.

Concernant la petite pêche, le port de Sainte-Rose a été réalisé mais la petite pêche doit encore faire face à une insuffisance en équipements collectifs : infrastructures portuaires, moyens de stockage et de conservation des produits de la pêche.

Sur de nombreux sites de débarquement de l'île, les aménagements sont souvent rudimentaires et mal adaptés aux conditions de mer.

En termes de formation, la filière aquaculture est en cours de professionnalisation mais l'offre locale reste incomplète.

2.5.5.2 Déchets

Sources : Observatoire Réunionnais des Déchets, 2020, AGORAH

En 2019, ce sont 535 284 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été collectées à La Réunion, soit 624 kg/habitant, qui se répartissent tel que décrit ci-dessous.

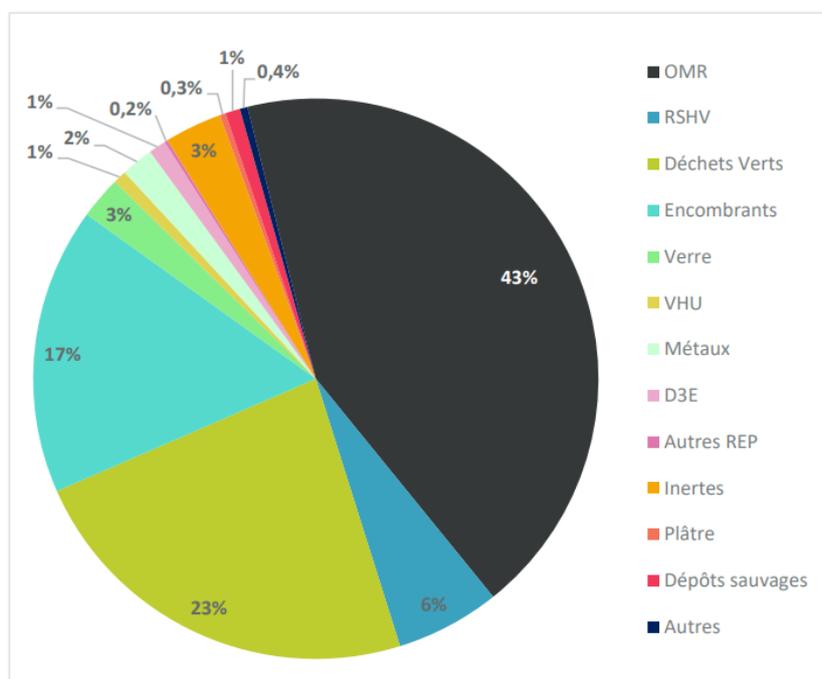


FIGURE 55 : REPARTITION DES DECHETS COLLECTES EN 2019 SUR L'ENSEMBLE DE LA REUNION – ORD

535 284 tonnes sont collectées au porte-à-porte, en déchèterie ou par d'autres types de collectes. Sur l'île, il y a 43 déchèteries. Ils sont ensuite enfouis, valorisés en matière organique ou en recyclés.

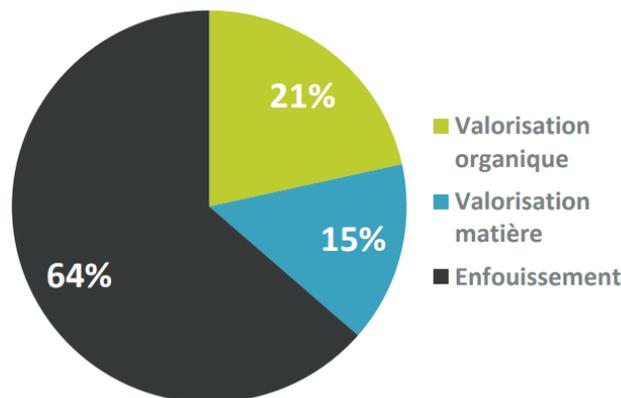


FIGURE 56 : REPARTITION DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN 2019 – ORD

Concernant les autres types de déchets :

- Les déchets d'activités économiques non dangereux non inertes représentent environ 150 000 de tonnes par an. 64% d'entre eux sont exportés vers l'Europe, l'Asie ou l'Afrique pour être recyclés ;
- Les déchets du BTP, 2 384 072 tonnes sont produites par an dont 1.6 million de tonnes ne sont pas assimilés à une installation de traitement ;
- Les déchets de filière responsabilité élargie du producteur de 19 052 tonnes en 2019 ;
- Les déchets organiques 1 440 352 tonnes.

2.5.5.3 Santé humaine

*Sources : Plan Régional Santé Environnement, 2022, ARS
Les comportements alimentaires des Réunionnais, INSEE, 2015
Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, IRD, 2020*

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) définit 5 axes prioritaires associés à des actions à mener. Quelques-unes d'entre elles sont décrites ci-après :

- La qualité sanitaire de l'alimentation et de l'eau. Quatre Réunionnais sur dix sont en surcharge pondérale et plus d'un sur dix est obèse. La Réunion est la région de France où la prévalence du diabète traité est la plus élevée (9,8 % contre 4,6 % au niveau national). Le PRSE cible les actions suivantes notamment pour réduire le diabète et l'obésité :
 - Valoriser sur les marchés la production locale, les labels et les bonnes pratiques ;
 - Réaliser une enquête sur les habitudes des consommateurs ;
 - Apporter aux opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement des méthodes permettant d'améliorer le savoir-faire ;
- Les habitats et espaces intérieurs :
 - Partager avec les professionnels et parties prenantes les connaissances relatives à la qualité de l'air intérieur à la Réunion pour établir des recommandations sur le bâti ;
 - Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- Le cadre de vie et les espaces extérieurs :
 - Promouvoir les expériences et initiatives liées à l'agriculture urbaine et péri-urbaine ;
 - Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air ;
 - Améliorer le mode d'identification, de géolocalisation et de caractérisation des dépôts sauvages.

Enfin, il est à noter que certaines maladies transmissibles par les moustiques comme la dengue sont présentes à la Réunion et qu'il convient de bien gérer les zones humides pour limiter les risques de contamination.

Une contamination au mercure existe à La Réunion comme en Guyane : les femmes enceintes et les jeunes enfants auraient un risque sanitaire accru lié à la consommation d'espadons et autres grands prédateurs, du fait de teneurs élevées de méthylmercure.

L'eau de boisson soulève un certain nombre de questions sur le territoire réunionnais. De fait, l'incidence des gastro-entérites aiguës serait le double à La Réunion par rapport à l'Hexagone. Des parasites ont été détectés dans les ressources en eau superficielles. De plus, ces captages superficiels – pour plus de la moitié de l'eau distribuée par les réseaux publics – les rendent fragiles face aux pollutions. Plus globalement, les infrastructures publiques d'adduction d'eau de consommation humaine connaissent un retard important à La Réunion, d'où une qualité sanitaire insuffisante (selon les secteurs ou les périodes), une éventuelle pénurie lors de la saison sèche, une montée des nitrates et pesticides. Des dispositifs de traitement de l'eau demeurent importants à mettre en place face aux risques sanitaires pour la population réunionnaise.

2.5.5.4 Ambiance sonore

Source : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Région Réunion, 2018

L'ambiance sonore peut avoir des impacts sur la santé suivant son intensité et l'exposition des individus. Sur le territoire réunionnais, les plus fortes nuisances sonores sont dues aux routes très fréquentées. Pour minimiser ces perturbations, les sources de bruit seront éloignées des zones naturelles ou d'habitation sensibles.

2.5.5.5 Nuisances olfactives

Le mauvais fonctionnement des sites aquacoles ou la mauvaise gestion des déchets peut engendrer un impact sanitaire indirect lié à des nuisances olfactives pour les riverains. Il conviendra de positionner les fermes aquacoles en fonction de la fréquentation des sites.

2.5.5.6 Mobilité : consommation de carburant et réseau routier limité

Source : Stratégie de mobilité durable de la Région Réunion, 2018

Les transports et déplacements à La Réunion sont le 1^{er} poste de consommation d'énergie finale et d'émission de CO₂. Le parc automobile s'agrandissant d'environ 20 000 véhicules par an, le réseau routier, principalement en entrées et sorties des agglomérations est saturé.

2.5.6 Production halieutique et autonomie alimentaire

2.5.6.1 L'aquaculture, une filière encore peu développée

*Source : SAR, 2010
SRDAR, 2022*

Malgré l'insularité et l'isolement de La Réunion, la culture réunionnaise n'a jamais intégré les pratiques aquacoles dans ses activités traditionnelles. Du fait d'une demande croissante sur le marché local de produits piscicoles, en décalage avec les possibilités offertes par la pêche de proximité, le développement de l'aquaculture s'est finalement imposé. Une volonté régionale forte et l'application des connaissances sur le tilapia au début des années 1990 ont permis la création d'un modèle d'élevage rentable et adapté au contexte local. Une filière d'aquaculture continentale s'est alors mise en place. Puis en 2001, les productions de poissons d'eau douce baissent et des produits d'aquaculture marine font leur apparition. Avec l'appui de financements européens, l'aquaculture marine a permis de proposer des voies de diversification, de stimuler le marché et de faciliter des économies d'échelles par la mise en commun de moyens (création d'un atelier de conditionnement commun, actions communes de promotion...). En 2005, la production de l'aquaculture continentale et marine s'élevait à 162 tonnes (contre 8 104 tonnes produites par la pêche).

La culture aquacole à La Réunion s’est depuis fortement diminuée. Elle se concentre autour de la production de tilapia, d’esturgeon, de spiruline, de truite et de poisson d’ornement. La carte suivante répertorie les exploitations aquacoles actuelles.

SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

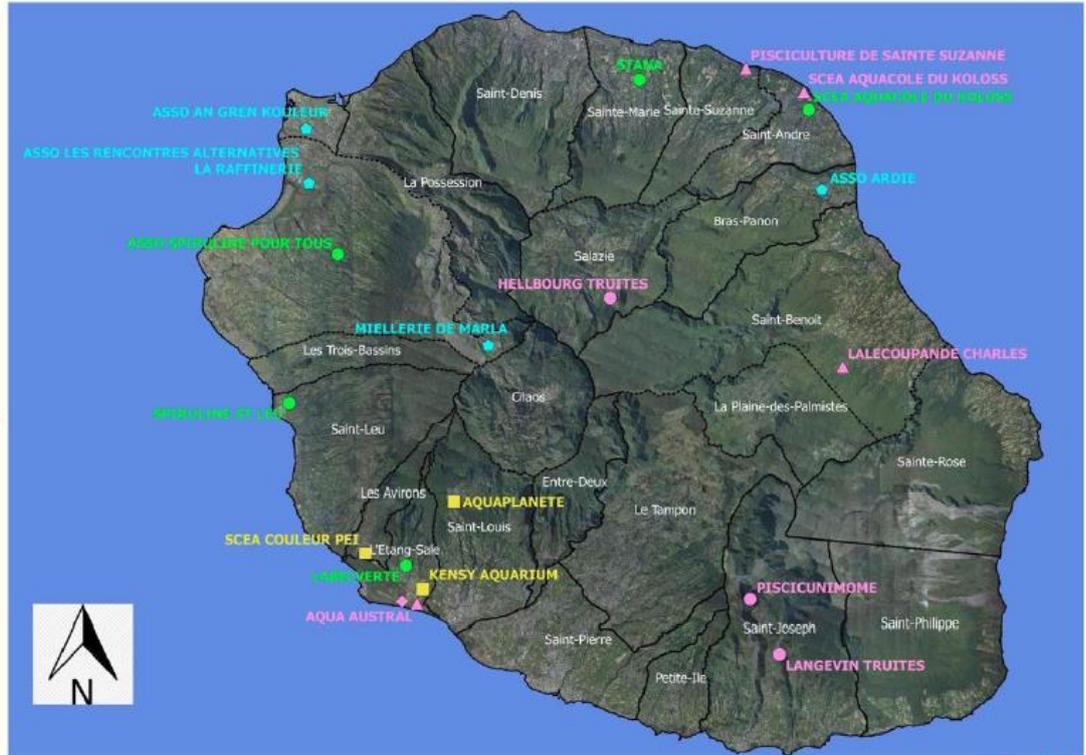


Légende

Pisciculture

- ▲ Tilapias (4)
- Truite (3)
- ◆ Esturgeon (1)

- Aquaponie (4)
- Spiruline (5)
- Aquariophilie (3)



Réalisation : ALVI - Août 2022
 Source : BD Ortho 2017



Nom Prénom	Société	tilapia	truite	esturgeon	aquariophilie	spiruline	aquaponie	Lieu
1 ROBERT Yann	SCEA AQUACOLE DU KOLOSS	x				x		SAINT-ANDRE / CIREST
2 SINAMA Nicole & Hervé	E.I. PISCICULTURE DE SAINTE SUZANNE	x						SAINTE-SUZANNE / CINOR
3 DYCKEROF Max	AQUA AUSTRAL SAS	x		x				L'ETANG SALE / CIVIS
4 LALECOUPANDE Charles	Lalecoupande Charles	x						SAINTE-ANNE / CIREST
5 ELISABETH Roland	HELLBOURG TRUITES		x					Hell-Bourg - SALAZIE / CIREST
6 CAZAMBO Samuel	PISCICUNIMOME		x					SAINT-PIERRE / CIVIS
7 PACAUD Olivier	EARL LANGEVIN TRUITES		x					SAINT-JOSEPH / CASUD
8 HUET Kensi	Kensi Aquarium				x			L'ETANG SALE / CIVIS
9 CRISTO Hugues	SARL AQUAPLANETE				x			Les Makes - St Louis / CIVIS
10 Martin Jérôme	SCEA COULEUR PEI				x			LES AVIRONS / CIVIS
11 DUPONT Sylvain	SPIRULINE DE STE MARIE / RUN SPIRIT/ EURL Stana					x		SAINTE MARIE / CINOR
12 BOYELLE Guillaume	Guillaume Boyelle / Spiruline St Leu					x		SAINT-LEU / TCO
13 FRANCO Antonio	ASSOCIATION SPIRULINE POUR TOUS					x		LE GUILLAUME-SAINTE-PAUL / TCO
14 Jean Philippe Arnould	LABEL VERTE					x		L'ETANG SALE- LES HAUTS / CMS
15 Sébastien Ladrance	Sébastien Ladrance / Miellerie de Marla						x	Ilet Marla - Mafate - SAINT-PAUL / TCO
16 Christian Coze (directeur)	Association An Gren Kouleur						x	Le Port / TCO
17 Julien Gaillot (directeur)	Association les rencontres alternatives - La Raffinerie						x	SAVANNAH SAINT-PAUL / TCO
18 Alfred DULYMBOIS (directeur)	ARDIE (Asso)						x	Bras Panon / CIREST

FIGURE 57 : SITES EXISTANTS ET EN EXPLOITATION EN 2022 - SOURCE : SRDAR

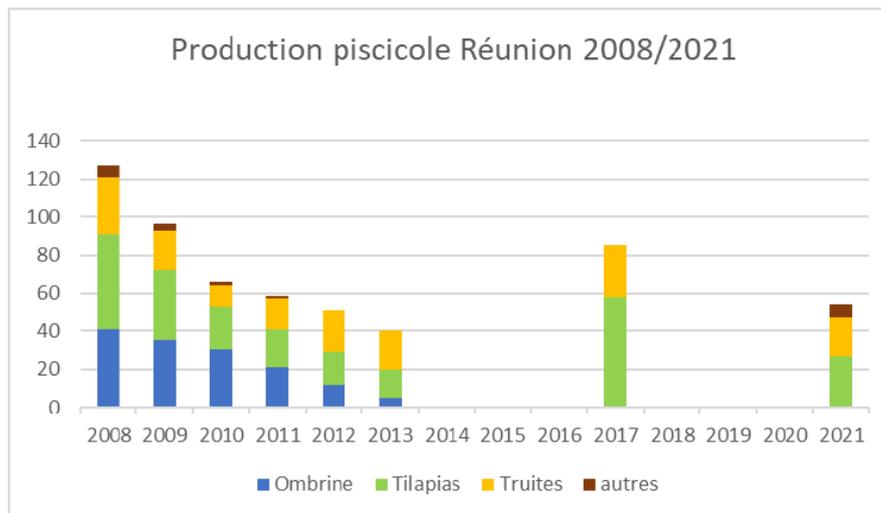


Tableau n° : Evolution de la production piscicole réunionnaise depuis 2008

(Source : Agreste Primeur N°255 données disponibles jusqu'à 2008 / producteurs privés 2010-2013/ rapport ARDA 2014)

FIGURE 58 : PRODUCTION PISCICOLE A LA REUNION DE 2008 A 2021 - SOURCE : SRDAR

Plusieurs types d'exploitation sont présentes sur l'île et sont décrites dans le tableau suivant. Le modèle majoritaire est la taille familiale.

TABLEAU 14 : TYPES D'EXPLOITATION AQUACOLE A LA REUNION - SOURCE : SRDAR

MODELES AQUACOLES EXISTANTS à La Réunion					
ESPECE	TECHNOLOGIE				
	ETANG recirculé & lagunage	BAC hors sol circuit ouvert	BAC hors sol circuit fermé	BASSIN hors sol circuit fermé	AQUAPONIE
TILAPIA	X				X
TRUITE		X			X
ESTURGEON			X		
SPIRULINE			X	X	
POISSONS D'ORNEMENT			X		

2.5.6.2 Apports protéiques et autonomie alimentaire

Source : Stratégie de mobilité durable de la Région Réunion, 2018
Le Département fortement engagé auprès des agriculteurs, Le Département de la Réunion, 2019

Le plan "Agri Péi 2030" repose sur une stratégie territoriale déclinée en 4 grands objectifs :

1. Sécuriser et poursuivre le développement de l'économie agricole à travers la diversification des sources de revenu, la mise en valeur des productions locales et la conquête de nouveaux marchés ;

2. Consolider le tissu social par la valorisation et le soutien aux métiers agricoles ainsi que le renforcement du lien entre les acteurs des productions agricoles, agro-alimentaires et les consommateurs ;
3. Renforcer les capacités d'anticipation et d'adaptation du territoire aux évolutions environnementales et sanitaires de l'île et poursuivre la transition agroécologique ;
4. Préserver et valoriser le potentiel agricole des territoires et les aménités associées.

Le développement de l'aquaculture pourrait répondre à un besoin d'approvisionnement local, notamment en ce qui concerne les apports protéiques.

2.5.7 Les risques technologiques : un enjeu pour la sécurité des populations

Source : Géorisques.fr

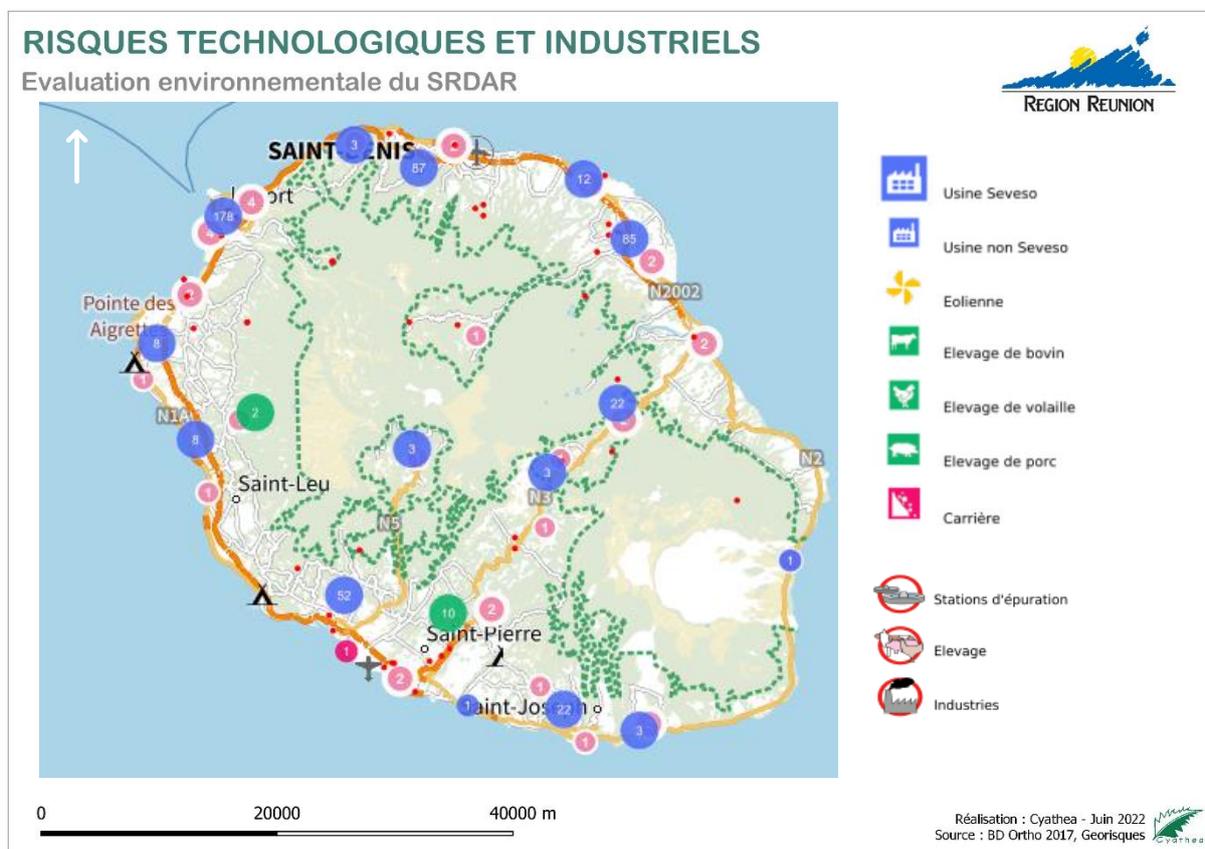


FIGURE 59 : RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS MAJEURS SUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS

La définition de bonnes pratiques aquacoles est nécessaire pour limiter les risques de pollution. De plus, la proximité avec les sites présentant des risques est à évaluer lors des réflexions concernant la mise en place de nouveaux sites aquacoles.

2.5.8 Synthèse des enjeux liés au milieu humain et au cadre de vie

TABLEAU 15 : SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

MILIEU HUMAIN			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Des équipements existants sur la zone littorale Des paysages diversifiés, identitaires et attractifs Des pratiques culturelles liées aux espaces littoraux Des potentiels de production d'énergie renouvelable Une opportunité pour favoriser l'autonomie alimentaire et renforcer la qualité nutritive de l'alimentation des réunionnais 		<ul style="list-style-type: none"> Des zones liées à des aléas inondation et mouvement de terrain fort De potentiels risques industriels Des pressions liées à l'occupation des sols sur la zone littorale : urbanisation croissante Une gestion des déchets et de la mobilité à améliorer 	
ENJEUX LIÉS AU REGARD DU SRDAR			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
Unités paysagères identitaires	Le développement de l'aquaculture devra veiller à s'insérer dans les unités paysagères et à s'adapter à leurs particularités.	Les unités paysagères côtières	2
Occupation des sols et milieux littoraux	L'objectif sera de proposer un développement de l'aquaculture qui n'augmente pas l'artificialisation des sols et qui limite les conflits d'usage avec les autres activités environnantes. Les impacts négatifs sur l'environnement des installations devront être minimisés.	Un lieu d'urbanisation privilégié	2
		Activités agricoles et industrielles	3
		Attrait touristique	
		Les pressions anthropiques	
Les pratiques culturelles	Il s'agira de proposer des modèles aquacoles compatibles avec les pratiques culturelles voire les mettant en valeur.	Pratiques traditionnelles	1
Production et consommation énergétiques	Les besoins énergétiques seront minimisés et les productions à partir de sources d'énergie renouvelable seront favorisées.	Les besoins et ressources en énergie	2
Cadre de vie et santé humaine	Le développement de l'aquaculture se fera sur la base des équipements existants, en limitant la production de déchets, l'encombrement des transports, l'atteinte à la santé humaine (qualité de l'eau et risques sanitaires) et les nuisances diverses (sonores, olfactives, etc.).	Equipements	2
		Déchets	
		Santé humaine	
		Ambiance sonore	
		Nuisance olfactive	1
Production halieutique et autonomie alimentaire	L'économie aquacole est encore peu développée. Elle pourrait permettre de produire une alimentation de bonne qualité nutritive pour les réunionnais.	L'aquaculture, une filière peu développée	3
		Apports protéiques et autonomie alimentaire	
Les risques technologiques	Les risques technologiques seront pris en compte lors de la détermination des zones propices pour garantir la durabilité des projets envisagés.	Les risques technologiques	2

2.6 Synthèse des enjeux prioritaires du territoire réunionnais

La hiérarchisation des enjeux principaux à prendre en compte lors de la mise en œuvre du SRDAR est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 16 : SYNTHÈSE DES ENJEUX PRIORITAIRES

	THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
MILIEU PHYSIQUE	Climat et changement climatique	Climat tropical humide	3
		Changement climatique	2
	Les risques naturels	Le risque inondation	3
		Le risque mouvement de terrains	3
		Le risque submersion marine	2
		Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte	2
	La ressource en eau et son exploitation	Réseau hydrographique sectorisé	2
		Les eaux superficielles	3
		Les eaux souterraines	3
		Les eaux côtières	3
		La consommation humaine	3
		Risques sanitaires	3
	Qualité de l'air et émission de GES	Niveau de traitement	2
		Traitement des eaux usées	2
Les sols, sous-sols et ressources minières	Qualité de l'air	2	
	Émission de GES	2	
MILIEU NATUREL	Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Les sols volcaniques	1
		La ressource en matériaux	1
		Le Parc National	2
		La Réserve Nationale Marine	2
		Les ZNIEEF	2
		Les Espaces Naturels Sensibles	3
		Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope	3
	Les zones humides	3	
	Les trames verte et bleue	Les sites du Conservatoire du Littoral	3
		Les trames terrestres	2
		La trame aérienne	1
		La trame des eaux douces et saumâtres	3
	Les menaces pour la biodiversité	La trame littorale et marine	3
		Menaces sur la biodiversité marine et terrestre	3
MILIEU HUMAIN	Unités paysagères identitaires	Les unités paysagères côtières	2
		Un lieu d'urbanisation privilégié	2
	Occupation des sols et milieux littoraux	Activités agricoles et industrielles	3
		Attrait touristique	3
		Les pressions anthropiques	3
	Les pratiques culturelles	Pratiques traditionnelles	1
		Production et consommation énergétiques	2
	Cadre de vie et santé humaine	Les besoins et ressources en énergie	2
		Equipements	2
Déchets		2	
Santé humaine		2	
		Ambiance sonore	2

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
Production halieutique et autonomie alimentaire	Ambiance olfactive	2
	Mobilité	1
	L'aquaculture, une filière peu développée	3
	Apports protéiques et autonomie alimentaire	3
Les risques technologiques	Les risques technologiques	2

2.7 Focus sur les enjeux sur les sites propices ciblés (réalisés données phase 1 du SRDAR)

La méthodologie déployée par ALVI (Lot 1) propose l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture sur le territoire réunionnais. Cette méthodologie a été validée par les professionnels durant le Comité Technique n°1 du 24 juin 2022. L'approche MICRO consiste en la définition d'une liste non exhaustive de sites cibles pouvant porter des projets aquacoles. Les espaces propices à l'aquaculture de petite échelle hors-sol, potentiellement adaptée à un milieu urbanisé, n'ont pas été étudiés dans cette démarche.

Ce chapitre a pour objectif de mettre en avant les enjeux environnementaux susceptibles de contraindre l'installation de futurs sites aquacoles de taille industrielle sur les sites propices ciblés. Il ne sera traité ici que les restrictions pouvant s'appliquer aux installations de taille industrielle, celles étant de taille artisanale devant être traitées au cas par cas.

Il a été choisi de distinguer deux niveaux d'enjeu :

- Le niveau d'enjeu fort correspondant aux zones d'interdiction (en rouge). Il tient compte des Espaces Remarquables du Littoral répertoriés au Schéma d'Aménagement Régional de 2010, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les Espaces Naturels Sensibles, le cœur du Parc National et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 ;
- Le niveau d'enjeu modéré correspondant à des zones imposant des conditions pour les futures exploitations aquacoles (en orange). Il tient compte des aléas élevés mouvement de terrain et inondation, les sites classés, les zones Naturelles (N), Urbaines (U) et à urbaniser (AU), les Zones de Surveillance Renforcée (ZSR), les Périmètres de Protection Rapproché (PPR) et les parcelles du Conservatoire du Littoral.

Les cartes ci-dessous représentent les enjeux sur les sites propices ciblés. Cette analyse vient en complément de l'avis environnemental détaillant les éléments environnementaux à prendre en compte pour chacun des sites propices ciblés (annexe du SRDAR).

Ces cartes sont associées à des tableaux décrivant les particularités des sites. Un système de notation décrit ci-dessous permet de mettre en lumière pour chaque thématique le niveau d'enjeu sur le site ciblé.

TABLEAU 17 : DESCRIPTION DES INDICES DE NOTATION DES ENJEUX

Indice	Enjeu
3	Crucial à prendre en compte lors de l'aménagement du site, susceptible d'exiger des adaptations conséquentes lors de la conception de projets. Il caractérise les spécificités du site.
2	Nécessaire à considérer lors de la conception des projets d'aménagement du territoire.
1	Présent sur site.
0	Absent ou négligeable sur la zone d'étude.

Il est à noter que ces focus ont été réalisés en phase 1 de l'élaboration du SRDAR sur la base des microsites proposés à ce stade. Suite à la prise en compte des remarques de Cyathea dans le cadre de l'évaluation environnementale et dans une démarche itérative, ces microsites ont été redessinés par ALVI (cf. figure 1, en rouge). Les cartes finalisées par ALVI sont présentées dans le chapitre 7 – Présentation du processus de l'évaluation environnementale du SRDAR.



Site 1 : La Plaine du Gol

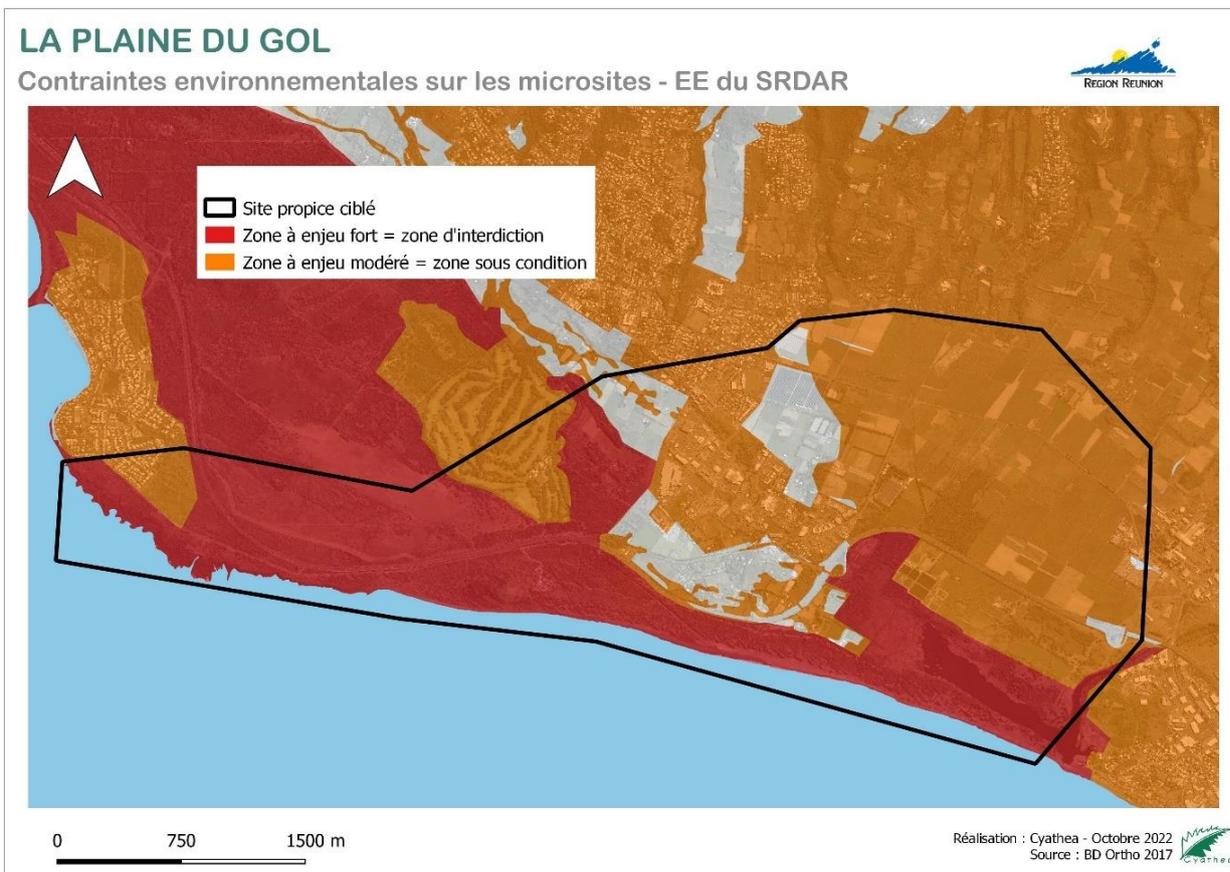


FIGURE 60 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DU GOL

Les zones d’interdiction correspondent majoritairement à l’Espace Remarquable du Littoral et la ZNIEFF de type 1 de l’Etang du Gol.

Les zones sous condition correspondent aux terres du Conservatoire du Littoral, aux zones urbaines, aux aléas inondation forts.

TABLEAU 18 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 1 : LA PLAINE DU GOL

La Plaine du Gol	
<p style="text-align: center;"><u>ATOUTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire agricole à très faible pente • Site historique de développement de l'Aquaculture à La Réunion • Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre • La moitié du site classée A avec des parcelles non exploitées • Disponibilité de la ressource en eau douce dans la nappe • Proximité à l'océan 	<p style="text-align: center;"><u>FAIBLESSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise au risque inondation • Une qualité des eaux souterraines dégradée et un risque de non atteinte du Bon Etat quantitatif et du bon état qualitatif 2027, notamment sur les paramètres nitrates et prélèvement d'eau (risque de remontée du biseau salé) • Une qualité écologique de l'étang du Gol dégradée par des rejets et la présence de nombreuses EEE • Des périmètres de protection des zones de captage • Un littoral et des zones humides protégés (ERL, CDL) • Des réservoirs et corridors écologiques aériens, maritimes, terrestres et d'eaux douces et saumâtres avérés • Des sites industriels à proximité • Des paysages à forte sensibilité

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Faible risque de mouvement de terrain sauf en bordure de la ravine sèche et sur une partie de la ZI des sables (moyen). Aléa inondation fort sur la moitié sud-est de la zone, la ravine sèche et le ZI des sables. La zone est liée à un risque d'érosion du trait de côte fort, pouvant concerner les terres jusqu'à 300 m en recul du trait de côte. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	3
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines est médiocre avec notamment des taux élevés en chlorures. Leur état quantitatif est médiocre aussi. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Le nord du site est associé à des zones de protection de captage. Le site est identifié comme zone aquifère stratégique.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La zone humide de l'Etang du Gol couvre la partie sud-ouest du site Elle est incluse dans une ZNIEFF de type 1 entourée d'une ZNIEFF de type 2. La moitié du site partie littorale est classée en ERL. L'Etang du Gol est dans le domaine protégé ou le périmètre d'intervention du CDL et le Plateau du Gol est classé dans la zone de stratégie partenaire du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	2
		Zone humide	2
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	3
ERL	3		
Les trames vertes et bleues	La quasi-totalité du site est dans le corridor aérien avéré (hormis la ZI des sables). Le trait de côte constitue un corridor avéré pour la biodiversité terrestre et celle des eaux douces et saumâtres. La partie ouest du site est une zone de corridor potentiel pour la biodiversité terrestre, freinée par la monoculture à l'est du site. Le littoral proche constitue un réservoir de biodiversité marine avéré et le littoral plus éloigné un réservoir potentiel.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone de l'Etang du Gol constitue un réservoir de biodiversité pour la faune et la flore des eaux douces et saumâtres et pour la biodiversité terrestre. Les EEE sont déjà nombreuses sur le site, que ce soient en poissons (Poecilidés, Cichlidés, locariidés) ou en plantes aquatiques (laitues et jacinthes d'eau) et ont des conséquences sur le fonctionnement écologique du site.	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	Une activité agricole de production de canne, de vergers/maraichage et partiellement d'élevage est réalisée sur le Plateau du Gol. A noter que la zone intègre les casiers agricoles gérés par le DPT974 (forêt départemento-domaniale, à fort enjeu patrimonial) avec l'application d'un plan d'action. Certaines parcelles sont inexploitées. La moitié du site est classé en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	1
		Potential de carrière	0
Les risques technologiques	Des sites industriels (Albioma, sucrerie du Gol, espace pièce, vidange service, etc.) sont présents.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

Les zones A sont concernées par un aléa inondation fort et appartiennent à un corridor aérien avéré.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture / Aquariophilie eau salée.** Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote.
- **Pisciculture / Aquariophilie eau douce.** Compte tenu de l'antériorité des fermes de tilapias sur la plaine du Gol, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé peut tendre à s'intensifier en profitant notamment des sites existants (ancien site ARDA par exemple), sur les espèces déjà élevées (tilapias). S'agissant de l'aquariophilie, une attention toute particulière devra être portée sur la contention des espèces au sein des exploitations, en prenant en compte l'aléa inondation.

Site 2 : La Rivière Saint-Louis

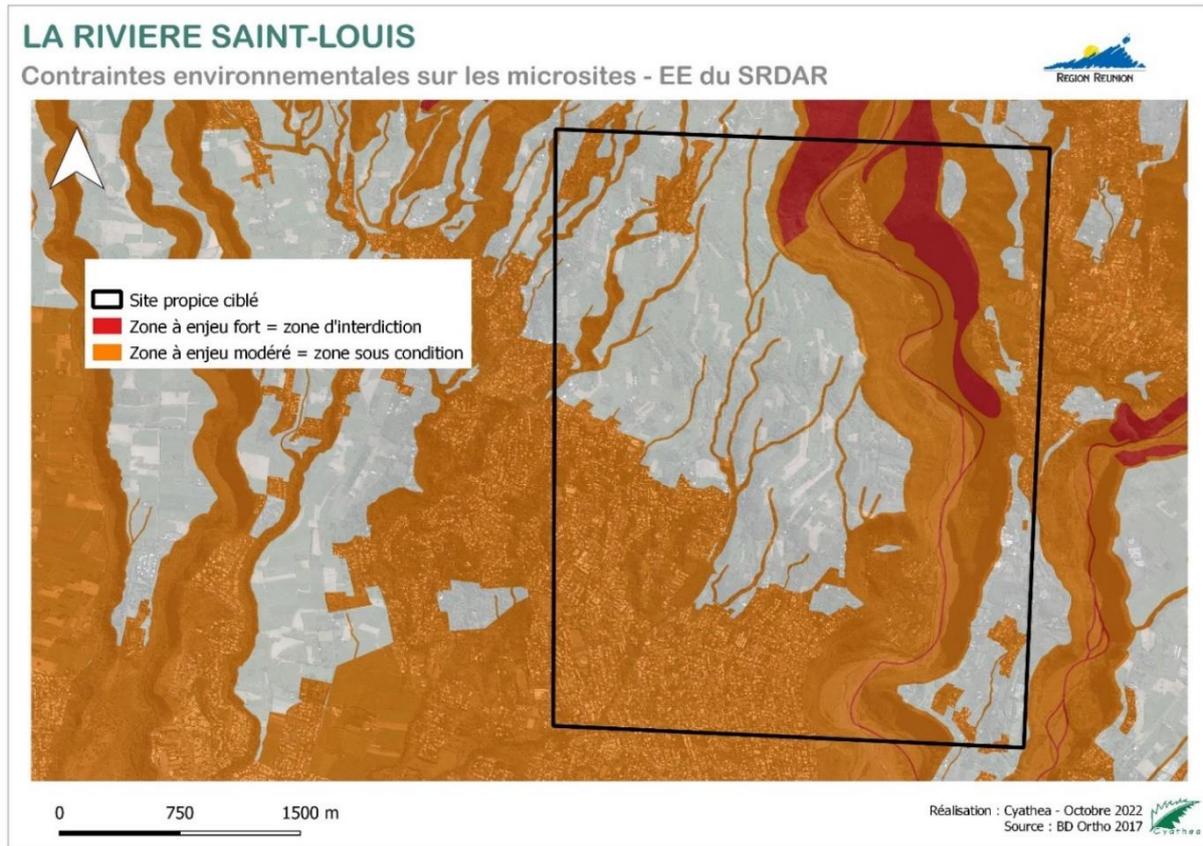


FIGURE 61 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA RIVIERE SAINT-LOUIS

Les zones d'interdiction correspondent majoritairement à la zone de Cœur du Parc et de ZNIEFF de type 1.

Les zones sous condition correspondent aux zones urbaines ou naturelles, aux ZSR, aux aléas inondation et mouvement de terrain forts en bordure du Bras de Cilaos.

TABLEAU 19 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 2 : LA RIVIERE SAINT-LOUIS

La Rivière Saint-Louis			
ATOUS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire agricole Une possible co-valorisation de l'eau d'irrigation 		<ul style="list-style-type: none"> Une zone soumise au risque inondation et mouvement de terrain Une qualité des eaux à préserver Partie incluse dans le Parc National L'importance écologique du Bras de Cilaos dont est issue l'eau d'irrigation ciblée par le projet Une zone relativement éloignée Des sites industriels (petites ICPE) à proximité Une sensibilité paysagère 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Le bras de Cilaos et les ravines des Fiagues et bengale sont en aléas inondation et mouvements de terrain forts. En dehors de ces zones	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	0

	ces aléas sont faibles. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Risque mouvement de terrain	2
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines de la partie sud du site est médiocre avec notamment des taux élevés en nitrates. Leur état quantitatif est médiocre aussi. Les masses d'eau côtières à proximité sont globalement en bon état. Le lit majeur du bras de Cilaos ainsi que le sud-ouest de la zone sont liés à des périmètres de protection de captage (ZSR).	Etat des eaux superficielles	1
		Etat des eaux souterraines	2
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	2
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La partie nord du bras de Cilaos est classé en cœur de parc National. Les 2/3 Nord et l'Est du site appartiennent à l'aire d'adhésion. La partie amont du bras de Cilaos est en ZNIEFF de type 1 et le reste de la ravine en ZNIEFF de type 2.	Parc National	2
		ZNIEFF	2
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	0
ERL	0		
Les trames vertes et bleues	L'amont du Bras de Cilaos constitue un réservoir de biodiversité terrestre et aérienne. Le reste du bras de Cilaos est une réserve potentielle de biodiversité terrestre et constitue un corridor avéré pour la biodiversité des eaux douces et saumâtres. Les ¾ du site sont dans le corridor aérien avéré. Cependant, les projets de développement de l'aquaculture portent sur les terrains agricoles des hauts de La Rivière où les enjeux sont moins prégnants.	Marine	0
		Eaux douces et saumâtres	2
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone se situe en amont du bassin versant de l'étang du Gol et de la rivière Saint Etienne et cumule donc de grands enjeux en termes de biodiversité aquatique. Cependant, et vu le modèle envisagé, les impacts pourraient être négligeables.	Introduction d'espèces	0
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	0
Production	Proximité avec Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Pierre, nécessite transport car dans les Hauts	Proximité avec les bassins de consommation	1
L'occupation des sols	Le site porte une activité de production de canne importante et partiellement de verger/maraichage. Les 2/3 du site sont classés en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	1
		Potential de carrière	0
Les risques technologiques	Les sites industriels (EARL Les Fleurs Jaunes, Emma Philippe Casse Auto, Caro Lucie Marcel) sont situés à proximité.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Les 2/3 nord-est du site sont identifiés à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	2

Les zones A appartiennent à un corridor aérien avéré. La moitié nord des zones A sont dans l'aire d'adhésion du Parc National et dans un périmètre de protection rapproché de captage. Une attention doit être portée aux cours d'eau (aléa inondation et gestion de la qualité de la ressource) traversant la zone A.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture eau douce.** Sur ce secteur, le modèle de production porte sur de la pisciculture en étang, à partir d'eau d'irrigation. De ce point de vue, et sous réserve d'une disponibilité en eau suffisante, ce type de projet a tout son sens si les eaux utilisées pour la production sont finalement utilisées en irrigation (ou en aquaponie) et n'impactent pas les écosystèmes et les ressources en eau en aval.



Site 3 : La Plaine de Saint-André

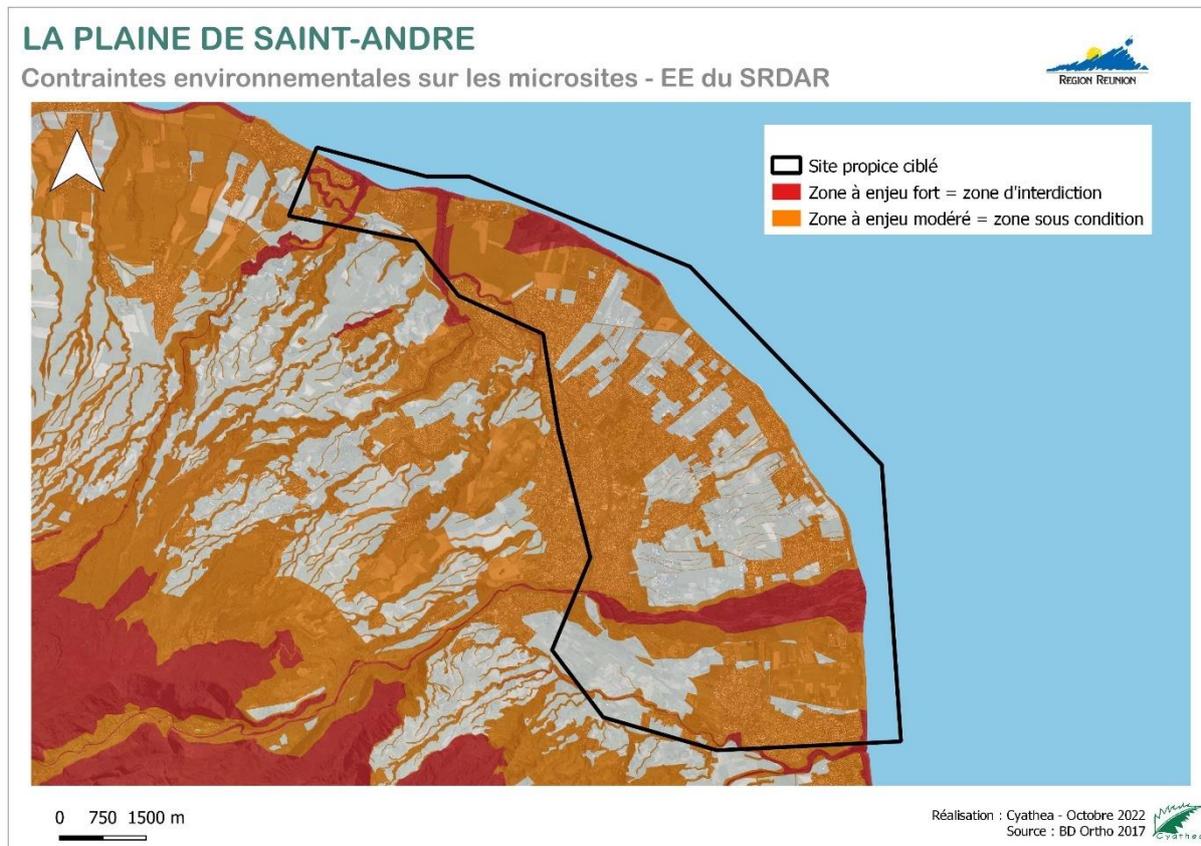


FIGURE 62 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DE SAINT-ANDRE

Les zones d’interdiction correspondent majoritairement aux ERL et aux ZNIEFF de type 1 : la rivière Sainte-Suzanne, la grande rivière Saint-Jean, les cours d’eau intermittents de l’Etang de Bois Rouge, le littoral de la Rivière des Roches et la Rivière du Mât.

Les zones sous condition correspondent aux aléas inondation, aux sites classés, aux zones urbaines et aux zones du conservatoire du littoral.

TABLEAU 20 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 3 : LA PLAINE DE SAINT-ANDRE

La Plaine de Saint-André	
<p style="text-align: center;"><u>ATOUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire agricole à très faible pente avec des parcelles inexploitées • Site historique de développement de l'Aquaculture à La Réunion • Une bonne qualité des eaux souterraines et côtières • Une proximité à l'océan • Une proximité avec les villes de l'Est 	<p style="text-align: center;"><u>FAIBLESSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise aux risques inondation et submersion marine • Une qualité des eaux superficielles dégradée • Des zones de protection écologique du littoral et des zones humides • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques de la biodiversité des eaux douces et saumâtres, aérienne, marine • Des sites industriels à proximité • Une sensibilité paysagère sur une partie de la zone

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Seul le lit de la rivière du Mat est en aléa mouvement de terrain élevé. Le reste de la zone est en aléa faible. La rivière du Mât, ainsi que les cours d'eau au nord de la zone sont en aléa inondation fort. Les cours au Nord de la rivière du Mât sont en aléa inondation moyen. Le littoral est lié à une probabilité de submersion marine moyenne à forte pouvant concerner les terres jusqu'à 800 m en recul du trait de côte.	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	2
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen à médiocre. L'état chimique des masses d'eaux souterraines du site est bon, des taux élevés en orthophosphates et en méthiocarbes ont cependant été observés. Leur état quantitatif est bon aussi. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Une zone au centre ouest du site est liée à des périmètres de protection de captage.	Etat des eaux superficielles	3
		Etat des eaux souterraines	1
		Etat des eaux côtières	1
		Périmètre de protection des zones de captage	1
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	La rivière Sainte-Suzanne, la grande rivière Saint-Jean, les cours d'eau intermittents de l'Etang de Bois Rouge, la rivière du Mât et le littoral de la Rivière des Roches sont classés en ERL L'Etang de Bois Rouge, l'aval de la rivière Sainte-Suzanne et la Rivière du Mât sont classées zones humides, appartiennent à l'aire d'adhésion du parc national et correspondent à des ZNIEFF de type 1 ou 2. L'Etang de Bois rouge est dans le périmètre d'intervention du CDL. Une zone tampon autour de cet étang, de la grande rivière Saint-Jean et d'une partie de Bras-Panon sont dans la zone stratégie partenaire du CDL.	Parc National	1
		ZNIEFF	2
		Zone humide	2
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	2
		ERL	2
Les trames vertes et bleues	La rivière Sainte-Suzanne, l'Etang de Bois Rouge, le Petit Etang et la rivière du Mât sont des réservoirs de biodiversité terrestre et des eaux douces et saumâtres. Le littoral et la rivière du mât sont des corridors avérés de la biodiversité des eaux douces et saumâtres. Le littoral proche est un réservoir avéré de la biodiversité marine et le littoral éloigné en est un réservoir potentiel. Les zones les moins urbanisées du site sont dans le corridor aérien avéré au sud du site et potentiel au nord du site.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	1
		Aérienne	2
Menaces sur la biodiversité	Les cours aval des rivières et les plans d'eau douce ou saumâtre de la plaine de Saint André sont des sites à fortes biodiversité aquatiques (poissons et crustacés amphihalins notamment) et déjà fragilisés par des introductions d'EEE issues de l'aquaculture et de l'aquariophilie	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec les villes de l'Est	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	L'ouest de Bras-Panon porte l'activité de quelques carrières. Une grosse activité cannière est présente sur le site. Du verger / maraichage est aussi présent sur Bras-Panon. Certaines parcelles sont inexploitées. Les 2/3 du site sont classés en zone A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	0
		Potentiel de carrière	1
Les risques technologiques	Plusieurs sites industriels sont présents sur site : usine de Bois Rouge, garages, HOLCIM Réunion, décharge, collecte de déchets, etc.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	La cheminée Le Colosse, la propriété Camalon, la Chapelle du Petit Bazar, la Maison Martin-Valliamée, la Maison Bellier, la Cheminée Quartier-Français, la Cheminée de Ravine-Creuse et le Temple de l'Union sont des sites classés. Certaines parties du site sont identifiées à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	1

Les zones A se situent en aléa fort inondation et sont en zone de stratégie partenaire du CDL. Les corridors écologiques des eaux douces et saumâtres sont à prendre en compte.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture / Aquariophilie eau salée.** Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote. Une synergie peut être recherchée avec les projets de piscines d'eau de mer du Parc du Colosse.
- **Pisciculture / Aquariophilie eau douce.** Compte tenu de l'antériorité des fermes de tilapias sur la plaine de Saint-André, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé peut tendre à s'intensifier en profitant notamment des sites existants, sur les espèces déjà élevées (tilapias). S'agissant de l'aquariophilie, une attention toute particulière devra être portée sur la contention des espèces au sein des exploitations, en prenant en compte l'aléa inondation.



Site 4 : La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie

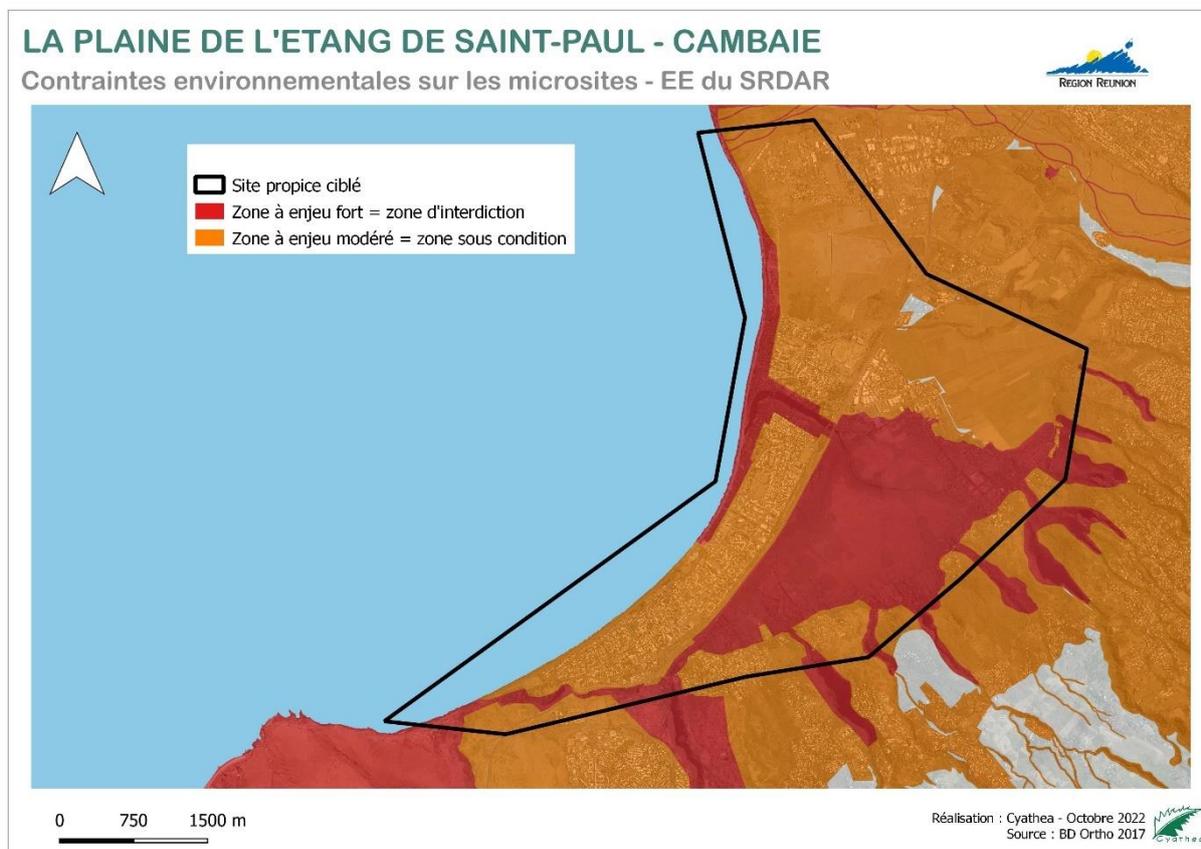


FIGURE 63 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL – CAMBAIE

Les zones d'interdiction correspondent majoritairement à la ZNIEFF de type 1 de l'Etang de Saint-Paul, lié à des ENS et aux parcelles du conservatoire du littoral.

Les zones sous condition correspondent aux aléas inondation, aux zones U et AU, ainsi qu'aux zones du conservatoire du littoral.

TABLEAU 21 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 4 : LA PLAINE DE L'ETANG DE SAINT-PAUL - CAMBAIE

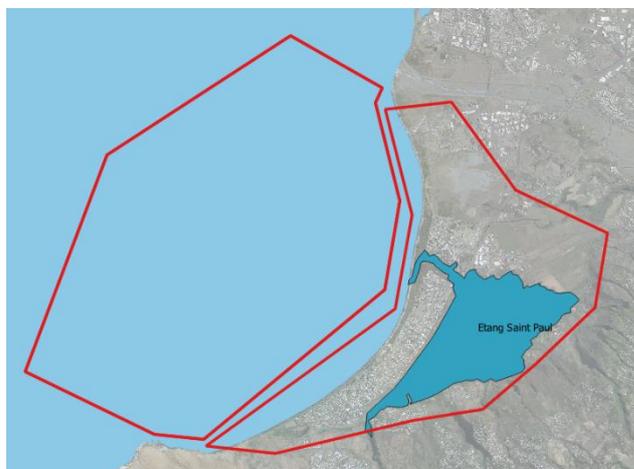
La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	
<p style="text-align: center;"><u>ATOUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire à très faible pente en recherche de projets de développement durable • Une partie du territoire agricole avec des parcelles inexploitées • Une proximité à l'océan • La proximité avec le bassin de consommation 	<p style="text-align: center;"><u>FAIBLESSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Site historique de développement de l'aquaculture à La Réunion ayant conduit à des introductions d'EEE dans la Réserve Nationale de l'Etang • Une zone soumise aux risques inondation et submersion marine • Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée • Des zones de protection de la ressource en eau • Des zones de protection écologique du littoral et des zones humides (ZNIEFF, ENS, ERL, CDL) • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques • Une pression foncière importante • Une sensibilité paysagère du site

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	La partie sud est de la zone entre le canal d'en travers et la ravine tête dure, correspondant à l'Etang de Saint-Paul) est en aléa inondation fort. De même pour les bordures de la ravine La Plaine. L'aléa mouvement de terrain est faible sur la zone sauf au niveau des ravines. Le trait de côte lié à une forte probabilité de submersion marine. Située sur la côte sous le vent, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	2
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. L'état chimique des masses d'eaux souterraines du site est médiocre, des taux élevés de conductivité, en chlorures et en atrazine desethyl ont été observés. Leur état quantitatif est aussi médiocre. Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen. Le site est situé en zone aquifère stratégique.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	L'étang de Saint-Paul et sa réserve naturelle sont classés zone humide, ENS, ZNIEFF de type 1 et 2 et en ERL. La moitié nord du littoral du site est classé ERL et la partie du lit majeur de la rivière des galets en ZNIEFF de type 2. La moitié est du site est dans la zone stratégie partenaire du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	3
		Zone humide	3
		Réserve Naturelle	3
		ENS	3
		APPB	0
		CDL	2
ERL	3		
Les trames vertes et bleues	La réserve de l'Etang de Saint-Paul est un réservoir de biodiversité des eaux douces et saumâtre. Le littoral en est un corridor avéré. L'ensemble du littoral est un réservoir de biodiversité marine avéré. L'étang de Saint-Paul et la Plaine Chabrier sont des réservoirs de biodiversité terrestre. Les ¾ du site (hormis les monocultures au nord-est du site) sont des corridors avérés ou potentiel de biodiversité terrestre. Le littoral et la partie Est du site (moins urbanisée) appartiennent au corridor aérien avéré.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	3
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	La zone de l'étang de Saint Paul présente un enjeu maximum vis-à-vis de l'introduction d'espèces ou de l'augmentation des déséquilibres écologiques. La partie nord de la zone, isolée du bassin versant de l'étang, présente des enjeux aquatiques moindres.	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	
Production	Proximité avec Saint-Paul	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	La Plaine Chabrier porte une activité d'extraction minière. La zone de Savannah porte une activité de maraichage et de production de canne. Certaines parcelles agricoles sont inexploitées. Seule la zone de Savannah est classée A. La Plaine Chabrier est classée AU.	Activités agricoles	1
		Zonages au PLU et SMVM	2
		Potential de carrière	1
Les risques technologiques	Des sites d'extraction (production de béton, carrière) sont présents sur le site.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Le Domaine de La Poncetièrre, la Grande maison de Savanna, l'école franco-chinoise, la poudrière, église paroissiale, maison rivière-Desvignes, villa verguin, longère communale, Hotel Lavay et le cimetière marin sont des sites classés. La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

Les zones AU portent des activités d'extraction. La zone A est en zone stratégie partenaire du CDL. La moitié de la zone A se situe en périmètres de protection (ZSR/PPR) de captages/forages.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture / Aquariophilie eau salée.** Au vu des enjeux stratégiques des masses d'eau souterraines et leur sensibilité aux chlorures en particulier, la mise en place de systèmes de production en eau salée pourrait se développer sur la plaine Chabrier mais devra garantir une totale étanchéité vis-à-vis du milieu naturel, c'est-à-dire un pompage d'eau de mer et une restitution à la cote.
- **Pisciculture / Aquariophilie eau douce.** Compte tenu des difficultés portées par la ferme de camaron reconvertie en ferme de tilapias sur l'emprise de la RNNESP, le modèle de pisciculture en étang en circuit fermé ne pourra pas être accepté à l'identique sur le secteur de la RNNESP et devra être à haute intégration environnementale (gestion des rejets et des introductions d'EEE). Au sein de la plaine Chabrier, les sensibilités aux rejets et EEE aquatiques sont moindres.



La zone proposée pourrait faire l'objet d'une réduction (en retirant a minima le périmètre de la réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint-Paul, qui correspond à la zone humide recensée par la DEAL en 2009 et qui est une zone à enjeux écologiques majeures). Il est à noter que d'autres statuts protection seront à prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets (ERL, ZNIEFF1, etc.).

Site 5 : Sainte-Rose – Site EDF

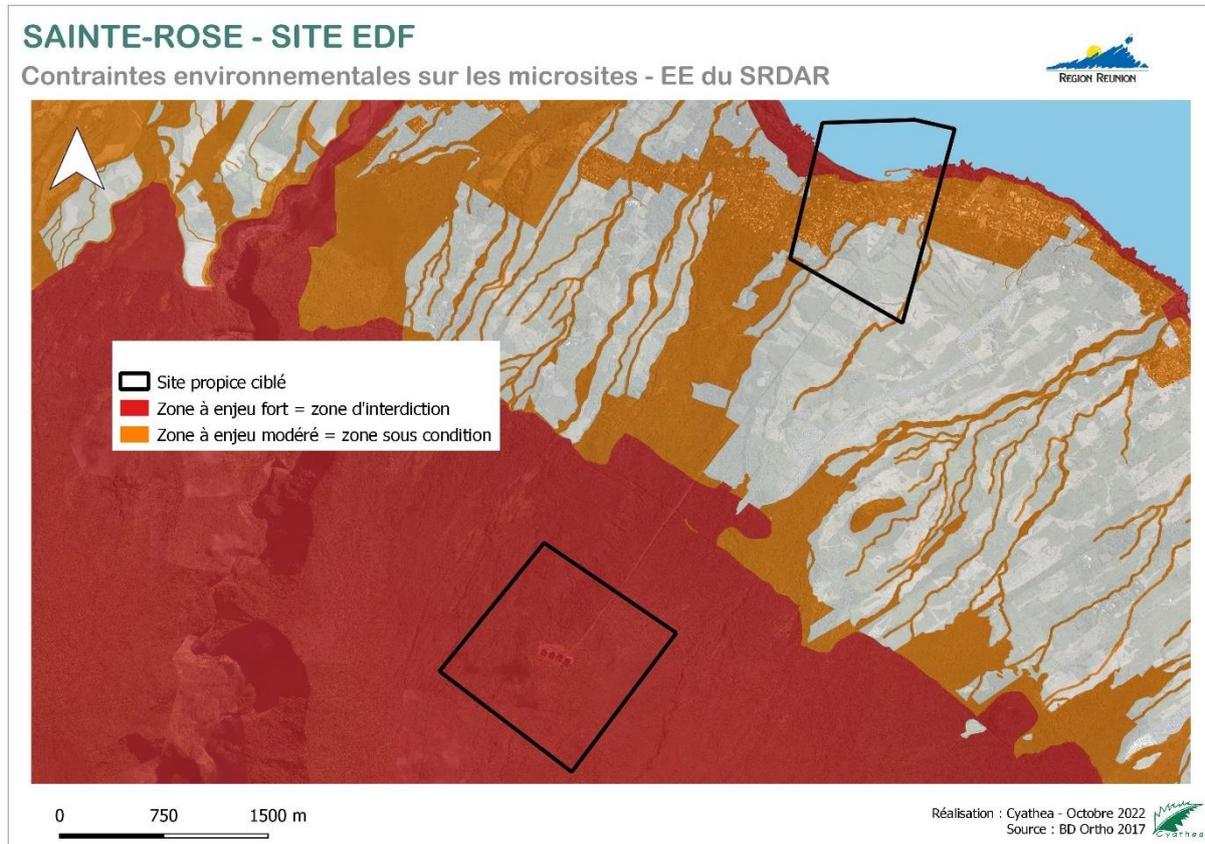


FIGURE 64 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE SAINTE-ROSE – SITE EDF

Les zones d'interdiction correspondent majoritairement à la ZNIEFF de type 1, en cœur de Parc National pour la partie haute et à l'ERL pour la partie littorale.

Les zones sous condition correspondent aux aléas inondation, aux zones U et AU.

TABLEAU 22 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 5 : SAINTE-ROSE – SITE EDF

Sainte-Rose – Site EDF	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Débit important (+ de 4m³/s en moyenne) en eau douce fraîche (<20°C) et de très bonne qualité (prise à 900 m d'altitude) Quelques parcelles classées A dont certaines non exploitées 	<ul style="list-style-type: none"> Une zone soumise au risque inondation Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée Des zones de protection de la ressource en eau Des zones inscrites dans le cœur du Parc National ou en ERL Des espaces de réservoir et de corridors écologiques marins et aériens Une zone relativement éloignée Une sensibilité paysagère du site

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Les aléas inondation et mouvement de terrain forts se trouvent au niveau des cours d'eau intermittents qui parcourent le site et à l'embouchure de la ravine bonin. La partie haute de la zone est en aléa mouvement de terrain moyen.	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	2
		Risque de submersion marine	0
		Risque mouvement de terrain	2
La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. Les états chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines du site sont bons. Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen à bon. Le site est situé en zone aquifère stratégique pour la partie est et en zone d'alimentation pour la partie nord.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	2
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Le littoral de Sainte-Rose est classé en ERL et associé à des ZNIEFF marines de type 1 et 2 sur l'emprise du site. Un ENS traverse l'angle sud de la partie amont du site. La partie amont du site est en cœur de parc national, dans une ZNIEFF de type 1 et la partie aval dans l'aire d'adhésion. Une petite partie du littoral est en zone stratégie partenaire du CDL.	Parc National	3
		ZNIEFF	3
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	1
		APPB	0
		CDL	1
ERL	2		
Les trames vertes et bleues	Le littoral constitue un corridor avéré de la biodiversité des eaux douces et saumâtres et un réservoir de biodiversité marine avéré. La partie amont et la moitié de la partie aval du site sont dans un corridor aérien avéré. La partie amont est un réservoir de biodiversité terrestre avéré et la partie aval un corridor potentiel.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	1
		Terrestre	2
		Aérienne	3
Menaces sur la biodiversité	Les deux sites des réservoirs de Sainte Rose et de l'Usine de Sainte Rose sont déconnectés des milieux aquatiques d'eau douce pérenne. Ils ont donc une moindre sensibilité aux EEE et rejets. Le site des réservoirs, en cœur de PN est en revanche très sensible en termes de nuisances et défrichements.	Introduction d'espèces	1
		Défrichement	3
		Déséquilibre des écosystèmes	1
		Nuisances et rejets	1
Production	Proximité avec Sainte-Rose, relativement isolé	Proximité avec les bassins de consommation	2
L'occupation des sols	La partie aval du site porte une activité cannière et quelques parcelles agricoles non exploitées. ¼ du site est classé A.	Activités agricoles	2
		Zonages au PLU et SMVM	2
		Potentiel de carrière	0
Les risques technologiques	Seuls d'anciens sites industriels (station-service) sont présents à proximité.	Zone à préserver de l'industrialisation	2
Paysage et patrimoine	Le monument Commodore-Corbett est classé inscrit. Les ¾ du site sont identifiés à caractère paysager exceptionnel, remarquable ou à forte sensibilité.	Sensibilité paysagère	3

La surface de zone A est faible et en aire d'adhésion du Parc National. La zone porte des réservoirs et des corridors de biodiversité des eaux douces et saumâtres. Une ZNIEFF maritime est à proximité.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture eau douce / circuit fermé.** Sur ce secteur, le modèle de production porte sur le développement de la production de truite arc-en-ciel, en étang ou en circuit fermé. Ce type de projet a tout son sens si les eaux utilisées pour la production peuvent également être utilisées pour l'hydroélectricité (avant ou après système d'élevage), avec des contraintes techniques et des enjeux variables :

TABLEAU 23 : SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES DES DEUX SITES DE SAINTE-ROSE

Localisation	Atouts	Faiblesses
Site des réservoirs	Débit continu Altitude élevée (T° basse)	Eloignement Implantation en Parc National (contrainte foncière)
Site de l'Usine	Accès Implantation péri-urbaine à pression foncière modérée	Débit intermittent Nécessite pompage et gestion du rejet



FIGURE 65 : FOCUS SUR LE SITE DES RESERVOIRS (GAUCHE) ET SUR L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE L'USINE (DROITE / LOCALISATION DE L'USINE MATERIALISEE PAR LE POINT ROUGE)



Site 6 : Saint-Pierre - SWAC

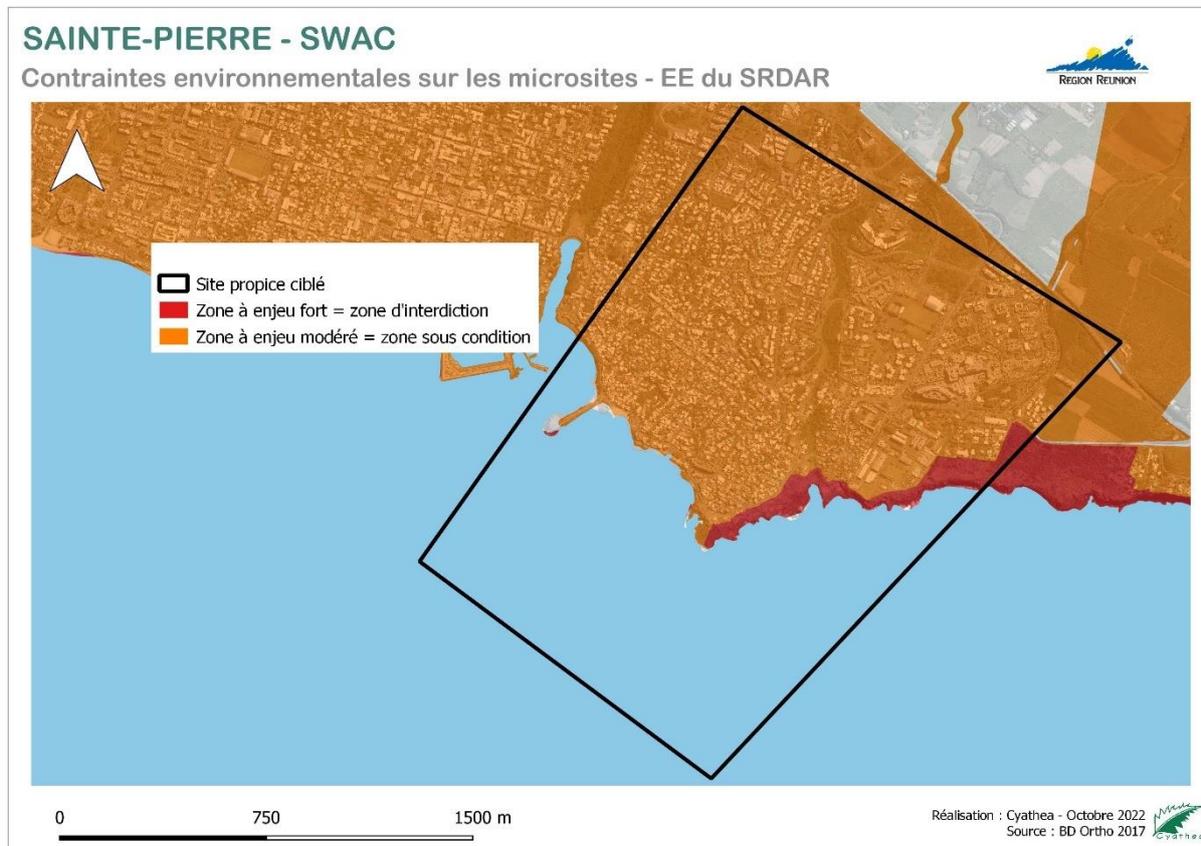


FIGURE 66 : ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE SAINT-PIERRE – SWAC

Les zones d’interdiction correspondent majoritairement à la ZNIEFF de type 1 et aux ERL de la bande littorale.
 Les zones sous condition correspondent aux zones U et AU.

TABLEAU 24 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 6 : SAINT-PIERRE - SWAC

Saint-Pierre - SWAC			
<p>ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une zone soumise aux risques naturels sur des espaces restreints • Une proximité avec les bassins de consommation • Peu de sites industriels présents sur site 		<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières dégradée • Des zones de protection de la ressource en eau • Un littoral protégé par des ERL et ZNIEFF de type 1 • Des espaces de réservoir et de corridors écologiques marins, terrestres et aériens • Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Les aléas mouvement de terrain et inondation sont faibles sauf au niveau du cours d'eau intermittent au centre de la zone et de la ravine des roches. Le trait de côte lié à une forte probabilité de submersion marine. Située sur la côte sous le vent au sud, la zone pourrait être soumise à des épisodes de sécheresse.	Zone de sécheresse	1
		Risque inondation	1
		Risque de submersion marine	1
		Risque mouvement de terrain	1

La ressource en eau et son exploitation	L'état global des cours d'eau est moyen. Les états chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines du site sont bons. Les masses d'eau côtières sont globalement en bon état. Le site est situé en zone aquifère stratégique future.	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	2
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	2/3 du littoral du site est en ERL. La partie Nord du site est associée à une ZNIEFF marine de type 1 et la partie sud à une ZNIEFF marine de type 2. Une ZNIEFF de type 1 se trouve en partie sud du littoral du site. Le Trou de Sas est en domaine protégé du CDL.	Parc National	0
		ZNIEFF	2
		Zone humide	0
		Réserve marine	0
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	1
ERL	2		
Les trames vertes et bleues	La ravine des roches et le littoral constituent des corridors pour la biodiversité des eaux douces et saumâtres. La moitié sud du littoral du site est un réservoir ou un corridor de biodiversité terrestre. La majeure partie du littoral est un réservoir de biodiversité marine avéré. Le littoral du site est dans le corridor aérien avéré.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	1
		Terrestre	2
		Aérienne	2
Menaces sur la biodiversité	La production à partir des eaux fraîches profondes peut porter sur des espèces marines non établies à La Réunion. Les eaux littorales sont sensibles aux rejets d'eaux chargées en nutriments.	Introduction d'espèces	2
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	2
		Nuisances et rejets	2
Production	Proximité avec Saint-Pierre	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols	Il n'y a pas de zone A. Seules les parcelles limitrophes au Nord-est du Site sont classées AU.	Activités agricoles	0
		Zonages au PLU et SMVM	3
		Potentiel de carrière	0
Les risques technologiques	Un site industriel (Univers Moto) est présent sur site.	Zone à préserver de l'industrialisation	1
Paysage et patrimoine	Le site est identifié centre urbain à caractère remarquable, paysage à caractère remarquable ou site sensible.	Sensibilité paysagère	2

Seules des zones Ac sont présentes sur le site. Elles sont liées à des enjeux de biodiversité des eaux douces et saumâtres.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Pisciculture eau salée / circuit fermé.** Ce type de projet a tout son sens en co-valorisation des eaux pompées pour le SWAC. Les principales problématiques portent sur les espèces exotiques pouvant être valorisées dans ce type de culture et les charges en rejets de nutriments à l'océan.

NB : Un projet d'installation SWAC est en cours de réflexion également sur l'aéroport Roland Garros de la Réunion (situé à Sainte-Marie). Sur ce secteur, après échanges avec les porteurs de projet, il paraît difficile d'y implanter techniquement une exploitation aquacole faute de parcelles à proximité pouvant accueillir une ferme aquacole en circuit fermé. Ce projet d'installation SWAC n'est cependant pas encore d'actualité (possiblement abandonné).

Site 7 : Baie de Saint-Paul (site supprimé)

TABLEAU 25 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES AU SITE 7 : BAIE DE SAINT-PAUL

Baie de Saint-Paul			
ATOUTS		FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> Site historique de développement de l'Aquaculture Marine à La Réunion Pente et qualité des fonds marins relativement propices à l'ancrage de cages en mer Conditions de mer relativement protégées dans le contexte de La Réunion 		<ul style="list-style-type: none"> Une très forte sensibilité sociale suite à la crise requins Une qualité des eaux impactée par les rejets à la côte Un site jouxtant la Réserve Naturelle Marine Des espaces de réservoir marins avérés Une sensibilité paysagère du site 	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
THEME	DESCRIPTION	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)
Climat et risques naturels	Le site de la Baie de Saint Paul est parmi les plus propices au développement de l'aquaculture marine en raison des conditions de mer qui y sont relativement protégées et de la topographie du fond qui permet de stabiliser des ancrages à des profondeurs raisonnables (40 à 60m) relativement éloignées des côtes. Dans ces conditions, les systèmes en cages immergeables ont fait leurs preuves (2000/2010).	Zone de sécheresse	0
		Risque inondation	0
		Risque de submersion marine	3
		Risque mouvement de terrain	0
La ressource en eau et son exploitation	Les masses d'eau côtières sont globalement en état moyen. Le site est sensible aux rejets d'eaux continentales. Dans ce contexte, l'aquaculture peut être limitée par les impacts des rejets continentaux (activité sentinelle).	Etat des eaux superficielles	2
		Etat des eaux souterraines	3
		Etat des eaux côtières	2
		Périmètre de protection des zones de captage	3
Sites réglementés, zones d'inventaire et de protection	Une zone au sud du site est classée ERL.	Parc National	0
		ZNIEFF	0
		Zone humide	0
		Réserve marine	3
		ENS	0
		APPB	0
		CDL	0
		ERL	1
Les trames vertes et bleues	Les 4/5 du site constituent un réservoir de biodiversité marine avéré.	Marine	3
		Eaux douces et saumâtres	0
		Terrestre	0
		Aérienne	1
Menaces sur la biodiversité	Le site, proche de la RNMR est sensible à l'introduction d'EEE pouvant s'acclimater dans la baie ou dans les zones récifales à proximité. A terme, et selon les quantités de production escomptées, la production peut avoir un impact sur les milieux côtiers sensibles (zones récifales et risques requins à fort enjeu sociétal).	Introduction d'espèces	3
		Défrichement	0
		Déséquilibre des écosystèmes	3
		Nuisances et rejets	3
Production	Proximité avec Saint-Paul et les sociétés de pêche et de transformation des produits de la mer.	Proximité avec les bassins de consommation	0
L'occupation des sols		Activités agricoles	
		Zonages au PLU et SMVM	
		Potentiel de carrière	
Les risques technologiques	Aucune activité industrielle n'est présente sur site.	Zone à préserver de l'industrialisation	3
Paysage et patrimoine	La majorité du site est identifié à caractère paysager exceptionnel.	Sensibilité paysagère	3

La zone est liée à des enjeux de conservation de la biodiversité et de paysages forts.

Focus sur les modèles aquacoles pressentis :

- **Aquaculture marine.** La baie de Saint Paul constitue un des rares sites potentiels côtiers pour le développement de l'aquaculture marine à l'échelle de l'île. Le site a fait l'objet d'une production dans les années 2000 à 2013, avec une espèce phare, l'ombrine. Les contraintes environnementales évoquées ci-dessus sont identiques à celles auxquelles a répondu ce projet historique.

Ce site 7 a été supprimé des microsites prioritaires lors de la phase 3 & 4, dans une démarche itérative.

2.8 Perspectives d'évolution probable de l'environnement

TABLEAU 26 : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT

Thématique	Perspectives d'évolution de l'environnement		Apport du SRDAR
	en l'absence de mise en œuvre du SRDAR	avec mise en œuvre du SRDAR	
Climat, changement climatique et risques naturels	<p>Le territoire sera soumis aux fluctuations croissantes des précipitations, avec une probable hausse des précipitations en saison des pluies, une intensification des épisodes de cyclone et de sécheresse, une hausse des températures et du niveau de l'océan.</p> <p>Ces évolutions aggraveront les risques naturels et pourront avoir des incidences fortes sur le cadre de vie, la santé, les usages et occupations du sol.</p> <p>En l'absence d'actions fortes en termes de lutte contre le changement climatique, les impacts de ces derniers seront croissants sur le territoire.</p> <p>Evolution négative modérée à défavorable</p>	<p>Le SRDAR propose des actions de lutte contre le changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'approvisionnement local et donc diminuer les importations, • Proposer des systèmes faiblement émetteurs en GES, <p>Par ailleurs, les projets respecteront les PPR des différentes communes au regard des aléas liés aux risques naturels.</p> <p>Evolution négative modérée à défavorable</p>	Positif faible
La ressource en eau et son exploitation	<p>La ressource en eau déjà sous pression face à la forte croissance démographique du territoire et aux multiples pollutions affectant les eaux de surface (érosion, eaux usées, macrodéchets, etc.). Elle pourrait se raréfier dans le cadre du changement climatique : moins de précipitations durant les saisons sèches, augmentation des températures et de l'évapotranspiration.</p> <p>En parallèle, la mise en place progressive de périmètres de protection sur les captages/ forages destinés à l'AEP ainsi que des systèmes d'assainissement performants permet de sécuriser davantage la ressource.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	<p>Le SRDAR propose des activités agricoles qui peuvent être consommatrices en eau et donc accentuer les pressions sur la ressource. En revanche, quelques actions du plan prioritaire sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - viser la covalorisation ; - privilégier des circuits fermés (ce qui évitent un peu plus les pollutions du milieu. <p>Néanmoins ceci ne garantit pas que la ressource en eau ne sera pas d'avantages soumise à des pressions anthropiques fortes.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	Neutre
Qualité de l'air et émission de GES	<p>La dégradation de la qualité de l'air liées à :</p>	<p>Le SRDAR contribuera à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration en :</p>	Positif modéré

Thématique	Perspectives d'évolution de l'environnement		Apport du SRDAR
	en l'absence de mise en œuvre du SRDAR	avec mise en œuvre du SRDAR	
	<ul style="list-style-type: none"> La poursuite de la hausse de la consommation de produits pétroliers, pour la production électrique comme pour les déplacements, La maîtrise limitée ou absence de maîtrise la demande en énergie, L'augmentation des productions énergétiques polluantes si le mix énergétique n'évolue pas, L'augmentation du trafic routier (lié à la croissance démographique et à l'augmentation du taux d'équipement des ménages), Le non-respect des objectifs définis dans la loi. <p>Evolution négative modérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Limitant les transports pour l'alimentation en permettant un approvisionnement local, Maitrisant les systèmes de production. <p>Evolution neutre</p>	
Les sols, sous-sols et ressources minières	<p>Les besoins sont croissants en matériaux notamment en lien avec la croissance démographique et urbaine de l'île. L'exploitation des gisements est à confronter avec la sensibilité des milieux naturels, les potentiels agricoles et l'accessibilité des sites.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	<p>Le SRDAR propose de développer d'aquaculture sur des sites ne présentant pas d'intérêt pour les carriers.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	Neutre
Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	<p>Les zones protégées permettent de marquer l'intérêt écologiques de certains espaces sensibles de l'île et de poser des limites aux projets d'aménagement.</p> <p>Leurs actions peuvent cependant être rendues plus complexes ou inefficaces par une mauvaise gestion du patrimoine naturel en périphérie : pollutions et introduction d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	<p>Le développement de l'aquaculture ne sera pas sur des zones protégées et les impacts sur les milieux à différentes échelles seront minimisés.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	Neutre
Les trames verte et bleue	<p>La mise en place de trames vertes et bleues pose les bases de la protection des habitats et des espèces emblématiques du territoire.</p> <p>Les pressions exercées sur les corridors écologiques restent non négligeables : obstacles, prélèvement d'eau, lumière, etc.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	<p>Le SRDAR propose de développer l'aquaculture sans créer d'obstacle supplémentaire aux corridors écologiques.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	Neutre
Les menaces pour la biodiversité	<p>Les menaces sur la biodiversité s'accroissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la destruction des habitats par l'urbanisation, le blanchiment coralien, les prélèvements d'eau, - la pêche de bichiques et le braconnage, - les espèces invasives, - les pollutions. <p>Evolution défavorable</p>	<p>Une vigilance forte sera à apporter aux projets en interaction avec le milieu marin et aquatique afin de réduire les pressions.</p> <p>Le développement d'une activité en lien avec la production halieutique pourrait réduire les activités de braconnage.</p> <p>Evolution négative modérée à défavorable</p>	Positif modéré

Thématique	Perspectives d'évolution de l'environnement		Apport du SRDAR
	en l'absence de mise en œuvre du SRDAR	avec mise en œuvre du SRDAR	
Unités paysagères identitaires	<p>Les paysages sont sujets à évoluer dans le temps et l'espace. En revanche les activités anthropiques peuvent nuire à la richesse de ces derniers, si la structuration est anarchique et ne prend pas en considération l'environnement : l'importante croissance démographique et urbaine de l'île, ainsi que le développement incontournable des réseaux sont à ce titre une menace réelle.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	<p>Le SRDAR propose de développer l'aquaculture dans des zones déjà urbanisées ou à faible sensibilité paysagère.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	Neutre
Occupation des sols et milieux littoraux	<p>L'urbanisation croissante et le développement des réseaux (énergie, transport, communications) conduit à la diminution accrue des surfaces agricoles et naturelles. Les politiques visant à réduire l'expansion urbaine voient le jour mais les résultats sont encore insatisfaisants. Les terres littorales font l'objet d'une forte convoitise.</p> <p>Evolution négative modérée</p>	<p>En permettant la production agricole dans des zones propices le SRDAR participe à une répartition des usages des sols optimisée.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	Positif modéré
Les pratiques culturelles	<p>Les savoir-faire en lien avec les milieux marins et les milieux saumâtres commencent à avoir de la visibilité et attirent, d'autres se perdent progressivement.</p> <p>Evolution neutre</p>	<p>Le SRDAR ne prévoit pas de développement de l'aquaculture portant préjudice aux activités traditionnelles dans son plan prioritaire sur 3 ans.</p> <p>Evolution neutre</p>	Neutre
Production et consommation énergétiques	<p>Le « gisement en énergie renouvelable » est en cours de développement : énergie marine, combustion de biomasse. D'autre part, la consommation d'énergie fossile, notamment pour le transport, n'a de cesse d'augmenter. Sans politique forte de l'amélioration des moyens de transport, la mobilité restera largement carbonée.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	<p>Le SRDAR propose des systèmes faiblement consommateurs d'énergie ou autonomes sur la base de sources d'énergie renouvelables et locales. De plus, en permettant une production alimentaire locale, les besoins en importations seront diminués.</p> <p>Evolution neutre</p>	Positif modéré
Cadre de vie et santé humaine	<p>En l'absence d'une maîtrise du développement urbain, le cadre de vie des usagers se dégradera : constructions non qualitatives/non adaptées au changement climatique, saturation des réseaux routiers, nuisances sonore, olfactive, lumineuse, pollutions atmosphériques et surproduction de déchets. De nombreuses démarches sont néanmoins mises en œuvre, notamment afin d'assurer de bonnes conditions sanitaires et améliorer le cadre de vie des habitants de l'île : espaces verts, amélioration des transports, etc.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	<p>Le développement de l'aquaculture pourrait accentuer les nuisances sonores et olfactives ainsi que la production de déchets. Le SRDAR propose des systèmes performants, générant peu de déchets et à faible impact sur les territoires à proximité.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	Neutre

Thématique	Perspectives d'évolution de l'environnement		Apport du SRDAR
	en l'absence de mise en œuvre du SRDAR	avec mise en œuvre du SRDAR	
Production halieutique et autonomie alimentaire	<p>Les besoins alimentaires de l'île s'accroissent avec la densité de population alors que les terres agricoles tendent à diminuer. Les moyens mis en œuvre pour atteindre autonomie alimentaire, bien que visée par certains documents de planification, restent insuffisants.</p> <p>Evolution neutre à négative modérée</p>	<p>Le développement de l'aquaculture est une des clés pour favoriser les productions alimentaires locales de qualité et favoriser l'autonomie de l'île.</p> <p>Evolution neutre à positive</p>	Positif fort
Les risques naturels et technologiques	<p>La mise en œuvre des plans de prévention des risques permet d'anticiper et de mobiliser les acteurs autour de cet enjeu. Cependant, l'intensification de l'urbanisation au cours des prochaines années pourrait contribuer à accentuer les risques naturels : développement des constructions sur les pentes, augmentation de l'imperméabilisation des sols et ruissèlements liés, poursuite de l'urbanisation littorale, etc. Le changement climatique pourrait par ailleurs engendrer une intensification des risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, érosion du trait de côte).</p> <p>D'autre part, le développement des installations industrielles indispensables au développement du territoire (ICPE notamment et transport de matière dangereuses) est soumis à des réglementations strictes permettant de limiter fortement les risques. A noter cependant que les catastrophes naturelles peuvent également s'associer aux risques technologiques, pouvant y contribuer et les aggraver.</p> <p>Evolution négative modérée à défavorable</p>	<p>L'évaluation environnementale identifie les zones à enjeux liées aux risques naturels dont il faut tenir compte. Les porteurs de projet sont tenus de tenir compte du PPR des communes. De même, ils devront prendre en compte les risques technologiques présents.</p> <p>En revanche, le développement de l'aquaculture pourrait avoir à termes, au regard des changements climatiques à venir et des phénomènes cycloniques de plus en plus violents, des incidences sur ces risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participant aux risques industriels non contrôlés. - Accentuant les phénomènes d'imperméabilisation ; - Exerçant des pressions supplémentaires sur le littoral. <p>Les systèmes aquacoles présentent sont liés à un risque technologique faible.</p> <p>Evolution négative modérée à défavorable</p>	Positif faible

3. – Analyse des incidences notables de la mise en œuvre du SRDAR sur la base du plan d'actions prioritaires sur 3 ans

Pour rappel, la présente évaluation environnementale est donc un document cadre réalisé dans une démarche volontaire de la Région pour s'assurer de la prise en compte de l'environnement dans les actions du SRDAR sur les 3 ans à venir (Cf. chapitre 1.3.4). Les impacts établis ci-dessous concernent donc globalement le plan d'actions prioritaires établi sur les 3 ans à venir.

3.1 Objets évalués et établissement de la grille d'évaluation

Il s'agit dans ce chapitre de mener une analyse des principales incidences du plan d'actions prioritaires sur 3 ans du SRDAR de la Région sur l'environnement. Cette analyse consiste à confronter le plan d'actions (traduisant et déclinant la stratégie territoriale du plan) aux enjeux mis en évidence suite à la réalisation de l'état initial de l'environnement.

A noter que ce plan d'actions prioritaires aura majoritairement des incidences à court/moyen termes. Le programme d'action et du plan de développement stratégique 2021-2030, s'ils sont réalisés, auront une incidence sur l'environnement sur le long terme.

Même si le plan d'actions prioritaires sur 3 ans du SRDAR fait l'objet d'un impact global positif non discutable sur la thématique « production halieutique et autonomie alimentaire », il peut faire l'objet d'incidences directes voire indirectes négatives sur d'autres thématiques environnementales. C'est alors à l'évaluation environnementale de mettre en évidence ces impacts pour en proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation selon le cas.

Aussi, l'analyse vise à caractériser l'impact prévisible de chaque action sur la thématique environnementale considérée. Pour se faire, l'évaluateur se pose les questions suivantes pour chaque couple disposition/thématique environnementale :

- La disposition a-t-elle un effet probable sur la thématique environnementale ?
- Si oui, s'agit-il d'un impact positif ou négatif ?

Les réponses apportées à ces questions permettent alors de visualiser les impacts potentiels de la disposition. Ils peuvent être :

TABLEAU 27 : CRITERES DE HIERARCHISATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Incidences environnementales	Représentation associée
Incidences positives (faibles à fortes / directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	+ ou ++ ou +++
Sans incidences notables sur la thématique environnementale désignée	/
Incidences négatives faibles (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	-
Incidences négatives modérées (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	--
Incidences négatives fortes (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	---

Les impacts négatifs identifiés constituent le plus souvent des incidences indirectes sur l'environnement pour des actions qui ont un impact positif majeur sur d'autres thématiques (environnementales ou non).

En fonction de la nature de ces impacts, il est proposé des mesures d'évitement et de réduction dans le chapitre suivant (à noter que certaines mesures sont d'ores et déjà intégrées dans le SRDAR, dû au travail itératif mené).

Néanmoins, il est à rappeler qu'il s'agit d'une analyse globale et que certains projets envisagés dans le cadre du SRDAR pourront faire l'objet de dossiers réglementaires spécifiques (étude d'impact, dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau, dossier ICPE, ...) au sein desquels les impacts et mesures seront largement affinés à l'échelle du projet.

3.2 Tableau d'analyse des impacts environnementaux du plan d'actions prioritaires sur 3 ans du SRDAR sur l'environnement

TABLEAU 28 : TABLEAU D'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES SUR 3 ANS

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	
MILIEU PHYSIQUE	Climat et changement climatique	3	Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion, des GES seront émis (transports, conservation, etc.), mais il sera difficile de noter localement un changement du climat. En revanche, l'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.	/ à +	
		2	L'aquaculture réunionnaise devra faire face aux changements climatiques sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du niveau de la mer ; - Les modifications des températures ; - Une ressource en eau de plus en plus difficile à maîtriser (saison des pluies variable, crues, sécheresses) ; - Des importations/exportations de plus en plus difficiles (disparition des ressources). Les actions du plan sur 3 ans visent un relancement de l'aquaculture réunionnaise, mais ne prennent pas en compte directement les incidences liées au changement climatique, ni la vulnérabilité des ressources du territoire associée à ce changement.	---	
	Les risques naturels	Le risque inondation	3	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié aux risques naturels majeurs du territoire. De plus, les sites ciblés (zones prioritaires) se situent en partie à proximité de zones escarpées (mouvement de terrain, inondation) ou sur le littoral, soumis aux risques de submersion marine et de recul du trait de côte, accentués par le changement climatique. Néanmoins, les sites ciblés où des risques naturels majeurs sont recensés sont qualifiés de sites pouvant être développés « sous conditions ».	--
		Le risque mouvement de terrains			--
		Le risque submersion marine	--		
		Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte	2		--

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence
La ressource en eau et son exploitation	Réseau hydrographique sectorisé	2	<p>Les actions 1 à 3 du plan d'action prévoit à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remise en place d'une Assistance Technique - d'une écloserie collective - un suivi des fermes qui porte sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. <p>Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Etang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif sur la ressource en eau. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'écloserie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental au regard de la ressource en eau.</p> <p>Par rapport à l'action 6, il est prévu un redécoupage des sites ciblés à l'échelle communale. Ces sites seront des zones prioritaires d'installation d'exploitations aquacoles. Selon le modèle/système aquacole choisi, des déchets organiques, de la matière en suspension, des composés azotés et du phosphore sont susceptibles d'être produits. Si non traités en sortie des circuits, ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux aquatiques ou la pollution des fonds par l'accumulation des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes. De plus, la température et le pH de l'eau en sortie, influencés par l'activité biologique, peuvent entraîner un déséquilibre du milieu naturel. Enfin, la pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques peut être liées à l'utilisation de produits chimiques (antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.).</p> <p>Selon la nature et les quantités d'intrants utilisés ainsi qu'aux systèmes de recyclage envisagés, la qualité de l'eau environnante peut être impactée négativement. Les risques de pollution engendrant des conséquences sur la ressource en eau et des risques sanitaires pour les populations seront alors accentués.</p> 	--
	Les eaux superficielles	3		---
	Les eaux souterraines	3		---
	Les eaux côtières	3		--
	La consommation humaine	3		---
	Risques sanitaires	3		---
	Niveau de traitement	2		--
	Traitement des eaux usées	2		--

THEME		SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	
	Qualité de l'air et émission de GES	Qualité de l'air	2	L'estimation de la quantité de polluants atmosphériques et de GES émis dans la cadre du SRDAR n'est pas réalisable. Si ces émissions peuvent être localement perçues et générer une baisse locale de la qualité de l'air, les actions 1 à 12 du plan ne sont en revanche pas en mesure d'avoir une incidence sur le climat.	/	
		Émission de GES			-	
	Les sols, sous-sols et ressources minières	Les sols volcaniques	1		Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur les matériaux en sous-sols.	/
		La ressource en matériaux				-
MILIEU NATUREL	Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Le Parc National	2	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte du volet biodiversité/continuité écologiques. Néanmoins, des conséquences peuvent être notées au regard de l'action 6. Les sites ciblés tiennent compte des zones réglementées pour la protection de la biodiversité telles que : <ul style="list-style-type: none"> - le Parc National ; - Les ENS ; - Les zones concernées par des arrêtés de protection biotope ; - L'Étang de Saint-Paul ; - Les ZNIEFF de type 1 ; - Les Espaces remarquables du littoral (ERL) ; 		/
		La Réserve Nationale Marine				-
		Les ZNIEFF (type 1 et 2)	--			
		Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	/			
		Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope	3		/	
		Les zones humides			--	
		Les sites du Conservatoire du Littoral			--	
				Ces zones ont été classées comme des « zones d'interdiction » dans les sites ciblés pour le relancement de l'aquaculture. Cette démarche itérative permet d'éviter les incidences négatives (pollution, destruction d'habitats, etc.) sur ces zones de protection. En revanche, des zones humides, des parcelles du CDL et des ZNIEFF de type 2 peuvent être impactés par d'éventuelles installations d'exploitations aquacoles au sein des sites ciblés, notamment sur les zones indiquées « sous conditions ».	--	

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence
Les trames verte et bleue	Les trames terrestres	2	<p>Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte du volet biodiversité/continuité écologiques.</p> <p>Néanmoins, des conséquences peuvent être notées au regard de l'action 6.</p> <p>Comme décrit précédemment, des zones humides, des parcelles du CDL et des ZNIEFF de type 2 ou des zones classées N au PLU des communes peuvent être impactés par d'éventuelles installations d'exploitations aquacoles au sein des sites ciblés. Ceci engendrerait alors une destruction d'habitats et donc un impact sur la continuité écologique terrestre.</p>	--
	La trame aérienne	1	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur la trame aérienne (peu d'éclairages à ciel ouvert sont impliqués dans les exploitations aquacoles).	/
	La trame des eaux douces et saumâtres	3	<p>A court terme, il sera observé la remise en place d'une Assistance Technique, d'une écloserie collective et d'un suivi des fermes portant sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Etang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'écloserie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental.</p> <p>D'autre part, la création d'une Fédération Réunionnaise Aquacole (FRA) constituera un acteur nouveau pour intervenir lors de l'élaboration des schémas de gestion des espaces et des milieux (SDAGE, SAR, ...) ainsi que dans les groupes de travail et de réflexion sur la préservation des habitats et des espèces (GEIR notamment). Cette participation de la filière aquacole pourra faciliter le dialogue entre les parties et mieux sensibiliser les producteurs aux enjeux liés à la trame bleue.</p>	--
	La trame bleue, littorale et marine		En conclusion, à court terme (actions 1 à 3), les impacts du plan d'action sur la trame bleue sont nuls voir positifs. La mise en œuvre par la suite de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager et à prendre en compte.	--

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	
	Les menaces pour la biodiversité		<p>Dans le cadre de la mise en place du plan prioritaire sur 3 ans, les menaces suivantes pèsent sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats (ZNIEFF 2, etc.) ; - Coupures des continuités écologiques (surexploitation des cours d'eau + consommation des terrains N du PLU) ; - Pollution des milieux ; - Propagation d'espèces exotiques envahissantes liées à l'aquaculture. 	---	
MILIEU HUMAIN	Unités paysagères identitaires	2	<p>A ce stade, les actions 1 à 12 ne prévoient pas de perturber les unités paysagères côtières, le site de l'ex-ARDA et le Grand Port Maritime étant des sites côtiers d'ores et déjà existants.</p> <p>En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard de l'insertion paysagère, notamment au niveau des zones attractives pour les touristes.</p>	-	
	Occupation des sols et milieux littoraux	Un lieu d'urbanisation privilégié		Dans le cadre du plan sur 3 ans : les actions 6 et 11 prévoient le développement de systèmes aquacoles sur des zones parfois d'ores et déjà urbanisées ou accueillant d'autres projets. Des conflits d'usages (conflits entre différents types d'activités agricoles, imperméabilisation des sols, conflits sur l'utilisation des sols par rapport aux zonages des PLU, autres projets en cours de développement, etc.) seront possiblement observés.	--
		Activités agricoles et industrielles	3	Les actions 1 à 12 visent la remise état de l'aquaculture réunionnaise. Il s'agit du but premier du plan d'actions prioritaires sur 3 ans. Ceci permettra l'essor d'activités agricoles et industrielles sur le territoire réunionnais, notamment au niveau des sites ciblés.	+++
		Attrait touristique		En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard de l'attrait touristique des littoraux.	-

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence
	Les pressions anthropiques		La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager à prendre en compte. Les pressions s'exerçant sur les littoraux (conflits d'usages des sols, de la ressource en eau) seraient aggravées.	--
Les pratiques culturelles	Pratiques traditionnelles	1	Le plan d'actions prioritaires sur 3 ans n'a pas d'incidences notables sur cette thématique.	/
Production et consommation énergétiques	Les besoins et ressources en énergie	2	L'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.	++
Cadre de vie et santé humaine	Equipements	2	Les actions 1, 4, 5, 7, 8, 9 et 12 favoriseront le développement des équipements des filières et permettront de fournir : <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle scientifique et technique à la filière économie bleue ; - Un accompagnement technique des porteurs de projet ; - Une écloserie et une pépinière pour faciliter le développement de la filière ; - Un Hub aquacole à l'échelle de l'Océan Indien. 	++
	Déchets	2	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte de la gestion des déchets. La quantité de déchets émis sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.	/
	Santé humaine	2	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer :	--
	Ambiance sonore	2	<ul style="list-style-type: none"> - Des nuisances olfactives/sonores en fonction de la localisation de ces structures par rapport aux zones urbanisées ; 	/
	Ambiance olfactive	2	<ul style="list-style-type: none"> - Des incidences négatives sur la santé des populations en cas de pollution des milieux. 	--
	Mobilité	1	Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion sur 3 ans, le trafic lié aux transports des marchandises sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.	/

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence
Production halieutique et autonomie alimentaire	L'aquaculture, une filière peu développée	3	Les études de marché de la consommation des produits aquacoles et des débouchés (actions 3 notamment) permettront de mieux clarifier l'importance économique que pourra être donnée à cette filière, et donc justifier de l'intérêt de son développement dans le tissu socio-économique local. Il sera cependant nécessaire que cette étude ne s'affranchisse pas des impacts potentiels de certaines filières sur la biodiversité (EEE, pathogènes, ...).	+++
	Apports protéiques et autonomie alimentaire	3		+++
Les risques technologiques	Les risques technologiques	2	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer : <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'exploitation aquacole classée ICPE en milieu urbanisé ; - L'installation d'exploitation aquacole à proximité d'ICPE existante ou de sols d'ores et déjà pollués. 	--

3.3 Focus sur les incidences sur le milieu aquatique causées par les modèles aquacoles proposés sur les sites ciblés

Source : Ocea Consult', Avril 2023

Le rapport établi par ALVI Management dans le cadre de l'élaboration du SRDAR (rapport - Etat des lieux, Besoins, Potentiels et Sites propices) liste des modèles aquacoles possibles à mettre en place sur les sites ciblés. Une analyse des incidences au regard du milieu naturel aquatique par rapport à ces modèles est proposée ci-dessous :

TABLEAU 29 : MODELES AQUACOLES PRESENTIS ET INCIDENCES SUR LE MILIEU ECOLOGIQUE AQUATIQUE

Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES								Impact sur le milieu écologique aquatique et le contexte réunionnais
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Site supprimé après échanges)	
Tilapia Etangs recirculés & lagunage		X	X	X	X				Les modèles tilapias et truite sont les plus anciens. Les problématiques d'introduction de ces espèces ont conduit à leur acclimatation dans plusieurs écosystèmes d'eau douce de La Réunion.

Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES								Impact sur le milieu écologique aquatique et le contexte réunionnais
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Site supprimé après échanges)	
Tilapia Bacs hors sol / Circuit fermé	X								<p>S'agissant du Tilapia, l'espèce est assez courante dans les rivières et plans d'eau de l'île. Elle ne semble pas être contrainte par les conditions du milieu jusqu'à des altitudes relativement élevées. L'impact de sa présence sur le fonctionnement aquatique n'a jamais été mesuré, mais, depuis plus de 50 ans de présence dans les écosystèmes, ces derniers ont désormais un état écologique intégrant la présence de l'espèce. Il est à noter que l'espèce prédomine dans des écosystèmes très dégradés (Étang du Gol), alors qu'elle se maintient à une abondance plus faible dans les milieux de meilleur état écologique (étang de Saint Paul, Bocage de Sainte Suzanne, cours d'eau, ...).</p> <p>S'agissant de la truite arc-en-ciel, les préférences d'habitat, et notamment thermiques, limitent la dispersion de l'espèce à quelques parties hautes de cours d'eau pérenne. Une étude récente menée par l'INRAE a conduit à démontrer un impact modéré de sa présence dans les milieux naturels, en raison notamment des contraintes naturelles : ressources alimentaires, préférence thermique, hydromorphologie de cours d'eau. Il semblerait qu'il y ait un équilibre sur les zones où elle est acclimatée.</p> <p>Cependant, et pour ces deux espèces, une attention doit être apportée à leur échappement dans le milieu naturel et pour cela les systèmes fermés doivent être privilégiés pour le développement de ces filières.</p> <p>L'élevage de cette espèce est contraint à des techniques de circuit fermé. Ce type de système réduit les risques de dispersion des espèces qui, a priori et sous réserve d'études complémentaires, ont de faibles chances de s'acclimater en dehors des élevages. Par exemple, l'ombrine ocellée a été élevée pendant plusieurs années en cages en baie de Saint Paul, sans qu'une population se soit acclimatée localement.</p>
Tilapia Aquaponie	X								
Truite Bacs hors sol / Circuit ouvert (Raceways)	X Sites existants					X			
Truite Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence								
Truite Aquaponie	X Les Hauts de préférence								
Esturgeon Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence								

Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES								<u>Impact sur le milieu écologique aquatique et le contexte réunionnais</u>
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Site supprimé après échanges)	
Chevrette Etangs recirculés & lagunages		X		X	X				L'élevage de l'ombrine en cage en mer et de la chevrette ont été finalement écartés dans le schéma en raison des problématiques sociétales (ombrines en mer) ou de contraintes technico-économiques difficiles à surmonter (chevrette nécessitant foncier très important).
Ombrine Cages en mer								X	
Ombrine Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer								L'élevage de ces espèces est contraint à des techniques de circuit fermé. Ce type de système réduit les risques de dispersion des espèces qui, à priori et sous réserve d'études complémentaires, ont de faibles chances de s'acclimater en dehors des élevages. Par exemple, l'ombrine ocellée a été élevée pendant plusieurs années en cages en baie de Saint Paul, sans qu'une population se soit acclimatée localement.
Truite de mer Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer								
Bourgeois Cages mer								X	Les remarques sur l'acceptabilité de l'élevage en cages en mer de l'ombrine peuvent être reportées sur l'élevage du Bourgeois.
Bourgeois Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer								L'élevage de ces espèces est contraint à des techniques de circuit fermé. Ce type de système réduit les risques de dispersion des espèces qui, à priori et sous réserve d'études complémentaires, ont de faibles chances de s'acclimater en dehors des élevages. Par exemple, l'ombrine ocellée a été élevée pendant plusieurs années en cages en baie de Saint Paul, sans qu'une population se soit acclimatée localement.
Spiruline Bassins hors sol / Circuit fermé	X								

Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES								<u>Impact sur le milieu écologique aquatique et le contexte réunionnais</u>
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Site supprimé après échanges)	
Aquariophilie (espèces non invasives)	X								<p>L'élevage d'espèces d'aquariophilie constituent un risque important d'introduction de nouvelles espèces exotiques à La Réunion, que ce soit directement depuis les élevages ou par les particuliers ayant acheté les espèces d'ornement. Le Schéma mentionne l'élevage d'espèces non invasives uniquement.</p> <p>Ce point devra être précisé et justifié pour chaque espèce élevée sachant que les conditions naturelles des milieux aquatiques de La Réunion sont très variées (température, salinité, hydrologie) et permettent l'acclimatation d'un large spectre d'espèces de poissons ou de crustacés.</p>

Le SRDAR propose le développement de systèmes aquacoles :

- Adapté aux espèces cibles et de travailler sur un pré-grossissement en éclosérie, ce qui permet d'augmenter l'efficacité et donc la production pour un même cout en matières premières, énergies et main d'œuvre ;
- De promouvoir les solutions actuelles en circuit fermé couplés si possible à une source d'énergie renouvelable peu coûteuse, ce qui permet de limiter les besoins en eau et l'impact des rejets sur le milieu naturel ;
- De développer les techniques d'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) permettant de développer une filière sur une base durable. Ce point est d'autant plus prégnant qu'il s'agit, pour La Réunion, du développement de nouvelles activités et non de la transformation d'activités existantes.

Au cas par cas, les systèmes ouverts qui pourront être conservés (truite) ou développés (eau douce / eau de Mer) devront prendre en compte ces problématiques et apporter des solutions techniques ad hoc et en assurer leur maintenance.

Ces points génériques pourraient conduire à un impact nul sur les milieux aquatiques, notamment en contrôlant les flux de rejets de la majorité des systèmes (systèmes fermés, recirculation). Cependant, et dans un contexte où :

- la filière repose sur des espèces introduites depuis plus de 50 ans (tilapias et truite) et que leur présence dans le milieu naturel est limité (truite) ou irréversible (tilapia) ;
- et que la propagation des EEE est en augmentation ces dernières années, il apparaît nécessaire d'avoir une démarche ERC sur ces problématiques, que ce soit au titre des élevages de poissons de bouche (tilapias, truite, truite de mer, ...) ou d'aquariophilie (liste non établie à ce stade).



4. – Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux négatifs

Pour rappel, la présente évaluation environnementale est donc un document cadre réalisé dans une démarche volontaire de la Région pour s’assurer de la prise en compte de l’environnement dans les actions du SRDAR sur les 3 ans à venir (Cf. chapitre 1.3.4). Les mesures ERC établies ci-dessous concernent donc globalement le plan d’actions prioritaires établi sur les 3 ans à venir.

4.1 Notions préalables : la séquence Éviter – Réduire – Compenser

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d’éviter les atteintes à l’environnement, de réduire celles qui n’ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n’ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

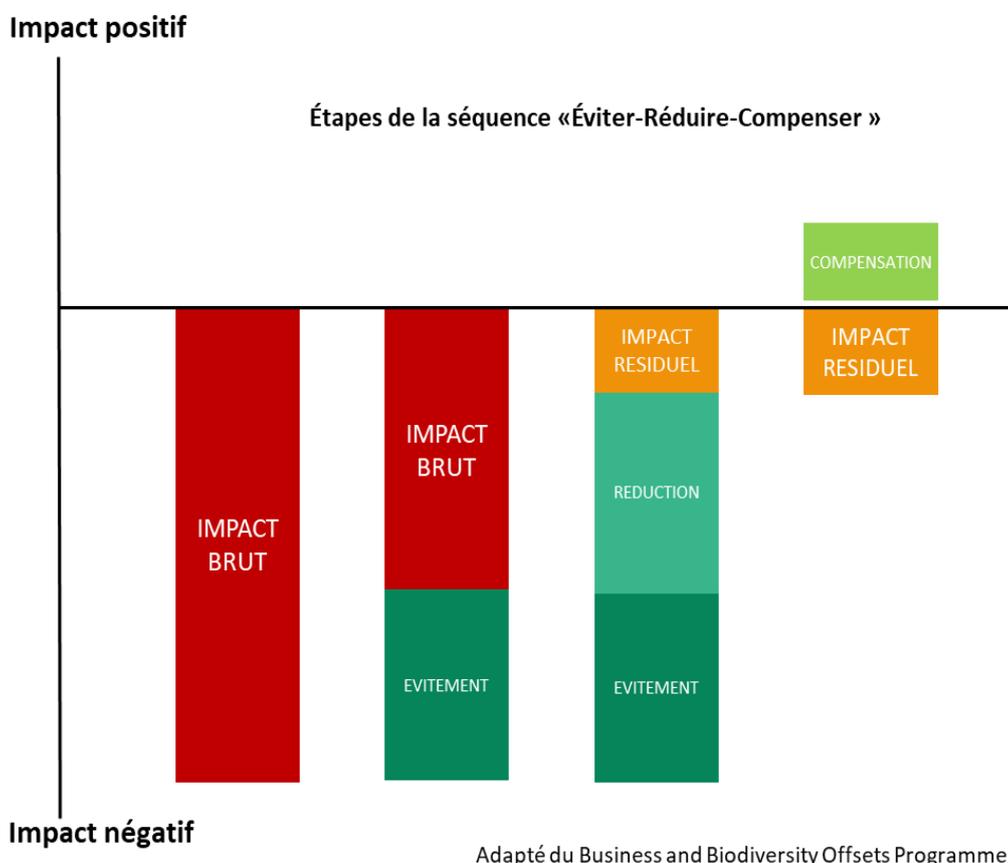


FIGURE 67 : PRINCIPE ERC (EVITER-REDUIRE-COMPENSER)

Mesures d'évitement ou de suppression (ME)



Les mesures de suppression sont rarement identifiées en tant que telles. Elles sont généralement mises en œuvre ou intégrées au stade conception, du fait du choix d'un parti d'aménagement qui permet d'éviter un impact jugé intolérable pour l'environnement, ou grâce à des choix permettant de supprimer des effets à la source. **Elles sont directement intégrées dans l'élaboration plan d'actions prioritaires sur 3 ans du SRDAR.**

Exemple → Classement de l'Etang Saint-Paul en zone d'interdiction de réalisation de projet aquacole.

Mesures de réduction (MR)



Les mesures réductrices sont mises en œuvre dès lors qu'un effet négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de l'élaboration du SRDAR. Elles visent à atténuer les effets négatifs et peuvent s'appliquer à travers les politiques de conceptions et d'aménagements. Il peut s'agir d'équipements particuliers à mettre en place, ou encore de règles d'exploitation ou de gestion. **Elles sont proposées dans le tableau suivant et dans le chapitre 5 –**

Recommandations.

Exemple → Suivi de l'évolution de la qualité des masses d'eaux en cas de système aquacole en milieu ouvert.

Mesures de compensation (MC)



Ces mesures à caractère exceptionnel sont envisageables dès lors qu'aucune possibilité de supprimer ou de réduire les impacts du SRDAR n'a pu être déterminée. Elles sont proposées dès lors que l'impact résiduel est globalement négatif. Elles peuvent ainsi se définir comme tous travaux, actions et mesures ayant pour objet d'apporter une contrepartie aux conséquences dommageables qui n'ont pu être évitées ou suffisamment réduites, s'exerçant dans le même domaine, ou voisin, que celui touché par les aménagements prévus dans le SRDAR.

RAS : aucune mesure de compensation n'a été établie dans le cadre du plan d'actions prioritaires sur 3 ans du SRDAR.

4.2 Synthèse des impacts environnementaux et détails des mesures ERC proposées

Le tableau ci-dessous reprend les impacts environnementaux listés dans le chapitre 3. Il propose en fonction des incidences établies des mesures ERC adaptées pour ramener leur cotation à négatif faible à minima.

TABLEAU 30 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU REGARD DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES SUR 3 ANS ET MESURES ERC ASSOCIÉES PROPOSÉES

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
MILIEU PHYSIQUE	Climat tropical humide	Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion, des GES seront émis (transports, conservation, etc.), mais il sera difficile de noter localement un changement du climat. En revanche, l'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.	/ à +	/	/ à +	
	Climat et changement climatique	L'aquaculture réunionnaise devra faire face aux changements climatiques sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du niveau de la mer ; - Les modifications des températures ; - Une ressource en eau de plus en plus difficile à maîtriser (saison des pluies variable, crues, sécheresses) ; - Des importations/exportations de plus en plus difficiles (disparition des ressources). Les actions du plan sur 3 ans visent un relancement de l'aquaculture réunionnaise, mais ne prennent pas en compte directement les incidences liées au changement climatique, ni la vulnérabilité des ressources du territoire associée à ce changement. Ce point négatif est atténué du fait qu'il s'agit d'un plan d'actions à court terme.	--	MR : Prévoir a minima dans le plan de développement stratégique de 2021-2030 à venir des actions pour la prise en compte du changement climatique dans les conceptions de projet d'ampleurs. MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).	-	
	Les risques naturels	Le risque inondation	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié aux risques naturels majeurs du territoire. De plus, les sites ciblés se situent en partie à proximité de zones escarpées (mouvement de terrain, inondation) ou sur le littoral, soumis aux	--	MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des	-
		Le risque mouvement de terrains		--		-
Le risque submersion marine		--		-		

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
La ressource en eau et son exploitation	Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte	risques de submersion marine et de recul du trait de côté, accentués par le changement climatique. Néanmoins, les sites ciblés où des risques naturels majeurs sont recensés sont qualifiés de sites pouvant être développés « sous conditions ».	--	sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).	-
	Réseau hydrographique sectorisé	<p>Les actions 1 à 3 du plan d'action prévoit à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remise en place d'une Assistance Technique - d'une écloserie collective - un suivi des fermes qui porte sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. <p>Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Etang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif sur la ressource en eau. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'écloserie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental au regard de la ressource en eau.</p> <p>Par rapport à l'action 6, il est prévu un redécoupage des sites ciblés à l'échelle communale. Ces sites seront des zones prioritaires d'installation d'exploitations aquacoles. Selon le modèle/système aquacole choisi, des déchets organiques, de la matière en suspension, des composés azotés et du phosphore sont susceptibles d'être produits. Si non traités en sortie des circuits, ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux aquatiques ou la pollution des fonds par l'accumulation des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes. De plus, la température et le pH de l'eau en sortie, influencés par l'activité biologique, peuvent</p>	--	MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).	/
	Les eaux superficielles		---		MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).
	Les eaux souterraines		---	MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert	
	Les eaux côtières		--		MR : Limiter l'imperméabilisation des sols sur les projets aquacoles
	La consommation humaine		---	MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.	
	Risques sanitaires		---		-
	Niveau de traitement		--	-	

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
	Traitement des eaux usées	entraîner un déséquilibre du milieu naturel. Enfin, la pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques peut être liées à l'utilisation de produits chimiques (antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.). Selon la nature et les quantités d'intrants utilisés ainsi qu'aux systèmes de recyclage envisagés, la qualité de l'eau environnante peut être impactée négativement. Les risques de pollution engendrant des conséquences sur la ressource en eau et des risques sanitaires pour les populations seront alors accentués.	--	MR : Avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage (appui technique à proposer dans les actions 4, 5, et 12). MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.)	/	
Qualité de l'air et émission de GES	Qualité de l'air	L'estimation de la quantité de polluants atmosphériques et de GES émis dans la cadre du SRDAR n'est pas réalisable. Si ces émissions peuvent être localement perçues et générer une baisse locale de la qualité de l'air, les actions 1 à 12 du plan ne sont en revanche pas en mesure d'avoir une incidence sur le climat.	/		/	
	Émission de GES		-		-	
	Les sols, sous-sols et ressources minières	Les sols volcaniques	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur les matériaux en sous-sols.	/		/
		La ressource en matériaux		-		-
MILIEU NATUREL	Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Le Parc National (PN)	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte du volet biodiversité/continuité écologiques. Néanmoins, des conséquences peuvent être notées au regard de l'action 6. Les sites ciblés tiennent compte des zones réglementées pour la protection de la biodiversité telles que : - Le Parc National ; - Les ENS ; - Les zones concernées par des arrêtés de protection biotope ; - L'Étang de Saint-Paul ;	ME : Pour rappel, les zones classées au PN, en ENS, en protection biotope, en réserves, en ERL, et en ZNIEFF de type 1 sont évitées dans le cadre de l'action 6. MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux	/	
		La Réserve Nationale Marine			-	-
		Les ZNIEFF (type 1 et 2)			--	-
		Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)			/	/

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
Les trames verte et bleue	Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope	<ul style="list-style-type: none"> - Les ZNIEFF de type 1 ; - Les Espaces remarquables du littoral (ERL) ; 	/	écologiques réels du site à aménager (mesures ERC à prévoir sur les zones « sous conditions » des sites ciblés, etc.).	/
	Les zones humides	Ces zones ont été classées comme des « zones d'interdiction » dans les sites ciblés pour le relancement de l'aquaculture. Cette démarche itérative permet d'éviter les incidences négatives (pollution, destruction d'habitats, etc.) sur ces zones de protection.	--		-
	Les sites du Conservatoire du Littoral	En revanche, des zones humides, des parcelles du CDL et des ZNIEFF de type 2 peuvent être impactés par d'éventuelles installations d'exploitations aquacoles au sein des sites ciblés, notamment sur les zones indiquées « sous conditions ».	--		-
	Les trames terrestres	<p>Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte du volet biodiversité/continuité écologiques.</p> <p>Néanmoins, des conséquences peuvent être notées au regard de l'action 6.</p> <p>Comme décrit précédemment, des zones humides, des parcelles du CDL et des ZNIEFF de type 2 ou des zones classées N au PLU des communes peuvent être impactés par d'éventuelles installations d'exploitations aquacoles au sein des sites ciblés. Ceci engendrerait alors une destruction d'habitats et donc un impact sur la continuité écologique terrestre.</p>	--	<p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux écologiques réels du site à aménager (mesures ERC à prévoir sur les zones « sous conditions » des sites ciblés, etc.).</p> <p>MR : Limiter la consommation de zones N des PLU pour l'installation des exploitations aquacoles.</p>	-
	La trame aérienne	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur la trame aérienne (peu d'éclairages à ciel ouvert sont impliqués dans les exploitations aquacoles).	/	/	

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
	La trame des eaux douces et saumâtres	<p>A court terme, il sera observé la remise en place d'une Assistance Technique, d'une éclosérie collective et d'un suivi des fermes porte sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Etang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'éclosérie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental.</p>	--	<p>MR : Adopter une charte de bonnes pratiques et réaliser des actions de sensibilisation au sein des fermes (aquaculteurs, techniciens, ouvriers) et de la filière (grossistes, revendeurs) sur les impacts potentiels et avérés des espèces sur le milieu naturel.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).</p>	-
	La trame bleue, littorale et marine	<p>D'autre part, la création d'une Fédération Réunionnaise Aquacole (FRA) constituera un acteur nouveau pour intervenir lors de l'élaboration des schémas de gestion des espaces et des milieux (SDAGE, SAR, ...) ainsi que dans les groupes de travail et de réflexion sur la préservation des habitats et des espèces (GEIR notamment). Cette participation de la filière aquacole pourra faciliter le dialogue entre les parties et mieux sensibiliser les producteurs aux enjeux liés à la trame bleue.</p> <p>En conclusion, à court terme (actions 1 à 3), les impacts du plan d'action sur la trame bleue sont nuls voir positifs. Cependant, la mise en œuvre par la suite de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager à prendre en compte.</p>	--	<p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p>	-



	<p>Les menaces pour la biodiversité</p>	<p>Menaces sur la biodiversité marine et terrestre</p>	<p>Dans le cadre de la mise en place du plan prioritaire sur 3 ans, les menaces suivantes pèsent sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d’habitats (ZNIEFF 2, etc.) ; - Coupures des continuités écologiques (surexploitation des cours d’eau + consommation des terrains N du PLU) ; - Pollution des milieux ; - Propagation d’espèces exotiques envahissantes liées à l’aquaculture. 	---	<p>ME : Vigilance sur les installations permettant de contrôler l'échappement des animaux des fermes d'élevage.</p> <p>ME : Pour rappel, les zones classées au PN, en ENS, en protection biotope, en réserves, en ERL, et en ZNIEFF de type 1 sont évitées dans le cadre de l’action 6.</p> <p>MR : Préciser dans l’action 6 du plan d’actions prioritaires qu’un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux écologiques réels du site à aménager.</p> <p>MR : Limiter la consommation de zones N des PLU pour l’installation des exploitations aquacoles.</p> <p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l’eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Limiter l’imperméabilisation des sols sur les projets aquacoles.</p> <p>MR : Limiter l’utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p> <p>MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l’eau, étude d’impact, etc.)</p> <p>MR : Participer aux actions de sensibilisation sur les EEE auprès du grand public et proposer des solutions techniques de récupération des animaux vivants pour éviter leur relâche dans le milieu naturel.</p>	
--	--	--	--	-----	--	--

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
MILIEU HUMAIN	Unités paysagères identitaires	A ce stade, les actions 1 à 12 ne prévoient pas de perturber les unités paysagères côtières, le site de l'ex-ARDA et le Grand Port Maritime étant des sites côtiers d'ores et déjà existants. En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard l'insertion paysagère, notamment au niveau des zones attractives pour les touristes.	-		-	
	Occupation des sols et milieux littoraux	Un lieu d'urbanisation privilégié	--	ME : L'action 11 favorise la covalorisation, ce qui supprime le conflit d'usage des sols. MR : Prendre en compte le zonage et le règlement des PLU pour l'implantation des projets aquacoles	-	
	Occupation des sols et milieux littoraux	Activités agricoles et industrielles	Les actions 1 à 12 visent la remise état de l'aquaculture réunionnaise. Il s'agit du but premier du plan d'actions prioritaires sur 3 ans. Ceci permettra l'essor d'activités agricoles et industrielles sur le territoire réunionnais, notamment au niveau des sites ciblés.	+++		+++
		Attrait touristique	En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard de l'attrait touristique des littoraux.	-		-

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
	Les pressions anthropiques	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager à prendre en compte. Les pressions s'exerçant sur les littoraux (conflits d'usages des sols, de la ressource en eau) seraient aggravées.	--	<p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).</p> <p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.).</p> <p>MR : Prendre en compte le zonage et le règlement des PLU pour l'implantation des projets aquacoles</p>	-
Les pratiques culturelles	Pratiques traditionnelles	Le plan d'actions prioritaires sur 3 ans n'a pas d'incidences notables sur cette thématique.	/		/
Production et consommation énergétiques	Les besoins et ressources en énergie	L'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.	++		++

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
Cadre de vie et santé humaine	Equipements	<p>Les actions 1, 4, 5, 7, 8, 9 et 12 favoriseront le développement des équipements des filières et permettront de fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle scientifique et technique à la filière économie bleue ; - Un accompagnement technique des porteurs de projet ; - Une éclosérie et une pépinière pour faciliter le développement de la filière ; - Un Hub aquacole à l'échelle de l'Océan Indien. 	++		++
	Déchets	<p>Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte de la gestion des déchets. La quantité de déchets émis sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.</p>	/		/
	Santé humaine	<p>La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des nuisances olfactives/sonores en fonction de la localisation de ces structures par rapport aux zones urbanisées ; - Des incidences négatives sur la santé des populations en cas de pollution des milieux. 	--	<p>MR : Prendre en compte les enjeux des zones d'ores et déjà urbanisées dans la conception des projets (distance avec les résidences, etc.).</p> <p>MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).</p>	/
	Ambiance sonore		/		/

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
	Ambiance olfactive		--	<p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.).</p>	/
	Mobilité	Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion sur 3 ans, le trafic lié aux transports des marchandises sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.	/		/
Production halieutique et autonomie alimentaire	L'aquaculture, une filière peu développée	Les études de marché de la consommation des produits aquacoles et des débouchés (actions 3 notamment) permettront de mieux clarifier l'importance économique que pourra être donnée à cette filière, et donc justifier de l'intérêt de son développement dans le tissu socio-économique local. Il sera cependant nécessaire que cette étude ne s'affranchisse pas des impacts potentiels de certaines filières sur la biodiversité (EEE, pathogènes, ...).	+++		+++
	Apports protéiques et autonomie alimentaire		+++		+++
Les risques technologiques	Les risques technologiques	<p>La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'exploitation aquacole classée ICPE en milieu urbanisé ; - L'installation d'exploitation aquacole à proximité d'ICPE existante ou de sols d'ores et déjà pollués. 	--	<p>MR : Prendre en compte les périmètres des ICPE existantes pour diminuer les risques technologiques.</p> <p>MR : Réaliser les études réglementaires liées au statut ICPE pour les systèmes aquacoles concernés.</p>	-

5. – Recommandation pour les projets aquacoles à venir et pour les actions du plan de développement stratégique 2021 – 2030

Sources :

- FAO. <https://www.fao.org/3/X6941E/x6941e07.htm> (consulté en juillet 2022)
- FranceAgriMer. Etude sur la pisciculture en circuit « recirculé ». Rapport final ; 2019. 96 p.
- Guide des espèces. <https://guidedesespeces.org/> (consulté en juillet 2022)
- Institut Supérieur des Pêches Maritimes. A. REGRAGUI. L'impact de l'aquaculture sur l'environnement. 2020. 16 p.
- Ministère de la Transition écologique et solidaire. Préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. Juin 2020. 212 p.
- Reef resilience. <https://reefresilience.org/fr/management-strategies/aquaculture/environmental-impacts-and-mitigation/> (consulté en juillet 2022)

Enfin, quelques recommandations générales pour la conception des projets aquacoles sont à prendre en compte pour limiter les effets négatifs sur l'environnement :

- ✓ Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.) ;
- ✓ Limiter la quantité d'aliment distribuée et avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage ;
- ✓ Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques ;
- ✓ Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité ;
- ✓ Prendre en compte les corridors écologiques et les éléments du milieu (courants, habitats, profondeur, etc.) ;
- ✓ Favoriser le recyclage des eaux, le contrôle de la teneur en éléments chimiques et le traitement des eaux au sein des circuits fermés ;
- ✓ Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable ;
- ✓ Limiter les nuisances olfactives et sonores ;
- ✓ Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères et aux aléas naturels des sites.
- ✓ Surveiller la qualité de l'eau environnante et garantir le suivi, la maintenance et l'entretien des installations.

Le tableau suivant synthétise les impacts potentiels de l'aquaculture sur l'environnement.

TABLEAU 31 : POSSIBLES INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MOYENS D'ATTENUATION - SOURCE : CYATHEA - AVIS ENVIRONNEMENTAL

THEMATIQUE	INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES	MOYENS D'ATTENUATION
Stocks de poissons sauvages	La compétitivité alimentaire et la pollution génétique des poissons d'élevage échappés des cages avec les populations sauvages.	<i>Le suivi, la maintenance et l'entretien des cages.</i>
	Les aliments conçus à partir de poissons sauvages.	<i>Privilégier des poissons omnivores et des sources d'alimentation durables (co-produits de transformation, autres systèmes aquacoles annexes, insectes, algues, etc.).</i>
	La capture de juvéniles ou des poissons en milieu naturel.	<i>Se procurer des alevins/ poissons ne provenant pas de la surpêche. Favoriser les croisements à partir des profils génétiques internes en veillant à éviter toute consanguinité.</i>

THEMATIQUE	INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES	MOYENS D'ATTENUATION
	Les blessures ou la mort des espèces sauvages dues aux filets des cages océaniques.	<i>Installer les cages loin des corridors de migration marins et des frayères. Travailler sur le design des filets.</i>
Habitats	<p>La destruction des habitats et la modification de la dynamique hydro-sédimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par dérivation à partir d'un barrage ou par pompage sur les cours d'eau ; • Par les installations dans les plans d'eau en eau douce : étangs, lacs de barrages, en pleine eau ou en cages ou dans les eaux saumâtres, • Par installation d'élevages à terre (pompage) ou en cages en pleine mer en eau marine ; • Par la salinisation des eaux souterraines et des sols, liée à la baisse de la nappe phréatique. 	<p><i>Respecter les zones de protection écologiques et intégrer dans les actions/conception la trame verte et bleue.</i></p> <p><i>Installer les cages loin des récifs coralliens, des herbiers et en prenant en compte les courants.</i></p>
Qualité de l'eau	<p>L'augmentation des composés liés au métabolisme du poisson, tels que les déchets organiques, la matière en suspension, les composés azotés, le phosphore. Ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux ou la pollution des fonds par l'accumulation des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes.</p> <hr/> <p>Le changement de la température de l'eau par l'activité biologique.</p> <hr/> <p>Le changement du pH selon le métabolisme du poisson et la capacité tampon de l'eau.</p> <hr/> <p>La pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques liées à l'utilisation de produits chimiques : antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.</p>	<p><i>La composition, la digestibilité et le taux de conversion des aliments conditionnent en grande partie le niveau des rejets dus à l'activité aquacole, et donc la libération dans le milieu naturel de matières organiques et de nutriments. La quantité utilisée doit être limitée et adaptée à la taille de l'élevage. En outre, la charge que représente l'aquaculture doit être adaptée aux capacités du milieu.</i></p> <p><i>Certains systèmes fonctionnent en circuit fermé permettant un recyclage des eaux, un contrôle de la teneur en éléments chimiques et un traitement des eaux optimisé.</i></p> <p><i>La qualité de l'eau environnante doit être surveillée et les systèmes aquacoles entretenus régulièrement pour prévenir les risques.</i></p>
Maladies	<p>L'aquaculture peut favoriser la diffusion de parasites et de maladies qui peuvent affecter les populations sauvages à proximité. Cela est souvent lié à une concentration trop importante d'individus au sein des élevages. Les élevages peuvent tenir le rôle d'incubateurs à germes initialement présents dans le milieu.</p>	<p><i>Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</i></p> <p><i>Avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage.</i></p> <p><i>Entretenir les filets.</i></p>

THEMATIQUE	INCIDENCES DES SYSTEMES AQUACOLES	MOYENS D'ATTENUATION
	Les filets peuvent réduire le courant et héberger les parasites, augmentant les risques.	<i>Assurer une distance suffisante entre les individus.</i> <i>Favoriser le bien-être animal et limiter les facteurs de stress.</i>
Consommation d'énergie	Dans le cas de circuit fermé, la consommation d'énergie peut être importante.	<i>Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable.</i>
Autres nuisances	Les équipements des systèmes de recirculation de l'eau sont susceptibles de générer du bruit . Les moteurs de embarcations pour les systèmes en mer génèrent des nuisances sonores pour la biodiversité marine. Des répulsifs acoustiques permettent de limiter les prédatons en milieu marin. Les boues liquides représentent le risque principal d'impact olfactif auprès du voisinage. L'incidence paysagère des systèmes d'élevage peut être non négligeable.	<i>Positionner les systèmes bruyants en intérieur.</i> <i>Remplacer les systèmes d'air pulsé par des nettoyeurs de surface.</i> <i>Prendre en compte la biodiversité du site lors du choix des répulsifs acoustiques.</i> <i>Couvrir les cuves de décantation des boues et garantir un système de séchage continu.</i> <i>Adapter l'aquaculture aux sensibilités paysagères des sites.</i>

Les paramètres des systèmes aquacoles pouvant faire l'objet de contraintes réglementaires en lien avec le code de l'environnements sont :

- Les critères ICPE ;
- Les rejets impliqués par les systèmes aquacoles ;
- L'imperméabilisation des sols engendrée par les installations ;
- L'utilisation d'eau par les circuits ouverts ;
- L'énergie utilisée ;
- Les nuisances (bruit/ pollution) ;
- Le choix des espèces et leurs impacts biologiques.

Il a été choisi de détailler les points de vigilance à porter aux projets dans le cas où ceux-ci s'implanteraient dans une zone « sous condition » (en orange). Le tableau ci-dessous regroupe les enjeux à prendre en compte pour les différents zonages.

TABEAU 32 : ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE AU STADE CONCEPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS AQUACOLES

Règlements potentiellement contraignants pour les projets aquacoles	Enjeux à prendre en compte par les porteurs de projets
ICPE	A partir de 20 tonnes produites par an, une pisciculture relève du régime de l'autorisation ICPE, et de l'évaluation environnementale au cas par cas, impliquant des procédures environnementales indispensables mais parfois complexes et des délais d'instruction relativement longs (plus d'un an à partir du dépôt de la demande). En 2017, il a été acté au Comité interministériel de la mer (CIMER) une concertation pour aboutir à des propositions de modifications des nomenclatures ICPE et IOTA s'appliquant aux piscicultures, afin de simplifier les procédures administratives pour permettre l'expression du potentiel de développement du secteur tout en assurant le maintien d'un haut niveau de protection de l'environnement. Pour cela, s'est constitué un groupe de travail comprenant les représentants professionnels de la pisciculture, l'institut technique ITAVI et des représentants des administrations centrales (DGPR, DEB, DPMA) et déconcentrées (DDPP, DDT, DREAL). Suite aux conclusions

Règlements potentiellement contraignants pour les projets aquacoles	Enjeux à prendre en compte par les porteurs de projets
	<p>de ce groupe de travail, le CIMER 2018 a adopté la mesure 20 prévoyant que les seuils de la rubrique ICPE spécifique aux piscicultures devaient être revus, pour aboutir suite à l'adoption de la mesure B.1.2 du CIMER 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un régime d'enregistrement ICPE (autorisation allégée) pour les piscicultures à partir de 20 t jusqu'à un seuil d'autorisation à 100t, conditionné à un confortement juridique des piscicultures concernées. Ce régime, plus simple et moins coûteux que celui de l'autorisation, prévoirait une justification de conformité aux prescriptions techniques et une description des incidences notables sur l'environnement conforme à la directive étude d'impact, ainsi qu'une consultation simplifiée du public plutôt qu'une enquête publique systématique. Il est aussi protecteur car le préfet peut en fonction de la sensibilité, du dossier décider de basculer en autorisation environnementale. La décision du CIMER précise que ce régime d'enregistrement est conditionné en parallèle à un avancement significatif du confortement juridique des piscicultures concernées. - Augmentation du seuil de l'autorisation ICPE, aujourd'hui fixé à 20 t par an, à 100t.
Zone N	<p>En zone N, la norme est le principe d'inconstructibilité dans un but de sauvegarde du territoire. La zone N est une zone de protection, motivée par la qualité des sites, espaces ou milieux naturels et les paysages, ainsi que la protection du risque d'inondation. Toute urbanisation en est exclue, en revanche l'exploitation des terres pour l'agriculture peut s'y poursuivre. Les constructions, installations et/ou équipements techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif peuvent y être admis sous réserve de ne pas porter atteinte à la préservation de ces espaces ou milieu. De même, peuvent être admis les chemins piétonniers et les objets de mobilier urbain destinés à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux (bancs, parcours sportifs, etc.).</p> <p>La réglementation en zone N des PLU est spécifique à chaque commune. Il s'agira de faire une étude au cas par cas pour chaque projet.</p>
Zone AU	<p>Les zones « AU » sont destinées à être urbanisées à plus ou moins long terme. Mais à la différence des zones urbaines constructibles de suite, la zone d'urbanisation dite AU doit faire l'objet d'une opération d'ensemble. Les zones à urbaniser n'obèrent pas les circulations des engins agricoles. L'outil de production agricole des exploitations n'est pas compromis par une option d'urbanisme ou d'aménagement comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une future zone d'habitations ou d'activités trop proche d'un bâtiment d'élevage - une future zone d'urbanisation trop importante et remettant en cause une exploitation agricole - une consommation d'espace trop importante ou mal localisée au regard du SCoT. <p>La réglementation en zone AU des PLU est spécifique à chaque commune. Il s'agira de faire une étude au cas par cas pour chaque projet.</p>
Zone U	<p>La zone U n'est pas destinée à la vocation. Cependant, des projets adaptés à un contexte urbain (AMTI, agriculture urbaine intégrant des élevages de poissons, etc.) pourraient y voir le jour.</p> <p>La réglementation en zone U des PLU est spécifique à chaque commune. Il s'agira de faire une étude au cas par cas pour chaque projet.</p>
PPR	<p>Les Périmètres de protection rapprochée (PPR) constituent des zones à proximité des points de captage, où les activités sont contraintes pour la protection de la ressource en eau potable. Sur les PPR sont par exemple interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La création d'exploitation agricole ; ○ L'utilisation de produits phytosanitaires ; ○ Le pacage des animaux ; ○ La création de bâtiments d'élevage ; ○ Le rejet d'eaux contaminés par les animaux ; ○ Le déclassement de zone N (sauf Nt) ; ○ La création de construction en zone N ; ○ Les ICPE ;

Règlements potentiellement contraignants pour les projets aquacoles	Enjeux à prendre en compte par les porteurs de projets
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les modifications des lits de ravine et leurs berges ; ○ Les forages, puits, galeries ou captages autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable d'une collectivité et autres que ceux nécessaires à l'exploitation ou à la surveillance des ouvrages destinés à la consommation humaine ; ○ Les rejets des eaux pluviales brutes ou épurées ; ○ Le stockage, le déversement, l'épandage, l'enfouissement ou le dépôt de matières fermentescibles ; ○ L'infiltration des eaux usées brutes ou épurées. <p>La compatibilité de chaque projet à ces interdictions devra être analysée au cas par cas.</p>
ZSR	<p>Les Zones de Surveillance Renforcée attirent l'attention des services de l'Etat sur les enjeux de protection de la ressource en eau potable. Elles ne font pas l'objet des contraintes particulières mais supposent une prise en compte dans la conception des projets du respect de cette ressource.</p>
Conservatoire du littoral	<p>Le Conservatoire du littoral est un établissement public d'État. Il achète des terrains sur les littoraux maritimes et des grands lacs pour les préserver irréversiblement et en permettre l'accès du public. Ces terrains sont restaurés et aménagés pour maintenir la richesse biologique, esthétique et identitaire du littoral. Le Conservatoire du littoral accompagne aussi les évolutions du rivage associées au changement climatique et aux risques naturels. Le Conservatoire du littoral, en recevant la mission de préserver les équilibres écologiques et les sites, y préserve l'agriculture déjà présente dans l'entretien de nombreux territoires d'intérêt biologique ou culturel. Résolument tourné vers les solutions d'avenir, il est persuadé qu'agriculture et protection des sites sont en partie liées dans la sauvegarde de cet espace littoral. Il a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ; ● Privilégier les projets expérimentaux ; ● Préserver les entités agricoles dans les secteurs menacés ; ● Redynamiser des micro filières en déprise ; ● Progresser dans la certification environnementale ; ● Cultiver le dialogue avec le monde agricole. <p>Le Conservatoire expérimente en lien avec la profession agricole des modèles de production construits autour des potentialités du milieu, dans le contexte du changement climatique. Les leviers d'intervention sont de natures différentes : économiser la ressource en eau, diminuer le recours à la chimie, etc. Il accompagne et encourage les agriculteurs à opter pour des modèles agricoles qui peuvent s'adapter à ces évolutions et visent à tirer le meilleur des ressources naturelles sans les dégrader. Il favorise aussi les agricultures intégrées aux territoires (circuits courts et diversification) dans le respect de la diversité de ses sites.</p> <p>La compatibilité des projets avec les volontés du Conservatoire du littoral sera évaluée au cas par cas avec les gestionnaires des sites.</p>
PPRL et PPRN	<p>A minima, respecter le règlement du PPRN de la commune concernée et éviter toute installation en aléas forts risques naturels.</p>
Présence d'espèces protégées	<p>Des expertises écologiques détermineront l'impact des systèmes sur la biodiversité. En cas de perturbation ou de destruction d'espèces protégées, des procédures spécifiques seront à entreprendre : dossier de demande de dérogation espèces protégées, étude d'impact, etc.</p>

D'autres paramètres sont déterminant dans l'acceptation des potentiels projets agricoles. Ils sont listés dans le tableau ci-après.

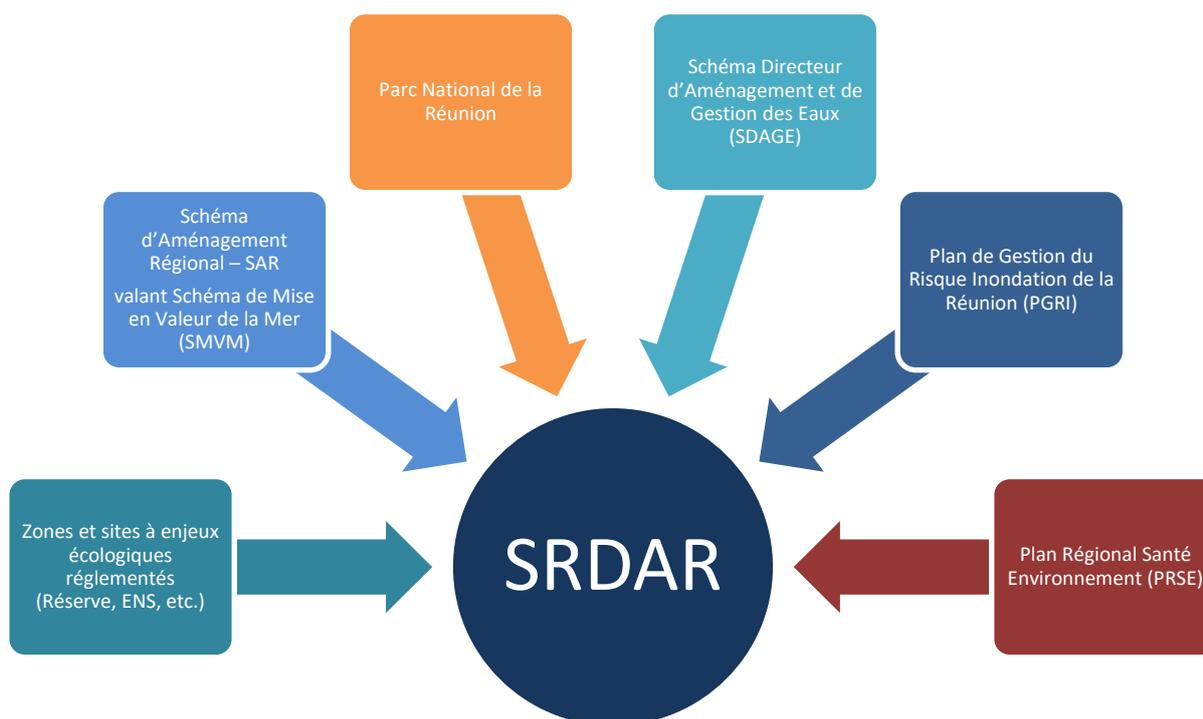
Autres paramètres	Enjeux à prendre en compte
Nuisances sonores, visuelles et olfactives	<p>Les équipements des systèmes de recirculation de l'eau ainsi que les embarcations pour l'aquaculture en mer sont susceptibles de générer du bruit. De plus, les boues liquides représentent un risque d'impact olfactif sur le voisinage.</p> <p>Enfin, l'incidence paysagère des systèmes d'élevage peut être non négligeable.</p>
Pollutions	<p>Des déchets organiques, de la matière en suspension, des composés azotés et du phosphore sont susceptibles d'être produits par les systèmes aquacoles. Si non traités en sortie des circuits, ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux ou la pollution des fonds par l'accumulation des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes. De plus, la température et le pH de l'eau en sortie, influencés par l'activité biologique, peuvent entraîner un déséquilibre du milieu naturel. Enfin, la pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques peuvent être liées à l'utilisation de produits chimiques (antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera portée à la nature et à la quantité d'intrants utilisés ainsi qu'aux systèmes de recyclage envisagés. La qualité de l'eau environnante doit être surveillée et les systèmes aquacoles entretenus régulièrement pour prévenir les risques.</p>
Utilisation d'énergie	<p>Dans le cas de circuit fermé, la consommation d'énergie peut être importante. Favoriser les systèmes à basse consommation énergétique et capables de produire une énergie à partir de source d'énergie renouvelable seront à privilégier.</p>

Chaque projet d'installation fera l'objet d'une évaluation individuelle prenant en compte les particularités de son site d'implantation et la complexité des modalités du système aquacole envisagé.

6. – Solutions de substitutions envisagées, choix et raisons pour lesquelles la programmation a été retenue

6.1 Éléments pris en compte pour la définition du plan d'actions prioritaires sur 3 ans

Afin d'établir la stratégie, plusieurs composantes sont prises en considération, dont notamment des plans/programmes nationaux et régionaux dont notamment :



Il tient également compte de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

6.2 La prise en compte du contexte environnemental du territoire réunionnais

La prise en compte des spécificités du territoire peut se décliner en trois volets :

- **le contexte insulaire, économique et démographique particulier de la Réunion**, qui impose une adaptation des objectifs de certains plans/schémas et programmes définis à l'échelle nationale. Le présent SRDAR est tourné vers le milieu continental et se focaliser pour le moment sur un plan d'actions prioritaires sur 3 ans.
- **la disponibilité ou non de certaines données** : à titre d'exemple, un premier travail de recensement d'exploitations aquacoles effectifs sur le territoire réunionnais a été réalisé et cartographié par le lot 1.
- **La prise en compte des spécificités environnementales de la Réunion** : Les spécificités des sites ciblés ont été indiquées afin d'affiner les zones appropriées pour le développement de l'aquaculture.

TABLEAU 33 : FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE SUR LES SITES (SOURCE : CYATHEA, JUILLET 2022)

SITES PROPICES CIBLES	FAISABILITE	CRITERES DE FAISABILITE
1. La Plaine du Gol	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
2. La Rivière Saint-Louis	Moyen	Prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, au PPR, des cours d'eau, des corridors écologiques, de l'activité agricole existante
3. La Plaine de Saint-André	Moyen	Prise en compte de l'aléa inondation, des eaux souterraines, de la stratégie du CDL, des corridors écologiques des eaux douces et saumâtres
4. La Plaine de l'étang de Saint-Paul - Cambaie	Faible à Moyen	Prise en compte du plan de gestion de la RNNESP, de la stratégie du CDL, des ZSR/ PPR, intégration au plan de développement de la Plaine Chabrier
5. Sainte-Rose – Site EDF	Faible à Moyen	Sous réserve d'un accord partenarial avec EDF, prise en compte de l'éloignement, de l'aire d'adhésion au Parc National, de la ZNIEFF marine
6. Saint-Pierre - SWAC	Moyen	Prise en compte de l'urbanisation, prise en compte de la sensibilité des eaux marines côtières (rejet et EEE)
7. Baie de Saint-Paul	Faible	Prise en compte de la sensibilité des milieux marins et des déséquilibres écologiques (risques requins)

6.3 La concertation avec différents acteurs participant à l'élaboration du plan d'actions prioritaires

Un grand nombre d'acteurs (élus, services, acteurs du territoire, grand public, institut scientifique, etc.) a également été associé à cette élaboration dans le cadre de la concertation : COPIL, COTECH, entretiens bilatéraux, réalisation de 7 groupes de travail, etc.

Les groupes de travail (GT) ont été organisés entre novembre 2022 et décembre 2022. Ceux-ci concernaient :

- GT1 : foncier ;
- GT2 : organisation filière & marchés ;
- GT3 : centre technique & RDI ;
- GT4 : énergie & aquaculture ;
- GT5 : formation ;
- GT6 : alimentation durable ;
- GT7 : coopération.

117 personnes ont été rencontrées pour des entretiens par Alvi Management en 2022. La liste de ces personnes sont listées en annexe 6 du rapport intermédiaire – Etat des lieux et sites propices (source : Alvi Management, 2022). Un extrait de cette liste est disponible ci-dessous :

SRDAR LA REUNION 2022	QUI	Alvi Management des Poissons et des Hommes	QUAND	TYPE	
1	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	10 mars 22	VISIO
2	ok	Marie-Noelle SINAMA	INSTITUT BLEU	10 mars 22	VISIO
3	ok	Marine GARCIA - JASPERS	DMSOI	10 mars 22	VISIO
4	ok	Cyrille CARMEGOM	REGION La Réunion	10 mars 22	VISIO
5	ok	Stéphane RIVALLANT	DMSOI	6 avril	VISIO
6	ok	Sandrine BANSIERE	DAAF salim	13 avril	VISIO
7	ok	Stéphane BATY	DAAF statistiques	13 avril	VISIO
8	ok	Pierre TESSIER	REGION SIG	13 avril	VISIO
9	ok	Joe CADET	REGION SIG	13 avril	VISIO
10	ok	Cyril CATHERINE	REGION SIG	13 avril	VISIO
11	ok	Laurence PROVOT	DEAL	13 avril	VISIO
12	ok	Pierre Tessier	Conseil Régional - SIG	13-avr.	VISIO
13	ok	Joe Cadet	Conseil Régional - SIG	13-avr.	VISIO

Suite aux échanges/COPIIL/COTECH/GT menés avec les différents acteurs, une proposition de plan d'actions prioritaires sur 3 ans a été proposé avec pour priorité le relancement de la filière aquacole sur le territoire réunionnais.

La rédaction du document a conduit à la proposition de la structure suivante :

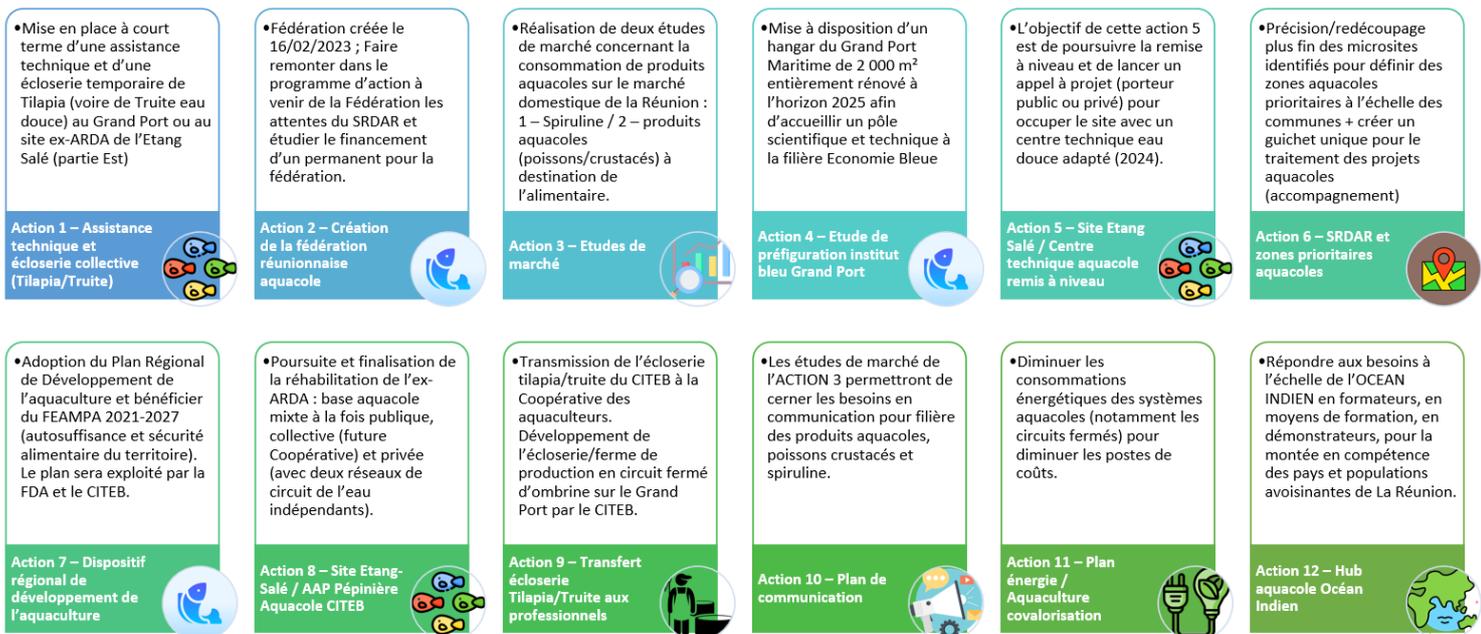


FIGURE 68 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES (SOURCE : CYATHEA 2023 – PRESENTATION EE COPIL 26/04/2023)

Implication de l'évaluateur environnementale dans cette chaîne décisionnelle

Cyathea et OCEA Consult', chargés de l'évaluation environnementale ont été intégrés dans le processus d'élaboration du plan d'actions prioritaires au regard de l'action 6. En effet, notre bureau d'études a participé à plusieurs réunions de travail relatives au choix des sites ciblés. Nous avons également assisté à des GT (foncier et coopération).

7. – Recommandation pour l'intégration de la dimension environnementale dans la rédaction du plan de développement stratégique de 2021-2030

Sources : SDAGE Réunion 2022-2027, SAR Réunion, EUROPA.EU, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Pour rappel, le programme d'action et du plan de développement stratégique 2021-2030 n'est pas encore rédigé et validé. Le présent chapitre vise à apporter quelques pistes de réflexions (à approfondir avec les acteurs de la filière) pouvant être utilisées pour la rédaction des ambitions/orientations du plan de développement stratégique à venir.

Les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne, publiées en mai 2021, pour le développement durable de l'aquaculture identifient les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre pour permettre le développement des filières aquacoles.

Par ailleurs, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la Commission a adopté des orientations stratégiques pour une **aquaculture européenne durable et compétitive**.

Elles fixent quatre objectifs interdépendants pour la poursuite du développement de l'aquaculture dans l'UE :

- renforcer la résilience et la compétitivité,
- participer à la transition écologique,
- garantir l'acceptation sociale et l'information des consommateurs,
- renforcer les connaissances et l'innovation.

Les orientations proposées soutiendront également une augmentation sensible de **l'aquaculture biologique** au niveau de l'UE. Comme indiqué dans le plan d'action pour la production biologique publié récemment, la production aquacole biologique reste un secteur relativement nouveau, mais présente un important potentiel de croissance.

La stratégie nationale aquacole se présente alors sous la forme de huit fiches actions pour huit thématiques transversales à toutes les filières, définies en se basant sur les lignes directrices de la Commission, et portées par le programme opérationnel du FEAMPA. Celles-ci sont globalement les suivantes :

- simplification des procédures administratives,
- planification spatiale,
- santé et bien-être animal,
- performance environnementale,
- changement climatique,
- innovation, collecte des données et communication.

Il s'agira donc de décliner au travers de ces indications des orientations stratégiques adaptées au territoire réunionnais dans le cadre du plan de développement stratégique du SRDAR.

Pour rappel, les orientations fondamentales du SDAGE de la Réunion de 2022 – 2030 sont les suivantes :

- Orientation Fondamentale 1 : Intégrer la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique,
- Orientation Fondamentale 2 : Préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins,
- Orientation Fondamentale 3 : Préserver et rétablir les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité,
- Orientation Fondamentale 4 : Réduire et maîtriser les pollutions,
- Orientation Fondamentale 5 : Adapter la gouvernance, les financements et la communication en vue de l'atteinte des objectifs de bon état.

De plus, les 4 grands objectifs du SAR-SMVM sont les suivants :

- Répondre aux besoins d'une population croissante tout en protégeant les espaces naturels et agricoles ;

- Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain ;
- Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire ;
- Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques : constats et prescriptions en matière de développement urbain.

Il intègre le volet Schéma de Mise en Valeur de la Mer dont les trois objectifs sont :

- Protéger les écosystèmes littoraux.
- Organiser les activités littorales.
- Contenir le développement urbain.

Ainsi, au-delà de l'aspect « aquaculture biologique » qu'il serait intéressant d'approfondir avec les professionnels techniques et les structures d'encadrement de la filière, il sera nécessaire, au regard du volet environnement, de prendre en compte :

- **la vulnérabilité du territoire face au changement climatique ;**
- **la préservation des milieux (notamment naturels et agricoles) ;**
- **le développement des structures aquacoles respectueuses de l'environnement et répondant aux demandes des populations (énergie, cadre de vie, etc.)**

Ces points sont schématisés sur la figure suivante :



FIGURE 69 : INDICATION DES DOCUMENTS/ORIENTATIONS STRATEGIQUES A PRENDRE EN COMPTE ET A INTEGRER DANS LE SRDAR SUR LE LONG TERME

En synthétisant les éléments ci-dessus, il est alors possible d'intégrer dans le plan de développement stratégique du SRDAR à venir des orientations spécifiques au volet « environnement » ayant pour objectif le développement d'une aquaculture durable.

Une proposition d'orientation en ce sens, qui sera à préciser/retravailler par la suite, est proposée ci-dessous. Celle-ci (lorsqu'elle sera coconstruite avec les acteurs de la filière et validée par les parties prenantes) soulignerait alors l'ambition de la prise en compte concrète des enjeux environnementaux par le SRDAR à travers un pilier dédié du plan de développement à venir.

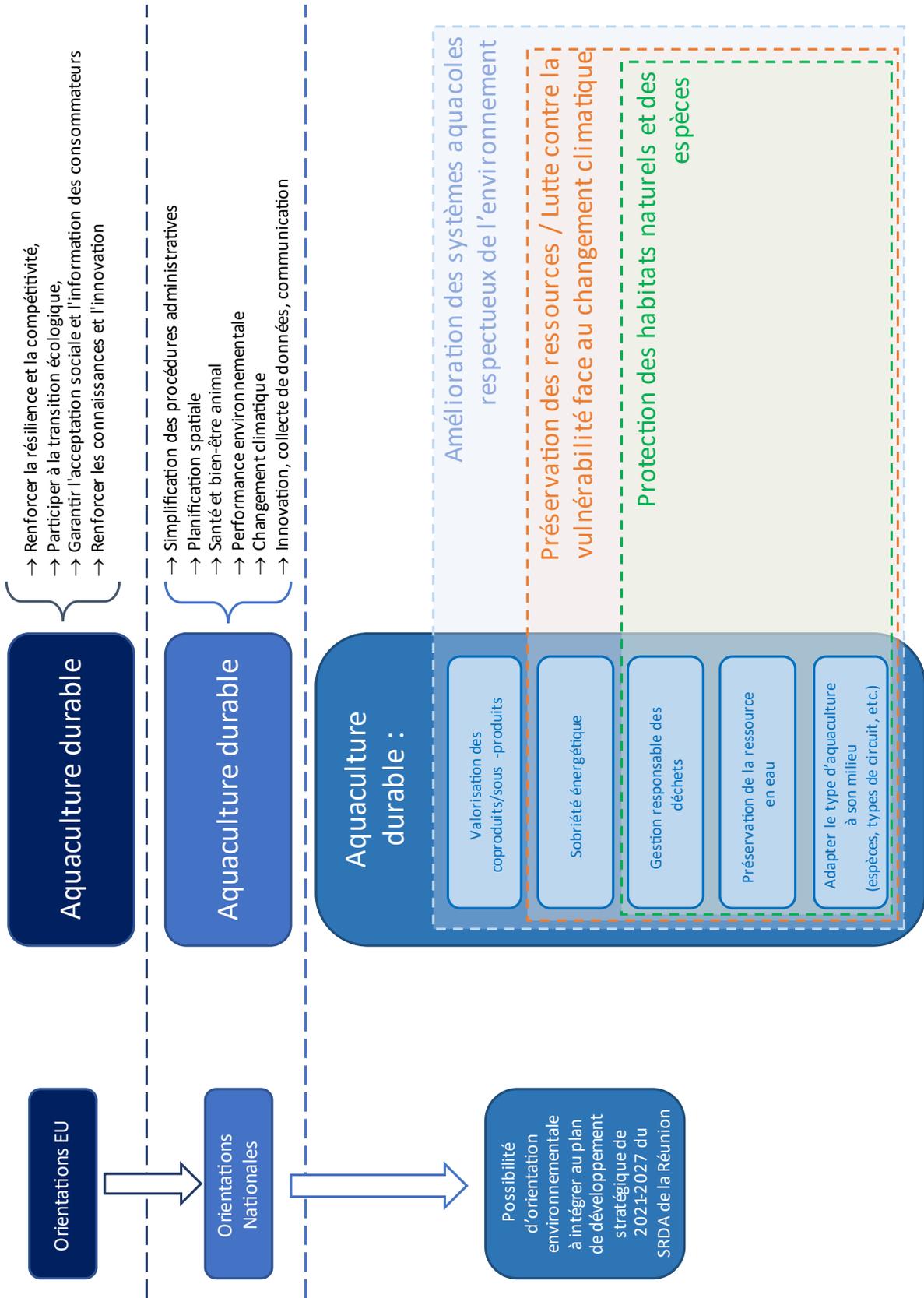


FIGURE 70 : PISTES ET EXEMPLES POUR UNE INTEGRATION DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ORIENTATIONS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE 2021-2030 DU SRDAR

8. – Présentation du processus itératif de l'évaluation environnementale du SRDAR

La figure ci-dessous illustre la co-construction des documents. L'état initial a permis de définir plus finement les sites ciblés.

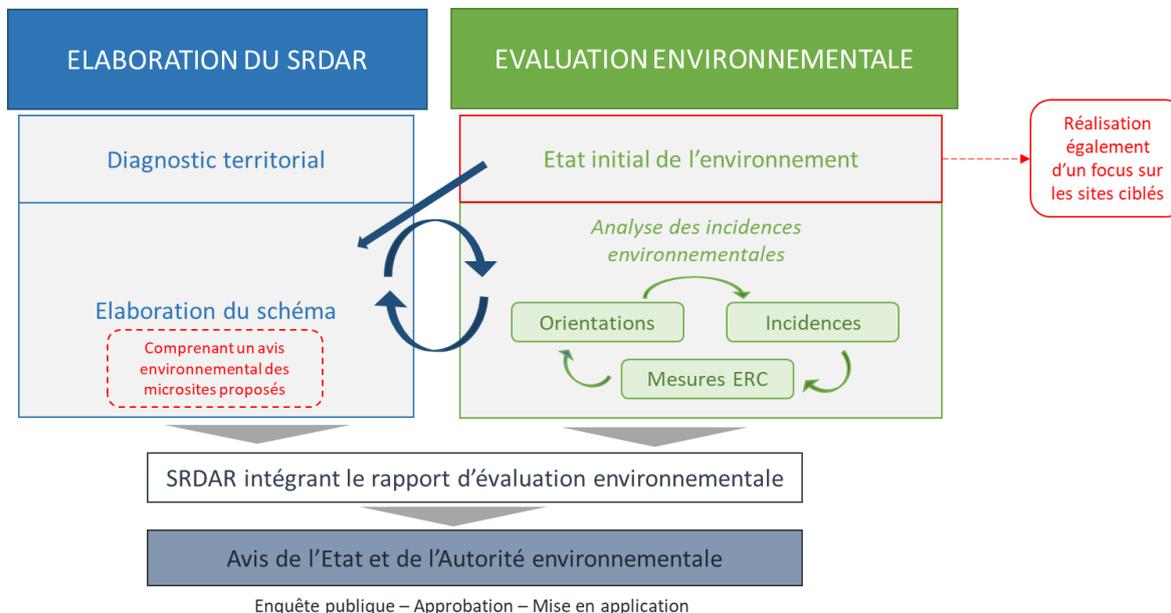


FIGURE 71 : PRINCIPE ITERATIF ET CONSTRUCTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (SOURCE : CYATHEA 2023)

La méthodologie déployée par ALVI (Lot 1) propose l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture sur le territoire réunionnais. Cette méthodologie a été validée par les professionnels durant le COTECH du 24 juin 2022. L'approche MICRO consiste en la définition d'une liste non exhaustive de sites ciblés pouvant porter des projets aquacoles. Les espaces propices à l'aquaculture de petite échelle hors-sol, potentiellement adaptée à un milieu urbanisé, n'ont pas été étudiés dans cette démarche.

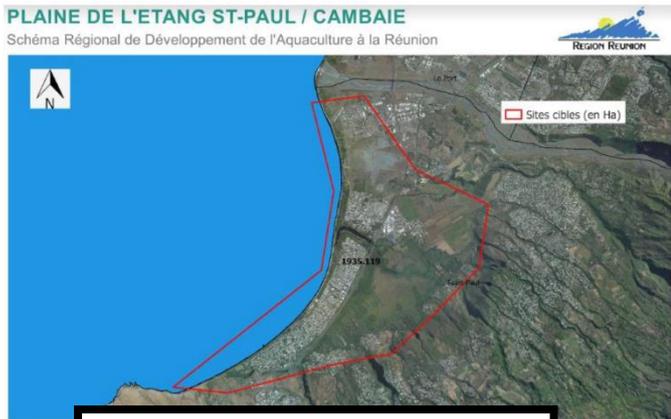
Le lot 2 a mis en avant les enjeux environnementaux susceptibles de contraindre l'installation de futurs sites aquacoles de taille industrielle sur les sites propices ciblés. Il ne sera traité ici que les restrictions pouvant s'appliquer aux installations de taille industrielle, celles étant de taille artisanale devant être traitées au cas par cas.

Il a été choisi de distinguer deux niveaux d'enjeu pour définir des zones d'interdiction/sous conditions :

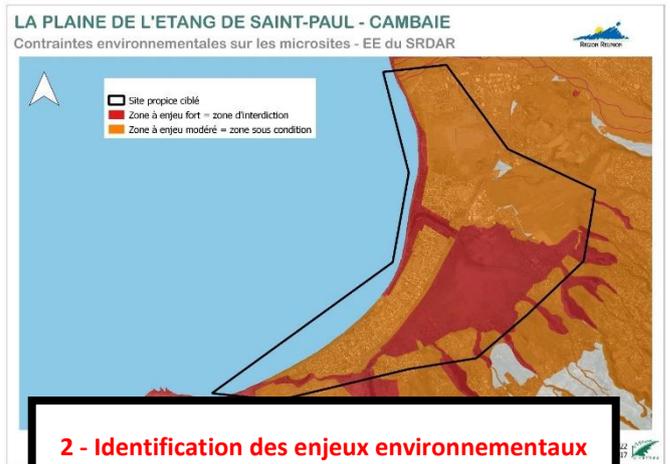
- Le niveau d'enjeu fort correspondant aux zones d'interdiction (en rouge). Il tient compte des Espaces Remarquables du Littoral répertoriés au Schéma d'Aménagement Régional de 2010, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les Espaces Naturels Sensibles, le cœur du Parc National et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 ;
- Le niveau d'enjeu modéré correspondant à des zones imposant des conditions pour les futures exploitations aquacoles (en orange). Il tient compte des aléas élevés mouvement de terrain et inondation, les sites classés, les zones Naturelles (N), Urbaines (U) et à urbaniser (AU), les Zones de Surveillance Renforcée (ZSR), les Périmètres de Protection Rapproché (PPR) et les parcelles du Conservatoire du Littoral.

Les cartes présentées dans le chapitre 2.8 représentent les enjeux sur les sites propices ciblés. Cette analyse vient en complément de l'avis environnemental détaillant les éléments environnementaux à prendre en compte pour chacun des sites propices ciblés (annexe du SRDAR). Ces cartes sont associées à des tableaux décrivant les particularités des sites. Un système de notation décrit ci-dessous permet de mettre en lumière pour chaque thématique le niveau d'enjeu sur le site ciblé.

Ces éléments ont été pris en compte dans la redéfinition des sites ciblés ci-dessous :



1 - Proposition de site ciblé par ALVI



2 - Identification des enjeux environnementaux sur le site ciblé par Cyathea

- Zone à enjeu fort**
- ERL (SAR)
 - APPB
 - ENS
 - Cœur de PN
 - ZNIEFF 1

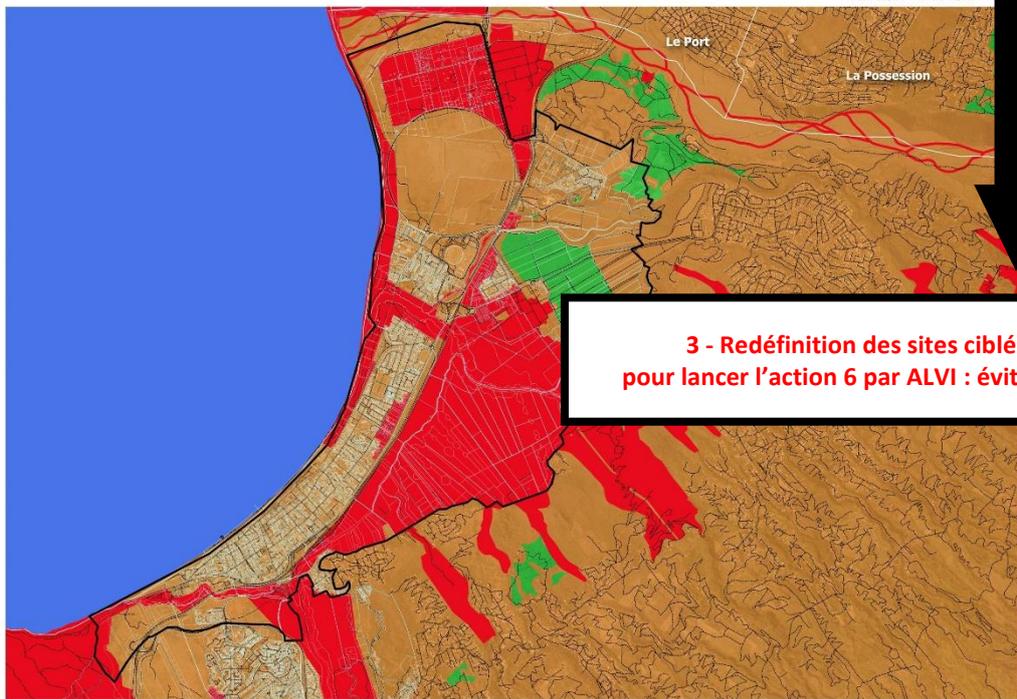
- Zone à enjeu modéré**
- Aléas élevés MVT/Inondation
 - Sites classés
 - Les zones N, AU et U
 - Les ZSR et PPR de captages/forages
 - Les parcelles du CDL

SRDAR - Sites ciblés - Etang Saint-Paul - Cambaie

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion

Légende

- Site ciblé
- Parcels cadastrales
- Voies d'accès
- Zones
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



3 - Redéfinition des sites ciblés pour lancer l'action 6 par ALVI : évitement



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



FIGURE 72 : PRINCIPE ITERATIF ET DEFINITION DES SITES CIBLES DU SRDAR (SOURCE : CYATHEA 2023)

Le même procédé a été utilisé sur les sites ciblés ci-dessous :





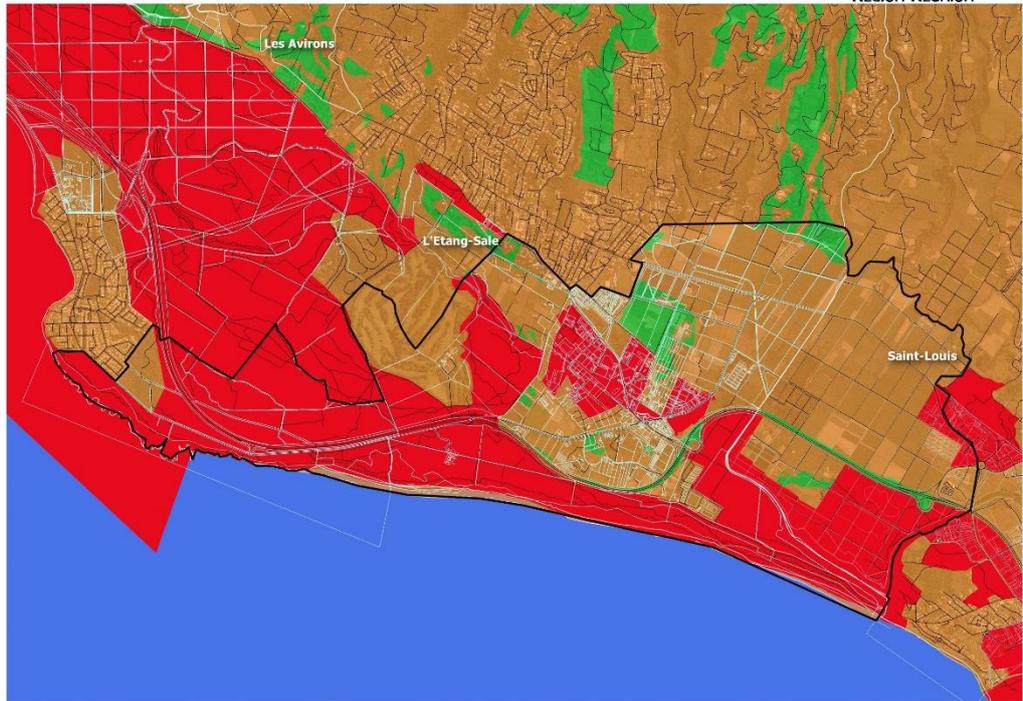
SRDAR - Sites ciblés - Plaine du Gol

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOOrtho2017, IGNBDTopo2022



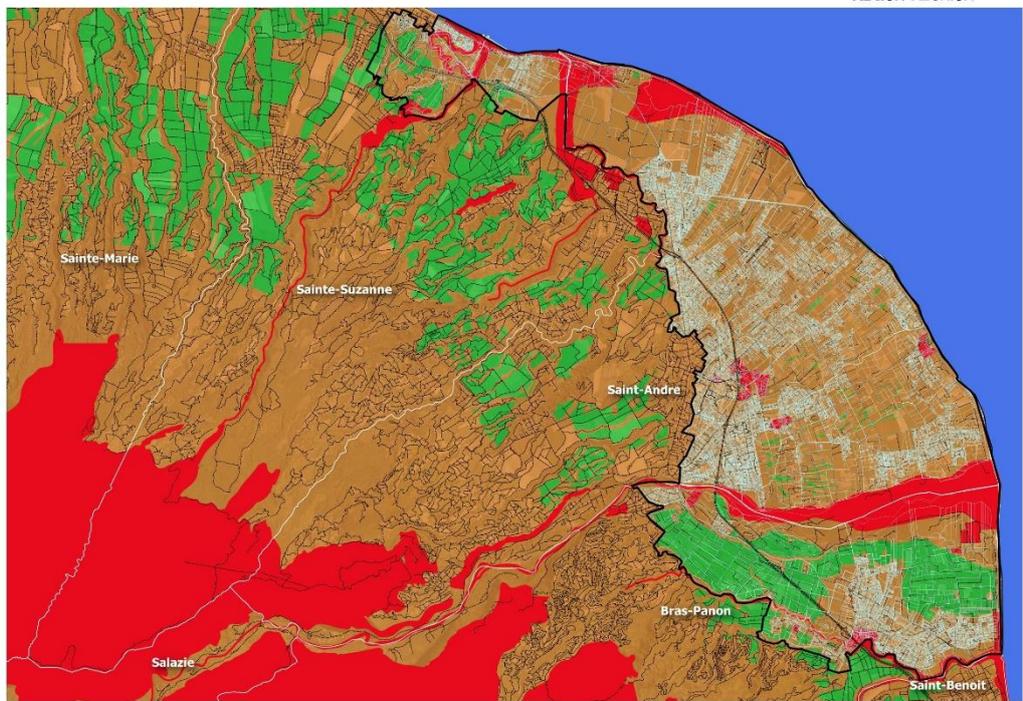
SRDAR - Sites ciblés - Plaine de Saint-André

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOOrtho2017, IGNBDTopo2022



FIGURE 73 : SITES CIBLES 1/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)

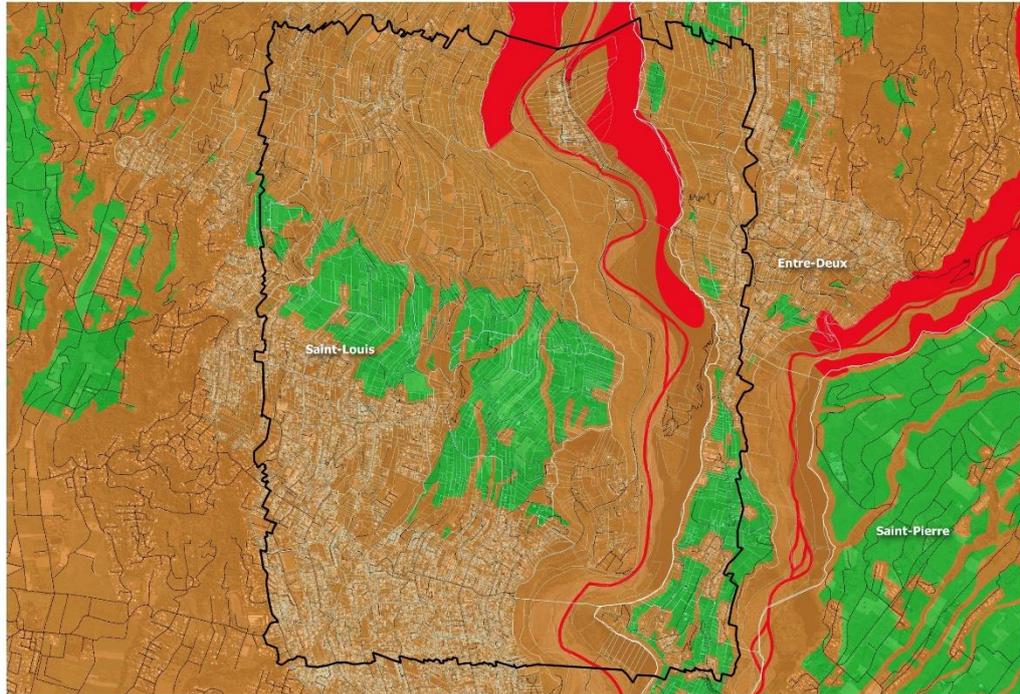
SRDAR - Sites ciblés - Rivière Saint-Louis

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



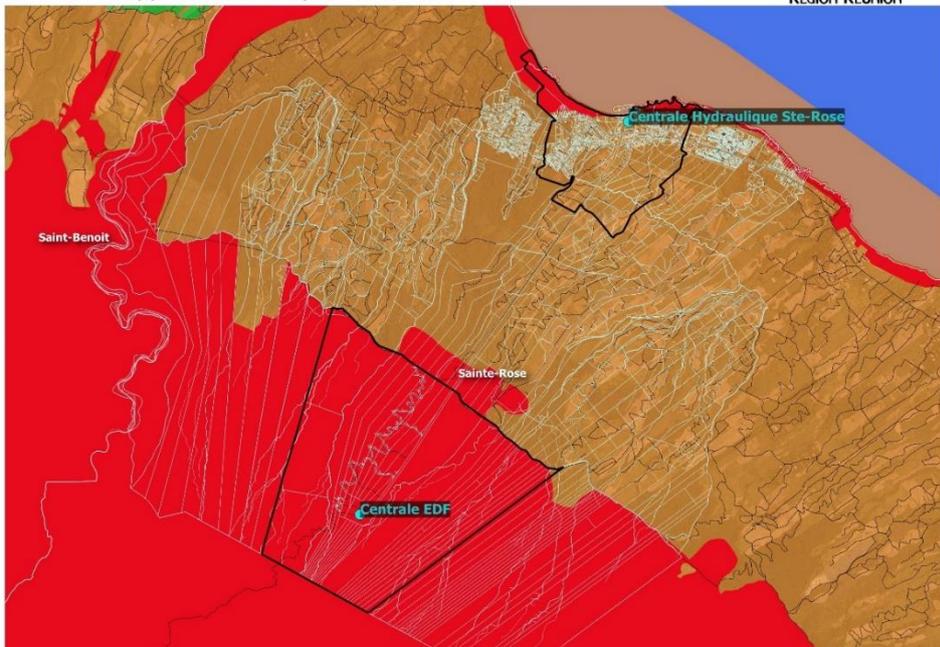
SRDAR - Sites ciblés - Sainte-Rose - Site EDF

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



FIGURE 74 : SITES CIBLES 2/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)



SRDAR - Sites ciblés - Sainte-Rose - Centrale hydraulique - Zoom

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRUn 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



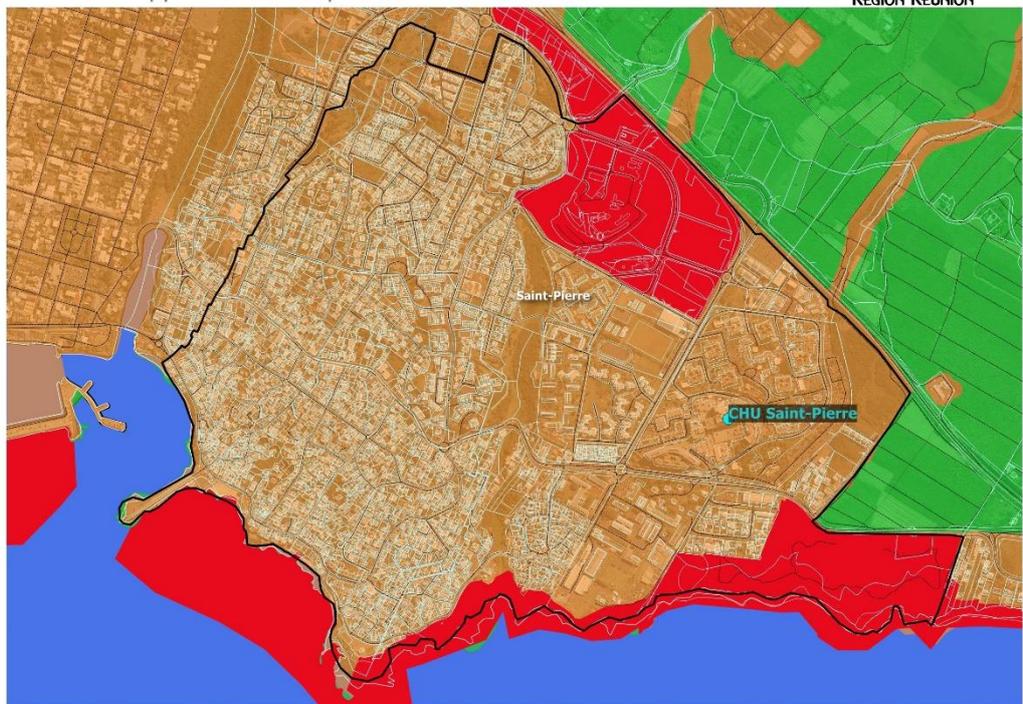
SRDAR - Sites ciblés - Saint-Pierre

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

- Site ciblé
- Parcelles cadastrales
- Voies d'accès
- Zones**
- Interdiction
- Sous conditions
- Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
 Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRUn 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



FIGURE 75 : SITES CIBLES 3/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)

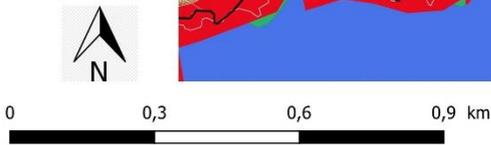
SRDAR - Sites ciblés - Saint-Pierre - Zoom CHU

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion



Légende

-  Site ciblé
-  Parcelles cadastrales
-  Voies d'accès
- Zones
 -  Interdiction
 -  Sous conditions
 -  Sans contrainte



Réalisation : ALVI - Mars 2023
Sources : AGORAH, DEAL, Département de La Réunion, Région Réunion (DADT/SIG - DAE), PNRun 2021, BDOrtho2017, IGNBDTopo2022



FIGURE 76 : SITES CIBLES 4/4 (SOURCE : ALVI MANAGEMENT)

9. – Critères, indicateurs et modalités pour l'analyse des résultats de l'application du SRDAR

9.1 Présentation du dispositif d'évaluation

L'évaluation stratégique environnementale ne constitue pas un exercice autonome. Si elle doit permettre d'assurer la meilleure prise en compte des critères environnementaux au moment de l'élaboration du plan/schéma/programme, l'analyse doit également permettre d'assurer la prise en compte de ces critères tout au long de la durée de vie du plan.

L'évaluation environnementale du plan prioritaire sur 3 ans a conduit à la détermination d'impacts environnementaux (potentiellement) négatifs et donc à l'identification de points de vigilance et de mesures d'évitement et de réduction. Les points de vigilance sont à traiter dans la comparaison environnementale des variantes des projets concernés par une étude d'impact, un dossier ICPE ou un dossier loi sur l'eau.

Afin de vérifier la bonne adéquation entre les impacts négatifs identifiés et les mesures d'évitement/réduction, il convient de définir un dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan prioritaire du SRDAR. Ce dispositif à intégrer au SRDAR, afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application et d'envisager le cas échéant des étapes de réorientation ou de révision. Pour les principales mesures environnementales envisagées, il est défini un indicateur de suivi. La Région sera chargée de suivre ces indicateurs dans le cadre de ses missions générales.

La définition des indicateurs est basée sur :

- les enjeux environnementaux principaux identifiés lors de l'état initial de l'environnement ;
- les mesures d'évitement de réduction dont l'efficacité et le degré de mise en œuvre sont à vérifier.

Aussi, pour définir un bon indicateur l'évaluateur doit s'appuyer sur sa propre expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale et croiser plusieurs conditions importantes. En effet, un bon indicateur est un indicateur :

- pertinent au regard des enjeux environnementaux du territoire et des effets attendus du programme ;
- suffisamment significatif pour être compréhensible du plus grand nombre ;
- facilement « mesurable » afin de pouvoir établir un état zéro au lancement du programme.

Rappelons ici la difficulté à construire des indicateurs qui cumulent l'ensemble de ces conditions.

9.2 Indicateurs de suivi retenus

14 indicateurs sont présentés ci-dessous :

TABLEAU 34 : TABLEAU DES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Thématiques	Indicateurs	Unité	État Zéro	Source	Suivi	Instance de suivi
Eau	Bactériologie	% de conformité	Par station	Rapport ARS	annuel	Déléataire service public eau
	Nitrate	mg/L		Etat des lieux du SDAGE 2022-2027		ARS
	Pesticides	µg/L		Office de l'eau		Office de l'eau
	Nombre de captages AEP bénéficiant de PPR		15	ARS Réunion 2022		ARS

Thématiques	Indicateurs	Unité	État Zéro	Source	Suivi	Instance de suivi
	reconnus par arrêté préfectoral					
Biodiversité	Surface classée en zone N au PLU	Ha	-	Commune PEIGEO		AGORAH Région - SIG
	% d'espèces indigènes plantés	%	-	DEAL/Commune		DEAL
	Nombre d'oiseaux marins échoués	Nbre	-	SEOR		SEOR
Espace agricole	Surface classée en zone agricole au PLU	Ha	-	PLU, BOS, PEIGEO		AGORAH DAAF Région - SIG
Risques naturels / technologiques	Evolution du trait de côte	m/an	-	BRGM	annuel	BRGM CEREMA Intercommunalités
	ICPE – régime autorisation	Nbre	-	Géorisques		DEAL/Préfecture
	ICPE- Autres situations	Nbre	-	Géorisques		
	Consommation électrique	GWh	-	PCAET		Intercommunalités du TCO, de la CIREST, de la CIVIS, de la CINOR
Sites et sols pollués	Sites recensés dans la base BASOL	Nbre	-	Géorisques	annuel	Base BASOL – Ministère de la transition écologique et solidaire
Santé humaine	Surveillance accident pollution de l'eau potable	Nbre par an	-	ARS OI	annuel	ARS OI

10. – Présentation des méthodes utilisées pour la rédaction du présent document

10.1 Méthodologie déployée pour la rédaction du document

Le rapport environnemental s’est construit en deux grandes étapes :

- (1) **L’élaboration de l’état initial**, dont l’objectif était de faire ressortir les grands enjeux environnementaux et les points de vigilance à prendre en compte.

Les sources mobilisées sont indiquées en amont de chaque paragraphe de l’état initial. Elles proviennent essentiellement de la bibliographie disponible par thématique environnementale et notamment du document transversal suivant : Profil environnemental de la Réunion réalisé par la DEAL Réunion et validé en Février 2014 (document partiellement mis à jour en 2017).

De cet état initial, ressortent des enjeux prioritaires. La définition du niveau d’enjeu faible, modéré et fort est qualitative et tient compte de trois paramètres principalement.

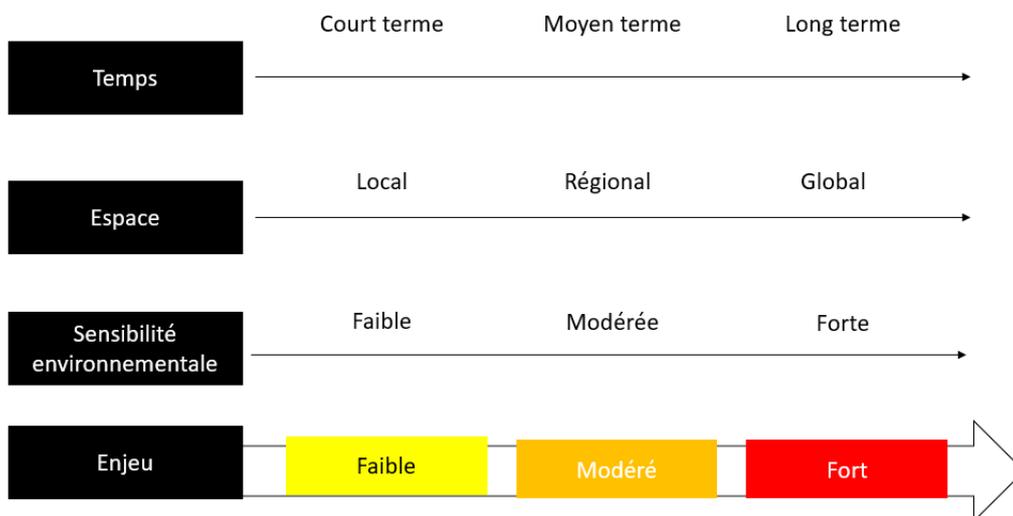


FIGURE 77 : PARAMETRE DE DEFINITION DU NIVEAU D'ENJEU DANS L'ETAT INITIAL

- (2) **La rédaction des autres chapitres** avec l’analyse des impacts, la proposition de mesures et d’indicateurs environnementaux.

Concernant la méthodologie, le guide « Préconisations relatives à l’évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015) a été l’une des références.

Le tableau suivant présente l’approche méthodologique pour chaque chapitre de l’EE. Ces derniers sont également construits à partir des documents sources du SRDAR, en particulier son diagnostic et son plan prioritaire.

TABLEAU 35 : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR ELABORER LES CHAPITRES

Chapitre	Approche méthodologique
ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	La production de l’état initial se base sur la bibliographie disponible

Chapitre	Approche méthodologique
ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET	La méthodologie d'évaluation des impacts est décrite au sein du chapitre 3.2 - Etablissement de la grille d'évaluation
SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX DU PCAET	Ce chapitre s'appuie sur la méthodologie de l'élaboration des documents du SRDAR. La chaîne décisionnelle est décrite. Une analyse des choix et de leurs motifs est également présentée
PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT	Ces chapitres sont directement liés à celui de l'analyse des impacts.
INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI	

10.2 Difficultés rencontrées et limites de l'analyse

Pour cette évaluation environnementale, la principale difficulté rencontrée est que le plan prioritaire proposé ne vise que le court/moyen termes. Les actions qui s'inscrivent sur le long terme (notamment le plan de développement stratégique de 2021-20630) n'ont pas encore été définies. A ce titre, il a été proposé d'inclure dans les orientations du développement stratégique un pilier dédié à la protection de l'environnement.

La plupart des actions proposées sont « limitées » à la relance aquacole sur la base de l'existant. Les pistes de projet d'équipements ne présentent pas, à ce stade, de données précises techniques et spatialisées. Plus un objectif/projet est précis et détaillé, plus l'évaluation de l'impact sera représentative.

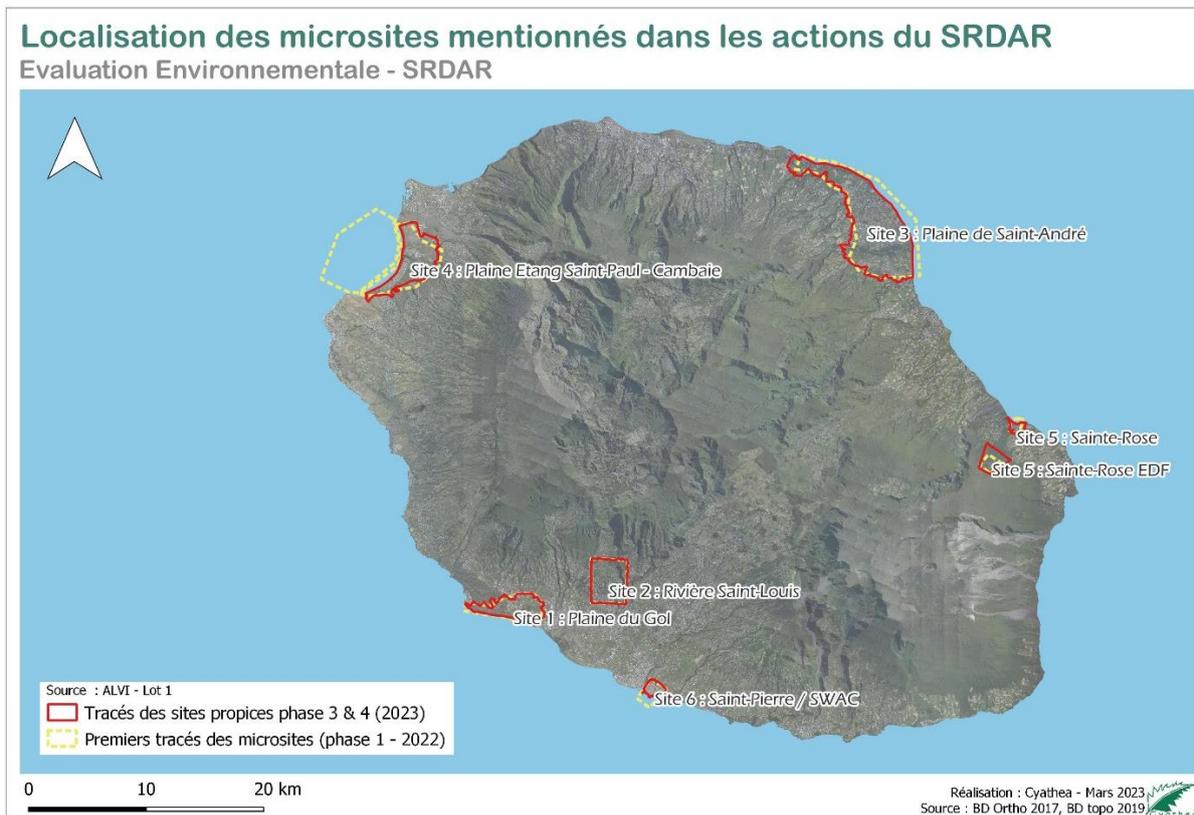
Cependant, il est à noter que l'on se positionne à l'échelle d'un document de planification et non à l'échelle d'un projet. Ce manque de précisions est donc inhérent à l'exercice en lui-même. Les dossiers réglementaires type étude d'impacts ou dossiers d'incidence au titre de la loi sur l'eau, eux seront effectués à l'échelle du projet et auront l'ensemble des précisions nécessaires.



11. - Résumé non technique

11.1 Présentation du SRDAR de la Réunion

Dans le cadre du plan de développement de la filière aquacole, des microsites où des actions permettant de dynamiser l'aquaculture ont été identifiés par ALVI et validés en COTECH/COFIL. Par ailleurs, un plan prioritaire sur 3 ans pour relancer l'aquaculture a également été rédigé (avant la mise en œuvre du plan d'action jusque 2030). Ces éléments ont été résumés sur les figures ci-dessous.



Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES							
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Ce site a été supprimé après la phase 3)
Tilapia Etangs recirculés & lagunage		X	X	X	X			
Tilapia Bacs hors sol / Circuit fermé	X							
Tilapia Aquaponie	X							
Truite Bacs hors sol / Circuit ouvert (Raceways)	X Sites existants					X		
Truite Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence							
Truite Aquaponie	X Les Hauts de préférence							
Esturgeon Bacs hors sol / Circuit fermé	X Les Hauts de préférence							
Chevrette Etangs recirculés & lagunages		X		X	X			
Ombrine Cages en mer								X
Ombrine Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							



Modèles aquacoles proposés par le lot 1 (rapport intermédiaire phase 3)	SITES PROPICES							
	Tous sites propices ciblés ou non ciblés	Site 1 : Plaine du Gol	Site 2 : Rivière Saint-Louis	Site 3 : Plaine de Saint-André	Site 4 : Plaine de l'Étang de Saint-Paul Cambaie	Site 5 : Sainte-Rose / Station EDF	Site 6 : Saint-Pierre / SWAC	Site 7 : Baie de Saint-Paul (Ce site a été supprimé après la phase 3)
Traite de mer Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							
Bourgeois Cages mer								X
Bourgeois Bacs hors sol / Circuit fermé	X Proche Mer							
Spiruline Bassins hors sol / Circuit fermé	X							
Aquariophilie (espèces non invasives)	X							

Le schéma Régional de développement de l'aquaculture à La Réunion (SRDAR) présenté est dénommé « plan d'actions prioritaires à 3 ans ». Il porte sur des actions concrètes et prospectives de relance de la filière mais ne constitue pas réellement un SRDA « classique ». De plus, ce document porte sur l'aquaculture d'eau douce alors que seuls les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) sont prévus et réglementés. Ils permettent de recenser, pour mieux les prendre en compte les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable, ainsi que les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

Le plan d'actions prioritaires proposé se rapproche davantage d'une déclinaison locale du « Plan aquaculteurs d'avenir 2021-2030 » établi à l'échelle nationale, pour une relance des activités aquacoles.

La présente évaluation environnementale est donc un document cadre réalisé dans une démarche volontaire de la Région pour s'assurer de la prise en compte de l'environnement dans les actions du SRDAR sur les 3 ans à venir.

• Mise en place à court terme d'une assistance technique et d'une éclosérie temporaire de Tilapia (voire de Truite eau douce) au Grand Port ou au site ex-ARDA de l'Étang Salé (partie Est)

Action 1 – Assistance technique et éclosérie collective (Tilapia/Traite)

• Fédération créée le 16/02/2023 ; Faire remonter dans le programme d'action à venir de la Fédération les attentes du SRDAR et étudier le financement d'un permanent pour la fédération.

Action 2 – Création de la fédération réunionnaise aquacole

• Réalisation de deux études de marché concernant la consommation de produits aquacoles sur le marché domestique de la Réunion : 1 – Spiruline / 2 – produits aquacoles (poissons/crustacés) à destination de l'alimentaire.

Action 3 – Etudes de marché

• Mise à disposition d'un hangar du Grand Port Maritime de 2 000 m² entièrement rénové à l'horizon 2025 afin d'accueillir un pôle scientifique et technique à la filière Economie Bleue

Action 4 – Etude de préfiguration institut bleu Grand Port

• L'objectif de cette action 5 est de poursuivre la remise à niveau et de lancer un appel à projet (porteur public ou privé) pour occuper le site avec un centre technique eau douce adapté (2024).

Action 5 – Site Etang Salé / Centre technique aquacole remis à niveau

• Précision/redécoupage plus fin des microsites identifiés pour définir des zones aquacoles prioritaires à l'échelle des communes + créer un guichet unique pour le traitement des projets aquacoles (accompagnement)

Action 6 – SRDAR et zones prioritaires aquacoles

• Adoption du Plan Régional de Développement de l'aquaculture et bénéficier du FEAMPA 2021-2027 (autosuffisance et sécurité alimentaire du territoire). Le plan sera exploité par la FDA et le CITEB.

Action 7 – Dispositif régional de développement de l'aquaculture

• Poursuite et finalisation de la réhabilitation de l'ex-ARDA : base aquacole mixte à la fois publique, collective (future Coopérative) et privée (avec deux réseaux de circuit de l'eau indépendants).

Action 8 – Site Etang-Salé / AAP Pépinière Aquacole CITEB

• Transmission de l'éclosérie tilapia/truite du CITEB à la Coopérative des aquaculteurs. Développement de l'éclosérie/ferme de production en circuit fermé d'ombrine sur le Grand Port par le CITEB.

Action 9 – Transfert éclosérie Tilapia/Traite aux professionnels

• Les études de marché de l'ACTION 3 permettront de cerner les besoins en communication pour filière des produits aquacoles, poissons crustacés et spiruline.

Action 10 – Plan de communication

• Diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles (notamment les circuits fermés) pour diminuer les postes de coûts.

Action 11 – Plan énergie / Aquaculture covalorisation

• Répondre aux besoins à l'échelle de l'OCEAN INDIEN en formateurs, en démonstrateurs, pour la montée en compétence des pays et populations avoisinantes de La Réunion.

Action 12 – Hub aquacole Océan Indien

11.2 Contenu de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale apprécie la contribution du plan aux enjeux territoriaux régionaux afin de s'assurer que le SRDAR va contribuer à faire de la qualité de l'environnement l'une des dimensions du développement. L'évaluation environnementale se situe à l'échelle du programme d'intervention (et non pas à celle du projet) et repose sur une approche qualitative des impacts et non une approche quantifiée (telle que développée dans les études d'impacts notamment) ce qui impose des outils d'évaluation adaptés. Le contenu de l'évaluation environnementale est conforme à celui de l'article **R122-20 du Code de l'Environnement** et présente successivement :

- Une présentation générale du plan et de son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ;



- Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné ;
- Les solutions de substitution envisagées ;
- La justification du projet retenu ; l'exposé des effets du projet ;
- La présentation des mesures prises pour éviter, réduire voire compenser les incidences négatives ;
- La présentation des critères et indicateurs retenus pour vérifier la correcte appréciation des effets défavorables et identifier les impacts négatifs imprévus ;
- La présentation des méthodes utilisées ;
- Un résumé non technique.

11.3 Etat initial de l'environnement

La zone d'étude dans le cadre du SRDAR est l'île de la Réunion. Au regard de la nature du document de planification, une hiérarchisation des enjeux identifiés a été faite. Les éléments importants sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le niveau d'enjeu classe l'importance de la thématique vis-à-vis du SRDAR :

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeu (de 0 à 3)	
Climat et changement climatique	Climat tropical humide	3	
	Changement climatique : le territoire réunionnais est impacté par le changement climatique : amplification des contrastes saisonniers, recul du trait de côte, augmentation des risques de catastrophes naturelles, etc.	2	
Les risques naturels	Le risque inondation : Il est à noter que le territoire réunionnais est particulièrement soumis à l'aléa inondation. L'ensemble du territoire est globalement concerné.	3	
	Le risque mouvement de terrains : l'ensemble du territoire est globalement concerné par le risque de mouvements de terrains.	3	
	Le risque submersion marine : Ce risque est globalement présent sur l'ensemble du littoral réunionnais.	2	
	Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte : Les falaises vives et côtes rocheuses connaissent une érosion modérée qui se traduit principalement par un recul lent mais régulier du trait de côte.	2	
MILIEU PHYSIQUE	Réseau hydrographique sectorisé : Le SDAGE de la Réunion répartit le réseau hydrographique en 12 bassins versants alimentant 12 masses d'eau côtières et comprenant une rivière principale. Ils sont en interaction avec les zones humides, les nappes souterraines ainsi que les eaux côtières et récifales. Il y a donc un continuum direct entre les masses d'eau terrestres et maritimes.	2	
	Les eaux superficielles : Les masses d'eau superficielles sont réparties en 24 entités. Une dégradation de l'état écologique des cours d'eau a été constatée entre 2015 et 2019. Les masses d'eau de transition constituées des étangs du Gol et de Saint-Paul, sont en bon état chimique. En revanche, l'Etang du Gol est dans un état écologique mauvais et l'étang de Saint-Paul dans un état écologique moyen. La masse d'eau de Grand Etang est en bon état général.	3	
	La ressource en eau et son exploitation	Les eaux souterraines : La Réunion compte 27 masses d'eau souterraine, définies selon leur hydrogéologique. Pour la majorité des masses d'eau souterraines, le taux de prélèvement est équilibré par rapport au niveau de recharge. Pour les masses situées sur les littoraux Nord et Ouest, un déséquilibre quantitatif est observé.	3
	Les eaux côtières : le milieu marin constitue l'exutoire final des eaux drainant les bassins versants de l'île dont il reçoit et accumule les éléments terrigènes et biogènes par rejet direct, ruissellement et infiltration en fonction des activités humaines qui s'y produisent.	3	
	La consommation humaine : les captages/forages qui exploitent la ressource en eau sur le territoire réunionnais se situent sur les littoraux.	3	
	Risques sanitaires : Les eaux potables peuvent être polluées par des rejets d'origine urbaine, agricole ou industrielle ou par une déstabilisation des milieux naturels entraînant une prolifération microbiologique. La Réunion compte 25 unités de potabilisation. Le taux de conformité physico-chimique est de 95.5% et microbiologique de 93.5%.	3	

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
	<p>Niveau de traitement : La qualité des systèmes de traitement des eaux usées est hétérogène sur le territoire. Il reste insuffisant dans les hauts de Saint-Paul, sur une partie des côtes Est et Ouest, dans Cilaos et dans les Plaines.</p> <p>Traitement des eaux usées : 182 400 installations d'assainissement non collectifs sont contrôlées par les 5 autorités organisatrices (CINOR, TCO, CIVIS, CIREST et CASUD). En plus, 16 plateformes d'assainissement collectifs, situées principalement sur le littoral, traitent 27.8 millions de m³ d'eaux usées.</p>	2
Qualité de l'air	Qualité de l'air : Les principaux polluants atmosphériques présents et évalués à la Réunion sont le SO ₂ , les PM, les NO _x , l'O ₃ , le CO, les COV et les métaux lourds.	2
Les sols, sous-sols et ressources minières	<p>Les sols volcaniques : Les sols terrestres réunionnais sont composés de coulées basaltiques, de coulées diverses, d'alluvions anciennes, de dépôts de glissements en masse, d'alluvions récentes aux abords des exutoires de rivières.</p> <p>La ressource en matériaux : Les espaces de ressources, souvent positionnés sur le littoral, sont soumis à une forte pression foncière. Par ailleurs, la croissance démographique et le développement économique de l'île générant des besoins importants en matériaux de construction (logements, infrastructures routières, zones d'activités) font face à une ressource limitée (notamment les ressources alluvionnaires).</p>	1
MILIEU NATUREL	Le Parc National : Créé en 2007, le Parc National de La Réunion couvre 42% de la superficie de l'île. En 2010, le site des Pitons, Cirques et Remparts, au cœur du Parc National est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.	2
	La Réserve Nationale Marine et l'étang de Saint-Paul : La RNMR couvre 3 500 Ha sur la côte Ouest de La Réunion et porte sur 5 communes (Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint Leu, Les Avirons, Etang Salé), du Cap la Houssaye (Saint Paul) à la Roche aux oiseaux (Etang Salé).	3
	La RNN Etang de Saint-Paul est d'une superficie totale de 447 hectares. Elle est composée de deux zones de protection : La zone de protection intégrale de 249 hectares et la zone de protection modérée de 198 hectares. A cela s'ajoute les espaces naturels sensibles (Bassin Vital) et les ravines dont la gestion a été confiée à la Régie RNNESP comme la Ravine La Plaine et la Ravine Divon.	
	Les ZNIEFF : L'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger.	
	Les Espaces Naturels Sensibles : Les espaces naturels sensibles (ENS) sont généralement des espaces naturels non construits ou peu bâtis et menacés. Les ENS visent à constituer un réseau de milieux naturels protégés et à définir les modalités de leur ouverture au public.	
	Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope : les APPB sont un des éléments fondamentaux de la politique de protection des espèces et des habitats naturels. La Réunion en compte trois, qui sont : Petite-Ile, Bras de la Plaine, la Pandanaie (Saint-Benoît/Plaine des Palmistes).	
	<p>Les zones humides : A La Réunion, une trentaine de sites sont classés zones humides.</p> <p>Les sites du Conservatoire du Littoral : Le Conservatoire du littoral présente pour mission principale de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière dans le but de protéger et d'ouvrir au public des espaces naturels d'intérêt patrimonial sur les rivages maritimes et lacustres français.</p>	
Les trames verte et bleue	Les trames terrestres : Les continuités écologiques (ou réseaux écologiques) constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.	2

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
	<p>La trame aérienne : les zones de corridor sont très larges sur le territoire. C'est pourquoi, la prise en compte des obstacles est primordiale pour cette trame. En particulier, les principaux espaces urbains, certaines infrastructures routières (ponts) et éoliennes sont des obstacles potentiels à l'évolution et à la continuité de la trame aérienne.</p>	1
	<p>La trame des eaux douces et saumâtres : Le territoire est drainé par un réseau hydrographique relativement important. Néanmoins, celui-ci présente de nombreuses ravines aux écoulements sporadiques, lors de la saison des pluies. Ils peuvent être considérés comme corridors potentiels. En corridor avéré, des portions sont identifiées notamment au droit des rivières pérennes du territoire. Pour ces dernières, des réservoirs de biodiversité avérés sont souvent présents.</p>	
	<p>La trame littorale et marine : Le milieu marin du territoire réunionnais comporte des réservoirs de biodiversité. Ces derniers peuvent par exemple être potentiellement impactés par les travaux liés à des projet d'aménagement, dont ceux de la Nouvelle Route du Littoral. Les espèces exposées peuvent être le grand dauphin indo-pacifique (<i>Tursiops aduncus</i>), la baleine à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>), les tortues marines (i.e <i>Chelonia midas</i>).</p>	3
Les menaces pour la biodiversité	Menaces sur la biodiversité marine et terrestre : les menaces présentes sur le territoire réunionnais sont : la destruction des habitats naturels, les pêcheries de bichiques et le braconnage, les invasions biologiques et espèces nuisibles, et les pollutions (pollutions de l'eau, lumineuse, etc.).	
Unités paysagères identitaires	<p>Les unités paysagères côtières : La côte réunionnaise, d'une longueur totale de 250 km, présente une série de formes initiales, liées au contact volcanisme/mer, falaises vives et côtes rocheuses et une série de formes séquentielles, cordons de galets et plages de sable, dont la présence tient à l'efficacité de l'érosion torrentielle ou à celle de l'érosion marine.</p>	2
	<p>Un lieu d'urbanisation privilégié : L'urbanisation est un élément majeur des paysages littoraux. Les principaux pôles urbains se sont tous développés dans cet espace propice, tant au niveau du relief que du climat. Les trois pôles majeurs concentrant les grands équipements polarisants de La Réunion sont Saint-Denis, l'ensemble Le Port - La Possession - Cambaie - Saint-Paul centre et Saint-Pierre centre.</p>	
MILIEU HUMAIN	<p>Occupation des sols et milieux littoraux</p> <p>Activités agricoles et industrielles : Les activités agricoles sont elles aussi présentes sur les littoraux. Elles peuvent être source de transferts de Matières En Suspension, de produits phytosanitaires, de matières organiques et de fertilisants (nitrates, phosphore) dans le milieu marin, à l'origine de phénomènes d'eutrophisation dans les zones de lagon.</p>	
	<p>Attrait touristique : L'essentiel de l'activité balnéaire est concentré sur 25 kilomètres de linéaire côtier au niveau des plages coralliennes de la côte occidentale et Sud de l'île, du Cap La Houssaye à Saint-Pierre. Ainsi la côte Ouest compte la majorité des plages de l'île (à Saint-Gilles, Trois-Bassins et Saint-Leu), où les formations récifales protègent le littoral des fortes houles. En dehors de ces zones, les possibilités d'activités balnéaires sont réduites.</p>	3
	<p>Les pressions anthropiques : Les pressions anthropiques sur les milieux aquatiques sont majoritairement dues aux pollutions, à l'imperméabilisation, au développement de l'urbanisation, aux fréquentations touristiques, à l'artificialisation du littoral, les extractions de matériaux, etc.</p>	
Les pratiques culturelles	<p>Pratiques traditionnelles : Les sites constituant des éléments culturels remarquables de la zone littorale ont été inventoriés par le Service Départemental de l'Architecture : chapelles, anciennes usines, ponts, grottes, cales et vestiges de débarcadères, villages, cimetières, ouvrages sur les ravines, etc. Les littoraux sont un lieu d'activité faisant partie de la culture réunionnaise (pique-nique sur arrière plage, pêche cueillette, pêche aux bichiques, etc.)</p>	1

THEME	SOUS-THEME	Niveau d'enjeux (de 0 à 3)
Production et consommation énergétiques	Les besoins et ressources en énergie : La production électrique totale en 2019 est réalisée à 31,2% à partir d'énergies renouvelables et plus spécifiquement à 13,7% à partir d'énergie hydraulique. La puissance totale installée sur le réseau réunionnais au 31 décembre 2019 est de 899.7 MW.	2
	Equipements : L'espace littoral concentre la majeure partie des activités de l'île, et par conséquent les principaux projets d'équipements nécessaires à son développement. En termes de formation, la filière aquaculture est en cours de professionnalisation mais l'offre locale reste incomplète.	2
Cadre de vie et santé humaine	Déchets : En 2019, ce sont 535 284 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été collectées à La Réunion, soit 624 kg/habitant, qui se répartissent tel que décrit ci-dessous. 535 284 tonnes sont collectes au porte-à-porte, en déchèterie ou par d'autres types de collectes. Sur l'île, il y a 43 déchèteries. Ils sont ensuite enfouis, valorisés en matière organique ou en recyclés.	2
	Santé humaine : Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) définit 5 axes prioritaires associés à des actions à mener.	2
	Ambiance sonore : L'ambiance sonore peut avoir des impacts sur la santé suivant son intensité et l'exposition des individus. Sur le territoire réunionnais, les plus fortes nuisances sonores sont dues aux routes très fréquentées.	2
	Ambiance olfactive : Le mauvais fonctionnement des sites aquacoles ou la mauvaise gestion des déchets peut engendrer un impact sanitaire indirect lié à des nuisances olfactives pour les riverains. Il conviendra de positionner les fermes aquacoles en fonction de la fréquentation des sites.	2
	Mobilité : Les transports et déplacements à la Réunion sont le 1 ^{er} poste de consommation d'énergie finale et d'émission de CO2. Le parc automobile s'agrandissant d'environ 20 000 véhicules par an, le réseau routier, principalement en entrées et sorties des agglomérations est saturé.	1
Production halieutique et autonomie alimentaire	L'aquaculture, une filière peu développée : En 2005, la production de l'aquaculture continentale et marine s'élevait à 162 tonnes (contre 8 104 tonnes produites par la pêche). La culture aquacole à La Réunion s'est depuis fortement diminuée. Elle se concentre autour de la production de tilapia, d'esturgeon, de spiruline, de truite et de poisson d'ornement. La carte suivante répertorie les exploitations aquacoles actuelles. Plusieurs types d'exploitation sont présentes sur l'île.	3
	Apports protéiques et autonomie alimentaire : Le développement de l'aquaculture pourrait répondre à un besoin d'approvisionnement local, notamment en ce qui concerne les apports protéiques.	3
Les risques technologiques	Les risques technologiques (ICPE, industries) : La définition de bonnes pratiques aquacoles est nécessaire pour limiter les risques de pollution. De plus, la proximité avec les sites présentant des risques est à évaluer lors des réflexions concernant la mise en place de nouveaux sites aquacoles.	2

11.4 Comparaison des évolutions des scénarii avec ou sans mise en œuvre du SRDAR

Thématique	Perspectives d'évolution de l'environnement	
	en l'absence de mise en œuvre du SRDAR	avec mise en œuvre du SRDAR
Climat, changement climatique et risques naturels	Evolution négative modérée à défavorable	Evolution négative modérée à défavorable
La ressource en eau et son exploitation	Evolution neutre à négative modérée	Evolution neutre à négative modérée
Qualité de l'air et émission de GES	Evolution négative modérée	Evolution neutre
Les sols, sous-sols et ressources minières	Evolution négative modérée	Evolution négative modérée
Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Evolution neutre à négative modérée	Evolution neutre à négative modérée
Les trames verte et bleue	Evolution négative modérée	Evolution négative modérée
Les menaces pour la biodiversité	Evolution défavorable	Evolution négative modérée à défavorable
Unités paysagères identitaires	Evolution négative modérée	Evolution négative modérée
Occupation des sols et milieux littoraux	Evolution négative modérée	Evolution neutre à négative modérée
Les pratiques culturelles	Evolution neutre	Evolution neutre
Production et consommation énergétiques	Evolution neutre à négative modérée	Evolution neutre
Cadre de vie et santé humaine	Evolution neutre à négative modérée	Evolution neutre à négative modérée
Production halieutique et autonomie alimentaire	Evolution neutre à négative modérée	Evolution neutre à positive
Les risques naturels et technologiques	Evolution négative modérée à défavorable	Evolution négative modérée à défavorable

11.5 Impacts relevés et mesures ERC proposées

Incidences environnementales	Représentation associée
Incidences positives (faibles à fortes / directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	+ ou ++ ou +++
Sans incidences notables sur la thématique environnementale désignée	/
Incidences négatives faibles (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	-
Incidences négatives modérées (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	--
Incidences négatives fortes (directes ou indirectes) sur la thématique environnementale désignée	---

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
MILIEU PHYSIQUE	Climat et changement climatique	<p>Climat tropical humide</p> <p>Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion, des GES seront émis (transports, conservation, etc.), mais il sera difficile de noter localement un changement du climat. En revanche, l'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.</p>	/ à +	/	/ à +
	Changement climatique	<p>L'aquaculture réunionnaise devra faire face aux changements climatiques sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du niveau de la mer ; - Les modifications des températures ; - Une ressource en eau de plus en plus difficile à maîtriser (saison des pluies variable, crues, sécheresses) ; - Des importations/exportations de plus en plus difficiles (disparition des ressources). <p>Les actions du plan sur 3 ans visent un relancement de l'aquaculture réunionnaise, mais ne prennent pas en compte directement les incidences liées au changement climatique, ni la vulnérabilité des ressources du territoire associée à ce changement. Ce point négatif est atténué du fait qu'il s'agit d'un plan d'actions à court terme.</p>	--	<p>MR : Prévoir a minima dans le plan de développement stratégique de 2021-2030 à venir des actions pour la prise en compte du changement climatique dans les conceptions de projet d'ampleurs.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).</p>	-

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
Les risques naturels	Le risque inondation	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié aux risques naturels majeurs du territoire. De plus, les sites ciblés se situent en partie à proximité de zones escarpées (mouvement de terrain, inondation) ou sur le littoral, soumis aux risques de submersion marine et de recul du trait de côté, accentués par le changement climatique. Néanmoins, les sites ciblés où des risques naturels majeurs sont recensés sont qualifiés de sites pouvant être développés « sous conditions ».	--	MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).	-	
	Le risque mouvement de terrains		--		-	
	Le risque submersion marine		--		-	
	Le risque lié à l'érosion et au recul du trait de côte		--		-	
La ressource en eau et son exploitation	Réseau hydrographique sectorisé	<p>Les actions 1 à 3 du plan d'action prévoit à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remise en place d'une Assistance Technique - d'une écloserie collective - un suivi des fermes qui porte sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. <p>Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Étang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif sur la ressource en eau. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'écloserie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental au regard de la ressource en eau.</p> <p>Par rapport à l'action 6, il est prévu un redécoupage des sites ciblés à l'échelle communale. Ces sites seront des zones prioritaires d'installation d'exploitations aquacoles. Selon le modèle/système aquacole choisi, des déchets organiques, de la matière en suspension, des composés azotés et du phosphore sont susceptibles d'être produits. Si non traités en sortie des circuits, ces éléments peuvent entraîner l'eutrophisation des milieux aquatiques ou la pollution des fonds par l'accumulation des fèces et des aliments non consommés en dessous des cages d'élevage ou au niveau des côtes. De plus, la température et le pH de l'eau en sortie, influencés par l'activité biologique, peuvent entraîner un déséquilibre du milieu naturel. Enfin, la pollution et l'atteinte aux organismes aquatiques peut être liées à</p>	--	MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les risques naturels sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect du PPRN et du PPRL des communes).	/	
	Les eaux superficielles		---		MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).	-
	Les eaux souterraines		---		-	
	Les eaux côtières		--		MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert	/
	La consommation humaine		---		MR : Limiter l'imperméabilisation des sols sur les projets aquacoles	-
				MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.	-	

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
	Risques sanitaires	l'utilisation de produits chimiques (antifouling sur les filets des cages, désinfectants, fongicides, anesthésiants, antibiotiques, etc.). Selon la nature et les quantités d'intrants utilisés ainsi qu'aux systèmes de recyclage envisagés, la qualité de l'eau environnante peut être impactée négativement. Les risques de pollution engendrant des conséquences sur la ressource en eau et des risques sanitaires pour les populations seront alors accentués.	---	MR : Avoir une quantité appropriée de poissons par zone d'élevage (appui technique à proposer dans les actions 4, 5, et 12). MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.)	-	
	Niveau de traitement		--		-	
	Traitement des eaux usées		--		/	
	Qualité de l'air et émission de GES	Qualité de l'air	L'estimation de la quantité de polluants atmosphériques et de GES émis dans le cadre du SRDAR n'est pas réalisable. Si ces émissions peuvent être localement perçues et générer une baisse locale de la qualité de l'air, les actions 1 à 12 du plan ne sont en revanche pas en mesure d'avoir une incidence sur le climat.	/		/
		Émission de GES		-		-
	Les sols, sous-sols et ressources minières	Les sols volcaniques	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur les matériaux en sous-sols.	/		/
		La ressource en matériaux		-		-
MILIEU NATUREL	Les zones protégées, réglementées et d'inventaire écologique	Le Parc National (PN)	/	ME : Pour rappel, les zones classées au PN, en ENS, en protection biotope, en réserves, en ERL, et en ZNIEFF de type 1 sont évitées dans le cadre de l'action 6. MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux écologiques réels du site à aménager (mesures ERC à prévoir sur les zones « sous conditions » des sites ciblés, etc.).	/	
		La Réserve Nationale Marine	-		-	
		Les ZNIEFF (type 1 et 2)	--		-	
		Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	/		/	
		Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope	/		/	
		Les zones humides	--		-	

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
	Les sites du Conservatoire du Littoral		--		-
Les trames verte et bleue	Les trames terrestres	<p>Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte du volet biodiversité/continuité écologiques.</p> <p>Néanmoins, des conséquences peuvent être notées au regard de l'action 6.</p> <p>Comme décrit précédemment, des zones humides, des parcelles du CDL et des ZNIEFF de type 2 ou des zones classées N au PLU des communes peuvent être impactés par d'éventuelles installations d'exploitations aquacoles au sein des sites ciblés. Ceci engendrerait alors une destruction d'habitats et donc un impact sur la continuité écologique terrestre.</p>	--	<p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux écologiques réels du site à aménager (mesures ERC à prévoir sur les zones « sous conditions » des sites ciblés, etc.).</p> <p>MR : Limiter la consommation de zones N des PLU pour l'installation des exploitations aquacoles.</p>	-
	La trame aérienne	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans auront peu d'incidence sur la trame aérienne (peu d'éclairages à ciel ouvert sont impliqués dans les exploitations aquacoles).	/		/
	La trame des eaux douces et saumâtres	<p>A court terme, il sera observé la remise en place d'une Assistance Technique, d'une écloserie collective et d'un suivi des fermes porte sur la sécurisation de productions historiquement implantées à La Réunion : Tilapias et Truite. Du point de vue de l'impact des installations historiques, le Centre Régional d'Application Aquacole de l'Etang Salé avait fait l'objet d'un dossier de régularisation environnemental. La relance, à moindre échelle, de l'activité sur ce site n'aura donc pas d'impact significatif. De même, le plan à court terme ne prévoit pas d'extension des fermes privées qui seront alimentées par l'écloserie. Il s'agira alors de veiller à ce que les fermes respectent les engagements et les installations déclarées d'un point de vue environnemental. D'autre part, la création d'une Fédération Réunionnaise Aquacole (FRA) constituera un acteur nouveau pour intervenir lors de l'élaboration des schémas de gestion des espaces et des milieux (SDAGE, SAR, ...) ainsi que dans les groupes de travail et de réflexion sur la préservation des habitats et des espèces (GEIR notamment). Cette participation de la filière aquacole pourra faciliter le dialogue entre les parties et mieux sensibiliser les producteurs aux enjeux liés à la trame bleue.</p> <p>En conclusion, à court terme (actions 1 à 3), les impacts du plan d'action sur la trame bleue sont nuls voir positifs. Cependant, la mise en œuvre par la suite de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager à prendre en compte.</p>	--	<p>MR : Adopter une charte de bonnes pratiques et réaliser des actions de sensibilisation au sein des fermes (aquaculteurs, techniciens, ouvriers) et de la filière (grossistes, revendeurs) sur les impacts potentiels et avérés des espèces sur le milieu naturel.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).</p> <p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p>	-
	La trame bleue, littorale et marine		--		-

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle
Les menaces pour la biodiversité	Menaces sur la biodiversité marine et terrestre	<p>Dans le cadre de la mise en place du plan prioritaire sur 3 ans, les menaces suivantes pèsent sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats (ZNIEFF 2, etc.) ; - Coupures des continuités écologiques (surexploitation des cours d'eau + consommation des terrains N du PLU) ; - Pollution des milieux ; - Propagation d'espèces exotiques envahissantes liées à l'aquaculture. 	---	<p>ME : Vigilance sur les installations permettant de contrôler l'échappement des animaux des fermes d'élevage.</p> <p>ME : Pour rappel, les zones classées au PN, en ENS, en protection biotope, en réserves, en ERL, et en ZNIEFF de type 1 sont évitées dans le cadre de l'action 6.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que des expertises écologiques devront être menées sur les ZNIEFF de type 2, les zones N des PLU, les zones humides, les zones boisées et les zones du CDL pour déterminer les enjeux écologiques réels du site à aménager.</p> <p>MR : Limiter la consommation de zones N des PLU pour l'installation des exploitations aquacoles.</p> <p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Limiter l'imperméabilisation des sols sur les projets aquacoles.</p> <p>MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p> <p>MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.)</p> <p>MR : Participer aux actions de sensibilisation sur les EEE auprès du grand public et proposer des solutions techniques de récupération des animaux vivants pour éviter leur relâche dans le milieu naturel.</p>	-

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
MILIEU HUMAIN	Unités paysagères identitaires	<p>A ce stade, les actions 1 à 12 ne prévoient pas de perturber les unités paysagères côtières, le site de l'ex-ARDA et le Grand Port Maritime étant des sites côtiers d'ores et déjà existants.</p> <p>En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard l'insertion paysagère, notamment au niveau des zones attractives pour les touristes.</p>	-		-	
	Occupation des sols et milieux littoraux	Un lieu d'urbanisation privilégié	Dans le cadre du plan sur 3 ans : les actions 6 et 11 prévoient le développement de systèmes aquacoles sur des zones parfois d'ores et déjà urbanisées ou accueillant d'autres projets. Des conflits d'usages (conflits entre différents types d'activités agricoles, imperméabilisation des sols, conflits sur l'utilisation des sols par rapport aux zonages des PLU, autres projets en cours de développement, etc.) seront possiblement observés.	--	<p>ME : L'action 11 favorise la covalorisation, ce qui supprime le conflit d'usage des sols.</p> <p>MR : Prendre en compte le zonage et le règlement des PLU pour l'implantation des projets aquacoles</p>	-
		Activités agricoles et industrielles	Les actions 1 à 12 visent la remise état de l'aquaculture réunionnaise. Il s'agit du but premier du plan d'actions prioritaires sur 3 ans. Ceci permettra l'essor d'activités agricoles et industrielles sur le territoire réunionnais, notamment au niveau des sites ciblés.	+++		+++
		Attrait touristique	En revanche, dans le cadre de l'action 6 et de l'installation d'exploitations aquacoles sur les sites ciblés (dont 5 sur 7 concernent les littoraux des communes), ce point pourrait avoir une incidence négative faible au regard de l'attrait touristique des littoraux.	-		-
		Les pressions anthropiques	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles pouvant polluer ou exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau est à envisager à prendre en compte. Les pressions s'exerçant sur les littoraux (conflits d'usages des sols, de la ressource en eau) seraient aggravées.	--	<p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR).</p> <p>MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.</p> <p>MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.).</p> <p>MR : Prendre en compte le zonage et le règlement des PLU pour l'implantation des projets aquacoles</p>	-

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
	Les pratiques culturelles	Pratiques traditionnelles	Le plan d'actions prioritaires sur 3 ans n'a pas d'incidences notables sur cette thématique.	/		/
	Production et consommation énergétiques	Les besoins et ressources en énergie	L'action 11 vise à diminuer les consommations énergétiques des systèmes aquacoles pour diminuer les postes de coûts. Elle vise également à une co-valorisation et au développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour générer des modèles aquacoles vertueux, axés sur la co-valorisation des énergies renouvelables.	++		++
	Cadre de vie et santé humaine	Equipements	Les actions 1, 4, 5, 7, 8, 9 et 12 favoriseront le développement des équipements des filières et permettront de fournir : <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle scientifique et technique à la filière économie bleue ; - Un accompagnement technique des porteurs de projet ; - Une écloserie et une pépinière pour faciliter le développement de la filière ; - Un Hub aquacole à l'échelle de l'Océan Indien. 	++		++
		Déchets	Les actions 1 à 12 du plan prioritaire sur 3 ans ne prévoient pas de volet dédié à la prise en compte de la gestion des déchets. La quantité de déchets émis sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.	/		/
		Santé humaine	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer : <ul style="list-style-type: none"> - Des nuisances olfactives/sonores en fonction de la localisation de ces structures par rapport aux zones urbanisées ; - Des incidences négatives sur la santé des populations en cas de pollution des milieux. 	--	<p>MR : Prendre en compte les enjeux des zones d'ores et déjà urbanisées dans la conception des projets (distance avec les résidences, etc.).</p> <p>MR : Limiter l'utilisation de médicaments (antibiotiques) et de produits chimiques.</p> <p>MR : Préciser dans l'action 6 du plan d'actions prioritaires qu'un cadre réglementaire devra être respecté et que les périmètres de protection des captages/forages AEP sont à prendre en compte dans les zones « sous conditions » des sites ciblés (respect des</p>	/

THEME	SOUS-THEME	Incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDAR	Qualification de l'incidence	Propositions de mesures ERC / Points de vigilances	Qualification de l'incidence résiduelle	
	Ambiance sonore		/	arrêtés préfectoraux pour le PPR et mesures de surveillance pour les ZSR). MR : Mesures de suivi des rejets et de la qualité de l'eau à prévoir sur les projets aquacoles en circuit ouvert.	/	
	Ambiance olfactive		--	MR : Réaliser les études techniques et réglementaires adaptées au stade étude de projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.).	/	
	Mobilité	Dans le cadre du relancement de l'aquaculture sur la Réunion sur 3 ans, le trafic lié aux transports des marchandises sera augmenté, mais il est difficile de noter localement un changement à ce stade.	/		/	
	Production halieutique et autonomie alimentaire	L'aquaculture, une filière peu développée	Les études de marché de la consommation des produits aquacoles et des débouchés (actions 3 notamment) permettront de mieux clarifier l'importance économique que pourra être donnée à cette filière, et donc justifier de l'intérêt de son développement dans le tissu socio-économique local. Il sera cependant nécessaire que cette étude ne s'affranchisse pas des impacts potentiels de certaines filières sur la biodiversité (EEE, pathogènes, ...).	+++		+++
		Apports protéiques et autonomie alimentaire		+++		+++
	Les risques technologiques	Les risques technologiques	La mise en œuvre de l'action 6, engendrant l'établissement de systèmes aquacoles sur terres, peut générer : <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'exploitation aquacole classée ICPE en milieu urbanisé ; - L'installation d'exploitation aquacole à proximité d'ICPE existante ou de sols d'ores et déjà pollués. 	--	MR : Prendre en compte les périmètres des ICPE existantes pour diminuer les risques technologiques. MR : Réaliser les études réglementaires liées au statut ICPE pour les systèmes aquacoles concernés.	-

11.6 Solutions de substitution et justification des choix du SRDAR

Un grand nombre d'acteurs (élus, services, acteurs du territoire, grand public, institut scientifique, etc.) a également été associé à cette élaboration dans le cadre de la concertation : COPIL, COTECH, entretiens bilatéraux, réalisation de 7 groupes de travail, etc.

Les groupes de travail (GT) ont été organisés entre novembre 2022 et décembre 2022. Ceux-ci concernaient :

- GT1 : foncier ;
- GT2 : organisation filière & marchés ;
- GT3 : centre technique & RDI ;
- GT4 : énergie & aquaculture ;
- GT5 : formation ;
- GT6 : alimentation durable ;
- GT7 : coopération.

117 personnes ont été rencontrées pour des entretiens par Alvi Management en 2022. La liste de ces personnes est fournie en annexe 6 du rapport intermédiaire – Etat des lieux et sites propices (source : Alvi Management, 2022). Suite aux échanges/COPIL/COTECH/GT menés avec les différents acteurs, une proposition de plan d'actions prioritaires sur 3 ans a été proposée avec pour priorité le relancement de la filière aquacole sur le territoire réunionnais.

11.7 Contribution de l'évaluation environnementale à la définition du SRDAR

La prise en compte des spécificités du territoire peut se décliner en trois volets :

- **le contexte insulaire, économique et démographique particulier de la Réunion**, qui impose une adaptation des objectifs de certains plans/schémas et programmes définis à l'échelle nationale. Le présent SRDAR est tourné vers le milieu continental et se focalise pour le moment sur un plan d'actions prioritaires sur 3 ans.
- **la disponibilité ou non de certaines données** : à titre d'exemple, un premier travail de recensement d'exploitations aquacoles effectives sur le territoire réunionnais a été réalisé et cartographié par le lot 1.
- **La prise en compte des spécificités environnementales de la Réunion** : Les spécificités des sites ciblés ont été indiqués afin d'affiner les zones appropriées pour le développement de l'aquaculture.

Implication de l'évaluateur environnementale dans cette chaîne décisionnelle

Cyathe et OCEA Consult', chargés de l'évaluation environnementale ont été intégrés dans le processus d'élaboration du plan d'actions prioritaires au regard de l'action 6. En effet, notre bureau d'études a participé à plusieurs réunions de travail relatives au choix des sites ciblés. Nous avons également assisté à des GT (foncier et coopération).

11.8 Indicateurs et dispositifs de suivi

L'évaluation stratégique environnementale ne constitue pas un exercice autonome. Si elle doit permettre d'assurer la meilleure prise en compte des critères environnementaux au moment de l'élaboration du plan/schéma/programme, l'analyse doit également permettre d'assurer la prise en compte de ces critères tout au long de la durée de vie du plan.

14 indicateurs sont présentés ci-dessous :

Thématiques	Indicateurs	Unité	État Zéro	Source	Suivi	Instance de suivi	
Eau	Qualité	Bactériologie	% de conformité	Par station	Rapport ARS Etat des lieux du SDAGE 2022-2027 Office de l'eau	annuel	Délégué service public eau ARS Office de l'eau Comité de bassin
		Nitrate	mg/L				
		Pesticides	µg/L				

Thématiques	Indicateurs	Unité	État Zéro	Source	Suivi	Instance de suivi
	Nombre de captages AEP bénéficiant de PPR reconnus par arrêté préfectoral		15	ARS Réunion 2022		ARS
Biodiversité	Surface classée en zone N au PLU	Ha	-	Commune PEIGEO		AGORAH Région - SIG
	% d'espèces indigènes plantés	%	-	DEAL/Commune		DEAL
	Nombre d'oiseaux marins échoués	Nbre	-	SEOR		SEOR
Espace agricole	Surface classée en zone agricole au PLU	Ha	-	PLU, BOS, PEIGEO		AGORAH DAAF Région - SIG
Risques naturels / technologiques	Evolution du trait de côte	m/an	-	BRGM	annuel	BRGM CEREMA Intercommunalités
	ICPE – régime autorisation	Nbre	-	Géorisques		DEAL/Préfecture
	ICPE- Autres situations	Nbre	-	Géorisques		Intercommunalités du TCO, de la CIREST, de la CIVIS, de la CINOR
	Consommation électrique	GWh	-	PCAET		
Sites et sols pollués	Sites recensés dans la base BASOL	Nbre	-	Géorisques	annuel	Base BASOL – Ministère de la transition écologique et solidaire
Santé humaine	Surveillance accident pollution de l'eau potable	Nbre par an	-	ARS OI	annuel	ARS OI

11.9 Méthodologie employée et principales difficultés rencontrées

Le rapport environnemental s'est construit en deux grandes étapes :

- (1) **L'élaboration de l'état initial**, dont l'objectif était de faire ressortir les grands enjeux environnementaux et les points de vigilance à prendre en compte.

Les sources mobilisées sont indiquées en amont de chaque paragraphe de l'état initial. Elles proviennent essentiellement de la bibliographie disponible par thématique environnementale et notamment du document transversal suivant : Profil environnemental Réunion réalisé par la DEAL Réunion et validé en Février 2014 (document partiellement mis à jour en 2017).

De cet état initial, ressortent des enjeux prioritaires. La définition du niveau d'enjeu faible, modéré et fort est qualitative et tient compte de trois paramètres principalement.

- (2) **La rédaction des autres chapitres** avec l'analyse des impacts, la proposition de mesures et d'indicateurs environnementaux.

Concernant la méthodologie, le guide « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015) a été l'une des références.

Le tableau suivant présente l'approche méthodologique pour chaque chapitre de l'EE. Ces derniers sont également construits à partir des documents sources du SRDAR, en particulier son diagnostic et son plan prioritaire.

Chapitre	Approche méthodologique
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	La production de l'état initial se base sur la bibliographie disponible
ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET	La méthodologie d'évaluation des impacts est décrite au sein du chapitre 3.2 - Etablissement de la grille d'évaluation
SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX DU PCAET	Ce chapitre s'appuie sur la méthodologie de l'élaboration des documents du SRDAR. La chaîne décisionnelle est décrite. Une analyse des choix et de leurs motifs est également présentée
PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT	Ces chapitres sont directement liés à celui de l'analyse des impacts.
INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI	

Pour cette évaluation environnementale, la principale difficulté rencontrée est que le plan prioritaire proposé ne vise que le court/moyen termes. Les actions sur le long terme ne sont pas encore définies. A ce titre, il est proposé d'inclure une orientation dédiée à l'environnement dans le plan stratégique de développement (cf. chapitre 8).

La plupart des actions proposées sont « limitées » à la relance aquacole sur la base de l'existant. Les pistes de projet d'équipements ne présentent pas, à ce stade, de données précises techniques et spatialisées. Plus un objectif/projet est précis et détaillé, plus l'évaluation de l'impact sera représentative.

Cependant, il est à noter que l'on se positionne à l'échelle d'un document de planification et non à l'échelle d'un projet. Ce manque de précisions est donc inhérent à l'exercice en lui-même. Les dossiers réglementaires type étude d'impacts ou dossiers d'incidence au titre de la loi sur l'eau, eux seront effectués à l'échelle du projet et auront l'ensemble des précisions nécessaires.

12. – Glossaire

Affleurement : En géologie, un affleurement est une roche mise à nue par érosion ou par l'activité anthropique (construction de route en montagne, carrière, ...)

Aléa : Evènement menaçant d'occurrence dans une région et au cours d'une période donnée, d'un phénomène pouvant engendrer des dommages.

Alizé : L'alizé est un vent des régions intertropicales (entre 23°27 Nord et 23°27 Sud), soufflant d'est en Ouest de façon régulière des hautes pressions subtropicales vers les basses pressions équatoriales

Alluvion : Les alluvions (du Latin alluvius, du verbe alluere, « frotter contre ») sont des dépôts de débris plus ou moins gros (sédiment), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportées par de l'eau courante. Les alluvions peuvent se déposer dans le lit du cours d'eau ou s'accumuler au point de rupture de pente.

Amont : Côté d'où vient un cours d'eau, sa partie supérieure opposée à la partie inférieure, l'aval.

Anthropique : Relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme : érosion des sols, pollution par les pesticides des sols, relief des digues, ...

Anticyclone : Un anticyclone est une zone de circulation atmosphérique autour d'un centre de haute pression

Aquifère : Un aquifère est une couche de terrain ou une roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement), pour contenir une nappe d'eau souterraine.

Australe : De l'hémisphère Sud

Aval : Côté vers lequel descend un cours d'eau, à l'inverse de l'amont.

Avifaune : Partie de la faune constituée par les oiseaux.

Bassin versant : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la Directive cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau ou lac.

Biocénose : l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace écologique donné, plus leurs organisations et interactions. Ensemble, le biotope et la biocénose forment un écosystème.

Biodiversité : Désigne la diversité du monde vivant. Le mot biodiversité est un néologisme composé à partir des mots biologie et diversité.

Biologie : Science du vivant

Biotope : Ensemble d'éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme qui héberge une flore et une faune spécifiques (la biocénose).

Corridor Biologique (ou Bio-corridor) : Liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Décennal : Caractérise la probabilité d'apparition d'un événement, respectivement 1 chance sur 10 d'apparaître chaque année.

District hydrographique : Zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiée comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques »

Ecologie : L'étude scientifique des interactions qui déterminent la distribution et l'abondance des organismes vivants. Ainsi, l'écologie est une science biologique qui étudie deux grands ensembles : celui des êtres vivants (biocénose) et le milieu physique (biotope), le tout formant l'écosystème (mot inventé par Tansley).

Ecosystème : L'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

Embouchure : Une embouchure est le lieu où un cours d'eau se jette dans un lac, une mer ou un océan.

Endémique : Une espèce est dite endémique d'une région déterminée si elle n'existe nulle part ailleurs qu'une cette région

Entomofaune : Partie de la faune constituée par les insectes.

Erosion : L'érosion est l'ensemble des résultats de tous les processus qui ramassent et transportent des matériaux sur la surface terrestre. Les principaux agents d'érosion sont l'eau, le vent, la glace et la gravité, et chacun agit de plusieurs façons.

Exhaure : L'exhaure désigne le détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains.

Exotique : Espèces vivantes appartenant ou provenant d'une zone ou d'une région extérieure, lointaine, étrangère, et qui a été introduite par l'homme.

Exutoire : Point de convergence de toutes les eaux tombées sur une surface donnée.

Faune : Désigne l'ensemble des espèces animales présentes dans un espace géographique ou un écosystème déterminé (par opposition à la flore).

Flore : Désigne l'ensemble des espèces végétales présentes dans un espace géographique ou un écosystème déterminé (par opposition à la faune).

Géologie : Science qui traite de la composition, de la structure, de l'histoire et de l'évolution des couches internes et externes de la Terre, et des processus qui la façonnent.

Géomorphologie : Science qui décrit les formes de la surface de la Terre (relief) et explique leur formation et leur évolution, sous l'effet de la tectonique et de l'érosion.

Hydrogéologie : Science de l'eau souterraine. Egalement nommée hydrologie souterraine et plus rarement géohydrologie.

Hydrologie : Science de la terre qui s'intéresse au cycle de l'eau, c'est-à-dire aux échanges entre l'atmosphère, la surface terrestre et son sous-sol.

Hygrophile : un milieu est dit hygrophile lorsque celui-ci demeure humide en toute période de l'année.

Indigène : Espèce, animale ou végétale, provenant d'une région extérieure et ayant colonisé naturellement un milieu donné, sans intervention humaine.

Invertébré : Animal dépourvu de colonne vertébrale.

Lit majeur : Partie adjacente au chenal d'écoulement d'un cours d'eau, qui n'est inondée qu'en cas de crue. La limite du lit majeur correspond au niveau de la plus grande crue historique enregistrée.

Lit mineur : Zone limitée par les berges

Littoral : Région (l'endroit) qui se trouve au bord d'une mer, d'un océan, d'un lac. Selon les définitions retenues, le littoral s'étend de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres de part et d'autre de la limite terre-eau.

Lixiviation : processus au cours duquel l'eau de ruissellement passe au travers des pores du sol en entraînant par dissolution certains sels, ions ou substances solubles.

Mammifère : Les Mammifères, classe d'animaux vertébrés, vivipares (exceptés les monotrèmes), qui sont caractérisés essentiellement par l'allaitement des jeunes, d'un cœur à quatre cavités, d'un système nerveux et encéphalique développé, une homéothermie c'est-à-dire par une température interne constante et une respiration de type pulmonaire

Masse d'eau : Terme technique de la directive-cadre sur l'eau, traduit de l'anglais waterbody. Ce terme désigne une unité d'analyse servant à évaluer l'atteinte ou non des objectifs fixés par la DCE.

Matière organique : Matière carbonée produite en général par des êtres vivants, végétaux, animaux, ou micro-organismes. Matière capable de se décomposer (ou de l'être), ou matière résultante de la décomposition.

Mégatherme : adapté à des milieux chauds et nécessitant des températures élevées

Nappe d'eau : Réservoir naturel d'eau douce susceptible d'être exploitée.

Pédologie : Une des deux branches principales de la science des sols, de leur formation et de leur évolution.

Peste végétale : Plantes invasives

Planèze : Plateau de basalte volcanique limité par des vallées convergentes.

Sédiment : Sédiment, dépôt naturel de substances minérales (débris de roches) résultant de l'érosion du sol (vent, eaux, glacier) et pouvant sédimenter pour former des roches sédimentaires.

Taxon : Entité conceptuelle censée regrouper tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis. Les embranchements, classes, ordres, familles, espèces...sont des taxons. L'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique. Plus le rang du taxon est élevé et plus le degré de ressemblance (le nombre de caractères qu'ils ont en commun) entre les individus concernés (plantes, animaux, champignons, bactéries) diminue, et inversement.

Terrigène : Provenant de la terre. Se dit des dépôts marins provenant de l'érosion des terres, ou dépôts terrigènes, qui s'opposent aux dépôts pélagiques.

Thalweg : Terme géographique désignant la ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée

Topographie : L'art de la mesure puis de la représentation sur un plan ou une carte des formes et détails visibles sur le terrain, qu'ils soient naturels (le relief) ou artificiels (les bâtiments, les routes, etc.).

Ubiquistes : substances à caractère persistant, bioaccumulables et présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs.

Vernaculaire (Patrimoine) : Petit patrimoine pouvant être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. Les communs en font partie.

**DELIBERATION N°DAP2024_0043****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 27*

*Nombre de membres
représentés : 6*

*Nombre de membres
absents : 12*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /DDDAMT / N°116055

OFS DE LA RÉUNION - CRÉATION D'UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE SOUS FORME D'UN GIP -
APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET AUTORISATION À DÉPOSER LE DOSSIER D'AGRÈMENT



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0043
Rapport /DDDAMT / N°116055

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**OFS DE LA RÉUNION - CRÉATION D'UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE SOUS
FORME D'UN GIP - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET
AUTORISATION À DÉPOSER LE DOSSIER D'AGRÈMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget régional 2024,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.255-1 à L.255-19 et R.255-1 à R.255-9 relatifs au bail réel solidaire (BRS),

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.329-1 et R.329-1 à R.329-17 relatifs à l'activité des organismes de foncier solidaire (OFS),

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et l'ordonnance n° 2016-985 du 20 juillet 2016 relative au bail réel solidaire,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu le décret n° 2017-1037 du 10 mai 2017 relatif aux organismes de foncier solidaire,

Vu la motion relative au classement de La Réunion en zone tendue du 24 février 2023 (rapport N°113525),

Vu la délibération du conseil communautaire du TCO du 26 juin 2023 (AFFAIRE N°2023_058_CC_8 Validation de l'opportunité de la mise en place d'un organisme foncier solidaire sur le territoire),

Vu la délibération N° DCP 2023_0983 en date du 22 décembre 2023 relative à l'opportunité de la mise en place d'un organisme foncier solidaire sur le territoire,

Vu le courrier de sollicitation du Territoire de l'Ouest du 15 juillet 2024,

Vu le rapport N° DDDAMT / 116055 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 03 décembre 2024,

Considérant,

- les besoins en logements du territoire réunionnais estimés à hauteur de 170 000 à horizon 2050,
- les tensions très importantes sur le marché du logement liées à l'inflation des prix du foncier et à une faible production au regard des besoins,

- les difficultés accrues des ménages à revenus moyens pour accéder à la propriété,
- l'enjeu de mixité sociale et de diversification de l'habitat, notamment dans des secteurs de l'île devenus inabordables,
- la nécessité de lutter contre la spéculation foncière et immobilière et de garantir la pérennité du caractère abordable des logements subventionnés dans le cadre de dispositifs d'accession sociale à propriété,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'approuver la création du Groupement d'Intérêt Public porteur de l'Office foncier solidaire (OFS) de La Réunion ;
- de valider l'adhésion de la Région Réunion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) porteur de l'Office foncier solidaire (OFS) de La Réunion ;
- d'approuver les termes du projet de convention constitutive dudit GIP rattaché à la présente délibération ;
- de désigner les représentants suivants aux instances de l'OFS que sont l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration :

Membre titulaire	Membre suppléant
Karine NABENESA	Laetitia LEBRETON

- de valider la participation financière de la Région à hauteur de **20 000 euros** au capital du GIP ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **20 000 €** sur l'autorisation de programme P 140-0048 « Logement : Office Foncier Solidaire » du chapitre 905 du budget 2024 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 905.55 du budget de la Région ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à apporter des ajustements jusqu'à signature de ladite convention ;
- d'autoriser la Présidente, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération notamment dans le cadre du dépôt de la demande d'agrément de l'OFS.

Madame Huguette BELLO n'a pas participé au vote de la décision.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Organisme de Foncier Solidaire de La Réunion

PREAMBULE

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové est venue créer les organismes de foncier solidaires (OFS). Ces organismes sont définis par l'article L. 329-1 du Code de l'urbanisme.

L'objectif de la création de ces organismes est de permettre une pérennisation de l'offre sociale d'accession à la propriété comme cela ressort des dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

Il s'agit en effet par le biais d'un organisme de foncier solidaire de pérenniser le portage du foncier ayant vocation à accueillir des programmes d'accession et de location sociaux ou intermédiaires via l'octroi de baux réels solidaires tels qu'ils ont été introduits par l'article 94 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Aussi, au regard de l'intérêt de ce nouvel outil au service de leurs souhaits d'œuvrer en faveur de l'accès de chacun à un logement abordable, les fondateurs se sont accordés en vue de la création d'un organisme de foncier solidaire.

Cet organisme s'inscrira notamment dans la mise en œuvre les objectifs territorialisés inscrits dans chaque Programme Local de l'Habitat (PLH) porté par ses membres, notamment en matière de construction de logements en Bail Réel Solidaire et globalement de l'ensemble des orientations.

DANS CE CONTEXTE

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et ses décrets d'application,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 329-1 et R. 329-1 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 255-1 et suivants et R. 255-1 et suivants :

Il est constitué entre

- la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (Territoire de l'Ouest), sise **X**, représentée par son Président agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du **X** ;
- la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), sise **X**, représentée par son Président agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du **X** ;
- la Communauté Intercommunale des villes solidaires (CIVIS), sise **X**, représentée par son Président agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du **X** ;

- la Communauté d'Agglomération du Sud de la Réunion (CASUD) Président agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du X,
- La Région Réunion, sise X, représentée par sa Présidente agissant en vertu d'une délibération du conseil régional en date du X;

Un groupement d'intérêt public régi par les textes visés en la présente convention.

TITRE I – Constitution

Article 1 : Constitution – Dénomination

La dénomination du groupement d'intérêt public, constitué sur le fondement de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de l'article L. 329-1 du Code de l'urbanisme, est : « OFS de la Réunion », ci-après désigné « le Groupement ».

Article 2 : Objet et champ territorial

2.1 Le Groupement, qui a un but non lucratif, a pour objet de gérer des terrains ou des biens immobiliers dont il est propriétaire, le cas échéant après avoir procédé à leur acquisition, en vue de réaliser, y compris par des travaux de réhabilitation ou de rénovation, des logements destinés à des personnes aux ressources modestes, sous conditions de plafond, et des équipements collectifs conformément aux objectifs de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation, tel qu'en vigueur au jour de l'adoption de la présente convention constitutive, afin de favoriser l'accession à la propriété des personnes à revenus modestes par le biais notamment de la signature de baux réels solidaires, tels que définies par le Code de la construction et de l'habitation.

A titre subsidiaire, sur des terrains préalablement acquis ou gérés au titre de leur activité principale, le Groupement peut intervenir en vue de réaliser ou de faire réaliser des locaux à usage commercial ou professionnel, afin de favoriser la mixité fonctionnelle.

Pour la réalisation de son objet, le Groupement peut notamment :

- conclure des baux réels solidaires dans les conditions définies par les articles L. 255-1 et R. 255-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation tels qu'en vigueur au jour de l'adoption des statuts ;
- conclure des baux réels solidaires dans les conditions définies par les articles L. 256-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation tels qu'en vigueur au jour de l'adoption des statuts ;
- collaborer avec tous les organismes ayant un objectif commun au sien ;
- acquérir, construire, prendre à bail ou autrement tout immeuble, bâti ou non, nécessaire à ses activités ;
- exercer toutes activités en rapport avec son objet.

Afin de pouvoir conclure des baux réels solidaires, le Groupement entend bénéficier de l'agrément préfectoral d'organisme de foncier solidaire conformément à l'article L. 329-1 du Code de l'urbanisme.

2.2 Le champ d'intervention du groupement est le territoire de la Réunion.

Article 3 : Siège social

Le siège du Groupement est fixé au siège de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest (Territoire de l'Ouest).

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée tiers.

Article 4 : Durée

Le Groupement est constitué pour une durée indéterminée.

Il prendra effet à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant la présente convention constitutive.

Article 5 : Membres

Les membres constitutifs du Groupement sont :

- Membres fondateurs :
 - Le Territoire de l'Ouest,
 - La CINOR,
 - La CIVIS,
 - La CASUD,
 - La Région Réunion,
 - La qualité de membre fondateur peut être accordée, sur proposition d'un membre fondateur, à une personne par vote en Assemblée générale dans les conditions fixées à l'article 6.1 du présent Titre.
- Autres membres : il s'agit des personnes disposant de la compétence nécessaire pour participer à un OFS et qui solliciteraient leur adhésion au GIP dans les conditions fixées à l'article 7 du titre II. Ils sont répartis en deux collèges :
 - Collège des personnes publiques
 - Collège des personnes privées

Article 6 : Représentation des membres

6.1 Au sein de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du Groupement.

Les membres fondateurs de représentants pouvant avoir chacun un suppléant au sein de l'Assemblée générale. Ces représentants ainsi que leurs suppléants sont désignés par les membres fondateurs selon les règles qui leur sont applicables.

Le Territoire de l'Ouest dispose de 7 représentants

La CINOR dispose de 5 représentants.

La CIVIS dispose de 5 représentants.

La CASUD dispose de 4 représentants.

La Région Réunion dispose de 1 représentant

Les membres non fondateurs disposent chacun d'un représentant au sein de l'Assemblée générale élu par eux selon les règles qui leur sont applicables.

Dans le cas où un représentant est un élu d'une personne publique, il est procédé à la désignation d'un nouveau représentant par la personne publique en cas de fin du mandat électoral.

Chaque représentant est titulaire d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié des voix des membres du Groupement. A défaut de ce quorum, l'Assemblée générale est à nouveau convoquée dans les conditions fixées par l'article 15 du Titre IV. Dans ce cas, l'Assemblée générale délibère sans condition de quorum.

Le vote par procuration est admis. Le nombre de procurations est limité à un.

Sauf précisions contraires de la présente convention constitutive, les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix, à conditions de recueillir également la majorité absolue des voix des membres fondateurs présents ou représentés. Cette condition n'est pas recueillie en cas de nécessité pour des représentants des membres fondateurs de se déporter du vote. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. La voix du Président est également prépondérante en cas de partage des voix des membres fondateurs.

Les décisions de modification de la convention constitutive, de transformation du groupement en une autre structure ou de dissolution sont prises à la majorité qualifiée exigeant deux tiers des voix au moins dans les mêmes conditions.

6.2 Au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé :

- de l'ensemble des représentants des membres fondateurs ;
- lorsqu'il existe : de 1 membre du collège des personnes publiques désignés à la majorité absolue en assemblée spéciale de ce collège ;
- lorsqu'il existe : de 1 membre du collège des personnes privées désignés à la majorité absolue en assemblée spéciale de ce collège.

La désignation des membres représentants des membres non fondateurs est renouvelée tous les 3 ans.

La durée cumulée des mandats d'un même représentant des membres non fondateurs n'est pas limitée. Dans le cas où un représentant est un élu d'une personne publique, il est procédé à la désignation d'un nouveau représentant par la personne publique en cas de fin du mandat électoral.

Chaque représentant au conseil d'administration dispose d'une voix. Toutes les voix ont valeur délibérative.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si au moins un représentant de chaque membre fondateur est présent. Cette condition n'est pas recueillie en cas de nécessité pour des membres fondateurs de se déporter du vote. A défaut de ce quorum, le conseil d'administration est à nouveau convoqué dans les conditions fixées par l'article 16 du Titre IV. Dans ce cas le conseil d'administration délibère sans condition de quorum.

Le vote par procuration est admis. Le nombre de procurations est limité à un.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

TITRE II – Adhésion – Retrait – Exclusion – Modification statutaire d'un des membres

Article 7 : Adhésion d'un nouveau membre

De nouveaux membres peuvent adhérer au Groupement.

L'adhésion de nouveaux membres est examinée et validée par l'Assemblée générale dans les conditions de quorum fixées à l'article 6.1 du Titre I. L'adhésion ne peut toutefois être validée par l'Assemblée générale qu'à condition de recueillir l'unanimité des voix des membres fondateurs présents ou représentés et la majorité absolue des autres membres présents ou représentés.

Le nouveau membre pourra participer au capital selon les conditions fixées par l'Assemblée générale par délibération prise à l'unanimité des voix des membres fondateurs présents ou représentés et la majorité absolue des autres membres présents ou représentés.

Le nouveau membre devra signer la présente convention qui lui sera dès lors opposable. De par son adhésion, le nouveau membre accepte la situation financière du groupement au 1^{er} janvier de l'année civile de son entrée dans celui-ci. Il est donc tenu aux dettes du groupement régulièrement inscrites dans les comptes du groupement à compter de cette date à proportion de sa part au capital.

Dans le cas de l'adhésion de nouveaux membres, les membres du groupement s'assurent de ce que plus de la moitié des voix des organes délibérants soit toujours détenue par les personnes morales de droit public ou les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public.

Article 8 : Retrait

En cours d'exécution de la présente convention, tout membre peut se retirer du Groupement.

Le retrait prend effet à l'expiration de l'exercice budgétaire sous réserve que le membre souhaitant se retirer du Groupement ait notifié son intention de le faire six mois avant la fin de l'exercice par lettre recommandée avec avis de réception.

Les modalités financières et autres de son retrait doivent avoir été validées par l'Assemblée générale dans les conditions fixées à l'article 6.1 du Titre I, au plus tard deux mois avant la fin de l'exercice budgétaire.

En cas de blocage, il pourra être possible de recourir à une conciliation.

Tout membre qui se retire doit, le cas échéant, s'acquitter au préalable de ses obligations envers le Groupement, et notamment de toutes les sommes dues par lui au titre de l'exercice en cours.

Article 9 : Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée générale, dans les conditions de quorum fixées par l'article 6.1 du Titre I à condition de recueillir l'unanimité des voix des membres fondateurs présents ou représentés et à la majorité absolue des autres membres présents ou représentés étant précisé que le vote du membre dont il est proposé l'exclusion n'est pas pris en compte, sur proposition du Conseil d'administration statuant dans les conditions fixées par l'article 6.2 du Titre I, notamment pour non-respect d'une obligation prévue à la convention ou pour comportement incompatible avec l'objet du Groupement.

Le membre concerné doit être préalablement informé des motifs de la mesure projetée et être mis en mesure de faire valoir ses observations.

Les conséquences financières de l'exclusion sont déterminées par l'Assemblée générale dans les conditions de quorum fixées par l'article 6.1 du Titre I par délibération prise à l'unanimité des voix des membres fondateurs présents ou représentés et la majorité absolue des autres membres présents ou représentés.

La date de l'exclusion du membre est fixée par l'Assemblée générale.

Article 10 : Modification statutaire d'un des membres

En cas de modification statutaire de l'un des membres, l'Assemblée générale devra se prononcer sur son maintien dans le groupement dans les conditions fixées par l'article 6.1 du Titre I. A défaut d'accord de l'Assemblée générale, le retrait du membre interviendra dans les conditions fixées par l'article 8.

TITRE III – Contributions, Droits et obligations

Article 11 : Capital

Le Groupement est constitué avec un capital de 800 000 € ainsi réparti entre les membres fondateurs :

- 270 000 € : Territoire de l'Ouest soit 33,750 % du capital
- 175 000 € : CINOR soit 21,875 % du capital
- 175 000 € : CIVIS soit 21,875 % du capital
- 160 000 € : CASUD soit 20,00 % du capital
- 20 000 € : Région Réunion soit 2,500 % du capital

Les parts du capital ne sont pas représentées par des titres négociables.

Une modification du capital est possible par décision de l'Assemblée générale prise dans les conditions fixées à l'article 6.1 du Titre I.

Article 12 : Ressources du Groupement

12.1 Ressources générales

Les ressources du Groupement comprennent notamment :

- les contributions financières des membres ;
- la mise à disposition par les membres avec ou sans contrepartie financière, de personnels, de locaux, de biens et d'équipements ;
- les subventions ;
- les recettes résultant des activités du Groupement, dont les redevances et loyers perçus par le Groupement, notamment en sa qualité de bailleur en BRS ;
- les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- les dons et legs ;
- des apports en nature pouvant notamment être des apports fonciers ;
- toute recette autorisée par la loi.

Les bénéfices éventuels issus des activités autres que celles liées au bail réel solidaire sont intégralement affectés aux réserves obligatoires mentionnées au b du 3° de l'article R. 329-3 du Code de l'urbanisme.

Les modalités d'apports initiaux et des contributions des membres sont précisément définies lors de la première Assemblée générale du Groupement.

12.2 Contributions des membres aux charges de fonctionnement du Groupement

Les contributions aux charges du Groupement comprennent :

- les contributions financières et en nature dont les apports fonciers,
- les contributions non financières sous forme de mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, locaux ou d'équipements.

Les contributions aux charges du Groupement font l'objet d'une évaluation qui est établie, pour chaque exercice budgétaire, par le Directeur et approuvée par le Conseil d'administration dans les conditions de vote prévues à l'article 6.2 du Titre I.

Les contributions, selon leur nature, sont remises au Groupement par les membres sous forme de convention ou d'acte administratif unilatéral.

Le nombre d'emplois, en équivalent temps plein travaillé, au titre de la participation de chaque membre, est présenté annuellement à l'assemblée générale.

Article 13 : Obligations des membres

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres du Groupement ne sont pas tenus solidairement des dettes du Groupement.

Ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leur part au capital.

La répartition des charges entre les membres du Groupement est déterminée à proportion de leur part au capital et sur la base desquelles le budget du Groupement est voté par l'Assemblée générale.

Article 14 : Propriété des équipements, logiciels et locaux

Les équipements, matériels logiciels et locaux mis à disposition par les membres du Groupement ou toutes autres personnes restent leur propriété. Ils leurs reviennent en cas de dissolution du Groupement, en cas de retrait ou d'exclusion et en cas de fin de mise à disposition.

Les biens achetés par le Groupement lui appartiennent. En cas de dissolution du Groupement, ils sont dévolus selon les règles applicables en matière de dissolution fixées à l'article 32 du Titre VII.

TITRE IV – Organisation et administration du Groupement

Article 15 : Assemblée générale

15.1 Organisation

Pour l'organisation d'une Assemblée générale, les membres sont convoqués par lettre ou courriel du Président quinze jours au moins avant la date fixée.

La convocation indique l'ordre du jour fixé par le Président. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour sont traitées. Tout membre désirant soulever une question ne figurant pas à l'ordre du jour devra

en avertir le Président dans un délai de huit jours précédant la tenue de l'Assemblée générale. Une information des autres membres sera alors effectuée.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

Elle peut se réunir de manière supplémentaire à la demande du quart au moins des membres du groupement ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix ainsi qu'à la demande du Président.

Elle délibère dans les conditions fixées à l'article 6.1 du Titre I de la présente convention.

Le Président préside l'Assemblée Générale.

15.2 Compétence

Relève de la compétence de l'Assemblée générale :

- 1° toute modification de la présente convention ;
- 2° la dissolution du Groupement ;
- 3° la transformation du Groupement en une autre structure ;
- 4° les mesures nécessaires à la liquidation du Groupement ;
- 5° l'admission d'un nouveau membre ;
- 6° l'exclusion d'un membre et ses modalités financières ;
- 7° la fixation, le cas échéant des modalités financières du retrait d'un membre ;
- 8° l'adoption d'un règlement intérieur précisant l'organisation et les conditions de fonctionnement du Groupement ;
- 9° l'élection du Président et du vice-président du Groupement parmi les représentants des membres fondateurs au sein du Conseil d'Administration ;
- 10° l'approbation des comptes du Groupement ;
- 11° l'approbation du rapport d'activité effectué par le Conseil d'administration en application de l'article R. 329-11 du code de l'urbanisme ;
- 12° l'association avec un ou des partenaires ainsi que la prise de participation dans d'autres entités ;
- 13° le transfert du siège social ;
- 14° la transaction ;
- 15° toute autre compétence qui ne serait pas dévolue au Conseil d'administration, au Président ou au Directeur en vertu de la présente convention ;
- 16° la validation des orientations stratégiques du Groupement définies par le conseil d'administration ;
- 17° le vote du budget ;
- 18° le maintien d'un membre ayant fait l'objet d'une modification statutaire.

L'Assemblée peut dans les conditions de vote fixées à l'article 6.1 du Titre I de la présente convention décider de déléguer certaines de ses compétences au conseil d'administration sous réserve du respect des lois et règlements applicables.

Article 16 : Conseil d'administration

16.1 Organisation

Le Groupement est administré par un Conseil d'administration tel que défini à l'article 6.2 du titre I de la présente convention.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande de la moitié au moins des membres du Groupement.

Les membres sont convoqués par lettre ou courriel du Président quinze jours au moins avant la date fixée.

La convocation indique l'ordre du jour fixé par le Président.

16.2 Compétence

Relève de la compétence du Conseil d'Administration :

- 1° la nomination du Directeur du Groupement sur proposition du Président ;
- 2° la définition des orientations stratégiques du Groupement soumises ensuite à validation de l'assemblée générale ;
- 3° la décision de l'attribution des actifs affectés à un bail réel solidaire ;
- 4° le vote à titre préparatoire de celui de l'assemblée générale, sur proposition du Directeur, du budget du Groupement et ses modifications ;
- 5° la décision des actes de gestion et d'investissement extraordinaires, tels garanties et emprunts, affectant le patrimoine du Groupement ;
- 6° la réalisation chaque année d'un rapport d'activité adressé au préfet conformément à l'article R. 329-11 du Code de l'urbanisme, transmis pour approbation à l'Assemblée générale ;
- 7° l'arrêt des comptes du Groupement ;
- 8° l'acceptation des dons et legs grevés de charge et l'autorisation des acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers ;
- 9° toutes les opérations immobilières et d'aménagement impliquant ou non la constitution d'un BRS ;
- 10° les décisions relatives aux modalités de gestion des BRS ;
- 11° toute autre compétence relevant de l'Assemblée générale et que celle-ci aura déléguée au conseil d'administration, sous réserve du respect des lois et règlements applicables ;
- 12 ° la désignation des membres du comité technique de pilotage et du comité consultatif territorial ;
- 13 ° le recrutement de personnel.

Le Conseil d'administration peut, dans les conditions de votes fixées à l'article 6.2 du Titre I de la présente convention, décider de déléguer certaines des compétences définies aux 3°, 5°, 9°, 10°, 11° et 13 ° au Président ou au Directeur sous réserve du respect des lois et règlements applicables. Dans le cas d'une délégation relevant du point 11°, une information sera faite aux membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Article 17 : le Président du Groupement

Le Président du groupement, élu par l'Assemblée générale dans les conditions fixées à l'article 6.1 du Titre 1, pour une durée de trois (3) ans, a pour compétence de :

- fixer l'ordre du jour des séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration dont il dirige les débats ;
- convoquer les instances selon les modalités prévues par la présente convention ;
- permettre le fonctionnement régulier des instances qu'il préside et s'assurer notamment de la mise en œuvre et de la bonne application des orientations définies par le Conseil d'Administration ;
- s'assurer une information régulière par le Directeur des conditions de l'administration du groupement et notamment des litiges ;
- proposer au conseil d'administration la nomination du Directeur ;
- représenter le groupement en justice. Il peut déléguer cette compétence au Directeur ;
- procéder à des délégations au Vice-Président

Article 18 : les Vice-Présidents du Groupement

Le Groupement dispose de Vice-Présidents élus par l'Assemblée générale parmi les représentants de chaque membre fondateur dans les conditions fixées à l'article 6.1 du Titre 1, pour une durée de trois (3) ans, étant précisé que tous les membres fondateurs doivent disposer d'un Vice-Président.

Chaque Vice-Président est compétent dans le cadre des délégations de compétence qui lui sont faites par le Président. Une information est faite aux membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Ils sont compétents pour animer les comités consultatifs de leur établissement public de coopération intercommunale.

Le doyen des Vice-Présidents est également compétent pour assurer l'ensemble des compétences du Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 19 : le Directeur du GIP

Le Directeur est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Président.

Le Directeur assure le fonctionnement du Groupement sous l'autorité du Conseil d'administration et dans les conditions fixées par celui-ci. Pour l'exercice de cette compétence :

- il structure l'activité et le fonctionnement du Groupement ;
- il a autorité sur le personnel ;
- il accepte les dons et legs non grevés de charges ;
- il signe, pour le compte du Groupement, les actes de gestion courante relatifs à la conclusion et l'exécution des baux réels solidaires ;
- il veille aux équilibres budgétaires et financiers du Groupement ;
- il détermine les modalités de rémunérations des personnels ;
- il signe, pour le compte du Groupement, tous les contrats de travail et toutes les conventions ;
- il représente le Groupement dans tous les actes de la vie civile ;
- il peut disposer d'une délégation du Président pour représenter le Groupement en justice ;
- il met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et signe l'ensemble des documents y ayant trait.

Le Directeur rend compte aux organes délibérants de l'activité du Groupement.

Le Directeur engage le Groupement par tout acte entrant dans son objet dans tous les rapports avec les tiers.

Le Directeur peut déléguer sa signature aux personnels placés sous son autorité.

Article 20 : Comités

20.1 Comité de pilotage technique

Le comité de pilotage est composé de personnalités qualifiées dans le domaine d'activité du Groupement pouvant notamment être les opérateurs sociaux de l'accession sur le territoire agréées par le Conseil d'administration sur proposition du Président ou désignées par le Conseil d'administration.

Il s'agit d'un comité consultatif dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

L'appartenance au comité ne fait l'objet d'aucune rémunération.

20.2 Comité consultatif territorial

Le comité consultatif territorial est composé de représentants des communes sur le territoire desquelles le Groupement intervient afin de faciliter la réalisation des opérations.

Il s'agit d'un comité consultatif dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

L'appartenance au comité ne fait l'objet d'aucune rémunération.

20.3 Comité consultatif intercommunal

Chaque établissement public de coopération intercommunal dispose d'un comité consultatif intercommunal composé de représentants de ses communes membres.

Il s'agit d'un comité consultatif dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

L'appartenance au comité ne fait l'objet d'aucune rémunération.

TITRE V – Personnels

Article 21 : Personnel du Groupement

Conformément aux dispositions législatives propres aux GIP, les personnels du Groupement sont constitués :

- des personnels mis à disposition par ses membres ;
- le cas échéant, des agents relevant d'une personne morale de droit public relevant du Code de la fonction publique, non membres du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut ;
- des personnels propres recrutés directement par le Groupement à titre complémentaire, soumis aux dispositions du Code du travail dans la mesure où le groupement assure, à titre principal, la gestion d'une activité de service public industriel et commercial.

Article 22 : Recrutement de personnel complémentaire

Le Groupement peut recruter directement des personnels, à titre complémentaire des effectifs dont il dispose déjà.

Les conditions de recrutement et d'emploi de ces personnels sont décidées par l'Assemblée générale. Le recrutement relève de la compétence de l'Assemblée Générale.

Le personnel concerné n'acquiert aucun droit particulier à occuper des emplois dans les organismes et collectivités participant au Groupement.

Les personnels recrutés directement relèvent des dispositions du Code du Travail.

TITRE VI – Comptabilité et gestion

Article 23 : Budget

Le budget est préparé et présenté par le Directeur chaque année au Conseil d'administration qui le vote à titre préparatoire dans les conditions fixées par l'article 6.2 du Titre I. Il est ensuite voté par l'Assemblée générale dans les conditions fixées par l'article 6.1 du Titre I.

Des décisions modificatives du budget, préparées et présentées par le Directeur, peuvent être adoptées dans les mêmes conditions en cours d'exercice par le Conseil d'administration. Elles sont soumises au vote de l'Assemblée générale.

Chaque exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de l'année N et se termine le 31 décembre de l'année N.

Il détaille, pour l'exercice, les opérations de recettes et de dépenses.

Il distingue les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

La présentation budgétaire permet de distinguer l'activité d'organisme de foncier solidaire des autres activités du Groupement.

Article 24 : Comptabilité

La comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion est assurée selon les règles du droit privé.

La comptabilité du Groupement permet de distinguer l'activité relative aux baux réels solidaires des éventuelles autres activités.

Les bénéfices générés par l'activité liée au bail réel solidaire, y compris les produits de cession et les réserves financières obligatoires constituées dans le cadre de cette activité, sont consacrés exclusivement à l'activité de gestion des baux réels solidaires signés par le Groupement et/ou au développement de cette activité.

Le contrôle et la certification sont assurés par un commissaire aux comptes dans les conditions prévues par la loi.

Article 25 : Bénéfices et déficits

Le Groupement ne donne pas lieu au partage de bénéfices. Les excédents annuels de la gestion ne peuvent qu'être utilisés à des fins correspondants à l'objet du groupement ou mis en réserves.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres du Groupement ne sont pas tenus solidairement des dettes du Groupement.

Ils sont responsables des dettes du Groupement à proportion de leur part au capital.

Article 26 : Contrôle du Groupement

Le Groupement est soumis au contrôle de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes, dans les conditions prévues par le code des juridictions financières.

Article 27 : Commande publique

Pour la passation de ses marchés, le groupement sera soumis aux règles de passation de la commande publique qui s'imposent à lui.

TITRE VII – Dispositions diverses

Article 28 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera arrêté par l'Assemblée générale, dans les conditions fixées par l'article 6.1 du Titre I, pour préciser et compléter les règles de fonctionnement du Groupement et fixer les modalités d'application de la présente convention.

Sa modification est effectuée dans les mêmes conditions.

L'adhésion à la présente convention emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur.

Ce règlement acquiert, vis-à-vis des membres, la même force obligatoire que la présente convention à la date de son adoption par l'Assemblée générale.

Article 29 : Dissolution

La dissolution du Groupement peut intervenir par décision de l'Assemblée générale dans le respect des règles applicables aux groupements d'intérêt public.

La décision est prise à la majorité des deux tiers.

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation. La personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de la liquidation.

Article 30 : Liquidation

L'Assemblée générale désigne un liquidateur, en fixe les conditions de rémunération, les attributions et l'étendue de ses pouvoirs.

Le liquidateur est révoqué dans les mêmes conditions.

La nomination et la révocation ne sont pas opposables aux tiers qu'à compter de leur publication

Article 31 : Suspension de l'agrément

En cas de suspension de l'agrément OFS, le Groupement confiera la gestion des BRS qu'il a consentis à un tiers disposant de l'agrément OFS. Les conditions dans lesquelles le transfert des droits et

obligations liées à la gestion des BRS sera opéré au profit d'un tiers spécifique entre ce dernier et le Groupement.

Article 32 : Dévolution des biens

32.1 Dévolution des biens en cas de dissolution du Groupement

En cas de dissolution du Groupement, après paiement des dettes et, le cas échéant, remboursement du capital, reprise des apports par les membres concernés, l'excédent d'actifs est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires dans les conditions fixées par l'Assemblée générale.

Les droits et obligations liés à son activité de gestion de baux réels solidaires sont dévolus à une ou plusieurs entités disposant de l'agrément d'organisme de foncier solidaire, dans les conditions fixées par l'Assemblée générale. A défaut de décision de l'Assemblée générale avant sa dissolution, la dévolution de ces droits et obligations est prononcée par l'autorité de l'Etat compétente.

32.2 Dévolution des biens en cas de retrait de l'agrément d'organisme foncier solidaire

En cas de retrait de l'agrément d'organisme de foncier solidaire du Groupement, l'ensemble des droits et obligations liés à son activité de gestion de baux réels solidaires est cédé à une ou plusieurs entités disposant de l'agrément d'organisme de foncier solidaire.

Cette cession des biens du Groupement s'effectue dans un délai d'un (1) an en suivant le retrait de l'agrément au Groupement.

Article 33 : Litiges

En cas de contestation ou de désaccord sur l'application de la présente convention, les différentes parties s'engagent à mettre en œuvre une tentative de résolution amiable des difficultés par échanges de courriers pour éviter d'avoir recours à un juge.

En cas de désaccord persistant, les litiges relèveront de la compétence du tribunal administratif de la Réunion.

Fait le X en 7 exemplaires originaux,

Pour le Territoire de l'Ouest

Pour la CIVIS

Pour la CINOR

Pour la CASUD

Pour la Région Réunion

PROJET

**DELIBERATION N°DAP2024_0044****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 26*

*Nombre de membres
représentés : 6*

*Nombre de membres
absents : 13*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /DDDAMT / N°116370

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE MAFATE : CRÉATION, ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION,
VALIDATION DE LA CONVENTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0044
Rapport /DDDAMT / N°116370

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE MAFATE : CRÉATION, ADHÉSION DE LA
RÉGION RÉUNION, VALIDATION DE LA CONVENTION ET DÉSIGNATION DES
MEMBRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu la loi N°2011 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit « Loi Warsmann »,

Vu le décret N°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public,

Vu la sollicitation du préfet par courrier du 22 octobre 2024,

Vu le rapport N° DDDAMT / 116370 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 03 décembre 2024,

Considérant :

- les spécificités du cirque de Mafate et le partage des compétences pour assurer les services essentiels aux habitants du cirque,
- la volonté de la Région de contribuer au développement des Hauts de La Réunion,
- que la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) permettra de structurer et de coordonner les interventions des acteurs publics et privés dans les domaines clés de la gestion de l'accessibilité, de l'approvisionnement, de l'eau brute, de la gestion des déchets, et de la sécurité des hélicoptères, dans une perspective de développement durable du territoire,
- les missions du GIP de Mafate orientées vers une gestion cohérente et intégrée des enjeux locaux, tout en garantissant l'implication des Mafatais,
- la coordination nécessaire des stratégies des différents partenaires pour faciliter la réponse aux besoins des Mafatais et la mise en œuvre de solutions innovantes pour le développement durable du cirque,

**L'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate ;

- de valider l'adhésion de la Région Réunion au groupement d'intérêt public (GIP) de Mafate en qualité de membre fondateurs ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive du GIP de Mafate rattachée à la présente délibération ;
- de désigner les représentants suivants aux instances de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Bernard MARATCHIA Evelyne CORBIERE	Régine CHANE-HONG Laëtitia LEBRETON

- de valider la participation financière de la Région à hauteur de **54 600 €** en investissement et de **128 400 €** en fonctionnement pour la première année du GIP ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **54 600 €** sur l'autorisation de programme P140-0042 « HAUTS : Dotation structure » du chapitre 905 du budget 2024 de la Région ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **128 400 €** sur l'autorisation d'engagement A140-0035 « HAUTS: Dotation gouvernance » du chapitre 935 du budget 2024 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur les articles fonctionnels 905.88 et 935.88 du budget de la Région ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à apporter des ajustements jusqu'à signature de ladite convention ;
- s'agissant du budget prévisionnel du GIP, d'appeler à la vigilance sur l'évolution des frais de fonctionnement de la structure et invite à rechercher une mutualisation des effectifs mobilisés sur le cirque de Mafate ;
- d'inscrire, enfin, un plafonnement de la contribution de la Région en fonctionnement à hauteur de 130 000 € par an ;
- d'autoriser la Présidente, à prendre toutes les dispositions et signer les actes administratifs nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) DE MAFATE

PREAMBULE

Le cirque de Mafate est un territoire de 10 000 ha sis sur un foncier départemento-domanial (FDD : 8 950 ha – Conseil Départemental propriétaire du fonds et État bénéficiant d'un droit d'usage) et domanial (FD : 1 000 ha – domaine privé de l'Etat). Pour la partie FDD, l'arrêté du 30 juin 1948 prévoit une répartition des biens de l'ancien domaine colonial immobilier entre l'Etat, les départements et les communes. Le Département de La Réunion est désigné comme le propriétaire en titre des forêts de l'ancien domaine colonial, en tant que successeur de la colonie. L'arrêté précise, en son article 3, que les forêts sont placées sous la main de l'administration des eaux et forêts et des administrations appelées à gérer ces services. Tous les bois et forêts appartenant à l'ancien domaine de la colonie, dont le cirque de Mafate, relèvent du régime forestier.

Dans le cadre du régime forestier, l'Etat a en charge « la gestion » de ce domaine, dont le Département, pour la plus grande partie, est nu-propriétaire. Suite au décret n° 95-622 du 6 mai 1995, les forêts départemento-domaniales ont été inscrites au tableau général des propriétés de l'Etat, dont la gestion est confiée à l'**Office National des Forêts** (article L. 211-1 du Code forestier). L'ONF exerce sur la forêt départemento-domaniale de Mafate les compétences prévues par l'article R. 2222-36 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment celle d'attribution de droits privatifs sur les terrains.

Les bâtis (habitations principales) et les activités commerciales (boutiques, tables d'hôtes et gîtes) et agricoles (cultures vivrières et élevages) sont des occupations de la forêt sous propriété publique relevant du régime forestier (FDD ou FD), consenties sous forme de conventions d'occupations temporaires, sans droits réels. Au titre de l'aménagement forestier, le foncier concerné par ces occupations est rassemblé en une « série rurale ».

Le cirque de Mafate, **partagé entre deux territoires communaux** (La Possession et Saint-Paul), membres du Territoire de la Côte Ouest (TCO), est situé la zone du cœur du **Parc national de La Réunion** créé en 2007. Le cirque, au regard de son histoire et du patrimoine culturel qui y est lié, bénéficie du statut particulier de « Cœur habité » qui n'existe que dans deux des parcs nationaux français. De plus, ce territoire fait partie du *Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité* par l'UNESCO.

Historiquement habité dès 1740, le cirque comptait plus de 2 000 habitants dans les années 1950, avant un exode rural massif laissant une population résiduelle d'à peine 500 personnes en 1982. La population de Mafate, en constante augmentation depuis les années 2000, est estimée à 900 personnes à fin 2019, réparties dans une dizaine d'îlets.

Mafate est aujourd'hui un territoire très attractif en plein développement économique avec plus de 130 000 randonneurs par an et près de 90 000 nuitées, soit, lissé sur l'année, près de 360 visiteurs par jour. Mafate dispose aujourd'hui de plus de 1 000 lits d'accueil, soit plus que pour ses propres habitants.

Les missions incombant aux différents acteurs de Mafate sont les suivantes :

- **l'Etat** exerce l'ensemble de ses compétences régaliennes, notamment en matière de gestion du foncier, d'environnement, de santé et de sécurité publiques. Il veille, dans le cadre d'un aménagement maîtrisé et durable du territoire, à ce que les habitants de Mafate aient accès aux services et réseaux publics. Il apporte sa contrepartie au programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest, comportant un volet spécifique dédié à Mafate, et contribue financièrement à l'électrification de Mafate et à la lutte contre la précarité énergétique ;
- **le Parc National de La Réunion**, établissement public national créé par décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 pour gérer le territoire éponyme, a globalement pour missions :
 - la protection de l'espace naturel ;
 - la protection et la valorisation des patrimoines ;
 - la définition de stratégies d'aménagement et de développement durables pour l'ensemble du territoire (classé en parc gestionnaire du *Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité*) pour le compte de l'Etat, il doit aussi garantir l'état de conservation dudit Bien au regard des deux critères d'inscription : la biodiversité et la qualité des paysages.

A Mafate, le classement du territoire en cœur de parc national et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO confèrent à l'établissement public *Parc National* une responsabilité particulière vis-à-vis de cet espace. Le Parc, de par ses missions, devient en effet un acteur important de la conservation et de la valorisation des patrimoines naturel et culturel, ainsi que de la politique de développement durable des îlets concernés.

A ce titre, le Parc National de La Réunion anime une *Commission Cœur Habité* et porte plusieurs postes dédiés à Mafate, qu'ils soient permanents ou sur projets. Il a également assuré la maîtrise d'ouvrage du *Schéma expérimental d'aménagement de quatre îlets* à Mafate, qui constitue une action opérationnelle du *Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate*, élaboré en co-maîtrise d'ouvrage avec le TCO.

Formellement et s'agissant d'un espace en cœur de parc, il donne des avis conformes sur les demandes de permis de construire qui sont traitées par les communes, et sur les activités projetées, au titre de leurs impacts environnementaux. N'ayant pas de compétences au sens administratif du terme, il n'est pas directement impliqué dans la gestion des services publics à destination des habitants ;

- **l'Office National des Forêts**, du fait du statut foncier du territoire, est l'acteur institutionnel historique du cirque de Mafate, avec, encore à ce jour, une présence significative dans les îlets : techniciens forestiers territoriaux, seuls agents publics assermentés résidant dans le cirque, conducteurs de travaux et ouvriers forestiers. En vertu du régime forestier et au titre de l'aménagement forestier, ces agents assurent la surveillance générale du domaine, la gestion des risques naturels en liaison avec le BRGM et les travaux sylvicoles. Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental, l'ONF assure les travaux de lutte contre les espèces invasives, de création et d'entretien des équipements d'accueil du public, ainsi que l'encadrement d'emplois aidés chargés principalement de l'entretien des espaces communs et des voies de communication internes des îlets. Les bâtis (habitations principales, tables d'hôtes, boutiques et gîtes) et les activités agricoles (cultures vivrières et élevages) sont des occupations de la forêt publique relevant du régime forestier, consenties sous forme de conventions d'occupation

temporaires (COT) sans droit réel. Ainsi, on compte plus de 200 occupations sans titre couvrant 205 ha, et plus de 200 occupations sans titre couvrant 77 ha.

Les îlets étant devenus de véritables hameaux associés à une activité touristique en fort développement ces dernières années, avec des attentes des occupants en matière notamment d'adduction d'eau, d'électrification et de gestion des déchets, l'ONF assure à Mafate, par dérogation au régime forestier et sous forme d'une mission d'intérêt général non rémunérée, les missions d'un aménageur rural de proximité, incluant les aspects fonciers et humains associés à la relocalisation des occupations sous forme de bâtis, en liaison avec la cartographie des risques naturels de 2016 et sa déclinaison dans les PLU des communes de La Possession et Saint-Paul.

- **le Département**, nu-propiétaire du domaine forestier, intervient :
 - en premier lieu, au titre de sa compétence sociale : ses travailleurs sociaux assurent une présence mensuelle auprès des familles en intervenant directement dans les différents îlets. Il accompagne les familles pour l'accès au droit, l'intégration sociale, l'insertion professionnelle et les aide financièrement pour l'hébergement des collégiens ;
 - par ailleurs, **de façon volontariste** dans plusieurs domaines :
 - il finance annuellement l'aménagement et l'entretien des pistes et sentiers, notamment en mobilisant des fonds européens. Avec le soutien financier de la collectivité, l'ONF embauche des Mafatais afin d'entretenir ces sentiers ;
 - il pilote un plan d'actions pour l'alimentation en eau des Hauts de l'île ;
 - il contribue financièrement à l'électrification de Mafate et à la lutte contre la précarité énergétique ;
 - il est service instructeur du programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest comportant un volet spécifique dédié à Mafate ;
- **la Région**, au titre du *Plan d'Aménagement des Hauts*, alloue des financements en faveur de Mafate, partie intégrante du territoire des Hauts. Ainsi, la Région apportera sa contrepartie au nouveau programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest comportant un volet spécifique dédié à Mafate.

En matière de tourisme, la Région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional et en fixe les modalités et conditions de mise en œuvre. A ce titre, elle a approuvé en juin 2018 l'actualisation du *Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)* élaboré en 2004, définissant pour l'ensemble des acteurs concernés la « feuille de route du tourisme réunionnais » à l'horizon 2028.

A travers quatre grands axes stratégiques (« consolider les acquis et agir sur les fondamentaux », « ré-enchanter et mettre en scène la destination », « faire exister La Réunion sur la carte touristique mondiale » et « fédérer et qualifier les acteurs autour d'une ambition partagée »), et un plan d'actions opérationnelles de cinq ans, l'objectif visé est notamment de structurer des territoires « infra » en destinations complémentaires et solidaires (Mafate, Salazie, Volcan, côte sud...), et de conduire une politique de valorisation de grands sites pilotes emblématiques de l'île proposant des services de qualité et des « expériences spectaculaires ».

Elle apporte à cet effet son soutien financier, dans le cadre du POE FEDER 2021-2027 et du volet régional du PSN FEADER, aux maîtres d'ouvrage publics en matière d'aménagement et d'équipement touristique du territoire, et aux entreprises intervenant

dans le secteur du tourisme, au titre de la compétence exclusive qui lui est attribuée par la loi NOTRe pour définir et octroyer des aides aux petites et moyennes entreprises, et à celles de taille intermédiaire, à l'échelle régionale.

Responsable des données relatives à l'activité touristique sur son territoire, la Région coordonne par ailleurs les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique. A ce titre, elle soutient l'écosystème touristique public local à travers le financement des organismes en charge de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la communication touristique en région ;

- **les communes et l'intercommunalité Territoire de la Côte Ouest (TCO)** interviennent au titre des compétences réglementaires du bloc communal :

➤ les missions du **TCO** :

- déchets : plutôt que de s'en tenir à la collecte des déchets ménagers sur le domaine public, la communauté d'agglomération a volontairement pris la charge de l'enlèvement des déchets résiduels des ménages et des gîteurs de Mafate (localisés sur le domaine privé de la personne publique), dans le cadre d'une convention avec l'ONF :
 - aménagement et entretien des points de collecte ;
 - fourniture des contenants ("big bags") pour l'évacuation des déchets ;
 - mobilisation du personnel pour accrocher les contenants ou leur décrochage à l'arrivée de l'hélicoptère ;
 - rotations d'hélicoptères ;
 - transport des déchets jusqu'aux exutoires ;
- tourisme :
 - définition de la stratégie touristique de Mafate ;
 - création et animation d'un bureau d'information touristique (BIT) ;
 - aménagement :
 - *Schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate* réalisé de 2012 à 2015 avec le Parc National de La Réunion ;
 - *Schéma de Cohérence Territoriale de la côte ouest* ;
- eau (obligation réglementaire) :
 - établissement d'un diagnostic territorial identifiant les personnes n'ayant pas d'accès à l'eau potable ;
 - propositions de solutions (fontaines publiques, bornes collectives...) ;

➤ les missions des **communes** :

- gestion des écoles primaires ;
- accessibilité au cirque (piste de la Rivière des Galets – La Possession) ;
- autres compétences communales ;
- urbanisme ;
- état civil.

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Dénomination

La dénomination du groupement est : Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Mafate.

Article 2 : Objet

2.1 Périmètre géographique d'action

Le GIP intervient sur le territoire de Mafate, situé sur les deux communes de La Possession et de Saint-Paul, membres du Territoire de la Côte Ouest (TCO), dans la zone du cœur de parc naturel national de La Réunion.

2.2 Champ d'intervention

Le GIP de Mafate est la cheville ouvrière de la coordination des acteurs publics sur le territoire de Mafate. Il assure la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie commune à tous ses membres.

Son action est guidée par l'intérêt du territoire mafatais comprenant les milieux naturels, les espèces et habitants, présents comme futurs. Par conséquent, le GIP veillera à la préservation des espaces et espèces naturels, à la limitation des impacts humains sur les écosystèmes ainsi qu'à la valorisation des patrimoines locaux (naturels, culturels et paysagers) et à l'amélioration du cadre de vie des résidents mafatais.

La mise en œuvre de ces objectifs est réalisée dans le respect des compétences et responsabilités des différents partenaires, de leurs propriétés et en conformité avec les conventions de gestion existantes.

Le GIP étant un outil à vocation multiple, ses missions ne sont pas limitatives et pourront évoluer après concertation entre membres ainsi qu'avec les acteurs territoriaux.

Sur le périmètre géographique précité, ses missions sont définies comme suit :

- instance de partage d'information, d'échange et de débat entre les acteurs, en associant les Mafatais,
- interlocuteur privilégié des institutions selon une logique de « porte d'entrée », interface entre institutions et résidents Mafatais,
- mise en cohérence et coordination des stratégies des différents partenaires,
- capitalisation des études réalisées sur Mafate,
- force de proposition pour adapter au mieux la réglementation à la situation spécifique de Mafate,
- arbitrage, orientation, animation et exécution des politiques publiques partagées sur Mafate,
- maîtrise d'ouvrage : priorisation, pilotage et mise en œuvre des actions opérationnelles (études et travaux) dans les domaines suivants :
 1. gestion de la piste de la Rivière des Galets (aménagement, entretien, contrôle des usages) ;
 2. gestion de l'eau brute (déclaration réglementaire et aménagement des captages, adduction des îlets, maintenance des équipements) ;
 3. mise en œuvre de solutions innovantes dans une optique de développement durable : (expérimentations, notamment dans les domaines de la gestion des risques naturels ou des déchets ; en matière de déchets, sensibilisation des usagers à l'éco-responsabilité, mise en œuvre du tri sélectif, gestion des biodéchets, rationalisation de la collecte hélicoptérée par coordination et mutualisation des mouvements aériens...) ;
 4. sécurisation d'hélicoptères et création d'hélistations avec optimisation des rotations.

Article 3 : Siège

Le siège du GIP est fixé au TCO, centre d'affaires Ansellia, 15 rue Moulin Joli, 97419 La Possession.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale.

Article 4 : Durée

Le GIP est constitué pour une durée de cinq (5) ans.

Article 5 : Membres

Les membres fondateurs du GIP sont :

- l'Etat, représenté par la Préfecture de région, siégeant 6 rue des Messageries, 97400 Saint-Denis ;
- le Conseil Régional, siégeant 5 avenue René Cassin, 97490 Saint-Denis ;
- le Conseil Départemental, siégeant 2 rue de la Source, 97400 Saint-Denis ;
- le Territoire de l'Ouest, communauté d'agglomération, siégeant 1 rue Eliard Laude, 97420 Le Port ;
- la commune de Saint-Paul, siégeant place du Général de Gaulle, 97460 Saint-Paul ;
- la commune de La Possession, siégeant 10 rue Waldeck Rochet, 97419 La Possession.

Les membres fondateurs peuvent associer des personnalités qualifiées au rôle consultatif au sein du conseil d'administration. Leurs rôles et droits seront fixés par le règlement intérieur. Parmi ces personnalités qualifiées, figurent notamment le Parc National de La Réunion, l'Office National des Forêts et le SIDELEC.

Par ailleurs, il est prévu la représentation à titre consultatif de(s) représentant(s) des habitants des différents îlets de Mafate. A cet effet, outre les représentants des îlets désignés dans le cadre de la démocratie participative par les communes, siègent des représentants du réseau associatif local mafatais :

- un représentant de la Fédération des Associations et Habitants de Mafate – FAHaM,
- un représentant des associations saint-pauloises : Marla, Roche Plate, Ilet des Orangers, Ilet des Lataniers,
- un représentant des associations possessionnaises : La Nouvelle, Ilet-à-Bourse, Ilet-à-Malheur, Aurère, Grand Place, Cayenne.

Article 6 : Droits statutaires

La répartition des droits statutaires est proportionnelle à la contribution de chaque membre au fonctionnement du GIP (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Territoire de la Côte Ouest, commune de Saint-Paul et commune de La Possession, soit 16,6 % chacun.

Article 7 : Obligations statutaires – Règles de responsabilité des membres entre eux et à l'égard des tiers

7.1. Contributions :

Chaque membre fondateur contribue aux charges de fonctionnement du GIP à proportion de ses droits statutaires.

Les contributions statutaires peuvent être :

- des contributions financières ;
- des contributions non financières, sous la forme de mise à disposition sans contrepartie financière de personnel, de locaux ou d'équipements ;
- toute autre forme de contribution au fonctionnement du GIP (prise en charge de frais...).

Le détail de ces contributions figure dans les documents annexes à la convention (budgets, tableaux d'effectifs, états patrimoniaux prévisionnels).

Les subventions de fonctionnement ou d'investissement spécifiques qu'un membre peut verser au GIP pour des opérations particulières, le cas échéant, ne sont pas regardées comme des contributions statutaires.

7.2. Obligations des membres à l'égard des tiers et entre eux :

Sauf convention particulière, les membres ne sont pas tenus envers les tiers des engagements du GIP. Ils ne sont pas solidaires à l'égard des tiers. La contribution des membres aux dettes du GIP est déterminée à raison de leurs contributions statutaires aux charges du groupement. Le nouveau membre n'est tenu que des dettes échues à compter de son admission, au prorata de sa contribution aux charges du groupement. En cas de retrait ou d'exclusion, et sauf décision contraire de l'assemblée générale, prise à la majorité qualifiée moins le membre concerné, un membre est responsable des dettes du GIP, échues à la date du retrait ou de l'exclusion, à raison de ses contributions statutaires aux charges. Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des obligations du GIP à proportion de leurs droits statutaires.

Article 8 : Adhésion, retrait, exclusion

8.1 Adhésion :

Au cours de son existence, le GIP peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'assemblée générale.

La décision approuvant l'adhésion d'un nouveau membre est formalisée par un avenant à la convention constitutive, modifiant notamment la répartition des droits statutaires.

8.2 Retrait :

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du GIP pour motif légitime (par exemple, évolution des compétences), sous réserve cumulative :

- a) qu'il ait notifié sa volonté motivée de se retirer du GIP six mois avant la fin de l'exercice en cours ;
- b) que ce retrait ait reçu l'accord unanime de l'assemblée générale, sur la base d'un avenant à la convention constitutive modifiant la répartition des droits statutaires.

8.3 Exclusion :

L'exclusion d'un membre peut être prononcée sur proposition du président par l'assemblée générale, en cas d'inexécution de ses obligations ou pour faute grave. Le membre concerné est entendu au préalable à la suite d'une mise en demeure.

Cette exclusion, et notamment ses incidences financières formalisées dans un avenant à la convention constitutive, doivent avoir reçu l'accord de l'assemblée générale à la majorité des deux-tiers des droits statutaires exprimés.

TITRE II – FONCTIONNEMENT DU GIP

Article 9 : Capital

Le GIP est constitué sans capital.

Des apports en capital pourront être mobilisés, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale d'un avenant à la convention constitutive.

Article 10 : Ressources du GIP

10.1 Contributions statutaires :

Les ressources du GIP comprennent :

- les contributions financières annuelles correspondant aux droits statutaires de chacun de ses membres ;
- les contributions non financières de ses membres sous la forme de mise à disposition, sans contrepartie financière, de personnels, de locaux ou d'équipements.

10.2 Autres ressources :

Les autres ressources du GIP sont :

- les contributions volontaires des membres aux charges d'investissement relevant de leurs compétences réglementaires ou intérêts,
-
- la mise à disposition par des tiers, sans contrepartie financière, de personnels, de locaux, d'équipements ;
- les subventions ;
- les produits des biens propres ou mis à disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
- les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- les dons et legs.

La mise à disposition de personnel, de locaux, d'équipements donne lieu à des conventions entre le GIP et les entités (membres ou tiers) mettant à disposition.

Le nombre d'emplois, en équivalent temps plein travaillé, au titre de la participation financière de chaque membre, figure en annexe de la présente convention.

Article 11 : Régime applicable au personnel du GIP, dont son directeur

Le personnel du GIP, dont son directeur, sont soumis au régime défini par le décret n° 2013- 292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public. Les modalités de rémunération des personnels sont fixées par le conseil d'administration sur proposition du directeur.

Article 12 : Propriété des équipements, des logiciels et des locaux

Les biens acquis ou développés en commun par les membres dans le cadre des activités du GIP lui appartiennent. En cas de dissolution du GIP, ils sont dévolus à d'autres personnes, conformément aux règles établies à l'article 21. Les biens mis à disposition du GIP par les membres ou par d'autres personnes demeurent leur propriété. En cas de dissolution du GIP, ils leur reviennent de droit.

Article 13 : Budget

Le budget, présenté par le directeur du GIP, est approuvé chaque année par le conseil d'administration, au plus tard le 30 novembre de l'année N-1.

Si le budget n'est pas approuvé au 1^{er} janvier, le préfet arrête un budget provisoire sur la base des seules dépenses obligatoires réglées durant l'exercice passé (exécution des contrats de travail et des contrats de fournitures en cours d'application, dépenses liées à la sécurité des personnels et des biens du GIP).

Des décisions modificatives du budget, présentées par le directeur, peuvent être adoptées en cours d'exercice par le conseil d'administration. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre (année civile).

Le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

En dépense, il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs du groupement en distinguant les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement.

Un règlement financier, adopté par l'assemblée générale, précise, dans le respect de la réglementation budgétaire applicable, les autres règles relatives à la préparation, à l'adoption et à la présentation du budget initial et des budgets rectificatifs.

Le financement des dépenses d'investissement s'effectue, lors du vote annuel du budget, entre les membres concernés en fonction des opérations à mener, suivant leurs compétences ou intérêts et est défini par des conventions spécifiques du GIP.

Un Plan Pluriannuel des Investissements sera présenté par le GIP définissant la participation de chacun des membres pour chacune des opérations prévues. Il fera l'objet d'une actualisation, chaque année, lors du vote du budget primitif.

Article 14 : Contribution annuelle des membres aux charges du GIP

Le montant de la contribution statutaire annuelle de chaque membre fixé à l'article 10 peut évoluer et est arrêté par décision de l'assemblée générale.

Les contributions non financières (prévues au budget), proposées par un membre, font l'objet d'une évaluation qui est établie, pour chaque exercice budgétaire, d'un commun accord, par le directeur et le membre concerné et validée par l'assemblée générale.

Article 15 : Gestion et tenue des comptes

La comptabilité du GIP est tenue et sa gestion effectuée selon les règles du droit public.

Sa gestion étant publique, il lui est appliqué les dispositions du titre III du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, aux dispositions du code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables aux communes.

Le comptable public assignataire est celui du TCO.

Un règlement financier, adopté par le conseil d'administration, précise les autres règles relatives à la gestion du GIP.

Article 16 : Résultats financiers

Le GIP ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes est reporté sur l'exercice suivant.

TITRE III – ORGANISATION, ADMINISTRATION ET REPRESENTATION DU GIP

Article 17 : Assemblée générale

17.1 L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres fondateurs du GIP.

Les représentants des membres du GIP à l'assemblée générale et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes ou par les assemblées délibérantes de ces membres pour une durée de cinq ans.

En cas de renouvellement électoral des assemblées délibérantes des membres, les nouvelles assemblées résultantes désigneront leurs représentants au sein du GIP pour la durée de ce dernier restant en cours.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président du Territoire de l'Ouest ou son représentant.

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par le directeur du GIP qui assiste aux séances avec voix consultative.

Le nombre de voix de chaque membre est proportionnel à ses droits statutaires définis à l'article 6, soit deux voix chacun pour l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération du TCO, les communes de Saint-Paul et La Possession.

L'assemblée générale est réunie au moins une fois par an sur convocation de son président. La réunion de l'assemblée générale est de droit si elle est demandée par au moins le quart des membres ou par un ou plusieurs membres détenant conjointement au moins 25 % des droits statutaires.

L'assemblée générale est convoquée quinze (15) jours au moins à l'avance. Ce délai est réduit à cinq (5) jours en cas d'urgence. La convocation, par lettre ou courriel, indique l'ordre du jour et le lieu de réunion.

L'assemblée générale délibère valablement si les membres présents ou représentés détiennent au moins conjointement deux-tiers des droits statutaires tels que définis à l'article 6 de la présente convention. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les délibérations sont alors valables quels que soient les droits détenus par les membres présents ou représentés.

L'assemblée générale peut se tenir à distance via tout moyen électronique le permettant. Les modalités de vote y afférentes seront définies par le règlement intérieur.

Les décisions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple, sauf stipulations contraires de la présente convention. La majorité qualifiée exige deux-tiers des voix au moins.

Les délibérations de l'assemblée générale font l'objet de procès-verbaux qui sont signés par son président.

17.2. Sont de la compétence de l'assemblée générale :

- 1° toute modification de la convention constitutive (contribution annuelle statutaire);
- 2° le renouvellement de la convention et la dissolution anticipée du GIP ;
- 3° les mesures nécessaires à sa liquidation ;
- 4° l'association du GIP à d'autres structures ;
- 5° la transformation du GIP en une autre structure ;

- 6° l'admission de nouveaux membres ;
- 7° l'exclusion d'un membre et ses modalités financières ;
- 8° la fixation des modalités, notamment financières, du retrait d'un membre du GIP ;
- 9° la désignation, le renouvellement du mandat et la révocation des administrateurs ;
- 10° le transfert du siège social.

Dans les matières énumérées aux 1°, 2°, 4°, 5°, 6° et 7° du présent article, les décisions de l'assemblée générale ne peuvent être prises qu'à la majorité qualifiée.

Article 18 : Conseil d'administration

Le GIP est administré par un conseil d'administration comportant les représentants titulaires des six (6) membres fondateurs. Il est présidé par le président du Territoire de l'Ouest ou son représentant.

Participent également aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le directeur, l'agent comptable, ainsi que les représentants des îlets désignés dans le cadre de la démocratie participative par les communes, et les trois (3) représentants du réseau associatif local mafatais cités à l'article 5 *supra*.

Toute autre personnalité dont la présence est considérée comme essentielle par les membres fondateurs pourra être convoquée à participer à titre consultatif.

Les fonctions d'administrateur du GIP sont exercées à titre gracieux.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre et délibère valablement si les membres présents ou représentés détiennent au moins conjointement deux tiers des droits statutaires tels que définis à l'article 6 de la présente convention. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les délibérations sont alors valables quels que soient les droits détenus par les membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut se tenir à distance via tout moyen électronique le permettant. Les modalités de vote y afférentes seront définies par le règlement intérieur.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple, sauf stipulations contraires de la présente convention. La majorité qualifiée exige deux tiers des voix au moins. Les délibérations du conseil d'administration font l'objet de procès-verbaux qui sont signés par son président.

Les modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont définies par un règlement intérieur.

Le conseil d'administration délibère sur les objets suivants :

- 1° la fixation de l'ordre du jour de l'assemblée et des projets de résolutions ;
- 2° le fonctionnement du GIP avec l'adoption d'un règlement intérieur ;
- 3° l'adoption du plan pluriannuel d'investissement, du programme annuel prévisionnel d'activités et du budget correspondant, y compris, le cas échéant, les prévisions d'engagement de personnel ;
- 4° le vote du budget annuel du groupement ainsi que des décisions modificatives budgétaires en cours d'exercice ;
- 5° l'approbation des comptes de chaque exercice ;
- 6° le règlement financier du GIP ;

- 7° la nomination du directeur du GIP, de même que son éventuelle révocation ;
8° les modalités de rémunération du directeur, ainsi que les modalités, proposées par le directeur, de rémunération des autres personnels du groupement ;
9° l'autorisation des transactions en cas de litiges ;
10° la composition et l'organisation des commissions spécialisées en tant que de besoin.

Dans les matières énumérées aux 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° et 9° du présent article, les décisions du conseil d'administration ne peuvent être prises qu'à la majorité qualifiée.

Article 19 : Président du GIP

Le président a pour compétence de :

- fixer l'ordre du jour des séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration dont il dirige les débats ;
- convoquer les instances selon les modalités prévues par la présente convention ;
- permettre le fonctionnement régulier des instances qu'il préside et s'assurer de la mise en œuvre et de la bonne application des orientations définies par le conseil d'administration ;
- proposer au conseil d'administration la nomination du directeur et ses modalités de rémunérations ;
- représenter le groupement en justice. Il peut déléguer cette compétence au directeur.

Article 20 : Directeur du GIP

Le directeur du GIP est nommé par le conseil d'administration pour une durée de cinq (5) ans (renouvelable). Les modalités de sa rémunération sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition de son président.

Le directeur assure le fonctionnement du GIP sous l'autorité du conseil d'administration et dans les conditions fixées par celui-ci.

À cet effet :

- il structure l'activité et le fonctionnement du GIP et a autorité sur le personnel ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses du GIP ;
- il veille aux équilibres budgétaires et financiers du GIP ;
- il propose au conseil d'administration les modalités de rémunération du personnel ;
- il signe tous les contrats de travail et toutes les conventions ;
- il signe les transactions après autorisation du conseil d'administration ;
- il représente le GIP en justice (sur délégation du président) et dans les actes de la vie civile ;
- une fois par an, il soumet au conseil d'administration un rapport d'activité du GIP.

En fonction des choix stratégiques :

- il met en œuvre les décisions du conseil d'administration en sa qualité de responsable exécutif du GIP ;
- il élabore le projet de budget nécessaire à leur mise en œuvre et rend compte de son exécution à l'occasion du compte financier ;
- il exerce ses responsabilités d'ordonnateur en mettant en œuvre les diligences nécessaires imposées au GIP par les règles relatives à la gestion budgétaire et comptable publique qui lui est applicable ;
- il rend compte aux organes délibérants de l'activité du GIP, notamment à partir d'indicateurs prédéterminés.

Dans les rapports avec les tiers, le directeur engage le GIP par tout acte entrant dans son objet. Il peut être révoqué, pour faute grave, sur décision du conseil d'administration.

TITRE IV – LIQUIDATION DU GIP

Article 21 : Dissolution

Le GIP est dissous par :

1° décision de l'assemblée générale ;

2° décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de l'objet ;

3° l'arrivée du terme de la convention constitutive, dans le cas où la convention a été conclue pour une durée déterminée et où elle n'est pas renouvelée.

La dissolution du GIP entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du GIP subsiste pour les besoins de celle-ci.

Article 22 : Liquidation

L'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine les règles relatives à leur rémunération.

Les attributions et l'étendue des pouvoirs du liquidateur sont fixées par l'assemblée générale.

Article 23 : Dévolution des actifs

Après paiement des dettes, ou reprise des apports, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires conformément aux décisions prises par l'assemblée générale du GIP.

TITRE V – DISPOSITIONS FINALES

Article 24 : Règlement Intérieur

Un Règlement Intérieur est arrêté par l'assemblée générale pour préciser et compléter les règles de fonctionnement du GIP et fixer les modalités d'application de la présente convention.

L'adhésion à la présente convention emporte de plein droit l'adhésion au Règlement Intérieur.

Ce Règlement acquiert vis-à-vis des membres du GIP la même force obligatoire que la présente convention dès son adoption par l'assemblée générale.

Article 25 : Litiges

Les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée du GIP ou lors de sa liquidation, soit entre les membres et l'Etat ou le GIP, soit entre des tiers et le GIP, soit entre membres eux-mêmes relativement au GIP, seront réglées de façon amiable.

En cas d'échec, elles seront soumises à la juridiction compétente dans le ressort duquel se trouve le siège social du GIP.

Article 26 : Partenariats

Les conditions de passation des contrats sont définies dans le Règlement Intérieur du GIP.

Article 27 : Condition suspensive

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation et de sa publication par les autorités compétentes.

Pour l'Etat, le préfet du département et de la région Réunion,	Pour le Conseil Régional de La Réunion, la présidente du Conseil régional,	Pour le Conseil Départemental de La Réunion, le président du Conseil départemental,
Pour le Territoire de la Côte Ouest, le président,	Pour la commune de La Possession, le maire,	Pour la commune de Saint-Paul, le maire,



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Saint-Paul

**Bureau des relations avec
les collectivités locales et
des affaires interministérielles**

Affaire suivie par : Alain DUSSEL

Tél : 0262 35 89 13

alain.dussel@reunion.pref.gouv.fr

Réf : N°

/ BRCLAI

Saint-Paul, le 17 octobre 2024

Relevé de conclusions de la réunion du 7 juillet 2024 relative au GIP Mafate

Cette réunion se tient, en sous-préfecture de Saint-Paul, sous la présidence de Monsieur Philippe MALIZARD, sous-préfet de Saint-Paul, avec la participation de :

- M. Joël CADUDAL, DEAL,
- MM. Jean-Philippe MARIE LOUISE, Jean-François APAYA et Benoît GUILHEM-DUCLEON, mairie de Saint-Paul,
- Mme Michèle HOARAU, mairie de La Possession,
- Mme Claudie DALY et M. Olivier CHEVALIER, TO,
- Mmes DALLEAU, Michèle ADOLPHE, Patricia LAUDE et M. Jean Roland CADAS, Conseil départemental,
- Mme Patricia PUYLAURENT, Conseil régional,
- M. Alain DUSSEL, sous-préfecture de Saint-Paul.

Le **sous-préfet** se réjouit de la participation de l'ensemble des partenaires à cette réunion et rappelle que celle-ci a pour objectif de poursuivre le travail sur la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) « Mafate » suite à celles des 6 novembre 2019, 18 avril et 18 septembre 2020, 3 mai, 20 juillet et 14 décembre 2022, 12 avril 2023, 13 février et 21 mars 2024.

Il convient de finaliser les projets de convention et de budgets en fonctionnement et en investissement pour pouvoir créer ce GIP, si possible, dès le 1^{er} janvier 2025.

Le **TO** confirme que le périmètre d'action du GIP est acté (déchets, adduction d'eau brute, piste rivière des Galets, sécurisation des hélistations), ainsi que la vocation souhaitée d'une instance de coordination opérationnelle.

Le **Conseil départemental** rappelle sa demande d'étendre le périmètre d'action du GIP à d'autres problématiques comme l'accessibilité au cirque (rapatriement des collégiens, lycéens) et la santé.

Les communes de **La Possession** et de **Saint-Paul** conviennent que le sujet du transport exceptionnel, en gestion de crise (sentiers inutilisables...), des élèves de primaire et de collège devra nécessairement être discuté, ce qui pose cependant la question des compétences des institutions et du financement.

Le **sous-préfet** confirme que ces sujets seront à prendre en compte par les instances du GIP en étudiant la possibilité de les voir émerger sur une ligne « fonctionnement ». Pour autant, il y a un consensus relatif pour que le périmètre du GIP soit limité, dans un premier temps, aux quatre actions recensées. Le GIP devra statuer sur leur prise en compte et les modalités de mise en œuvre.

Le **TO** rappelle sa dernière proposition, exprimée en juin 2024, de budgets en fonctionnement et en investissement. La composition du GIP proposée est modifiée sans les participations de l'État, du SIDELEC, de l'ONF et du Parc national de La Réunion.

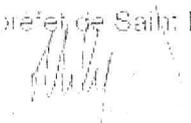
Le **sous-préfet** est d'accord pour que le PNR, l'ONF et le SIDELEC ne soient pas membres financeurs mais aient plutôt un statut de personnalité qualifiée. Il tient en revanche à maintenir la participation de l'État au titre du fonctionnement et de l'investissement, sous réserve de bien préciser les lignes de financement correspondant à ses compétences.

Le **Conseil régional** demande une rectification de la rédaction de la convention constitutive, ce qui est accepté.

Le **sous-préfet** constate avec l'ensemble des participants l'accord sur ces propositions et acte :

- que la sous-préfecture finalisera rapidement les projets de convention constitutive et de budgets de fonctionnement et d'investissement, qui seront ensuite transmis aux institutions pour observation,
- qu'il proposera au préfet, au début du mois de septembre, un courrier aux collectivités leur proposant d'accepter la procédure de constitution du GIP (délibérations à prendre en octobre).

Le sous-préfet de Saint Paul


Philippe MALIZARD

**DELIBERATION N°DAP2024_0045****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 25*

*Nombre de membres
représentés : 6*

*Nombre de membres
absents : 14*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /RSDRH / N°116352
PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0045
Rapport /RSDRH / N°116352

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu le rapport N° RSDRH/116352 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 03 décembre 2024,

Considérant,

- les nouveaux besoins des services pour l'accomplissement de leurs missions,
- les avancements en promotion interne,
- la nécessité de transformer des postes permanents afin de mettre en cohérence les besoins des services,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la création des postes statutaires permanents suivants :
 - 4 postes afin de répondre aux besoins des services dont le détail des postes se trouve en annexe ;
 - 23 postes afin de permettre l'avancement des agents en promotion interne ;

CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	POINT CREATION NETTE	PROMOTION INTERNE
A	Attaché	8		8
A	Attaché/Ingénieur	1	1	
	Ingénieur	4		4
A	Professeur d'Enseignement Artistique	4		4
TOTAL CATÉGORIE A		17	1	16
A/B	Attaché/Rédacteur	1	1	
TOTAL CATÉGORIE A/B		1	1	
B	Technicien	4		4
TOTAL CATEGORIE B		4	0	4
C	Agent de Maîtrise	3		3
C	Adjoint Technique/Agent de Maitrise	2	2	
TOTAL CATEGORIE C		5	2	3
TOTAL		27	4	23

Les postes permanents seront occupés par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois correspondants. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-14 ou L332-8 du code la Fonction Publique Territoriale.

- d'adopter la transformation des postes permanents à temps complet suivants afin d'ajuster les besoins des services :

N°	Ancienne situation du poste					Nouvelle Situation du poste				
	DGA	DIRECTION	Intitulé de Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois de Référence	DGA	DIRECTION	Intitulé de poste	Catégorie	cadre d'emploi
1	DGA RS	DSIO	Un Technicien Informatique	C	Adjoint Technique	DGA RS	DSIO	Un Technicien d'exploitation informatique	B	Technicien
2	DGA RS	DRH	Un Chargé de Mission Méthodes et Procédures	A	Attaché	DGA RS	DRH	Un Gestionnaire SIRH	A	Attaché ou Ingénieur
3	DGA RS	DRH	Un responsable service gestion des agents routes	A	Attaché	DGA RS	DRH	Un chargé de suivi du temps de travail	A	Attaché
4	DGA RS	DRH	3 gestionnaires de Carrière	C	Adjoint Administratif	DGA RS	DRH	3 gestionnaires de Carrière	B/C	Rédacteur ou Adjoint Administratif
5	DGA DHS	DCSS	Un Assistant de Gestion	C	Adjoint Administratif	DGA DHS	DCSS	Un assistant Communication et déploiement des outils numériques	C	Adjoint Administratif
6	DGA DEI	DE	Un Conseiller SAV – Assistant Administratif	C	Adjoint Administratif	DGA DEI	DE	Un Gestionnaire des dossiers de demande de Subvention	B/C	Adjoint Administratif ou Rédacteur
7	DGA DEI	DRIDN	Un Assistant de Direction	C	Adjoint Administratif	DGA DEI	DRIDN	Un coordinateur Budgétaire	B/C	
8	DGS	SAC	Un Gestionnaire Pôle Impression	C	Rédacteur	DGS	DDCIRI	Un Chargé de développement de Projets de Coopération	B	Rédacteur
9	DGA DHS	DCSS	Un Contrôleur Emplois Verts	B	Technicien	DGA PAT	DBP	Un Surveillant de Travaux	B	Technicien

- d'adopter la modification de l'ensemble des délibérations ci-dessous portant création des postes statutaires comme suit :
« L'ensemble des postes créés peuvent être pourvus par des agents contractuels selon les conditions des articles L332-14 ou L332-8 du code la Fonction Publique Territoriale dans le cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ».
 - Délibération N° DAP2016_0008 de l'Assemblée Plénière du 10 novembre 2016 ;
 - Délibération N° DAP 2022_0023 de l'Assemblée Plénière du 28 juin 2022 ;
 - Délibération DRH/20130041 de l'Assemblée Plénière du 07 novembre 2013 ;
 - Délibération N°DAP2018_0033 de l'Assemblée Plénière du 05 novembre 2018 ;
 - Délibération N°DAP2017_0030 de l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2017 ;
 - Délibération N°DAP2022_0045 de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2022 ;
 - Délibération N°DAP2023_0030 de l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2023 ;
 - Délibération DRH/20160013 de l'Assemblée Plénière du 23 février 2016 ;
- de prolonger pour l'année 2024 l'emploi d'un vacataire dans le cadre des réalisations afférentes au 40 ans de la Région conformément à la délibération N°DAP2023_0010 du 27 juin 2023 et rémunéré conformément aux termes de la délibération N°DAP2022_0045 du 15 décembre 2022 ;
- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

ANNEXE 1 RAPPORT DU PERSONNEL

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS NETTES DE POSTES

Direction Générale Adjointe - Développement Durable : (1A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de la Transition Écologique	Un Chargé d'Opération Planification et Coopération Énergétique	A	Attaché/ Ingénieur	- Contribuer à définir la programmation énergétique de la collectivité aux échéances de moyen et long terme ; - Contribuer à définir, monter et mettre en œuvre la politique de la collectivité en matière de maîtrise de la demande en énergie et d'énergies renouvelables dans ses volets de coopération régionale, nationale et internationale.

Direction Générale Adjointe – Ressources (1A/B)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Ressources Humaines	Un chargé du suivi absentéisme et reclassement	A/B	Attaché/ Rédacteur	- Définir et mettre en œuvre une procédure d'accompagnement au reclassement ; - Assurer le pilotage et la gestion de l'absentéisme pour raison de santé ; Conseiller et accompagner les agents et collègues ...

Direction Générale Adjointe – Routes et Déplacements : (2C)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
<i>Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes</i>				
SRGT	2 Pupitreurs	C	Adjoint Technique/ Agent de Maitrise	Participer en appui des subdivisions territoriales à la surveillance du réseau routier et à la gestion du trafic et des événements sur le réseau Régional en s'appuyant sur ses outils (équipements dynamiques et infrastructures numériques)

**DELIBERATION N°DAP2024_0046****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 6*

*Nombre de membres
absents : 15*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
PROFIL PATRICIA
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
CHANE-TO MARIE-LISE
SIHOU MICKAËL
COSTES YOLAINÉ
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
ABMON-ELIZEON LILIANE

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
BAREIGTS ERICKA

RAPPORT /DDDTE / N°116016

SEM SAPHIR - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES



Séance du 12 décembre 2024
Délibération N°DAP2024_0046
Rapport /DDDTE / N°116016

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**SEM SAPHIR - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE DES COMPTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Aménagement des Périmètres Hydroagricoles de l'Île de La Réunion (SAPHIR) pour les exercices 2018 et suivants ainsi que la réponse qui a été apportée,

Vu le rapport N° DDDTE / 116016 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 26 novembre 2024,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 0,11 % du capital social de la SEM SAPHIR,
- la demande formulée par la Chambre Régionale des Comptes dans sa correspondance en date du 07 février 2024 de présentation de son rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante des ordonnateurs qui détiennent une partie du capital de la SAPHIR,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SAPHIR pour les exercices 2018 et suivants ainsi que la réponse qui a été apportée ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**